This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Digitized by Google

Arcis-sur-Aube. — Léon Frémont, imprimeur breveté.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SIXIÈME

TROISIÈME ANNÉE. — DEUXIÈME SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

JEAN GRANIER

ÉVÊQUE DE MONTPELLIER

ANCIEN CURÉ DE SAINT-ALPIN DE CHALONS-SUR-MARNE

Depuis que Montpellier était devenu pour les calvinistes une des places de sûreté, où ils avaient la liberté d'exercer leur culte en vertu de l'édit de Nantes, l'évêché de cette ville ne pouvait être confié qu'à un prélat dont le roi eût éprouvé la fermeté et la fidélité. Ces deux qualités étaient réunies dans la personne de Jean Granier, successeur de Guitard de Ratte. Il fut nommé la même année où il avait été chargé de préparer à la mort et d'assister dans ses derniers moments le duc de Biron, maréchal et amiral de France, condamné à avoir la tête tranchée pour crime de trahison envers son souverain, le 31 juillet 1602. Né aux environs de Bar-sur-Seine, il avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Denis, puis, ayant été reçu docteur en Sorbonne, il obtint la cure de Saint-Alpin à Châlons-sur-Marne. Doué de brillants talents oratoires, il fut remarqué par le roi Henri IV, qui le nomma son chapelain et son prédicateur ordinaire. Après avoir été sacré à Paris, le nouveau prélat fit son entrée à Montpellier, accompagné d'une députation du corps des chanoines qui était venue le recevoir à Avignon ; il jura, comme son prédécesseur, de maintenir les statuts du chapitre qui lui furent présentés par le chanoine-archidiacre de Valence, troisième dignité parmi les chanoines de sa cathédrale.

Assurer le service que le chapitre était tenu de faire faire à Maguelone, et rebâtir l'église Notre-Dame des Tables, qui tint lieu de cathédrale, de 1608 à 1621, tels furent les premiers

Digitized by Google

actes du nouvel évêque. La reconstruction de Notre-Dame s'exécuta aux frais du chapitre qui y contribua pour deux tiers, et des catholiques de la ville pour un tiers.

Plus tard, un arrêt du Parlement de Toulouse fixa la contribution de l'évêque à 2,000 livres pour les ornements intérieurs, et lui imposa les frais de la décoration entière d'une chapelle.

En 1604, notre évêque donna aux Pénitents Blancs l'église ruinée de Sainte-Croix, qu'ils ne réédifièrent qu'en 1608.

La publication de l'édit de Nantes avait amené un certain apaisement dans les esprits ; les deux religions vivaient côte à côte, à Montpellier, dans une harmonie relative. L'administration de Jean Granier ne fut pas contrariée par les agitations et les désordres qui avaient affligé le cœur de ses prédécesseurs. La faculté des Arts, établie dans une maison de l'île Cézelly, aujourd'hui le Lycée, et où l'on enseignait la grammaire, les sciences et la philosophie, était composée de huit professeurs dont quatre étaient nommés par le conseil de ville protestant, et quatre par l'évêque. Cette administration mipartie semble avoir marché à la satisfaction des deux partis, et nous ne connaissons d'autres conflits entre l'évêque et les protestants que celui qui s'éleva à propos de l'inscription gravée sur le fronton du Petit-Temple, récemment construit. Cette inscription ne portait que ces trois mots : *Veræ religioni sacrum*. L'évêque trouva qu'il y avait là un outrage indirect à la religion catholique. Une requête fut par lui adressée au roi ; le pasteur Gigord, informé de ces démarches, et agissant en vue du maintien de la paix, fit enlever pendant la nuit la pierre qui portait l'inscription et la remplaça par une autre sur laquelle on lisait ce mot grec : *Trisagis*, pour exprimer la sainteté de Dieu et la trinité des personnes. (V. dom Corbière, *Histoire de l'Eglise réformée de Montpellier*, p. 131.)

Jean Granier mourut à Montpellier le 15 septembre 1607, des suites d'une maladie contractée pendant un voyage à Toulouse, où l'avait appelé ce procès avec son chapitre qui se termina par l'arrêt du Parlement, relatif à l'église Notre-Dame des Tables, que nous avons mentionné plus haut. Il fut enterré dans cette église qu'il avait fait réparer, quoique, de son vivant, le service divin n'y eût pas encore été rétabli. (Voir J.-P. Thomas, *Mém. sur Montpellier*, p. 294.)

LOUIS DE LA ROQUE.

Digitized by Google

GENERAL BOOKBINDING CO.
QUALITY CONTROL MARK

UN PROCÈS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans une autre et précédente étude, j'ai emprunté à Nicolas de Moulinet la description d'*un jeune magistrat au temps de Louis XIII*. Le goût prononcé que j'ai pour ce vieux gentilhomme Champenois, d'humeur joviale, mais de grand bon sens, fait que je contracte envers lui un nouvel emprunt. C'est l'histoire d'*un procès sous l'ancien régime* que je vais raconter :

D'autres ont rappelé la fière attitude des magistrats vis-à-vis de la royauté. « Quand nos rois fermaient la bouche aux états « généraux, le parlement parlait pour eux et prenait leur « place [1]. » Les lettres de cachet, les attentats contre la liberté individuelle, la violation des formes légales n'ont pas eu de plus redoutables adversaires. Le parlement a maintenu les droits de l'état contre Rome et il a arraché la société civile aux étreintes de la société ecclésiastique. D'autres ont signalé les fautes énormes commises par ce corps illustre. La liberté de la pensée l'effrayait comme un péril social, et il l'a mise hors la loi. Les noms de La Barre et de Lally-Tollendal seront répétés à travers les siècles comme un éternel opprobre. Louanges et critiques sont également méritées, mais, notre tâche ne consiste pas à enregistrer les unes et les autres ; nous voulons seulement continuer à raconter quelques scènes intimes de la vie du palais au commencement du XVIIe siècle. C'est le siècle de l'intrépide Molé, mais c'est aussi le siècle du ridicule Broussel.

Un procès — c'est six lettres juxtaposées font frémir — que d'appréhensions elles nous inspirent — mais les ennuis que cause, à l'heure présente, un procès, ne sont rien à côté des émotions de tout genre qu'un procès devait inspirer sous l'ancien régime. Qu'on en juge.

Nicolas de Moulinet raconte les péripéties d'un procès entrepris par son père. Suivant la mode de l'époque, il dissimule le nom parternel sous un nom d'emprunt. Il se fait appeler M. de La Porte. Il paraît que M. de La Porte avait sa mère remariée en secondes noces et qu'à la mort de celle-ci il eût des difficultés avec le mari survivant. On entama donc un procès. Qui avait tort, qui avait raison ? Le beau-père ou le beau-fils ? Il importe peu. D'ailleurs, Moulinet observe sur ce

1. (Ch. Louandre. Les conflits des Pouvoirs publics sous l'ancien régime).

Digitized by Google

point le silence, et à coup sûr il éprouve moins de rancune contre son grand beau-père, que de mécontentement contre les juges. Le procès commence.

Il est d'abord porté en première instance devant la juridiction de M. le bailli. Moulinet nous fait observer qu'il ne s'agit pas d'un bailli de village mais bien d'un bailli d'une grande ville. Cette ville il ne nous l'indique pas. C'est là une prudence qu'on ne saurait blâmer. Il paraît que M. de Moulinet le père eût mieux aimé aller à l'assaut d'une ville qu'à la sollicitation d'un juge. C'est son fils qui nous l'affirme; mais, d'autre part il est certain qu'il tenait à gagner son procès, aussi se décida-t-il à aller voir son juge. Il me semble même qu'il se rendit à ce sujet coupable d'une tentative de corruption bien caractérisée. Les mœurs de l'époque le voulaient ainsi. Voici l'affaire. « Mon père se délibéra, dit Moulinet, de donner quelque chose « d'honorable à Monsieur le bailli. Ce qui lui sembla le plus à « propos, fut une pièce de satin pour lui faire une soutane. Et « ayant fait l'achat, il s'en alla recommander son procès à son « juge, qui lui assura qu'il lui rendrait la justice. Mon père « laissant son laquais à la porte, avait pris le satin sous son « bras. Le juge ne sachant pas ce que c'était qu'il portait, lui « demanda: ne portez-vous pas là un sac? Avez-vous encore « quelque pièce à me montrer? Oui, Monsieur, ce dit mon « père, c'est une pièce de satin, qui m'a été baillée par un « marchand, en payement de quelque somme qu'il me devait, « et je prends la hardiesse de vous la présenter, afin qu'elle « vous fasse souvenir des autres pièces de mon procès. Ex- « cusez, si ce n'est un don digne de votre mérite. Le Bailli « retroussant alors ses moustaches, et regardant mon père « avec un œil sévère, lui dit : comment Monsieur! pour qui « me prenez vous, moi qui suis un juge Royal, dont la candeur « est connuë en tous lieux? Croyez-vous qu'il soit nécessaire « de me faire des présents, pour m'obliger à visiter les pièces « d'un procès? Ne sçai-je pas bien à quoi mon devoir m'oblige? « Allez, allez, je n'ai que faire ni de vous ni de votre satin; « encore que mon office me coûte bien cher, je ne veux point « en regagner l'argent iniquement; il me suffit d'avoir de « l'honneur et de l'autorité; apprenez à ne plus essayer une « autre fois de corrompre ceux qui sont incorruptibles. Est-ce « votre Procureur qui vous a conseillé cela? Si je scavais que « que ce fût lui, je lui deffendrais de venir aux plaids d'un an: « car il doit être mieux instruit que vous, de ce qui concerne « ma charge.

Digitized by Google

« Lui semblant, à entendre les paroles et à voir les mines de son « juge, qu'il était en grande colère, mon père reprit son satin sous « son manteau, et lui ayant fait une humble révérence, s'en « alla sans lui rien dire. Sa femme, qui l'avait oüi parler d'une « autre chambre, et qui ne désirait pas laisser échapper le gain « qui se présentait, s'en vint à sa rencontre, et lui dit courtoi- « sement : Monsieur, vous avez vû, mon mari est un peu « fâcheux, il n'y fallait pas aller de la sorte que vous y avez « été ; baillez-moi votre satin, je lui en ferai trouver le présent « agréable. Mon père s'était déjà résolu de s'en faire un habit, « encore que ce ne fût pas bien sa coûtume de porter du noir, « parcequ'il le haïssait infiniment, étant une couleur funeste « et mal plaisante, qui n'appartient qu'à des gens qu'il n'aimait « guères, comme bien contraires à son humeur martiale.

« Le satin fut donc mis entre les mains de madame la Bail- « levesse, et monsieur le Bailly ne sçachant pas qu'elle l'eût, « se mit à la fenêtre de sa salle, et voyant mon père passer « par la cour, lui dit : là, monsieur de La Porte, l'on vous par- « donne celle-ci, pourvû que vous ne retombiez jamais en une « pareille ; vous laisserez ici ce que vous m'avez voulu donner ; « aussi-bien vous serait-ce trop de peine de le remporter « encore chez vous. Je l'ai déjà baillé à Madame, ce dit mon « père. Après ceci il s'esquiva doucement. »

C'est assurément un type curieux que celui de ce juge affectant des airs d'incorruptibilité mais acceptant les présents qui lui sont offerts. L'intérieur de ce ménage de magistrat est décrit avec une verve endiablée. Moulinet voit donc tout à la fois la femme et le mari accepter un présent d'abord refusé. Moulinet est de son siècle et cette acceptation ne le choque en rien. Il corrompt ou se laisse corrompre c'est dans l'ordre des choses. Mais, ce qui l'indigne c'est que le juge, qui a accepté les présents, fasse perdre le procès et voici ce qu'il dit à ce sujet : « Or nonobstant le don, que mon père avait fait, il « perdit son procès tout au long, et fallut qu'il payât les frais « et les épices, qui se montaient à beaucoup ; car le Bailly « aimait fort les sauces de haut goût. Son adverse partie avait « sçu du marchand, qui lui avait vendu le satin, le présent « qu'il en avait fait au juge, et craignant que cela ne lui fît « avoir gain de cause, il avait été voir aussi le Bailly, pour le « soliciter ; mais n'osant pas lui rien offrir, parcequ'il sçavait « la coûtume du personnage, il s'était avisé d'une gentille « subtilité, qui couvrait la corruption : c'est que voyant un

Digitized by Google

« beau tableau dedans la salle, il dit, qu'il en eût bien voulu « avoir un pareil. Il est bien à votre service, répondit la Dame « du logis. Je vous remercie très-humblement, répliqua-t-il, « mais dites-moi ce qu'il vous coûte, je vous en donnerai tout « à cette heure le même prix? Six écus, Monsieur. Et vraye- « ment en voilà trente-six que je vous baille, lui dit-il, en lui « mettant entre les mains une bourse. La peine que vous avez « euë à l'acheter, et celle que vous aurez à vous accoûtumer « à ne le voir plus, mérite bien cette somme là. La femme du « Bailly, qui entendait bien à quel sujet il lui donnait tant « d'argent de son tableau, recommanda donc si bien son affaire « à son mari, qu'elle lui fit gagner son procès.

Mais par cela même Moulinet perdait le sien : il ne se tint pas cependant pour battu et il interjeta appel devant la cour de parlement. Il fait choix d'un avocat et va le consulter. Il lui demande ce qu'il pense de son appel. L'avocat qui paraît-il ne dissuadait jamais personne de chicaner, conseille à Moulinet de plaider et voici le singulier langage qu'il tient à son client. « Vous qui êtes noble, il faut que vous montriez que vous « avez du courage, et que vous ne vous laissez pas vaincre « facilement: le procès est une manière de combat, où la palme « est donnée à celui qui gagne, aussi-bien qu'aux jeux Olym- « piques. Voyez-vous, qui se fait brebis, le loup le mange, « comme dit le proverbe: vous avez à vivre aux champs parmi « des villageois opiniâtres, qui vous dénieront ce qui vous « serait dû, espérant de ne vous point payer, si vous vous étiez « une fois laissé mener par le nez comme un buffle. Au reste « si vous plaidez en notre illustre Cour, il vous aviendra des « félicités incomparables; vous serez connu de tel qui n'en- « tendrait jamais parler de vous: et qui plus est, vous serez « immortalisé; car les registres, que l'on garde éternellement, « feront mention de vous. Davantage les héritiers, que vous « aurez, possédant le bien pour lequel vous prenez tant de « peine maintenant, beniront votre ménage, et prieront Dieu « pour vous tout le tems de leur vie. Ceci vous doit ôter la « la considération d'un petit ennui passager, qui vous dégoûte « de poursuivre votre pointe. Je vous conseille donc pour con- « clure, de ne point donner de repos à votre partie, et de ne « point faire d'accord, quand elle vous en parlerait. Il n'est tel « que d'avoir un arrêt entièrement définitif. Ne craignez point « qu'il ne soit pas donné à votre profit; car vous avez une « cause infiniment bonne. Là-dessus il prenait Bartole et Cujas « par les pieds et par la tête, et citait des loix de toutes sortes

Digitized by Google

« de façons, pour prouver le bon droit de mon père, qui crût « tout ce qu'il lui disait, ne sçachant pas qu'il était en un lieu, « où l'on s'entendait des mieux à supposer de faux titres, à ne « se souvenir que des raisons de ceux que l'on affectionnait, « et à juger les procès dessus l'étiquette. Le portrait de l'avocat est à coup sûr peu flatté, et le langage mis dans sa bouche me semble tant soit peu exagéré, c'est cependant, il faut en convenir le ton de l'époque. Voici maintenant la description du procureur ou de l'avoué comme on dit actuellement. « On « adressa mon père à un jeune procureur de la nouvelle crûë, « que je m'assure avoir baillé de l'argent pour se faire recevoir « (je sçai bien à qui :) car il n'y avait pas apparence que ce fût « la grande connaissance des affaires du Palais, qui lui eût fait « obtenir la permission de postuler. Néanmoins il n'était pas « si ignorant, qu'il ne sçut bien de quelle sorte il fallait ac- « croître son talent : et certes il était si bon procureur, qu'il « procurait plûtôt pour lui-même que pour autrui. Mon père « était en une très mauvaise main ; car cet homme-ci se laissa « gagner par sa partie, afin de faire double profit ; et au lieu « d'avancer l'affaire, il la retardait malgré que mon père en « eût, lui faisant accroire que toutes les procédures inutiles, « qu'il faisait, étaient nécessaires. Ses plus ordinaires discours « n'étaient que d'argent, dont il assurait toûjours qu'il lui « était besoin pour faire beaucoup de frais, encore qu'il n'en « fallût faire que fort peu : mon père ne laissait pas pourtant de « lui en donner autant qu'il en demandait, afin de l'induire à « apporter plus de diligence en son affaire. »

Les critiques de Moulinet ne s'adressent pas seulement aux gens de justice. La procédure civile lui paraît aussi fort défectueuse ; quant à moi je ne suis pas très éloigné de penser que les critiques qu'il formule contre la procédure civile du XVIIe siècle pourraient être également adressées, à notre procédure actuelle. Ecoutons Moulinet.

« Le procureur faisait des écritures, où il ne mettait que « deux mots en une ligne, pour gagner davantage ; et afin de « les enfler très bien, son clerc usait d'une certaine orthographe, « où il se trouvait une infinité de lettres inutiles : Outre cela « il usait d'un certain caractère majuscule, rempli de longs « traits, qui faisaient qu'en une ligne il n'y avait que deux « mots : et le pire était, qu'il n'y avait rien que des discours « frivoles, qui n'éclaircissaient point la matière. Or cet avocat « avait cette gentille coûtume que quand il avait quelque chose

Digitized by Google

« à acheter, il acquerait sur les premiers contredits, que l'on « lui donnait à faire, tout l'argent qui lui était de besoin ; car « il songeait auparavant, combien il était nécessaire qu'il fit « de rolles, et il fallait qu'il les emplît après, quand c'eut été « d'une chanson. Mon père ne se pût tenir de lui dire un jour, « en lui payant de pareilles écritures, que tout ce qu'il avait « fait ne servait de rien ; que pour lui il en eût autant fait, et « possible davantage, encore qu'il ne fût pas du métier ; et « qu'aussi-bien était-ce une chose vaine d'alleguer toutes les « loix qui y étaient, vû qu'il était certain que la cour n'y « avait jamais égard. Il prit ceci au point d'honneur, et une « grosse querelle s'émeut entr'eux. Mon père, afin de le moins « offenser, fit d'une attaque particulière une attaque générale, « et se mit à parler contre la bande entière des Praticiens qu'il « déchiffra d'une terrible façon ; quelle vilenie, disait-il « entr'autres choses, que ces gens-ci exercent publiquement « leurs brigandages ! Ils ont trouvé mille subtilitez, pour faire « que les biens, dont il s'agit, n'aillent à pas une des parties, « mais demeurent à eux seulement. Les hommes sont-ils si « sots, que de se laisser tirer par ces sangsuës ? Ne voyent-ils « pas bien, que tant de procédures fagottées ensemble ne se « font que pour les tromper ? A quoi servent toutes ces choses, « qui ne rendent pas les causes moins obscures ? Que ne juge-« t'on dès l'instant que les plaideurs comparaissent ? Encore « ce qu'il y a de pire, c'est qu'en toutes ces juridictions, il y a « diverses manières de procéder : je voudrais bien sçavoir « pourquoi. Car que ne me prend-on par tout celle qui est la « meilleure et la plus courte ? Il faut que je m'imagine, que « c'est que l'on veut decevoir plus couvertement ceux qui « n'entendent pas le chicanoux. Vous vous formalisez de peu « de chose, dit l'avocat, et j'oserai bien dire que vous vous « plaignez sans raison. Est-il rien de plus beau, que la façon « dont l'on agite les procès ? N'est-ce pas une marque de la « grandeur de la justice, que le grand nombre de ressorts qu'elle « fait jouer ? Vous autres, qui plaidez, ne devez vous pas avoir « du contentement à voir marcher cette grande machine ? « Quant à la différence des procédures des juridictions, elle est « plus loüable que blâmable : car ne sçavez-vous pas bien qu'il « faut que tous païs ait sa coûtume ? Je vous le concede pour « vous contenter, répondit mon père, mais je me fâche de ce « qu'après tout ces fatras, le bon droit n'est point rendu ; si « l'on le rendait comme il faut, il n'y a point de longueur ni « de chicanerie qui ne fût supportable. »

Digitized by Google

Si nous écartons ce qui à rapport à la multiplicité des coutumes, abus qui a heureusement disparu, nous nous trouvons en face de critiques qui en plein XIXe siècle ont encore leur raison d'être. Ou est l'utilité de toutes ces écritures qui ne servent de rien ? Le magistrat lit-il les conclusions, grossoyées? ne rencontre-t-on pas encore des clercs qui écrivent deux mots en une ligne et emplissent avec une chanson le papier timbré. Vieux procédés que Moulinet blâmait au commencement du XVIIe siècle et qui subsistent encore à la fin du XIXe.

Mais revenons au procès, voilà donc Moulinet devant la cour du parlement. La cause fut, paraît-il, distribuée à « un conseiller le plus fantasque du monde. » Moulinet convient cependant que personne ne se pouvait vanter de le savoir gouverner. Il me semble que c'est là un assez bel éloge à en faire. Mais il paraît que ce magistrat était ignorant, et qu'il croyait comprendre les affaires alors qu'il n'y entendait rien. Narrateur exact, Moulinet nous fait assister à l'entrevue de son père et de Mr le conseiller ; mais ici notre vieux gentilhomme champenois pourrait bien ne pas avoir les rieurs de son côté. Lors de la première visite qu'il fait au conseiller, Moulinet le rencontre sur sa porte sans aucune suite et trouve qu'une pareille attitude manque de prestige. Tout le monde ne sera pas de cet avis. Une scène, vraiment charmante et qui à coup sûr produit un effet tout autre que celui attendu par Moulinet est celle dans laquelle il raconte la seconde visite au conseiller.

« Etant retourné le visiter quelques jours après, le conseiller « s'apperçut que mon père portait une épée, je ne sçai quelle « fantaisie lui avait pris à l'heure même, de ne vouloir pas « que l'on en portât chez lui, non plus que des éperons au « palais : tant y a qu'il ôta incontinent une vieille halebarde « enroüillée d'un ratelier, qui était en sa salle basse, et la « brandissant au poing se vint mettre en son perron sur son « quant à moi, comme s'il eût voulu boucher le passage. Mon « père lui ayant demandé pourquoi il faisait cela, il lui dit que « le voyant entrer en sa maison avec des armes, il croyait « qu'il la voulût prendre d'assaut, et qu'il désirait la défendre. »

Malgré tout son esprit, et il en avait du meilleur, Moulinet avait trouvé son maître. La finesse habituelle de notre vieux gentilhomme est ici en défaut. Homme d'épée il ne comprend pas la verte leçon que lui inflige l'homme de robe.

C'est le mot célèbre de Cicéron « cedant arma togæ » que le magistrat met ici en action. Sans doute la « halebarde est

Digitized by Google

enrouillée » mais la victoire définitive restera à la halebarde, car cette halebarde est comme le symbole de l'égalité devant la loi. C'est ce que ne comprend pas Moulinet. Se présenter armé chez un magistrat, quoi de plus naturel. Un gentilhomme ne devait jamais quitter son épée. La quitter c'était s'exposer a être confondu avec les roturiers. C'est précisément cette confusion que redoutait le gentilhomme et que recherchait le magistrat. Près de deux siècles devaient encore s'écouler avant que le magistrat eut complet gain de cause.

Il resterait à indiquer quelle fut l'issue du procès engagé par Moulinet contre son beau-père. Hatons-nous de le dire et félicitons-en les plaideurs, ce procès n'eut pas d'issue. Instruit par l'expérience et retrouvant ce bon sens qui est en somme le propre de son caractère, Moulinet alla trouver son beau-père et lui tint le langage suivant :

« Mon Dieu, je vous supplie, lui dit-il, retirons-nous à la « hâte de ce gouffre, où nous nous sommes imprudemment « jettez ; autrement nous y serons engloutis. Pour moi, j'ai- « merais autant être en enfer, que de plaider ; et je pense que « le plus grief supplice, que l'on ait inventé pour les damnez, « c'est de semer bien du discord entr'eux, et de leur faire re- « cevoir des injures, dont ils ne peuvent avoir raison, quelques « poursuites qu'ils fassent, et quelque peine qu'ils se donnent. « Assurez vous que nous trouverons à la fin, que nous ne « sommes guère mieux partagez l'un que l'autre. Tout le bien, « dont nous disputons, sera la proye de ces maudites gens, qui « ne vivent que du dommage des autres, et qui ne sçauraient « désirer d'avoir occasion de s'enrichir, sans souhaiter la ruine, « et le malheur des familles. Ne vaut-il pas bien mieux que « nous gardions notre argent, que de le donner à ces personnes « là, qui ne nous en sçaurons point de gré, et croiront encore « que nous leur serons de beaucoup redevables, nous comptant « trois lignes d'écriture une somme hors de raison? Partageons « ensemble ce que nous voulions avoir tous deux entier, ou je « vous jure que je suis si harrassé des chicaneries passées, que « je vous laisserai tout sans disputer dorénavant. »

La franchise de Moulinet plût à son beau-père. Le procès fut arrangé ; et l'histoire se termine comme un conte de fées. Moulinet épousa une fille de premier lit de son beau-père et ils eurent beaucoup d'enfants.

Tout est bien qui finit bien.

FERNAND LABOUR,
Juge au tribunal de la Seine.

Digitized by Google

CAPITATION

DE LA

NOBLESSE DE CHAMPAGNE

EN 1787[1]

ELECTION DE REIMS

BAILLIAGE DE SAINTE-MENEHOULD. — Commissaire : Cte de Gizaulcourt.

Beauregard. Le chevalier de Mézières.
» Le sieur de Baulny de la Grange, brigadier des gardes du corps.
Rumigny. Le sieur de Sailly.
Vaux-lès-Mouron. Les sieurs de Poussort, frères.

BAILLIAGE DE FISMES. — Commissaire : Béguin de Savigny.

Courlandon. Le sieur de Fougères.
Courville. La veuve de Vaux-le-Roy.
Fismes. Le sieur de Normand de Tourville.
» La veuve du sieur d'Houdan.
» Le sieur de la Personne.
» La veuve du sieur de France.
» Le sieur Gondailler d'Eguisy.
Hirval. Le sieur du Hamel de Breuil, capitaine de cavalerie.

BAILLIAGE DE REIMS. — Commissaire : Béguin de Savigny.

Avançon. Le sieur d'Avançon.
Bezannes. Le sieur du lieu.
Bétheniville. Le sieur d'Escanevelle.
Bogny. Le sr de Mandreville, ancien garde du corps.
Bruyères. Le sieur de Mouy.
» Le sieur du Hamel.
Brienne. Le sieur Feret, capitaine de cavalerie.
Clavy-Fontaine. La veuve du sieur de Raincourt.
» Le sieur de Beaufort.
Chavenge. Le sieur de Roucy.
Condé, près Château-Porcien. Le fils aîné du sieur de Condé de Failly.

1. Voir page 433, tome I, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Courmas. La demoiselle d'Argis.
Courtagnon. Le sieur du lieu, ancien capitaine de cavalerie.
Fresne. Le sieur de Boham de Malval.
Hautvillers. Le sieur de la Motte de Launay, major d'infanterie.
Havis. Le sieur de Ferrière.
Herbigny. Les fils du sieur de Maubeuge.
Hermonville. Le sieur d'Avesne, chevau-léger du roi.
Justine. La dame de Saillant.
» Le sieur de Maubeuge.
Les Petites-Armoises. Le sieur de Mont Frabeuf.
Louvercy. Les enfants du sr du lieu.
Mainbresson. Le sieur d'Aguisy, père de 10 enfants.
Manre. Le seigneur de Roussy.
» La demoiselle de Roussy.
Méry. Le sieur de Montfort, lieutenant-colonel du génie.
Mont-St-Martin. Le sieur d'Equancourt.
Neuvisy. Le chevalier d'Auger, capitaine de gendarmerie.
Poilcourt. Le sieur de Maubeuge.
Reims. Le sieur des Laires, chev. de St-Louis.
» La demoiselle du Plessis, petite-fille de M. Maillefer de Resigny.
» Le sieur de la Salle, maréchal de camp.
» Le chevalier de Recourt.
» La veuve du sieur d'Origny d'Agny.
» Le sieur de Crouy.
» La veuve du sieur de Montginot.
» Le sieur Cannelle, fils du conseiller de la Cour des monnaies.
» Le sieur Cambray fils.
» Le sieur de Vandières, ancien conseiller au parlement de Metz.
» Le sieur Canelle de Warigny, chevalier d'honneur au bureau des finances.
» Le sieur de Thorel.
» Le sieur l'Espagnol de Chanteloup.
» Le sieur Lamothe de Longpré, ancien commandant au régiment de la Fère.
» La veuve du sieur Cloquet, trésorier de France.
» Le sieur Canelle de Villarcy, ancien major.
» Le sieur Mongeotte d'Hermonville, chevau-léger du roi.

Digitized by Google

» Le sieur de Houdan.
» Le sieur Frémyn de Sapicourt, ancien brigadier de mousquetaires.
» Le sieur Cliquot de Toussicourt fils, ancien directeur de la monnaie.
» Le sieur Danré d'Armancy père.
» Le sieur Lévêque de Champeaux, ancien lieutenant-colonel de dragons.
» Le sieur Coquebert de la Grandcourt, capitaine d'artillerie.
» Le sieur Coquebert de Montfort, off. d'infanterie.
» Le sieur Rogier de Montclin, lieutenant du roi en la province.
» Le sieur d'Origny de Courcelles, ancien commandant de bataillon.
» Demoiselle de Feret.
» Le sieur d'Arancey, capitaine d'artillerie.
» Le sieur Coquebert de Taissy, off. d'infanterie.
» Le marquis de Saint-Clair.
» Le sieur de Caumont, capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis.
» Le sieur Fremyn de l'Etang, anc. mousquetaire.
» Le sieur du Caron de Thilmenil.
» Le sieur Brulard, capitaine de dragons.
» Le sieur Cantevuel, lieutenant des maréchaux.
» Le sieur d'Origny de Montury.
» Le sieur de la Condamine de Lescure père.
» Le sieur de la Condamine de Lescure, fils, capitaine de cavalerie.
» La veuve du sieur Coquebert.
» La veuve du sieur Le Comte.
» Le sieur Jourdain de Muizon.
» Le sieur de la Motte de la Tournelle, chevalier de St-Louis.
» La demoiselle Canelle.
» Le sieur Fremyn de Fontenille.
» Le sieur Fremyn de Fontenille, off. d'infanterie.
» La demoiselle Canelle du Havis.
» Le sieur Souyn, maréchal de camp.
» Le sieur de Montrozier, maréchal de camp.
» Le sieur Langlois Falaise, ancien conseiller aux monnaies.

Digitized by Google

» Le sieur Mony, capitaine d'infanterie.
» Le sieur Oudan de Voisy, ancien off. de marine.
» Le sieur d'Origny de Beaugilet, ancien commis aux monnaies.
» La veuve du sieur de la Salle de Gondreville, lieutenant de vaisseau.
» Les mineurs de la veuve de la Salle.
» Le sieur de Courlin, capitaine de dragons.
» La veuve L'Espagnol de la Croix.
» La veuve Coquebert de la Croix.
» Le sieur Sutaine de la Fontaine, fils d'un sécretaire du roi, vétéran.
» Le sieur Le Febvre de Vanoise.
» La veuve du sieur de Beaufort Failly de Condé.
» La veuve du sieur Rogier de Montclin.
» La veuve du sieur Coquebert de Taissy.
» Le sieur Sutaine-Maillefer.

Romain. Le sieur de Tourville.
Rosnay. Le sieur Sahuguet de Termes.
Rouvroy-les-Potés. Le sieur de Brieul.
St-Pierre-les-Dames. La veuve du baron de Neuflize.
» La d^lle Aubert, fille d'un sécretaire du roi.
» La d^lle d'Aubigny de Muzey.
Sapicourt. Le sieur de Termes, officier de dragons.
Sapigneulles. Le sieur d'Hédouville.
Savigny. Le sieur Perrier de Savigny, fils d'un sécretaire du roi.
Sery. Le marquis de Bena, anc. capitaine de carabiniers.
Tezy. Le sieur de Romance.
Vaux-les-Rubigny. La veuve du sieur de Vaux.
Juzancourt. Le sieur de Longvoisin.
» Le sieur de Villiers, capitaine d'artillerie.
Reims. Le sieur Jacob, anobli.
Essoyes. Le sieur Graillet, anobli, officier réformé des gardes de la porte.
Essoyes. Le sieur de Commines de Marzilly, enseigne des Cent Suisses.

ELECTION DE LANGRES.

Bailliage de Langres. — Commissaire de la noblesse : Girault de Belfond.

Aisey et Richecourt. Les sieurs de Lecey, d'Andilly, de Richecourt.

Digitized by Google

» La Dlle de Beaulieu.
» La Dlle de la Motte.
Barges. Le sieur Richard, chev. de St-Louis.
Biesles. La veuve du sieur de Biesles.
Charmoilles. Dlle d'Orsan.
Coiffy. Le sieur d'Hastel, major retiré d'infanterie, chev. de St-Louis.
Coublan. Le sieur Taulamefe de Gersaux.
Courlan. Le sieur Duplessis le Bouleur.
Dampierre. Le sieur de Montarby de Dampierre.
Dommartin. Le marquis de Rose.
» Le marquis de Rose de Dommartin.
Farincourt. Le sieur Veron des Essarts, anc. officier.
Gilley. Le sieur Piétrequin de Gilley.
La Chaune. Le sieur Champeau (indigent).
Langres. La veuve du sieur Dumont.
» Le sieur Profilet de Dardenay.
» Le sieur Aubertot de Frenois.
» Le sieur de Changey fils.
» Le sieur Bichet d'Izomes.
» Le sieur Simony.
» La demoiselle d'Autreville.
» Le sieur Piot de la Tour.
» Le sieur Griffet.
» Les sieurs Leauté, de Lécourt, de Blondefontaine, de Vivey.
» La demoiselle de Changey.
» Le sieur Gaulcher, chevalier de St-Louis.
» La veuve Profilet de Grenand.
» La veuve du sieur d'Hemery, ancien capitaine d'infanterie.
» La veuve du sieur Leclerc de Vandennes, chevalier d'honneur au bureau des finances de Paris, et ses 3 filles.
» La veuve du sieur Gaulcher de Sillières.
» Les sieurs de Serrey de Châtoillenot père et fils.
» La demoiselle Picart d'Ageville.
» Le sieur de Lecey, seigneur de Recourt.
» La veuve du sieur de Doncourt.
» La veuve du sieur Parent.
» Les filles du sieur Gaulcher Tournois.
» Le sieur de Serrey, ancien capitaine.

Digitized by Google

» La veuve du sieur de Frichemaut.
» La demoiselle de Beaujeu.
» La veuve du sieur Le Gros d'Epinant et ses enfants.
» Le sieur Piétrequin et ses enfants.
» Demoiselle Seurot de Vivey.
» La ve du sieur Henry, fils de secrétaire du roi.
» Dame de Villeberny.
» Demoiselle de Nogent.
» Le sieur de Nogent, ancien mousquetaire.
» Les trois demoiselles Huron.
» Le sieur Gérard de Champbrulard, officier aux gardes du corps.
» Le sieur de Lecoq de Changey, lieutenant des maréchaux.
» Demoiselle Jacobé d'Ablancourt.
» Demoiselle d'Aucourt.
» Le sieur Gaulcher, capitaine de cavalerie.
» La veuve du sieur Philpin du Fincourt.
» Le sieur Gaulcher, ancien major.
» Demoiselle Gillet, en qualité seulement de veuve du sieur de Vandonne.
» Le sieur Andrieux de Tournay.
» Demoiselle Andrieux de Tournay.
» Le sieur Philpin de Percey.
» Le sieur Piétrequin de Prangey, anc. officier aux grenadiers.
» Le sieur Fromont, lieutenant-colonel.
» Le sieur Taulameze des Tournelles.
» Le sieur Antoine Taulameze, son frère.
» Le sieur Taulameze de Prinsac.
» La veuve du sieur Guyot, secrétaire du roi.
» Le sieur Veron de Farincourt, cap. d'infanterie.
» Le sieur Guyot de Saint-Michel, fils de secrétaire du roi.

Rouvre. Le comte d'Aunois, gentilhomme du duc de Parme.

Saulles. Le comte de Roye.

Thenillière. Le sieur Rondeuralt.

Vitry. Le sieur de Vitry et ses enfants.

» Le sieur Girault de Belfond, chevalier de St-Louis.

Voncourt. La demoiselle Petit de Voncourt.

Digitized by Google

ELECTION DE JOINVILLE.

BAILLIAGE DE CHAUMONT. — Commissaire : Cte de S.-Belin.

Arnoncourt. Le sieur de Gosme.
» Le sieur Simony.
Brache. Le sieur d'Allegrin.
Broutières. Le sieur Simony.
Dailloncourt. Le comte d'Ambonville.
Dammartin-le-Franc. Le sieur Remond.
» Le sieur Cousin de Chatillon.
Donjeux. Les deux fils de la ve du marq. de L'Esperoux.
Eclaron. La veuve du sieur Le Chaltreux.
Gudimont. La veuve du sieur Martinet.
Joinville. Le sieur Le Clerc de Frédeau, anc. capitaine.
» Le sieur Faypoult.
» Demoiselle Ursule Faypoult (indigente).
» La veuve du sieur de Vincent.
» Le sieur de Bluget.
» Le sieur Roussel, capitaine d'infanterie retiré.
» Le sieur Thosse, anc. capitaine de cavalerie.
Le Buisson. Le sieur Le Blanc du Buisson, lieutenant de cavalerie.
Lescheves. Le sieur de Ségur, anc. cap. au rég^t du roi.
Montiérender. La veuve du sieur Brigeat de Lambert.
Villers-au-Bois. La demoiselle de Ragot.
Voilcomte. Demoiselle de Rupt Prevôt.
» Demoiselle de Beauvière, sœur du s^r Le Seur.
Wassy. Le sieur Mareschal de Favreuse.
» Demoiselle de Chevrières.
» Le sieur Piot de Tourvin de Seltot.
» La dame de Tubermont.
» La veuve du sieur du Buisson.
» Le sieur Chanlaire, secrétaire du roi.
» Le sieur de la Place.

ELECTION D'EPERNAY

BAILLAGE DE CHATILLON. — Commissaire : Cappy.

Châtillon. Le sieur Bancel de Confoulan.
Cuchery. Le sieur Guérin.
Reuil. Le sieur de Caumont.
» Le sieur de Chevisot, seigneur de Reuil.
Grigny. Le sieur Fleury, seigneur de Grigny.
Bouquigny. La demoiselle de Longonnet.

Digitized by Google

Vincelles. Le sieur Bertet.

Bailliage d'Epernay. — Commissaire : Cappy.

Athis. Le sieur Cappy, capitaine de cavalerie.
Avenay. Le sieur Corvisart.
» La demoiselle Corvisart (pauvre).
» La veuve du sieur de Comminges.
» Le sieur Corvisart de Warigny.
» La veuve du sieur de Failly de Condé.
Ay. Le sieur Tyran de Flavigny.
Ay. Le sieur de Ste-Fraze.
Ay. La veuve du sieur de Seannevelle.
Brugny. La veuve du sieur d'Estournelles.
Cuys. Le sieur Hennequin de Willermont.
Disy. La veuve du sieur de Bye, brigadier des armées.
Epernay. Le sieur Geoffroy de Vandières.
» Le sieur Parchappe.
» La veuve du sieur d'Aubigny, conseiller d'Etat.
» Le sieur d'Aubigny fils, bailli d'Epée.
» La veuve du sieur de la Fage.
» La veuve du sieur de Grimbert.
» La veuve du sieur d'Hossus d'Hébécourt.
» Le sieur de Combette de Peval de la Reue.
» Le sieur de Combette fils.
Flavigny. Le sieur Picard de Flavigny.
Les Marais. Le sieur Legoix et sa sœur.
Les Conardins. Le sieur de Failly.
Mareuil-en Brie. Le comte de Coigny.
Mareuil-sur-Ay. Le sieur de Marassé.
» Le sieur Dommangeville.
Montmort. Le marquis de Montmort.
Moulins. Le sieur de Launois.
Oiry. Le sieur Cappy d'Oiry, lieutenant-colonel du régiment royal, commissaire de la noblesse.
Tauxières. Le sieur Bertin.
Tours-sur-Marne. Le sieur Bermond.
Vociennes. Le sieur de la Fayette, petit-fils du chevalier de Saint-Clair.

ELECTION DE CHAUMONT

Bailliage de Chaumont. — Commissaire : le Cte de S.-Belin.

Autreville. Le sieur Poisson de Malvoisin.
Berthiniville. Le marquis de Salles.

Digitized by Google

Breniville. Le sieur de Clermont (de Flandres).
Chamarande. Le sieur de Fontenay.
Châteauvillain. Le sieur Hannaire de Viesville.
» Le sieur Payant, commissaire des guerres.
» Le sieur Hannaire de Rovecourt, capitaine d'infanterie.
Chaumont Le sieur de Montangon.
» La demoiselle de Grand, ainé.
» La demoiselle de Grand de Neuville.
» Le sieur de Briocourt.
» Le sieur Mayeur, gendarme de la garde.
» Le sieur de Pont.
» Le sieur de Gondrecourt, ancien président.
» Le sieur de Gondrecourt, anc. cap. de cavalerie.
» La demoiselle de Gondrecourt.
» La veuve du sieur de Poiresson et ses 2 filles.
» La dame de Montavel.
» La demoiselle Le Gras.
» Le sieur Perrenis de Neuilly.
» Le sieur de Châteauvieux.
» La dame Berthelier et ses enfants.
» Le marquis de Rennepont.
» La veuve du sieur de Courdomer et sa fille.
» La demoiselle Brial.
» La veuve et les enfants du sieur de Cuze (?).
» Le sieur Graillet de Surmont, maréchal des logis de la maison du roi.
» La dame Graillet.
» Le sieur Husson de Sampigny, anc. porte-étendart.
» Le sieur Bresson.
» Le sieur de Montangon de Crespy fils.
» Le sieur de Bloy, ci devant mousquetaire.
» Le sieur de Vomers, maréchal de camp.
» Les deux fils de feu sieur de Gondrecourt, id.
» Le sieur de Menonville, anc. cap. d'artillerie.
» Les demoiselles de Pimodan.
» Le sieur Lambert, ancien mestre-de-camp de cavalerie.
» Le sieur d'Amboise, fils, officier.
» La ve du sieur de Rambécourt, sœur de Mademoiselle Le Gras.

Digitized by Google

» La demoiselle de Pons de Bourneuf.
» Le sieur Denis, ancien secrétaire du roi.
» Le sieur Denis de la Fortelle fils, cap. d'inf^e.
» La demoiselle de Menonville.
Clinchamp. Le sieur Dupuis de Lesseville.
Domremy. Les demoiselles de Villedonné.
Ecot. Le marquis de Bologne.
Goussaincourt. Le sieur Matry.
Lesseville. La veuve du sieur Dupuis et ses héritiers.
Louvières. La veuve du sieur de Compiègne.
Maranville. La ve du s^r Du Boulet de Sancey et ses fils.
Marcilles. Le sieur de la Rue.
» Le sieur de Pointe.
Orges. Le chevalier Husson de Sampigny.
Reynel. Le sieur de la Rue fils.
Sarcicourt. La veuve du sieur Denezot, ingénieur.
Thiesset. Le s^r de Maillart, anc. colonel de Royal-cavalerie.
Vaucouleurs. La dame d'Arbamont et sa fille.
» La dame de Futaine.
Villers-sur-Marne. Le sieur d Etelain cadet.

ELECTION DE CHALONS.

Bailliage de Vitry. — Commissaire : M. de Bienville.
Aunay. Le sieur de Lesseville fils.

Bailliage d'Epernay. — Commissaire : Cappy.
Grauve. La demoiselle de Maisoncelles et le sieur de Mézières, son frère.

Bailliage de Vertus. — Commissaire : Hoccard de Renneville.
Coizard. Le sieur Bataille.
Coligny. La veuve du sieur Guérin.
La Crolière. Le sieur Legras de la Charmotte, secrétaire du roi.
La Motte. Le sieur de Varigny, ancien garde du corps.
Le Mesnil. La veuve du sieur Dieudeville, maréchal de logis de gendarmerie.
Le Plessis. Le sieur du Plessis et sa sœur.
» Le sieur de Bloys.
Loisy. Le sieur d'Estef et sa sœur.
Morains. Le sieur Tyran de Bury.
Oger. Le s^r de Chastillon d'Oger, cap. au rég^t Navarre.
Soulières. La veuve du sieur le Gorlier.
Vouzy. La veuve du sieur Descannevelles.

Digitized by Google

Vertus. Le sieur Masson de la Motte.
» Le sieur Masson de Bergères.
» Le sieur Cabaret de Neuville.
» Le sieur de Colligny, officier d'infanterie.
» La veuve du sieur Geoffroy.
» Le sieur de Maupassant.
» La demoiselle Deya.
» Le sieur Aubelin de Villers-au-Bois, cap. réformé.

Bailliage de Chalons. — Commissaire : Hoccart.

Châlons. Le sieur Le Gorlier.
» Le sieur de Renneville, grand bailli.
» Le marquis de Nazelles.
» La demoiselle de l'Epine.
» Les sieurs du Bœuf de Varennes et leur sœur.
» Le chev. de Villers, anc. capitaine d'infanterie.
» La dl le de Montgeot, ve du sr de Montgeot.
» Le sr Hoccart, président au parlement de Metz.
» Le sr Hoccart, officier aux gardes françaises.
» La veuve du sieur Beaugier.
» La demoiselle Hoccart.
» La demoiselle Maupas.
» Le sieur Beaugier.
» Le sieur Cabaret de Gionges.
» Le sieur de Montbayen, major de dragons.
» La demoiselle de Montbayen.
» Le sieur Deu de Vieux-Dampierre, président du présidial.
» Le sieur de Mardeuil, procureur du roi au bureau des finances.
» La veuve du sieur Deu de Perthes.
» Le sieur Fagnier, ancien officier.
» Le sieur Fagnier de Marsenay, anc. officier.
» Le sieur de Pinteville de Cernon.
» Le sieur de Parvillez.
» La veuve du sieur Leclerc de Morains.
» La veuve du sieur Millin.
» Le sieur Lallemant de Lestrée.
» La veuve du sieur Dargent et ses enfants.
» La veuve du sieur Carlin d'Arcis.
» La veuve du sieur de la Rochepaillère.
» La veuve du sieur Godet de Crouy.
» Le sieur Morel fils.
» Le sieur Beaudoin fils.

Digitized by Google

» Le sieur Cappy d'Ecury.
» Le sieur de Pinteville, ancien mousquetaire.
» La demoiselle Masson, veuve du sr Choisin.
» Le sieur de Breuvery.
» Le sieur Dargent.
» Le sr Danthenay, trésorier de France honoraire.
» La veuve du sieur du Puy d'Annizeux et son fils.
» Le sieur de Clozier, ancien colonel d'infanterie.
» La demoiselle de Braux, veuve du sieur de Bar.
» Le sieur de Bar fils.
» La veuve du sieur de Chatillon d'Oger.
» Le sieur de Selles, ancien capitaine.
» Le sieur de Chieza d'Outines, ancien officier aux gardes françaises.
» La dlle Deu, veuve du sieur de Liege de St-Mard.
» Le chevalier de Caumont.
» La veuve du sieur Darets, écuyer.
» Le sieur Jacobé de Rambécourt.

Coulmiers. Le sieur des Forges, officier retiré.
Connantre. La ve du sr de Connantre, trésorier de France.
Coolus. Le sieur de Gauville.
Esvres. La dame de Ruaire.

ELECTION DE BAR-SUR-AUBE

Bailliage de Troyes. — Commissaire : De Mesgrigny.

Beurey. Le sieur de Zeddes.
Bossancourt. La ve du sr de Bossancourt et ses enfants.
Chaource. Le sieur de Maison-Rouge.
Eguilly. Le sr Le Blanc, seigneur d'Eguilly et Vitry.
La Baude. Le sieur Damoiseau de la Baude.
Mesnil-Fouchard. La demoiselle de Bossancourt.
Praslin. Le marquis de Praslin et ses frères.
Spoix. La dame de Valles.
Thieffraut. La demoiselle de Zeddes et le chevalier.
Ville-en-Trode. La veuve du sieur de Breuze.
Vougré. Le sieur Thierry.
» Le sieur de Rouvroy.

Bailliage de Chaumont. — Commissaire : Cte de St-Belin,

Ailleville. Le sieur de Lux, capitaine retiré.
Bar-sur-Aube. La veuve du sieur de Vandières.
» Le sieur Verpillat de Blumeré.
» La veuve du sieur Geoffroy.

Digitized by Google

» La ve du sieur Contenot et ses enfants.
» Le sieur Geoffroy fils.
» La veuve de Nogent.
» Le sieur Le Blanc, officier de cavalerie.

Braux. Le sieur de Messey, ancien capitaine.
Colombé-la-Fosse. Le sieur d'Antissandy.
Crepy. La veuve du sieur de Montangon.
Cunfin. Le sieur de Nogent cadet.
Droyes. La demoiselle Le Bœuf (indigente).
Essoyes. Le sieur Baudoin.
Dampierre. La veuve du marquis de Dampierre, maréchal de camp.
Fontaine. Les deux demoiselles de Compiègne.
Frenay. Le sieur de la Rue.
Festigny. Le sieur de Compiègne.
» Le chev. d'Allonville, maréchal de camp.
La Doutre. Le vicomte du Hamel.
Magnicourt. La marquise de Loménie.
Montier-en-l'Ile. La veuve du sieur Mosseron d'Amboise.
Thors. La veuve du sieur de Peignières.
Ormoy. Le sieur de Montangon fils, officier.
Vaudremont. Le comte de St-Belin.
Verpillières. La veuve du sieur de Neuilly, lieutenant-colonel de cavalerie.
Villars. Le sieur de Villars, lieutenant-colonel.
Ville-en-Trode. La veuve du sieur de Vaux.
Ville-sur-Terre. La veuve du comte de Coningham.
» La veuve du sieur de Renusson.
» Le sieur de Pont-Bourgneuf, anc. off.

E. DE B.

Digitized by Google

NOTICE SUR LONGPRÉ*

Longpré (*Longum pratrum*[1]) tire son nom d'une longue et étroite prairie qui s'étendait autrefois, au nord du village, presque jusqu'à Vendeuvre[2]. Ce pays, avant la révolution, dépendait, pour le temporel, du bailliage de Jaucourt au duché de Beaufort[3]. Pour le spirituel, il relevait, ainsi que *le Puits*, sa succursale, de l'archidiaconé du Laçois, dont il formait, à l'est, la limite extérieur[4]. Quand le Laçois fut démembré pour constituer le doyenné de Bar-sur-Seine, Longpré y fut rattaché et ne cessa pas depuis d'en faire partie[5].

Jusqu'à la révolution, trois maîtres se partageaient la terre de Longpré : *la commune, les évêques de Langres et les seigneurs*. De ces derniers, le père Anselme nous a conservé quelques noms[6].

ÉGLISE DE LONGPRÉ. — SON ANTIQUITÉ

Cette église est sans contredit l'une des plus belles du canton d'Essoyes. Elle est du style roman. Le sanctuaire est plein de grâce. Les trois voûtes, de même hauteur, supportées par six colonnes, à égale disiance l'une de l'autre, produisent un effet splendide. Rien n'est beau comme une procession se déroulant sous ces voûtes superbes. A l'extérieur, des contreforts ajoutent à la beauté et à la solidité de l'édifice. Deux tilleuls, placés à l'entrée, jettent, au printemps, des flots de verdure sur le portail, dont ils font disparaître la nudité et la monotonie.

* Cette notice a été composée à l'aide de manuscrits qui se trouvent aux archives du presbytère et de la maison commune, et aussi à l'aide de quelques traditions qui se sont conservées dans le pays. Tous les documents qu'elle renferme sont complétement inédits. Elle remonte à l'an 1535 et se continue jusqu'à nos jours. Elle n'était pas destinée à la publicité ; mais j'ai dû céder aux instances réitérées de mes amis, et donner cette marque de reconnaissance aux bons habitants de Longpré, en souvenir de mon trop court séjour au milieu d'eux.

1. Pr. Anciens Pouillés du diocèse de Troyes, p. 58.
2. Elle existe encore, du moins en partie.
3. Arch. du presb. en tête des actes religieux.
4. Histoire de Gyé-s-Seine. — Etendue du Laçois.
5. Ibid. Démembrement du Laçois.
6. Bibliot. de Troyes. P. Anselme. Dictionnaire historique....

Digitized by Google

L'église de Longpré est d'une antiquité respectable. Les archéologues la font remonter au XIIe ou XIIIe siècle. Quoiqu'il en soit, il est certain que comme presque toutes nos églises, elle a été bâtie à diverses reprises. On a fait d'abord le sanctuaire, puis le chœur et enfin les nefs collatérales. Et il y a ceci de remarquable, c'est que plus on se rapproche de nous, et plus le style pêche et moins il y a de solidité ; le goût décline comme la foi. Si l'on en croit une certaine tradition qui s'est conservée dans le pays, les habitants apportèrent chacun leur pierre à la construction de l'édifice. Il fut achevé en 1644 ; c'est le chiffre qu'on aperçoit à la clef de voûte, près de la porte d'entrée.

CONSÉCRATION DES AUTELS

Il y a dans l'église de Longpré trois autels :

1° *Le maître-autel.* Il fut consacré en 1535, comme l'atteste un vieux parchemin sur lequel on lit[1] :

« Nous[2], Jean, par la grâce de Dieu et du S. Siège, évêque « d'Ebron, vicaire-général au spirituel et suffragant du révé- « rendissime seigneur Claude de Longvy, par la miséricorde « divine, cardinal-prêtre de la sainte Eglise romaine, du titre « de Sainte-Agnès *in Agone* dit vulgairement cardinal de « Givry, évêque-duc de Langres et pair de France, *avons con-* « *sacré cet autel*, à la louange et à la gloire de Dieu tout-puis- « sant, et à la mémoire de Saint Pierre, apôtre[3], et y avons « enfermé les reliques de Saint-Epimaque, martyr. — Fait le

1. Ce parchemin est encore intact. Il se trouve sous la pierre consacrée du maître-autel, enroulé et enfermé dans un petit cylindre en plomb. Sur le dos du parchemin, on lit ces mots : *Reliquie sancti Epimachi, martiris.* — *Reliques de S. Epimaque, martyr.*

2. « Nos Johannes Dei et Sancte Sedis gratia, episcopus Ebronensis vica- « rius generalis in spiritualibus et suffraganeus reverendissimi Domini Do- « mini Claudii de Longvy miseratione divina tituli *Sancte Agnetis in Agone* « sacrosante romane Ecclesie presbiteri cardinalis vulgo de Givry nuncu- « pati episcopi ducis Lingonensis et paris Francie, *consecravimus hoc* « *altare* ad laudem et honorem Dei omnipotentis et memoriam sancti Pe- « tri Apostoli. Et in eadem reliquias S. Epimachi, martiris, inclusimus. — « Actum die decima tertia mensis novembris anno Domini millesimo quin- « gintesimo trigesimo quinto. »

3. S. Pierre est le patron de l'église de Longpré et l'on voit sa statue près du maître-autel.

Digitized by Google

« treizième jour du mois de novembre de l'an du Seigneur mil « cinq cent trente-cinq. »

2° *L'autel de la Sainte-Vierge.* Il fut consacré en 1623 ; témoin l'acte suivant [1] :

« Au nom du Seigneur Jésus. Amen [2]. »

« L'an du Seigneur mil six cent vingt-trois, le vingt-huitième « jour du mois d'octobre, cet autel a été consacré en l'honneur « de la T. S. Trinité et en mémoire de la bienheureuse Vierge « Marie ; en foi de quoi, ont été déposées les reliques de Ste « Ursule, du collège des Onze Mille Vierges, par le révérend « Père et frère dans le Christ, Laurent-Michel, abbé du Val-« des-Ecoliers [3], en présence de discrètes personnes Matthieu « Pétiot, curé de cette église, et frère Nicolas Cornuot, curé « de l'église des bienheureux apôtres Pierre et Paul de Bles-« sonville [4]. »

3° *L'autel de Sainte-Anne.* C'est un autel portatif, par conséquent, on n'a pas eu besoin de le consacrer sur place. On remarque à côté de cet autel, une jolie statue *de Sainte-Anne ;* elle fait l'admiration de tous les connaisseurs.

VITRAUX PEINTS

De toutes les magnifiques verrières qui ornaient autrefois l'église de Longpré, il ne reste plus que quelques débris d'une *généalogie de N. S.* ; quelques panneaux représentant l'*Annonciation* et l'*Assomption* de la T. S. Vierge, et une *histoire du juif qui perce l'hostie.* Cette dernière est presque complète. Elle se divise en cinq panneaux. *Dans le premier*, on lit : « La

1. Cet acte existe encore. Il a été trouvé dans les mêmes conditions que celui dont j'ai fait mention tout à l'heure, c'est-à-dire sous la pierre du maître-autel, enroulé et enfermé dans un cylindre en plomb. Autour du parchemin, on lit : *Altare beatissimæ Virginis Mariæ. « Autel de la bienheureuse Vierge Marie. »*

2. « In nomine Domini Jesu, Amen. »

« Anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo tertio die vigesima oc-« tava mensis Octobris hoc altare consecratum est in honorem sanctissimæ « Trinitatis et in memoriam beatissimæ Virginis Mariæ in cujus rei signum « repositæ sunt sacræ reliquiæ S. Ursulæ de collegio Undecim millium vir-« ginum a venerando in Christo patre ac fratre Laurentio Michel, abbate « Vallis Scholarium, præsentibus discretis viris Mattheo Petiot, ejusdem « Ecclesiæ rectore, et fratre Nicholao Cornuot, rectore ecclesiæ B. B. Apost. « Petri et Pauli de Blessonville. »

3. C'est le dernier abbé du Val-des-Ecoliers, le même qui a consacré l'église *du Puits.*

4. Canton de Châteauvillain, diocèse de Langres.

Digitized by Google

« femme vint au Juif demander sa robbe, par ce que la feste « approchait. Il lui rend sa robbe, pourveu que, rapportant « une hostie, elle lui donnerait. » *Dans le second :* « La femme « tirant de dessous sa robbe le divin corps, le place sur la « table. Incontinent le Juif le perce à coups de canif, au point « que tombait le sang en grands flots. » *Dans le troisième :* le Juif est représenté jetant la sainte hostie dans un brasier, et ensuite dans une chaudière d'eau bouillante, d'où elle s'élève dans les airs, en prenant la forme d'un crucifix. Une femme avertie par le petit enfant du Juif, entre dans la maison sous prétexte de demander du feu, et voyant le sang qui s'échappe de l'hostie, elle frisonne d'épouvante ; mais l'hostie qui semblait suspendue en l'air, s'abaisse doucement et vient d'elle-même se placer dans le petit vase où elle prétendait mettre les charbons. L'inscription de ce panneau est totalement perdue. *Dans le quatrième :* « Elle la porta (l'hostie) à une femme « d'église qui au curé la remit. Celui-ci la reçut en bonne « guise et Jésus-Christ fust remis en lieu saint. » Enfin *dans le cinquième*, on voit le Juif monté sur un char, et on lit cette sentence : « Incontinent il fust condamné à estre aux champs « tout vif bruslé. » Ce vitrail est derrière l'autel de la Sainte-Vierge et porte l'an *mil cinq cens.*

CLOCHES

Tout d'abord, il n'y eut à Longpré que *deux cloches*. Mais, en 1717, la grosse ayant été cassée d'un coup de tonnerre, on en fit trois nouvelles. C'est M. Derouilly, alors curé de la paroisse, qui nous l'apprend :

« L'an mil sept cent dix-sept, le vingt-sept septembre, les « cloches de ce lieu ont esté fondues et de deux qui estaient « auparavant en cette église dont la grosse fut cassé d'un coup « de tonnerre on en a fait trois en y adjoutant trois cens livres « ou environ de métail qui ont esté payé et acheté du sieur « Giverdon, demeurant à Bar-sur-Aube et cela aux frais de la « fabrique dudit lieu de Lomprey, à l'exception de sexante et « quelques livres que les habitants ont payé sur la facon dont « le prix estait de cent neuf livres pour les trois. Elles ont esté « bénies par moi Jean Derouilly pour lors Curé dudit lieu, le « deuxième descembre de la dite année mil sept cent dix sept, « jour de S. Eloy. »

A la révolution, deux cloches furent enlevées ; par conséquent, il n'en restait plus qu'une. En 1821, M. Martinot, curé

Digitized by Google

de Longpré, avec l'aide de la commune et plus encore de ses propres deniers, en fit fondre deux autres [1].

CIMETIÈRES ET CROIX

Jusqu'en 1789, Longpré n'eut qu'un cimetière. C'est *l'ancien cimetière* comme les gens l'appellent. Il est séparé de l'église par un chemin qui conduit à la forêt de Bossicant. Il est entouré de murs, et au milieu, s'élève une croix en pierre. Sur la façade nord de cette croix, on lit cette inscription : « Je fus mise en mission de l'an 1756, par les soins de Jean Derouilly, curé de ce lieu. »

Ce cimetière suffisait amplement à la population. Mais, en 1789, les riches, pour se distinguer, demandèrent à être enterrés dans un petit terrain qui se trouve devant l'église. C'était une place publique. On l'entoura de murs et on en fit un *nouveau cimetière* appelé par les habitants le *cimetière des riches*. Il fut béni le 22 mai 1789, par M. l'archidiacre du Laçois. Au milieu, s'élève une croix en fer, appuyée sur une base en pierre.

Outre les deux croix dont nous venons de parler, Longpré en possède encore quatre autres, disséminées aux quatres coins du pays. Elles sont de date récente : on s'y rend à la procession des Rogations.

MAUVAISES ANNÉES, ORAGES, INCENDIES

1709. — En 1709, la disette se fit vivement sentir à Longpré. Les vignes, les arbres et toutes les semences de la terre furent complètement gelées. Les pauvres mouraient de faim [2].

1728. — En 1728, il y eut à Longpré un grand incendie causé par des coups de fusil tirés sur un toit en chaume. Dix maisons furent brûlées, avec six granges et toutes les récoltes qu'elles contenaient [3].

1. Ce sont les cloches actuelles.

2. Ce détail nous est donné par M. Juvuilliers, curé de la paroisse. Voici comme il le raconte :

« *Fin de la mauvaise année* 1709. Les pauvres mourans de faim. Les grains gellés et autres fruits de la terre. Anné stérille et de disette de tous fruits. Vignes gellés et beaucou plu d'arbres. Dieu par sa bonté que nous prions de nous en donner une mellieure pour l'anné prochaine 1710. Ainsi soit-il. »

3. « La nuit du neuf au dix du mois d'Aoust, dit M. Derouilly, il y a eu à Lomgprey un incendie causé par des coup de fusil tirré sur un toit ; il y a eu dix maisons de bruslé, six granges et les grains de la récolte qui y estaient engrangés. »

Digitized by Google

1744. — En 1744, nouvel incendie. Huit maisons de *la voie Convers*[1] sont la proie des flammes[2].

1808. — En 1808, un orage épouvantable éclata à Longpré. C'était le jour de la fête patronale (S. Pierre-ès-Liens), entre minuit et une heure. Il ne dura que cinq minutes, mais l'eau mêlée de grêle tomba en si grande abondance qu'il y en avait de cinq pieds dans les maisons, et qu'on fut obligé de monter dans les chambres hautes pour éviter l'inondation. Les rues étaient encombrées de pierres, bois et autres matériaux entraînés par le courant. Des blocs énormes furent arrachés ; une grande quantité d'arbres déracinés. On vit flotter à la surface de l'eau des serpents, des oiseaux et même jusqu'à un loup. Les moissons furent totalement perdues. Un laboureur eut à lui seul vingt moutons de noyés. C'est alors que les belles verrières de l'église furent sérieusement endommagées. Les anciens se rappellent encore cette nuit terrible et n'en parlent qu'avec frayeur.

1812. — Année de guerre, de peste et de famine[3].

1814. — En 1814, une épidémie sévit à Longpré. Il y eut 48 décès. « La cause d'une si grande mortalité, dit M. Millet fut la guerre qui eut lieu cette année. Le deux de février, il arriva en cette paroisse 5,500 hommes de la garde de l'Empereur de Russie, à six heures du soir, après trois jours de bataille tant à Brienne-le-Château que dans les villages circonvoisins. Ces troupes logèrent dans les maisons, granges, écuries, rues et places publiques, et ce fut par le plus grand miracle que le village fut préservé d'incendie ; les soldats faisant de grands feux dans l'intérieur même des granges couvertes en chaume. La bataille de Brienne fut si chaude que d'ici nous entendîmes, le premier février, à dix heures du soir, les cris des troupes alliées victorieuses. Depuis le vingt-quatre janvier, jour de la bataille de Bar-sur-Aube jusqu'au quinze mars suivant, nous n'avons pas passé un seul jour sans entendre le bruit du canon, et chaque jour une cinquantaine d'ennemis venaient fourrager et piller le village. »

Le bourg de Vandœuvre, continue M. Millet, a considérablement souffert par la dévastation de la plus grande partie de ses bâtiments par six incendies différentes, le pillage continuel

1. C'est la voie qui conduit à Montmartin.

2. « Le 14 de ce mois (janvier) icy a eu huit maisons bruslé dans la Voie convers. » (Note de M. Derouilly. Reg. ecclés. 1744).

3. M. Millet, curé. Note en tête de l'année. Reg. ecclés.

Digitized by Google

pendant environ deux mois, mais surtout par une maladie épidémique qui a enlevé près de cinq cens individus faisant le tiers de la population [1].

LISTE DES CURÉS DE LONGPRÉ

I. Lorey (1661-1694)

Il fut curé de *Longpré* et *du Puits*. Il mourut, dans sa maison, au Puits, le 7 septembre 1693, et fut inhumé le même jour dans le chœur de l'église par Me Bornia, curé de Beurey et de Thiéfrain. On voit encore sa tombe. L'épitaphe porte :

« Maitre Claude Lorey pbr. et qui a esté 32 ans curé de Lomprey, mourut le 7 septembre 1693. Priez Dieu pour lui [2]. »

II. Lorman de la Grave (1694-1701)

Lorman de la Grave, bachelier en théologie, fut vicaire de Longpré avant que d'en être le curé. Il donna à l'église un tableau de S. Pierre. Il en reste encore, dans le grenier du presbytère. deux morceaux de bois poudreux sur lesquels on lit : « M. Jacques Lorman de la Grave, pbr. et vic. icy a donné ce tableau l'an 1680 [3]. »

III. Juvuilliers (1701-1713)

Il fut 12 ans curé de Longpré. Il nous a laissé un détail sur l'année 1709, que nous avons cité plus haut. Il mourut inopinément et fut enterré à Longpré, le 6 juin 1713, après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction des mains de Mgr de Fréjus passant pour lors à Longpré, se rendant à Langres [4].

IV. Derouilly (1713-1772)

Jean Derouilly était de Thieffrain. On y trouve encore des membres de sa famille [5]. Il fit fondre des cloches, comme nous l'avons vu, et poser une croix dans l'*ancien cimetière*. Il mou-

1. Reg. ecclés. Note à la fin de l'année 1814.
2. Reg. ecclés.
3. Reg. ecclés. C'est de son temps qu'il est fait mention d'un moulin à Longpré. Il va sans dire que c'est un *moulin à vent*. On en voit encore les ruines sur une montagne voisine.
4. « Le 6e jour du mois de juin de l'an 1713, maître Gabriel Juvilliers, curé de Longpré, âgé de 51 ans, est décédé inopinément après avoir reçu le sacrement de l'Extrême-Onction, par Mgr de Fréjus passant pour lors par Longpré. Son corps a été inhumé par nous J.-B. Michaut, prêtre et curé de Magnant avec les cérémonies ordinaires, en présence de maître Edme Masson, prêtre et curé de Bligny. maître Joseph Grossetête, prêtre, vicaire du Puy qui ont signé avec nous. » (Acte de sépult.)
5. L'un d'eux était dernièrement instituteur à Longpré.

Digitized by Google

rut âgé de 88 ans, et fut enterré dans l'église de Longpré par Me Therriot, vice-doyen de Vendeuvre [1]. Il nous reste de lui un « registre ou sont inscrits les noms de ceux qu'y ont acquis et payé leurs places dans les bancs uniformes quy ont esté construits dans l'église de Lomprey en mil sept cent quarente sept. »

V. Didier (1772-1791)

Didier, Honoré-Nicolas, naquit aux Riceys. C'est lui qui fit bénir le *nouveau cimetière* par M. l'archidiacre du Laçois [2]. A la Révolution, il s'exila ; mais, une fois l'orage passé, il revint, et fut nommé curé d'Essoyes où il mourut [3].

VI. Galissot (1791-1803)

François Galissot, naquit à Neuilly, près de Langres. Il prêta serment à la Révolution et fut nommé *officier civil*. Pendant quelque temps, il fit lui-même l'école dans une maison particulière. Il se retira à la Villeneuve et y mourut dans un âge très-avancé [4].

VII. Aubertin (1803)

Après quelques mois de résidence à Longpré, il s'en alla à Couvignon, où il mourut [5].

VIII. Simonel (1803-1807)

Il ne resta que 4 ans à Longpré. Il se rendit ensuite à Balnot, près des Riceys, et delà à Rouvres où il mourut [6].

IX. Millet (1807-1817)

M. Millet naquit à Vendeuvre. Il était instruit ; car, ainsi qu'on a pu le constater, il nous a transmis des détails fort bien écrits sur les événements qui se sont passés à Longpré, depuis 1808 jusqu'à 1815 inclusivement. Il ne faut donc pas s'étonner s'il fut dans la suite curé d'Essoyes.

1. « L'an 1771, le 15 décembre, je soussigné Therriot, prêtre curé et vice-doyen de Vandeuvre, y demeurant, ai, dans l'église de S. Pierre-ès-Liens, inhumé le corps de maître messire Jean Derouilly, curé dudit Lomprez, y demeurant, décédé le jour d'hier dans la communion des fidèles, âgé de 88 ans environ, au convoy et enterrement duquel étaient présents les sieurs Guillemin, Pelletier, ses vicaires actuels et maître Guillaume, prêtre curé de Vitry, et autres parents et amis soussignés avec nous. (Acte de sépult.).
2. Acte de sep. 22 mai 1789.
3. Rapport des anciens.
4. Reg. ecclés. Rapport des anciens.
5. Ibid.
6. Ibid.

Digitized by Google

X. Martinot (1817-1831)

M. Martinot était de Thieffrain. C'était la simplicité même. Une vache ayant fait trois petits veaux, il voulut les avoir et les élever lui-même dans son presbytère. Il fit fondre des cloches à Longpré et à Montmartin, ériger un chemin de croix à Longpré, et poser un autel dans l'église de Montmartin. Usé par la vieillesse et par les soins du ministère, il se retira à Thieffrain, près de la chapelle de S. Hilaire, propriété de ses ancêtres, et c'est là qu'il finit ses jours, en odeur de sainteté. On raconte qu'avant de mourir, il voulut payer aux gens de Montmartin la terre qu'il avait enlevée en passant avec ses gros sabots dans leurs champs labourés. Son corps a été inhumé sous le porche de l'église de Thieffrain. Sur sa tombe, on lit cette épitaphe : « Ici repose en attendant la bienheureuse résurrection le corps de Pierre-Joseph Martinot, curé de Thieffrain, lieu de sa naissance, décédé le 29 novembre 1844, âgé de 76 ans. Détachez vos cœurs des biens de la terre ; sanctifiez le dimanche; telles furent les dernières paroles de ce bon pasteur. R. i. p. »

Nous terminons ici la liste des curés ; nous ne voulons pas aller plus loin. On comprend notre réserve. Nous laissons à ceux qui viendront après nous, le soin de la continuer.

LISTE DES VICAIRES DE LONGPRÉ

Les curés de Longpré ayant sous leur juridiction *le Puits*, *Nuisement* et *Montmartin*, ne pouvaient à eux seuls suffire à toute la besogne. C'est pourquoi, de tout temps, ils ont eu un vicaire *au Puits*. Et même, quand ils étaient vieux ou malades, ils faisaient venir près d'eux, à Longpré, un vicaire ou bien un religieux, qui les aidait dans le ministère. Ces prêtres administraient la paroisse, en cas de vacance. Nous allons donner leurs noms, en regard de la liste des curés, avec la date de leur nomination :

LISTE DES CURÉS	LISTE DES VICAIRES
1661. Lorey.	1673. Suresne.
	1675. P. André, prêtre-vicaire.
	1679. Lorman de la Grave id.
	1685. Nicolas Pernit id.
1694. Lorman de la Grave.	1700. F. Gillet.
	1701. F. Claude Bonnard, docteur en théologie et

Digitized by Google

recteur de l'ordre des frères prêcheurs de Bar-sur-Aube.

1701. Juvuilliers.
1713. Derouilly.

1762. F. Bernard, capucin du couv. de Bar-s-Aube.
1762. Jean Geoffroy, vicaire.
1764. F. Edmond, capucin.
1766. F. Daniel, id.
1767. P. Guillemin, vicaire[1].
1768. F. Thomas, capucin.
1772. Gillot, prêtre-desservant.

1772. Didier.
1791. Galissot.
1803. Aubertin.
1804. Simonel.
1807. Millet.
1817. Martinot.

Tels sont les renseignements que nous avons recueillis sur Longpré. Nous les avons puisés aux sources les plus autorisées, et nous avons mis, dans ces recherches, le soin le plus minutieux ; nous avons coordonné les faits le mieux qu'il nous a été possible. Nous les livrons au public ; nous les offrons surtout à notre ancienne paroisse, conjurant les habitants de Longpré de ne pas nous oublier dans leurs prières, de même que nous ne les oublierons jamais dans les nôtres.

L'Abbé Chauvet,
Membre de la Société académique de l'Aube

1. Il fut enterré au Puits, le 3 avril 1780, par M. Didier, curé de Longpré. On voit sa tombe dans l'église, en face de l'autel de la Sainte-Vierge. Elle porte cette inscription :

« D. O. M. »

Cy gist Maitre Pierre Guillemin, natif de Brevonne, vicaire de ce lieu, décédé le 2 avril 1780, âgé de 42 ans, qui a fondé à perpétuité un service à trois grandes messes dans l'église de ce lieu et un service aussy à trois messes, dont deux basses et une haute dans celle de Lomprey avec un nocturne et laudes à chaquun des dits services qui doivent s'acquitter dans les dites églises tous les ans à pareil jour de son décès. Requiescat in pace.

Digitized by Google

L'ARCHÉOLOGIE CHAMPENOISE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1878*

Déesses ou simples mortelles, la question est pendante entre savants, il ne faut pas céder sans réserve à leur séduction. Ces faciles productions, que nous ne pouvons cependant pas regarder comme des ébauches, conservent des qualités inséparables de l'art Hellénique, mais ce n'est plus le grand art, et il ne faudrait pas que l'engouement dont on se prend pour elles, fit perdre de vue les éternels modèles du beau et du vrai. Ces terres cuites sont d'un mérite très inégal, il y en a qui n'en n'ont même aucun ; elles montrent dans certaines parties, les extrémités surtout, de la négligence, le modelé des nus laisse à désirer, mais en revanche les draperies sont traitées avec habilité, et c'est surtout par l'expression des visages qu'elles se distinguent. Cette expression qui n'est jamais la même sur deux sujets, alors même que les types se répètent, était dûe à des retouches délicates et spirituelles faites à l'ébauchoir sur l'argile au sortir du moule. L'artiste modifiait sa figure, lui ajoutait au besoin des accessoires et donnait ainsi une originalité très-vive à une fabrication banale ; banale en ce sens, que la quantité de statuettes entières ou en fragments recueillie dans les sépultures de Tanagra ne peut-être que le résultat d'une production industrielle.

Ces figurines si lestement retouchées ont un caractère plus primesautier que celles trouvées dans l'Asie-Mineure et dans l'île de Chypre et qui sont aussi fort recherchées des collectionneurs. Ces dernières, dont la terre n'est pas la même, sorties de moules plus soignés, ne laissent pas en général appercevoir les traces de l'ébauchoir, et, en dehors de leur exécution, puisent souvent leur intérêt dans les mythes qu'elles représentent.

Les statuettes de Tanagra sont habituellement réhaussées de couleurs. Nous ne sommes pas certain que les traces n'en aient point été souvent ravivées, de même qu'on a reconstitué des figurines entières avec des fragments divers. C'est une industrie très-habilement pratiquée à Athènes, où il se fait surtout commerce de ces antiquités.

* Voir page 451, tome I, 3e année de la *Revue de Champagne et de Brie*.

Digitized by Google

Cette plastique qui, tout en étant d'un ordre secondaire dans l'art grecque, possède encore tant de qualités charmantes et parfois du style, était destinée à satisfaire, ne l'oublions pas, à des rites funéraires très-répandus, populaires sans doute. Supposons pour un instant que le dépôt dans les tombes de représentations en terre cuite soit en usage de nos jours, à quel niveau d'art s'élèverait cette céramique? vraisemblablement à celui que représentent les figures en plâtre colportées dans nos rues par les modeleurs piémontais !

Cette dernière digression en réponse à ceux qui, dans le monde industriel, taxent de convention le goût professé pour les productions de l'art antique.

La travée occupée par M. J. Gréau, est meublée de quatre larges armoires dressées contre les murs latéraux, d'une grande vitrine au milieu, de montres basses contre les cloisons, et pas une tablette qui ne soit garnie de plusieurs rangées d'objets, pas le moindre espace perdu. Profusion de richesses entraine-t-elle forcément à la confusion archéologique? Nous n'aimons guères, dans les vitrines de gauche, ces quelques cartons chargés d'armes préhistoriques, ces bronzes d'origines différentes, ces antiquités égyptiennes au milieu de la céramique et des terres cuites de la Gaule ; des poteries romaines confondues avec les vases et les figurines de l'Italie et de la Grèce. Sans compter, que dans la même salle, des objets du moyen-âge y cotoient des bas-reliefs assyriens et même des spécimens de l'âge de la pierre.

Après cette légère critique qu'excusera M. J. Gréau qui nous a fait lui-même les honneurs de son exposition, nous n'avons plus qu'à signaler, au milieu de tant de choses qui ont captivé notre attention, celles qui nous ont paru les plus remarquables.

Dans la première vitrine consacrée en majeure partie aux poteries :

Lagène à panse cylindrique surmontée d'un goulot élevé accosté d'une anse ; fabrication dite samienne, glaçure d'un beau rouge corail. Les pots à verser sont peu communs dans ce genre de céramique ; ce vase, ainsi qu'une amphorisque pyriforme, paraît-être un produit de l'industrie Arétine.

Vase peint Italo-grec ; figures rouges sur fond noir, forme cylindrique orné de têtes en applique au-dessus des anses ; et surmonté d'une petite urne décorée de chouettes.

Rhyton représentant une tête de nègre.

Digitized by Google

Guttus à panse discoïde, joli décor en relief.

Lécythus Athénien, deux figures au trait en rouge sur engobe blanc lustré. Dessin presqu'effacé.

Deux œnochoës à ouverture trilobée, montrant, peint sur l'engobe blanc, un génie ailé.

Elégant canthare, même genre de fabrication ; peinture, tête coiffée du bonnet phrygien.

Grand vase, haut^r 0,60, extrêmement curieux. Il est décoré de figurines modelées en ronde bosse attachées sur le haut de la panse avant la cuisson : une divinité marine, Scylla?, flanquée de deux néréides agenouillées sur des mascarons grotesques; chaque anse s'appuie également sur des mascarons et est surmontée d'une tête de lion. A côté, un autre ouvrage en terre cuite nous parait-être le couvercle d'un vase du même genre. De forme pyramidale, supporté à la base par une belle tête de femme, au-dessus de laquelle se tient debout une femme drapée, appuyée contre une grande anse. Ces poteries proviennent de l'Italie méridionale, ainsi qu'une vasque munie de deux anses, d'un couvercle conique et décorée d'ornements en fort relief. Cette céramique de la Grande-Grèce puise surtout son intérêt dans l'originalité de ses compositions et aussi dans l'importance des pièces qui dénotent des potiers très-habiles, mais la profusion des figures, quoique d'une exécution assez satisfaisante, trahit une époque où le goût déclinait.

Lagène à anse en terre rosâtre ; le goulot au-dessus de la panse est accosté de deux petites figurines, une troisième, appliquée plus bas, tient un petit vase faisant l'office de gargoulette. Provenance Chypre.

Deux coupes en forme de calottes, décorées de dessins délicats en relief dans le genre Samien, l'une d'aspect noir, l'autre d'aspect rouge. Nous les supposons d'origine italienne.

Deux lampes en terre, du type ordinaire, sont cependant à noter en ce qu'elles sont revêtues d'un vernis vert plombifère ; il en est de même pour un manche de patère et peut-être aussi pour une applique de vase, une femme drapée, dont la couverte se rapprocherait d'une terre émaillée.

La plastique proprement dite est plus particulièrement représentée dans cette première armoire par les pièces suivantes :

Beau buste d'homme, barbe et cheveux tire bouchonnés, portant une couronne de lys rouge. Chypre, dernière époque.

Digitized by Google

Tête de lion très-énergique, applique d'architecture, trouvée au Pirée.

Idoles chyprioles primitives, Astartés phœniciennes; le corps en gaine plate surmontée d'une tête coiffée du *polos*, les bras indiqués par deux courts appendices.

Figure archaïque tenant une lyre ; elle serait très-intéressante si, comme il est supposable, elle représente Hésiode, et surtout si elle provient de Thespis où le poète avait un temple.

Apollon Citharède, morceau archaïque de Delion en Beotie du VIe siècle avant J.-C.

Femme drapée, Corée? d'un bon style; terre rosâtre sous engobe blanc. Athènes.

Nous ne citerons que ces terres cuites, les autres vitrines étant sous ce rapport plus richement dotées.

Parmi les bronzes, peu nombreux du reste, deux statuettes d'un travail médiocre mais curieuses : Aphrodite chypriote, sous le nom de Bérénice, et Baaltis-Dioné drapée à la grecque et coiffée d'un oiseau aux ailes éployées. Provenance Syrie.

Nous négligerons un certain nombre de figurines égyptiennes en terre émaillée et en bronze, ainsi que diverses autres menues antiquités dont le détail nous mèneraient trop loin et dont aucune ne nous a particulièrement frappé.

La seconde armoire à côté abonde en figurines grecques, nous en avons compté plus de soixante, parmi lesquelles plusieurs forment des groupes charmants.

Vénus et l'amour, la déesse d'une jolie expression est d'un faire très-supérieur à celui de l'enfant posé après coup.

Scène érotique, un jeune homme assis auprès d'une femme, le bras passé autour de la taille ; il était impossible de rendre avec un goût plus délicat l'expression des visages.

Une liseuse assise, charmante comme naturel et finesse.

Femme appuyée sur un cippe, tenant une pomme ou une balle, la draperie laisse les épaules à découvert. Réhauts de couleur : les chairs légèrement teintées de rose, cheveux blonds, manteau rosâtre avec bordure noire. Les proportions ne sont pas irréprochables, mais l'ensemble est d'un bel effet.

Femme à demi voilée dans sa *calyptra* qui a conservé des restes authentiques de dorure, le bas du vêtement est peint en bleu. Cette statuette qui, paraitrait-il, a été reconstituée, n'en est pas moins une des plus belles de la collection. La répétition

Digitized by Google

fréquente de figurines, dont le bas du visage est discrètement caché, montre que dans l'antiquité les femmes grecques, de même qu'actuellement les femmes turques, ne se montraient pas en public à visage découvert.

Femme drapée et coiffée de la *tholia*, chapeau pointu à large bord, posé coquètement sur le sommet de la tête pour garantir du soleil.

Nous ne pourrions, sans nous répéter trop souvent, continuer, même en faisant un choix, la description des figurines de Tanagra qui peuplent cette armoire. Nous allons retrouver d'ailleurs d'autres spécimens, que sans doute le possesseur considère comme plus intéressants, puisqu'il les a logés dans la vitrine d'honneur, au milieu de la salle.

Nous mentionnerons cependant encore un Eros couronné de fleurs, figure médiocre, boursouflée, provenant de Thespie, une Vénus à la colombe, etc.; et pour mémoire, des terres cuites gallo-romaines : Vénus anadyomènes, Déesses-mères, des poupées articulées, voire un moule avec décor en creux pour vases samiens et des poteries d'un effet disparate dans un pareil milieu.

Avant d'aborder la vitrine en question, nous nous arrêterons devant un morceau de beaucoup de valeur, une tête de faune placée sous verre sur un socle isolé. Cette terre cuite d'un modelé très-habile, d'une grande franchise d'expression a soulevé des appréciations diverses. Est-elle antique, est-ce une œuvre de la Renaissance? M. Julien Gréau l'indique comme provenant de Smyrne; elle vaut la peine de rechercher dans quelle condition elle a été trouvée. La présence d'une statue du XVIe siècle dans une ville Turque est peu probable, d'un autre côté la cassure du cou laisse voir une terre lie de vin, très-dense, qui a pris à la cuisson une dureté qui ne se rencontre pas ordinairement dans la céramique antique.

La grande vitrine étagère du milieu de la travée contient, avons-nous dit, les pièces de choix; nous leur devons, sans les énumérer toutes, des citations plus nombreuses. Les indications d'origines étant peu précises et faisant souvent défaut, nous les avons en partie complétées d'après l'aspect des pièces.

Chypre. Déesse assise sur ses talons, *Astarté-Anat*, caractère archaïque du visage. Sorte de petit flacon.

Travail grec, pendant et après l'époque *macédonien..e*. Esculape, moulage délicat. Danseuse ou prêtresse, la tête manque, mais le mouvement du corps sous la draperie qui l'enveloppe

Digitized by Google

est bien senti. Aphrodite et autres divinités, têtes de femmes fort jolies, coiffées de la *cidaris*. Sphinx coiffé de la tiare, figure très-fine. Un acteur comique portant une couronne. Une tête de cheval donnant avec précision les détails du harnachement. Nombreuses têtes cassées qu'on trouve habituellement telles quelles dans les tombeaux et qui nous montrent la fantaisie artistique, au milieu d'œuvres de caractère, descendant jusqu'à la caricature.

Tarse, Cilicie. L'art de l'Asie mineure parvenu à son épanouissement est postérieur à celui de Tanagra, et survit pendant plusieurs siècles ; il est moins original, moins libre, plus correct. Nous ne connaissons aucune figurine nue dont les formes soient plus pures, mieux étudiées que celles de l'Aphrodite du Louvre, le meilleur morceau que nous ait laissé la fabrique de Tarse et dans lequel un savant archéologue reconnait le style de l'école de Lysippe [1].

La vitrine de M. J. Gréau contient quelques beaux spécimens de cette céramique toujours rares dans les collections.

Divers torses d'hommes d'un modelé énergique. Un Hercule bachique et solaire ; une des épreuves les mieux venues de cette représentation. Tête de Jupiter d'un beau caractère. Une tête de femme également digne d'être citée. Une petite poupée articulée.

Smyrne. Vénus anadyomène, pose gracieuse, formes délicates mais un peu rondes. Eros appuyé sur un cippe, jolie reproduction supposable d'un marbre. Cybèle assise tenant une patère. Nymphe rappelant un sujet souvent traité. Femme tirant une épine de son pied. Eros au dauphin. Artémis avec le cerf à ses pieds, sujet familier à la statuaire. Dans ce groupe de petites figurines en terre rosâtre, où dominent les Vénus, plusieurs ont conservé des restes de dorure. Enfin un Mars assez médiocre de l'époque romaine et un Eros tirant de l'arc ; terres cuites dorées.

Pergame. Charmant petit groupe de deux jeunes femmes mi-voilées, l'une vêtue d'un manteau teinté en rose est assise sur les genoux de la seconde enveloppée dans un manteau

1. M. Léon Heuzey. Les fragments de Tarse. Gazette des Beaux-Arts, 1876. Le même auteur fait paraître en ce moment un fort bel Album reproduisant par la gravure les terres cuites les plus remarquables du Musée du Louvre. Un texte explicatif suivra la publication des planches, la plume d'où il émanera est un sur garant du haut intérêt qu'il offrira. — Editeurs, veuve Morel et Cie.

Digitized by Google

teinté en bleu. Malgré la réduction de ces mignones figurines, les têtes sont traitées avec une délicatesse d'expression remarquable. Autre groupe peint, Eros ailé combattant un lion attaqué par un chien.

Sous la rubrique « Fouilles d'*Asie Mineure* » une série curieuse de moules de figures, d'ornements pour appliques, de lampes, etc.

Tanagra. Cette localité célèbre fournit pour les terres cuites le complément de la vitrine.

Joueuse d'osselets, les chairs et les cheveux légèrement coloriés. Ephèbe assis coiffé du *pétase*. Enfant nu et drapé. Une canéphore. Diverses petites figurines de femmes assises, l'une d'une expression très-fine, tient le sac contenant les jouets, la poitrine découverte est teintée en couleur de chair, les cheveux en roux. Une jolie statuette, à côté, montre un exemple de repeint maladroit ; le manteau est coloré avec du bleu de prusse, substance inconnue des anciens. Une fileuse assise paraît également avoir été repeinte. Une délicieuse bacchante, portant la nébride, est couverte d'un manteau bleu dont la couleur est authentique.

Une des meilleures figures est une toute petite danseuse aux draperies flottantes, dont le mouvement est plein de grâce et de vérité.

Comme exemples de réalisme sans trivialité, nous noterons une vieille nourrice tenant un enfant, et surtout un Silène assis à côté de son outre à moitié vidée. Le modelé du corps, l'expression du visage, dénotent chez l'artiste un véritable talent d'observation et de faire.

Nous signalerons pour terminer, parmi de charmantes statuettes de femmes, une Déméter à la recherche de sa fille ; cette désignation pour la satisfaction des savants qui donnent une interprétation mythologique aux personnages féminins se voilant le bas du visage dans leur *himation*. Une autre femme fièrement campée la main sur la hanche a un caractère de statue, tandis qu'une dernière, tenant un éventail, esquissant un sourire plein de finesse est d'un aspect plus familier. Comme curiosité, une grande poupée articulée complète, accompagnée d'une plus petite, dont la tête est serrée dans une sorte de coiffure jaune, *mitrion*, qui se voit couramment sur les vases peints.

La riche vitrine centrale se distingue, en outre des terres cuites que nous venons de passer en revue, par des bronzes remarquables.

Digitized by Google

Junon, ou plus vraisemblablement l'Aphrodite Dorienne, statuette d'un style très-pur, citée comme un des plus beaux petits bronzes connus ; elle est revêtue du *peplos*, la tête ceinte d'une couronne, les pieds chaussés de sandales. Hauteur 0,12, belle patine. Provenance, Athènes.

Bacchus jeune, le torse seulement, œuvre du beau tems de l'art. Provenance, Patras. Une autre représentation de ce Dieu, moins méritante.

Mars appuyé sur sa haste, beau style, belle patine verte.

Guerrier en costume militaire greco-macédonien avec la cuirasse reproduisant les formes du corps, la tête barbue et casquée d'un beau caractère, les jambes armées de cnémides. Statuette très-intéressante comme art et travail du métal, on y remarque des restes d'une damasquinure en argent. Hauteur, 015. Provenance, Trieste.

Silène ventru portant une amphore.

Un Apollon en argent massif, bon modelé. Provenance Laodicée.

Une Vénus en bronz argenté. Provenance Grèce.

Une fort belle tête d'Athéné casquée.

Ces diverses figures révèlent en général l'art du IIIe siècle. Une statuette de Diane, de temps bien postérieurs, d'une exécution assez soignée quoique sans réelle valeur d'art, est encore à citer parcequ'elle a été trouvée dans le département de l'Aube.

Enfin un objet fort curieux, Vénus et l'amour, qui paraît une sculpture en jayet ou en bois et qui a été dorée ; mais de quelle époque ?

La plastique grecque joue un rôle assez prépondérant dans l'exposition de l'art antique, qui, à notre avis, lui doit pour une notable partie la popularité de son succès, pour que nous ayons cru devoir, dans notre examen de la collection de M. J. Gréau, nous étendre longuement sur ses productions. Nous devrons, pour ne pas exagérer les proportions de ce compte-rendu, d'abord ne pas nous arrêter plus longtemps devant la vitrine centrale, et ensuite passer rapidement devant les deux grandes armoires latérales du côté droit, dans lesquelles se trouvent accumulés par centaines des objets d'art et des ustensiles en bronze, étrusques, grecs, romains et gallo-romains.

Il nous a semblé aussi, qu'après le choix qui avait été fait pour la vitrine précédente, le contenu de ces armoires était

Digitized by Google

surtout remarquable par son ensemble ; que les objets curieux à divers titres n'y faisaient pas défaut, mais que les pièces d'une valeur exceptionnelle y étaient très-clair semés. C'est donc un peu au hazard que nous citerons parmi les antiquités étrusques :

Des anses et des appliques de cystes ornées de figures de divinités et d'animaux en ronde bosse ; un mors de cheval dont les anneaux pour les brides sont décorés d'après le même système. L'anse d'un vase de Prœneste. Un miroir archaïque, indiqué comme provenant de Mégare et étant de l'époque d'Alexandre. Nous ne sommes pas de l'avis de l'exposant sur cette pièce fort intéressante qui nous paraît remonter à un temps bien antérieur. Le disque, sur le contour duquel sont fixés des petits animaux, chien, lièvre, coq, ainsi que des génies ailés, a pour manche une figure d'Aphrodite d'ancien style.

Un trépied, une grande casserole, des flacons façonnés en tête de femme, (au moins un, celui qui porte une inscription en lettres grecques rétrogades), sont encore dus au travail étrusque.

Les statuettes de 0,10 à 0,20 de hauteur sont assez communes sur les rayons : Hercule et Télèpe sous un édicule, un cavalier, Mercure répété plusieurs fois, un Bacchus trouvé dans la Saône, près de Mâcon et un Neptune, la meilleure pièce, retirée de la Moselle à Metz en 1746 ; Mars casqué, des Vénus et enfin d'autres personnages que nous ne pouvons énumérer parmi lesquels un petit buste d'Alexandre, provenant de Pompeï. A toutes ces figures en général de travail romain, nous préférons un lion et surtout un taureau en demi relief appliqué sur marbre jaune. L'animal est bien étudié et son mouvement plein de furie. Un sanglier à côté est d'une exécution très-soignée. Un vase, étiqueté vase vendangeur, en raison du personnage drapé et couronné de pampres, accroupi sur une outre, qui le décore, est à remarquer d'autant plus que c'est encore une antiquité nationale; il provient de *Cluny*, Saône-et-Loire.

Notons comme étude bien observée un pugiliste romain, deux lutteurs, et dans un autre genre, un petit nain grotesque.

Parmi les ustensiles de toute sorte, que mentionner particulièrement ? Une très-jolie *phiale* à ombilic ornée d'un mascaron ; une lampe à suspension curieuse, une panthère tenant le

Digitized by Google

myxus dans sa gueule; une roue de char, moyeu et rayons, revêtue de cette patine verte bleuâtre d'un si bel effet; un magnifique ascos, dont l'anse double à volute s'attache sur la panse par un mascaron palmé; des passoires dont les mille trous forment des dessins; des œnochoës diverses. Parmi les vases de cette dernière sorte, nous en avons remarqué un fort élégant, à godrons, orné de bandeaux circulaires chargés de détails finement ciselés; il est placé discrètement en second plan, est-ce par ce qu'il est d'une antiquité douteuse, ou, qu'œuvre de la Renaissance, il soit un exemple de la confusion dont nous avons dit deux mots au début?

Une collection, aussi complète que celle de M. J. Gréau, doit compter de beaux marbres. Aussi admire-t-on en entrant, dans la salle à gauche, un morceau qui révèle un ciseau exercé et une bonne époque de l'art: une tête d'Esculape ceinte d'un diadème, aux traits calmes et purs. Provenance, Athènes. Des stèles sur lesquelles sont représentées des scènes funéraires et d'autres bas-reliefs. Dans les armoires des bronzes, deux têtes de femmes venant de Smyrne et une tête de vieillard barbue d'une très bonne facture (Athènes). Nous ne parlons pas de quelques sculptures de la Renaissance qui toute remarquables qu'elles soient restent en dehors de notre travail.

Nous ne pouvons non plus détailler comme elle le mériterait la très intéressante collection de verres antiques recueillis en Gaule, en Italie, à Chypre, en Syrie, etc., exposée dans deux montres en regard l'une de l'autre.

La première à gauche est la plus curieuse, quoiqu'en fait de pièces entières, elle ne renferme que ces petites ampoules fusiformes ou ovoïdes bien connues, couvertes de dessins en zags jaunes ziget blancs sur fond bleu foncé; mais elle contient tout un assortiment de petits tessons qui nous prouvent, au point de vue technique, à quelle perfection était parvenue l'industrie du verrier chez les anciens. Merveilleuse imitation des gemmes, surtout des agates rubanées; application délicate de dessins en pâte de verre blanche opaque sur fond bleu. Dans cette fabrication, nous ne pouvons ne pas mentionner un petit tesson bien curieux, sur lequel est représenté un bouclier gaulois identique à ceux figurés dans les trophés de l'arc de triomphe d'Orange. Bouclier oval, muni de l'umbo central, orné des croissants et des sangliers caractéristiques: pâte blanche opaque sur fond bleu transparent. Un autre petit tes-

Digitized by Google

son présente deux zônes d'ornements palmés d'une grande délicatesse, en cinq ou six couleurs sur fond blanc.

Nous n'entrerons pas dans plus de détails sur cette première montre ; la vue seule de ces nombreux échantillons de pâte de verre blanc, opaque, laiteux, sur fond de couleur imitant les camés, de ces rouges sanguins, de ces bleus d'un ton si intense, de ces verts, de ces jaspés, etc., peut donner une idée des ressources que l'antiquité savait mettre en œuvre dans la fabrication du verre ainsi que des emplois multiples qu'elle donnait à cette matière.

Au milieu de tous ces échantillons, si curieux au point de vue de la connaissance et de l'application par les anciens de la chimie industrielle, nous signalerons dans un autre ordre, un fond de vase doré, orné d'un sujet chrétien, et surtout un tesson sur lequel un personnage a été gravé à la meule. Les anciens, habiles à mouler les pâtes de verre, n'ont laissé que de très-rares exemples de verres sur lesquels l'action de la meule est indubitable et encore ces pièces ne remontent-elles pas bien haut. L'extrême légèreté des verres antiques ne permettait pas un genre de travail dans lequel les anciens ont excellé dans leur glyptique.

Une fort belle pièce, du moins comme dimension, n'a pu prendre place dans la montre basse en regard de celle que nous venons d'examiner, elle figure sur un des rayons du haut de la première armoire de gauche. Une grande coupe en verre jaune à pied. Il faut pour qu'elle ait été placée si peu en vue qu'elle soit en bien mauvais état. Au milieu des verres d'un très-bon choix qui garnissent la 2e montre, nous avons distingué deux coupes en forme de calottes hémisphériques, à côtes. l'une imitant l'agate rubanée blanche et violette, l'autre, alternée de bleu de vert et de jaune ; une jolie aiguière en verre blanc ; un gobelet en verre noir opaque ; un beau plateau en verre blanc azuré ; une soucoupe à bords ondulés en verre brun avec marbrures noires, etc., etc.

Si étendu que soit l'examen que nous venons de passer des collections de M. Julien Gréau, que le lecteur ne suppose pas avoir eu un catalogue sous les yeux ; nous n'avons parlé que des objets qui ont le plus attiré notre attention dans la travée qu'il occupe, et que de choses intéressantes nous avons dû passer sous silence pour rester dans les limites d'un article de *Revue* ? Nous avons donc rigoureusement laissé de côté tout ce qui ne concernait pas l'art antique ; mais il nous sera permis,

Digitized by Google

avant de quitter cet archéologue distingué, d'insister sur ce point, que son goût de collectionneur ne néglige aucune époque et que, si l'antiquité a ses prédilections, nous avons eu l'occasion, en suivant la galerie du Trocadéro, de rencontrer son nom plusieurs fois encore.

Le Moyen-Age, même à son début, ne rentre pas non plus strictement dans notre cadre, nous ferons cependant une courte excursion sur son terrain, à la suite d'un autre collectionneur, M. Morel, de Châlons, dont le nom nous est bien connu. Et puis, les objets de l'époque mérovingienne qu'il a exposés ont le mérite d'être uniquement sortis des cimetières de la Champagne, St-Loup, Verpillière, Breban.

Arrivé à la fin de notre travail, nous avons encore moins à traiter de l'art importé dans l'Europe Occidentale par les peuples, dits barbares, qui s'établirent dans l'Empire romain à partir du ve siècle. Il y a toute une étude à faire sur l'origine de cet art curieux, ses ramifications, les influences qu'il a subies. Il n'est en général représenté que par des objets en métal, parmi lesquels, sans compter les armes, ceux en fer travaillé avec une grande habileté tiennent une place importante. Nous voulons faire remarquer, dès maintenant, que les fouilles nous montrent ces Germains succédant après de longs siècles sous le sol de la Champagne à d'autres envahisseurs, les Gaulois, dont on suit archéologiquement les traces bien au-delà de la rive droite du Rhin, et dont les sépultures nous prouvent également l'habileté dans le travail du fer. Cette métallurgie, que les découvertes des époques classiques ne font reconnaître nulle part, ni aussi développée, ni pratiquée avec la même dextérité, était-elle restée, dans certains pays, une tradition industrielle, dont il est donné à la Champagne de nous faire connaître les deux termes ? Poser cette question, c'est appeler des objections que nous nous sommes faites à nous-mêmes ; aussi ne la préjugeons-nous pas sur des indices à peine entrevus; ne faisant pas profession de *cette science nouvelle*, qui née d'hier, dit un auteur, impose déjà ses solutions.

Les antiquités mérovingiennes de M. Morel figurent, fixées sur des cartons, dans une grande armoire à droite en sortant de la salle occupée par M. J. Gréau. Sur le premier nous voyons des armes en fer très-caractéristiques de l'époque, scramasax, francisques, angons, fers de lances larges en forme de lozanges, pointes de flèches dont une à ailerons, forces et couteaux ; des umbos de boucliers d'un genre particulier, l'un

Digitized by Google

est encore garni des clous en bronze qui le fixaient au bois et a conservé son manipule.

Sur un second carton, ces lourdes agrafes avec plaque et contre-plaque en bronze ou en fer, ciselées et gravées, dont le travail de damasquinure, métal sur métal, est si curieux et dénote une industrie consommée. Les incrustations sont en général en argent refoulé au mattoir, elles forment un ornementation très-variée dans laquelle dominent les réseaux, les entrelacs, etc. Détail caractéristique, ces plaques et contre-plaques dont quelques-unes développent : avec la boucle, plus de 0,30, sont presque toutes munies de clous formant de gros cabochons sur la face en vue. Un petit nombre de pièces en bronze montrent par exception, dans l'ornementation, un dragon enroulé qui peut être une réminiscence scandinave ? Les emblêmes chrétiens sont rares. Quelques agraffes, bronze ou fer sont plaquées en argent. Les simples boucles sont assez communes et travaillées dans le même goût. Citons encore, avec les rouelles en bronze ciselé, deux de ces grands peignes en os qui ont une signification historique.

Un carton plus riche semble représenter une sépulture de femme (Bréban), il est surtout chargé de bijoux. Fibules en bronze doré, la tige plate est terminée par un demi disque sur le pourtour duquel sont sertis des grenats ou des verroteries rouges. Deux boutons offrent le même travail. Deux pendants d'oreille, tige en or, chaton carré orné de verroterie. Bracelets en bronze et en argent, unis ou tordus, dans lesquels sont enfilées des perles de verre. Bagues en bronze. Colliers en grains d'ambre et en perles de terre cuite de diverses couleurs.

Un petit oiseau à bec fort et crochu devait orner une fibule; cette forme de bijou en bronze, orné de verroteries rouges cloisonnées, se rencontre fréquemment dans les tombes mérovingiennes et rappelle le pingouin commun dans les mers du Nord; il avait vraisemblablement une valeur mystique qui n'a pas été, que nous sachions, encore déterminée. D'autres cartons supportent des objets du même genre que nous passons sous silence pour ne pas tomber dans des redites fastidieuses. Nous ferons, toutefois, une exception en faveur d'un bijou, de forme discoïde, en argent ou en bronze argenté couvert de dessins tracés délicatement en filigranes. D'après plusieurs spécimens que nous avons pu examiner dernièrement, notamment de très-beaux bijoux acquis par le Musée de St-Germain,

Digitized by Google

il est certain qu'à l'époque mérovingienne, comme au temps des Etrusques, on excellait dans le travail du filigrane et du grenetis.

M. Morel a également exposé, dans une vitrine à côté, une boucle en crystal de roche d'une taille très-soignée, découverte il y a peu de temps dans une tombe franque de sa contrée.

Autant les antiquités en métal révèlent des ouvriers habiles, autant la céramique n'est le fait que de potiers sans goût, sans imagination et maladroits. Les vases, en général, de faible échantillon, d'aspect noirâtre ou gris, n'ont d'intérêt ni comme forme ni comme décor, leur seul qualité est d'avoir pris à la cuisson une dureté qui approche de celle des grès. Nous ne nous y arrêterons pas plus que sur la verrerie qui n'indique pas une aussi grande décadence industrielle, et nous terminerons notre compte-rendu par quelques mots sur la plus intéressante des exhibitions mérovingiennes, celle du Musée de Troyes.

Un grand écrin contenant les belles et curieuses épées à poignée garnie de lames d'or estampées, relevées de verroteries rouges, sinon de grenats, retenues dans des sertissures. Ces armes accompagnées d'un torque, d'un bracelet, de boucles et d'autres bijoux en or, ont été trouvées à Pouan (Aube), et sont, comme on sait, attribuées, avec plus ou moins de raison, à Théodoric. Elles ont la plus grande analogie, on le sait encore, avec les armes recueillies dans le soi-disant tombeau de Childéric à Tournai qui sont actuellement au Musée d'artillerie à Paris.

Les unes et les autres constituent une grande rareté archéologique.

On ne peut prévoir sans doute qu'elle surprise l'avenir nous ménagera, mais il est bien impropable, que dans le cours des années qui lui restent à parcourir, le XIXe siècle nous convie encore à assister au spectacle grandiose d'une Exposition universelle, au moins à Paris.

Pour l'occasion présente, les visiteurs de tous les pays doivent se montrer particulièrement reconnaissants envers les collectionneurs qui, répondant à l'appel de l'éminent Président de la Commission d'organisation, ont bien voulu apporter leur concours à l'exposition de l'art ancien. Aucun intérêt ne les a

Digitized by Google

guidés, la seule récompense qu'ils aient ambitionnée a été la satisfaction de faire jouir le public des richesses dont ils sont les heureux possesseurs. Que le compte-rendu que nous mettons sous les yeux des lecteurs de cette *Revue*, soit, quoique limité aux temps antiques, un témoignage de la part importante que la Champagne et la Brie ont prise à cette manifestation si pleine d'enseignements des choses du passé.

H. A. Mazard,
Associé correspondant de la Société des Antiquaires de France, bibliothécaire du Musée de Saint-Germain.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

La nécrologie est longue ce mois-ci en Champagne. Le 31 décembre est mort encore M. Charles Perrier, ancien député, ancien conseiller général de la Marne, chef d'une des premières maisons de vins de la province. Il a été maire d'Epernay pendant 16 ans, président du tribunal de commerce, du comice agricole. Depuis 1870, il était rentré dans la vie privée et ne se faisait plus connaître que par de larges bonnes œuvres. C'est lui qui avait fondé dans sa ville natale l'orphelinat de bienfaisance des écoles laïques et congréganistes.

* * *

Mentionnons aussi un journaliste spirituel M. de Precy, mort à Menton. Il se nommait Hippolyte Nazet et était né à Reims où son oncle, M. Buirette, a laissé une réputation de bienfaisance qui a fait donné son nom à une rue de cette ville. Il collaborait activement au *Figaro*.

* * *

La marquise de Massiac est morte à Châlons, le 21 décembre, à un âge avancé. Avec elle s'éteint le nom d'une des vieilles familles nobles de cette ville. Les Lallemant remontent à Châlons à Remi Lallemant qui y vivait en 1480. — Hugues, trésorier de France en Champagne, eut deux filles dont descendirent les marquis de Braux d'Anglure et les comtes Cuissotte de Gizaulcourt. — Pierre, bailli de Châlons en 1670. — La famille possédait plusieurs seigneuries entr'autres la baronnie de Lettrée. Une autre branche, éteinte en 1770 dans la famille Le Clerc de Morains, avait les seigneuries de Farémont et Montbayen. — Armes : de sable au chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même, celle de pointe surmontée d'un besan aussi d'or.

* * *

Mentionnons aussi la mort de M. Henriquet, conseiller à la cour d'appel de Paris. Il était né à Châlons-sur-Marne.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

L'histoire de la Flèche et de ses seigneurs, par M. Ch. de Montzey, *élève des écoles militaires, ancien officier d'infanterie, membre de plusieurs sociétés savantes*, etc, etc — dont le second volume vient de paraitre sous les auspices de la *Société historique et archéologique du Maine*, nous fournit quelques indications concernant la Champagne qui nous semblent présenter de l'intérêt pour nos lecteurs:

I. — En 1607, au mois de mai, Henri IV signait à Fontainebleau un édit par lequel il fondait et établissait un collége à La Flèche sous la direction des Jésuites. En 1617 — le P. Nicolas Caussin, natif de Troyes, était au collége de La Flèche, professeur de langue grecque et de poésie en rhétorique, et préfet de l'académie hebraïque, « il fut, « dit M. de Montzey, confesseur de Louis XIII et il a sa place dans « l'histoire du temps. »

II. — Page 181 du 2e volume, M. de Montzey rapporte que sous Louis XVI, le collége de La Flèche, comme les écoles militaires de province, était soumis annuellement à des inspections sévères. L'inspecteur général devait examiner ou faire examiner devant lui les élèves sur toutes les parties de leur instruction, il se faisait rendre un compte exact de la conduite de chacun d'eux pendant le cours de l'année, et il adressait au roi un rapport dans lequel le nom de chaque élève était suivi de sa note. M. de Montzei donne un *spécimen* de ces notes en choisissant celle qui concerne celui dont le nom a retenti dans le monde entier et qui était alors, en 1784, à l'école militaire de Brienne:

« M. de Buonaparte (Napoléon) né à Ajaccio (Ile de Corse) le 15 « août 1769 [1] taille, quatre pieds dix pouces onze lignes; bonne cons- « titution; santé excellente; caractèr soumise; honnête et recon- « naissant vis-à-vis de ses supérieurs; conduite très régulière. Il « s'est toujours distingué par son application aux mathématiques; il « sait très passablement son histoire et sa géographie; il est assez « faible dans les exercices d'agrément et de latin, où il n'a fait que « sa quatrième. *Ce sera un excellent marin;* mérite de passer à « l'école de Paris. »

« Bonaparte, nous devons le faire remarquer, dit M. de Montzey, « Bonaparte qui a tant commandé, qui ne souffrait pas le moindre

1 Cette date est celle qui est inscrite sur tous les registres de l'école de Brienne ou de celle des cadets gentilshommes de Paris. Mais elle est l'objet d'une controverse très rationnelle. Un extrait baptistaire retrouvé au ministère de la guerre fixe la naissance de Buonaparte (Nabulione) au mois de février 1768. Nous avons été mis à même de lire cette pièce et de la discuter. (Note de M. de Montzei.)

Digitized by Google

« retard, pas la moindre hésitation dans l'exécution de ses ordres, a « commencé par *obéir*...

« Il fut agrée par le roi Louis XVI à la nomination du 31 décembre « 1778. Il entra à Brienne, après vérification par d'Hozier de ses « preuves de noblesse, en sortit d'après la note qui précède donnée « en 1784, et fut admis, le 22 octobre de la même année, dans la « compagnie de cadets de l'Ecole militaire de Paris. Au 15 août 1785, « il en sortait avec le grade de sous-lieutenant d'artillerie. »

III. — Enfin page 184, M. de Montzey raconte ainsi la fin de l'Ecole de la Flèche dont un décret de la Convention du 9 septembre 1793 prononçait la suppression:

« Averties par le principal, les familles s'empressèrent de reprendre « leurs enfants; mais, comme plusieurs étaient orphelins, le P. de la « Mésangère dernier principal du collége, les confia, avant de partir « pour Paris, à M. Brossier, qui tenait une petite pension en face de « la Chapelle.

« De huit qu'ils étaient, deux restèrent à la Flèche; l'un après le « départ de M. Brossier, fut mis par ordre du ministre de la guerre « entre les mains de M. Guinebert, instituteur, et l'autre fut, pour « ainsi dire, adopté par la famille Bodin. Celui-ci appartenait à une « noble famille de Lorraine et bien des élèves de notre temps l'ont « connu; longtemps le capitaine d'Hennezel fut l'un de nos chefs à « l'école royale, militaire, préparatoire. »

« A dix-huit ans, il s'engagea dans les vélites de la garde, et fit la « plus grande partie des campagnes de l'Empire. Laissé pour mort « sur le champ de bataille de Lutzen, il revint en France criblé de « blessures, fut nommé capitaine à l'Ecole militaire et y resta 17 ans, « jusqu'en 1830, époque à laquelle il fut nommé chef de bataillon au « 55e de ligne. Il mourut à Paris à l'âge de 89 ans. »

La famille Hennezel, autrement Hendel et Hénezel est une des quatre familles qui figurent parmi les impétrants d'une charte de 1448 qui est le plus ancien titre connu des priviléges accordés aux verriers de l'ancienne Lorraine. Cette famille originaire de Darney, « sur les bords et lieux limitrophes du duché de Lorraine » était représentée, en 1520, par sept frères, tous verriers. Après plus de quatre siècles d'une honorable industrie, continuée de père en fils dans cette famille, un des descendants de Jean Hennezel, est encore aujourd'hui propriétaire des verreries de Claire-Fontaine et de la Planchotte dans la commune qui porte son nom.

(Beaupré, les *Gentilshommes verriers*. Nancy, 1847, in 8°).

*
* *

La librairie Jouaust, à Paris, publie les *œuvres choisies de Diderot*, en 5 volumes in-18. Le tome troisième vient de paraître contenant la correspondance avec Mlle Volland. On sait que Mlle Volland, était fille d'un sr Volland qui créa la magnifique propriété d'Isle-sur-Marne, près de Vitry-le-François.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Auxerre, 22 novembre 1878.

Monsieur, je ne veux pas manquer tout à fait à ma promesse de vous adresser quelques documents concernant l'histoire de la Champagne. En voici que j'ai extraits des comptes généraux des finances des ducs de Bourgogne, au 14e siècle. C'est de l'inédit ou je ne m'y connais pas. Le duc Philippe le Hardi passa plusieurs fois à Troyes, ainsi que la duchesse dans les années 1372 à 1376. Il s'arrêta aussi à Bar-sur-Aube, à Bray, Trainel et Clairvaux. Les faits relatés dans ces comptes, sont très intéressants et forment souvent des peintures de mœurs charmantes. On voit figurer l'évêque des fous de Troyes, les Cordeliers et les Dominicains, de Troyes ; des menétriers, qui chantent devant la duchesse, qui est marraine de l'enfant d'une pauvre femme du Grand Pavillon.

S'il se présente une contre occasion de relever des notes champenoises, je tâcherai de ne pas y manquer.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

MAX QUANTIN,
Archiviste de l'Yonne.

Extraits du comte de Robert d'Amancé, trésorier de Mgr le duc de Baurgogne, de 1371 à 1373. (B. 1435).

Aux religieux, frères Mineurs et Pescheurs des couvans de Troyes et aux enfant de cuer de la grande église d'Illec, pour don à eux fait par Monseigneur pour Dieu et en aumosne — 6 fr. — Pour achat de frèses et pour ieelles porter de Troyes à Rouvre devers madame, 2 francs et demy — par mandement de Monseigneur du 9 may 1371.

Aux menestriers de l'Empereur de Constantinople lesquiels avoient fait mestier devant monseigneur à Troyes et à Chasteillon, par mandement donné 13 de juing 1371, 6 francs.

A Henry de Muxy, écuyer d'écurie de monseigneur pour offrir pour monseigneur à Sainte-Hélene à Troies, 2 francs.

Aux Varlez qui avoient amené de Troyes à Semur en Auxois quatre coursiers que monseigneur avoit fait acheter pour lui de Soucin Germant marchant de chevaux et bouryois de Troyes, par mandement du 2 mars 1371 (1372) 4 fr.

Aux frères Prescheurs de Troyes et aux frères de Lille à Troyes, pour don à eux fait par monseigneur, par mandement de luy du 16 mars (1371 1372) 40 s. t.

A Estienne le natier, de Troyes, et à son compaignon pour leur salaire de nater de fuerre la chambre de Jehan Mgr, à Dijon, et

Digitized by Google

pour leur retour à Troyes, par mandement du 26 janvier (1371-1372) 8 francs.

A plusieurs menestriers et menestrières qui avoient chanté et fait mestier devant madame quant elle passa par Troyes allant à Gaud, 2 francs. A une fole estant lors à Troyes appelée Jehannette, 2 francs. A une pauvre femme du grand Pavillon en Champaigne de laquelle madame avoit ja préça levé son enfent de fons, 2 francs, par mandement du 27 février 1371 (72.)

Compte de 1374-1375 (B. 1444.)

A Guillot l'esmailleur, demeurant à Troies, tant pour argent et façon de quatre colliers d'argent garnir de tourer, de boucles et de mordants, pesant 6 onces d'argent, que monseigneur lit a fait faire pour mener et présenter quatre levriers à la Royne; comme pour deux lesse de Soye blanche pesant 4 onces pour mener lesdits levriers, par mandement de monseigneur donné à Maisey 2 décembre 1374, 10 l. 3 s. 4 d. t.

Compte de 1375-1376 (B. 1445.)

Aus frères-mineurs du couvent de Bar-sur-Aube, pour don fait à eulx en aumosne, 5 francs. — A un charretier de l'abbé de Clerevaulx qui avoit présenté à madame de par ledit abbé une table de prix, 2 francs, par mandement de madame donné à Jancourt 18 may 1375.

A Gillet et son compaignon, charretier de l'evesque de Troyes, que avoient amené à madame de la lavende de par ledit évesque, pour planter et jardiner à Jaucourt, pour don 2 francs, par mandement du 2 avril 1374 (1375) avant Pasques.

Donné par monseigneur aux frères-prescheurs de Troies, 3 francs. Iseur que monseigneur fit donner à une esposée de Traynel, 10 francs, par mandement de Monseigneur donné à Traynel 21 septembre 1376.

A monseigneur que je lui bailla à Traynel le second jour d'ottobre que il fut illec, à son darrenier retour de France, lesquels il perdit aux de 2, par mandement de monseigneur donné au Pont de Norzes 29 octobre 1376 10 francs.

A Jehan Malequin, Peletier demeurant à Troyes, pour 1400 dos de gris fin pour madame à 9 fr. le cent — 130 francs 10 s. — A lui pour 600 ventrus de menu-vair en pennes, 5 francs, le cent, 30 francs. A Robert le sistaire de Troies, pour un barillet de composte pour madame, 4 francs.

Compte de 1376-1377 (B. 1451.)

A Jehannette la fole, de Troies, et à un petit menestrier qui avoit chanté devant monseigneur, 2 francs. Aux enfants de cueur de l'église de Bray-sur-Saine où monseigneur oist la messe le jour du sacrement, et autres enfans d'icelle église qui apourtèrent à monseigneur l'eau benoite en son Hostel, 2 francs, par mandement du 26 juin 1377.

Digitized by Google

Compte de 1377-1378 (B. 1452)

A un vallet qui a gardé à Troies environ la Magdelaine 1377, deux des levriers de monseigneur 2 francs et demi. — Pour don fait par monseigneur à la croix du sauveur à Troies, 10 francs par mandement donné à Paris 9 janvier 1377 (1378.)

Extraits des comptes d'Amiot Arnault, receveur des finances de Mgr le duc de Bourgogne (B. 1438).

De 1372 à 1373.

A Jehan Symon de Troiez, duquel Mgr (le duc de Beurgogne) avoit tenu sur fons un Sien filz, pour don à lui fait par mondit seigneur par mandement de monseigneur et quittance donné le dymanche après la Feste de la Nativité nostre seigneur 1372, 10 francs.

Aux religieux de lille de Troiez 1 franc ; aux frères-prescheurs de Troies 2 francs ; aux frères-mineurs de Troyes 2 francs; à une fole de Troyez, 1 franc ; à l'evesque des fols de St-Estienne de Troiez, 1 franc, par mandement donné à Argilly 22e de janvier 1372 (1373.)

Aux enfans de cuer de St-Pierre de Troies et à ceux de St-Estienne qui avoient aporté à mondit seigneur, en son hostel à Troiez, à heure de digner, l'eaul benoite, 2 francs, par mandement de monseigneur donné à Troiez 25 de septembre 1373.

A monseigneur que ils offrit aux reliques de la Chapelle de Juilly en Champaigne, le 20e jour de septembre darrenier passé (1373) que il y estoit, 1 franc. Aux frères-prescheurs de Troiez en aumosne, 2 fr. aux frères-mineurs d'Illec, 1 franc, par mandement du 8 octobre 1373.

Aux frères-prescheurs de Troiez pour don à eulx fait en aumosne, et pour leur aidier à soustenir les grans frez qui leur convient faire pour le chapitre provincial de leur ordre qui en l'esté prochain à venir sera audit couvent, par mandement du 9 décembre 1373. 50 fr.

Aux religieux de l'église de Clervaux pour don fait à eulx par monseigneur en récompensation de ce qu'il n'ont volu aucune chose pranre des despens que monseigneur ne ses gens firent pour une nuit que monseigneur fut audit lieu, par mandement de monseigneur donné à Clervaux, 2 de janvier 1373 (1374) — 20 francs.

A Baranville, gainnier demeurant à Troies, pour la façon de trois petiz coffres de cuir, de deux estuis de cuir pour une paire de boutoilles de verre pour madame, et d'un autre estuis pour un gobelet d'or de Jehan Mgr. 6 francs.

A Jehan Petit, peintre demeurant à Troiez, pour faire despens en venant de Troyes à Jaucourt, où madame l'avoit mandé pour paindre un char : 20 s.

A Thevenete dite la dame de Moires, bourgeoise et hostellière de Troies, pour les despens de deux de dix sommiers de monseigneur demorez malades en son hostel à Troies, pour 36 iours, commençant le lundi avanc Noel 1373, à 2 s. 8 d. t. par jour, 4 l. 10 s. t.

* * *

Digitized by Google

Monsieur, j'ai lu avec intérêt dans le numéro du présent mois de la *Revue de Champagne et de Brie*, page 499, un procès-verbal, du 7 septembre 1718, d'où il résulte, que sur la réquisition de M. de Bellejezune, dans l'église de Villiers-St-Georges, on a ouvert le cercueil contenant les restes parfaitement conservés, de Guillaume de Rieux, seigneur de Hieux et de Villiers-St-Georges, conseiller du roi Louis XI, trépassé le 29 juillet 1502. — J'ai pensé que vous seriez bien aise de recevoir quelques éclaircissements à ce sujet :

Par un accord du 26 décembre 1456, entre Guillaume de Rieux, seigneur du dit Rieux, demeurant alors au château des Prés, paroisse de Neuvy et les religieuses de l'Hôtel-Dieu de la chaussée, de Montmirail, la rente qui avait été créée en 1216 et 1289, sur les terrages de Rieux et Montrobert, au profit du dit hôtel-Dieu, fut réduite. Ce Guillaume de Rieux devint seigneur de Villiers-St-Georges, parcequ'il épousa Jeanne de Verdelot, sa cousine, fille de Tristan de Verdelot, seigneur de Villiers-St-Georges, et de Jeanne de Rieux ; il était qualifié, maitre d'hostel du roi Louis XI, seigneur de la montagne, Neuvy, Montbleru, Condry et autres lieux. Il mourut le 29 juillet 1502 et sa veuve, Jeanne de Verdelot, onze ans après. De son mariage avec Jeanne de Verdelot il n'eut qu'une fille, mariée à Christophe de Plailly, seigneur de Plailly et Survilliers. En 1744, la terre de Hieux appartenait à la famille de Boubers. Jean de Boubers était mort sans enfants, sa sœur, Jeanne de Boubers avait 48 ans lorsqu'elle épousa Augustin de Bellejoyeuse, qui en avait 55 et lui porta la seigneurie de Rieux. Cet Augustin de Bellejoyeuse était seigneur de Villiers-St-Georges, comme en étant donataire par la libéralité de Thérèse Ravaust d'Ombreval, veuve de Pierre Lecladier ; c'est ainsi que Rieux et Villiers-St-Georges se trouvèrent de nouveau, après plus de deux siècles, réunis dans les mêmes mains. En 1776, Rieux passa à M. Des Roys, mon aïeul maternel. Villiers-St-Georges resta à la famille de Bellejoyeuse ; vous voyez par ces détails que, dans le procès-verbal de 1718, il faut lire de *Bellejoyeuse* au lieu de Bellejezune et que Guillaume de Rieux, retrouvé dans l'église de Villiers-St-Georges est bien le seigneur de Rieux, près Montmirail. (Marne).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Baron Carra de Vaux.

* * *

Œuvres d'art rappelant le souvenir de saint Bernard a Etampes. — On voit à Etampes, dans l'église *Notre-Dame-du-Fort*, au-dessus de la porte de la nouvelle sacristie, les restes remarquables d'une ancienne peinture à Fresque. Cette composition, d'une vaste dimension, est divisée en deux tableaux ou compartiments dans chacun desquels l'artiste semble avoir eu en vue de rappeler à l'esprit du spectateur deux choses se rattachant à la ville d'Etampes, qui, de son temps,

Digitized by Google

étaient considérées, l'une comme le monument le plus remarquable de la cité, l'autre comme l'événement le plus important qui se fût accompli dans la ville d'Etampes et sous les voûtes de l'église Notre-Dame.

Le compartiment à gauche du spectateur représente la scène de l'*Ecce homo*. On sait qu'avant la révolution il existait à *Etampes-les-Vieilles* une sculpture célèbre représentant cette scène de la passion [1]. On ne connait pas de dessin ou de gravure du monument de l'*Ecce homo* d'Etampes; la statue du Christ qui se voit dans ce tableau au dernier plan est-elle la fidèle représentation du monument d'*Etampes-les-Vieilles*? C'est une question que nous ne nous permettrons pas de trancher, mais il y a de fortes raisons pour le croire, et c'est avec l'intention évidente d'indiquer au spectateur que le sujet de cette double composition se rapporte à la ville d'Etampes, que l'*Ecce homo* figure dans la peinture murale dont nous parlons.

Le second tableau est d'une dimension double de celle du premier; il passe pour représenter la proclamation du pape Innocent II, faite par Saint Bernard à l'issue du concile tenu à Etampes en 1130. [2] L'ensemble du tableau est d'un bel et grand agencement, les groupes sont bien posés et la mise en scène fait penser au tableau des *noces de Cana* de Paul de Véronèse.

Au premier plan, un public nombreux, dans lequel figurent quelques personnages de distinction richement vêtus, se prosterne jusqu'à terre à la vue des membres les plus marquants du concile qui apparaissent sur une élégante galerie formant le second plan du tableau. Cinq personnages et des hallebardiers occupent ce balcon; parmi les premiers on distingue un cardinal à la gauche du personnage qu'on

1. C'est sur une des pierres de ce monument que Ravaillac, lors de son interrogatoire, déclara avoir, quelques jours avant son crime, aiguisé le couteau avec lequel il assassina Henri IV.

2. On lit dans l'*Almanach historique de Sens*, pour l'année 1778: « Le « concile national, tenu à Etampes l'an 1130, fut convoqué par le roi Louis-« le-Gros, à l'occosion du schisme causé par le pape Anaclet (Pierre de « Léon). Ce prince y voulut faire examiner lequel des deux prétendus Papes, « c'est-à-dire d'Innocent II ou d'Anaclet, avait été élu canoniquement. « Saint Bernard fut appelé à ce concile par le roi et par les principaux « évêques; il y vint en tremblant, connaissant l'importance de cette affaire. « Après le jeûne et les prières, le roi, les évêques et les seigneurs con-« vinrent, tous d'un commun accord de s'en rapporter à l'abbé Bernard et « de s'en tenir à son avis. Saint Bernard ayant accepté la commission « après avoir témoigné beaucoup de crainte et d'humilité, examina avec une « scrupuleuse attention la forme de l'élection, le mérite des électeurs, la vie « et la réputation de celui qui avait été élu le premier, c'était Grégoire, « cardinal de Saint-Ange, nommé Innocent II, et il y réussit. Ce Pape vint « exprès de Chartres à Etampes pour donner aux habitants des marques de « sa reconnaissance. Il y resta deux jours, et logea dans l'abbaye de Mori-« gny, ordre de Saint Benoist, à un demi quart de lieue d'Etampes. »

Digitized by Google

suppose être Saint Bernard. Ce saint, appuyé sur la galerie du balcon, se penche pour montrer au peuple une immense pancarte, sans doute la décision que vient de rendre le concile. Dans les nuages, à une grande élévation, au-dessus des princes du concile, apparaît une tête vénérable coiffée de la tiare et montrant un livre ouvert, il est soutenu par deux anges à mi-corps; c'est vraisemblablement le Pape défunt qui vient, par son apparition céleste, approuver la désignation de son successeur.

Au-dessous de ce tableau sont peints trois écussons armoriés dans un état de dégradation tel qu'il ne nous a pas été possible de les déchiffrer.

Cette peinture murale n'est pas, dans l'église Notre-Dame, le seul souvenir du concile d'Etampes présidé par Saint Bernard. Dans ses *Essais historiques sur la ville d'Etampes*, (Paris, Debécourt, 1836, in 8°). M. Maxime de Montrond indique, comme l'un des objets les plus curieux de tout le monument, le portail latéral ouvert sur la place du marché. « Ce portail, dit-il, appartient au commencement du « XIIIe siècle; on y trouve des chapiteaux uniques dans leur genre; « au lieu de feuilles, de rinceaux ou de têtes de chimères, ils pré- « sentent des scènes entières du nouveau testament, sculptées avec « beaucoup d'art. »

Après avoir décrit une partie des sculptures qui décorent ce portail, il ajoute: « Dans la partie supérieure et dans l'enceinte enfoncée « du demi-cercle qui domine l'entrée on voit environ trente autres « personnages[1], sculptés et vêtus de robes tous également, tous assis « et tenant en mains des lyres ou autres instruments à corde. Il est « difficile de donner l'explication certaine d'un tel sujet; peut-être « a-t-on voulu représenter une image des concerts du ciel: mais « serait-il trop téméraire de croire que l'artiste a voulu plutôt consacrer « ici le souvenir du célèbre concile national, tenu à Etampes sous le « règne de Louis-le-Gros? ce concile est un événement important du « moyen-âge. »

Ces sculptures nous semblent, en effet, se rapporter au concile d'Etampes, dans lequel saint Bernard, à peine âgé de 30 ans, joua un rôle si prépondérant. Nous croyons que l'artiste a eu en vue de reproduire sur la pierre un songe qu'eut saint Bernard en se rendant au concile. Il s'était mis en marche non sans beaucoup de frayeur et de tremblement comme il l'avouait lui-même; mais durant sa route des images consolantes vinrent remplir de confiance l'âme de l'humble solitaire. L'historien de sa vie rapporte qu'il aperçût en songe durant la nuit une vaste basilique, où, dans un accord unanime, de nombreuses voix chantaient les louanges de Dieu. Ne doutant point alors

1. Ces personnages au nombre de trente-six occupent les trois rangs supérieurs du cintre. Comme toutes les autres statues de ce portail, ils sont décapités, mais pourtant moins dégradés que les autres. Ces mutilations sont l'œuvre des protestants, durant les guerres de religion.

Digitized by Google

qu'une paix heureuse ne fût sur le point de succéder au trouble, il se rendit à Etampes, plein de foi et d'espérance[1].

A l'occasion de ce portail, M. de Montrond rapporte « qu'en ôtant « l'épaisse poussière amassée sur ses beaux chapitaux, un jeune « et savant architecte, M. Daniel Ramée qui visitait avec lui le mo- « nument durant l'automne de 1833, découvrit des peintures aussi « fraiches que si elles venaient d'être appliquées. »

M. de Montrond dans la description qu'il donne de l'église Notre-Dame d'Etampes ne fait aucune mention de la remarquable peinture murale qui nous a donné l'idée d'écrire cet article; cela tient sans doute à ce que cette peinture était alors cachée aux yeux par le badigeon et par un immense tableau sur toile qui a été déplacé il y a seulement quelques années, quand l'ancien curé de Notre-Dame voulut établir la sacristie à l'endroit où elle est aujourd'hui, et faire poser une statue de la Vierge au-dessus de la porte de cette sacristie, opération qui, il faut le dire, a occasionné à notre peinture dans sa partie inférieure de nouvelles dégradations.

Cette peinture, quoiqu'elle ait été couverte de badigeon, quoique les couleurs soient altérées par le temps, quoique certaines parties du premier plan aient été détruites pour la pose de la statue de la Vierge, présente encore un ensemble remarquable, et sa conservation serait d'un grand intérêt non-seulement pour la ville d'Etampes, mais aussi comme œuvre d'art rappelant un fait considérable de notre histoire Nationale.

Ces peintures ont dû être exécutées dans le temps qu'on a construit et décoré le portail latéral, c'est-à-dire au commencement du XIIIe siècle. Elles ne peuvent guère être d'une époque plus rapprochée, puisque suivant M. de Martonne (*la Piété au moyen-âge*), c'est au XIVe qu'on a cessé de peindre les églises à l'intérieur. Le même auteur mentionne, comme remarquables par leurs singularités et inspirées par des idées satiriques, les croix de consécration de l'église Notre-Dame d'Etampes placées sur des figures ridicules et contournées. La peinture de ces croix doit être de la même époque que les peintures murales; enfin l'examen attentif du costume des personnages devra aider à reconnaître l'âge de notre tableau.

Des croix de consécration que signale M. de Martonne, on n'en reconnaît plus aujourd'hui que quatre, dont deux sont assez bien conservées pour qu'il soit possible d'en distinguer le dessin. Il serait facile d'enlever le badigeon et de rendre de la vie à ces peintures, nous faisons des vœux pour qu'elles soient restaurées avec goût; malgré l'avis contraire de Saint Bernard[1], nous croyons qu'elles

1. In itinere tamen consolatus est eum Deus, ostendens ei in visu noctis, ecclesiam magnam concorditer in Dei laudibus concinentem, undè speravit pacem sine dubio proventuram. (*Vita sancti Bernardi*).

1. Saint Bernard blâmait l'usage de décorer les églises de peintures. Il dit dans *Apologia ad Wuillelmum:* « Fulget ecclesia in parietibus... suas « lapides induit auro.... Ipso quoque Visa sumptuosarum sed mirandarum « vanitatum accenduntur homines magis ad offerendum quam adorandum. »

Digitized by Google

orneraient convenablement le vaisseau un peu nu de Notre-Dame d'Etampes. Puisse le souhait que nous exprimons être entendu des membres de la commission chargée de dresser l'*Inventaire général des richesses d'art de la France!* B. DE F.

* * *

Nous recevons de M. A. Daguin une lettre dont nous extrayons les passages suivants :

La *Revue historique, nobiliaire et biographique* renferme dans son dernier numéro deux études intéressant particulièrement la Champagne.

L'une, les *Seigneurs de Château-Porcien*, est une notice généalogique par M. A. de Barthélemy. Dans ce travail, l'auteur réfute les assertions de Duchesne et celles de M. Jolibois; il nous apprend, d'après des titres, que Roger, comte de Porcien, et Hescelin II, comte de Grandpré, étaient fils de Hescelin Ier, qui possédait le Dormois et une partie du Porcien. Ainsi se trouve indiqué le lien, ignoré jusqu'ici, qui rattachait les seigneurs de Château-Porcien à la famille comtale de Grandpré, détail historique qui n'est pas sans importance au point de vue de la féodalité du diocèse de Reims. Je n'en dirai pas davantage au sujet de cette notice intéressante qui fera évidemment partie de la généalogie des comtes de Grandpré que nous promet la *Revue de Champagne*.

Dans le second article, *Les Ordres hospitaliers et militaires de Saint-Lazare et de N.-D. du Mont-Carmel*, par M. Mannier, quelques passages seulement se rapportent à la Champagne et à la Brie; ils font partie des chapitres consacrés au grand prieuré de Normandie et à celui de Bourgogne.

Le ressort du grand prieuré de Normandie, dont le chef-lieu était le Mont-aux-Malades près de Rouen, comprenait, entre autres commanderies, celles du diocèse de Meaux, c'est-à-dire la commanderie de Meaux (la seule de première classe du diocèse), celle de Brie-Comte-Robert, celle de Rozoy en Brie et celle de Dammartin.

Dijon était le chef-lieu du grand prieuré de Bourgogne. Les biens dont le grand prieur avait la jouissance étaient, pour la plupart, dans les diocèses de Langres et de Sens. Les commanderies qui relevaient du grand prieuré de Bourgogne étaient divisées en deux classes et situées dans les diocèses d'Autun, Auxerre, Besançon, Châlons-sur-Marne, Châlons-sur-Saône, Langres, Laon, Mâcon, Nevers, Noyon, Reims, Sens, Soissons, Toul et Troyes. Parmi celles que nous allons citer, les unes sont champenoises; les autres étrangères à notre province, possèdent cependant des maladreries en Champagne ou en Brie. Ces commanderies sont: dans le diocèse d'Autun, celle d'Avallon; dans le diocèse d'Auxerre, celle de Clamecy; dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, celles de Boucher-au-Mont, de Brusson, Vitry-le-François; dans le diocèse de Laon, celles de la Fère (1re classe) Laon, Marle (1re classe); dans le diocèse de Langres,

Digitized by Google

celles d'Arc, Chablis, Châtillon-sur-Seine, Vignory ; dans le diocèse de Nevers, celle de Nevers ; dans le diocèse de Noyon, celles de Ham, Noyon, Péronne (1re classe), Saint-Quentin ; dans le diocèse de Reims, celles de Fismes, Mouzon (1re classe) ; dans le diocèse de Sens, celle de Joigny (1re classe), Provins (1re classe), Saint-Florentin ; dans le diocèse de Soissons, celles de Compiègne (1re classe), Neuilly-Saint-Front, Soissons (1re classe) ; dans le diocèse de Toul, celle de Vaucouleurs ; enfin dans le diocèse de Troyes, la commanderie de Sézanne-en-Brie.

M. Mannier a donné pour chaque commanderie la liste des hôpitaux et des maladreries qui en dépendaient, la redevance que chacun de ces établissements devait payer au commandeur, le revenu total de la commanderie, enfin le nom du commandeur en 1690. Je souhaite que ces notes soient reproduites dans la *Revue de Champagne* ; il y a là une foule de renseignements précieux sur un grand nombre d'établissements hospitaliers de notre province.

. . . . . .

Le *Cabinet historique*, dans ses deux premières livraisons (août et septembre 1854) donne un catalogue de manuscrits relatifs à l'histoire de la Champagne, mais il n'indique pas les bibliothèques qui possèdent ces documents. J'ai vainement tenté de découvrir certains de ces manuscrits ; je me recommande à l'obligeance des lecteurs de la *Revue* qui pourraient me fournir les indications relatives aux numéros suivants du catalogue :

N° 106. — Portefeuille des tombeaux dessinés et coloriés de la province de Champagne.

N° 258. — Convocation de la noblesse du bailliage de Chaumont-en-Bassigny.

N° 260. — Le blason colorié des familles nobles, des communautés religieuses et des communautés laïques (arts et métiers) de la ville de Chaumont.

N° 302. — Epitaphes et inscriptions qui se lisent aux églises de Langres avec de nombreux dessins à la plume et au crayon des pierres tumulaires et armoiries qui s'y voient.

Je ne pense pas que ces mentions du catalogue s'appliquent à des parties de manuscrits de la Bibliothèque nationale : le n° 260 à l'*Armorial de Champagne*, les numéros 106 et 302 à certains volumes du portefeuille Gaignières.

Puisque je parle du catalogue du *Cabinet historique*, j'en profite pour dire que les numéros 271 et 272 désignent des titres qui n'appartiennent pas à l'histoire du Bassigny.

. . . . . .

Dans le Tome IV de la *Revue*, page 137, vous avez inséré une inscription que j'ai relevée à Dampierre-lès-Langres et qui est relative à un tremblement de terre ressenti dans ce village, le 12 mai 1682, à trois heures du matin. Dernièrement j'ai retrouvé parmi mes documents

Digitized by Google

sur le pays langrois une note qui prouve que ce tremblement de terre fut d'une violence inouïe. Cette note, la voici :

M. Carnandet, dans sa *Géographie de la Haute-Marne*, s'exprime ainsi à l'article *Saint-Ciergues* : En 1682, le 12 mai, il y eut un tremblement de terre. C'est ce qui résulte du témoignage du curé du lieu, M. Pernel, qui consigna le fait dans les registres de l'église. Ce tremblement de terre dura un quart d'heure. « *Les batimens et maisons trembloient comme les arbres qui sont poussés par le vent.* »

A. Daguin.

* * *

Anciens usages de l'église de Lépine (Marne). — Tous les ans, la fabrique de l'église de Lépine, près Châlons, achetait deux épées que le curé offrait au seigneur du lieu le jour de l'Assomption devant l'autel de la Vierge, après les avoir bénies. Le seigneur les remettait aussitôt aux jeunes gens de Lépine, Courtisols et villages voisins pour être gagnées à la course. La fabrique y ajoutait encore des gants.

Cet usage remontait au XVIe siècle, pour perpétuer le souvenir de la brillante défense de l'église de Lépine par la jeunesse de ce village sous les ordres d'Antoine Clément, seigneur de Lépine et de Melette, lorsqu'en 1562, M. de Coligny, se rendant en Allemagne avec des bandes protestantes, voulut détruire cette magnifique église. Les jeunes gens se placèrent à l'entrée après y avoir établi une sorte de rempart pour permettre aux habitants de s'y réfugier avec leurs bestiaux. Les protestants ne se crurent pas en force pour attaquer et passèrent en se contentant de lancer une décharge dans les verrières qui furent presque toutes détruites.

A dater de l'ouverture de la route de Metz, en 1754, ces courses eurent lieu depuis le pont de la Vesle jusqu'à la place de l'église, en présence du seigneur qui remettait les épées aux deux vainqueurs. Ces courses furent continuées jusqu'en 1790.

Un vieil usage était encore observé dans l'église de Lépine. Quand un enfant était malade, ses parents le vouaient à la Vierge en promettant en cas de guérison, qu'il porterait pendant *un an* le bâton de la *bonne Vierge*. Les parents déclaraient l'engagement au curé qui l'inscrivait à son rang sur un registre spécial : les inscrits étaient souvent si nombreux qu'il fallait attendre bien des années pour accomplir le vœu et plus d'une fois l'enfant était devenu alors père de famille.

Le bâton était en bois peint, semblable à un bâton de bannière, au haut duquel était enchassé une Vierge, tenant l'enfant Jésus, orné de ruban blanc et long de deux mètres : il appartenait à la fabrique, mais il demeurait pendant l'année déposé dans une boîte chez le porteur inscrit. Quelques jours avant la fin de l'année, le jeune homme invitait quelques amis et faisait avec eux le tour du village. Le dépôt et la remise à un nouveau avaient lieu le jour de l'Assomption, devant l'autel de la Vierge, après Vêpres : le curé prononçait une courte

Digitized by Google

allocution et entonnait ensuite le *Te Deum* et le nouveau porteur regagnait son domicile avec le bâton dans sa gaine. Tous les dimanches et à chaque fête de Marie, le porteur avec des amis spécialement invités faisaient le tour du village, en tenant le bâton et se rendaient à la messe, précédés d'un joueur de flûte exécutant des hymmes. Le porteur donnait la statuette à baiser aux gens qui paraissaient sur les portes et remettaient une offrande dont le montant annuel était consacré à acheter des cierges pour l'église. Après la messe le petit cortège allait faire le tour des rues de Courtisols et assistait aux vêpres dans l'église la plus voisine. On devait s'arrêter devant chaque croix et réciter une antienne. Le premier dimanche de Carême, outre l'offrande à Courtisols, les habitants se réunissaient en groupes et allumaient un feu dont le porteur de bâton devait faire trois fois le tour. On rentrait au logis, la famille devait attendre en prières à la porte.

Le jour de la remise, l'ancien bâtonnier jetait un boisseau de poires du haut de la première balustrade du grand portail de l'église.

Cette coutume fut abolie en 1825.

* * *

Il existe dans l'église de Berru (Marne), un calice très intéressant. Il est en argent doré de modeste apparence, mais d'un travail fort curieux. Autour du nœud principal se trouvent dix médaillons autrefois émaillés représentant N.-S. et ses apôtres, Jean, Jacques, Paul, Simon, Jacques le majeur, André, Barthélemy, Judas, Pierre; sur le pied dans un cintre, le Christ avec la Vierge et saint Jean. A l'opposé, en émail, les armes du donateur : d'azur au chardon d'or, au chef cousu de l'ordre de saint Jean de Jérusalem. Au-dessus: FRE. IAQVES. CARDON. COMADEV. DV. TEPLE. DE. REIMS. MA. DONNE. 1575. En 1738 le vase était encore à la commanderie de Reims; en 1792 le dernier commandeur le confia à l'abbé Dez, dernier chapelain de la maison, avec recommandation de le léguer à l'église qu'il déservirait à son décès. L'abbé Dez mourut curé de Berru, en 1841.

* * *

On vient de placer dans l'église St-Jean, de Châlons, un très-beau vitrail du XIVe siècle, sorti des ateliers de M. Marquand, de Reims. Il représente l'Institution de l'Eucharistie, scène principale entourée de médaillons consacrés aux noces de Cana, à N. S. au milieu des enfants, la Samaritaine, la Résurrection de Lazare, la Multiplication des pains, l'entrée à Jérusalem, le lavement des pieds, la trahison de Juda, Pilate, le portement de la croix, le crucifiement, la mise au tombeau. Dans la rosace : la résurrection, l'apparition aux apôtres, l'Ascension.

* * *

La ville de Châlons a donné naissance à une famille dont le nom « sans malice » a été changé en Akakia par son chef, Martin, premier médecin de François Ier. On trouve dans le *Port-Royal* de

Digitized by Google

Sainte-Beuve (tome III, p. 76) mention des Akakia qui formaient toute une tribu à Port-Royal. L'aîné, M. Akakia dit du Mont était l'un des confesseurs ; ses frères étaient MM. du Lac, de Vaux, du Lis, du Plessis, tous plus ou moins « solitaires. » MM. de Vaux et du Plessis étaient les hommes d'affaires de la maison. Ils descendaient tous du célèbre médecin dont Marot a dit :

De trois jours l'un viennent tâter mon poulx
Messieurs Braillon, le Coq, Akakia
Pour me garder d'aller jusqu'à *Quia*....

On sait que Voltaire a pris ce pseudonyme dans sa mascarade contre Maupertuis. En 1662, M. du Mont fut mis à la Bastille et en 1690 l'abbé du Cambout de Pontchâteau institua M. du Plessis son légataire universel avec mission de distribuer ses biens aux pauvres.

* * *

Dans sa dernière étude sur le part prise aux Conclaves par le cardinal de Retz, publiée dans la *Revue de France* par M. Chantelauze, cet auteur cite une lettre du prélat datée de Sarry, près Châlons, le 4 octobre 1667. Nous croyons devoir constater la preuve de ce séjour du cardinal dans notre province. Il était, en effet, très-lié avec l'évêque Mgr Vialard qui servit d'intermédiaire actif dans les négociations ouvertes, en 1657, par Messieurs de Port-Royal pour attirer à eux Retz qui, disgracié alors, parcourait l'Allemagne, la Hollande pour s'occuper. Il résista cependant à ces ouvertures dont sa finesse lui fit évidemment comprendre le danger.

* * *

Les objets d'art qui ornaient, en 1764, les édifices religieux de la ville de Chalons-sur-Marne. — On sait que, sur l'initiative de M. le marquis de Chennevières, directeur des Beaux-Arts, une commission, instituée par le Ministre de l'Instruction publique, a été chargée d'élever un monument à la gloire artistique de notre nation, et de dresser l'*Inventaire général des richesses d'art de la France*. Les conservateurs des musées de province, ceux des bibliothèques, les archivistes des départements, les sociétés savantes et les évêques ont été invités par la commission à fournir des catalogues, à donner des indications, à recueillir des renseignements propres à faire reconnaître l'origine et l'authenticité des monuments qui méritent de figurer dans ce vaste travail.

Déjà, grâce à la vive impulsion imprimée à cette œuvre, plusieurs volumes de cet ouvrage ont vu le jour. Ces volumes concernent les monuments religieux de Paris ; ils seront suivis de beaucoup d'autres dont il n'est pas possible de supputer le nombre, et dans lesquels on trouvera la patriotique énumération des richesses artistiques de nos départements.

Un manuscrit de l'année 1764, dont l'auteur nous est inconnu, mais que de fortes raisons nous feraient attribuer à la plume d'un ecclésiastique du diocèse de Châlons, donne sur les richesses d'art qui se

Digitized by Google

voyaient de son temps dans les églises de cette ville, des descriptions intéressantes et des indications précieuses. Nous publions ces notes dans la pensée que les renseignements qu'elles fournissent pourront être d'un grand secours en ce qui concerne les édifices religieux de Châlons-sur-Marne au siècle dernier, pour la rédaction du travail réclamé par le gouvernement ; elles devront aider à déterminer la provenance des objets qui se retrouveront, à reconnaître le nom des donateurs et le nom des artistes ; enfin ces documents nous semblent présenter un grand intérêt historique pour notre province de Champagne.

Beaucoup des objets d'art dont notre manuscrit donne la description ont disparu pour toujours ; leur perte, en augmentant nos regrets, nous montre à quoi servent les révolutions. B. DE F.

Eglise Notre-Dame. — L'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame-en-Vaux se distingue des autres principalement par sa couverture en plomb et ses quatre clochers, ornés chacun de quatre autres petits pratiqués dans leurs angles, tous couverts de même métal, sur lesquels étoit peinte autrefois l'histoire de la sainte Vierge. En l'un de ces clochers est l'horloge de la ville, où il y a jour et nuit un homme à gages, rappelant les heures et faisant sentinelle pour avertir du passage des troupes, en cas d'incendie ou d'autres graves événemens.

Le rétable du maître-autel est d'argent doré, il représente l'histoire de la Nativité, de l'Annonciation et de la glorieuse Assomption de la Mère du Sauveur, patronne de cette église ; elle y paroît au milieu, couronnée par les trois personnes de la Sainte-Trinité au dessus.

Les orgues de cette église faites en 1639 par le sieur Devillers [1], habile facteur, sont des meilleures et des plus harmonieuses du royaume ; elles sont composées de trente jeux et contiennent deux mille dix-neuf thuyaux tant grands que petits, dont quatre gros en bois.

L'histoire du miracle de Saint-Memmie ressuscitant le fils mort du gouverneur Lampas est représentée en un tableau qui est au chœur de l'église Notre-Dame du côté de l'épître à main droite ; il a été peint par Pierre Duhand, en 1676.

L'histoire de la fondation de cette église est peinte sur de grands volets de bois de l'hôtel Saint-Roch, proche le puits ; elle est bien peinte, bien dessinée et d'une belle touche de pinceau ; elle mérite l'attention des curieux.

La tenture de tapisserie de haute lisse en quatre pièces faites en 1612 et 1613, représente les quatre principaux mystères de Notre Seigneur, savoir : la Nativité, l'adoration des Rois, l'Ascension de Notre Seigneur et l'Assomption de Notre-Dame au ciel.

Le tabernacle de l'autel à prime est d'une belle sculpture et dorure ; il a été donné par feu M. Peronne, chanoine de Notre-Dame.

Eglise du Collège. — Le portail de l'église du Collège, occupé ci-devant par les P. Jésuites est, dans ce genre, un chef-d'œuvre d'ar-

1. C'est aussi le sieur Devillers qui a fait les orgues de l'église des Pères cordeliers de cette ville.

Digitized by Google

chitecture, il est un diminutif de celui que les religieux avoient à Paris, au faubourg Saint-Antoine. Le sieur Ferrat l'aîné, ingénieur, en a levé le plan en 1755, pour servir de modèle à celui que ces religieux ont fait bâtir à Autun, et à celui de Langres dont ils ont jeté les fondemens en 1762.

Le tableau du maître-autel de l'église du Collége peint par Stella, peintre de l'école française qui fleurissoit au commencement du XVIIe siècle, représente Jésus-Christ au milieu du haut, avec une grande croix.

Au dessous de Jésus-Christ, saint Ignace de Loyola, saint François Xavier ; plus bas sont l'Afrique, le globe du monde, l'Amérique, l'Europe et l'Asie. Derrière la figure du Sauveur est un archange qui porte la croix ; à côté sont des anges dont l'attitude exprime le respect et l'admiration. Cette composition a pour âme ces paroles tirées de l'Ecriture sainte : *Tunc videbunt signum filii hominis venientis in nubibus, cum potestate magnâ et majestate : judicabit populos in æquitate et gentes in veritate suâ. Non intres in judicium cum servo tuo, quia non justificabitur in conspectu tuo omnis vivens.*

Il semble que ces dernières paroles sont dans la bouche du fondateur de la compagnie de Jésus et de l'apôtre des Indes et du Japon qui, prosternés aux pieds du Fils de l'homme, le conjurent de faire miséricorde aux nations chez lesquelles il leur a commandé de porter la lumière de l'Evangile. L'Europe est représentée sous la figure d'une femme, la couronne impériale en tête, le manteau royal sur les épaules ; d'une main elle tient un sceptre, elle appuie l'autre main sur un livre. Auprès d'elle sont groupés des armes et tous les attributs qui caractérisent la partie du monde gouvernée par les lois civiles les plus sages, éclairée des lumières les plus pures de la religion, des sciences et des arts, protégée, défendue, conservée par la discipline militaire la plus exacte.

L'Asie est coëffée à la Persienne et tient une cassolette fumante.

L'Afrique est coëffée d'une espèce de turban, elle est de la couleur des Ethiopiens, porte un carquois en écharpe ; d'une main elle tient un arc et de l'autre une flèche.

L'Amérique est distinguée par un collier de grains de verre et par d'autres ornemens propres aux sauvages.

On reconnaît dans l'expression de ces quatre figures la réflexion, l'admiration, la surprise, l'étonnement, la crainte et le tremblement. Ces expressions sont tempérées par des nuances fines de confiance, d'espérance et de joye.

Le tableau de la chapelle à gauche proche la chaire à prescher représente la mort de saint Joseph peint en 174.. par le sieur Molteau.

Le tableau de l'autre chapelle à main droite représente la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus.

Le tableau de la chapelle de la congrégation des bourgeois représente l'immaculée conception de la sainte Vierge. Cette chapelle est

Digitized by Google

très-belle, d'une belle dorure et ornée de grand nombre de belles peintures, dont les sujets sont tirés de l'Ecriture sainte. C'est là où les Pères Jésuites faisoient le reposoir le jeudy saint.

Le tabernacle de la même église est beau, de bon goût et d'une belle dorure.

La chaire de cette église faite par frère Paul est d'une magnifique sculpture; le fondateur des Pères Jésuites saint Ignace y est représenté sur chaque panneau en diverses attitudes.

Eglise cathédrale de Chaalons. — L'église cathédrale de Chaalons est dédiée à saint Estienne, premier martyr : elle existoit dès l'an 600; elle étoit plus anciennement sous l'invocation de saint Vincent, diacre et martyr. Elle est grande, belle, bien éclairée et bâtie délicatement.

Son portail construit vers la fin du XVIIe siècle aux dépens de M. Henriet de Bouzemont, décédé en 1711 et de M. Guillaume de la Cour, chanoines de la dite église; ce dernier fit venir tous les matériaux de son château de Saint-Eulien, ruiné par les guerres; ils furent employés à la construction de cet édifice; il est d'une architecture lourde et massive, sa largeur n'est point proportionnée à son élévation, il menace ruine. Son frontispice représente le martyr de son glorieux patron, saint Estienne, diacre.

En 1138, sous le roi Charles VII et sous l'épiscopat de Geoffroy, 51e évêque de Chaalons, cette église fut brûlée par hazard. Elle fut rebâtie sur les ruines de l'ancienne et consacrée à Dieu, à la prière de Barthélemy, 53e évêque de Chaalons, le 28 novembre de l'an 1147, au matin, par le pape Eugène III, accompagné de 18 cardinaux et des évêques de Chaalons, de Paris, d'Auxerre et de Nevers, avec toute la magnificence imaginable. C'est pour cette raison qu'il n'y a que les évêques qui aient le pouvoir d'y commencer l'introït de la messe au pied du maître-autel.

Saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, illustre par la sainteté de sa vie, par sa doctrine et par ses miracles et l'un des plus grands ornements de l'église de France, assista à cette cérémonie, et à cette occasion, à cause de la prodigieuse multitude de peuples accourues de toutes parts, prescha dans le premier bassin du Jard, l'une des plus belles promenades du royaume.

La consécration de cette église est représentée en un grand tableau peint en ce temps par..... il est exposé derrière le chœur.

La flèche de l'église cathédrale Saint-Estienne construite l'an 1520; de 48 toises de hauteur (faisant 288 pieds) laquelle passoit pour l'une des plus belles de France fut brulée par le feu du ciel le dimanche 19e janvier 1668, à six heures un quart du soir, de même que toute la couverture, sous l'épiscopat de M. l'évêque Fœlix Vialart, en mémoire duquel événement, tous les ans, le 20 janvier, on fait en cettte église à l'issue des vespres un salut solennel fondé par le testament de feu M. Pierre de Bar, chanoine et doïen de la ditte église, décédé en 1687, le premier septembre [1].

1. Voyez l'inscription de sa tombe en la chapelle de Saint-Pierre, derrière le chœur à main gauche du côté de l'hôpital.

Digitized by Google

Au lieu de la flèche qui n'étoit qu'en bois couvert de plomb, notre digne prélat fit réparer tous les dégâts et fit faire deux clochers à jour de pierre de taille, fort élevés et bien travaillés ; tous ces ouvrages furent achevés en l'année 1672 ; ils ont coûté plus de cinq cens mille livres.

Cet incendie donna lieu d'aggrendir l'église d'un pillier et de faire construire derrière le chœur plusieurs chapelles qu'on y voit aujourd'huy. Avant cet accident on ne tournoit point derrière le chœur et lors des processions on passoit au travers du souterrain du chœur, dont les portes de descente étoient tout proches les grilles des portes du chœur. On a ôté ces portes souterraines en 1763.

Dans un des clochers de l'église cathédrale de Chaalons est une horloge dont le rappel est en l'autre clocher ; lequel rappel a été fait par un mylord anglois, lors de sa détention en cette ville, comme prisonnier de guerre à la bataille de Fleurus donnée le premier juillet 1690.

Le maître-autel de cette église, construit à la romaine, est tout de marbre de Rance, il est un des plus beaux du roïaume ; c'est un présent de M. Louis Antoine de Noailles, étant évêque de cette église. Louis XIV, lors de son passage à Chaalons, en 1680 et 1684, contribua à cette dépense par une libéralité de 101 louis d'or, en espèces. Cet autel a été recullé de quelques pieds en décembre 1759 pour donner plus de dégagement au sanctuaire.

Le sanctuaire est aussi pavé de marbre jaspé, c'est un présent de M. de Saulx de Tavannes, étant évêque, lors de sa transmigration à l'archevêché de Rouen, en 1733. Le chœur a aussi été pavé de marbre en 1750.

Les connoisseurs admirent le jubé de l'église cathédrale Saint-Estienne, dont les deux escaliers en élypse rampant à jour sont d'une belle coupe hardie ; c'est l'ouvrage de Monseigneur l'évêque Vialart, l'un des plus grands prélats qui ayent rempli le siége de Chaalons ; il a été achevé en 1664. — Monseigneur Vialart est décédé le 10 juin 1680.

Les grilles de fer du chœur ont été faites en 1725 et 1726 aux dépens du chapitre et de M. Lemaitre, abbé commandataire de l'abbaye de Toussaints, alors chanoine doyen du chapitre de la ditte église cathédrale.

En 1760, ledit abbé a encore fait faire les grilles en fer avec les nouvelles portes des deux côtés [1].

Il y a un grand jeu d'orgue harmonieuse ; il est de la facture du sieur Cochu, le fils, organiste de la ditte église ; il a joué pour la première fois la veille de la Pentecôte, 1er juin 1754. M. de Choiseul de

1. Les grilles de Saint-Etienne de Chaalons dont M. l'abbé le Maître a fait présent en plus grande partie, ont été presque toutes faites à Paris ainsi que les stales de l'abbaye des Trois-Fontaines, près St-Dixier. Ces grilles somptueuses ont été exécutées pour remplacer le jubé. (*Note tirée du Mémoire de Grignon sur la navigation de la Marne*, 1770). B. de F.

Digitized by Google

Stainville a beaucoup contribué à cette dépense. Cette orgue est composée de quarante jeux tant au positif qu'au buffet; il y a 2.560 tuyaux dont 80 gros en bois.

La tenture de tapisserie en six pièces a été faite à Paris en l'an 1534. Elle représente l'histoire de saint Estienne, diacre, premier martyr de la foi pour J.-C., patron de cette église. C'est un présent de M. Nicolas Lanisson et de M. Henri de Toul, chanoines de la ditte église, dont le premier étoit aussi trésorier. Il prenoit pour devise un nid d'oiseau avec cette légende dont les dernières syllabes rendoient son nom de famille, Lanisson :

En fort buisson
Là nids sont.

Ils ont contribué chacun pour moitié à la dépense de ces tapisseries dont les dessins ont été faits exprès.

On voit derrière le chœur, sous le maître-autel, une grande et magnifique châsse revêtue de lames d'argent, d'un bon goût moderne faite par le sieur Garot, habile orphèvre en cette ville, suivant le marché passé devant Colleson, notaire en cette ville, en 1678. Dans cette châsse sont renfermés les ossemens de saint Alpin, huitième évêque de Chaalons.

Les images de la sainte Vierge et des douze apôtres sont représentées en figures d'argent et placées tout à l'entour de la dite châsse.

M. Guillaume de la Cour[1], chanoine de l'église Saint-Estienne a contribué à la dépense de cette châsse par une donation de 78 marcs d'argent.

Eglise de l'abbaye de Toussaint. — Dans le sanctuaire de l'église de cette abbaye, sur une très-belle tombe, est représentée la figure d'un chevalier armeux, qui porte sur la tête un Heaume[2] à très peu de vüe et au front une croix tréflée ; au bas il porte un écu chargé d'armes à trois pals de vair ; sur la poitrine et à ses pieds sont deux lions de gueulles, passans, affrontés et jouans de la patte. Autour de cette tombe est écrit en lettres gothiques :

Cy gist Messire Hugues, vidame, seigneur de Chaalons qui trépassa l'an de grâce M.CÇ,LX. et IX, jour de la conversion de saint Paul.

Prié pour li, que Dieu fait pardon.

Ce tombeau est d'autant plus remarquable que dans le XIIIe siècle l'usage de mettre des armoiries sur un tombeau étoit à peine établi. On sçait que le tombeau du pape Clément IV, mort en l'an 1269, est le premier sur lequel on en trouve.

Hugues dont il est parlé dans l'inscription est Hugues III du nom,

1. La famille de ce chanoine existe encore, elle est représentée aujourd'hui par M. Guillaume de Sauville, ancien sous-préfet de Ste-Ménehould et de Provins et dont un fils est actuellement Procureur de la République à Bar-sur-Seine. B. de F.

2. *Le heaume* est un ornement de tête et une marque de noblesse qui en fait voir les différents degrés selon sa situation à plus ou moins de vuës.

Digitized by Google

vidame de Chaalons. Nicolas de Chaalons, son frère, étoit secrétaire du roi saint Louis, il fut trésorier de l'église d'Evreux et ensuite évesque de Meaux. Hugues III épousa Marguerite de Milly ; héritier de la valeur du fameux Miles de Chaalons, l'un de ses ancêtres, il la transmit à Jean, son fils, vidame de Chaalons, qui fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302. La bravoure de Hugues parut encore s'accroître dans Hugues, son petit-fils, surtout au siége d'Aubenton (Voy. Froissard), etc.

Eglise des Pères Cordeliers. — Sainte Barbe, vierge et martyre, patronne des agenisans, des canoniers, bombardiers et de tous ceux qui sont du corps de l'artillerie, est la protectrice des maîtres menuisiers de Chaalons-sur-Marne ; ils en solennisent la fête dans l'église des Révérends Pères Cordeliers de la ditte ville où la chapelle de sainte Barbe mérite l'attention des curieux.

La vie de cette sainte y est représentée en petites figures de ronde bosse, gothiques à la vérité, mais très-expressives et d'un travail admirable, ces figures forment divers groupes dont les détails fixeront l'attention des curieux les plus difficiles à contenter.

Au côté de l'Evangile paroît la jeune sainte malade, mais très-attentive aux discours d'un médecin chrétien, qui lui développe les principes de la foi.

Auprès de cette représentation est celle du baptême de sainte Barbe par immersion ; ensuite on voit son père qui donne ses ordres à des ouvriers pour construire la tour que sa fille l'a prié de lui faire bâtir. Le tailleur de pierre, le manouvrier qui fait le mortier et le maçon qui en réclame du haut de son échafaut, sont des figures des plus naïves et des plus animées.

Plus haut, la sainte paroît sur une espèce de balcon où son père et sa mère semblent lui demander compte de la raison qui l'a déterminée à faire percer la tour d'une manière qui leur semble mystérieuse ; la fille est censée répondre que c'est en l'honneur de l'adorable très-sainte Trinité qu'elle a fait pratiquer les trois fenêtres qui les mettent en peine ; dès lors il est décidé que sainte Barbe est chrétienne : son père entre en fureur, et, le cimetère à la main, il la poursuit ; la sainte fuit et passe miraculeusement à travers une épaisse muraille, ce qui est exprimé d'une manière également singulière et vraysemblable.

La sainte se retire sur une montagne, et le prodige dont son père vient d'être témoin ne l'aïant point attendri, il continue à la poursuivre et demande à des bergers ce que sa fille est devenue ; ces bergers lui indiquent le lieu de sa retraite.

On aperçoit sainte Barbe en prière au sommet de la montagne, son père l'en arrache et la traîne par les cheveux à travers les rochers et les buissons d'épines dont la montagne est hérissée.

Toutes ces circonstances rendues sensibles avec beaucoup d'art occupent le milieu de la composition et de l'autel.

Le côté de l'épître fait voir de quelle manière le père de la sainte n'ayant pu ébranler la foi de sa fille par des tortures dont le sculp-

Digitized by Google

teur a fait sentir la cruauté, met enfin le comble à ses crimes, en décapitant de sa propre main celle qui devoit faire l'objet de son admiration et de sa tendresse.

La vengeance du ciel éclate, le démon renfermé dans le corps de l'idole que l'aveugle payen adoroit, s'empare de lui et de ses satellites ; ce qui a donné lieu à l'artiste de représenter la terreur, la consternation et le désespoir avec les caractères les plus frappans.

Toutes ces figures dont on vient de donner une idée sont très-bien conservées, à l'exception néanmoins de celles qu'on a dégradées lorsqu'on voulut en ranimer la dorure et les couleurs que le temps avoit amorties et presque effacées sur les parties où l'ouvrier avoit jugé à propos d'en appliquer.

Le maître-autel de l'église des Pères cordeliers, fait, il y a environ vingt-cinq ans, est très-simple, il représente le mystère de l'Annonciation composé de deux figures en bois, un ange et la sainte Vierge aux deux côtez et un tabernacle doré dans le milieu de l'autel.

Le jardin du cloître qui est grand est fermé tout autour de grilles de fer ; il y a beaucoup d'anciens manuscrits et de bons livres dans leur bibliothèque.

Eglise Saint-Alpin. — Le tabernacle du maître-autel de cette église paroissiale, sculpté en bois surdoré, a été fait au commencement du XVIIIe siècle par le sieur Lebrun, habile artiste natif de Paris.

La paroisse de Saint-Alpin, anciennement Saint-André, possède les petits os et les cendres de son patron dans une belle châsse de bois doré placée dans le sanctuaire du côté de l'évangile.

Le chœur de cette église est bien orné et fermé de belles grilles de fer faites par le sieur Boulancher, maître serrurier en cette ville et par les soins de M. de Chevigny, son curé.

La tenture des tapisseries, aux deux côtés du sanctuaire, représente l'histoire de Suzanne en six grandes pièces ; les trois premières sont du côté de l'évangile et les trois autres du côté de l'épître

Chaque pièce est partagée en deux tableaux séparés par une colonne. Le sujet de chacun est expliqué par des vers gaulois.

Le premier tableau de la première pièce représente un grand jardin, en païsage : On y voit Susanne avec trois demoiselles proprement habillées ; une de ces filles porte le petit coffre aux bijoux, une autre tient une rose, et la troisième déshabille Susanne ; on voit dans le loin un bain, des arbres, un ciel et autres choses qui dénotent un lieu agréable. On y lit au dessus ces rimes :

Susanne par ses Demoiselles
Se fait dépouiller toute nüe ;
Au jardin où sont fleurs nouvelles,
Pensant de nul être connue.

Le second tableau de cette pièce représente Susanne qui se met dans le bain ; ses trois filles sont encore avec elles ; elles tiennent des vases et des corbeilles pleines de fleurs et autres choses propres au bain ; on en voit une qui va sortir du jardin pour aller chercher des parfums et exécuter les ordres de Susanne ; le fond du tableau est un

Digitized by Google

païsage ; on aperçoit dans le loin deux vieillards qui ne montrent que la tête ; le reste de leur corps est caché derrière des arbres ; ils ont l'air de gens qui observent avec attention ce qui se passe et les yeux sur Susanne. On lit au dessus :

Les deux vieillards pour lui faire guerre,
La guettent par mauvais propos ;
Susanne envoye onguemens querre,
En disant que l'huys soit bien clos.

Le premier tableau de la seconde pièce représente Suzanne dans le bain ; on voit les deux vieillards aux deux côtés du bain, avec des airs passionnés : l'un touche Susanne de la main et l'autre semble lui parler ; le fond du tableau est un païsage ; on lit au dessus :

Les luxurieux vieillards veirent
Susanne au bain toute seulette,
De son déshonneur la requeirent,
Mais tôt refusa leur requête.

Le second tableau de cette pièce représente les deux vieillards qui emmènent Susanne, et semblent la presser, en la menaçant de la perdre si elle ne consent à leur passion ; on reconnoît ces deux personnages pour les mêmes qu'on a vu dans le tableau précédent ; Susanne est habillée et paroît fort embarrassée. On lit au dessus :

Susanne dont les vieillards requéroient,
La menaçant en la manière telle,
Qu'ils diroient que trouvé ils avoient
Homme faisant péché avec elle.

Le premier tableau de la troisième pièce représente, sans confusion, les parens et la famille de Susanne, désolés de l'accusation intentée contre elle ; ils ont tous les yeux arrêtés sur le tableau suivant, où est Susanne, excepté Joakim son mari qui tourne la tête de l'autre côté, semblant indigné du crime dont sa femme est calomniée : au dessus duquel on lit :

Joakim de Susanne époux
Fut de ce rapport douloureux,
Et le réputa devant tous,
Pour chétif et malheureux.

Le second tableau de cette pièce représente Susanne accusée ; elle paroît les mains jointes et en personne qui prie ; on reconnoit les deux vieillards qui déposent contre Susanne ; ils ont une baguette à la main et d'autres marques de juges ; on voit les anciens du peuple, des gardes et nombre de personnes présentes et attentives au jugement de Suzanne, et tout cela sans confusion, et cette assemblée paroît se tenir à la campagne ; on voit dans le loin des arbres, des nuages et un ciel ; on lit au dessus :

Les deux vieillards qui l'accusèrent,
Furent crus donc par jugement,
Susanne à la mort condamnèrent,
Mais Dieu pria dévotement.

Le premier tableau de la quatrième pièce représente Susanne qu'on

Digitized by Google

mène au supplice; elle est conduite par deux soldats avec leur hallebarde; on voit plusieurs personnes à la suite : entr'autres on reconnoît les deux vieillards; ils sont à cheval et ont un air satisfait. On lit au dessus :

Nonobstant la bonne prière,
Elle fut rudement menée:
Chacun disoit que la Loudière [1],
Etoit à bon droit condamnée.

Le second tableau de cette pièce représente le jeune Daniel que Dieu envoie pour délivrer Susanne; il paroît sur un trône, parlant au peuple qui a les yeux sur lui; on voit les deux vieillards entre deux gardes, les cordes aux mains, la vue baissée et des figures pâles; on lit au dessus :

Dieu qui ses serviteurs guerdonne
L'esprit de Daniel suscita,
Lequel dit qu'elle étoit trés bonne,
Admis le peuple l'écouta.

Le premier tableau de la cinquième pièce représente Daniel, établi juge de cette affaire; il est assis sur un trône élevé, un dais au dessus de sa tête. On voit Susanne au bas du trône dans une posture modeste et qui indique de la confiance, une fille à côté d'elle; Daniel étend la main pour l'absoudre; toute l'assemblée regarde Daniel et Suzanne et paroît dans l'admiration; on lit au dessus :

Daniel, jeune enfant, fut mis
En chaire publiquement,
Et de tout le peuple commis
Pour du fait juger justement.

Le second tableau de cette pièce représente Daniel sur son trône, prononçant la sentence de mort contre les deux vieillards; on voit au bas du trône ces deux criminels, ayant des mines bien différentes de ce qu'ils ont paru dans les tableaux précédents. On les reconnoît cependant; ils sont liés, on voit derrière eux des archers et des spectateurs attentifs, et regardant Daniel qui lève la main sur les vieillards en prononçant leur sentence; on lit au dessus :

Il trouva les accusateurs
Déceptifs vieillards ayant tort,
Les condamnea devant plusieurs,
Et Susanne garda de mort.

La sixième pièce, plus grande que les autres, fait le dénouement de l'histoire et contient trois tableaux.

Le premier représente les vieillards qu'on conduit au supplice; on voit un nombreux cortége, quelques uns à cheval; les deux vieillards sont menés par des soldats qui semblent les insulter et les tirer par la

1. Nous appelons une personne lourde et grossière *Grosse Loudière* (Pasquier, Liv. VIII, p. 878, *Recherches*), et d'après le Glossaire de Champagne ancien et moderne, par P. Tarbé, *Loudière* sert à désigner un vêtement grossier. B. de F.

Digitized by Google

corde ; le fond du tableau représente une campagne, dans un assez beau point de vue ; on lit au dessus :

Ainsi furent menés soudain au lieu,
Pour souffrir griefs tourmens,
Le peuple louant Dieu,
Hautement s'ébahissoit du jugement.

Le second tableau de cette pièce représente le supplice des vieillards ; on voit dans le loin quantité de spectateurs, des gardes avec leurs piques ; les soldats qui lapident les vieillards sont bien dessinés ; on les voit dans l'attitude de gens qui jettent des pierres, ou qui en tirent de leur pannetière ; les vieillards paroissent le visage et le front ensanglanté, on voit le trou que la pierre leur a fait ; ils ont la tête mourante et très-bien représentée ; le païsage représente des arbres et le ciel ; on lit au desssus :

Les deux vieillards outrecuidés
Eurent pugnition très ample,
Occis furent et lapidés ;
Juges, retenez bien cet exemple.

Le troisième tableau qui termine la sixième pièce représente un Seigneur dans un cabinet, assis, un livre ouvert devant lui ; il semble lire ou regarder l'histoire de Susanne dans la tapisserie ; le fond de ce tableau représente les ornements du cabinet ; on y apperçoit des livres et autres marques de distinction. On lit, dans un cartouche au bas, ces rimes qui contiennent la morale de cette histoire et qui s'adressent à celui qui est dans le cabinet :

Seigneur, qui voyez cette histoire
De Susanne la belle et bonne,
Retenez en votre mémoire
Que Dieu ses serviteurs guerdonne,
Et jamais ne les abandonne ;
Mais ceux qui querrent trahison ;
A la fin deuil les aironne,
Comme droit le veut et raison.

L'explication de ces tapisseries est de M. de Chevigny, curé de la paroisse ; elle a été imprimée à la fin de l'office de Saint-Alpin, à Chaalons, chez la veuve Bouchard en 1753[1].

Chapelle des Dames Religieuses de la congrégation de Sainte-Marie. — Cette chapelle peut passer pour belle ; la voûte est trop écrasée et la frise de la corniche trop chargée d'ornemens.

En 1755 on y a fait un maître-autel de marbre de Rance en tombeau. On a placé à côté quatre grands tableaux peints à Paris. Ils sont d'une couleur sombre ; l'un représente Pierre Fourrier de Matin-

1. On voit dans l'album des *Toiles peintes et Tapisseries de Reims*, publié par M. Casimir Le Berthais (Reims, in-f°, 1843), la reproduction de quatre histoires de la vie de Suzanne ; ces dessins ont été faits d'après des toiles peintes appartenant à l'Hôtel-Dieu de Reims, elles représentent quatre des sujets que représentaient les tapisseries de Saint-Alpin ; on lit sur ces toiles les mêmes légendes que celles rapportées dans la description que nous publions, mais on voit par cette description que dans les tapisse-

Digitized by Google

court, le fondateur ; l'autre Saint-Augustin dont elles suivent la règle ; le troisième.....

Eglise des Pères Augustins et autres. — Le sujet du tableau du maître-autel est la résurrection du Sauveur peint par Simon Vouete, premier peintre du roi Loüis XIII.

Le portement de croix du Sauveur du monde au maître-autel *des Pères Récollets* a été peint par Frère Luc. Il a fait beaucoup d'autres bons ouvrages dans ce couvent, surtout dans le chœur, en bas et dans la sacristie.

Il y a un tableau, portrait de saint Bonaventure et de sainte Claire qui sont fort estimés.

Le tableau du maître-autel *du Séminaire* représente un Christ ; c'est une copie de celui peint par le frère Luc dont l'original est chez le sieur le Dieu, curé de Saint-Nicaise.

L'autel de l'église paroissiale *de Saint-Germain* a été fait en 1732, il est sculpté en bois à la Romaine ; il paroîtroit davantage s'il étoit dans un vaisseau plus spacieux ; il a coûté 2,300 livres ; il est de la facture du sieur Guillaume, père, habile menuisier à Chaalons, paroisse Saint-Nicaise.

M. Le Lorrain, conseiller au présidial de Chaalons, décédé en 174., a donné le pavé de marbre du sanctuaire et le balustre de fer en grillages. En 1762 on a posé les grandes grilles à la porte du chœur.

La chaire à prescher de l'église paroissiale *Saint-Nicaise* sculptée en bois est un exagone, où est représenté en chaque panneau un sujet allégorique de la Religion chrétienne ; elle a été posée en 1735 et est de la facture du même Guillaume qui a fait l'autel de Saint-Germain.

Le tour ou le devant de la chaire de l'église paroissiale *Saint-Antoine* est un assez beau morceau de tapisserie à petit point, fait en 175... Les dessins sont de grosses fleurs des Indes, d'un coloris fort vif.

Commanderie de Malthe de Chaalons. — Il y a dans la rue de la Charpenterie, paroisse Notre-Dame, une maison et chapelle de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

Cette commanderie est du rang des chevaliers de justice ; elle est la première et la plus considérable de la Champagne, elle est très-ancienne, elle a des titres de 1140 et a appartenu aux chevaliers de Rhodes dont l'hôtel étoit sous le faux bourg de Marne, du côté de l'église Saint-Sulpice. C'est à présent une maison de laboureur. Il y avoit une chapelle qui a été transportée en son hotel du domicile ; laquelle chapelle est en la première cour au bout de la grande allée à

ries de Saint-Alpin les sujets étaient traités différemment des toiles peintes de Reims.

L'histoire de Suzanne a souvent inspiré les artistes ; parmi les objets que Dom Martenne remarqua en 1719 dans l'abbaye de Vassor, sur les bords de la Meuse, figure un cristal de Roche orné de pierres précieuses sur lequel on voyait l'histoire de Suzanne très-finement gravée à ce qu'on prétend par saint Eloi, sur lequel on lisait ; *Lotharius rex Francorum me fieri jussit* (Bibl. de l'Ecole des Chartes, 1855, p. 583). — B. de F.

Digitized by Google

avoit une chapelle qui a été transportée en son hotel du domicile; main gauche en entrant; elle a été construite en 17... par deffunt frère Ferdinand de Ricard; il y a dans cette chapelle un autel lambrissé et sculpté; au milieu est un tableau représentant la sainte Vierge, portant entre ses bras son fils Jésus. Le cadre est en bois sculpté.

A gauche de la même chapelle et au milieu du mur sont en relief les armes du dit deffunt, seigneur commandeur de Ricard, sur une pierre placée à cet effet et au bas est une grande tombe de marbre noir enclavée dans le dit mur où est écrit en lettres d'or :

Inscription.

« Frère Jean Ferdinand de RICARD, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de la Neuville-au-Temple et de Pont-Aubert en Bourgogne, voulant, en exécution du décret du conseil du dit ordre transféré en cet hotel de Malthe, la célébration de la messe qui se faisoit à l'hotel de Rhodes, au fauxbourg de Marne et désirant reconnoître les secours qu'il a reçus de la sainte Vierge, tant dans ses caravannes que dans le commandement qu'il a eu en qualité de capitaine de la galère Saint-Pierre, avec laquelle il a eu le bonheur l'année 1701 de prendre en moins de six heures deux bâtiments turcs; l'un au cap de Carthage, l'autre dans le port de la Goulette, sous le feu de la forteresse, sans perdre beaucoup de monde; a fait construire cette chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, mère de Dieu, étoile de la mer, et y a fondé une messe quotidienne et perpétuelle, à la fin de laquelle le prestre doit dire l'hymne *Ave Maris Stella*, et après la mort du fondateur ajouter le pseaume 129e *De profundis*. »

Cette fondation a été acceptée à Malthe par décret de l'Ordre du 8 octobre 1734. B. de F.

* * *

M. Maricot, entrepreneur au Mériot, vient de faire une découverte qui pourra être utile à la science; elle consiste en une pierre de grès dur, de grande dimension, trouvée à 40 centimètres sous terre, qui servait à l'époque de l'âge de pierre à aiguiser les instruments en silex, seules en usage alors.

On reconnaît aux deux rigoles qui existent sur la partie supérieure de cette pierre, qu'elle devait servir de polissoir, car ces rigoles présentent en creux la dimension des haches de l'époque celtique.

Nous croyons savoir qu'il n'existe un objet semblable qu'au Musée de Saint-Germain-en-Laye.

* * *

M. Jadart a publié dans le numéro du 31 décembre de la *Semaine Religieuse* de Reims, une excellente notice sur la chapelle de la Vieille-Ville à Saulces-Monclin (Ardennes), où l'on voit un curieux retable du XVIe siècle et une cloche de 1516.

* * *

Digitized by Google

Mgr l'archevêque de Reims a découvert dans ses divers voyages en Italie, au monastère de la Cava les documents les plus précis sur le culte de Urbain II comme nettement établi dès le Moyen-Age. Il faut noter qu'il existe à Saint-Jean-de-Latran une fresque où Urbain II est représenté au milieu d'autres saints pontifes et au même rang qu'eux. Le procès est actuellement commencé à Reims et les membres du tribunal ecclésiastique viennent d'être nommés.

*
* *

On lit dans la *Semaine Religieuse* du diocèse de Versailles du 1er décembre :

M. Henri Bornier, auteur de *la Fille de Roland*, dont le génie poétique si mâle, si élevé, si chrétien, a parfois des traits de ressemblance avec celui de Corneille, vient d'écrire une nouvelle pièce de vers, *Dialogue des statues à Rouen*, à l'occasion d'une prochaine cérémonie commémorative du monument élevé à Rouen au vénérable de la Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes. — Rouen possède déjà quatre statues. Chacune d'elles se demande quelle est cette cinquième illustration qui vient de monter sur le socle nouveau. — Est-ce dit *Boïeldieu* quelque roi de l'art musical? Est-ce un poëte nouveau? dit *Corneille*. Quel est son Cid? — *Jeanne d'Arc* demande à son tour : Est-ce une sœur? La France lui doit-elle son salut? — *Napoléon* prend la parole à son tour : De quels bronzes de guerre a-t-on fait ta statue? Voici la réponse de la statue nouvelle. Nous l'adressons spécialement aux persécuteurs des enfants du vénérable abbé :

— J'appris à lire à de petits enfants,
J'étais un simple prêtre, et mon nom est La Salle.
J'eus pour seuls ennemis l'ignorance fatale,
La paresse, l'oubli du devoir et de Dieu.
Ainsi, j'ai fait du bien aux hommes, mais trop peu ;
Ce qu'ils doivent au soin que de tous j'ai su prendre,
C'est de vous mieux connaître et de vous mieux comprendre,
Poëtes ou héros, sans moi, Napoléon,
Plus d'un homme aurait peine à déchiffrer ton nom,
Plus d'un ne pourrait pas lire tes vers, Corneille,
Mais pourquoi ma statue à la vôtre est pareille?
Je me l'explique mal, et l'on pouvait choisir
Plus d'un grand nombre à qui ce bronze eût fait plaisir.

Tu te trompes, héros du travail populaire :
Le vrai maître du monde est celui qui l'éclaire.
Et César, qui d'un geste auguste et souverain
Porte le glaive d'or ou le sceptre d'airain,
N'est pas plus grand aux yeux du poëte et du sage,
Que ce prêtre arrêtant deux enfants au passage
Et leur montrant, avec un regard paternel!
D'une main un vieux livre et de l'autre le ciel?

Le Secrétaire-Gérant, Léon Frémont.

Digitized by Google

NOTE

SUR L'ÉTABLISSEMENT DES CHANOINESSES

DU SAINT SÉPULCRE A CHARLEVILLE

(1622)

Certains livres, bien que sans être fort anciens, sont actuellement si rares qu'un hasard seul vous met parfois à même de les rencontrer à de longs intervalles de temps. On a souvent cité à ce propos le Voyage à Jérusalem, du baron d'Anglure, dont on ne connait plus que deux exemplaires, et j'ai été assez heureux, l'an dernier, pour signer aux lecteurs de la *Revue de Champagne* le Pélerinage de Balourdet; aujourd'hui, je ferai quelques emprunts à un autre livret également fort peu répandu et qui renferme d'assez curieux renseignements sur les chanoinesses du Saint Sépulcre de Charleville.

Ce petit volume a pour titre :

La gloire de l'ordre canonial regvlier du S. Sepulchre Hierosolimitain de N. S. Iesus-Christ, tirée du tombeau d'oubliance par Lambert Iegher, Préuost de l'Eglise Collegiale de Viseit, Pays et Diocèse de Liége.

A Liége, chez Ardt de Corswarem, Imp. juré. Anno 1626.

In-8, 91 p. plus trois de table, une d'approbation et un cahier de pièces justificatives de 40 pages.

Le livre est dédié à Très-haute et très-illustre princesse Madame Claude de Moy, comtesse de Saligny ; maintenant sœur Marie de Saint François, Chanoinesse Régulière Professe et Fondatrice du Couvent de l'Ordre du Sainct-Sépulchre dans Charles-Ville.

L'Histoire généalogique du Père Anselme nous fournit les renseignements suivants sur cette princesse (T. III, p. 795).

« Claude de Mouy, veuve de Georges de Joyeuse, seigneur de Saint-Didier, fille unique de Charles, marquis de Mouy, chevalier des ordres, chatelain héréditaire de Beauvais et de Catherine de Susanne, comtesse de Cerny, fut remariée par contrat du 19 septembre 1585, à Henri I de Lorraine, marquis de Mouy, comte de Chaligny, prince du S. Empire

Digitized by Google

(1601) et apporta en dot à son mari la chatellenie de Beauvais en Beauvoisis et les autres biens de son père....

« Après la mort de son mari, elle eut la garde noble de ses enfans et leur distribua ses biens, se réservant seulement 3600 livres de pension viagère. Elle fonda le monastère du S. Sépulcre à Charleville, y fit profession le 26 mars 1626, fit son testament le même jour et mourut le 3 novembre 1627, âgée de 55 ans [1].

(Généalogie des marquis de Mouy, issus des ducs de Mercœur).

Voici en quels termes le prévot de Viseit s'adresse à Claude de Lorraine :

« Je considère deux choses au faict des Dames qui s'en allèrent au Sépulchre du Seigneur. Premièrement que force difficultez et obstacles semblerent d'abord devoir empescher l'effect de leur bonne volonté.

« De mesme vous, Madame, ayant prins résolution de quitter les estats du monde, pour prendre celuy de religion, le règne de Sathan a cuidé destourner le tout par l'opposition de je ne sçay quels destourbiers. Mais, comme le Seigneur... fit rouler la pierre du monument par le ministère d'un Ange,

1. La vie de Claude de Lorraine a été écrite à plusieurs reprises. Nous trouvons d'abord « Le sépulchre de la Princesse Madame Claude de Moy, Comtesse de Chaligny, Fondatrice et Religieuse Professe de l'Ordre du Saint Sepulchre de Jérusalem, par P. C. E. M. D. I. » *Charleville* 1628, in-8, et deux biographies étendues du P. Hilarion de Coste comprises dans son ***Histoire catholique***, Paris, 1625, in-fol.; et dans ses ***Eloges des Reines et Princesses***, Paris, 1630 et 1647, 2 vol. in-4.

Le travail du P. de Coste a été traduit en latin et publié en 1749 à Cracovie sous ce titre :

Vita Claudiæ Principiæ Lotharingiæ, marchionissæ da Moy, Canonissæ Regularis S. Sepulchri, fundatricis conventus Canonissarum ejusdem instituti Carolopoli, seu in civitate Charleville dicta (Ex libro Hilarionis de Coste desumpta, nunc in linguam latinam translata) à M. Jacobo Paulo Radlinski, Polono, Ordinis Canonicorum Regularium, Custodum sacro sancti Hierosolymitani Sepulchri Christi Domini, præposito generali insulato. Cracoviæ, 1749, in-8.

Livre dédié à Adam Sigismond de Stanwicz et Mokre Kreczyk, d'après l'auteur des notes sur les anciens statuts du Saint Sépulcre (Paris 1776).

Le rédacteur de ces notes signale à la même date sous les numéros 161 et 162, deux vies latines de Claude de Lorraine par J. Radlinski. Je crois, jusqu'à preuve du contraire, qu'il fait double emploi. La traduction de Radlinski est en vers latins et comprend en quatre-vingt neuf points l'analyse des actions de la fondatrice de la maison de Charleville.

Digitized by Google

ainsi a-t-il renversé les redoutes et tranchées qui sembloient vous deffendre l'entrée en l'ordre de son Sainct Sépulchre.

« Au second poinct, à mon advis, avez vous esté gratifiée de Dieu par dessus les Dames Evangéliques du S. Sépulchre ; c'est que le Sauveur de nos ames, prévenant leur arrivée, sortit du tombeau, sans attendre l'employement de leurs unguents et drogues, et toutesfois il a bien daigné accepter vos dons et bienfaicts si largement conferez à la maison nouvelle de son Sainct Sépulchre en Charles-Ville.

« Et c'est pourquoy en suytte des Evangélistes, qui ont si studieusement marqué le devoir des Dames qui allèrent au monument du Sauveur, j'ay bien voulu que le monde eust part aux nouvelles de vostre vocation et libéralité, par le moyen de ceste briefve inscription que je fays à vostre piété, tant de mon chef propre, que au nom de toutes les Dames de l'Ordre que vous avez tant illustré pas vostre plus que généreuse résolution. »

La fin de l'épitre n'est pas moins élogieuse pour la princesse Claude de Lorraine.

« Ce traicté est petit, eu égard au volume, mais grand et à raison de son subjet, et des Roys de Hiérusalem, voz progeniteurs restablisseurs et bienfaiteurs de cet ordre canonial, dont il y est faict mention, si que vous faisant religieuse du S. Sépulchre, vous mettez voz pieds dans les traces de vos devanciers. En laquelle vocation, je prie le Seigneur vous continuer aussi long temps, que pleine de jours et de mérites, vous alliez voir et jouyr de Jesus-Christ et de la veüe des Anges, non ja au Sepuclchre, ains au Ciel empyrée, où vous puisse voir enguirlandée de trois ou quatre diverses laureoles.

« Vostre affectionné serviteur et orateur,

« Lambert Iegher. »

Je n'analyserai pas le livre de Jegher, bien qu'il soit curieux à divers titres et que plusieurs des pièces justificatives qu'il renferme soient d'une importance réelle pour l'histoire des croisades et celle de l'église de Jérusalem ; je le laisserai développer ses considérations sur l'existence des communautés religieuses, dès le début de l'église, et sur l'organisation des chanoines du Saint Sépulcre en Terre Sainte ; mais, j'arriverai à l'établissement des maisons de chanoinesses du Saint Sépulcre en Belgique et en France au quinzième siècle. Déjà, du reste, des travaux curieux ont été publiés sur ce sujet en

Digitized by Google

Belgique à diverses reprises et notamment dans les *Précis historiques de Bruxelles* [1].

Ces chapitres de chanoinesses étaient, à la fin du xve siècle, établis près de Ruremonde, à Saint-Léonard d'Aix-la-Chapelle, à Sainte-Croix, près de Lymborch (?), à la Chavée, pas loin de Liége, aux Bons Enfans en Liége [2], etc.

Cette dernière maison, établie antérieurement à 1496, à Neufve-Ville, au pays de Liège fut transférée à cette époque, par les soins de l'évêque Jehan de Horne, dans l'enceinte de Liège. C'est d'elle que sortirent les maisons de cet ordre établies à Saint-Trond, à Huy et, aussi, en dernier lieu, à Viseit (1616). La maison de Viseit fut appelée, bien peu d'années après sa fondation, à fournir les éléments d'un couvent de Charleville, que je désire, dans ces quelques pages, signaler à l'attention des érudits.

Ici, je cède de nouveau la parole à Jegher qui commence en ces termes le chapitre X de son livre : (p. 58).

« *De la maison de Charles-Ville.*

« Ce grand Dieu, qui pourvoit à toute chose opportunément, et qui conduit ses desseins à chef par des voyes du tout inexplicables, ayant de long temps faict choix de l'Illustrissime Princesse Claude de Lorraine, Comtesse de Chaligny, Marquise de Mohy, etc, pour servir de brandon à une infinité de Dames en France, à suyvre Jesus-Christ crucifié, et s'ensevelir vives dans le cercueil d'un cloistre, a inspiré depuis peu, le Sereniss. Prince de Nevers et d'Arthel, (Rethel) de fonder en sa nouvelle Charles-Ville un Monastère de l'Ordre du S. Sépulchre.

1. *Vanderspeeten. L'ordre du S. Sépulchre aux Pays-Bas*, précis historiques, n° de janvier 1876.

On trouve dans le *Mémoire sur l'Ordre du Saint Sépulchre de Jérusalem d'A. O'Kelly de Galway* (Bruxelles, 1873), une liste curieuse des localités des Pays-Bas dont les noms sont empruntés à des souvenirs de la Terre Sainte et quelques renseignements sur divers monastères des Sépulchrines de Belgique (p. 40 et suiv.)

2. L'inventaire des documents conservés aux archives de l'Etat à Liége mentionne (p. 78) des pièces relatives aux monastères des chanoinesses régulières du S. Sépulcre de: Sainte Agathe de Liége — Sainte Walburge de Liége — Huy — Waremme — Verviers (Documents de 1581 à 1798).

Toutes ces maisons disparurent lors de la révolution française et un très petit nombre d'entre-elles furent rétablies sous la domination hollandaise. Citons dans ce nombre le chapitre des chanoinesses de Turnhout (province d'Anvers) dont les statuts furent approuvés par un arrêté du roi des Pays Bas du 18 novembre 1822. L'almanach ecclésiastique des Pays-Bas de 1780, qui mentionne ces Sépulchrines, dit que la date exacte de leur fondation n'est pas connue.

Digitized by Google

« A la pieuse volonté et désir duquel le Sérénissime Prince et Evesque de Liège, Ferdinand, voulant coopérer, permit à la Prieuse de Viseit, de prendre la route de Charles-Ville, sous ceste forme de patentes :

« Ferdinand, par la grace de Dieu Archevesque de Cologne, « Archichancelier de l'Empire Romain par l'Italie, et Prince « Electeur, Evesque de Liège, etc. Ayant entendu par les « lettres de l'Illustrissime Duc de Nevers, Prince d'Arthel, « nostre cousin, escrittes de Maisières-sur-Meuse, le 28 « juillet à nostre Vicaire Général, sa pieuse et dévote volonté, « de placer et bastir en sa cité de Charles-Ville un monastère « de Dames de l'ordre du S. Sépulchre, sous la Reigle de S. « Augustin, et que quelques religieuses du mesme ordre du « conuent de Viseit se transportassent illec, pour la plus « grand'gloire de Dieu, l'embellissement de sa cité, et aussi « pour un tesmoignage perpétuel de son zèle envers la religion. « C'est pour quoy nous permettons à vous, sœur Anne Stapel « Prieuse de la maison de Viseit et donnons licence de vous « transporter à Charles-Ville avec un nombre de voz reli- « gieuses, telles que trouverez convenir (qui s'y porteront « toutes fois de leur pure et libre volonté) et là dresser un « monastere et le gouverner : si toutesfois pour des empes- « chements ou pour les affaires de vostre couvent, ne pouvez « entreprendre ceste charge de vous mesmes, vous donnons « la puissance d'en substituer d'autres d'entre voz religieuses « subjettes, que jugerez estre les plus propres et les plus « capables. Aussi la faculté de rappeller les premières et « envoyer des autres, et de les changer selon vostre pru- « dence jusqu'à ce que le monastere soit basti et fondé. En « tesmoignage de quoy avons faict sceller les présentes de « nostre grand Scel. Donné en nostre cité de Liège, l'an 1622, « le 6 d'aoust. *Ainsi estoit sous escrit*: Petrus Stevartius « vicaire de Liège. *Et d'autre costé.* Nz Muno. *Et le grand* « *Scel y est appendu.*

Jegher fait suivre la transcription de cette pièce des lignes suivantes, dans les quelles il exprime ses espérances pour la prospérité du nouveau monastère :

« Poursuivez doncques, ô vertueuse, et plus que jamais auparavant, généreuse Princesse, poursuyvez courageusement en vostre carrière ; et puisque vous avez, par inspiration divine, à l'imitation de tant de Dames de qualité qui vous ont devancées, embrassé l'ordre du S. Sepulchre, faictes désormais

Digitized by Google

que l'on voye en Charles-Ville trois notables Sepulchres, un représentatif et mémoratif de celuy du Seigneur, suyvant les ordonnances de l'Ordre ; et les deux autres mystiques ; sçavoir pour le second, le monastere dans lequel vous serez confinée estant morte au monde ; et pour le troisieme, vous mesmes où le monde crucifié soit ensevely. »

Ecrivant quatre ans après la fondation de la maison de Charlevillle, Jegher ne peut nous donner encore aucun détail de son histoire, aussi termine-t-il son livre, en expliquant les allusions mystiques qu'offre le costume des religieuses et en analysant la règle, les constitutions et exercices spirituels de l'ordre du S. Sépulchre.

Jegher avait le projet de publier « *un plus ample traité sur le même sujet*, » ainsi que le dit l'auteur des notes sur les anciens statuts de l'ordre du S. Sepulcre (p. 268), mais ce livre n'a pas été imprimé ; toutefois, peut-être est-ce cet ouvrage qui est mentionné dans le même recueil sous ce titre :

« La gloire du S. Sépulchre de N. S. J.-C. et de l'ordre « Canonical régulier qui porte son nom, tirée du tombeau de « l'oubliance, divisée en trois parties, par Michel de Martigny, J. »

Manuscrit appartenant au siècle dernier aux Dames de la communauté de Bellechasse, dédié aussi à madame Claude de Lorraine et approuvé par des Docteurs en théologie, les 12 janvier 1667 et 3 mars 1668, 2 vol. in-4° [1]. Signalons en terminant un autre manuscrit conservé aussi au couvent de Bellechasse, sous le titre de *Lettre écrite de Charleville en* 1763, *aux religieuses de Bellechasse*. Ce manuscrit, actuellement perdu, renfermait aussi un abrégé de l'histoire de l'ordre des chanoinesses du S. Sépulchre (op. cit. n° 164.)

COMTE DE MARSY.

1. L'auteur des notes jointes aux anciens statuts de l'ordre du S. Sépulchre en donne une analyse qui indique le même plan que celui de l'ouvrage de Jegher.

Digitized by Google

LA DESCENDANCE DE RACINE

EN CHAMPAGNE

M. Quentin, imprimeur rue Saint-Benoit, vient de publier une très belle édition tirée à 300 exemplaires numérotés, d'un catalogue contenant la nomenclature de toutes les éditions des œuvres de Racine. Ce catalogue est enrichi de deux gravures à l'eau forte : l'une est la reproduction d'un tableau de Tournières qui se trouve au Musée de Caen. Il représente Racine et Chapelle à table ; cette scène a été inspirée au peintre par une anecdote racontée sur ces deux auteurs. On sait que Chapelle n'était pas ennemi du cabaret, et qu'il y conduisait souvent Boileau, Molière et Racine. Un jour que celui-ci s'était un peu laissé aller à vider force flacons, il en vint à détester ces œuvres comme manquant de moralité et indigne d'un chrétien. Cette petite débauche du poëte courut les ruelles, et il fut le premier à en rire le lendemain. La seconde eau forte reproduit un portrait de Racine jeune, appartenant au Musée de Langres. Ce tableau a été donné au Musée par M. Guyot de Giey qui le tenait d'une demoiselle d'Ablancourt arrière petite-fille de Racine. L'authenticité de ce portrait est établie par une notice de M. Julien de la Boullaye, bibliothécaire de la ville de Langres, et cette notice qui contient une généalogie de la descendance de Racine en Champagne a été imprimée dans le livre publié par M. Quentin.

L'arrière grand-père du poëte Racine était receveur pour le roi du duché de Valois et mourut en 1592 : quant à son grand-père, il fut contrôleur du grenier à sel de Laferté-Milon et mourut en septembre 1650. Il avait eu un fils mort avant lui en 1643, qui fut cadet dans les gardes du roi et laissa en mourant un enfant de quatre ans ; ce fut notre grand auteur tragique. Né le 21 décembre 1639, il mourut le 20 avril 1699. De sa femme Catherine Romanet fille d'un trésorier à Amiens, il eut sept enfants dont cinq filles ; une seule, Marie-Catherine s'est mariée et c'est sa descendance qui habite de nos jours la Champagne.

Ce fut le 5 juin 1699, deux mois après la mort de son père qu'elle épousa Claude-Colin de Morambert, directeur général des fermes à Paris. Ils eurent une fille, Louise-Dorothée-Co-

Digitized by Google

lin de Morambert, mariée en 1725 à Louis Jacobé d'Ablancourt, sieur de Naurois, écuyer, habitant alors Vitry-le-François, et qui vint ensuite se fixer à Langres comme receveur des Gabelles; il y mourut le 17 juin 1749, laissant cinq enfants, dont quatre filles. Son fils connu sous le nom de M. de Naurois, fut directeur des glaces de St-Gobain, député et mourut en 1829.

Quant aux filles, l'une Françoise-Angélique d'Ablancourt, épousa Joseph Gravet d'Huisseau qui habitait Sully-sur-Loire.

L'autre Louise-Suzanne se maria à Langres à François-Remy Gillet, receveur des gabelles dans cette ville. De ce mariage naquirent quatre filles. Une seule, Marie-Victoire, mariée à M. Fourrel de Frettes, a laissé une postérité représentée: du côté des femmes par Adélaïde Fourrel de Frettes, mariée à Edouoard de Lyver mort en 1855 dont les descendants immédiats sont aujourd'hui: Edouard Lacordaire, bibliothécaire à Bourbonne-les-Bains, et Marie-Augustine Lacordaire mariée à M. Morel, colonel d'un régiment de ligne.

Du côté des hommes par Jean-Baptiste Fourrel de Frettes, dont les deux fils André-Louis, et Joseph, tous deux officiers en retraite, habitent le village de Frettes, arrondissement de Langres.

Ce fut en 1809, époque de la mort de mademoiselle Dorothée d'Ablancourt que M. Gayot de Giey acheta le portrait de Racine, et pour que son authenticité ne put être contestée, il scella au dos de la toile sur un carré de parchemin les lignes suivantes :

Portrait de Racine poëte
La gloire de la Champagne
Ce tableau provient de la succession
de Mlle d'Ablancourt qui avait l'honeur
d'être alliée à la famille de l'
Imortel Racine. Je le dône au
Musée de ma bône ville de Langres
Ce 30 juin 1843. Pierre Gayot de Giey

M. de la Boullaye fait observer d'abord que la fantaisie de l'antiquaire a remplacé quelques consonnes redoublées par un trait d'abréviation : il rétablit ensuite la vérité de la généalogie en remarquant que Mlle d'Ablancourt n'était point l'alliée de Racine, mais bien son arrière petite-fille en ligne directe.

Nous avons tenu à publier ces notes dans la *Revue de Champagne* afin de donner un peu de publicité au livre édité par M. Quentin, car son tirage, infiniment restreint, ne permet qu'à quelques privilégiés de le placer dans leur bibliothèque.

A. DE BESANCENET.

Digitized by Google

NOTES CHRONOLOGIQUES

SUR LE VILLAGE ET LA FAMILLE DE NETTANCOURT

(D'après des documents originaux.)

Les archives du village et de la famille de Nettancourt ont subi, dans le cours des siècles, les pertes les plus fâcheuses. Limitrophe de la Lorraine, ce bourg a toujours été le premier exposé aux incursions ennemies. « A peine le château « de Nettancourt étoit-il réédifié, qu'une inondation soit de « Bourguignons, de Messins ou de Lorrains venoient, la « torche à la main, le réduire en cendres. » Les archives féodales n'ont pas été plus heureuses : le fief relevait de Vitry-en-Perthois, et on sait combien de fois cette ville fut assiégée, pillée, incendiée. Cette situation, encore aggravée à l'heure qu'il est par le temps et les révolutions, rend plus intéressantes les pièces qui ont échappé à la destruction. Nous avons eu la bonne chance de retrouver aux archives du bailliage de Vitry-le-François plusieurs liasses de producductions, qui contiennent des pièces anciennes, des copies authentiques, des mémoires judiciaires concernant le village et la famille de *Nettancourt*. Ces documents mériteraient mieux sans doute qu'une analyse sommaire; mais, en attendant, il n'est pas sans intérêt de réunir dans un court abrégé chronologique les faits principaux dont ces papiers donnent le détail[1]. G. H.

Notes chronologiques

Il paraît que, dès le XIIIe siècle, la famille de Nettancourt était connue en Champagne. On voit par les mémoires présentés au Parlement contre M. Lambert, nouvel engagiste, que plusieurs membres de cette famille se distinguèrent en ces temps reculés par leur libéralité pieuse ou par la part qu'ils prirent à des événements importants. Il n'est pas sans intérêt de rapporter en quelques mots ces lointains souvenirs, dont les preuves authentiques ne se trouvent malheureusement pas dans notre dossier.

1. On trouve une notice sur le village de Nettancourt et sur la famille du même nom dans le *Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne*, par M. E. de Barthélemy, t. I, p. 326, et t. II, p. 224. Cette notice ne fait point double emploi avec les documents que nous analysons aujourd'hui.

Digitized by Google

1218. Philippe de Nettancourt fait donation aux religieux de Montier-en-Argonne de ce qui lui appartenait dans le moulin et le four de Nettancourt, avec la retenue du droit de mouture pour lui et ses héritiers. — 1242. Gilles de Nettancourt vend aux religieux de Montier-en-Argonne des portions de la seigneurie de Sommeil, près Nettancourt. — 1252. Gilles de Nettancourt rend hommage de la terre de Nettancourt à Thibaut, roi de Navarre, comte de Champagne. — 1262. Hugues de Nettancourt rend hommage-lige au roi de Navarre, comte de Champagne. — 1300. Jacques de Nettancourt, fils de Gilles, fait le voyage de Terre-Sainte à la fin du XIIIe siècle et à son retour fonde en 1300, entre Vaubecourt et Triancourt, un couvent de Cordeliers qui fut détruit par les religieux au XVIe siècle.—1335. Jean Ier de Nettancourt vend à Edouard Ier, comte de Bar, plusieurs serfs qu'il avait à Tannay et à Longueville. — 1368. Perceval de Nettancourt est fait prisonnier avec Robert de Bar, à la bataille de Ligny, gagnée par les Messins. — 1370. Le même Perceval de Nettancourt est caution avec Henry Comte de Petite-Pierre, Jean d'Aspremont, Henry de Grand-Pré, Huart de Bauffremont, etc, d'un traité passé à Pont-à-Mousson, entre le Duc Robert de Bar et la ville de Metz. — 1376. Jean II de Nettancourt, qui avait épousé Marie de Boncourt, fille de Perrin de Boncourt, grand bailli de Bar, assigne par son testament le douaire de sa femme sur la terre de Nettancourt et sur celle de Raincourt en Lorraine. — 1385. Le même Jean II de Nettancourt est caution avec Obry de Fénestranges, Eudes, seigneur de Grancey, Philbert et Jean de Beaufremont, de l'exécution du traité de paix entre le comte de Bar et Erard, comte des Deux-Ponts.

1394. Dénombrement rendu au roi le 28 août 1394, par Marie de Boncourt, pour raison de la terre de « Neptancourt ». Damoiselle de Boncourt était alors veuve de Jean de Nettancourt, et agissait « tant en son nom comme douairière, comme aussi ayant la garde et gouvernement de George et Nicolas, enfans de ladite damoiselle et de sondit feu mari. » Elle « tient et advoutz à tenir en foy et hommage lige.., une maison, clos et jardins, ainsy comme tout se comporte, seans audit Neptancourt, ensemble cent journelles de terre arable ou environ, appartenant à icelle maison, et seize fauchées de prez ou environ... quatorze arpens de boys... deux arpens de vignes... soixante solz de cens (levés sur les bourgeois).., soixante solz (reçus du mayeur du roi)... dix septiers d'avoine... le huictiesme de la justice d'illec... certaines places et masures où jadis et maisons... » (Acte passé sous le scel d'Adam de Rozières, prévôt de la prévôté de Vitry. — Copie collationnée sur l'original en parchemin, par Sauvage, conseiller du roi, en vertu d'un arrêt du Parlement).

1458, 4 JANVIER. Par devant les notaires Jehan Lamyer et Jehan Servais, établis à ce faire de par Monseigneur le duc de Bar en son tabellionnage de Bar, comparaissent nobles hommes Guillaume

Digitized by Google

Daugy, conseiller de haut et excellent prince le roi de Sicile, duc de Bar, et son bailli de St-Mihiel, Jehan de Nectancourt seigneur dudit lieu, et Waultrin de Nectancourt, seigneur d'Aultrecourt, ces deux derniers frères; ils reconnaissent que Guillaume Daugy et Waultrin de Nectancourt ont naguère « acquesté de Conrard et Collard de Herbevillers, frères à damoiselle Ysabel de Serières et à Aubert Dourches, telle part et porcion qu'ilz avoient et pouvoient avoir en la ville, terre et seigneurie de Wabécourt »; puis, par la mort de feue damoiselle Aliénor de Villette, femme de Waultier de Failly, leur cousine germaine, Jehan et Waultrin de Nectancourt ont hérité d'une autre part de la même seigneurie. « Assçavoir est que lesd. Guillaume Daugy et Waultrin, de leur franche et libérale voulenté, et de grâce espécial, ont accompaigné et accompaignent par ces présentes ledit Jehan de Nectancourt, Baudin de la Cour, damoiselle Margot de Nectancourt sa femme à cause d'elle, et Regnault de Warney, à cause de damoiselle Anne de Nectancourt sa femme, ès acquestz par eulz faiz en ladite ville, ban, finage et confinage dudit Wabécourt, sauf et réservé ce que lesditz Conrard et Collard frères, etc... » (Acte passé sous le scel du duché de Bar, par François de Revigny, garde du scel dudit duché. Parchemin original. Sceau enlevé).

1508. Dénombrement de la terre et seigneurie de Nettancourt par Nicolas de Nettancourt, seigneur dudit lieu en partie. Il « confesse à tenir en fiefz, foy et hommage liege du roy mon souverain seigneur à cause de son chastel et ressort de Victry, une place et motte clouse de fossez, assise audict Nectancourt, contenant environ ung arpent de terre, tenant d'une part à la rivière de Chetz, et d'aultre à moy mesmes et au chemin royal, et y souloit avoir d'ancienneté une forte maison, et est à présent en ruyne et de nulle valeur. Item je tiens encores... la moityé des bourgoisies dudict Nectancourt... Item pareillement chacuns bourgois et habitans d'icelle ville de Nectancourt, s'il n'est clerc ou noble, s'il a ou finage dudict Nectancourt jusques à deux journelz de terre arrable, qui luy appartiengne, doit pour chacun an audict jour Sainct-Remy au roy et à moy... un septier aveine, huit bichetz de seigle mesure dudit lieu... Item le molin dudict Nectancourt, qui est bannal... Item le four dudict Nectancourt... Item plusieurs menuz cens... Item audict Nectancourt lez l'Esglise y a ung petit gangnaige nommé le gangnaige de Hault, qui m'appartient... Item ung aultre gangnaige où il n'y a point de maison... Item ung petit jardin lez ladicte Esglise... Item ung aultre petit boschet nommé le bois le Boul... Item ung aultre petit boschet nommé la Boudière... » (Parchemin original. Signé *Nicolas de Nectancourt*. Sceau enlevé.)

1519. Le 15 mars 1519, Nicolas de Nettancourt, écuyer, seigneur de Vaubecourt, de Bectancourt, Vroil et Nettancourt, passe accord avec Gilles Petit, receveur ordinaire pour le roi au bailliage de Vitry, sur la contestation survenue à propos des fours et mou-

Digitized by Google

lins banaux communs entre Sa Majesté et ledit seigneur de Nettancourt. « Les parties sont condescendues en accord par tel que « ledict seigneur aura part et porcion aux fraux et semblablement « es vielz bois des maisonnemens et edifices desdictz molin et four « pro rata de sa part et porcion des seigneuries qu'il a esdictz « lieux.» Le receveur du roi appellera le seigneur à faire les baux, le seigneur participera aux profits; il touchera la moitié des frais de justice, des confiscations. (Pièce originale, parchemin.)

Selon le mémoire imprimé présenté par M. de Marnésia en 1774, et selon l'analyse des pièces produites, faites vers la même époque par l'inspecteur du domaine de la couronne, ce Nicolas de Nettancourt est père de deux fils et de quatre filles ; l'un, Georges II est la tige des comtes de Vaubécourt, l'autre, Antoine, est la tige des seigneurs de Bettancourt, barons de Fresnel, et des marquis de Nettancourt. L'estimation de la succession de Nicolas II se fait en 1543.

« Antoine eut pour enfans Georges, Louis et Jérôme, Madeleine et Marie de Nettancourt. Il marie Louis, son fils, avec Françoise de Beauvau... Ses enfants procédèrent le 8 juillet 1594 à la liquidation et partage des biens de sa succession...» (Dans l'avis donné par l'inspecteur du domaine.)

1581. 1er MAI. Contrat de mariage entre Louis de Nettancourt et Françoise de Beauvau. (Original : 12 feuillets in-folio.)

Les comparants sont :

1° Honoré seigneur Loys de Netancourt, fils de honoré seigneur Anthoine de Netancourt, seigneur de Netancourt, Wraulx, etc.;

2° Anthoine de Netancourt ;

3° George de Netancourt, seigneur de Gyoncourt ;

4° Gérosme de Netancourt, seigneur de Vilers ;

(Ces deux derniers, frères de Louis).

5° Guillaume de Bus, seigneur dudit lieu ;

D'une part.

Et d'autre part :

1° Damoiselle Françoise de Beauvau ;

2° Son père, honoré seigneur Alophre de Beauvau, seigneur et baron de Rorteil, seigneur de Marigny, Espance, etc.;

3° Sa mère, honorée dame Magdelaine d'Espance.

Les conventions matrimoniales sont ainsi réglées. Les futurs époux sont « conjoinctz, ungz et commungz en tous biens meubles, « acquestz et conquestz immeubles suyvant la coustume du bail- « liage de Vitry.» Louis de Nettancourt apporte en dot la seigneurie de Nettancourt avec tous ses droits, dont l'acte donne l'énumération; par compensation, il renonce à tous droits qui lui peuvent être advenus « par le trespas de feu honorée damoiselle Françoise

Digitized by Google

« de Boutillac sa mère, au lieu de Villers devant Mézières. » Le seigneur et la dame de Rorteil « sont tenuz vestir et baguer de « joyaulx et habitz nupciaux ladite damoiselle Françoise de Beau- « vau, leur fille, suivant la qualité et condicion de leur maison jus- « ques à la somme de quatre cens quarante quatre escuz et demy, « trois solz quatre deniers tournois, revenans à deux mille francs « barrois. » Ils s'engagent, en outre, à délivrer aux époux 666 écus 2/3, soit 3,000 francs barrois, en argent comptant, dès la consommation du mariage, « pour estre employez à bastir une maison audit Netancourt, tant pour y faire leur résidance que pour estre assignée pour la demeurance de ladite damoiselle »; cette maison lui appartiendra par moitié et lui tiendra lieu de douaire sa vie durant. Autres clauses : assignation aux futurs conjoints de 6,000 francs barrois en constitution de censive; paiement de 15,000 fr. barrois, etc., etc.

A partir de 1581, Louis de Nettancourt perçoit les cens. (Il existe aux archives toute une liasse de cahiers de cueillerets, qui figuraient parmi les productions des procès engagés au XVIIIe siècle.)

Le domaine de Nettancourt avait été engagé au seigneur d'Etoges, dans les premières années du XVIe siècle. Cet engagement fut renouvelé à sa veuve en 1548, et depuis régi au compte du roi jusqu'en 1587. A cette dernière date il fut engagé de nouveau au profit de Louis de Nettancourt, fils de Nicolas, et resta dans la famille jusqu'en 1750.

1587, 19 JUILLET. Engagement du domaine royal de Nettancourt. — En l'auditoire et palais royal de Vitry-le-François, Adrien Pétremol, sieur de Rozier, conseiller du roi, président au bureau des finances en Champagne, commissaire député par Sa Majesté pour la vente et aliénation à faculté de rachat perpétuel des portions du domaine de Sa Majesté « dont jouissoit la feue royne d'Escosse pour son dot et douaire », adjuge à Loys de Nectancourt, escuier, sieur de Bectancourt et Vroil, comme plus offrant et dernier enchérisseur, « la terre et seigneurie de Nectancourt et ce qui en deppend apartenant audit sieur roy es moulin et four bannal dudict Nectancourt, pour par luy en jouyr comme de son propre chose et loyal acquest, à commancer du jour de Magdelaine prochain venant, et de là en avant à tousjours perpétuellement, moiennant et parmy la somme de quinze cens soixante et quinze escus sol, scavoir quinze cens escus en principal, et soixante et quinze escus pour les trois sols par escus ordonnez par le roy pour les frais de ladicte vente... Sur la quelle somme sera desduict et rabattu audict sieur de Nectancourt la somme de deux cens quatre vingtz dix escus, dont sadicte Majesté estoit tenue envers feu Antheine de Nectancourt, vivant escuier, sieur dudict Bectancourt et Vroil, père dudict Loys de Nectancourt, pour les réparations faictes par ledict feu de Nectancourt...» (Cahier de parchemin, 15 feuillets. Copie collationnée, signée Dorigny.)

Digitized by Google

A cette date la seigneurie de Nettancourt consiste « en mairie, « greffe, four, moulin, et coutumes, qui sont que chacun habitant « qui laboure doit au roi et au seigneur dudit Nettancourt le jour « Saint-Remy, ung septier avoine mesure de Possesse, et deux sols « tournois de cens audit jour.» Etat de la recette ordinaire de Vitry-le-François, dont l'original était au bureau des finances. — Extrait collationné sur l'original).

1614. JANVIER. Lettres patentes de Louis XIII pour la création de foires et marchés à Nettancourt.

« Louis... Scavoir faisons que nous inclinans à la supplication et « requeste de nostre cher et bien amé Loys de Nectancourt, en « considération de ses services, pour ces causes et autres à ce nous « mouvans, nous, par l'advis et prudent conseil de la royne ré- « gente notre très-honorée dame et mère à ce ordonné, institué « et estably... Créons, ordonnons, instituons et establissons deux « foires pour estre tenues et exercées au village dudit Nectancourt, « scavoir la première au jour Saint-Barnabé, et la seconde au jour « St-Simon St-Jude, et outre un marché le lundy de chacune sep- « maine pour y estre ausdit jours et audit lieu et village de Nec- « tancourt doresnavant perpétuellement et à tousjours gardées, « observées et entretenues, voullans et ordonnans qu'ausdits jours « tous marchans y puissent aller, venir, se réunir, trocquer, et « eschanger toutes manières de marchandises licites, et qu'ils « jouissent et usent de tous tels droicts, privilléges, franchises et « libertés qu'on a accoustumé de faire aux autres foires et marchez « de nostre royaume ; pourveu toutefois qu'à quatre lieues à la « ronde dudit village de Nettancourt n'y ait aucunes autres foires « aux jours susdits...» Mandement au bailly de Vitry de faire exécuter la teneur de ces lettres. Permission à M. de Nettancourt de faire bâtir au lieu le plus commode du village « halle, bancs, es- « taux et autres choses nécessaires pour loger les marchans et « seureté de leurs marchandises», avec jouissance des droits accordés aux seigneurs du pays en semblable circonstance. (Original, parchemin.)

1618, 12 JUIN. « Déclaration des droictz seigneuriaux, maison, terrier, preys, bois et autres héritages et droictz seigneuriaulz que tient et possède honoré seigneur Loys de Nettancourt, seigneur dudict lieu et Villers, au village dudict Nettancourt, mouvant d'un plein fief, foy et homaige, qu'iceluy seigneur tient du roy nostre sire, que ledict seigneur baille et met au greffe du bailliage de Victry-le-François, suyvant le commandement de ce faire faict par Pierre Morel, sergent royal audict bailliage, le vingt neufiesme may dernier, à requeste de Monsieur le procureur du roy au bailliage dudict Victry.» Les droits et biens déclarés sont : 1° une place et motte close de fossés, assise audit Nettancourt ; 2° la moitié des bourgeoisies du village ; 3° un septier d'avoine à raison de huit bichets par septier, dû par chaque cultivateur ; 4° un quart du mou-

Digitized by Google

lin banal, ne valant alors que trente livres, « ledit moulin ayant esté bruslez par les Bourguignons ; » 5° la moitié au four banal ; 6° les exploits de justice, amendes et forfaitures au-dessous de soixante sols ; 7° le cens de plusieurs maisons, jardins, prés, vignes et terres ; 8° le gagnage de Hault ; 9° six arpents de terre, lieudit au-dessus de l'église ; 10° six autres arpents de terre ; 11° six autres arpents de terre, lieudit la Gueuse ; 12° six quartiers de pré proches de la Haie Martin ; 13° le gagnage appelé le petit gagnage ; 14° sept arpents de terre, lieudit Nipvelon ; 15° un arpent de terre, lieudit le pré Boussotte ; 16° un petit jardin lès l'église ; 17° un petit bosquet nommé les Sartes ; 18° un autre petit bosquet nommé les Boudières. (Pièce originale, papier, signée *de Netancourt.*)

1626. Assemblée de la communauté le 28 décembre. Les habitans rappellent qu'il y a sur le finage de Nettancourt plusieurs contrées de vignoble bien fertile, « que pour leur grande et urgente nécessité il conviendroit y avoir de bons pressoirs audit lieu pour « presser leurs vendanges; » depuis 25 ans ou plus, on presse aux pressoirs du seigneur, qui furent jusqu'ici les seuls, qu'il a fait batir pour les habitans à charge de banalité, et dont l'usage, grévé d'un droit, est obligatoire pour les habitans, à peine contre les délinquants de 60 sols d'amende. Tous ces faits sont reconnus par acte authentique en faveur de M. de Nettancourt. (Acte sur parchemin).

1634, 16 SEPTEMBRE. « Dénombrement de la terre et seigneurie de Netancourt, pour ce qui est du domaine du Roy nostre sire, que fournit messire Louis de Netancourt, chevalier, seigneur dudit lieu et de Maugarniz, Brauds etc... par devant Messieurs les Présidens trésoriers de France, conseillers du Roy, généraux de finances, juges du domaine et grands voyers en la généralité de Champagne... » (Original sur parchemin, signé *de Nettancourt*).

1652. Assemblée des habitans de Nettancourt en nom collectif, en présence d'honoré seigneur messire Louis de Nettancourt. Ils représentent « que les habitans étant obligés de faire cuire leur « pain au four bannal, appartenant audit seigneur dudit Nettan- « court, ils ont volontairement dit que pour avoir la liberté de cuire « leur pain où bon leur sembleroit pendant le temps de trois an- « nées commençant au premier jour du présent mois de janvier... « ils se sont tenus de payer audit seigneur par chacune desdites « années la somme de 400 livres, dont le premier paiement escherra « au premier jour de l'an 1653.... pour faire lesquels paiements « les habitans nommeront par chacun an deux ou trois d'entre eux « pour faire la répartition de ladite somme sur ladite commu- « nauté.... la quelle répartition ils mettront par chacun an ès « mains dudit seigneur, pour faire faire la levée desdites sommes « par qui bon leur semblera. Ce que ledit seigneur a accepté, et

Digitized by Google

« moyennant ce, a permis ausdits habitans de faire cuire leur pain « pendant ledit temps où bon leur semblera. »

1674-1678. « Coppie des cens annuels et perpétuels duts à haute « et puissante dame Anne de la Marche, veuve et gardienne noble « des enfans mineurs de messire Louis marquis de Nettancourt... »

1678, 12 JUIN. « Déclaration des droits, seigneurie, maison, terres, prez, bois, saulsayes et autres héritages et droits seigneuriaux que tient et possède honoré seigneur Louis de Nettancourt, seigneur dudit lieu et Villers, suivant l'adjudication à luy faite par les commissaires députés de Sa Majesté... » (Copie collationnée par Garnaud, conseiller secrétaire du Roy près le parlement de Dauphiné).

1686, 7 JUILLET. « Dame Anne La Marche le Comte, veuve de deffunt messire Louis de Nettancourt, ancien chevalier, seigneur dudit lieu, baron de Maugarny, Vatrombois, Belle-Fontaine, maréchal des camps et armées du Roy, au nom et comme ayant la tutelle et garde-noble de ses enfans mineurs et dudit deffunt, demanderesse ; contre Mr le Procureur du Roy en la chambre du domaine de la généralité de Champagne ;.... » déclare ce qu'elle tient par engagement du domaine du Roi. (Copie collationnée sur l'original par Garnaud, conseiller secrétaire du Roi).

1722, 4 SEPTEMBRE. Ordonnance des présidents trésoriers de France, rendue en la chambre du domaine à Chalons, pour la levée de la saisie féodale mise sur la terre de Nettancourt. Damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame dudit lieu, « moitié comme héritière de défuncte dame Marie-Madelaine Claude de Marle, sa mère, et l'autre moitié comme héritière de Marie-Claude de Nettancourt, sa sœur, » est autorisée à rendre foi et hommage pour ce qu'elle tient au domaine de Nettancourt. (Original en parchemin, scellé).

1726. Une instance est pendante entre damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame de Nettancourt, fille majeure et héritière bénéficiaire de defunt messire Louis de Nettancourt, brigadier des armées du Roi, contre les habitans et communauté dudit Nettancourt, defendeurs. Il s'agit du four banal, à propos duquel plusieurs procès s'étaient déjà engagés dès le siècle précédent. Arrêt du 18 juillet : « Nous lui avons permis de faire construire « un four banal audit lieu, et en conséquence condamnons lesdicts « habitants d'y porter encore leur pâte, en payant par eux soit en « pâte soit en argent à droit ainsi et comme il a coustume d'être « payé dans les lieux voisins où il y a des fours bannaux ; deffenses « à eux de cuire leur pain ailleurs à peine contre les contrevenants « de soixante sols d'amande conformément ausdits titres). »

En 1745, les redevances sont payées à damoiselle Marie-Madelaine de Nettancourt, dame dudit lieu.

Digitized by Google

De 1746 à 1754, elles sont payées à messire Gaston-Jean-Baptiste-Charles marquis de Nettancourt.

De 1756 à 1759, payées à la marquise de Nettancourt.

De 1761 à 1764, payées à mademoiselle de Nettancourt.

On percevait à cette époque 100 livres pour le droit du four banal ; deux sols de bourgeoisie par plein ménage, un sol par veuve, garçon et fille ; et environ 65 setiers d'avoines de bourgeoisie.

20 AOUT 1750. La seigneurie de Nettancourt est mise en adjudication par suite du décès de l'ancien engagiste ; procès-verbal de l'adjudication faite au profit de M. Buisson, demeurant à Paris, paroisse Saint-Eustache, à charge de payer au roi une rente annuelle et perpétuelle de 354 livres et de rembourser les finances avancées par les anciens engagistes. (Acte original sur papier, signé *Buisson* et *Laroche*).

1755. Sur sommation faite par « très-haut et très-puissant seigneur messire Gaston-Jean-Baptiste-Charles marquis de Nettancourt, seigneur dudit lieu, Noyer, Raincourt, Vautrombois, « comte de Noirlieu, barron de Maugarnier et autres lieux, demeurant en son château audit Nettancourt, » les habitans se réunissent sous la halle, reconnaissent qu'ils ont prié leur seigneur de leur représenter les titres sur lesquels sont fondés les droits de coutume, prennent connaissance des dénombrements de 1634 et 1678, et se reconnaissent « d'une unanime voix » redevables envers le roi et le seigneur « d'un septier d'avoine à huit boisseaux, « mesure de Châlons à comble, par chaque habitant dudit lieu possédant jusqu'à deux journels de terre labourable et au-dessus « sur le finage dudit lieu. » Quelques adoucissements en faveur des mineurs furent d'ailleurs acceptés par M. de Nettancourt. (Deux actes originaux, en parchemin, passés par devant Me Gillet, notaire royal, le 6 février et le 23 mars).

1759. Les commissaires généraux du conseil, en leur assemblée tenue au château des Tuileries le 3 juillet, adjugent définitivement au sieur Buisson tout ce qui appartient au roi de la terre et seigneurie de Nettancourt. Signification de cette vente est faite à la dame de Nettancourt. Pierre Sordel, notaire royal, demeurant à Chalons, accompagné de deux témoins, se rend à Nettancourt, où il assiste d'abord à une grand'messe paroissiale, « ledit sieur Buisson ayant pris place au ban destiné au seigneur dudit lieu, « étant dans le sanctuaire sur la gauche, où il a été veu généralement de tous les habitans qui ont assisté à ladite messe paroissiale. » Au-dessus de ce banc, sur une pierre en relief, on voit les « armes du Roi sculptées à la gotique ; » les mêmes armes sont peintes encore au haut de la verrière qui se trouve derrière l'autel. Le notaire donne acte de ces observations, et installe Buisson « en « jouissance des droits honorifiques de ladite église de Nettancourt

Digitized by Google

« en qualité de seigneur haut justicier et féodale de [la] paroisse « et dépendances de laditte terre et seigneurie de Nettancourt, « comme ayant tous les droits de sa Majesté sur ladite terre et « seigneurie, en vertu dudit contrat d'adjudication. » (12 août). — Le lendemain, Buisson et le notaire se rendent au château, aperçoivent la dame de Nettancourt, veuve de l'ancien engagiste, qui rentre chez elle à leur arrivée, frappent trois fois à la porte principale, et ne reçoivent aucune réponse, ce qu'ils considèrent « comme un refus de faire ouverture de ladite porte. » — « Ledit « sieur Buisson nous a neantmoins requis de l'installer en la jouis- « sance dudit château, ses circonstances et dépendances, comme « chef-lieu de ladite terre et seigneurie de Nettancourt. » On fait donc le tour du château par les chemins extérieurs, et on remarque « que ledit château est composé d'une avant cour et bâtiments au- « tour d'icelle, formant une basse-cour et fermé avec un colombier « carré porté sur huit pilliers de pierre, laditte cour conduisant au « corps du chateau, lequel a une forme quarrée sur trois angles, « duquel château il y a trois pavillons et des corps de bâtimens « qui conduisent les uns aux autres, la face duquel château don- « nant sur la rivière, formant une espece de terrasse sans bâti- « mens, tous lesdits bâtiments couverts de thuilles courbes, plattes « et ardoises, ladite basse-cour et château entourés de fossés remplis « d'eau, et y ayant plusieurs ponts-levis, à droite desquels château et « basse-cour sont des jardins potagers remplis d'arbres à fruits et « autres, de la jouissance desquels château et basse-cour, jardins, « fossés, fermes, terres, prés, vignes, bois et tous droits seigneu- « riaux générallement quelconques et dépendances, avons installé « ledit sieur Buisson.... » Le notaire met également Buisson en possession des pressoirs banaux, du moulin situé au bout du village du coté de Vroil, et de la halle couverte de tuilles courbes, portée sur trente-deux piliers de chêne, située au milieu de la principale rue de Nettancourt. Il n'y avait point alors d'auditoire, et les audiences se tenaient sous la halle, où l'on apportait quelques sièges ; il n'y avait pas davantage de four banal, et sur le lieu où il se trouvait autrefois on avait élevé la maison « où demeure la sœur de charité pour les petites écolles. » — Enfin, le 14 août, l'installation de Buisson s'achève : il se transporte avec le notaire dans les prairies communales, qui s'étendent des deux côtés de la rivière ; puis dans un bois taillis planté de chênes et hêtres au lieu dit la Héronnière ; puis à la ferme de la Grange et à la ferme de Mongarnier ; et il est mis en possession de tous ces biens. « Ledit « sieur Buisson, pour marque des droits seigneuriaux de ladite « seigneurie appartenante au roi, a chassé sur le terroir dudit « Nettancourt en allant et venant, et a fait pêcher en sa présence « dans les différents lits de la rivière, le tout pour la conservation « des droits du roi et des siens comme représentant Sa Majesté en « vertu de sondit contrat. » (Acte original, papier, signé par Sordel, notaire).

Digitized by Google

Le changement d'engagiste ne pouvait point manquer d'amener des procès, d'abord avec l'ancien seigneur, puis avec les habitans. M. Buisson avait réclamé les droits de bourgeoisie, cens, rentes, lods et ventes, servitudes, corvées, le tout tant en argent qu'en grains, et autres généralement quelconques dépendants de la seigneurie de Nettancourt. Il portait aussi ses prétentions sur toutes les terres, dont il essaya vainement de s'emparer. De guerre las, il rétrocéda ses droits au sieur de Berges, dont les prétentions ne furent pas moindres, ni le succès meilleur. Plus tard encore, (2 mai 1768), le domaine passa au sieur Lambert, conseiller d'Etat, qui voulut s'emparer du château, mais qui en fut chassé par arrêt du mois de juin de la même année.

Il n'entre pas dans notre dessein de donner le détail de ces longues procédures, non plus que de celles qui suivirent et se prolongèrent jusqu'à la Révolution. Toutefois, il nous semble utile d'indiquer les principales pièces, requêtes et productions qui sont aujourd'hui conservées aux archives du bailliage.

1771. Requête présentée au Roi et à Nos seigneurs de son conseil par le sieur de Marnésia, seigneur patrimonial de Nettancourt, à cause de demoiselle Claude-Antoinette de Nettancourt, son épouse. (Volumineux cahier in-folio).

1774. Mémoire imprimé (50 pages in-folio), présenté au Roy et à Nos seigneurs du Parlement, par Claude-François-Adrien de Lezay de Marnésia, marquis de Lezay, seigneur patrimonial de Nettancourt en Champagne, à cause de demoiselle Claude-Antoinette de Nettancourt son épouse ; contre le sieur Lambert, maître des requêtes.

Avis donné par l'Inspecteur général du domaine de la couronne. (Manuscrit de 78 feuillets).

1780. Précis signifié par le marquis de Lezay de Marnésia.... contre M. Lambert, conseiller d'état, engagiste. (Imprimé, in-4° de 27 pages).

1782. Arrêt du conseil d'état du 28 mai.

1785, 5 MARS. Supplique au parlement, présentée par Guillaume Lambert, seigneur engagiste de Nettancourt, suivie de la liste des terres et biens qu'il réclamait contre M. de Marnésia, comme appartenant au domaine royal.

Requête présentée par le marquis de Lezay de Marnésia, à Nos-seigneurs les Présidents Trésoriers de France. (38 feuillets in-folio).

1786. Mémoire pour le marquis et la marquise de Lezay-Marnésia. (32 feuillets in-folio).

Requête présentée à l'intendant de la province de Champagne par Guillaume Lambert, chevalier, subrogé dans les droits du sieur chevalier de Berges, engagiste du domaine de Nettancourt.

Digitized by Google

Avis de l'Inspecteur du domaine. (16 feuillets).

Conclusions pour M. et Mme de Marnésia, avec rappel d'une requête contenant l'historique du procès.

Jugement du bureau des finances de Chalons, du 13 mars 1786.

1788. Arrêt du conseil d'état (8 janvier), recevant M. Lambert comme appelant du jugement du bureau des finances, et ordonnant par provision que le suppliant sera mis en possession « des terrains qui se trouvent excéder la quantité de quatre cens six arpens dix huit verges, réclamés par lesdits sieur et dame de Marnésia; » renvoi pour le fond au bureau des finances.

Minute d'une requête présentée au Roi et à Nosseigneurs de son conseil par M. de Marnésia. (Avril).

Observations de M. de Marnésia, sur la requête de M. Lambert, signifiée le 28 août.

1789. Jugement du bureau des finances de Châlons, du 27 février.

Relevé des titres produits par M. et Mme de Marnésia, anciens engagistes du domaine de Nettancourt. — 1° Acte d'appréciation des biens de la succession de Nicolas de Nettancourt, en 1543. 2° Acte de partage de 1594, des biens de la succession d'Antoine de Nettancourt, décédé en 1585. 3° Titres qui établissent les propriétés d'acquisitions depuis l'engagement de 1587, avec la date des contrats et la désignation sommaire des biens. 4° Etat figuré des 37,618 verges de terrains qui sont provisoirement à distraire à M. et Mme de Marnésia, dont 31,524 verges leur appartiennent en effectif, etc. (Cahier provenant du bureau des finances de Chalons).

1790, AVRIL. Requête au Roi et à son Conseil, présentée par le marquis de Marnésia et Antoinette de Nettancourt, son épouse, contre le sieur Lambert, conseiller d'Etat, ancien contrôleur général des finances. (56 feuillets in-folio).

La Révolution mit fin à ces interminables procédures, en confisquant les biens de la famille de Nettancourt. On peut consulter, aux archives judiciaires pour la période révolutionnaire, et aux archives de la ville, plusieurs documents curieux sur les démarches faites un peu plus tard par le marquis de Nettancourt, pour rentrer dans la propriété d'une partie de ces biens.

G. HÉRELLE.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

I

Au temps où le roi Raoul défendait les débris du royaume franc contre les Normands, les chassant de l'Artois et de l'île de France, avec l'aide du comte de Vermandois et d'Arnold le flamand, les Hongrois pénétrèrent jusqu'en Brie, pillant et brûlant les villes et les monastères. Au nombre des grandes chatellenies de l'île de France, on comptait l'abbaye d'Orbais. Elle était forte par ses murailles qui la défendaient contre les ennemis du dehors, et puissante par ses vassaux. On voit aujourd'hui ses ruines près de celles de Charmoye, cette fille de Citeaux.

Ce qui reste debout du monastère d'Orbais ne laisse aucun doute sur la date de sa fondation. Les lourdes assises des pillers, les débris et les pierres des voûtes, les restes des statues d'anges, de saints, de démons accusent le style roman.

L'origine exacte de l'abbaye d'Orbais disparaît dans les ténèbres de ces temps troublés. Comme tous les monuments des premiers siècles de notre histoire elle a ses légendes que se sont racontées aux veillées les générations successives ; chacune, y ajoutant ou retranchant, selon la disposition d'esprit du narrateur, et les influences de son temps. La moins connue de ces légendes, et cependant la plus probable, fait partie de l'histoire particulière d'une vieille famille Briarde dont les annales remontent à Roncevaux.

Comme l'abbaye, la noble famille est oubliée et à demi éteinte, car le dernier fils de l'illustre maison n'a gardé des biens de ses aïeux que leur esprit et leurs parchemins, encore l'exil, les voyages, les transmissions héréditaires, les mille petits et grands évènements de la vie commune les ont-ils rendus forts incomplets ces vieux débris d'une grandeur déchûe !

Le manuscrit du XIIe siècle, où il m'a été donné de lire cette légende, enrichira peut-être un jour quelque musée.

D'après cette chronique écrite par un révérend prieur d'Orbais qui renonça aux biens et aux honneurs de la famille pour vivre dans le recueillement et l'étude, le monastère remonte-

Digitized by Google

rait au grand roi Karl et compterait un seigneur d'Orbais parmi ses fondateurs.

Le grand empereur, afin de s'attacher les peuples vaincus, voulut ménager leurs usages et respecter leurs lois ; il envoya jusqu'aux plus lointaines provinces, des clercs chargés de s'enquérir minutieusement des moindres coutumes écrites ou non, de les tenir en ordre et de les remettre aux conseillers qui ne les quitteraient jamais.

Rotgher, Clovig et Loys, de la célèbre école de Clément Scott, furent envoyés par Alcuïn aux confins de la Champagne et de la Brie. Les trois clercs remplissaient leur mission avec zèle, et vivaient dans une maison retirée, tout à l'exercice des vertus de pénitence et de charité, distribuant aux pauvres les deniers qu'ils recevaient du roi, après en avoir prélevé ce qu'il leur en fallait pour le plus strict nécessaire.

Leur réputation de savoir et de piété attira près d'eux, plusieurs jeunes hommes résolus à se livrer aux douceurs de l'étude et aux rigueurs de la pénitence. Un d'entre eux, Jehan d'Orbais, possesseur du petit fief sur lequel demeuraient les clercs, l'offrit à la communauté, à la condition expresse, que le monastère portât le nom d'Orbais. Non pas, qu'il désirât tirer vanité de son offrande, mais parceque, dernier fils et unique rejeton des seigneurs d'Orbais, terre de franc alleu, il voulait, renonçant au mariage, perpétuer cependant le nom de ses aïeux.

On sait, que pendant le temps des assemblées, le roi Karle vivait au milieu de tous, recevant ceux qui se réclamaient de sa justice, s'entretenant joyeusement avec les clercs et les laïcs, sans que sa dignité en fut diminuée. Rothger et ses amis profitèrent de l'assemblée de l'automne 780 pour remettre leur travail aux conseillers chargés de la révision des capitulaires et pour supplier le roi de leur donner congé désirant se retirer à Orbais pour s'y livrer à l'étude et à l'éducation des jeunes gens nobles et bourgeois.

Comme Karle favorisait particulièrement les écoles, il obtint l'autorisation de l'évêque de Rheims et dota richement le monastère, dont Rothger fut le premier abbé.

Les moines d'Orbais profitèrent des prairies de la vallée pour y élever des bestiaux. Le soin que mettent à toute chose ceux qui travaillent pour le ciel, les connaissances profondes que les frères acquirent par leurs études des usages et des pratiques des plus anciens peuples pasteurs de l'Egypte ou de

Digitized by Google

la Chaldée, les rendirent célèbres dans toute la contrée. La beauté de leurs immenses troupeaux de bœufs et de moutons, la finesse des laines attiraient les marchands au monastère.

Les guerres affreuses des Saxons, les soulèvements incessants qui agitèrent le règne de Louis-le-Débonnaire, les invasions croissantes des Normands, les luttes des barons, désolèrent bientôt la contrée. Les habitants des campagnes durent fuir et se réfugier sur les terres d'église.

En effet, seuls les domaines du roi ou ceux des abbayes jouissaient de quelque repos, ils ne redoutaient guère que le passage des armées, aussi, les villages se multiplièrent - ils à l'ombre des crosses abbatiales.

Là, point d'exactions, point de ces poursuites monstrueuses, telles que se les permettaient les intendants des barons, tandis que ceux-ci guerroyant au loin, en étaient fort innocents pour l'ordinaire.

Si la grêle détruisait la récolte, si le *mal-temps pesait* sur l'année, l'abbaye partageait le dommage. A défaut de la Charité la prudence humaine en eut fait une loi aux abbés. Plus instruits que les seigneurs, et ne quittant pas leurs domaines ils voyaient prospérer leurs vassaux au détriments des fiefs laïcs, livrés à la rapacité des intendants et à l'indifférence des grands propriétaires. Etre vassal de l'église fut pour le serf du Moyen-Age l'idéal de la félicité terrestre.

Les chaumières se groupèrent vite autour du monastère d'Orbais ; pour régulariser l'époque des ventes, une première foire fut bientôt insuffisante, les quatre foires d'Orbais devinrent célèbres dans toute la contrée.

Les foires furent pour le Moyen-Age, ce que sont aujourd'hui nos expositions agricoles ; elles réunissaient les populations et les reliaient par de communs intérêts. Les foires attirèrent à Orbais nombre d'artisans, forgerons, taillandiers, charrons. Ils campèrent d'abord sous des tentes, du premier lundi de Carême, au lundi de la Trinité, les deux foires du printemps ; et de la Saint-Remi à la Saint-Clément, les deux foires d'automne. Plusieurs ayant obtenu de s'installer en des maisons de l'autre côté du Surmelin, une ville s'étagea rapidement sur le coteau opposé à celui de l'abbaye. Ville de travail, où, comme à Salente, on n'entendait que le bruit des marteaux.

Les habitants d'Orbais n'élevaient point cependant de palais magnifiques. Ils fabriquaient des jougs et des charrues,

Digitized by Google

des outils dont le débit leur était assuré aux époques des foires. Le bourg prospérait donc sous la garde du monastère et grâce à lui. Mais les grands maux venus des invasions hongroises devaient avoir leur contre-coup. Les hommes partis de Bohême, et ceux partis du Nord, les Normands s'étaient rejoints sur les bords de l'Aisne, et s'avançaient sur la Brie comme un torrent de fer.

C'est à cette date que commence la chronique de l'abbaye d'Orbais.

II

Sur la route de Laon à Chateau-Thierry, chevauchait péniblement un cavalier penché sur le cou de sa monture. Il semblait ne pouvoir se soutenir, sa haute taille, se dessinant élégante et bien prise sous les plis du manteau frison qu'il laissait aller à l'aigre souffle de bise, n'ayant plus la volonté ou la force de le serrer à son corps affaissé.

Le cheval paraissait aussi extenué que le cavalier; il boitait et saignait d'une blessure au poitrail. C'était grand'pitié de voir, sous le ciel humide, rayé de bandes sombres entre lesquelles brillaient çà et là quelques étoiles rougeâtres, passer dans la brume ce groupe désolé.

Par moment, l'homme tressaillait secoué par le frisson; alors, rendant la main à sa monture il l'éperonnait brusquement; le pauvre animal répondait au mors par un galop de quelques minutes, après quoi, il reprenait son allure fatiguée. Le cavalier, lui-même, brisé par le mouvent violent du cheval se laissait aller sur la selle en soupirant douloureusement. Ses traits exprimaient une indicible souffrance et son œil se voilait comme si la vie se fut retirée.

Ce voyageur ne comptait pas vingt-cinq ans, son chaperon détaché le défendait mal contre la bise de cette nuit sombre et pluvieuse; le vent agitait les boucles de ses cheveux bruns, trempés de pluie et aussi de la sueur âpre et froide qui coule du front des mourants. Un juste-au-corps et de hauts brodequins en peau de buffle laissaient voir, au dessus des genoux, un surcôt de fine laine écarlate. Le mouvement du manteau découvrait par instant un riche baudrier, brodé de clous d'acier, supportant le coutelas et l'épée; et aussi, des taches brunes, encore humides, au-dessous de l'épaule droite et le long du bras gauche. Grièvement blessé, il fallait à cet homme un courage héroïque pour voyager par le froid et la nuit, malgré les

Digitized by Google

souffrances que trahissaient, au moindre heurt, ses beaux traits convulsés et ses lèvres blêmées.

Emporté par les sentiments des grands devoirs, ou celui des grands périls, l'âme, à certaines heures, force le corps à plier sous sa loi souveraine. Qu'importe ses révoltes ; qu'importe ses souffsances ? Il faut que l'esclave obéisse, il faut qu'il fournisse à la tâche imposée. Pour un instant, reprenant le sceptre originel l'âme humaine dit à la mort :

— Je ne t'appartiens pas.

Soutenu par la divine étincelle le corps ne tombera pas, avant que l'œuvre soit accomplie. Cette foi ardente, puisée aux sources les plus pures de l'obéissance et de l'amour national animait le voyageur. Il portait les dépêches royales, et bien que malade et blessé, il faisait diligence. La fatigue envenimait ses blessures, la fièvre le dévorait ; il sentait des lueurs étranges traverser son cerveau et *la grande ombre* fermer ses paupières allourdies.

— Que j'arrive mon Dieu, disait-il en son angoisse, que j'arrive au monastère d'Orbais, et que votre volonté s'accomplisse sur moi.

Enfin, la silhouette de l'abbaye se dessina sur l'horizon blanchi par l'aube. Cette vue rendit au voyageur un peu de force et tout son courage.

— Allons, Aznar ! encore un effort et nous aurons des soins ; toi, pour ton pauvre corps ; et moi, pour mon âme. Ton maître ne te mènera plus au combat, ma vaillante bête ; il ne verra plus la face des Normands, que leur *thor* les conduise en enfer, les maudits !

Un lourd édifice sortait peu à peu des brumes du matin. Le voyageur en distingua bientôt les zônes de briques zébrant les petites pierres carrées, uniformes, des murs d'enceinte, colorés par le jour naissant de la teinte rosée particulière aux coteaux de la Champagne et de la Brie.

Le soleil perçait enfin le rideau opaque des nuages et dissipait le brouillard, ses rayons mettaient des étincelles de pourpre et d'or aux étroites fenêtres cintrées de briques en ternaires, dont les vitraux coloriés illuminaient la façade orientale du monastère, et l'abside de l'église abbatiale.

Frère Landry sortait de sa cellule pour sonner la première messe lorsque la main défaillante du cavalier toucha le heurtoir de la porte à gros clous fermant la tour quadrangulaire,

Digitized by Google

qui, détachée de l'église et du monastère, servait à la fois de clocher, d'hospice et de refuge pour les pauvres et les voyageurs.

A peine le frère portier eut-il entrouvert le petit huis, pratiqué dans la grande porte, que le voyageur blessé s'affaissa demi évanoui sur le cou de sa monture ;

— Frère Pascal ! à l'aide, voici un jeune seigneur qui me va trépasser dans les bras ! s'écria frère Landry en soutenant le voyageur du mieux que lui permît ses soixante-et-dix ans.

Frère Pascal, attaché à la maladrerie, composait une mixtion contre la fièvre ; il accourut à l'appel du vieillard, et, ce fut à grand peine, que les deux religieux enlevèrent le corps de l'étranger de dessus sa monture. Le pauvre animal, tremblant sur ses jarrets refusait absolument d'avancer ; ses naseaux gonflés, ses lèvres, couvertes d'une écume sanglante, annonçaient que sa fin était proche.

Frère Pascal craignant de le voir s'abattre entraînant son cavalier, fit un effort désespéré ; il réussit à soulever le corps inerte du blessé.

— Soutenez les jambes, frère Landry, je vais le porter sur mon dos, s'écria-t-il.

Il était temps ; le cheval hennit douloureusement et s'abattit.

Les frères parvinrent à transporter le blessé dans le laboratoire de la pharmacie, où, toutes les ressources de l'art et de l'expérience furent longtemps employées sans succès, pour le rendre à la vie.

— Les traits de ce seigneur ne me sont point inconnus frère Pascal, il vint ici avec le roi, alors seulement duc de Bourgogne, il y a bien longtemps sans doute, car ce front d'homme me revient en mémoire comme celui d'un jouvencel.

— Frère Landry, prenez cette palette d'ivoire, usez de votre adresse pour entrouvrir les lèvres crispées et desserrer les dents du blessé, il peut trépasser dans cette pamoison.

Le vénérable frère devait à une mémoire prodigieuse des physionomies sa fonction de portier, fonction délicate, en ces temps tourmentés où les maisons se fermaient comme des forteresses. Une légèreté de main merveilleuse, le rendait précieux au frère Pascal, qui lui confiait l'emploi, non moins honorable, de l'aider dans ses pansements et ses opérations médicales.

Digitized by Google

Pendant qu'il s'efforçait d'introduire la palette dans l'étroit espace qui sépare les dents canines des incisives, frère Pascal débouchait avec précaution un flacon d'or, y trempait une mince plume de corbeau, et portait goutte à goutte un liquide vermeil dans la bouche de l'agonissant. Après cette opération plusieurs fois répétée, le patient soupira péniblement.

— Gloire à Dieu ! exclama frère Landry !

Le blessé ouvrit les yeux, essayant de se dresser sur les peaux d'Auroch de sa couche.

— Ne vous fatiguez pas mon fils ; je vais panser vos blessures, lui dit frère Pascal, en fendant la manche du just au corps.

— C'est inutile mon père ; je sens que Dieu m'appelle. Je meurs content, puisque je suis arrivé au but de mon voyage. Je veux parler à l'abbé de la part du roi notre Sire. Qu'on me porte près de lui.

— Vous êtes bien faible mon fils, objecta frère Pascal, craignant que le mouvement n'achevât le malade.

— Cette potion m'a rendu assez de force pour remplir mon message. Le péril est grand, mon père, et mes heures sont comptées. Prévenez donc l'abbé que Jehan de Mezzy, écuyer du roi, lui veut parler incontinent.

Un frère lai fut dépêché vers l'abbé, pendant que les deux religieux composaient une litière, garnie de peaux d'ours et d'Auroch ; afin de transporter l'écuyer le plus doucement possible, de la tour au logis abbatial qui tenait à l'église. Pendant le trajet, assez long, frère Pascal recommanda aux porteurs de marcher lentement. Penché sur le blessé, il lui faisait respirer des aromates.

On traversa la grande cour du cloître entourée d'une galerie préau. La brique, alternant avec la pierre, dessinait le plein-cintre des voûtes s'appuyant sur des piliers décorés de sculptures bizarres. Une fontaine jaillissante occupait le centre de cette cour spacieuse, qui donnait accès à toutes les parties du monastère.

L'abbé, apprenant l'état du messager royal, quitta la traduction d'un précieux manuscrit pour le joindre. Le cortège arrivait à l'entrée de son logis, la faiblesse et la pâleur du jeune homme étaient si grandes, qu'il ordonna d'entrer la litière dans la salle du conseil, pour donner au malade la dernière absolution. Les soins de frère Pascal, quelques gouttes du précieux cordial, ramenèrent les couleurs de la vie sur la face déjà

Digitized by Google

livide du seigneur de Mezzi. Frère Pascal se retirait pour le laisser seul avec l'abbé ; mais le moribond le retint par sa robe.

— Restez mon père, ce que j'ai à dire est grave et terrible, lorsque vous me verrez défaillir, réconfortez-moi de cette liqueur.

— Le roi notre Sire est-il en danger ? demanda l'abbé, effrayé.

— Il est heureusement en sûreté dans sa ville de Laon où le retient sa blessure.

— Seigneur ! nous avez-vous livré aux mains des païens ? fit l'abbé en se signant. Le roi blessé, notre secours est en vous seul.

— Comment ce malheur est-il arrivé mon fils ?

— Notre Sire, après la prise du château d'Eu, poursuivit les Normands en Artois, les resserrant dans les bois. Chaque jour diminuait l'étendue de leur camp, et, nous allions les détruire comme des renards dans leurs tannières ; lorsque, sortant une nuit de leurs retranchements, ils se ruèrent sur nous avec furie, mirent le feu au camp du roi, qui les repoussa vaillamment. Nous courûmes sus aux mécréants, ils se débandèrent ; mais, le roi étant blessé nous ne pûmes traverser leur fuite, et sans le comte de Vermandois, Raoul serait en leur pouvoir. Le comte Hilduin tomba dans la mêlée et moi-même.

.... La voix du blessé s'affaiblissait, il saisit le flacon des mains de frère Pascal et le porta à ses lèvres.

L'abbé anxieux n'osait interrompre le moribond.

— Que deviendrons-nous, s'écria-t-il, enfin, si le vaillant Raoul ne peut plus nous défendre. Sachez mon fils que les Hongres montent du Midi dans un flot de sang. Le roi du Jura, Rodolphe, ne les a pas tous détruits ; la vaillante épée de Raimond-Pons a, il est vrai, coupé le torrent, mais il remonte vers le Nord, les massacres et l'incendie font un désert des plaines verdoyantes de la Septimanie.

— Ce que je vais vous dire épouvantera votre âme, seigneur abbé ! s'écria Jehan de Mezy se dressant sur sa couche par un effort suprême. Les Normands ont rejoint les Hongres sur les rives de l'Aisne ; les deux torrents n'en font plus qu'un !

— *Misere mei Deus*, murmurèrent les deux moines en palissant.

— De vagues rumeurs me faisaient pressentir ce malheur.

Digitized by Google

J'en doutais encore ; j'attendais ici le roi dans trois jours, selon sa promesse.

— Il voulait écraser les Normands dans leur repaire, puis venir délivrer ses vassaux de Brie et de Champagne. Que n'a-t-il suivi nos conseils d'incendier les bois ou se cachaient les maudits. Puisse Satan les plonger avec leurs Dieux au plus profond de la Gehienne.

Les yeux de Jehan jetaient de fauves éclairs, ses traits contractés par la haine plus que par l'agonie, épouvantèrent le saint prêtre.

— Puisse plutôt, mon fils, répliqua-t-il doucement, puisse le Sauveur les appeler à la lumière. Vous paraîtrez tout à l'heure devant le juge souverain de tous les hommes. Soldat, si vos mains sont rougies du sang des ennemis de votre pays et de votre foi, chrétien, purifiez votre cœur aux sources vives de la charité du Sauveur crucifié. Comme lui, pardonnez à tous vos ennemis afin que le pardon du Père descende sur vous avec le sang du Fils ; votre Seigneur et votre Rédempteur.

Le sire de Mézy courba le front sous la main du prêtre, ses traits s'adoucirent, il sembla prier.

Une flamme intérieure colora son visage, il se leva droit sur ses pieds, malgré les efforts du religieux, puis, rejetant d'un fier mouvement les boucles brunes que la fièvre collait à son large front, il redressa sa grande taille, étendit son bras sanglant et s'écria d'une voix forte :

— Abbés ! comtes et barons ! écoutez le message du roi notre Sire. Il m'envoie vers vous, pour vous commander de tenir ferme jusqu'à ce qu'il vienne. Noël ! et sus aux mécréants.

Il tomba lourdement dans les bras de frère Pascal ; l'abbé se hâta de tracer le signe de la croix sur le cœur que pressait le dernier battement, ferma les yeux du jeune sire et d'une voix tremblante commença le *De profundis*.

— Frère Pascal veillez à faire rendre au sire de Mézy les honneurs temporels dûs à son rang et à son courage.

— Pauvre cher sire, ajouta l'abbé, en contemplant ce corps inanimé, pauvre cher sire, fidèle et dévoué jusqu'à la mort à ton Dieu et à ton maître. puisses-tu jouir dès maintenant de la récompense promise aux bons serviteurs.

Il frappa sur un timbre d'acier, un frère lai entra.

Digitized by Google

— Prévenez le frère Hughe et le vidame que je les attends tous deux dans mon oratoire.

La mort de Jehan de Mézy troubla profondément le monastère. Malgré leur détachement des choses de la terre, l'inquiétude était grande parmi les moines. Plus d'un, interrompant l'étude sacrée ou l'enluminure d'un missel, se demandait quelles nouvelles avait apportées le messager du roi ?

Elles ne pouvaient être que funestes, depuis longtemps déjà, le cri des populations écrasées par la horde sauvage, perçait les murs du cloître.

III

Tandis qu'au monastère Jehan de Mézy rendait son âme à Dieu, voici ce qui advenait dans le bourg d'Orbais.

Les artisans avaient quitté leurs échopes, les marchands leurs boutiques, les bourgeois leurs affaires et s'agitaient confusément sur la grande place, se pressant autour d'un voyageur vêtu du costume des marchands de la haute Italie ; robe de drap brun, serrée à la ceinture, grand chaperon et bottes molles, en peau jaunatre. Les nouvelles apportées par l'étranger consternaient ses auditeurs ; il arrivait de Provence ; et les noms de Hongres, de Huns accompagnés des mots massacre, pillage, incendie troublaient profondément la population du fief ecclésiastique On savait qu'un courrier du roi était arrivé avant le jour au monastère. Les Hongres, ainsi que le prétendait l'étranger remontaient-ils vers la Champagne ?

L'épouvante entrait dans tous les cœurs, chacun songeait en frémissant aux excès des barbares, on se contait les histoires cent fois répétées des invasions de Lorraine et de Franconie. Des groupes discutaient à l'angle des rues.

— Que deviendrons-nous ? S'ils viennent jusqu'ici. Le seigneur abbé se mettra-t-il à notre tête, ou le roi notre Sire viendra-t-il nous délivrer comme le doit un suzerain ?

— Nous sommes au comte Héribert encore plus qu'au roi, puis qu'il vient de lui donner la Champagne.

— Nous sommes en Brie et l'abbé est au roi de France.

— Auquel ? maître forgeron.

— A celui qui chasse les Normands ; je n'en connais point d'autres, messire drapier.

— Mes amis, songeons à mettre nos biens en sûreté, essayons de les soustraire à la rapacité des Hongres et défen-

Digitized by Google

dons-nous comme de braves gens. Laissons les grands barons se disputer pour Raoul ou pour Karle, ne cherchons de secours qu'entre les mains de Dieu ; seul il protège les petits et les faibles.

— Bien parlé, maître Cordouan, s'écrièrent de nombreuses voix, bien parlé.

L'émoi n'était pas moindre parmi les femmes ; elles s'interpelaient curieusement de l'intérieur de leurs maison dont elles retenaient l'huis demi-fermé.

— L'avez-vous donc vu, la Simone, demandait à sa voisine une jeune femme, écartant de la main un petit gars qui s'efforçait de passer sa tête blonde dans l'entrebaillement du volet.

— Oui dà, ma belle, j'avais passé la nuit chez la Guillette, vous savez, la Guillette, la femme du vieux berger, qui s'en va en paradis le pauvre homme. J'en sortais comme il arrêtait sa monture.

— On dit qu'il est grandement blessé ?

— Il défaillait en heurtant de son épée la porte de l'abbaye.

— Est-ce un courrier de Bourgogne ou un archer ?

— Ce n'est pas un homme d'armes mais un seigneur, j'en jurerais sur mon âme.

— Est-il vrai qu'il s'est écrié : les Normands ! les Normands ?

— J'étais trop loin pour entendre, mignonne, et bien d'autres aussi, ajouta la Simonne d'un ton sentencieux, mais il y a de bonnes oreilles, et surtout de bonnes langues, qui vont, allongeant le fil du fuseau, moi je n'oserais dire ce que je ne pourrais affirmer sur le saint évangile.

La conscience de la bourgeoise était sans doute moins chatouilleuse à l'endroit de la charité, qu'à celui des préceptes du second commandement, car, la véridique Simone jeta un regard aigü sur une jeune fille, qui, sûrement atteinte se dissimula prestement derrière la grosse Ulberge, la marchande de chausses en tiretaine, dont la robuste encolure pouvait cacher trois fillettes.

— Je viens de voir Gironne, la batelière du moulin de l'abbaye, hasarda timidement la femme du charron, elle a entendu le frère Pascal dire au meunier :

— Après avoir reçu la sainte hostie, il s'est exclamé : les Païens ! les Païens ! puis il a rendu l'âme.

Digitized by Google

— Miséricordieuse Dame, refuge des pêcheurs, ayez pitié de nous !

— * Sainte Melchide et sainte Mode, protégez la Brie et la Champagne.

Saint Remy et saint Colomban, préservez-nous, firent-elles en se signant.

— Seigneur Dieu ! entendez-vous ? On sonne le glas à l'abbaye, s'écria Ulberge en s'agenouillant malgré sa corpulence, et commençant le *De profundis* que répondirent pieusement ses compagnes, pendant que la grosse cloche du monastère gémissait de moment en moment sa note lente et funèbre.

Dès les premiers coups les hommes avaient suspendu leurs discussions et priaient aussi pour l'âme qui s'était envolée.

— Voici des moines qui annoncent le mort, fit Simone en désignant trois frères laïs sortant du monastère, que l'on découvrait aisément de toutes les rues de la ville, bâtie en amphithéâtre.

Les yeux se tournèrent curieusement vers l'abbaye qui dominait la vallée. Les trois religieux descendaient lentement le sentier du vignoble abbatial, chacun d'eux agitait une clochette dont le timbre argentin attira les laboureurs travaillant dans les champs, et les pastours épars dans les prairies. Les moines s'arrêtaient aux clôtures, devant les bergeries, aux portes des chaumières bordant la route qui conduisait directement de la ville à l'abbaye. Enfin, ils arrivèrent à la passerelle jetée sur le Surmelin afin de relier la ville aux terres du domaine, vastes prairies, où paissaient les nombreux et magnifiques troupeaux.

Les habitants d'Orbais suivant de l'œil la marche lente des moines, se demandaient quel haut personnage était ce courrier du roi, trépassé à l'abbaye. Les nobles et les bourgeois étaient sonnés par les clercs de leurs confréries et les paysans par les enfants de la paroisse ; les abbés seuls étaient sonnés par les frères.

Cependant les sonneurs montèrent la grande rue, s'ouvrant devant la passerelle et traversant la ville. Ils s'arrêtèrent aux piliers des marchands, plate-forme surélevée, occupant le centre de la place du marché et le milieu de la cité. La foule respectueuse s'ouvrait pour leur faire place. Montés sur l'estrade ils redoublèrent le tintement des clochettes. Puis élevant la voix, un des frères annonça en langue franque.

1. Princesses Mérovingiennes. Abbesses du monastère de Jouarre.

Digitized by Google

— Bonnes gens, je recommande à vos prières, l'âme de très-haut et très-puissant seigneur, messire Hilduin, comte de Ponthieu, mort noblement en Artois, dans un combat contre les Normands, au côté du roi notre Sire, et mèmement, l'âme de noble homme et très-fidèle Jehan de Mezy-en-Brie, décédé ce matin dans notre saint monastère.

Notre seigneur abbé vous requiert à ses funérailles, les vespres terminées.

Requiescant in pace.

— *Amen*, répéta la foule.

— Ecoutez encore, bonnes gens, reprit le moine, rentrez dans vos maisons, reprenez vos travaux accoutumés, et, sans vous troubler aucunement, humiliez-vous devant Dieu, afin qu'il détourne de nous le fléau qui monte du midi. Priez-le qu'il éclaire dans sa miséricorde l'intelligence de notre seigneur abbé, qu'il répande sur lui son esprit de sagesse et de prudence, afin qu'il préserve son troupeau de la dent des loups hongrois.

« Demain, notre seigneur abbé vous fera savoir, ce que les saints protecteurs de cette ville lui auront inspiré pour la défense commune. Jusque-là soyez en paix. Si nous ne sommes point gens d'épée, le seigneur des armées combattra pour nous, il nous délivrera comme il a délivré les Hébreux de la colère du roi Sennacherib, et du massacre ordonné par ce prince orgueilleux et impie. Le Seigneur Tout-Puissant défendra vos biens comme il a défendu les trésors du Saint-Temple, contre l'avarice du sacrilège Héliodore.

« Venez donc tous, ce soir, prier avec nous pour les morts et pour les vivants. »

Reprenant leurs clochettes, les religieux retournèrent au monastère en faisant le tour de la ville. Une heure après leur départ, chacun se livrait à son travail, non pas sans inquiétude, mais réconforté par l'espérance.

(*A suivre*).

CAROLINE DE BEAULIEU.

Digitized by Google

LA CHAMPAGNE ET LA BRIE

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE

CHAPITRE VIII

GÉOLOGIE DE LA CHAMPAGNE

La surface de la France, comme on peut s'en assurer en jetant un coup d'œil sur une carte géologique, présente trois grands bassins de dépôts. Notre province fait partie de celui du Nord, dont Paris occupe à peu près le centre et dont la Seine est le cours d'eau principal.

« Le thalweg de la Seine prend réellement sa source dans le Morvan, par l'Yonne, qui aurait dû être considérée comme l'artère principale. La partie granitique et porphyrique du haut cours de l'Yonne représente en effet la naissance des eaux de ce bassin à leur plus grande altitude, et quand on étudie les alluvions anciennes de la Seine aux environs de Paris, on y retrouve en galets et blocs les granites culminants.

« L'Yonne traverse ensuite les massifs jurassiques, dans lesquels l'Armançon, la Seine, l'Aube et la Marne prennent leur source. On y voit se succéder le calcaire à gryphées, les marnes du lias, les trois étages oolithiques, les sables et grès verts, puis enfin la craie, dont les coteaux élevés dominent à Montereau sa jonction avec la Seine.

« La Seine, en aval de Montereau, entre dans le bassin tertiaire de Paris, traverse à Fontainebleau les sables et grès verts marins supérieurs, entame ensuite les calcaires siliceux, puis les calcaires grossiers dont les plateaux sont dominés par les buttes gypseuses couronnées de sables.. . [1]. »

Ainsi la Champagne et la Brie présentent toutes les formations géologiques successives depuis les terrains anciens jusqu'aux alluvions modernes. Elles peuvent donc donner lieu à une étude éminemment intéressante ; nous nous contenterons cependant de décrire sommairement les divers terrains que possède chacun de nos départements, et nous terminerons en disant quelques mots des fossiles qu'on y rencontre.

1. Burat. *Géologie de la France*, p. 50.

Digitized by Google

Dans les Ardennes, se développe, depuis les environs de Fumay jusqu'à Charleville, une large bande de terrain ardoisier, qui se dirige du S.-S.-O. au N.-N.-E., et s'enfonce sous les poudingues et autres roches du terrain rhénan à l'extrémité orientale du Roc de la Tour. Les géologues distinguent deux étages : un étage inférieur composé presque exclusivement de roches schisteuses, tandis que dans l'étage supérieur ces roches alternent avec des quartzites et des grauwackes. On cite sur plusieurs points, entre la Meuse et la Semoise, quelques couches de calcaire dévoniens, alternant avec des schistes. A partir de cette zone et en se dirigeant vers le sud du département, on voit se succéder les divers terrains jurassiques, qui s'étendent en couches presque horizontales et présentent des alternances de calcaires siliceux, de marnes argileuses et de dépôts ferrugineux, depuis Mézières et Sedan jusqu'à la vallée de l'Aisne. A ces niveaux jurassiques succèdent les terrains crétacés qui traversent le pays de Vouziers, le Rethelois, et se prolongent dans la Champagne proprement dite.

Le département de la Haute-Marne possède tous les terrains de la période secondaire, sauf l'étage de la craie ; on y remarque encore les terrains de l'époque quaternaire et la plupart de ceux de la période moderne. Le sol du département est donc entièrement composé de terrains sédimentaires ; toutefois, à Bussières-les-Belmont, un point unique présente deux roches qu'on peut rapporter, l'une (granite gneissique rose) aux terrains ignés anciens, l'autre (roche siliceuse noirâtre) à la période azoïque. Les trois étages successifs du trias : grès bigarré, muschelkalk, marnes irisées, s'observent dans la partie sud-est du département. Le lias, dont l'étage inférieur forme la vaste plaine du Bassigny, traverse par une large bande l'arrondissement de Langres et apparaît dans l'arrondissement de Chaumont (cantons de Nogent, de Clefmont et de Bourmont). Les terrains oolithiques ou jurassiques proprement dits, forment le sud de l'arrondissement de Langres, la totalité de l'arrondissement de Chaumont, et une partie importante de l'arrondissement de Wassy. Viennent enfin les terrains crétacés inférieurs qui composent le sol géologique du nord-ouest de l'arrondissement de Wassy, à partir d'une ligne qui, coupant obliquement les vallées de la Blaise et de la Marne, se dirigerait de Thil (Aube) à Savonnières (Meuse).

Dans le département de l'Yonne on rencontre des terrains primitifs et des terrains sédimentaires, ces derniers plus dé-

Digitized by Google

veloppés que les autres. Le Morvan[1], îlot granitique et porphyritique, se compose de granites plus ou moins durs, de gneiss noirs ou verdâtres et de micaschistes à texture granitoïde. Le terrain carbonifère est représenté par un dépot de peu d'étendue situé près de Villiers-aux-Nonnains et de Sainte-Magnance. L'étage liasique borde tout le Morvan et présente un développement remarquable à Avallon, qui est ainsi devenu un lieu classique pour l'étude de cette formation. Vient ensuite la série des terrains oolithiques, traversant le département par une large bande qui, inclinée du sud-ouest au nord-est, s'étend dans la vallée de l'Armançon jusqu'à Tonnerre et dans la vallée de l'Yonne jusqu'au-delà d'Auxerre. La formation crétacée comprend le terrain néocomien (Joulges, Varennes), l'étage aptien (Gurgy, localité classique pour l'étude de cette assise), les argiles du gault et les grès verts (environs d'Auxerre et toute la Puisaye), la craie (partie de l'arrondissement d'Auxerre et presque la totalité des arrondissements de Joigny et de Sens. La craie blanche, dernier dépôt de la série crétacée, se présente aux environs de Sens avec un développement si complet que M. d'Orbigny lui a donné le nom d'étage sénonien). Parmi les terrains qui appartiennent à la période tertiaire figurent : le gisement de lignite de Dixemont; les blocs siliceux que l'on rencontre çà et là sur le terrain jurassique, spécialement à Magny ; enfin deux petits lambeaux de calcaire lacustre, l'un près de Saint-Martin-sur-Ouanne, l'autre au nord de Pont-sur-Yonne.

Le département de l'Aube renferme trois des grandes formations géologiques : formation jurassique, formation crétacée, formation éocène. A la première série correspond la presque totalité des arrondissements de Bar-sur-Aube et de Bar-sur-Seine. « Le terrain crétacé, dont les stratifications peu ordonnées alternent capricieusement avec les argiles tégulines, constitue une étendue importante de l'arrondissement de Troyes, tout l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube et la majeure partie de celui de Nogent-sur-Seine. Il existe, dans la région occidentale, sur les confins de la Seine-et-Marne, une petite zone de terrain tertiaire composé d'argile plastique avec sables ferrugineux. Les dépôts d'alluvions occupent la plaine de Troyes, celle de Brienne et la contrée qui environne le confluent

1. Le mot Morvan a une origine celtique, il signifie *montagnes noires*, dénomination employée généralement pour désigner les montagnes couvertes de bois.

Digitized by Google

de la Seine et de l'Aube ; ils contiennent des éléments gréveux et calcaires qui ont été entraînés, puis déposés par des cours d'eau d'une force bien supérieure à celles des rivières qui fécondent aujourd'hui ces vallées. »

La plus grande partie du département de la Marne est formée par un plateau crayeux légèrement ondulé qui se déroule du midi au nord. A l'est et au sud-est, dans l'arrondissement de Vitry, se rencontrent les grès et sables verts et les argiles du gault ; celles-ci atteignent une puissance de 120 mètres environ. Vient ensuite la craie tuffeau ou craie grise, ordinairement mêlée de sable et de mica ; elle forme une bande étroite qui est limitée par les monts de Champagne. La craie blanche, dont l'épaisseur est considérable, s'étend des monts de Champagne aux collines des vignobles. Enfin l'ouest et le sud-ouest du département, c'est-à-dire la moitié de son étendue, appartiennent à la période tertiaire ; on rencontre successivement : le calcaire siliceux ancien, qui occupe fort peu d'étendue ; les argiles plastiques ou à lignites, qui se trouvent généralement sur les collines bordant la grande plaine crayeuse ; le calcaire grossier, qui repose presque toujours sur la craie ; le calcaire siliceux du gypse, qui recouvre, soit les argiles, soit le calcaire grossier ; enfin les meulières inférieures. Les terrains d'alluvions se remarquent dans les vallées de la Marne et de l'Aisne et dans les plaines qui en dépendent.

Quoique les affleurements crétacés se fassent remarquer entre Montereau et Vernon, et vers la Ferté-Gaucher, on peut dire que le département de Seine-et-Marne appartient à la formation tertiaire. Les diverses assises de l'argile plastique se développent dans l'est du département ; vers le sud-est elles forment une large bande dans les environs de Montereau. Puis viennent les divers étages du calcaire grossier, sur lequel reposent ceux des calcaires siliceux et lacustre moyens. Le calcaire siliceux moyen est connu sous le nom de *calcaire de la Brie*, ce qui indique que la Brie est la région classique de son développement. Couvrant en effet les hauteurs et les plateaux de toute la contrée, dont les vallées sont taillées dans les marnes vertes et les calcaires de Saint-Ouen, ce calcaire siliceux s'étend du nord au sud, de la vallée de la Marne à celle de la Seine ; sur la rive gauche de la Marne il ne présente qu'une sorte d'îlot dans la boucle qui se trouve entre Dampmart et Carnetin. Les principales assises du calcaire siliceux moyen sont les marnes gypseuses, le gypse, les marnes vertes,

Digitized by Google

l'argile et la meulièrede la Brie. Le gypse placé sous les marnes vertes (marnes compactes et dures avec silex, que recouvre un lit de sable et de meulières), le gypse, qui repose sur une marne gypseuse blanche, forme un banc considérable qui s'étend du nord-ouest au sud en traversant la Marne de Saint-Soupplet à Quincy et de Chelles à Carnetin. Vers Provins le gypse disparaît, il est remplacé par un calcaire lacustre d'un grain serré ; à l'est, vers la Ferté-sous-Jouarre, et se prolongeant jusque vers Epernay et Reims, s'étend l'assise des meulières si renommées de la Brie.

Les marnes calcaires et gypseuses reparaissent sur la rive gauche de la Seine ; elles sont recouvertes par les sables et grès marins qui commencent la série de la formation miocène. Ces sables et ces grès, dits *de Fontainebleau*, parce que cette contrée est celle de leur plus grand développement, sont surmontés, dans la vallée du Loing, par l'étage des calcaires lacustres supérieurs, qui terminent la série des dépôts miocènes ; c'est à ce dernier étage qu'appartiennent les marnes et les calcaires qu'on remarque entre la Ferté-sous-Jouarre et Montmirail, ainsi que les argiles et les meulières qui couvrent les buttes gypseuses vers Dammartin-en-Goële et Cuisy, dans l'arrondissement de Meaux.

Pour avoir de plus amples détails sur la géologie de la Champagne et de la Brie, on devra recourir aux ouvrages spéciaux qui ont illustré plusieurs de nos compatriotes : MM. Belgrand, Royer, Tombeck (Haute-Marne) ; Chalette, Poinsignon (Marne) ; Cotteau (Yonne) ; etc., etc. On consultera particulièrement les cartes suivantes qui figuraient à l'Exposition, et d'après lesquelles nous avons tracé notre description. Ce sont d'abord les cartes géologiques de chacun de nos départements, cartes qui figuraient dans les expositions collectives agricoles : l'Aisne, par d'Archiac ; les Ardennes, par Sauvage ; l'Aube, par Leymerie ; la Haute-Marne, par Royer et Barotte, la Marne, par.... ; la Seine-et-Marne, par de Senarmont.

On voyait en outre, dans le pavillon du ministère des travaux publics, deux cartes également intéressantes : 1° la carte géologique et agronomique de l'arrondissement de Rethel par M. Meugy (cette carte était accompagnée d'un ouvrage descriptif imprimé) ; 2° la carte géologique de la majeure partie du bassin parisien, exécutée par le service des Mines et résultant de l'assemblage de trente-neuf feuilles de la carte de France de l'état-major, au 80,000e. Douze de ces feuilles, représentaient

Digitized by Google

la partie de la Champagne et de la Brie ; ce sont les cartes portant les nos : 14 (Rocroy), 23 (Rethel), 34 (Reims), 50 (Châlons), 49 (Meaux), 48 (Paris). 65 (Melun), 66 (Provins), 67 (Arcis), 80 (Fontainebleau), 81 (Sens). 82 (Troyes). Les feuilles qui complètent la carte de la Champagne et de la Brie portent les numéros et les noms suivants : 15 (Givet[1]), 24 (Mézières), 35 (Verdun), 51 (Bar-le-Duc), 68 (Wassy). 69 (Nancy), 83 (Chaumont), 84 (Mirecourt), 96 (Auxerre), 97 (Tonnerre), 98 (Châtillon), 99 (Langres), 110 (Clamecy), 111 (Avallon), 112 (Dijon), 113 (Gray).

CHAPITRE IX

LES FOSSILES

La géologie trouve un complément utile, nous dirons plus, indispensable, dans l'étude des fossiles, vulgairement appelés pétrifications. Les fossiles, en effet, sont les archives les plus sûres, les monuments les plus certains, au moyen desquels on puisse reconstituer le passé de la terre ; ils ont donné naissance à une branche spéciale de l'histoire naturelle, la paléontologie, cette science des êtres disparus, fondée par Cuvier, qui appelait lui-même les paléontologistes des archéologues d'une nouvelle espèce. Les fossiles ne sont-ils pas en quelque sorte les médailles de la géologie, et les bancs qui les contiennent les feuillets sur lesquels est inscrite l'histoire de la formation de la terre ?

Jusqu'à la fin du siècle dernier, on se fit généralement des opinions étranges au sujet des fossiles. Pour les uns, ce n'étaient que des jeux de la nature ; d'autres y reconnaissaient l'action mystérieuse des étoiles. Tantôt on disait que c'étaient des coquilles tombées des vêtements des pélerins allant à Rome ou aux lieux saints ; tantôt on affirmait que ces coquilles, recueillies sur le bord de la mer, avaient été dispersées çà et là par les armées, par les émigrants des villes et des villages, voire même par des singes. Un contemporain de Buffon et son adversaire prétendit que les empreintes de poissons trouvées en Italie étaient celles des poissons rejetés par les Romains comme n'ayant pas été assez frais pour paraître sur leur table. Enfin il faut lire le curieux paragraphe que l'abbé Bazin (Vol-

1. Cette feuille, dont la partie géologique est l'œuvre de M. Gosselet, ingénieur des Mines, était exposée séparément.

Digitized by Google

taire) consacre aux fossiles et à leur provenance dans le premier chapitre de sa *Philosophie de l'Histoire.*

Mais le brillant éclat de la gloire de Georges Cuvier, le fondateur de la géologie et de la paléontologie, ne doit pas faire oublier les hommes de génie qui l'ont précédé et qui, répudiant les idées dominantes de leur époque, ont jeté les premières bases de la paléontologie. Parmi ces intelligences d'élite, citons d'abord Bernard Palissy, parce qu'il est le premier en date et aussi parce que ce fut dans la Champagne qu'il recueillit les fossiles dont l'étude le conduisit à ses découvertes.

Les ouvrages de Palissy sont très-curieux et très-intéressants, notamment ses *Discours admirables de la nature des eaux..... le tout dressé par dialogues..... par M. Bernard Palissy. inventeur des rustiques figulines du roy et de la royne sa mère.* Palissy nous apprend qu'il a fait des observations précieuses et des découvertes importantes, surtout dans les Ardennes et dans la Champagne : « J'ai fait, dit-il en certain endroit, plusieurs figures des coquilles pétrifiées qui se trouvent par milliers ès montagnes des Ardennes, et non-seulement des coquilles, mais aussi des poissons.... »

Après Palissy mentionnons Buffon. « A Chaumont[1], on trouve une si grande quantité de coquilles pétrifiées, que toutes les collines, qui ne laissent pas d'être assez élevées, ne paraissent être composées d'autre chose : il en est de même à Courtagnon, près de Reims, où le banc de coquilles a près de quatre lieues de largeur sur plusieurs de longueur. Je cite ces endroits parce qu'ils sont fameux et que les coquilles y frappent les yeux de tout le monde.... »

Ce sont donc les fossiles de la Champagne qui ont les premiers été remarqués des savants ; ce sont eux qui ont été étudiés les premiers. Il devait, du reste, en être ainsi, notre province possédant toute la série des terrains de sédiment, terrains qui seuls présentent ces restes, débris ou vestiges des animaux ou des plantes des premiers âges de notre planète. Aujourd'hui que la paléontologie a pris place parmi les sciences faites, il n'y a plus pour ainsi dire un seul coin de notre province qui n'ait été exploré, qui n'ait fourni ses fossiles. La faune fossile de notre région a été étudiée par de savants géologues et a donné lieu à de remarquables monographies ; nous

1. Chaumont-en-Vexin.

Digitized by Google

citerons particulièrement les travaux de M. G. Cotteau sur les échinides et sur les mollusques du département de l'Yonne, et la *Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne*, par MM. P. de Loriol, E. Royer et H. Tombeck[1]. Ce dernier ouvrage figurait dans l'exposition collective agricole de la Haute-Marne où il faisait partie de l'exposition particulière de M. E. Royer, de Cirey-sur-Blaise, collection de fossiles qui ont tous été décrits dans cet ouvrage.

M. Royer, géologue et paléontologiste très-distingué, auquel on est redevable de nombreuses et savantes études sur les terrains de la Haute-Marne et sur les fossiles qu'ils renferment, parcourut, commune par commune, la plus grande partie du département de la Haute-Marne, recueillant partout des fossiles, notant partout les moindres accidents géologiques. A cette époque (c'était vers 1840), on ne possédait guère d'autres cartes exactes de la France que la carte de Cassini : elle ne pouvait cependant suffire pour enregistrer tous les résultats de recherches si minutieuses. M. Royer eut recours aux plans cadastraux, il en leva des copies qu'il compléta lui-même et sur lesquelles il transporta ses indications ; puis après avoir assemblé les différentes feuilles, il réduisit le tout au cinquième. Il avait déjà fort avancé son travail lorsqu'en 1855 il fit connaissance de Jules Barotte, de Brachay, qui ayant abandonné l'Ecole centrale en 1848, s'était adonné depuis à l'étude de la géologie. Rapprochés par une similitude de goûts, ils s'unirent pour parachever la carte géologique de la Haute-Marne. Barotte se chargea de l'exploration des communes que M. Royer n'avait pas encore visitées, c'est-à-dire la région liasique et la région triasique, et, avec son collègue, il fit quelques études complémentaires sur les terrains des environs de Langres, d'Andelot et de Joinville. Le travail est terminé en 1858, et de 1859 à 1863, les deux savants surveillent l'impression de la carte, votée par le conseil général ; en 1865, ils en publient la notice explicative.

C'est en se livrant à ces recherches, aussi longues que fatigantes, que M. Royer forma cette collection hors ligne de paléontologie dont les principaux échantillons ont figuré à l'Exposition.

Les vitrines de M. Royer ont attiré tous les regards. Le visiteur même qui ne sait ce que peut être un fossile s'arrêtait

1. Paris, Savy, 1872; in-4° avec 26 pl.

Digitized by Google

émerveillé devant le cordon d'ammonites, quelques-unes énormes, qui surmontaient les vitrines. Le savant et l'amateur passaient là des heures entières, interrogeant et étudiant ces vestiges d'un autre âge. Il y avait, en effet, des notes nombreuses et intéressantes à prendre : là se voyaient des raretés qu'il n'est pas donné de contempler souvent ; la se trouvaient des échantillons uniques, que nos musées nationaux eux-mêmes envient à notre compatriote.

L'exposition de M. Royer n'avait pas pour seul objet de faire connaître ces raretés; notre savant géologue s'était spécialement proposé de prouver la carte géologique de la Haute-Marne en mettant sous les yeux du visiteur les fossiles caractéristiques de chaque couche. Nous avons étudié en détail cette série de fossiles, et nous pouvons dire qu'elle assurait d'une manière indiscutable l'ordre de superposition des terrains de la zone orientale du bassin parisien : les vitrines de M. Royer renfermaient, en effet, les pièces justificatives de cette superposition, telle que la présenterait une coupe de la Haute-Marne allant des dépôts crétacés inférieurs de l'arrondissement de Wassy jusqu'au grès bigarré des environs de Bourbonne, en traversant la masse si remarquable des terrains jurassiques et liasiques.

On nous reprochera peut-être de parler trop longuement de la Haute-Marne et de paraître oublier que la Champagne comprend d'autres départements, dont la faune fossile est au moins aussi riche que celle qui nous occupe. Nous ferons observer que nous ne pouvons vraiment pas parler de l'ammonite, d'espèce si commune, qui se trouvait dans l'exposition agricole de l'Aube, ni des cinq ou six fossiles qui figuraient dans la collection du comice agricole central de la Marne.

Il est vrai que si les départements de l'Aisne, de l'Aube, de la Marne et de l'Yonne n'avaient dans la section agricole rien qui intéressât la paléontologie, ils étaient mieux représentés au Trocadéro et dans le pavillon des sciences anthropologiques. Dans ces deux sections, on pouvait en effet étudier la période quaternaire en Champagne : nos collectionneurs, aux noms si connus, et nos musées avaient exposé, avec quelques débris d'animaux (mammouth, rhinocéros, renne, etc.), les restes de l'homme des temps quaternaires, ses armes et les objets de son industrie provenant des alluvions ou des cavernes de la Champagne. Nous laisserons de côté toute réflexion sur ce sujet que M. Mazard a traité dans la *Revue* avec toute l'autorité d'un savant et d'un maître.

Digitized by Google

CHAPITRE X

LA CHAMPAGNE AGRICOLE

La Champagne, qui, chacun le sait, doit son nom à ses vastes plaines, a généralement la réputation d'être stérile et de n'avoir pour habitants que des êtres dénués de toute intelligence. Les deux dictons : *La Champagne pouilleuse* et *Quatre-vingt-dix-neuf moutons et un champenois font cent bêtes*, sont dans toutes les bouches.

Ce n'est pas ici le lieu de nous occuper de la dernière sentence ; on a démontré avec raison qu'on doit se faire une gloire d'être du pays des *bêtes* quand on peut compter parmi ses compatriotes la plupart des hommes qui ont illustré la France tant dans les lettres que dans les arts et l'industrie. Au reste, si l'on remonte à l'origine du dicton, on voit que le plus spirituel, du paysan ou du seigneur, n'est pas ce dernier, qui n'a réussi qu'à prouver sa brutale avidité.

Quant à la qualification de *pouilleuse* étendue à la Champagne entière, elle est tout aussi injuste que celle de *bête* qui fait partie du patrimoine naturel de tout habitant de la province. Tout au plus, géologiquement parlant, peut-on réserver ce sobriquet de pouilleuse à la seule partie du territoire comprise entre Vitry et Sézanne ; encore ne faut-il pas le prendre comme synonyme de stérile. Il n'y a pas, à proprement parler, de parties infertiles dans notre province ; quelques terres seulement réclament plus de soins que les autres. Au reste, partout, ne faut-il pas approprier la culture à la nature du sol ?

La description rapide que nous allons faire de la Champagne agricole va prouver que L. Godet, seigneur du Tilloy, a eu raison de dire dans son ouvrage sur la Champagne : « Cette province confine au couchant à la Brie qui est presque son égale en fertilité. » Et l'on doit se souvenir que la Brie et la Beauce ont été surnommées les greniers de Paris.

Le *Gâtinais*, voisin des plaines de la Beauce, est bocager et possède de nombreux arbres à cidre dans les vastes plateaux appelés *gâtines*. La *Puisaye* est plus pittoresque ; elle est traversée par la vallée du Loing et renferme de très-beaux arbres ; les marnages y sont très-bien compris. L'*Auxois*, qui confine avec elle, présente des collines agrestes et de charmantes vallées ; la race bovine morvandelle y est répandue. Le *Sénonais* est plus pittoresque encore ; la vallée de l'Yonne est fort belle, on y admire de riches récoltes et des

Digitized by Google

collines couvertes de vignobles. Le paysage est des plus séduisants, et les peupliers qui s'élancent majestueusement délassent les yeux et font rêver l'abondance.

L'*Auxerrois*, territoire fertile sous les Romains, est une belle contrée. Ici, les prairies ornent les vallées de verdure et de fleurs; plus loin, les élévations présentent une source continuelle de richesses infinies, de beautés de toute espèce, environnées de tertres arides blanchâtres ou rougeâtres; ailleurs, les collines disparaissent sous de beaux bocages; enfin, sur une multitude de points, la vigne, associée aux arbres fruitiers, étend ses pampres sur les coteaux qui présentent, vers la fin de l'été, un admirable panorama.

La *Champagne* n'est pas connue seulement par les vins mousseux qu'elle produit et qui l'ont rendue célèbre dans toutes les parties du monde, on sait partout qu'elle renferme entre Sézanne, Châlons et Troyes, une immense surface de terres crayeuses, à laquelle on a donné le nom de Champagne pouilleuse. Cette vaste plaine, dans laquelle on ne voyait autrefois aucun arbre, semble appelée à une destination nouvelle. Le pin d'Ecosse ou pin sylvestre et le pin noir d'Autriche, qu'on plante dans les pâturages appelés *savarts*, forment un curieux et agréable contraste avec la couleur blanchâtre de la terre; le sainfoin, qu'on y cultive de plus en plus, modifiera les propriétés physiques de la craie fendillée ou compacte des plateaux, et permettra de quadrupler le nombre des bêtes à laine qu'on y élève et qu'on y entretient. Déjà plusieurs agriculteurs ont des troupeaux mérinos dignes de figurer dans les premières bergeries de la Beauce et du Châtillonnais, contrées où cette race s'est conservée avec toutes ses qualités originelles.

Les vallées de la haute et basse Champagne sont plus ou moins étroites et encaissées, mais elles sont souvent très-remarquables par les vertes prairies, les récoltes plantureuses et les magnifiques peupliers qu'on y admire. Le *Vallage* est une contrée très-riante; on y remarque de belles forêts et de nombreux vignobles. C'est dans une vallée pittoresque, autrefois silencieuse, qu'est située l'ancienne et célèbre abbaye de Clairvaux. Le *Bassigny* est aussi fertile en grains, en vins et en bois. Enfin, le *comté de Bar-sur-Seine* renferme les vignobles des Riceys, qui produisent des vins rouges ayant un joli bouquet et beaucoup de sève. Troyes possède des pépinières importantes et Balnot-sous-Laignes de belles et nom-

Digitized by Google

breuses cerisaies. C'est sur les coteaux de Bar-sur-Aube qu'on récolte le chasselas doré, qui s'expédie jusqu'en Angleterre.

La *Brie*, si renommée autrefois pour ses troupeaux, touche à la Champagne; son agriculture est plus productive. Il devait en être ainsi pour deux raisons : d'abord les terres de cette ancienne province sont de bonne qualité ; ensuite, les fermiers qui les exploitent peuvent y consacrer de grands capitaux. La Brie est aussi renommée pour ses fromages et la surface qu'elle a assainie à l'aide du drainage.

Les *Ardennes* se divisent en trois zones distinctes : la zone septentrionale ou schisteuse est hérissée de montagnes boisées ou décharnées et de gorges très-profondes, resserrées et très-pittoresques; c'est la partie la moins agricole. La zone centrale, appelée région des beaux sites, est la plus productive ; elle forme un grand plateau entrecoupé par les défilés de l'Argonne, et elle renferme de nombreux gisements de phosphate de chaux et de mines de cendres pyriteuses et d'importantes cultures d'osier. La région sud-ouest ou calcaire présente des plateaux ondulés qui manquent de fraîcheur pendant la belle saison ; on y rencontre de grands troupeaux de bêtes à laine et de nombreux massifs de pins sylvestres et de bouleaux.

La description agricole de la Champagne, que nous venons de donner d'après un maître [1], prouve jusqu'à l'évidence que notre région est loin d'être au dernier rang sous le rapport de l'agriculture. Cependant, bien que les sujets d'étude soient ici fort nombreux et très-attrayants, nous allons être aussi concis que possible et nous ne dirons que quelques mots sur les expositions les plus remarquables : c'est que nous abordons un sujet traité souvent et dernièrement encore par des agronomes distingués. Ainsi, pour ne citer que les principaux ouvrages, on peut consulter les bulletins des diverses sociétés agricoles, horticoles ou viticoles de notre province ; mentionnons encore le *Journal d'Agriculture pratique* de M. Lecouteux, où, entre autres études, nous avons particulièrement remarqué un article de M. Turgan sur le matériel agricole exposé par le comice central de la Marne.

(*A suivre*).

ARTHUR DAGUIN.

1. M. Heuzé. *La France agricole.*

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

CHARLES-MAURICE LE TELLIER

ARCHEVÊQUE DE REIMS

(16-1710)*

« Défense est faite aux hôteliers et cabaretiers de faire au-
« cuns marchés ni conventions avec les pêcheurs et vendeurs
« de poisson et leur est enjoint les laisser venir au marché
« pour y être vendu. » Il en était de même pour le gibier.

Il y a une mesure prescrite pour le bois de chauffage. Le charbon doit être vendu à la jauge de Reims.

Défense est faite de vendre quoique ce soit aux « enfants
« de famille et mineurs..... de suborner serviteurs et ser-
« vantes étant en service pour délaisser leurs maîtres et mai-
« tresses et venir à leur service ou d'autres personnes. » Le tout sous peine d'amende.

Il est enjoint d'écheniller « et d'oter les *bêches* des vignes et
« autres vermines, » sous peine d'amende.

Dans la séance du 6 juillet 1701, le conseil de ville se décide enfin à demander au Parlement l'autorisation d'assigner Monseigneur l'archevêque. « Sur ce que M. le lieutenant a repré-
« senté que par conclusion du conseil du 17 juin dernier,
« Messieurs..... ont été priés de faire rechercher au Cartu-
« laire de la ville des pièces qui concernent le droit de faire
« par Messieurs du conseil la vente et la recette en argent du
« poisson de mer qui s'amène en cette ville et de nommer et
« proposer telles personnes que bon leur semblera pour me-
« surer le charbon et anneler le bois d'anneau pour, après
« ladite recherche faite, en faire rapport à la compagnie et
« délibérer sur ce qui conviendra faire pour se rétablir dans
« ces droits dont les officiers de Monseigneur l'archevêque
« se sont emparés, sur quoi il est bon d'entendre lesdits
« sieurs.....

Voir pages 65, 169, 258, 341, tome II, 2e année, 115, 270, 371 et 440 t. I, 3e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

« Et après que Messieurs..... grand vicaire de Monsei-
« gneur l'archevêque et..... promoteur de la cour spirituelle
« de Reims, se sont retirés, ce requérant le procureur du roi
« et que lesdits sieurs..... ont fait rapport à la compagnie
« des pièces qu'ils ont retrouvé au cartulaire, la chose ayant
« été mise en délibération.

« Conclu a été qu'il sera obtenu commission de nos seigneurs
« de la cour du Parlement pour faire assigner Monseigneur
« l'archevêque duc de Reims aux fins d'être condamné à
« remettre à la ville l'adjudication et recette en argent du
« poisson de mer, ensemble les nominations des anneleurs de
« bois et mesureurs du charbon dont les officiers de mondit
« seigneur ont spolié la ville et pour prendre le soin d'obtenir
« ladite commission ont été nommés Messieurs..... »

Le procès est commencé. Monseigneur l'archevêque a fait signifier des défenses que le lieutenant communique au conseil dans la séance du 8 août. « Sur ce qui a été représenté par
« M. le lieutenant que Monseigneur l'archevêque duc de
« Reims a fait signifier des défenses sur l'assignation qui lui a
« été donnée au Parlement depuis peu à la requête des lieu-
« tenants, gens du conseil, échevins et habitants de la ville,
« dont il est à propos de faire lecture afin d'aviser si on trou-
« vera nécessaire d'y répondre.

« Après que lecture a été faite par le greffier du conseil des
« dites défenses, conclu a été qu'il y sera répondu suivant le
« mémoire qui a été présentement dressé, qui sera incessam-
« ment envoyé à Paris. »

L'affaire des Lanternes comprise dans le litige est plus avancée, parce que l'archevêque a obtenu un arrêt sur requête qui lui permet une exécution provisoire. Dans la séance du 16 septembre 1701, le conseil décide qu'il laissera exécuter, après toutefois que l'adjudicataire lui aura fait une sommation et que des réserves auront été faites par le procureur du roi et de la ville.

Le 20 février 1702, le procès n'étant point encore jugé, le conseil décide que, comme l'année précédente, le bailli de l'archevêque « sera mandé pour assister aux comptes de la
« ville, sans tirer à conséquence, ce qui n'a été accordé que
« pour ne pas empêcher que les différents de Monseigneur
« l'archevêque avec la ville ne soient terminés à l'amiable. »

Le 25 septembre 1702, le lieutenant annonce au conseil que le séjour de Monseigneur l'archevêque à Reims « pourra don-

Digitized by Google

« ner ouverture à quelque conférence sur les difficultés pen-
» dantes entre lui et les habitants relativement aux lanternes,
« aux poissons de mer, à la réception, institution et juridic-
« tion sur les fonctions des visiteurs, mesureurs de bois et
« charbons et inspection des abus et malversation. »

« La compagnie prie le lieutenant de convoquer messieurs
« de la colonne des procès et affaires pour examiner à fond les
« pièces concernant lesdits différents pour en être ensuite
« référé à la compagnie et être avisé ce qu'il appartiendra. »

Le 7 novembre 1702, le lieutenant annonce au conseil que l'affaire est en voie d'arrangement.

« Sur ce que Monsieur le maire a représenté que sur les
« mémoires présentés par la compagnie à Monseigneur l'ar-
« chevêque duc de Reims, concernant l'adjudication des lan-
« ternes, la visite et la délivrance de la marée et les anneleurs
« et mesureurs de bois et charbons, mondit seigneur l'arche-
« vêque a bien voulu consentir au projet de transaction.

« La compagnie après avoir ouï la lecture du dit projet par
« le greffier du conseil et l'avoir mûrement examiné a con-
« senti à accorder que la transaction soit passée en conformité
« du projet, et à cette fin elle a donné pouvoir à Messieurs....
« de se retirer vers mondit seigneur l'archevêque pour le
« supplier de consommer le traité et pour le souscrire au nom
« de la ville et des habitants pour être exécuté selon sa forme
« et teneur. »

Et, à la séance du 14 novembre 1702, le lieutenant annonce au conseil qu'il a signé ladite transaction devant deux notaires de la ville, et qu'ils se présentent pour en obtenir la ratification de la compagnie. Le conseil ratifie la transaction. Elle était très-avantageuse à l'archevêque : parmi plusieurs prérogatives, elle lui donnait le droit de recevoir le serment des anneleurs de bois et des mesureurs de charbon ; et elle donnait à ces officiers la faculté d'empêcher la vente du poisson dans le cas où ils le trouveraient de mauvaise qualité.

Il n'y avait aucune rancune au fond du caractère de Le Tellier. Le conseil le savait bien : presque au lendemain d'une contestation si grave, il n'hésita pas, ayant besoin de secours, à demander la protection de l'archevêque. Le Tellier était tenace, mais obligeant. Il voulait tout ce qu'il croyait son droit, mais une fois qu'il l'avait obtenu, il rendait volontiers service à ceux qui lui avaient fait obstacle. Dans le cours de cette étude nous avons déjà eu occasion de constater cette dis-

Digitized by Google

position d'esprit chez Le Tellier. Il est de toute justice d'appuyer sur ce trait dans le portrait que nous essayons d'esquisser. Le conseil, de son côté, fut prudent et habile ; il ne se départit pas une seule fois des formes du plus grand respect et il évita ainsi tout prétexte à une rupture définitive. Cette sage conduite lui permit de solliciter la protection de l'archevêque six semaines à peine après la signature de la transaction. Pendant le cours de ces procès les besoins de l'Etat avaient toujours été en augmentant, et les créations de charges avaient redoublé. Des offices de lieutenant, de maire et d'assesseurs avaient été érigés. Les difficultés qui s'étaient déjà présentées surgissaient de nouveau. Le procès-verbal du 21 décembre 1702 fait bien connaître tous les embarras de la ville et la confiance du conseil dans le crédit de l'archevêque et dans sa volonté d'être utile à la ville de Reims.

Voici la conclusion de cette délibération :

« Conclu a été que Monseigneur l'archevêque de Reims « sera très-humblement remercié par M. le lieutenant, des « bontés et des secours que sa puissance et sa protection con- « tinuent d'accorder à la ville et qu'attendu l'importance de « la matière il en sera délibéré au conseil qui sera assemblé « samedi 23 du présent mois, auquel seront invités Messieurs « les anciens lieutenants et les anciens conseillers échevins « de la ville pour être avisé ce qu'il appartiendra. »

Et le samedi 23 décembre 1702, « la compagnie d'un avis « unanime a conclu que la réunion et suppression des an- « ciennes et nouvelles charges d'assesseurs et lieutenant de « maire serait demandée et sollicitée sous la finance la plus « modérée que faire se pouvait, que l'on supplierait très- « humblement Monseigneur l'archevêque de continuer sa pro- « tection en faveur de la ville pour ladite modération. »

Le conseil, dans sa séance du 26 décembre 1702, nomme des députés chargés de se transporter à Paris pour suivre les négociations relatives à ces réunions et modérations et enfin « supplier Monseigneur l'archevêque de continuer sa pro- « tection et ses recommandations pour le succès des dites « réunions. ».

Le 27 janvier 1703, le lieutenant des habitants réunit le conseil pour lui annoncer qu'il a reçu l'arrêt du conseil d'Etat réunissant « au corps de ville les charges de lieutenant, de « maire et des huit assesseurs et fixant la somme pour toutes

Digitized by Google

« les taxes d'hérédité des charges réunies ci-devant au corps « de ville, » Le conseil envoie des délégués à l'intendant à Châlons pour lui présenter cet arrêt.

La perception des droits de vicomté avait donné lieu à des plaintes contre les fermiers de l'archevêque. Un procès allait être engagé lorsque l'archevêque désira terminer l'affaire par un arrangement. « Pour répondre avec respect aux favorables « intentions et aux bontés de mondit seigneur l'archevêque » le conseil, dans sa séance du 26 mai 1703, pria le lieutenant et le procureur du roi d'assister aux conférences qui devaient avoir lieu. Le 8 juin le conseil décide qu'une transaction sera conclue, mais que « les sieurs lieutenant et procureur du roi « supplieront mondit seigneur l'archevêque d'obliger les con- » testants de rétracter les termes injurieux qui leur sont « échappés et de supprimer leurs défenses. » Le 10 juin le lieutenant rend compte de ses négociations. Les fermiers de la vicomté sont arrivés à offrir la somme de dix mille livres. Le conseil prie M. le lieutenant de terminer cette affaire. Le 16 juillet le lieutenant dépose sur le bureau du conseil le projet de transaction approuvé par l'archevêque. Enfin le 22 juillet le lieutenant annonce au conseil que la transaction a été signée le 20. « Le conseil, après lecture faite de ladite « transaction, a déclaré qu'il l'agrée et ratifie, etc. »

L'année 1704 vit reparaître les créations de charges municipales. Elles furent accueillies avec aussi peu de faveur que les précédentes et provoquèrent les mêmes objections. Ce serait tomber dans la monotonie que de donner la copie des délibérations du conseil de ville.

Dans la séance du 26 février 1704, le conseil implore plus instamment que jamais la haute protection de l'archevêque pour obtenir la modération de la finance de ces charges et leur réunion à l'hôtel de ville. Le 12 août le conseil envoie un député à Paris pour suivre ces affaires, et après lui avoir donné des instructions détaillées sur sa mission, le conseil termine en lui recommandant de supplier « très-humblement « Monseigneur l'archevêque d'accorder à la ville sa protec- « tion, ses avis et son agrément. »

La réunion fut prononcée par arrêt du 11 août 1705, moyennant la somme de 15,400 livres.

Une des idées les plus extraordinaires qui soient jamais passées dans l'esprit du législateur fut la création « d'un maire « et d'un lieutenant de maire alternatifs et triennaux. » Dans

Digitized by Google

cette combinaison bizarre les maires en charge *alternaient* avec les anciens ou électifs, c'est-à-dire qu'ils administraient pendant une année, puis, l'année suivante, ils étaient remplacés par les anciens et rentraient en fonction la troisième année. Il y avait outre cela les lieutenants de maire triennaux, semi-triennaux, mais les délibérations du conseil de ville de Reims n'en parlent pas. C'était ce qu'on pouvait imaginer de plus étrange et de plus impraticable. Toutes ces charges avaient été créées par un édit du mois du décembre 1706, enregistré au Parlement le 21 janvier 1707.

Le 23 septembre 1707, le lieutenant des habitants expose au conseil de ville que le 18 septembre M. l'intendant a admis M....., avocat au Parlement, en qualité de maire alternatif et a reçu son serment et que : « ledit « sieur..... s'est retiré vers lui et le procureur du roi en « l'hôtel de ville, auquel il a communiqué sa commission et « ladite ordonnance. » Le lieutenant des habitants ajoute qu'il « a cru devoir en informer le conseil pour délibérer ce « qu'il appartiendra.

« Sur quoi et ouï le procureur du roi qui a déclaré que, « pour l'intérêt public, il n'a moyen d'empêcher l'exécution « des dites commissions et ordonnances, la compagnie a una- « nimement conclu qu'il sera répondu au dit sieur..... qu'il » peut quand bon lui semblera exercer sa commission et qu'à « cette fin le procureur du roi lui donnera avis de la délibéra- « ration, ce qui ayant été sur le champ exécuté par ledit pro- » cureur du roi, il a rapporté à la compagnie que, s'étant « transporté en l'hôtellerie de la Croix-Rouge, il y a trouvé « ledit sieur..... qui lui a dit qu'il commencerait son exer- « cice et ses fonctions lundi prochain. »

Le maire alternatif se présenta devant le conseil assemblé ainsi qu'il l'avait annoncé, et le procès-verbal suivant fut transcrit sur le registre des conclusions de la ville : « Cejour- « d'hui lundi 26 septembre 1707, 2 heures de relevée, en « l'hôtel commun de la ville de Reims, le conseil assemblé de « la manière accoutumée est comparu monsieur..... lequel « a représenté qu'en exécution de l'arrêt, etc..... pourquoi « il a requis acte de ce qu'en conformité des susdits arrêts et « ordonnances il a présentement été installé et pris possession « desdites fonctions et a présidé aux délibérations du conseil, « lequel acte lui a été accordé pour lui servir et valoir ainsi « que de raison. »

Digitized by Google

Et bien que tous les membres du conseil aient assisté à la séance, ce procès-verbal n'est signé que par le lieutenant et par le procureur du roi.

Le maire alternatif convoque le conseil pour le 6 octobre, Il préside cette séance. Il désire se mettre en rapport avec le conseil, et lui demande de l'éclairer sur les besoins de la ville. Il lui présente un mémoire dans lequel il pose plusieurs questions.

« La compagnie, après avoir ouï la lecture du mémoire, y a « sur le champ répondu par articles transcrits en marge d'i- « celui par ledit sieur..... et qui reste en ces mains. »

Le conseil ne prend plus de conclusions : il a donné les renseignements qu'on lui a demandés et il s'est borné à cela. Il était résolu à opposer la force d'inertie à la violence légale qu'il n'avait pas pu empêcher. Cet état de choses n'était pas tenable. Le maire alternatif ne présida pas une seconde séance. Quinze jours après, le 21 octobre 1707, le lieutenant des habitants annonçait au conseil réuni qu'il avait reçu un « édit du roi portant réunion des offices de maire et lieute- « nant de maires alternatifs aux communautés qui ont réuni « les anciens et continuation des droits des jaugeurs et cour- « tiers de vin pour douze ans et d'inspecteurs des vins pour « quatre ans. Lecture faite du dit édit, conclu a été qu'il sera « dressé des mémoires pour Messieurs..... pour aviser les « fonds nécessaires pour le paiement des dites charges. » Le conseil avait encore une fois sauvé les libertés municipales de la ville de Reims. L'archevêque sans aucun doute avait contribué pour une grande part à ce succès. Aussi le 28 octobre 1707 le conseil décide qu'il sera député quelques personnes de la compagnie avec M. le lieutenant pour « remercier Monsei- « gneur l'archevêque de la protection qu'il a bien voulu donner « pour la ville auprès de Monseigneur l'intendant. »

(*A suivre*). JULES DE VROIL.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous apprenons la mort de M. J.-V. Brandier, ancien professeur au Collége de Châlons, né à Auve, le 22 avril 1798.

M. Brandier appartenait à cette élite de professeurs, les Joppé, les Maupassant, qui furent, pendant la première partie de ce siècle, l'honneur du collége de Châlons. Elèves, ils y avaient passé leur enfance et leur jeunesse; professeurs, leur vie s'y écoula tout entière. Ils virent se succéder à leurs leçons de nombreuses générations d'élèves, et plusieurs, parmi ces derniers, ont occupé ou occupent encore dans la science, dans la magistrature, dans l'armée des situations considérables. Former d'honnêtes gens et de bons citoyens, ce fut toute l'ambition de ces maîtres vénérés, alors que leur mérite et leur science pouvaient leur faire rechercher des postes plus considérables que ceux qu'ils occupaient.

* * *

M. Henri-Claude Noché d'Aulnay, âgé de 27 ans, capitaine d'état-major, est décédé à Rhèges, ancienne résidence des d'Aulnay. Il était fils de M. Elséar Noché d'Aulnay, colonel de génie en retraite, commandeur de la Légion-d'honneur. Les Noché ont pris depuis quelques années, le nom d'Aulnay qui leur revenait par alliance. Nous trouvons les d'Aulnay sous Henri II et Henri IV. Des alliances avec les Mesgrigny et les Vauban firent remarquer cette famille sous les règnes qui suivirent.

Les lecteurs de la *Revue* trouveront les d'Aulnay dans le rôle arrêté par le conseil royal des finances, le 30 janvier 1787, pour la capitation de la noblesse de Champagne.

* * *

Nous annoncerons encore la mort de M. Feu de la Mothe, décédé dans son château de Montceaux (Aube), le 20 janvier.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Histoire de la ville de Mussy-l'Évêque (Aube), par M. Charles-Auguste-Joseph Lambert. 1 vol. in-8°.

On sait avec quelle ardeur dans cette active enquête qui se poursuit aujourd'hui des éléments d'une histoire de plus en plus complète de la France, toutes les parties du territoire deviennent l'objet d'une étude approfondie, patiente, et souvent couronnée des plus heureux résultats. Les conjectures téméraires, les romans inventés par l'imagination des chroniqueurs pour remplir les vides laissés par la tradition dans la succession des faits historiques ont fait leur temps. Ce qui caractérise à notre époque la tâche de l'historien, c'est l'étude précise des faits, une analyse minutieuse et conduite de telle sorte que rien ne soit laissé à l'imagination, que tout soit contrôlé et pesé à sa juste valeur.

Telle est la méthode qu'il convient de suivre en toute matière historique. Mais s'il est nécessaire de procéder ainsi dans le récit des grandes étapes de l'humanité ou l'historien négligeant les détails et s'élevant à la hauteur de son sujet élargit son horizon ; ne trace que de grandes lignes et marche à grands pas dans la route des âges, a plus forte raison l'historien d'une petite ville doit il s'attacher à l'exactitude des faits, ne rien donner que de précis et ne se point permettre, comme malheureusement tant d'autres l'ont fait, de se lancer dans de grandes considérations et de juger l'univers par son pays natal.

Sans doute la maxime *ab ungue leonem* a sa raison d'être, sans doute la destinée d'une ville a des rapports constants avec celle du pays quelque grand qu'il soit dont elle fait partie, mais c'est bien se hazarder que de raisonner du particulier en général. Cet écueil contre lequel malheureusement bien d'autres sont venus échouer, M. Lambert, l'historien de la ville de Mussy a su l'éviter. Il a compris que son rôle d'autant plus grand qu'il était plus modeste était de rassembler quelques-uns des matériaux qui réunis de toutes parts permettront un jour, après tant de siècles de ténèbres, d'avoir enfin la lumière sur l'histoire de notre cher pays Sans doute il n'est point défendu à l'ouvrier qui prépare ces matériaux de leur donner sa marque et de les frapper au bon coin. C'est ce qu'a fait M. Lambert, mais ce n'est point là son principal mérite.

Mussy n'est pas une grande ville. C'est aujourd'hui un simple chef-lieu de canton dont la population ne s'élève guère a plus de 1,600 habitants, et rien ne fait supposer que jamais le nombre en ait été plus élevé. Néanmoins, cette petite ville cachée, mussée comme semble l'indiquer son nom derrière un des replis de la Seine, si bien abritée quelle ait été par les forêts qui l'entourent et les murailles qui la dé-

Digitized by Google

fendaient, a eu son histoire et cela s'explique aisément, si l'on considère sa position géographique. Située sur l'extrême limite de la Champagne, tour à tour sous la domination des comtes de ce pays ou des ducs de Bourgogne, elle devait nécessairement, et par sa seule situation, avoir une grande importance ; aussi la voit-on dans la suite des siècles prise et reprise par les princes qui s'en disputent la possession. De là naît, pour le lecteur, un intérêt qui semblerait devoir s'éteindre lorsque la période des guerres passées, Mussy désormais à l'abri de l'incursion des ennemis n'a pour ainsi dire plus d'histoire ; mais l'auteur a pu rassembler tant de faits, nous faire si bien pénétrer dans les mœurs, dans la vie intime des bourgeois de la ville que les époques même les plus ternes semblent briller d'un éclat qui n'est dû qu'au talent de l'auteur. On lui sait gré de la patience avec laquelle il a receuilli les moindres documents échappés à l'injure du temps : chartes, registres de délibérations, pièces de procès recueillies dans la poussière des greffes, vieux parchemins jaunis par le temps, tout a été manié, compulsé par des mains intelligentes et ces feuilles ont donné tout ce quelles pouvaient donner. Ce n'était pas encore assez, M. Lambert s'est donné la tâche de lire toutes les histoires, tous les mémoires, tous les travaux d'érudition où il pouvait espérer de rencontrer, ne fut-ce qu'au passage, le nom de sa chère petite ville.

L'œuvre est donc aussi complète que possible et M. Lambert n'a rien-laissé à glaner à ceux qui voudraient marcher sur ses traces. Le plan qu'il a suivi est des plus habilemement conçus et permet de se reconnaître facilement au milieu de cette foule de documents qu'il a su rassembler de toutes parts et puiser à toutes les sources.

Il nous montre d'abord Mussy à son aurore qui, comme toutes les aurores est encore enveloppée des ténèbres de la nuit qu'elle chasse devant elle. Rien n'est distinct à cette heure matinale ; une sorte de vapeur qui va s'éclaircissant estompe les objets dont les contours fuyants sont à peine visibles. Il en est ainsi des faits à ces époques lointaines où les documents manquent presqu'absolument et où l'histoire prend tous les caractères de la légende. M. Lambert, d'ailleurs fidèle à la tâche qu'il s'est tracée d'être exact et serré dans ses raisonnements et de ne rien donner à l'imagination n'affirme rien, quelque plaisir qu'il dut y avoir pour lui à substituer de poétiques légendes à la réalité qui fuyait devant lui. A peine se permet-il, suivant la foi d'une antique tradition, de nous montrer les lieux où sera plus tard Mussy, sinon déjà Mussy lui-même, témoins de la retraite de saint Loup, le sauveur de Troyes et le berceau de sa ville consacré par le saint évêque et comme parfumé de l'odeur de ses vertus.

La domination romaine a laissé peu de traces dans le Lassois. Le gouvernement des bourguignons aux mains desquels passa Mussy du ve au xe siècle, n'en a guère laissé davantage. De ces époques reculées, quelques faits seuls plus saillants ont pu traverser l'immense espace qui nous en sépare Tels sont les miracles de Saint-Vorles, la

Digitized by Google

naissance de Saint-Valentin et les invasions des Normands, qui, sur leurs barques légères ont remonté jusqu'aux sources de la Seine.

Au xe siècle le jour se fait. Mussy appartient désormais à l'histoire Les comtes de Champagne en sont seigneurs. Mussy subit le sort de toutes les villes fortes au Moyen-Age. Ses hautes murailles et ses tours mettent ses bourgeois à l'abri des coups de mains tentés par les jacques, les écorcheurs et les tard-venus, mais par une sorte de réciprocité attirent contre elle les armes des anglais et du duc de Bourgogne aux quels elle peut-être utile et servir de sentinelle avancée dans le pays ennemi. Sa force n'est pas à dédaigner. En 1433, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne dirige en personne le siège de Mussy, 6,000 hommes entourent la place, 900 hommes seulement la défendent. La garnison, lutte néanmoins pendant neuf jours, les quels écoulés, elle rend la place avec les honneurs de la guerre.

A ces scènes guerrières, à ces apertises et hauts faits d'armes au récit desquels se complaisent Monstrelet et Froissard, des drames plus sombres se mêlent. Le bâtard de Bourbon, chef des écorcheurs pille Mussy, mais déjà palit son étoile. Les plaintes des peuples foulés se sont élevées, Charles VII s'en est ému, la noblesse du pays prend les armes, les écorcheurs battus se dispersent et leur chef est fait prisonnier. Ici paraît la sombre figure de Tristan l'Hermite, il n'est pas encore le compère du roi Louis XI, l'exécuteur de ses hautes œuvres, il est pour le moment gouverneur de Mussy et prévôt des maréchaux de France, mais déjà sa voie est marquée, il est à sa place, son office de bourreau commence. Le bâtard de Bourbon vient d'être condamné à Bar-sur-Aube où se trouve le roi son cousin qu'il a vainement imploré, les gardes le conduisent au pont de la rivière d'Aube, Tristan l'Hermite l'accompagne. Au pont, la garde s'arrête. « Sus, Monseigneur, lui dit Tristan, recommandez votre âme à Dieu car vous allez mourir. » A l'instant le coupable est saisi, lié dans un sac et jetté à la rivière.

Après la guerre et ses horreurs, la peste et la famine, car nous sommes au Moyen-âge et les pauvres bourgeois de Mussy partagent le sort général. De temps en temps le ciel semble s'éclaircir, mais ce n'est qu'un rayon et le nuage noir qui pèse sur le monde assombrit de nouveau l'horizon.

Enfin la royauté triomphe, le calme renaît. A l'abri du pouvoir royal Mussy poursuit ses modestes destinées. Les guerres de la Ligue et celles de la minorité de Louis XIII marquent la période de transition et l'avènement d'une ère plus paisible.

Désormais les bourgeois de la ville n'auront plus à craindre l'approche incessante de l'ennemi. Ils n'auront plus à s'armer que pour recevoir leur évêque avec la pompe qui convient à ce haut personnage. Le passage des gens de guerre, l'arrivée d'une nouvelle garnison, les entrées des rois et des princes, les changements qu'il plaira aux évêques de Langres de faire à la disposition de leur beau château, où ils

Digitized by Google

viennent passer la belle saison, tels seront les événements les plus saillants de cette époque heureuse à peine marquée par quelques troubles au sujet de l'impôt qu'on trouve trop lourd.

La révolution éclate et son influence se fait sentir à Mussy comme partout ailleurs, l'ancien ordre de choses est bouleversé. Le château rebâti nouvellement à grands frais par les soins du dernier évêque le cardinal de la Luzerne est vendu et démoli, les remparts, les propriétés de la ville sont l'objet d'usurpations, mais la ville renaît à la vie publique. Ses députés siégent aux assemblées de la nation. Désormais Mussy a pris l'allure d'une ville moderne. Son histoire est celle des villes ses voisines. Les alliés l'occupent par deux fois et les gouvernements qui se succèdent y sont acclamés sans opposition après que Paris a prononcé.

Tel est l'exposé succint des événements racontés par l'auteur et qui forment la première partie du précis historique de son ouvrage. Dans une autre partie, il consacre une série de chapitres à l'étude spéciale, des divers droits, institutions, magistratures, établissements qui ont existé à Mussy. C'est ainsi qu'il passe rapidement en revue la liste des anciens seigneurs, celle des chanoines qui unis aux desservants composent le chapitre. L'official et ses monitoires, le baillage, le présidial, la prévôté, le grenier à sel, la maladière sont étudiés séparément avec un soin consciencieux.

Des institutions, l'auteur passe à l'histoire des monuments disparus : le château des évêques de Langres plusieurs fois détruit et reconstruit, les fortifications longtemps la sauvegarde de la ville devenues inutiles et vendues aux particuliers, à l'exception de quelques tours réservées pour des services publics, rien de ce que de près ou de loin à l'histoire du pays n'a été négligé. Chacun de ces chapitres a été traité de main de maître et chacun d'eux venant à son rang compose une histoire qui ne laisse rien a désirer.

Dans une deuxième partie qui présente moins d'intérêt peut-être pour le moment sous le rapport historique, mais qui sera un précieux document pour l'avenir, M. Lambert étudie la ville de Mussy et son territoire tel qu'il les a eu sous les yeux. Cette fois les documents sont complets, c'est dire assez que l'œuvre de M. Lambert ne l'est pas moins. La statistique, la topographie, le commerce, les divers administrations, les monuments actuellement subsistants, tels que : l'église, l'hôtel de ville, les établissements publics, les propriétés communales sont décrits avec soin et analysés avec la plus parfaite méthode.

Une troisième partie est consacrée aux hommes marquants qui sont nés à Mussy où dont la famille en est originaire. Parmi eux brillent au premier rang les poètes Boursault et Lemercier ; Boursault qui n'était guère connu jusqu'alors que par les satires de Molière et de Boileau et dont la mémoire longtemps demeurée dans l'oubli vient d'être réhabilitée par M. Saint-René Taillandier dans une brillante étude récemment publiée dans la *Revue des Deux-Mondes*. Si l'ad-

Digitized by Google

versaire de Molière et de Boileau devenu plus tard leur admirateur et leur ami quand l'étourderie et la fougue de la jeunesse eurent fait place aux sages appréciations de l'âge mûr, y est peint d'une main si habile et si sûre, M. Lambert n'y est pas étranger, et l'éminent critique qui plus d'une fois a emprunté des traits de ses tableaux à l'historien de Mussy-sur-Seine, se plaît à le reconnaître dans son ouvrage et à rendre justice à l'érudition et au talent de celui qui lui a préparé la voie.

Lemercier moins brillant et participant à la langueur littéraire de son époque, pâle imitateur de nos grands tragiques, n'occupe qu'une place effacée dans cette histoire ainsi qu'il convient à la nature de son talent et au peu de renommée qu'il a laissé. Néanmoins, l'auteur ne pouvait passer sous silence ce nom après tout fort répandu en son temps, non plus que celui d'autres personnages moins marquants dont le passage dans l'histoire n'a point laissé de traces, mais qui n'en ont pas moins contribué à répandre un certain éclat sur leur ville natale.

Viennent ensuite de longues listes où sont classés par rang de date tous les députés, fonctionnaires, magistrats, ecclésiastiques, militaires et officiers publics dont les actes ou fonctions ont concerné où concernent Mussy.

L'ouvrage se termine par un appendice qui contient les pièces principales dont l'auteur a fait usage pour écrire cette histoire. Tel est le nouvel ouvrage qui vient de paraître, œuvre de grand labeur et de haute intelligence émanée d'un homme dont la mémoire est chère à tous ses concitoyens et dont le souvenir, grâce à cette œuvre, fruit des dernières années d'une vie consacrée toute entière au bien et à la science ne s'éteindra plus désormais.

M. Charles-Auguste-Joseph Lambert, mort il y a quelques années, appartenait à l'une des plus anciennes familles de Mussy-sur-Seine. L'histoire de cette ville au moins pour les derniers siècles est en partie l'histoire de sa famille. Les noms des membres qui la composaient se trouvent mêlés aux principaux événements qui en forment le tissu. Magistrats, militaires, administrations, on les voit se distinguer par des mérites divers et remplir dignement les premières charges de la ville. Je n'ai point à parler d'eux, et c'est par la lecture de cet ouvrage qu'on apprendra à les connaître à l'œuvre, mais il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de l'auteur lui-même.

M. Lambert est né à Mussy-sur-Seine le 10 octobre 1786. La période tourmentée qu'il eut à traverser durant sa jeunesse ne lui permit point de recueillir les bienfaits de l'éducation dans les établissements créés par l'ancien régime ou dans les modernes lycées. Son père et son aïeul furent ses seuls maîtres et l'avenir prouva qu'on n'aurait pu confier à des mains plus habiles le soin de son éducation. En 1815, il entrait dans l'administration de l'enregistrement, en 1823, il épousa Mlle Marie-Virginie Lestre, née à Semur (Côte-d'Or),

Digitized by Google

fille de Marie-Bernard Lestre, ancien maire de Semur et de Jeanne Gautherin. Successivement sous-chef à l'administration centrale de l'enregistrement, puis chef ; enfin sous-directeur il prit sa retraite en 1853.

En 1843, il avait été nommé chevalier de la Légion-d'honneur, en 1853, il fut nommé membre du bureau de l'assistance judiciaire près le conseil d'Etat. Il laisse deux enfants, une fille, Mlle Julie Lambert, épouse de M. Boulloche, receveur des finances à Paris, et un fils, M. Lambert, juge à Chaumont (Haute-Marne), à qui revient en partie l'honneur de cette publicaiion de l'histoire de Mussy-sur-Seine, si patiemment élaborée par son père.

La mort avait, en effet, surpris ce dernier avant qu'il est pu mettre la dernière main à cet ouvrage. C'est aux soins intelligen's de M. Lambert, Jules, que nous devons cette édition dont les éléments étaient tous réunis, mais imparfaitement rassemblés. C'est lui qui, complétant l'œuvre inachevée de son père en lui donnant la forme et pour ainsi dire la dernière main, l'a fait éditer et a doté ainsi la Champagne d'une œuvre qui, demeurée manuscrite, eut été ensevelie dans l'ombre et en quelque sorte perdue pour nous.

ALCIBIADE COUSIN,
Avocat.

* * *

LE POÈME DES MOIS RÉPUBLICAINS, par Xavier Aubryet (Paris, in-18 Lemerre.)

Dancourt, le spirituel chroniqueur de la *Gazette de France*, rend compte dans ce journal, ainsi qu'il suit, du dernier ouvrage de notre compatriote M. Xavier Aubryet.

Précisément au moment où M. Spuller faisait, dans une conférence à la salle de la Gaîté (Montparnasse), l'éloge du calendrier républicain, un poëte qui n'est certes pas suspect de républicanisme, publiait une suite de dix petits poëmes, sous ce titre général : le *Poëme des mois républicains*. M. Xavier Aubryet chantait Vendémiaire, Brumaire, Frimaire, Nivôse, Pluviôse, Ventôse, Germinal, Floréal, Prairial, Messidor, Thermidor et Fructidor.

Il va sans dire qu'il ne les chantait pas tout à fait sur le mode adopté par M. Spuller ; pas même sur le mode de Mlle Louisa Siéfert qui, elle aussi, publia il y a quelque temps, sous le titre de l'*Année républicaine*, une série de compositions analogues. Dans l'œuvre de M. Xavier Aubryet, les noms des mois républicains ne sont que des prétextes à tableaux pittoresques sur l'ordre successif des saisons. Les noms de ces mois l'ont séduit par leur harmonie singulière, imitative parfois, lyrique presque toujours. Mais dans un *Prélude* que je regrette de ne pouvoir reproduire en entier, M. Xavier Aubryet prend bien soin de distinguer entre ces noms si poétiques, si doux pour la plupart, tous engageant à vivre, — et les terribles mois qu'il représente devant l'histoire : mois tragiques ayant pour patronne unique, la

Digitized by Google

mort; mois ou pluviôse semble rappeler les larmes des victimes, messidor les moissons de têtes, et vendémiaire les vendanges de sang :

O terrible Quatre-vingt-treize!
Toi que l'on croit entendre encor
Changeant en charnier la fournaise,
Hurlant : « La mort! la mort! la mort! »

Toi, dont la fauve odeur du tigre
Reste si forte après cent ans,
Que, comme le corps, l'âme émigre,
Fuyant l'horreur d'un pareil temps.

Si, ne pensant qu'à notre France,
On pouvait, sans impiété,
Chercher quelque perle en souffrance
Dans ton fumier ensanglanté!

Si l'on pouvait, au cimetière
Dont tu doubles les profondeurs,
Glaner au profit d'une autre ère,
Sur tant de tombes, quelques fleurs!...

O vendémiaire! ô nivôse!
O messidor! ô floréal!
Pléiade jeune et neuve, éclose,
Dans un cerveau plein d'idéal...

Par malheur, ce « cerveau plein d'idéal », en dehors de la dénomination de cette pléiade, nous a légué un calendrier parfaitement ridicule, en détrônant les saints du calendrier grégorien au profit des légumes, des fleurs, des arbres et des ustensiles d'agriculture et de jardinage. Je prends pour exemple le mois de floréal, d'un nom si euphonique, et j'y trouve en guise de patrons quotidiens : Champignon, Rateau, Rhubarbe, Sainfoin, Pimprenelle, Sarcloir, Bourrache, Carpe, Sénevé, etc., etc. Le projet du calendrier répulicain était de détrôner les noms des saints au profit des noms qu'on vient de lire et d'une infinité d'autres, plus élégants, je n'en disconviens pas, tels que : Rose, Aubépine, Violette, Pâquerette, Angélique ou Amaryllis. Or, l'entreprise était aussi injuste qu'irréalisable. D'abord il est impossible, — l'expérience l'a démontré, dans un pays où tout le monde, depuis huit à neuf cents ans, porte les noms de Charles, Louis, Pierre, Paul, Marie, Clotilde, Blanche, etc., etc., de décider en vingt-quatre heures tout ce monde à troquer ces noms contre ceux de Navet, Choufleur ou Tubéreuse. En outre, l'entreprise était souverainement injuste en ceci : que même en dehors de toute question religieuse et à plus forte raison politique, les saints furent tous des hommes de valeur, d'intelligence, de dévouement ou de courage, — qualités qui peuvent, ce me semble, rivaliser avantageusement avec celles du parfum de l'œillet, de la saveur de la laitue et de l'utilité du tonneau. Le calendrier républicain n'a donc pas réussi et ne pouvait réussir, attendu que l'empire de la violence n'a qu'un temps, et qu'à moins de recourir aux dernières violences on ne parviendra jamais à décider un homme qui se nomme — même! — Exupère, à troquer ce nom contre celui de Potiron.

Digitized by Google

Hommage à la nature et à ses produits, tant que vous voudrez ; mais à ce prix-là, c'est trop cher.

J'aimerais encore mieux le calendrier positiviste inventé vers 1849, par Auguste Comte, avec ses semaines ainsi divisées: *Maridi* (le mariage) ; *Patridi* (la paternité); *Filidi* (la filiation); *Fratridi* (la fraternité); *Domidi* (la domesticité); *Humanidi* (l'humanité); — et ses dimanches consacrés aux génies de l'humanité: depuis Numa, Confucius, Thémistocle, Trajan, Eschyle, Aristophane, jusqu'à Raphaël, Milton, Watt, Corneille, Newton, — en passant par saint Augustin, saint Bernard, Bossuet, Innocent III et Saint Louis. Car Auguste Comte possède cette supérioté sur le calendrier républicain de ne pas ridiculement refuser de reconnaître le génie d'un homme, parce que cet homme a été un catholique. En outre, au lieu des noms de légumes, fleurs, fruits et ustensiles chers au calendrier républicain, Auguste Comte distribue entre tous les jours de son année nouvelle les noms de tous les grands hommes qui, sans avoir été précisément des génies, ont fait honneur à notre race. Et cette distribution n'est pas moins éclectique que celle que je viens de résumer. Les gloires de la Bible, les saints de l'Eglise s'y rencontrent côte à côte avec les célébrités païennes ou mahométanes. C'est ainsi qu'on trouve par exemple une semaine ainsi composée: Abraham, Samuel, Salomon, Isaïe, saint Jean-Baptiste, Haroun-Al-Raschid, — et une autre contenant: Miltiade, Léonidas, Aristide, Cimon, Xénophon, Phocion. Assurément l'obligation de porter, en guise de nom de baptême, un de ces noms du calendrier positiviste n'eût pas été moins insensée que celle de devenir, de par la loi, légume, arbre, fleur, ou instrument aratoire. Supposez par exemple un cuisinier qui s'appellerait Léonard de Vinci et un marchand de peaux de lapins dénommé Beethoven, de par le calendrier positiviste. Comme le cuisinier n'en serait pas plus capable pour cela de peindre une nouvelle *Joconde*, et le marchand de peaux de lapins n'en demeurerait pas moins étranger à la création de la *Symphonie* pastorale, ces noms feraient sourire peut-être, mais du moins ils n'éveilleraient point des idées burlesques, comme ceux de Radis, Ardoise, Chiendent, Artichaut ou Aubergine, appliqués à des créatures humaines, douées de raisonnement.

Donc, il n'y a à retenir du calendrier républicain que les noms de mois, qui sont charmants, soit, mais qui ne seront jamais que des curiosités poétiques, l'usage, à cet égard, ayant toujours été le plus fort. Strictement, M. Xavier Aubryet a raison quand il dit:

Qu'est-ce que Février inspire?
En quoi juin est-il radieux ?
Mai sait-il qu'il est un sourire?
Que veut Mars avec ses faux Dieux ?

Quoi! dans le pays de Barême
Des chiffres violer les lois ?
Par rang, septembre est le septième;
On en fait le neuvième mois!

Digitized by Google

Tout cela est très vrai. Mais qu'y pouvoir ? Ah ! il y aurait cependant une combinaison, mais une seule : ce serait de réconcilier le calendrier républicain avec le calendrier grégorien, de les fondre ensemble, de n'emprunter au premier que sa division générale et ses titres de mois et de distribuer les noms de saints et les diverses fêtes de l'Eglise dans les divisions nouvelles. Demandez à M. Spuller ce qu'il pense de cette combinaison ! — Aussi, soyons bien tranquilles : Floréal, Messidor et Nivôse pourront, par ci par là, continuer à inspirer des poëtes comme M. Aubryet ; ils n'imposeront jamais au peuple le plus spirituel de la terre l'obligation de paraître ridicule.

*
* *

On lit dans la *Revue historique :*

M. Babeau prépare sur l'administration des villes pendant l'ancien régime un ouvrage analogue à celui qu'il a consacré à l'administration des villages et qui a été si justement remarqué.

Ajoutons que la première édition du village sous l'ancien régime de M. Albert Babeau a été épuisée en moins de huit mois, et qu'une deuxième édition revue et augmentée sera mise en vente dans le courant de janvier à la librairie de Didier et Cie, à Paris.

*
* *

Le journal la *Défense* vient de publier un intéressant travail sur la Tapisserie, art qui tient, ou du moins a tout une place considérable à Reims : il fait partie d'une étude d'ensemble sur les « arts décoratifs à l'Exposition, » dus à M. le baron Elisé de Montagnac. Il constate qu'au XIIIe siècle, les fabriques de Reims paraissaient au premier rang, avec celles de Poitiers, de Saumur et de Troyes, en face de celles de Paris et d'Arras. Au XVe siècle il en parait une à Charleville, « deux personnes en parle, » dit l'auteur. Il constate qu'en 1607 deux tapissiers flamands sont établis au palais des Tournelles, puis dans un atelier établi dans le jardin des Tuileries et aussi en 1630 dans la maison des Gobelins, dont la réputation pour les teintures datait de près de deux siècles. A ce propos, M. de Montagnac insère cette note : « Les Gobelins étaient originaires de Reims. Le premier Jean, teinturier célèbre, vint s'établir à Paris vers la fin du XVe siècle, et son fils Philibert s'installa sur les rives de la Bièvre, ce ruisseau infect à Bercy qui était alors une rivière claire et limpide, dont les eaux avaient des qualités exceptionnelles pour la teinture des laines. Un des derniers Gobelins qui avait acquis une grande fortune, devint marquis de Brinvilliers et fut rendu tristement célèbre par sa femme. Ses successeurs firent venir des tapisseries de Flandres, et la maison des Gobelins appartenait au conseiller Deleu lorsque Colbert en fit l'acquisition. »

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 18 Octobre 1878. — Sont présents : MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; Le Brun, Vignes, D'Arbois de Jubainville, Vaudé, d'Ambly, Lalore, Deheurles, Dosseur, Drouot, Carteron, d'Antessanty, Briard, Bacquias, Socard, Ray, Babeau, Bouquet de la Grye, membres résidants ; Garnier, membre associé, et Jouaut, membre correspondant.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. Truelle demande que M. Le Brun fasse un travail sur l'exposition rétrospective.

Correspondance. — M. Leymerie fils, annonce la mort de son père, décédé dans sa 78e année ; la Société exprime des regrets unanimes. M. le président annonce que M. Paul Dubois, notre illustre compatriote, est nommé commandeur de la Légion-d'honneur ; la Société se réjouit d'une distinction si bien méritée par l'éminent auteur du tombeau de Lamoricière. M. le président donne la liste des récompenses agricoles accordées à des habitants de l'Aube. M. le ministre de l'agriculture soumet à la Société un questionnaire à l'occasion de l'établissement d'une chaire d'agriculture dans les départements. Ce questionnaire est renvoyé à la section d'agriculture. M. Marcel Dupont est candidat pour cette chaire, dans l'Aube ; il a toutes les qualités nécessaires pour faire un excellent professeur. M. le préfet annonce une allocation de 500 francs pour les *Documents inédits*. M. le président fait connaître les sujets mis au concours par la société de Vitry-le-François.

Ouvrages reçus. — M. Dupont a envoyé une causerie sur l'exposition agricole du département de l'Aube ; on pourrait y trouver des renseignements utiles pour l'annuaire. Le *Bulletin de la Société des agriculteurs de France,* publie un travail intéressant de M. Genet, sur les avantages du semis des céréales au semoir mécanique. Le *Bulletin de la Société industrielle de Saint-Quentin* renferme un mémoire sur la sucrerie en Allemagne ; les betteraves allemandes sont plus riches en sucre que les nôtres ; les procédés sont aussi différents ; on extrait le sucre par lavage. On trouve dans le *Bulletin de la société d'acclimatation* un travail sur les prétendus effets néfastes des alliances consanguines. L'auteur a fait des statistiques dans les institutions de sourds-muets, et il est arrivé à un chiffre de 2 0/0 seulement d'enfants sourds-muets venant d'alliances consanguines. Le même recueil contient encore un article sur l'élevage des autruches, au cap de Bonne-Espérance ; il faut, dans leur alimentation beaucoup d'acide phosphorique. M. Ray, dit, à ce sujet, que, pour élever des cannepetières, il a été obligé de piler des coquilles d'huîtres et de les

Digitized by Google

mêler à leur nourriture. Le *Journal des Savants* renferme un article sur la géographie historique des Gaules Renvoyé à M. d'Arbois.

La Société proclame la vacance occasionnée, dans la section des Beaux-Arts, par le décès de M. Boulanger.

Un membre annonce que la compagnie des chemins de fer de l'Est vient de découvrir des objets gallo - romains à Beaulieu, près de Nogent. En écrivant à M. Jacquemin, on obtiendrait peut-être ces objets pour le Musée.

M. l'abbé Lalore lit une note sur l'ancienne église de St-Hippolyte, à la Rivière-de-Corps ; ce travail est proposé pour l'annuaire.

Le travail de M. l'abbé Lalore est renvoyé au comité de publication.

M. Jouaut, membre correspondant, parle du congrès des sciences ethnographiques ; il traite la question de la consanguinité dans l'espèce humaine ; suivant lui, il n'en résulte pas d'inconvénients, comme on a pu le constater au Canada français.

On propose, comme membre associé, M. Gérard, notaire à Estissac, et membre du conseil général, et comme membre correspondant, M. Henri Thurot, docteur en médecine.

M. Gireau est nommé membre associé, ainsi que M. l'abbé Millard, curé de Somsois (Marne).

M. Deheurles dit que le phylloxéra a été constaté à Norges, entre Langres et Dijon.

La séance est levée à six heures moins cinq minutes.

* * *

* * *

Séance du 15 Novembre 1878. — Sont présents: MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; Le Brun-d'Albanne, Vignes, d'Arbois, Pron, Vaudé, Lalore, Lapérouse, d'Ambly, Coffinet, de Caussigny, Baltet, Drouot, Paillot, Fontaine, Carteron, d'Antesanty, Petit, Briard, Desguerrois, Bacquias, Vauthier, Socard, Ray, Nancey, Babeau, membres résidants et Chanoine, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. le président annonce la mort de M. Jules Benoît, membre résidant, décédé presque subitement, et de M. l'abbé Daras, auteur de l'histoire générale de l'Eglise, mort à cinquante quatre ans. M. le président lit le discours qu'il a prononcé aux funérailles de M. Jules Benoît. M. G. Huot annonce qu'il a écrit au ministre afin d'obtenir, pour le musée, le tableau de M. Pron, exposé cette année ; M. Fréminet, député de l'Aube, a appuyé cette demande.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin agricole* du comice renferme un article du nouveau professeur, M. Marcel Dupont, intitulé : *Recherches sur l'influence de l'effeuillement sur la maturation du raisin*. Les feuilles contribuent à la formation du sucre ; l'effeuillement ne doit se faire que lorsqu'il n'y a plus de sève. Le *Bulletin de la Société cen-*

Digitized by Google

trale d'agriculture, rend compte du rapport de M. Bouquet de la Graye sur l'élagage des arbres. Le *Bulletin de la Société archéologique de Soissons* soutient une notice intéressante sur l'âge du bronze et le récit d'une excursion de la Société à Coranda, localité fouillée par M. Moreau.

Dons faits à la bibliothèque. — M. G. Lenfant offre à la Société son intéressant travail intitulé : *Un Débat de confrérie entre avocats, au XVIIe siècle*. L'examen en est renvoyé à M. Babeau.

Dons au Musée. — M. Sauvage, de Viliers-en-Trodes offre un moule antique de potier, trouvé dans cette localité.

M. le Secrétaire de la section des arts lit son rapport relatif à l'élection du successeur de M. Boulanger. La section présente deux candidats. La majorité des voix se porte sur M. Léon Pigeotte, connu pour sa collaboration aux doctes travaux de M. d'Arbois, et auteur lui-même de plusieurs ouvrages, particulièrement d'un travail sur le grand clocher de la cathédrale, inséré dans les annales de la Société.

M. le docteur Vauthier rend compte de sa visite à la partie de l'exposition universelle qui concerne les sciences médicales et l'anthropologie. Il a remarqué des instruments de chirurgie très-perfectionnés ; l'art de la *prosthèse* s'est surtout signalé ; malheureusement tous ces ingénieux appareils, destinés à remplacer les membre absents, coûtent fort cher, et, par suite, ne sont pas à la portée de tout le monde. Parmi les instruments d'optique, M. Vauthier a remarqué de très-beaux microscopes anglais ; toutefois les fabricants français semblent avoir conservé leur supériorité. M. Vauthier a entendu, à l'Exposition d'anthropologie, une conférence de M. de Mortillet sur les habitations lacustres où l'on a trouvé un grand nombre d'instruments en silex, en fer et en bronze. Le savant professeur a montré des ornements trouvés dans un tombeau en Etrurie, cent ans avant l'ère chrétienne ; on est fort surpris de les voir ornés de croix. La salle des crânes et des squelettes présente un grand intérêt. On y remarque surtout des crânes mexicains qui offrent un aplatissement sensible d'avant en arrière et sur les côtés ; on y voit aussi des crânes sans suture apparente. M. Vauthier a comparé le crâne du gorille et du chimpanzé avec celui de l'homme ; il y a entre eux quelques ressemblances et beaucoup de différences.

M. de Caussigny décrit des appareils, exposés au Trocadéro, qui ont pour objet d'employer la chaleur du soleil à vaporiser de l'eau. Ces appareils ont la forme de vastes antonnoirs en fer blanc, ils peuvent rendre de grands services en utilisant les forces naturelles. En effet, les mines de houille seront un jour épuisées, et comment les remplacer ? Ce ne sera ni par l'air comprimé, ni par l'électricité, car. pour les produire, il faut user du charbon de terre, il est donc bon de chercher à utiliser, comme force motrice, les agents naturels qui sont inépuisables. M. Vauthier dit, à cette occasion, qu'on soupçonne, dans le désert algérien, un immense gisement de houille, c'est pour cela que l'on veut y construire un chemin de fer.

Digitized by Google

M. Lalore lit un rapport sur un travail de M. Roserot sur quelques localités des environs de Nogent. Il conclut à l'insertion dans les annales.

M. de Taillasson, inspecteur des forêts à Gray, est élu membre correspondant. M. Girard, notaire à Estissac, conseiller général, est nommé membre associé. M. le docteur Thurot, conseiller général du département d'Oran est élu membre correspondant.

Le travail de M. Roserot est renvoyé au comité de publication.

La séance est levée à cinq heures et demie. * * *

* *
*

Relation d'un voyage a sens en 1844. — *Lettre de M. Duvernay, avocat et journaliste à Orléans à sa mère.* — Ne perdons pas de papier ; nous avons beaucoup de choses à dire. Aujourd'hui mardi, j'ai abandonné à 4 heures du matin la ville de Montargis, célèbre par son chien, et à 8 heures du matin j'étais à un petit trou de village que l'on m'a dit se nommer Courtenay. A onze heures j'étais à Sens, éloignée de Montargis de près de 14 lieues.

C'est ce que j'ai vu de mieux jusqu'à présent en fait de petite ville. Située sur les bords de l'Yonne, qui soutiendraient sans désaventage une comparaison avec ceux du Loiret, elle présente un aspect riant et même animé. Les fortifications qui subsistent presqu'entièrement donnent un air imposant à la ville et réveillent de nombreux souvenirs historiques. Les murailles ont environ quarante pieds de hauteur. A une hauteur de six pieds elles sont construites avec des pierres énormes qui n'ont pas moins de six pieds de largeur sur trois de hauteur. De distance en distance s'élèvent des tours assez élevées, dont les pierres noires et couvertes de lierre attestent l'antiquité. A leur surface on voit la tête d'un grand nombre d'arbres placés dans des jardins qui se trouvent au-dessus de presque toutes. Il est à regretter que plusieurs propriétaires n'aient pas respecté ces précieux restes d'antiquité et il n'est pas rare de voir un balcon moderne jurer avec les fenêtres étroites pratiquées dans ces vieilles tours.

La ville entière est entourée de promenades superbes, le mot n'est pas trop fort. Les jolies promenades de Versailles pâlissent auprès de celles-ci. Notre beau mail n'est rien du tout. Figure-toi des arbres excessivement élevés, plantés peut-être à quinze pas de distance, sur deux lignes, au milieu desquelles existent de superbes tapis de verdure serpentés en tous sens par des courants d'eau vive. Ils sont taillés chaque année aux frais de la ville, pour ainsi dire en charmilles, et ils procurent aux habitants un abri impénétrable aux rayons du soleil. Sur les pelouses sont élevés des chevaux de bois, des tirs au Bedouin, des machines à peser, etc.

Dans toutes les rues de la ville l'eau coule abondamment à tel point, que pour traverser d'un côté à l'autre de la rue, il faut se résigner à attendre la rencontre de deux gros pavés élevés de distance en distance pour le passage.

Digitized by Google

En somme, Sens me parait une jolie résidence et je ne me plaindrais pas trop si un jour on m'envoyait substitut dans ce charmant pays, agréable par ses sites enchanteurs, mais mille fois encore plus agréable par sa position dans le ressort de la cour royale de Paris.

Sens possède une sous-préfecture, un tribunal de première instance, un archevêché et un grand séminaire.

Arrivons maintenant à la cathédrale. J'ai griffonné bien du papier pour prendre des notes. Je suis resté plus de trois heures pour visiter en détail le monument. J'ai eu la chance de voir le trésor, et pour te faire participer à ce bonheur d'une manière plus ou moins directe, je me propose de t'énumérer toutes les curiosités qu'il renferme. L'extérieur de la cathédrale est, je le confesse, peu merveilleux. Le portail se compose de deux tours dissemblables dont l'une appelée la tour de plomb n'offre rien de curieux et l'autre appelée la tour de pierre contient les bourdons. Il ressemble beaucoup au portail de Chartres, et de Paris pour toutes les sculptures dont il est chargé. Entre les deux battants de la porte, sur un pilier de pierre de taille, est placée la statue de St-Etienne, patron de l'église. Il tient à ses mains un livre sur lequel est écrit : *livre de la loi*. C'est peut-être la seule figure du portail dont la tête n'ait pas été brisée. Au-dessus de la grande porte sont représentés les douze apôtres, au-dessus desquels existent douze petits bas-reliefs représentant les divers travaux de la campagne pendant les douze mois de l'année. Inutile de t'en faire une plus ample description. Ouvre un Mathieu Laënsberg et tu pourras voir le détail de ce que je me dispense de t'indiquer.

L'intérieur de la cathédrale est très remarquable. Comme au Mans il y a plusieurs ordres d'architecture. Il y a des bizarreries qui surprennent dans cet édifice bâti en général sans régularité. Du côté des orgues on remarque deux colonnes qui vis-à-vis sont remplacées par un pilier. Explique qui pourra pourquoi se trouve placé un grand cierge parmi les colonnes qui composent le premier pilier à droite en entrant dans la nef. C'est une longue colonne surmontée de flammes, elle traverse les chapiteaux des piliers et s'élève jusqu'aux voûtes.

Le grand autel est orné d'une espèce de baldaquin soutenu par quatre colonnes de marbre : au bas de l'une d'elles on lit le nom de *Servandoni*. Le sanctuaire et le chœur sont pavés en grands carreaux de marbre blanc et en petits carreaux de marbre rouge. A gauche du sanctuaire se trouve une grande table de marbre sur laquelle sont inscrits les noms de tous les archevêques de Sens.

Autrefois il y avait une chaire fort belle ; elle a été détruite pendant la révolution. Celle qui existe actuellement ferait rougir l'église de Chanteau [1]. De l'ancienne on n'a conservé que le pliant, sur le-

1. Chanteau, petite commune de l'arrondissement et du canton d'Orléans, située au milieu de la forêt de ce nom, dans laquelle la famille Duvernay possédait une petite maison de campagne ; en 1869, la population de Chanteau était de 368 habitants.

Digitized by Google

quel Abailard, si célèbre ainsi que la sensible Héloïse, fut censuré par St-Bernard.

Les vitraux sont très-beaux et très-curieux, mais il y en a trop peu. Comme à Ste-Croix, il y a deux fort belles rosaces ; à gauche on voit représentée une sorte d'apothéose de Jésus-Christ ; à droite sont les quatre fins de l'homme ; on voit écrit en grosses lettres le titre de chacune d'elles. Plusieurs vitraux datent m'a-t-on dit du XIIIe siècle, ceux surtout situés dans les chapelles des bas-côtés.

La chose la plus curieuse, sans aucun doute, que contient la cathédrale de Sens est le mausolé de Louis, dauphin de France (fils de Louis XV et père de Louis XVI) et de Marie-Josèphe, de Saxe. (J'emprunte ces détails historiques aux inscriptions du monument). Sur l'observation que je fis que ce prince aurait dû être enterré à Saint-Denis, on me répondit, qu'il avait ordonné par son testament qu'on l'enterrât dans la cathédrale du diocèse où il aurait cessé de vivre. Le suisse m'apprit que le roi chargea Guillaume Coustou de construire un mausolée. Il fallait un sujet allégorique indiquant et la présence du prince inhumé et le désir qu'avait manifesté la princesse d'être réunie au corps de son époux. Voici une description aussi exacte qu'il m'est possible du travail de Coustou. Son mausolée est une espèce de poëme ; je vois une action qui commence ; l'intérêt s'augmente et l'attention suspendue est enfin satisfaite par le plus sublime dénouement. On voit l'amour conjugal dont le flambeau est éteint ; il regarde un enfant pleurant qui brise une chaîne de roses, symbole de l'hymen rompu par la mort du prince. Le *Temps*, personnage mythologique est appuyé sur des trophées abattus parmi lesquels on remarque un carquois et des ruines d'architecture ; sa faux est dans ses bras. Il n'a pas un air féroce, il a une tristesse sévère, froide, impassible ; il a déjà couvert de son voile funéraire l'urne du prince et se dispose à l'étendre sur celle de son épouse. Ces deux urnes funèbres sont liées ensemble avec une guirlande d'immortelles. A droite du monument se trouve une inscription fort longue où sont énumérées toutes les qualités du prince. Du côté qui fait face à l'autel est un génie avec des instruments d'art et de science : il est appuyé sur un globe. L'*Immortalité* forme un faisceau d'attributs symboliques des vertus du dauphin. On remarque un miroir, une balance, un serpent, un lys, un caducée. La *Religion* pose sur les urnes une couronne d'étoiles, signifiant sans doute les récompenses célestes. Dans ce monument on remarque de la grandeur, de la noblesse, une majestueuse douleur, de la finesse, de l'esprit, de la grâce dans les détails, de la beauté et de la sublimité dans la figure de la *religion*, de la dignité, de la sagesse dans son attitude, des agréments dans l'*immortalité*, du goût dans l'idée de l'artiste, qui lui a placé entre les mains le cercle et le laurier symbole de ses attributs, enfin une délicatesse de détails admirable qui ne se dément dans aucune partie de ce superbe groupe. Il faut cependant que je fasse quelques réflexions sur ce monument, quoique le défaut de place me presse un peu ; ne re-

Digitized by Google

garderait-on pas à bon droit comme un pléonasme l'immortelle d'une part et l'immortalité de l'autre. Là perce évidemment une certaine stérilité d'invention de l'artiste d'autant plus sensible qu'il confond encore ces deux idées dans une troisième, car la couronne d'étoiles que met la *religion* sur les urnes est encore une sorte d'immortalité. Les urnes ont à peine un pied et demi. Evidemment elles sont trop mesquines et ne frappent pas assez par leur masse. Le plus grand tort de Coustou, c'est, selon moi, de s'écarter de l'objet principal au point de l'omettre presque tout à fait.

J'oubliais de te parler d'une chapelle située à droite du chœur, dans laquelle fut célébrée le mariage de Louis IX ou St-Louis.

Je me hâte de consacrer les dernières lignes de ma lettre au trésor de l'Eglise. J'ai vu une croix, contenant une portion du bois de la vraie croix, qui a un pied de long. Il y a autour seize pierres précieuses. C'est un présent de Charlemagne ; un Christ en ébène, fait par Girardon, regardé comme un chef-d'œuvre ; un ciboire en vermeil sur lequel on raconte un fait miraculeux (je te le dirai) ; plusieurs boîtes en ivoire garnies d'émaille, fort curieuses ; un coffre en ivoire à douze faces du XIIe siècle, représentant les principaux traits de la vie de Joseph et de David ; un peigne en ivoire, garni de pierres précieuses, ayant appartenu à saint Loup (VIe siècle) et servant aux ordinations pour conférer la tonsure ; l'anneau du pape Grégoire XI ; le manteau qui a servi au sacre de Charles X ; il est en beau velours violet couvert de fleurs de lys, doublé en soie blanche et garni d'hermine ; une lettre de St-Vincent de Paul ; des tapisseries superbes ; enfin les habits de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, qui se réfugia à Sens au XIIe siècle, et un grand nombre de reliques.

Puisse cette lettre, ma chère maman, te témoigner toute ma reconnaissance pour la bonté que tu as eue de me faire faire ce voyage. Puisses-tu être persuadée qu'en prenant mon plaisir, j'ai tâché de causer aussi le tien. Puisses-tu voir aussi la volonté constante que j'ai eue, pendant ces vacances, de te satisfaire par mon travail. C'est là, je pense, le plus grand plaisir que je puisse faire à mon père, si bon pour moi. Je lui prouverai à mon retour à Orléans que je n'ai pas perdu mon temps, heureux si un jour je puis par mes succès obtenir dans le monde une position dont il sera fier à juste titre, puisque ce sont ses efforts, ses encouragements qui me l'auront fait obtenir. Je lui offre ce petit travail sur Sens en reconnaissance. Si tu m'as autorisé à aller à Fontainebleau, je te promets une lettre aussi détaillée sur cette ville. Une partie de plaisir comme mon voyage de Sens, loin de me distraire et de me faire perdre un temps précieux, m'encouragera, et cette année, espérons-le, je tacherai de me relever à l'école de droit, en passant mes examens avec majorité de blanches. Conserve-moi cette lettre, car excepté de nombreuses notes, il ne me resterait rien de Sens. J'ai passé plus de quatre heures tant à rassembler mes notes qu'à en faire le brouillon et à la transcrire.

Digitized by Google

Embrasse bien papa pour moi ; je t'embrasse tendrement ainsi que toute la famille.

Signé : Ch. Aufrère Duvernay.

Sens, le 24 septembre 1844.

Un Sénonais auquel cette lettre a été communiquée nous fait part des observations suivantes :

Bien des changements sont survenus depuis le jour où cette lettre a été écrite, mais j'ai pris un véritable plaisir à voir ce qu'était mon pays quelques mois après ma naissance et quelle impression il produisait sur les voyageurs. Les belles promenades subsistent, mais la ceinture des vieilles murailles gallo-romaines est tombée après les portes.

A la Cathédrale, que de restaurations !

M. Duvernay ne trouverait plus sur le tombeau du prince, père de nos derniers rois, le mausolée de Coustou, aujourd'hui relégué dans une chapelle derrière le chœur, et s'il pouvait approuver la démolition du jubé bâti sous le cardinal de Luynes, il se plaindrait peut-être de voir les portes splendides qui fermaient le chœur, orner l'entrée du palais épiscopal ; il se plaindrait surtout des mutilations des deux bas-côtés nord et sud qu'un factum de 1865 fait ainsi connaître.

Il s'agit d'un bourgeois sénonais racontant à l'un de ses amis l'histoire de la maladie de la cathédrale de Sens :

« En ce temps-là, dit-il, la cathédrale avait mal à son bras gauche. Le mal était survenu à la suite des intempéries des saisons, par le manque d'une bonne couverture. La pluie et la neige occasionnèrent des blessures qu'on négligea de soigner dès le début. Le mal ayant fait des progrès, on songea à consulter le médecin de la ville.

« Sur ces entrefaites, le Gouvernement qui avait désigné de savants docteurs pour visiter toute la France, envoya à Sens un médecin célèbre pour examiner notre église et faire un rapport sur son état. Ce rapport donna lieu à une foule de formalités consultatives entre d'autres docteurs, lesquels décidèrent qu'il était indispensable d'envoyer à Sens un médecin de Paris pour soigner selon les règles de l'art, le monument malade.

« Ce médecin, qui était chirurgien, pensa qu'il devait en effet dans l'intérêt et pour l'amour de la chirurgie archéologique ne pas se borner à soigner vulgairement la partie malade et à la guérir comme l'aurait pu faire le premier praticien venu. Comme il était plein de confiance en sa science, et aussi entier dans ses raisonnements qu'altier dans sa façon de les exprimer, il décida qu'il était urgent de couper le mal dans sa racine, c'est-à-dire de couper le bras gauche de la pauvre église, afin d'adapter à la même place un gros bras postiche de son invention.

« Quand ce gros bras fut terminé, on reconnut qu'on ne pouvait pas s'en servir les jours de pluie. On réclama, on s'escrima, on se

Digitized by Google

fâcha ; mais tout cela ne faisait pas voir plus clair dans l'objet qui était le sujet du débat.

« Alors que fit le chirurgien de Paris, aidé, soutenu, louangé par la camaraderie chirurgicale archéologique ? Il fit commencer le désossement du bras droit qui pourtant se portait fort bien, afin de le remplacer par un bras postiche semblable à l'autre. »

Toutes les restaurations ne sont pas aussi maladroites, et il a été certainement créé des améliorations. La chaire actuelle ne ferait rougir ni l'église de Chanteau, ni même beaucoup d'églises cathédrales ou métropolitaines ; d'affreux badigeons ont été grattés et enfin des portes remplacent ce qui en tenait lieu jusqu'en ces dernières années.

Quant au trésor, il est encore un des plus riches de France. L'abbé Bourassé dit : « peut-être le plus riche de France. » Outre d'insignes reliques, il renferme des objets d'art d'un prix incomparable ; et dernièrement encore l'orfèvre Poussielgue créait pour la vraie croix un splendide reliquaire qui figurait à l'exposition de 1878, orné de joyaux offerts pour cet objet à l'archevêque par des dames pieuses.

* * *

Le nouveau ministre de la guerre, M. le général de division Gresley, est un champenois. Il est né en 1819 à Wassy (Haute-Marne).

* * *

M. Fouché, de Reims, a récemment découvert dans les ruines du château du Vernay, près Saint-Imoges (Marne), un magnifique carrelage émaillé du XIIIe siècle, qu'il a pu rétablir complètement chez lui. Nous croyons savoir qu'un amateur rémois va le faire connaître au public. Ce sera un vrai service rendu à l'archéologie champenoise.

* * *

Les travaux de l'achèvement de l'Hôtel-de-Ville de Reims touchent à leur fin. Ils sont de plus réussis et font de ce monument un des plus beaux hôtels municipaux de France. On a complètement suivi l'ornementation primitive de l'édifice.

* * *

M. de la Boullaye, le savant érudit langrois, vient de terminer le catalogue de la bibliothèque et des archives de Langres. Ce sera un excellent travail, publié sous le patronage du conseil municipal. Toutes les villes de France devraient suivre cet exemple.

* * *

Un curé janséniste de Vitry-le-François. — M. Feydeau, issu de la famille parlementaire des Feydeau de Brou, était né en 1616 et entra de bonne heure dans les ordres. Profondément religieux, il se laissa séduire par les exemples de Messieurs de Port-Royal et dut à cela d'avoir la vie la plus péniblement agitée : nul ne fut plus souvent

Digitized by Google

exilé et ne montra une plus constante patience. C'était, a dit Sainte-Beuve, le modèle du cathéchiste et du curé selon Port-Royal. Après de nombreuses persécutions il était à Alet, près du fameux évêque Pavillon, quand Mgr Vialart le demanda pour la cure de Vitry (1669). Il accepta, heureux de quitter un pays où on ne parlait pas français ; à Paris, on le pressa vivement d'accepter. Quoiqu'on ne lui cacha pas que la cure de Vitry était difficile, les cœurs y étaient durs et les protestants nombreux, M. Feydeau y passa six ans et il ne paraît pas y avoir observé tous les ménagements désirables. Il eut d'ardents amis et des ennemis acharnés, entr'autre une dame Nolin qui prétendait prophétiser. Le division devint telle que l'évêque dut lui demander sa démission et il y eut presqu'une émeute quand elle fut connue, parceque le menu peuple adorait son curé. Il fallut user de ruse ; le 3 juin 1676, il écrivit à Mgr Vialard pour lui exposer la difficulté de partir sans causer une émotion dangereuse et lui dit en même temps qu'il serait cependant honteux de s'éloigner la nuit. L'évêque lui envoya le lendemain l'évêque d'Aulonne avec une commission pour aller visiter certaines paroisses du côté de Sainte-Menehould. L'évêque d'Aulonne frappé des regrets de la population, consulta les principaux de la ville et les religieux, et recueillit de tous l'expression du désir de conserver M. Feydeau. Celui-ci partit cependant le 5 juin, à 3 heures du matin, à pied, un bâton à la main par la porte de Vassy. L'évêque partit à 6 heures. On voulut arrêter son carrosse, croyant que le curé y était. Un vigneron lui dit : « Que faites-vous, Monseigneur ? Vous êtes comme l'ange qui tira Loth de Sodome. Que pouvons nous attendre sinon de périr et de voir l'embrasement de la ville ! » Le prélat rejoignit M. Feydeau à Vitry-le-Brûlé et lui répéta ces mots en pleurant.

M. Feydeau, dès lors, redevient un persécuté, défendu seulement par l'évêque d'Aulonne (l'abbé Berthier, un des approbateurs des *Pensées* de Pascal). Il fut placé au séminaire de Châlons où l'évêque l'abandonna à peu près complètement, ne lui confiant aucun service religieux. Le 11 juillet il alla le saluer et fut reçu très-froidement. M. Feydeau quitta alors Châlons, fit quelques visites aux environs et regagna Paris. Il mourut en 1694, après avoir passé le reste de sa vie dans divers exils.

* * *

Les artistes champenois. — Il ne sera pas sans intérêt, il nous semble, de réunir ici les noms des artistes champenois. Nous ne prétendons pas donner une liste complète : nous appellons au contraire toutes les rectifications, heureux de la voire s'allonger le plus possible.

Robert Nanteuil, qui commença à se faire remarquer à Reims, sa ville natale, en 1645, il avait alors 15 ans. On connaît sa célébrité comme peintre et comme graveur. Mort à Paris le 18 décembre 1678.

Pierre Jacques, auteur des statues du tombeau de Saint-Remy, à Reims où il naquit au commencement du XVIe siècle, fils d'un sculp-

Digitized by Google

teur. Le musée de cette ville possède une terre cuite, le Nil, signé : PETRUS-JAQ. Mort en 1596. — Son fils Nicolas, sculpta le Louis XIII qui décore la façade de l'Hôtel-de-Ville de Reims. François, son frère, a laissé des terres cuites estimées. Le dernier descendant de cette famille mourut à Reims, à la fin du XVIIIe siècle.

Jacques Cellier, rémois, auteur du plus ancien plan connu de Reims, gravé par Hugues Picart (XVIe siècle). On garde à la Bibliothèque Nationale ses « Recherches de plusieurs singularités par Fr. Merlin, controlleur général de la maison de feue Madame Elisabeth, fille unique du feu roy Charles dernier que Dieu absolve, portraictes et escrites par Jacques Cellier, demeurant à Rheims. Commencé le 3e jour de mars 1583 et achevé le 10e septembre 1587. »

Edme Moreau, châlonnais (XVIe siècle), graveur, qui travailla à Reims ; la plus grande partie de ses œuvres est à la Bibliothèque Nationale ; auteur d'un plan de Reims daté de 1635.

Guillaume Baussonnet, rémois, dessinateur et poëte, d'une famille notable de la ville. La bibliothèque de Reims possède un recueil de dessins de peinture, ferrure, orfèvrerie, etc., composé par lui. Mort au milieu du XVIIe siècle.

Philippe Lallemant, peintre rémois, de l'Académie royale de peinture. Mort en 1716.

Nicolas Regnesson, gravenr, né à Reims en 1615, beau-frère de Nanteuil.

Jean Hélart, peintre rémois, né en 1625 : de nombreux tableaux de lui décorent les églises de la ville ; son œuvre capital est la galerie du château d'Etoges qui va disparaître par la démolition de ce monument. Nous croyons savoir qu'heureusement un amateur distingué de Reims a fait relever toutes ces peintures qui sont au moins préservées de l'oubli : elles le méritaient.

Jacques Ignace, chevalier de la Touche, peintre châlonnais, d'une famille alsacienne ; mort à Châlons le 5 avril 1781.

François Desportes, peintre d'animaux, né à Champigneulles (Ardennes), en 1661, membre de l'Académie royale de peinture : très-estimé. Mort le 20 avril 1741.

François Girardon, sculpteur troyen, né le 16 mars 1628, mort le 15 septembre 1715. Il suffit de citer son nom.

Nicolas et Pierre Mignard, nés à Troyes : leurs noms suffisent aussi.

Jacques Carrey, peintre troyen, élève de Le Brun, né en janvier 1746, mort le 18 février 1776.

Richard Tassel, né à Langres vers 1560, peintre langrois.

Nicolas Robert, peintre en miniatures, langrois, mort en 1684.

Nicolas Wilbaut, peintre, né à Chateau-Porcien en 1616, mort en 1763. Son neveu Jacques (1729-1816) est également estimé.

Antoine Robert, peintre, né à Sery (Ardennes), en 1688, mort en 1733.

Digitized by Google

Th. Thibaud, architecte, né à Montiérender (1757-1826).

Ferant de Montelon, peintre rémois, XVIIIe siècle.

Lié-Louis Perrin, peintre rémois (1753-1817).

Claude Aubryot, peintre d'histoire naturelle, châlonnais, XVIIIe siècle.

Perseval, peintre estimé, né à Clamery (Marne), XVIIIe siècle.

Louis de Châtillon, peintre sur émail, graveur de l'Académie des Sciences, né à Sainte-Menehould, mort en 1724.

Gille Légaré, peintre sur émail, né à Chaumont, XVIIe siècle.

Edme Bouchardon, sculpteur, né à Chaumont-en-Bassigny en novembre 1698, mort le 27 juillet 1762.

Jacques-Philippe Bouchardon, son frère, né à Chaumont, le 1er mai 1711, mort jeune sculpteur du roi de Suède et directeur de l'académie de Stockholm.

Laurent Guyard, né encore à Chaumont le 12 juillet 1723, élève de Bouchardon, mort à la cour de Parme, le 1er mai 1788.

Pierre Petitot, sculpteur langrois, né en 1770.

Les peintres verriers nous fournissent les noms suivants :

Jean de Damery, à Troyes en 1375.

Jacquemin, à Troyes en 1388.

Guyot Brisetout, à Troyes en 1411.

Jean, de Bar-sur-Aube, peintre verrier de Sainte-Madeleine de Troyes, 1460.

Jean Cornuat, qui prend le même titre, 1520.

Nicolas Cordonnier, à Troyes, 1520 ; ses fils lui succéda. Ils placèrent les verrières de S. Nicolas, S. Jean et S. Pantaléon de Troyes.

La fabrique troyenne cite encore de 1533 à 1550 : Jean et Pierre Soubdain, Girard Lezenné, Jean Cochin, Eustache Plançon, Pierre Lambert, Charles Verrat, Jean et François Pothier, Mascassin ou Manassin, Pierre et Jean Macadré « troyens, » auteurs des grisailles de S. Pantaléon, Luthereau, leur élève, Jean Barbarat et François Clément connus avant le XVIIe siècle. Après eux : Jean et Simon Gonthier, Blondel, leur élève, né à S. Martin-ès-Vignes (Aube), Léonard Gontier paraît le dernier verrier troyen.

Nicolas Derhodé, qui signa en 1581 la grande rosace de la cathédrale de Rome.

Nicolas de Lassus, mentionné dans le compte de Notre-Dame de Châlons en 1557, Regnauld Le Brun eL 1588, Claude Henriet, né à Châlons en 1551. Son fils Israël se distingue aussi dans cet art.

Nous avons oubliés Jean Duvet, graveur langrois, né en 1485, au quel notre savant collaborateur M. de la Boullaye a consacré une si excellente notice.

Nicolas Thomassin, né à Troyes en 1542, graveur de grande valeur.

Digitized by Google

Jean Boillot, graveur, né à Langres en 1560.

Nicolas Cochin, langrois, ayeul des fameux graveurs parisien de ce nom, élève de Thomassin.

Continuons la liste des graveurs champenois :

Jean Boulanger, troyen, né en 1613.

Louis Cossin, troyen, XVIIe siècle, comme N. Bazin.

Jacques Blondeau, langrois (1645-1687).

Claude Gillot, langrois, né en 1675.

Jean Belmont, né à Troyes en 1656.

Quentin Chedel, né à Châlons (1701-1762).

Jean Varin, châlonnais, graveur et garde des monnaies de Louis XIII ; — un autre Varin se distingua comme graveur sur métaux : il laissa deux fils, Jean-Baptiste, né à Châlons le 11 mai 1740 et Joseph qui grava la plupart des tableaux de Vanloo et de Boucher. Les petits-fils de ce dernier se distinguent encore dans la carrière de leurs ayeux et nous sommes heureux de les compter parmi nos collaborateurs.

N. de Longueil, né à Givet, le 16 novembre 1730, graveur.

Tavernier, ardennais, né en 1787, graveur.

Jean Joffroy, né à Joinville en 1753, graveur.

Duchemin, né à Provins, XVIe siècle, graveur de musique.

Poinsard, graveur châlonnais, cité par l'abbé de Marolles.

Nicolas de Son, Claude Randon[1] (1614), graveurs rémois.

Jean Colin, rémois (1635).

François Radigues (1719), rémois. B.

* * *

Dans une conférence qu'il faisait l'autre jour à Paris sur les rapports de la litérature espagnole et de la littérature française, un célèbre érudit, M. Edouard Fournier, étant venu à parler de Cervantès, s'exprimait ainsi :

C'est en 1580 que Cervantès fut délivré. Il n'y avait pas moins de cinq ans qu'il était prisonnier à Alger. Il était alors venu d'Espagne quelques religieux de la Merci, apportant aux prisonniers les paroles qui consolent et l'argent qui rachète.

Ils arrivaient avec l'agrément du roi d'Espagne; mais c'était de France, c'était du fond d'un couvent de la Brie qu'était réellement venu l'ordre de leur voyage sauveur et que la plus grande partie de l'argent de la délivrance avait été envoyée.

Le chef-lieu de la Trinité, pour le rachat des captifs, était le couvent de Cerfoy, dans le diocèse de Meaux. Le père Bernard Dominici, de la Trinité de Metz, y résidait comme général de l'Ordre : C'était un saint homme, qui s'y était tout dévoué et ne s'épargnait aucune fatigue, aucun sacrifice pour en répandre les bienfaits.

1. On l'a fait naître à tort à Pontoise, il signait : Randon, rémois.

Digitized by Google

Lors de sa délivrance, Michel de Cervantès, natif de Alcala de Hénarès, était âgé de 30 ans.

Ainsi, sans ce moine Français, sans ce bon religieux du diocèse de Meaux, Cervantès fût sans doute resté captif toute sa vie, et nous n'aurions pas *Don Quichotte*.

Nous avons cru que ce passage intéressait assez l'histoire de notre province pour mériter d'être reproduit.

* * *

Pour un point Martin perdit son ane. — *Tradition Champenoise sur l'origine de ce dicton*. — Les auteurs qui ont écrit sur l'origine des proverbes, racontent à l'occasion de ce dicton souvent cité, une historiette que nous rappellerons avant de rapporter la tradition Champenoise dont nous voulons parler.

Voici cette historiette d'après Quitard (Dictionnaire des Proverbes) : Un prieur nommé Martin qui possédait l'abbaye d'*Asello* en Italie, voulut faire inscrire sur la porte ce vers latin : *Porta patens esto. Nulli Claudaris honesto*. Porte restè ouverte. Ne sois fermée à aucun honnête homme.

L'ouvrier chargé de tracer cette inscription sur la porte de l'abbaye ne connaissait probablement ni le latin, ni le sens de l'inscription, le point qui devait être placé après le mot *esto*, fut placé après le mot *nulli*, et changea le sens de cette manière : *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto*. Porte ne sois ouverte pour personne. Sois fermée à l'honnête homme.

Le pape, informé d'une inscription si mal séante, priva le prieur de son abbaye qu'il donna à un autre. Le nouveau titulaire corrigea la faute de la première inscription, et la compléta par le vers suivant : *Uno pro puncto caruit Martinus Asello*. Pour un seul point, Martin perdit Asello ; et comme *Asello* en latin signifie également *un âne*, l'équivoque donna lieu au dicton : *Pour un point, Martin perdit son âne*. Malheureusement pour l'authenticité du fait, le médecin Cardan qui le premier a donné cette explication, a oublié de nous dire à quelle époque existait le prieur Martin, quel fut le pape qui prononça le renvoi du prieur, et de plus où était située cette abbaye d'*Asello* qui devait être bien connue.

Maintenant voici la tradition Champenoise, bien répandue dans la commune de Savigny-sur-Ardre, canton de Ville-en-Tardenois, arrondissement de Reims. Cette tradition éclaircit au moins l'un des trois points restés incertains dans l'explication qui précède ; à savoir le lieu où était situé le couvent du prieur Martin.

Il existe sur le territoire de Savigny-sur-Ardre, une ferme appelée Mont-Asin (*Mons Asinorum*), qui est un ancien couvent ; on voit encore dans les bâtiments de cette ferme des restes de bâtiments conventuels et notamment de la Chapelle. L'opinion commune dans le pays est que ce couvent était habité par des religieux appelés *Moines rouges*.

Digitized by Google

Un prieur de ce couvent nommé Martin, informé de la prochaine visite du supérieur de son Ordre, voulut lui faire une réception digne de son rang. Le jour de la venue du supérieur, la porte de l'abbaye était ornée de feuillages et de banderolles, sur l'une desquelles on lisait avec la malencontreuse faute de ponctuation: *Porta patens esto nulli. Claudaris honesto.* Le supérieur crut voir dans cette inscription une intention injurieuse, il s'en formalisa et enleva au prieur son abbaye. Le nouveau prieur voulant justifier la disgrâce de son prédécesseur, aurait fait inscrire sur la porte : *Uno pro puncto caruit Martinus agello.* Pour un point, Martin perdit son petit champ.

D'autres faisant allusion au nom du couvent (*Mons asinorum*) qui était de peu d'importance, et jouant sur les mots auraient substitué le mot *Asello* qui signifie petit âne, au mot *Agello.*

Cette explication, si elle n'est pas authentique, nous semble aussi vraisemblable que celle se rapportant à l'abbaye d'Asello dont l'existence même est un problême.

* * *

Nous relevons dans la *Champagne* du 21 décembre l'article suivant dont l'importance n'échappera pas à nos lecteurs et aux conclusions desquels nous nous rallions de toutes nos forces :

Cathédrale de Reims. — Si les grands et nécessaires travaux de restauration entrepris à la cathédrale de Reims, et quant à présent, à peu près terminés pour la façade latérale méridionale, ont eu pour résultat de réparer les dégâts causés par les intempéries des saisons, ils ont eu aussi celui de faire disparaître l'ancienne galerie du couronnement et de la remplacer par une nouvelle, édifiée dans le style de la fin du XIIIe siècle.

Cette modification radicale dans une partie aussi en vue, d'un monument si justement célèbre, a étonné beaucoup de personnes ; aussi l'Académie nationale de Reims a-t-elle été saisie il y a trois semaines d'une demande d'examen de la question, avec proposition d'appet à M. le ministre des cultes, pour obtenir que la galerie encore existante sur la façade nord soit restituée telle qu'elle est.

La commission nommée à cet effet, après avoir terminé son examen, a lu dans la séance de vendredi dernier le rapport de ses travaux, déposé par son rapporteur M. Alphonse Gosset ; et sans vouloir faire ni l'éloge, ni la critique de la nouvelle galerie, afin de conserver la plus grande courtoisie vis-à-vis de l'architecte, l'honorable M. Millet, qui a cru bien faire, et de ses honorables collaborateurs, elle en a adopté à l'unanimité les conclusions tendant à ce qu'il soit adressé immédiatement une pétition à M. le ministre des cultes, lui exposant par des motifs décisifs que la galerie actuelle ne doit être démolie pour cause de vétusté que pour être rétablie telle qu'elle est admirée depuis des siècles, sauf à modifier si l'on veut les détails de la flore ornementale qui est du commencement du XVIe siècle ; ce qui peut se faire sans

Digitized by Google

inconvénients pour des ornements aussi petits, vus à 45 mètres de hauteur.

L'Académie a appuyé sa demande sur ce que ladite galerie, élevée effectivement après l'incendie des combles de la Cathédrale en 1481, n'était que la reproduction, quant aux proportions de la galerie élevée au XIVe siècle avec l'achèvement de la nef et la construction de la galerie des Rois du portail ; ainsi que le prouve un fragment encore existant contre la tour nord, au départ de la galerie ; fragment signalé autrefois par MM. Reimbeau et Leblanc, les dessinateurs de la Cathédrale pour le grand ouvrage de J. Gailhabaud, l'*architecte du Ve au XVIe siècle*, reproduction gravée dans les planches de cet ouvrage et dont l'original se trouve à la bibliothèque de la ville de Reims.

La demande formée par l'Académie est donc parfaitement rationnelle et motivée par l'harmonie avec la décoration la plus importante, la plus en vue du monument, qui a reçu au XIVe sa physionomie définitive.

La compagnie a recommandé sa pétition à M. le ministre, à l'appui de son Président d'honneur. Son Excellence Mgr Langénieux, puis de ceux de ses membres qui font partie de nos assemblées politiques, M. le sénateur Dauphinot et M. le député Thomas, M. le maire de Reims a promis aussi d'intervenir au nom de la ville pour conserver à notre merveille d'architecture une de ses parties qui n'est pas la moins admirée (ainsi que le prouve le rapport dont nous donnerons connaissance aussitôt son impression), une œuvre des plus remarquables de l'architecture du Moyen-Age, unique en Europe et particulière à la cathédrale de Reims.

On peut donc espérer que cet appel sera entendu. Mais cependant, comme l'union fait la force, et qu'il y a là une question d'art, nous engageons tous ceux qui partagent la manière de voir de notre Académie à unir leurs efforts aux siens pour obtenir que la façade septentrionale ne soit modifiée dans aucune de ses parties. Comme il sera toujours impossible de voir à la fois les deux façades latérales, le défaut de symétrie entre elles n'aura rien de choquant pour l'œil.

La presse rémoise rendrait à notre cité un éminent service en ouvrant dans nos trois journaux une pétition conforme aux conclusions de l'Académie, et en invitant tous les habitants à s'unir dans une imposante et pacifique manifestation pour sauver d'une destruction imminente la splendide galerie du côté nord de la cathédrale.

*
* *

Nous empruntons les lignes suivantes à la revue du salon de 1878, que publie le *Moniteur de l'Armée*. Elles intéressent un de nos compatriotes, M. le colonel (Joppé de Châlons :)

» M. Crès a fait le portrait en pied (No 609), grandeur naturelle, du colonel Joppé, commandant en second du Prytanée militaire. Le colonel est représenté en grande tenue. La tête est vue de trois quarts,

Digitized by Google

les regards tournés à gauche. Le bras gauche, courbé à demi, a la main appuée au côté, devant la garde de l'épée. Quant au bras droit, il est resté sur le champ de bataille, et la manche seule de l'uniforme est retenue aux boutons du plastron. Il faut adresser de chaleureuses félicitations à M. Crès d'avoir si bien rendu la belle physionomie militaire du colonel Joppé. Tout le monde s'arrêtait devant le portrait du sympthique commandant en second du Prytanée et chacun de se demander comment il avait perdu son bras. Nous allons le rappeler ici.

« Le 16 août 1870, à Gravelotte, à midi, la garde impériale était venue remplacer en première ligne les troupes du corps Frossard. Le 2e grenadiers avait sa gauche appuyée au bois de Gorze, sous le feu des batteries prussiennes ; sa solide attitude rappelait les vieux grenadiers de Wagram et d'Eylau. Comme eux, chefs et soldats recevaient la mort sans broncher. Et les morts furent nombreux ! Tous les officiers supérieurs du 2e grenadiers (brigade Le Poitevin de Lacroix) sont jetés à terre. Le colonel Lecointe (aujourd'ui colonel) y furent blessés. Le lieutenant-colonel Bigault de Maisonneuve y est blessé mortellement. Quant au commandant Joppé, il y reçut trois blessures, dont une nécessita l'amputation du bras droit. Mais le bras qui reste suffirait encore à cet officier pour tenir bravement son épée au service de la patrie. Sa physionomie toute militaire, si bien exprimée par l'artiste, cette tête encore jeune, portée par un corps vigoureux, montrent quel rude soldat doit être encore le commandant Joppé. »

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notice sur les minières de la Haute-Marne, par F. Rigaud (Annales des Mines, t. 14, 4e livraison).

— Education des Vers à soie faite à la station séricicole de Châlons-sur-Marne, par Nagel (Bulletin de la Société d'acclimatation, sept.).

— Vestiges de l'industrie humaine dans le diluvium de la vallée de la Marne, par Chanquet (Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme, 14e année).

— La Société à Vitry-le-François aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après des documents inédits par M. le marquis de la Mothe, in-8° 154 p. Vitry-le-François, imp. Pessez.

— Les traditions de charité dans le Rethélois par Henri Jadart. Recueil de documents inédits sur les fondations, les hopitaux et les bienfaiteurs du pays. Rethel, Beauvarlet, in-8° 66 p. 1 fr.

— Le siège de Verdun en 1870, par Maxime Legrand. Paris, Dumaine, in-8° 75 p. 1 fr. 50.

— La parole est à Jeanne d'Arc, inspirée, secondée, condamnée, glorifiée, canonisée. Paris, Féchoz, in-8° 50 p.

— *Le Patriotisme et le Surnaturel*, panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé à Orléans le 8 mai 1878, par l'abbé G. Rouquette, chanoine honoraire de Bordeaux. Orléans, Herluison, in-8°.

— Nobiliaire de Lorraine et du Barrois, par Félix Collin de Paradis, Nancy, in-8°,

— *Le Sourdon et sa Vallée*, par Armand Bourgeois, percepteur à Pierry-Epernay, D. Doublat, in-8° de 184 p. 1 fr. 50.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

CONCERNANT QUELQUES-UNS DES PREMIERS INTENDANTS DE CHAMPAGNE

En 1721, Baugier publiait une liste des intendants de Champagne; cette liste se trouve au tome II, p. 265 et 266, de l'ouvrage intitulé *Mémoires historiques de la province de Champagne*. J'en ai donné une autre en 1864 dans l'introduction du recueil intitulé : *Inventaire-sommaire des Archives départementales antérieures à* 1790, *rédigé par M. d'Arbois de Jubainville, archiviste de l'Aube. Archives civiles, t. Ier.* Cette liste qui aurait besoin de nombreuses corrections, se trouve à la page 16. Une autre liste a été publiée par M. le Bon de Boyer de Sainte-Suzanne, à la page 514 du livre si remarquable qui a pour titre : *l'Administration dans l'ancien régime, les intendants de la généralité d'Amiens.* Les intendants de Champagne mériteraient mieux qu'une simple nomenclature, une histoire de leur administration présenterait un grand intérêt : ce serait presque toute l'histoire de la province pendant un siècle et demi.

Pour le XVIIIe siècle les documents abondent. Pour la période qui s'est écoulée de l'origine de l'institution jusque vers le milieu du règne de Louis XIV, ils sont beaucoup plus rares. Telle est la raison qui m'a fait réunir le recueil de documents que je communique aux lecteurs de la *Revue de Champagne*. Ils sont extraits des archives de l'Aube et de celles de la ville de Troyes. Il est vrai que les archives du département de la Marne sont bien autrement riches en documents de cette nature. Je serais heureux d'apprendre que quelques avant de ce département entreprenne l'histoire des intendants de Champagne et je ne me blesserais nullement s'il disait que l'insuffisance de mes travaux sur le sujet dont il s'agit lui aurait suggéré la pensée de le traiter.

Déjà M. Albert Babeau, dont les savants travaux sur l'ancienne administration de la France ont obtenu un si légitime succès, a relevé les noms de trois intendants de justice qui ont exercé leurs fonctions en Champagne avant Laffemas, le premier en tête des trois listes cités plus haut. Ce sont :

Digitized by Google

D'Ormesson, 1615-1616 ;

Baptiste de Bermont, 1620 ;

Jacques Le Prévost, seigneur d'Herbelay, 1629.

D'Ormesson est mentionné au t. II, p. 476-477 des mémoires de Pierre Coquault, bourgeois de Reims, publiés par M. Ch. Loriquet, le savant bibliothécaire de la ville de Reims. Voici en quels termes Pierre Coquault parle de cet administrateur :

« Je doibs à l'honneur de la mémoire de feu M. d'Ormesson, « doien des conseillers d'Estat, âgé de 86 ans environ, décédé « en janvier 1665, ung mot de sa vie dans ces Mémoires. Il a « esté homme de grande probité, craignant Dieu, grand aul- « mosnier. Madame sa feme, décédée avant luy 10 ans, fort « charitable, entretenoit les pauvres de médicaments qu'elle « faisoit ou faisoit faire et que Monsieur voioit et agréoit. Fai- « soit bonne justice sans corruption ; a esté intendant de jus- « tice en 1615 et 1616 en Champagne en la guerre de la « minorité de Louis 13e suscitée par M. le Prince, M. de « Neveu, duc du Maine et duc de Bouillon soubz le pretexte « du marquit d'Ancre contre Maria de Medicis, reine-mère. « Avions l'honneur d'estre cognu de lui et logeoit durant plus « de 6 mois au logis de feu mon oncle M. Pierre Coquault, « prestre, chanoine et conseiller au présidial de cette ville. »

La *Revue des Sociétés savantes*, sixième série, t. IV. p. 157-157, a publié un extrait d'un registre du bailliage de Troyes où sous la date du 2 mars 1620, Baptiste de Bermond, « conseiller du Roy en son conseil d'Estat et mestre des requestes ordinaires de son hostel » fait donner lecture d'une commission du Roi en date du 20 janvier 1620, par laquelle il est « commis « et ordonné intendant de justice ès provinces de Champagne « et Brye, bailliages, seneschaussées, sièges présidiaux et « prévostéz et tous autres sièges et juridictions establis esdits « pays. » Ce document avait été découvert par M. Albert Babeau.

Le même savant m'a signalé dans un curieux livre de M. Auguste Nicaise : *Epernay et l'abbaye de Saint-Martin*, t. I, p. 171-173, deux délibérations des habitants d'Epernay des 29 juillet et 4 août 1629, où figure Jacques Le Prévost, seigneur d'Herbelay, conseiller d'Estat, maistre des requêtes, intendant de justice en la province de Champagne.

Il y eut donc en Champagne, avant Laffemas, au moins trois intendants ; mais ces fonctionnaires prenaient seulement

Digitized by Google

le titre d'intendants de justice. C'est à partir de Laffemas que ce titre se développe et qu'on voit adopter la formule observée jusqu'à la fin de la monarchie : intendant de justice, police et finance. Les documents que j'ai réunis concernent :

1° Laffemas (I, 25 mars 1633 ; II, 29 mars 1633 ; III, 9 décembre 1633 ; IV, 20 février 1634) ;

2° Jean de Choisy (V, 25 mai 1635) ;

3° Claude Vignier (VI, 16 août 1636) ;

4° J. de Mesgrigny (VII, 5 août 1638 ; VIII, 19 août 1638) ;

5° Nicolas Jeannin de Castille (IX, 1er août 1642) ;

6° Molé de Champlâtreux (X, 10 février 1642) ;

7° De Voisin (XI, 24 juin 1662) ;

8° De Machault (XII, 22 août 1664 ; XIII, 8 octobre 1664 ; XIV, 7 mars 1667).

Les pièces qui portent les nos VI, VIII et IX méritent une attention spéciale. Ce sont des commissions d'intendants. Elles déterminent en quoi consistaient les attributions de ces fonctionnaires qu'aucune mesure générale n'avait fixées.

H. D'Arbois de Jubainville.

I. — 25 mars 1633.

En assemblée du vendredy saint vingt cinquiesme jour de mars MCIc trentre trois...

Sur ce que ledict sieur maire auroit demandé l'advis à la compaignie sy l'on doibt ou non prier Mons' de Laffemas, qui a la charge d'intendant de la justice et police des villes de la Champaigne et armées de Sa Majesté, d'honorer l'assemblée dudict mardy des festes de pasques de sa présence pour l'eslection de quatre nouveaux eschevins qui se doibt faire en la place des antiens qui ont faict le temps de leurs charges :

A esté unanimement advisé qu'estant ledict intendant en ceste ville, il estoit du debvoir et bienséance du corps d'icelle de le faire prier par deux de messieurs les eschevins assistez de quelques officiers s'il aura aggréable d'honorer l'assemblée de sa présence pour l'effect susdict.

Et en cas qu'il désire s'y trouver, sera assisté ledict jour de mardy prochain de deux desdits sieurs eschevins, de deux de messieurs les conseillers de ville et de quelques officiers d'icelle pour l'amener et conduire en l'ostel de ville et de la en l'église Saint Jehan pour entendre la messe qui se dit au subjet de l'eslection desdictz eschevins.

Assemblées de ville de Troyes.

Digitized by Google

II. — 29 mars 1633.

L'an mil six cens trente trois le mardy des festes de pasques vingt neufviesme mars sur les neuf heures du matin en la chambre de l'eschevinage de Troyes, assemblée générale ausy qu'il est accoustumé a esté tenue des maire et eschevins, conseillers de ville et depputez des nobles et bourgeois, advocats, procureurs, estatz et mestiers de la dicte ville, en présence de nous Isaac de Laffemas, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et Privé, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, police et finance ès provinces et armées de Champagne, Toul, Metz, Verdun et Pays Messin, Pierre Le Noble conseiller du Roy, lieutenant général et président au bailliage et siège présidial dudit Troyes, assistez du procureur du Roy et advocat dudict seigneur, sur l'eslection de quatre nouveaux eschevins.

La minute signée de Laffemas, intendant.....

Assemblées de ville de Troyes.

III. — 9 décembre 1633.

Du vendredi neufviesme décembre mil six cens trente-trois à l'audiance criminelle du bailliage de Troyes par devant M. de Laffemas, intendant de la justice; Lefebvre, lieutenant criminel ; Guychard et de Villeprouvée, conseillers.

Après six jugements précédés de la mention : prononcé par M. le lieutenant criminel, on lit :

Prononcé par M. de Laffemas :

Mre Claude Vignier, conseiller du Roy, président en son parlement de Metz, marquis de Mirebeaux, baron de Villemaur, intimé, comparant par Bourguignat ;

Contre :

Georges Blauveron, demeurant à Fontvannes, appelant d'un décret d'adjournement personnel contre luy décerné au bailliage de Villemaur, comparant par de Lutel, substitut de Maurice ;

Encore ledict Blauveron intimé, comparant comme dessus,

Contre :

Pierre Mauroy, sergent royal demeurant en Aix-en-Othe, appelant d'un décret d'adjournement personnel contre luy décerné par le juge de Fontvane, défendeur par Caquey le jeune et en personne.

Les partyes ouyes en leur demande et deffences en cause

Digitized by Google

d'appel, mesme le procureur du Roy par l'advocat de sa Majesté qui a fait récit du contenu des charges et informations ensemble du procès verbal du dict Mauroy et dict que, le procès verbal estant revestu de toutes ses formes, il estime qu'il y a lieu de confirmer ce qui a esté faict au lieu de Villemort et infirmer ce qui a esté faict en la justice de Fontvane, pour ce qu'il se veoid que ceulx qui ont depposé ès informations sont ceux-la mesme et contre lesquelz y a eu décret audict Villemor :

Il est dict, faisant droict sur l'appel interjetté par ledict Mauroy de ce qui a esté contre luy faict audict Fonvane, qu'il a été mal, nullement et incompétant (*sic*) procédé et décrété, que tout ce qui a esté faict audict lieu, et dont est appel, est cassé, révoqué et annullé, et ledict Mauroy renvoyé et ledict Blauveron condamné ès despens. Et sur le regard de l'appel de Villemor, disons qu'il a esté bien procédé, décrété et jugé, que ce dont est appel portera son plain et entier effect, et ledict Blauveron appelant condemné en l'amande et aux despens de la cause d'appel, le tout très que de raison.

Registre du bailliage criminel de Troyes
pour les années 1633-1634.

IV. — 20 février 1634.

A Monsieur, Monsieur de Laffemas, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice, de la police et des finances en la province de Champagne.

Supplient et vous remonstrent humblement les sindic et depputez du clergé de Troyes que, sur la plaincte qui vous fut judiciairement faicte au subject d'un libelle, plain de blasphème, de scandale et de toute impiété, lequel auroit esté naguère imprimé et jetté en public : par votre jugement du troisiesme octobre mil six cens trente trois vous avez ordonné que ledict libelle serait brulé par l'exécuteur de la haulte justice, ce qui a esté executé, et oultre qu'il serait informé contre les aulteurs dudict libelle, imprimeurs et leurs adhérens, avec publication de quérémonie, à quoy les supplians ont travaillé aultant qu'ilz ont peu sans avoir rien omis de leur debvoir et de leur dilligence pour rechercher la preuve des autheurs d'un cas sy énorme. Ce qui a esté faict. Qu'ayant donné ordre dedans les villes circonvoisines, s'il s'en pourrait descouvrir quelque chose, ilz ont appris que les autheurs dudit libelle, pour comble de leur impiété, ont encore fait imprimé et jetté ung aultre li-

Digitized by Google

belle continuant le subject du premier, et qu'il a esté veu, leu et semé dans la ville de Bar-sur-Aulbe et aultres lieux, tellement que les supplians desirent en faire informer sur les lieux, ce qu'ils ne peuvent faire qu'avec vostre permission et commission ; et qu'il vous plaise ordonner à tous les juges des lieux ou l'on pourra trouver des tesmoings du fait, de vacquer auldictes informations, estant aultrement impossible aux supplians de pouvoir faire venir des tesmoings qui pourraient estre de divers lieux et de pays esloignez ; aussy que les supplians puissent obtenir nouvelle quérémonie des évesques au dedans des diocèses où lesdictz libelles auront esté veuz, semez et imprimez.

Ce considéré, Monsieur, il vous plaise octroyer aux supplians lesdictes permission et commission pour ce qui sera faict rapporté par devant vous y estre pourveu par vostre prudence comme il appartiendra. Et les supplians prieront pour vostre prospérité. Signé enfin Bareton avec paraphe.

Et au bas est escript :

Le prévost de Bar-sur-Aulbe ou en son absence le premier magistrat de ladicte ville est commis et depputté aux fins de la présente requeste. Faict à Troyes le vingtiesme febvrier mil six cens trente quatre.

Signé enfin de Laffemas avec paraphe.

Archives de l'Aube, C. 1150.

V. — 25 mai 1635.

De l'ordonnance de nous Jehan de Choisy, conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, intendant de la justice et police en la province de Champagne.

Il est enjoint au substitut du procureur général du bailliage de Chaumont, tous affaires cessans sans aucune remise, de faire lire et enregistrer au greffe dudict siège, afficher et publier ès places publicques de ladicte ville et envoier en toutes les prévostez et mairies royalles de son ressort l'ordonnance du Roy dont coppie et cy dessus transcripte[1], pour par les dictz prévostz et maires estre pareillement envoyée en chascune paroisse de leur ressort, et, en exécution d'icelle, par toutes personnes, de quelque estat, qualité et condition quelles soient, estre, dans la huictaine du jour de la publica-

1. Ordonnance, datée de Chateau-Thierry, le 20 mai 1635, et prescrivant aux habitants de la Champagne de conduire leurs blés et vins dans les villes fortes.

Digitized by Google

tion, apportez tous les grains et vins en ladicte ville de Chaumont selon la forme portée par ladicte ordonnance à peine de confiscation des grains et vins qui se trouveront ailleurs après ladicte huictaine, applicable moitié au profit du dénonciateur et l'autre moitié à la nourriture des pauvres et d'amende arbitraire, et d'estre procédé extraordinairement contre chacun des contrevenans, si ce n'est que les habitans voisins de Vuaucouleur, Joinville, Vuassy, L'affertez-sur-Aulbe, Chastelvillain et Bar-sur-Aulbe aymassent mieux faire conduire et reserrer leurs dictz grains et vins esditz lieux de Joinville, Bar-sur-Aulbe et Chastelvillain. Pourra néantmoins chasque particullier tant pour son usage que de celuy de sa famille, retenir ce qui luy sera nécessaire de grains et vins pendant quinze jours. Et trois jours avant ladicte quinzaine passée on pourra retirer pour pareil temps du lieu où il aura mis lesditz grains et vins conformément à la présente ordonnance, sauf touttefois en cas que quelques habitans dudict bailliage trouvassent plus de commodité à transporter leurs dicts grains et vins ès villes de Troy, Vitry et Sainct-Dizier comme plus voisines de leurs demeures, ausquelz lieux ilz les pourront porter, et ce faisant seront tenus avoir suffisamment exécuté l'ordonnance cy dessus. Et aussy pareillement enjoinct à tous maires, eschevins, sindics et officiers des villes, bourgs, paroisses, villages, abbayes et prieurez dudict bailliage de faire curieuse et exacte recherche de tous ceulx de leurs villes, bourgs, villages, paroisses, abbayes et prieurez qui après ladicte huictaine n'auront satisfaict à ladicte ordonnance, et d'en apporter ou envoyer dès le l'endemain du jour qu'ils en auront eu cognoissance aux greffes des sièges royaulx les plus proches de leur demeure une déclaration signée d'eulx contenant les noms et surnoms des deffaillans avec le nombre et quantité des grains et vins qui n'auroient esté apportez, pour les dictes déclarations envoyés audict greffe et extraitz d'icelles mis à la diligence des substitudz du procureur général en chacun siège ès mains du prévost des mareschaulx, es assesseur et lieutenant de robbe courte de ressort, estre par eux et leurs archers saisis et confisqués lesdictz vins et grains et procédé par les juges ordinaires comme dessus. Et ordonné audict prévost des mareschaulx, assesseur, lieutenant de robbe courte et archers, aussitôt après lesdictz extraictz mis entre leurs mains, monter à cheval pour l'exécution de la présente ordonnance à peine de privation de leurs charges.

Digitized by Google

Faict à Chaumont ce vingt cinquiesme jour de may mil six cens trente cinq.

Arch. de l'Aube, G. 1178.

VI. — Commission de Claude Vignier, intendant de justice et police en Champagne. — 16 août 1636.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat et président en nostre parlement de Metz le sieur Vignier, baron de Barbezieux, de Villemor, de Juilly et de Saint Lyébault, sire de Tanlay, salut.

Les grandes affaires, que les entreprises de nos ennemis qui sont entrez en notre royaulme de costé de la Picardie nous ont apportées, nous obligeans de pourveoir promptement à ce qui est de plus pressé et nécessaire pour arrester leurs desseings, et ne voulant employer à la conduitte et maniement des choses de telle conséquence que des personnes de mérite et dont l'expérience et la fidélité nous soit congneue et assurée : à ces causes, ayans une confiance entière en vous que vous exécuterez dignement et utilement ce que nous vous commettrons comme vous avez faict dans les employs que nous vous avons cy devant donnez en noz affaires les plus importantes, nous vous avons commis, ordonné et estably, vous commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main pour vous transporter en nos villes de Troyes, Reims, Chasteau-Thierry, Sens, Auxerre, Joigny et autres le long de la rivière d'Yonne, faire contribuer tous les bourgs villages, paroisses, hameaulx ès bailliages et présidiaulx des dictes villes, entrer, seoiz et présider dans lesdictz bailliages, sièges présidiaulx, corps de ville et Elections d'icelles pour y convier et exciter par les raisons et avec les moyens que vous jugerez convenables tous noz subjetz de quelque qualité et condition qu'ilz soient, mesmes les corps desditz bailliages et presidiaulx, Ellections, corps de ville et aultres suyvant les lettres que nous leur escrivons à nous assister, et fournir en toute diligence par l'affection qu'ilz doibvent à cet estat et à leur propre salut le plus grand nombre d'hommes qu'ilz pourront tant de cavalerye comme d'infanterie bien armez et soldoyez par deux ou trois monstres affin de nous opposer aux desseings de nos dictz ennemis et empescher les progrès qu'ils essayent de faire en ce royaulme lesquelles trouppes vous deppartirez sçavoir la cavalerye par compagnyes de cent hommes chascune et l'infanterye par régimens de dix ou douze compagnyes de cent

Digitized by Google

hommes aussy chascune, compris les membres et officiers d'icelles, lesquelz chefz vous choisirez et commettrez les plus capables et expérimentez aux armes et affectionnez à nostre service que vous trouverez soit de la noblesse ou aultres, qui en ce faisant demeureront deschargez d'aller et contribuer pour le ban et arrière ban de la dicte province, assembler les dictes trouppes et nous les envoyer ou conduire par les routtes que vous jugerez à propos, tenir la main à ce que l'arrest de nostre parlement de Paris du quatrie;me aoust dernier, portant injonction à nostre noblesse de nous aller servir dans noz armées, soit exécutée en l'estendue desdictz bailliages, présidiaulx et Ellections, voulans que pour le bien de nostre service vous vous trouviez et assistiez en tous les conseils qui sont tenuz par noz gouverneurs et lieutenans généraulx desdictes villes soit pour l'effect de la guerre, de la *justice et police*, *de noz finances* et aultres affaires secrettes et importantes sans exception, pour y contribuer vos avis et nous y assister selon ce que nous attendons de vostre zèle et prudence. Et, afin que ce soit avec la qualité et le pouvoir convenable, nous vous commettons, ordonnons et establissons par ces dictes présentes intendant de *la justice et police* en toute l'extendue des lieux cy dessus exprimez pour faire toutes les fonctions, appartenantes à la dicte charge, présider en tous les sièges présidiaulx, bailliages, séneschaussées et autres juridictions desdictz lieux, pour y delibérer, régler et ordonner ce qu'il apartiendra, oyr les plainstes de nos subjectz de toutes qualitez et faire droit et pourveoir ainsi que de raison, régler et tenir en leur debvoir tous noz officiers et faire telz réglemens que besoin sera pour l'observation de noz ordonnances, commettant et subdélégant pour l'exécution de la présente commission, en cas que vous n'y puissiez vacquer, telde noz officiers et aultres personnes que bon vous semblera pour ce faire et pour effectuer ce qui sera ordonné, mander en oultre par devant vous tous les officiers de nos dictes villes, communaultez, esleuz, prévostz de noz cousins les mareschaulx de France et aultres officiers deppendans de leurs charges pour leur enjoindre et ordonner ce que vous jugerez à propos pour la prompte exécution du contenu en ces présentes et les faire vivre et maintenir en union et concorde, retrancher les abus que vous y trouverez et user de tous les moyens propres pour faire recognaistre noz bonnes intentions à nos dictz officiers et subjetz, le tout tant qu'il nous plaira. De ce faire vous donnons pouvoir, aucthorité et mandement spécial et pareillement pour

Digitized by Google

pagne pour y administrer la justice et veiller à la conservation de noz droictz, et ne pouvant faire meilleur choix que de vous à cause de vostre intégrité, fidélité et affection à nostre service qui nous sont congneuz par les tesmoignages que vous en avez rendus à nostre contantement aux emploictz de vos charges et en diverses occasions. A ces causes nous vous avons commis, ordonné et estably, commettons, ordonnons et establissons par ces présentes signées de nostre main pour faire la charge d'intendant de la justice, police et finances en nostre province de Champagne et en l'armée, troupes et garnisons qui seront en icelle, aux honneurs et authorité que y apartient avec pouvoir de vous trouver et assister aux conseilz qui seront tenuz par les gouverneurs et noz lieutenans generaulx en nostre dicte province pour noz plus importantes affaires et vous employer selon que le bien de nostre service le requerra, d'entrer, seoir et présider ès sièges présidiaux et baillages, commissaires généraulx des finances et autres jurisdictions touteffois et quantes que bon vous semblera et que vous le jugerez nécessaire, procedder au réglement de la justice selon les formes portées par noz ordonnances et comme vous verrez estre requis pour la dignité d'icelle repos et soullagement de noz subjectz, recongnoistre sy les officiers font leur debvoir en l'exercise de leurs charges, ouyr les plaintes et doléances de nos subjetz, pourveoir sur icelles et leur faire bonne et briefve justice, enjoindre et ordonner aux prévostz des mareschaulx, leurs lieutenans, greffiers, archers et aultres noz subjectz et officiers ce que vous verrez estre nécessaire pour le fait et administration de la justice, ausquelz et à chascun d'eulx nous enjoignons très expressement obéir et entendre à tout ce qui leur sera par vous ordonné en sorte que la justice en soit observée et randue à nosdictz subjects avec équité, diligence et intégrité, congnoistre des différenz d'entre noz officiers de judicature et les régler par provision jusques à ce qu'autrement par nous en ait esté ordonné, comme aussi vous enquérir de l'ordre et estat de la police et de l'administration des affaires des villes et communaultez, présider ès assemblées qui se feront ès ellections des maires, eschevins, consuls et aultres charges municipalles et y faire observer l'ordre requis pour le maintien de nostre authorité, procedder à la vériffication des debtes des dictes partyes, ouyr et entendre les plaintes généralles et particulières et y pourveoir sommairement sy faire ce peut, synon y faire pourveoir par les juges des lieux ou telz autres que vous adviserez, et vous informer de l'estat de noz affaires, spécialle-

Digitized by Google

ment de ce qui concerne noz édictz, ordonnances, réglemens, l'observation d'iceulx, repos et soulagement de nosdictz subjectz ; informer et procedder extraordinairement contre tous ceulx qui feront aulcunes levées de gens de guerre à pied ou à cheval, s'empareront de noz places, villes et chasteaux sans nostre dict adveu, commission et mandement spécial, qui se saisiront de noz deniers feront levées d'iceulx sans noz lettres patentes, commettront rébellion, désobéissance ou aultrement à noz édictz, ou qui par menées secrettes ou propos publicqs tacheront de divertir noz subjectz du service qu'ilz nous doibvent et à troubler leur repos ; prendre garde que les gens de guerre qui seront dans la dicte province y vivent avec ordre et discipline sans aulcune foulle et oppression de noz subjectz ; faire et parfaire le procès aux coulpables souverainement et en dernier ressort suivant la rigueur de noz ordonnances, appellé avec vous le nombre de noz juges porté par icelles. Voullons qu'il soit par vous proceddé à l'exécution des choses susdictes et générallement de ce que vous congnoistrez estre de l'observation de nosdictz édictz, administration de la justice civile et criminelle et de la police, ensemble les aultres affaires concernant le bien et repos de noz subjectz selon la confiance que nous prenons en vous, et faire exécuter vos jugemens et les procédures qui seront faictes en conséquence, nonobstant oppositions ou appellations quelconques, récusations ou prises à partye, pour lesquelles ne voullons estre diféré, dont nous retenons la cognoissance à nostre dit Conseil et l'interdisons à tous autres juges. De ce faire vous donnons pouvoir, commission et mandement spécial. Ordonnons aux gouverneurs et lieutenans généraulx pour nous en ladicte province, gouverneurs des villes et places d'icelle de vous assister, bailler main forte et vous faire obéir en l'exécution de la présente commission, et aux baillifz, séneschaulx, leurs lieutenans, et gens tenant les sièges présidiaulx, maires, eschevins, consuls des villes et tous aultres noz subjectz de vous recognoistre defférer et obéir ; car tel est nostre plaisir.

Donné à Saint-Germain-en-Laye le dix neufiesme jour d'aoust l'an de grace mil six cens trente huict, et de nostre règne le vingt neufiesme. Signé : Louis, et plus bas : par le Roy, Philipeaux, et scellé du grand scel de cire jaulne.

A l'audiance tenue par nous Pierre Le Noble, conseiller du Roy en ses conseils, lieutenant général, etc., le lundi XXVIIe septembre M. VI^c^ trente huict, la commission de laquelle cy-

Digitized by Google

dessus est coppye a esté lue sur son original ; et ordonné qu'elle sera registrée ès registres des mandemens de Sa Majesté pour y avoir recours ; ce qui a esté faict comme appert cy-dessus, puis rendue.

Archives de l'Aube, Extrait du 6e registre des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios 21-22.

IX. — 1er août 1642. — Commission d'intendant pour M. de Castille.

Louis, par la grace de Dieu roy de France et de Navarre, à nostre amé et féal conseiller en nostre Conseil d'Estat, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, le sieur Jannin, salut.

Envoyant le sieur de Grimonville, aussy conseiller en nostre dict conseil, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice, police et finance de nostre province de Champagne, en celle de Languedoc pour y exercer l'intendance de la justice, police et de noz finances, et estant nécessaire de commettre en sa place en ladicte province de Champagne une personne capable de s'acquitter dignement de ladicte commission, et ayant reconnu par les services que vous nous avez renduz en d'aultres employs que nous vous avons donnez que nous ne pouvons faire un meilleur choix que de votre personne, dans l'assurance que nous avons de votre capacité, expérience, intégrité, prudence, vigilence, fidélité et affection particulière de nostre service : à ces causes et autres à ce nous mouvans, nous vous avons commis, ordonné et députté, commettons, ordonnons et députtons par ces présentes signées de nostre main, intendant de la justice, police et finances en nostre dicte province de Champagne, pour en ceste qualité et aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences et appointemens qui y appartiennent, pourveoir à ce que la justice y soit bien administrée et tous crimes et délitz chastiés et puniz selon la rigueur de noz ordonnances, ouyr pour cest effect les plaintes qui vous seront rendues par noz subjectz de la dicte province contre noz gens de guerre françois et estrangers et tous autres de quelque qualité et condition qu'ilz soient, et pareillement entendre les plaintes qui vous pourront estre faictes par les dictz gens de guerre contre nos dictz subjectz, leur en rendre bonne et briefve justice ; faire vivre noz gens de guerre qui sont ou seront cy après en garnison dans ladicte province en bonne police et discipline suivant noz réglemens ; procéder contre les coulpables de tous crimes, ainsy que vous verrez estre, et faire en justice et conscience, leur faire et parfaire les

Digitized by Google

procès jusques à jugement diffinitif et exécution d'icelluy inclusivement, appelez avec vous le nombre de juges porté par noz ordonnances ; faire faire par les commissaires ordonnez à la conduitte et police de noz troupes qui sont ou seront dans ladicte province les reveues d'icelles, ainsy que vous verrez estre nécessaires et à propos, ordonner leur payement en conséquence de noz estatz et ordonnances et du fond qui sera porté en ladicte province par les trésoriers généraulx de l'ordinaire et extraordinaire de noz guerres et cavallerye légère ou leur commis, empeschant tous abus et malversations qui pourroient estre commises au faict desdictz payemens; faisant chastier exemplairement tous ceulx qui s'en trouveront coulpables ; présider tant au bureau des trésoriers de France qu'aux sièges présidiaulx de ladicte province, assister aux conseilz qui seront tenuz par noz lieutenans généraulx de ladicte province et de noz armées qui seront en icelle et gouverneurs des villes pour le bien de nostre service, lorsque vostre présence y sera nécessaire ; faire accélérer le recouvrement de noz deniers, tant des tailles que subsistances et aultres impositions dans ladicte province, empescher les exactions et concussions qui se font audict recouvrement, et générallement faire en toutes les choses susdictes, circonstances et dépandances tout ce que vous verrez estre à propos, nécessaire et advantageux à nostre service. De ce faire vous donnons pouvoir, authorité, commission et mandement spécial par ces présentes ; mandons à noz lieutenans généraulx de ladicte province et de noz armées qui seront en icelle, mareschaulx de camp et aultres ayant authorité sur noz dictz gens de guerre, gouverneurs de noz villes de ladicte province de vous faire obéir en toutes les choses concernant l'exécution des présentes, ordonnons et enjoignons à tous chefz et officiers de nosditz gens de guerre, commissaires à la conduitte d'iceulx, maires et eschevins de noz villes de ladicte province et tous aultres noz subjectz qu'il appartiendra de vous recongnoistre et obéir en ladicte qualité sur peine de désobéissance, car tel est nostre plaisir Donné à Fontainebleau le premier jour d'aoust, l'an de grace M. VI^c quarente deux, et de nostre regne le trente troisiesme.

Signé : [Louis] ; par le Roy : Bouthillier avec paraphe et scellé du grand scel de cire jaulne.

14 janvier 1644.

Le jeudi quatorziesme janvier M. VI^c quarente quatre, nous

Digitized by Google

Nicolas Jeannin de Castille, conseiller du roy en ses Conseils, maistre des requestes de son hostel, intendant de la justice en Champagne, estant au palais et en la chambre du conseil d'icelluy, en présence des sieurs Le Noble, premier président au présidial de Troyes ; de Corberon, second président ; Le Noble, lieutenant général ; Le Febvre, lieutenant criminel ; de Vyenne, lieutenant particulier ; Le Courtois, premier conseiller, Angenoust, Collet, Gauthier, Allen, Pérille, de La Chasse, Coppois, Gallien et Nivelle, tous conseillers au bailliage et présidial de Troyes, y aurions remonstré qu'il y avait longtemps que nous desirions voir la compagnie, et que, s'en présentant un subject, l'aurions d'autant plus volontiers pris que c'est le jugement d'un procès criminel, et qu'auparavant y procedder nous avions jugé à propos de faire voir à la compagnie les lettres patentes de nostre commission ; et desquelles le greffier ayant faict lecture, aurions ordonné qu'elle seroient registrées au registre des mandemens du Roy pour y avoir recours. Ce quy aurait este faict et après icelles rendues.

Archives de l'Aube, 7e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios XLVIII, XLIX et L.

X. — 10 février 1648.

Du lundi dixiesme febvrier mil six cens quarante huict par devant Monsieur Denise, conseiller du Roi, maistre des Eaux et Forests au bailliage de Troyes, subdélégué de Monseigneur Molé-Champlastreux, conseiller, etc.

Rocq Marlot, demeurant au fauxbourg S. Jacques, demandeur en main-levée en exécution de sentence par De la Cour le jeune, contre Nicolas Regnier, receveur de la subsistance dudict lieu, deffendeur par Lévesque et en personne, lecture faicte de l'ordonnance de Monsieur Le Camus cy-devant intendant, en datte du 13 juin, avons conformément à iceluy, ledict opposant debouté de son opposition et sans despens de l'incident, laquelle ilz payeront dans huittaine ; le temps passé, permis de vandre ses meubles ou quy sera exécuté.

Archives de l'Aube, G. 2182, folios 1.

XI. — 24 juin 1662.

De par le Roy,

Nostre amé et féal, ayant esté informez des désordres arrivez en nostre ville de Langres en l'assemblée généralle des habitans d'icelle au mois de septembre dernier pour l'élection

Digitized by Google

d'un maire et des eschevins, après avoir veu en nostre Conseil les procès-verbaulx et autres actes, nous aurions par arrest rendu en nostre Conseil le XVe dudict mois ordonné que par le Sr de Voisin, conseiller en nostre dict Conseil, maistre des requestes ordinaires de nostre hostel et intendant de la justice, police et finance en Champagne et Brye, il seroyt procédé à une nouvelle assemblée des habitans de ladicte ville pour l'élection desdictz maire et eschevins au lieu de ceulx qui debvoient sortir de charge ; et jusques à ce que ceulx qui en sont présentement en possession continueront de faire leur fonction ainsy qu'au passé. Et d'aultant que ledict Sr Voisin, à cause de divers emplois et commissions qu'il a euz et [a] encore pour nostre service, n'a peu se rendre sur les lieux pour faire procéder à ladicte assemblée et que nous voullons prévenir les suittes fascheuses qui pourraient troubler l'union des habitans de ladicte ville lors de l'assemblée qui se debvoit faire au mois de septembre prochain et esviter les brigues qui ont donné lieu à tous lesdictz desordres : Nous vous faisons cette lettre par laquelle nous vous mandons, ordonnons et très expressément enjoignons que vous ayez à vous transporter incessamment en nostre ville de Langres avec vostre greffier et un huissier seullement, et y faire aussy tost après convoquer ladicte assemblée généralle dans les formes ordinaires pour l'élection desdictz maires et eschevins.....

Donné à Saint Germain en Laye le XXIIIIe jour de juin M. VI^c soixante deux.

Signé : Louis, et plus bas : de Loménie.

Et en la suscription est escript ce qui ensuit :

A nostre amé et féal conseiller en noz conseils, président et lieutenant général en nostre bailliage et siège présidial de Troyes le sieur Le Noble.

Archives de l'Aube, 9e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, folios 107-108.

XII. — 12 août 1664.

Ce jourdhuy mardy douziesme aoust M. VI^c soixante quatre, à l'audience du bailliage de Troyes, tenue par Mr Louis de Vienne, escuyer, seigneur des Giroldoz et autres lieux, conseiller du Roy en ses Conseilz, lieutenant particulier, etc. ; sur la requeste du procureur du Roy en personne et par le Courtois, antien advocat de Sa Majesté, lecture a esté faicte à haulte voix par le greffier de l'ordonnance de Monsieur de Machault,

Digitized by Google

conseiller du Roy en ses Conseils, maistre des requestes ordinaires de son hostel, commissaire départi par Sa Majesté en la généralité de Champagne, du trentiesme juillet dernier, ensemble du devis estant en suitte des dictes ordonnances des ouvrages nécessaires à faire pour rendre la rivière d'Aulbe navigable depuis le village de Magnicourt jusqu'à Nogent-sur-Seyne suivant les procès-verbaux qui en ont esté faictz par expertz et ingénieurs, de l'ordonnance et en présence de mondict Sr de Machault, conseiller au Conseil deputté par arrest du Conseil du XXVIIIe septembre dernier, de laquelle lecture ledict procureur du Roy a requis acte, à luy octroyé en ceste forme. Ce faict ladicte ordonnance et devis à luy rendus.

Archives de l'Aube, 10e Reg. des mandements royaux du bailliage de Troyes, fo XXIII, vo.

XIII. — 8 octobre 1664.

Le sieur de Machault, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de son hostel, commissaire départy par Sa Majesté en la province et généralité de Champagne.

Sa Majesté n'ayant rien tant à cœur que de faire jouir ses subjets de tous les fruits et avantages de la paix en leur procurant par toute sorte de moyens les facilitez du commerce et n'espargnant pour cet effect aucune despense, non-seulement par les fonds ordinaires qu'elle destine aux réparations des Ponts et Chaussées et qu'elle veut y estre annuellement employez sans aucun divertissement, mais encor par les entreprises qu'elle fait et qu'elle authorise pour rendre plusieurs rivières navigables, mesmes dans cette province; par le restablissement des manufactures aux lieux où les désordres de la guerre les avoient interrompues; par les soins qu'elle a pris d'en establir de nouvelles en plusieurs endroicts de son royaume; par la suppression de grand nombre d'offices inutiles qui occupoient beaucoup de personnes et les destournoient du négoce et de l'agriculture; par les grands privilèges, faveurs et avantages qu'elle a depuis peu accordez à la compagnie qu'elle a formée pour le trafficq des Indes; par les armemens qu'elle a faicts pour asseurer la liberté de la navigation, et finalement par les notables diminutions des droits de ses fermes et entrées en sorte que, par cette royale protection qu'elle donne à tous les desseins, propositions et entreprises qui vont à l'utilité dudict commerce, il y a lieu d'espérer que dans peu de temps on le verra fleurir en France plus qu'en aucun endroit de l'Eu-

Digitized by Google

rope. Mais, comme les soins de Sa Majesté descendent jusques au détail des moindres choses et qu'elle a reconneu que cette application aux grandes et principales, qui regardent un bon et solide establissement dudict commerce, ne sçauroit produire tout son effect si en mesme temps il n'estoit pourveu à celles qui ont tousjours esté les plus négligées, et particulièrement aux réparations et commoditez des passages et chemins qui se trouvent quasi partout dans le dernier désordre par la négligence des communautez et particuliers qui sont obligez de les tenir en bon estat : en sorte, que comme la communication d'un lieu à l'aultre se trouve ou difficile ou impossible, il s'ensuit que les subjects de Sa Majesté ne peuvent que fort difficilement ou point du tout se prévaloir des avantages qu'elle désire leur procurer par une mutuelle correspondance entr'eux et par la facilité des voictures et du transport des marchandises : à quoy nous ayant ordonné de pourvoir dans l'estendue de ceste province, nous ordonnons que, dans un mois pour toutes préfixions et délais, les communautez de ladite province, ensemble les particuliers, chacun en droit soy, seront tenus de faire réparer les chemins, passages, chaussées, ponteaux et advenues des villes, bourgs et villages, combler les fossez et abattre les clostures qui en peuvent empescher l'accès libre, en sorte que les harnois et voitures y puissent commodément passer et repasser, le tout à peine de cinq cens livres d'amande, au payement de laquelle après ledit temps passé lesdites communautez et particuliers qui n'y auront satisfait seront contraintes, et seront lesdits chemins, ponteaux et passages réparéz à leurs frais, dont sera pour nous décerné exécutoire contre eux. ordonnons en outre que dans le mesme delay desdites communautez remettront par devers nous une déclaration des chemins, ponts, passages et autres ouvrages, les réparations desquels elles prétendent estre à la charge de Sa Majesté et devoir estre faites à ses despens, ensemble un estat desdites réparations nécessaires à faire, pour y estre pourveu ainsi qu'il appartiendra. Enjoignons aux officiers des lieux de tenir la main à l'exécution de nostre présente ordonnance, laquelle sera leue aux sièges royaux et subalternes, l'audiance tenant, publiée aux prosnes des messes parrochiales et affichée partout ou besoin sera, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

Faict à Chaalons le huictiesme jour d'octobre mil six cens soixante-quatre.

Signé : De Machault, et plus bas, par mondit sieur, Chenudeau.

Archives de l'Aube, C. 1874.

Digitized by Google

XIV. — 7 mars 1667.

Extraict des registres du conseil d'Estat.

Sur la requeste presentée au Roy, estant en son Conseil, par le sieur mareschal du Plessy, contenant que Sa Majesté ayant jugé nécessaire au bien de ses subjectz des provinces de Champagne et Bourgogne de rendre la rivière de Seinne navigable depuis le lieu de Polizy jusques à Méry, pour establir le commerce et le débit des marchandises, elle a, par les arrests du unze avril et premier juillet 1663, ordonné qu'il seroit incessamment travaillé aux ouvrages nécessaires à ladicte navigation, ce qui a esté executé avec tant de succeds que l'uttilité de ceste entreprise à faict cognoistre à Sa Majesté qu'il estoit besoin de la continuer et de rendre encore ladicte rivière navigable depuis le lieu de Méry jusques à Marsilly, et pour cet effect Sa Majesté a ordonné par arrest du dix-huict juin dernier, qu'il seroit informé par le sieur de Machault, intendant en la province de Champagne, de la commodité ou incommodité de ladicte navigation..... Veu..... procès verbal dudict sieur de Machault du vingt et un aoust 1666 et jours suivans, contenant le rapport des experts de la qualité du prix des ouvrages qui sont à faire pour rendre ladicte rivière navigable, l'advis dudict Sr de Machault et autres pièces attachées a ladicte requeste.....

Le Roy, estant en son Conseil, faisant droict sur ladicte requeste, a ordonné et ordonne qu'il sera incessamment travaillé à l'achèvement des ouvrages mentionnés au procès-verbal dudict sieur de Machault et desdictz expertz, nécessaires pour rendre ladicte rivière de Seyne navigable depuis le lieu de Méry jusques à Marsilly.....

Faict au Conseil d'Estat du Roy, Sa Majesté y estant, tenu à Sainct-Germain-en-Laye le septiesme jour de mars mil six cens soixante sept.

Signé : Le Tellier.

Arch. de l'Aube, fonds de la seigneurie de Barberey.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE ET GÉNÉALOGIQUE

SUR LA FAMILLE LEGROS EN BASSIGNY

Dans un récent numéro de la *Revue* nous donnions la généalogie historique d'une maison de vieille noblesse chalonnaise qui, par le nombre de ses branches, occupait un rang exceptionnel dans cette partie de la province et voyait la plupart des anciennes familles de ces parages se rattacher à elle. Nous voulons faire connaître aujourd'hui une famille de vieille souche Haute-Marnaise, qui, si elle ne s'est pas élevée aussi haut que celle des Godet, n'en a pas moins tenu une place considérable dans le pays de Langres et a eu des liens avec presque toutes les anciennes maisons de cette ville dont on disait à propos de ses bourgeois : « qui a maison à Langres a château en France. »

I. — La famille Le Gros était la plus ancienne de Coiffy-le-Château, petite ville de la Haute-Marne, près de Bourbonne, où existèrent un château important et une prévôté royale à laquelle ressortissaient trente paroisses. Les documents précis manquent sur les origines de la famille, mais des preuves matérielles constatent son ancienneté et sa notabilité. Il existe en effet dans l'église de Coiffy une chapelle dédiée à Sainte-Catherine et fondée le 2 octobre 1392 par Jean Le Gros, dit de Coiffy-le-Château, chanoine des chapîtres de Langres et de Sens, conseiller et contrôleur des finances du roi dans la première de ces villes. Plus tard nous trouvons Nicolas Le Gros qui avait quatre enfants : Eutrope, conseiller, aumônier et prédicateur du roi en 1530 ; — N... femme de Benigne de Cirey [1], « qui eût l'honneur, écrit Claude Robert, d'avoir été douze fois maire de Langres, entre 1509 et 1524, ce qui n'est jamais arrivé ; » une de leurs filles épousa Jean Bouhier, conseiller au parlement de Dijon ; son frère y était maître des comptes ; — Nicolas auquel commence la filiation régulière — et Jean, auteur de la *branche des seigneurs d'Epinant*.

1. Une des premières familles de Langres. Jean fut général de l'ordre de Citeaux (1470 - 1503). D'azur à deux levriers d'argent, affrontés, rampant, accollés de gueules, bouclés d'or. (P. Vignier) : D'azur à deux chevraux affrontés d'argent (manuscrit d'Regel).

Digitized by Google

II. — Nicolas Le Gros, qualifié « noble homme, » fut pendant un assez grand nombre d'années attaché au duc de Montmorency, qui lui fit donner la charge de capitaine du château royal de Coiffy; ayant épousé Didière Guillaume [1], fille de noble Jean-Baptiste Guillaume, procureur du roi en la prévôté et de Isabeau de Curtigny, il succéda, en 1537, à son beau père : il laissa une nombreuse postérité. Jean, qui continua la lignée aînée et s'établit à Bourbonne; — Guillaume, auteur de la *branche demeurée à Coiffy*; — Denis, conseiller et prévôt du roi à Passavant, père, avec Gillette Gueniot, de : Robert, prévôt royal de Passavant, marié à Marguerite Heudelot [2], dame de Montesson : leur fille unique, dame de Montesson, n'eut pas d'enfant de N. Décourt; Jeanne, mariée à Christophe Le Goux [3], mayeur royal de Coiffy-la-Ville; Magnence, mariée à Didier Habigaud [4], et Nicole à N. Mairey, prévôt royal à Bourbonne; — Nicolas, conseiller et prévôt du roi à Bourbonne, marié à N. Cressonnier [5], dont la fille unique épousa Mathieu d'Acier, écuyer, conseiller du roi, Elu à Langres [6]; — François, auteur de la *branche des Gruyers de Coiffy*; — Louise, mariée à Gaspard Courtet, écuyer, prévôt des maréchaux à Langres [7] (1595); — Marguerite, femme : 1° de

1. Ecartelé d'argent au lion de sable et de gueules au chevron d'or.

2. Ancienne famille noble de Langres, originaire au XIVe siècle, de Chassigny. De gueules au chevron d'or, accompagné de deux molettes et d'un trèfle d'or.

3. Cette famille se prétendait issue de la même souche que les Le Goux de la Berchère qui ont donné un premier président de parlement de Dijon en 1629 et plus tard un archevêque de Narbonne. La descendance du mayeur de Coiffy, qui subsiste encore, s'est alliée au siècle dernier aux familles Petitjean de Valdonne, Caroilhon de Suremont (à laquelle appartient M. Caroilhon de Vandeul, pair de France après 1830), et Toupot de Béveaux. D'argent à trois molettes de gueules, deux et une à la tête de Maure de sable, tortillée d'argent, posée en abyme.

4. Ancienne famille bourgeoise connue dès la fin du XVIe siècle à Coiffy. Un Habigaud se distingua comme officier dans les troupes royales pendant la Ligue. En 1575, il s'empara un moment de Besançon par surprise.

5. Famille de Langres. Jean Cressonnier, avocat en parlement, épousa Anne de Barthélemy, fille de Jean, lieutenant particulier du bailliage royal de Langres (1558) et d'Agnès de Maindreville.

6. Famille originaire de Sézanne, venue vers 1500 à Langres : de cette union naquirent trois filles unies à M. Durand; seigneur de Plémont, receveur général du taillon, à M. Simonnet, seigneur d'Issonne et à M. Le Gros, seigneur de Marquelon. De gueules à l'épée d'argent, emmanchée d'or, posée en pal, sommée d'une couronne de laurier.

7. D'azur au chien passant d'argent, accompagné en chef d'une étoile et d'un croissant de même.

Digitized by Google

Claude Piot[1], écuyer, receveur général payeur des présidiaux en Champagne (1620); 2e de Nicolas de Poisson[2]; — Hilaire, échevin de Langres (1609-1611), marié à Louise Sauvage, fille de Nicolas et de Claire Le Genevois, veuve en 1621[3].

III. — Jean Le Gros, avocat en parlement, seigneur de Marquelon[4], épousa avant 1592, Aimée Vignardot, fille de Nicolas Vignardot, prévôt royal à Coiffy et de Claire Genevois. De ce mariage naquirent : Claude, qui suit; — Guillaume, avocat en parlement, marié à Jude Vosgien, d'où, outre un fils sans alliance et un autre, religieux carme; Barbe, femme de N. Maheudel[5], veuf en 1706; Edmée, mariée à Claude Rathier[6]; Agnès, mariée à François Parisot, qualifié dans l'*Armorial de d'Hozier*, écuyer, seigneur de Mauroy et de Jonvilly, ancien page du maréchal de Tavanes, capitaine d'infanterie dans la citadelle de Caen[7]. — Sarah, vivait encore en 1650 avec son mari, N. de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Voisey,

1. Descendant de François Piot, substitut du procureur du roi au siège de Montigny-le-Roi en 1529; une branche des seigneurs de la Tour se fixa à Langres où ses membres occupèrent les premières charges de robe. D'azur au chevron d'or, accompagné de trois glands de même.

2. De ce mariage naquit Jeanne de Poisson qui épousa Nicolas Marion, officier au château de Coiffy; un de leurs fils mourut à Paris en 1679, secrétaire du prince de Condé. D'or au loup de gueules.

3. Hilaire Le Gros forma un rameau qui s'éteignit à Langres à la troisième génération. La famille Sauvage était une des vieilles familles nobles de Langres qui possédait dès le xve siècle la seigneurie d'Angoulevant. D'hermines à la tête de léopard de gueules, au chef d'azur chargé de deux quinte feuilles d'or. — Celle de Genevois est la plus ancienne, car ses membres sont mentionnés de l'an 1312, dans le cartulaire de Saint-Geosmes; elle s'allia aux maisons les plus considérables de Bassigny et possédait dès le xve siècle la seigneurie de Bleigny, érigée depuis en marquisat.

4. Ferme de la commune de Soyers.

5. Famille originaire de Soncourt, près Vignory, venue à Langres en 1505. Parmi ses membres figurent Jean, chevalier de Malte et commandeur d'Autricourt (1640), et Nicolas, médecin au siècle dernier, membre de l'académie des Sciences. D'azur au chevron d'or, entrelacé d'un croissant d'argent à la pointe, accompagné de deux étoiles en chef et d'un gland tigé, en pointe, d'argent.

6. Ancienne famille de Coiffy : son fils devint receveur des tailles à Langres ou il mourut en 1672; de sa descendance sont issus les familles Genuyt et de Besancenet. D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une rose d'or.

7. Ancienne famille langroise : François Parisot ou de Parisot fut maintenu dans sa noblesse par sentence du 21 août 1640; son oncle Simon, avocat en parlement, avait épousé Marguerite de Barthélemy et mourut avant 1657. D'azur au lion d'or, adextrée en chef d'une étoile de même.

Digitized by Google

d'où naquirent M. de Bonnefoy [1], conseiller au parlement de Besançon et Anne, femme de N... Benoist, seigneur de la Charmes, dont l'arrière petit-fils, Ferdinand de Trestondam [2], lieutenant-colonel du régiment de Fontanges, fut créé marquis par lettres patentes de mai 1714 ; — Jean ; — Samuel, marié à Bourg-en-Bresse, descendance inconnue.

IV. — Claude Le Gros, écuyer, gendarme de la compagnie du duc de Guise [3], puis conseiller du roi, prévôt à Villers-le-Saissel [4] en 1625, seigneur de Marquelon, marié à Agnès Vosgien [5], sœur de Pierre Vosgien, écuyer, exempt de la compagnie des gardes de M. le Prince. De ce mariage : Guy qui suit : — Nicolas, seigneur de Marquelon, sans alliance ; — Agnès, femme de François Moreau du Breuil, écuyer, seigneur de Saint-Germain [6] ; — Barbe, unie à N. de Thietry, écuyer, seigneur de Saint-Vaubert [7], morte en 1684 ; — Sébastienne, femme de Jean-Baptiste Petitjean, avocat en parlement [8] ; —

1. D'azur à une foy d'argent, mise en face, accompagnée en chef de deux étoiles d'or et en pointe d'un croissant d'argent.

2. D'azur à trois chevrons d'or et deux tryangles de même brochantes sur le tout.

3. Acte de naissance de Claude d'Acier dont M. Le Gros était parrain le 24 février 1624. (Acte de l'état-civil de Langres).

4. Bourg de la Haute-Marne.

5. Famille originaire de Voisey, près la Ferté-sur-Amance : un rameau se fixa à Coiffy au commencement du XVIIe siècle. Le fils de Robert devint gendarme de la garde du roi et se maria à Coiffy, en 1693, à Edmée de May. D'argent à trois roses de gueules.

6. Ancienne famille d'épée qui produisit ses preuves jusqu'en 1407 (Voir Lainé). François Moreau du Breuil, capitaine de cavalerie, puis mousquetaire du roi en 1639, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1647, était particulièrement apprécié du prince de Condé. Son arrière petit-fils était président de l'élection de Langres en 1779. Cette famille est actuellement représentée par M. Albert Moreau du Breuil de Saint-Germain, membre du conseil général de la Haute-Marne, ancien député à l'Assemblée Nationale, marié à Mlle Trubert. Agnès Le Gros est ensevelie dans la chapelle Saint-Nicolas de l'église de Coiffy avec plusieurs membres de la famille Moreau du Breuil. D'argent à trois feuilles de fougère de Sinople.

7. Famille noble de Langres qui avait fondé la chapelle S. Nicolas dans l'église de Coiffy. Jean de Thietry des Berrières, chanoine du chapitre, confirma en 1566, les donations faites dans ce but, par son oncle, prêtre prébandier de la cathédrale.

8. Très-ancienne famille langroise, connue dès le milieu du XVe siècle, dont une branche, celle des seigneurs de Raucourt existe encore. De ce mariage naquit seulement Bonne Petitjean, mariée vers 1660 à Jean Aubert ; leur fille épousa Jean-Baptiste de Barthélemy, seigneur de la Grange d'Hastel. D'azur à trois roses d'or.

Digitized by Google

Edmée, mariée à Philibert de Lecey, conseiller au présidial de Langres[1].

Claude Le Gros fonda en 1618, dans l'église de Coiffy, une chapelle dédiée à Notre-Dame-de-Pitié, en la dotant de quatre fauchées de prés et d'une pièce de vigne. Sa fille de Thietry[2], augmenta notablement cette dotation par son testament du 22 décembre 1674.

V. — Guy Le Gros, écuyer, seigneur de Marquelon, désigné dans notre livre de famille rédigé en 1687, comme élu à Coiffy : il s'y trouvait au mois de mai 1638, quand le colonel Bornival à la tête de ses troupes lorraines, vint rançonner Coiffy ; il se dirigeait vers Coiffy-la-Ville, quand un coup de feu tiré du clocher tua un de ses officiers ; les lorrains remontèrent à Coiffy-le-Chateau, y mirent le feu et passèrent au fil de l'épée le curé, Jean Goirot et 388 habitants. Guy Le Gros fut du nombre des victimes. De son mariage avec Edmée Morel, fille de Sébastien, prévôt royal de Bourbonne et de Nicole Le Soin, il ne laissa que :

VI. — Jean Le Gros, écuyer, seigneur de la Maison-Rouge, conseiller du roi, prévôt royal de Bourbonne-les-Bains, mort en 1679, laissant de Claude Aubert[3] : Claude, qui suit : — Françoise, femme de Michel Guymenand[4], avocat en parlement, morte en 1706 ; — Agnès, femme de Joseph de Bonnay[5], écuyer, seigneur de Villars-sous-Maizelin, capitaine de cavalerie ; — Jeanne, religieuse à Neufchatel, morte en 1713.

VIII. — Claude Le Gros, écuyer, lieutenant particulier en la prévôté royale de Bourbonne (1688-1713), puis conseiller du roi, président en ladite prévôté, mort avant 1725, ayant épousé

1. L'une des anciennes familles de Langres, encore existante D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux coquilles et en pointe d'un agneau pascal d'argent.

2. M. Moreau du Breuil fut désigné par sa belle-sœur pour administrer la chapelle. Jean-Baptiste de Barthélemy, son cousin, prit après lui ce patronage qui demeura dès lors dans sa famille. La chapelle a une clef de voûte aux armes des Le Gros et des Vosgien.

3. Ancienne famille bourgeoise d'Arc-en-Barrois, connue dès le commencement du XVIe siècle.

4. Famille bourgeoise de Varennes-sur-Amances.

5. Famille qui figure à la croisade de 1148. Le frère cadet du bis ayeu, de M. de Bonnay, fut l'auteur des rameaux de Nonancourt et de Breuil existant encore dans l'Argonne. Du mariage de M. de Bonnay avec Mlle Le Gros descendent les Philpin de Piépape.

Digitized by Google

vers 1685, Marie Cousin[1], fille de Jacques, garde du corps du roi et de Agnès Boucher, d'où naquirent : Nicolas, conseiller du roi, prévôt royal à Bourbonne, sans alliance ; — Claudette, mariée à Gabriel Pavée, écuyer, seigneur de Vendœuvre[2] ; — Isaac, chanoine de la cathédrale de Langres (1757) ; — Agnès, mariée le 23 août 1713 à son cousin Jean-Baptiste de Barthélemy[3], écuyer, seigneur d'Hastel[4], conseiller et avocat du roi au siège de Coiffy, morte le 13 août 1776 ; — Marie, femme de André de la Coffe, écuyer de la duchesse de Bourgogne ; — Jeanne, unie à Antoine du Port, directeur de l'hôpital militaire

1. Famille originaire de Saint-Jean-de-Losne. Le père de Jacques Cousin, était lieutenant de la Maréchaussée à Langres. D'azur au chevron d'or accompagné de trois œillets de même.

2. Gabriel Pavée, secrétaire du roi, était munitionnaire général des armées sous Louis XV, seigneur de Vendeuvres, Provenchères, Villeneuve. Il mourut le 6 mai 1764 ; sa fille épousa M. de Bouvier de Vourey, conseiller au parlement de Grenoble ; son petit-fils, conseiller à la cour des Aides (1780), fut créé baron par l'empereur et son fils entra à la chambre des pairs ; il est mort en 1870 ; la famille est représentée par le baron Pavée de Vendeuvre, membre du conseil général de l'Aube, ancien député. D'or au paon faisant la roue au naturel ; au chef d'azur chargé d'une croix entre deux étoiles d'argent.

3. Ancienne famille de Langres, remontant à « Lambertus de Bratholomei ou Bartholomei (ainsi dénommée de cette double manière), civis lingonensis. » (Acte d'accord entre l'évêque et le chapitre de Langres, 8 mai 1381 ; notaire de la cour épiscopale (art. du 7 juin 1407, arch. de Langres, fonds du chapître liasse Bar-sur-Seine) : encore existante. D'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux cailloux et en pointe, d'un lys de jardin de même.

4. La grange d'Hastel faisait partie de l'ancien patrimoine du prieuré de Varenne, membre de l'abbaye de Molesme et était située au sud de Coiffy-la-Ville sur la route de Varennes, où elle existe encore. Quand le pape autorisa la vente d'une portion des biens du clergé en 1587, pour pouvoir aider le trésor royal, les commissaires apostoliques nommés pour le diocèse de Langres, Jean Tabourot, chanoine et official, vicaire-général de l'évêque, et Jean Roussat, lieutenant civil du présidial, autorisèrent par acte du 11 janvier 1588, l'aliénation de la grange « comme le moins dommageable de ce qui dépend dudict prieuré, consistant en deux vieulx bastimens. » Guillaume Le Gros se présenta comme acquéreur et fut requis de se rendre à l'adjudication fixée au 17 mars 1592, « assignation à laquelle il aurait fait defaulx et n'y aurait pas comparu à cause de ce que l'ennemy occupe le chastel dudit Coiffy. » L'acte se passa le 9 octobre et l'adjudication prononcée pour 1.060 écus à M. Le Gros, après surenchère de 10 écus sur la mise du « capitaine Francoys. » Mais M. Le Gros protesta contre cette augmentation pour laquelle aucune preuve écrite ne put être produite, alléguant d'ailleurs « que depuis ce temps ledit chasteau de Coiffy est occupé par les gens du Sr duc de Lorraine et que pendant ledit siège ladite granche d'Astel a esté détériorée de beaucoup et quasy de tout, ruynée, les héritages non semés, demeurant la plupart en friche à cause dudit siège et des guerres qui règnent. »

Digitized by Google

de Bourbonne, mort en 1741 ; — Edmée, femme de Jean de Bourbonne, écuyer, receveur des gabelles à Langres [1].

II. — BRANCHE DE COIFFY-LE-CHATEAU

III. — Guillaume Le Gros, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Coiffy après son père, mort le 5 novembre 1613. Il avait acheté le 11 janvier 1593 le fief de la Grange d'Hastel au prieuré de Varennes ; il laissa de sa femme Jeanne Viennot, fille du prévôt royal de Coiffy et veuve de Jean de Poisson : Nicolas, qui suit : — Philippe, supérieur du couvent des Minimes de Louvain ; — Renée, femme de François Mathié [2], seigneur du Cray ; le 9 octobre 1668, elle fit sa déclaration aux commissaires du Terrier de Champagne pour la propriété de la moitié de la grange d'Hastel, « tenue en franc aleuf du roi, » et mourut le 12 juin 1683.

IV. — Nicolas Le Gros, conseiller, procureur du roi en la prévôté de Coiffy, marié à Elisabeth Maréchal, fille de Pierre

Il demandait même un rabais que refusaient les représentants de l'autorité ecclésiastique en faisant valoir qu'on n'avait plus de recours contre le capitaine Francoys, prisonnier de Lorraine. Il fut finalement débouté de sa prétention par sentence de l'officialité du 11 janvier 1593 et declaré acquéreur au prix de mille écus, plus 18 deniers par livre, de la grange pour la posséder « aux mesmes droits, auctorité, franchises et privilèges, libertés. Nom, raisons et actions qu'en a cru pouvoir avoir icelluy prieur et ses prédécesseurs. » Des jugements du présidial du 29 décembre 1599 et 23 août 1607, reconnurent la grange franche de toute dime et droit seigneurial quelconque, ce qui fut encore confirmé le 3 mars 1753 et par conséquent fief noble. Elle contenait 95 journaux de terres et 20 fauchées de prés. Ce fief revint à Jan-Baptiste de Barthélemy par sa mère Françoise Mathié de Cray, dont la mère était Renée Le Gros, fille elle-même de l'acquéreur.

1. Quinze enfants naquirent de ce mariage : l'ainé, officier aux mousquetaires avec rang de lieutenant-colonel, chevalier de S. Louis, mourut en 1784, sans alliance ; le second, M. du Plessis, fut lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de S. Louis ; une fille épousa M. Gaucher, seigneur de Sillières, veuf en 1752 ; une autre, M. Fremyot, écuyer ; une autre, M. Profilot, seigneur de Grenant. D'azur à la tour d'argent ; au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or. — Gaucher : d'azur à trois pigeons d'or.

2. Ancienne famille noble, connue à Coiffy dès la fin du xve siècle : de ce mariage sont nés : François Mathié, seigneur du Cray, mort à Coiffy en 1701, épousa Eglantine de Montarby, fille du seigneur de Dampierre, dont la maison appartenait à la noblesse la plus ancienne et la plus considérable du Bassigny, existante encore et représentée par le général de Montarly ; et Françoise Mathié, mariée en 1640 à Pierre de Barthélemy, qualifié homme d'armes du roi dans l'acte de naissance de son fils, du 14 juillet 1654, lequel épousa Barbe Aubert, précitée. D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux trèfles et en pointe d'un lion d'argent.

Digitized by Google

Maréchal[1], écuyer et de Quentine Roussat[2], d'où : Nicolas qui suit et Philippe, curé de Pernot, mort en 1684.

V. — Nicolas Le Gros, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Coiffy, marié vers 1650 à N. de Vauvillars, d'où : Philippe, qui suit : — Nicolas, conseiller et procureur du roi en la prévôté de Montigny-le-Roi (1678), marié : 1° à Nicole Bezançon ; 2° à N. de Novilliers[3], veuve le 18 janvier 1729 ; une seule fille naquit du premier lit : Marie, unie à Philippe Aubertot, écuyer, seigneur de Mauveignan ; leur fille épousa M. de Lecey de Changey, conseiller au grand conseil ; — Agnès, unie à Claude de Maud'huy de Chassot, écuyer, seigneur de Beaucharmoy ; — Edmée, unie à N. Cosnay, écuyer, seigneur d'Arry, frère d'un conseiller au parlement de Metz.

VI. — Philippe-Jean-Sébastien Le Gros, qualifié comme ses auteurs « noble homme, » conseiller du roi et son procureur en la prévôté de Coiffy, où il mourut le 7 août 1713, laissant de Jeanne Soret, fille de François, avocat du roi au grenier à sel de Langres et de Jeanne Mugnier ; — Philippe, capucin ; — Jean-Louis, curé de Coiffy, mort en 1753 ; — Claude, receveur des fermes, établi à Nevers, sans postérité mâle ; — Marie[4], femme de François Mussey qui succéda à son beau-

1. Famille noble de Langres. D'argent à l'épée d'azur, en pal.

2. Famille noble de Moulins, établie à Langres au commencement du XVIe siècle. Son membre le plus illustre fut Jean Roussat, écuyer, seigneur de Marcilly, lieutenant général au baillage et plusieurs fois maire de Langres, particulièrement apprécié de Henri IV. D'azur au bourdon soutenu d'une étoile et accompagné de deux roses en chef, d'argent.

3. Famille noble de Langres. Jean Le Picart de Nouviliers, lieutenant particulier au baillage, épousa une sœur de Quentine Roussat, femme de Pierre Maréchel. D'azur à deux haches d'armes d'argent, en sautoir et à deux merlettes de même en pointe.

4. « Le premier jour de novembre 1678, a été baptisé Edmée - Thérèse, fille de Mre Philippe Le Gros, conseiller du roi et son procureur en la prévôté de Coiffy et de dame Jeanne Soret, sa femme, laquelle naquit le 28 août dernier et eût pour parrain Mre Claude Soret, procureur au siège présidial de Langres, son grand père, représenté par Claude de Mauldhuy, écuyer, seigneur de Baucharmoy et pour marraine Dlle Edmée Le Gros, sa tante. » (Reg. de l'état-civil de Coiffy).

« Le 18e mars 1683, a esté baptisée Marie, fille de noble Philippe Le Gros, advocat en parlement, conseiller du roy et son procureur ès - sièges royaux de la prévosté de Coiffy et de dame Jeanne Soret, son espouse ; pour parrain Mre Jean Soret, bachelier et chapelain en l'église cathédrale de Langres, son oncle; pour marraine dame Marie Mathié du Cray, veufve de noble Pierre de Barthélemy, advocat en parlement. » (Ibid.).

« Le 8e d'août 1713, a été inhumé le corps de Mre Philippe Le Gros, conseiller-procureur du Roy en la prévosté royale de Coiffy, muni de tous les

Digitized by Google

père et mourut en 1732, d'ou est issue la famille Clerget de Langres ; — Edmée, mariée à Coiffy, le 19 juillet 1704 à Louis de Ville, écuyer, capitaine de cavalerie, chevalier de S. Louis, veuf d'Etiennette Macheret, mort en 1716 [1].

III. — BRANCHE DES GRUYERS DE COIFFY-LE-BAS

III. — Guillaume-François Le Gros, gruyer de la prévôté royale de Coiffy, marié en 1575 à Huguette L'Hermite, d'où : François, qui suit ; — Renée, femme de Sébastien Piot ; — Claude, seigneur de Rougemont, gendarme des ordonnances du duc de Guise (1621), sans alliance.

IV. — François Le Gros, gruyer de la prévôté, seigneur de Rougemont, marié en 1607 à Guillemette de Martinecourt [2], fille de Didier et de Guillemette Raveret qui lui donna Guy, qui suit ; — Jeanne, femme d'Etienne Thevenot, sieur de Maroise [3] ; — Françoise, mariée à Mammé Arnoul, gruyer des

sacremens. Au convoi duquel ont assisté Mre Jean-Louis Le Gros, prêtre, son fils, Mre Louis de Ville, chevalier de S. Louis, Mre Jean Baptiste de Barthélemy, advocat au parlement, Claude Moreau de Breuil, Mre Claude Le Gros, lieutenant en la justice de Bourbonne, advocat au parlement, et Nicolas Loiselot, prêtre, desservant la Nouvelle. » (Ibid.)

1. Du premier lit M. de Ville eût une fille unique mariée au comte des Barres, capitaine de cavalerie, chevalier de S. Louis, dont une descendante existe encore à Coiffy ; du second lit, une seule fille également, mariée à Germain Baudot, ayeule de Félicité-Marguerite du Bois, femme de Jean-Baptiste de Barthélemy, membre du conseil d'arrondissement de Toul.

La famille Baudot est une des plus anciennes de Langres où vivait en 1599, François Baudot avec Anne Voinchet, dont la mère était Le Genevois, des marquis de Bleigny : elle subsiste. — D'azur au belier sautant d'argent, sommée d'un croissant de même au premier canton.

La famille du Boys existait à la Mothe en-Bassigny au moment du siège et se retira alors à Huillecourt, comme les du Boys de Riocour, avec les quels ils paraissaient avoir une souche commune : elle s'établit plus tard à Langres et à Chaumont. Du Boys de Riocour porte : D'azur à l'arbre fruité d'or : Du Boys, de Langres : d'argent à l'arbre de sinople sur une terrasse de même : au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent. — De Ville portait d'or à la croix de gueules. — Voinchet : de gueule au chevron d'argent.

2. Originaire de Jussey. D'argent au chevron d'azur, accompagné de trois cigognes de sable.

3. Famille de Coiffy-le-Bas connu dès la fin du XVIe siècle : le fils de M. de Maroise épousa Agnès de Barthélemy, fille de Pierre et de Marie Mathié du Cray. En 1778, M. de Maroise devint lieutenant-général au baillage de Langres et fut élu député suppléant aux Etats généraux ; son frère, M. des Saules, avocat renommé, défendit les Jésuites devant le Parlement et devint avocat général au conseil souverain d'Orléans. Famille éteinte en 1866. D'argent au chevron d'azur, accompagné de deux étoiles et d'un casque d'azur.

Digitized by Google

prévôtés royales de Montigny et de Villers-le-Seissel, mort en 1637 ; — Anne, femme de Philippe Provenchères[1], docteur en médecine; — Françoise, femme de Jean Tassel[2], fils de Richard, le peintre.

V. — Guy Le Gros, seigneur de Rougemont, prévôt des maréchaux à Langres (1666), échevin, gruyer héréditaire de Coiffy, marié en 1655 à Marie Boisselier[3], d'où : Claude, qui suit ; — François, curé de Coiffy (1732), puis chanoine de Langres ; — Guy, capitaine de dragons, chevalier de S. Louis ; — Etienne, curé de Ville-sur-Arce, puis chanoine de Langres ; — Louis, gruyer de Coiffy avant son frère, qui n'eût de N. Guymenant qu'une fille non mariée, mort en 1695 ; — Jeanne, religieuse du S. Sacrement.

VI. — Claude Le Gros, gruyer héréditaire de la prévôté de Coiffy, marié en 1695 à N. de Brussel de Gillencourt, veuve en 1714 avec : Guy, officier de dragons, marié N. Lenge (de Clefmont), sans postérité ; — Zacharie, chanoine de Langres (1737), mort en 1778, fondateur de la bibliothèque publique de Langres.

IV. — BRANCHE DITE D'OUGE

Nous trouvons la généalogie d'une branche de la famille Le Gros, dans le recueil de M. de Regel, qu'il n'est pas possible, de rattacher exactement à la filiation, mais dont la communauté de souche est incontestable.

Elle a été formée par Jean Le Gros, dit de Coiffy, qui s'établit à Ouges, et épousa, vers 1520, Edmée Thévenin, issue d'une Roussat. Ils eurent plusieurs enfants : l'un, fut curé de Rongeux ; un autre, Guillaume, marié à Marie Chanterayne

1. Famille bourgeoise de Langres.

2. Richard Tassel naquit vers 1580 à Langres où il mourut le 12 octobre 1661. Fils lui-même d'un peintre estimé, il se consacra avec passion à son art et fut pendant plusieurs années élève du Guide à Bologne ; il se fit connaître, d'après son épitaphe, comme peintre à Rome, comme sculpteur à Venise et comme architecte à Lyon. Il revint à Langres et ne s'en éloigna plus malgré les instances de Le Brun et de Le Sueur. Il fut échevin de cette ville. Tassel a laissé de nombreux tableaux justement appréciés. On cite au musée de Langres la *mort de S. Joseph*, le *martyr de S. Martin*, le *reniement de S. Pierre*, etc. ; au musée de Troyes, *S. Jean dans le désert*, la *généalogie de la Vierge*, la *mort de Cléopatre*, etc. ; au musée de Dijon, son portrait en pélerin, le *triomphe de la Vierge*, etc.

3. Famille bourgeoise de Prangey : le père de Marie était greffier du grenier à sel de Langres. D'azur à trois papillons d'or, au chef de sable chargé d'un serpent d'argent.

Digitized by Google

fit souche : un de ses fils fut chanoine de Chaumont et chapelain de Sainte-Catherine à Coiffy ; l'autre, alla se fixer à Beaune et eut lui-même entr'autres enfants, un fils chapelain de la même chapelle, titre qui passa à son neveu, Jean Forêt, lequel s'en désaisit en 1659, en faveur de Didier Rathier.

Un second fils de Jean Le Gros et de Edmée Theveniu, Simon, fit souche également : l'un de ses fils, Didier, fut chapelain de Sainte-Catherine de Coiffy : Jean Le Gros, son neveu lui succéda. Guillaume Le Gros, frère aîné de ce dernier, eut trois enfants : Philippe, prêtre ; Simon, religieux de l'ordre de Malte et Claire, mariée à Sébastien Rathier, dont un des fils devint chapelain de Sainte-Catherine, comme nous venons de le dire.

Cette branche nous paraît devoir être l'aînée des Le Gros d'après la continuité du bénéfice de la chapelle de famille au profit de ses membres ; elle doit avoir été formée par un oncle du capitaine de Coiffy.

V. — BRANCHE D'EPINANT

II. — Jean Le Gros habitait vers 1580 un domaine ou grange au bas de Coiffy : son fils vint à Paris et sa fille épousa Claude Maheudel. Son petit-fils, dont la sœur épousa Sébastien Rathier, revint à Coiffy et fut père de :

V. — Georges Le Gros, habitant Coiffy où il épousa sa cousine Clémence Rathier, d'où :

VI. — Sébastien Le Gros, secrétaire du roi en la cour de Besançon le 7 mars 1654, seigneur de Confevron, Epinant, Vougécourt, échevin de Langres (1669 - 1672), procureur du roi en l'Election (1701 - 1712), mort en 1719. Il avait épousé Barbe Demongeot[1], fille de Nicolas, procureur du roi en l'élection et de Françoise Turquet, d'où : Sébastien, chapelain de la chapelle de Coiffy, mort en 1705 ; — Etienne, qui suit ; — Agnus, dominicain.

VII. — Etienne Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, marié à Colette Thiellement ; 2° à N. de Martinecourt, laquelle lui donna : Sébastien, qui suit ; — Antoine, seigneur de Confevront, lientenant de cavalerie, tué à la bataille de Fontenoy.

Sébastien Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, Confevront.

1. Ancienne famille de Langres dont descendent les Minette de Beaujeu et les Piétrequin de Prangey.

Digitized by Google

Pisseloup, Chaumondel, marié le 5 mars 1736 à Anne-Marie Baudot, fille de François Baudot (de Dijon), maréchal des logis de la garde écossaise du roi, d'où : Richard, écuyer, mort en 1796 sans hoirs de Rose Mariet ; — Sébastien, qui suit ; — Etiennette, morte sans hoirs de M. Humblot[1], écuyer, seigneur d'Hanteville, en 1816 ; — Jeanne, dite Mlle de Darnax, morte sans alliance en 1817 ; — Gabrielle, dite Mlle d'Egremont, morte en 1800, ayant épousé M. Tugnot de la Noye[2], garde de Monsieur ; — Elisabeth, mariée à M. de Besancenet[3], président du tribunal de Langres.

VIII. — Sébastien Le Gros, écuyer, seigneur d'Epinant, Chaumondel et Dinteville en partie, mousquetaire du roi, épousa Anne Martin et fut assassiné en 1792 dans le bois de Voisey, laissant : Georges, officier d'infanterie, mort dans la campagne de Portugal en 1811 ; — Sébastien, dit le chevalier d'Epinant, officier d'infanterie, sans alliance ; — Josephine, mariée en 1811 à N. Chaudron ; — Jeanne, unie en 1819 à M. Guyet de Leuchety[4], d'où une fille unique, femme de M. de Lescure, capitaine de vaisseau.

Nous avons composé cette notice à l'aide de nos papiers de famille, des registres de l'état-civil de Coiffy-le-Château, que nous avons consultés nous mêmes et de ceux de Langres, étudiés avec un grand soin par M. de la Boullaye, le savant bibliothécaire de cette ville ; des recherches sur Coiffy publiées cette année par M. A. Bonvallet, en un volume très-intéressant et du précieux recueil des généalogies langroises, dressé par M. de Regel et que le hasard des ventes a fait passer entre nos mains : il contient plus de 400 généalogies établies avec une correction parfaite.

Les armes de la famille Le Gros sont, ainsi que le constatent l'écu sculpté à la clef de voûte de la chapelle Sainte-Ca-

1. Ancienne famille de Langres, d'où descendent les marquis de Rose Dammartin : d'azur à la face ondée d'argent accompagnée de trois anneaux d'or.

2. Il était oncle de M. Tugnot de la Noze, lieutenant-général d'artillerie (1843).

3. Ancienne famille originaire de Cintrey en Franche-Comté, établie à Langres au commencement du XVIIIe siècle, où ses membres ont occupé constamment des charges de magistrature. Coupé d'azur à la balance d'argent et d'or à deux drapeaux croisés de gueules, percés d'une épée de sable.

4. D'or au sautoir de sable.

Digitized by Google

therine de Coiffy et les anciens cachets : d'azur au chevron d'argent, accompagné en chef de deux merlettes de sable et en pointe d'un lion d'or.

D'Hozier dans l'armorial de 1698, donne à Etienne Le Gros, sieur de Rougemont (branche des Gruyers) : d'azur au trois lions d'argent, les deux du chef passant et contournés, celui en pointe posé de front et assis : à M. de Confevront : d'argent au lion de pourpre et à M. d'Epinant : d'argent au lion de gueules surmontant un croissant d'or.

Enfin Courcelles en relatant, très-exactement du reste, la généalogie de la branche d'Epinant, lui attribue : d'argent au lion au naturel, armé et lampassé de gueules, accompagné en pointe d'un croissant d'azur.

Nous croyons inutile de faire remarquer que les armes véritables sont celles de la clef de voûte de l'église de Coiffy et des cachets des diverses branches, — y comprise celle d'Epinant — que nous possédons. B.

Digitized by Google

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

Pendant les siècles tourmentés du Moyen-Age, la foi naïve et profonde aida le peuple à porter le poids des guerres et de leurs funestes conséquences la famine et les maladies pestilentielles. La religion diminua de beaucoup les angoisses de nos malheurs publics. La certitude de la patrie céleste détachait les âmes d'une vie difficile et précaire, sans que pour cela l'espoir d'un temps meilleur fut diminué. La foi animait les courages, élevait les cœurs, augmentait les ressorts de la vie sociale en développant et en multipliant les confréries et les corporations. Aussi, la France sortit de cette longue crise plus forte et plus étroitement unie dans son esprit et dans son sol.

Paysans, bourgeois et marchands s'empressèrent de visiter le jeune seigneur trépassé, la pitié, l'inquiétude et la curiosité amenèrent à l'abbaye des noms attachés à cette pieuse coutume, alors générale.

Aussitôt l'office du matin terminé, après que les frères se furent retirés pour se livrer aux occupations journalières, un lit de parade avait été dressé sous la grande arcade du transept, décorée de sculptures représentant les mystères de la Passion du Sauveur. Le corps de Jehan de Mézy y resta exposé à la vénération des fidèles.

Couché sur une tenture à crépine d'or, le messager royal était revêtu d'une robe et d'un manteau en tissu broché d'Italie, richement doublés de menu vair. Son épée suspendue au baudrier, et son juste-au-corps taché de sang, placés sur un coussin au pied de l'estrade, mieux que tous les discours, annonçaient aux paisibles habitants du fief ecclésiastique, que la guerre menaçait leur vallée.

Sur une estrade à quatre faces six religieux psalmodiaient l'office des trépassés. L'écho de leurs voix lentes et graves se prolongeait sous les voûtes basses des pleins-cintres, tournant autour des nefs comme un sanglot non interrompu.

A quatre heures la grosse cloche du monastère, chef-d'œuvre du moine Tanchon, le fondeur du grand roi Karl, ébranla

1. Voir page 101, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

son toit en pyramide à quatre pans. Des baies étroites et cintrées de la tour s'échappèrent les soupirs du glas funèbre. C'était l'appel à la cérémonie des funérailles.

Chacun se hâta de se rendre au vœu du seigneur abbé, les bergers quittèrent leurs troupeaux, les artisans et les marchands fermèrent leurs boutiques, et des sentiers de la vallée arrivèrent les vassaux et les servants du monastère.

En se rendant aux funérailles de Jehan de Mézy, les femmes, toujours prêtes à l'espérance par ce qu'elles ont pour mission de soutenir les défaillances humaines, se disaient entre elles.

— Notre Dame détournera de nous, certainement, les Normands et les Hongrois. Elle est grandement honorée par l'abbé et tout son vasselage.

— Et nous lui tisserons un *revêtement* d'autel si nous sommes saufs de tout mal.

— Je fournirai le quart de la laine, fit Hulberge.

Les jeunes gens, qui désiraient tout bas la bataille, invoquaient le puissant archange Michel et le grand Saint-Georges.

— Ne sommes-nous pas aussi des hommes, et pourquoi ne chasserions-nous pas les païens maudits?

— N'avons-nous pas des masses de fer, des marteaux et des haches? disaient les forgerons et les taillandiers.

— Et nous? n'avons-nous pas nos pics et les socs de nos charrues? ajoutaient les paysans.

— Quand ils seraient des démons comme ceux que vainquit Martel, nous ne les laisserons pas fouler nos moissons, sans leur faire sentir nos épieux.

Mais l'expérience avait appris aux hommes faits, la faiblesse de la défense et la fureur de l'attaque, aussi, gardaient-ils le silence.

Le roi, notre sire, prévenu par le seigneur abbé viendra peut-être à notre secours, murmuraient les bourgeois et les marchands, plus prudents et plus peureux, ayant à défendre, outre leurs vies, leurs magasins et leur or.

Plus d'un, en se rendant au monastere, examina les côteaux boisés, se demandant quel lieu il choisirait pour enfouir son trésor ; cherchant de l'œil quel arbre séculaire cacherait dans la ramure de ses racines le coffre de fer niellé.

Le lit sinueux de la petite rivière offrait sans doute un con-

Digitized by Google

fident plus discret; creuser la berge aux pieds des roseaux était facile. Mais comment se soustraire aux regards des bergers, veillant jour et nuit sur leurs troupeaux dans les plaines.

Les bois profonds ou l'eau tranquille garderaient-ils leurs secrets ?

L'inquiétude qui troublait les âmes diminua certainement la ferveur des riches habitants de la cité d'Orbais. La pauvre âme de Jehan de Mézy eût pu s'en ressentir, mais le nombre des gens qui n'ont rien à cacher est de beaucoup le plus considérable; ceux-là y mirent tout leur cœur, et la prière du pauvre est si agréable au Seigneur, qu'il n'est pas douteux que l'âme du cher sire ne soit tout droit entrée au Paradis.

Les nombreux vassaux de l'abbaye justement fiers des magnificences de la paroisse abbatiale y venaient de fort loin entendre les offices des jours de grande fête. La partie inférieure de l'édifice leur était réservée.

Une grille en fer forgé, d'un dessin élégant, et plein de fantaisie fermait le chœur, très-vaste, entourant l'autel. Le trône abbatiale et la chaire du prieur se reliaient au jubé par un escalier finement découpé; les stalles des religieux dessinaient un fer à cheval, laissant entre eux et l'autel un espace occupé par le lutrin. Le tout en chêne, naïvement sculpté d'épis et de ceps entrelacés.

La grille, à hauteur d'homme, et le jubé s'élevant au dessus, séparaient les moines de l'avant-chœur, où le vidame, les nobles et quelques bourgeois possédaient des bans et des stalles, plus ou moins, éloignés du transcept selon leurs rangs et leurs dignités.

Luxe encore rare à cette époque, le vaisseau de l'église reposait sur trois nefs; les murs des bas-côtés s'égayaient de dessins en brique d'un goût naïf, de superbes vitraux remplissaient les étroites fenêtres de l'abside et des chapelles latérales, renvoyant sur le parvis les rayonnements de leurs mille couleurs éclatantes.

Les arceaux de la grande nef, appuyés sur un bandeau orné de modillons aux figures horribles ou grotesques, donnaient hélas! plus d'une distraction aux fidèles, dont l'esprit s'égarait en épelant le sens mystérieux des arabesques étranges courant sur les arrêtes et autour des modillons. Livre de pierre, que les religieux expliquaient avec un soin pieux, non seulement aux étrangers, mais encore aux catéchumènes, dans les instructions qu'ils faisaient à des jours marqués.

Digitized by Google

Ces figures d'hommes et d'animaux, de fruits et de fleurs, aux formes symboliques, remplissaient dans nos temples le but des styles et des pyramides à l'égard des peuples de l'antiquité. Elles racontaient, outre les divers mystères et la vie des saints et des patriarches, les événements politiques et la vie de la nation, ses malheurs et ses triomphes. Guerres, pestes, famines, si communes dans cet âge de fer, étaient personnifiés par les démons et les goules. Les païens, les princes pervers, les prévaricateurs de la justice, revivaient pour le peuple sous la forme d'animaux apocalytiques. L'imagination et la fantaisie dépassaient les bornes du possible pour les stygmatiser d'infamie.

Les figures d'anges, de chérubins et de séraphins rappelaient, au contraire, les rois aimés, la victoire ou la délivrance. La main des artistes s'évertuait à conserver aux figures le caractére et les traits du visage de ceux qu'ils vouaient ainsi à la reconnaissance ou à l'exécration de la postérité.

La cérémonie des funérailles se fit avec une pompe quasi royale ; une partie de l'assistance, n'ayant pu trouver place dans les trois nefs, se pressait dans l'enclos de l'ossuaire, merveille de l'architecture du temple.

Lorsqu'après l'absoute paysans et bourgeois se furent peu à peu retirés, les moines, un cierge à la main, conduisirent processionnelloment le corps de Jehan de Mézy dans une des cryptes de l'abbaye. Une dernière bénédiction lui fut donnée; on scella le cercueil ; on le déposa près de celui du dernier abbé d'Orbais dans la chapelle funéraire où il attendait que son successeur vint prendre sa place pour descendre au caveau abbatial.

Chacun des religieux passa, traçant la croix sur le cercueil, et la procession remonta au chœur. Les frères reprirent leurs stalles, attendant la bénédictien de l'abbé pour se rendre au réfectoire.

L'abbé s'était prosterné ; sa figure vénérable s'éclairait des ardeurs de la prière; les religieux attentifs sentaient que le moment décisif était arrivé.

Ayant puisé aux sources de toute sagesse, l'abbé s'adressa à la communauté :

— Mes frères, le Seigneur frappe votre malheureux pays par la main des Païens, mais sa miséricorde est inépuisable ; seul il peut s'opposer à nos ennemis, cependant nous devons

Digitized by Google

employer tous les moyens que la prudence humaine suggère aux hommes courageux, pour sauver nos vies, et surtout celle de nos vassaux, dont nous sommes les pères et les défenseurs. Dans un si grand péril, je fais appel à la sagesse de tous. Dieu parla souvent par la bouche des enfants et des humbles.

« Profès, frères lais, novices et postulants, j'attends la communauté toute entière dans la salle du conseil, la réfection du soir terminée.

Vingt minutes après, deux jeunes frères éclairaient la salle de gros cierges en cire jaune, qu'ils plaçaient dans les torchères contournées à la forge en capricieuses arabesques, également distribuées et fixées aux pilliers massifs soutenant la grande nef voutée, au dessus des stalles en chêne, ouvrées de fines moulures, et de rinceaux habilement fouillés au ciseau.

Une table en chêne, chargée de deux lourds candélabres d'argent et un fauteuil en cuir gauffré de Cordoue, coupaient aux deux tiers la longueur de la salle. Le siége faisait face à la chaire abbatiale, laquelle, entre deux autres moindres, occupées par les secrétaires de l'abbé, tenait le haut bout de la nef dont le cintre laissait voir un grand calvaire en granit rose, pieuse offrande d'Herispoé lorsqu'il vint, en l'an 851, recevoir des mains du roi Karl-le-Chauve les insignes de la royauté de Bretagne.

La dernière bougie à peine allumée, les frères entraient au conseil. L'abbé apprit alors à la communauté l'état du roi et le péril de la Champagne.

— Le roi ne pouvant plus nous défendre, dit-il en finissant, j'ai chargé notre vidame de requérir les cent dix-sept vassaux nobles portant guerdons et devant service de lance à l'abbaye. Je ne le vois point encore à sa place. Je compte peu sur un secours; les plus puissants d'entre nos vassaux suzerains guerroyant auprès du roi notre sire.

Quant à nous, mes frères, nos biens et nos vies sont peu de chose, et je sais que, soumis aux volontés de Dieu, vous attendriez courageusement la mort autour de votre abbé. Mais le peuple confié à nos soins crie vers nous; c'est à lui qu'il faut songer. Les avis de tous les frères seront écoutés et pesés, quelque soit leur rang dans la communauté.

Plusieurs jeunes frères proposèrent de défendre Orbais par les armes ainsi que plusieurs abbayes menacées en avaient donné le courageux exemple,

Digitized by Google

Le frère Hughe exposa que ces abbayes appartenaient à des seigneurs laïcs; il combattit énergiquement la proposition belliqueuse. Tous les moines profès la regardèrent comme une transgression de leurs vœux.

— Ce sacrilége ne nous sauverait pas; s'écria le frère Hughe. Que ferait une poignée d'hommes inexpérimentés contre la horde furieuse et aguérie?

— Cependant, ajouta-t-il, il y a parmi nous des postulants et des novices, dont plusieurs ont vaillamment combattu avec le duc de France; qu'ils arment, s'il en est temps encore, les hommes des villes et des villages; nous prendrons soin des enfants et des femmes.

La péroraison du frère Hughe fut accueillie avec enthousiasme, elle ralliait les deux partis. L'abbé l'approuva et l'on en discutait les moyens d'exécution lorsque le vidame arrivant prit place au fauteuil.

— Eh bien! messire, nous apportez-vous l'espoir d'un secours prochain, interrogea l'abbé.

— Seigneur, les hauteurs du pays sont abandonnées, tout fuit devant les Hongres. La comte de Champagne et de Vermandois aprés avoir combattu les Normands, exige du roi le comté de Laon, dont notre sire a investi, selon la justice, l'héritier légitime. Héribert, furieux, traite de la délivrance du roi Karl avec Guillaume-longue-Epée. Ce vassal félon, profitant de la désolation générale, vient de placer sur le siége de Reims un de ses fils, un enfant de cinq ans.

— Le siége de Reims, dites-vous, s'écria l'abbé, qu'est devenu l'archevêque?

— Seigneur, répondit le vidame en baissant la voix comme s'il eut craint que l'écho redit ses paroles au dehors. L'archevêque Séulfe est mort subitement.

— Malheur au monde à cause de ses scandales, exclama le vieillard en cachant son front dans ses mains.

Les moines étaient terrifiés.

— Mais pourquoi nous étonnerions-nous, mes frères, reprit-il après un silence. Celui qui trahit son hôte et son roi fugitif, peut-il respecter la vie des serviteurs de Dieu?

Nous reste-t-il encore quelques vassaux fidèles, messire?

— Une vingtaine au plus, et les plus pauvres, déjà ruinés par la guerre. Les sires de Chézy, de Villers, de Montmort; les plus puissants réuniront à peine 200 hommes d'armes.

Digitized by Google

L'abbé de Chézy offre un refuge à tous ceux que le monastère pourra contenir. Voici un message de la puissante abbesse de Jouarre.

Le vidame remit à l'abbé un pli scellé ; après en avoir baisé la croix du sceau, l'abbé lut à haute voix :

— Dans le péril extrême des habitants de la vallée d'Orbais, les filles de saint Odon ouvrent les portes de leurs villes et châteaux à tous les vassaux de l'abbaye. Que la miséricorde de Dieu les délivre des Hongres et des Normands.

Abbesse de Jouarre.

— Vous le voyez, mes frères, toute lutte armée serait inutile, mais la main du Seigneur nous ouvre une voix de salut pour les malheureux habitants de nos domaines. Que ceux, donc, qui voulaient les mener au combat, les dirigent dans leur fuite, et nous les ramènent après la tempête. Si Dieu permet, que ces mains puissent encore les bénir.

Pendant tout le conseil, un frère se tenait muet et immobile à la dernière place ; après les paroles de l'abbé, il se leva, traversa la longue salle se dirigeant vers la chaire abbatiale. Sa taille au dessus des plus hautes, sa démarche libre et fière malgré l'humilité de l'attitude, trahissait un homme de race.

Les frères le regardaient surpris ; depuis dix ans cet homme vivait au monastère sans qu'on eut jamais entendu sa voix, sans qu'on eut aperçu son visage, que son capuchon couvrait constamment. Il ne célébrait point les saints mystères. Nul ne savait d'où il était venu.

Il s'agenouilla devant l'abbé.

— Que mon père veuille bien me bénir, murmura-t-il.

— Nous allons passer cette nuit dans la méditation et la prière, dit l'abbé. Demain, après matines, vous vous rendrez ici et nous prendrons ensemble les dispositions nécessaires à la conduite et à la sûreté de nos vassaux.

L'abbé se leva.

— Allez m'attendre à la chapelle, mon fils, dit-il en se penchant vers le moine toujours agenouillé.

La nuit était venue, quand l'abbé pénétra dans la chapelle, le moine à genoux sur la pierre, les yeux fixés sur l'image de la Sainte-Vierge, semblait en extase. L'abbé s'approcha, et comme le moine restait immobile, l'abbé posa sa main sur son épaule et murmura :

— Geysa !

Digitized by Google

Le moine frisonna, sa tête se pencha et la cachant dans ses mains :

— Pas ce nom, dit-il d'une voix brisée...

— Geysa, répéta l'abbé, tu fus un jour un grand chef parmi les méchants : tu vins de loin à la tête des Hongres portant le fer et la flamme. Dieu a permis que blessé dans un combat, tu fusses soigné dans cette abbaye. Tu nous a dû la vie, et dans ta reconnaissance tu l'as donnée à Dieu. Aujourd'hui retrouvant ton ancienne vaillance, et ton habileté dans la guerre, reprends ton épée, mets toi à la tête des hommes du bourg, et va combattre pour sauver la maison du seigneur, je te permets de porter les armes...

Le moine se redressa, son front s'illumina :

— J'ai versé trop de sang dit-il.

— Tu refuses d'obéir...

Le moine s'inclina.

— Bénissez-moi, mon père... je combattrai... Et levant le crucifix qui pendait à sa ceinture, il l'éleva comme un glaive...

IV

Dès que le jour avait paru, les gens du bourg avaient couru vers la rivière, les uns armés, les autres curieux mais tremblants.

— Or çà, Méderic, avez-vous entendu ? dit un bourgeois qui faisait sentinelle.

— Au bord de la rivière.

— Oui !

— Un souffle humain dans les roseaux ?

— Ecoutez !

— C'est bien le bruit de l'homme, maître Rupert.

— Regardez cette touffe d'aulnes, les branches ont remué, un homme s'est glissé dans l'eau.

— D'où peut-il venir ? nul n'a traversé la plaine, ni descendu le coteau de l'abbaye depuis hier soir. J'en jurerais mon âme. J'ai l'œil bon maître Rupert. Cet homme a dû se glisser le long de la berge.

— Il nage sans bruit, mais il nage, voyez l'eau cercler sous le dernier rayon de lune... Il se dirige vers nous... Eveillez-les dormeurs, Méderic, et couvrez le feu de la hutte. Médéric,

Digitized by Google

étendu à plat ventre près de Rupert, sur la pile moussue de la passerelle d'Orbais, se glissa dans les hautes herbes avec l'adresse du serpent ou du sauvage, sans les courber, il gagna la lisière du bois couronnant le coteau et toujours rampant, murmura d'une voix basse, étouffée, leslèvres sur la terre :

— Alerte, alerte, éteignez la bourrée.

Le silence du bois et de la plaine ne parut pas troublé; pas un oiseau ne tressaillit sur sa couvée, pas une feuille ne frémit ; cependant, quatre hommes sortirent de l'ombre.

— Qu'est-ce? demanda un vigoureux garçon, portant sur l'épaule droite une masse énorme, en fer, avec l'aisance d'un hercule, tandis qu'un long coutelas et un marteau de forgeron pendaient à sa ceinture.

Ses trois compagnons, équipés d'armes plus petites, s'arrêtèrent à quelques pas.

— Guillem, un homme, un espion sans doute traverse à la nage le Surmelin ; envoie quelques bons garçons en avant du pont, il faut qu'il ne puisse échapper.

Un chant d'alouette, doux et modulé, sembla monter du sol ; c'était le signal de Guilhem à ses hommes. Ils sortirent d'entre les arbres comme si le sol se fut ouvert.

— Que six des plus déterminés, se partagent les deux têtes du pont. Un homme va sortir de l'eau. De quel côté qu'il prenne, arrêtez-le ; le jour se lève, il ne peut vous échapper. Vous, les autres, retournez aux cachettes, et tenez-vous prêts au moindre signal. Si le jour est levé, j'imiterai le coucou. S'il passe neuf heures, vous écouterez le pinson.

Malgré la transparence de l'air au bord des rivières et la facilité avec laquelle la voix se répercute au voisinage des cours d'eau, les paroles et les pas s'étouffaient tellement que l'écho ne répéta aucun son.

Guilhem déposa sa massue, et, rampant comme Méderic, il rejoignit avec lui Rupert dont l'œil ardent suivait les mouvements du nageur.

— De quel côté va-t-il? maître Cordouan, demanda Guilhem.

— Du côté de la ville, forgeron.

— En est-il encore loin?

— Il arrive.

Un homme en effet sortit des saules, à quelque distance au-delà du pont, et commença de gravir la berge. A peine eut-il

Digitized by Google

mis le pied sur le chemin plat, que deux bras vigoureux l'étreignirent à la ceinture. Il se débattit avec énergie, essayant en se renversant de faire glisser l'agresseur, qui l'avait saisi par derrière. Les deux autres sentinelles s'approchèrent.

— Il est pris ! s'écria Méderic.

— Non ! il leur échappe ! exclama le forgeron, en s'élançant le marteau à la main.

Le maître Cordouan étonné oublia sa gravité et joignit bientôt Guilhem sans écouter Méderic, son apprenti, qui leur criait :

— Ne courez pas si fort, c'est Martin, le tondeur de l'abbaye. J'ai l'œil bon maître Rupert, c'est lui-même.

— Dieu en soit glorifié ! il n'est pas mort ! fit enfin Rupert en s'arrêtant, c'est un homme courageux, Méderic, il apporte des nouvelles des Hongres.

L'arrivée du Cordouan, que les gens d'Orbais avaient élu pour chef, à cause de la prudence et de la fermeté dont il avait donné plus d'une épreuve, calma la joie bruyante des sentinelles bourgeoises.

— Mon compère Martin, je suis aise de vous revoir dit-il, en donnant au nageur du Surmelin une chaude accolade ; mais le lieu est mal choisi pour vous demander des nouvelles, le jour va se lever, hâtons-nous de gagner ma maison de la place.

— Maître Rupert, le seigneur abbé vous fait savoir que la dernière bande partira, deux heures après le lever du soleil. Il ne peut attendre davantage. Que les gens d'Orbais se hâtent. Est-il vrai, qu'ils refusent de quitter la ville ? Cependant vos maisons semblent désertes.

— Chacun se renferme en son logis ; et n'en sort que pour la prière du matin et pour celle du soir, que nous vient dire le moine ?

— Le saint homme vous dit que les païens passeront sur l'autre rive ; du côté de l'abbaye ? n'est-il pas vrai ?

— Le seigneur abbé ne croit-il pas aux paroles du moine qu'il fait partir ses vassaux de la plaine ? hasarda le forgeron.

— Le seigneur abbé pense, au contraire, que la chose arrivera comme le prédit l'homme de Dieu ; mais il n'ose l'affirmer, de peur que ses enfants soient perdus par sa faute.

— Croyez-moi, maître Cordouan, les jours de la désolation sont arrivés. Je veux dire aux gens d'Orbais ce que j'ai vu de la

Digitized by Google

Lorraine au comté de Bourgogne. Prévenez-les que le tondeur leur veut parler.

— Méderic, et vous aussi les autres, frappez aux portes des maisons, assemblez-les hommes sur la place pour un dernier conseil, ordonna Rupert.

— Non-seulement les hommes, mais aussi les femmes, sortirent en hâte, portant dans leurs bras leurs derniers nés. Les enfants, les jeunes garçons et les jeunes filles se pressèrent bientôt sur la place, autour des pillers aux marchands. Maître Martin et le Cordouan, montèrent sur la plate-forme des crieurs.

Le tondeur remarqua le nombre restreint des hommes, presque tous dispersés dans les bois veillaient aux issues des vastes souterrains, qui, de l'abbaye rayonnaient à six lieues à la ronde. De ces caveaux, des routes traversant le lit du Surmelin, d'ailleurs peu profond, se reliaient à ceux des châteaux de la Fère et de Montmort, tandis que d'autres joignaient les galeries souterraines partant des puits de la forteresse de Château-Thierry. Ces routes ignorées protégeaient la fuite des armées, et celle des vassaux ; elles servaient aux ravitaillements des places assiégées, aux porteurs des messages secrets que s'envoyaient les seigneurs alliés. Toutes, avaient de nombreux regards dans les bois, alors immenses, qui couronnaient les hauteurs de nos fleuves et de nos rivières.

Nul ne connaissait exactement les issues des souterrains. Dans les paniques et les déroutes, les fugitifs partaient de l'intérieur des châteaux. Quelques voies obstruées, découvertes par hasard, servaient de refuge; on savait que les souterrains étaient proches, mais le plus brave n'eût osé s'y risquer, quelques téméraires n'en étaient point revenus.

Le tracé des galeries soigneusement gardé dans les archives, appartenait ou au chef de famille, ou au seigneur suzerain.

Les religieux désignèrent aux habitants d'Orbais, quelques boyaux aboutissant à de vastes caveaux pour y cacher leurs richesses. Autour de ces issues, adroitement dissimulées, veillaient, jour et nuit l'élite des paysans et des bourgeois.

Le maître Cordouan, ordonna le plus complet silence à cette foule émue, il exhorta chacun d'écouter le tondeur et de prendre ensuite une prompte décision.

— Mes parents et mes amis, commença Martin, les Hongres seront ici avant le coucher du soleil. Un frémissement courut dans l'assemblée, il ne fallut, rien moins, que les regards et la

Digitized by Google

présence du Cordouan pour contenir les cris des enfants et les clameurs des femmes.

Par l'ordre de notre seigneur abbé, continua l'orateur, j'ai visité les pays dévastés par les païens, je voulais connaître sûrement leur nombre et leur marche ; afin de vous sauver des mains de ces loups qui dévorent tout sur leur passage. Votre salut est dans la fuite ; il est inutile de chercher à combattre, c'est un feu dévorant que Dieu envoie sur nous, à cause de nos péchés. Du Rhin à la Marne, le pays n'est plus qu'un désert ensanglanté. Le Brisgau est ruiné ; la Lorraine est ravagée ; les mécréants ont pris le palais de l'évêque de Verdun, ils en ont brûlé les reliques les plus précieuses, les papiers, les manuscrits et les chartes des églises. Ce qui reste des habitants de Vouzy pleure sur des manceaux de cendres.

Reims a été heureusement préservé par les corps de saint Remi, de saint Riquier et de plusieurs autres bienheureux, que les villes et les abbayes y avaient envoyés, afin de les sauver de la profanation. Les impies s'attaquent d'abord aux églises, pour s'emparer du trésor des pauvres et des vases sacrés. Leur soif de butin ne peut-être assouvie, ils massacrent les prêtres et les religieux ; les font périr dans les tourments, excités par l'espoir de leur arracher le secret des lieux où sont cachés les joyaux et l'or des villes et des monastères. Les femmes outragées sont traînées à la suite de leurs chariots. Si donc, vous voulez éviter ces malheurs, hâtez-vous, gens d'Orbais ! hâtez-vous, de fuir, par la galerie de l'abbaye, plusieurs des vôtres y sont déjà en sûreté.

Une grande agitation remua la foule, après le discours du tondeur. Le parti de la fuite l'emportait, les femmes se précipitaient dans leurs maisons pour rassembler à la hâte les menus objets et les vêtements qui restaient encore. Serrant leurs enfants dans leurs bras, elles pressaient les hommes de partir, envoyaient les jeunes gens chercher dans les bois ceux qui gardaient les entrées souterraines.

Pendant quelques minutes ce fut une confusion inexprimable. Les appels, les cris, les prières et les malédictions se mêlaient aux pleurs des enfants, épouvantés du tumulte.

Le Cordouan s'efforçait en vain de calmer la panique, de recommander le calme et le sang-froid nécessaires au départ, qui prenait les malheureuses proportions de la débandade, lorsque le bruit argentin d'une clochette arrêta les plus affolés.

(*A suivre*).

CAROLINE DE BEAULIEU.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

A M. Brulart, même date.

Remerciement. « Après avoir vescu parmy les nuées et ténèbres du monde depuis six mois qu'il y a eu tant de remue mens, vous m'avez par ung seul mot éclaircy. » Prière de lui mander ce qu'il faut faire si on demande pour les troupes l'entrée de Troyes.

De Monsieur. Montereau, 22 juillet.

« J'ay esté merveilleusement deceu et trompé en la bonne opinion que je m'estois imprimée de vostre part, m'ayant bien fait connoistre le contraire par le traitement que vous avez donné aux troupes du sieur de Beauffremont qui me venoient trouver par mon commandement et avec un adveu de moy, et suis très marry que vous soyez tant obligé d'en avoir usé, si indiscrettement en mon endroit que sans une bonne et bien vérifiée justification ne le pourray jamais oblyer, estant cest affront fait à moy-mesme et non au sieur de Beauffremont. »

Au Roy. Troies, 28 juillet.

Billet pour envoyer ceste dépêche avec son secrétaire pour recevoir les ordres de S. M.

De M. Brulart. Saint-Maur, 27 juillet.

Qu'il doit continuer assurément, mais sans avoir l'air d'agir contre Monsieur « pour ne pas vous faire remarquer seul entre beaucoup d'autres. » Que l'armée de Monsieur ne passera pas à Troyes, devant au contraire de Chateau-Thierry tirer droit sur le pays de Trêves.

Du même. Saint-Maur, 30 juillet.

« J'ay peur que vous n'aïez assez compris ce que je scay de

* Voir page 462, tome V, 3e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

l'intention du roy, qui est cause que de peur que vous puissiez y estre deceu, je vous escris ce mot de lettre pour vous dire que S. M. est fort faschée et desplaisante de l'entreprise que faict Monsieur pour prevenir assez qu'il n'en peut arriver qu'inconvenient, ruyne et perte pour luy, ayant tasché par toutes les remontrances qui luy ont esté faites par la reyne-mère, l'a divertir. A quoy voyant qu'il n'y a eu ordre et que maintenant la troupe est si grosse qu'il n'y a plus moyen de la séparer, elle s'est résolue de laisser aller les choses comme elles poursuit. Ce n'est pas à dire que s'il se trouve quelques coquins escartés qui ruinent le peuple, que l'on ne doibve courir sus et les tailler en pièces. »

Du roy. Saint-Maur, 4 août.

Réponse des lettres des 26 et 26. . Je vous diray que j'ay occasion de me louer infiniment du bon debvoir avec lequel vous vous estes employé en l'exécution de ma volonté et commandement, lesquels comme vous avez respecté vertueusement sans en estre diverty et m'avez fait en cela fort agréable service. Vous pouvez estre asseuré que je vous maintiendray comme mon loïal sujet contre toute molestation et injure, Partant ne debvez estre en peine de la lettre que mon frère vous a escripte sur le fait de la troupe du sieur de Beauffremont que vous avez rompue suivant le commandement exprès que je vous en avez faict.....

De M. Brulart. Même date.

« Monsieur, je suis bien marry de ceste lettre que Monsieur a escript, mais je crois qu'il y a en cela plus de la faulte du secrétaire que non de l'intention de Monsieur. Il fault laisser passer ses humeurs et y ployer comme en ung fort vent. Le principal est que le roy se souvient bien du commandement qu'il vous a faict et qu'il loue vos actions ainsy qu'il a faict à toute occasion. Sy chacun en eust faict de mesme, je croy que le mal ne feust entré sy avant qu'il est et ne feussions en la peyne de veoir la folye commencée. Je vous prie de croire de moy que comme j'estime vostre vertu, je suis, etc. »

Du duc de Guise. Paris. 31 août.

Ordre du roi aux compagnies qui sont en Champagne de déloger sous six jours, autrement les chasser par la force, — P. S. (autographe). « S'ils ne sortent de mon gouvernement dedans six jours, j'entens que vous les faictes sortir par force, et vous prye ny point faillir. Vostre entièrement meilleur amy à jamais. »

Digitized by Google

De M. de Soures. Paris, 1er septembre.

Dans le même sens : « Quant aux nouvelles de delà l'on tient que l'armée de Monsieur se deffend, en estant jà revenu plusieurs de la noblesse, et danger que nostre pauvre pays aura encore l'endosse de retour. Il ne se parle ici que de nopces et festins, et dict-on que jamais la feste ne se passera qu'il n'en coustra au Roy plus de 6 à 700,000 escus, car il ayme les deux partis avec raison. » L'engage à y venir.

Du roy. Paris, 5 septembre.

Ordre de faire séparer les troupes qui foulent encore le Bassigny et notamment la compagnie du capitaine Grossy. « J'ay veu la copye de la lettre que vous avez escripte à mon frère en réponse à une que avez reçue de luy, et la trouve très-sagement considérée et ne puis que trouver bon ce que vous avez fait. »

A Monsieur de Thenillières, 25 août.

..... J'ai congnu par la lettre qu'il vous a plu m'escrire que l'on vous a rapporté ce qui s'est passé touchant ung Grimault et ung Saint-Remy qui se donnent le titre de capitaine tout au contraire de la vérité, dont il vous est demeuré quelque mécontentement de mes actions. Ceste lettre m'a esté comme le scorpion qui porte la morsure et le remède en luy. M'ayant esté la remonstration de vostre mecontentement la plus désagréable nouvelle qui m'eut seu m'advenir, mais j'ay gouté par la mesme lettre la grandeur de votre bonté, clémence et humanité de m'ouvrir une oreille nette et non préoccupée pour m'ouyr à l'encontre de cette calomnye impudente. Il lui a dépêché aussitôt un gentilhomme, mais comme il y a de cela trois semaines et qu'il n'a aucune nouvelle, il ne peut attendre davantage.

Au garde des sceaux de Monsieur. Même date.

Dépêche dans le même sens, accompagnant un mémoire justificatif duquel il résulte qu'à Choiseul le capitaine Grimault se retrancha dans un grenier et que le sieur de Dinteville ne tua personne : « il eut pitié d'eulx et davantage implorant le nom de Monsieur, il l'eut en telle révérence qu'il lui fait rendre armes, chevaulx, argent et toutes leurs hardes.... Ils estoient 27 et tous bien farcis d'escus. M. de la Haye était chargé aussitôt son arrivée de voir le sieur de Tourteron pour être admis près de Monsieur et s'entendre avec lui. Il verra aussi MM. de la Fin, Beauvais, Meure et La Rivière-Roche-

Digitized by Google

fort, pour lesquels il a aussi des lettres de M. de Dinteville et réchauffera leur zéle pour lui.

De Monsieur. Camp d'Humercourt, 3 septembre.

Remerciements pour la façon dont il a favorisé les compagnies qui passèrent par la Champagne pour le rejoindre.

De Guise. Paris, 9 septembre.

Ordre de faire sortir de Champagne sous 24 heures ceux qui feront des levées, même avec commission du roi et au besoin employer la force. — P. S. (autographe). « Le roy m'a commandé de vous escrire qu'il n'avoue aucune commission, et que les ayant adverti 24 heures après vous leur courriez sus. »

De Monsieur. Camp de Bar-sur-Seine, 11 septembre.

Qu'il aé té pleinement satisfait par ses lettres et le mémoire justificatif.

Du duc de Guise. 20 septembre.

Le priant d'intercéder auprès du roi pour obtenir de décharger Troyes de l'impôt mis sur le vin ; « et lui demandons pour les habitants la permission de cesser la garde à cause de la contagion qui désoloit la ville. »

(Lettres dans le même sens pour la taxe du vin au duc de Nevers, à M. de Chiverny).

Du roi. Paris, 27 septembre.

Ordre de signifier aux compagnies de gens de pied du jeune Clervant qui sont en quartier à Mouzon et Rethel et saccagent le pays au lieu d'aller en Flandre de se séparer de suite, sinon les tailler en pièces avec les compagnies de Guise et celles du sieur de Dindeville.

Au roi. 11 octobre.

Qu'il a transmis l'ordre et a porté aux environs de Vitry ses gendarmes et une partie de ceux de Guise pour passer outre en cas de résistance.

Du duc de Guise. Paris, 21 octobre.

Lettre conforme à celle ci-dessus du roi.

Du roi. Paris, 27 octobre.

Circulaire pour donner avis qu'il ordonne qu'on fasse chaque dimanche depuis l'avent 1581 jusqu'à l'avent 1582, procession générale et prières publiques dans chaque paroisse du royaume pour demander à Dieu de donner un fils au roi.

Digitized by Google

Du roi. Paris, 28 octobre.

Que pour soulager son peuple la montre de 60 lances de M. de Dinteville commandée pour ce quartier se fera en robbes et que chacun retournera aussitôt après chez soi.

Au roi. Vitry, 27 octobre.

Avis que les compagnies du jeune Clervaut ont obéi ; que sa venue a fait dissoudre dans ce quartier deux ou trois compagnies de mangeurs qui y rodoient.

Du roi. Paris, 8 novembre.

Qu'il a appris que les gens de Troyes au sujet du subside de 20 sols par muid et qui avoient chatié les trésoriers généraux et officiers royaux de l'élection où ils étaient assemblés. Ordre de faire exécuter l'édict du subside intégralement.

Au roi. Spoy, 10 novembre.

Qu'ayant appris que quelques compagnies avec les cappitaines Poully et Vaulx rodoient aux environs de Sainte-Menehould et Montfaucon, il se rendit vers eux, mais qu'ils se dispersèrent à la nouvelle de son approche. Qu'il visita ensuite les places frontières des Ardennes et constata qu'il y avait beaucoup à réparer, que l'artillerie était en mauvais état, les munitions manquant et les troupes mal payées. Demande à en venir rendre compte au roi.

(Il visite Rocroy où l'on venait d'employer 2,000 écus « qui y paroissent fort peu, encore qu'on les ayt bien ménagé ; Villefranche où M. de Lévignac a bien employé la somme insuffisante qu'on lui a allouée, Maubert où le château croule).

Du roi. Paris, 15 novembre.

« Sur l'advis que j'ay eu que la compagnie de gens de pied du capitaine Thomas Durbin du régiment du sieur Conte de Brissac estoit encore en mon païs de Champagne près de ma ville de Chaalons au lieu qu'elle devroit estre il y a longtemps en Piedmont où je l'ay ordonné pour tenir garnison, je lui mande présentement par la lettre cy enclose que vous luy ferez tenir de ployer son drapeau et renvoyer ses soldats chez eux. »

Du roi. Paris, 18 novembre.

Permission de venir lui rendre compte de son dernier voyage.

Du roi. Paris, 15 décembre.

Pour faire exécuter l'impôt sur le muid de vin.

Digitized by Google

Qu'au moment de partir pour Paris, un capitaine Peluche est venu lui demander le passage pour 18 compagnies (il y a régt) des sieurs Doraison, Clavaisson, Sagremer, venant du Dauphiné; qu'il lui répondit que toutes ses compagnies devaient être licenciées de suite et passer par homme individuellement sans fouller le peuple ; et qu'il remet son voyage après cette affaire.

Du roi. Paris, 27 décembre.

Approbation.

De Monsieur. Anvers. 19 février 1582.

« ... Vous cognoissant particulièrement affectionné à ce qui me touche, je vous ay bien voullu advertir qu'après avoir poursuivy envers la reyne d'Angleterre quelque résolution au mariage duquel j'espère fort bonne issue, je n'ay pas différé d'entendre à ce qui est de mon establissement aux Bas Pays où je m'achemine présentement pour en prendre la possesion aux conditions promises par mon traicté. » Avis qu'il n'a donné présentement aucune commission de levées.

Du roi. Paris, 24 février.

Avis qu'il envoie en Champagne le sieur de Saulnyer, dommissaire ordinaire de l'artillerie, pour prendre tous les canons hors de service pour les amener à Paris et les refondre ; qu'après il rendra le même nombre de pièces et plus s'il le faut.

Du roi. Prieuré Saint-Nicolas de Senlis, 14 février.

Nouvel ordre plus précis de tailler en pièces tous gens de guerre levés sans sa commission « qui est la chose la plus agréable que vous puissiez faire. »

De M. Brulart. Paris, 15 mars.

Félicitation sur le repos dont jouit la Champagne... « Au surplus, je vous diray de nos nouvelles que le reyne mère est partye de jour d'hier pour aller jusques à Chenonceau et Champigny au devant du roy et de la reyne de Navarre qui sont à Saint-Jean-d'Angely depuis 4 ou 5 jours. L'on est encore en doubte si ledict roi de Navarre viendra point jusques auprès du Roy, mais quant a la reyne sa femme il est bien asseuré qu'elle pourra demeurer quelque temps par deça, si les choses ne se changent grandement, dont il y a peu de gens qui si voulaissent rendre caution à la façon dont nous vivons. »

(*A suivre.*) ED. DE B.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le R. P. Adrien LANGUILLAH, né à Chantemerle (Marne), le 28 septembre 1808, entra dans la Compagnie de Jésus, le 21 février 1841, partit pour la Chine en 1844; il fut sacré évêque de Sergiopolis, le 22 mars 1857, et est mort à Shan-Hai, le 30 novembre 1878. On lui doit: *Sen pé Koué hen* (*Traité du mariage*) (1865, in-8°, 99 p., à Tou-sai-wai); — *Monita ad missionnarios provinciæ Nankinensis* (Shanghai, 1817, in-8°, 60-cxx p.); — *Supplementum* (Parisiis, 1872, in-8°, 29 p.); — Des lettres dans les *Annales de la Propagation de la foi et de la Sainte-Enfance;* — *Voyage sur le Yang Tzé-Kiang, Entrevue avec le vice-roi des Deux-Kiang* (dans les *Études religieuses,* 1866, t. IX, p. 105-112); *Voyage d'un évêque missionnaire à Rome* (*ibid.*, t. XIII, p. 282-285). — Il a aussi écrit dans *le Messager du Sacré-Cœur*, et dans *les Missions catholiques*.

(*Polybiblion*.)

* * *

Une femme qui avait conquis une place distinguée dans les lettres par son talent, l'élévation de son esprit et le souffle chrétien qui animait toutes ses œuvres, Mlle Marie Maréchal, est morte le 22 janvier à l'âge de quarante-sept ans. Elle était née à Montereau en 1831. Elle avait débuté par *Béatrix* (1874) et donné ensuite l'*Institutrice à Berlin* (1875); — *La Dette de Ben-Aïssa* (1875) dans la *Bibliothèque rose; La cousine de Lionel* (1876); — *Nos petits camarades* (1876) dans la *Bibliothèque rose;* — *Le Parrain d'Antoinette* (1876); — *La pupille d'Hilarion* (1876); — *La Roche-Noire* (1876); — *Sabine de Rivas* (1877); — *L'Hôtel Woronsoff* (1877); — *Le Journal d'une âme en peine* (1878); — *Le Mariage de Nancy* (1878); — *La Maison modèle* (1878), dans la *Bibliothèque rose*. Elle écrivait dans le *Magasin d'éducation* et de *récréation*, sous le nom d'Henri Fauquez, et dans le *Foyer*, qui a publié d'elle: *Mademoiselle de Charmeilles* (1878) et *Marcelle Dayre*.

* * *

La ville de Vouziers célébrait mardi les obsèques de l'un de ses illustres et bienfaisants citoyens. Doué d'une vive intelligence et des plus remarquables aptitudes, M. Constant Gaignières était entré à l'école polytechnique, à l'âge de 18 ans, le second de sa promotion, et il en était sorti deux ans après, conservant le même rang.

Il fut admis, au sortir de l'école, dans le corps des ponts et chaussées, où sa science profonde, ses habitudes de travail et d'application réfléchie le portèrent bientôt aux premiers grades.

Il prit la part la plus active aux grands travaux de notre époque laborieuse, et, devenu ingénieur en chef dans son département d'origine, il reçut, en 1853, en récompense de ses talents et de ses services, la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

En mourant, il y a quelques jours, à l'âge de 77 ans, il voulut ajouter à sa mémoire un fleuron de plus, en couronnant sa vie de science et de travail par un acte de bienfaisance véritablement mémorable.

Digitized by Google

Il fit à l'hospice de sa ville natale un legs de 100,000 fr., et à la ville elle-même un autre de 50,000 fr.

* * *

M. Millet, architecte du gouvernement, chargé des travaux dans les diocèses de Reims et de Châlons, vient de mourir après une longue maladie.

* * *

Le 7 janvier un modeste convoi conduisait à sa dernière demeure, au cimetière Saint-Louis de Versailles, un des plus anciens professeurs du lycée, inspecteur retraité de l'académie de Paris, M. Jacques-Cyprien Anot de Maizière, né à Saint-Germainmont (Ardennes), le 27 avril 1792.

Neveu et élève de l'abbé Anot (Pierre-Nicolas), qui a laissé dans le diocèse de Reims une si haute réputation de science et de charité, il fut successivement professeur de rhétorique au collége royal de Reims, puis professeur de réthorique et d'histoire au lycée de Versailles, enfin inspecteur d'académie pour le département de Seine-et-Oise.

Humaniste consommé, travailleur infatigable, poëte et publiciste à ses heures ; il a fait paraître plusieurs ouvrages d'un réel mérite parmi lesquels on peut citer les suivants :

1° *Discours* qui a remporté en 1819, le prix de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne sur le sujet : « Démontrer que « les intérêts du Français de toutes les classes sont attachés, au « maintien de la Charte constitutionnelle. »

C'est par erreur que dans ses recherches bibliographiques, M. Auguste Denis a attribué ce travail à M. l'abbé Anot. Il convient de le restituer à qui de droit.

2° *Elégies rémoises*, suivies de fragments dramatiques et d'un *Essai sur les nouvelles théories littéraires*. Paris, 1825, 1 vol. in-8°;

3° *Lettres à Icilius sur l'état actuel des choses*, 1828-1834 ;

4° *Le code sacré*, ou exposé comparatif de toutes les religions (sur le plan de l'atlas historique de Lesage) ;

5° *Une tragédie de Cromwel* qui n'a n'a jamais été représentée.

Il eut trois fils, dont le seul qui existe est aujourd'hui chef d'escadron d'état-major : les deux autres, officiers d'un bel avenir, avaient péri dans la guerre de Crimée. Le malheureux père ne s'est jamais consolé de cette double perte si douloureuse.

Par décret du 18 avril 1860, M. Anot, Jacques-Cyprien avait été autorisé à ajouter à son nom celui de sa femme, née Jeanne de Maizière, issue d'une ancienne famille de noblesse champenoise, éteinte dans sa descendance masculine.

Cette famille inscrite dans le procès-verbal de Caumartin porte pour armes : « De gueules au chef d'argent chargé de trois lozanges de même. »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

La Champagne souterraine. — Matériaux et documents ou résultats de 20 années de fouilles archéologiques dans la Marne par M. Morel, percepteur à Châlons-sur-Marne, grand in-8° texte. — Album des cimetières de la Marne à toutes les époques, grand in-f° oblong. Paraît par livraison de six planches avec le fascicule de texte. — Six livraisons parues. Prix de chaque livraison 8 fr. — Librairie polytechnique de J. Baudry, rue des Saints-Pères 15, à Paris, ou chez l'auteur à Châlons-sur-Marne.

Ce n'est pas auprès des lecteurs de la *Revue de Champagne et Brie* qu'il est besoin d'insister sur le puissant intérêt que présentent les découvertes archéologiques faites dans les cimetières gaulois, gallo-romains et mérovingiens de la Marne. En aucune autre contrée de la France la pioche du fouilleur n'a ouvert de mines plus riches pour l'étude de la haute antiquité de notre pays.

Dans le compte rendu de l'exposition de l'art ancien au Trocadéro, travail qui a pris place dans ce recueil, nous avons fait une large part à la riche collection de M. Morel, de Châlons, mais nous n'avons pu que rappeler le titre de sa belle publication : *La Champagne souterraine*; c'est une lacune que nous tenons à combler, car l'archéologue doit une double gratitude au collectionneur qui préserve de l'oubli et de la destruction les précieuses épaves du passé, et qui de plus en répand la connaissance et en facilite l'étude par la plume et le crayon.

La publication de M. Morel se recommande à plus d'un titre à l'attention de tous ceux qui se préoccupent des premiers temps de notre histoire et, particulièrement, à celle des archéologues champenois. Elle se composera d'une douzaine de livraisons dont la moitié a déja paru, chacune d'elles contient six grandes planches lithographiées, la plupart relevées de couleurs, de façon à rendre plus sensible l'aspect des objets. Leur réunion formera un magnifique album in-f° donnant l'ensemble le plus complet qui se puisse désirer des antiquités exhumées du sol de la Champagne. Nous, qui nous sommes livré à un examen minutieux de la collection de notre confrère, tant à l'Exposition de Reims qu'à celle de Paris, nous pouvons témoigner du soin et de la fidélité avec laquelle les pièces ont été reproduites.

Chaque livraison est accompagnée d'un fascicule de texte qui composera un fort volume grand in-8°. Il ne s'agit pas ici d'un catalogue aride, simple complément de l'album, mais d'un livre d'archéologie. L'auteur ne se contente pas d'y décrire les antiquités, d'en rechercher l'appropriation, l'âge, par d'ingénieux rapprochements avec leurs similaires trouvés dans diverses contrées, il donne des détails circonstanciés sur les fouilles, les conditions des gisements ; il entre enfin, à propos des découvertes, dans d'intéressantes considéra-

Digitized by Google

tions, faisant même parfois appel à l'érudition de ses confrères, témoin le savant mémoire sur l'œnochoë de Somme-Bionne dû à la plume de M. l'abbé Morel, curé de Sampigny (Meuse).

Nous ne pouvons mieux terminer ces lignes qu'en donnant avis aux abonnés de la *Revue de Champagne et Brie* que, pour eux et eux seuls, M. Morel maintient le prix de la livraison à 6 fr., au lieu de 8 fr. auquel il a dû la porter. H. A. MAZARD.

* * *

LA FRANCE ARCHÉOLOGIQUE : ANTIQUITÉS ET MONUMENTS DU DÉPARTEMENT DE L'AISNE, par Ed. Fleury. 2e partie. Paris, J. Claye, 1878, gr. in-4 de 323 p. 257 gravures intercalées. — Prix : 60 fr.

Des circonstances indépendantes de notre volonté nous ont mis en retard pour parler, dans ce recueil, du second volume consacré par M. Fleury aux antiquités de l'Aisne. Si nous venons le dernier, nous n'en sommes pas moins disposé à louer cette statistique archéologique et monumentale qui forme un répertoire précieux dans lequel l'auteur écrit et dessine avec un zèle infatigable. Dans ce second volume, on trouve : 1° la fin de l'époque gallo-romaine, comprenant les peintures murales, si rares en France, surtout au nord de la Loire, les mosaïques, les statues et sculptures, les vases en métal et en terre, les armes, les souvenirs et les débris se rattachant à la mythologie ; les sépultures ; 2° l'époque mérovingienne ; 3° l'époque carolingienne ; 4° le roman primitif,

Nous appellerons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur la seconde et la troisième partie de cet ouvrage.

A propos de l'époque mérovingienne, que les fouilles des cimetières et l'étude des tombes contemporaines commencent à nous faire connaître, M. Fleury, profitant des données fournies par ses devanciers et y ajoutant le fruit de ses propres observations, a résumé avec méthode les caractères principaux des sépultures et du mobilier qu'elles contiennent. Les belles et heureuses découvertes de M. F. Moreau, à Sablonnières, à Caranda, et à Arcy-Sainte-Restitue, lui ont donné, d'ailleurs, des éléments nouveaux. Disons de suite que l'on trouve dans les pages de M. Fleury un ordre et une critique qui manquaient à feu l'abbé Cochet. — En lisant le travail de l'auteur sur l'époque franco-mérovingienne, qui tient une très-large place dans le volume, en parcourant de l'œil les nombreux dessins qui accompagnent et éclaircissent le texte, on est frappé d'une idée qui commence à attirer l'attention. C'est que les objets mérovingiens ne durent pas se répandre en Gaule brusquement, à la suite des grandes invasions : il y avait déjà longtemps, très-probablement, que ces armes et ses bijoux étaient connus et peut-être recherchés de certains Gallo-Romains, par suite de l'établissement, sur le territoire gaulois, dès la fin du troisième siècle, de lètes détachés de diverses tribus transrhénanes. Ces garnisons sédentaires, qui mettaient forcément en rapport l'ancienne population avec

Digitized by Google

les Germains, ne pouvaient marquer d'établir entre les uns et les autres des échanges multiples. Dans ce moment, on s'occupe à dresser une carte sur laquelle seront marqués les stationnements des lètes, mentionnés par les historiens et la Notice des dignités de l'Empire; on comparant ces stationnements aux cimetières explorés, on arrivera à des résultats sûrs et encore imprévus. — Notons, en passant, l'opinion de M. Fleury sur la présence de silex taillés, nombreux dans les sépultures mérovingiennes de Caranda; cette interprétation, qui est la plus simple, est peut-être la meilleure. Il faut reconnaître que l'infatigable archéologue a eu un bonheur singulier; c'est, alors qu'il consacrait à l'époque mérovingienne une si large place dans son livre, d'avoir eu l'heureuse chance de pouvoir profiter, un des premiers, des remarquables découvertes faites par M. Fréd. Moreau.

Dans ce volume, nous signalerons tout particulièrement un chapitre spécial que, jusqu'ici, les archéologues ont évité d'aborder franchement, je veux parler de l'époque carolingienne. M. Fleury a eu le courage de commencer, et nous le félicitons hautement de cette tentative qui, nous en sommes convaincu, ne sera pas stérile. L'abbé Cochet avait déjà déterminé le caractère des sarcophages carolingiens; mais il n'avait guère été plus loin. M. Fleury, s'appuyant sur l'ornementation des miniatures des manuscrits contemporains, détermine le style de bijoux et d'armes qu'il attribue à cette époque; j'estime que cette comparaison produira d'excellents résultats; il ne faudra pas négliger non plus de recueillir partout, avec soin, les dessins exacts de toutes les sculptures carolingiennes; on a le droit de s'étonner que personne jusqu'à ce jour n'ait encore entrepris ce travail.

M. Fleury a apporté des éléments nombreux à ce recueil dans le chapitre sur le roman primitif qui termine son second volume. Le question est d'arriver à déterminer les monuments, ou les débris, qui peuvent être classés dans cette période du VIIIe au XIe siècle sur laquelle, pour les régions situées au nord de la Loire, on n'a encore que de vagues notions. Dès à présent, je crois impossible de conclure; comme dans toutes les tentatives de classification, il faut commencer par recueillir des faits, comparer, et se méfier de la barbarie de certaines sculptures qui peuvent leur faire attribuer, à tort, une trop grande antiquité; il faut aussi se souvenir que certains ornements se perpétuent sans donner de date exacte. — En tout état de cause, nous le répétons, une étude attentive des miniatures carolingiennes fournira des indications précieuses. A. DE B.

* * *

LINGUET AUX PAYS-BAS AUTRICHIENS, par M. Charles Piot, correspondant de l'Académie royale de Belgique. Bruxelles, Hayez, 1878, in-8° de 40 p. (Extr. du Bulletin de l'Académie, 2e série tome XLVI.)

M. Piot vient de consacrer une intéressante notice au célèbre publiciste français Linguet, dont la vie agitée, inquiète, traversée par mille aventures les plus diverses, a plus d'une fois lassé ou dérouté la

Digitized by Google

patience des biographes. Le séjour que Linguet fit à Bruxelles, les intrigues dont il fut l'auteur ou le complice, ses relations avec le gouvernement autrichien, auquel il se vendit et qu'il abandonna bientôt sans aucun scrupule, étaient jusqu'ici très imparfaitement connus. Les nombreux documents, conservés aux archives de l'Etat à Bruxelles, ont permis à M. Piot de combler ces lacunes. Linguet parut une première fois aux Pays-Bas en 1776 ; le gouvernement lui fit un accueil assez froid ; le journaliste s'embarqua pour l'Angleterre, n'y obtint aucun succès, revint à Bruxelles, essuya de nouveaux échecs ; enfin en 1778, il se concilia la faveur des ministres, établit une imprimerie et se mit à soutenir la politique autrichienne. En 1780, Linguet se trouve, par une série de circonstances romanesques comme toute sa vie, enfermé à la Bastille ; sa captivité dure vingt mois ; il retourne à Bruxelles ; à force de sollicitations, de démarches personnelles auprès de Joseph II, il réussit à vendre sa plume à l'empereur, à se faire naturaliser citoyen Belge et même à se faire anoblir. En 1789, Linguet brûle ce qu'il avait si longtemps adoré et devient un admirateur chaleureux, sinon désintéressé, de la révolution brabançonne. En 1794, d'aventures en aventures, il arriva à l'échafaud.

On lira avec le plus grand intérêt la notice de M. Piot. On y trouvera, outre de nombreux renseignements encore ignorés sur la vie de Linguet, de curieuses indications sur la politique intérieure et extérieure du gouvernement des Pays-Bas. *(Polybiblion).*

***

Essai de Bibliographie Viroise, ouvrage posthume de F. M. Morin-Lavallée, ancien maire de Vire.

Plus d'un lecteur se demandera sans doute comment il se fait que la *Revue de Champagne et de Brie* s'occupe d'une bibliographie normande ; celui-là me jettera au nez le dicton populaire :

Gars normand, fille champenoise,
Dans la maison toujours noise.

Celui-ci me soufflera dans l'oreille : *Quatre-vingt-dix-neuf pigeons et un Normand font cent voleurs.*

Cette variante du fameux proverbe champenois est peu flatteuse pour les Normands, et quand même les pauvres d'esprit n'auraient pas droit à une place dans le royaume des cieux, je préférerais encore mon origine champenoise, au risque de m'entendre appliquer le proverbe sur les moutons de champagne ; mais revenons à la *Bibliographie Viroise.*

Cette bibliographie œuvre consciencieuse d'un enfant de Vire, parvenu par son travail à une belle fortune et à une position honorable, et frappé de mort subite dans l'exercice de ses fonctions de maire, nous révèle quelques particularités intéressant un peu l'honneur de la Champagne. Dans cette galerie tant des illustrations viroises que des auteurs qui ont étudié l'histoire du pays, nous trouvons d'abord le nom de René-Richard Castel, auteur du poème des Plantes. C'est à

Digitized by Google

la munificence du gendre de la célèbre madame Clicquot, pour qui la Champagne était devenue une patrie d'adoption, de M. le comte de Chevigné, que la ville de Vire est redevable de la statue en bronze du poète Castel, érigée sur la place de l'hôtel de ville. Le comte Louis de Chevigné, l'auteur des *contes Rémois* était l'élève favori du poète Castel qui le proclamait « sa plus chère espérance. » Castel encourageant son jeune écolier dans ses essais poétiques, lui donnait ce conseil :

> ..... Aux muses sois fidèle ;
> Les Muses, Chevigné, se partageant tes jours
> De tes prospérités embelliront le cours. [1]

Le comte de Chevigné s'est montré toute sa vie, plein de reconnaissance pour son vieux professeur, une étroite amitié l'unissait à Castel, c'est dans son hôtel à Reims que le chantre des plantes est mort en 1832, victime du choléra. Le comte de Chevigné a rendu son dernier hommage à la mémoire de son ancien maître et de son ami en publiant en 1833 sa correspondance avec Castel et en faisant exécuter par le sculpteur Debay une statue du poète dont il a gratifié la ville de Vire en 1868.

Quelques lignes après la notice consacrée à Castel, nous en trouvons une concernant un champenois modeste qui, depuis longues années, vit retiré à Vire, où il jouit à juste titre, d'une grande considération. Simon François Cazin est né à Rocroy (Ardennes) le 12 Thermidor an IV (30 juillet 1796); il est fils de jean François Cazin qui était avant 1789 procureur à la prévôté de Rocroy, et qui a été ensuite successivement adjoint au maire de Rocroy; puis juge de paix. Simon-François Cazin, après avoir honorablement exercé la profession d'avocat, a consacré les loisirs de ses vieux jours aux belles-lettres et à l'étude de l'histoire de Vire et de son arrondissement. M. Cazin a été longtemps adjoint au maire de Vire, puis membre du conseil municipal et du conseil d'arrondissement. Il fait partie de la *Société Viroise d'Emulation*, et depuis la mort de M. de Chénedollé, fils, il est président du *Cercle littéraire de Vire*, société composée d'hommes honorables adonnés à la culture des lettres et des sciences. Il sera bien permis à la *Revue de Champagne et de Brie* de faire connaître à ses lecteurs qu'en Normandie, M. Cazin, champenois, est à peu près le seul qui, de nos jours, ait publié des recherches sur l'histoire de Vire, de ses monuments et de ses institutions ; en tous cas, c'est à lui que les habitants de Vire doivent le plus grand nombre d'écrits sur le pays Virois. Toutes ses productions ont paru en feuilletons dans le journal *Le Virois*, quelques-unes ont été imprimées à part, nous donnons ici la liste des principales, d'après M. Morin-Lavallée.

1° Notice sur l'ancienne horloge de la ville de Vire, et sur la tour où elle était placée. 1856, 32 p. in-18.

1. Le comte de Chevigné, *Une journée à Féricy*, village du département de Seine-et-Marne où Castel résidait en 1825.

Digitized by Google

2° Notice sur l'église Saint-Thomas. 1854, 44 p. in-18.

3° Notice sur le couvent des Capucins de Vire, suivie de la vie de Jean Halbont, son fondateur. 1855, 168 p. in-18.

4° Notice sur la chapelle St-Roch, sise dans les monts de Vaudry, près Vire. 1855, 64 p. in-18.

5° Notices sur les hospices et sur les établissements de bienfaisance de la ville de Vire. 1856, 157 p. in-18.

6° Notice sur la Porte-Neuve. 1856, 14 p. in-18, réunie à la notice sur l'ancienne horloge sous ce titre : notice sur les anciens monuments de Vire.

7° Poésies de Richard Dubourg d'Isigny, précédées d'une notice sur sa vie et d'une notice sur les poètes Virois. Vire. 1857, 97 p. in-18.

8° Notice sur la bibliothèque de la ville de Vire. 1859, 37 p. in-18.

9° Journal d'un Touriste en Basse-Normandie. 1863, 464 p. in-12.

10° Les mémoires d'un médecin. 1864, 251 p. in-12,

11° Notice sur le couvent de Cordeliers de la ville de Vire. 1865, 38 p. in-18.

12° Notice sur l'Hotel-Dieu de Vire. 1866, 71 p. in-8°.

13° Mémoires d'un ancien huissier au bailliage de Vire. 1866 et 1868, 2 vol. in-12.

14° Les Virois célèbres. 1869, in-12 de 278 p.

Tous ces ouvrages de M. Cazin ont été imprimés à Vire chez la veuve Barbot et fils.

M. Cazin a encore publié sur Vire ou ses environs quantité d'articles qui n'ont pas été tirés à part.

* * *

Essai sur Montéclair (Michel Pinolet), musicien et compositeur du XVIIIe siècle, par Emile Voillard. bibliothécaire de la ville de Chaumont, collaborateur de la *Revue de Champagne et de Brie* ; un vol. grand in-12 de XIV-101 pages. Paris, chez Menu, rue Jacob, 30, et Chaumont, chez veuve Miot-Dadant ; prix : Un franc.

Michel Pinolet, dit Montéclair, naquit à Andelot (Haute-Marne), en 1667. Son père était un simple tisserand. L'enfant avait probablement manifesté quelques dispositions pour la musique ; il fut donc envoyé, comme enfant de chœur, à la maîtrise de la cathédrale de Langres. Plus tard, sans qu'on sache comment, il devint accompagnateur de musique à l'*Opéra*. Là, suivant le développement régulier d'un esprit plein d'initiative, il composa des méthodes d'enseignement musical, de la musique religieuse, de la musique de chambre et de la musique de danse. Ses chefs-d'œuvre sont les partitions musicales du ballet des *Fêtes de l'Eté* et de la tragédie lyrique de *Jephté*, paroles de l'abbé Pellegrin. On ignore la date exacte de sa mort.

Montéclair est déjà un ancien ; il était presque tombé dans l'oubli. Pour reconstituer sa biographie, M. Voillard a dû faire de longues

Digitized by Google

recherches ; à force de travail et d'obstination, il est parvenu à dissiper les ombres qui se font si vite sur un nom propre et plus vite encore sur les particularités d'une existence. On a, dans son livre, tout ce qu'on aura jamais sur Montéclair ; et son livre, qu'il intitule modestement un *Essai*, est un ouvrage définitif. Montéclair a son Plutarque.

Cette reconstitution d'une vie à peu près ignorée, bien qu'elle nous touche de si près, m'incline à penser que d'autres vies, maintenant faciles à recueillir, sont exposées au même oubli. Pour résister à cet envahissement des ténèbres, il faudrait prendre, d'une manière constante, la plume de la biographie, seule forme actuellement possible de l'histoire, et ériger, à chaque personnage, un petit monument proportionné à son importance. Dans chaque département cela se fait un peu plus, un peu moins, mais sans plan d'ensemble et sans suite. Pour rendre à tous une exacte justice et faire profiter les enfants des vertus des pères, il faudrait que les conseils généraux missent la main à cette œuvre, au moins à titre de Mécènes administratifs. On formerait des comités de rédaction travaillant sur des bases déterminées d'avance. Les prêtres, les soldats, les savants, les hommes de lettres, les administrateurs, industriels, agriculteurs, commerçants, hommes illustres à quelques titres, chacun aurait sa page. Un homme laborieux et sage, comme M. Voillard, se chargerait, dans chaque département, du matériel de l'œuvre. Un peu plus tôt, un peu plus tard, chaque département pourrait dire à sa population : *Interroga majores et te docebunt :* Interroge tes aïeux ils t'instruiront. — Dieu bénisse notre vœu !

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

* * *

LE BUDGET DU PRESBYTÈRE, par Mgr Fèvre, protonotaire apostolique, 2e édition, un vol. in-8° de 350 p., chez L. Vivès.

Le *Budget du Presbytère* est une brochure dont la première édition parut, il y a vingt ans, à Troyes, chef Anner-André, aux frais de deux prêtres de ce même diocèse de Troyes, alors curés. l'un à Blignicourt, l'autre à Valentigny. L'auteur, qui débutait par cet opuscule, avait cédé, en l'écrivant, aux sollicitations de quelques vétérans du sanctuaire. Son objectif était de réclamer, pour les curés catholiques, une augmentation de traitement, à un minimum de mille ou douze cents francs, augmentation qui fut alors consentie, mais empêchée par les évènements politiques.

Aujourd'hui, la question revient sur l'eau et Mgr Fèvre réédite son livre qui, de brochure, est devenu un traité du temporel du clergé catholique. Traitements, retraites légales, inamovibilité : tel est son cadre.

Sur le premier point, l'auteur produit d'abord les textes de lois qui se réfèrent à sa thèse. Ensuite, il dresse un état des recettes et dépenses ; parle de la nécessité de les augmenter, pour faciliter les études

Digitized by Google

et les charités des prêtres, invoque comme argument subsidiaire, la situation, comparativement plus avantageuse, des pasteurs protestants, et des instituteurs primaires, rappelle les services sociaux de la religion et l'Eglise, et conclut à la nécessité pressante d'une sérieuse augmentation des recettes du presbytère.

Sur le second point l'auteur expose la nécessité, les avantages et le mode d'établissement des retraites légales pour les prêtres âgés ou infirmes.

Sur le troisième, il discute le pour et le contre, et propose un retour au droit pour.

Ces trois points sont traités avec abondance de doctrine, solidité de démonstration et une espèce d'entraînement. A l'appui de ses arguments l'auteur invoque, non par les Pères de l'Eglise, mais Guizot, Renan, Emile Ollivier, Prévost-Paradol, Proudhon, qui viennent, l'un après l'autre, plaider la cause de l'Eglise. Ces citations donnent, à l'argumentation, une force singulière, et, au livre, un puissant attrait.

L'ouvrage se termine par une réfutation du radicalisme qui est présenté comme contraire à l'histoire, au droit, à l'économie sociale, à la religion, à l'Eglise et à tous les intérêts.

Cet ouvrage devant être présenté aux Chambres et pénétrer dans les conseils du gouvernement, sa meilleure recommandation, c'est qu'il se présente honoré des sympathies du clergé de France. En le faisant valoir, le clergé plaidera lui-même sa cause et la fera sans doute triompher.

*
* * *

Lire dans l'*Edinburgh Review* une étude sur les *Jésuites martyrs* en Angleterre au XVIe siècle, dont plusieurs ont fait leurs études au collége anglais de Reims.

*
* * *

M. Barbat vient de publier un charmant volume, orné de nombreuses gravures, sous ce titre : *Les Tablettes de Châlons-sur-Marne.* Ce sont des éphémérides concises d'après la grande histoire publiée par son père en 1854. C'est un vade-mecum très-curieux.

*
* * *

Signalons l'excellente publication de notre collaborateur M. Hérelle : *Louis XVII en Champagne, an VI - X*, in-8°. Paris, Hurtau. Un enfant, fils d'un tailleur normand, nommé Hervagaud fut reconnu dans nos bonnes villes de Châlons et de Vitry pour être Louis XVII et pendant quatre ans passa pour tel, ayant une cour de fidèles composée des personnes les plus considérées de ces deux villes. M. Hérelle raconte cet épisode à l'aide de documents officiels et avec beaucoup d'esprit. C'est un incident demeuré absolument inédit et des plus

Digitized by Google

curieux, Hervagault, finit par être condamné par le tribunal de Vitry à 4 ans de prison, que Napoléon, de sa pleine autorité, convertit en une prison perpétuelle. Il mourut le 8 mai 1812 à Bicêtre.

* * *

Nous signalerons un livre publié en Angleterre par M. Vitzelly : *Facts about Champaigne and other sparteling Wines*. L'auteur nous met au courant de la culture et de la fabrication de tous les grands vins de notre province : Reims, Epernay, Ay, Mareuil, Avize, Verzenay, Rilly, ont été visités tour à tour et soigneusement analysés.

* * *

LE DÉLUGE. — Nous trouvons dans le journal la *Champagne*, l'intéressant travail suivant sur le dernier ouvrage du savant abbé Gainet, curé de Cormontreuil, près Reims :

Le dernier numéro des *Etudes*, des R. P. Jésuites, contient un article fort intéressant du R. P. Haté, sous ce titre : *Les Vestiges du Déluge*. Il examine si l'événement raconté par Moïse n'a pas laissé des traces sur notre globe.

Le grand Cuvier croyait voir des indices de ce cataclysme dans l'état des matériaux de la superficie du globe, dans le désordre de leur distribution. Mais invoquer un fait biblique, pour donner raison à un phénomène géologique, n'est pas dans les mœurs scientifiques de notre temps.

On a mieux aimé recourir à l'hypothèse d'une ou même de plusieurs époques glaciaires ; et pendant plusieurs siècles tout l'hémisphère boréal aurait été couvert d'une immense nappe de glace. Hypothèse qui fourmille de contradictions et qui est fort loin d'expliquer les phénomènes.

Or, le R. P. Haté nous signale le « savant auteur de la *Bible sans* « *la Bible* comme reprenant l'idée de Cuvier : M. Gainet a établi que « le déluge de Noé, à lui tout seul, a parfaitement pu être la cause « efficiente des terrains appelés diluviens.

« Le chanoine de Reims met en présence des faits : des faits géolo- « giques et des faits bibliques. Il nous donne simplement la confron- « tation de ces éléments de la discussion et se demande s'il n'est pas « rationel d'attribuer ces phénomènes géologiques au cataclysme décrit « dans la Genèse. »

Ici le savant Père montre avec quelle clarté et quelle logique notre savant établit sa thèse. Continuons à citer la *Revue* :

« On a dit quelquefois aux catholiques : « Mais où est donc votre déluge avec ses grandes eaux couvrant plateaux et montagnes ? Où a t-il laissé ses traces ? Montrez-nous les cailloux et les blocs qu'il a roulés, l'argile qu'il a amassée. Si nous ne voyons pas, si nous ne touchons pas, nous ne croirons pas. » Eh bien ! voyez maintenant et touchez. La science vous en donne-t-elle assez de ses *diluvium*, dilu-

Digitized by Google

vium gris, diluvium rouge, limon des plateaux et des montagnes ? La science emploie-t-elle assez d'eau ou de glace ? Elle va jusqu'à tellement charger un des pôles de la terre de montagnes d'eau solidifiée que l'équilibre du globe en est modifié et que le centre de gravité de notre sphéroïde en est déplacé. Moïse n'en a pas tant dit. S'il y a eu des cataclysmes géologiques capables de produire les dépôts diluviens, il faut bien conclure que le déluge de Noé est aussi chose tout à fait possible ; car si l'on ose dire que Moïse a inventé l'impossible, que n'ont donc pas fait en ce genre les géologues avec tout leurs *diluviums ?*

« Mais à ces assises diluviennes, dont l'origine paraît si obscure, est-il donc enfin tellement difficile de trouver une cause suffisante dans le déluge mosaïque ? En résumé, de quoi s'agit-il ? de quel fait doit-on rendre compte ? Il faut expliquer la présence du gravier sur les pentes le long des berges, des rivières, et la répartition du limon sur les plateaux. Divisons la période diluvienne en deux temps. Le cataclysme a débuté, nous dit Moïse, par la rupture des barrières du grand abîme, par l'ouverture des cataractes du ciel et une pluie torrentielle de quarante jours et quarante nuits. Nos trombes d'aujourd'hui ne sont que de faibles images de la pluie vengeresse du déluge, et cependant quels ravages ne produisent-elles pas ! Il y a deux ou trois ans, dans une localité du Midi, en moins d'un quart d'heure, il tomba assez d'eau pour transformer une plaine en un vaste torrent et les eaux vagabondes eurent la force de jeter à bas et d'entraîner un moulin comme un tonneau vide. Que pareille averse se continue pendant quarante jours et quarante nuits, ne se formera-t-il pas des courants assez impétueux pour raviner le sol, rouler des blocs de pierre, charrier des graviers ? Nous avons là tout ce qu'il faut pour former le diluvium gris. Tel fut le premier acte du grand et terrible drame du déluge de Noé ; il correspond à la formation géologique du diluvium gris des naturalistes. Le second acte a été la phase de repos et de tranquillité relative qui a duré trois mois et demi, et pendant laquelle les plateaux et les collines sont restés noyés sous les eaux diluviennes. C'est alors qu'a été déposée cette masse énorme de limon et de sable fin que les eaux tenaient en suspension, ou bien encore que les flots houleux de la mer diluvienne enlevaient aux bas-fonds les jours de tempête. Quand le calme revenait, ces matériaux se précipitaient lentement au fond ; ceux qui étaient plus pesants, comme les sables, tombaient les premiers : les plus ténus, les plus fins ne se déposaient que quand l'agitation de l'eau avait cessé. Voilà jusque dans quels détails M. Gainet a voulu entrer pour faire voir qu'il n'est pas si impossible qu'on a voulu le dire d'expliquer tous les *diluvium* des géologues par le seul déluge de Noé, et, d'après ce que nous venons d'en rapporter, on ne peut nier que sa thèse n'ait de la valeur. »

« C'est un fait que, par-dessus toutes les formations géologiques, se rencontre partout un dépôt de matériaux, qui, évidemment, ont

Digitized by Google

été remaniés, roulés, transportés par de grandes masses d'eau. Ce fait est tellement acquis à la science que ces amas de graviers, blocs arrondis, sables, argiles ou limons, ont reçu les noms significatifs de terrain de transport, de terrain diluvien, d'alluvions anciennes. Les éléments qui en composent les assises sont comme rangés par ordre de densités et nous n'obtiendrons pas d'autre résultat si nous les mettions aujourd'hui encore en suspension dans une grande quantité d'eau. Les cailloux ont leur place au fond : ils sont recouverts par les sables, et le limon le plus fin occupe la partie supérieure. La nature minéralogique de ces matériaux a aussi sa signification : elle montre que ces pierres et ces sables ont été enlevés à des reliefs du globe situés plus ou moins loin de l'endroit où gisent aujourd'hui ces débris.

« Ces alluvions anciennes se distinguent d'ailleurs assez bien des alluvions modernes, c'est-à-dire de ces dépôts que nos cours d'eau ont formés depuis trois ou quatre mille ans. Les alluvions anciennes recouvrent les flancs des montagnes, s'avancent sur les collines et les plateaux jusqu'à des altitudes de plusieurs centaines de mètres (500 à 600 mètres), hauteur à laquelle les causes actuellement agissantes ne pourraient pas les faire parvenir. Ajoutons encore la vaste étendue géographique de ces terrains de transport. M. Gainet conduit son lecteur à travers les cinq parties du monde et lui montre partout de vastes plaines et des plateaux immenses couverts de graviers, de cailloux roulés, de sables, enfin d'un vrai produit diluvien. D'ailleurs, cette vaste répartition des matériaux diluviens, c'est encore là un fait scientifique avéré, comme tous les géologues en font foi. C'est même la réunion de tous ces faits qui a comme forcé les naturalistes à admettre qu'il y eut autrefois sur notre globe, vers la fin des temps géologiques des phénomènes aqueux très étendus et d'une puissance énorme, et que ces masses d'eau ont modifié assez profondément la superficie du sol, d'une part par le creusement de certaines vallées, par la démolition des crêtes des collines et des montagnes, et d'autre côté par des remblais dont les matériaux avaient été préparés par la première phase du phénomène. »

Le R. P. examine ici un autre ouvrage de M. Dacy : *Les limons des plateaux du Nord*, qui vient de paraître, pour expliquer cette phase géologique, et en examinant les dépôts quaternaires des plateaux du Nord de la France et de la Belgique, voilà que ce savant, sans chercher le moins du monde à se mettre en accord avec la Bible, et après une étude minutieuse de ces terrains dits diluviens, les attribue à l'eau liquide ; c'est à une eau courante, dit-il, qu'il faut avoir recours pour rendre compte de la couche limoneuse et de ses deux assises superposées. Tous ses matériaux ont-ils primitivement eu suspension dans l'eau. M. Dacy cite M. Belgrand qui, au congrès de Bruxelles, a émis une opinion semblable.

Voilà, dit l'auteur des *Vestiges du Déluge*, des contingents de probabilités pour la thèse soutenue par M. Gainet.

Digitized by Google

Nous devons être surpris que des hommes d'une aussi grande valeur comme géologues que M. l'abbé Bourgeois et M. l'abbé Lambert n'aient pas saisi ces avantages qui pouvaient tenir de l'étude de cette partie de la science en faveur de nos livres saints.

Il était réservé à notre compatriote de mettre cette question si intéressante dans son vrai jour.

L'une des preuves les plus sensibles employées par M. le curé de Cormontreuil, pour ceux qui ne s'occupent pas spécialement de géologie, ce sont les vallées d'érosion et de dénudation dont la vallée de la Vesle nous donne un frappant exemple. Cette vallée a été creusée par des courants très-violents ; voici la démonstration : marquez sur les flancs des montagnes qui nous environnent le niveau de la craie, il y est partout à la même hauteur, et si vous creusez des puits en amont de la montagne, ce niveau horizontal sous les terrains tertiaires superposés, vous y trouverez la craie. Cette ligne horizontale correspond de Rilly à Berru, de Saint-Thierry à Jouy, comme de Boursault à Damery.

Or, primitivement, ce dépôt crayeux a été uniformément horizontal. Il suivait son plan d'une montagne à l'autre. Qui donc a creusé la vallée ? Ce sont des eaux d'une grande puissance, puisqu'on voit d'ailleurs des matériaux en désordre secoués par ces eaux sur les flancs de la montagne, comme à Chigny, au-dessus du cimetière, et des limons et graviers, restes d'eaux courantes à Reims, près de Sainte-Anne, et à Cormontreuil, à une hauteur où jamais la Vesle n'a pu atteindre.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Cathédrale de Reims. — *Restauration générale*. Parmi les parties du monument comprises dans les grands travaux de restauration, se trouvent les galeries des faces latérales.

Celle de la face méridionale a été refaite d'après les plans de M. Millet, architecte du gouvernement, chargé de la restauration. Celle de la face septentrionale, encore existante, devra l'être très prochainement d'après les mêmes données.

Mais l'Académie de Reims, désirant conserver au moins le souvenir de ces galeries, a adressé au ministère un mémoire pour demander à ce que la galerie de la face septentrionale fût restaurée ou refaite telle qu'elle est, au lieu de l'être d'après les nouvelles données de celle de l'autre face.

L'Administration supérieure, prenant en considération la demande de l'Académie, a tout dernièrement chargé M. Rupric Robert, architecte par intérim, d'examiner la question et de faire un rapport.

De son côté, l'Académie de Reims a demandé à sa sœur de Châlons de se joindre à elle pour obtenir du ministère qu'il fût fait, selon son désir. Cette dernière a envoyé M. Vagny pour étudier la question et avec mission de dresser un rapport.

La galerie septentrionale sera-t-elle restaurée? ou refaite d'après celle existante, ou bien sera-t-elle refaite d'après les données nouvelles produites par M. Millet.

Telle est la question.

Dernièrement, nous avons donné à nos lecteurs un long aperçu des raisons alléguées par la commission de l'Académie de Reims en faveur d'une restauration.

Aujourd'hui nous leur donnons communication d'un rapport dressé par notre concitoyen, M. Eugène Leblan, qui, sans conclure affirmativement, réfute les raisons invoquées par la commission de l'Académie rémoise.

Voici le travail de M. Eugène Leblan :

Restauration de la cathédrale de Reims. — *Galeries des façades latérales*. Je ne suivrai pas, dit-il, M. le rapporteur dans sa savante dissertation, qui tend à prouver que l'on doit, au *nom de l'art*, refaire la galerie des façades latérales de la cathédrale telle qu'elle est.

Je me contenterai de rappeler au courant de la plume quelques-unes de ses phrases, afin d'en examiner la valeur et le sens.

Entre autres choses, le rapporteur dit : « Rien de ce qui a été élevé « dans la cathédrale de Reims ne peut être jugé avec la méthode de « critique applicable aux autres édifices de la même époque. »

Digitized by Google

En quoi donc peut consister cette différence de critique ? C'est ce que je me demande ?

Selon moi, il n'y a qu'une sorte de critique applicable à Reims comme aux autres édifices de la même école : « Celle qui ressort de « la connaissance par l'étude des œuvres du temps. » C'est à l'aide de cette étude que j'examinerai le rapport de M. Gosset.

Ailleurs il est dit : « Les artistes ont passé, le programme n'a pas « varié. » Voilà qui est bien. Oui le programme n'a pas varié en ce qui constitue l'idée. Dès l'origine, on a voulu élever une grande église, et deux siècles après son commencement, ou plus encore, l'œuvre était terminée. Mais les formules artistiques appliquées à la réalisation de l'ensemble du programme sont loin d'être restées stationnaires et identiques.

Dès le principe (XIIIe siècle) la ligne horizontale « forme » l'ordonnance de l'architecture.

Au XIVe (partie inférieure du portail) la ligne verticale se mélange peu à peu à celle horizontale pour s'y substituer entièrement autant dire, lors de l'édification de la galerie des Rois et des clochers (XVe siècle).

Cette marche suivie avec régularité dans les données générales des œuvres des temps, a tout naturellement amené des modifications introduites dans la même régularité, dans les traces de la conception des petites unités qui se rattachent à l'ensemble.

Aussi, ne peut-on admettre qu'il soit judicieux — pour la restauration générale des anciennes parties qui, peut-être bien, sera suivi de l'achèvement complet de l'édifice ; — d'emprunter au portail des dispositions dont l'esprit de création postérieur est tout autre que celui qui a présidé à l'exécution des œuvres primitives.

Rien de ce qui existe au portail ne saurait être « judicieusement » soudé aux constructions premières, surtout de ce qui est de sa terminaison, à plus forte raison de ce qui a été exécuté après le grand incendie de 1481.

Parmi les travaux faits à cette dernière époque, se trouve les pignons des deux bras de croix de la balustrade des faces latérales. Ces travaux, exécutés vers 1500, sont tout à fait en désaccord de style avec tous ceux érigés précédemment.

Les maîtres qui ont donné la dernière main à l'édifice, en élevant la galerie des Rois et l'étage supérieur des tours, sont les derniers qui soient restés dans l'esprit de l'art ogival, bien qu'ils aient de beaucoup ajouté aux modifications qui en altérèrent le caractère primitif. Ceux qui sont venus après, lors des réparations occasionnées par l'incendie, méconnaissant les principes de cet art, avaient brisé l'esprit de tradition.

Le rapporteur le reconnaît lui-même, puisqu'il écrit : « que l'ar- « chitecte de 1481, dans la reconstruction des hautes galeries, a

Digitized by Google

« modifié les couronnements, les pointilles, les fleurons et les feuilles « des chapiteaux. »

Et peut être bien, ajoute-t-il, « a-t-il augmenté les pointilles qui « se trouvent à la rencontre des pignons. »

Il n'a pas augmenté les dimensions de ces pointilles par la raison qu'elles n'ont jamais existé dans la galerie qui a précédé celle refaite après l'incendie, comme le prouvent les trois arcatures encore existantes en partie sur les contreforts des tours. Cela, dit il, « pour « accentuer le système pyramidal. » Mais cette accentuation du système pyramidal est une des causes qui font que cette galerie n'est pas en rapport de style avec celui des faces latérales où la ligne horizontale domine.

Et malgré ces modifications faites à la galerie par l'architecte de 1481, le rapporteur dit : « qu'à quelque point de vue on se place, « cette galerie est un chef-d'œuvre de notre art national, unique en « Europe. »

C'est pousser trop loin l'admiration que mérite cette galerie. Son aspect, sa silhouette plutôt est, il est vrai, brillante comme l'est celle de la plupart des œuvres du style flamboyant.

Mais sa main-d'œuvre laisse beaucoup, laisse « tout à désirer ». Son appareil défectueux est cause qu'elle est une des parties du monument les plus détériorées quoiqu'elle en soit la plus récemment exécutée.

Les chapiteaux, de cette galerie, dont le tracé est fait sans méthode, sont grossièrement sculptés.

Les fleurons qui couronnent les pignons sont trop lourds et d'un mauvais galbe, et la console qui supporte la colonne saillante est au-dessous de toute appréciation.

Cette galerie, travail d'une époque de décadence, « en ce qui est relatif à l'art ogival », a été faite par des artisans auquel le savoir traditionnel faisait entièrement défaut, et le rapporteur semble le reconnaître lui-même puisqu'il concède que « l'on peut modifier la « sculpture, et cela, dit-il, peut se faire sans changer notablement la « physionomie. Car, à une hauteur de 45 mètres, les détails n'ont « pas sur un ensemble la même importance que sur le papier du « dessinateur. »

Voilà une théorie qui est à repousser absolument, et que nous sommes étonnés de voir se produire sous la plume du rapporteur. Ce n'est pas parce qu'un objet est hors de la portée de la vue que l'on peut indifféremment en modifier les détails. Une église est faite pour Dieu qui voit « tout et partout. » Les maîtres et artisans du moyen-âge était tellement pénétrés de ce sentiment, que plus leur œuvre atteignait en hauteur plus ils apportaient de soin à son exécution.

Puis, que deviendrait votre chef-d'œuvre « si accompli à tous les égards ? »

Digitized by Google

Si vous en modifiez la fleur ornementale, vous seriez amené forcement à changer la forme des chapiteaux, à épurer le galbe des clochetons et des fleurons. Enfin, vous dénatureriez l'œuvre à laquelle vous donneriez un caractère bâtard qui tiendrait du XIVe et du XVIe siècle.

Mais cette analyse ou plutôt cette critique ne fait que réduire à sa juste valeur le mérite de cette galerie.

Voyons maintenant si, par sa composition, en plan surtout, elle ne sort pas des données indiquées par les vrais maîtres-ès-œuvres du monument, ceux qui en ont construit les parties primitives.

Au droit de chacun des contreforts, l'architecte de 1481 a emprunté est-il écrit au rapport, « une des dispositions du portail pour établir « un pinacle se présentant en angle. »

Mais c'est là qu'est le tort principal de la conception de cette galerie.

Au portail, cette disposition a sa raison d'être, les clochetons se trouvant dans un angle formé par les rampants des pignons, dont les uns couronnent les grandes voussures du rez-de-chaussée, et les autres les ouvertures jumelles du premier étage des tours,

Puis il semblerait que le rapporteur comprend que les motifs d'architecture qui se trouvent en contre-bas de la rencontre des pignons (à rez-de-chaussée) font partie d'un ensemble qui comprendrait le clocheton.

Ce serait une erreur.

La figure accroupie qui supporte le « gueulard » au-dessus duquel existe en amortissement une autre figure assise, forme un tout. Le clocheton qui se trouve en ancien corps et au-dessus de ce motif, fait partie de l'ornementation pyramidale qui couronne les grandes voussures, tandis que la figure ou cariatide, désignée au rapport par *petit bonhomme*, qui se trouve placée au droit et au-dessus de la butée des arcs-boutants de la nef, et « qui n'est pas un amortissement » quoi qu'on en dise, est destiné à recevoir, « comme amortissement, » cette fois, un pinacle rectangulaire se présentant de front, selon la donnée indiquée par le sommier que la cariatide supporte sur sa tête, à l'aide de ses mains, et cela avec un grand air de fatigue.

Au lieu d'établir ce pinacle sur un plan rectangulaire se présentant de front comme cela devrait être, on l'a présenté sur un plan triangulaire se présentant en angle sans y être obligé, comme on l'était au portail. On a donc commis un non-sens. Aussi, pour en supporter l'angle saillant, on a dû adapter une colonne qui se trouvait dans le vide, et forcément on a eu recours à l'emploi d'une console qui tant bien que mal a été ajustée partie en incrustation, à l'emplacement de la gargouille.

De là altération des lignes architecturales dans la partie haute des nefs, à laquelle M. Millet a rendu sa physionomie primitive, en

Digitized by Google

supprimant la vilaine console et en reconstituant les gargouilles qui sont un des signes les plus caractéristiques de l'art à cette époque.

En ce qui concerne la partie en élévation de la galerie de M. Millet, je n'ai à en faire ni l'éloge, ni la critique, chacun peut en juger diversement, selon le goût, le sentiment ou le savoir.

Mais quoiqu'il en soit de la diversité des opinions à cet égard, je conclurai en disant que la galerie du commencement du XVIe siècle est une superfétation sur les faces latérales de l'églises avec laquelle elle n'a aucune parenté de style. C'est de tout le monument avec les pignons des bras de croix les seules parties formant hors-d'œuvre à l'ensemble. S'il plaisait à Dieu de donner un souffle de vie à notre cathédrale, elle marcherait, tellement le tout est bien ordonné. Seuls, lesdits pignons et ladite galerie se disloqueraient, n'étant soudé au monument par aucune affinité de style.

Cependant je comprends que l'on puisse désirer que cette galerie soit rétablie telle qu'elle est, admettant fort bien que l'on préfère ce que l'on a à ce que l'on aura, que l'on tienne à ce que l'on a habitude de voir, à ce qui, déjà, a la sanction du temps.

C'est affaire à juger entre ceux qui veulent remonter aux principes, et ceux qui veulent le *statu quo*. Mais en aucun cas, la galerie ne saurait être conservée au nom des principes émis dans le rapport.

Il me revient à l'esprit qu'il est écrit « que l'architecte chargé de la « construction de la galerie faite après l'incendie, n'a fait que repro- « duire les anciennes arcatures. » Sans doute le rapporteur comprend parmi celles-ci celles formant le pinacle.

Eh bien, moi, je suis d'un avis tout contraire et au besoin je saurais le démontrer par un travail graphique, j'ai la conviction intime que les auteurs de la galerie antérieure à l'incendie (laquelle peut être n'était pas la première) n'ont pas établi le pinacle sur un plan triangulaire.

Les maîtres des XIVe et XVe siècles, quoiqu'ayant apporté des modifications notables dans l'exécution de leur travail, surent conserver l'esprit des principes généraux.

Je termine par une dernière remarque. Il est à observer que l'état de conservation des différentes parties de l'édifice est en raison inverse de leur âge respectif.

Les parties les plus anciennes sont les mieux conservées, celles les plus nouvelles sont les plus détériorées. Cela tient au laisser-aller successif de l'abandon des principes généraux qui allèrent en s'effaçant jusqu'au jour où on arriva à « un goût raffiné. »

Je suis persuadé que si l'on refaisait la galerie telle qu'elle est, « sans modification aucune », elle disparaîtrait la première, avant les parties encore conservées du XIIIe siècle.

Aussi les classiques qui, avant tout, veulent une ordonnance sage, raisonnée, pour obtenir la durée, rendent-ils hommage aux faces

Digitized by Google

latérales de Reims, parce que la ligne horizontale y domine ; mais ils se gardent bien d'y comprendre la balustrade dans laquelle domine au contraire la ligne verticale. Aussi seraient-ils d'accord avec les maîtres du XIIIe siècle s'ils pouvaient revenir en ce monde, eux dont le premier soin, sans aucun doute, serait de répudier la paternité des architectes (je ne dis plus des maîtres-ès-œuvres) du XVIe siècle.

Reims, le 12 février 1879. E. LEBLAN.

* * *

Les savants et les amateurs d'anthropologie préhistorique, vont être dans la joie. On dit qu'on vient de découvrir à Aix-en-Othe, plusieurs puits funéraires, qu'une société d'amateurs et de savants se propose de faire explorer. Déjà on a fouillé un puits, jusqu'à seize mètres de profondeur, et on a découvert, au milieu d'ossements humains, des haches en silex et différents outils en os de renne. On suppose que ce puits, n'a été comblé qu'au commencement de l'empire romain, parce qu'on a trouvé dans les détritus deux monnaies romaines dont une de l'empereur Néron.

Aussitôt que les mauvais temps seront passés, les fouilles continueront dans le second puits avec la plus grande activité.

Je me ferai un plaisir, M. le rédacteur, de vous tenir au courant des découvertes si cela peut vous intéresser.

(*Constitution d'Auxerre.*)

* * *

UNE PIERRE DU VIEUX-REIMS. — Dans les vieux chroniqueurs, dans les historiens, on rencontre quelquefois des affirmations dont on serait heureux de trouver la preuve. Chaque fois, donc, que cette preuve se produit, il est bon, nous semble-t-il, de la signaler et de la consigner dans des annales, lors même qu'elle n'offrirait pas un grand intérêt.

Dans la maison habitée par M. Nyssen, rue du Cloître, 11, et rue de la Peirière, 12, se trouve *une porte*, dans un cellier en réparation. M. Nyssen, voulant se rendre compte de ce que pouvait être cette porte bouchée, a fait pratiquer une ouverture, et les premiers coups de pioche ont mis à découvert : *une colonne avec base et chapiteau*, tournée vers la rue Sainte-Marguerite. A la hauteur du socle de la colonne sont des pavés anciens (de 12 à 13 centimètres carrés) qui accusent un véritable pavage. Le peu que l'on aperçoit de cette colonne suffit pour indiquer qu'elle remonte au moins au XIIe siècle.

D'où provient cette colonne qui n'a pas dû étrd déplacée ?

« A l'extrémité de la rue du Cloître, dit M. Tarbé, du côté de la « Visitation (maison de Mme Buffet), on voit encore dans les maisons « qui prolongent sur la rue de la Peirière, vis-à-vis la rue Sainte-« Marguerite, les débris d'une chapelle qui remonte à une haute « antiquité. On y arrivait par une petite galerie formée d'arcades à

Digitized by Google

« jour. Elle faisait partie du cloître et était placée sous l'invocation « de saint Martin. Elle subsista jusqu'en 1691. A cette époque, elle « fut abandonnée et réunie à la maison qui la renfermait. Elle existait « du temps de l'archevêque Gervais (1055-1059).

« Quelques personnes ont pensé qu'elle avait pu faire partie du « premier palais épiscopal et lui servir d'*oratoire*. On y a, dès lors, « cherché le lieu de la conversion de Clovis ; dans cette hypothèse, « on asseoit le palais de saint Remi au coin des rues de Sainte-« Marguerite et de la Peirière. »

Ces indications seules font voir combien il serait à désirer que l'on pût pousser les recherches plus avant. Mais le peut-on, sans danger, pour les constructions assises sur ce reste de la chapelle ?

On cite une lettre de saint Nizier, évêque de Trèves, à Clodesuinde, petite-fille de Clovis et femme d'Alboin, roi des Lombards, ou on lit ces mots : « *Clodoveus humilis ad beati Martini limina cecidit.... et se baptisari sine morâ permisit.* » Serait-ce de cette chapelle de Saint-Martin dont il serait ici parlé ? M. Tarbé ne le pense pas, puisque la tradition, dit-il, veut que Clovis ait été instruit dans une chapelle dédiée à saint Pierre.

Dans tous les cas, nous le répétons, il serait intéressant de fouiller cet antique sanctuaire.

Puisque nous parlons de preuves confirmant certaines traditions, mentionnons pour mémoire les *peintures* dont l'on retrouve quelques traces dans la chapelle de la cathédrale, que l'on peint en ce moment.

Des titres authentiques attestent l'existence, dans cette chapelle, d'un autel dédié à Saint-Nicolas. Dès 1211, au moment même de l'incendie de Notre-Dame, Nicolas Baudoin fondait une chapellenie pour assurer dans la nouvelle église une place à son saint patron.

Les murs de la chapelle furent couverts de magnifiques *peintures et de personnages*. Quand, le 8 mars 1740, M. J. Godinot fit marché pour reconstruire l'autel, il est stipulé dans le devis : « Qu'une couche « ou deux seront données sur les murs, s'il est nécessaire, en détrempe, « où il se trouverait quelques peintures ou figures. »

Ce qui paraît encore aujourd'hui donne raison à ces différents documents. La disposition de ces peintures rappelle assez celle des vitraux du haut. Dans chaque arcature l'on voit, sur un socle haut de un mètre, peint en rouge, avec draperies romaines, un personnage assis, de deux mètres environ. On croit même reconnaître à droite de l'autel, du côté de l'Evangile, la très-sainte Vierge, assise, tenant l'enfant Jésus placé sur son genou droit.

Le peu qui reste de ces décorations montre comment nos pères comprenaient la peinture murale des chapelles de Notre-Dame.

C. Cerf.

* * *

UNE NOUVELLE QUI INTÉRESSE LES TROYENS ET LES ARTISTES ! — Il y a quelque temps, Mlle de Guimard, une des meilleures élèves

Digitized by Google

de Coigniet, était appelée par M. Loiseau, curé d'Ecouché (Orne), pour restaurer un certain nombre de tableaux de Sainteté qui étaient rongés ou ternis par l'humidité, dans l'église du bourg. Un encadreur, M. Chenoz, accompagnait l'artiste. Dans une chapelle, il se trouvait un tableau dont certains détails frappèrent leur attention, et qui appartenait en propre à M. Loiseau. La toile avait été crevée en maints endroits, rebadigeonnée, et couverte d'une épaisse couche de couleurs criardes par quelque peintre en bâtiments. Un rentoilage plus soigné fut jugé nécessaire ; le tableau fut roulé et envoyé à Paris. Mais voici que sous l'épaisse couche de badigeon, apparurent des draperies aux couleurs vives, tout un nouveau tableau, et, sous une bûche peinte à la détrempe, la signature de Mignard.

« Sans s'en douter, M. le curé d'Ecouché possédait le *Sommeil de l'enfant Jésus*, une toile de Mignard, que l'on croyait perdue depuis la première Révolution, et dont on ne parlait plus que pour mémoire.

« Ce tableau a 2 m. 80 sur 1 m. 90. C'est un des plus grands qu'ait jamais produit le maître, et peut-être le seul en son genre. Les figures sont de grandeur naturelle. La Vierge est assise au centre, un peu à gauche. L'enfant dort sur ses genoux. Jean-Baptiste, appuyé contre la Vierge un peu à droite de la toile, soulève le voile qui couvrait la figure de Jésus et regarde l'enfant, ainsi que Joseph qui, accoudé sur le bras droit, est placé à gauche de la Vierge.

« Ce dernier personnage ne laisse voir que la partie supérieure de son corps. Les têtes et les mains sont d'une pureté de lignes et d'une couleur admirables. Le tableau, parfaitement restauré, a aujourd'hui repris sa place dans l'église d'Ecouché. Mais il est à peu près certain qu'à sa mort M. Loiseau le lèguera au musée du Louvre. Ce sera une richesse nouvelle ajoutée à tant de merveilles artistiques. »

On sait que Mignard a peint la coupole de l'église du Val-de-Grâce à Paris. AD. VARIN.

Note tirée du *Soleil*, du 5 février 1879.

* * *

L'air que l'on respire en Champagne, est certainement bon, et l'on peut s'en rendre compte, en lisant le petit volume publié à Reims, sur les centenaires du département de la Marne ; l'auteur M. A. Lhote, est à sa 2e édition, augmentée, qui se vend chez Matot-Braine, rue du cadran St-Pierre à Reims. Le nombre des centenaires y est assez considérable pour prêter attention à ce volume. A ce propos, voici un centenaire dont il a été fait un portrait, et une réclame très curieuse, malgré la date (1789) :

« Portrait du vieillard du Mont-Jura, âgé de 120 ans, présenté à l'Assemblée nationale, le 23 octobre 1789 et dont le tableau original peint par Garneray a été accepté de l'auguste Assemblée ; et placé dans ses archives.

« Ce portrait gravé en couleur par Janinet, se vend au profit du vieillard, chez l'auteur, rue St-André des Arcs, n° 125 ; et chez le

Digitized by Google

vieillard, qui se voit à toute heure, rue de Marivaux, près du Théâtre Italien, n° 7. Le prix est de 3 livres, et en noir ou en bistre, une livre dix sous. Le public ne peut que s'intéresser à ce portrait qui se vend au profit du vieillard lui-même, sa figure est vraiment belle. »

AD. VARIN, graveur.

Nous avons sous les yeux une épreuve de cette gravure. Les mentions spéciales au centenaire, indiquées par M. A. Varin ne s'y trouvent pas, et si, par lui-même, le sujet se rattachait à la Champagne, nous aurions inséré ici une notice sur l'estampe et sur le « vieillard » né à Sarsie, au Mont Jura, le 10 novembre 1769.

* * *

Nous avons la copie d'un bien curieux mémoire manuscrit et inédit de la seconde partie du XVIIIe siècle intitulé : « Mémoires pour servir à l'histoire du publicanisme, où l'origine des receveurs généraux du royaume. » Nous y relevons seulement les noms se rattachant à la Champagne :

Bouchard des Champs, fils d'un directeur de la compagnie des Indes, ex-receveur général à Chaalons, faisant bonne vie et bonne chère, honnête homme, riche et rond.

Bureau de Cheranday, fils d'un commis à la recette générale des fermes et gabelles, employé dans plusieurs affaires avant d'être receveur général à Chaalons. Fort aimable homme, à la manière à la mode. S'est marié dans sa généralité.

Brunet de Saint-Eugène, proche parent de M. Brunet-Drancy, fermier général du dernier règne. Employé dans diverses affaires avant d'être receveur général de Chaalons.

Chevalier de Martigny, de Champagne. D'abord reçu secrétaire du roi en 1671, puis fermier général et receveur général à Metz. Fils d'un receveur des tailles à Nogent-sur-Seine. Elevé à cette haute fortune par Colbert. Il est mort fermier général en 1752. Ses enfants sont aujourd'hui de robe. (De gueules au casque de côté d'or, percé d'une flèche d'argent en barre).

Fillon de Villemur, rémois. Le père receveur général, puis fermier général, garde du Trésor royal. Le fils aîné receveur général à Rouen, a pris la place de fermier général et le second celle de receveur général à Paris. (De gueules à la face accompagnée de trois billettes d'or).

Galois, receveur général à Chaalons, extrêmement connu et aimé par les prisonniers de Paris. Sa famille est de robe aujourd'hui.

Mailly du Breuil, fils d'un procureur de Chaumont-en-Bassigny, sous-fermier. Ils étaient trois frères ; un, fermier général et receveur général avec Turraine ; deux receveurs généraux très longtemps. Leurs sœurs et filles mariées à de grands seigneurs. (D'azur à trois maillets d'or).

Digitized by Google

***

Monsieur Frémont, j'arrive de Château-Thierry (et je trouve votre intéressante livraison d'octobre de la *Revue de Champagne*, qui m'engage à vous écrire ce qui suit) : cette ville dont l'ancien château montre encore ses ruines verdoyantes, aux touristes, qui aiment l'histoire écrite, par les monuments encore existants de l'ancienne France ; au pied de ses murailles de grès, se trouve le Collége organisé vers 1809 dans les bâtiments des Cordeliers, (supprimés en 1793, ils avaient été fondés en 1489). Ce collége vient de subir une restauration et un agrandissement considérables qui améliore l'hygiène ; on a dû creuser le sol de la cour principale et supprimé les grands arbres qui entretenaient l'humidité. Sur l'emplacement de l'ancienne chapelle du couvent, qui était attenante à la maison natale de Jean de la Fontaine, on a trouvé quelques tombes de pierre plus ou moins brisées, et d'autres se trouvaient aussi dans la cour, qui jadis était le cimetière ; tous ces travaux de nivellement, ont nécessité de baisser le sol d'un mètre et demi environ, la rue étant en cet endroit très rapide, pour les voitures, depuis l'angle du collége jusqu'à la maison de Jean de la Fontaine. Pendant que je dessinais la nouvelle façade du collége, les ouvriers terrassiers, en piochant le sol, ont mis au jour divers objets de métal, cuivre, bronze et étain. Une lampe à six becs, une autre à quatre becs, assez bien conservées, une petite agraffe de manteau, trois plats d'étain, dont deux à anses ornés ; un chandelier à moulures tournées, genre Louis XIII, un autre chandelier court, une poche avec crochet à l'extrémité du manche de même métal, un trépied circulaire, d'une forme inusitée ; quelques un de ces objets étant très oxidés et presque méconnaissables, sont conservés par les dessins que j'en ai fait, d'après nature, lesquels objets sont remis aux deux musées de la ville, et de la société historique et archéologique ; qui tous deux sont organisées, au rez-de-chaussée et premier étage de la maison de Jean de la Fontaine, en restauration ; le mur de la rue et la grande porte ancienne, ont été démolis récemment, ce qui met ainsi en vue, la façade et le perron anciens ; une grille dans le style de la maison, remplacera ce mur mis à l'alignement des autres maisons de la rue, cette nouvelle disposition fera remarquer et voir plus facilement, cette maison, où est né un homme de talent si universellement connu. P. Ad. Varin, graveur.

***

Dans son livre si curieux et si intéressant des « Amateurs d'Autrefois, » le comte Clément de Ris fait connaître un riche collectionneur presque oublié, qui appartient à notre province par son lieu de naissance, sinon par sa famille. Paul Randon de Boisset naquit à Reims en 1708 où son père, Randon de la Randonnière exerçait les fonctions de receveur général des finances ; il était issu d'une famille du Capitoulat de Toulouse. M. de Boisset mourut à Paris le 28 septembre 1776, receveur général des finances de la généralité de Lyon.

Digitized by Google

Bibliophile émérite, il se forma également un cabinet de tableaux et passa sa vie partagée entre ces deux passions, bien que celle des livres fût la plus dominante. Sa vente eût lieu au mois de février 1777 et produisit 1,249,632 livres, soit environ 3,900,000 francs au taux d'aujourd'hui.

*
* *

Notre collaborateur M. Courajod vient d'être nommé conservateur-adjoint des Musées du Louvre. Nous sommes heureux du brillant avancement, si justement mérité, de notre savant compatriote.

*
* *

On lit dans le dernier numéro de la *Revue* sous ce titre : *Une famille chalonnaise qui a changé de nom*, un article sur Akakia médecin de François Ier; nous vous soumettons, sans commentaire, ce que nous disions il y a quelques années dans un article bibliographique sur la biographie chalonnaise de M. Lhote :

« Il n'est pas hors de propos de signaler quelques résultats de ses « recherches, afin de mettre le public à même d'apprécier ce qu'il a « fallu de temps pour élucider bien des points incertains ou contestés :

. . . . . .

« Ainsi nous dirons que le nom d'Akakia que l'on croyait venu au « médecin de François Ier, des plaisanteries de l'école, est le véritable « nom de la famille chalonnaise à qui il doit son origine puisque l'on « rencontre dans les premiers registres de la paroisse St-Antoine, le « nom écrit avec une physionomie espagnole *Aquaquia*, appliqué à « des collatéraux qui certes devaient participer trop faiblement à la « gloire de ce nom pour changer le leur. »

La malice de ses condisciples n'a porté que sur le changement de quelques lettres.

On retrouve encore le même le nom *Aquaquias*, dans ces derniers temps à Pontaverger (Marne). (Minutes du greffe de Reims.)

C. R.

*
* *

Le Musée gallo-romain de Saint-Germain vient de faire l'acquisition du char gaulois, découvert par M. Ed. Fourdrignier, au lieu dit la Forge-Meillet, sur le territoire de Somme-Tourbe (Marne). Il avait figuré à l'Exposition rétrospective de Reims, en 1876, ainsi qu'à l'Exposition du Trocadéro.

*
* *

La bibliothèque communale de Reims a reçu, ces jours derniers, la collection complète des publications historiques de la ville de Paris.

Digitized by Google

* * *

M. Vagny, architecte à Châlons, connu par ses travaux de restauration à la cathédrale de cette ville et à l'église Notre-Dame de Lépine, vient d'être décoré.

* * *

Nous donnerons dans notre prochain numéro une liste des intendants de Champagne, complètée sur les dernières indications de M. d'Arbois de Jubainville, les recherches de M. H. Menu et l'*Armorial* des intendants de M. E. Gastebois honoré, l'an dernier, d'une médaille d'argent par la Société académiqne de la Marne.

Digitized by Google

VIEUX PAPIERS CHAMPENOIS

Réception du maitre d'ecolle du mesnil, du 26 may 1777. — Aujourd'huy lundy 26 may 1777.

Les habitans corps et communauté du Mesnil à la réquisition des sieurs Claude Leclerc, leur procureur sindic et Jean-Vincent, Charpentier, procureur de ville se sont assemblés au son de la cloche en la mainère accoutumée au lieu ou il se délibèrent des affaires de ladite communauté sur ce qui leur a été représenté par ledit sindic et procureur de ville que la place de maitre d'écolle dudit lieu du Mesnil était vacante, il convenoit la faire remplir, pour agréez parvenir les dits habitants sur cette représentation ont d'une voix unanime choisy et arreté le nommé Henry-Nicolas Dumont à présent maître d'écolle de la paroisse de Festigny, diocèse de Soissons, après qu'ils ont été informés de ses vies et mœurs et scavoir. Lequel s'est présenté ledit jour à ladite communauté qu'il la reçu après l'avoir par lesdits habitants présenté à M. Faguier prieur curé dudit Mesnil qui l'a examiné et trouvé capable et a convenus avec lesdits habitants, sindic et communauté qu'il en seroit de sa réception ainsy faite par ledit sieur prieur curé et habitans passé le présent acte pardevant les notaires résidents au Mesnil, soussignés, aux charges, clauses et conditions qui suivent accepté par ledit Dumont en personne, lequel sera tenu :

1° De remplir bien et deument son devoir et de s'acquitter des fonctions ordinaires dans l'église du Mesnil, d'y tenir les enfants dans un profond respect à tel moment que ce soit notamment dans le tems des services divins.

2° D'assister aux cathéchismes toutes les fois que M. le Prieur jugera a propos de le faire pour y tenir le bon ordre par la jeunesse et le faire par luy même quand il plaira à M. le Prieur auquel il obéira en tout ce qu'il exigera de luy pour le ministère d'un bon maître d'écolle tant pour l'église que pour ses écolles.

3° D'envoyer deux de ses écoliers tous les jours pour prendre de M. le prieur les heures de sonner la messe, vespres et autres services, fera balayer et netoyer exactement le cour de l'église du Mesnil ainsy que la sacristie au moins une fois la semaine et notamment tous les samedy et les veilles de festes l'après midy avant les vespres, sonnera et se fera aider à sonner assidûment les cloches lorsqu'il parroitra des nuées et orages et tant qu'elles dureront la nuit comme le jour.

4° De tenir avec grande assiduitée et continuellement pendant l'année les écolles excepté depuis le premier septembre jusqu'au premier novembre et tiendra lesdites écolles exactement depuis huit heures du matin jusqu'à onze, et depuis une heure après midy jusqu'à

Digitized by Google

quatre, sonnera l'angelus le matin et à midy à onze heures et demye, en tous tems et le soir tous les jours de l'année.

5° De faire tous les jours après son écolle du soir la prière et l'annoncer par le son de la cloche, le tout suivant l'usage ordinaire de la la paroisse, auxquelles prières il fera assister avec ordre et modestie tous ses écolliers, auxquels il remontrera deument le respect qu'ils doivent avoir envers leurs pères et mères et telles personnes que ce soit.

6° Et enfin tenu de ne faire aucune autres fonctions que celle de maître d'écolle sous peine d'être remercier, cependant de l'agrément de M. le Prieur et des habitants, et sera exacte en tout ce qui peut servir et convenir à la bonne éducation de la jeunesse en se conformant aux status et règlement de ce diocèse, il apprendra a ses écolliers les prières du matin et du soir, le cathéchisme et l'arithmétique de Jetter Aujer notamment à ceux qui auront l'usage requis pour lesdites instructions, sera tenu ledit Dumont d'apprendre le plein champ à deux enfants de la paroisse tous les ans et les présentera à M. le Prieur pour les examiner, et les recevoir, sera pareillement tenus de se présenter dans la quinzaine de la datte des présentes devant monseigneur l'Evesque de Châlons pour obtenir des provisions afin de pouvoir exercer ses fonctions dans l'église et dans son écolle.

La présente convention faite à compter de ce jourd'huy et s'oblige ladite communauté de payer audit Dumont huit sols par année de martage par chaque ménage et quatre sols par demy ménage et de luy donner une part de bois dans les bois usagers de ladite communauté et à condition toutes et quand fois que lesdits habitans en auront et exploiteront aux mêmes et de supporter les mêmes charges auxquelles lesdits habitans se trouveroient imposés.

A l'égard du droit d'eau bénite, il est expressément réservé par M. le Prieur curé qui tout présentement l'abbandonne en faveur dudit Dumont. Lequel droit est fixé à dix sols tous les ans par ménage et demy ménage qui seront obligés de payer audit Dumont suivant l'ancien usage. Et pour écollage luy sera aussi payé par mois, des plus petits enfants, trois sols; cinq sols pour ceux qui commencront à lire en latin et françois. Et six sols pour ceux qui écriront, auxquels il apprendra l'aritheméthique de Jetter Aujer. Il aura un soin exact de faire balayer tous les jours deux fois son écolle et y faire régner toute la propretée, décence et sillence possible. Et sera libre audit Dumont de faire la queste du vin dans le cours des vendanges ché tous les habitans de ce lieu suivant l'usage.

Tout ce que dessus a été accepté et consenties par ledit sieur Prieur curé, sindic et habitans ainsi que ledit Dumont qui ont tous signés avec nous notaires excepté une partie desdits habitans qui a déclarée ne savoir écrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance après lecture faite. Et avant de signer a été convenu que ledit Dumont ne sera imposé qu'à quarante sols de taille quand même il ferait l'acquisition d'une maison pour son logement seulement.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Catalogue des reptiles et batraciens du département de l'Aube, et étude sur la distribution géographique des reptiles et batraciens de l'Est de la France par V. Collin de Plancy. Semur, 44 p. in-8°. Tirage à part du *Bulletin* de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur pour 1877.

— Jeanne Darc, poème dramatique par Paul Blier. Paris, Plon, in-18.

— Jeanne d'Arc, drame patriotique et religieux, en un acte et avec chœurs, par l'abbé F. A. Premier. Musique de Cl. Jeanmougin. Neufchâteau, Kienné, in-8° 1 fr. 25

— Authenticité du grand testament de Saint-Remi, par l'abbé Dessailly. Paris, Dumoulin, in-8°.

— La mort de Mgr Darboy, archevêque de Paris. (24 mai 1871). Paris, librairie de la Société bibliographique, 36 p. in-18.

— La Franc-Maçonnerie à Troyes, par Emile Socard (1751-1820). Troyes, 31 p. in-8°.

— Jeanne d'Arc, par G. Mollat, Nantes, 16 p. in-16. — Tirage à part.

— Louis XVII en Champagne (an VI-an X), d'après les documents originaux, par Hérelle. Paris, Hartau, 103 p. in-8° 2 fr.

— Histoire de l'Auxerrois, son territoire, son diocèse, son comté, ses baronnies, son bailliage et ses institutions coutumières et municipales, par A. Challe. Auxerre, tous les libraires, et Paris, Durand et Pedone-Lauriel, in-8° 6 fr.

— Dictionnaire des célébrités de la France, classées par ordre alphabétique et par départements, par H. Fisquet. Paris, Levasseur, in-8°.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LE MOBILIER DES CHANOINES

DE SAINT-ETIENNE DE TROYES

DU XIVe AU XVIe SIÈCLE

I

Combien peu de maisons ont conservé les meubles qu'elles renfermaient il y a cent ans ! Quel charme cependant n'y aurait-il pas pour l'archéologue et pour l'artiste de retrouver la physionomie même de la vie intérieure d'autrefois dans les meubles, qui en furent pour ainsi dire les témoins ? Ne semble-t-il pas voir, dans les quelques vieux édifices dont l'ameublement n'a pas été modifié, un décor d'où les acteurs se sont retirés, mais en y laissant les traces de leur passage et les souvenirs de leur présence ? Cependant s'il nous est donné trop rarement de visiter des appartements de ce genre, il nous est quelquefois permis, à l'aide de documents historiques et particulièrement d'inventaires, de reconstituer l'aménagement intérieur, le mobilier, les décorations des demeures d'un autre siècle et de faire connaître ainsi les mœurs, les usages, les goûts des hommes qui les ont habitées.

Cette étude est particulièrement attrayante lorsqu'elle nous transporte au Moyen-Age, à une époque où les mœurs et les usages présentent un si vif contraste avec les nôtres ! Même lorsque les professions n'ont pas changé, quelle différence n'y-a-t-il pas entre les hommes qui les remplissent et la manière dont ils s'en acquittent ! Quel contraste ne peut-on ainsi signaler entre la vie, les revenus, le logement d'un chanoine du XIVe ou du XVIe siècle et l'existence d'un chanoine de nos jours ? Il suffit pour s'en rendre compte de pénétrer dans quelques-uns des hôtels du chapitre de Saint-Etienne de Troyes, à la suite des officiers de justice chargés d'en faire l'inventaire, sous les règnes des princes de la maison de Valois.

Nous sommes en 1397. Messire Pierre Podebon, chanoine de la collégiale de Saint-Etienne, vient de mourir. Entrons dans son hôtel, situé comme ceux des autres chanoines, dans le cloître Saint-Etienne, qui est séparé de la ville par l'ancien palais des comtes et par le préau qui l'avoisine. L'hôtel,

Digitized by Google

comme la plupart des constructions de ce temps, renferme une cour entourée de galeries. Le rez-de-chaussée est occupé par des chambrettes et des salles, dont l'une ouvre sur un jardin où le chanoine avait des abeilles. Quelques-unes de ces salles semblent inhabitées, car le logement paraît vaste pour un homme sans famille. La « grand'chambre basse sur le jardin » contient cependant un lit garni [1], une grande table, un petit dressoir, et des bancs ; mais dans la pièce qu'on nomme « la Sale » nous trouvons à côté d'une belle armoire peinte [2], un fourneau de plomb pour faire de l'eau rose, des cuviers, des lances, de vieilles cornes de cerfs et « un fer à racler caves. » Non loin de là est la cuisine, avec son buffet à trois pieds, ses écrins ou coffres, ses mortiers et toute sa batterie, consistant en poêles, bassins, chaudrons, « godemarts, » pots de métal, sans compter les chandeliers de cuivre et ceux « de Limoiges » qui sont en pile. Dans des pièces voisines, se trouvent une « mait à pain, » un vieil écrin à saler chair. Près de la cuisine est une chambre basse avec deux lits. C'est sans doute la chambre des deux « chambelières » de Messire Podebon ; l'une, la vieille chambelière, qui reçut à sa mort quarante sous pour son salaire, et l'autre, nommée Jehannette, qui n'en eut que trente.

Les chanoines recevaient une grande partie de leur prébende en nature. Messire Pierre Podebon conservait les avoines et les vins de la distribution du chapitre ; il a dans sa cave des vins « des crus » de Pont-Sainte-Marie et des Noës. Il en a aussi de Chablis et de « Montdefloix. »

Messire Podebon n'avait pas d'argenterie ; ses flacons, ses écuelles, ses plats étaient en étain ; mais ses coffres, ses bahuts, ses écrins placés dans les chambres hautes renferment un grand nombre d'objets. Voici d'abord « une paire de cousteaulx larges à manges de brezil [3] à viroles d'argent... une autre à manges de madre [4]... un coustel à mange de broissin [5] blanc... » tous à viroles d'argent. Ailleurs, ce sont, dans un

1. Un lit dou large de II toiles et demie, cest assavoir coulte et cuissin. IIII lb X s et la coulte pointe X s. — Inventaire fait au décès de Pierre Podebon. Archives de l'Aube, 6, G. 1905.

2. Unes belles aumaires pointes qui sont de l'execucion de feu maistre Jehan Biset... non vendu.

3. Manches de brésil. Le brésil est un bois de teinture rouge. L. de Laborde, *Notice des Emaux... Documents et glossaire*, p. 173.

4. Cœur ou racine de buis.

5. M. de Laborde cite des « cousteaulx à manche de brossin, » en 1536. *Glossaire*, p. 232.

Digitized by Google

écriu, des pièces de drap de soye à serpens d'or volants, des coussinets de soie, un oreiller à gros boutons de fil d'or, « une serge rouge à ymaiges et escriptures desteincte, » un marchepied « jaune à pies et papegaiz[1], » un autre marchepied vert « à ymaiges de serpens volans. »

Non loin des coffres qui renfermaient ces objets était la garde-robe de Messire Podebon. Nous pouvons nous représenter le digne chanoine soit en « cote hardie fourrée d'agneaux blancs, » soit en « cote de pers[2] fermans à boutons fourrée de aigneaux noirs, » et mettant pour sortir, son chaperon pers ou vermeil, son « aumusse[3] d'escureaux d'Alemaigne, » son manteau de marbre[4] rouge doublé de drap vert, ou bien sa houppelande de marbre blanc fourrée de panne noire. Les dignitaires ecclésiastiques de cette époque portaient des vêtements de couleur. En cas d'alarme, ils revêtaient au besoin la cotte et la capeline de fer, les manches de maille, le bassinet, le chapeau de Montaubain, et saisissant la targe et l'arbalète « à tour, » s'en allaient faire la garde aux portes et le guet sur le rempart? Peut-être Messire Podebon avait-il pris les armes sous les ordres de son évêque, le belliqueux Henri de Poitiers, qui fut capitaine de la ville? Dans tous les cas, il y avait longtemps qu'il ne s'était servi de ses armes. Le bassinet, le camail, le chapeau de Montaubain étaient « tout enruillés. »

L'âge avait peut-être dispensé depuis longtemps le vénérable chanoine de tout service militaire. Si la vieillesse ou les infirmités ne lui avaient plus permis de sortir, il pouvait dire la messe dans sa chapelle, sur un autel de marbre noir, avec un calice d'argent accompagné de sa « platene. » Cette chapelle était auprès de sa chambre où, selon l'usage du temps, se trouvaient deux lits. Des écrins contiennent des draps, des linges, des nappes d'autel pour une valeur relativement considérable. C'était là aussi que le chanoine renfermait en un « petit coffré long ferré... deux ceintures ferrées d'argent, dont l'une sur fil de soye vert à bouillons d'argent » était « à boucle et morgant[5] blanc d'argent, » et l'autre sur soye ynde[6] était « ficé

1. Perroquets.
2. Pers veut dire couleur bleue.
3. Mantelet descendant jusqu'au bas des reins, orné d'un capuchon. Viollet Leduc, *Dictionnaire du mobilier*, t. II, p. 31.
4. Etoffe marbrée, tissée de laines différentes.
5. Le morgant ou mordant était la pièce de métal qui s'appliquait à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre, après le nœud formé autour de la boucle. L. de Laborde, *Glossaire*, p. 397.
6. Bleu ou indigo.

Digitized by Google

à chasse à clos dorez esmaillez. » Ces deux ceintures étaient des gages sur lesquelles le chanoine avait prêté soixante quinze sous à deux personnes. Dans ce temps, où le crédit était rare, on exigeait semblables garanties. Non loin de là, dans « l'escriptoire » de sa chambre, où se trouvait « une fenestre à ostevent de parchemin, » étaient renfermées, outre des « peaulx de parchemins, » dix sept mains de papier à 12 deniers la main et les rares ouvrages manuscrits qu'il possède : un bréviaire en deux volumes à l'usage de l'église Saint-Etienne, prisé douze livres, et deux romans, dont celui d'Alexandre, évalués chacun trente sous.

Le digne chanoine, retiré dans sa chambre, pouvait-il appeler ses chambelières au moyen de sonnettes ? On serait tenté de le croire, en apprenant qu'il y avait dans sa maison « une clochette de metau qui respondoit es alées delez la chappelle dud. hostel » et une autre « clochette de metal pendant dessus la court. » D'après l'opinion généralement admise, les sonnettes n'auraient pas été employées avant la fin du règne de Louis XIV. Saint-Simon raconte que l'abbé de Fleury, qui fut plus tard cardinal et ministre, suppléait, dans sa jeunesse, aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention[1]. Les chanoines de Troyes au XIVe siècle auraient-ils connu cette invention, ou les clochettes, dont parle notre document, étaient-elles destinées à sonner l'heure des repas et de la prière ?

Lorsque Messire Pierre Podebon mourut, il fut revêtu de ses habits sacerdotaux, de chausses et de souliers neufs, par les soins de deux prêtres qui le mirent dans le cercueil. Le calice de plomb, dont il est fait mention, fut peut-être placé à ses côtés. Cet usage d'ensevelir les morts avec leur costume persista longtemps ; en 1462, Messire Jehan de Faverolles déclara dans son testament qu'il voulait être enterré avec « sa bonne robe fourrée de pates de regnars, » son bon patron, son aumusse et son meilleur « surpeliz[2]. »

II

Plus de cent ans se sont écoulés depuis la mort de Pierre Podebon. La prospérité et l'aisance ont augmenté. Pour juger des progrès qui se sont accomplis pendant le XVe siècle dans ce que nous appellerions aujourd'hui le confortable des habita-

1. *Mémoires du duc de S. Simon*, édition Cheruel, t. II, p. 226.
2. Arch. de l'Aube, 6, G. 1911.

Digitized by Google

tions privées, il suffit de pénétrer en 1514 dans l'hôtel du chanoine Loys de Courcelles.

A la fin du XIVe siècle, chez Messire Podebon, l'installation était vaste, mais primitive. Point d'objets d'art, point d'argenterie, si ce n'est un calice, point de fauteuils ni de dressoirs; rien que des lits, des bancs, des tables, des coffres de tout genre et de dénominations variées. Chez Messire Loys de Courcelles, il n'en est point de même. En pénétrant dans la salle basse, nous apercevons un vaste « dressoir de six piez de long à quatre pied, » et « un mirouer estant en un tabernacle à deux venteaulx de bois. » Sur le sol est un « tappis turquys perse, » et sur le mur « un petit pan de toille, lequel est d'environ deux aulnes et demye de long (il n'était pas si petit), auquel est enpaincte l'aparicion de plusieurs personnages [1]. »

La chambre haute du chanoine était plus luxueusement décorée encore. Nous ne parlons pas des deux lits garnis de toiles blanches et de la table de huit pieds de long qui s'y trouvent, mais des nombreux tableaux qui en garnissent les murs. Voici « un pan de toille d'environ une aulne de long ouquel est painct l'assomption Notre-Dame ; » voici neuf autres pans de toile où sont représentés Saint-Jérôme, l'apparition de Notre-Seigneur, Sainte-Catherine, le Jardin d'olives, le baptême de Notre-Seigneur, « Nostre Dame tenant son enfant dans son giron, » et d'autres personnages. Là, c'est « ung petit tableau en façon de paix doré d'or bruny » et « ung petit plat de bois argenté ouquel est le chef Saint Jehan; » ailleurs « une ymage de la Magdelaine d'environ pied et demy paincte dorée d'or breni estant en une petite laïette de bois. » Ce n'est pas tout. Cinq tapisseries sont destinées à l'ornement des murs, qui doivent être élevés à en juger par les dimensions de ces tapisseries qui ont de quatre à cinq aunes de longueur sur trois et demie à quatre de hauteur. Tel est grand pan de tapisserie « ouquel a plusieurs personnaiges tant hommes que damoiselles habillées d'ancienne façon ; » tel est « ung autre pan... à plusieurs personnes homes et fames » vêtus de même. Ce dernier est estimé six livres, qui au pouvoir de l'argent d'aujourd'hui, vaudraient environ cent vingt francs ; les autres ne sont prisés que quatre livres. Dans la chambre du chanoine se trouvaient aussi deux « mirouers ; » l'un « d'assier enchassé de bois ; » l'autre de forme ronde « à huit pans. »

1. Ce pan de toile est estimé seulement 16 sous 8 deniers. Arch. de l'Aube, 6, G. 1912, fol. 7.

Digitized by Google

Si nous examinions la garde robe, nous y trouverions la même variété et le même luxe de vêtements qu'aux siècles précédents : robes de camelot noir ou de couleur tannée [1], de damas noir doublé de taffetas tanné, de demi ou ostade noire-tannée, fourrées pour la plupart, soit de « chats sauvaiges » soit « de ventres de regnards, » soit « d'agneaulx blancs. » Le prix de ces robes est relativement élevé. La robe de camelot noir fourré de chats sauvages est estimée vingt six livres, soit environ 520 fr. Loys de Courcelles possédait en outre une collection de gibecières ou aumônières que l'on portait, selon la mode du temps, suspendues au côté. L'une est « carrée, de velours noir à bouttons et houppes d'or de Chippre et bordée de même ; » l'autre « également carrée, de satin cramoisi par le dessus à losanges, lectres et fleurs d'or de Chippre et le dessoubz de velours noir ; » d'autres sont en velours violet ou en camelot avec fermoir; la plus précieuse est recouverte de drap d'or à plusieurs fleurs, avec un dessous de velours cramoisi [2]. Le chanoine avait ailleurs sept bonnets noirs, avec « deux pierres à presser bonnets, » et « une aumusse d'escuraulx de Calabre doublée de menu ver artuisannée [3]. »

La bibliothèque de Loys de Corcelles, sans être nombreuse, n'est pas à comparer à celle de Messire Podebon. Elle contient trente sept volumes, pour la plupart imprimés. Tel est « un gros livre escript de lettres de mosle [4] couvert de vert, auquel est contenu la première et seconde partie de Vincent historial [5] et ung autre pareil livre ouquel est contenu la tierce et quarte partie aussi en ung volume dud. Vincent historial. » Il est prisé

1. Couleur de tan, fort à la mode à cette époque. C'était le saumon ou le marron foncé. Lorsque François Ier entra à Troyes en 1521, les couleurs de sa livrée étaient le blanc, le noir et le tanné. Arch. de la ville de Troyes, A. 5.

2. On peut voir plusieurs specimens d'aumônières sur les vitraux peints des vitraux des églises de Troyes, qui datent du xve et du xvie siècle. Elles sont portées surtout par les donateurs.

3. Le menu-vair était une espèce de panne blanche et bleue dont les manteaux des conseillers au Parlement étaient doublés jusqu'au xve siècle. Quant à artuisannée, c'est sans doute une variante d'artuisonné, qui veut dire piqué des vers. (*Dictionnaire de Trévoux*).

4. Lettres de moule, lettres fondues dans un moule, nom que l'on donnait aux caractères d'imprimerie.

5. Il s'agit sans nul doute des quatre premiers volumes du *Vincent miroir historial*, imprimé à Paris, par Verard de 1495 à 1496, en cinq volumes. La bibliothèque de Troyès possède les 2e et 3e volumes de ce précieux ouvrage. (N° 1003 du Catalogue de l'histoire, t I). Ils proviennent de l'abbaye de Clairvaux, à laquelle Antoine Verard les avait donnés en 1511.

Digitized by Google

soixante dix sous. On peut citer un autre livre « en francoys en mosle intitulé Petrus de Crescenciis [1]. »

Le chanoine a trois bagues ou « ayneaux » d'or. Dans l'un « est enchassé une amatiste, » pesant un treseau [2]; dans le second, « ung cueur de diamant eschiqueté, prisé VII livres; » dans le troisième une turquoise valant avec l'or trente cinq sols tornois. En outre il conserve « unes patenostres de corial marqués à grain d'argent dorée où il pend ung tableau carré où y a ung ymage de Notre Dame d'argent dorey et pendan dit patenostres ung agnus dei d'argent dorey ayant des deux costez la remambrance de Notre Seigneur, » et « une heures garnies de deux gros fermillietz d'argent dorey assiz sur ung tixu de veloux noir. » Ce chapelet et ce livre d'heures avaient été mis en gages chez le chanoine, pour la somme de 12 livres, par sa sœur Agnès de Courcelles.

III

L'hôtel de Loys de Courcelles était meublé avec un certain luxe, comme il convenait à un cadet de famille, chez qui son frère, M. de Saint-Liébault, descendait quelquefois; ce luxe, avec un caractère moins artistique, se retrouvait dans l'hôtel du doyen du chapitre, Messire Pierre Jaquoti, qui était en outre chanoine de l'église de Troyes, et qui avait été chargé en 1521 de la recette du temporel de l'évêché [3].

L'escalier de son hôtel, où était placée une lanterne de verre [4], conduisait à la chambre du doyen. Elle était vaste, et garnie de meubles nombreux. Dans la cheminée se dressent « deux haultz cheinetz de fer forgé ouvrez. » Au milieu de la pièce, une table de huit pieds de long, avec un banc à perche. En face du foyer, un petit lit de camp formant couchette. On y voit en outre les deux lits, qui sont toujours à la mode; l'un, « à menuyserie formant dossiel ouvré à panneaux » garni de lits de plume, courtines de toiles de chanvre blanche, mante-

1. Le *livre des proufflts champestres et ruraux, compilé par maistre Pierre de Crescences et translaté depuis en langage françois*, a eu deux éditions au xve siècle et un grand nombre au seizième. Pierre de Crescences, comme le dit l'édition de 1486, était bourgeois de Bologne-la-Grasse. Son ouvrage avait été écrit en latin sous le titre de : *Ruralium commodorum libri* XII.

2. Le treseau ou gros équivalait au huitième de l'once.

3. D'Arbois de Jubainville, *Inv. des Archives de l'Aube*, G. 1815 *et* 323.

4. Sur la vifz (escalier) dud. hostel et à l'entrée de lad. salle une lanterne de verre... VI s. VIII den. Arch. de l'Aube, 6 G. 1914.

Digitized by Google

lets et franges ; l'autre, également en menuyserie, mais « à bastons tortissez, » garni de même. Dans une autre partie de la pièce se trouve un buffet carré à deux guichets, où l'argenterie est renfermée. Voici d'abord « ung grand bassin d'argent godelé et doré à fond et par les bords tout ouvert à petitz poindz [1] » valant trente trois livres quinze sous ; trois salières d'argent dorées par les bords ; « deux pots à eaue d'argent à une ance doré par les bords [2]. » A côté de ces pièces importantes se trouvent une « tasse d'argent de plaine façon, » onze cuillers d'argent [3], et comme particularité digne d'être notée, une « autre longue cuiller aussi d'argent à nectoyer la bouche. »

La chapelle, attenante à la chambre, renfermant un calice et « une layette de bois sur le couvercle de laquelle était emprainct ung crucifiement avec ung vollet et une paix de toille ouvert. » D'autres chambres hautes contiennent quelques meubles dignes d'arrêter l'attention ; ainsi « un grand mirouer faisant comptoir façon de pepitre [4]..., un chaslit à bastons à dossiel et panneaulx de menuyserie [5],.... une couchette de menuyserie à panneaulx à craistre (crête) ;... » ailleurs, « un tablier de fil et poil estant au devant de la cheminée ouquel sont emprainct plusieurs arbres, chiens et oiseaux [6], ... un comptoir à quatre pieds ouvert de toutes pars.... une lanterne de verre garnye de sercle de fer forgé blanchy.... ung buffet à demy rond à ung guichet fermant à clef à un tirouer. »

Les dépendances et les provisions sont considérables. Des coffres sont pleins de linge. Les greniers regorgent de grains ; les caves de vin. Dans une étable située dans une maison voisine, se trouvent « ung mullet soubz poil boyard [7] » et « ung cheval soubz poil blanc, » tous deux sellés et bridés et prisés ensemble 13 livres [8]. Sans doute ils servaient à porter Messire Pierre Jaquoti, lorsqu'il allait aux environs de Troyes visiter les importantes propriétés du chapitre.

1. Pesant deux marcs six onces et demye, le marc poise douze livres tournois... Arch. de l'Aube, 6. G. 1914, fol. 17, v°.
2. Sous ces pots sont escripts deux M et un P. Ibidem.
3. En chascune desquelles sont escriptes trois lettres n. d. v. Ibid. fol 18, r°.
4. Prisé III s. IIII den., Ibid. fol. 39, v°.
5. Prisé XV l. t. Ibid.
6. Prisé X s. t. Ibid., fol. 32 v°.
7. Sans doute bai, du latin baiardus.
8. Ils furent vendus 15 l., soit environ 300 fr. Ibid. fol. 59, v°.

Digitized by Google

IV

Malgré les revenus du doyen de Saint-Etienne, rien n'indique chez lui des goûts littéraires ou artistiques sérieux. Il n'en est pas de même chez d'autres chanoines, d'un rang moins élevé, mais qui avaient chez eux des statues ou des tableaux. Jean de La Viezville, qui mourut en 1525, laisse « une sainte Katherine enchassée de bois, un pan de toille ouquel est painct la Visitation, » un autre représentant aussi la Visitation, qui fut vendu à l'avocat du roi Jehan Huyard, d'autres, dont les sujets sont désignés sous les noms de *Tota pulchra* et d'une pauvre fille[1]. Jacques de Saint Germain, décédé en 1542, avait une *Madeleine* peinte sur une toile faisant manteau de cheminée ; il était en relations avec Jacques Passot auquel il faisait peindre les batons du dais pour son église de Saint-Parres, ainsi que des filatières (ou lambrequins) et un chapeau de triomphe pour l'église de Bouranton[2]. Les chanoines possédaient parfois les cures des églises voisines de la ville, et l'on peut s'expliquer ainsi l'origine de quelques-unes des œuvres d'art qui les garnissent. Les artistes travaillaient mêmes pour eux après leur mort, en gravant leurs traits sur la pierre ou le marbre de leur tombe. C'est ainsi que Jacques Julliot fut chargé en 1557 de la tombe d'un chanoine de Saint-Etienne[3]. Dans tout le cours du xve siècle, le goût des arts persiste. Messire Antoine Martin a dans sa chambre en 1566, de nombreux pans de toile, où les sujets profanes dominent. Tels sont « une femme et ung chat... une femme et une fontaine, » six personnages non autrement désignés. On y trouve aussi une Madeleine. Les statues sont nombreuses et mieux appropriées au caractère du possesseur; tels sont « une ymage Notre Dame, une ymage Sainct Claude, une ymage Sainct Etienne de pierre de croie et deux papes de boys. » Antoine Martin a deux coupes d'argent, sur l'une desquelles sont paintes les armoiries de l'évêque Hennequin et six cuillers d'argent « à bouttons dorez. » Il a aussi quelques bijoux ; tels qu' « ung signet[4] d'or garny d'une pierre rouge cornaline, prisé sept livres cinq sous... ung ayneau d'or garny d'une pierre rouge... » une croix d'or de onze livres tournois, et « une pomme d'argent dorey, » qui fut vendu cent quatre sols tournois à la femme du peintre François Pothier[5].

1. Arch. de l'Aube, 6. G. 1915, fol. 26, v°.
2. Ibidem, 6. G. 1916.
3. Compte du testament de Me Claude Protat. Ibid. 6. G. 1917, fol. 16.
4. Sceau ou cachet.
5. Arch. de l'Aube, 6. G. 1918.

Digitized by Google

Avec le temps, quelques-uns des usages s'étaient modifiés. Il n'y a point chez Antoine Martin un arsenal comme celui que Jean de La Viezville avait chez lui en 1525. Demi-épées, carquois à mettre raictz, rapière, hachette à main, arbalètes de tout genre, de guerre et de forêt, « hacquebute à rouet portant son feu... hacquebute de forest... arc à jalletz [1], » cette quantité et cette variété d'armes indiquaient que le chanoine s'adonnait au plaisir de la chasse et se soumettait au service du guet. Les chanoines en furent plus tard affranchis sauf dans des circonstances particulières [2]. D'un autre côté, s'ils avaient été dispensés de quelques-unes des charges de la population civile, ils s'en distinguèrent davantage par leur genre de vie et par leur costume. Jean de la Viezville avait « un pourpoinct de marroquin blanc à bas de manches de veloux noir doublé de fustaine blanche [3]. » En 1557, les robes d'un chanoine sont de drap noir, de « drap fort brun » ou « de drap tanné à usage de prêtre. »

Je pourrais citer d'autres exemples pour faire connaître le mobilier et les usages des chanoines de Troyes au XVIe siècle; je pourrais, après ceux que m'ont fournis les inventaires des chanoines de Saint-Etienne, en puiser dans les inventaires des chanoines de la cathédrale, qui ont été analysés par M. d'Arbois de Jubainville dans son inventaire des archives ecclésiastiques de l'Aube [4]. Les faits que j'ai relatés suffisent pour donner un rapide aperçu du genre de vie de ces dignitaires de l'église, que l'on ne peut juger avec nos idées modernes puisqu'ils vivaient dans une société différente de la nôtre, et qui malgré les abus dont la réforme était déjà sollicitée, rendaient pour la plupart d'incontestables services par leur savoir et par le concours qu'ils apportaient au clergé des paroisses.

ALBERT BABEAU.

1. Arch. de l'Aube, 6 G. 1915, fol. 30 et 31. L'arc à jalet était une sorte de petite arbalète propre à jeter de petites balles. (*Dictionnaire de Trévoux*).

2. Voir mon travail sur *le Guet et la milice bourgeoise de Troyes, mémoire lu à la Sorbonne.* — *Mém. de la Société académique de l'Aube*, t. XLII et tirage à part, p. 17.

3. Arch. de l'Aube, 6. G. 1915, fol. 26 v°.

4. G. 2278 à G. 2319. Ces inventaires et comptes d'exécutions testamentaires s'étendent de 1369 à 1638. On peut aussi consulter sur le même sujet une très intéressante dissertation de M. l'abbé Lalore intitulée : *Comment au bon vieux temps (vers 1440) les chanoines de la cathédrale de Troyes n'avaient pas trop froid pendant les offices. Mém. de la Soc. académique de l'Aube*, t. XLI, p. 101-106.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

Nous publions une brochure devenue excessivement rare et qui est fort curieuse pour l'histoire de la Champagne et de la Brie : elle est du baron de Van-Vert, pseudonyme de Louis-François-Xavier Beschefer, docteur en théologie et chanoine de Notre-Dame de Châlons (9 mai 1708—7 janvier 1793). Il appartenait à une famille noble de cette ville, dont une branche avait embrassé le protestantisme, et dont un membre devint lieutenant-général en Prusse. Beschefer fut promu à un canonicat de la cathédrale en 1765 avec le titre de prévôt de Saint-Amand et il devint sous-chantre, official, et en 1787, vicaire-général.

Le chanoine Beschefer occupait une place considérable à Châlons : administrateur des hôpitaux, l'un des membres fondateurs de la Société littéraire en 1751, membre titulaire de cette compagnie quand elle fut reconnue par le roi Académie des sciences, arts et belles-lettres, il en devint directeur en 1782, et il prit constamment une part active à ses travaux. Il y lut notamment des mémoires sur la Mission de Saint-Memmie (1756), sur Willebert, évêque de Châlons (1758), sur les statuts synodaux de ce prélat (1759), sur la vie de Mamion (1761), sur le miracle de Sainte-Gertrude de Gripswalden (1770); comme travaux imprimés, on a de lui : Epoque de la fondation de l'Eglise de Chaalons, placard in-folio, 1773 ; — entrée de Mgr de Juigné, in-4°, 1764 ; — Entrée de Mgr de Clermont-Tonnerre, in-4°, 1782 ; — Mémoire historique sur la Champagne, in-12, publié en 1866 par l'abbé Aubert. On connaît encore de lui : *Seria historica episcoporum cathalaunensium*, in-4° de 30 pages, et des notes très-curieuses sur Châlons, le diocèse et les évêques dans l'exemplaire du *Gallia christiana*, conservé dans la bibliothèque du chapitre de Châlons.

B.

Digitized by Google

Mémoire en forme de lettre

AU SUJET DU PRIX GÉNÉRAL DU

JEU DE L'ARQUEBUSE

INDIQUÉ A CHALONS-SUR-MARNE EN 1754

Damnosa quid imminuit dies ?
Eh ! que n'altèrent point les temps impitoyables ?
Horatius lib. III. Od. 6.

Ne soyez point surpris, Monsieur, que cette lettre soit encore datée de Châlons, et ne craignez pas que les délices de la province de Champagne ralentissent l'ardeur que j'ai toujours eu de me rendre à Paris. Ami du plaisir, je n'en suis point esclave.

Le caractère liant des habitants de la ville de Châlons, l'excellence de leurs vins, la beauté de leurs promenades ne m'eussent point déterminé à y prolonger mon séjour, si je ne me proposais d'en tirer quelque avantage.

Rappelez-vous, Monsieur, les sages leçons que vous me donnâtes avant mon départ pour la France. N'imitez point, disiez vous, ce jeune Marchand d'Amsterdam, qui, s'imaginant que voyager et devenir habile homme était précisément la même chose, ne remporta d'autre fruit de ses voyages que d'avoir vu un nombre infini de clochers de différente figure. A l'exemple des Sages de la Grèce, redevables de leurs lumières et de leur réputation aux courses utiles qu'il faisaient en Egypte, conduisez-vous en philosophe, qui sait que les voyages sont le moyen le plus efficace de former les mœurs, de polir les manières et de perfectionner les talents de l'esprit ; portez l'attention la plus sérieuse sur ce qui peut vous faire connaître le génie des nations, et ne négligez aucune occasion de vous instruire de leurs usages, de leurs coutumes, de leurs cérémonies et de leurs fêtes. Telles furent Monsieur, vos solides instructions. Bientôt, vous verrez les raisons qui m'ont engagé à fixer plus longtemps mon séjour en cette ville.

Avant que d'entrer en matière, je devrais répondre à quelques questions que vous me faites sur la ville de Châlons.

Digitized by Google

Vous demandez si cette ville est très ancienne? Si dans ce mot Chaalons, les deux a a et l's finale sont arbitraires, ou s'ils ont été récemment inventés pour distinguer Chaalons-sur-Marne, d'une autre ville du même nom, Challon-sur-Saône? S'il est vrai, suivant la tradition populaire, que la ville de Chaalons n'ait jamais été prise? Si l'évêque de Chaalons jouissait du droit de *battre monnaie*? Enfin, si dans cette ville, on voit quelque beau reste d'antiquité?

Je satisferai volontiers à toutes ces questions, en vous parlant à la fin de ce mémoire des antiquités de Chaalons; qu'il me soit permis auparavant de remplir mon objet principal.

Flatté du plaisir de vous faire part de quelques découvertes que j'avais faites en cette ville, je pensais à la quitter, lorsque mon hôte, toujours attentif à satisfaire ma curiosité, me parla du prix général indiqué à Chaalons. Nous avons, ajouta-t-il, l'hôtel des arquebusiers, qui, dans la circonstance présente, pourrait au moins quelques instants occuper vos regards. Je lui sus gré de son attention et je le priai de m'y conduire.

Nous entrâmes dans cet hôtel au moment que le capitaine et les principaux officiers assemblés délibéraient sur la forme qu'ils donneraient au monument qu'on appelle le bouquet, ou gage d'armes Ce monument est remis à celle des Compagnies qui obtient du roi, la permission d'appeler au prix général, les chevaliers des villes et provinces limitrophes qui ont droit au concours.

Les apprêts de cette brillante fête sont trop relatifs à mes goûts dominants, et trop propres à réveiller en moi des idées riantes, pour ne pas souhaiter d'en être le témoin. Cette pompe militaire et galante ne peut manquer par mille sentiments agréables d'embellir, d'enrichir, peut-être même d'ennoblir mon imagination. Si elle ne produit pas entièrement cet effet, au moins elle me donnera des connaissances historiques qui ne sont point à négliger.

Les spectacles inventés pour perfectionner les arts, et pour entretenir dans le cœur des peuples le feu de la valeur, sont devenus si rares, que tout ce qui sert à nous en retracer la plus faible image doit paraître précieux. Tel est à mon gré le spectacle dont je vous entretiens aujourd'hui.

Le prix général de l'arquebuse présente à mon imagination ce que voyait autrefois la Grèce, lorsque de toutes les provinces accouraient des athelètes et des hommes de génie, les uns pour signaler dans la carrière des jeux olympiques, la vigueur,

Digitized by Google

la souplesse, l'agilité de leurs membres ; les autres pour y faire admirer la fécondité, la variété, la sublimité des productions de leur esprit.

Je me transporte dans les siècles les plus reculés, je me fais des bords de la Marne [1] un nouvel isthme de Corinthe, et du jeu de l'arquebuse de Chaalons, [2] une nouvel olympe.

A la faveur de cet enthousiasme, je me mets à la place de [3] Pausanias et de [4] Pindare, je m'approprie pour ainsi dire, leurs yeux, et je considère mon objet de tous les côtés dont le voyageur pittoresque et le poëte philosophe l'eussent envisagés.

Vous le savez, Monsieur, Pausanias et Pindare voyaient tout en grand, les descriptions de l'un, les images de l'autre, intéressent par ce caractère de majesté, de dignité et de décence, qu'ils surent y attacher. Par tout où Pausanias vous conduit en quelque sorte par la main, par tout où Pindare vous élève sur les ailes de son génie, que voit-on qui ne mérite l'attention du sage et du galant homme.

Echauffé par la lecture de leurs ouvrages, je me crois suffisamment autorisé à dire que je n'ai rien vu dans l'hôtel des arquebusiers de Chaalons qui ne mérite la curiosité de quiconque sait apprécier les usages du temps passé, et juger sainement des intentions de nos pères par les monuments qui nous restent de ce qu'ils firent pour former l'homme et le citoyen.

C'est dans cette confiance que je vais, Monsieur, vous donner une description fidèle et exacte de cet hôtel.

1. Les jeux Isthémiens étaient si célèbres dans l'ancienne Grèce, et le concours y était si grand, qu'il n'y avait que les principaux des plus fameux ses villes qui pussent y avoir place. La couronne de persil ou de pin était le prix du vainqueur. On assigna encore dans la suite une récompense de cent drachmes en argent.

2. Les jeux olympiques se célébraient chez les grecs tous les quatre ans. Ils devinrent si solennels, que la Grèce en fit son époque pour compter les années, qu'on appelait olympiades. Le prix du vainqueur était une couronne de laurier. Il était tellement honoré, que quand il retournait dans sa patrie on abattait un pan de muraille pour le faire entrer sur un charriot dans la ville.

3. La description de la Grèce de Pausanias a été traduite en français et enrichie de notes par M. Gedoin, chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, et de l'Académie des belles-lettres. Paris. 1731.

4. Pindare, poëte grec, il fit des odes pour ceux qui de son temps avaient remporté le prix aux quatre jeux solennels des grecs, qui sont les jeux Olympiques, les Isthmiques, les Seythiques, et les Néméens.

Digitized by Google

DESCRIPTION DE L'HOSTEL DES ARQUEBUSIERS DE CHAALONS

Cet hôtel est un bâtiment, qui, sans ordre d'architecture, s'élève entre cour et jardin, et qui a de façade neuf grandes croisées. L'entrée de son vestibule est remarquable par des armes qui conservent le souvenir [1] d'un ancien maire de Châlons, dont la générosité, l'enjouement, la franchise, firent les délices de ses concitoyens : c'est un coq d'or en champ d'azur. Ce vestibule est orné du buste d'une Pallas dont le casque est ombragé de panaches et de lambrequins artistement travaillés ; il mène à gauche à la salle d'armes proprement dite.

Cette salle est en effet un espèce d'arcenal où se conservent les armes des chevaliers. A la vue de ces armes qui ont succédé aux arbalètes, je rappelais à ma mémoire [2] les Miles et [3] les Hugues de Chaalons, dont [4] Guyot de Provins dans ses poësies et [5] Froissard dans son histoire, ont célébré les glorieux exploits ; je souhaitais que cette compagnie d'arquebusiers dût son origine à la valeurs des anciens arbalétrier, que ces grands hommes avaient formés dans l'art des combats, quand un des chevaliers qui semblait deviner ma pensée me pria de jeter les yeux sur d'anciens titres. Je vis avec une joie sensible que son premier établissement était de 1357, c'est-à-dire vingt-cinq ans après qu'Edmond de Chaalons et N. de Chaalons, son frère, furent faits [6] chevaliers par Hugues leur père au siége d'Aubenton, où ils furent tués. Tout ce que renferme d'honorable pour la Compagnie des arquebusiers de Chaalons, son établissement, ses priviléges et les franchises, n'a plus rien qui me surprenne, j'ai cru devoir les rapporter et que la lecture vous en serait agréable.

1. M. Gayet, sieur de Plagny.

2. Miles était fils d'Eustache, dit le jeune, vidame de Chaalons, (André Duchesne, maison de Chastillon, page 702).

3. Hugues IVe du nom, chevalier, vidame de Chaalons, seigneur de Bazoches, de Colonges et autres lieux. Ibid. page 708.

4. Guiot, de Provins ancien poëte français : il a composé un roman appelé *Bible*—Guiot, pour ce, dit l'auteur, que ce livre contient vérité ; il florissait vers l'an 1200.

5. Jean Froissard, a écrit une chronique qui comprend ce qui s'est passé en France, en Espagne et en Angleterre ; depuis 1326 jusqu'en 1400.

6. La chevalerie militaire s'acquérait par des hauts faits d'armes. On faisait bien des cérémonies pour la création d'un chevalier. La principale était le soufflet et un coup d'épée sur l'épaule, ensuite on lui ceignait le baudrier et l'épée dorée. Les rois ont souvent voulu recevoir eux-mêmes la chevalerie. François Ier, en 1515, la reçut des mains du chevalier Bayard.

Digitized by Google

L'an 1357 [1], Charles Dauphin, et régent du royaume, pendant la disgrâce du roi Jean son père, et la révolte de la plus grande partie de ses sujets, n'ayant trouvé dans toutes les provinces aucune retraite assurée, ni secours considérable qu'en Champagne, assembla les états du pays, et choisit pour sa garde un nombre d'habitants de la ville de Chaalons, qui servirent près de sa personne avec autant de fidélité que d'attachement, demeurèrent en corps au retour, et firent le premier établissement de cette Compagnie.

L'an 1437, le roi Charles VII, dans le besoin de troupes pour le siége de Montereau-sous-Yonne, où il n'y avait que deux mille hommes de guerre, fut secouru de la même compagnie de Chaalons, composée des plus notables et qualifiés de la ville, qui servirent à la garde du roi et du Dauphin commandant au siége, se portèrent vaillamment aux assauts et particulièrement au dernier qui emporta la ville de force, et rendirent en cette occasion importante de si grands services au roi, qu'il leur accorda de son mouvement le privilége de n'être fournis immédiatement qu'à son autorité, prendre logement et armés et partout ailleurs dans son quartier pour la garde de sa personne et de ses successeurs, ainsi qu'ils avaient accoutumés le temps précédent, avec pouvoir aux officiers de porter les bâtons de commandement, et à tous les chevaliers, les jupons et livrées des gens de l'hôtel de Sa Majesté. Lettres patentes données au siége devant Montereau, le 17 octobre 1437.

L'an 1573, le roi Charles IX, en considération des services rendus de son règne à l'Etat par la même Compagnie, accorda toutes exemptions et franchises de tailles, impositions, droits, levées quelconques, au capitaine en chef la vie durant et pendant un an à celui qui abat l'oiseau aux fêtes de Pentecôte. Lettres, patentes données à Vitry-le-François, au mois de novembre 1573.

L'an 1624, le roi Louis XIII, a confirmé tous les priviléges accordés par ses prédécesseurs aux officiers et chevaliers de la

1. Cette époque est très-remarquable, Charles porta le premier le nom de Dauphin. En 1357, le roi de Navarre qui avait conçu le projet de se faire roi de France, arme contre le Dauphin qui gouvernait en qualité de lieutenant du roi pendant la détention de son père, et qui dans la même année, le 14 mars, prit le titre de régent. Depuis la prise du roi qui avait été mené prisonnier en Angleterre jusqu'à sa délivrance, on mit en tête des *Lettres royales* le nom de Charles, dauphin. (Abrégé de la chron. de l'histoire de France).

Digitized by Google

Compagnie d'arquebusiers de Chaalons, tant pour la garde de sa personne, et droit de porter livrées pareilles aux officiers de sa maison, que pour la franchise des impositions ; et ajouta en faveur de celui qui aurait abattu l'oiseau trois années consécutives, exemption sa vie durant, telle que jouissait le capitaine en chef, et marque que c'est en reconnaissance des services rendus par la dite Compagnie, tant à lui qu'au roi Henri IV, pendant les mouvements et les guerres civiles et étrangères, en plusieurs occasions, siéges, attaques, escortes et conduites de vivres, canons, artilleries et munitions, des places frontières. Lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1624.

L'an 1654, le roi Louis XIV, a donné de nouvelles reconnaissances des services rendus par la même Compagnie d'arquebusiers, tant à lui qu'aux rois ses prédécesseurs et confirmations des priviléges, exemptions et franchises auxquelles les fermiers voulaient donner atteinte. Lettres patentes données à Paris, au mois de mars 1654.

L'an 1718, le roi Louis XV, a maintenu et confirmé les officiers et chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, dans les priviléges accordés par ses prédécesseurs, dont ils ont bien et dûment joui par le passé, sans qu'en vertu d'iceux, ils puissent prétendre aucune exemption des Aydes. Lettres patentes données à Paris, le 17 du mois de mai 1718.

C'est en vertu de ces titres authentiques qui constatent l'attachement inviolable des chevaliers de l'arquebuse pour la personne sacrée du roi, que lors du passage du roi et de toute la famille royale en cette ville, au mois d'août 1744, ils eurent l'honneur de monter la garde chez M. le Dauphin, chez la reine et Mesdames de France.

A droite du même vestibule est la porte de la salle du Conseil. Le premier objet qui frappe à l'ouverture de cette porte est la cheminée enrichie d'un tableau oblond, où l'on aperçoit Louis-le-Grand, tel qu'il était aux plus beaux jours de sa jeunesse. Peut-être, n'a-t-on jamais rien peint avec plus d'amour et de soin que la figure du héros et du cheval blanc moucheté qui la porte.

Que pourrait-on reprocher à cet ouvrage, si le peintre n'y avait pas abusé du privilége que les gens de sa profession ont de tout oser. J'ai peine à lui pardonner les bizarreries pittoresques dont il s'est prévalu pour donner plus de relief à ses figures.

Digitized by Google

Vous avouerez que rien n'est plus disparate à la sanglante mêlée qu'on voit dans le lointain, que les superbes rideaux qui pendent en festons des deux côtés d'un monceau d'armes sur lequel le coursier que monte le monarque semble prêt à se cabrer ?

Au bas de ce tableau sont écrits en lettres d'or, ces paroles *Pro Rege et Patriâ* : paroles que la conduite des chevaliers de l'arquebuse n'a jamais démenties.

On voit dans le même appartement les figures de l'empereur Charlemagne, de Saint-Louis et de Henri III, de la même main qui a peint le tableau de la cheminée, elles sont grandes comme nature, mais seulement à demi-corps, et montées sur des chevaux, au moins aussi richement caparaçonnés que celui de Louis XIV.

L. Dart, avait un attrait particulier pour la magnificence ; la noblesse du dessein et la fierté de la souche distinguent ses ornements ; cependant, je ne puis pas excuser la profession qu'il en a faite.

Je ne vous parlerai point des figures de Henri IV et de Louis XIII. Elles sont d'un goût si chétif qu'on croirait que rien ne leur est inférieur, si le portrait du Dauphin, aïeul du roi régnant et celui du maréchal duc de Vendôme, n'avaient pas été abandonnés à des peintres qui les ont encore plus maltraités.

C'est en cette salle que j'ai vu le bouquet qui fut consigné aux arquebusiers de Chaalons au prix général de Compiègne en 1729.

Il consiste en une pendule ingénieusement décorée de figures et d'ornements relatifs aux divers usages des armes à feu dont on se sert dans les combats, à la chasse et dans les fêtes publiques ; les amours qui semblent prendre plaisir à manier ces armes, ne paraissent en même temps pas moins attentifs à ce que leur dit Diane, qui dans le bouquet qu'elle élève leur montre le prix proposé à leurs jeux et à leurs exercices.

Personne n'ignore l'empressement que les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, ont fait paraître à remplir les obligations que la réception de ce gage d'armes leur imposait. Les obstacles que la guerre et d'autres contre-temps ont toujours apposés à leur plus vive impatience sont également connus. Enfin, ils ont été levés ces obstacles ; le roi, plus sensible au bonheur de ses sujets qu'à sa propre gloire, a terminé la guerre par une paix glorieuse. Il a consenti que dans le cours de cette

Digitized by Google

année les arquebusiers de Chaalons ouvrissent à leurs confrères la carrière où depuis tant d'années, tous ensemble ils brûlaient de courir à la gloire et de faire un ample moisson de myrtes galans et de lauriers pacifiques.

Les chevaliers de Chaalons n'eurent pas plutôt appris les intentions du roi, qu'ils songèrent à donner à la fête du prix général le plus brillant éclat.

Cependant leur joie fut quelque temps troublée et les préparatifs en quelque sorte suspendus par un nouveau contre-temps qui retarda l'expédition des pièces nécessaires à la convocation des Compagnies.

A cette inquiétude qui ne prit fin que vers le milieu du mois de juillet, succéda la crainte que le temps qui s'écoulerait jusqu'au 10 septembre, ne suffit à l'exécution des différents desseins pour le bouquet ou gage d'armes.

Cette crainte était fondée; trouvez bon qu'à cet égard j'entre dans quelques détails sur lesquels autant qu'il me sera possible, j'éviterai de m'appesantir.

Sans doute qu'à mon intention, à mes questions, à mes réflexions, celui des chevaliers qui prenait plaisir à m'indiquer les curiosités de l'hôtel, remarqua que j'avais plus d'attraits pour les lettres et les arts, que la plupart des voyageurs; il m'ouvrit là-dessus la pensée, et me pria de déterminer le conseil à prononcer sur quelques desseins du gage d'armes qui lui avaient été présentés.

Le chef de la Compagnie et les principaux officiers exposèrent aussitôt à mes yeux deux desseins dont voici la description.

Le premier représentait une pyramide dont les quatre faces étaient chargées des armes de France, de celle de S. A. Monseigneur le Comte de Clermont, prince du sang, gouverneur de la province de Champagne et Brie, de celle de cette même province, et enfin de celle de la ville de Chaalons.

Cette pyramide posait sur un piédestal décoré de la représentation des quatre vertus, la justice, la force, la prudence la tempérance en bas relief; l'extrémité de ce monument semblait toucher aux cieux, et se perdre dans un nuage sur lequel était assise la figure de la gloire immortelle, qui, d'une main recevait le médaillon de Louis XIV, que l'amour lui présentait, et de l'autre élevait le bouquet du jeu de l'arquebuse.

Aux quatre coins du monument étaient groupés Mars et la Victoire, Triptolème et la Paix, Hercule et Hébé, Minerve et

Digitized by Google

l'Honneur. Ces figures avaient auprès d'elles les attributs de la guerre et du triomphe, de l'agriculture et de l'abondance, du travail et du repos, de l'innocence et de la joie ; des sciences des arts et des récompenses accordées au mérite.

Le fond et la forme de cette composition m'offrirent quelque chose de grand et qui me parut susceptible de toutes les grâces que pourrait y ajouter une sculpture élégante ; mais je sentis en même temps toutes les difficultés de l'exécution. Je ne dissimulai point à MM. du Conseil que l'ouvrage proposé, étant moins du ressort d'un statuaire que d'un sculpteur, celui-ci plus propre à traiter l'ornement que la figure, trouverait l'écueil de son art, où les groupes qui représentent ce qui constitue la gloire des arts et le bonheur de la vie, exigent une profondeur, une élégance, une précision de dessein, dont ceux qui travaillent en bois ne se piquent que rarement. Delà, je concluais que la préférence devait être accordée au dessein, qui, avec moins de figures capitales et avec un plus grand nombre d'ornements, s'accommoderait plus au temps et à la capacité de l'artiste.

MM. du conseil déférèrent à mes raisons ; ils choisirent en conséquence un autre dessein, d'un caractère moins imposant à la vérité, mais d'un ordonnance très-bien entendus et très capable de donner une juste idée du temps, des conjectures et du lieu qui occasionnent la fête dont il doit conserver la mémoire.

Le second dessein du bouquet donné par les chevaliers de Chaalons, représente la sphère d'Atlas, au milieu de laquelle est enchâssée, une pendule qu'environnent de toutes parts des entrelacs de palmes, de lauriers, de myrtes, d'oliviers, de pampres, de raisins et de guirlandes de fleurs. — Ces entrelacs symboliques désignent l'union de la victoire et de la paix qui concourent également au bonheur de la France.

Où la victoire grave sur un bouclier votif, l'histoire des glorieuses campagnes du roi très-chrétien, des trophées d'armes sont attachés aux palmiers sous lesquels elle est assise sur de grosses pièces d'artillerie.

Où la paix éteint le flambeau de la discorde et détruit les arcs, les flèches et les glaives de la fureur. Des trophées composés de ce qui caractérise le mieux la fête du prix général, pendent aux oliviers, à l'ombre desquels la mère des Arts, de l'abondance et des plaisirs se repose.

Digitized by Google

L'auteur du dessein, dont les lumières et les talents supérieurs sont connus, a pris plaisir à détailler tout ce qui sert aux jeux de l'arquebuse, tout ce qui peut enrichir une pompe militaire et galante, enfin tout ce qui donne une juste idée de la fertilité de la Champagne, et de la manière dont les heureux habitants se délassent de leurs travaux, et partagent ensemble les biens que leur assure le règne d'un monarque également vainqueur et pacifique.

La sphère d'Atlas, ou si vous aimez mieux, la pendule a pour support le génie de la force, lequel, assis sur une proue de navire à l'antique, fait penser aux avantages de la navigation, au rétablissement du commerce, à la vigueur du gouvernement; toutes choses qui sont les fondements les plus solides et de la gloire des princes et de la félicité des peuples.

Sous la figure d'Hercule, pose un cartel décoré dans le goût moderne. Les armes de la ville de Chaalons avec sa devise *Et decus et robur*, y sont renfermées, et celles du roi, celles de la province et de son gouverneur, sont le principal ornement du socle gracieusement contourné qui sert de base au monument.

La pendule est couronnée par la figure de l'heure favorable, qui d'une main soutient le médaillon du roi encadré dans le symbole de l'éternité, et de l'autre élève un sablier ailé qui sert de point d'appui au bouquet, et par cette double action semble dire aux français en général, et aux champenois en particulier : le temps est venu de vous livrer aux transports de la joie la plus vive, sous les auspices d'un monarque dont les vertus sont immortelles.

Ce que vous lisez, monsieur, s'est passé dans la salle haute de l'hôtel, dite communément du Fer-à-cheval, et qui mérite bien qu'on désigne l'usage qu'en font les chevaliers par ces deux vers du septième livre de Virgile.

Hæc sacrissedes epulis: hic, ariete cæso,
Perpetuis foliti patres confidere mensis.

Ce fut là que des libations réitérées d'un jus pétillant et frais firent prendre à mon imagination un tour qui transforma bientôt le chef de la compagnie en roi Artus, et ceux de son cortége en autant de chevaliers de la table ronde.

Il faut avouer que la scène aidait beaucoup au prestige, et qu'il était comme impossible que je n'eusse pas l'esprit un *tanto cavalleresco*, dans un appartement où les ombres des douze Césars voltigeaient autour de moi; elles n'ont point cessé

Digitized by Google

d'errer dans cette salle depuis que les évocations d'un sage enchanteur les y ont attirées. Ceci veut dire plus simplement, que le comte de Vaubecourt, gouverneur de cette ville fit autrefois présent à l'hôtel de l Arquebuse de douze tableaux fièrement peints par un italien sur les desseins d'Antoine Tempeste, ce sont des figures équestres des douze empereurs Romains, aussi grandes au moins que nature ; et que cette salle est ornée de divers pantons, dont les broches ont été plombées ou enfoncées par les anciens Preux et Prud'hommes du jeu de l'arquebuse.

Permettez, monsieur, qu'à propos de la table ronde dont je vous ai parlé plus haut, je cède à la tentation qui me prend ici de vous en raconter l'origine telle qu'on la trouve dans le premier volume du livre de Merlin, imprimé à Paris en 1528. Je doute que vous ayez vu ce livre, et je me flatte que l'application que vous ferez de l'extrait qui suit, aux festins solennels des jeux de l'arquebuse, pourra contribuer à votre récréation.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LA CHRONIQUE DE L'ABBAYE D'ORBAIS

Le moine, que personne n'avait vu arriver, debout sur la plate-forme tintait la prière du matin.

Tel était l'esprit de foi à cette époque, que tous les fronts s'inclinèrent, que tous les genoux se plièrent et que l'espérance dissipa dans son divin rayonnement les terreurs de la foule éperdue.

Comme s'il n'eut rien vu de l'émotion générale, le moine commença la prière, que l'assistance répondit avec effusion.

Les païens inspiraient aux populations une terreur si grande, que le *Pater* et les Oraisons se terminaient par une invocation suprême au Dieu qui châtie et qui délivre.

— Délivrez-nous des Normands criait-on à Dieu de toute la France, et, lorsque le moine prononca la supplication des litanies :

— De tout mal délivrez-nous seigneur.

— Seigneur, délivrez-nous des Hongres, répéta l'assemblée en se frappant la poitrine.

— Il vous en délivrera, mes frères, s'écria le moine d'une voix éclatante d'enthousiasme, il vous délivrera je vous le promets aujourd'hui de sa part. L'abomination des païens est montée à son comble, le sang des justes crie incessamment : merci pour les pécheurs!

« Rentrez dans vos maisons ; que nul n'en sorte avant que l'épée de l'ange n'ait frappé. Ecoutez au loin le cri de guerre des enfants d'Arpad ; ses petits-fils commandent la horde, envoyée par Zoltan ce chef de damnés qui prend le nom de roi.

« Le Dieu de justice va châtier leurs meurtres et leurs sacriléges. Ceux qui s'avancent ont déjà éprouvé son jugement. A Saint-Basle, un d'entre eux voulant porter une main sacrilége sur le saint des saints, s'appuya sur l'autel pour atteindre au sacré tabernacle ; mais la pierre adhéra pour jamais à sa chair, ses compagnons malgré leurs efforts ne l'en pouvant détacher la scièrent autour du poignet. Le malheureux porte ainsi la preuve de son crime.

* Voir page 194, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

« L'église de Saint - Maire a bravé leur furie, des étincelles sortaient de ses murailles et brûlaient les yeux de ceux qui portaient le soufre et les fascines pour l'incendie.

« Ayez confiance, bonne gens ! la miséricordieuse vierge prie incessamment pour le pays des Francs. Les païens n'iront pas plus loin. Voici que notre sire roi a repris son épée. Il marche contre eux et je vois l'oriflamme du grand Karl se déployer dans les airs et la horde des Huns s'enfuir épouvantée.

« Ne pensez plus à fuir, dans une heure vous entendrez le pas de leurs chevaux, leurs enfants et leurs femmes se répandront au loin dans les bois de l'abbaye, autour des passages et des défilés. Mais le Seigneur va les frapper, ce soir, avant le coucher du soleil, vous poursuivrez leur armée débandée. »

La voix du moine vibrante et contenue trahissait une indicible émotion; son capuchon soigneusement abaissé ne pouvait dérober l'éclair de son regard ; le mouvement convulsif de sa main droite semblait chercher une épée.

Après un silence, il reprit d'une voix plus calme et d'un accent plein d'humilité :

— Braves gens, mes frères, dans l'amour du Sauveur, je vous recommande mon âme pécheresse. Dans sa miséricorde Dieu a permis que notre seigneur abbé m'ordonnât de vous porter ce matin sa bénédiction parernelle. Recevez là de cette indigne main; je prie humblement le Père et le Fils de la rendre efficace en répandant sur vous l'esprit de paix et d'amour.

Le moine étendit la main sur l'assemblée, puis il descendit de la plate-forme et regagna le pont d'un pas tranquille pendant que les gens d'Orbais émus et convaincus par son discours, se renfermaient au plus profond de leurs demeures.

Quelques uns, cependant, moins crédules ou plus audacieux, hésitaient encore.

— Si nous restons, nous risquons certainement notre vie ; ne serions-nous pas plutôt en sûreté dans les caveaux de l'abbaye.

— Abandonner ainsi nos biens ; plutôt mourir en les défendant, s'écriaient les plus avares et les plus courageux, comptant à leur tête le hardi forgeron.

— Ne pouvons-nous essayer de sauver nos trésors et nos vies, dit Rupert; continuez de surveiller activement les hauteurs et la plaine. Augmentez autant qu'il se pourra le nombre des fascines dans les trois enceintes qui gardent les issues.

Digitized by Google

Lorsque nous apercevrons les Hongres, nous aurons encore le temps de conduire nos enfants et nos femmes dans les caveaux ; s'ils viennent de ce côté du Surmelin, s'ils passent croyant la ville abandonnée nous resterons cois. S'ils s'arrêtent, une triple ceinture de flamme nous défendra contre eux, nous pouvons alimenter l'incendie pendant au moins trois jours.

— Voilà qui est bien conduit, maître Cordouan, et pour plus de précautions détruisons la passerelle. S'ils viennent des hauteurs de l'abbaye, ils ne pourront facilement passer du côté de la ville ; s'ils arrivent par ici, ils se presseront moins de traverser pour la piller. Leur course est capricieuse ; s'ils sont gorgés de butin ou pressés d'arriver à une grande ville indiquée par les chefs, ils peuvent passer outre.

— Mon compère Martin a raison, allez Guilhem, allez avec Médéric et vos apprentis, enlevez les poutres, sans les détruire s'il se peut.

La passerelle d'Orbais se composait de forts madriers, grossièrement équarris, que traversaient des planches, fort épaisses, simplement posées l'une près de l'autre ; les robustes épaules de Guilhem et de ses amis les eurent promptament dispersées, les piliers abattus furent soigneusement dissimulées par des roseaux et des mousses glissantes.

— Ceux qui passeront ici les premiers ne verront pas l'autre bord ; qu'en penses-tu Guilhem ?

— Il y a plus d'un piége le long des deux rives, Médéric; le seigneur abbé a fait creuser des fosses sous les roseaux plus qu'il n'en faudrait pour enterrer les habitants d'Orbais.

— C'est un homme prudent, forgeron.

La civilisation s'ingénie pour découvrir les moyens les plus prompts à détruire la pauvre espèce humaine ; nos pères, réduits aux seuls moyens naturels, se défendaient-ils moins habilement que nous ?

A peine les eaux du Surmelin reprenaient-elles leur calme accoutumé, coulant profondèment encaissées entre leurs bords, plantés d'aulnes vigoureux et de saules à la verte chevelure, d'où s'échappaient des milliers d'oiseaux, tandis que leurs racines retenaient les nids des sarcelles et des canards sauvages cachés dans les touffes de Phalaris, qu'un bruit vague agita les zones de l'air.

Guilhem et ses compagnons se hâtèrent de regagner le pre-

Digitized by Google

mier retranchement sous bois. Il était temps. Un bruit étrange, composé de clameurs et de hennissements ébranla l'atmosphère; on eût dit la grande respiration de la mer. Le roulement des lourds chariots chargés de butin faisait trembler la terre comme l'écho d'un tonnerre lointain; les sentinelles effarées se replièrent l'une après l'autre en s'écriant :

— Les voilà! les voilà!

Les Hongres arrivaient sur les hauteurs, du côté de l'abbaye. Pas un être vivant ne rompait l'horizon; les oiseaux effrayés des sinistres clameurs se taisaient cachés au profond des bocages, la riante vallée semblait déserte.

La tribu d'avant-garde arrivait pêle-mêle précédant la grande horde commandée par Toxum, fils aîné de Zoltan. Ce jeune homme, ambitieux et habile, jaloux de la gloire du grand Almus son aïeul, s'essayait aux courses lointaines; il méditait déjà ses invasions d'Italie.

Le silence de la riche campagne d'Orbais étonna profondément les barbares. La terreur, il est vrai, les précédait toujours chassant devant eux les habitants des villes et des campagnes; mais le désordre de la fuite, les champs ravagés, les moissons coupées par les propriétaires, qui brûlaient ce qu'ils ne pouvaient emporter, les gémissements des bestiaux oubliés ou que la force n'avait pu contraindre à quitter leurs abris accoutumés, les nombreux traînards que leurs infirmités ou l'avarice retenaient sur les routes, excitaient leur ardeur de pillage.

Le calme de la vallée, la fraîcheur de la jolie rivière serpentant dans les prés verts, agirent sur l'imagination facile des sauvages enfants du Volga. Ils s'arrêtèrent un moment, se demandant si ce délicieux coin de terre cachait un piége ou un paradis.

Ce moment fut court. Les enfants et les femmes descendant des chariots se précipitèrent dans les vergers et les vignes, tandis que les hommes délibéraient s'ils attaqueraient l'abbaye et s'ils y passeraient la nuit dans le cas où les moines l'auraient abandonnée.

Ils jetèrent un coup d'œil du côté de la ville, persuadés que les habitants prévenus en avaient tout enlevé; ils renoncèrent à tenter le passage du Surmelin. Le passage d'un cours d'eau est toujours difficile à une troupe nombreuse; le butin serait maigre, le monastère offrait une proie plus assurée. Les

Digitized by Google

Hongres connaissaient la richesse des églises et celle des abbayes ; ils savaient fouiller les murs et les panneaux des reliquaires et des sacristies.

Armés de forts épieux, ils essayèrent d'ébranler la lourde porte qui fermait le porche ; le chêne doublé de fer ne bougea pas ; au moment où réunissant leurs forces pour une attaque d'ensemble, ils se précipitaient l'épieu levé, la porte roula sur ses gonds, laissant voir le fond du sanctuaire éclairé par une seule lampe. Devant le tabernacle ouvert, les frères prosternés psalmodiaient l'office des morts. Debout, au milieu de la baie ouverte, se tenait le moine, les mains croisés sur la poitrine ; sa taille semblait grandie encore dans l'ombre du porche.

— Que voulez-vous, mes frères? demanda-t-il aux Hongres dans leur propre langue.

— Les trésors de ton Dieu, répondit l'un d'eux en s'avançant.

— Les voici, fit le moine, en lui présentant une croix de bois qu'il prit à sa ceinture.

Les Hongres se prirent à rire bruyamment.

— Nous voulons de l'or, firent-ils, vos maisons en sont pleines.

Un païen, le coutelas au poing, essaya de traverser le porche, le moine l'écarta de la main.

— Mon Dieu est né dans une crèche, il est mort sur une croix, tu le sais, Jorlaz ; ses serviteurs sont pauvres comme lui.

Le Hongre entendant son nom s'arrêta étonné, mais la troupe se précipita sur le moine. Rejetant brusquement son capuchon, il promena sur la foule un regard tranquille.

— Arrière ! tribu de Jarlaz, le renégat, arrière au nom du Christ ; fit-il d'une voix impérieuse.

La voix et les traits du moine frappèrent les Hongres, ils s'arrêtèrent un instant, s'interrogeant du regard.

— Geysa ! s'écrièrent-ils enfin, reculant plein d'épouvante, Geysa le terrible ! Geysa le tueur d'hommes?

— Geysa le chrétien ! prononça le moine d'une voix forte, en faisant le signe de la croix.

— Il a trahi les dieux, à mort l'impie, hurla Jarlaz ; enfants d'Arpad, vengez votre chef.

Les Hongres furieux brandissant leurs longs couteaux se lancèrent pour entrer dans l'église.

Digitized by Google

Geysa étendit les bras en croix, et quel que fut l'impétueux effort des barbares, ils ne purent le renverser ni passer le porche. Se ruant les uns sur les autres ils s'écrasaient et se foulaient aux pieds dans cet étroit espace; ivres de rage ils blasphêmaient, poussant des cris de fauves, pendant que les religieux psalmodiaient les litanies et la prière des agonisants.

— Le feu, mettons le feu au monastère, criaient quelques voix.

Aussitôt les arbres des vergers sont abattus, les pieux tirés des vignes et des parcs à brebis, tout ce qu'on peut apporter des chaumières est amoncelé autour du lieu saint par des enfants, pendant que les femmes enduisent le bois de résine, de poix et de soufre pris dans les chariots de guerre.

Pendant les apprêts de l'incendie la fureur des Hongres s'acharne vainement sur le moine; ils lui ont arraché ses vêtements par lambeaux, mais leurs couteaux, leurs piques, leurs sabres courbés n'ont pu entamer sa chair. Pendant trois heures cet homme faible et nu défend l'entrée du temple à la horde sauvage et indisciplinée qui, dans son ardeur sacrilège, se blesse de ses propres armes, tandis que le martyr, le regard fixé vers le ciel, le front illuminé par la foi, prie pour ses bourreaux à l'exemple du divin maître.

La flamme commence à lécher les murs de l'église et du cloître; la couronne de feu s'élève à chaque instant plus haute; les cris de joie et les imprécations des païens répondent aux prières des moines.

Alors, voyant Geysa toujours debout, sans que sa force diminue, sans que le fer entame sa chair invulnérable, quelques uns s'avisent d'essayer des flèches. Ils s'échelonnent devant le porche et tirent, visant le moine et ses frères prosternés. Mais les flèches tombent à terre sans qu'aucune atteigne le but. Ils tirent, ils tirent encore, elles s'enchevêtrent l'une sur l'autre, formant un rempart merveilleux entre le porche et les païens qui s'épuisent en vain à le détruire.

La terreur cependant commence à saisir l'âme des Hongres.

— Le Dieu des chrétiens est-il donc si puissant, dit l'un d'eux à Jarlaz. Pourquoi l'as-tu abandonné. les nôtres jamais n'ont rien fait de semblable ?

— Que le Dieu des chrétiens soit maudit, s'écrie le renégat saisissant la croix de pierre servant de borne et de calvaire.

La rage et la honte décuplant ses forces il la secoue avec frénésie, l'ébranle et la renverse.

Digitized by Google

Elle tombe au milieu des blasphèmes.

Des cris horribles retentissent; au même moment les enfants et les femmes accourent éperdus, poursuivis par des nuées de mouches, armées d'aiguillons. L'incendie s'éteint de lui-même; une fumée épaisse et noire monte du cercle tout à l'heure enflammé; dans ses spirales tourbillonnent d'innombrables essaims bourdonnants dont les Hongres sont enveloppés. Ils regagnent leurs chariots dans un désordre indescriptible et s'efforcent de fuir l'invincible ennemi qui les repousse en arrière et dont les impénétrables bataillons se multiplient de milllons d'autres, sortant des bois et des villages incendiés.

Les habitants d'Orbais témoins du prodige se hâtérent de sortir des hautes herbes,

— Allons forgerons rétablir la passerelle, ordonna Rupert.

Quelques poutres jetées à la hâte sur les pilliers suffirent aux plus braves.

— Avec l'aide de Dieu et de saint Remy, sus aux mécréants ! s'écria le maître Cordouan qui passa le premier.

CAROLINE DE BEAULIEU.

Digitized by Google

ÉTUDE

SUR

CHARLES-MAURICE LE TELLIER

ARCHEVÊQUE DE REIMS

(16-1710)*

Il fallait payer la finance de ces charges. La ville était obérée. Le conseil recourut encore une fois à la protection de l'archevêque et, le 10 novembre 1707, conclut « unanime-« ment que Monseigneur l'archevêque sera très-humblement « supplié d'interposer son crédit pour.... faire agréer les « offres qui seront faites de fournir une somme convenable « pour la finance et, pour en solliciter l'arrêt sous la protec-« tion de mondit seigneur l'archevêque, la compagnie a député « le sieur..... »

Cette affaire est la dernière dont Le Tellier se soit occupé dans l'intérêt de la ville de Reims; c'est aussi celle dans laquelle les anciennes franchises municipales de la cité rémoise coururent les plus grands dangers. Et quand Le Tellier n'aurait pas rendu d'autres services à cette ville que de l'avoir soutenue dans la défense de ses droits, cela seul suffirait pour lui mériter la reconnaissance éternelle des Rémois.

Au commencement de l'année 1710 Le Tellier était arrivé à son apogée. Archevêque de Reims depuis près de quarante ans, il était devenu successivement maître de la chapelle du roi, abbé de Saint-Remi en 1680, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 2 décembre 1688, puis commandeur; proviseur de la Sorbonne le 14 août 1695, et doyen du Conseil d'Etat le 17 février 1704. Il avait toujours déployé la même activité dans l'administration de son diocèse. Il avait défendu ses prérogatives de lieutenant général de police, d'une part contre le conseil de ville, d'autre part contre le pouvoir central qui l'amoindrissait par d'incessantes créations de charges. Il avait soutenu de son crédit le conseil de ville dans ses démarches pour conserver intact le dépôt des franchises municipales de la ville de Reims, et il s'était employé avec ardeur à demander la modé-

* Voir page 126, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

ration des sommes réclamées pour le rachat des offices. Ses parents étaient morts pleins de jours, son père âgé de quatre-vingt-deux ans, sa mère à l'âge de quatre-vingt dix ans. Il aurait donc pu espérer une longue vie. Mais, comme dit un journal du temps [1], en annonçant sa mort, « il était du nombre « de ceux que le public condamne toujours à mourir d'apo- « plexie, à cause de leur réplétion. » L'apoplexie le foudroya en quelques instants. C'était à Paris, le 22 février 1710, à une heure environ de l'après-midi. « Il venait de travailler avec « M. Pilon, ce fameux procureur si généralement estimé, à « une transaction pour un de ses amis qu'il estimait beau- « coup, et qu'il honorait de son amitié, et ce prélat avait « apostillé de sa main tous les articles de cette transaction, à « laquelle il avait été longtemps fort appliqué. Il dit ensuite « qu'il avait mal à la tête, et peu de temps après, que son « mal augmentait beaucoup. On lui dit de se mettre sur son lit « pour se reposer, et à peine y eût-il été un moment qu'on lui « tâta le pouls et que l'on connut que le pouls remontait et « que ce prélat commençait à perdre connaissance. On courut « à Saint-Gervais, et le vicaire de cette paroisse accourut aus- « sitôt avec les Saintes huiles: mais, à peine eut-il fait la pre- « mière onction qu'on remarqua qu'il n'avait plus du tout de « connaissance et il mourut aussitôt après [2]. »

Il avait fait pendant sa vie différentes dispositions, dont nous devons parler, et il laissa un testament dans lequel il n'avait point oublié son diocèse, ni aucune des institutions qu'il y avait fondées.

Le 12 novembre 1686, l'archevêque de Reims avait fait capitulairement assembler les dignités et chanoines composant le chapitre de son Eglise métropolitaine « l'une des « premières et plus fameuses et notables du royaume. » Il leur avait annoncé qu'il voulait « fonder dans ladite église, « deux obits perpétuels, chacun d'une grande messe solen- « nelle, qui seront célébrées par les chanoines sous-semai- « niers, à l'heure que se dit la messe et tierce, l'une le tren- « tième octobre pour le repos de l'âme de mondit seigneur le « chancelier, et l'autre pendant la vie de mondit seigneur l'ar- « chevesque, le quatrième jour de novembre de chaque année, « auquel l'Eglise fait la feste de saint Charles Borromée, son « patron, pour demander à Dieu, par l'intercession de ce saint

1. *Mercure galant.* Février 1710, p. 261.
2. *Mercure galant.* Février 1710, in-8, p. 261 à 263.

Digitized by Google

« archevesque, à qui l'Eglise doit principalement le rétablis-
« sement de la discipline en ces derniers temps, qu'il plaise à
« sa divine bonté, de répandre sur lui ses grâces, et le fortifier
« de cet esprit principal, si nécesaire à un prélat pour le bon
« commandement et pour la réformation de son diocèse : et,
« après son décès, veut que ledit dernier obit soit célébré pour
« le repos de son âme, au jour qu'il plaira à Dieu l'appeler de
« ce monde..... »

L'archevêque règle l'assistance du clergé à ces deux grands' messes, et en prescrit tout le cérémonial. Il fixe à trois livres tournois la somme qui sera due aux chanoines « présents et « assistants à chacune des dites messes » sans que les absents puissent rien prétendre : leur rétribution accroîtra à ceux qui auront assisté à ces messes. Les chapelains, vicaires, chantres laïques recevront aussi cinq sous chacun. « Pour « fonder lesquelles deux grandes messes, mondit seigneur « l'archevesque a donné, cédé, quitté et transporté par ces « présentes en la meilleure forme que ce puisse être, audit « chapitre de l'église de Reims ce stipulant et acceptant, par « lesdits sieurs chanoines ci-dessus nommés la somme de « vingt-un mille livres..... moyennant quoi lesdits sieurs « du chapitre dûment et solennellement assemblés, ont ac- « cepté et agréé ladite fondation, remerciant très-humblement « mondit seigneur du bien qu'il lui plaît de faire à son « église..... » L'acte contenant toutes ces dispositions fut reçu par deux notaires de Reims et signé par l'archevêque, et tous les chanoines le 12 novembre 1686.

Nous avons constaté que dans les unions, les séparations d'églises et dans les érections de cures, l'archevêque de Reims apportait le plus grand soin à distribuer les revenus, de manière à ce que les curés pussent en vivre. Nous l'avons même vu abandonner ses propres bénéfices, au profit des curés des plus pauvres paroisses. Mais rien ne nous avait révélé ses générosités secrètes en faveur de curés sans fortune que l'âge et les infirmités mettaient dans l'impossibilité de remplir leur ministère. Le désir seul de continuer ses bienfaits après lui les a fait découvrir. Le 5 mai 1704, l'archevêque fait appeler un notaire et il déclare devant lui « que la « modicité des revenus de la plus grande partie des cures de « son diocèse, l'aurait jeté dans de grands embarras, si depuis « prés de trente-trois ans, qu'il a plu à Dieu de l'appeler au « gouvernement de son archevêché, il n'avait pourvu à la sub-

Digitized by Google

« sistance de ceux de ses curés, qui sont devenus par leurs « différentes infirmités ou par leur vieillesse, incapable de « desservir leur paroisse. » Il leur a donné des pensions modiques, qui leur ont permis de subsister. Il veut que cette œuvre qu'il entend continuer toute sa vie, soit continuée au delà de sa mort ; et, voulant en assurer solidement l'exécution, « il a donné et donne par ces présentes par donation irrévo- « cable faite entre vif et en la meilleure forme que faire se « peut..... à son séminaire de Reims, stipulant pour ledit « séminaire les révérends Pères..... à ce présents et ac- « ceptants : c'est à savoir deux mille livres de rente, montant « en principal à la somme de quarante mille livres, en deux « contrats que mondit seigneur a au denier vingt sur les aides « et gabelles. »

On doit encore comprendre parmi les actes de dernière volonté de Le Tellier un acte d'une nature toute particulière que le langage rigoureux du droit ne permettrait pas d'appeler un testament ou un codicile. C'est une disposition par laquelle l'archevêque de Reims lègue à son neveu, le marquis de Barbezieux, non une partie de sa fortune, mais ce patrimoine d'honneur, de vertu et de sentiment du devoir qu'il a recueilli de ses pères. Voici dans quelles circonstancas cet acte a été écrit.

En prenant Louvois à l'âge de vingt quatre ans pour en faire un ministre de la guerre, Louis XIV ne s'était point trompé. Il se trompa en appelant Barbezieux, fils de Louvois, âgé de vingt-trois ans à succéder à son père. Barbezieux, au lieu d'imiter son père, s'abandonna bientôt à la débauche la plus effrénée. Louis XIV, dans une note écrite de sa main, s'en plaignit à l'archevêque de Reims, oncle de Barbezieux. La copie de cette note faite par Le Tellier a été découverte par M. Barbier dans une collection de pièces et de manuscrits venant du procureur général Joly de Fleury, et le savant bibliophile l'a publiée dans le numéro de novembre 1825 de la *Revue encyclopédique* ; elle porte ce simple titre : *à l'archevêque de Reims*. Comme le dit parfaitement M. Barbier : « Tous ceux qui la liront penseront avec Voltaire que cette « pièce, quoique écrite d'un style extrêmement négligé, fait « plus d'honneur au caractère de Louis XIV que les pensées « les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. » La rédaction est bizarre : le mémoire tout entier est une série de considérants assez incorrects. Louis XIV se plaint à l'arche-

Digitized by Google

vêque de la conduite de son neveu. Ce travail ne peut être analysé; la meilleure manière d'en donner une idée est d'en copier les quatre premières lignes. Les voici : « Que la vie « que son neveu a faite à Fontainebleau n'est pas soutenable. « Que le public en a été scandalisé. Qu'il a passé tous les « jours à la chasse et la nuit en débauche. Qu'il ne travaille « point, qu'il en arrive de grands inconvénients. » Cette note était adressée à l'archevêque de Reims et devait rester secrète. Elle est suivie d'une vingtaine de lignes écrites par Le Tellier, sous ce titre : *Observations de l'archevêque de Reims sur ce mémoire*. Le Tellier rapporte que le roi a écrit ce mémoire de sa main à Fontainebleau. Le 29 octobre 1695, à Versailles, le roi le lui a remis. Le Tellier en a « fait l'usage « qu'il convenait. » Il a rendu l'original au roi le 11 novembre, Puis il ajoute : « J'en ai fait cette copie avec la permission de « S. M. et je la garderai toute ma vie, comme un monument « du salut de ma famille, si mon neveu profite, comme je « l'espère, de cet avertissement, ou du moins comme une « marque de la bonté du roi pour moi, qui m'a pénétré d'une « reconnaissance si vive qu'elle durera, quoiqu'il en arrive, « autant que je vivrai. »

Et, en haut du mémoire, Le Tellier avait écrit ces mots : « J'ordonne, mon cher neveu, que ce mémoire vous soit remis « après ma mort, je vous conjure de le garder pendant toute « votre vie. » *Signé* : « l'archevêque duc de Reims. » Est-il possible de voir une disposition testamentaire plus touchante? Et tout l'incident lui-même n'est-il pas attendrissant? On sent en lisant ces lignes, combien l'archevêque a dû souffrir en faisant cette exécution; on le voit aussi humilié que s'il était le coupable. Il me semble l'entendre sangloter, en lisant à son neveu cette note de Louis XIV.

Cet acte de dernière volonté de Le Tellier demeura sans exécution. Six ans après le solennel avertissement du roi, neuf ans avant la mort de Le Tellier, Barbezieux mourait de débauche, à l'âge de trente-trois ans.

Le testament de Le Tellier daté du 5 novembre 1709 à Paris, témoigne des sentiments d'affection de l'archevêque de Reims pour son diocèse, pour tous ses coopérateurs, et pour les œuvres qu'il avait fondées [1]. Après avoir recommandé son

1. Testament olographe de M. l'archevêque de Reims. A Paris, de l'imprimerie de Jean-Baptiste Coignard. 1710, 6 pages in-folio.

Digitized by Google

âme à Dieu, l'archevêque, dans le cas où il mourrait « hors « de l'étendue de son diocèse, veut que son corps soit mis « dans la cave où sont ceux de son père et de sa mère, au « dessous de leur chapelle, dans la paroisse de Saint-Gervais « de la ville de Paris. S'il meurt à Reims ou dans quel- « qu'autre lieu de son diocèse, il veut être enterré dans le « chœur de son église métropolitaine. » Ses obsèques seront très-modestes et payés par sa légataire universelle. Il défend d'ouvrir son corps et ne veut pas qu'on lui fasse d'oraison funèbre. Il prie les chanoines de son église cathédrale de se souvenir de lui dans leurs prières. Il leur recommande d'exécuter la fondation qu'il a faite. Il donne à ses successeurs les archevêques de Reims tous les portraits de ses prédécesseurs, ainsi que le sien, qui se trouve dans son palais archiépiscopal. Il donne à la cathédrale « les livres écrits à la main sur du « vélin et reliés en maroquin avec ses armes, qu'il a fait faire « pour son usage et celui de ses successeurs dans son arche- « vêché, tant pour les grandes messes que pour les vêpres « solennelles. »

Cette collection se compose de dix-huit volumes grand in-folio, dont neuf pour les messes pontificales et neuf pour les vêpres. Les neuf volumes contenant les messes sont à la bibliothèque de la ville de Reims; les neuf autres sont à la bibliothèque de l'archevêché. Il lègue à M. de Seraucourt, archidiacre de sa cathédrale, seize volumes qui contiennent les estampes de la bibliothèque du roi. Cet ouvrage appartient maintenant à la bibliothèque de la ville de Reims. Il lègue à son promoteur un crucifix, un tableau et une pendule destinée à sa chambre à coucher. Viennent ensuite quelques dispositions en faveur de son écuyer et de ses gens. Il lègue à l'hôpital général douze mille livres, à l'Hôtel-Dieu dix mille livres, à la maison des Orphelins quatre mille livres et à Saint-Marcoul trois mille livres. Il indique sur quel capital ces sommes doivent être prélevées. Il donne à son petit neveu de Marcillac, une somme que ses pères et mère lui devaient. Il lègue à son neveu, l'abbé de Louvois, sa maison de Versailles et toutes les pièces de son trésor archiépiscopal qu'il décrit longuement. Il lui donne encore des tapisseries, le portrait du chancelier son père, par Mignard, toutes ses médailles et tous les tableaux qui sont dans sa maison à Paris, enfin « tous ses « papiers d'étude ou de curiosité soit imprimés, soit écrit à la « main. » Il avait d'abord voulu laisser sa bibliothèque à l'abbé de Louvois; mais il y a renoncé et il s'est décidé à la

Digitized by Google

léguer à l'abbaye de Sainte-Geneviève de Paris. Il parle de ses livres avec une véritable affection. « Ce recueil de livres, « dit-il, est grand et très-curieux; je l'ai fait avec beaucoup de « dépense et de plaisir, car je n'ai pas cessé d'en acheter pen- « dant près de cinquante ans. Ce serait grand dommage que « ces livres fussent dissipés. » Il leur continue sa sollicitude, même après lui. Il indique la partie de la bibliothèque de Sainte-Geneviève où ils doivent être transportés « immmédia- « ment après son décès » et les rayons sur lesquels ils doivent être placés. La bibliothèque de Le Tellier était fort belle et composée, dit-on, de cinquante mille volumes. L'archevêque de Reims en avait fait imprimer le catalogue qui forme un in-folio magnifique [1]. La préface, écrite en latin par Le Tellier, nous apprend que cette bibliothèque est composée d'ouvrages qu'il a achetés lui-même dans ses voyages en Italie, en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre « *non sine* « *curâ, magnoque labore et studio.* » Une lettre adressé à Louvois le 17 mai 1677, lui raconte que « M. l'archevêque duc « de Reims, après avoir acheté une infinité de livres curieux « en cette ville (Londres) a voulu voir la belle bibliothèque « d'Oxford [2]. » La bibliothèque de Le Tellier s'était encore accrue du legs de M. Antoine Faure, prévôt du chapitre de la cathédrale de Reims et vicaire général.

L'archevêque donne aux religieux de Sainte-Geneviève le buste de son père, avec son *scabellon*. Il lègue au séminaire de Reims des croix, des calices; etc., amplement détaillés dans son testament, les livres imprimés « qui se trouveront au jour « de sa mort dans son palais archiépiscopal, » tous ses ornements d'église qui sont à Reims, ses rochets, aubes et amicts, nappes et linges d'église. Il lègue des ornements à l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Il lègue aux filles de la Propagation de la foi de Sedan, une maison sise à Sedan et tous les loyers de cette maison qu'elles ont touché. Il veut que sa légataire universelle paie après sa mort tout ce qui sera dû pour ladite maison. Il lègue un diamant à M. Nouët, son avocat. Il veut « que les quatre quints de ce qui lui restera de ses propres « après sa mort soient partagés également entre ses neveux et « nièces. » Il dispose de tout le reste de ses biens en faveur

1. Bibliotheca Tellariana, sive catalogus librorum bibliothecæ illustrissimi ac reverendissimi D. D. Caroli Mauritii Le Tellier, archiepiscopi Ducis Remensis, etc. Parisiis. è typographiâ regiâ, 1693, in-folio.

2. Lettre de Courtin à Louvois. Dépôt de la guerre, 546.

Digitized by Google

de sa nièce, Madame Charlotte Fare d'Aumont, veuve du marquis de Créqui et l'institue sa légataire universelle. Il la charge de payer ce qui sera dû au jour de son décès, sur les pensions qu'il donne « à quelques pauvres prêtres de son « diocèse. » Enfin, il nomme M. Chauvelin, avocat général au Parlement de Paris, son exécuteur testamentaire.

Le Tellier étant mort à Paris, son corps, suivant ses dernières volontés, fut déposé dans le caveau où reposaient son père et sa mère, au dessous de leur chapelle dans la paroisse de Saint-Gervais de Paris. Aucune inscription ne rappelle l'archevêque de Reims. Une statue en marbre blanc, de grandeur naturelle, représente le chancelier. Michel Le Tellier est couché. Il tient dans ses mains une cassette fleurdelisée.

Le 25 février 1710, le chapitre de l'église métropolitaine de Reims ordonna, par un mandement, de célébrer un service solennel dans toutes les églises pour le repos de l'âme de Monseigneur l'archevêque de Reims.

Le testament de Le Tellier occupa beaucoup le public. On approuva ses libéralités à ses gens et ses legs en faveur de son diocèse, on blâma ses dispositions à l'égard de sa famille. Il avait « dénaturé sa fortune, » c'est le mot de Saint-Simon. Il donnait à la marquise de Créqui, sa nièce, cinq cent mille écus, suivant Dangeau, et même deux millions, si l'on en croit Saint-Simon. Les autres neveux eurent peu de chose. Le testament était si bien fait que personne n'osa l'attaquer, mais on en parla beaucoup ; on en écrivit même. Le *Mercure galant*, très-calme et très-désintéressé dans l'affaire, ne crut pas pouvoir se dispenser de dire son mot, et il a, à ce sujet, sur les testaments et les testateurs en général, deux pages ravissantes par leur réserve discrète et leur fine bonhomie. « Mais, dit-il, « comme tous les hommes ont leurs entêtements qu'ils croient « justes, quoi qu'ils ne le soient souvent pas, ils ne font pas « toujours bien en croyant bien faire. Ainsi il est difficile de « condamner ou d'approuver les testaments, les testateurs « ayant toujours fait à bonne intention ce qu'ils n'auraient « pas dû faire, et quoiqu'ils aient fait mal devant les hommes, « ils n'ont point fait mal devant Dieu, qui ne juge que selon « les intentions. Ce qu'il y a de surprenant est que, presque « dans tous les testaments on trouve des choses si extraordi- « naires que les hommes n'auraient jamais cru les y devoir « trouver [1]. »

1. *Mercure galant*. Février 1710, p. 465.

Digitized by Google

L'ironie n'avait point attendue la mort de Le Tellier pour s'exercer sur son compte. Depuis longtemps elle y avait employé les vers et la prose. Nous avons vu les *Mauroliques* inspirées par la condamnation des thèses soutenues à Reims. La rapide fortune de Le Tellier, sa sévérité pour les Réguliers (et même pour son clergé), et son faste avaient excité l'envie. A cette époque l'envie se révélaient par des chansons et des pamphlets. Et, comme tous les grands se jalousaient entre eux, il y avait des couplets pour tout le monde. On trouve dans le recueil Maurepas des chansons non seulement contre l'archevêque de Reims, mais encore contre son père le chancelier et son frère le ministre. Ces impitoyables chansonniers n'épargnaient personne, ni le roi, ni la reine, ni les cardinaux, ni les évêques, ni les grands seigneurs, ni les grandes dames de la cour. Qui dit trop ne dit rien c'est bien ici le cas de le dire. Quand on voit la chanson s'acharner contre les gens les meilleurs et les plus sages, et, par exemple, accuser d'hypocrisie ce pauvre Racine, si naïf et si peu courtisan, on est bien tenté de ne pas croire tout ce que dit la chanson.

Bussy-Rabutin, cousin de Madame de Sévigné, que le dépit de n'avoir pu épouser sa cousine avait rendu méchant, raconte sur Le Tellier une anecdote tellement invraisemblable qu'il est impossible de la croire.

Cette anecdote se retrouve encore dans un immonde opuscule imprimé dit-on à Reims, tout à côté du palais de l'archevêque [1]. Ce pamphlet est destiné à servir plusieurs vengeances ; l'auteur est mécontent de beaucoup de monde. L'ouvrage est un dialogue aux enfers entre Scarron et l'abbé Furetière. Furetière dit les méchancetés de son mieux, il s'en prend d'abord à Madame de Maintenon, puis, naturellement, à l'Académie française. Il n'est question de l'archevêque de Reims qu'à la vingtième page de ce petit livret qui n'a que vingt-huit pages. Il commence par raconter que le duc de la Feuillade voyant un jour Le Tellier arriver à Versailles l'appela *un cheval de carrosse*. L'anecdote est en effet dans les mémoires, mais elle ne prouve rien si ce n'est que La Feuillade s'est permis une plaisanterie d'un goût douteux. L'auteur continue par l'anecdote de Bussy-Rabutin, dont nous avons parlé plus haut, et, en cet endroit, il ne s'est pas donné grand'peine, car il se sert des mêmes expressions que Bussy-Rabutin. Il y a ensuite une

1. Le c... mitré. Dialogue. 1689. 28 pages in-12. Titre gravé sans nom d'auteur ni d'imprimeur. C'est l'édition originale.

Digitized by Google

autre anecdote du même genre, racontée sans beaucoup de détails. Ce libelle odieux nous rappelle certains pamphlets des Huguenots au temps de la ligue. On raconte que l'imprimeur, nommé Godart, était sorti deux fois de la Bastille par la protection de l'archevêque. Le Tellier le fit appeler et lui reprocha son ingratitude. « Ce qui m'a engagé à imprimer cet ouvrage, « dit Godart, c'est qu'il est bien fait. — Eh bien ! dit l'arche- « vêque, envoyez m'en un exemplaire. » Et après l'avoir lu : « je n'ai pas, dit-il, tous les défauts qu'on m'y suppose ; mais « qu'on en mette deux dans ma bibliothèque. » C'était parler en bibliophile et en homme d'esprit.

Pour juger Le Tellier il ne faut point s'en tenir aux pamphlets. On n'aurait ainsi de lui qu'une idée très-fausse. Il faut le voir d'abord dans ses mandements et ses visites pastorales, puis dans ses rapports avec le conseil de ville. Enfin un nouvel élément d'appréciation nous est parvenu dans ces derniers temps. M. Loriquet a récemment découvert une collection de lettres autographes de l'archevêque de Reims et il a eu la gracieuse amabilité de nous en donner la primeur. Ces lettres sont adressées à M. de Termes « lieutenant de roi au gouver- « nement de Sedan et commandant sur la rivière de Meuse. » Presque toutes portent la date du mois; très-peu indiquent l'année pendant le cours de laquelle elles ont été écrites. Heureusement M. de Termes a rétabli la date entière sur le verso du second feuillet. Ces lettres sont claires et fort agréables à lire. D'un style très-différent de celui des mandements, elles font penser à la cerrespondance de Voltaire. Voltaire, d'après Sainte-Beuve, a dit quelque part que les Jansénistes ont la phrase longue. Le Tellier n'est pas janséniste dans sa correspondance. Ces lettres nous font connaître un prélat ferme dans ses desseins, et pourtant indulgent, soigneux de son temps et de son argent, bon pour le peuple, fort attaché à ceux qui le servent, enfin peu soucieux des réceptions solennelles, et c'est surtout sous ce dernier point de vue qu'il est peu connu. Le 5 juin 1673 il écrit à M. de Termes pour lui annoncer son arrivée à Sedan. « Comme, dit-il, j'ai déjà essuyé une fois le cé- « rémonial de l'entrée d'un archevêque dans votre ville, je « vous prie de dire au sieur curé et aux habitants que je n'en « veux absolument aucune. » Dans une lettre du 25 octobre 1673, il prie M. de Termes de faire appeler le neveu d'un curé dont il a à se plaindre. « Pour intimider l'oncle et le neveu, » M. de Termes voudra bien menacer l'oncle de la prison, s'il recommence. Ici encore on voit Le Tellier informé des infrac-

Digitized by Google

tions à la discipline ecclésiastique et ne commençant pas par les châtier, comme on lui en a fait la réputation. La lettre du 28 octobre 1673 nous le fait voir touché de compassion pour les pauvres populations victimes des nécessités de la guerre. « J'ai « reçu une lettre du 23 de ce mois des pauvres habitants de « Donchery qui me font pitié ! Je leur ai sauvé leur pont tant « que j'ai pu soutenir qu'il était inutile de l'abattre pour le « service du roi et pour le bien de la province, mais présen- « tement les Espagnols étant dedans, il n'y a pas moyen de « les défendre. On a donc ordre de rompre leur pont et celui « de Mouzon ; je vous prie de les envoyer quérir afin qu'ils « prennent sur cela leurs mesures. » Le 24 décembre 1673 Le Tellier annonce à M. de Termes qu'il a obtenu du roi les démolitions de Mouzon et de Donchery pour l'église paroissiale de Sedan. Il compte les employer à l'agrandissement de cette église ou les vendre. Il prie M. de Termes de lui écrire ce que l'on peut espérer de cette vente. Le roi a donné une compagnie de dragons à M. de Termes. Le 27 décembre 1673 l'archevêque l'écrit à son ami. Le Tellier se réjouit de cette faveur qui avait sans doute été accordée à ses instances. La lettre du 25 janvier 1674 annonce l'envoi des lettres patentes portant le don des démolitions de Mouzon et de Donchery. Le Tellier recommande à M. de Termes d'en faire faire des copies collationnées et de tirer le meilleur parti possible de ces matériaux pour l'agrandissement de l'église de Sedan. Le 1er avril 1674, l'archevêque autorise M. de Termes à faire travailler les fêtes et dimanches « à la construction des tours et à la rupture « des quais de la Meuse, car ce sont des ouvrages d'une né- « cessité pressante et qui ne souffrent aucun retardement. » Il offre ensuite à M. de Termes de le faire nommer chevalier de l'ordre de Saint-Lazare ; mais il lui fait remarquer que cela lui coûtera « en frais indispensables cinq cents écus et qu'après « cela il est fort difficile d'obtenir des pensions sur des béné- « fices. » La lettre du 22 septembre 1674 est destinée à rassurer les habitants des bords de la Meuse, effrayés par les incursions des ennemis. Elle annonce le passage à Reims « de deux escadrons venant du Perche et du Maine qui « sont très-bons. » La lettre du 15 décembre 1674 n'a rapport qu'aux intérêts privés du gouverneur de Sedan. Elle est très-affectueuse. L'archevêque de Reims conseille à M. de Termes d'exposer dans une nouvelle lettre qu'il a occupé quarante gouvernements sans appointements, que cela dure depuis trois ans et qu'il a été entraîné dans de grandes dépenses.

Digitized by Google

Il faut, dit Le Tellier à M. de Termes que cette lettre soit écrite « comme de vous. » L'archevêque espère que le roi verra cette lettre. Une autre lettre du 22 octobre 1677, donne une idée des précautions que les hommes les plus écoutés devaient prendre pour faire accepter certaines dépenses par Louis XIV. Dans cette lettre Le Tellier prie M. de Termes de lui envoyer le compte de l'église de Deuille. Il lui recommande « en faisant recette dans ce compte des cinq cents écus qu'il « lui a mis entre les mains, de faire mention, si la dépense « excède, que c'est parce qu'en faisant une église il a fait une « tour qui sert à la défense de la Meuse. Je vous demande « cela, dit-il, afin que le roi paie l'excédant des cinq cents « écus. »

Cette collection de lettres adressées à M. de Termes ne nous apprend aucun grand fait historique, aucune décision générale; elle a cependant une importance considérable pour l'histoire de Le Tellier. Elle nous découvre le fond de son caractère ; elle nous le montre surtout fort attaché à ceux qui le servent, fort dévoué à les servir lui-même de ses conseils et de son crédit. C'est ainsi qu'il parvint à s'entourer d'hommes habiles comme M. de Termes, et, parmi les ecclésiastiques, de M. Callou, de M. Faure, de M. de Séraucourt et d'autres encore qui le secondèrent dans la réforme de son diocèse. Nous retrouvons aussi dans cette correspondance les qualités principales de Le Tellier, la prétention de connaître les plus humbles détails et de juger les plus petites affaires, et une habileté à prendre les hommes, qui le faisait souvent réussir dans ses projets. Une lettre, avec un post-scriptum autographe, conservée aussi à la bibliothèque de la ville de Reims est une nouvelle preuve de cette habileté. Cette lettre est du 17 juillet 1709. Elle est relative à un *département*, nous dirions de nos jours une répartition de neuf mille livres qu'il s'agissait de faire. Je suppose qu'il était question d'un don gratuit que le clergé de la ville de Reims devait fournir et qu'il fallait partager entre tous ses membres. Le Tellier avait pensé qu'il était nécessaire d'assembler le clergé de la ville : mais il craint « que cela ne dégé- « nère en cohue. » Il écrit sans doute à un vicaire général, car nous n'en sommes pas sûr. Il le sonde et le consulte discrètement sur l'idée de faire faire ce travail par des délégués de l'assemblée. Il est vrai qu'il désigne ensuite ceux qui lui seraient agréables, si l'idée de nommer des délégués l'emporte. Mais il redouble de prudence dans son post-scriptum. Il fait

Digitized by Google

prier le grand archidiacre « d'aller conférer de lui-même avec « M. le doyen par honnêteté. Je connais bien ledit sieur « doyen, dit-il en terminant, mais il faut pour le bien et pour « la paix se faire tout à tous. » On est tout étonné de rencontrer ces précautions chez un homme qui passait pour n'avoir que de l'arrogance.

Pour compléter notre jugement sur Le Tellier, nous devons rechercher sa conduite vis-à-vis des protestants qui étaient fort nombreux sur un point de son diocèse. Nous avons vu, dans ses mandements, Le Tellier fort rigoureux pour l'exécution des édits et ordonnances, mais il n'alla pas au delà et ne s'abandonna jamais à des violences. Dans une lettre à M. de Termes, du 3 septembre 1672, il lui recommande de rappeler aux ministres protestants les dispositions relatives au baptême des enfants nés « d'un père catholique et d'une mère héré- « tique. » Il ajoute que les pasteurs qu'il a vus à Sedan sont si sages qu'il ne doute pas qu'ils ne se soumettent. Un sermon qu'il prononça à Sedan le 29 juin 1676, le jour de la fête de Saint-Pierre, et dont la bibliothèque de Reims possède une copie de sa main, témoigne, la plus grande indulgence pour les religionnaires. Il s'adresse aux prêtres catholiques plutôt qu'aux fidèles et leur prêche la modération et la douceur. Ce sermon est une démonstration de l'autorité et des caractères de la prédication.

Dallier prétend que Le Tellier ne réussit pas comme prédicateur. Nous nous demandons pourquoi. Car ce sermon, en même temps qu'il maintient l'autorité de l'Eglise, en fait de prédication, développe une morale excellente ; il brille par la clarté du langage et par la simplicité de la doctrine et repose des dissertations dogmatiques où l'attention se perd. Malheureusement nous n'avons de Le Tellier que ce seul sermon ; mais si nous ne pouvons dire, avec le poëte, *ab uno dice omnes*, il nous sera peut-être permis de conjecturer que les rares sermons prononcés par Le Tellier étaient empreints de la plus pure charité et d'une grande indulgence envers les protestants, vertu peu commune à cette époque.

Quant au faste, Le Tellier en avait certainement ; mais il faut reconnaître que l'exemple venait de haut. Les grands dignitaires de la cour de Louis XIV se rendaient agréables au maître par leur luxe. Il y a longtemps que le poëte a dit :

Regis ad exemplar totus componitur orbis.

Digitized by Google

Nous avons une simple note de la main de Le Tellier qui nous indique exactement la composition de sa suite lorsqu'il visitait son diocèse. Elle fait partie du précieux dossier composé par M. Loriquet. Elle n'est point datée et elle accompagnait sans doute une des lettres de Le Tellier à M de Termes. La voici :

« M. Faure.
« M. Le Feron.
« Mon promoteur.
« Mon escuyer.
« Mon secrétaire.
« Deux cuisiniers.
« Deux officiers.
« Un maistre d'hostel.
« Trois valets de chambre.
« Neuf valets d'écurie.
« Huit laquais.
« Vingt-six chevaux.

« Je prie M. de Termes d'envoyer ce mémoire aux Char-
« treux du Mont-Dieu, afin qu'ils préparent chez eux du loge-
« ment pour tout ce qui y est contenu et qu'ils donnent ordre
« que mes gens trouvent au Mont-Dieu, pour mon argent,
« tout ce qui sera nécessaire pour la subsistance de ma maison
« pendant le séjour que j'y ferai qui sera de trois jours au
« plus. »

Il est curieux de rapprocher de cette note la lettre que Madame de Maintenon écrivait en 1680 vers la même époque, à Madame d'Aubigné, sa belle-sœur. Madame de Maintenon démontre à sa belle-sœur, par des chiffres et par le détail, qu'elle peut parfaitement vivre, elle et son mari et nourrir dix domestiques avec douze mille livres de rente. Elle comprend encore dans cette somme trois mille livres « pour les « habits, l'opéra et les magnificences de Monsieur. » Madame de Maintenon n'avait point assez étudié ce singulier budget ; Voltaire remarque, avec malice, qu'elle compte deux cochers, mais qu'elle ne parle ni des chevaux ni des voitures. Si dix domestiques étaient nécessaires pour composer la maison d'un simple gentilhomme et de sa femme, vingt-cinq domestiques ne pouvaient faire une suite trop nombreuse pour un archevêque duc et pair de France, accompagné de trois ecclésiastiques et de son secrétaire. Enfin nous ne pouvons pas juger de ce luxe avec nos idées actuelles. Un archevêque qui, de

Digitized by Google

nos jours, traînerait derrière lui une valetaille pareille en aurait une grande préoccupation et c'est à peine si un préfet en tournée de révision prend son valet de chambre avec lui.

Madame de Sévigné aimait beaucoup Le Tellier, un peu parce qu'elle comptait sur sa protection pour son gendre. Elle dit et répète à sa fille : « l'archevêque de Reims vous est fort « acquis. » Elle engage sa fille à répondre à l'archevêque. Le 1er novembre 1673 elle rentre à Paris, après un voyage d'un mois ; elle descend chez Madame de Coulanges et trouve des amis qui l'y attendent. « Un moment après » arrive l'archevêque de Reims qui vient la visiter. Cela n'empêchait point la marquise dans les épanchements de sa correspondance avec sa fille de donner à Le Tellier le nom de l'*orage*. C'est du moins ce que pense l'un des éditeurs de Madame de Sévigné, le chevalier de Perrin qui dit dans une note de l'édition de 1818 que « ce chiffre était d'ailleurs en parfaite analogie « avec le caractère impétueux de l'archevêque. » Madame de Sévigné, d'ailleurs, n'insiste pas beaucoup sur cette métaphore. Parlant ailleurs de Mademoiselle de Louvois qui venait de se marier, elle en dit : « Elle a toutes les petites manières douces de M. de Reims. » Ce jour là Le Tellier n'était plus l'*orage*.

La Bruyère n'a point fait de Le Tellier un de ces portraits achevés qui immortalise un homme. Ce qu'il dit de l'archevêque de Reims est bien plutôt dirigé contre l'organisation sociale de ce temps que contre la personne de Le Tellier [1]. Il ne lui reproche même pas d'avoir de beaux bénéfices. Il énonce un fait. Seulement il place en regard de Le Tellier qui n'est payé « qu'en médailles d'or » ces malheureuses familles « qui « souvent manquent de pain. » D'autres prélats sont moins ménagés par La Bruyère.

De tous les écrivains de son temps Saint-Simon est, sans contredit, celui qui a le mieux apprécié Le Tellier. Il trouve dans l'archevêque de Reims des contrastes qui en faisaient « un composé fort extraordinaire. » Il le peint haut et humble, « magnifique et toutefois avare. » Mais, à travers ses antithèses, on voit briller un hommage rendu à de rares qualités. Il continue en représentant Le Tellier « assez résidant chaque « année, gouvernant et visitant lui-même son diocèse qui « était le mieux réglé du royaume et le mieux pourvu des

1. Œuvres de La Bruyère. Edition Hachette, tome I, p. 254.

Digitized by Google

« plus excellents sujets en tout genre qu'il savait choisir, « s'attacher, employer et bien récompenser..... liés avec les « plus doctes et les plus saints de l'épiscopat, aimé et estimé « en Sorbonne qu'il protégeait et gouvernait très-bien. » Enfin il finit par ces mots : « c'était un homme fort judicieux et qui « avait le talent du gouvernement [1]. » Il est impossible de formuler un jugement plus vrai.

Charles-Maurice Le Tellier était un administrateur, comme on dit aujourd'hui. Il appliqua d'éminentes facultés à la direction de son diocèse. Comme son frère avait organisé l'armée française, il organisa son clergé. Il apporta à cette œuvre difficile un tact, un savoir et une énergie qui ne se démentirent jamais. Il aurait pu, s'il y avait été appelé, réformer et administrer tout le clergé du royaume.

Cependant la plus haute dignité de l'Eglise manqua toujours à l'archevêque de Reims. En mars 1690 il fut « nommé au « cardinalat » par le roi d'Angleterre, mais cette nomination ne fut jamais confirmée à Rome. Cela tint à la position que Le Tellier avait prise dans l'affaire de La Régale. Ses relations avec les Jansénistes faillirent un jour lui faire perdre aussi les bonnes grâces de Louis XIV. On avait arrêté le P. Quesnel, chef du parti janséniste. On vint à l'abbaye d'Hautvillers pour arrêter un bénédictin de ses amis. Le bénédictin se sauva. Mais on trouva une grande quantité de manuscrits, une correspondance entre le P. Quesnel et l'archevêque de Reims, et le manuscrit d'un livre récemment imprimée en Hollande, lequel, dit Saint-Simon, « confondait fort la monarchie avec « la tyrannie et qui sentait fort le républicain..... Il n'en « fallut pas davantage pour faire soupçonner au moins le « P. Quesnel d'être du même avis, et M. de Reims d'être au « moins le confident de l'ouvrage, s'il n'était pas dans les « mêmes sentiments..... Le roi entra dans une grande indi- « gnation. » Louvois était mort depuis plusieurs années : sa famille n'avait plus de crédit. Elle prévint cependant l'archevêque qui était à Reims ; mais il n'osa venir se justifier. Lorsqu'il vint il était trop tard. « Il obtint avec peine une au- « dience du roi ; elle fut fâcheuse. » Il était en disgrâce.

Les choses en étaient là depuis quelque temps, lorsque la fantaisie du neveu de Madame de Maintenon qui voulut

1. Mémoires de Saint-Simon. Edition Cheruel, tome VIII, p. 116 et suivantes.

Digitized by Google

changer d'appartement, l'habileté de l'archevêque qui céda le sien à propos et enfin la bonne grâce du roi raccommodèrent tout. Et Saint-Simon, après avoir raconté l'anecdote avec cette finesse et cette grâce inimitables qui font que, voulant l'analyser, on finit toujours par le copier, ajoute ces quelques lignes en forme de moralité : « et voilà comment, dans les « cours, des riens raccommodent souvent les affaires les plus « désespérés ; mais ces hasards heureux y sont pour bien peu « de gens [1]. »

La lecture des écrivains contemporains de Le Tellier ne suffit pas pour se faire une opinion approfondie sur son compte ; mais ce n'est pas une raison pour se priver de ce plaisir. Je conseille, au contraire, de lire tout ce qui a rapport à l'archevêque de Reims dans Saint-Simon, dans Madame de Sévigné et dans La Bruyère. Les dernières éditions de ces écrivains ont des tables très-faciles à consulter. On trouvera dans ces ouvrages des anecdotes fort curieuses. Il était inutile de les copier et je les aurais gâtées, si j'avais essayé de les analyser. On lira surtout avec plaisir le récit d'un accident de voiture, arrivé un jour à Le Tellier en revenant de Saint-Germain. Ce charmant petit tableau est classique en son genre. On ne peut pas raconter cela après Madame de Sévigné. Dangeau raconte avec soin dans son *Journal* toutes les cérémonies de la cour. On y voit que l'archevêque de Reims officiait ordinairement le premier janvier et le jour de la Pentecôte à la grand'messe de l'ordre du Saint-Esprit ; le roi y assistait. Il y a encore dans le Journal de Dangeau quelques faits qui ont trouvé leur place dans cette étude.

Les Archives nationales possèdent deux cartons de pièces manuscrites relatives à l'affaire de la Régale : plusieurs sont annotées par Le Tellier. La bibliothèque de la rue de Richelieu conserve la précieuse collection des *procès-verbaux des visites diocésaines* On trouve à la bibliothèque de Reims tous les manuscrits autographes dont nous avons parlé. Enfin quelques lettres de Le Tellier passent de temps en temps dans les ventes publiques.

Il existe de Le Tellier un buste en marbre blanc, des portraits peints à l'huile et un grand nombre de portraits gravés, dont la moitié environ est due au burin du célèbre graveur Robert Nanteuil, qui naquit à Reims en 1630.

1. Mémoires de Saint-Simon. Edition Chéruel, tome IV, p. 126 et suivantes.

Digitized by Google

Le buste est encore à la bibliothèque Sainte-Geneviève. Il est l'œuvre du sculpteur Coysevox, qui fit les bustes de Louis XIV, de Bossuet et d'autres personnages. Il porte la date de 1711 et a par conséquent été fait un an après la mort de Le Tellier. Le grand séminaire de Reims possède un magnifique portrait à l'huile de Le Tellier. L'archevêque est en pied, revêtu de ses ornements pontificaux et assis à son bureau. Il tient à la main un papier, sans doute les lettres patentes qui ont autorisé l'érection du séminaire. Le portrait porte les noms et les titres de Le Tellier et la date de 1691. Bien qu'il ne soit pas signé, il doit être, soit l'original, soit une copie du portrait fait par Pierre Mignard en 1691. La gravure faite par Edelink en 1692 le reproduit très-exactement et porte cette mention : *P. Mignard pinxit.* Au palais archiépiscopal se trouvent deux portraits à l'huile de Le Tellier. L'un est assez semblable à celui qui appartient au grand séminaire; l'autre ne représente que la tête. Il est attribué à Mignard dont le nom est écrit derriere le tableau. D'après une légende inscrite sur le cadre, ce portrait serait de l'année 1692. Il a été donné au cardinal Gousset, archevêque de Reims, le 21 décembre 1842 par M. de Collesson, amateur de tableaux, qui vivait à Reims il y a une quarantaine d'années. Enfin M. Etienne Saubinet a légué à M. Charles Givelet, membre de l'Académie de Reims, l'usufruit, et à la Bibliothèque de la ville de Reims, la propriété d'une belle collection de portraits gravés de Le Tellier. Elle est composée de seize fort belles épreuves. Les huit premiers portraits sont de Robert Nanteuil rémois, qui se fit à la cour de France une réputation qu'aucun graveur de portrait n'atteignit jamais.

JULES DE VROIL.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1323. Le 3 mars 1696, né Jean-Baptiste, f. de Messire Nicolas Parchappe des Noyers, bailly de Chaal. et de d. Marie Magdeleine Billet. P. Jean-Baptiste de Bar, Chev. S. de Sommevesle. M. dlle Catherine Beschefer, f. de messire Anthoine de Bar de St-Martin.

1324. Le 12 apvril 1696, dec. Louise de Pinteville, 67 ans, Par. St-Alpin. Inh. au cloistre de l'égl. Notre-Dame.

1325. Le 1er may 1696, né Jean-Baptiste, f. de Claude de Broyes et de Marguerite Cuissotte.

1326. Le 4 juin 1696, née Marie-Anne, f. de Nicolas Cocquart, l'un des cent gentilsh. ord. de la maison du R. et de Charlotte-Claude Brice. P. Claude Billet, S. de St-Martin-aux-Champs Montcetz, la Pagerie. M. d. Marie-Anne Langault, f. de M. Jourdain, S. de Chanteresne.

1327. Le 13 aoust 1696, marié Pierre Colin, Esc. S. de Lisle, aydemajor du Rt de Maubeuge, et dlle Magdeleine le Dieu.

1328. Le 19 septembre 1696, né Pierre, f. de M. Edme Godet et de dlle Thérèse-Marie Jourdain.

1329. Le 1er octobre 1696, dec. M. Claude Godet, chev. 26 ans.

1330. Le 25 novembre 1696, marié Germain Dubois, cons. d'honneur au B. et S. P. de Chaal. f. de f. Nicolas Dubois, trés. de l'extr. des guerres et de dlle Magdeleine Cugny, et dlle Marie Magdeleine de Parvillez, f. de Claude de Parvillez, gentilh. de la Grande Fauconnerie et de dlle Perrette Rosnay.

1331. Le 21 décembre 1696, dec. Claude de Parvillez, 63 ans, marguiller en charge de cette Egl. Inh. en cette Egl.

1332. Le 31 janvier 1697, née Pierre-Artus, f. de Mre Nicolas Talon, adv. en P. et de dlle Marie Favretz.

1333. Le 25 janvier 1697, née Jeanne-Marie Blanche, f. de Nicolas Parchappe des Noyers, grand bailly de Chaal. et de d. Marie Magdeleine Billet.

1334. Le 16 febvrier 1697. marié Mre Claude Chedel, docteur en médecine, f. de f. M. Pierre Chedel et de Marie le Vautrel et dlle Anne Rapinat, f. de f. M. Claude Rapinat et de Anne Milson.

1335. Le 2 mars 1697, née Anne Catherine, f. de Messire Daniel Hocquart, trés. de Fr. et de dlle Anne Gerard.

Digitized by Google

1336. Le 11 mars 1697, dec. Claire Forest, veufve de f. M. du Moulinet, 74 ans. Inh. en cette Egl.

1337. Le 21 mars 1697, marié Pierre de Pinteville, Esc. S. de Cernon et Domartin, f. de f. M. Pierre de Pinteville viv. S. de Cernon et Domartin et de d. Marie-Thérèse du Fayot, et d^lle Marguerite Bilcart, f. de f. M. Pierre Bilcart, esleu en l'élection de cette ville et de d^lle Antoinette Aubert.

1338. Le 29 octobre 1697, née Catherine Pierrette, fille de M. Jean-Baptiste Berthelier, Esc. S. de Pont-la-Ville, trés. gén. de Fr. en Champ. et de d. Perrette Rosnay.

1339. Le 16 décembre 1697, née Marie-Joseph, fille de M. Paul de Corvisier, Esc. C. du R. adv. gén. au bur, des fin. et de d. Marie-Louise Beschefer.

1340. Le 16 décembre 1697, né Germain, f, de M. Germain Dubois de Crancé, Esc. C. d'honn. au B. et S. P. de Chaal. Principal commissaire de l'extr. des g. et de d. Magdeleine de Parvillez.

1341. Le 25 jour de Noël 1697, décédé d^lle Marie du Moulinet, 74. Inh. en cette Egl.

1342. Le 9 janvier 1698, née François, f. de Nicolas Dubois, greffier au bur. des Fin. et de d^lle Magdeleine Fagnier.

1343. Le 23 janvier 1698, née Françoise, f. de M. Jean-Baptiste Jacobé. Cons. au B. et S. P. de Chaal. et de d^lle Louise-Catherine Cachat.

1344. Le 4 febvrier 1698, dec. h. h. Mre Nicolas Lemoyne, viv. cons. au B. et S. P. de Chaal. Inh. en cette Egl.

1345. Le 7 mars 1698, b. Pierre Antoine, f. de Pierre Colin, Esc. S. Delisle, major au Rég. de Maubeuge, et de d. Magdeleine le Dieu.

1346. Le 20 mars 1698, né Louys Anne, fils de messire Nicolas Parchappe des Noyers, chev- et de d. Marie-Magdeleine Billet.

1347. Le 3 may 1698, née Marie-Pome, f. de Nicolas Taton, adv. en P. et de d^lle Marie Favrest.

1348 Le 13 may 1698, dec. messire Pierre Langault, trés. de Fr. S. de Bignicourt et a. l. 74 ans. Inh. en l'Egl. des R. P. Prescheurs.

1349. Le 18 juillet 1698, né Michel François, f. de M. Nicolas Coquart, l'un des cent gentilsh. de la maison du R. Prévost de la ville de Chaal. et de Charlotte-Claude Brice.

1350. Le 1er octobre 1698, marié Louis de la Roche, 27 ans, bapt. à Londres, offic. de Garde et d^lle Jeanne Adam.

1351. Le 14 décembre 1698, né Claude, fils de Germain Dubois de Crancé et de Magdeleine le Vautrel.

1352. Le 22 décembre 1698, né Joseph-Franéois, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. Trés. de Fr. et de d. Marie-Anne le Vautrel.

1353. Le 5 janvier 1699, née Marie-Jeanne, f. de M. François Se-

Digitized by Google

bille, P. au C. de Chaal. et de d^lle Marie-Anne Cachat. P. Mre Jean-Baptiste Jacobé.

1354. Le 9 janvier 1699, dec. Jacques Lambert, père de Pierre, Jean, Jacques, Nicolas, Marie, Jeanne, Geneviève, Marguerite, François, Isaac, Joseph, Magdeleine, Catherine et Anne. Inh. au cimetière, dans le sepulcre des Folmarié, ses ancêtres.

1355, Le 16 febvrier 1699, né Louys, f. de Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gerard.

1356. Le 12 mars 1699, dec. d^lle Marie Colet, fille, 80 ans. Par. de la Trinité. Inh. en cette Egl.

1357. Le 19 mars 1699, dec. M. Louys Givry, contr. gén. des Traictes, 66 ans.

1358. Le 9 apvril 1699, dec. M. François Sebille, C, ez sièges du Bail, et Pres. de Chaal. Inh. en cette Egl.

1359. Le 9 may 1699, né François Memie, f. de Pierre Colin, S. de Lisle, major au régiment de Maubeuge et de d. Magdeleine le Dieu.

1360. Le 23 may 1699, né Pierre-Claude Memie, f. de Claude Memie Jourdain et de d^lle Anne Duboys.

1361. Le 25 juin 1699, Pierre-Ignace, f. de messire Pierre du Moulinet et de d. Louise de Chouppes, a esté nommé par Messire Hierosme Ignace de Goujon, m^is de Thuisy et par d. Marie de Braux, f. de Messire Pierre du Moulinet, ayant esté b. le 7 juillet 1793 en l'Egl, St-Jean de la ville de Lamballe.

1362. Le 2 aoust 1699, nommé Nicolas François, f. de Messire Nicolas Le Moine, Pres. au P. de Metz et de d. Marie Anne Dommartin de la par. St-Gorgon de Metz, né le 4 novembre 1695.

1363. Le 10 septembre 1699, née Marguerite Jeanne, f. de Louis de Roche, Esc. Officier de S. M. et de d^lle Jeanne Adam.

1364. Le 16 octobre 1699, né Pierre Antoine, f. de Messire Nicolas Parchappe des Noyers, Esc. grand bailly de Chaal. et de d. Marie-Magdeleine Billet. P. Pierre Billet, Esc. S. de St-Martin-aux-Champs.

1365. Le 5 novembre 1699, né Jean-Baptiste, f. de Germain Dubois de Crancé, Esc. et de Magdeletne de Parvillez.

1366. Nota. Le mariage du sieur Rosnay de Ponthion avec Mlle de Heetz a esté faict avec dispense des trois bans.

Ve REGISTRE (1700-1705)

1867. Le 1er mars 1700, dec. M. Claude Memmie Jourdain. assess. en l'élect. de Chaal. 41 ans.

1368. Le 30 mars 1700, dec. M. Claude Jourdain, C. au S. P. 76 ans.

1369. Le 24 avril 1700, né Jacques-Marin, f. de Claude Rosnay, ca-

Digitized by Google

pitaine dragon du régiment de Sennecterre et de d. Marie Hyacinthe Deshayes. P. Marin Deshayes.

1370. Le 16 may 1700, né Claude François, f. de Jean - Baptiste Jacobé et de Louise-Catherine Cachat.

1371. Le 5 juin 1700, dec. dlle.... Fagnier de Breuvery, 17 ans. Inh. à Sainte-Marguerite.

1372. Le 10 juin 1700, né Pierre Ignace, f. de Pierre Ignace Jourdain et de Magdeleine Cuny.

1373. Le 20 juin 1700, marié Louis Martin, veuf de Mlle Darras et dlle Marie de Parvillez, f. de f. Anthoine de Parvillez et de Marguerite Deu.

1374. Le 30 juin 1700, né Joseph Nicolas, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. et de d. Marie le Vautrel.

1375. Le 14 octobre 1700, dec. M. Claude Dubois, greffier du bur. de MM. les Trésoriers, 77 ans. Inh. en cette Egl.

1376. Le 22 octobre 1700, née Marguerite Berthe, f, de Nicolas Parchappe des Noyers de Vinetz et de d. Marie-Magdeleine Billet.

1377. Le 22 octobre 1700, né Emmanuel, f. de M. Pierre Deu, S. de Vieil Dampierre, bailly du comté de Chaal. et de d. Elizabeth-Thérèse de Papillon.

1378. Le 10 febvrier 1701, au village d'Etoges, M. Jacques le Gorlier, Esc. S. de Drouilly est décédé ; son corps a esté transp. et inh. en cette Egl.

1379. Le 15 febvrier 1701, né Nicolas-Joseph, f. de Germain Duboys de Crancé et de dlle Magdeleine de Parvillez.

1380. Le 26 may 1701, née Marie - Magdeleine, f. de Claude Ronay, capitaine dragon et de d. Marie Hyacinthe Deshayes.

1381. Le 9 juillet 1701, née Marie-Magdeleine, f. de Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gerard,

1382. Le 18 aoust 1701, inh. au cloistre de Céans, dlle Anne Hocart, 4 ans.

1383. Le 25 octobre 1701, inh. en l'Egl. de Céans, h. h. Thomas Ytam de la P. Ste-Marguerite.

1384. Le 23 novembre 1701, marié Jean Adam de Sommerecourt, cap. au régiment de la Reine, f. de N. Adam, commiss. des vivres à Strasbourg et de dlle Oudette Denise, et dlle Marie-Anne Jourdain, f. de f. Jean Jourdain et de dlle Francoise Arnoult.

1385. Le 13 mars 1702, marié avec disp. de deux bancs donnée par S. E. M. le Card. de Noailles, arch. de Paris, Messire Jean-Baptiste Mathieu Molé de Champlatreux, chev. C. du R. en sa cour de P. f. de h. et p. Sgr Messire Louis Molé, chev. C. du R. en tous ses C. Présidt à Mortier, et de h. et p. d. Louise Marie Bitauld, et dlle Marie Nicole le Gorlier de Drouilly, f. de Messire François le Gorlier de Drouilly et de d. Françoise

Digitized by Google

Mauclerc de Bertenay, en présence de h. et p. Sgr Messire Mathieu de la Rochefoucauld, Mis de Bayers, fondé de procuration dud. Sgr Présid. Molé.

1386. Le 19 mars 1702, né Germain le Cadet, f. de M. Germain Dubois de Crancé et de d. Magdeleine Parvillez.

1387. Le 21 mars 1702, née Marie-Louise, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. Trés. gén. des fin. et de d. Marie le Vautrel.

1389. Le 3 avril 1702, née Marie Magdeleine, f. de Nicolas Parchappe des Noyers et de Marie Magdeleine Billet.

1390. Le 24 avril 1702, dec. dlle Marguerite le Gorlier, 15 ans.

1391. Le 11 aoust 1702, né Louis, f. de Germain, f. de Germain Baugier et de Claudette Guillaume. P. Louis Clozier, Esc. S. de Puis.

1392. Le 18 septembre 1702, né Antoine-Jean-Baptiste, f. de Antoine Morel, Esc. C. au P. de Metz et de d. Catherine Rosnay, b. le même jour. P. Messire Jean-Baptiste de Pinteville Vaugency, chev. S. dud. lieu, Chastelin de Soudron, M. d. Catherine d'Origny, ep. de M. Rosnay, recev. des tailles. C. Sec. du R.

1393. Le 3 octobre 1702, dec. en la P. de Vernancourt, d. Maillet, f. du sieur de Dommartin.

1394. Le 1er octobre 1702, né Jean-François, f. de M. Jean Adam de Sommerecourt et de Marie-Anne Jourdain.

1395. Le 10 novembre 1702, né Jean-Alexandre, f. de M. Claude Rosnay, capitaine dragon et de d. Marie-Hyacinte Deshayes.

1396. Le 20 décembre 1702, né Nicolas, f. de Messire Nicolas Lemoyne, Pres. au P. de Metz, S. de Cousance, et de d. Marie-Anne de Dommartin.

1397. Le 4 janvier 1703, née Marie-Anne, f. de M. Pierre-Ignace Jourdain et de d. Marie-Magdeleine Cuny.

1398. Le 12 may 1703, né Jean, f. de M. Germain Dubois de Crancé, Esc. S. dud. l. C. d'honn. au Pr. de Chaal. et ce d. Magdeleine de Parvillez.

1399. Le 5 juillet 1703, dec. M. François Rosnay, C. Sec. du R. Ancien receveur des tailles, et le lendemain son corps a esté inh. en cette Egl.

1400. Le 11 octobre 1703, née Marie-Anne, f. de M. Jean-Baptiste Adolphe Godet d'Arcy, C. chev. d'honn. et de d. Anne Deya.

1401. Le 23 octobre 1703, né François-Jean-Marie Morel, f. d'Antoine Morel, C. du R. en son Parl. de Metz, et de d. Catherine Rosnay, et le même jour a été b, P. Messire François Morel, abbé de St-Martin de Tonnerre, C. du R. en sa cour du Parl. de Paris, aumonier de S. M. el chanoine de l'Egl. cath. de N. D. de Paris. M dame Marie Morel, ép. de mess. Nicolas Faudet, C. du R. Pres. en sa Cour des monnoies de Paris.

Digitized by Google

1402. Le 11 septembre 1704, né Louis, f. de Louis de Bar de Sommevesle, Esc. Baron dud. Sommevesle et de d. Jeanne de la Feuille.

1403. Le 3 avril 704, née Marie-Antoine le Dieu, fille de François le Dieu, adv. en Parl. et de Francoise Felix.

1404. Le 4 avril 1704, né Jean-Baptiste, f. de Messire Daniel Hocquart, Trés. de Pr. et de d. Anne Gerard.

1405. Le 18 avril 1704, né Nicolas Memie, f. de m. Pierre-Ignace Jourdain, C. du R. et de Magdeleine Cugny.

1406. Le 22 avril 1704, marié Fabre Beschefer, f. de Germain Beschefer, C. du R. et dlle Nicole, f. de M. Noël Vast, C. du R.

1407. Le 29 avril 1704, né Charles-Paul. f. de Jean René de Renard, Esc. S. de la Hardonière, dir. des fermes de S. M. et de dlle Marguerite du Compte.

1408. Le 8 juin 1704, née Marie-Anne, f. de M. Adam de Sommerecourt et de dlle Marie Jourdain.

1409. Le 14 juin 1704, dec. Pierre Deu, officier du R. 58 ans. Inh. en cette Egl.

1410. Le 19 juillet 1704, née Jeanne-Aymée, f. de Louis François de Tournebulle de St-Lumier, S. de Busmont et de d. Marguerite Deu.

1411. Le 17 aoust 1704, né Claude-François-Xavier, f. de M. Jacques Joseph Deu, Esc. du R. Trés. gén. des fin, et de d. Marianne le Vautrel.

1412. Le 3 octobre 1704, dec. Jean-Baptiste-Louis de Bar de Sommevesle, 15 mois. Inh, en cette Egl.

1413. Le 6 novembre 1704, dec. d. Anne Roussel, veuve de M. Boulé, S. de la Herde, maistre d'hostel du R. Inh. en cette Egl.

1414. Le 17 novembre 1704, née Marie-Louise, f. de Germain Dubois de Crancé et de d. Marie-Magdeleine de Parvillez.

(*A suivre.*)

Cte D. DE R.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au Roi. Troyes, 13 mars.

Qu'il n'y a que 8 à 9 soldats « estre à manger la poulle » au village de Plantiez près de Sens qu'il a fait prendre et mettre aux prisons de cette ville. — Que M. de Saulnyer a trouvé avec raison humide et mauvais le magasin à artillerie de cette ville, et qu'il faudrait l'installer à la Tour-le-Roy pour quoi il serait seulement besoin de 100 ou 120 francs pour les frais.

De M. Brulart. Paris, 25 mars.

Compliments sur le calme de la province. « Vous savez combien nous sommes courts d'argent, » aussi il lui mande de faire faire les aménagemens de la Tour-le-Roy aux frais de la ville avec promesse de remboursement.

Au Roi. Troyes, 28 mars.

Prière de continuer à entretenir la même force en ce païs comme seul moyen de contenir les mutins et satisfaire à son commandement.

Du Roi. Paris, 26 mai.

Ordre de transférer l'arsenal de Troyes à la Tour-le-Roy « estant raisonnable pour le peu de frais qu'il faudra en cela que ceulx de ma dite ville de Troyes les portent, y allant particulièrement de leur bien et conservation. »

Au Roi. Thenillières près Troyes, 29 avril.

Qu'ayant appris qu'il y a quelques rodeurs dans les villages autour de Châlons, il a mandé au capitaine Johannes qui se tient en une maison marche de là avec les gardes de M. de Guise, de les rompre et séparer. — Annonce qu'entendant parler de quelque coin du côté de Tonneroi il va y mettre sa compagnie et qu'il n'aura plus de force pour garder le reste de la province.

* Voir page 206, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Du Roi. Fontainebleau, 7 mai.

Avis que malgré le déplaisir qu'il a ressenti, il lui mande de laisser passer cinq cornettes de reitres que le comte de Mansfeld conduit à son frère le duc d'Anjou en longeant la frontière de Champagne. « J'ay permis que de deux maulx il estoit meilleur de choisir le moindre, et ai advisé de vous escrire ce mot de lettre pour vous dire que mon intention et pour éviter une plus grande foulle et ruyne de mon peuple, que vous advisiez avec le sieur de Villiers, commissaire qui conduit ladite troupe à son logement et sa nourriture. » Mais le roi le prie surtout d'agir si secrètement en cela afin « de ne pouvoir être blamés d'avoir fait chose qui contrevienne à la paix et amitié que j'ay avec S. M. C. mon bon frère. »

Au Roi, 9 mai.

Promesse de faire ce qu'il pourra, mais que si les Reistres veulent menacer, il n'a pas de force pour les contraindre à obéir.

Du Roi. Fontainebleau, 17 mai.

Avis qu'on parle de nouvelles levées. Renouvellement de son ordre de les rompre par tous les moyens. Qu'il aura pour ce sa compagnie, celle du duc de Guise et celle de sa garde qu'il lui envoie. — P. S. autographe. « Je vous commande très-expressément ce qui est cy-dedans et les tailler en pièces s'ils résistent. Ceci vous sera un témoignage de ma volonté. »

Au Roi, 22 mai.

Que la veille sa compagnie a dispersé celle du capitaine Grandmont entrée depuis deux jours sur la frontière de Bourgogne. — Que le matin il a reçu la compagnie du capitaine Salet, envoyée par S. M. Que les reitres doivent faire leur montre à Attigny et qu'il va s'acheminer de ce costé, n'ayant pas encore entendu parler du commissaire Villiers.

Du Roi. Fontainebleau, 29 mai.

Nouvelle recommandation pour le passage des reitres.

Au Roy, 26 mai.

Avis que le sieur de Villiers a passé quatre jours à Châlons « sans rien faire, » qu'il a envoyé le jeune seigneur de Grandpré, enseigne de sa compagnie et fort dévoué au duc d'Anjou, par delà pour, avec l'assistance du comte de Grandpré[1], son père,

1. Robert de Joyeuse, comte de Grandpré, tué en 1589 au combat gagné sur les ligueurs à Pringy, près de Vitry.

Digitized by Google

« et autres gentilshommes ses amys, faire comme ministre et serviteur de Monsieur dresser les estapes et fournitures de vivres qui seront nécessaires auxdits reitres, de sorte que quand l'on voudrait entreprendre d'en faire quelque plaincte à V. M. de quelque part que ce soit, elle et tous ses ministres en soient dehors. Qu'il a reçu Espinay-Bataucourt, chef des reistres qui a déclaré qu'il seroit content avec 2.000 boisseaux d'avoine par jour, qu'il part avec toute sa force pour aller leur faire front. »

(Le roi lui envoya M. de Bergny, cousin de Brulart et secrétaire des finances, le 21 mai, pour lui faire connaître toute sa pensée).

Du Roi. Autographe, 28 mai.

« Dinteville, s'en allant vostre beau-frère, je l'ay accompagné de ce mot pour vous assurer de mon amitié toujours, et suivant ce que je luy ay dict, vous conserverez bien mes subjets. Je me porte bien de ma diette. Adieu. Henry. »

Du Roy. Fontainebleau, 28 mai.

Réponse aux lettres de 20 et 22 mai. Approbation de sa conduite, blâme de celle du commissaire.

Du Roi. Fontainebleau, 31 mai.

Ordre de livrer à M. de Saulnyer 50 milliers de poudre des magasins de Troyes et Châlons et de les conduire en toute hâte à Lyon.

De Brulart. Fontainebleau, 1er juin.

Pour renvoyer à Metz les 100 harquebuziers de M. de la Verrière.

Du Roi. Saint-Germain, 8 juin.

Approbation de ce qu'il a fait pour les reitres. — Envoyer en Picardie pour le même dessein la compagnie qu'il lui avait envoyée. Qu'il ait toujours soin de rompre la levée des gens de guerre « selon que je le vous ay ci-devant fort expressément ordonné, en quoy faisant, vous vous souviendrey néantmoins de satisfaire à ce qui vous a esté dit de ma part pour le secrétaire des finances, que je n'entends pas revocquer. » Qu'il conservera encore les compagnies de gens d'armes.

Au Roi, 14 juing.

Que les reitres ne sont restés que six jours en Champagne étant entrés le 6 en Picardie. — Qu'il a renvoyé les troupes comme le roi le lui a indiqué.

Digitized by Google

Du Roi. Fontainebleau, 6 juillet.

Envoi de la déclaration royale pour le subside sur les pruneaulx, fils, estamines et pelleteries, papiers, cartes, tarots, drappeaux.

Au Roi. Troyes, 12 juillet.

Que pour faire de la Tour-le-Roy l'arsenal de Troyes, il faut transférer les prisonniers au palais, où, pour qu'ils soient gardés sévèrement, il faut pour 2,000 escus de réparation.

Du Roi. Fontainebleau, 15 juillet.

Ordre de tenir fermement la main à l'établissement de subside susdit que l'on accueille avec beaucoup de murmure dans plusieurs villes de Champagne.

Du Roy. Fontainebleau, 15 juillet.

« .... Puisque cela ne se peult faire qu'avec la dépense de 2,000 escus à laquelle je ne puis fournir pour cette heure, il fauldra la remettre à une autre saison que je pourray faire ceste despense qui sera bien emploiée. »

A M. Brulart, 25 juillet.

« .... Je me contante que le danger qui cour touchant les pouldres du lieu où elles sont, soit parvenu en la lumière du maitre et de ses principaux maistres, parceque ce me sera aultant de descharge à l'advenir s'il en arrivoit quelqu'inconvénient.... »

Du Roi.

Que le duc d'Anjou a levé 4,000 suisses qui vont le rejoindre en Flandres et feront peut-estre leur première montre à Reims. Même recommandation que pour les reitres, notamment pour conserver les apparences avec S. M. C.

(M. Brulart l'informe qu'ils marchent avec le plus grand ordre).

Du roi. Fontainebleau, 6 avril.

Avis qu'il va prendre les eaux avec la reine à Bourbon-Lancy ; qu'il sera absent six semaines et que la reine-mère recevra les dépêches et dirigera les affaires.

Au roi. Troyes, 7 août.

Avis qu'il passe aujourd'hui près de Troyes 2000 hacquebusiers et 300 chevaux sous le sieur de la Mourye, faisant, malgré ledit sieur force violences ; il les fait surveiller et ils ont promis quitter le gouvernement sous dix jours.

Digitized by Google

A la reine-mère, 7 août.

Dépêche dans le même sens.

Du roi. Paris, 26 août.

Regrets et blame que les gens du duc d'Anjou, commis à la conduite des Suisses, ont très-grand tort de ne pas avoir prévenu M. de Dinteville ; qu'il y avise cependant ; qu'il a fait expédier l'assiette de 1033 écus pour frais de passage des reitres. Ordre d'envoyer au sieur de Schomberg à Roucy le double des lettres défendant l'exportation des victuailles, la première copie ayant été perdue.

De la reine-mère. St-Maur-les-Fossés, 26 août.

Billet dans le même sens.

A la reine, 31 août.

Qu'à cette heure les Suisses doivent être aux environs de Langres et qu'il a mis à leur suite deux gentilshommes, MM. de Saint-Parre et de Harlestaing, pour les hâter et ne pas les quitter tant qu'ils seront en Champagne. Que tout d'ailleurs est disposé pour rendre ce passage aussi peu lourd que possible au pauvre peuple.

A la reine, 12 septembre.

Que les Suisses ont passé, conduits par M. de Faronville, « au grand contentement d'eulx et du peuple pour l'ordre et police qui a été observé à leur passage.» Qu'il y a encore les régiments des sieurs de Clavaisson et de Meurre, vers lesquels il a dépêché deux gentilshommes aussi pour les presser.

De la reine-mère. Saint-Maur, 25 septembre.

Ordre d'arrêter les soldats enrolés sous les enseignes du duc d'Anjou et qui saccagent la Champagne en s'y débandant.

Au roi, 21 octobre.

Avis que la défense d'exporter des grains a été publiée partout dans les provinces et qu'il veille à l'exécution.

Du roi. Même date.

Réponse à la lettre du 21 octobre.

Du roi. Paris, 4 novembre.

Ordre de sévir contre les soldats de son frère qui, au lieu de rejoindre l'armée, saccagent la Champagne, « qu'il soit courru sus par la noblesse et par les communes qui y seront appelées à son de tocsin.» Qu'on sévisse notamment contre le régiment du sieur Blanchard, et qu'on essaye par tous les moyens de se saisir de ce dernier pour en faire justice.

Digitized by Google

Du roi. Paris, 8 novembre.

Avis que les ambassadeurs suisses seront probablement le 15 à Troyes. « Je vous ay voullu advertir afin que vous vous y trouviez, et leur faire de ma part le meilleur accueil, les faisant bancqueter et traicter par les gens de ladicte ville durant ung jour qu'ils se y pourront rafraîchir. Ordre que dans chaque ville où ils passeront, on leur offre le vin d'honneur, les loger honnestement ès hostellerie. »

Du roi. Paris, 13 novembre.

Avis que le prieur de Mondieu a fait abattre et vendre nombre d'ormes marqués par le commissaire d'artillerie pour le service des canons du roi ; ordre de s'y transporter, les faire remarquer et prévenir le prieur qu'il serait à l'avenir responsable de ceux de ces arbres qui disparaîtraient.

Du roi. Paris, 14 novembre.

Nouvel ordre de sévir contre les gens de guerre de son frère. (Le roi envoie par son valet de chambre Dideron ordre de faire savoir au sieur de Montfort qu'il licencie les compagnies pour lesquelles il avait commission, sinon le poursuivre comme les autres.)

Au roi, 25 novembre.

Qu'il a signifié cet ordre au sieur de Montfort qui est encore vers Auxerre, mais qu'il envoie même ordre par Dideron au sieur d'Istres qui est à Bar-sur-Aube avec 13 enseignes et quelques cavaliers.

A M. Brulart, 27 novembre.

Demande ce qu'il faut faire, le sieur d'Istres ne voulant pas se retirer. « Je crains de presser vivement cette pointe. »

Du Roi. Paris, 28 novembre.

Remerciement pour la façon dont il a reçu les ambassadeurs suisses. — Ordre de renouveller au sieur d'Istres de disperser ses troupes, sinon les poursuivre et tailler en pièces.

Du Roi. Paris, 29 novembre.

Avis qu'il envoie « par la province du royaulme aulcuns seigneurs et personnages de mon conseil pour entendre les plaintes et doléances de mon peuple.... et représenter le besoing que j'ay d'estre secouru de mes bons sujets d'une notable somme de deniers en l'année prochaine..... Mais que depuis leur partement, je me vois comme forcé d'entrer dès à présent en dépense pour la défense de ce royaulme, laquelle

Digitized by Google

dépense je ne puis faire sans ce secours. » En conséquence il envoie lettre de cette taille aux trésorier de la province, bailli, etc.

Du Roy. Paris, 7 décembre.

Ordre de servir de toute sa force contre le sieur d'Istres, « sans le marchander. » P. S. Ordre de venir sous huitaine à Paris pour y être reçu chevalier du Saint-Esprit.

Au Roi, 9 décembre.

Réponse aux lettres précédentes. « Je n'osois moy-mesme presser le sieur d'Istres à bon escient pour n'avoir pleine et entière lumière de l'intention de V. M. sur ce, ce que j'ay faict incontinent après que j'en ay esté esclaircy, luy en faisant une défense bien expresse.... mais je supplie V. M. de considérer que je ne puis en cela m'ayder que de la bonne mine, n'ayant aucune force en cette province pour tenir ceux qui se remuent. Ce qui se ferait aysément si les deux compagnies qu'il a pleu à V. M. y ordonner estoient entretenues et payées, chose que je représente seulement à V. M. pour en résouldre comme il vous plaira. « Il dit qu'un capitaine avec 6 ou 700 hommes s'était rendu maitre du plat pays aux environs de Vitry et avait rançonné jusqu'à 900 escus « en ung seul giste. »

Du Roi. Paris, 14 février 1583.

Ordre d'envoyer sans retard sa compagnie en Picardie aux ordres de M. du Puygaillard, maréchal de camp, en lui recommandant de la faire marcher sans danger pour le pauvre peuple.

Du Roi. Paris. 14 mars.

De faire acheminer ladite compagnie sur Beauvais.

Au Roi, 29 mars.

Que sa compagnie est partie avec M. de Meuze, son lieutenant, qu'il est depuis trois semaines au lit, malade de la fièvre quinte, que conformément à la lettre du 22, il a fait charger près de Chaumont par sa compagnie en route la compagnie du capitaine La Fontaine, la plupart ont été tués, l'enseigne et 10 soldats pris, puis celle du capitaine Lucement qui s'est séparée incontinent.

Du Roi. Paris, 29 mars.

Qu'il envoie des compagnies aider les gouverneurs de Verdun et de Metz et se débarasser des compagnies qui les accablent.

Digitized by Google

Du Roi. Paris, 3 avril.

Compliments. — Regrets de sa maladie. Inutile d'envoyer sa compagnie à Verdun ni à Metz.

Du Roi. Paris, 5 avril.

Que sa compagnie parte pour Beauvais sans retard.

Au Roi, 12 avril.

Que sa compagnie a poursuivi aux environs de Châlons le capitaine Lafolie et l'a pris et emprisonné en cette ville avec 10 ou 12 soldats. De là, suivant l'ordre a marché vers le Verdunois où trouvant tout en ordre, est redescendu sur la lisière du Bassigny. Qu'enfin il lui mande de partir pour Beauvais, mais qu'il craint que harassée par tant d'allées et venues, elle ne puisse y aller si vite.

Du Roi. Paris, 17 avril.

Ordre de transférer la poudre du bas des tours de la porte de Crousseaulx à Troyes, dans le haut, à cause de l'humidité.

Du Roi. Paris, 26 avril.

Que tout bien considéré il vaut mieux qu'il garde sa compagnie pour « ne pas espargner les teneurs de champs et mangieurs de peuple. »

Au Roi. Troyes, 1er mai.

Remerciement au sujet de sa compagnie qui était déjà en route. Prière de lui payer ce qu'ou lui doit, car ses hommes depuis deux mois qu'il sont debout en ont fort grand besoin. Regrets que la justice de Troyes n'ait pas encore sévi contre les 14 prisonniers récemment amenés, « car je ne puis celer la connivence de ceulx qui la doivent distribuer, puisque les choses tirent en si grande longueur qu'il ne s'y veoid aucun advancement. » Prière d'en faire adresser des reproches aux officiers de cette justice. Qu'il envoie deux lettres de Langres, mandant qu'un soldat nommé La Bretonnière, exécuté à mort et rompu sur la roue a décelé une entreprise cy-devant brassée contre Langres et Chaumont, qu'il vient de visiter cette place dont les murailles ont de grandes brèches qui mettent la ville en grand péril.

De la Reine, 6 mai.

Que l'argent de la compagnie va être immédiatement payé. Qu'il redouble de soins pour garder le pauvre peuple.

Digitized by Google

Du Roi. Paris, même date.

Dépêche dans le même sens. Qu'il a écrit aux officiers de la justice de Troyes.

Du Roi. Paris, 24 mai.

Qu'en la petite ville d'Arcis au-dessus de Sens sont des voleurs qui tiennent le chemin et s'y retirent, qu'il y envoie un lieutenant de grand prévot de l'hotel et qu'il lui prête main forte.

Au Roi, 29 mai.

Qu'il vient de licencier pour quelque temps les gens de sa compagnie. Qu'il va arriver à faire investir la ville d'Arcis et appréhender les volleurs qui s'y sont retirés, dès qu'il aura près de lui le lieutenant du grand prevot.

Du Roi. Mézières, 24 juin.

Qu'il a refusé au duc de Deux-Ponts de laisser le baron de Crahange lever des troupes pour l'archevêque de Cologne, que cependant il pense qu'on passera outre et que par conséquent il y tienne sévèrement la main. Que de plus le duc Casimir pour le même service veut faire lever des arquebusiers par le moyen de Boutgrix qui a pris pour lieutenant La Loge, pour sergent major Labigan et pour cappitaines le jeune Reuty, Trouppy, La Ville, Le Saige entredemeurant près de Joinville, Chalopin, Sellier à S. Nicolas et le capitaine Bieuvre, « pour la pluspart gens mal conditionnés. » Mêmes ordres sévères.

A M. Brulart, 24 juin.

Qu'il part pour Arcis avec le président Faulcon, lieutenant du grand prévôt. « Je vous diray que si telles bicoques estoient réduites en villages que ce seroit ung grand bien et soulagement pour le peuple veu les rançonnemens, volleries et pilleries qui s'y commettent de jour à autre. Si vous trouvez bon sur cela de savoir le commandement de S. M. je vous en supplie. Ce sont les gens de cette province les plus fascheux, et la retraite en sureté de ceulx qui sont recherchés.... J'ay fait entendre aussi à M. de Joyeuse ce que le marquis de Reynel me fait savoir pour Saixe-Fontaine, n'ayant point d'apparence que ceux qui sont dedans veuillent ouvrir la porte, s'ils n'y sont forcés. » Qu'il fait poursuivre ceux qui veulent lever en Bassigny pour le duc de Casimir. Avis que M. de Choiseul est très mal et demande le gouvernement de Coiffy pour le sieur de Meuze « homme d'honneur et de fidèle service. »

Digitized by Google

Du Roi, 25 juin.

Ordre de se porter du côté de Sens où des voleurs tiennent les chemins. Qu'il envoie 60 arquebusiers de ses gardes commandés par le capitaine La Motte auquel il a donné charge d'attraper le bailli de Vitry « qui est des plus méchans et scélérats hommes qui se puissent rencontrer, ayant perpétré infini mauvais actes dignes de grandes pugnitions. »

Au roi. Vanlay, 28 juin.

Que le sieur de Meuze a balayé la levée du sieur Habigant et rejetté en Lorraine ; qu'il va faire de même avec la compagnie de M. de Guise en Tonnerrois où il a avis de levées projettées par les sieurs de la Ferté-Imbault, Saultour, Beaujeu, Blossec, les fils du sieur de Beauvais ; qu'il n'a pas assez de forces pour venir à bout de ces mouvements ; demande Coiffy pour le sieur de Meuse.

A M. Brulart. Même date.

Regrets de ne pouvoir encore agir contre Arcis ; que le prévot des maréchaux n'osent y aller « d'autant qu'ils ne seroient les plus forts. « Qu'ils ont récemment volé de pauvres marchands de Savoie et Dauphiné. Renouvelle la demande de demantelement de ces bourgades où se retirent les voleurs.

Du roi. Mezières, 28 juin.

Qu'il fait assembler plusieurs compagnies de ses ordonnances pour en finir avec la levée de gens de guerre; qu'il ait à envoyer la même au Pont-St-Maixent vers le sieur de Puigaillard. — P. S. (autographe). « Autant vous désirez de me servir, usez de diligence. »

Du roi. Mezières, 30 juin.

Qu'il a ordonné à tous les gens de son conseil qu'il a envoyé dans le royaume s'enquérir des besoins du peuple, lui rendre compte de leur mission au commencement de septembre que suivant le conseil de sa mère, il y joindra les grands officiers de la couronne et principaux membres de son conseil. Que M. de Dinteville ait donc à lui mander en détail tout ce qui s'est passé dans son gouvernement depuis le départ de ses commissaires.

De la reine-mère. Mezières, 2 juillet.

Prière de sévir rigoureusement contre les désordres des gens de guerre.

Digitized by Google

Du roi. Même date.

Dans le même sens, approbation de sa conduite : qu'il a fait mettre le sieur de Meuze sur le rôle pour y répondre quand il y aura lieu au sujet de Coiffy.

Au roi. Saint-Florentin, 7 juillet.

Qu'il est bien malaisé d'envoyer en Picardie des compagnies divisées en deux, l'une à Bassigny, l'autre près de Sens, qu'il va ensuite prêter main forte au sieur de Redon, lieutenant du grand prévôt, pour l'affaire de la lettre du 25 juin, ayant la compagnie de M. de Guise et celle des gardes du roi amenées par M. de La Motte.

Du roi. Mezières, 8 juillet.

D'avoir l'œil sur la levée faite au nom du duc Casimir. — Qu'il fait réunir 12 compagnies au Pont-Saint-Maixent ; qu'il escript au grand écuyer et à M. de Tavannes de dire à ceux qui mèneront leur deux compagnies de les laisser à la disposition de M. de Dinteville quand elles traverseront la Champagne. « Je vous diray que ma femme et moy avons jà pris 22 jours de l'eau de la fontaine de Spa et continuerons encore jusque au 22e du mois suivant pour aller en Bourbonnais où ma femme prendra les bains. » Qu'il évitera de passer par les grandes villes et que M. de Dinteville s'apprête à la venir trouver du coté de Troyes vers le 1er septembre sans qu'il en parle à personne.

De M. Pinard. Maizières, 8 juillet.

Avis qu'il part le lendemain avec la reine-mère, Villeroy, Brulart, s'il se porte assez bien, pour Mouy près la Fère où Monsieur doit venir « et ma dicte dame doibt le prier de toute affection de se départir de faire levée dans son royaulme. »

Au roi. Cezy, près Joigny, 12 juillet.

Réponse à la lettre du 8, qu'il est venu à Sens pour calmer le différend soulevé entre le clergé et la bourgeoisie pour la garde de la ville. — Qu'il a repassé par Arcis où il n'a trouvé quasy qu'un seul habitant, si ce n'est que ceux qui ne peuvent porter d'armes, les autres étant à courir par les chemins pour y faire infinis brigandages, jusqu'à enlever les blés et autres denrées que les pauvres gens pôrtent au marché. Ils tuèrent le prévot des maréchaux de Provins et ses archers, blessèrent son lieutenant et le forcèrent à fuir avec ses archers ; le sieur de Redon, ayant avec lui assez de forces s'est emparé d'un bon nombre de ces voleurs, parmi lesquels il y aussi des

Digitized by Google

faux monnayeurs et de deux capitaines Pillemy et Camprout qui avaient maison attenant aux bois, et tous ont été menés à Saint-Florentin ; qu'il va faire ses efforts pour « nettoyer la province de cette vermine » et attraper le nommé Micery qui a sa maison entre Sens et Pont-sur-Yonne et est le capitaine de tous ces voleurs, et a été déjà roué en effigie. — Réponse aussi à la lettre du 8 que sa compagnie va s'acheminer sur Pont-St-Maixent.

De la reine-mère. 16 juillet.

Approbation de sa conduite.

Du roi. Même date.

Sur le doute exprimé dans ses lettres du 8 sur ce qu'il ne sait comment comprendre deux ordres reçus sur le même sujet, l'un lui mandant d'envoyer sa compagnie au Pont-Saint-Maixent, l'autre de l'employer à tailler en pièces les gens de guerre pillards ; qu'il la conservent jusqu'à ce qu'il ait fini de pacifier le pays et l'envoie ensuite.

Du roi. Montceaux, 22 juillet.

Avis que son frère rentre et que la reine-mère va lui représenter les maux qu'il cause au pays par ses levées de gens de guerre ; qu'il soit toujours aussi sévère.

Du roi. Même jour.

Que le duc d'Anjou a révoqué toutes levées, « toutefois n'avons pas tant gagné sur luy qu'il n'ait retenu seulement 45 enseignes de gens de pied et 6 compagnies de gens de cheval, dont il lui envoie les roles pour que M. de Dinteville les laisse passer, tout en tenant la main à empêcher la foule du pauvre peuple. »

Du roi. Même jour.

Envoyer sans retard sa compagnie au Pont-Saint-Maixent.

Du roi. 3 août.

Qu'il a envoyé lettres patentes pour demanteler la ville d'Arcis.

Du roi. Chevigny, 21 août.

Qu'apprenant que le capitaine de Fer tendait à remettre le château de Saxefontaine il ait à lui envoyer les lettres de justice cy enclose et faire de suite un ordre au besoin.

Au roy. Espoy. 28 août.

Réponse : avis que le capitaine de Fer est sorti de Saxefon-

Digitized by Google

taine le 22 et lui en a remis la garde, qu'il a confié au sieur de Meuze jusqu'à nouvel ordre du 14.

Du roi. 2 septembre.

Avis qu'il a chargé le sieur de Villeneuve de conduire les troupes venant de Flandres pour les licencisr plus commodément pour le peuple, et que l'on ait par conséquent à pouvoir de vivres les étapes.

Du roi. Saint-Germain, 17 octobre.

Pour qu'il ait à prêter de son mieux ses secours aux gens tenant les Grands Jours à Troyes, pour que pas un coupable n'échappe et pour ce il fait revenir sa compagnie de Picardie. — P. S. (autographe). « Ne faillez à faire ce qui est dedans. »

Au roi. 21 octobre.

Qu'il a appris il y a un mois que la plupart des gentilshommes « effarouchés des progrès de Mrs des Grands jours, s'agitoient et se préparoient à monter à cheval au Bassigny ; » qu'aussitot il vint de ce coté et vit que tous ces bruits étoient presque vrais, mais qu'il peut facilement les calmer. Qu'il exécutera les ordres du roi, qu'il fera de son mieux avec la compagnie des gardes de M. de Guise et assurera ainsi les choses du coté de Chaumont.

Au duc de Guise. 26 octobre.

Qu'il a fait passer en deux bandes les troupes conduites par le sieur Villeneuve, l'une du coté de la Brie, l'autre de la Meuse, vers Montfaucon.

Du roi. Saint-Germain, 30 octobre.

Réponse à la lettre du 27. Mêmes détails que dans la précédente.

Au roi. Même date.

Réponse à la lettre du 21. Approbation.

Du roi. Saint-Germain, 1er novembre.

Approbation : qu'il garde sa compagnie sans la licencier tant qu'il en aura besoin, malgré les fatigues qu'elle a eues.

De M. Pinart. Même date.

Monsieur, vous aurez encore par votre secrétaire présent porteur ce petit mot pour accompagner la réponse que S. M. vous fait et pour vous assurer seulement que le roy a fort aggréable la façon et l'affection que vous avez pour embrasser ses volontés et commandemant, en quoi je suis aussy aise que

Digitized by Google

nul de vos serviteurs, vous baisant très-humblement les mains et priant Dieu, etc. »

(Brulart était malade de la fièvre quarte.

Au roi. Troyes, 6 novembre.

Envoi du cahier de remontrances des habitants de la ville de Troyes, certifiant que le roi n'a pas de plus fidèle sujets.

Du roi. Saint-Germain, 13 novembre.

Que le capitaine Bonnet avec sa compagnie est entré à Mareuil [1] et y a fait force cruautés, « ayant tué quelques habitants et blessé une grande partie sans que ces pauvres gens lui eussent fait résistance et fermé leurs portes. » Ordre d'en faire immédiatement sévère punition.

Du roi. Saint-Germain, 18 novembre.

Que les gens de guerre venant de Flandres sont encore en Champagne, qu'ils ont pillé des villages, saccagé Marcueil. Qu'il y mette bon ordre sans retard.

De M. Pinart. Même date.

Que c'est ce jour que s'assemble la grande réunion des gens du conseil qui ont parcouru la province.

Au roi. 23 novembre.

Qu'aussitôt la dépêche du 13 reçue, « j'envoyai à leur queue les gardes de M. de Guise et ma compagnie, lesquels se sentant suivis et talonnés de près, doublèrent et marchant nuit et jour, se rendirent si promptement hors de cette province qu'il ne fut pas possible de la prendre. » Qu'il ne reste plus à passer que les Suisses qui ne peuvent causer d'autre gêne que la maladie contagieuse (la peste) qui est parmi eux. » Que MM. des Grands-Jours s'acquittent au mieux de leur mission.

Du roi. Saint-Germain, 29 dovembre.

Envoyer à Lyon 20 milliers de poudre du magasin de Troyes.

Du roi. Saint-Germain, 30 novembre.

Réponse aux lettres des 13 et 29 novembre qu'il examinera en conseil les cahiers de Troyes.

1. Mareuil-sur-Marne, qui à cause de ses fortifications eut un certain rôle pendant la guerre; le roi arriva le premier en 1594.

Digitized by Google

Du roi. Saint-Germain, 26 décembre.

Pour publier défense de lever des gens de guerre et y tenir sévèrement la main.

Du roi. 28 décembre.

« Regardant à l'estat de mes affaires sur ceste fin d'année, je me suis trouvé tellement en arrière que je suis contrain de retrancher et réduire les dépenses. » En conséquence il supprime les porteurs de dépêches, courriers, etc., sauf pour les cas excessivement pressé.

Du roi. Saint-Germain, 15 janvier 1584.

Qu'il sait que quelques uns de ceux condamnés par contumace aux Grands-Jours de Troyes s'assemblent en armes vers le Barrois ; que M. de Dinteville rassemble ses forces et leur courre sus et les taille en pièces et aille déjà aviser à Vitry.

Au roi. Vitry, 3 février.

Réponse qu'on a déjà saisi trois voleurs et qu'on va aisément achever l'œuvre et sans qu'il soit besoin de mettre ses compagnies sur pied ; que l'on travaille ici aux fortifications.

Au roi. 10 février.

Réponse. — Qu'on remboursera au pauvre homme dont on a brûlé la maison pour prendre les trois voleurs le prix de cette maison, sur les biens desdits voleurs ; qu'on donne 25 escus à chacun des deux archers blessés à cette capture.

De M. Pinart. Paris, 13 février.

Mgr frère du roy partit de Château-Thierry le 8e de ce mois, accompagné seulement de quatre personnes et arriva à Paris le 10e, se logea en la maison d'un de ses serviteurs et se tint sans se montrer jusques au dimanche, qu'ayant sceu que le roy estoit arrivé en ladite ville pour veoir la reyne sa mère et que LL. MM. estoient adverties de sa venue et mesme qu'elles désiroient les veoir, il escripvit à ladite dame qu'il désiroit à ceste heure avoir l'honneur de baiser les mains de LL. MM. au logis de ladite dame à 7 heures du soir, où le roy seroit arrivé bientôt après suivy l'un et l'autre de fort peu de gens, où ils se sont veus et embrassés avec tant de joye et contentement de part et d'autre de déclaration d'amitié fraternelle de la part de S. M. et révérence et obéissance de celle de Monseigneur que ladite dame reyne est demeurée ravye de joye et consolation, pareillement par toute l'assemblée, s'estant ouvert le cœur l'un à l'autre en la présence de ladite dame et jure entre

Digitized by Google

ses mains avec belle amytié, unyon et confraternité que l'on doibt en attendre ung grand bien en ce royaulme. Au sortir de là le roy l'a mené par toutes les compagnies assemblées en la ville, commençant par celle que Mme de Nemours avoit en son logis où estoient les princes et princesses qui sont icy, et poursuivant par autres compagnies afin de faire part à ung chascun de leur joye et contentement. Monseigneur est revenu coucher au logis de ladite dame sa mère où chascun la saluera aujourd'hui. »

De Monsieur. Château-Thierry, 23 février.

Pour 500 hommes que le roi lui a permis de lever pour la garnison de Cambray. Il offre d'ailleurs de fournir l'autorisation même du roi ; il lui dépêche M. de la Ferté, capitaine de ses gardes.

A Monsieur. Spoy, 26 février.

Qu'il le laisserait faire s'il n'avait exprès commandement du roi de s'opposer à toutes levées de troupes, qu'il lui faut l'attache expresse du roi.

A Monsieur, 28 février.

Demande au roi ses ordres à ce sujet.

Du roi, Paris. 1er mars.

Qu'il a permis à son frère de lever 200 chevaux-légers en Champagne sous la charge des sieurs de Vaubecourt et de Champy.

Du roi. Paris, 4 mars.

Réponse à la lettre du 28 février. — « A quoy je vous diray que avez fort bien fait d'en faire difficulté, car autrement je n'eusse pas esté content. « Qu'il a bien autorisé son frère à lever 4 à 500 hommes, mais pas en Champagne. Qu'on les laissera passer en les poussant rapidement vers la Picardie, en ayant soin de sauvegarder le pauvre peuple.

Au roi. Paris, 7 mars.

Qu'il lui envoie un rapport vrai sur l'état des places de frontière de son gouvernement.

Au roi, 13 mars.

Qu'il fera lui-même cette inspection avant Pâques.

Au roi. 15 avril.

Envoi le mémoire sur ce sujet (qui manque) en constatant le pitoyable état des places de la frontière de Rethelois, mal armées, mal pourvues et dont les remparts sont partout ruinés.

Digitized by Google

Du roi. Saint-Maur, 27 avril.

Réponse : Qu'il écrit au prince de Parme pour détruire les fortifications qu'il s'est permis de faire à la Fère ; qu'il envoie 80 arquebusiers pour occuper neutralement avec autant de gens du prince de Parme, le village de Rewin-lez-Rocroy ; congé d'aller aux eaux de Plombières.

De la reine. Même date.

Billet de compliment sur son inspection.

Du roi. 6 mai.

Réponse conforme : Demande de refuser aux habitants de Rewin le privilège auquel ils prétendent et pouvoir moyennant paiement de quelques droits exporter des blés, et ne leur laisse que leur consommation, comme moyen de chasser plus vite la garnison du prince de Parme.

Du roi. Saint-Maur, 7 mai.

Qu'il envoie 3 ou 4 compagnies de ses ordonnances pour occuper les places frontières en Champagne, le chargeant de leur assigner leur garnison.

Du roi. 19 mai.

Qui dit que les troupes du prince de Parme quitteront Rewin. On y mettra 20 ou 25 soldats seulement. — Ordre de suspendre le prétendu privilège.

Du roi. Saint-Maur, 13 juin.

Mondr ayant plu à Dieu d'appeler à soy mon frère le duc d'Anjou, j'en porte le regret et déplaisir que je dois, et encore que je ne pense pas que cet accident soit pour apporter aucune mutation en mon royaulme, ni qu'aucun s'en puisse prévaloir au préjudice de mon service.

Brulart dit : « Nous sommes icy fort attristés de la mort de Monsieur qui fut dimanche dernier, mais j'espère que le temps appaisera cette douleur et donnera la prudence à se conformer à la volonté de Dieu sous laquelle nous sommes tous constitués. »

(*A suivre.*) ED. DE B.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Jean de Vienne, amiral de France, 1341-1396, par le marquis Terrier de Loray. Paris, in-8° de 500 pages, dont 220 de pièces justificatives. Libr. de la Soc. Bibliographique.

M. le marquis de Loray a publié, sous le patronage de la Société bibliographique, un volume de grande importance pour l'histoire de la marine française au XIVe siècle. Cette étude bien écrite et consciencieusement faite à un intérêt tout particulier pour nos lecteurs ; tout ce qui touche à l'histoire de la marine a un attrait particulier ; de plus, les évènements qui se déroulent dans la longue carrière de Jean de Vienne se rattachent, à chaque instant à l'histoire de la France occidentale et à celle de la France orientale.

Jean de Vienne comme amiral et comme diplomate tient une place éminente dans l'histoire nationale de la moitié du XVIe siècle ; il était comme Du Guesclin, un véritable homme de guerre, et chez lui, de même que chez le héros breton, on n'aperçoit pas cette âpreté au pillage qui fut le regrettable mobile des grands batailleurs leurs contemporains. Neveu d'un autre Jean de Vienne, avec lequel on le confond souvent, et qui, malgré une belle défense, dut rendre Calais aux Anglais en 1347[1], celui dont nous nous occupons, petit gentilhomme, commença sa carrière en prenant part aux luttes contre les bandes anglaises et navarraises, vers 1359 ; dix ans plus tard il figurait brillamment à la croisade dirigée par le comte de Savoie, et à son retour, commençait contre les Anglais une série de campagnes qui eurent pour résultat de chasser l'étranger du sol français ; il fut alors à l'école de Du Guesclin. En 1373, il était pourvu de la charge d'amiral qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie ; on lui doit d'avoir reconstitué alors la marine française. Sous son administration la flotte royale devint assez forte pour disputer l'empire de la mer à la flotte anglaise. Nous engageons vivement nos lecteurs à prendre connaissance des détails du siège de Saint-Sauveur-le-Vicomte, auquel Jean de Vienne inaugura l'usage de l'artillerie de siège ; du siège de Pont-Audemer ; de la campagne de Flandre de 1382, mais surtout de l'expédition d'Ecosse qui, à mon avis, est trop peu connue. La campagne de l'amiral de Vienne en Ecosse est un fait d'armes remarquable par sa hardiesse ; s'il eut le concours qu'il avait le droit d'attendre et que les intrigues du duc de Bretagne paralysèrent, on ne prévoit pas jusqu'où

1. A ce sujet, M. de Loray revient sur le dévouement légendaire d'Eustache de St-Pierre qui semble avoir été singulièrement exagéré. Il est certain que deux mois après la capitulation, Eustache recouvrait ses biens et recevait une pension du roi d'Angleterre, tandis que ses enfants abandonnaient le toit paternel.

Digitized by Google

aurait été le désastre de l'Angleterre. L'expédition de Barbarie contre les pirates, et la campagne de Hongrie contre Bajazet remplirent les dernières années de la vie de l'amiral qui mourut glorieusement à la bataille de Nicopolis.

Notons que M. de Loray rectifie très-judicieusement une assertion de Froissard, reproduite par D. Taillandier, relativement au lieu où fut construite la *ville de bois* destinée à l'expédition d'Ecosse ; ce fut en Normandie et non en Bretagne. Dans une édition nouvelle il aura à supprimer la forme *le Tréguier*, pour la remplacer par Tréguier ou Lantreguer. A. DE B.

* * *

Nous souhaiterons bonne chance à une petite revue qui vient d'être fondée à Dammartin (Seine-et-Marne), la *Revue de Goële* pour l'Ile de France, la Brie et le Valois. Essentiellement historique, son premier numéro est des plus satisfaisants et nous ne pouvons que désirer un franc succès à cette publication.

* * *

M. l'abbé Lalore vient de publier le tome IV de son *Cartulaire du diocèse de Troyes*, comprenant le cartulaire de l'abbaye de la Chapelle-aux-Planches et les chartes concernant le diocèse de Troyes dans les cartulaires de Montierender, Saint-Etienne et Toussaint de Châlons, Andecy, Beaulieu et Rethel. Une excellente introduction précède ce recueil que complète des tables d'une parfaite exactitude. Nous félicitons sans réserve M. l'abbé Lalore qui a trouvé un assez grand nombre de chartes inédites en les recherchant dans les divers fonds que nous venons de citer. C'est une publication importante pour la Champagne et la collection des cartulaires de l'ancien diocèse de Troyes prendra une des premières places parmi les documents historiques de notre province.

* * *

Une mention au travail de M. Voillard, l'un de nos collaborateurs, sur Montéclair, le musicien-compositeur du XVIIIe siècle né à Andelot. C'est une étude bien faite, curieuse et qui intéressera tout ceux qui s'occupent de l'histoire de la musique.

* * *

Vient de paraître à Châlons, l'Extrait des registres de la municipalité de Sainte-Menehould, au sujet de l'arrestation de Louis XVI. C'est un document très-curieux.

* * *

Signalons aussi la première livraison du Trésor des pièces rares sur l'Ile de France, Champagne, Brie et Gatinais, publiée à Meaux, chez M. Le Blondel : elle est consacrée à Nicolas Tronchon, cultivateur et bienfaiteur de la ville de Meaux.

Digitized by Google

*
* *

La *Semaine religieuse de Reims*, dans son numéro du 22 mars, renferme un très-intéressant article sur le portrait d'Urbain II, dans l'oratoire de Saint-Nicolas-au-Latran. Il y a, en effet, dans le manuscrit 1160 de la Bibliothèque vaticane, intitulé *de basilica, basptisterio et patriarchio lateranensi*, la mention que Calixte II ayant fait bâtir un oratoire en l'honneur de Saint-Nicolas, y fit peindre les portraits des papes Alexandre II, Grégoire VII, Victor III, Urbain II, Paschal II et Gelan II : chaque tête est ornée de nimbe circulaire avec le titre de saint précédant chaque nom. Une gravure de ce monument, aujourd'hui détruit a été gravée au XVIIe siècle par un moine du Mont-Cassin. Le mémoire que nous citons démontre ensuite, par les preuves les plus probantes que l'église romaine attribuait à ces six papes des honneurs rendus aux saints.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 20 décembre 1878. — Sont présents : MM. G. Huot, président ; Truelle, vice-président ; D'Arbois de Jubainville, Pron, Gréau, d'Ambly, Bouquet de la Grye, de Cossigny, Baltet, Drouot, Fontaine, Carteron, d'Antessanty, Petit, Briard, Bacquias, Vauthier, Socard, Ray, Babeau, Vignes, Le Brun.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. Léon Pigeotte est proclamé membre résidant ; M. Girard, membre associé. M. Roserot demande à faire tirer à cent exemplaires l'Armorial qui doit être inséré dans les Annales ; cette autorisation lui est accordée.

Don au Musée. — M. Arquin Chollier offre à la Société une plaque de cheminée en bronze ornée d'écussons.

Ouvrages reçus. — Les *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, contiennent un article sur la ferrure des chevaux dans l'antiquité. Il en résulte que la ferrure des chevaux n'a pas été pratiqué par les Romains ; ce n'est qu'après la conquête des Gaules qu'ils ont imité sur ce point les usages des Gaulois. M. Briard fait remarquer à cette occasion que, maintenant encore, les Arabes ne ferrent pas leurs chevaux. Le *Bulletin de la Société des sciences et histoire naturelle* de Semur, renferme le catalogue des reptiles batraciens, par M. Collin de Plancy. *Bulletin de la Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace*, article de M. Barry, sur l'*Antracnose*, cryptogame qui attaque les raisins en Alsace. Quand le cryptogame se loge dans l'écorce du vieux tronc, il donne lieu à de nouveaux accidents. Le *Bulletin du comice de l'Aube* signale une vente de Durham ; une vache a été vendue 60,000 francs. Le même recueil indique un procédé pour reconnaître le véritable vin de Champagne. En frappant un verre de Champagne avec la lame d'un couteau, on obtient le son métallique d'un morceau de plomb ; avec du vin falsifié, on obtient au contraire un son cristallin. *Bulletin de la Société des agriculteurs de France*, article sur le gribouri, *Adoxus vitis*. *Mémoires de la Société d'Agriculture de Saint-Quentin*, recherches sur les origines et la domesticité du cheval ; on y trouve aussi une discussion sur la ferrure du cheval, chez les Romains ; plusieurs *hipposandales* y sont représentées. *Compte-rendu de la Société des sciences*. Article de M. Paul Bert, sur l'anesthésie par le protoxyde d'azote ; travail de M. Samson sur la classification des animaux par l'étude du crâne. Il prétend que les races que l'on dit éteintes ne sont que dégénérées. (*Bos primogenius*, etc.). M. Gréau dépose sur le bureau le premier volume du congrès de la Société de géographie de Paris.

Digitized by Google

La Société vote la somme de vingt-cinq francs, pour contribuer à l'érection d'un monument à M. Jules Benoît. L'administration de l'agriculture a pris l'initiative de cette souscription.

M. Thévenot, parle de la maison n° 39 de la rue du Temple, qui a été habitée par Garnier, imprimeur célèbre. On y voit trois plaques de cheminée armoriées ; l'une porte les armes de France, à trois fleurs de lys ; ce seraient les armes de Louis XIII ; l'autre, porte les armes d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII ; la troisième est de la même époque ; elle représente une dame en habit de cour ; il y a, dans cette maison, beaucoup de bois sculptés historiés.

M. Bouquet de la Grye présente à la Société un rameau de chêne portant une touffe de guy ; il est donc inexact de dire avec le *Bulletin de Semur*, que le guy ne pousse pas sur les chênes ; il y est seulement très-rare. Une autre espèce de guy à branches noires est commune sur le chêne dans certains pays ; mais le guy blanc (viscus albus) ne s'y rencontre que très-rarement. Celui que présente M. Bouquet de la Grye, vient de la forêt de Crogny. Il est prié de rédiger une note à ce sujet.

M. Babeau lit un rapport sur le travail intitulé : Un débat de confrérie entre avocats, au XVIIIe siècle, par M. G. Lenfant, qui a paru dans la *Revue de Champagne et de Brie* ; c'est une étude consciencieuse qui fait connaître un mémoire de Grosley, fort peu répandu. M. Babeau remercie la *Revue de Champagne et de Brie* du concours qu'elle prête aux travaux historiques.

M. de Taillasson, inspecteur des forêts à Gray, est nommé membre correspondant. La séance réglementaire est fixée au vendredi, 27 décembre.

M. Gréau parle de la formation du Musée des arts décoratifs qui a pour but de vulgariser les connaissances artistiques ; il est à désirer que de nouvelles souscriptions en facilitent le développement.

La séance est levée à cinq heures. * * *

* * *

Il faut lire dans le dernier numéro de la *Semaine religieuse de Reims*, l'article de dom Piolin en faveur de l'authenticité du testament de Saint-Remy d'après le travail de M. l'abbé Dessailly. Nous constatons son intérêt, sans prétendre juger une question aussi grave. Dom Piolin, d'ailleurs, fait lui-même des réserves. « Quelque soit le sentiment définitif de la critique sur ce document, l'érudition devra tenir un grand compte du livre de l'abbé Dessailly. Si toutes les preuves ne sont pas péremptoires, l'auteur ne laisse pas une seule objection des adversaires sans y donner une réponse et très-souvent victorieuse. »

* * *

M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques remplace M. Millet comme architecte de la cathédrale de Reims.

Digitized by Google

* * *

Le procès sur le culte immémorial d'Urbain II, commencé en décembre dernier, marche rapidement. La commission vient de faire sa troisième séance.

* * *

La restauration de l'église Saint-Nicolas de Rethel se poursuit. On vient d'y poser un très-bel autel du Sacré-Cœur, richement décoré dans le style du xve siècle.

* * *

M. le vicomte des Réaulx de Marin, vient de mourir subitement à Paris. La famille des Réaulx, originaire du Nivernais, où elle possédait dès 1040, la terre du Ruyaulx, vint se fixer en Brie, puis dans l'Aube au château de Brantigny, que son chef possède encore. Constantin des Réaulx, fut nommé gouverneur de Pont-sur-Yonne par Louis XIII, auquel il était attaché comme gentilhomme de la Chambre. La terre de Brantigny fut érigée en marquisat au siècle dernier Armes : d'or au lion monstrueux de sable, à la face humaine, de carnation, posée de face, barbée et chevelée de sable.

* * *

Un imprimeur inconnu. — La bibliothèque de Troyes vient de faire l'acquisition de *la Saincte philosophie, avec plusieurs traictez de piété*. (Par C. Du Vair). Edition nouuelle reueue et augmentée par l'autheur. *A Troyes*, par Christofle Carrel 1599. — *Méditations sur les Lamentations de Jérémie*. A Troyes, chez Christofle Carrel, rue Notre-Dame, 1599. Ce joli petit volume, du format in-trente-deux moderne, est, en réalité un petit in-12 allongé. Il est relié en maroquin brun, a compartiments, avec dentelles à petits fers, dos orné, tranche dorée et fermoirs en argent.

Les productions et le nom de Christofle Carrel avaient échappé aux recherches des bibliophiles troyens.

* * *

La magnifique tour que l'on voyait à l'extrémité gauche de la propriété de M. Chandons, à Haut-Villers (Marne), n'est plus aujourd'hui qu'un amas de décombres.

Après avoir résisté à la première épreuve de la mine, elle sauta à la seconde qui eut lieu ces jours derniers vers quatre heures et demie du soir.

Cette construction, due à un habitant d'Hautvillers nommé Locret, ne remonte guère qu'à 1790 et fut moulin à vent, plusieurs fois modifié jusqu'en 1870. Après l'invasion, elle fut réparée, presque doublée de hauteur et terminée par une plate-forme de laquelle on jouissait d'un coup d'œil magnifique sur la vallée de la Marne.

Digitized by Google

Les celliers de l'ancienne abbaye, restes de l'incendie du 28 septembre, viennent également de disparaître sous la pioche des démolisseurs. Le colombier des moines, quelques autres constructions aussi anciennes et préservées si difficilement, viennent d'avoir le même sort. De cette abbaye si célèbre il y a deux siècles, il ne restera bientôt que le souvenir.

* * *

Une révolution industrielle. — Vient de paraître une intéressante brochure sortie de l'imprimerie Kugelmann et rédigée par un de nos estimables confrères du département des Ardennes, avec un entrain et une conviction qui doivent faire de tous ses lecteurs autant de prosélytes.

Il s'agit, dans cet opuscule, d'appeler l'attention publique sur une invention qui en effet nous paraît appelée à produire une véritable révolution dans l'industrie des tissus et dont l'auteur, si le succès couronne ses efforts, prendra place parmi les plus célèbres inventeurs qui, depuis Jacquart, ont puissamment contribué au progrès de l'humanité. L'ouvrier de génie qui a trouvé la machine à *ébarber*, M. Bourguignon, de Donchéry (Ardennes), est arrivé, selon la brochure que nous analysons ; « à transformer les plumes de telle façon qu'elles peuvent être employées, mieux que le duvet et à bien meilleur marché, en étoffes et en tissus de toutes qualités et de toutes couleurs.

« Aujourd'hui, la plume des oiseaux les plus vulgaires que la ménagère jetait avec dédain aux immondices, qui encombraient d'une façon si incommode les cours de nos fermes, trouve son emploi, et devient une source de revenus pour les cultivateurs... Convertie en vêtements élégants, elle couvrira désormais les épaules des élégantes ; Elle ornera les salons, se prêtera aux variétés de la mode, en même temps qu'elle sera le vêtement économique et chaud du bourgeois, du cultivateur et de l'artisan. »

Les souverains eux-mêmes ne dédaignent pas d'en faire usage, et l'on affirme que le roi de Hollande porte un costume complet d'étoffes de plumes. L'emploi de cette nouvelle étoffe est très varié, s'il est vrai qu'elle se convertisse en fourrures et chaussures, en flanelle de santé et que, par la modicité exceptionnelle de son prix, elle puisse devenir l'habillement par excellence des classes moyennes et laborieuses.

Souhaitons à M. Bourguignon tout le succès que mérite son ingénieuse découverte qui va bientôt créer pour la France et pour l'Europe une nouvelle branche d'industrie et un nouvel élément de travail et de prospérité.

Digitized by Google

VIEUX PAPIERS CHAMPENOIS

COMMANDERIES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, appelées ordinairement DE MALTHE.

Cet ordre est le plus célèbre de tous les ordres militaires de l'église. Le premier hospice de l'ordre fut bâti à Jérusalem pour les femmes, sous le patronage de Marie-Madeleine, par des négociants de la ville de Melphe au royaume de Naples, pour ceux de leur nation qui venoient en pélerinage visiter les Saints-Lieux. Peu de temps après on édifia un hospice pour les hommes sous l'invocation de saint Jean-Baptiste.

Le bienheureux Gérard, provincial natif de Martigues en Provence, est regardé comme le premier Grand-Maître de l'ordre, il étoit directeur de cet hopital en 1099, il mourut en 1118.

Les frères hospitaliers de St-Jean de Jérusalem furent faits chevaliers sous les rois de Jérusalem. Leur nombre augmenta bientôt avec celui des hôpitaux que l'on bâtit dans les villes et les campagnes de la Palestine.

Cette religion anciennement composée de huit langues, n'en compte plus que sept aujourd'hui :

La première est celle de Provence,
La seconde, celle d'Auvergne,
La troisième, celle de France,
La quatrième en l'Italie,
La cinquième l'Arragon,
La sixième l'Allemagne,
La septième langue est la Castille.

COMMANDERIES DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE. — La Commanderie de *Chaalons*, dont le chef-lieu est à la Neuville-au-Temple, est du rang des Chevaliers de Justice, elle est une des premières de la Champagne, ses revenus sont estimez douze mille livres y compris son annexe qui est la commanderie de Vitry appelée *la Commanderie de Maucourt*. L'hôtel est à Chaalons rue de la Charpenterie, proche l'hôtel des cinq grosses fermes du roi.

Cette commanderie se donne ordinairement par grâce et faveur.

COMMANDERIES DE REIMS. — La commanderie du *Temple* de l'ordre de St-Jean de Jérusalem dont l'église a été bâtie par saint Remy n'étoit d'abord qu'une chapelle qui fut reconstruite et augmentée l'an 1040. Elle fut donnée aux Templiers en 1173, et après l'abolition de cet ordre, aux Chevaliers de l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Elle appartient aux Frères servans d'armes, elle peut valoir huit à dix mille livres de rentes net.

La commanderie de *saint Antoine*, fondée par Saint Remy vers l'an 500, est desservie par des religieux Antonins ; il n'y en a plus qu'un ou deux aujourd'hui, cette maison étant obérée par la construction de ses nouveaux bâtimens. L'église est sous l'invocation de St-Martin et de St-Antoine.

La commanderie de *Boult* est louée soixante mille livres.

COMMANDERIES DE LANGRES. — La commanderie dite de *la Romagne* du rang des Chevaliers de Justice est la plus agréable et la plus sei-

Digitized by Google

gneuriale de toutes les commanderies de Champagne ; son château est agréablement situé, sur la rivière de Vingenne, à six lieues de Langres, près de Mont-Saujeon. Il y a une belle chapelle dans le château qui est entouré de toutes parts de la rivière, de grosses tours et de fortifications. Il a essuyé des sièges pendant les troubles.

Cette commanderie produit ordinairement douze mille livres de rente sans les bois.

La commanderie de ***Braux***, du rang des frères servans, située près d'Ancerville, sur le bord de la Marne. Dans la chapelle est le tombeau en bronze d'un comte de Bar.

Son revenu net est d'environ seize cents livres.

Bailliage de Chaumont. — Il y a deux commanderies de l'ordre de St-Jean de Jérusalem.

Celle de ***Corgebin*** du rang des Chevaliers de Justice est l'annexe de la commanderie du ***Thors***, située à quelques lieues de Chaumont.

Cette commanderie a un hôtel à Chaumont, dit de ***Malthe***, au quartier Saint-Michel.

Ses revenus nets sont environ de dix mille livres.

La commanderie d'***Esnouveaux*** ou d'***Ennouveaux***, située à trois lieues de Chaumont est destinée aux Frères servans d'armes.

Elle vaut environ deux mille livres.

Vitry. — La commanderie de Saint-Amand est le prieuré d'Orge ; elle est du rang des frères servans d'armes. Le principal lieu de cette commanderie est à Hautecourt, près Epense, élection de Sainte-Ménehould. Son revenu net est de deux mille livres.

La cure d'Ancerville dépend de cette commanderie et ne peut être possédée que par des religieux profès et chanoines d'obédience.

Joinville. — Il y a entre Joinville et Saint-Dizier une commanderie de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, nommée les Ruets ou Rupt ; elle est située près la forge de Bayard. Il y a un château entouré de fossez et une grande chapelle ornée des portraits des saints de l'ordre.

Elle a une annexe au-dessus de Langres.

Ses revenus nets sont de six à sept mille livres de rente.

Troyes. — Il y a dans la ville de Troyes une commanderie de St-Jean de Jérusalem, appelée de Malthe. Par des titres de l'an 1214, elle appartenoit aux Templiers, elle avoit alors pour sceau deux hommes sur un cheval, avec cette devise : ***sigillum militum Christi***.

Elle est du rang des Chevaliers de Justice, du ressort et des limites du grand prieuré de France, son revenu est de douze mille livres.

Vaucouleurs, élection de Chaumont. — Il y a une commanderie de l'ordre du Saint-Esprit.

Sainte-Vaubourg, commanderie dans le grand prieuré de France.

Virecourt, commanderie dans le grand prieuré de France.

La croix-en-brie. — Commanderie de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, dans la ville de Provins. Le titulaire de cette commanderie est vicomte de Provins. (Extrait d'un manuscrit de 1764.)

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Notice biographique de M. Jules Xavier Saguez de Breuvery, ancien maire de Saint-Germain-en-Laye, ancien conseiller général de Seine-et-Oise, par Mercier. Caen, typ. de F. Leblanc-Hardel, 1879, in-8° de 45 p.

Né à Soissons le 19 avril 1805, M. Saguez de Breuvery descendait d'une des plus vieilles familles de la Champagne, originaire de Breuvery, commune aujourd'hui du canton d'Ecury-sur-Coole.

— Répertoire général des attributions et de la compétence des maires et des conseils municipaux, par Jules Reybet, ancien secrétaire de la mairie de Saint-Dizier. 1 vol. in-18, Paris, Larose.

— Minerais de fer de la France et de l'Algérie, analysés au bureau d'essai de l'école des mines de 1845 à 1877. Paris, Dunod, in-4°.

— Rapport présenté au nom de la commission internationale de viticulture, par G. Gimont, vice-président du comice agricole d'Epernay. Paris, in-8°. — Publication de la Société des agriculteurs de France.

— Une marche-manœuvre de cavalerie en Argonne, 1878. Opérations hypothétiques avec une carte par un capitaine de cavalerie. Paris, Dumaine, in-8°.

— Poésies diverses suivies d'opuscules sur la poésie par Mlle Sophie Manéglier. Reims, imp. Gény, in-8°.

— Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis, recueillies par M. Truelle Saint-Evron de la Société académique de l'Aube, et annotées par Albert Babeau, secrétaire de la Société. Troyes, in-8°, impr. Dufour-Bouquot.

— Extrait des registres de la municipalité de Sainte-Ménehould, contenant l'arrestation du roy et de la famille royale, ce qui a précédé et suivi cet événement les 21, 22, 23 et 24 juin 1791. Châlons-sur-Marne, le Roy, in-8°. Tirage à part de l'*Annuaire* de la Marne pour 1878.

— Un pensionnaire des rois de France à Metz par F. des Robert. (1492-1525) Nancy, Wiener in-8°.

— Nicolas Tronchon, cultivateur, bienfaiteur de la ville de Meaux. Meaux, Le Blondel, in-18.

— Nouvelles recherches sur les almanachs et calendriers à partir du XVIe siècle, avec descriptions et notes, par M. F. Pouy. 1 vol. in-8° de XVI et 70 pages. tiré à 100 exemplaires. Prix : 2 fr. 75 c.

— M. Fortin (François-Florentin). Ancien archiprêtre de la cathédrale d'Auxerre, chevalier de la Légion d'honneur, par M. l'abbé J.-B. Carré. 1 vol. in-16, avec portr. (photog.) Prix : 75 c.

M. l'abbé Carré donne la biographie complète de M. Fortin, et son travail ne laisserait rien à désirer si on n'y rencontrait quelques tirades contre les hommes et les institutions du jour.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

Digitized by Google

NOTICE
SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES
DE
CHALONS-SUR-MARNE ET DE SAINTE-MENEHOULD

Je vais essayer de reconstituer l'histoire de ces deux hôtels des monnaies au moyen-âge, à l'aide des documents officiels qu'il m'a été donné de consulter dans nos Archives et nos grandes Bibliothèques Nationales. Je n'ai certes pas la prétention de présenter cette histoire sans y laisser des lacunes malheureusement trop nombreuses encore ; mais j'ai du moins la prétention d'avoir fait tout ce qu'il m'était possible de faire, et de n'avoir négligé aucune des sources où il était permis de puiser les faits concernant les monnaies de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould.

Le premier de ces deux ateliers monétaires ayant existé longtemps avant le second, c'est par Châlons que je commencerai.

Les 28 avril et 30 mai 1360, je trouve la preuve que deux exécutoires des généraux maîtres furent envoyés à Châlons.

Il s'agissait, dans l'exécutoire daté du 27 avril 1360, de la monnaie 64e, créée par l'ordonnance du 25 avril précédent ; elle comportait : 1° des gros deniers blancs de 15 d. ts. à 3 d. de loi et de 64 au marc ; 2° des petits deniers tournois à 18 gr. de loi et de 240 au marc.

Ces gros devaient être « comme ceux de paravant, y ayant « pour différence, devers la pille, dedens le O rond qui est en « FRANCORVM, ung petit point ; et devers la croix, dans le « O rond qui est en IOHES, un autre petit point. Ez tournois « petits, n'aura point de différence. »

Comme les points secrets n'ont été inaugurés que 29 ans plus tard, il ne nous est pas possible de reconnaître ceux de ces gros blancs de 15 deniers, qui ont été frappés à Châlons.

L'exécutoire du 30 mai concerne la monnaie 48e, créée par l'ordonnance du 28 mai 1360. Elle comportait : 1° des gros deniers blancs, semblables de type aux précédents, mais à 2 d. de loi seulement, et toujours de 64 au marc, et ne devant courir que pour 6 deniers parisis, ou 7 d. obole tournois ; 2° des

Digitized by Google

deniers tournois à 1 d. de loi, et de 240 au marc, comme les précédents.

L'exécutoire daté du 29 mai 1360, dit que l'on y mettra pour différence « c'est à sçavoir, devers la pille, aux deux costés de « la fleur de liz qui est dessus le chastel, à chascun un point, « et devers la croix, aux deux costés de la fleur de liz qui est « en la lettre, un petit point — et aussy faictes faire petitz « tournois — sans y mettre point de différence à ceux que l'on « fait à présent » — on en frappera un jour par semaine — « et ne publier cette ordonnance jusques au 6e jour de juign « prochain venant, car ainsi est il mandé par tous les baillages « du Reaume. »

Même observation que précédemment sur l'impossibilité de reconnaître les blancs et deniers de cette émission, frappés à Châlons-sur-Marne.

Le 27 juin 1360, une ordonnance mit la monnaie sur le pied 60e. On devait frapper des gros blancs semblables en tout aux précédents, mais de 80 au marc, sans différence, le poids de ces nouvelles monnaies suffisant pour les faire reconnaître. L'exécutoire, daté du 28 juin 1360, fut envoyé à Châlons.

Le 6 août 1360, la monnaie fut mise sur la pièce 100e. Les blancs de 7 deniers ob. tournois, conservant le même type, sans différence, devaient être à 1 d. 12 gr. de loi et de 100 au marc. L'exécutoire daté du même jour fut envoyé à Châlons le vendredi 7 avril 1360.

Le 30 août 1360, ordre de frapper, sur la pied 33e, des gros deniers blancs, à 4 d. de loi, et de 66 au marc, devant courir pour 10 deniers tournois; les généraux maîtres devaient fixer les types de cette nouvelle monnaie.

L'exécutoire, en date du 7 septembre 1360, annonçait l'envoi des patrons de ce blanc à la couronne, de 10 deniers tournois. Le lendemain 8 septembre, il fut expédié à Châlons.

Le 2 octobre 1360, fut envoyé à Châlons l'ordre de continuer les gros blancs ci-dessus, et de frapper en outre des deniers tournois à 1 d. 8 gr. de loi, et de 220 au marc.

Le blanc en question était probablement le blanc où la couronne est placée au-dessus du mot REX. Quand au denier tournois je ne le connais pas.

Le 7 novembre 1360, une ordonnance du roi Jean, datée de Boulogne (à sa sortie de captivité), prescrivit de frapper partout des blancs à la couronne, sur le pied 52e et 4/5e, ordonné

Digitized by Google

à Paris, Rouen, Saint-Lô et Saint-Quentin, seulement, le 15 octobre 1360, ils devaient être à 2 d. 12 gr. de loi, et de 66 au marc.

L'exécutoire du 13 novembre 1360, fut envoyé le lendemain à Châlons.

Le 5 décembre 1360, une ordonnance royale datée de Compiègne, mit la monnaie sur le pied 24°. Elle comportait : 1° des gros deniers blancs aux fleurs de lys, de 10 deniers tournois, à 4 d. 12 gr. de loi, et de 54 au marc ;

2° Des deniers tournois, à 1 d. 18 gr., et de 210 au marc ;

3° Des francs d'or fin, de 63 au marc, et valant 20 sous tournois.

L'exécutoire fut envoyé à Châlons le 25 janvier 1360, avec deux paires de fers à frapper les francs d'or. (C'est le franc à cheval du roi Jean).

Le 14 avril 1361, furent créés les gros et demi-gros, de 15 d. et de 7 d. ob. tournois, à 12 d. argent le Roi, et de 84 et 168 au marc. (Sur le pied 21°).

On devait frapper également des doubles tournois, à 2 d. 16 gr. et de 140 au marc.

L'exécutoire du 16 avril 1361, ne mentionne que le franc d'or déjà ordonné, et les gros et demi-gros dont les patrons sont envoyés. Le 16 avril cet exécutoire fut expédié à Châlons.

Le roi Jean est mort à Londres dans la nuit du 8 avril 1362.

Ici se présente malheureusement une énorme lacune, dans la série des documents concernant l'atelier de Châlons-sur-Marne. En effet, il nous faut descendre jusqu'au 6 octobre 1412, pour retrouver la première mention de cet hôtel des monnaies.

Ce jour là l'ordre fut donné d'y amener l'atelier de Sainte-Menehould. Celui de Châlons avait-il été transféré dans cette ville, à une époque que nous ne connaissons pas ? C'est fort possible.

Ce qui est certain, c'est que l'exécutoire de la première ordonnance monétaire du roi Charles V, du 24 juillet 1364, ne fut pas expédié à Châlons, et que, pendant toute la durée du règne de ce prince (mort le 16 septembre 1380), on ne trouve pas trace de l'atelier de cette ville.

Deux ordonnances monétaires de Charles VI, datées toutes les deux du 22 novembre 1384, n'ont pas été transmises à

Digitized by Google

Châlons, par un exécutoire des généraux maîtres. Cet atelier ne fonctionnait donc plus à cette époque.

Il en est encore de même d'un exécutoire du 28 février 1387, — et d'un autre du 3 octobre 1388.

Il y a mieux ; l'ordonnance de Charles VI, du 11 septembre 1389, instituant l'usage des points secrets, distribue ceux-ci à tous les ateliers en exercice, et Châlons n'est pas compris dans la liste de ces ateliers.

Enfin le 16 août 1392, parut l'ordonnance royale prescrivant d'établir une monnaie à Sainte-Menehould.

L'exécutoire de cette ordonnance est daté du 30 septembre 1392.

Par tout ce qui précède, nous sommes conduits à penser qu'avec le règne du roi Jean finit l'activité de l'atelier monétaire de Châlons, qui resta fermé jusqu'à la translation, dans cette ville, de l'atelier de Sainte-Menehould.

Nous l'avons déjà dit, l'ordre de ramener à Châlons l'atelier de Sainte-Menehould, est daté du 6 octobre 1412.

Le 7 juin 1413 l'ordre fut donné de frapper à Châlons le gros de 20 deniers tournois et ses divisiaires.

Le 8 décembre 1413, il fut décidé que le nouveau gros de 20 deniers tournois (Grossus), frappé à Châlons-sur-Marne, porterait un point dans l'O du mot NOMEN et dans l'O du mot GROSSUS.

Au 4 janvier 1418, nous trouvons Guion Luillier, maître particulier de la monnaie de Châlons.

Le 25 mars 1418, le roi confirma le don fait en janvier 1417, par la reine Isabeau, au duc de Bourgogne, des profits du monnayage de Châlons, pendant une année, avec pouvoir de frapper dans cet atelier les monnaies qu'il voudrait.

Le 11 juillet 1419, l'ordre de frapper les gros de 20 deniers tournois, ou florettes, à 3 d. 8 gr. de loi, portant des fleurs de lis au lieu de croisettes, en tête des légendes, est expédié à Châlons.

Le 9 août 1420, après le traité de Troyes, le roi donna à bail, pour six mois, toutes ses monnaies, y comprise celle de Châlons. C'était une association de seize changeurs de Paris qui obtenait ce bail.

En 1421, nous trouvons Adam Ravier désigné comme tenant les comptes de la monnaie.

Le 1er septembre 1421, les généraux maîtres décidèrent

Digitized by Google

qu'aux doubles tournois frappés dans cet atelier, on mettrait un point sous la première lettre des légendes.

Le dauphin Charles. qui fut depuis roi sous le nom de Charles VII, était en ce moment en lutte ouverte avec le parti Anglais ; Isabeau de Bavière, d'accord sans doute avec son gendre, Henri V d'Angleterre, ne se fit aucun scrupule d'employer les points secrets des ateliers Delphinaux appartenant à son fils, dont elle avait criminellement trahi les droits légitimes, pour désigner des ateliers monétaires nouvellement créés : petite usurpation à ajouter à la grande déjà commise ! A ce moment Jehan de la Porte, était maître particulier.

Le 25 mai 1422, Pierre Guef. maître particulier déclarait qu'il avait pour associé Baudoin le Bouteillier.

Le 13 juillet 1422, les généraux maîtres décidèrent que, pendant la maîtrise de Pierre Guef, on mettrait aux doubles tournois frappés à Châlons, + au lieu de :, après l'S du mot TVRONVS, et qu'après l'V de FRANCORV, les deux points seraient également remplacés par +.

(Pierre Guef avait succédé dans la maîtrise à Jehan de la Porte).

Le 12 décembre 1422, le croissant fut attribué pour différent à l'atelier monétaire de Châlons.

A la date du 27 avril 1423, Jehan Ravier, garde de la monnaie de Châlons, était « commis à faire l'ouvrage, en la main du Roi. » En voici très-probablement la raison : au 28 mai 1423, Pierre Guef était en prison à Paris, par l'ordre des généraux maîtres.

La régie dirigée par Jehan Ravier fut de courte durée, puisqu'au 12 mai 1423, ce personnage n'était plus vivant.

Au 1er juillet 1423, nous retrouvons Pierre Guef maître particulier.

A la fin d'octobre 1423, la maîtrise était vacante, puisque le 29 octobre 1423, Guion Luillier, procureur d'Adam Ravier et d'Etienne Luillier, son frère, s'apposait par devant les généraux maîtres, à ce que la maîtrise fut donnée à Jacquotin du Pré.

Le 15 décembre 1423, l'ordre fut donné d'affermer pour un an seulement, la monnaie de Châlons, qui « a peu ou point ouvré. »

Le 27 octobre 1424, le garde de la monnaie, Jehan Ravier, fut condamné à l'amende, pour fautes commises dans la fabrica-

Digitized by Google

tion des monnaies émises par lui, probablement pendant la régie qu'il avait dirigée.

Le 2 juin 1425, nous trouvons mentionné Estienne Luillier, « naguère maître particulier. »

Il y a donc tout lieu de croire que ce fut cet Estienne Luillier qui reçut à bail, pour un an, la monnaie de Châlons, en vertu de l'ordonnance du 15 décembre 1423.

Le 5 août 1426, Estienne Luillier, était encore désigné comme naguère maître particulier, et, à la même date, Jehan Brisset, tenait les comptes de la monnaie.

En 1426, nous trouvons Jehan de Sepsaux, nommé maître particulier, pour un an.

Le 22 avril 1426, l'ordre avait été donné de mettre la monnaie de Châlons en adjudication.

Le 3 septembre 1427, il fut remis à Jehan Brisset, qui tenait le compte de la monnaie, deux piles et quatre trousseaux pour la fabrication des saluts d'or.

En 1428, Jehan Brisset fut admis à tenir le compte de la monnaie, pendant un an, pour Jehan de Sepsaux.

Le 14 février 1428, Jehan Brisset ne faisant rien, le garde Jehan Ravier fut « commis à faire l'ouvrage » et il lui fut remis deux piles et quatre trousseaux à Angelots. Ce Jehan Ravier était probablement le fils du maître particulier du même nom.

En 1429, Pierre de Cavoret fut nommé maître particulier, pour un an.

Le 28 mars 1430, le roi Charles VII, étant rentré en possession de la ville de Châlons, maintint l'atelier monétaire de cette ville.

En 1435, nous trouvons cet atelier mentionné comme étant en activité. Combien de temps cela dura-t-il ? Nous l'ignorons.

En 1456, Châlons n'est plus cité dans la liste des monnaies du royaume, insérée dans le manuscrit Français 5550 de la Bibliothèque Nationale.

Et cependant nous trouvons, à la date du 4 février 1456, Estienne de Paris, maître particulier de la monnaie de Châlons.

Le 17 juin 1457, Emond le Boucherat est maître particulier et Thierry Chouart, tailleur de cet atelier.

Le 5 septembre 1457, le maître particulier de Châlons est Pierre de Cavoret.

Digitized by Google

En 1464, Emond le Boucherat, de Troyes, est maître particulier, pour un an.

En 1474, le même exerçait la maîtrise qu'il avait obtenue pour trois ans.

Le 21 mars 1485, Emond le Boucherat était encore maître particulier.

Le 31 mars 1487, Emond le Boucherat s'engageait à monnayer, entre cette date et le 15 mai suivant, 100 marcs d'argent, à 12 deniers argent le Roi, en douzains.

Le 20 août 1488, Nicolas de Russange, tailleur de la monnaie de Paris, délivre pour Châlons une pile et deux trousseaux à écus, qui lui ont été commandés par les généraux maîtres.

Le 20 octobre 1488, l'ordre est envoyé à Chalons de frapper 3,000 marcs de liards.

Nous trouvons Emond le Boucherat mentionné comme maître particulier aux dates suivantes :

2 décembre 1488 ; — 6 février 1488 ; — 19 octobre 1491 ; — 6 février 1493 ; — 8 août 1497.

Le 3 mars 1489, ordre avait été envoyé à Emond le Boucherat de frapper 300 marcs de deniers tournois noirs.

Le 28 février 1494, une pile et trois trousseaux à monnayer l'or, gravés par le tailleur de Paris, sont envoyés à Châlons. La différence adoptée par le maître de la monnaie est un point ouvert sous la fleur de lis.

Le 25 février 1498, Pierre le Coq, demeurant à Paris, s'oppose à ce que l'on nomme un tailleur de la monnaie de Châlons, avant de l'avoir entendu.

Au 15 juin 1499, le différent de l'atelier de Châlons, est le point sous la 21e lettre ; celui du maître est un œillet ouvert sous la fleur de lis couronnée, qui est placée en tête des légendes. Une pile et deux trousseaux à or, gravés par le tailleur de Paris, sont envoyés à Châlons.

Le 2 août 1503, Emond le Boucherat ne vit plus.

Le 23 mars 1503, Pierre le Boucherat est maître particulier.

Le 19 novembre 1507, l'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne est supprimé, par ordonnance royale.

Il est rétabli le 4 mars 1508.

Le 23 mars 1508, on envoie à cet atelier les patrons des écus et des blancs au porc-épic.

Digitized by Google

Le 12 décembre 1508, Pierre Boucherat (*sic*) est maître particulier.

Le 22 mars 1508, il lui avait été ordonné de frapper 300 marcs de deniers tournois noirs.

En 1510, Pierre Boucherat est renommé pour un an.

En 1514, envoi à Châlons des patrons d'écus au soleil et de grands blancs.

Le 23 janvier 1514, ordre de rompre tous les anciens fers qui ont servi précédemment.

Le 28 janvier 1539, la lettre Q est attribuée, pour différent, à l'atelier monétaire de Châlons.

Là, s'arrêtent les documents que j'ai recueillis, mes recherches n'ayant été poursuivies que jusqu'à la fin du règne de François Ier.

Je vais maintenant procéder au même travail pour l'atelier monétaire de Sainte-Menehould, et classer chronologiquement tous les renseignements que j'ai eu la bonne fortune de rencontrer.

ATELIER MONÉTAIRE DE SAINTE-MENEHOULD

Le 16 août 1392, des lettres patentes du roi Charles VI, ordonnent d'ouvrir un atelier monétaire à Sainte-Menehould, et de le donner à bail, pour deux ans, à Bernard Bonati, qui s'engage à y ouvrer 400 marcs d'or et 400 marcs d'argent.

Le 30 septembre 1392, un mandement des généraux maîtres prescrivait d'y frapper des écus à la couronne, des grands blancs, des demi-blancs, des doubles et des deniers tournois.

Les produits de cet atelier nouveau auquel on n'attribuait pas de point secret, devaient être différenciés de la manière suivante :

Aux écus tous les O des légendes doivent être ronds, au lieu de rester longs.

Aux grands et aux petits blancs et *au noir*, on mettra deux croisettes au bout de chaque mot, au lieu de deux points. Aux petits blancs, où il n'y a qu'un point, on ne mettra qu'une croisette.

Le 1er août 1392, ordre de frapper 30 marcs d'argent, en deniers tournois.

En juillet 1395, Bertrand (lisez Bernard) Bonati était encore maître particulier.

Digitized by Google

Il paraît qu'il n'exécutait pas avec une loyauté parfaite le payement des métaux précieux qui lui étaient livrés, puisque le 11 septembre 1395, l'ordre fut envoyé à Sainte-Menehould, de transporter à Troyes tout le billon d'or et d'argent existant en magasin, pour y être monnayé, afin de payer les changeurs qui avaient fourni ce billon, et dont les créances restaient en souffrance.

Ce fait seul, du transport à Troyes, au lieu de Châlons, du billon à monnayer, prouve d'une manière péremptoire que l'atelier de Châlons n'était plus en activité.

A cette même date du 11 septembre 1395, le tailleur de la monnaye de Sainte-Menehould était Remi l'orfèvre.

Le 28 juin 1398, la monnaie fut affermée, pour quatre ans, à Adenet du Mesnil.

Le 18 novembre 1398, les généraux maîtres décidèrent que, pendant la maîtrise d'Adenet du Mesnil, on mettrait, aux écus, un point dans le P du premier XPC et un point dans l'O du nom KAROLVS. — Aux grands et aux petits blancs un point dans l'O de KAROLVS et dans celui de NOMEN.

Le 27 octobre 1399, le général maître Pierre Gencien ordonna de mettre : 1° aux écus, une croisette entre XPC et VINCIT et entre KAROLVS et DEI, ✝ au lieu de ✕ ;

2° Aux grands blancs, ✕ après SIT et après KAROLVS.

Ce changement tenait certainement à des fautes commises, dans son ouvrage, par le maître particulier.

En effet, nous trouvons à la date du 13 novembre 1399, des lettres de remission en faveur de Perrinet de Maucroix, maître particulier de la monnaie de Sainte-Menehould, condamné pour écharceté de son ouvrage (c'est-à-dire pour titre fautif).

Le 1er juin 1400, Jehan Barroncel, déjà maître particulier des monnaies de Dijon et de Saint-Pourçain, cumulait avec ces deux maîtrises, celle de Sainte-Menehould.

Le 3 octobre 1402, nous le trouvons qualifié : Jehan Barroncel, naguère maître particulier.

Le 28 juin 1402. Gerard de Rousseloy exerce la maîtrise, et nous le retrouvons dans les mêmes fonctions, le 12 décembre 1402.

Le 2 septembre 1402, le général maître, Pierre Chapelu ordonne de mettre : 1° aux écus après le premier XPC, ✕ au lieu de ✝, et après KAROLVS ✕ au lieu de ✝ ; 2° aux

Digitized by Google

grands blancs ✝ au lieu de ✕ après les mots SIT et KAROLVS.

Le 12 août 1402, les généraux maîtres décidèrent que si, dans le délai d'un mois, le maître particulier nommé n'était pas suffisamment apleigé (cautionné), on donnerait la monnaie à un autre. Pendant ce mois, les gardes et Remi l'orfèvre, feront l'ouvrage. Cette mesure était prise à l'égard d'Andry de Rousseloy, que nous trouvons le 14 septembre 1402, tenant le compte de la monnaie.

Le 4 octobre 1402, nous trouvons encore Remy l'orfèvre désigné comme tailleur de la monnaie de Sainte-Menehould.

Le 15 août 1403, Adenet du Mesnil exerce la maîtrise.

Le 24 novembre 1403, Jehan Barroncel tient le compte de la monnaie, pour Rousseloy, maître particulier.

Le 5 janvier 1403, c'est Jehan Barroncel qui est maître particulier.

Le 27 mai 1404, il est délibéré par les généraux maîtres, que la monnaie sera donnée à bail à Perrotin de Ravenel, à la condition que, le 20 juillet, il sera suffisamment apleigé.

Il paraît que cette condition ne put être remplie, puisque le 6 juillet 1404, Jehan le Boulgre prit la monnaie pour trois ans.

Ce fut lui qui fit frapper les blancs à 5 d. 6 gr. de loi, et de 76 1/2 au marc, ayant un point au-dessous de la croisette. Nous retrouvons effectivement Jehan le Boulgre, maître particulier le 9 juillet 1405 et le 28 avril 1406.

Le 18 février 1406, Perrotin de Ravenel paya une amende, infligée pour écharceté d'une boîte d'or, finie le 10 juillet 1404, et faite par feu Guillaume de Lesgue, pour lequel Ravenel tenait le compte de la monnaie de Sainte-Menehould.

Le 6 avril 1407, il fut décidé par les généraux maîtres, que Jehan le Boulgre qui avait pris la monnaie à bail, pour trois ans, le 6 juillet 1404, et qui n'avait fait sa première délivrance que trois mois plus tard, tiendrait la monnaie six semaines de plus, après le 6 juillet 1407.

Le 6 avril 1410, Jehan le Boulgre prit de nouveau la monnaie à bail, et il lui fut accordé un mois, à partir de ce jour, pour déposer son cautionnement.

Le 5 novembre 1411, il fut décidé par les généraux maîtres, que l'on mettrait : 1° aux écus, des deux côtés, où il y a deux croix, une seule croix au-dessus d'un point vide ; 2° et de même aux grands et petits blancs.

Digitized by Google

Le 27 mai 1412, nous trouvons Jehan Barroncel exerçant la maîtrise. Le 5 juin 1412, il est dit qu'il tenait le compte de la monnaie.

Le 12 avril 1412, Jehan Barroncel était maître particulier.

Le 6 octobre 1412, l'ordre fut donné de tranférer à Châlons l'atelier monétaire de Sainte-Menehould.

Le 7 juin 1412, cet atelier était clos.

Le 18 mars 1430 et en 1435, il n'est pas question de Sainte-Menehould, dans les ordonnances mentionnant les ateliers monétaires en exercice.

En 1456, le point secret placé sous la 20e lettre est attribué à Sainte-Menehould.

Le 19 novembre 1507, la monnaie de Sainte-Menehould est supprimée.

Enfin le 28 janvier 1539, la lettre T est attribuée, comme différend monétaire, à Sainte-Menehould.

Il est donc certain que cet hôtel des monnaies fut reconstitué à une date qui ne nous est pas connue.

(*A suivre*).

F. DE SAULCY.
de l'Institut.

Digitized by Google

LES

POSSESSIONS DES COMTES DE CHAMPAGNE

DANS L'AUXERROIS ET LE NIVERNAIS

La géographie féodale présente parfois des anomalies étranges, des problèmes singuliers, et qui au premier abord semblent inexplicables. Une étude approfondie de l'histoire peut seule les résoudre. C'est ainsi que l'on voit, au commencement du XIIIe siècle, les comtes de Champagne seigneurs de la ville de Montbard et du château de Rougemont, comme feudataires du duc de Bourgogne, et seigneurs suzerains de la châtellenie de Lisle-sur-Serein, et de onze châteaux, Pierre-Perthuis, Châtel-Censoir, Mailly, Lainsecq, Druyes, St-Sauveur, Monceaux, Luzy, Clamecy et deux autres dont les noms ne se retrouvent plus, de l'abbaye de Saint-Germain-d'Auxerre, et des prieurés de Chablis et Moutiers-en-Puisaie. A cette époque ils ont inféodé ces seigneuries au sire de Montréal, au comte d'Auxerre et à celui de Nevers, et, de leurs droits antérieurs sur l'abbaye et les prieurés, ils se sont réservé ceux de garde et de gîte.

Ces faits sont constatés par les registres dits *Feoda Campaniæ* ou livres des vassaux de Champagne, qui existent en manuscrits à la Bibliothèque nationale, (Collection de Champagne t. 136), et dont M. d'Arbois de Jubainville a publié des extraits dans le second volume de sa grande et belle histoire des ducs et comtes de cette contrée. La mention de ces suzerainetés est inscrite et reproduite sept ou huit fois dans la série de ces registres. Tant que le comté d'Auxerre et celui de Nevers sont réunis dans la même main, c'est-à-dire avant 1199, les registres mentionnent pour vassal unique le comte de Nevers. Dès qu'ils sont séparés, on attribue distinctement à Hervé, comte de Nevers, et à Pierre, comte d'Auxerre, ce qui regarde chacun de leurs comtés.

Quelle est l'origine de ces droits qui, outre les abbayes et prieurés, portent sur des forteresses situées presque toutes sur une ligne droite de vingt lieues de longueur, depuis Montbard jusqu'à St-Sauveur, qui coupe en deux le territoire de l'ancien Auxerrois? Ni chroniques, ni chartes ne le disent.

Digitized by Google

Il est d'ailleurs à remarquer que cette ligne traverse quatre rivières, l'Armançon, le Serein, la Cure et l'Yonne, et que, tant sur les rives de l'Armançon, que sur celles de l'Yonne, deux de ces châteaux sont situés en face l'un de l'autre, en même temps qu'un seul château existe sur chacune des deux autres rivières, qui sont plus facilement guéables.

Voici la solution que nous a fournie l'étude des documents qui se rapportent à l'histoire des comtes de Champagne et à celle des comtés d'Auxerre et de Nevers, dans la période si tourmentée du XIe siècle.

Le chapitre de la cathédrale d'Auxerre avait, dès le IXe siècle un usage aussi fécond que singulier. C'est, qu'après la mort de chaque évêque, un des chanoines était chargé d'écrire le récit de son administration et de sa vie, et que ces biographies étaient conservées avec grand soin dans les archives capitulaires. Le recueil de ces écrits, qui porte le titre de *Gesta pontificum Autissiodorenrium*, est un monument des plus précieux pour l'histoire. Il nous apprend que l'évêque Héribert, fils naturel de Hugues Capet, qui occupa le siège de 971 à 993, avait, dans sa prodigalité, donné, à titre de fiefs, plusieurs bénéfices des terres de sa riche église à des chevaliers, et notamment à Eudes, comte de Chartres, et à Herbert, comte de Troyes. *Seculi pompe oppido innitens, militibus largè plus justo exhibebat donativa, in tantum scilicet ut Odo Carnotensis et Heribertus Trecorum comites gratia beneficiorum ejus dicioni parerent.*

Quelles étaient ces terres dont il avait dépouillé son église? On l'ignore. Mais il est probable que ce n'étaient que des domaines limitrophes des possessions de ces seigneurs, et qui n'avaient d'autre avantage pour eux que d'arrondir fructueusement leurs possessions, l'évêque en conservant la suzeraineté.

En 1015, vingt-deux ans après la mort de l'évêque Héribert, Eudes II de Blois ajouta à ses comtés de Chartres, de Blois, de Châteaudun et de Tours, le comté de Sancerre, qu'il acquit par échange, en cédant à Roger de Sancerre, évêque de Beauvais, le comté de cette dernière ville.

Et ce n'est qu'en 1019 que le comté de Champagne fut réuni à ces vastes états, après la mort du comte Etienne de Vermandois, dont Eudes hérita, quoiquil ne fût que son cousin au cinquième degré, du chef de sa mère.

Eudes, deuxième du nom comme comte de Blois, mais premier comme comte de Champagne, se trouvait par là à la

Digitized by Google

tête de deux vastes corps d'états, assez distants l'un de l'autre, et séparés par les états du roi Robert. Car, dès l'an 1015, le roi était devenu maître du grand comté du Sénonais, en se liguant avec l'archevêque Leuthéric, et en s'emparant par surprise de la ville de Sens, dont il avait chassé le comte Rainard, puis en faisant avec ce dernier un traité qui lui laissait la jouissance viagère de ce comté, et en assurait au roi la suzeraineté du vivant du comte, et l'entière propriété après sa mort.

Le roi, à la même époque, avait, comme héritier de son oncle Henri-le-Grand, et à la suite d'une longue guerre, réuni à ses domaines le duché de Bourgogne, dont dépendaient le comté d'Auxerre et la suzeraineté du comté de Nevers. Il avait, par le traité qui mit fin à cette guerre, donné en fief ce comté d'Auxerre à Landry, qui était déjà comte de Nevers, et il s'était assuré la fidélité de ce vassal en fiançant la princesse Adélaïde sa fille au jeune Rainaud, fils de Landry, qui, en effet, l'épousa un peu plus tard.

Le comte Eudes Ier de Champagne avait un redoutable ennemi dans Foulques Nerra, comte d'Anjou, qui, aidé d'Herbert Eveille-Chiens, comte du Maine, convoitait le comté de Tours et le menaçait par ses envahissements successifs, ce qui avait été le sujet entre eux de guerres sanglantes et de batailles, dans une desquelles Eudes n'avait pas perdu moins de six mille hommes tués ou prisonniers.

La politique d'Eudes devait donc tendre à pouvoir réunir dans l'occasion contre ces puissants adversaires toutes les forces militaires de ses états, et, pour cela, à s'assurer en tout temps une route libre, appuyée sur des places de refuge et d'approvisionnement, pour les faire passer de la Champagne sur la rive gauche de la Loire. Il fit, pour l'obtenir du comte Landry, des efforts de tout genre. La haute faveur dont ce seigneur jouit auprès du roi, et qui lui valut tant de jalousies attestées par des chansons satyriques qui sont venues jusqu'à nous, n'était peut-être due qu'aux recommandations intéressées du comte Eudes, qui, fils du premier mariage de la reine Berte, que le roi avait épousée veuve du comte de Blois, conserva toujours sur l'esprit de ce prince un crédit sans limites. Mais Landry était trop habile pour consentir à grever ses possessions d'une charge aussi asservissante. Allié et ami dévoué, il voulait bien l'être, mais non réduit à une condition pire que celle d'un vassal du comte. Eudes ne put parvenir à l'y décider, et ses successeurs se ressentirent tristement

Digitized by Google

de son échec, car, en 1044, Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, étant venu assiéger Tours, la chevalerie Champenoise ne put venir en nombre suffisant défendre cette ville, et les deux fils d'Eudes, Etienne, comte de Troyes et de Meaux, et Thibaut, comte de Blois et suzerain de Champagne, qui tenterent de la délivrer, furent battus et mis en déroute, et Thibaut, fait prisonnier, ne put recouvrer sa liberté qu'en cédant le comté de Tours à son ennemi.

Une autre occasion permit pourtant de reprendre un peu plus tard la politique du comte Eudes, et de trouver à travers les comtés d'Auxerre et de Nevers le passage indispensable à la puissance du comté de Champagne, quand, après la mort d'Etienne II, ce comté se trouva réuni de nouveau aux comtés de Blois et de Sancerre entre les mains de Thibaut, troisième de ce nom comme comte de Blois, et premier comme comte de Champagne, et voici quelle elle fut.

Après la mort du roi Robert, Henri, son fils aîné, qui lui succéda, avait été forcé par la révolte de Robert son frère, de lui délaisser le duché de Bourgogne. Ce dernier, insatiable dans son ambition, voulut enlever le comté d'Auxerre à Rainaud, son beau-frère, qui périt dans cette guerre en 1038. Cette mort avait rendu Robert maître absolu de l'Auxerrois, et le *Gesta pontificum* raconte qu'il avait, par ses vexations, contraint l'évêque à résigner son siége. Mais quand le jeune comte Guillaume, fils de Rainaud, resté en possession du comté de Nevers, eut atteint l'âge de porter les armes, et qu'il eût augmenté sa puissance en épousant l'héritière du comté de Tonnerre, il entreprit de ressaisir l'héritage paternel, et aidé par les grands souvenirs que son père avait laissés dans le pays, il parvint à le reconquérir et à rentrer dans sa ville d'Auxerre. Il s'en suivit une guerre si longue et si acharnée, que, selon la chronique de Hugues de Poitiers, moine de Vézelay, Guillaume ne passa pas une seule année pendant cinquante ans sans avoir à combattre. Le duc Robert ne se sentant pas assez fort pour venir à bout de son ennemi, sollicita pour cette guerre l'aide du comte Thibaut, qui ne pouvait lui être accordée qu'à la condition de partager les dépouilles du vaincu, afin d'obtenir ce qui, depuis deux générations, était ambitionné par la Champagne, une ligne de forteresses à travers l'Auxerrois, appuyée à son point de départ, dans les états même du duc, par Montbard, Rougemont et Lisle-sur-Serein, et se continuant à travers l'Auxerrois jusqu'au comté de Sancerre. On n'écrivait guère dans

Digitized by Google

ces temps de combats continuels et de calamités de tout genre. Les chroniques y sont rares et courtes. Sur la durée et les événements de cette guerre nous n'avons de détails que dans une chronique Auxerroise qu'a publiée le père Labbe dans sa *Bibliothecan ova*, chronique si courte, qu'elle a reçu son nom de sa brièveté même, *Breve chronicon Artissiodorenre*. Elle raconte d'abord que les troupes du comte de Champagne s'emparèrent par escalade en 1058 du monastère de St-Germain qui était contigu aux murs de la ville d'Auxerre, et qu'ils en furent chassés presque aussitôt par la frayeur du sacrilège qu'elles commettaient en violant un sanctuaire si vénéré. Sans révoquer en doute les émotions de ce remords tardif, on peut regarder comme vraisemblable qu'elles étaient suscitées par l'apparition inopinée des soldats du comte Guillaume, accourus de la ville à la défense de l'abbaye, et que cette attaque, si promptement repoussée, n'était qu'un épisode d'un siège commencé contre la ville elle-même, comme on l'avait vu en 1003, quand, au début de la guerre de la succession de Bourgogne, le roi Robert, ayant sans succès assiégé cette place, avait, en désespoir de cause, et sans plus de profit, tourné ses armes contre ce monastère qui était puissamment fortifié. La même chronique raconte encore que, deux ans après, en 1060, le comte de Blois et de Champagne, profitant d'une dissension entre deux personnages des noms d'Itier et Aganon, prit d'assaut la ville de Toucy et la détruisit par le feu. Cette ville, d'après des stipulations qui remontaient à la création de la baronnie de Toucy en 1015, appartenait pour moitié au baron Itier de Narbonne, et pour l'autre moitié à l'évêque, son suzerain, dont Aganon était sans doute le prévôt. Par une erreur de copie ou par une faute d'impression, le recueil du père Labbe a écrit, pour le nom de cette ville, *Crociaci* au lieu de *Tociaci*. Ce nom erroné a fort intrigué Duchesne, (Histoire de la maison de Vergy,) les auteurs de l'Art de vérifier les dates, et en dernier lieu M. d'Arbois de Jubainville, (t. 1er p. 392), qui n'ont su où le trouver. Mais le manuscrit original, qui est à la Bibliothèque nationale, (fonds Colbert), que Lebeuf a vérifié avant d'écrire ses Mémoires sur Auxerre, porte très nettement Tociaci, et le nom d'Itier, qu'ont porté tous les successeurs d'Itier de Narbonne, confirme clairement cette rectification.

Cette guerre si acharnée finit-elle par lassitude des combattants, ou par un traité de paix entre eux? On ne le sait. Mais, lorsqu'elle prit fin, le comte de Champagne se trouvait

Digitized by Google

en possession, soit qu'il les eût conquis par les armes, soit que le traité les lui eût assurés, des quatorze châteaux et places que nous avons indiqués en commençant, dont neuf sur une ligne parfaitement droite, et les autres, voisins de cette ligne, et servant d'appui aux autres. Montbard était très rapproché de la frontière de Champagne et presque limitrophe du pays de Bar-sur-Seine, vassal du comte, et St-Sauveur est si peu éloigné du comté de Sancerre, qu'on le voit du haut de son donjon, et qu'on dit proverbialement dans ce pays que, quand il fait beau, on entend aboyer les chiens du Berry. C'était comme un pont fortifié, jeté sur l'Auxerrois, pour passer librement de la Champagne dans le Sancerrois. Le comte possédait de plus, comme domaines d'approvisionement sur cette route, la riche abbaye de St-Germain d'Auxerre et les prieurés importants de Chablis et de Moutiers-en-Puisaie.

Cette possession, nous en trouvons la preuve dans la transformation qu'elle avait subie cent ans après. Montbard et Rougemont restant encore entre les mains du comte de Champagne, à qui ils pouvaient être utiles en cas de guerre contre le duc de Bourgogne ; mais les forteresses et les châtellenies, qu'il ne possédait plus, étant inféodées au sire de Montréal et aux comtes de Nevers et d'Auxerre, qui par là restaient tenus envers lui des devoirs de vassalité, et quant à l'abbaye et aux prieurés, le droit de garde et de gîte qu'il y avait conservé remplaçant ceux plus étendus qu'il avait eus d'abord.

C'est que, dans l'intervalle, il était survenu une grande modification dans la situation du comté de Champagne, dont, après la mort du comte Thibaut en 1089, les états avaient été partagés entre ses enfants. Les comtés de Blois, de Chartres, de Châteaudun et de Sancerre avaient été détachés de la Champagne. Les deux premiers y revinrent plus tard, pour en être définitivement séparés après la mort de Thibaut II en 1152. Dès la première de ces époques, et surtout depuis la seconde, le comte de Champagne, pas plus que ceux de Sancerre, de Chartres, de Châteaudun et de Blois, n'avait aucun intérêt à conserver la possession des forteresses de l'Auxerrois, dont la garde et l'entretien étaient fort coûteux, et le profit absolument nul. C'est pourquoi, sans doute, il se décida, non à les abandonner, mais à les inféoder, ce qui lui donnait pour vassaux, dont l'aide pouvait en beaucoup de cas lui être fort utile, le sire de Montréal et les puissants comtes d'Auxerre et de Nevers.

CHALLE.

Digitized by Google

RECHERCHES SUR LES ORIGINES

DE

BEUREY ET DE VENDEUVRE

(AUBE)

Il a toujours été d'une extrême difficulté de retrouver l'histoire exacte des temps anciens, surtout s'il s'agit de quelque bourgade ignorée. Le silence des chroniques et leur langage lui-même peuvent égarer les plus habiles chercheurs et les plus érudits.

C'est ainsi que de savants écrivains champenois ont attribué à plusieurs localités du département de l'Aube un passé qui ne saurait leur appartenir. Nous nous bornerons à corriger cette erreur principalement par rapport à Beurey, village de 400 âmes, situé dans l'arrondissement de Bar-sur-Seine et le canton d'Essoyes. L'erreur est assurément légère ; mais, si faible qu'elle soit, elle a cependant son importance dans les annales particulières de deux abbayes de l'ancien diocèse de Langres, Bèze [1] et Moutiers-Saint-Jean [2].

D'après M. l'abbé Lalore, membre de la Société académique de l'Aube, Beurey aurait porté autrefois les noms de *Beria* et de *Birrei*. Il établit ainsi son opinion, dans une brochure intitulée : *Les anciens pouillés des paroisses incorporées au diocèse de Troyes en* 1801 [3] ;

« 91. — Beurrey [4] (*Sanctus Andochius*), *Beria*, 664, Bouquet, t. IV, p. 647 ; *Birrei*, 1126, *Gallia Christiana*, t. IV, instr. p. 158. »

Deux autres membres de la même Société académique, MM. Boutiot et Socard, expriment la même opinion dans leur *Dictionnaire topographique de l'Aube* [5].

1. Aujourd'hui dans le canton de Mirebeau, arrondissement de Dijon (Côte-d'Or).
2. Canton de Montbart, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).
3. Troyes, Caffé, 1870.
4. L'orthographe véritable est Beurey.
5. Paris, imprimerie nationale, 1874. M. Lalore déclare avoir eu communication de cet ouvrage avant son impression.

Digitized by Google

Il ne nous sera pas difficile de rétablir la vérité, et de prouver, à l'aide des documents originaux, qu'on ne saurait attribuer à Beurey l'histoire de *Beria* et de *Birrei*.

I

BERIA

En se reportant aux sources indiquées par M. l'abbé Lalore, on trouve *Beria* cité dans un diplôme du roi Clotaire III [1]. Voici, d'après la *Chronique de Bèze* [2], l'origine de ce diplôme :

Au commencement du VIIe siècle, Amalgaire, duc de Bourgogne, fonda l'abbaye de Bèze, et lui donna des revenus assez considérables ; son fils Waldalène en fut le premier abbé. Après la mort d'Amalgaire, la Bourgogne, en proie à la guerre civile, fut ravagée par les bandes des Neustriens et des Austrasiens; Beze fut ruinée, tous ses titres de propriété furent détruits, et ses moines se dispersèrent. Quand les troubles eurent pris fin, Waldalène eut hâte de réparer les pertes de son monastère. Pour y parvenir plus rapidement, il employa le crédit du nouveau duc de Bourgogne, nommé Sichelm. Celui-ci écrivit aux maires du palais Radebert, Chrodebert et Emerulfe, qui obtinrent de Clotaire III, en 658 [3] ou 664, le diplôme dont il est ici question.

Cet acte confirmait simplement les donations précédemment faites par Amalgaire et comptait au nombre des possessions de l'abbaye une localité nommée *Beria*.

C'est cette localité que M. l'abbé Lalore croit retrouver dans Beurey.

Il est incontestable que *Beria* faisait autrefois partie du diocèse de Langres, puisque les évêques de Langres traitaient ce lieu comme les pays soumis à leur juridiction. C'est donc parmi les paroisses de cet ancien diocèse [4] qu'il faut chercher *Beria*.

1. D. Bouquet, Recueil des historiens de France, t. IV, p. 647.

2. La *Chronique de Bèze* a été insérée par le P. Achéry dans le *Spicilegium* ; Paris, Montalant 1723, t. II, p. 400. M. l'abbé Bougaud, vicaire-général d'Orléans, et M. Garnier, archiviste de la Côte-d'Or, en ont donné une nouvelle édition. Dijon, Darantière 1875.

3. Le *Spicilegium* et un manuscrit de la Bibliothèque Nationale, n° 18 de la Collection de Champagne, disent 658 et D. Bouquet 664. La date donnée par D. Bouquet est admise généralement.

4. Le diocèse de Langres est aujourd'hui fort amoindri. Après avoir été démembré en 1731 pour former le diocèse de Dijon, il a perdu encore un assez grand nombre de paroisses en 1801. Beurey appartient au diocèse de Troyes depuis 1801.

Digitized by Google

Si de nos jours aucune ne s'appelle plus ainsi, il est naturel de penser que le mot latin *Beria* s'est transformé en une dénomination française qui lui ressemble. Nous trouvons en effet aujourd'hui plusieurs bourgs ou villages de l'ancien diocèse de Langres, dont le nom moderne rappelle celui de *Beria*. Citons seulement Beire-le-Chatel (Côte-d'Or [1]) avec Beurey (Aube) et voyons auquel de ces deux villages appartient le passé de *Beria*.

Il est probable avant tout que *Beria* n'était pas éloigné de Bèze. Si l'auteur de la *Chronique* avait parlé d'un pays lointain, il n'aurait pas négligé de le dire, afin de prévenir toute confusion avec les endroits plus rapprochés et de nom semblable. Or il se trouve précisément que de tous les lieux dont le nom ressemble à *Beria*, Beurey (Aube) est le plus éloigné, tandis que Beire-le-Chatel (Côte-d'Or) est le plus proche.

De plus il est évident que les biens cédés par Amalgaire à l'abbaye ne devaient pas être à une grande distance. L'inventaire de ces biens dressé en 815 [2] ne mentionne que des localités comprises dans l'arrondissement actuel de Dijon. Il est vrai qu'il n'y est pas question de *Beria*. Mais cet inventaire est moins une énumération de toutes les propriétés de Bèze, qu'un acte de délimitation de son territoire. Par conséquent c'est dans cette limite, et non jusque dans le département de l'Aube, qu'il faut aujourd'hui chercher *Beria* : ce qui nous permet déjà de conclure en toute assurance que *Beria* est Beire-le-Chatel et non pas Beurey.

La *Chronique de Bèze* nous fournit une autre preuve tout aussi décisive. Elle reproduit, après le diplôme de Clotaire III, une charte de Louis-le-Débonnaire datée de 830 et donnant de nouveau à l'abbaye confirmation de tous ses biens sur la demande d'Albéric, évêque de Langres. Or cet acte attribue à Bèze l'église élevée à *Beria* en l'honneur de saint Laurent, *ecclesiam de villa Beria, in honore sancti Laurentii, cum omnibus appendiciis suis*. Plus loin, dans un privilège du pape Pascal, daté de 1105, il est encore fait mention de l'église saint Laurent de *Beria : ecclesiam sancti Laurentii de Beria*.

Il est maintenant évident que pour retrouver *Beria*, il faut chercher une paroisse consacrée à saint Laurent. Or l'église de Beurey, d'après l'indication donnée par M. Lalore lui-même,

1. Canton de Mirebeau, diocèse et arrondissement de Dijon.
2. *Chronique de Bèze*. On verra plus loin à quelle occasion fut fait cet inventaire.

Digitized by Google

est dédiée à saint Andoche, tandis que l'église de Beire est dédiée à saint Laurent. On ne peut objecter ici que ces paroisses ont pu avoir successivement différents saints pour patrons. De temps immémorial Beurey fut consacré à saint Andoche et Beire à saint Laurent. Les anciens pouillés manuscrits ou imprimés du diocèse de Langres[1] mentionnent tous saint Andoche de Beurrey ou Burrey (*Burreyum* et *Birreyum*) avec Tuffran ou Thieffrayns, sa succursale, au doyenné de Bar-sur-Seine ; et saint Laurent de Beyre ou Bère (*Bera* et même *Beria*), au doyenné de Bèze.

Il est vrai que le *Pouillé général*, imprimé en 1648[2], semble omettre Beire. Mais c'est une lacune facile à combler. M. l'abbé Lalore reconnaît du reste que cette édition « fourmille d'inexactitudes. » Il n'y a ici qu'une faute d'impression.

Parmi les cures du doyenné de Bèze, après ces mots : *Cure de S. Remy de Bèze, avec Bourberan, sa succursale*, 900 *liv.* le texte imprimé de 1648 indique une seconde cure de Bèze : *Cure de S. Laurens de Bèze*, 615 *liv.* C'est une erreur manifeste. Il y avait sans doute à Bèze deux sanctuaires, celui du monastère, dédié à S. Pierre et à S. Paul, et celui de la paroisse, dédié à S. Remi. Mais il n'y eut jamais une troisième église dédiée à S. Laurent. La similitude des noms a pu seule faire dire à l'imprimeur Bèze au lieu de Bère. Le texte du *Pouillé général* doit donc être rectifié de la sorte : *Cure de S. Laurent de Bère.*

Ainsi tout ce que l'on sait de *Beria* s'applique à Beire : les deux noms se ressemblent ; Beire est voisin de Bèze ; il se trouve compris dans la limite fixée par l'inventaire de 815 ; son église est dédiée à S. Laurent et les pouillés latins lui donnent même le nom de *Bera* ou *Beria*.

Au reste, pour tout éclaircir, il suffit de poser la question dans ces termes :

De ces deux villages : Beurey, dédié à S. Andoche, éloigné de Bèze, désigné par le mot latin *Birreyum* ou *Burreyum*, faisant partie du doyenné de Bar-sur-Seine, — et Beire, dédié à S. Laurent, voisin de Bèze, nommé *Bera* et même *Beria*, fai-

1 M. l'abbé Vouriot les a recueillis et publiés en quatre petits volumes sous ce titre : *L'Evêché de Langres aux XV*e*, XVI*e*, XVII*e* et XVIII*e* siècles*. Bar-le-Duc, Guérin, 1868.

2. Paris, G. Alliot.

Digitized by Google

sant partie du doyenné de Bèze, — lequel doit être reconnu pour *Beria*, dédié à S. Laurent et appartenant à l'abbaye de Bèze ?

La réponse, nous semble-t-il, ne saurait être douteuse, et nous pouvons dire ce que disait déjà en 1775 Courtépée, le savant auteur de la *Description du duché de Bourgogne* : « Bère ou Beyre, *Bera* ou *Beria*. Par. doyenné de Bèze voc. de S. Laurent, à la collation de l'évêque de Dijon. L'église fut donnée à l'abbaye de Bèze en 830 par Albéric, évêque de Langres. »

II

VENDOVERA

D'où vient cependant que l'on a pu attribuer à Beurey ce qui regarde Beire ? Une coïncidence singulière y a aidé considérablement. Il est question dans le diplôme de Clotaire III, en même temps que de *Beria*, de plusieurs autres localités : *Vetus-Vineas*, *Tilerias*, *Tregias*, *Cypetum*, *uxatellum*, *Vendoveram*, *Auxiliacum*, *Blaniacum*, *Gibriacum*, etc..... On a cru reconnaître, sous ces désignations, plusieurs villages du département de l'Aube, dont les noms ressemblent assez à ceux-là ; et, comme ces villages ne sont pas éloignés de Beurey, on a conclu que *Beria* signifiait Beurey.

M. le baron Pavée de Vendeuvre commettait déjà cette erreur en 1812. Voulant démontrer, dans sa *Dissertation historique sur un bourg de Champagne*[1] que le mot *Vendeuvre*[2] ne doit pas se traduire par *œuvre des Vandales*, il s'appuie principalement sur le diplôme de Clotaire III. Comme c'est le premier acte où soit nommé *Vendovera*, et qu'en 664 les Vandales avaient depuis longtemps disparu de la Gaule, M. Pavée conclut que ces barbares n'ont pu concourir à la fondation de Vendeuvre. Mais il fallait prouver que le *Vendovera* du diplôme de Clotaire était réellement le Vendeuvre du département de l'Aube. Aussi M. Pavée ajoute : « Pour fixer l'identité et pour reconnaître qu'il s'agit ici du Vendeuvre (Vendovera), qui m'occupe, il suffirait de remarquer que dans le même diplôme on trouve les noms des lieux circonvoisins, Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. »

1. Troyes, Sainton, 1812.
2. Il s'agit ici d'un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bar-sur-Aube (Aube).

Digitized by Google

On cherche vainement dans la dissertation de M. le baron de Vendeuvre une autre preuve de cette assertion. Cependant son sentiment, si peu fondé qu'il soit, est généralement suivi de nos jours.

Arnaud, dans son *Voyage archéologique et pittoresque dans le département de l'Aube*[1] l'indique rapidement : « Le plus ancien monument qui fasse mention de Vendeuvre, dit-il, est un acte daté de l'an 664. »

M. le comte Du Manoir, dans sa *Notice sur le bourg et le château de Vendeuvre*[2], après avoir résumé la *Dissertation historique*, conclut ainsi : « On peut donc avec certitude écarter pour ce bourg de Champagne les étymologies vandales ou anglaises. La première preuve positive que l'on peut produire se rapporte à un temps où les Vandales n'existaient plus et où les Anglais n'existaient pas encore. C'est un diplôme du roi Clotaire III, daté de l'an 664, par lequel ce roi confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze. Parmi les domaines donnés ou restitués par ce diplôme, se trouve Vendeuvre (Vendovera). Les biens voisins de Vendeuvre s'y trouvent aussi : Gyé, Buxeuil, Auxon, Bligny, etc. »

M. Coutant, dans son *Histoire de la ville et du comté de Bar-sur-Seine*, avance la même opinion : « Ainsi, dit-il, il existe un diplôme de Clotaire III, de 664, qui confirme la donation de tous les biens accordés au monastère de Bèze nouvellement fondé. Parmi les domaines donnés se trouvent Vendeuvre, *Vendovera*, Gyé et Buxeuil. »

M. Boutiot, a suivi le même sentiment dans sa *Notice sur Vendeuvre et ses environs*[3], comme dans son *Dictionnaire topographique*. Il s'appuie, ainsi que les précédents, sur le diplôme de Clotaire. « Le nom de *Vendovera*, Vendeuvre, dit-il, se trouve parmi un grand nombre d'autres, appartenant pour la plupart au pays bourguignon. On en remarque quelques-uns qui s'appliquent à des lieux situés près de Vendeuvre. Ainsi *Blaniacum*, Bligny, jusqu'au dernier siècle appelé *Blaigny* dans les actes, et encore aujourd'hui dans le langage des habitants ; *Beria*, Beurey, *Cipetum*, qui doit être Cepoy, Sepoy, aujourd'hui Spoy[4]. »

1. Troyes. Cardon, 1837.
2. Elle est insérée dans le compte-rendu de la 20e section du Congrès archéologique de France, tenu à Troyes en 1853. Paris, Derache, 1854.
3. Troyes, Bouquot, 1861.
4. L'orthographe actuelle est Spoix.

Digitized by Google

Mais ce sont là des assertions sans preuves suffisantes. Les localités dont il s'agit sont trop éloignées de Bèze pour qu'on s'en tienne ici à la similitude des noms. Bien plus, si on la consulte strictement, elle ne permet pas de placer *Vendovera*, *Buxatellum*, *Cypetum*, *Blaniacum*, etc., dans le département de l'Aube. D'autres pays en effet bénéficient de la même similitude, et sont en même temps plus rapprochés de Bèze, circonstance qui autorise à revendiquer pour eux, avec plus de vraisemblance, les noms cités dans le diplôme de Clotaire.

Ainsi dans *Vetus-Vineas*, on est obligé de reconnaître Viévigne, canton de Mirebeau (Côte-d'Or) ; *Tilerias* n'est pas Thil (Aube), mais Thil-Chatel, canton d'Is-sur-Tille (Côte-d'Or) ; *Cypetum* n'est pas Spoix (Aube), mais Spoy, canton de Mirebeau ; *Tregias* est Treige, ferme dépendant du Spoy de la Côte-d'Or ; *Buxatellum* n'est pas Buxeuil (Aube), mais Buteau, village aujourd'hui disparu, dont une partie du territoire de Viévigne a gardé le nom ; *Auxiliacum* n'est pas Auxon (Aube), mais Oisilly, canton de Mirebeau ; *Blaniacum* n'est pas Bligny (Aube), mais Blagny, canton de Mirebeau ; *Gibriacum* n'est pas Gyé (Aube), mais Gevrey, chef-lieu de canton dans la Côte-d'Or ; enfin *Vendovera* n'est pas Vendeuvre, mais Véronnes, canton de Selongey (Côte-d'Or).

Toutes ces localités sont comprises aujourd'hui dans l'arrondissement de Dijon, et confinent à Bèze et à Beire. C'est d'elles seules qu'il s'agit dans le diplôme de Clotaire. Nous en pourrions donner les preuves pour chacune ; mais, comme il serait trop long d'entrer ici dans le détail, nous nous arrêterons seulement à montrer que *Vendovera* n'est pas Vendeuvre, mais Véronnes. Cette constatation nous importe davantage, car, si *Vendovera* était Vendeuvre, Beurey, situé à cinq ou six kilomètres seulement de Vendeuvre, pourrait sans trop d'inconséquence être pris pour *Beria*.

J'avoue d'abord que le mot Vendeuvre semble être plutôt que Véronnes la traduction de *Vendovera*. Mais il ne faut pas s'arrêter à cette difficulté qui n'est qu'apparente. L'histoire nous montre souvent en effet des pays qui portent simultanément ou successivement des noms différents. Il en est ainsi de *Vendovera*.

La *Chronique de Bèze* raconte que, vers 815, Betto, évêque de Langres, comparut avec son avocat Burgoard par devant les juges de l'empereur Louis, pour revendiquer les droits de l'abbaye contre Aldon qui détenait injustement certains territoires.

Digitized by Google

Sur les dépositions de neuf témoins, les possessions du monastère furent délimitées et on y comprit le territoire de *Vendovera* que le chroniqueur nomme indifféremment *Vendobrinsis* ou *Vilensis*. Plus loin, en parlant de la même localité, il lui donne les noms de *Vilarum*, de *Vendourensis*, puis celui de *Verona* ou *Varona* qui reste enfin seul employé. Il n'est donc pas surprenant que *Vendovera* puisse aujourd'hui porter le nom de Véronnes, qui est la traduction de *Verona*,

Dans ce même inventaire on trouve mentionné *Vetus-Vendobrinse* à côté de *Vendobrinse*. D'où suit qu'en 815 le même nom de *Vendobrinse* ou *Vendovera* (le premier est l'adjectif et le second le substantif), était donné à deux localités différentes mais rapprochées l'une de l'autre. Or le Vendeuvre de l'Aube ne nous offre rien qui corresponde à cette double désignation, tandis que, dans le département de la Côte-d'Or, on voit Véronnes-les-Grandes à côté de Véronnes-les-Petites, au même arrondissement et au même canton.

Le chroniqueur conclut de cet inventaire que le domaine de l'abbaye s'étendait jusqu'au finage des lieux nommés *Burburenensem* et *Vilarum*, *usque ad finem Burburenensem at que Vilarum*. Il est certain que *Vilarum*[1] n'est qu'une variante de *Vilensis* et que le chroniqueur désigne ici les deux *Vendovera* dont il vient d'être question. Il est également certain que dans *Burburenensem* il faut aujourd'hui reconnaître Bourberain, paroisse située non loin de Bèze, et longtemps sa succursale. Enfin il est aussi certain que ces localités désignées sous les noms de *Burburenensem* et de *Vilarum* étaient voisines l'une de l'autre, puisque l'une et l'autre limitaient du même côté les propriétés de l'abbaye. Par conséquent pour retrouver aujourd'hui *Vendovera* ou *Vilarum*, il faut regarder à côté de Bourberain. Or, si nous consultons les cartes modernes, ce n'est pas Vendeuvre (Aube) que nous apercevons dans ce voisinage, mais Véronnes, dont le territoire touche à celui de Bourberain.

Autre preuve : la *Chronique de Bèze* nous a conservé les contrats des ventes et acquisitions faites à diverses époques par l'abbaye. On peut y constater que les biens cédés par les habitants de *Vendovera* correspondent aujourd'hui à des localités éloignées du Vendeuvre de l'Aube et rapprochées au contraire des Véronnes de la Côte-d'Or. Comment expliquerait-on

1. *Vilarum* genitif de *Vila*.

Digitized by Google

ce fait si *Vendovera* était Vendeuvre? On l'explique parfaitement au contraire si l'on reconnaît *Vendovera* dans Véronnes; car il est tout naturel que les propriétés des habitants de Véronnes se soient trouvées à Véronnes et aux environs.

En outre, le *Vendovera* ou Vendeuvre de l'Aube fut donné au pape par Louis-le-Débonnaire ; en 865, un certain comte Guy ou Guidon s'en empara ; mais le concile de Troyes de 878, présidé par le pape Jean VIII, l'attribua définitivement à l'abbaye de Pothières. *Vendovera* aurait donc cessé d'appartenir au monastère de Bèze. Or on ne voit nulle part que les abbés de Bèze aient jamais cédé leur *Vendovera* à personne. On ne comprend pas que l'auteur de la *Chronique* ait pu commettre un oubli si grave, quand il rapporte avec le plus grand soin des actes d'une importance très-secondaire, par exemple la cession d'une manse ou d'un serf. Bien plus cette même *Chronique* nous apprend qu'après 878 l'abbaye de Bèze possédait encore *Vendovera*. Il faut donc admettre qu'il y avait autrefois deux localités de ce nom, l'une qui appartint à l'abbaye de Pothières après 878, l'autre qui resta la propriété du monastère de Bèze.

On peut ajouter que le *Vendovera* ou *Verona* de Bèze avait une église dédiée à saint Maurice : *ecclesiam quæ est in valle Verona, in honore S. Mauritii.* Or l'église de Vendeuvre (Aube) est dédiée à saint Pierre, tandis que l'église de Véronnes-les-Petites est encore aujourd'hui consacrée à saint Maurice.

Tout démontre donc que dans le diplôme de Clotaire III, il ne s'agit pas plus du Vendeuvre que du Beurey de l'Aube, mais des Véronnes et de Beire-le-Chatel de la Côte-d'Or. M. Pavée de Vendeuvre et ceux qui l'ont suivi ont été abusés par la ressemblance des noms.

III

BIRREI

Arrivons maintenant à *Birrei*.

M. Lalore l'assimile à *Beria* et à Beurey ; c'est une erreur. Le document sur lequel il s'appuie et auquel il renvoie est cité dans la *Gallia Christiana* [1]. C'est un acte par lequel Guillenc, évêque de Langres, confirme en 1126 au monastère de Moutiers-Saint-Jean des priviléges accordés par Jocerand, son pré-

1. T. IV, *instr.* p. 158.

Digitized by Google

décesseur. On y trouve énumérées, parmi les biens du monastère, les églises des lieux nommés : *Birrei*, *Riccei*, *Curtannaci*, etc. L'ouvrage plus ancien du P. Rouvière sur l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean ou Réomé [1], citait déjà le même document. Mais rien ne permet de penser que *Birrei* soit Beurey.

Il est impossible d'abord que *Birrei* soit la même localité que *Beria*. *Beria* appartenait à Bèze, tandis que *Birrei* appartenait à Moutiers-Saint-Jean. S'il s'agissait ici de *Beria*, il faudrait que cette localité eût quitté son nom pour prendre celui de *Birrei*, et que l'abbé de Bèze l'eût cédée à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean. Or nous ne voyons dans aucun des documents qui nous restent aucune indication, ni de ce changement de nom, ni de ce changement de propriétaire. Ce ne saurait être un oubli de la part des chroniqueurs ; étant donné le zèle avec lequel ils revendiquaient les droits de leurs monastères, et le soin qu'ils mettaient à conserver les moindres titres, on ne peut admettre qu'ils aient omis un acte si important pour Bèze et pour Moutiers-Saint-Jean. Bien plus, en consultant la *Chronique de Bèze*, on trouve qu'après 1134, au temps de l'abbé Vidric, *Beria* conservait son nom antique et appartenait encore à l'abbaye de Bèze. Comment donc, à la même époque, cette localité aurait-elle pu, sous le nom de *Birrei*, appartenir à Moutiers-Saint-Jean ? Il y a ici une impossibilité flagrante.

Birrei n'est donc pas *Beria ;* ce n'est pas non plus Beurey.

Le P. Rouvière, dans son *Reomaus*, reproduit plusieurs pièces dans lesquelles il est question de *Birrei*. Cette localité y est plusieurs fois désignée sous ce nom, avec *Riccei*, *Curtannaci*, etc. Mais à partir d'un privilège accordé à Moutiers-Saint-Jean en 1142, par le pape Eugène III, elle est appelée *Beriacus* et *Berriacus*, en même temps que *Riccei* devient *Reciacus* et *Ritiacus*. Plus loin, dans la liste des propriétés du monastère, le P. Rouvière cite *Berriacus* et son église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste : *ecclesia paræcialis S. Joannis Baptistæ de Berriaco*. Il ne peut donc être ici question de Beurey, dont l'église a toujours eu pour patron saint Andoche, non plus que de *Beria*, dont l'église est dédiée de temps immémorial à saint Laurent.

Pour retrouver *Birrei*, la vraisemblance engage à le chercher non loin du monastère auquel il appartenait. *Beria* et Beurey se trouvent à une assez grande distance. Mais à l'aide

1. *Reomaus*, Paris, Cramoisy, 1637.

Digitized by Google

des pouillés de Langres, il nous est permis de découvrir *Birrei* dans une paroisse du doyenné même de Moutiers-Saint-Jean, désignée sous le nom de *Bierreyum* : *ecclesia S. Joannis Baptistæ de Berreyo, ad eamdem præsentationem* (*domini abbatis*), *valet* 110 *liv.*

Tout se rapporte ici parfaitement à *Birrei*. Il s'agit d'une église dédiée à S. Jean-Baptiste, et appartenant à l'abbaye de Moutiers-Saint-Jean, comme *Birrei*. Si le nom n'est pas absolument identique, il est du moins assez peu dissemblable : *Bierreyum* peut très-bien être l'équivalent de *Birrei* et de *Beriacus*.

Or les Pouillés plus récents, à côté du même mot latin *Bierreyum* mettent la traduction française : Bierry, Bierrey ou Bierre. C'est aujourd'hui Bierre-les-Semur, canton de Précy-sur-Thil, arrondissement de Semur (Côte-d'Or).

Voilà donc la vérité historique sur *Beria* et *Birrei*. Beurey (Aube), ne doit aucunement bénéficier de leur passé, non plus que Vendeuvre (Aube), du passé de *Vendovera*.

L'Abbé E. Choullier.

Digitized by Google

MONUMENT COMMÉMORATIF

DE

DOM JEAN MABILLON

DANS SON PAYS NATAL

Il y a eu 246 ans, le 23 novembre 1878, que naquit au village de St-Pierremont (Ardennes) Jean Mabillon, l'un des grands hommes du siècle de Louis XIV, la gloire des Bénédictins de Saint-Maur, l'incomparable modèle du savant chrétien. Cet enfant vit le jour dans une humble maison qui subsiste encore, au sein d'une famille très-modeste de laborieux paysans ; il fut baptisé le 25 novembre, à l'église de la paroisse et reçut en grandissant les leçons de la foi dans ce sanctuaire comme au foyer paternel. Un oncle, curé dans le voisinage, l'initia aux éléments des lettres ; à l'âge de quatorze ans, il partit pour l'université de Reims où il étudia au collége des Bons Enfants. Après avoir été clerc du séminaire diocésain, il entra à vingt-et-un ans dans la célèbre abbaye de Saint-Remy, où il prononça ses vœux le 6 septembre 1654 ; sa vie s'écoula dès lors à l'ombre des cloîtres bénédictins, et se termina le 27 décembre 1707 au monastère de Saint-Germain-des-Près.

Le fils de Jeanne Guérin et d'Etienne Mabillon, vénérable centenaire mort en 1692, celui que les érudits saluent du nom de grand, garda toujours l'humble simplicité de son origine : tandis que ces ouvrages illustraient sa patrie, il se tint au dernier rang de ses frères et mérita ainsi la plus durable des renommées, celle qui s'acquiert par de solides vertus et d'impérissables travaux, [1] depuis deux siècles, sa mémoire n'a cessé de grandir dans l'estime de ceux qui aiment l'érudition et l'histoire. Le tombeau de Mabillon, violé en 1799, fut solennellement réintégré à St-Germain-des-Prés en 1819, et recouvert d'un marbre commémoratif par l'Académie des inscriptions dont il

1. C'est ce qu'exprimait Mabillon, en demandant qu'on n'érige un monument public qu'aux hommes déjà illustrés par eux-mêmes : « Monumentum, quovis ære ac marmore perennius, veris solidisque virtutibus sibi ipsi erigere curent. » *Iter italicum*, p. 176.

Digitized by Google

avait été l'un des membres fondateurs. L'abbé Bouillot le biographe des Ardennes, eut le projet à cette époque de consacrer aussi son souvenir dans l'église de St-Pierremont par un monument modeste comme le caractère du grand homme qu'il devait honorer, témoignage de reconnaissance destiné à rappeler à ses compatriotes ses vertus, ses travaux et sa gloire. [1] Le cardinal Gousset et monseigneur Landriot exprimèrent plusieurs fois ce vœu, dont on retrouve encore l'expression dans un article de M. Gainet publié en 1869 [2] .M. le doyen de Buzancy avait de son côté fait placer une plaque de marbre relatant seulement les dates de la vie du savant bénédictin, en attendant qu'une œuvre plus complète la remplaçât. Enfin, au mois de décembre 1877, le projet fut repris et vient d'être heureusement accompli dans les meilleures conditions de solidité et de convenance artistique.

Semblable hommage venait d'être rendu au vertueux J.-B. Blanchard, jésuite, littérateur, chanoine d'Avenay, l'auteur de l'*Ecole des mœurs*, né à Tourteron en 1731 et mort au même lieu en 1797. [3] Un marbre, appliqué au mur de face du transept gauche de l'église de Touteron, offre la mention de sa carrière et de ses œuvres suivie de textes sacrés, accompagnée de la dédicace : *A leur oncle, la famille Dureteste.* — En 1858, le cardinal Gousset bénit la statue du célèbre théologien René Billuart, de l'Ordre de Saint-Dominique, érigée près de sa tombe dans l'église de Revin.

L'Académie de Reims, sur la proposition d'un membre correspondant, accueillit l'initiative d'un monument analogue pour Mabillon [4]. Le conseil de Fabrique de Saint-Pierremont accepta la proposition et voulut s'y associer ; le 9 janvier 1878, Mgr l'Archevêque de Reims autorisa l'érection d'un monument à la mémoire de Mabilllon dans l'intérieur de son église natale, et désigna M. l'abbé Tourneur, vicaire général, pour coopérer à l'œuvre. A la suite de cette décision, M. Guillaume, doyen de Buzancy et M. Lourdet, curé de St-Pierremont se joignirent à M. Loriquet, conservateur de la bibliothèque de Reims et à l'auteur de cet article, pour mener de concert l'entreprise à

1. *Bouillot, Biogr.* Arden. T. II, p. 157.
2. *Bulletin du diocèse de Reims*, novembre 1869.
3. *Bouillot.* Biogr. Arden. p. 127.
4. V. Le compte-rendu des travaux de l'année 1877-78, lu par M. Loriquet, secrétaire général à la séance publique du 25 juillet 1878. *Travaux de l'Académie*, tome LXIII.

Digitized by Google

bonne fin. Il fut décidé, tout d'abord, que le monument aurait le caractère de simplicité qui convient au souvenir de Mabillon, et que, pour faire face au chiffre peu élevé de la dépense, une souscription toute privée y pourvoirait. M. Loriquet voulut bien travailler à la rédaction de l'inscription française tandis que les autres membres du comité s'occupèrent à faire dresser un plan et à réunir les fonds nécessaires.

Au mois d'avril 1878, on adopta un projet dont le type fut emprunté au motif d'architecture qui orne le sommet du portail de l'hôpital général (ancien collége des jésuites) de Reims, construction conçue dans le meilleur goût du XVIIe siècle. Au milieu d'un simple encadrement en pierre formant bordure, une plaque de marbre noir porte l'inscription : elle est rédigée en français afin que le sens et la leçon qui en ressort, soient accessibles à tous. Sur le sommet, entre deux volutes, un cartouche ovale contient le profil sculpté des traits de Mabillon, d'après la gravure de Simonneau (in-8°, ovale) ; au-dessous du marbre, un médaillon reproduit l'écu de la congrégation de Saint-Maur : la couronne d'épines entourant la devise PAX, accompagnée d'une fleur de lys et des clous de la passion. L'exécution du plan fut confiée à M. Bulteau, sculpteur à Reims, qui sut donner à cette conception si simple et si dépouvue d'ornements, un aspect de parfaite convenance. [1] Les caractères des lettres gravées furent ceux du XVIIe siècle, afin de donner à l'ensemble le cachet de cette époque.

L'emplacement choisi dans l'intérieur de l'église fut le pilier voisin du sanctuaire du côté de l'épître, la disposition des lieux fit désirer un ornement semblable sur le pilier placé en face du côté de l'évangile. Pour satisfaire à ce désir, un monument analogue à celui qui vient d'être décrit fut disposé comme pendant, mais au lieu du portrait de Mabillon, il est couronné par deux écussons accolés dans le cartouche supérieur : l'un aux armes de Saint-Remy de Reims, l'abbaye où Mabillon fit sa profession ; l'autre aux armes de Saint-Germain-des-Prés, l'abbaye où il mourut après un séjour de quarante-trois ans. Ces blasons se lisent ainsi : *Saint-Remy*, « d'azur semé de fleurs de lys d'or à la croix d'argent brochante sur le tout, l'écu surmonté d'une colombe au naturel déposant sur la croix la sainte Ampoule de sable. » — *Saint-Germain-des-Près*, « de

1. Le monument mesure une hauteur totale de 2m 05, sur une largeur de 1m 25. — Le marbre à 1m de hauteur, sur 0m 70 de largeur.

Digitized by Google

France, à l'écu en cœur de sable chargé de trois besans d'argent 2 et 1. » Sur le marbre pour correspondre à l'inscription française, on en lit une très-brève en latin.

Voici les textes des inscriptions :

I

A LA MÉMOIRE DE DOM JEAN MABILLON, RELIGIEUX BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DES INSCRIPTIONS, NÉ A SAINT PIERREMONT, LE 23 NOVEMBRE 1632, MORT A SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS LE 27 DÉCEMBRE 1707.

IL ÉTUDIA DANS L'UNIVERSITÉ DE REIMS ET FIT PROFESSION
DANS L'ABBAYE DE SAINT-REMY EN 1654.
ERUDIT, PALÉOGRAPHE, HISTORIEN,
IL PORTA LA LUMIÈRE
DANS LES ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES
ET DANS CELLES DE LA FRANCE ;
MODÈLE DES RELIGIEUX
PAR SA PIÉTÉ ET SES DOUCES VERTUS,
DES SAVANTS PAR SES TRAVAUX,
PLUS ENCORE PAR SA DROITURE
ET SA MODESTIE.

II

D. JOANNES MABILLON,
IN HAC AEDE
SACRO FONTE RENATUS
FIDEQ. EDUCATUS,
REMIS AC PARISIIS
MONACHUS STI BENEDICTI
PAUPER, CASTUS, HUMILIS,
ERUDITIONE CLARUIT :
SIC DOCET JUVARE
PIETATEM SCIENTIA,
SCIENTIAM PIETATE.
TANTI VIRI MEMORES
HUNC TITULUM POSUERE
ANNO DNI M. DCCC. LXXVIII.

Traduction. Dom Jean Mabillon reçut dans cette église la grâce du baptême et y fut instruit des vérités de la foi ; plus

Digitized by Google

tard, à Reims et à Paris, devenu moine de Saint-Benoit, pratiquant la pauvreté, la chasteté, l'obéissance, il brilla par son érudition : son exemple nous apprend à aider réciproquement la piété par le savoir et le savoir par la piété.

Se souvenant d'un si grand homme, ses compatriotes lui ont érigé ce monument l'an du Seigneur 1878.

L'ensemble de la dépense, y compris l'envoi promis aux souscripteurs d'une étude sur Mabillon, s'élève à 810 francs. Cette somme fut réunie dans l'espace de quatre mois, et comme il ne s'agissait pas d'ériger un monument public, aucun appel n'a été adressé à la publicité : la Fabrique et les habitants de Saint-Pierremont, messieurs les curés du canton de Buzancy, l'Académie de Reims, la Société Française d'archéologie, assurèrent un concours généreux. M. Natalis de Wailly, l'érudit auteur des *Éléments de Paléographie*, originaire des Ardennes et membre comme Mabillon de l'Académie des inscriptions, M. Jamin, professeur à la Sorbonne, Mgr l'évêque de Chartres, et bon nombre d'autres Ardennais ou Rémois complétèrent la souscription ; la mémoire de son Excellence Mgr Landriot fut libéralement associée à cette œuvre, si bien en rapport avec son culte pour l'érudition.

Ainsi, en moins d'un an, dans le village où naquit Mabillon il y a près de deux siècles et demi, le projet conçu en son honneur se trouvait réalisé, et le pays avait acquité une dette sacrée de reconnaissance envers l'un de ses plus illustres enfants.

Le monument commémoratif de Mabillon fut inauguré et béni dans sa paroisse natale le samedi 16 novembre 1878. M. Tourneur, vicaire général de Reims, présidait cette cérémonie tout intime, entouré de quelques souscripteurs de l'œuvre et des doyens et curés des environs. M. le curé de Saint-Pierremont avait organisé la fête avec une convenance et un zèle au-dessus de tout éloge : la paroisse tout entière répondit à son appel, comprenant qu'il s'agissait de rendre hommage à un compatriote dont le foyer natal, conservé intact à quelques pas de l'église, semble encore rendre témoignage des vertus de son enfance. Plusieurs assistants, entre autres M. Gautier, instituteur de Sommauthe, justifiaient leur présence par des liens de parenté ou d'alliance avec la descendance des neveux de Mabillon.

En présence de cet auditoire sympathique, on chanta solennellement la messe votive de saint Benoit, associant ainsi le

Digitized by Google

culte du patriarche des moines d'Occident à la mémoire de l'humble religieux qui vécut onze siècles après lui sous sa règle, et immortalisa son Ordre par les *Annales bénédictines* et les *Actes des Saints bénédictins*. Après l'évangile, M. l'abbé Tourneur monta en chaire et prit pour texte de l'éloge de Mabillon les premiers mots de l'épître : *Dilectus Deo et hominibus cujus memoria in benedictione est*, cher à Dieu et aux hommes, sa mémoire est restée en bénédiction. Il retraça pendant une demi-heure le tableau de la vie, des œuvres et des vertus du grand religieux, ne laissant échapper aucune des circonstances qui rattachent Mabillon à Reims et à la Champagne. Ce langage historique, élevé et populaire tout ensemble, fut écouté avec un religieux respect et compris par tous les rangs de l'assistance.

Le village de Saint-Pierremont (Ardennes, arrondissement de Vouziers et canton de Buzancy) s'est montré de la sorte heureux et fier d'être la patrie de Mabillon. Il a donné à beaucoup de grandes villes l'exemple de la reconnaissance envers une mémoire vénérable. Qu'un pieux respect veille sur l'étroite demeure, berceau de Mabillon, distinguée désormais des habitations voisines par un marbre incrusté au-dessus de la porte; que l'on conserve cette large cheminée soutenue par deux piliers ronds et garnie de sa vieille taque fleuronnée ! En sauvegardant cette obscure maison, le vrai monument historique de la commune, on perpétuera le plus touchant souvenir de Mabillon, celui de la simplicité de son origine et de la modestie qui le caractérise depuis le berceau jusqu'à la tombe.

HENRI JADART.

Rethel, 17 novembre 1878.

Digitized by Google

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE Ier

COMMENT FEURENT PERDUES LES CHAUSSES DE NOBLE HOMME JEHAN DE SOULDERON

En faisant diverses recherches dans un des volumineux registres de l'ancienne corporation des drapiers et chaussetiers de la ville de Châlons, registre qui remonte au commencement du XVIe siècle, et qui embrasse toute la période qui s'étend de 1525 à 1680, nous avons trouvé, dans les comptes de l'an 1536, mention de la dépense suivante :

« Paié à maistre Jehan Conort deux sols et au procureur « douze deniers tournois, qui ont plaidé pour nous contre « Jehan de Soulderon pour des chausses perdues en la maison « de Nicolas Robillart..... cy 2 sols, 12 deniers.

Plus loin il est encore dit :

« Paié à maistre Conort nostre conseil pour estre, tant pour « nous que pour les compagnons chaussetiers qui feurent « journés (assignés) pour le prinse des chausses de Jehan « de Soulderon..... cy 5 sols.

Plus loin nous trouvons encore :

« Paié à maistre Jehan Conort 2 sols et au procureur « Beschefer 12 deniers pour avoir playdé la cause contre Jehan « de Soulderon..... cy 3 sols.

« Item. — Paié pour avoir playdé le 2e jour dudit à maistre « Conort et au procureur Beschefer 3 sols.

« Plus pour un acte dudit procès 2 sols.

« Plus, payé au Bailly et à Jehan « Lorin pour une commission « libellée pour adjourner Claude « Thibault, Jacques Babolet et « Jehan Finaud..... 3 sols.

« Plus à Didier Dauxay pour « sa relation..... 2 sols, 6 deniers.

Enfin en 1538 nous trouvons une longue note de frais encore relative à ce procès, note ainsi conçue :

Digitized by Google

« Pour une commission pour
« adjourner nos témoings..... cy 2 sols, 6 deniers.
« à Nicolas Vinet, sergent. pour
« avoir adjourné nos témoings... 5 sols.
« qui sont Jacques Varin, Jehan
« Legros, Pierre David et aultres.

« Plus m'est deu du 27 novembre 1537, à disner pour « maistre Jacques Daoust, Pierre Léonnard, Jacques Pennetier et Christophe Despit, en l'ostel du Gantelet pour conférer sur l'affaire de Jehan de Soulderon 50 sols.

« Plus pour les journées des témoings :

Jehan Legros.....	4 sols.
Jacques Varin.....	5 sols.
Pierre David.....	5 sols.
Nicolas Vincent.....	5 sols.

« Plus m'est deu pour dépense faicte pour le 4e jour d'ap- « vril de la présente année pour Jehan Joybert, Hugues de « Champaigne, Claude Hennequin, Guillaume Legoix et le « procureur qui a promis les rabattre à la fin du procès.
25 sols.

« Payé au greffe pour ung compulsoire pour contraindre « Hugues de Champaigne à lever plusieurs actes de sur ses « registres pour faire apparoir comme lesdits Claude Thibault, « Jacques Babolet et Jehan Finaud ont été mis au procès pour « ceste même cause..... 3 sols, 9 deniers.

« Paié audit de Champaigne pour avoir levé ladite procé- « dure et signé lesdits actes..... 25 sols.

« Et paié à Pierre Geoffroy pour son salaire pour avoir « requis et fait les enquestes, c'est assavoir par nous 50 solz « et par Despit 50 solz, au total.. 100 sols.

« Paié audit Geoffroy pour avoir
« été adjourné en faisant lesdites
« enquestes..... 40 sols.

« Paié pour l'acte..... 12 deniers.

« Paié à Lucas, cousturier pour
« un sac à procès..... 12 deniers.

« Paié à l'advocat Grandgule qui
« a playdé le 3e jour..... 20 sols.

« Paié pour les espices du juge. 3 l.

« Plus pour avoir sollicité audit

Digitized by Google

« procès pour mes peines et vaca-
« tions..... 4 l.
« Paié aux Cordeliers pour l'obit
« pour le repos de l'âme de Jehan
« de Soulderon, suivant l'ordon-
» nance du Bailly, avec pain et vin
« pour offrande..... 32 sols.

Le désir de savoir quelles pouvaient être les causes d'un procès qui a duré plus de deux années et qui a donné lieu à un tel détail de frais, nous a fait recourir aux archives du Bailliage; ce n'est qu'après avoir pris connaissance de la volumineuse procédure de l'affaire que nous avons été renseigné sur la cause première de l'instance. Les recherches ont été longues mais nos peines n'ont pas été perdues; les complications singulières qui sont venues s'ajouter au fait principal ont fait de cette affaire peut-être la plus curieuse sur laquelle la justice locale de l'époque ait eu à prononcer. --- Nous en donnons ci-après le récit bref, mais aussi fidèle que l'ensemble des documents consultés nous le permet.

Le 10 octobre 1536, le sieur Jehan de Soudron arriva à Châlons pour diverses affaires. — Il descendit selon sa coutume à l'hôtel des Trois Rois où il dina après avoir veillé à ce que sa mule fût pourvue du nécessaire et mise en face d'un râtelier bien garni.

Il fit ensuite quelques démarches en ville, puis revint à l'hôtel des Trois Rois qui était situé, comme on le sait, sur la place du marché au blé. — Il se rajusta et se rendit chez maitre Nicolas Robillart, drapier et chaussetier, ayant boutique et pignon sur ladite place, à l'image Ste-Anne.

Il était environ quatre heures de relevée lorsque Jehan de Soudron entra chez le susdit Nicolas.

Maître Robillart le reçut avec les égards dus à un homme de qualité, puis le pria de faire connaître l'objet de sa visite.

— Je voudrais, dit Jehan de Soudron, faire, sur le champ raccommoder mes chausses.

— Tout à vos ordres, messire, fit maître Nicolas en s'inclinant, bien que nous soyions en ce moment fort pressés. — Pourtant, si les avaries ne sont pas trop graves ce sera l'affaire de quelques instants.

Et il tendit la main, pensant que le sieur de Soudron apportait sous son mantel, les chausses qui exigeaient une réparation aussi urgente.

Digitized by Google

Mais aussitôt sa réponse, Jehan de Soudron avait pris une autre attitude ; il avait laché les agrafes qui liaient les chausses au pourpoint et se mettait en devoir de les retirer. — Il n'y avait pas de doutes à avoir ; c'était bien les chausses qu'il portait qu'il voulait faire raccommoder ; de sorte que, quelques secondes après il se trouvait sans chausses au milieu de la boutique de maître Nicolas auquel il les présenta gravement.

— Par Sainte-Anne ! Messire, vous ne pouvez rester ainsi sans chausses, dit maître Nicolas ! la décence....

— Il n'y a ni décence ni indécence pour un homme qui ne possède qu'une unique paire de chausses, laquelle est à raccommoder répliqua Jehan.

Et croisant sur la poitrine sa robe à manches, il se promena fièrement dans la boutique de maître Nicolas, bien que l'on vit ses jambes nues.

Maître Robillart prit les chausses, les examina et reconnut qu'un morceau de parchemin avait été cousu dans la région du fond pour dissimuler provisoirement l'usure complète de cette partie du vêtement.

Puis il entra dans la pièce voisine et dit à son premier compagnon :

— Pierre, avisez un morceau ou deux d'étoffe semblable et réparez au plus vite les chausses de messire ; — et il les déposa sur l'établi où le compagnon Pierre était installé.

La boutique du maître chaussetier était fort achalandée et bien approvisionnée, nulle part ailleurs on n'eut trouvé un meilleur assortiment de draps : drap-drapant, futaine, pinchinats, serges de St-Nicolas, ratines, cadis, bouracans, espagnolettes, estamet, camelot ; et au moment même où se passait la scène que nous rapportons, le second compagnon et deux apprentis emportaient de l'atelier, pour les porter à domicile, les nombreuses commandes de la semaine ; car les approches de l'hiver commençaient à se faire sentir, époque à laquelle un chaussetier-drapier était toujours fort pressé. C'était de plus un samedi, jour où l'on essayait de contenter le client toujours aise d'étrenner un vêtement neuf pour la messe paroissiale du dimanche.

Maître Nicolas qui avant tout était marchand, ne voulut pas laisser passer une aussi belle occasion de vente et il se crut obligé de faire ses offres de service.

— Messire, dit-il à Jehan de Soudron, vous venez de déclarer que vous ne possédez que cette unique paire de

Digitized by Google

chausses ; vous pouvez trouver ici de quoi refaire votre garde-robe : — chausses, pourpoints, robes, fourrures et tout ce qui constitue l'habillement des gens de bien ; vous pouvez être sûr d'être fidèlement servi.

— Je ne puis acheter, répliqua Jehan, le cens ne rentre point, les paysans n'ont rien récolté; donc pas de gerbes, point de champarts, — et pour acheter, mon terrage est cette année de trop petit revenu.

— Je vends aussi à crédit, messire, reprit maître Nicolas; quand l'on ne peut me payer dans la présente année, j'attends volontiers Pâques ou la Saint-Martin prochaine, surtout pour les personnes de qualité.

— Vous parlez comme un marchand, moi, comme un acheteur prudent, j'ai pour règle de n'acheter que ce que je puis payer.

Dans ce moment le compagnon Pierre entra dans la boutique et dit d'un air effaré :

— Maître, où sont donc, je vous prie, les chausses que vous m'avez ordonné de réparer sur le champ ; je ne les vois point ?

— Comment, répliqua maître Nicolas, vous ne les voyez point? Etes-vous donc devenu subitement aveugle ; je viens de les déposer sur votre établi ; elles doivent donc y être.

— Doivent, oui ; mais elles n'y sont point.

Nous avons dit plus haut que maître Nicolas avait remarqué que les avaries du fond des chausses étaient dissimulées ou masquées sous un large feuillet de parchemin ; — voici ce que nous savons à ce propos.

Le sieur de Soudron était veuf depuis longues années et il n'avait près de lui qu'une vieille servante.

Peu soucieux de sa toilette, il ne dénonçait pas toujours à temps les réparations que ses vêtements exigeient, et tout était recousu à la hâte, quelquefois au moment de se mettre en route. — Le matin même, il avait appelé la vieille Brigitte pour rajuster son haut de chausses du mieux qu'elle pourrait, disant qu'il le ferait mettre en état à Châlons où il se rendait. — Celle-ci, en fille avisée, chercha à remédier au plus vite au mauvais état des chausses de son maître ; mais ne trouvant pas d'étoffe appropriée, elle ouvrit un manuscrit de sa défunte maîtresse, qui était un recueil de chansons et ballades d'un autre âge, soigneusement écrites, notées sur parchemin et ornées de brillantes enluminures; elle choisit la feuille la plus

Digitized by Google

résistante, la coupa et la fixa par une solide couture sur la solution de continuité du vêtement.

— Sous sa robe, dit-elle, cela ne verra pas. Ces chausses étaient donc, à cause de cette particularité, fort reconnaissables.

Le compagnon chercha de nouveau, le drapier aussi, mais sans plus de succès ; bref, il fut constaté que les chausses de Jehan de Soudron avaient disparu.

Maître Robillart n'en pouvait croire ses yeux. Comment, il y avait cinq minutes à peine que ces chausses avaient été déposés par lui sur le tréteau et elles n'y étaient plus?

— Or çà, exclama-t-il, où sont les apprentis qui étaient là tout à l'heure?

— Ils sont allés, répondit Pierre, porter les chausses neuves de maître Thibault, le pourpoint de maître Laguille. plus les chausses et balandras des pauvres assistés par la confrérie de madame Sainte-Cyre.

— Coquins, dit maître Robillart en s'animant, il n'est farce ni noise qu'ils ne cherchent; ils les auront certainement emportées avec la besogne de la semaine. Comment m'ont-ils mis dans un tel embarras alors qu'attend cet honnête seigneur. — Ça, courez vers eux et dites-leur que s'ils ne rapporteut les chausses à l'instant, je leur allonge les oreilles d'un pan au moins.

Et le compagnon sortit courant.

— Messire, dit maître Robillart en s'adressant à Jehan de Soudron, vous me voyez fort désolé et marri de ce qui arrive; ces apprentis ont quelque peu la tête folle et leur maladresse va vous causer un retard que je vous prie d'excuser.

— J'attendrai, répondit philosophiquement messire Jehan.

Le compagnon revint bientôt avec les apprentis; il était allé lui-même chez maître Thibault, chez maître Laguille, chez le doyen de la confrérie de madame Ste-Cyre, et, nulle part, il n'avait trouvé trace des chausses en question.

En présence de cette solution négative, Jehan de Soudron se leva et déclara au maître chaussetier qu'il rentrait à l'hotellerie pour en partir le lendemain matin; que si les chausses se retrouvaient avant ce délai, on les lui reportât, et que, si elles n'étaient retrouvées que plus tard, on les lui fit tenir en sa maison de Soudron.

Maître Robillart se confondit en excuses, fit cent instances pour amener le sieur de Soudron à accepter une paire de

Digitized by Google

chausses, au moins pour le voyage; Jehan refusa — Ce sont mes chaûsses que je veux, dit-il, et non d'autres.

Le drapier fit de nouvelles recherches, bouscula les apprentis, cria, tempéta; mais pas plus le lendemain que la veille les chausses ne furent retrouvées.

CHAPITRE II

COMMENT LES DICTES CHAUSSES SONT PRINSES ET CONGNEUES POUR CELLES D'UN MÉNESTRIER

En 1536 habitait à Châlons rue de la Petite Etape (aujourd'hui rue Chamorin) maître Claude Thibault, qui pendant trente années avait commercé avec succés dans les épices et dans la cire. Retiré des affaires il avait acquis le titre de bourgeois de Châlons, de marguillier de la paroisse Saint-Germain et il esperait être un jour élu du Conseil de ville et même porté à l'échevinage; mais ces titres justement ambitionnés ne lui suffisaient pas; il visait à mieux; il caressait le rêve que faisait alors tout bourgeois enrichi, il voulait être anobli, c'est-à-dire être exempt de tailles, de corvèes, de logements militaires, jouir en un mot de toutes les prérogatives alors accordées à la noblesse.

On sait que dans le cours des XVe et XVIe siècles, rien ne fut plus facile que d'obtenir de telles distinctions. — Avec de la fortune on achetait un fief, on payait certains droits assez elevés et l'on se réveillait un beau matin seigneur de l'Oisel ou du Haut-Verger, quelquefois il n'en fallait pas tant, il suffisait d'avoir été agréable au souverain dans quelque circonstance prévue ou fortuite; *le Mercure de France* cite un bourgeois d'Alençon qui fut anobli pour avoir offert au roi Henri IV une dinde exquise. — Plus tard la délivrance de lettres de noblesse fut un moyen de battre monnaie. En 1696, dit Saint-Simon, Louis XIV anoblit cinq cents personnes de sa science certaine, pleine puissance et autorité royale; on se procura ainsi quatre millions.

Ce n'était point là cette noblesse de race dont l'origine se perdait dans la nuit des temps, mais elle suffisait, paraît-il, à ceux qui l'avaient acquise.

A Châlons, dans le cours du XVIe siècle les marchands, auxquels la fortune avait souri, renonçaient aux affaires et déclaraient vouloir vivre noblement — ils achetaient un fief ou une cense importante et prenaient rang dans la noblesse

Digitized by Google

bourgeoise. — Enrichis dans les étoffes ils se taillaient en plein drap des écussons où les *pièces honorables* ne manquaient pas.

Maître Thibault se croyait d'autant plus fondé à solliciter cette faveur qu'il affirmait que l'un de ses aieux, Hugues Thibault, avait en 1445 reçu des lettres de noblesse de la main même du roi Charles VII lors de son passage à Châlons.

Qu'était devenu ce titre? c'est ce qu'il était impossible de savoir, car malgré les recherches faites il n'avait pas été possible de le découvrir. — Peut-être avait-il disparu lors de la peste de 1480 ou de 1521, époques où elle sévit d'une façon si violente que la plupart des habitants abandonnèrent la ville, emportant avec eux ce qu'ils avaient de plus précieux et c'était probablement dans l'une de ces fuites précipitées que ce parchemin avait été perdu.

La plus désireuse de cette distinction était damoiselle Véronique, femme du susdit Thibault qui se pâmait d'aise chaque fois qu'elle songeait qu'un jour ou l'autre elle serait appelée dame du Boucaut et de la Pasquerie car c'étaient là les noms que le caprice local avait imposé aux deux censes que les époux Thibault étaient en voie d'acheter. — En attendant cet heureux jour elle faisait le nécessaire pour se mettre en relations avec la haute bourgeoisie avec laquelle elle prétendait déjà marcher de pair et la petite noblesse dans laquelle elle ne pouvait manquer d'entrer ; elle s'initiait avec une persévérance toute féminine aux usages et manières du monde dans la fréquentation duquel elle espérait vivre désormais.

Au nombre des travers de l'époque, il était de mode et de bon ton de prendre un maître à chanter et d'apprendre à jouer du luth. — Ne pouvoir, à la fin d'un repas chanter un ou deux couplets de Guillaume de Machault ou quelque ballade de François Villon, était un signe de peu d'éducation, aussi toute dame employait elle la majeure partie de son temps à se former un répertoire de chansons et virelais tant anciens que nouveaux, afin de n'être point à court dans les occasions solennelles.

Damoiselle Véronique n'avait pas manqué de se conformer à cet usage rigoureux et depuis quelques mois elle recevait deux ou trois fois la semaine les leçons de Jacques Babolet ménétrier en vogue, professeur de viole et de luth, maître à chanter et à danser au besoin.

Nous ne dirons pas qu'il avait trouvé chez la damoiselle Véronique Thibault une élève de grande espérance — elle avait

Digitized by Google

depuis trois ans dépassé la quarantaine, bien qu'elle n'en voulut pas convenir et ce n'est pas à cet âge que l'on peut selivrer à de sérieuses études, ni prétendre devenir musicienne savante et exercée. Au fond peu importait au ménétrier que son élève fit ou non des progrès réels dans l'art qu'il lui enseignait, pourvu que ses leçons lui fussent payées c'est tout ce qu'il demandait.

Les choses allaient ainsi, lorsque certain jour maitre Thibault entrant dans le cabinet où l'on serrait ses vêtements aperçut, appendu au porte-manteau, certain objet d'un aspect insolite — Dans l'ombre, ou plutot à défaut de lumière suffisante il ne se rendait pas bien compte de ce qu'il voyait — c'était une sorte de carré blanchâtre suspendu au milieu d'un monceau d'étoffes noires. — Il approcha, décrocha le vêtement qui présentait cette particularité et, au plein jour, il vit que c'était une paire de chausses au fond desquelles on avait appliqué une large feuille de parchemin. — Il s'en étonna car il n'avait nul souvenir qu'en aucun temps on eut raccommodé ses chausses à l'aide d'une semblable matière, au reste les étoffes ne manquaient point à Châlons, et ce genre de raccommodage singulier accusait une disette d'étoffes qui n'avait jamais existé dans sa maison ; son étonnement fut plus grand encore lorsqu'il remarqua que le parchemin employé était constellé de lignes et de notes de musique.

On devine sans peine que ces chausses n'étaient autres que celles de Jehan de Soudron, qu'elles avaient été apportées par mégarde par l'un des apprentis de maitre Robillart le samedi dix octobre 1536 en même temps que les vêtements neufs destinés à maitre Thibault.

Collette, la servante du logis, tête à l'évent s'il en fut, avait accroché le tout sans compter et sans voir, et, lors de la recherche faite par le drapier elle avait juré n'avoir reçu que la paire de chausses neuves destinées au sieur Thibault, qu'elle en était sûre et qu'au surplus la vérification qu'elle venait de faire de toute la garde robe de son maitre, bien qu'elle n'en eut fait aucune, était conforme à ce qu'elle affirmait.

Ces détails qui avaient été débattus entre maitre Robillart, l'apprenti et Collette, restaient ignorés du sieur Thibault et ces chausses étranges, de provenance inconnue, ne lui disaient rien de bon.

Il réfléchissait, lorsqu'une idée soudaine lui traversa l'esprit. — Ces chausses ornées de musique n'étaient-elles point celles du ménétrier Babolet?

Digitized by Google

Cette idée avait une immense gravité dans ses conséquences. — Quoi, se disait-il est-ce que ce racleur de viole serait arrivé à un tel degré d'intimité ou de familiarité dans la maison qu'il fut autorisé à y défaire ses chausses?....., mais dans ce cas, dans quel équipage est il retourné chez lui. — Ou bien encore aurait-il échangé ses chausses contre une paire des miennes? et qui aurait pu l'autoriser à faire un tel emprunt à ma garde robe?

Maitre Thibault ne savait à quoi s'arrêter ; après avoir murement réfléchi il jugea à propos de consulter sur ce point damoiselle Véronique.

Il prit les chausses de la main gauche qu'il tint derrière le dos de telle sorte que ce vêtement fut dissimulé, et il entra chez sa femme.

— Madame, dit-il sur un ton quelque peu embarrassé, je désirerais savoir si le musicien qui vient chez vous ote ses chausses pour donner ses leçons !

A cette question étrange, saugrenue, damoiselle Véronique, qui était femme de belle humeur et ne savait rien prendre au tragique, fut prise d'un rire immense — d'un rire si large, si franc, qu'elle fut un bon moment avant de retrouver la parole pour répondre.

Maitre Thibault faisait pendant ce temps la plus piteuse figure du monde.

— Je ne vois pas, ajouta-il, ce qui peut provoquer un tel accès de gaité, ma demande est sérieuse.

— Sérieuse, c'est possible, dit enfin Véronique non sans entrecouper ce mot de quelques hoquets occasionnés par cet accès de gaité, mais je la trouve en vérité fort hilarante.

— Puisque vous la trouvez si plaisante, fit maitre Thibault en ramenant au devant de lui la main qui tenait les chausses, pourriez vous me dire d'où vient ce vêtement que je trouve dans ma garde robe ?

Dame Véronique se leva examina l'objet qui lui était présenté et déclara qu'elle n'en savait absolument rien.

Maitre Thibault après avoir fait diverses questions et s'être convaincu qu'il ne pourrait avoir aucun éclaircissement sur ce qui l'intéressait, appela Collette, peut-être saura-telle quelque chose, pensait-il.

Collette arriva toute effarouchée selon sa coutume.

Digitized by Google

— Collette, dit maitre Thibault, pouvez vous me dire d'où viennent ces chausses que j'aperçois pour la première fois dans ma garde robe ?

Collette ne savait jamais rien ou bien elle savait tout, même plus qu'on n'en pouvait savoir, selon l'inspiration du moment, et vouloir tirer d'elle un renseignement certain, appuyé de preuves suffisantes et sincères était assurément perdre son temps.

Ici elle n'hésita pas un instant dans sa réponse : maitre Thibault ayant dit qu'il voyait ces chausses pour la première fois, l'esprit de contradiction inhérent à sa nature lui fournit l'argument nécessaire.

— La première fois ? fit-elle, ah il y a pourtant bien longtemps que je les vois pendues dans le cabinet ; il y a plus d'un an, peut-être deux ans... elles devaient même y être avant.

— Etes vous bien sûre de ce que vous dites. Collette ?

— Comment si je suis sûre ? que de fois en les voyant j'ai fait la reflexion que c'était bien drôle de raccommoder le fond d'une chausse avec un parchemin.

— Alors, pensa maitre Thibault, ces chausses ne seraient point celles du musicien.

Toutefois les soupçons qu'il avait conçus n'étaient pas effacés et sous l'influence d'une certaine mauvaise humeur il prit une résolution hâtive.

— Quoiqu'il en soit, dit il à damoiselle Véronique, jugez bon que je signifie à ce musicien de cesser ses visites.

— Faites ce qu'il vous plaira répondit sa femme.

Il prit Collette à part, lui ordonna de porter les chausses au logis du ménétrier avec recommandation expresse de lui faire connaitre que ses leçons étaient désormais inutiles, commission dont la servante s'acquitta sur le champ.

(A suivre). L. GRIGNON.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

EXTRAIT DU CHAPITRE QUARANTIÈME

« Comment Merlin alla, à Cardeuil, en Galles pour dresser une table qui fut appellée la table ronde; et comment il y fit asseoir cinquante gens de bien du royaume de Logres, etc.

Or, vint Merlin à Cardeüil six jours après la Penthecouste, et appareilla la table ronde, tout ainsi comme le roi lui avait commandé; si manda le roi par tout son royaume à tous ses barons, dames et damoiselles, qui se trouveraient à la Penthecouste à la ville de Cardeüil en Galles, et qu'il voulait tenir cour panière. Et quand le jour fut venu que Merlin eut fait dresser la table, si arriva le roi et ses barons au jour dessus nommé. Lors demanda le roi à Merlin comme il convenait exploieter, et Merlin répondit, que bien.

Quand chacun fut arrivé, qu'il y eut foïson de chevaliers, de dames et de damoiselles, le roi manda à Merlin quels gens esliras-tu en cette table? Et Merlin répondit, vous verrez demain ce que onques ne cuydases voir, car je eslirai cinquante des meilleurs chevaliers de votre terre pour le commencement, et ceux qui y seront assis, jamais ne voudront retourner en leur terre et la significance du lieu. Lendemain Merlin esleut cinquante chevaliers, et leur pria qu'ils se assissent en cette table, et beussent, et mangeassent et fissent bonne chère, laquelle chose ils firent moult volontiers; et Merlin qui savait tout l'art de cette table, alla au retour de cette table et appela le roi Uter, auquel il dit: Sire, allez vous seoir. Uter répondit que non ferait tant qu'il les eût fait servir. Quand chacun fut servi, si se alla seoir le roi, et furent huit jours en cette table à faire grande joye, et y donna grands dons aux messagiers, et aux dames et aux damoiselles.

Quand le roi s'en voulut aller, si vint demander aux Prud'-hommes qui la se seoient, comme il leur estait, et en quel état ils estaient. Et ils répondirent: Nous avons talent de jamais bougier d'ici; ni jamais ne sera que nous ne soyons à l'heure

* Voir page 251. tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

de tierce en cette table. Si feront venir nos femmes et nos enfants et vivrons ici à la volonté de notre Seigneur. Et le roi leur demanda avez-vous tous cette volonté? Et ils dirent que oui. Et si disaient eux-mêmes, nous nous esmerveillons que ce peut être; car nous tous qui sommes ici, jamais ne vismes l'un et l'autre, et si nous entraînons comme le fils doit aimer son père, ne jamais nous départirons, si la mort ne nous départ.

Quand le roi Uter les ouït parler, si le tint à trop grandes merveilles, et tous ceux qui les ouïrent parler, pas moins que le roi, ne furent ébahis. Si commanda le roi qu'on leur porta aussi grand honneur qu'à son propre corps, et qu'on leur obéit. Ainsi établit Uter Pandagron la table ronde par le conseil de Merlin. »

L'application favorable qu'on peut faire de ce trait à notre chevalerie moderne, achevera de nous confirmer cette maxime, que la jouissance est dans l'attention. Le laps de temps ne fait-il pas, monsieur, sur les choses de ce monde la même impression que les injures de l'air font sur les peintures qui leur sont exposées. Les couleurs s'en passent, les traits s'en altèrent et l'on y connaît presque plus rien. Cependant, à la faveur de l'attention, un connaisseur y démêle encore des beautés, et souvent l'antiquaire y trouve de précieux vestiges de la vénérable antiquité. C'est par l'attention, que dans le nombre des sujets dont la compagnie des arquebusiers de Chaalons fut ordinairement composée; dans le temps indiqué pour les assemblées solemnelles; dans les fêtes et les divertissements, et en particulier dans le patronage de St-Georges sous lequel elle fut établie; je trouve plusieurs traits de ressemblance avec d'anciennes solemnités dont je vous rappelle ici le souvenir. Telle est principalement celle que Froissart raconte au chapitre CI. de son premier volume.

« En ce temps-là, dit-il, vint en propos et en volonté au roi Edouard d'Angleterre, qu'il ferait faire et réédifier le grand Chastel de Winderose, que le roi Artus fit jadis faire et fonder. Là ou premièrement fut commencée et estorée la noble table ronde, dont tant de bons et vaillants hommes et chevaliers estaient, issirent et travaillèrent en armes et en prouesses par tout le monde. Et serait le dit roi une ordonnance des chevaliers. Lui et de ses enfants, et des plus preux de la terre, et en feraient en forme quarante et les nommerait-on les chevaliers du *Bleu-Jartier*, et la fête à durer d'an en an, et de la solemniser à Winderose, le jour S-Georges;... Puis envoya le roi publier

Digitized by Google

la fête par les Héraux en France, en Ecosse, en Bourgogne, en Haînault, en Flandres, en Brabant et en l'empire d'Allemagne; et si donnaient à tous chevaliers et escuyers qui venir y voudraient, quinze jours de sauf conduit après la feste. Et devait être cette feste le jour Saint Georges en suivant, l'an mil trois cent quarante-quatre au chastel de Winderose, et devait être accompagnée la reyne d'Angleterre de trois cens dames et damoiselles toutes nobles et gentilles dames, et parées richement de parements semblables. »

En descendant de la salle du Fer à cheval, nous trouvâmes au premier pallier de l'escalier, la chambre du petit conseil.

La frise qui règne autour de cette chambre, m'a fait conjecturer que l'hôtel de l'Arquebuse avait eu jadis beaucoup de rapport avec le jardin du moins austère des philosophes; et ma conjecture est fondée sur ce que dans un grand nombre de représentations facétieuses dont cette frise est remplie, on y distingue parfaitement de ces prud'hommes du temps passé, qu'à leur habillement je pris d'abord pour des graves personnages, et qu'à leurs divertissements, je reconnus ensuite pour de joyeux frères de l'arquebuse.

Cette idée fut bientôt dissipée par l'impression que fit sur moi dans cette même chambre le portrait en pied [1] du capitaine de Bar qu'on y conserve.

Je ne sais, monsieur, si le discours le plus pathétique que j'entendrai contre le luxe, le faste, la mollesse, l'ostentation de notre siècle n'en feront autant sentir le néant que l'on fait l'air de tête, l'attitude, la contenance, l'ajustement de cette figure. Quel air de probité, de franchise, d'assurance, et peut-on voir en même temps plus de décence et de simplicité?

En vérité, monsieur, nous passons bien tristement nos jours avec le dispendieux et vain appareil de la dissipation et de la joie. Nous ne rions que rarement, et si j'ose m'exprimer ainsi, du bout des dents, avec nos frisures, nos glaces, nos dorures, et tous les raffinements de nos parfumeurs et de nos cuisiniers; et les bonnes gens qui occasionnent cette disgression, riaient de tout leur cœur, tous les jours avec leurs chapeaux platinés, leurs pourpoints du buste de drap noir ou gris d'épine, et si vous ne trouvez pas mauvais que je vous dise ingénuement

1. Monsieur de Bar écuyer, Sieur de St-Martin aux Champs; les armes peintes sur ce portrait, sont d'argent à la face de sable, surmontée de 3 losanges de gueules.

Digitized by Google

ma pensée, [1] Joinville, [2] Commines, [3] Froissart, le gros Plutarque à serrer leurs rabbats, ajouterai-je [4] Giron le courtois, Palmerin d'Angleterre, les Amadis et l'Astrée, formaient à ces gens du temps passé une complexion de cœur et d'esprit plus saine et plus vigoureuse que nous ne l'avons, nous qui nous piquons d'enchérir sur [5] Lucullus dans nos repas, sur [6] les Sybarites par notre mollesse : qui ne sommes ni moins intéressés, ni moins juges incompétans qu'un certain roi de Phrygie, et qui peut être encore plus licencieux, [7] qu'Aristippe, osant néanmoins faire sonner si haut les avantages prétendus de notre esprit philosophique.

Cette digression me mènerait si loin qu'elle me ferait perdre de vue mon objet : j'y reviens. En dehors, sur la porte de cette chambre du Petit Conseil, on voit un tableau ancien, mais bien conservé, qui représente à vue d'oiseau, une partie de la ville de Chaalons, telle qu'elle était en 1431 du côté du levant, avec trois villages voisins de la ville, St-Memmie, Lépine et la Croisette [8].

Cette peinture est un monument de la victoire, que la Milice bourgeoise de cette ville, les chevaliers de l'arbalète à sa tête, remporta sur les ennemis de l'Etat, dans les plaines qui l'environnent.

Cette expedition militaire fait aux anciens chevaliers un honneur qui rejaillit sur les modernes. Ne leur sont-ils pas en effet redevables de la meilleure partie des distinctions et des priviléges que les rois très-chrétiens leur ont accordés. Au bas du tableau, on lit l'inscription suivante :

« L'an de grâce de notre Seigneur 1431, sous le règne de Charles VII, peu de temps après l'exécution de la pucelle d'Orléans, les Anglais et les Bourguignons, au nombre de huit mille, ayant dessein sur Chaalons, se logèrent entre la dite

1. Joinville, auteur de la vie de St-Louis.

2. Commines a écrit l'histoire de son temps sous les rois Louis XI et Charles VIII.

3. Plutarque a composé les vies des hommes illustres Grecs, Romains, et divers traités de morale.

4. Anciens romans pleins de sel et de bon sens.

5. Lucullus célèbre par le luxe de ses meubles et de sa table.

6. La ville de Sybaris est décriée pour la mollesse de ses habitants, qui avaient banni les coqs de peur d'en être éveillés.

7. Aristippe, auteur d'une nouvelle secte de philosophes, fréquentait la cour es grands, et s'adonnait à tous les plaisirs.

8. Ce village ne subsiste plus.

Digitized by Google

ville et Notre Dame de l'Epine. De bonne fortune se trouvèrent lors pour le roi en la ville, les seigneurs de Barbazan, lesquels furent d'avis qu'on les laissât s'approcher de plus près, et qu'on leur courut sus. Ce que firent les habitants assistés de quelques soldats évoqués des lieux voisins; ne faisant tous ensemble que quatre mille hommes, sous la conduite de Mre Eustache de Conflans, seigneur de la ville, et d'un vaillant écuyer nommé Versaille, et les chargèrent si vivement en un village dit la Croisette, que la plupart demeurèrent sur la place; cinq à six cents ennemis furent amenés prisonniers en la ville, laquelle en une bataille si sanglante ne perdit que quatre-vingts des siens. »

Enfin nous arrivâmes au jardin de l'hôtel. Ce jardin est précisément tel qu'il doit être, eu égard à l'usage auquel il est destiné. Vous en aurez une juste idée quand vous saurez que sa profondeur est de quarante-sept toises un pied six pouces, et que sa largeur est de quatorze toises.

Imaginez encore des allées, des contres-allées, des arbres bien espacés, bien élagués, des palissades et des charmilles, et vous aurez une description exacte de l'hôtel et du jardin. Mais je m'aperçois que je ne vous ai point encore parlé du pavillon du tirage immédiatement placé au bas du perron, où le vestibule conduit.

Le comble du tirage est en terrasse environnée d'une balustrade; on y prend le frais en été, et on y peut exécuter des symphonies; on peut même donner des repas de petit comité; on y jouit enfin d'un air très-pur, et d'une assez belle vue.

Ces deux pavillons étaient autrefois ornés en dehors de bustes et de figures de héros; en dedans ils étaient embellis par des tableaux dont les représentations militaires et galantes étaient accompagnés de vers assortissants; mais comme ces embellissements étaient exposés aux injures de l'air, ils ont tant souffert qu'il n'en reste plus aujourd'hui que des vestiges informes.

ANTIQUITÉS DE CHAALONS

Il est temps, Monsieur, de répondre aux différentes questions que vous m'avez faites sur la ville de Chaalons. Je vais vous les remettre sous les yeux. Vous demandez si cette ville est très-ancienne? Si dans ce mot Chaalons, les deux aa et l's finale sont arbitraires, ou s'ils sont d'un usage récent, pour distinguer Chaalons-sur-Marne d'une autre ville du même nom, Châlon-

Digitized by Google

sur-Saône? S'il est vrai, suivant la tradition populaire que cette ville n'ait jamais été prise? Si l'évêque de Chaalons jouissait du droit de battre monnaie? Enfin, si dans cette ville on voit quelque beau reste d'antiquité.

Voici les premières remarques qui m'ont été faites sur la première question.

Il est certain que tous les anciens historiens géographes, aucun n'a parlé du nom Catalauni. Eumène, dans son remercîment à Constantin, est le premier qui ait fait mention de la défaite de Chaalons, Clades Catalaunica, ce fut à l'occasion de la victoire que l'empereur Aurelien remporta dans les Gaules auprès de Chaalons sur Tétricus, qui de président de l'Aquitaine avait été proclamé Empereur par les troupes.

Ammien Marcellin qui suivit Julien dans la guerre des Gaules nomme Catelauni entre les belles villes de la seconde Belgique.

Il l'appelle encore Catelaunos en un autre endroit.

Antonin la nomme dans son itinéraire Duro-Catelaunos. Dans les anciennes notices des provinces et cités des Gaules, Civitas-Catalaunorum tient le troisième rang de la seconde Belgique.

Abraham Ortélius, qui a été surnommé le Ptolémée de son temps dit *Cathelaune*, et *Cathelauni campi*; il cite Goropius qui appelle la ville de Chaalons *Chatelon Civitas*. Le même Ortélius soupçonne que Cavillonum dont parle César, lib. 7. de Bel. Gal. et que Vigenere dans sa traduction des commentaires de César appelle Challon, pourrait être Chaalons-sur-Marne. Il fonde sa conjecture sur ce que Cavillonum, est écrit par un v et deux ll et que César nomme Challon-sur-Saône, Cabilonum. Mr Valois prétend que la ville qui a pris ensuite le nom de Chaalons-sur-Marne est très-ancienne: il ne peut se persuader que Pline et Ptolémée dans ses tables ayent omis le nom [1] d'un peuple et d'une ville déjà si connus et si célèbres de leur temps.

Surpris du silence de César, de Strabon et des autres anciens historiens Géographes, qui n'ont parlé du nom Catalauni avant Eumène, Mr Valois demande: quel était donc l'ancien nom du peuple qui habitait sur les bords de la Marne aux confins de la gaule Belgique? quel était celui de leur ville principale?

1. Veri autem simillimum est, ne dicam verum, Plinium atque Ptolemeum gentem et civitatem adeo claram et splendidam nominibus ætate sua nobis designavisse, nec ulla ratione prætermisse.

Digitized by Google

Après avoir rejeté comme puérile la réponse de Samson, qui prétend que du temps de Jules César, ceux de Chaalons, de Laon, et même de Soissons n'étaient connus que sous le nom de Rémois, cet habile géographe établit son sentiment; il se flatte[1] de prouver jusqu'à la démonstration, que les Catalauni, ou Durocatelauni d'Antonin sont les Vadicassii de Ptolémée, ou les Vadicasses de Pline, et que leur ville, avant de prendre le nom du peuple Catalauni, fut appelée Noviomagus Vadicassium. Comme rien n'échappe à ses lumières et à ses recherches, il montre qu'il reste encore aujourd'hui des vestiges des Vadicasses. La Galevesse et les Galevessans, qui sont encore du diocèse de Chaalons, lui paraissent déposer en sa faveur : il est aisé, ajoute-t-il de voir le chemin, que ce nom, Vadicasses, a fait[2] de Vadicasses s'est formée Vadicassini; ensuite en transposant ces deux lettres v et c on a dit Cadivassini, et enfin le d a été changé en l comme dans Vadensis, Cicada, dont sont venus Valois, Cigale.

Il est impossible, répond Mr l'abbé de Longueruë, de deviner ce qu'a été le Noviomagus Vadicassium de Ptolémée, et si cette ville et les Vadicasses ont jamais eu quelque existence dans la Belgique; d'ailleurs Ptolémée qui demeurait en Egypte n'avait pas une connaissance parfaite des Gaules, si éloignées de son pays, et s'est trompé en beaucoup d'endroits.

Cette réponse est plus spécieuse que solide. Rien n'est plus exact dans les tables de Ptolémée que la division des Gaules en Lyonnaise, en Aquitaine, en Belgique et en Narbonnaise. Quoiqu'il ne soit pas exempt de fautes, les reproches qu'on lui fait doivent moins tomber sur lui que sur l'impéritie des copistes, et de la liberté que les éditeurs se sont donnée de faire des changements dans ses tables.

Les savants Bénédictins qui nous ont récemment donné[3] la Gaule chrétienne divisée en provinces ecclésiastiques, adoptent le sentiment de Mr Valois. La difficulté de deviner ce qu'est devenue la ville appelée *Noviomagus Vadicassium* ne les arrête

1. Apparet vel cæco, Noviomagum in Tabula veteri nomine nuncupari, quam Duro catalaunos, vel Duro catelaunos, æthicus recentiore vocat.

2. Ab Vadi cassibus nomen habet ad matronam ager, les Galevesse, nostris nuncupatis; et Vadicasses (ni fallor) vulgo les Galevessans dicuntur, idem Vadicassini, quod Cadivassini, de in ll mutata, in pagus Vadensis, appeletur le Valois, Cicada unc Cigale, (Valexius, ibid. p. 137).

3. Descript. hist. et géogr. de la France, par l'abbé de Longuerué, Paris, 1718.

Digitized by Google

point. En confirmant la conjecture de Mr Valois, ils ajoutent [1], qu'outre *Noviomagus* il y avait une autre ville, peut-être plus ancienne, appelée *Catelaon* ou *Cataleon* en langue celtique; que de même que les peuples *Carnutes*, ceux du pays chartrain, avaient deux villes principales *Autricum* et *Genabum*, aujourd'hui Chartres et Orléans, les Vadicasses avaient aussi deux villes, *Catalaunum* et *Noviomagus*; que *Catalaunum* ayant été détruit, ceux d'entre les Vadicasses qui avaient été appelés *Catalauni*, du nom de cette ville, se retirèrent à *Noviomagus*; que non-seulement ils retinrent leur nom, mais encore qu'ils le donnèrent à la ville qu'ils venaient habiter et à tout le reste du pays. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, qui ne nous paraît pas destituée de tout fondement, le nom de Chaalons a été formé de *Catalauni* qui est le nom du peuple et du pays dont cette ville était le chef-lieu. Les deux aa répondent aux deux premières syllables du nom latin. L'origine de l's finale vient de l'ancienne coutûme de mettre une s à la fin des villes, dont la dénomination dérive du nom de leurs peuples ainsi on a fait Paris, Amiens, Reims, Bourges, de *Parisii*, *Ambiani*, *Phemi*, *Bituriges*, tous ces peuples qui ont donné leur nom à leur ville principale. On peut encore ajouter que le pluriel *Catalauni*, *Durocatalauni*, *Catalaonos*, et *Catalonos* a donné lieu à l's finale de Chaalons, qui n'est point dans Challon, dérivé d'un singulier.

Cette orthographe n'est ni nouvelle, ni arbitraire: elle est en usage depuis plus de six cens ans. Nous lisons dans les lettres de Willaume de Dampierre au roi Louis VII. *Sinis-calcus* de Chaalons. Guyot de Provins qui florissoit vers l'an 1200 dit, en parlant de Miles de Chaalons, l'un des plus braves chevaliers de son siècle, fils d'Eustache, Vidame de Chaalons.

Qui fu Henris li quens de Bar,
Qui fu Miles de Chaalons :
Hai ! Champaigne que Barons
Avés perdus en pou de tens.

La ville de Chaalons, sous le règne de Constantin, après la division de la Belgique en première et seconde, fut attribuée à la seconde Belgique, et fut mise sous la métropole de Reims, qu'elle reconnoit encore pour le spirituel.

Les comtes de Vermandois furent durant quelque temps les maîtres de la ville et du diocèse de Chaalons-sur-Marne.

1. Gallia Christiana in prov. eccl. distributa. Paris, 1751, eccl. cath. p. 852.

Digitized by Google

Boson, frère de Raoul, roi de France, prit Chaalons en 931 et la brûla pour se venger des cruautés que les gens de Boson, XL. évêque de Chaalons et beau-frère du roi Charles-le-Simple, avaient exercées contre quelques-uns des siens. Herbert et Robert, tous deux fils de Herbert, comte de Vermandois, vinrent assiéger la ville de Chaalons en 963, pendant l'absence de Gébuin I, qui avait succédé à Bovon, ils y mirent le feu quelques jours après la foire, *explicitis nundinis*, la tour qui faisait la principale défense de la ville fut prise et brûlée avec la ville, malgré la vigoureuse résistance des chevaliers qui la défendaient. Gébuin donna tous ses soins à réparer les maux que son église et son peuple avaient soufferts par cet incendie. La cause de tant de malheurs était que ce généreux prélat s'était opposé avec force au rétablissement de Hugues, troisième fils du comte de Vermandois, sur le siége de Reims C'est ce même Hugues, qui par un attentat, jusqu'alors inouï dans l'église, avait été élu archevêque de Reims, à l'âge de cinq ans. Le roi Raoul qui voulait diminuer la puissance du comte de Vermandois fit élire Artold qui était en état de soutenir son élection. Après la mort de ce prélat, Hugues se flatta de remonter sur le siège de Reims, mais par le zèle et la fermeté de Gébuin, il ne put y parvenir.

Il est constant que dès l'an 963, Chaalons n'était sous la puissance d'aucun des grands du Royaume. Cette ville n'a pas même été possédée par les comtes de Champagne qui s'étaient néanmoins rendus maitres du plat-pays des environs : l'évêque, d'abord comte de Chaalons, et ensuite pair de France, était ainsi que le comte de Champagne grand vassal de la couronne. Il avait même dans le particulier cet avantage, que le comte de Champagne était son homme de fief pour raison de certains domaines qui étaient des appendances de son comté. C'est ce qui se voit par les lettres [1] de Gérard évêque de Chaalons, du mois de septembre 1214. Il déclare : « que Thibault » comte de Champagne étant en [2] chemin pour lui venir faire l'hommage à Chevrilles, il lui a néanmoins fait cet hommage à St Memmie, parce que lui, évêque y était un peu malade ; mais que cela ne pourra préjudicier au dit comte de Champagne qui ne lui doit

1. Brussel dans son nouvel examen de Piété s'est trompé en attribuant ces lettres à Guillaume, évêque de Chaalons.

2. Les hauts vassaux entr'eux ne se devaient communément l'hommage qu'en marche, c'est-à-dire dans le lieu du fief dominant qui confinait à la terre qui en relevait.

Digitized by Google

l'hommage qu'à Chevrilles, *vel alibi in marchia, ubi videlicet episcopi Cathalauneuses, et Comites Campaniæ convenire solent.* cartulaire de Champagne gardé dans la bible du roi, Fol. 189.

Les lettres de Dampierre au roi Louis VII, dont nous avons déjà parlé, font mention, en termes qui se ressentent de la barbarie de ce siècle, de la monnaie de Chaalons, *Libræ de Chaalongis*. Les hauts seigneurs et plusieurs évêques jouissaient du droit de battre monnaie. En vertu de ce droit, ils pouvaient empêcher qu'aucune autre monnaie que la leur n'eut cours chez eux.

L'évêque de Chaalons, grand baron de la couronne, avait le même privilège. Au défaut des anciens monuments de cette ville, l'histoire de Verdun en fournit la preuve. Alberon de Chiny évêque de Verdun en 1131, voyant que la monnaie avait été tellement altérée sous ses prédécesseurs, qu'elle n'avait plus cours chez ses voisins, ordonna pour rétablir le commerce, qu'elle sera portée au billon, et qu'on se servirait à Verdun pendant quinze ans de la monnaie de Chaalons. On trouve[1] dans les archives de Ste Madeleine de Verdun des actes qui constatent que dans cette ville, on stipulait encore dans le treizième siècle en livres champenoises valant seize sols.

La monnoie de Chaalons paraît encore ici désignée sous le terme générique, livre champenoise; il ne faut pas cependant la confondre avec la monnaie des comtes de Champagne. Celle-ci se fabriquait dans les villes de Troyes, de Provins, de Meaux. La monnaie de Provins était une des plus importantes du royaume. Il faut observer que la monnaie des évêques n'avait ordinairement cours que dans la ville épiscopale; ils ne pouvaient contraindre leurs vassaux à la recevoir dans leurs seigneuries. Je viens, Monsieur, à la dernière question, si dans la ville de Chaalons, on voit quelque beau reste d'antiquité? Oui, Monsieur, et comme vous aimez à entendre parler *des preux chevaliers qui firent des actions de grande prouesse et valeur*, vous allez être satisfait.

Dans le sanctuaire de l'église de Toussaint sur une très-belle tombe est représentée la figure d'un de ces chevaliers qui portent sur la tête un heaume[2] à très-peu de vue, et au front une croix tressée. Au bras il porte un écu chargé d'armes à

1. Hist. eccl. et civile de Verdun, 1745.

2. Le heaume est un ornement de tête et une marque de noblesse qui en fait voir les différents degrés selon sa situation à plus ou moins de vue.

Digitized by Google

trois pals de vair; sur sa poitrine et à ses pieds sont deux lions de geuelles, possans, affrontés et jouans de la pate. Autour de cette tombe est écrit: *Cy gît Messire. Hues Vidame, seigneur de Chaalons, qui trespassa l'an de grâce M. CC. LX. et IX. le jour de la conversion de Saint Paul: priés pour li que Dieu fait pardon.*

Ce tombeau est d'autant plus remarquable que dans le XIIIe siècle l'usage de mettre des armoiries sur un tombeau était à peine établi. On sçait que le tombeau du pape Clement IV, mort en 1268, est le premier sur lequel on en trouve.

Hugues dont il est parlé dans l'inscription, est Hugues IIIe du nom [1] Vidame de Chaalons. Nicolas de Chaalons, son frère, était secrétaire du roi S. Louis, il fut trésorier de l'église d'Evreux, et ensuite évêque de Meaux. Hugues épousa Marguerite de Milly. Héritier de la valeur du fameux Miles de Chaalons l'un de ses ancêtres, il la transmit à Jean son fils, Vidame de Chaalons, qui fut tué à la bataille de Courtrai l'an 1302. La bravoure de Hugues parut encore s'accroître dans Hugues son petit-fils. Le grand bailli du Vermandois l'ayant envoyé au secours de la ville d'Aubenton contre le comte de Hainaut, il se signala par mille beaux exploits guerriers, ainsi que le rapporte Froissart en ces termes.

« *S'employérent les arbalestriers dedans et dehors à traire, dont plusieurs furent blesses. Le comte et sa route vinrent jusques à la porte. Là eut grand assaut et forte escarmouche.* Là fit le Vidame de Chaalons merveilles d'armes: et fit à la porte trois de ses fils chevaliers qui y firent plusieurs appertises d'armes. » Et plus bas: « *Le comte qui était demouré à Aubenton, et les gens se combatirent asprement à ceux qui étaient arrêtés devant le moustier. Là eut dur hutin et fier, et maint*

1. Les fonctions et le pouvoir du vidame consistaient à mener les vassaux de l'évêque à l'armée, à les commander dans les batailles, à leur administrer la justice, en un mot à tenir la place de l'évêque en tant que seigneur temporel. D'abord ils étaient choisis par la permission du roi pour administrer cette charge tant qu'il plaisait aux évêques qui ne la donnaient qu'à de puissants seigneurs. Mais depuis ils ont fait de cette administration un domaine patrimonial et la dignité en est devenue héréditaire comme celle des ducs, des comtes, des chatelains et autres officiers. Ainsi les vidames de Chaalons, d'Amiens, de Chartres, de Meaux, de Laon et de plusieurs autres villes se sont perpétués jusqu'à présent. Jean de Baroche vendit le vidame de Chaalons à François Ier, Louis de France, duc d'Orléans, ayeul de Louis XII, par contrat du 10 juin 1395. Louis d'Orléans assigna le vidame à Philippe d'Orléans, son saint fils, par son testament du 15 avril 1409.

Digitized by Google

homme déconfit et renversé. Là furent bons chevaliers, *le Vidame de Chaalons et ses deux fils*, » qui à la parfin y furent tués.

Voilà, Monsieur, l'un des plus beaux monumens de la ville de Chaalons : c'est aux soins et aux attentions de Mr Godet abbé de Toussaints qu'elle est redevable de la conservation de ce monument. L'église était autrefois hors des murs de Chaalons, elle fut détruite par les ordres de François Ier dans le temps de la guerre avec l'empereur Charles-Quint. Ce pieux abbé fit bâtir en 1544 une nouvelle église dans l'enceinte de la ville avec un zèle infatigable. Après avoir fait fouiller les anciens tombeaux pour en tirer les ossements, il fit transporter ces restes précieux et les tombes qui les couvraient, avec tout le respect et la décence possibles dans l'église où ils reposent aujourd'hui.

Grâces à vos sages conseils, la nature et l'art, les morts et les vivants m'instruisent par-tout où je voyage. La reconnaissance n'exige-t-elle pas que je vous fasse également hommage des occupations ou des amusemens philosophiques qui diminuent les peines, et qui multiplient les plaisirs.

Adieu, Monsieur, sans doute que la fête complète achèvera ce que les préparatifs ont commencé. Je veux dire que les cérémonies de la marche et de la montre des chevaliers de l'arquebuse des villes et des provinces assemblées, par ordre du roi, en la ville de Chaalons, rendra mon journal de plus en plus intéressant.

Combien en effet n'offrent point de détails curieux leurs livrées, leurs enseignes, leurs devises, leurs cris de guerre, leurs dictons, leurs attributs, leurs symboles, qui presque tous mystérieusement grotesques, servent à l'éclaircissement de quelque point d'histoire, ou bien à quelque indication topographique, qu'un voyageur ne doit pas ignorer. Aussi ne négligerai-je rien de ce qui pourra donner quelque prix à mes recherches et à mes discussions historiques.

Pour peu que je sois aidé par quelqu'un qui sçache constater les étymologies, fixer les époques, débrouiller les faits et déterrer les anecdotes, ne doutez point, Monsieur, que bientôt je ne vous prie d'agréer un nouveau tribut de la tendre reconnaissance de votre disciple.

Le baron DE WAN-WERT.

A Chaalons le 5 septembre 1754.

Digitized by Google

SUITE DU MÉMOIRE EN FORME DE LETTRE

Au sujet du Prix général du jeu de l'Arquebuse, indiqué à Chaalons-sur-Marne, en l'année mil sept cent cinquante-quatre.

En vérité, Monsieur, je ne puis assez me louer de mon séjour en cette ville. Déjà je vous ai parlé du caractère liant de ses habitants, j'ajoute que la politesse et la complaisance semblent être leurs vertus favorites ; comme ils ont le génie facile et naturel, leur politesse n'est ni contrainte ni mal entendue, et leur complaisance est sans affectation et sans bassesse.

Sur l'empressement que j'ai fait paraître d'enrichir mon recueil de tout ce qui concernait cette brillante fête, il m'est venu des pièces de toute part, lettres, inscriptions, anecdotes. Mon portefeuille est remplie ; il ne s'agit plus que de l'arrangement, et de donner à cette relation historique, la forme qui convient.

Les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons n'eurent pas plutôt reçus la permission du Roi de rendre et de présenter aux compagnies des villes et des provinces limitrophes le prix général, qu'ils leur adressèrent une lettre d'invitation, dans laquelle ils s'exprimaient ainsi :

« Messieurs,

« Le temps est venu qui doit remplir nos désirs et mettre le comble à nos vœux. La France, sous les auspices de son invincible Monarque, goûte à longs traits les délices d'une paix profonde. Dans ces heureuses circonstances, nous nous sommes adressés au prince, dont le nom seul fait l'éloge pour présenter un placet à Sa Majesté. Toujours occupée du bonheur de ses sujets, Elle vient de nous accorder la permission de rendre en cette ville le prix général qui nous avait été présenté à Compiègne en 1729. Nous vous faisons part de cette grâce, avec le plus vif sentiment de joie et de reconnaissance.

Le jour de cette brillante fête est fixé au dix de septembre prochain. C'est alors, que, réunis sous les étendarts de la gloire, on nous verra courir dans la même carrière, et nous signaler par d'illustres inimitiés ; que toujours rivaux et toujours amis, nous nous disputerons à l'envie les honneurs du triomphe. Quelques flatteurs qu'ils soient ces honneurs, rien n'égalera le plaisir de vous renouveler de vive voix l'attachement inviolable avec lequel nous sommes. »

Digitized by Google

Cette lettre datée du vingt du mois de juillet, fut suivie quelques jours après du mandat qui renferme les lois du tirage, et dans lequel les prix destinés aux vainqueurs sont désignés.

« Messieurs,

« Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Clermont a représenté à Sa Majesté que les officiers et chevaliers de la compagnie des arquebusiers des provinces de l'Isle de France, Champagne, Brie et Picardie, assemblés au prix général de Compiègne en 1729. Nous avaient choisis pour, sous son bon plaisir, rendre et présenter le prix général en la ville de Chaalons. Les lettres de son Altesse Sérénissime, datées du 15 juillet 1754, nous autorisent, Messieurs, à convoquer à Chaalons les compagnies des arquebusiers en la manière accoutumée. Leur établissement a toujours été regardé par une sage politique, comme un moyen efficace d'entretenir dans le sein de la paix le goût des exercices militaires, qui ne contribuent pas moins à la conservation des états que l'amour des arts et du commerce, à les rendre glorieux et florissant.

La carrière est ouverte : Venez-y mériter les couronnes qu'une noble émulation est prête à se disputer. C'est peu d'égaler ceux qui se sont signalés les siècles précédents dans les jeux de l'arquebuse, il faut les surpasser, et que les spectateurs qu'une louable curiosité attirera en foule, applaudissent au triomphe des vainqueurs.

Nous vous prions, Messieurs, de prendre de justes mesures pour vous rendre précisément en cette ville le mardi dixième du mois de septembre de la présente année. Déjà, nous mettons ce jour au nombre des plus beaux et des plus heureux de notre vie. Non seulement il nous procurera l'avantage de donner de nouvelles preuves de la fidélité, du respect et du zèle qui nous attachent singulièrement à Sa Majesté, mais encore nous nous flattons d'y resserrer les nœuds de notre confraternité par tout ce qui pourra vous convaincre de la déférence et de l'affection avec lesquelles nous sommes.

(*A suivre*).

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1415. Le 15 décembre 1704, dec. dlle Colbert, veufve du sieur Milson, inh. en cette Egl.

1416. Le 21 décembre 1704, dec. Marie-Magdeleine de Parvillez, f. de Germain Dubois de Crancé.

1417. Le 13 avril 1704, dec. dame Rosnay, femme de M. Morel, C. au P. de Metz. Inh. en cette Egl.

1418. Le 1er juin 1705, né un fils de M. Pierre-Ignace Jourdain et de Magdeleine Cuny. P. Messire André d'Harouys, Intendt de la Prov. de Champ.

1419. Le 6 juin 1705, dec. dlle Cuissotte, veufve de f. M. le Dieu, Cons. au Pres. Inh. en cette Egl.

1420. Le 30 juillet 1705, née Claire Hortense, f. du sieur Pannetier, P. Roch du Hautoy, comte de Brugny.

1421. Le 24 aoust 1705, née Anne-Joseph, f. de Jean Adam de Sommerecourt, et de dlle Marie-Anne Jourdain.

1422. Le 28 septembre 1705, dec. M. Guillaume de St-Eulien, Esc. S. de la Chaussée. Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

1423. Le 14 novembre 1705, né Pierre Quentin, f. de Quentin Chedel et de Marie Cousinat.

1424. Le 26 décembre 1705, dec. Edouard de Corvisier, Esc. S. de Vraux. Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

VIe REGISTRE (1706-1711)

1425. Le 30 janvier 1706, dec. d. Marguerite Fagnier, veuve du sieur de Couvrot. Inh. en cette Egl.

1426. Le 30 mars 1706, née Charlotte, f. de M. Nicolas Le Moyne, C. du R. et Prest à Mortier au Parl. de Metz et de d. Marianne Dommartin.

1427. Le 3 avril 1706, né Claude-Jacques, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Esquier, C. du R. Trés. des fin. et de d. Marianne le Vautrel.

1428. Le 4 may 1706, né Jean, f. de M. Jean-B. de Bar, Esc. S. de Renneville et de d. Catherine Philoque.

1429. Le 4 décembre 1706, né Pierre, f. de Jean-B. Adam de Sommerecourt, Major-Général des lignes frontières de Champ. et de Anne Jourdain.

Digitized by Google

1430. Le 25 décembre 1706, né Noël-François-Xavier, f. de M. Pierre Ignace Jourdain, Proc. du R. et de dlle Marie-Magdeleine Cuny.

1431. Le 2 may 1707, marié Hierosme Truc, Lieut. au Rég. Cav. de Forsac, f. de f. Pierre Truc, Esc. Cap. au Rég. de Rambures et de dlle Louise-Eléonore le Rouer, et dlle Marie, f. de f. Thiery Moët, Esc. S. de Recy et Fagnières et de dlle Marguerite Lallemant.

1432. Le 12 juin 1707, née Anne-Josephe, f. de Paul de Corvisier, Esc. C. du R. Adv. au bur. des Trés. de Fr. et de d. Marie-Louise Beschefer. P. h. et p. Sgr Mess. André de Harrouis, Chev. S. de la Seilleraye, Int. de Champ. M. h. et p. dame Marie-Anne Quentin de Richebourg son épouse.

1433. Le 3 aoust 1707, née Marie-Anne, f. de Louis de Bossière, off. du Rég. Cav. de Toulouse et de Catherine de Ville.

1434. Le 9 septembre 1707, ont ép. Claude-Philippe Clozier, Esc. S. de Souliers, C. du R. Trés. de Fr. f. de M. Philippe-Eugène Clozier, Esc. S. dud. Souliers, C. Sec. du R. et de d. Blanche Billet, de la P. St-Nicaise, et de d. Anne de Taverne de Morvilliers, veuve de M. Jean de la Cour.

1435. Le 12 décembre 1707, déc. Jean Fagnier, Trés. de Fr. Inh. en cette Egl.

1436. Le 5 janvier 1708, née Catherine-Louise, f. de M. Adrien de Parvillez, Trés. de Fr. et de Marguerite de Bar.

1437. Le 27 février 1708, née Blanche-Geneviève, f. de Jean Adam de Sommerecourt, major des frontières entre la Meuse et la Moselle et de Marie Jourdain.

1438. Le 7 may 1708, ont ép. le sieur Antoine Parchappe des Noyers, f. de Nicolas Parchappe, Chev. S. de Vinay, Bailly de Chaal. et de dlle Perrette, f. de f. Claude Parvillez et de d. Perrette Rosnay.

1439. Le 2 juillet 1708, dec. Claude-François-Xavier le Vautrel, 18 ans. Inh. en l'Egl. des P. Trinitaires.

1440. Le 22 septembre 1708, ont ép. Antoine, f. de f. Antoine le Gentil et de Marie Jacquesson, et Marie-Anne, f. de M. Pierre Jourdain, C. du R. et de d. Marie Lequeux.

1441. Le 2 décembre 1708, née Anne-Charlotte-Henry, fille de Mess. Charles-Honoré Scarron, S. de Biors et de d. Marie Guillaume de St-Eulien.

1442. Le 22 décembre 1708, dec. d. Elizabeth Morel, 92 ans, veuve de f. Messire François le Gorlier, Esc. S. de Drouilly. Inh. en cette Egl.

1443. Le 28 décembre 1708, ont ép. Pierre-François-Xavier Jourdain de Marson, f. de f. Jean Jourdain et de f. Marguerite Domanget, et dlle Catherine Jourdain, f. de M. Pierre Jourdain et de dlle Charlotte Bourgeois.

Digitized by Google

1444. Le 16 janvier 1709, dec. Magdeleine Braut, 63 ans, épouse de M. de Veaux, lieut. de Ville. Inh. en cette Egl.

1445. Le 22 janvier 1709, dec. Nicolas Talon, adv. en Parl.

1446. Le 6 mars 1709, né Joseph-Emmanuel, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gérard.

1447. Le 6 avril 1709, né Charles-Antoine, f. de Antoine Parchappe, S. des Noyers et de d. Perrette de Parvillez.

1448. Le 14 may 1709, né Clande-Antoine, f. de Pierre-Ignace Jourdain, Proc. du R. et de Marie-Magdeleine Cuny.

1449. Le 20 may 1709, dec. Michel de Dompmartin, C. au Pr. 82 ans,

1450. Le 28 may 1709, né Charles-François, f. d'Adrien de Parvillez et de d. Marguerite de Bar.

1451. Le 12 juillet 1709, dec. Charlotte-Claude Brice, 52 ans, ép. de Nicolas Cocquart un des cent gentilsh. de la Maison du R. Inh. en cette Egl.

1452. Le 20 juillet 1709, dec. Claudette le Vautrel, 49 ans, ep. d'Antoine de Veaux.

1453. Le 10 septembre 1709, dec. Francoise Catherine Langault, 52 ans, ep. de f. Mess. Pierre-Louis Loisson, S. de Guinaumont, C. du R. Pres. au Pres. de Chaal. et grand prevost gén. de Champ. Brye et Pays Messin. Inh. en l'Egl. de Toussaints.

1454. Le 17 octobre 1709, dec. Magdeleine Lescarnelot de Breuvery, 74 ans. Inh. à Rapsecourt.

1455. Le 1er janvier 1710, née Anne-Jeanne, f. du sieur Jean Hocart, S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel. P. M. Jean le Vautrel, S. de Perte. M. Anne Gerard, ep. de M. Hocart.

1456. Le 7 febvrier 1710, née Louyse-Angelique, f. de Mess. Charles Honoré Scarron de Diors, Chev. S. dud. l. et de St-Pouange et de d Catherine-Marie Guillaume de St-Eulien.

(*A suivre.*)

Cte D. DE R.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS RELATIFS A LA VILLE DE TROYES ET A LA CHAMPAGNE MÉRIDIONALE, publiés par la Société académique de l'Aube. Tome premier. Troyes. Librairie de Léopold Lacroix, rue Notre-Dame, n° 83. Année 1878.

N'est-il pas du devoir de notre *Revue* d'applaudir, une des premières, à l'initiative que vient de prendre la Société académique de l'Aube et d'exhorter les autres compagnies savantes de la Champagne et de la Brie à marcher sur ses traces? En effet, si ces sociétés publiaient, en dehors de leurs mémoires, une collection de documents inédits sur la circonscription départementale où elles ont établi leur centre intellectuel, ne contribueraient-elles pas de la manière la plus efficace au triple résultat vers lequel convergent avec une sorte d'entente cordiale les intelligents et laborieux efforts des écrivains locaux? Faire connaître les richesses historiques des archives du département et de son chef-lieu ; assurer la conservation des authentiques témoignages que renferment ces archives ; concourir aux travaux des érudits qui, disséminés sur tous les points de la France, recueillent avec une patience vraiment bénédictine les vieux textes pour servir de matériaux à l'histoire générale ; n'y a-t-il pas là un but à atteindre et dont l'attrait doit être irrésistible sur le cœur de nos studieux compatriotes?

C'est du moins ce qu'a pensé la Société académique de l'Aube ; et, en inaugurant une collection d'une utilité incontestable pour l'histoire de la ville comme pour celle de la patrie, elle a le droit d'inscrire en tête de ses travaux la devise : *Urbi et Patriæ*, qu'avaient adoptée quelques-uns des annalistes troyens du dix-huitième siècle ; n'est-ce pas à l'une et à l'autre que se rattachent les documents originaux par lesquels débute la série de volumes qu'elle se propose de publier? Les procès-verbaux de l'échevinage, les cahiers de doléances, les ordonnances de paiement, qui composent ces documents rédigés à Troyes ou dans les limites du bailliage de cette cité, ont été pour la plupart présentés aux Etats-généraux du royaume ; ils ont dû être consultés dans les débats de ces solennelles assises ; ils peuvent mettre en lumière les anciennes institutions françaises qui se rapprochent le plus des institutions modernes basées sur le principe représentatif. Ce sont autant de dépositions écrites par des témoins autorisés, qui fournissent des renseignements précieux sur les coutumes, les opinions, les vœux de nos ancêtres ainsi que sur les citoyens généreux chargés de s'en faire les éloquents interprètes et de défendre les franchises dont jouissaient, au quinzième et au seizième siècle, les habitants des villes et des campagnes.

Digitized by Google

L'intelligent et laborieux M. Théophile Boutiot avait compris le vif intérêt que présentent ces documents d'une importance considérable pour l'époque de la Renaissance si remplie et si animée dans nos contrées; aussi avait-il copié avec soin les principaux d'entre eux, afin d'en insérer de substantielles analyses dans son grand ouvrage sur Troyes et la Champagne méridionale; il est extrêmement regrettable qu'une mort prématurée n'ait pas laissé à ce savant organisateur de nos archives municipales le temps de mettre en œuvre les matériaux qu'il avait amassés avec tant d'ardeur et de persévérance; mais, grâce aux généreuses communications de sa famille, la Société académique de l'Aube a pu entreprendre la publication des textes transcrits de la main même de son très-regretté président; trois cahiers de corporations extraits des archives de Vitry-le-François par M. Hérelle, professeur d'histoire, figurent, à titre exceptionnel, dans ce recueil qui se termine par l'énumération de toutes les pièces que contiennent, sur les Etats-généraux de 1455 à 1593, les archives du département de l'Aube et de son chef-lieu. Ces diverses pièces d'une véritable importance historique se trouvent parfaitement résumées en tête du volume, par M. Albert Babeau, dans une introduction aussi instructive qu'attachante. « Nous croirons que cette publication n'aura pas été sans utilité, ajoute avec raison le savant secrétaire de la Société académique de l'Aube, si elle rappelle à nos contemporains les vœux, les besoins, les aspirations de leurs pères, les noms des citoyens généreux qui furent chargés de défendre les franchises dont jouissaient, au xve et au xvie siècle, les habitants des villes et des campagnes. Ce sont pour ainsi dire les titres de noblesse d'un peuple que ceux qui constatent ses anciennes libertés. »

Ces documents relatifs aux Etats-généraux étaient sous presse, lorsque la Société académique de l'Aube reçut d'un de ses membres, M. Truelle Saint-Evron, une collection considérable de lettres inédites de Grosley et de quelques-uns des amis de ce troyen célèbre; grâce à cette libéralité patriotique, on peut apprécier une fois de plus la vieille veine gauloise, la bonhomie malicieuse de l'ingénieux avocat qui sut si bien venger, par le précepte et par l'exemple, les champenois des plaisanteries aussi ridicules qu'injurieuses qu'on ne cesse de leur jeter à la face. Déjà un illustre critique avait représenté Grosley comme le type de l'esprit de malice au bon vieux temps. « Les estimables ou piquants écrits que Grosley publiait dans l'intervalle de ses voyages, dit de Sainte-Beuve, le maintinrent en relation avec les gens de lettres et les savants de son époque, surtout les savants étrangers dont il était fort apprécié; il se fonda de la sorte une vie d'érudit de province pas trop cantonnée et tout-à-fait dans le goût du xvie siècle; au retour de chaque voyage, il se ressaisissait de son gîte natal et de la tranquillité de son chez soi avec un nouveau bonheur. »

Ce portrait esquissé de main de maître se trouve achevé par la correspondance où Grosley se peint lui-même, tant au point de vue littéraire que sous le rapport de son amour pour le pays qui fut son

Digitized by Google

berceau. On ne saurait trop féliciter M. Truelle de s'être mis généreusement à la recherche des autographes du spirituel auteur des éphémérides troyennes ; les quatre-vingt lettres que ses investigations persévérantes lui ont fait découvrir, jointes à la collection conservée à la Bibliothèque de la ville, démontrent la haute estime que professaient pour le talent et pour le caractère de notre célèbre compatriote des hommes qui n'étaient pas seulement des érudits comme dom Taillandier et l'abbé Gouget, mais des écrivains de premier ordre comme d'Alembert et Voltaire. En outre, elles apportent quelques traits nouveaux à l'histoire littéraire du dix-huitième siècle ; pour s'en convaincre, il suffit de quelques citations prises au hasard. Dans une lettre de dom Taillandier à Grosley, l'aimable et savant bénédictin s'exprime en ces termes sur un Troyen célèbre : « Je n'ai pas encore appris que M. de la Ravalière fût de l'Académie des inscriptions. Avez-vous vu la belle édition qu'il vient de donner des chansons du comte Thibaut, avec un volume de dissertations préliminaires ? Ce livre est fort bien fait ; il annonce un homme d'érudition, de goût et de beaucoup d'esprit. »

Le même bénédictin, déclare qu'il n'a pas encore renoncé à l'histoire de la Champagne ; mais il ne sait point à quelle époque il pourra reprendre la suite de ce travail : « Au reste, dit-il, dom Beaussonnet a tout ce qu'il faut pour finir cette besogne : à beaucoup de justesse et de solidité d'esprit, il joint la délicatesse et les grâces de l'élocution : je lui souhaiterais un peu moins de modestie et de défiance de soi-même ; il ne connaît pas ses forces et tout ce qu'il peut ; je fais tout ce qui dépend de moi pour l'encourager et le déterminer à ne point s'arrêter en si beau chemin. »

Dans une lettre à Grosley, le président Hénault, membre de l'Académie française, apprécie en ces termes Jean-Jacques Rousseau, le fameux philosophe : « Ce Mr Rousseau est un très-bon écrivain ; mais je suis fâché qu'il fasse la guerre aux hommes en croyant ne la faire qu'aux défunts. Il a donné une préface à la tête d'une de ses comédies qui n'a pas réussi, où il laisse voir trop de chagrin et trop de haine du genre humain ; la philosophie est plus indifférente. C'est dommage, car c'est un homme qui me paraît avoir beaucoup d'esprit, à en juger par son discours. »

Voltaire écrit à Grosley en date du 16 avril 1759 avec une suscription ainsi conçue : ***Monsieur de Grosley, grand maire de Saint-Loup, à Troyes, en Champagne.*** « J'ay fait, monsieur, passer votre lettre au prêtre huguenot de Berlin, qui n'auroit point accepté le beau chappelet dont vous avez daigné vous pourvoir... Soyez le bien revenu dans votre patrie ; mais je suis fâché que vous n'ayez pas repassé par mon hermitage. Je l'ay aggrandi de deux belles terres, que j'ay achetées sur la frontière de France et qui se touchent. Je suis devenu un grand partisan de la nouvelle charrue et du nouveau semoir, et je fait des expériences d'agriculture. On n'est point, dans

Digitized by Google

de tels ouvrages, exposé aux sifflets, comme quand on fait des tragédies ; on n'est exposé qu'au maudit vent du nord, qui règne souvent dans ces pays cy, et qui attriste la plus belle situation de la nature. Vous avez vu de plus beaux climats ; mais, à tout prendre, je crois qu'il faut donner la préférence à la retraite que j'ay choisie, puisque j'y suis libre et heureux. » Charles-Marie de la Condamine, voyageur et mathématicien, remercie Grosley de l'appréciation élogieuse que celui-ci avait faite de son *Voyage à l'Equateur*. « Cet éloge, dit-il, est bien propre à dédommager de fatigues dont il ne me reste que le souvenir. Il est vrai que dans les traverses et les contradictions que j'ai essuyées, j'étais soutenu par l'espérance d'en rendre, un jour compte au public, et de le rendre juge de ma conduite. J'ai goûté, en partie, ce plaisir, dans ma *Relation* et particulièrement dans l'*histoire des Pyramides*, quoique j'aie été obligé de dissimuler bien des choses... »

Ces quelques échantillons suffiront, croyons-nous, à faire pressentir l'importance de la publication des lettres de Grosley ; non-seulement les amateurs d'histoire locale, mais encore les écrivains sérieux qui voudront se livrer à une étude approfondie de l'influence de la littérature au dix-huitième siècle puiseront de précieux renseignements dans la collection de cette correspondance inédite ; la valeur intellectuelle de celui que Sainte-Beuve admirait en disant qu'il tenait de la bonne vieille roche sera de mieux en mieux appréciée ; car, selon la judicieuse observation d'Ovide, tels livres ne plaisent qu'après la mort de leurs auteurs ; l'envie a coutume de mordre et blesser les vivants. Le malin Grosley songeait sans doute à cette réflexion philosophique du poéte latin, quand il traçait les lignes suivantes empreintes d'une certaine mélancolie : « J'ai vécu dans le monde jusqu'à trente-cinq ans, m'imaginant que tout ce qu'Ovide et les poêtes disent de l'envie était pure fiction ; j'ai découvert que l'envie est un des principaux mobiles des actions et des jugements des hommes. »

Les années se sont écoulées depuis ces déboires qu'éprouva Grosley ; le seul souvenir de ses qualités littéraires demeure avec ses écrits dans la mémoire de ses concitoyens ; la rue où se dresse le palais de justice perpétue sa gloire avec son nom ; et, s'il pouvait sortir de son sépulcre et revoir les monuments de sa chère ville de Troyes, alors il reconnaîtrait avec bonheur et fierté que les semences qu'il a jetées ont porté des fruits abondants et savoureux, parce que, dit excellemment M. Truelle Saint-Evron, elles ont germé en terrain champenois, malgré le proverbe populaire que chaque génération se charge de démentir.

* * *

M. Grignon vient de publier en un volume son excellente monographie de l'église St-Alpin de Châlons en y ajoutant une vue du portail et la reproduction d'une des pierres tombales. Il commence dans le *Journal de la Marne* une étude sur les anciennes orgues des églises de Châlons.

Digitized by Google

Le vingt-deuxième volume du *Bulletin de la Société académique de Laon*, années 1875-77, vient de paraître. Il renferme aux pages 111-252, une *Analyse d'un cartulaire de l'abbaye de La Valroy* (Ardennes), par M. J. Desilve, curé de Basuel.

Ce cartulaire avait été conservé par le dernier prieur de l'abbaye, dom Roussel, mort à Roubaix en 1834. A cette époque il fut acquis par l'abbé Barbier, curé de Saint Souplet qui, jusqu'en 1870, crut posséder un exemplaire de la règle de Clairvaux. Un autre cartulaire, de la fin du XIIe siècle, est conservé sous le n° 10945 du fond latin, à la Bibliothèque nationale.

* * *

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'AGRICULTURE, DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DU DÉPARTEMENT DE L'AUBE, année 1878; Troyes, librairie L. Lacroix, 83, rue Notre-Dame.

La Société Académique de l'Aube, qui vient de recevoir cette année le prix de 1,000 francs, attribué par le ministre de l'Instruction Publique à la section d'histoire, est l'une des Académies les plus importantes et les plus laborieuses de la Province. Indépendamment de l'*Annuaire de l'Aube* qui paraît sous ses auspices, et d'une *Collection de Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale*, publiée par ses soins, ses *Mémoires* paraissent à la fin de chaque année, en un beau volume grand in-8° de raisin, avec planches et cartes hors texte. Le voluume de 1878, qui vient d'être mis en vente à la librairie Lacroix [1], se recommande particulièrement par l'importance, l'intérêt et la variété des articles qu'il renferme. C'est d'abord, sous le modeste titre de *Documents inédits pour servir à l'histoire de la Collégiale de Saint-Urbain de Troyes*, une véritable et complète monographie de ce remarquable monument gothique et de son ancien chapitre, dû aux patientes recherches et à la plume trop tôt brisée de M. l'abbé Méchin, récemment décédé chanoine honoraire et curé de cette église.

Après cette intéressante et substantielle étude vient la *Biographie de Charles-Eugène Delaunay, membre de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Paris*, « qu'une mort prématurée et à jamais « regrettable est venue enlever à la science et à son pays, à l'âge de « 56 ans, le 5 août 1872 [2]. » Il ne nous appartient point de parler de ce travail qui a valu à son auteur une médaille d'or de la Société Académique de l'Aube, en 1877; mais, en reportant tout l'honneur de cette distinction sur le nom si sympathique de M. Delaunay, qu'il nous soit permis d'ajouter que cette modeste biographie a été accueillie avec une faveur marquée par tous les anciens et nombreux amis de notre illustre compatriote [3].

1. Le prix est fixé, par année, à *cinq francs*, pour les distributions qui se font à Troyes, et à six francs, franc de port, pour la France.

2. On se rappelle que M. Delaunay est mort noyé accidentellement dans la rade de Cherbourg, pendant une excursion qu'il faisait en compagnie d'un de ses parents.

3 On sait que M. le Ministre des Beaux-Arts vient de commander le portrait de M. Charles Delaunay au peintre Sevestre, pour être placé dans

Digitized by Google

Il y a longtemps déjà que le nom de M. Charles Baltet fait autorité dans l'horticulture et la pomologie ; son *Art de greffer*, notamment, dont l'utilité pratique est universelle, est devenu classique et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. Sous le titre : *Quelques observations sur le greffage des arbres*, il donne aujourd'hui une nouvelle et excellente physiologie de la greffe, pleine de faits, d'esprit, d'à propos et de véritable science.

A la botanique succède l'entomologie par un article de M. l'abbé d'Antessanty sur les *Rhyncophores de l'Amérique, au nord du Mexique*. Dans cette étude, le savant abbé fait connaître, d'après un important travail de M. Leconte de Philadelphie, les espèces de charançons qui habitent également l'Amérique et la France, sans qu'il soit toujours bien facile d'établir quel est leur véritable pays d'origine.

Vient ensuite une *Note sur la Sainte-Face de Laon*, par M. Le Brun-Dalbanne, qui donne la description et indique l'origine de cette pieuse image, à laquelle se rattache le nom du pape troyen Urbain IV.

Le Guet et la Milice bourgeoise à Troyes, par M. Albert Babeau, est un important et très intéresant mémoire historique qui a été lu par son auteur, à la Sorbonne, en 1878, dans la seizième réunion des Délégués des Sociétés savantes des départements. Nous n'avons plus à faire ici l'éloge du laborieux et sympathique historien, successeur des Pithou, de Grosley, des Courtalon et des Boutiot, qui chaque jour enrichit nos chroniques de nouveaux trésors, dérobés à la poussière et à l'oubli, par des recherches aussi intelligentes que persévérantes et fructueuses. Bornons-nous donc à constater, une fois de plus, que cette œuvre, comme les précédents travaux du même auteur, se distingue autant par la clarté et la sobriété du style que par l'intérêt et la multiplicité des faits. Ajoutons que le texte est accompagné de nombreuses notes indiquant les principales sources auxquelles l'auteur a puisé ses renseignements, et qu'il est suivi de plusieurs pièces justificatives, tirées pour la plupart des Archives municipales de la ville de Troyes.

M. l'abbé Paul Chauvet, vicaire d'Arcis-sur-Aube, dans un *Précis historique de la seigneurie de Gyé*, fait connaître l'origine de ce fief, les noms des seigneurs qui l'ont possédé, et les principaux faits biographiques ou historiques qui les concernent, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la Révolution de 1789.

Sous le titre : *Une page d'Agathias-le-Scholastique*. M. Charles Des Guerrois nous transporte en pleine littérature grecque du VIe siècle, en traduisant une belle préface, trop oubliée, du poëte-historien by-

le nouveau musée de l'Observatoire de Paris, avec ceux de Cassini, Laplace, Arago, Lalande et Le Verrier. Tous les amis de la science applaudiront à cet hommage mérité rendu à la mémoire du savant astronome et mathématicien, en attendant la statue qui lui sera certainement érigée un jour sur la place publique de Ramerupt, son pays d'adoption.

Digitized by Google

sontin, sur lequel il nous donne, du reste, de curieux détails biographiques et littéraires.

Dans une courte notice sur *le Château de Pâlis et sa Bibliothèque*, M. Albert Babeau esquisse la description de cet ancien château et de son domaine, que la Révolution a fait disparaître, en dispersant également les livres et les manuscrits précieux qui y avaient été réunis par l'avocat François Desmarets, l'un de ses derniers possesseurs.

Dans un article intitulé : *Le Dieu de la Mort et les Origines mythologiques de la race celtique*, notre savant archiviste, M. D'Arbois de Jubainville, établit avec une grande érudition, — comme l'a fait M. A. de Barthélemy pour les Gaulois, — que les Irlandais, d'après leur légende païenne, prétendaient descendre du terrible dieu de la Mort.

Enfin, M. l'abbé Aristide Millard, curé de Somsois, dans une note sur *Le Tumulus d'Hancourt ou Tumois*, fournit d'intéressants détails sur les fouilles et les découvertes faites l'année dernière, par M. Maillard, dans cet ancien monticule gallo-romain, qui est situé à 2 kilomètres à l'est du village de Margerie, dans le département de la Marne, sur les confins du département de l'Aube.

ARSÈNE THÉVENOT.

* * *

Mentionnons l'apparition de l'*Annuaire de la Marne* pour 1879, contenant la septième série des *Variétés historiques et archéologiques* dans lesquelles M. E. de Barthélemy réunit des pièces rares et inédites sur la Marne. Nous y remarquons cette fois le jugement condamnant à mort deux ligueurs châlonnais; la relation des fêtes de Châlons pour la naissance du duc de Bretagne (1704); pour le mariage du roi (1725); pour l'entrée de Mgr de Choiseul (1725); pour le passage de la dauphine (1770); aussi le mémoire présenté à l'Assemblée nationale par la compagnie de l'arquebuse de Châlons avec le détail de ses services.

* * *

Le premier volume de l'*Histoire de l'abbaye d'Avenay* (Marne); par L. Paris, bibliothécaire d'Epernay, vient de paraître. Nous rendrons compte de cette monographie magistrale, une des plus importantes du pays rémois, aussitôt la mise en vente très-prochaine du second volume.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Un recueil qui se propose de publier des documents historiques sur les familles nobles de France, leur origine et la justification de leurs titres de noblesse, le *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France* parait à Paris depuis le mois de janvier dernier [1].

Nous trouvons dans les livraisons du 25 janvier et du 10 février derniers de ce *Bulletin*, quelques renseignements sur des familles nobles de la Champagne ou de la Lorraine que nous reproduisons sous toutes réserves.

Choiseul. — Une tradition, dénuée de preuves fait descendre cette maison des anciens comtes de Bassigny. Le Laboureur, qui en a dressé la généalogie, croit qu'elle est issue des comtes de Langres et appuie son opinion d'arguments historiques qui ne sont pas sans valeur. Quoi qu'il en soit, les Choiseul sont une des plus anciennes et des plus illustres races de France ; leur filiation est authentiquement prouvée depuis Rainier, seigneur de Choiseul, en Bassigny, qui vivait en 1060.

Ludre. — Miles de Frolois, d'une maison de Bourgogne que certains généalogistes croient, d'après la ressemblance des armoiries, issue des anciens ducs de ce pays, eut un fils nommé Ferry. Ce fils, d'après une tradition, serait allé s'établir en Lorraine et y aurait acheté la terre de Ludre ou de Ludres, dont ses descendants porteraient le nom. La maison de Ludre semble en effet avoir pour ancêtre un Ferry, seigneur de Ludre, vivant à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe ; mais l'identité de ce Ferry et du fils de Miles de Frolois est loin d'être établie.

Les auteurs ne sont pas d'accord sur l'époque à laquelle la terre de Ludre serait entrée dans cette maison. L'identité des armoiries de Ludre, de Frolois et de Bourgogne ancien, le prénom de Ferry porté dans les deux premières de ces familles, ont donné naissance à une filiation hypothétique. On a dit par erreur que la maison de Ludre avait été admise aux honneurs de la Cour ; il y a confusion avec celle de Daillon du Lude.

Montangon. — Filiation prouvée devant MM. de Bretel et de Caumartin, intendants de Champagne, en 1641 et en 1668, depuis Pierre de Montangon, écuyer, seigneur de Crespy, de Rouvroy et de Dienville, qui fit aveu et dénombrement pour le fief de Monnoir le 30 janvier 1503. Il existe des documents relatifs à un Nicolas de Montangon, seigneur de Crespy, des années 1470 et 1476. Ce Nicolas est selon

1. Ce Bulletin paraît le 10 et le 25 de chaque mois, par livraisons de format in-8° prix d'abonnement pour la France et les départements 5 fr. par an. Siége de la Société, place du Danube, n° 2, à Paris.

Digitized by Google

toute probabilité le père de Pierre ; mais la preuve de ce degré n'a pas été établie lors des recherches mentionnées plus haut.

Beauffremont. — *Armes* : Vairé d'or et de gueules. — *Tenants* : deux anges. — Devise en lettres d'argent sur une banderolle noire : *Plus de deuil que de joye*. — Cri : *Dieu ayde au premier chrestien* ! Queiquefois : *Deus adest* (ou *adsit*) *primo christiano*. On trouve encore comme devise : *In variis nunquam varius* (allusion au *vairé* des armoiries), et comme cri : *Bauffremont* !

Les armes de la maison de Bauffremont sont parlantes. Le *vairé*, assemblage de cloches sans nombre, fait allusion au nom ancien de *Beffroymont*.

Un adage de Bourgogne disait : *Li Bauffremont li bons barons*, et un autre : *Bons chrétiens de Bauffremont*.

Maison puissante et illustre dans la haute Lorraine et les deux Bourgognes dès le XIIe siècle. Elle a fourni plusieurs généraux des armées espagnole et française, quatre chevaliers de la Toison d'Or, cinq chevaliers du Saint-Esprit, cinq présidents des assemblées de la noblesse aux Etats généraux du royaume. Elle a hérité au XVe siècle de la dignité de sénéchal héréditaire du duché de Bourgogne. La branche de Courtenay, de la maison royale de France, s'est éteinte dans la maison de Bauffremont au siècle dernier.

Marmier. — *Armes* : De gueules à la marmotte d'argent. — Devise (moderne) : *Pro Patria vigil*.

Huguenin Marmier, bourgeois de Langres, vivant au commencement du XVe siècle, est l'auteur de cette famille qui paraît avoir acquis la noblesse, soit par le service militaire, soit par l'érection du marquisat de Marmier en faveur d'un de ses membres.

Un maréchal de camp, en Flandre, pour le service du roi d'Espagne ; des chevaliers et un commandeur de Calatrava ; des officiers au service de France, dont un lieutenant-colonel ; des chevaliers de Saint-Louis ; un maréchal-de-Camp au service du duc de Savoie.

* * *

Nous apprenons que le comité de l'*Académie des Muses Santones*, dont le siége est à Royan, station balnéaire pittoresquement située près de l'embouchure de la Gironde, vient d'offrir le titre de sociétaire à M. l'abbé Etienne Georges, de Troyes, membre de plusieurs sociétés savantes, auteur de plusieurs ouvrages historiques, notamment d'une *Histoire de la Champagne* tout nouvellement mise en vente à la librairie Henri Menu, rue Jacob, à Paris, éditeur de notre *Revue*, et chez les principaux libraires de la Champagne et de la Brie.

On sait que, poète à ses heures, M. l'abbé Etienne Georges a publié plusieurs poésies catholiques, entre autres une pièce intitulée : *Les Notre-Dame de France*, qui a obtenu une mention très-honorable aux jeux floraux du *Rosier de Marie*, une des Revues religieuses de

Digitized by Google

Paris ; c'est probablement pour cette pièce de poésie que l'Académie des Muses Santones a offert à l'auteur un témoignage public de ses sympathies littéraires.

***

Dans un élégant petit volume que vient de publier M. Etienne Charavay, sous ce titre : *Charles Baudelaire et Alfred de Vigny, candidats à l'Académie*, nous trouvons un curieux récit de l'entrevue d'Alfred de Vigny avec Royer-Collard.

Par suite de la mort de MM. de Frayssinous et Alexandre Duval, deux fauteuils étaient vacants à l'académie française : sur les instances du baron Guiraud, Alfred de Vigny s'était mis sur les rangs. « Ballanche et vous, voilà mes deux candidats, lui avait écrit son « ami, la belle prose et la belle poésie..... Entrez donc maintenant « et surtout présentez-vous ; on n'entre pas dans notre *salon* sans « cela. C'est presque toujours au plus obstiné. Quand vous serez « introduit vous trouverez que ce n'était pas la peine de frapper à la « porte tant de fois. »

Voilà donc Alfred de Vigny parti à la conquête des palmes vertes ; le poète raconte lui-même dans son journal la curieuse odyssée de ses visites.

Son entrevue avec Royer-Collard est demeurée presque légendaire.

« Je lui fis, dit le poëte, porter ma carte par une femme qui était seule dans l'antichambre. Presque à l'instant est venu un pauvre vieillard, rouge au nez et au menton, la tête chargée d'une vieille perruque noire et enveloppé de la robe de chambre de Géronte, avec la serviette au cou du *Légataire universel*. » Suit le dialogue que Vigny déclare exact, mot pour mot.

— Monsieur, dit Royer-Collard, je vous demande bien pardon, mais je suis en affaires, et ne puis avoir l'honneur de vous recevoir ; j'ai là mon médecin.

— Monsieur, dites-moi un jour où je puisse vous trouver seul, et je reviendrai.

— Monsieur, si c'est seulement la visite obligée, je la tiens comme faite.

— Et moi, monsieur, comme reçue ; mais j'aurais été bien aise de savoir votre opinion sur ma candidature.

— Mon opinion est que vous n'avez pas de chances... *Chances !* N'est-ce pas comme cela qu'on parle à présent ?

— Je ne sais pas comment on parle à présent ; je sais seulement comment je parle, et comment vous parlez de ce moment-ci.

— D'ailleurs, j'aurais besoin de savoir de vous-même quels sont vos ouvrages. »

« — Monsieur, il fait assez froid dans votre antichambre pour que je ne veuille pas vous y retenir longtemps ; j'ai peu l'habitude de cette chambre-là... Vous n'attendez pas, je pense, que je vous fasse con-

Digitized by Google

naître mes œuvres : vous les découvrirez dans votre quartier ou en Russie, dans les traductions russes ou allemandes, sans que je vous dise : « Mes enfants sont charmants, » comme le hibou de La Fontaine. »

M. le chancelier Pasquier et Ballanche furent élus, ce ne fut qu'après quatre autres échecs qu'Alfred de Vigny fut élu le 8 mai 1845, en remplacement de M. Etienne.

* * *

Au dernier congrès de la Sorbonne qui vient d'être réuni au mois d'avril, un prix de mille francs a été décerné à la Société Académique de l'Aube ; et une médaille d'or à M. Lescuyer, de Saint-Dizier, pour ses très remarquables travaux ornithologiques.

* * *

Le Conseil général de la Marne, sur le rapport de M. de Barthélemy dans sa séance du 23 avril, a voté un crédit de 4000 francs pour l'exécution des travaux devenus indispensables au grand portail de l'église de l'Epine Le devis total, dressé par MM. les architectes Ouradon et Vagnez, s'élève à 12,000 francs : le ministère des Beaux-Arts est prié de combler le déficit, la fabrique de l'Epine allouant 1500 francs, ce qui représente le surplus de ses fonds.

* * *

Un procès chalonnais au XVIIe siècle. — Au XVIIe siècle, il existait à Châlons un tavernier du nom de David Viart. Cet homme de marchand de serge qu'il était, était devenu maître tavernier. Il ne fréquentait que des femmes et des filles de très-mauvaise vie, et il se vantait de savoir l'art de suborner les plus retenues. Sa fille âgée de 22 ans était célèbre dans Châlons, sous le nom de *la Suzon*, et la conduite de cette fille ne démentait « ni la nourriture, ni les bons « exemples que son père lui a donnez. »

Cette fille, se trouvant enceinte, accusait un jeune valet allemand, à peine âgé de seize ans, de l'avoir séduite. La mère de son côté accusait non pas le jeune étranger, « mais tantôt un nommé Raulin, « tantôt un autre et jamais la même personne. »

Le tavernier, après que le jeune domestique avait quitté la ville, porta plainte au lieutenant criminel de Châlons et obtint un décret de prise de corps qui lui permit de faire mettre en prison, à Paris, ce pauvre étranger.

Le célèbre avocat Patru, l'ami de Perrot d'Ablancourt, se chargea de la défense de Daniel Ayère, (c'était le nom du jeune domestique), devant la chambre de l'édit.

Dans un discours sur *les formes et le style de la plaidoierie*, prononcé en 1869, à la conférence des avocats du barreau de Paris,

Digitized by Google

Me François Beslay, avocat, à l'occasion de cette affaire, nous montre les avocats d'alors étudiant le cœur humain : « La plaidoirie, dit-il, « eut ses portraits, ses caractères, ses maximes et ses descriptions « morales,

« Le 27 juillet 1639, Patru plaidait ; la cause était assez piquante : « un jeune garçon d'une vingtaine d'années, mais beaucoup plus « jeune que son âge, s'était laissé séduire par les charmes, à ce qu'il « paraît, peu discrets d'une femme, qui ne devait pas fournir à Mo- « lière le modèle de son Agnès ; elle était de celles qui comme le dit « Champfort, savent le plus honnêtement du monde vivre hors du « mariage et hors du célibat. L'amour aidé de celle qui s'en faisait « l'objet conduisit très-loin la simplicité du jeune homme. La séduc- « tion, quand elle eut triomphé, se plaignit d'être victime, et *la fille* « *séduite voulut être épousée*. On mariait alors les gens par arrêt : « Patru repoussait la demande en mariage. Son client était allemand, « et il l'était si bien qu'il ne savait pas un mot de français. Patru de « ce fait concluait que le jeune homme n'avait pu aller bien loin en « amour : en effet, peut-on aimer en langue étrangère, et ne faut-il « pas qu'un allemand parle français pour être heureux en amour ? « Patru soutint qu'une séduction muette ne séduirait jamais, et qu'il « fallait absolument, pour être aimé, parler et parler beaucoup. « C'était bien là une thèse d'avocat. Patru la défendit non sans une « certaine finesse. *Voyez*, dit-il, *les protestations, les promesses, les* « *serments, tout ce qu'il y a de plus venimeux et de plus mortel* « *dans la funeste science d'aimer, c'est l'ouvrage de la parole* ; « *en vain un amant soupire, en vain il tremble auprès de ce cher* « *objet qui le tue, en vain ses yeux, en vain son visage témoignent* « *l'émotion du cœur ; en tout ce langage muet il n'y a rien d'in-* « *telligible* ; *il faut s'expliquer, il faut parler*. »

* * *

L'aventure d'un savant allemand fait en ce moment le tour de l'Europe.

M. A. de Barthélemy a publié dans la *Revue celtique* — un article sur la représentation d'une statuette gallo-romaine qui, selon lui, correspond à la divinité romaine *Dis Pater* ou Pluton. Un autre savant, M. Gaidoz, déclare que c'est le propre portrait de *Taranis*, dieu du tonnerre.

Mais survient un troisième savant, et celui-là Allemand. Il examine l'énigme à grand renfort de bésicles, et, sur le socle, il déchiffre ces six lettres : ENCINA, que les deux savants français avaient négligées, et pour cause.

Ces six lettres donnèrent à l'Allemand la clef du mystère. Il est évident que les trois premières constituent le radical *enc*, et tout le monde sait que le radical *enc* correspond à l'ancien irlandais *ecen*, au gallois *augen*, au cornique *anken*, au breton *anquem*, *ancquem*, mots presque identiques — cela saute aux yeux — avec l'*ananké* des Grecs.

Digitized by Google

Il y avait une grave difficulté à résoudre : l'I d'ENCINA était-il un I long ou un I bref? Après un très petit nombre de semaines consacrées à l'examen d'un problème si ardu, le savant Allemand se décida pour l'I bref. Enfin, il en arriva à cette conclusion que Encina était le nom de la divinité représentée par la statuette, et qu'Encina voulait dire fatalité. On se trouvait en présence d'une déesse de la fatalité. gauloise.

C'était une belle découverte et d'une portée incalculable pour l'avancement des sciences celtiques. L'Allemand avait imprimé son mémoire ; déjà il se voyait chevalier des aigles de toutes couleurs qui s'étalent à la boutonnière des chevaliers de son pays ; déjà il voyait les sociétés savantes se disputer l'honneur de le compter parmi leurs membres. Mais voilà qu'on renverse ce bel échafaudage, et un quidam fait observer qu'Encina est tout bonnement le nom du graveur sur bois qui a reproduit la statuette, lequel Encina n'a d'ailleurs rien de commun avec *Ananké* et demeure, 56, boulevard Montparnasse.

Si les savants commettent de pareilles bourdes, ils n'ont pas le droit de se moquer de Joseph Prudhomme, expliquant le *S. P. Q. R. senatus populus que Romanus*, inscrit sur le vase contenant les anneaux des chevaliers Romains tués à Cannes (statue d'Annibal aux Tuileries). Joseph Prudhomme, lui, lisait :

Si Plein Qu'il Renverse.

*
* *

La *Revue des documents historiques*, fondée en 1873 par M. Et. Charavay, vient d'entrer dans la seconde phase de sa publication. Les cinq volumes de la première série renferment de nombreux documents sur l'histoire de la Champagne et de la Brie. Signalons entre-autres une charte du comte Thibault V sur les foires de Troyes. — Documents sur la comtesse du Barry. — Fac-simile des signatures de Mabillon, Ruinart, Ledoux, architecte. — Charte d'Aymar de Provins. — Procès-verbal d'exécutions capitales faites à Epernay en 1422. — Lettre de Colbert au peintre Le Brun. — Acte de foi signé par Bossuet. — Lettre de Mignard. — Quittance du cardinal de Bérulle. — Fac-simile du dessin de Guiard, sculpteur, de la Haute-Marne pour le mausolée de la duchesse de Saxe-Gotha, etc.

*
* *

Nous apprenons la mort de M. Achille de Vaulabelle, décédé à Nice, le 4 avril dernier.

Né en 1797 à Châtel-Censoire (Yonne), M. de Vaulabelle fut quelque temps attaché, sous la Restauration, au cabinet du préfet de son département ; mais il quitta bientôt l'administration pour le journalisme.

En 1824, il vint à Paris, où il fut un des fondateurs du journal le *Pour et le Contre*, qui devint la *Révolution* en 1830. Après la chute de Charles X, M. de Vaulabelle continua son opposition au système monarchique, sans se mêler cependant d'une façon assez active à la

Digitized by Google

démocratie militante. En 1838, il entra au *National* et s'y fit remarquer. En 1848, il fut élu dans l'Yonne représentant du peuple, le 5e sur 9, par plus de 60,000 voix.

Il devint ministre de l'instruction publique sous Cavaignac, M. Carnot s'étant retité sous un vote de blâme de l'Assemblée. Après le 10 décembre, il fit à la politique napoléonienne une opposition modérée, puis, réélu à l'Assemblée législative, il cessa de reparaître sur le terrain politique.

Parmi les œuvres de M. de Vaulabelle, il faut citer : l'*Histoire de l'Egypte moderne de 1801 à 1833* (1835, 2 vol. in-8°) ; *l'Histoire des deux Restaurations* (1844 et suiv., 8 vol. in-8°) ; *Histoire de la monarchie de Juillet, de la deuxième République et du second Empire*, etc., etc.

M. de Vaulabelle a succombé aux suites d'une maladie qui le tenait alité depuis fort longtemps.

* * *

Il est question, pour le lendemain de la Pentecôte, d'une réunion générale, à Provins, des membres composant la Société d'Archéologie de Seine-et-Marne.

Il y a une douzaine d'années une pareille réunion a eu lieu dans cette ville ; la grande salle d'études du Collége, ancien palais des Comtes de Champagne, a donné asile aux savants accourus de tous les points du département, et un public nombreux est venu applaudir les différents orateurs qui ont pris la parole.

Espérons qu'il sera donné suite au projet pour cette année, et que ce sera pour beaucoup de nos concitoyens une occasion d'apprendre bien des choses sur les antiquités qui nous entourent.

* * *

Il a été trouvé l'an dernier, en fouillant dans un jardin de la rue Notre-Dame, à Melun, cinq culasses de canons en fer, de formes diverses, assez semblables aux boîtes dont on se sert encore pour les détonations dans les fêtes publiques. L'un de ces petits canons a été présenté à la section de Melun de la Société d'archéologie. De semblables spécimens existant au Musée d'artillerie, à Paris, la Commission du Musée a été consultée pour avoir des renseignements précis sur le mode d'emploi de ces engins primitifs. L'*Indépendant* annonce que la Commission du Musée d'artillerie a émis l'avis que ces sortes de bombardes datent de la fin du XIVe siècle ou du siècle suivant, et qu'elles servaient de culasses aux canons de l'époque qui étaient complétés par de longs tubes facilitant la projection du boulet ou de la mitraille.

* * *

La *Semaine religieuse* de Reims contient l'histoire des communes de l'arrondissement de Rocroi par notre collaborateur le savant dom Noël, de l'abbaye de Solesme.

Digitized by Google

Le *Français* du 8 avril publie un feuilleton agricole excessivement intéressant sur la crise qui frappe actuellement l'agriculture et l'industrie de la laine en Champagne et rend compte des intéressantes communications faites à ce sujet par notre compatriote M. Julien de Felcourt à la société des agriculteurs de France.

* * *

M. l'abbé Hanesse vient de publier à Reims une excellente histoire populaire de cette ville. Elle est divisée en seize chapitres contenant toutes les annales de la vieille cité qu'il nomme avec raison la capitale du nord-est de la France et il poursuit le récit jusqu'à nos jours. C'est un excellent travail, malheuresement imprimé sur du papier à chandelles.

* * *

Les anciens registres paroissiaux que possèdent la plupart des archives communales des villages de la Champagne et de la Brie renferment, plus qu'on ne le présume, des documents relatifs à l'histoire de ces provinces ; certaines particularités locales qui peuvent servir à compléter ou à rectifier des travaux antérieurs ne se trouvent même que dans ces vieux registres. C'est ainsi qu'en feuilletant naguère quelques actes de décès à la mairie de Rosnay-l'Hopital, nous avons découvert de précieux renseignements qui concernent Louis Berbier du Metz, frère d'un puissant comte de Rosnay et abbé d'un monastère de bénédictins de la Congrégation de Saint-Vanne ; nous voulons parler de l'abbaye de Huiron bâtie en 1078, près de la rivière de la Guenelle, canton de Vitry-le-François, diocèse de Châlons-sur-Marne. La *Revue* a publié une intéressante notice de M. de Barthélemy sur cette fondation monastique ; malgré les investigations patientes de ce savant les pièces originales suivantes lui ont échappé ; il ne sera donc pas inutile d'insérer ici ces notes supplémentaires. Elles démontrent que le pieux abbé, indépendamment des sollicitudes inhérentes à sa prélature, s'occupait encore de la propagation de la foi orthodoxe dans la contrée où sa puissante et illustre famille exerçait une influence considérable ; il s'agit de l'abjuration de plusieurs personnes protestantes.

Toutefois l'impartialité historique impose le devoir de constater que la situation faite par la révocation de l'édit de Nantes aux sectateurs de la religion prétendue réformée ne fut pas sans déterminer bien des abjurations ; en plusieurs contrées de la Champagne, on n'essaya plus de ramener par la persuasion et la douceur ; on voulut contraindre ; d'après une mesure prise le 28 août 1676, les jeunes filles protestantes, enfermées dans l'asile de la Propagation à Sedan, ne pouvaient recevoir la visite de leurs parents, de peur que leur conversion ne fut entravée par leurs larmes ou par leurs reproches. Les édits hostiles au protestantisme se succédèrent, dès que l'ascendant de madame de Maintenon se fut établi sur l'esprit de Louis XIV. Un champenois illustre, Jean-Baptiste Colbert, partisan de la liberté de conscience, combattit d'abord les dispositions du roi à forcer les con-

Digitized by Google

versions ; mais, à mesure que baissa son influence, il dut céder sur certains points ; quand ce ministre disparut dans la tombe, le souverain, resté seul en présence des excitations des uns et des flatteries des autres, inaugura une politique nouvelle et prononça cette fameuse révocation qui mettait les réformés dans la douloureuse alternative ou de s'exiler ou d'abjurer.

Ce n'est pas à dire que les abjurations reçues solennellement par le pieux et illustre abbé Berbier du Metz aient été forcées ; les procès-verbaux, qui perpétuent la mémoire de ces pacifiques conquêtes, semblent, au contraire, montrer par leur teneur qu'elles ne manquent ni de sincérité ni de spontanéité ; en voici la copie textuelle :

« Dieu infiniment riche en bontez et miséricordes qui veut avec passion et attend avec patience, égallement adorable et invincible, la conversion et le salut de son peuple a enfin accordé à demoiselle Edmée Raulet, veuve de feu monsieur de Dringy, escuyer, la grâce de se reconnaître et de quitter l'erreur et l'hérésie, en laquelle elle avait persévéré d'une façon opiniâtre et intraitable, jusques à l'âge de soixante et quinze ans ; elle en envoya la nouvelle à monsieur du Metz, abbé de Huyron, et à moi, le 23 janvier 1669 et fut admise à l'abjuration de l'hérésie le 28e dudit mois entre les mains de maître Jean-Baptiste Vinot, prêtre bachelier en théologie, doyen de Brienne, en présence de messire Louis Berbier du Metz, abbé de Huyron, Léon de Vavray, escuyer, bailli du comté de Rosnay, monsieur René Maury, lieutenant, monsieur Bernard du Mesnil, tabellion, Jacques Maistre, notaire, et plusieurs autres personnes qui toutes témoignaient la joye et la part qu'elles prenaient dans ce bonheur si longtemps souhaité ; et, après s'être disposée à deux diverses fois, reçeu le bienfait de l'absolution par le ministère de maître Jean Gonthier prestre curé d'Yèvres, qui assista pareillement à cette action solennelle, et le Saint-Viatique du corps de Notre-Sauveur le 13 février par ses mains; laquelle enfin, après avoir continué ses langueurs jusques au 17 mars, et receu l'absolution pour une troisième fois par mes mains pour la disposer à l'Extrême-Onction que je luy administray le même jour, a rendu l'âme à Dieu ledit jour en la foy dont elle avait dernièrement fait profession ; le corps de laquelle fut inhumé le 18 dudit mois au bas de notre église. »

« Signé : Claude-Paul Bourgeois, curé de Rosnay. »

« L'an de grâce 1685, le 27e jour du mois de novembre, par devant messire Louys du Metz, abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guïnguan, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, vicaire-général et official de Troyes en datte du 22 des dits mois et an, demoiselle Françoise d'Anneau, veufve de Charles de Bégat, vivant escuyer, seigneur de Chalette, et demoiselle Marguerite de Bégat, sa fille, ont fait publique et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, en présence de moy soussigné curé dudit Rosnay, de Daniel Richier, escuyer, seigneur de Blignicourt, de

Digitized by Google

maître Antoine Barbier, prestre aumônier de l'Artillerie de France, de Daniel de Bégat, son fils, escuyer, de Claude de Forest, sieur de Bian, de Paul de Villette, commissaire ordinaire de l'Artillerie, de R. Nibot, notaire, de J. Mendron et de Geoffroy, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : C. P. Bourgeois. curé. »

« L'an de grâce 1685, le 29e jour du mois de novembre, par devant messire Louys du Metz, abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guinguan, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, prestre vicaire-général et official de Troyes, en datte des 22 desdits mois et an, demoiselle Marguerite Bertin, veufve de Philippe de Collignon, vivant escuyer, seigneur de Blignicourt, Charles de Collignon, escuyer aussy, seigneur dudit Blignicourt, demoiselle Marie de Collignon, Charles de Collignon, fils, escuyer, demoiselle Suzanne de Collignon, sa fille, âgée d'onze ans, Jean Sagnets, escuyer, son petit-fils, âgé de huict ans, tous demeurant à Perthe, demoiselle Jeanne Varnier, femme de Paul de Villette, commissaire ordinaire de l'Artillerie de France, demoiselle Marie de Villette, leur fille, Abraham Pillet, leur neveu, tous demeurant à Rance, Louyse Brunet et Marie Lochez, natives de Chassenet, diocèse de Langres, demeurant l'une à Perthe au logis dudit sieur de Collignon, l'autre à Blignicourt au logis de monsieur Richier, son gendre, ont fait publique, unanime et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, en ma présence, et en celle de messire Louys le Grand de Montflois, prestre docteur de la maison de Sorbonne, de maistre Joseph Buglet, prestre curé de l'église dudit Rances, de monsieur Richier, escuyer, seigneur de Blignicourt, de Claude de Foresy, sieur du Bian, dudit sieur de Villette, de R. Ribot, notaire, de frère Boniface et de frère Sébastien, capucins, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : C. P. Bourgeois, curé. »

« L'an de grâce 1685, le 19e jour de décembre, par devant messire Louys du Metz, prestre abbé de Saint-Martin d'Huyron et de Sainte-Croix de Guinguam, fondé de pouvoir spécial par commission de monsieur Vinot, prestre vicaire général et official de Troyes, en date du 22e de novembre audit an, Jeanne Doulier, fille native de Victry, âgée de vingt ans, servante domestique de monsieur Dorigny, escuyer, seigneur de Chalette, Suzanne Guyot, fille native d'Helmorupt, âgée de seize à dix-sept ans, servante domestique de demoiselle Françoise d'Anneau, veufve de monsieur de Begat, escuyer, seigneur en partie dudit Chalette, et Magdeleine Guyot, fille aussy d'Elmorupt, âgée de douze ans, servante aussy dudit sieur Dorigny, ont fait publique et solennelle abjuration de la religion prétendue réformée, à genoux, devant le grand autel de l'église paroissiale de Rosnay, et receu l'absolution de l'excommunication qu'elles avoient encourüe par le crime d'Hérésie, en présence de nous curé dudit Rosnay, de maistre

Digitized by Google

Estienne Gardin, prestre desservant le prieuré de ce lieu, de frère Pierre Richard, religieux minime, prédicateur en cette paroisse, de Claude de Forezy, sieur du Bian, de Jean-Baptiste Postat, témoins soussignez au procez verbal. »

« Signé : Bourgeois, curé. »

Le zélé bénédictin qui joignait ainsi les œuvres de l'apostolat évangélique aux sollicitudes de l'administration abbatiale fut inhumé le 8 décembre 1699, dans l'église paroissiale de Rosnay, au milieu de la grande nef, comme le prouve l'acte suivant : « le 8 décembre 1699, a esté inhumé dans l'église de Rosnay par Daniel Lagneau, prieur de Perthes et de Saint-Léger, avec la permission de Claude Jacquet, curé dudit lieu, messire Louis Berbier du Metz, conseiller aumônier du roy, abbé de Saint-Martin de Huyron et de Sainte-Croix de Guinguam, prieur des prieurés de Notre-Dame de Chalette et de Rosnay, âgé de 70 ans ou environ, après avoir reçu avec grande dévotion, tous les sacrements. » Suivent les signatures : du Metz, du Metz de St-Utin, de Remigny, comte de Billy, allié à la famille Dumetz, Comparot, seigneur de la Rothière.

Le 11 décembre 1720, eut lieu la translation de ses ossements dans la chapelle de Saint-Nicolas à gauche du sanctuaire, où ils reposent aujourd'hui avec le cœur du chevalier Jacques du Metz, son parent, seigneur de Chalette et autres lieux ; la cérémonie se fit avec solennité en présence de Jean-Baptiste du Metz, comte de Rosnay, capitaine des gardes de la porte de son Altesse royale le duc d'Orléans, régent du royaume, et de dame Marie Mallet, femme de haut et puissant seigneur messire Gédéon du Metz, comte de Rosnay, conseiller du roi en ses conseils, président en la chambre des comptes à Paris.

L'abbé Etienne Georges,

* * *

Question. — Nous demandons à nos lecteurs de faire connaître à la *Revue de Champagne et de Brie* les renseignements qu'ils peuvent posséder sur l'origine dans chaque commune de ces deux provinces, des maisons d'Ecole pour les deux sexes, des couvents où on enseignait la jeunesse, des colléges et institutions de toute sorte.

Nous leur demandons d'indiquer autant que possible le nom et la qualité du fondateur, le titre de fondation et la date de cette fondation.

Le Secrétaire Gérant,
Léon Frémont.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES ATELIERS MONETAIRES

DE

CHALONS-SUR-MARNE ET DE SAINTE-MENEHOULD

Je vais décrire maintenant toutes les monnaies que j'ai pu retrouver jusqu'à ce jour, et qui ont été émises par les ateliers de Châlons et de Sainte-Menehould.

Charles VI. — Monnaies d'attribution douteuse

N° 1. — J'attribue à Châlons l'écu à la couronne dont voici la description :

+ KAROLVS ✕ DEI ✕ GRACIA ✕ FRANCORVM ✕ REX Ecu de France timbré, d'une couronne rehaussée de trois fleurs de lis et deux trèfles. Un point entre les deux fleurs de lis supérieures. Un annelet sous l'V de FRANCORVM.

℞ + XPC * VINCIT * XPC * REGNHAT * XPC* INPERA croix ornée, feuilletée et fleuronnée de fleurs de lis, évidée au cœur en losange contenant une étoile à 5 pointes, enfermée dans un double contour de 4 demi-circonférences, fleuronné à ses angles, de fleurs de lis. Dans chacun des 4 angles rentrants extérieurs du contour, une couronne. Poids 3,75. M. C.

Cette attribution n'est nullement certaine ; elle n'est fondée que sur la présence, à pile, d'un annelet sous la 24e lettre, différence qui ne convient à aucun autre atelier monétaire connu.

* Voir page 321, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

2. — Je classe de même les florettes suivantes :

Croix bastonnée KAROLVS : FRANCORV : REX, 3 fleurs de lis, 2 et 1, sous une couronne rehaussée de feuilles d'âche.

℟ Croix bastonnée SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix fleurdelisée, cantonnnée de couronnelles aux 1er et 4e cantons. Tous le O sont ronds et pointés.

Bon billon. Poids 2,50. M. C.

3. — + KAROLVS : FRANCORV : REX, la couronne rehaussée de 3 feuilles d'âche et de 2 perles évidées. Un point sous le K de KAROLVS.

℟ + SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix, fleurdelisée, cantonnée de couronnelles aux 2e et 3e cantons. Un point sous l'S de SIT.

Bon billon. Poids 2,95. M. C.

4. — Fleur de lis KAROLVS : FRANCORV : REX, même couronne qu'au n° 3. l'O de FRANCORV pointé.

℟ Fleur de lis SIT : etc., couronnelles aux 2e et 3e cantons. Un point sous l'S de SIT.

Bon billon. Poids 2,45. M. C.

5. — Deux croissans superposés KAROLVS : FRANCORV : REX, même couronne.

℟ Deux croissans superposés SIT : etc., même type qu'au n° 4.

Bon billon. Poids 2,15. M. C.

6. — Mêmes légende et type qu'au n° 5. Mais la couronne rehaussée de 3 fleurs de lis et de 2 trèfles.

℟ Deux croissans superposés SIT : etc., couronnelles aux 2e et 3e cantons.

Très-bon billon. Poids 2,15. M. C.

7. — Deux croissans superposés KAROLVS : FRANCORV : REX, point entre les deux fleurs de lis supérieures ; couronne rehaussée de feuilles d'âche et de 2 perles évidées. Point sous l'R de KAROLVS.

℟ Deux croissans superposés SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, couronnelles aux 2e et 3e cantons ; au-dessous de celle du 2e canton, un petit annelet.

Bon billon. Poids 2,45. M. C.

Digitized by Google

Monnaies d'attribution certaine

GRANDS BLANCS DE 10 DENIERS TOURNOIS, FRAPPÉS A SAINTE - MENEHOULD

Du 20 septembre 1392

8. — + KAROLVS ✝ FRANCORV ✝ REX, écu de France.

℟ + SIT ✝ NOME ✝ DNI ✝ BENEDICTV, croix cantonnée de 2 couronnes aux 1er et 4e cantons, et de 2 fleurs de lis aux 2e et 3e.

Bon billon. Poids 3.10. M. C.

Du 27 octobre 1399

9. — + KAROLVS ✝ FRANCORV ✝ REX, écu de France. L'O de KAROLVS pointé.

℟ + SIT ✝ NOME ✝ DNI ✝ BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. L'O de NOME pointé.

Bon billon. Poids 3,00. M. C. Un 2e exemplaire pèse 3,15.

Du 5 novembre 1411

10. — + KAROLVS ✝ FRANCORV ✝ REX, écu de France.

℟ + SIT ✝ NOME ✝ DNI ✝ BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix.

Billon médiocre. Poids 2,55. M. C.

11. — + KAROLVS ✝ FBANCORV ✝ REX, écu de France, avec point entre les 3 fleurs de lis. L'O de FRANCORV pointé.

℟ + SIT ✝ NOME ✝ DNI ✝ BENEDICTV, 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. L'O de NOME pointé.

Pièce un peu usée et aux bords défectueux. M. C. Un 2e exemplaire, beaucoup mieux conservé, pèse 2,95. M. C.

Digitized by Google

Du 10 mai 1417

12. — + KAROLVS + FRANCORV + REX, écu de France, un point entre les 3 fleurs de lis, et un autre en tête de l'écu. L'O de KAROLVS pointé.

℟ + SIT + NOME + DNI + BENEDICTV, un point en tête de la croix, et 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans les cantons. L'O de NOME pointé.

Bon billon. Poids 2,85. M. C.

Du 17 janvier 1419

13. — KAROLVS × FRANCORV + REX, même écu qu'au n° 12.

℟ + SIT × NOME + DNI + BENEDICTV, même croix qu'au n° 12.

Billon. Poids 2,75. M. C.

DOUBLE TOURNOIS FRAPPÉ A CHALONS

Du 1er décembre 1421

14. — + (KA) ROLVS : FRACORV. REX, fleur de lis couronnée.

℟ + DVPLEX. TVRONS. FRACIE, croix patée. Point sous l'D de DVPLEX.

Bon billon. Poids 3,00. M. C.

DENIER TOURNOIS FRAPPÉ A CHALONS

15. — + KAROLVS. FACORV. REX (*sic*), fleur de lis. Point sous le K de KAROLVS.

℟ + TVRRONVS × CIVVIS, (sic) croix alezée.

Billon noir. Poids 1,05. M. C.

Monnaies de Henri VI d'Angleterre, frappées à Châlons

GRAND BLANC DE 10 DENIERS TOURNOIS

16. — ⌣ FRANCORVM : ET : ANGLIE : REX, écus accolés de France et d'Angleterre. Au dessus HERICVS.

℟ ⌣ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV, croix accostée d'une fleur de lis et d'un léopard ; au-dessous : HERICVS souligné.

Billon. Poids 2,90. M. C.

Digitized by Google

PETIT BLANC DE 5 DENIERS TOURNOIS

17. — ◡ HEN — RICVS : — REX, écus accolés de France et d'Angleterre.

℟ ◡ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix accostée d'un H et d'un R.

Bon billon. Poids 1,50. M. C.

DENIER TOURNOIS

18. — ◡ HENRICVS O REX, dans le champ une fleur de lis et un léopard.

℟ ◡ TVR (ONVS) O FRAN (CI) E, croix patée.

Bas billon, pièce en mauvais état. M. C.

Monnaies de Charles VII

BLANC AUX TROIS FLEURS DE LIS RANGÉES SOUS UNE COURONNE, FRAPPÉ A CHALONS

(Il a été frappé du 18 octobre 1429 au 12 septembre 1430).

19. — ◡ KAROLVS : FRANCORVM : REX, trois fleurs de lis rangées sous une couronne, rehaussée de trois fleurs de lis et deux trèfles évidés.

℟ ◡ SIT : NOME : DNI : BENEDICTV, croix cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lis.

Bon billon. Poids 2,90. M. C.

BLANC A LA COURONNE

20. — ◡ KAROLVS : FRANCORVM : REX, écu de France entre 3 couronnes, dans un double contour treflé.

℟ ◡ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM : croix cantonnée de 2 couronnes et de 2 fleurs de lis, dans un double contour de 4 arcs de cercle.

Bon billon. Poids 2,75. M. C.

21. — ◡ Même pièce, avec ⧖ entre les mots.

℟ ◡ SIT deux croissans superposés NOME : DNI : BENEDICTVM, même type qu'au n° 20.

Bon billon. Poids 2,80. M. C.

22. — ◡ Même pièce, avec ⧖ après REX.

℟ Croissant SIT ⧖ NOMEN ⧖ DNI ⧖ BENEDIC-

Digitized by Google

TVM ⧖ même croix qu'aux nos 20 et 21.

Billon médiocre. Poids 2,55. M. C.

23. — Etoile au-dessus d'un croissant. Même légende avec ⧖ entre les mots et REX O — point entre les 3 fleurs de lis.

℟ Etoile au-dessus d'un croissant. Même légende avec ⧖ entre les mots, et rien entre BENEDICTVM et le croissant. Même croix.

Billon médiocre. Poids 2,90. M. C. Un 2e exempl. pèse 2,80.

24. — Même pièce, sans l'annelet après le mot REX, et sans le point entre les fleurs de lis.

℟ Etoile sur un croissant. Même légende avec : entre les mots, et NOME sans l'N final. Même croix.

Bon billon. Poids 2,80. M. C.

CHALONS OU PEUT-ÊTRE SAINTE-MENEHOULD

25. — + KAROLVS molette FRANCORVM molette REX croissant surmonté d'une étoile. Point entre les 3 fleurs de lis.

℟ + SIT molette NOMEN molette DNI molette BENEDICTVM, croix cantonnée de 2 fleurs de lis et de 2 couronnes. Point sous l'V de BENEDICTVM.

Bon billon. Poids 2,25. M. C. Un 2e exemplaire ne porte que BENEDICTV. Poids 3,05. M. C.

Je n'oserais pas affirmer que cette pièce est sortie de l'atelier de Châlons, bien que cela paraisse fort probable. Ce blanc est un blanc aux molettes, créé par l'ordonnance du 16 juin 1455, qui ne fut mise à exécution que le 26 juin 1456, et nous avons la certitude que l'hôtel des monnaies de Châlons fonctionnait en 1456. Rien donc de sérieux ne s'oppose à ce que cette pièce soit classée a Châlons, si ce n'est le point qui semble placé sous l'V de BENEDICTVM (20e lettre, de Sainte-Menehould).

Il existe des blancs aux mêmes types, mais avec les 4es lettres pointées; l'un à un point entre les trois fleurs de lis de l'écu, et l'autre ne l'a pas.

J'ai bien de la peine à croire que ces blancs, malgré

Digitized by Google

leur point sous la 4e lettre, aient été frappés à Montpellier. Chacun d'eux pèse 2,80.

Je possède également le petit blanc de cette variété; il pèse 1,20.

BLANC A LA COURONNE FRAPPÉ A SAINTE-MENEHOULD

26. — + KAROLVS deux croissans superposés FRANCORVM deux croissans superposés REX, type ordinaire.

℟ + SIT molette NOMEN deux croissans DNI deux croissans BENEDICTVM 2 croissans; 2 couronnes et 2 fleurs de lis dans la croix. Point sous l'V de BENECICTVM.

Billon médiocre. Poids 2,60. M. C.

GRAND BLANC AUX 4 COURONNES, FRAPPÉ A CHALONS
(Du 1er octobre 1435 au 28 janvier suivant)

27. — ◡ KAROLVS : FRANCORVM : REX, écu de France.

℟ ◡ SIT : NOME : DNI : BENEDICTVM, croix cantonnée de 4 couronnes.

Billon médiocre. Poids 2,80. M. C.

ÉCU A LA COURONNE ET AUX 2 FLEURS DE LIS COURONNÉES
Frappé à Châlons, après le 28 janvier 1435

28. — ◡ KAROLVS ✕ DEI ✕ GRACIA FRACORVM ✕ REX, écu de France, accosté de 2 fleurs de lis couronnées. Un point entre les 2 fleurs de lis supérieures. L'écu est timbré d'une couronne rehaussée de fleurs de lis et de fleurons évidés.

℟ ◡ XPC ✕ VINCIT ✕ XPC ✕ REGNAT ✕ XPC ✕ IMPERAT. croix feuilletée, évidée au cœur en un quatrefeuille contenant un gros point; la croix est cantonnée de 4 couronnelles. Le tout dans un contour double de 4 demi-circonférences. Poids 3,40. M. C.

Monnaies de Louis XI

GROS D'ARGENT, FRAPPÉ A SAINTE-MENEHOULD

29. — + LVDOVICVS molette DEI molette GRA molette FRAÇORV molette R; 3 fleurs de lis, deux et une,

Digitized by Google

sous une couronne rehaussée de fleurs de lis et de trèfles ; étoile sous l'O de FRACORV (20e lettre). Deux exemplaires, dont l'un présente un point entre les deux fleurs de lis supérieures, et l'autre, pas.

℟ + SIT molette NOMEN molette DOMINI molette BENEDICTV, croix fleurdelisée ; une étoile sous l'V de BENEDICTV.

Rg. Poids 3,20. M. C.

C'est certainement par erreur que le tailleur a placé, à croix, l'étoile sous la 23e lettre ; habitué à voir l'V de BÈNEDICTV être la 20e lettre, dans la légende habituelle *Sit nomen dni benedictu*, il a machinalement continué à regarder ce V comme la 20e lettre de la légende.

Je n'ai pas encore rencontré une seule monnaie de Châlons ou de Sainte-Menehould, autre que celles que je viens de décrire.

Note additionnelle
SUR LES ATELIERS MONÉTAIRES QUI ONT EU POUR DIFFÉRENTS LE POINT SECRET SOUS LA 20e ET LA 21e LETTRES

Nous avons vu que Châlons-sur-Marne eut pour différents successifs :

Au 1er septembre 1421, un point sous la première lettre des légendes du double tournois de Charles VI ;

Au 12 décembre 1422, un croissant à la tête des légendes, sur les monnaies anglo-françaises de Henri VI ;

Au 15 juin 1519, un point sous la 21e lettre ;

Au 28 janvier 1539, la lettre Q.

De son côté, Sainte-Menehould eut pour différents successifs, depuis la création de l'atelier, au 16 août 1392 :

A l'or, les O ronds ;

Aux grands et petits blancs, ainsi qu'aux monnaies noires, ✝ au bout de chaque mot des légendes, au lieu de deux points et, aux petits blancs, où les mots n'étaient suivis que d'un seul point, une seule croisette.

Au 18 novembre 1398, à l'or, un point dans le P du premier XPC et dans l'O de KAROLVS.

Aux grands et petits blancs, un point dans l'O de KAROLVS et dans celui de NOMEN.

Digitized by Google

Au 27 octobre 1399, aux écus, ✝ entre XPC et VINCIT, et entre KAROLVS et DEI, ✝ au lieu de ✕.

Aux grands blancs, ✕ après SIT et après KAROLVS.

Au 2 septembre 1402, aux écus, ✕ au lieu de ✝, après le premier XPC, et ✕ au lieu de ✝, après KAROLVS.

Aux grands blancs, après SIT et KAROLVS, ✝, au lieu de ✕

Au 5 novembre 1411, aux écus, des deux côtés, là ou il y a deux croix, on n'en mettra qu'une, avec un annelet dessous, ✝.

Aux grands et aux petits blancs, de même.

En 1456, le point secret de Sainte-Menehould sera placé sous la 20e lettre.

Au 28 janvier 1539, la lettre T est attribuée à Ste-Menehould.

En 1389, le point secret attribué à l'atelier de Villeneuve-Saint-André, était placé sous la 20e lettre.

Le 28 mars 1430, cet atelier fut supprimé.

En 1456, cet atelier qui était rétabli dès 1435, eut le point secret sous la 21e lettre.

Le 11 mai 1496, l'atelier fut rétabli.

Le 19 novembre 1507, il fut supprimé de nouveau.

Le 18 juin 1513, il fut reconstitué.

Nouvelle suppression qui dura jusqu'au 21 avril 1520.

Le 28 janvier 1539, la lettre R est attribuée à cet atelier.

Nota. — Sur les monnaies émises par Pierre Bourdin, dès 1533, reconnaissables aux deux bourdons en sautoir, différence de ce maître, le point secret est placé des deux côtés sous la 20e lettre.

Au 27 avril 1541, clôture de la monnaie.

Au 2 août 1543, réouverture.

De cette époque au 3 octobre 1548, les monnaies émises à Saint-André, portent les différences du maître particulier.

Le 5 mars 1533, il était ordonné à Antoine Mazure, tailleur de Villeneuve, de mettre, pour différence, aux fers des écus, des testons, des blancs et autres monnaies, un point clos dans le gui (le grenetis), sous la 20e lettre, des deux côtés.

De ce qui précède, il résulte qu'en 1389, lors de la création

Digitized by Google

des points secrets, le point sous la 20e lettre, fut attribué à Villeneuve-St-André.

Ste-Menehould établi en en 1392, n'eut pas d'autre différent que celui fourni par les signes séparant les mots des légendes.

Le 6 octobre 1412, l'atelier de Ste-Menehould fut transféré à Châlons, qui avait été fermé à la création de Ste-Menehould.

De 1412 à 1456, il n'est plus question de Sainte-Menehould.

En septembre 1421, Châlons a le point sous la 1re lettre.

En 1422, sous Henri VI, le croissant est le différent de Châlons.

Cet atelier fonctionne en 1435.

En 1456, il n'est plus question de Châlons.

En 1430, l'atelier de Villeneuve est supprimé.

Il est rétabli en 1435, avec le point secret sous la 21e lettre.

En 1456, nous trouvons le point sous la 20e lettre, attribué à Ste-Menehould, qui a repris le travail, à la clôture de Châlons.

Le point sous la 20e lettre était donc resté disponible, à la clôture de Villeneuve en 1430.

En 1464, l'atelier de Châlons est en exercice.

En 1499, il a pour différend le point sous la 21e lettre, probablement parceque le point sous la 20e lettre avait été restitué à Villeneuve.

En 1507, Villeneuve est supprimé de nouveau.

En 1513, il est rétabli.

Après une nouvelle clôture, Villeneuve est rouvert en 1520.

En mars 1533, Villeneuve fonctionne avec le point sous la 20e lettre. Cet atelier est supprimé en 1541, et rétabli en 1543.

En 1539, les lettres monétaires sont instituées.

Châlons a la lettre Q.

Sainte-Menehould la lettre T.

Villeneuve la lettre R.

Ainsi Villeneuve a eu le point sous la 20e lettre, de 1389 à 1430, date de sa suppression.

Il a eu le point sous la 21e lettre en 1435, date de son rétablissement.

Il est probable que le point sous la 20e lettre a passé à Châlons, après l'emploi du point sous la première lettre (1421) et du croissant (1422), en 1430, au moment où Charles VII est rentré en possession de cette ville.

En 1456, Sainte-Menehould, ayant remplacé Châlons, a pris le point sous la 20e lettre.

En 1464, Châlons travaillait très-probablement avec le point sous la 20e lettre.

En 1499, Châlons plaçait le point sous la 21e lettre, proba-

Digitized by Google

blement parceque le point sous la 20e lettre avait été rendu à Villeneuve.

De 1507 à 1513, Villeneuve est fermé.

Nouvelle clôture de cet atelier, qui rouvre en 1520.

En 1533, Villeneuve est en possession du point sous la 20e lettre.

Note additionnelle

CHARLES VII. — BLANC A LA COURONNE ET AUX MOLETTES

N° 1. — + KAROLVS molette FRANCORVM molette REX. écu de France entre 3 couronnes, dans un trèfle.

℟ + SIT molette NOMEN molette DNI molette BENEDICTVM molette ; croix cantonnée de deux fleurs de lis et de deux couronnes. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,60. M. C.

Je doute fort que cette pièce soit de Châlons ; elle est peut-être plus sûrement de Villeneuve-Saint-André.

CHARLES VIII. — GRAND BLANC, DIT KAROLUS, FRAPPÉ A CHALONS ? PEUT-ÊTRE A VILLENEUVE

2. — + KAROLVS : FRANCORVM : REX : dans le champ un K couronné, entre 2 fleurs de lis.

℟ X SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM, croix engoulée de 4 couronnes, et cantonnée de 4 fleurs de lis. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,55. M. C.

LOUIS XII. — BLANC AU PORC-ÉPIC, FRAPPÉ A CHALONS

3. — + LVDOVICVS : FRANCORVM : REX, écu de France, couronné, et placé au-dessus d'un porc-épic passant vers la gauche. Point sous l'X de REX.

℟ † SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTVM, croix alésée, cantonnée de 4 fleurs de lis. Point sous l'M de BENEDICTVM.

Billon. Poids 2,65. M. C.

Paris, 19 novembre 1878.

F. DE SAULCY,
de l'Institut.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

Villemaur, commune du département de l'Aube, arrondissement de Troyes, canton d'Estissac, n'est le siège d'aucune juridiction ni le chef-lieu d'aucune division administrative, mais si son importance actuelle ne paraît pas digne d'attirer l'attention, ce village conserve encore, malgré des désastres répétés [1], des traces de son ancienne splendeur. Les richesses mobilières de son église aujourd'hui défigurée, entre autre son admirable jubé, méritent une sérieuse étude.

Ce village, qui a porté successivement les noms de : Villa Mauri (1079-1089), Villemor (1145-1169) et Villemaur (1553 [2]) est situé dans la vallée de la Vanne, à quelque distance de cette rivière, et à mi-côte sur un coteau crayeux ; le hameau des Bordes, qui en dépend, est dans le bas de la vallée, sur les bords mêmes de ce petit cours d'eau. La route nationale de Nancy à Orléans, par Troyes et Sens, traverse la partie supérieure du village.

Fortifications, Château

On trouve quelques vestiges des fortifications, et les fossés, bien que déformés, sont encsre visibles. Suivant M. Chèvre de la Charmotte, curé-doyen de Villemaur au XVIIIe siècle, et auteur d'une histoire manuscrite de sa paroisse [3], les anciens titres donnaient le nom de *Fort* à la partie de la ville qui est au nord de la route nationale, et dans laquelle étaient situés l'église, le chapitre, et l'auditoire dont la place existait encore en 1665.

Il y avait anciennement à Villemaur quatre faubourgs :

1° Le faubourg de la *Porte-Salée*, appelé ensuite faubourg de *Notre-Dame*. Il était situé du côté de Troyes, et tiré son nom de la porte placée de ce côté sur la route ; il existait encore à la fin du XVIIIe siècle, et était alors de très-peu d'importance. La porte avait été abattue en 1738.

1. Voir le dernier chapitre de ce travail.
2. Beutiot et Socard, *Dict. top. du département de l'Aube.*
3. Bib. de Troyes, manuscrit n° 2254.

Digitized by Google

2° Le faubourg *de Vanne*, placé sur les bords de la Vanne. Dès la fin du XVIIIe siècle il n'existait plus et son emplacement était occupé par des jardins. La porte fut démolie en même temps que celle du faubourg de la Porte-Salée.

3° Le faubourg *de Grève*, subsistait encore au XVIIIe siècle ainsi que la porte qui le séparait de la ville. Il se composait alors de quelques maisons [1].

4° Le faubourg *de Sens*, ainsi appelé parce qu'il était situé du côté de cette ville, était séparé de Villemaur par la *Porte-Neuve* qui faisait pendant à la porte *Notre-Dame* ou *Porte-Salée*. Au XVIIIe siécle il n'y en avait plus de traces et les habitants ignoraient l'époque de sa démolition [1].

L'Etat du bailliage de Troyes, fait en 1553, donne pour dépendances à Villemaur le hameau des Bordes, les moulins de Nuisement et un petit hameau appelé les Essarts [2].

Un mémoire du chapitre de Villemaur nous apprend qu'en 1547 le commandeur de Couleurs avait dans le hameau des Essarts une métairie.

Les guerres et divers incendies ont ruiné ce village qui fut autrefois une ville ; enfin, la suppression ou le transfert à Estissac, au XVIIIe siècle, des institutions dont cette localité était le siège, la reléguèrent au rang modeste qu'elle occupe aujourd'hui parmi les communes du département de l'Aube.

Quelques documents nous font assister à la démolition des derniers vestiges de ses fortifications. En 1678 les habitants cédèrent au doyen une tourelle et le mur y attenant, situés à l'extrémité du jardin de la maison du chapitre, qui était à la fois la maison du curé, à la charge d'entretenir la tourelle dont il voulait faire un colombier. En 1738 il subsistait encore des portes, sinon en parfait état du moins en partie. A cette époque le seigneur, M. le duc d'Estissac, demanda à l'Intendant l'autorisation de les faire abattre avec ce qui restait des murs qui tombaient en ruines. L'autorisation fut accordée, et, bien que les femmes du pays se soient opposées à cette démolition, lorsqu'on voulut abattre l'une des portes, à tel point qu'on dut en mettre plusieurs en prison, les habitants, pour ne pas déplaire à leur seigneur, signèrent un consentement. Enfin, en 1788 le syndic écrivait, probablement au subdélégué de l'intendant, que depuis quelque temps des particuliers s'étaient

1. Chèvre de la Charmotte.
2. Coutumes du bailliage de Troyes, par Pierre Pithou. 1628, p. 623.

Digitized by Google

emparés des fossés de la ville et les avaient comblés en partie avec les terres qui formaient le parapet[1].

Le château, suivant M. Chèvre de la Charmotte, était situé dans la partie appelée *le Fort*, et on voyait encore en 1738 une de ses portes « ou arcades[2]. » Quant à une motte, haute de six mètres, située près de la Vanne, qui était à peu près intacte il y a environ vingt ans[3], elle était placée en avant des remparts, dont elle était complètement isolée, et servait à leur défense. On lui donnait au XVIIIe siècle le nom de *Tour Ganne*[2].

Population

La population de Villemaur était anciennement importante. En 1231, Thibaut IV, comte de Champagne, en accordant une commune à Villemaur, stipula qu'en échange de l'abandon fait par lui au corps municipal du produit de partie des amendes les habitants lui paieraient annuellement 170 livres ; or, il était dû, pour des motifs semblables, par Troyes 300 livres, par Provins 250, par Coulommiers 169, par Bar-sur-Seine 117, par Saint-Florentin 72[3].

En 1275, la jurée de Villemaur, impôt de quotité, est de 110 livres; les principales villes de la Champagne méridionale paient de ce chef : Troyes 1100, Méry-sur-Seine et Coulommiers 200, Isles 197, Bar-sur-Seine 180, Nogent-sur-Seine 120[4]. D'autre part, en 1308, la ville envoya deux députés au « parlement » des trois ordres convoqué à Tours, au mois de mai, pour traiter de l'affaire des Templiers[5].

Les sièges, les incendies et les occupations de troupes qui ont ruiné cette ville contribuèrent à en diminuer sensiblement la population ; elle fut même totalement abandonnée par ses habitants, pendant six ans, à la suite d'une épidémie extraordinaire qui sévit en 1496[6].

En 1709 on ne compte à Villemaur que 129 feux[7]; en 1716,

1. Arch. dép. de l'Aube, G. 1995.
2. Bib. de Troyes, manuscrit 2254.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV. 723.
4. Lefèvre, *Les finances de la Champagne* (Bibliothèque de l'Ecole des Chartes).
5. Boutiot, *Hist. de Troyes.* II. 27.
6. Arch. dép. Aube, 7. E. 10.
7. Bibl. de Troyes, manuscrit 2254, p. 28.

Digitized by Google

250 communiants environ [1]; en 1726, 483 habitants [2]; en 1787, 123 feux et 423 habitants [3]; en 1788, 121 feux [4]. A partir de 1800 la population s'accroît, mais dans des proportions restreintes : 1800, 526 habitants ; 1806, 537 ; 1820, 538 ; 1826, 592 ; 1830, 599 ; 1831, 651 ; 1836, 695 [5] ; 1837, 709 ; 1842, 801 ; 1846, 786 ; 1852, 843 ; 1856, 867 ; 1861, 877 ; 1866, 939 ; 1872, 912 ; 1876, 967.

INSTITUTIONS CIVILES

Châtellenie

Villemaur était le chef-lieu d'une importante châtellenie ; d'après l'état annexé à la coutume de Troyes, datant du XVIe siècle, cette châtellenie comprenait les communes suivantes : Bercenay-en-Othe, Bercenay-le-Hayer, Bucey-en-Othe, Chennegy, Coulours (Yonne), Dierrey-St-Julien, Dierrey St-Pierre, Estissac (anciennement St-Liébault), Faux (Villecerf), Flacy (Yonne), Fontvanne, le Mesnil-St-Loup, Neuville-sur-Vanne, Nogent-en-Othe, Paisy-Cosdon, Palis, St-Benoit-sur-Vanne, Villemaur et Villemoiron [6]. Il y a lieu de croire que cette organisation remontait beaucoup plus haut.

Seigneurs

I. AVANT LES COMTES DE CHAMPAGNE

Il est difficile d'établir une succession des seigneurs qui ont précédé les comtes de Champagne. Avant eux on trouve seulement quelques noms. En 1127 il est fait mention d'ODON ou EUDES DE VILLEMAUR, simplement qualifié « nobilis vir [7], » mais qui serait le plus ancien seigneur connu s'il est permis de l'identifier avec Odon de Villemaur, seigneur dudit lieu, mentionné dès 1154 comme ayant été enterré en l'abbaye de Dilo (Yonne) [8]. En la même année 1154 nous trouvons le nom d'HILDUIN DE VILLEMAUR « dominus castri de Villamauri » et

1. Arch. dép. Aube, G. 965.
2. Dictionnaire universel de la France (par Saugrain).
3. Arch. dép. Aube, C. 1994, liasse 3.
4. Arch. dép. Aube, C. 1994.
5. Annuaire de l'Aube, 1837, p. 78.
6. Coutume de Troyes, 1628, p. 623.
7. Gallia christiana, XII, Instr. p. 30 ; Sens, n° XXVII.
8. Gallia christiana, XII, p. 251. E.

Digitized by Google

de sa mère HELIA ou ELIA [1]. Cette dernière figure avec la qualité de dame de Villemaur en 1158 [2]. En 1187 le seigneur était MANASSÈS DE VILLEMAUR [3]; sa veuve avait cette seigneurie en 1201 [4]. A une date intermédiaire, en 1194 nous retrouvons une ELIA mentionnée comme dame de Villemaur [5].

Peut-être faut-il voir des seigneurs de Villemaur dans les deux personnages suivants. En 1202 Geoffroi de Villehardouin, maréchal de Champagne, constate que GODEFROI et DREUX DE VILLEMAUR, *ses neveux*, ont abandonné à Eudes, chanoine de Troyes, leurs droits sur les dimes de Paisy-Cosdon (Aube) [6]. Ainsi, la mère de Godefroi et de Dreux de Villemaur était la sœur de Geoffroi de Villehardouin ou de sa femme, *Chane* ou *Kanne*, morte comme lui en 1218 [7]. Or, en mai 1219, ERARD DE VILLEHARDOUIN, fils de Geoffroi ci-dessus, vendit, avec le consentement de sa femme *Mabille*, à Blanche de Navarre, comtesse de Champagne, et à son fils mineur, Thibaut IV, tout ce qu'il avait à Villemaur, c'est-à-dire partie de la seigneurie, consistant notamment en hommes et en droits de justice, de cens et de coutumes [8]. Ainsi donc, la descendance mâle des anciens seigneurs de Villemaur semble s'être éteinte en la personne de Godefroi et Dreux ci-dessus, et partie de leur seigneurie serait passée à leur cousin-germain Edouard de Villehardouin.

Une autre partie de la seigneurie de Villemaur était échue, à cause de sa femme, à FROMOND DE CORROY, qui vendit en octobre 1211, à la même comtesse Blanche, tout ce qu'il avait à Villemaur, *provenant de sa femme Helieta* [9].

Dès lors Villemaur parait avoir eu pour seuls seigneurs les comtes de Champagne qui en étaient déjà seigneurs en partie dès l'an 1152 [10].

Nous donnons la liste des seigneurs issus de cette maison d'après M. d'Arbois de Jubainville. ALP. ROSEROT,

(*A Suivre*). Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Gallia christiana, XII, Instr. p. 269. Troyes, XXXIV.
2. *Cart. de Vauluisant.* (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
3. Arch. dép. Yonne, G, fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
4. Longnon, *Livre des vassaux du comté de Champagne*, n° 2988.
5. Lalore, *Cart. du Paraclet*, n° 103. Gall. christ., XII, p. 280, D.
6. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV, 516-517.
7. Idem, IV, 518.
8. Buchon. *Recherches et matériaux sur la domination française en Orient*, 2e partie, p. 27-28.
9. Bib. de Troyes, manuscrit, n° 22, p. 36.
10. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champ.* IV, 898.

Digitized by Google

M. LESCUYER, DE SAINT-DIZIER

ET SES TRAVAUX SCIENTIFIQUES

A la dernière réunion des sociétés savantes, deux de nos compatriotes ont obtenu des distinctions dont nous avons lieu d'être fier : M. Jolibois, un chaumontais, l'auteur d'ouvrages si appréciés sur l'histoire de la Haute-Marne, a été nommé officier d'Académie ; M. Lescuyer, de Saint-Dizier, a obtenu une médaille d'argent.

M. Lescuyer est peut-être moins connu des lecteurs de la *Revue* que M. Jolibois : les études historiques que publie notre recueil n'ont jamais eu recours à l'autorité de sa parole. Cependant M. Lescuyer n'en a pas moins sa place marquée parmi les historiens les plus consciencieux et les plus savants ; mais, tandis que les uns soulèvent la poussière de nos archives pour découvrir un titre précieux et intéressant, tandis que les autres s'efforcent de retracer la vie soit des peuples de la Champagne, soit de l'un de nos héros de la politique ou de la science, M. Lescuyer étudie la vallée de la Marne à un autre point de vue : ses héros, ce sont les êtres qui peuplent et animent nos bois et nos jardins, qui nous charment par leur grâce, la délicatesse de leurs formes, leur belle livrée, qui nous égaient par la vivacité de leurs allures et par leur caquetage, qui nous ravissent par leurs chants. Ses héros, ce sont les oiseaux, nos amis et nos protecteurs, qui trop souvent, hélas ! ne trouvent chez nous qu'ingratitude.

« Depuis plusieurs années, M. Lescuyer, observateur zélé, étudie, avec une rare persévérance, les mœurs de ces mignonnes créatures ; il enregistre avec l'exactitude d'un statisticien l'époque de retour des espèces voyageuses, le moment de leur départ pour des climats plus doux, l'heure du réveil matinal de chacune d'elles ; il s'applique á bien connaître l'industrie déployée par ces habiles architectes, dont la science est innée et dont les œuvres sont admirables ; il écrit leur biographie, et il a vu, vu de ses propres yeux, tout ce dont il parle [1]. »

1. *Rapport sur les travaux des membres des Sociétés savantes des départements*, par M. Emile Blanchard (*Journal officiel* du 22 avril 1879, p. 3456, col. 3).

Digitized by Google

De tous ces documents pris sur nature, il est résulté un ensemble de notions fort intéressantes, dont un grand nombre se font remarquer par une complète originalité, et M. Lescuyer a bien mérité de la science en publiant quelques-unes de ses observations. De nombreuses récompenses sont déjà venues prouver que les travaux de notre compatriote sont fort appréciés : sept médailles d'argent, de vermeil ou d'or lui ont été décernées par la Société protectrice des animaux, la Société d'acclimatation, la Société centrale d'insectologie, la Société centrale d'agriculture ; au concours régional agricole de Reims, à l'exposition universelle de 1878 (section agricole), M. Lescuyer, dont la collection ornithologique attirait tous les regards, a obtenu deux autres médailles ; les ministères de l'instruction publique et de l'agriculture ont honoré de leurs souscriptions ses ouvrages pour lesquels, du reste, l'auteur avait reçu les lettres approbatives les plus flatteuses de savants zoologistes et d'éminents prélats. Après tant de succès nous serions mal venu de parler des travaux de M. Lescuyer ; aussi nous contenterons-nous de nommer les ouvrages de l'auteur et de découper au hasard quelques passages de plusieurs d'entre eux.

Mais avant de les passer en revue, il nous faut dire quelles fonctions M. Lescuyer assigne à l'oiseau dans la nature. Voici, d'après le résumé d'un mémoire qu'il a lu le 18 mai 1877 à une réunion de la Société d'acclimatation, en quoi consiste le rôle de l'oiseau comme éliminateur :

.... Le Créateur, pour assurer l'intégralité, la perpétuité et le complet développement des différentes espèces de plantes réparties à la surface du globe, leur a donné une force de reproduction très-considérable, mais qui avait besoin d'être modérée et régularisée par le moyen puissant de l'élimination.

Comment devait s'opérer ce genre de destruction ?

D'abord il est des forces générales, telles que la lumière et l'obscurité, la chaleur et le froid, la sécheresse et l'humidité, devant être utilisées pour les éliminations.

Mais ces forces n'opèrent que sur de grandes étendues et sur la généralité des espèces, et non sur un point restreint de la terre, sur une seule plante ou sur l'un de ses organes.

On s'explique donc que par des agents atmosphériques on n'arrive qu'à certaines spécialités d'élimination, les éliminations régionales, et par intermittences, des plantes les moins vigoureuses de toutes les espèces.

Digitized by Google

Il a été encore donné aux végétaux les plus résistants d'accaparer autour d'eux le suc du sol, la lumière, et ainsi d'éliminer les plantes les moins vigoureuses qui sont à leur proximité ; mais cette force de destruction n'opère que dans un voisinage restreint et même elle ne s'attaque pas ordinairement à telle ou telle partie d'une plante voisine.

Il fallait donc certains auxiliaires capables d'opérer partout, et toujours, dans le plus petit détail, quelquefois aussi d'une manière plus générale, les destructions nécessaires de plantes ou parties de plantes surabondantes, maladives ou mortes, épargnées totalement ou partiellement par les agents atmosphériques et par les plantes surabondantes.

La création des animaux a rendu possible ce genre d'élimination.

Très-petits, ils opèrent sur un champ très-restreint.

Ils se déplacent d'eux-mêmes, et ainsi il leur est possible de chercher et de choisir la plante qu'il importe d'éliminer.

L'éliminateur animal n'est organisé et surtout outillé que pour manger telle ou telle plante, telle ou telle partie de plante, en sorte que, pour vivre, il se sent obligé de pratiquer cette destruction.

La vie de l'éliminateur animal est naturellement plus facile quand la nourriture abonde. Par cela même, il se porte là où il y a surabondance, et ainsi il rend son élimination d'autant plus favorable à nos intérêts.

L'éliminateur animal pouvant exagérer sa destruction, est lui-même soumis à des éliminateurs animaux plus rapides et plus forts que lui.

Il y a quelquefois des séries de quatre, cinq, six espèces et plus qui se surveillent.

Ainsi les éliminations les plus variées sont assurées et l'équilibre nécessaire de la production et de l'élimination n'est jamais rompu pour longtemps.

L'éliminateur animal n'est donc nuisible que lorsqu'il est surabondant, et cela arrive peu, à moins que l'homme n'intervienne pour rompre l'équilibre.

Or, si nous étudions attentivement l'oiseau, si nous le surprenons quand il mange, si, quand il est tué, nous déterminons les matières végétales et animales qui sont contenues dans l'estomac, si nous examinons l'organisme spécial de chacune de ses espèces, nous voyons qu'il intervient à tous les étages des éliminations pratiquées par les animaux, non-seulement comme éliminateur végétalivore et surtout animalivore, mais encore comme régulateur de l'élimination ; et il a tous les avantages possibles pour cette opération si importante.

Dans le premier ouvrage qu'il a publié : *Les Oiseaux dans les Harmonies de la Nature* (Deuxième édition, Saint-Dizier, Marchand, 1878 ; in-8°), M. Lescuyer a longuement et savamment développé cette théorie, qu'il prouve par l'examen minu-

Digitized by Google

tieux de toutes les parties de l'organisme de l'oiseau et de la composition des espèces et des groupes. Il décrit les bienfaits que les oiseaux nous procurent pendant leur vie, et établit avec raison que si nous avons le droit de les tuer quand ils sont nécessaires à notre existence, ce droit est évidemment limité ; qu'il n'existe pas lorsque la chair n'ayant aucune importance comme poids et comme qualité, la mort de l'oiseau doit nous priver de services considérables. Dès lors, nous devons épargner presque complétement les oiseaux de petite taille et favoriser leur multiplication par tous les moyens possibles ; la destruction des oiseaux gibier doit être telle que la production dans l'avenir soit supérieure ou au moins égale à celle de l'année précédente ; et pour les oiseaux nuisibles ou qui le sont devenus par leur trop grande abondance, on ne doit les tuer que dans des proportions telles que leurs espèces soient réduites, sans être entièrement détruites.

Les Oiseaux de passage et Tendues (Deuxième édition. Saint-Dizier, 1876 ; in-8°) établissent d'une façon péremptoire que les tendues doivent être entièrement supprimées. Ne rompent-elles pas la loi de la pondération universelle, puisqu'elles détruisent principalement les oiseaux insectivores, voire même les plus petits, et cela sans profit sérieux pour l'alimentation ? Qu'on lise cet ouvrage et l'on reconnaîtra l'exactitude des conclusions de M. Lescuyer : « En résumé, dit-il à la dernière page du volume, il nous semble de toute évidence que la chasse à la tendue est aussi contraire à l'intérêt général qu'à l'esprit de nos lois. Elle est moins tolérable qu'autrefois, car elle devient bien vite plus générale et plus destructive ; elle sert d'excuse ou de prétexte aux braconniers, qui dénichent et qui font des tendues volantes dans les forêts en été et près des habitations pendant les neiges ; enfin elle est en trop flagrante contradiction avec l'enseignement que l'on commence à donner dans les écoles sur l'utilité des oiseaux. »

Dans la *Héronnière d'Ecury et le Héron gris* (Nouvelle édition. Saint-Dizier, 1876, in-8°), M. Lescuyer étudie en premier lieu le héron gris dans son rôle d'éliminateur, puis dans sa constitution : il passe en revue tout l'organisme de l'échassier ; il dissèque, mesure, pèse, décrit chaque organe. Cette étude établit l'utilité du héron, et montre avec quel soin le Créateur a conformé chaque partie de cet oiseau en vue du rôle spécial d'élimination qu'il lui réservait. La seconde partie est consacrée à la monographie de la héronnière d'Ecury (Marne),

Digitized by Google

la seule qui existe encore de nos jours en France. L'origine, l'état et la population de la héronnière à différentes époques; la forme et les proportions des nids et des œufs, la couleur de ces derniers; l'époque de la ponte et celle de l'éclosion; les dates de l'arrivée et du départ des hérons: tels sont les divers chapitres de cette seconde partie, où l'intérêt n'est pas un instant suspendu et où l'on trouve la réfutation de plusieurs erreurs accréditées au sujet du héron.

L'ouvrage : *Architecture des Nids* (Deuxième édition. Saint-Dizier, 1878, in-8°), est le premier travail de ce genre qui ait été, croyons-nous, publié en France; c'est un traité entièrement original dont les matériaux ont été réunis par M. Lescuyer lui-même. Chercheur passionné de la vérité, observateur aussi zélé que sagace, il ne s'est laissé arrêter dans ses explorations nombreuses sur les eaux et à travers les plaines et les forêts, ni par la fatigue, ni par les sacrifices de toutes sortes, ni même par les dangers. C'est ainsi qu'il est arrivé à faire d'innombrables et consciencieuses observations, à former une riche collection des nids de tous les oiseaux qui habitent la région où il demeure. C'est preuves en main qu'il a déterminé les caractères de ces constructions légères, variées et élégantes qu'il nous présente classées méthodiquement, non d'après les espèces ornithologiques auxquelles elles appartiennent, mais d'après leur mode de constitution.

L'auteur reconnaît trois genres de nids : en forme de coupe; recouverts et de forme sphérique; creusés dans la terre ou dans le bois. Le premier genre comprend six types: nids en baguettes; en herbes; en terre; en mousse; en feuilles; en herbes aquatiques et en joncs. Avec ce traité, il est impossible de ne pas reconnaître, au seul examen de la forme du domicile, l'espèce d'oiseau qui l'a édifié.

L'ouvrage : l'*Architecture des Nids*, est clair, net, substantiel ; il a un double mérite à nos yeux : si le savant y découvre une foule de renseignements précieux et d'aperçus nouveaux, l'homme du monde le lit avec plaisir et avec fruit, car il y trouve à la fois l'intérêt, la distraction, l'instruction.

Nous ne parlerons pas de l'étude: De l'*Oiseau au point de vue de l'Acclimatation* (Paris, 1877, in-8°. Extrait du *Bulletin de la Société d'Acclimatation*, numéro de juillet 1877), où M. Lescuyer démontre dans quelles circonstances les tentatives d'acclimatation doivent être faites, et de quelle importance est l'oiseau pour l'acclimatation des plantes: nous avons hâte d'ar-

Digitized by Google

river au *Langage et Chant des Oiseaux*, où M. Lescuyer se révèle tour à tour musicien, peintre et poëte.

Il a su reconnaître l'étendue et les limites de la voix des oiseaux, analyser leur chant, préciser la note et en déterminer la durée; ses observations patientes et nombreuses lui ont permis d'écrire un genre de musique complètement inédit et de fixer les chants de nombreuses espèces: roitelet huppé, moineau domestique, hirondelle rustique, huppe, coucou, corbeau corneille, buse vulgaire, pouillot sylvicolle, grimpereau, pinson ordinaire, chardonneret, rossignol, rousserole effarvatte, loriot, grive chanteuse, alouette des champs, martinet noir. Au musicien exercé et habile, succèdent le peintre et le poëte; ouvrons le livre au hasard et transcrivons:

Parlant du moineau, M. Lescuyer nous fait assister au coucher et au réveil d'une bande de ces oiseaux:

.... 1er août. A cette époque, les moineaux d'une ferme, d'un quartier de ville ou de village, se réunissent déjà depuis quelque temps pour passer ensemble les nuits et, quand il se trouve un massif d'arbres au milieu de leurs explorations, ils en font un dortoir.

A 7 heures 10 du soir, arrivent les premiers; à 7 heures 25, tous sont réunis. Il y en a une centaine. On se rend visite, on se fait des niches, on se poursuit à travers les branches. De bas en haut et dans toutes les directions, ce ne sont que des allées et venues, des sauts et des gambades. A 7 heures 36, heure du coucher du soleil, cette agitation commence à se calmer; à 8 heures 10, tous sont aussi immobiles que les branches sur lesquelles ils sont perchés.

Mais tout ce qui s'est échangé de paroles, de pensées et de sentiments pendant cette heure, c'est ce qu'on ne pourrait raconter.

Pères, mères, enfants, cousins, voisins, se sont dit bonsoir, les vieux et les malins ont tenu à prendres les places d'honneur; celles des sentinelles avancées. D'autres plus soucieux du bien-être ont cherché l'abri d'une grosse branche ou d'une touffe de feuilles. On a calculé les chances de pluie et de vent. Au souvenir d'une chasse heureuse on n'a pu contenir sa joie. L'apparition d'un chat, le bruit d'une voiture a ajouté aux émotions.

Aussi les *tieb*, les *schilp*, les *biou*, ont-ils été *crescendo* de 7 heures à 7 heures 25. Alors c'était un ramage général et étourdissant, rehaussé assez souvent de périodes roulées; c'était la volubilité du bavardage et l'animation du chant. A 7 heures 40, le *decrescendo* a commencé. Ceux qui avaient le mieux dîné et le plus causé s'alourdirent. Les derniers bonsoirs s'échangèrent. A 8 heures, on n'entendit plus que quelques monosyllabes. A 8 heures 10, les plus pétulants s'affaissèrent sur leurs pattes, enfoncèrent la tête dans les plumes de leur cou, fermèrent les yeux et tout fut dit.

Digitized by Google

Alors la cloche et le clairon sonnaient le couvre-feu.

Désireux de savoir comment aurait lieu le réveil du lendemain, 2 août, je me suis transporté près du même massif, à 3 heures du matin.

A 3 heures et demie, un coq annonce que la journée du travailleur va recommencer.

A 3 heures 53, un moineau à la voix forte et sonore lance un admirable *tié*, qu'il répète gravement et sans cesse. A chaque instant, d'autres *tié* viennent s'unir aux siens, et à 4 heures 3, sa sonnerie devient un véritable carillon ; à ce réveille-matin succèdent aussitôt les allées, les venues et les bonjours. A 4 heures 20, tous frétillent et babillent. Quelques-uns, sans doute ceux dont la digestion s'est le mieux faite, partent isolément, en disant à mi-voix deux ou trois *ouit*. Le soleil se lève à 4 heures 36, et, pour le saluer, il se produit une recrudescence d'agitation et de causeries vives et enthousiastes, c'est un débordement de joie. Alors les départs se multiplient. Il est cependant si agréable de causer entre amis, parents, et surtout entre jeunes gens, qu'on s'oublie à jaser. Mais des pères et des mères qui sont déjà allés faire leur petit déjeûner, viennent chercher les gamins et les gamines, et les départs se font en bandes. Quel bonheur alors de s'élancer les uns pour la cueillette, les autres pour la chasse, beaucoup pour se donner le luxe du gras, du maigre et les agréments du dessert! A 5 heures, il n'y a plus personne à la moineauterie.

. . . . . .

Et plus loin, au chapitre *Etourneau* :

Le 12 octobre 1876, en traversant de grandes futaies qui bordent une plaine, j'entendis un cri qui semblait poussé par une buse un peu éloignée. En silence et en me dissimulant, je me dirigeai de ce côté et ainsi j'arrivai près d'un chêne couvert d'étourneaux. Le cri de buse recommença ; il fut suivi d'un appel de perdrix, reproduit un peu comme l'est une image par la caricature, et d'interminables ricanements ; puis vinrent de parfaites imitations de merle et de loriot, des cris et des notes comiques, des effets de ventriloquie, et en même temps je voyais les oiseaux changer constamment de place, marcher, sautiller, étirer, leurs membres, lisser leurs ailes et prendre des poses désordonnées. J'assistais vraiment à une représentation et je suppose que les étourneaux s'amusaient encore plus que moi.

. . . . . .

Ouvrons le livre une dernière fois. La page porte le numéro 117 ; nous y trouvons une description de la nuit du 25 au 26 juin 1877.

. . . . La nuit est splendide, le calme plat. Les reflets brillants et argentins de la lune me permettent d'écrire en gros caractères les notes

Digitized by Google

nécessaires à mon récit ; mon ombre se projette très-distinctement sur le sol, la lueur phosphorescente du lampire apparaît à peine. La surface de l'étang miroite.

Les grillons qui semblent chargés de porter la voix au nom de tous les insectes de la plaine, ne cessent de crier; leurs cris partout entendus et continuellement répétés depuis la chute du jour, les uns perçants, les autres adoucis par l'éloignement, animent la solitude.

J'arrive près d'eaux dormantes, et alors des sons vibrants et articulés comme la voix humaine se font entendre. Quelques minutes d'accalmie sont suivies d'un vigoureux et long *crescendo*, au milieu duquel se distinguent des basses et des barytons. Ces coassements, par leur variété et leur énergique expression de contentement, semblent mettre et tenir en mouvement tous les muets de l'onde.

Des sauts de carpes, des sillages impétueux de brochets, annoncent que beaucoup sont à leur poste de travail.

Le bruit diminue-t-il, les crapauds en profitent pour donner leurs notes les plus pures et les mieux flûtées.

Mais tous ces bruits et sons auxquels s'ajoutent bientôt les gazouillements d'hirondelles rustiques remisées et perchées sur les roseaux, ne forment qu'un fond d'harmonie sur lequel éclatent les chants des rousserolles effarvattes. Vibrants comme les airs de la musette, ils se modèrent et s'adoucissent comme l'écho. La note d'agrément, la cadence, les gracieux coulés, les staccati, la vigueur de l'attaque, les transitions de tierce, de quarte, de quinte et de sixte, leur donnent une énergique expression de passion et de joie.

Mais c'est sur l'étang qu'il faut se transporter pour retrouver en grand cette aquatique harmonie. Dans cette asile si cher aux diptères, les rousserolles effarvates eussent été insuffisantes et elles sont remplacées par les rousserolles turdoïdes. A 700 mètres de la chaussée, je les entends déjà très-distinctement.

Arrivé près des roseaux, je me retrouve en plein concert; cris de grillons de la plaine, coassements de grenouilles, sonnerie de crapauds, éclats de voix de la poule d'eau et de la morelle, caquetage des canards, chants saccadés des rousserolles turdoïdes, semblables à ceux de l'effarvatte pour l'originalité et plus remarquables encore par la fougue et les notes puissantes, acérées et stridentes. Rien ne manquait de ce qu'il faut pour rappeler la grande loi du travail et les joies qui en adoucissent l'amertume.

J'en étais là de mes observations, quand une alouette s'éleva dans les airs, il était 2 heures un quart. A ce signal, toutes les alouettes s'élancèrent et en quelques minutes elles formèrent autour de l'étang une auréole de chants. Un rossignol d'un bosquet voisin, qui, depuis le crépuscule, s'était rarement interrompu, quoique en écourtant ses périodes, redoubla d'ardeur et donna un nouvel éclat à ses solos. Bientôt des fauvettes ajoutèrent leurs mélodies. Ainsi sonna le réveil des chanteurs des bois, de la plaine et des eaux. Tous semblaient dire.

Digitized by Google

Oh! voyageurs qui vous êtes attardés, faucheurs qui arrivez à la prairie, annoncez à ceux qui dorment, que même la nuit, au marais, des ouvriers de la Providence travaillent sans relâche pour eux.

Le jour vint, le soleil empourpra l'horizon.....

Et le livre entier est écrit avec ce charme.

Comment M. Lescuyer est-il parvenu à produire des ouvrages aussi parfaits, tant pour la forme que pour le fond? Il nous l'apprend lui-même dans un dernier travail: *Introduction à l'Etude des Oiseaux*. (Saint-Dizier, 1878, in-8°) C'est une étude sur les oiseaux de la vallée de la Marne, étude qui a été lue, le 4 octobre 1877, dans la séance publique annuelle de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François:

La détermination d'après la simple vue de l'oiseau sauvage est souvent insuffisante. Un moyen très-efficace est de s'enquérir de tous les oiseaux que l'on tue. Or, depuis vingt ans, j'ai toujours été le premier au marché. Des amis, chasseurs, sont venus à mon aide et mes collègues en ornithologie de la Marne, MM. Dorin, de Riocourt, des Courtils, Guillot, Thiéry, etc., m'ont fourni les renseignements qu'ils ont recueillis par eux-mêmes. Ma collection complète des nids et des œufs m'a révélé un certain nombre d'espèces dont l'existence dans nos contrées était complètement ignorée. Enfin l'étude du chant des oiseaux m'a permis de reconnaître, dans certaines localités, des oiseaux que l'on n'y avait ni tués ni vus, et dont on avait trouvé ni les nids ni les œufs.

C'est ainsi que j'ai porté à 287 le nombre de nos espèces d'oiseaux.

Restait à savoir quelle était l'industrie spéciale de chacune d'elles. Je crois que très-longtemps encore cette question ne sera pas entièrement résolue; mais la science sous ce rapport fait chaque jour des progrès.

Quant à moi, voici comment j'ai procédé: naturellement j'ai profité de toutes les occasions pour voir le lieu précis où mange l'oiseau et ce qu'il mange. Ensuite j'ai recueilli les estomacs de beaucoup d'oiseaux tués, et je me suis adressé à des spécialistes pour déterminer les fragments de végétaux et d'animaux qu'ils contenaient. Ces moyens étant insuffisants, je me suis dit: Entre une armoire et l'atelier d'un menuisier, une maison en pierre et un chantier de maçons, un abattoir et les outils du boucher, la meule de blé et le matériel du moissonneur, il y a des relations de causes à effet, telles que l'un fait deviner l'autre; si donc j'étudie l'organisme de l'oiseau, je devinerai ses aptitudes et je me suis mis à disséquer des oiseaux. Ainsi je suis arrivé à aligner beaucoup de chiffres, 30,000 environ.

Pour former mes totaux de groupes et de genres, j'ai dû plus d'une fois hésiter; car très-souvent une espèce appartient à plusieurs groupes:

Digitized by Google

je l'ai naturellement placée dans la classe de ceux avec lesquels elle semble avoir le plus de rapport. Assurément je n'oserais affirmer que j'ai toujours trouvé le vrai, parce que, pour chacune des espèces, il faudrait un nombre incalculable d'observations et d'analyses; mais, à moins de rester dans les généralités, c'est-à-dire dans le vague, il faut poser des chiffres, et j'aime à croire que dans la limite de mes opérations, les miens sont d'une exactitude rigoureuse.

.....

Voilà le secret dévoilé. Mais M. Lescuyer n'a oublié qu'un seul point en nous initiant à ses travaux, c'est de dire que : pour les mener à bien et en dégager les enseignements qu'ils renferment, il faut être un savant auquel rien de la science ornithologique ne soit inconnu, un observateur dont le jugement soit sain et droit, un spectateur que les beautés de la nature émeuvent ; qu'il faut posséder un cœur qu'elles dilatent, une intelligence qui les comprenne et sache les faire sentir.

ARTHUR DAGUIN.

Digitized by Google

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE III

COMMENT LEDIT MÉNESTRIER TROUVA EN LESDITES CHAUSSES, PAPIERS MIGNONS ET SEIZE SOLZ SIX DENIERS TOURNOIS

En 1536 le ménétrier Jacques Babolet était fort connu à Châlons; il était de toutes les noces et de toutes les fêtes. — Les corporations de métiers ne manquaient jamais de le convier à leurs fêtes patronales, notamment celle des drapiers qui le requérait le 4 juillet de chaque année, jour de la saint Martin « de bouillant » — de préceder le cortége qui partait du logis du maitre juré en charge avec les torches et le bâton de la confrérie, pour se rendre en corps à la chapelle des Pères Augustins où la fête se celébrait solennellement.

Ce jour-là les drapiers n'épargnaient rien. — On faisait de folles dépenses. — On donnait aux Pères Augustins trois livres en numéraire plus deux septiers de vin, un pain et un quartier de mouton. Le luminaire était habituellement d'une exceptionnelle magnificence, il coûtait cinquante sols environ, bon an mal an, selon le prix de la cire ; — en 1536 il monta à la somme importante de cinquante deux sols six deniers, aussi jamais ne vit-on plus brillante illumination.

Ce n'était pas tout ; pour honorer le Saint autant que faire se pouvait, on achetait un chapeau de fleurs, qui ne coutait pas moins de quatre à cinq sols que l'on plaçait sur la tête de « l'ymage du benoist monsieur Sainct Martin [1]. »

Babolet recevait des drapiers huit sols pour son salaire. — Encouragé par une telle largesse il jouait sur sa viole des airs si gais, des ritournelles si entrainantes que, sur le passage du cortége, femmes et filles accouraient pour l'entendre, regrettant toutes de n'être point de la fête.

Après la cérémonie, on allait diner à l'hôtel du Gantelet et lorsque le repas avait pris fin, maitre Babolet rentrait en fonc-

* Voir page 355, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

1. Comptes de la confrérie des Drapiers et Chaussetiers de Châlons. — Année 1535.

Digitized by Google

tions, car de cinq heures au couvre feu, qui ce jour là sonnait hélàs ! trop tôt, on dansait le Passe-Pied, le Branlegai et la Bouchotte champenoise avec accompagnement de tambourin.

Babolet était donc un personnage ; et lorsqu'il reçut les chausses et l'ordre de cesser ses visites chez maitre Thibault, il fut très surpris du procédé. D'une part, il avait conscience de s'être conduit dans la maison d'une façon décente et convenable, d'où venait dès lors ce brusque congé ? — D'une autre part il n'avait nul souvenir d'avoir porté ni oublié dans la dite maison aucun vêtement de la forme de celui qui lui était envoyé, d'où venaient donc ces chausses?

Il y avait là une énigme qu'il ne parvenait pas à déchiffrer — il y songea pendant quelques jours, pensant bien qu'un tel malentendu finirait par s'expliquer, — mais le temps s'écoula sans apporter aucun éclaircissement. Il pensa que les chausses renfermaient peut-être quelque papier qui lui donnerait l'explication de ce mystère et il procéda à leur examen.

Tout d'abord il les trouva fort usées, puis avisant le fond qui était recouvert d'un parchemin, il vit très nettement des notes, des lignes, des paroles, en un mot tout ce qui constituait un chant noté ; et il lut les paroles qui n'étaient autres que celles d'un virelai d'Eustache Deschamps :

Sui-je, sui-je, sui-je belle
Il me semble, à mon avis
Que j'ai doulx front et doulx riz
Et la bouche vermeillette
Dites moy se je sui belle.

J'ay vers yeulx petits sourcis
Le Chief blont, le nez traitis
Ront menton, blanche gorgette
Sui-je, sui-je, sui-je belle.

— Cette chanson est fort curieuse, pensa-t-il, elle est peut-être ancienne mais comme elle me semble inconnue ici, je la ferai facilement passer pour nouvelle, et puisque maitre Thibault m'envoie ces chausses, j'ai bien le droit d'en détacher ce feuillet et de le remplacer par un autre.

Le parchemin fut donc décousu par Babolet qui le mit précieusement de coté pour l'examiner et en étudier la musique à loisir, puis il prit au hasard un autre feuille de parchemin qu'il appliqua au même endroit des chausses.

Le parchemin qu'il avait enlevé ne lui apprenant rien sur le brusque congé qui lui était donné, il chercha de nouveau et il aperçut un gousset duquel il retira un papier. — Ce papier

Digitized by Google

contenait peut-être le mot de l'énigme : il l'ouvrit et il y lut une sorte de rondeau ou petite pièce rimée qui ne l'éclaïra pas davantage.

— Ah ça ce sont donc les chausses de quelque ménestrel, car ce n'est par tout que musique et fabliaux, dit-il avec étonnement.

— Puis il entendit comme un bruit métallique résonner au fond du gousset, il le vida, et il compta bien et dûment seize sols six deniers tournois.

— Ouais ! fit-il, vraiment ! est-ce que maitre Thibault se moque ? Croit-il payer trente deux leçons de chant et de luth par seize sols six deniers ; — me prend-il pour un peigneur de laine ou gagne-deniers ? — Bellement mon maître, vous paierez cinq sols la leçon, soit pour le tout huit livres, et estimez vous content qu'en raison du procédé je ne les compte chacune à huit sols comme je le devrais — et après tout, chacun doit vivre de son métier et j'ai assez attendu.

Et emportant les chausses il s'en fut rue des Cordeliers au logis de maitre Jehan Finaud, procureur, afin de lui demander avis sur cette affaire.

— Eh quoi c'est vous Babolet, fit Me Finaud d'un air étonné lorsqu'il vit entrer le ménétrier dans son cabinet — vous voir est chose rare, avec qui donc n'êtes vous point d'accord ? ajouta-t-il en riant, autant toutefois qu'un procureur pouvait rire.

— Je viens vous demander conseil, fit Babolet en prenant place sur le siège que Me Finaud lui avait indiqué du geste.

— Parlez, Babolet, parlez, je suis tout tout oreilles, autant qu'à votre service s'il y echet.

— Voici de quoi il s'agit, reprit le ménétrier, je donnais depuis trois mois des leçons de luth et de musique à Damoiselle Véronique Thibault, lorsqu'il y a un mois environ, je reçus sans autre explication, les chausses que voici et l'ordre de cesser lesdites leçons.

— Mais jusqu'alors, je ne vois rien qui puisse donner matière à un action.

— Pardon maitre Finaud, un bourgeois ne doit pas agir vis à vis de moi avec ce sans gêne. Je n'ai nul besoin de cette paire de chausses, je ne suis pas fripier et je n'ai pas l'intention de me contenter de seize sols six deniers renfermés dans lesdites chausses pour trente deux leçons dûment données.

Digitized by Google

— Ah ! Ah ! très bien, continuez Babolet, répliqua Me Finaud, l'affaire prend corps — il y a offense, défaut de paiement ou paiement dérisoire, deux griefs suffisants, plus que suffisants.

— Je demande purement et simplement reprit le ménétrier, à être débarrassé de cette nippe dont je n'ai que faire et à recevoir le montant de mes trente deux leçons, soit huit livres.

— Bien, très bien, — nous aurons alors commandement, complainte, congé d'adjourner, exploit, adjournement, demande, requête, vérification, contestation, expertise, rapport, dits, contredits, expertise nouvelle, adjournement nouveau, comparution si les parties ne défaillent, auquel cas nous recommencerons la procédure en refondant les dépens, puis il y aura exposé, conclusions, plaidoirie, remise, et sentance nonosbstant recours ou appellations quelconques — Voilà dans toute sa simplicité la procédure à suivre — mais dites-moi Babolet, lorsque vous avez reçu le vêtement dont il s'agit n'avez-vous pas fait constater en présence de témoins sa nature, forme, couleur, état, genre de matière, dimensions, le contenu des goussets tant en papiers, documents écrits, qu'en espèces monnayères?

— A quoi bon, j'ai procédé moi-même à cet examen, du reste ce que j'ai constaté peut être constaté encore.

— Fâcheux oubli ! coupable incurie ! fatale indifférence ! reprit Me Finaud, car nous aurions en ajournement et citation de témoins, interrogatoires, dépositions ; récolement, confrontations, taxe, appointements à mettre.... en un mot tous les éléments d'une admirable affaire. — Mais je rêve assurément, ce serait en vérité trop beau car si je suppute exactement, un tel procès pourrait durer dix ans ; un procureur avisé et aimant son état, versé dans la connaissance des lois et édits, habile à saisir les cas d'opposition, nullité, renvois, recours, appellations trouverait moyen d'emplir vingt sacs à procès pour cette seule cause — Mais hélas Babolet, pour opérer de la sorte, il faut de l'argent, beaucoup d'argent, et sans vous offenser je ne vous crois pas en état de consigner la somme nécessaire à tant de frais.

— Quelle est donc la somme qu'il faudrait ?

— Très élevée, Babolet, trop élevée ; pour soutenir une telle instance comme il convient, les frais seraient incalculables — Mais il faudrait tout d'abord consigner cent livres...

— Cent livres, s'écria Babolet, faut-il donc en ce beau pays

Digitized by Google

de France, se ruiner pour obtenir son dû, tuer un bœuf pour avoir un œuf.

— Vous en parlez bien à votre aise — ne faut-il pas que les gens de justice vivent.

— A ce prix, je n'en vois pas la nécessité.

— Ouais, mon maître, si vous avez de ces idées sur la justice, je vous engage à n'entamer aucun procès, vous seriez fort déconvenu.

— Alors n'est-il pas possible d'arriver à une entente avec maitre Thibault, sans aborder la chicane.

— Arrangement! composition! dit Me Finaud d'un ton dédaigneux; allons je vois que c'est une petite affaire — affaire de pauvres gens, ne pouvant donner grand profit à personne. Après tout, ajouta-t-il, c'est peut-être le mieux — Thibault est mon client, voulez-vous que je le voie à cet égard?

— J'y consens volontiers et vous laisse le tout.

— Laissez Babolet, laissez, chez moi on ne laisse jamais trop, et je vous aviserai en temps opportun.

Babolet se leva, remercia Me Finaud et s'en fut.

(A suivre). L. GRIGNON.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754

Conditions sous lesquelles le Prix sera tiré.

I

Sera tiré à bras tendus, toutes arguebuses seront reçues, excepté les rayées au dedans du canon, marmotés, qui n'auront la visière près la culasse, laquelle aura l'esclavette percée d'un trou seulement au bout de la visière, comme aussi celles dont les visières surpassent les chiens du ronet, et excèderont le talon du ressort de la batterie.

II

Le chevalier qui se présentera au chevalet pour tirer son coup, sera tenu d'y faire visiter son arme par un officier ou député, laquelle arme, après le coup tiré, sera remise dans le tirage par ledit chevalier ès mains dudit officier ou député, pour être portée à la chambre du conseil et y être examinée de nouveau si les officiers ou députés le jugent à propos.

III

Il sera donné au chevalier qui aura fait un coup, le double de l'échantillon qui en aura été levé, après que l'échantillon aura été registré et déposé au greffe.

IV

Aucun chevalier ne pourra tirer au prix, qu'il n'ait été reçu dans les formes avant le départ des compagnies du lieu de leur demeure, à peine contre les contre-venants de la perte des coups et du pari, dont les chefs des compagnies seront tenus de répondre et d'en faire serment en donnant leur liste aussitôt leur arrivée.

V

Pourront les chevaliers charger leur arquebuse en l'absence des députés, d'une balle seule ; et en cas qu'il en soit reconnu deux, le coup sera nul.

* Voir page 366, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

VI

L'ordre pour tirer sera fait aux billets, et pour y continuer sans intermission. Les compagnies seront tenues de se rendre au chevalet prêtes à tirer selon leur rang, ou elles seront appelées chacune à leur tour par les députés, à peine contre les absents de la perte de leur coup ; et sera l'ouverture du tirage faite à six heures du matin, et continuée jusqu'à six heures du soir.

VII

Pour éviter le retard et empêcher l'abus qui s'est glissé en plusieurs prix, ne sera permis à aucun chevalier de se reposer plus de deux fois, après lesquelles, si son arquebuse vient à manquer deux autres fois, le coup sera perdu ; et s'il arrivait que sans se reposer, son arme manquât trois fois, feu on non, le coup sera pareillement perdu.

VIII

Si l'arquebuse du chevalier qui sera au chevalet disposé à tirer, vient à partir en levant ou baissant, quoiqu'il ne fut point en joue, le coup sera réputé tiré.

IX

Le prix sera tiré en quatre altes à deux buttes, deux dans le jardin ordinaire et les deux autres à la butte qui sera construite dans l'endroit qui sera trouvé le plus commode et choisi par les compagnies. A chacune des altes, il y aura vingt prix, pour les vingt plus près coups de chaque panton ; le chevalier qui aura fait un des vingt coups emportera pour lui une cuillère de la valeur de sept livres.

X

La première alte étant tirée, la délivrance des prix sera faite aussitôt par les députés, et cependant, dès que les coups seront faits, il en sera pris échantillon par les députés qui n'y auront intérêt, en présence de quelqu'un de la compagnie qui aura fait le coup, avec défenses de toucher au coup ni à la broche, à peine de la perte d'un coup ; lequel échantillon sera délivré au chevalier qui aura fait le coup, après avoir été enregistré sur le controlle, ainsi qu'il a été cy-devant dit, pour être représenté à la fin de chacune alte, et les vingt plus près coups de la broche seront arrêtés par les députés sur les échantillons figurés et enregistrés sur le controlle.

Digitized by Google

XI

S'il se fait plus d'un coup de broche, il sera délivré le principal prix au chevalier dont la balle aura le premier touché la broche, les autres ensuite sans distinction de haut, bas, droit et gauche ; comme aussi le panton sera délivré à celui qui aura le premier plombé la broche immédiatement après le coup, et sera posé à la butte un autre panton pour continuer la alte.

XII

Pour éviter les différents des coups égaux, le dessus emportera le dessous, le dessous le côté droit, le côté droit le gauche, excepté ès-coups de broche, pour lesquels le présent article sera gardé ; et pour régler les haut, bas, côtés droit et gauche ; il en sera fait mention sur le registre du controlle ; et si deux coups se font au même endroit, sans qu'il se puisse remarquer aucune inégalité, si ces coups ne sont les derniers de la alte, le premier fait sera préféré, et l'autre après ; mais si c'est le dernier bon coup de la alte, le prix se partagera par moitié.

XIII

Tous les officiers, députés et chevaliers ayant intérêt au rapport d'un échantillon qui se fera en présence des députés, seront obligés de se retirer, et ne pourront être présents au jugement de leurs coups, après toute fois avoir été sommairement ouïs par ceux qui en demeureront les juges, à peine de la perte de leurs coups.

XIV

Et pour prononcer sur les articles cy-dessus et autres difficultés qui pourraient survenir, les présidents et députés seront seuls juges auxquels toutes les compagnies assemblées seront tenuës de faire soumission par leurs députés, entre les mains des officiers du jeu où se tient l'assemblée.

XV

Si quelque compagnie arrivait après que les billets auront été tirés, cette compagnie sera reçuë à la fin de la alte, comme aussi tous chevaliers venant dans les altes, seront reçus pareillement à tirer en payant par eux le prix entier, à condition qu'ils ne pourront tirer qu'à la fin de la alte en laquelle ils viendront, à moins qu'ils ne soient enregistrés sur le controlle

Digitized by Google

des listes avant que les compagnies ayent commencé à tirer, auquel cas ils seront incorporés dans icelles pour tirer à leur tour, et les listes qui auront été données, ne pourront être révoquées et serviront de promesse après qu'elles auront été signées par les officiers ou députés.

XVI

Ne pourront aucunes compagnies prétendre élire aucun député qu'elles ne soient au nombre de quatre chevaliers au moins à tirer, auquel cas elles pourront avoir un député; celles qui composeront dix chevaliers, pourront en avoir deux; celles qui en auront vingt, pourront en avoir trois, et ainsi en augmentant de dix en dix chevaliers, un député pour la facilité des deux buttes, à chacun desquels députés sera donné une médaille d'argent de la valeur de soixante sols, sur laquelle sera empreinte d'un côté l'image du Roi, et de l'autre les armes de la ville : laquelle médaille les députés seront tenus de porter partout pour marque de leur députation, sans qu'ils puissent, ni autres chevaliers, porter le hausse-col, qui est la marque d'officiers, à peine d'amende arbitraire.

XVII

Ne pourront les compagnies prétendre à l'élection des présidents qu'elles n'ayent un officier à leur tête, et qu'elles ne soient au moins au nombre de huit.

XVIII

Il sera délivré au plus près coup de chaque panton ou autres pièces d'argent, de la valeur de trente livres, au lieu de la levée ordinaire de sept livres, excepté que celui qui aura fait le premier coup de la broche ou le plus près coup des quatre pantons, aura une épée de la valeur de soixante-quinze livres.

XIX

Tous capitaines, lieutenans, enseignes et guidons, portant le hausse-col, seront députés, et les présidents du conseil tirés aux billets ; le capitaine de cette ville sera le premier président, ainsi qu'il a été arrêté et observé partout ailleurs en pareille occasion.

XX

Tous pointeurs d'armes, buttiers, canoniers, armuriers et autres travaillant aux armes, ne seront reçus ni admis à tirer

Digitized by Google

au prix, et s'il arrivait par surprise ou autrement qu'aucun d'iceux se fût ingéré d'y tirer, l'arme sera confisquée, le coup perdu, et le chevalier condamné à une amende arbitraire.

XXI

Les compagnies se rendront en cette ville le dix septembre prochain pour tirer au billet le même jour, tant pour les rangs de la procession du lendemain onze heures du matin, la montre du même jour de relevée, que le tirage du jeudi douze ; le coup du Roi se tirera ledit jour onze après la montre.

XXII

Sera choisi une personne non chevalier pour faire l'exercice de greffier pendant la durée du prix qui tiendra registre, ès-mains duquel seront remis les doubles des échantillons des coups tirés.

XXIII

Notre butte a de longueur quarante sept toises un pied six pouces, qui font deux cent quatre-vingt-trois pieds six pouces de Roi ; depuis le chevalet jusqu'à l'ovale, il y a une espèce de muraille servant de garde qui a de longueur treize toises deux pieds un pouce ; depuis l'ovale jusqu'à la seconde garde, treize toises quatre pieds ; depuis la seconde jusqu'à la troisième garde, dix-sept toises cinq pieds six pouces ; depuis la troisième garde jusqu'à la butte, deux toises un pied six pouces. Le noir à trois pouces de diamettre.

XXIV

Quant aux prix, ils seront égaux dans les quatre pantons, et monteront à la somme de trois mille livrer, en ce non compris les levées de ceux qui auront emporté les prix, ni les médailles des députés.

DÉCLARATION DES PRIX

Quatre pantons, pour chacun desquels il y aura vingt prix, sçavoir :

1	Un plat à soupe de	trois cent livres.
2	Un plat à soupe de	deux cent quatre-vingt liv.
3	Une paire de flambeaux de	deux cent soixante livres.
4	Une paire de flambeaux de	deux cent quarante livres.
5	Un plat d'entrée de	deux cent vingt-cinq livres.
6	Un plat d'entrée de	deux cent cinq livres.

Digitized by Google

7	Un plat d'entrée de	cent quatre-vingt-cinq liv.
8	Deux saladiers de	cent soixante-cinq livres.
9	Deux saladiers de	cent cinquante livres.
10	Un pot à eau de	cent quarante livres.
11	Un pot à eau de	cent trente livres.
12	Une écuelle de	cent vingt livres.
13	Une écuelle de	cent dix livres.
14	Une écuelle de	cent livres.
15	Deux cuillères à ragout de	quatre-vingt-dix livres.
16	Deux cuillères à ragout de	quatre-vingt livres.
17	Deux cuillèrs et 2 fourchettes de	soixante-dix livres.
18	Deux cuillers à sucre de	soixante livres.
19	Une gr. fourchette à service de	cinquante livres.
20	Un gobelet à pied de	quarante livres.
	Total.....	trois mille livres. »

Pouvait-on, Monsieur, exprimer les conditions du tirage avec plus de netteté, de précision et de justesse? Quelle sagesse pour prévoir les divers incidents! Les législateurs d'Athènes et de Spartes eussent-ils porté l'attention plus loin?

« Que je hais, dit La Bruyère, ces récits amples et exacts, où l'on n'oublie pas une circonstance! » En faveur de cette réflexion, que j'aurais dû faire plutôt, je me hâte de vous représenter l'ordre des cérémonies observées dans la marche et à la montre des chevaliers de l'arquebuse des quarante trois villes ou provinces assemblées par ordre du Roi en la ville de Chaalons.

Rappelez-vous les cérémonies qui se pratiquaient autrefois à Rome, lorsque le Sénat décernait les honneurs du triomphe aux Scipions. C'était le plus superbe et le plus pompeux spectacle des Romains.

Celui qui vient de s'offrir à mes yeux en retrace assez bien les circonstances principales.

Ce fut mercredi 11 septembre que commença cette solennité. On battit la générale dès le grand matin, deux heures après l'artillerie de la ville se fit entendre; Messieurs les chevaliers se rendirent à l'Hôtel, et à dix heures précices s'ouvrit la marche.

Paraissait d'abord le bouquet ou gage d'armes porté sur un brancard couvert d'un tapis cramoisi, brodé aux armes du Roi et du gouverneur de la province. Sur quatre autres brancards

Digitized by Google

ornés des mêmes tapis, étaient portés autant de pantons enrichis de vaisselle plate et des plus beaux ouvrages d'orfévrerie.

Le capitaine en chef de la compagnie des chevaliers de Chaalons ouvrait la marche, ayant en main le bâton de commandement. Venait ensuite, à distance égale, chaque compagnie au nombre de quarante-trois, selon le rang que le sort lui avait assigné, ayant à sa tête ses officiers.

De l'hôtel de l'arquebuse, ils se rendirent à l'église cathédrale. Les principaux officiers étaient placés dans le chœur, la messe du Saint-Esprit fut chantée en musique par Monseigneur de Choiseul, évêque, comte de Chaalons, pair de France qui officia pontificalement, et tous les chanoines y assistèrent. La veille, ils avaient fait annoncer la cérémonie au son des cloches. La messe étant finie, les chevaliers retournèrent à l'hôtel dans le même ordre. Ils passèrent sous un arc de triomphe dont le fronton était orné des armes de France, autour desquelles étaient groupés des trophées d'armes d'un côté, et de l'autre les attributs de la Paix et de l'Abondance, des Arts et du Commerce. Au bas, on lisait cette inscription :

Ubi Mars Extinctus.
Mortes Ipsas Extinguit Mortuus,
Pacis Triomphos Insonat Famæ Tuba ;
Et Ludovico XV Regnante
Vivat, Iterumque Vivat
Qui Nos Facit Incolumes Vivere
Dicimus Integro
Sicci Mane Die, Dicimus Uvidi
Dum Sol Oceano Subest.

C'est-à-dire, le flambeau de la discorde est éteint ; les jeux de Mars ne sont plus pour nous des sujets d'allarmes, d'inquiétudes et de deuil. La trompette de la renommée n'annonce plus que les triomphes de la paix. Qu'il vive, qu'il vive à jamais ce *Roi bien-aimé* qui nous fait goûter les douceurs d'un règne paisible. Soit que l'astre du jour ouvre ou termine sa carrière, nous ne formons point d'autres vœux.

Le tympan du portique de l'hôtel était chargé d'une autre inscription. Le sujet de la fête s'y annonce dans les termes suivants :

Ad Solemnes Catapultæ Ludos
Campaniæ, Finitimarumque Urbium
Cives Properatæ

Digitized by Google

Adventu Vestro, Clarescit, Intumet
Ac Superbit Catalaunum.
Jam Nunc, Alma Vobis Ridet, Adorea;
Jam Nunc, Exultatione Colles Accinguntim;
Jam Nunc, Hospitalem Ubiumbram
Lauriet Olæ Consociant
Ludovico Victori et Pacatori
Lætum Pæna Canunt Musæ Omnes.
Quæ Nobis Rex Optimus Fecit Otia
Gustate : Exultate, Et Plaudite;
Et
Quidquid Opum
Quidquid Virium
Quidquid Artium
In Gloriæ Lucrum Impendite.

Cette inscription est d'un goût exquis; quelle énergie, quelle noblesse, quelle force dans l'expression! La traduction ne peut vous en donner qu'une très-faible idée :

« Citoyens des villes et des provinces voisines, accourez aux jeux solennels de l'arquebuse. Par votre présence, la ville de Chaalons reçoit un nouveau lustre, elle devient la rivale des plus grandes et des plus superbes villes.

Déjà de riches moissons ont rempli vos espérances : bientôt, de vos rians coteaux couleront de nouveaux torrens de joie. A l'ombre gracieuse que forment les branches entrelacées de l'olivier et du laurier, déjà par les plus beaux cantiques, les muses célèbrent *Louis vainqueur et pacificateur*.

Peuples heureux, jouissés du repos que ce grand Roi vous procure; que les airs retentissent de vos acclamations et de vos chants d'allégresse, et que tout ce que vous avez de richesses, de génie, de talents, de force et d'industrie, vous méritent le prix d'une gloire immortelle. »

Je prends, Monsieur, un plaisir singulier à terminer le tableau d'une fête que chaque incident me fait paraître de plus en plus intéressant. Mais ce plaisir ne me fait point illusion. Plus j'examine mon objet, plus je me défie de la fidélité de mon crayon. Pour réchauffer mon style, et donner à mes expressions la force du vrai et la douceur du naïf, je vous dirai dans le goût du roman de Merlin. Quand ce vint le mardy 10 septembre de l'an de grâce 1754, et que tout fut près et appareillé pour la fête [1], *le chef de l'arquebuse* commanda aux son-

1. Le texte original porte le roi Artus.

Digitized by Google

neurs d'instruments qu'ils partissent devant et fit toute sa baronnerie monter à cheval, et s'en allèrent en bel arroi à la rencontre des chevaliers qui s'en venaient à la cité de *Chaalons* pour gloire et les acquerre, et[1] où ils se rencontrèrent, il y eut accollé et baissé, et s'entretinrent moult grande joie les uns aux autres. Lors s'en vindrent ensemble en la cité[2] à carolles et chants, et à sons d'instrumens mélodieux ; si bien qu'en icelle ou de menait joie de toutes parts, comme de dances, de soi ébattre, et de faire appareiller logemens et tables dressées pour bien veigner et nettoyer les preux et prudhommes qui venaient des plus lointaines marches de Champagne et des terres adjacentes. Et lors faisait un beau temps cler, pur et net selon la saison qui n'était ne moins douce ne moins courtoise[3] que la primevere. Parquoi les dames et les damoiselles richement atournées avaient licence d'aller et venir pour se faire priser des comtes, barons, chevaliers, écuyers, qui tous ensemble grandement se louaient de leur sagesse et courtoisie. Or estait la clarté toute la nuit parmi les rues. Illec étaient jongleurs, ménestriers, troubadours, rimeurs et toute espèce de gens qui par de joyeux devis et gracieux passetems font ruider le pays à tristesse et mélancolie. Les chevaliers de *Chaalons* firent dans leur hôtel un splendide banquet à leurs frères d'armes nouvellement arrivés ; où furent servies viandes délicieuses avec les plus fins vins de Champagne, et après souper, ils devisèrent amiablement ensemble jusqu'à heure de reposer, et le lendemain allèrent à la maîtresse église ouïr la messe que chanta l'archevêque de Brice, et ouyrent la messe à chants et à louanges moult honorablement. Après la messe fut appresté le dîner et furent richements servis comme devant et après dîner fut[4] la quintaine levée où s'esbattirent les chevaliers ; puis après firent un[5] tournoyement et se partagèrent en compagnies, bandes et pelotons, et furent bien cinq à six cens qui par leurs bonnes mines, leurs blasons, leurs harnois, leurs bannières, guidons, penons et devises firent esmerveiller la cité ; et là ont eût vû les étendards venteler, ouy les trompettes, hautbois, fifres et tambours résonner, d'estriers courir,

1. Les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons vont recevoir chaque compagnie aux portes de la ville.
2. Carolles signifie danses.
3. Le printemps.
4. La butte.
5. La montre.

Digitized by Google

frémir et hannir dessous les champions, si que les rives et les terres voisines de la *Marne* en retentissaient de toutes parts.

Cet extrait du Ier volume du roman de Merlin, feuillet Ixxj, vous prouvera, Monsieur, qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil, et que la scène du monde ne fait que nous reproduire sous une forme différente. Nos pères se sont lassés des anciens des anciens spectacles. Bientôt nous nous dégoutterons de ceux qui nous charment, laissant à la postérité le soin d'en imaginer d'autres.

Voici, Monsieur, l'anecdote de mon journal la plus intéressante. La nuit du 10 au 11 septembre, le roi de Pologne vint coucher au château de Sary où M. de Choiseul, évêque comte de Chaalons se disposait à le recevoir. Le dimanche huit, les arquebusiers députèrent douze des leurs au prélat pour le supplier de représenter au roi Stanislas que la cérémonie du prix général aurait dans sa ville épiscopale plus d'éclat qu'elle n'en eut jamais dans aucun lieu du monde, si Sa Majesté voulait bien consentir à mettre pied à terre au Jard, pour y tirer le premier coup, appellé le *coup du Roi*.

Le roi de Pologne répondit avec une extrême bonté, que l'heure de son départ étant fixée à cinq heures du matin, il ne s'arrêterait point pour tirer ; mais qu'il verrait volontiers toutes les compagnies de l'arquebuse dans la promenade du Jard. Elles s'y sont renduës dans le plus bel ordre. Sa Majesté a passé au milieu des compagnies, et Elle a chargé M. Brocq de Fagnières, prévôt-général des Maréchaussées de Champagne, de témoigner aux chefs des compagnies combien Elle était satisfaite. Tous ceux que cette fête avait attirés à Chaalons, ont saisi avec le plus vif empressement, l'occasion de voir un des plus grands princes dont le nom puisse passer à la postérité.

Comme rien ne doit être plus exact et plus précis qu'une relation, je reviens sur mes pas. Je vous fait observer que le bouquet et les pantons n'ont point été portés à la première marche pour la messe du Saint-Esprit. J'ajoute que quand la compagnie des arqueusiers de Chaalons fut arrivée à l'Hôtel-de-Ville, le capitaine en chef y monta pour prier Messieurs les Conseillers de marcher à leur tête, et qu'alors tous se rendirent à l'église cathédrale. Messieurs les Conseillers de ville étaient placés dans le Sanctuaire. Dans le chœur étaient tous les capitaines, les lieutenans et les enseignes avec leurs drapeaux et guidons, et le roi de chaque compagnie. Le drapeau

Digitized by Google

des arquebusiers de Chaalons fut béni par M. l'évêque. Ensuite commença la messe solennelle. A l'Offertoire MM. les officiers de ville et ensuite tous ceux des différentes compagnies qui étaient dans le chœur, allèrent à l'Offrande ; tous étant à genoux baisèrent l'anneau de M. l'évêque, suivant la coutume, et en reçurent la bénédiction.

Demain doit se tirer le coup du roi. Les chevaliers de l'arquebuse se propose de faire cette cérémonie avec toute la pompe possible ; ils veulent dans cette occasion donner à Messieurs du Conseil de ville une marque de leur reconnaissance. Ces Messieurs, dont toutes les actions sont marquées au coin de la décence et de la générosité, ont gratifiés par une conclusion du vingt-neuf juillet 1754, les chevaliers de l'arquebuse de Chaalons, de la somme de quatre mille livres. Le coup du roi sera tiré par M. Philbert-Henri Duverdier, seigneur de Moncels, officier chez le Roi, lieutenant de M. le gouverneur pour le Roi et de la ville de Chaalons.

Je vous ai promis, Monsieur, à la fin de ma première lettre, des anecdotes et des dictons. Je satisfais enfin à ma parole. Les anecdotes regardent chaque ville en particulier dont les chevaliers ont droit au concours du prix général. Je n'ai rien négligé pour vous en apprendre les plus curieuses. Les dictons avec les explications sommaires sont tirés en partie d'un journal amusant de M. François Huttier, capitaine de bourgeoisie, chevalier et bienfaiteur de l'arquebuse, roi en 1662, la même année du dernier prix général rendu à Chaalons. Les villes sont nommées suivant l'ordre de la marche qui a été tiré au sort.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1457. Le 7 febvrier 1710, déc. Perrette de Pinteville, veuve de f. Mre Jean Domballe en 1res noces et de M. le Gentil en secondes noces. Inh. au chœur de cette Egl.

1458. Le 20 avril 1710, né Louis, f. de M. Hierosme Truc, Lt de cav. au Rég. de Fersac et de d. Marie Moët, baronne de Recy.

1459. Le 18 juillet 1710, né Pierre, f. de Mre François-Xavier Jourdain de Marson et de d. Catherine Jourdain.

1460. Le 15 aoust 1710, né Charles-François-Xavier, f. de Pierre-Ignace Jourdain et de d. Marie-Magdeleine Cuny.

1461. Le 16 septembre 1710, ep. Claude Deya, S. de Germinon, f. de Claude Deya, C. du R. et de d. Anne Coquart, et de dlle Marie-Anne-Thérèse Jacquesson, f. de M. Quentin Jacquesson et de Anne Paris.

1462. Le 25 septembre 1710, dec. Michel Jourdain de Chanteresne. Inh. en cette Egl.

1463. Le 23 octobre 1710, née Marie-Jeanne, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. et de d. Anne Gérard.

1464. Le 29 octobre 1710, dec. Mre Jean-Baptiste le Vautrel, 70 ans. Inh. en cette Egl.

1465. Le 13 décembre 1710, dec. dame Francoise Guyot, 83 ans, veuve 1° de Jean l'Ecuyer, cap. d'inf. au Rég. de Bussy-Rabutin ; 2° de Messire Jean le Clerc, grand prevost de Champ.

1466. Le 1er avril 1710, né Jean-Baptiste, f. de M. Jacques Deu, Esc. Trés. de Fr. et de d. Marianne le Vautrel.

1467. Le 5 janvier 1711, née Catherine-Nicole, f. de Jean Rosnay, Esc. S. de Villers et Montin, Pres. au Pr. de Chaal. et de d. Anthoinette Bourgogne.

1468. Le 26 mars 1711, née Jeanne-Claude-Edouarde, f. de M. Jean Adam de Sommerecourt et de d. Marie-Anne Jourdain.

1469. Le 5 juin 1711, dec. Madame Anne Coquart, veuve de M. Deya, 63 ans. Inh. en cette Egl.

(*A suivre*).

Cte D. DE R.

* Voir page 380, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Nous mentionnerons avec regret la mort du général Douay qui, pendant sept ans a commandé avec tant de distinction le 6e corps d'armée à Châlons et que chacun appréciait si justement en Champagne. Ses obsèques ont eu lieu à Paris le 7 mai. Voici les adieux éloquents que lui a adressé le maréchal Canrobert :

« Messieurs,

« Le capitaine que nous suivons jusqu'à sa dernière demeure avait pris pour devise, comme le général Hoche : *Res et non verba*. En parcourant sa glorieuse carrière, il avait appliqué cette maxime « qu'il avait aidé à faire sortir de la simple giberne du soldat le titre de général commandant en chef. »

« Nous avons tous connu le général Félix Douay ; il fut le fidèle compagnon de nos joies et de nos douleurs françaises, et nous savons tous que chacun des grades qu'il obtint fut la récompense d'une belle action, d'un courageux dévouement ; aussi je ne retracerai pas ici les détails de sa vie si bien remplie, mais je ne puis m'empêcher de rappeler qu'il était l'énergique personnification de ceux dont l'illustre maréchal Bugeaud disait, dans son pittoresque langage, à la guerre : *Ce sont toujours les mêmes qui se font tuer*. Les ouvriers habituels des champs de bataille comprennent la pensée du vieux maréchal qui fut jadis, hélas ! trop jadis ! mon chef et mon maître aimé autant que vénéré.

Le général Douay méritait d'avoir pour couronnement de sa glorieuse carrière la mort du soldat tombant, pour la France, les armes à la main. Ses deux frères tombés, l'un à Solférino et l'autre à Wissembourg, lui avaient donné un exemple qu'il était avide de pouvoir suivre. Il m'avait fait la confidence d'une prière qu'il adressait à Dieu pour lui demander cette grâce. Dieu ne la lui a pas accordée. Mais croyez bien, Messieurs, que déjà, il lui a donné près de lui la place qu'il réserve aux hommes de bien et d'honneur qui, tout en conservant religieusement dans leur cœur les souvenirs que la reconnaissance et la loyauté y avaient incrustés, traversent honnêtement et utilement la vie, en se préoccupant des intérêts de la patrie, au service de laquelle ils consacrent entièrement leur existence.

Adieu, mon cher Douay, ou plutôt au revoir ! Puissent les regrets profonds de tes anciens chefs, de tes camarades qui, comme toi, honorent le pays et travaillent pour lui ; puissent aussi les regrets de tes nombreux subordonnés, te rendre légère la terre qui va te recevoir ! Nous garderons religieusement ton souvenir

* * *

Digitized by Google

M. Claude-Marie Raudot, ancien député, est mort le 22 avril, a Pontaubert (Yonne). Né à Saulieu, le 24 décembre 1801, il avait occupé le poste de substitut à Auxerre, Sens et Versailles, et rentra dans la vie privée après la révolution de 1830. Il se livra dès lors à l'agriculture et à l'étude des questions économiques. Ses compatriotes le choisirent pour les représenter au Conseil général de l'Yonne, à l'Assemblée constituante, à l'Assemblée législative et à l'Assemblée nationale de 1871. On n'a pas oublié la part que prit cet infatigable travailleur aux délibérations da l'Assemblée nationale dans les questions de budget, de décentrelisation, d'organisation des conseils généraux. Un de ses discours a été publié par la Société Bibliographique dans les « Questions politiques et sociales : » III. *Décentralisation* (in-18, 1871). Il a écrit : *La France avant la Révolution* (1841) ;— *De la décadence de la France* (1850) ; — *De la grandeur possible de la France* (1851) ; — *De la Décentralisation* (1858, 1863) ; — *Mes oisivetés* (1862, Avallon) ; — *Napoléon Ier peint par lui-même, d'après la publication officielle de sa correspondance* (1865, in-8). Il a donné sa collaboration au *Journal des Economistes* et au *Correspondant*, où nous avons lu de lui *l'Agriculture en France* (1857) ; — *Avallon à la fin du seizième siècle* (1859) ; — *L'Administration locale en France et en Angleterre* (1863), etc.

* * *

Un des médecins les plus distingués de Paris vient de mourir. M. Paul Jolly, né le 8 juin 1790, à la Chaussée (Marne), où il venait passer ses étés. Elève de Royer-Collard dont il était parent, il fit de fortes études et fut reçu docteur en 1821, après avoir pendant plusieurs années collaboré à d'importants journaux de médecine. Secrétaire-général de l'Athénée médical en 1825, élu par ses confrères, en 1834, rapporteur de la commission d'organisation médicale que présidait Orfila, il fut admis en 1835 à l'Académie de médecine.

M. Paul Jolly laisse de nombreux et savants ouvrages, parmi lequel il faut citer l'*Hygiène moral* où l'auteur se montre ce qu'il fut toujours, catholique convaincu. A Paris comme à la Chaussée sa porte était toujours ouverte aux malheureux auprès desquels il laissera un grand vide. Il a eu un fils, mort vice-président du tribunal-civil de la Seine, écrivain distingué lui-même, qui avait épousé une fille du célèbre docteur Cruveilhier.

* * *

On annonce la mort de M. Alexandre Huot de Saint-Albin, à Angers le 31 mars. C'était un des plus actifs écrivains de la presse catholique. Né à Sézanne, le 13 septembre 1818, où son père était inspecteurs des Eaux-et-Forêts, il entra dans les bureaux de la préfecture de la Seine et y devint bibliothécaire de la ville. Il collabora à de nombreux journaux légitimistes et religieux et a écrit plusieurs ouvrages estimables, entr'autres les *Mystères de la Franc-Maçonnerie* (1867) ; la *Duchesse de Parme* (1864) ; la *Chanson de Roland* (1865) ; *Histoire de Henri V* (1874) ; l'*Ouvrier dans la société chré-*

Digitized by Google

tienne (1876), etc. Il était chevalier de l'ordre de Pie IX et commandeur de Saint Sylvestre. M. de Saint-Albin est frère du curé actuel de Sainte-Menehould. Il appartenait à une vieille famille noble, descendant par son aïeul des du Boys, du Bassigny. Son bisaïeul, M. du Boys de Morembert était président de l'Election de Chaumont.

* * *

Lundi avaient lieu, à Witry-les Reims, les funérailles de M. Rousseau-Marquant, qui recevait sa sépulture dans un caveau de famille qu'il avait fait construire, et où, depuis quelque temps, il avait déposé le cœur du sénateur Rousseau, un de ses ancêtres en ligne collatérale. Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de rappeler en deux mots le souvenir de ce personnage qui a vu le jour à Witry-les-Reims.

Il naquit dans ce village le 13 mars 1738, de Jacques Rousseau, dont le père Adam Rousseau, avait été successivement procureur fiscal, lieutenant de justice et syndic des habitants. Après de solides études commencées à Witry et terminées au collège des Bons-Enfants de Reims, il fut précepteur des enfants du duc d'Aiguillon, puis il professa les lettres et les mathématiques dans divers collèges des Pères de l'Oratoire. Après la suppression de cet ordre, il se fit connaître dans le monde politique par divers écrits et par une collaboration très-active au *Journal de Genève*. Elu à Paris membre suppléant de la Convention, il y siégea aussitôt la mort de Louis XVI, et s'y posa en adversaire décidé de Robespierre. Jeté à la Conciergerie durant neuf mois, il recouvra la liberté après le 9 thermidor.

Quand la Convention fut remplacée par le directoire exécutif et les deux conseils des Anciens et des Cinq-Cents, Rousseau entra au Conseil des Anciens. Plus tard, il fut nommé par Napoléon Ier sénateur et comte de l'Empire.

Le sénateur Rousseau mourut le 7 novembre 1813, à Châtillon-sous-Bagneux, près Paris, à l'âge de 75 ans. La sépulture eut lieu au Panthéon, où on lit encore son inscription funéraire. Son corps fut embaumé et fut inhumé par les soins de M. Rousseau-Marquant, celui des siens qu'il affectionnait particulièrement.

Au sénateur, se rattachent de nombreuses familles : par ses frères Remi, Jacques et Jean Rousseau ; par ses sœurs, Madeleine, Jeanne et Elisabeth Rousseau. A Witry, les Page - Rousseau, les Rousseau-Marquant, les Rousseau - Lapinte, les Lapinte - Rousseau, les Jérôme Ossonce-Rousseau, les J.-B. Ossonce-Rousseau, les Liézeot, les Bouy-Ossonce, les Baudet-Boucton ; à Bourgogne, les Ranvoisy-Rousseau ; à Lavannes, les Rousseau et les Maupinot, à Beaumont - sur - Vesle, les Champenois ; enfin, à Epernay, M. Rousseau, docteur en médecine et ancien maire de cette ville, qui descend en ligne directe d'une sœur et d'un cousin-germain du sénateur.

Il avait, à Beaumont-sur-Vesle, une maison de campagne dont il ne reste plus que des traces peu importantes.

Digitized by Google

* * *

Mme la marquise de Varagne-Gardouch vient de mourir subitement dans son château de Bettancourt (Marne). Elle était née Heriot de Vroil, d'une honorable famille du Perthois et fille d'une demoiselle Ruinart de Brimont.

* * *

M. Victor Perrier de Savigny vient de mourir bien prématurément dans son château de Savigny-sur-Ardre, près Reims. Son enterrement a eu lieu, le 27 mai, au milieu d'un concours énorme, car chacun estimait le caractère noble et dévoué du défunt, dont les opinions royalistes et catholiques étaient connues. Il appartenait à une ancienne famille noble du Rémois qui possède le domaine de Savigny depuis plus d'un siècle et dont les membres ont figuré parmi les gentilshommes votant à l'assemblée de la noblesse en 1789. M. de Savigny ne laisse pas d'enfants et son frère n'est pas marié.

* * *

Châlons vient de perdre bien prématurément aussi l'un de ses plus notables habitants, M. Eugène Perrier, enlevé par une courte maladie. M. Perrier, était le chef d'une maison considérable de vins de Champagne, fondée par son grand-père, mais il a été surtout un bon et utile citoyen. Longtemps membre du conseil municipal, il était maire de la ville au moment de l'invasion et chacun sait avec quel zèle et quel dévouement il fit face aux cruelles épreuves de cette lamentable époque. Ses administrés, reconnaissants alors, l'envoyèrent siéger à l'Assemblée nationale où il fit partie du centre droit. Il se présenta aux élections sénatoriales en 1876, et n'échoua que de quelques voix. Depuis M. Perrier, douloureusement frappé par la mort de sa femme et par celle de son fils unique, vivait dans la retraite, cherchant dans d'intéressants travaux littéraires un oubli à ses légitimes douleurs. Plusieurs études de lui ont été insérés dans les *Mémoires de la Société d'Agriculture de la Marne* dont il était membre titulaire ; il a publié une notice dans cette *Revue* sur un Rétable champenois conservé en Angleterre au musée de South-Kensington.

On n'oubliera pas de longtemps, à Châlons, l'aménité et le charme du caractère de M. Perrier, dont les convictions catholique et politique étaient également solides et qui laissent dans la ville un vide réel. Il était chevalier de la Légion-d'honneur et officier de l'Université ; il était président du bureau central des incendiés du département de la Marne, et avait été président du tribunal de commerce de Châlons et de la société d'agriculture, sciences et arts de la Marne, et membre de la Chambre de commerce de Reims.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes, par Ch. Lalore. Tome IV. Paris, Thorin, 1878, in-8, de 425 p. — Prix: 10 fr.

M. l'abbé Lalore vient de faire paraître le quatrième volume de sa collection des cartulaires ; il comprend : 1° Le cartulaire de la Chapelle-aux-Planches, entier, complété par quarante-deux pièces empruntées aux archives de la Haute-Marne ; 2° Les chartes de Montiérender, Saint-Etienne de Châlons, Toussaint de Châlons, Andecy. Beaulieu, relatives à d'anciennes paroisses ou à des localités situées dans le nord-est de l'ancien diocèse de Troyes. C'est un ensemble de trois cent neuf actes, dont le plus grand nombre n'avait pas encore été publié. Il est peu de diocèses en France, qui, après avoir, pendant longtemps, été négligés par les diplomatistes, fournissent aujourd'hui une aussi riche collection de textes; remarquons, du reste, que ce que je viens de dire à propos du diocèse de Troyes peut s'appliquer à toute la Champagne, dont nous espèrons bien voir, dans un avenir assez prochain, mettre en lumière toutes les richesses d'archives, si précieuses pour l'histoire féodale et la géographie ancienne.

M. l'abbé Lalore a résisté à une tentation devant laquelle, à sa place, j'aurais peut-être faibli ; il n'a pris dans le cartulaire de Montiérender que cent trente-cinq actes, parce qu'ils se rattachent directement à la cité de Troyes : j'avoue qu'à sa place j'aurais eu bonne envie de publier *in extenso* ce texte si important, quitte à ne donner qu'une analyse des chartes étrangères au diocèse de Troyes.

Il me semble que M. l'abbé Lalore a encore deux volumes de textes à publier pour compléter la collection qu'il a entreprise, lui seul, et à ses frais, avec un courage qui lui mérite la reconnaissance de tous les travailleurs. Il entreprendra ensuite une histoire du diocèse de Troyes, que nous attendons avec une certaine impatience ; cette histoire mettra en œuvre tous les renseignements fournis par la collection des cartulaires troyens.

Nous observerons que les transcriptions de M. l'abbé Lalore ne sont pas toujours complètes; parfois on relève bien quelques fautes typographiques, mais elles sont de telle nature qu'elles ne peuvent être mise au compte de l'éditeur. Les tables des noms de personnes et des noms de lieux sont dues à M. Pigeotte, collaborateur aussi actif que complaisant. Nous pensons que M. l'abbé Lalore, dans son dernier volume, jugera à propos de donner une bibliographie des ouvrages dans lesquels plusieurs des chartes reproduites par lui ont été déjà publiées; il fait connaître une si riche collection de textes inédits, qu'il trouvera équitable de signaler les publications qui l'ont précédé. A. de B.

***

Digitized by Google

Le Testament de Jean Meslier, curé d'Etrepigny et de Bar en Champagne, avec préface et notes de Rudolf Charles. 3 vol. in-8°. Amsterdam, Meijer ; Paris, Léon Vanier.

« L'ouvrage que je présente aujourd'hui au public, écrit l'éditeur, est un de ceux que tout le monde connaît, mais que personne n'a lu. » M. Rudolf. Charles, a assurémment raison, mais il se trompe peut-être en ajoutant qu'il « ose présager au testament du curé Meslier un avenir d'une immense durée. » Mais nous laisserons la question religieuse de côté pour signaler cette publication comme celle d'un document historique réellement curieux. Son auteur fait précéder le testament d'une préface bien travaillée dans laquelle il examine successivement l'histoire du mouvement rationaliste en Hollande en dehors de l'Eglise ; l'état de la théologie protestante dite moderne ; la vie de Meslier et son œuvre, sans oublier les lettres de Voltaire qui y sont relatives.

Jean Meslier ou Mellier, naquit en 1664, suivant les uns, en 1678, selon Voltaire, à Mazerny en Rethelois, où son père était fabricant de laines : il entra au séminaire de Châlons et fut ordonné prêtre en 1688, — ce qui constate l'erreur de date de la part de Voltaire. Placé d'abord dans un vicariat de campagne, il fut nommé en 1692, curé d'Etrepigny et de Bar. Il montra un caractère austère, sévère, très-attaché à ses devoirs : il se brouilla avec son seigneur par l'exagération même de ses principes et s'attira à ce sujet une vive admonestation de l'archevêque de Reims. La guerre fut continuelle dès lors entre le curé et M. d'Etrepigny ; elle aigrit le caractère du pauvre curé qui finit par mourir de désespoir vers 1729, en laissant un testament qui répudie la doctrine catholique en termes amers et avec beaucoup de longueur. Nos lecteurs apprécieront la valeur de ce document que M. Rudolf Charles, admire excessivement. Pour notre part nous croyons que la publication de ce texte dont on a tant parlé était utile, tout en plaignant, nous l'avouerons, son auteur qui a dû cruellement souffrir pour oublier ainsi son rôle de curé orthodoxe. E. B.

* * *

Opuscule de Pierre Constant, jurisconsulte et poète langrois au XVIe siècle avec introduction et notes par le docteur E. Bougard. Paris. Rouquette, libraire-éditeur.

Ce petit volume aussi intéressant au point de vue littéraire qu'élégant au point de vue typographique, inaugure, paraît-il, une série de publications de même nature sous le titre général de *Bibliothèque champenoise*. C'est du moins ce qu'annonce, si je ne me trompe, le savant docteur en médecine, M. Bougard, dans son introduction aux *opuscules de Pierre Constant*, jurisconsulte et poète langrois du XVIe siècle. S'il en est ainsi, les hommes studieux de la Champagne doivent s'attendre à des révélations instructives et à des réhabilitations méritées ; car la province qu'illustrèrent tant de célébrités de premier ordre a enfanté toute une lignée de personnages secondaires dignes d'être exhumés du cimetière de l'oubli.

Digitized by Google

Pierre Constant, docteur en droit et poète distingué de son époque, n'est-il pas du nombre de ces derniers? Il appartenait au parti national, ennemi déclaré des ligueurs; et, tout dévoué à son roi, il était plein de l'idée de lui conserver sa bonne ville de Langres; aussi le voit-on sans cesse plaider la cause du populaire Henri IV; il exhorte ses concitoyens à embrasser la couronne et à ne point permettre qu'un *temps si malheureux*, ainsi qu'il s'exprime dans sa poétique exhortation aux habitants de sa ville natale, *change le cœur royal d'un langrois généreux*. On trouve dans ses opuscules de précieux documents relatifs à l'histoire de la Ligue dans la Champagne méridionale, spécialement dans le pays langrois. E. G.

*
* *

ANNALES DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE CHATEAU-THIERRY, année 1877, Imprimerie et lithographie Lecesne, à Château-Thierry, 1878.

Deux parties constituent ce fascicule; l'une renferme les procès-verbaux des séances, l'autre des études historiques ou archéologiques locales; la première, naturellement un peu aride, offre pourtant aux amateurs de toutes les découvertes relatives à l'inimitable fabuliste champenois une note sur un portrait de Jean de La Fontaine, dont la gravure sert de frontispice aux présents mémoires. Ce précieux portrait, nouveau d'attitude et d'expression, fut peint sur la toile pour Mme de la Sablière, en 1692. La figure est calme; elle n'a pas cette animation un peu forcée que lui a donné le célèbre Hyacinthe Rigaud qui peignit deux autres champenois illustres, Mignard et Girardon.

Un rapport fort bien rédigé par M. Barbey sur la cession de la maison natale de La Fontaine à la ville de Château-Thierry déclare que cette demeure sera affectée à une destination publique, indépendante, telle qu'une bibliothèque, un musée, de manière à en conserver le caractère et les aspects. Elle ne sera pas montrée, ajoute-t-il, aux générations futures comme objet d'art ou d'architecture, mais comme un témoin de la naissance de l'auteur de ces immortelles apologues qui contribuèrent si puissamment à élever le niveau moral du XVIIe siècle et qui restent comme des monuments de la littérature française.

Vient ensuite une note additionnelle à la biographie de Jacques Mentel, docteur-régent et professeur à la Faculté de médecine de Paris; ce médecin champenois, né à Bussiares, près de Château-Thierry, présida en 1639 la thèse de Claude Perrault qui, selon Boileau, *laissa de Galien la science suspecte* et *de méchant médecin devint bon architecte;* il mourut le samedi 26 juillet 1670 et fut enterré le dimanche 27 à Saint-Etienne-du-Mont.

M. Barbey, après avoir payé un juste tribut d'éloges aux travaux historiques du savant Remy, Amand de Vertus, qui naquit à la ferme de l'Ermitage dans le canton d'Oulchy, continue ses recherches archéologiques sur les croix d'églises, les croix de cimetières et les calvaires de l'arrondissement de Château-Thierry; son érudition

Digitized by Google

s'exerce avec sagacité sur le fût monolithe de la croix du cimetière de Connigis, sur les caractères architectoniques de l'église de ce bourg, sur la pierre aux fées, roche de grés enfoncée dans les flancs d'une colline dénudée dans ses parties friables par les eaux diluviennes. L'ornementation sculpturale de la croix de Montfaucon, la forme relativement simple de la croix de Montigny-l'Allier, la croix de fer du cimetière d'Essises et celle du cimetière de Pavant donnent lieu également à des appréciations très-judicieuses de l'auteur.

L'excursion archéologique de M. Barbey aux ruines de Coincy et du Val-Chrétien, aux grottes de la vallée de l'Ourcq et au château d'Armentières révèle des particularités locales qui ne manquent ni d'importance ni d'exactitude. Il faut en dire autant sur les notices relatives au Cartal de Buch par M. Maciet et à la collection de l'habile statuaire Devaulx par M. Hachette. Une étude excellente de M. Thomas Couture sur un psautier manuscrit du XIIIe siècle, livre écrit sur parchemin avec lettres coloriées rehaussées d'or, qu'on a retrouvé à l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry, termine dignement le fascicule de la docte société.

E. G.

* * *

Une Critique. — Il vient de paraître une *Histoire de Mussy-sur-Seine*. Nous ne voudrions pas en dire de mal ; nous voyons avec plaisir tous les généreux efforts qui tendent à faire revivre un passé glorieux ; nous sommes même de ceux qui se livrent à ce genre de travail. Mais, si nous aimons les recherches, nous entendons qu'elles soient faites avec conscience, impartialité et jugement. Or, telles ne sont pas les qualités du livre de M. Charles-Eugène Lambert. Si sa narration ne pêchait que par le style et le manque d'ordre, nous garderions le silence ; mais elle fourmille d'inexactitudes et d'erreurs historiques.

Et d'abord, M. Lambert, au lieu de localiser son récit, comme l'indiquait le bon sens et le seul titre de l'ouvrage, se jette dans des considérations générales et à perte de vue sur Langres, le Laçois, la Bourgogne, la Champagne, la Gaule, etc, etc, en sorte que la pauvre petite ville de Mussy se trouve comme noyée dans un déluge de faits qui lui sont complètement étrangers.

Nous passons sous silence l'étymologie plus que fantaisiste du mot *Mussy*, et nous arrivons à l'endroit où M. Lambert, appuyé sur Vignier, distingue *deux Barrois*. Malheureusement, Vignier et tous les auteurs qui l'ont suivi, sont dans le faux. M. Lalore l'a démontré péremptoirement dans ses *Anciens Pouillés, et l'Histoire de Gyé-sur-Seine*, établira de nouveau ce point d'une manière irréfutable. Nous y renvoyons M. Lambert. Il y apprendra en outre quelles sont au juste les limites anciennes du comté et de l'archidiaconé du Laçois ; il saura à quoi s'en tenir sur la retraite de St-Loup ; il y verra qu'en

Digitized by Google

1068, le comté du Laçois existait encore; ce fut seulement qu'au milieu du XIIe siècle que Mussy et les pays des environs furent détachés de la Bourgogne et du Laçois pour former le comté et le doyenné de Bar-sur-Seine; et, après avoir appris toutes ces choses dont il n'a pas la moindre idée, il conviendra sans doute avec nous que les trois premiers chapitres de sa partie historique qui comportent 66 pages, sont à refaire totalement ou à supprimer.

Puis, dominé par un parti pris de démocratie exagérée, M Lambert dépeint le servage dans nos contrées, sous les couleurs les plus sombres, sous les traits les plus hideux. Ce triste tableau de l'ancien régime, ne comprend pas moins, à lui seul, de 15 pages. Il nous semble pourtant que les seigneurs n'étaient pas si terribles et si cruels qu'il voudrait le faire croire. Quiconque désire s'édifier à ce sujet, peut lire *un Précis historique de la Seigneurie de Gyé*, publié naguère par les soins de la Société académique de l'Aube. Tout esprit impartial et de bonne foi, sera convaincu, après cette lecture, que M. Lambert a méconnu ou travesti la vérité.

A quoi bon continuer cette critique. Le reste répond au commencement. Toute la partie historique qui renferme 275 pages, et qu'un écrivain de talent, aurait réduite à 30 ou 40 pages au plus, n'est qu'une compilation d'emprunts faits un peu partout, sans critique et sans ordre, parsemée d'erreurs, de réflexions malveillantes et quelquefois même injurieuses contre les évêques et les curés du diocèse de Langres, que l'auteur semble vouloir dénigrer à plaisir.

Quant à la partie *statistique* et *topographique*, les détails en sont si incomplets; l'intérêt en est tellement médiocre, l'importance tellement contestable, que nous ne jugeons pas à propos de nous en occuper.

P. Chauvet,
Membre de la Société académique.

* * *

Un Prêtre déporté en 1792, par Mgr Meignan, évêque de Châlons. Nouvelle édition. Paris, Douniol, 1878, in-12 de XXXIX-409 p. — Prix : 3 fr.

Ce prêtre déporté est un jeune Angevin, l'abbé Rabeau, issu d'une de ces vieilles familles patriarcales comme on en trouvait tant encore en province au dernier siècle. D'une piété vive et même un peu timorée, le jeune Rabeau avait manifesté de bonne heure sa vocation ecclésiastique. Ordonné prêtre au sortir du séminaire que dirigeait la Congrégation de Saint-Sulpice, il était nommé, en 1789, vicaire de la Chapelle-Craonnaise. La révolution commençait, et déjà de fâcheux symptômes en révélaient les tendances antireligieuses. Bientôt la Constitution civile du clergé ouvrait l'ère de la persécution. Comme l'immense majorité des prêtres, des religieux des diocèses de l'Ouest, qui avaient cependant, — Mgr Meignan le remarque et c'est un fait important à noter, — espéré jusqu'au dernier moment concilier la fidélité à leurs principes avec les idées nouvelles, le vicaire de la

Digitized by Google

Chapelle-Craonnaise refusait de prêter serment à une constitution schismatique. Arrêté et emprisonné à Laval, il était, peu après, avec ses collègues, au milieu des regrets universels et des attentions sympathiques même des gardes nationaux qui les escortaient, conduit à Granville pour être déporté en Angleterre. Là, à Jersey d'abord, puis à Londres, les prêtres fidèles étaient accueillis avec la plus grande déférence, et un certain nombre d'entre eux étaient installés et nourris aux frais du gouvernement anglais, dans le château royal de Winchester où se réunissaient également d'autres émigrés français. L'abbé Rabeau devenait l'aumônier de ce groupe, qu'on désignait sous le nom de la *Congrégation*. Mais cette position ne suffisant pas à sa religieuse ardeur, il s'enrôlait dans l'héroïque phalange des Missions étrangères et s'embarquait pour les Indes, d'où il passait à Siam. Après neuf années d'un ministère aussi laborieux que dévoué, il y mourrait martyr. Quand la cruelle nouvelle en fut annoncée à sa mère, la pieuse femme était à l'église ; elle s'absorba un instant dans ses prières, et, rentrant à la maison où toute sa famille était rassemblée : « Ne pleurez pas, mes enfants, dit-elle, c'est aujourd'hui un grand jour, nous avons tous désormais un protecteur puissant au ciel et un grand exemple sur la terre. »

Telle est cette histoire si une dans son but, si variée dans son développement. Dans ce cadre si simple, Mgr Meignan a enchâssé les plus curieux et les plus attachants tableaux. Rien n'est plus attrayant et plus instructif à la fois que la peinture de la vie d'une famille chrétienne avant 1789. Rien de plus émouvant que le récit de la persécution religieuse dans l'Ouest, rien de plus touchant que le récit des ingénieux stratagèmes par lesquels de pieux fidèles s'efforçaient d'arracher à la mort les prêtres réfractaires. On s'attarde volontiers parmi ces pages qui semblent retracer les vertus et les souffrances des premiers âges du christianisme. A ce beau livre, l'éminent auteur a ajouté une savante préface dans laquelle il a établi, d'après les documents les plus authentiques, la situation vraie du clergé de France à l'époque de la Révolution, ce clergé, qui, dit-il, n'était ni riche, ni oisif, ni ignorant. Nous voudrions que tous ceux qui ne connaissent l'ancien clergé gallican que par les pamphlets intéressés de l'école révolutionnaire lussent cette étude décisive et vengeresse de Mgr Meignan. Mais, hélas ! que de gens se nourrissent d'erreurs, qui ne se soucient pas d'être détrompés !

M. DE LA ROCHETERIE.

*
* *

UNE OBOLE POUR LA FILLEULE DE LOUIS XIII, S. V. P. — Un petit volume d'une impression très soignée, orné d'une vue de l'église et de fac-simile et dû à la plume savante de M. Antoine Vidal, se vend en ce moment au profit de l'églis d'Avon et de sa cloche[1]. Le voya-

1. ANTOINE VIDAL. — *L'église d'Avon et le meurtre de Monaldeschi.* A la cure d'Avon, où à Fontainebleau, Lacodre, libraire. Prix 1 fr. 50.

Digitized by Google

geur qui, sur la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée, s'arrête à la station à laquelle la ville de Fontainebleau donne son nom, ne se doute pas qu'il est sur le territoire d'une modeste commune qu'il lui faut traverser avant d'arriver à la ville. Avon était autrefois la paroisse matrice de Fontainebleau ; c'était, dans le diocèse de Sens, un archidiaconné du Gâtinois à la collation du général des Trinitaires. Ces religieux conjointement avec le roi de France étaient seigneurs d'Avon. D'après l'Almanach de Sens pour 1770, il y avait à Avon 158 feux et 400 communians ; aujourd'hui la population de la commune est de près de 2000 habitants.

Ce fut Louis XIII qui, dans le commencement de son règne, en faisant bâtir à Fontainebleau une église paroissiale dédiée à saint Louis, retrancha la ville de la paroisse d'Avon. L'église de cette commune quoique d'une très modeste apparence est cependant à plusieurs égards digne de la visite des curieux. D'abord c'est la filleule de Louis XIII, c'est la cloche de l'église donnée par ce roi en 1611 et sur laquelle on lit l'inscription suivante :

« *Je fus faicte l'an 1611, et nôée Louyse par Louis de Bour-* « *bon, XIIIe de ce nom, roy de France et de Navarre, fils de* « *Henry le Grand.* »

Cette cloche aujourd'hui âgée de 268 ans est pour la commune d'Avon à la fois un souvenir et un monument historique. Après un usage qui date de près de trois siècles, elle est dans un état tel qu'il est urgent ou de la refondre ou de la remplacer par une nouvelle. C'est afin de conserver cette cloche, et d'en procurer une nouvelle à la commune d'Avon qu'un appel est fait à la bienfaisance publique par le digne curé de la paroisse. C'est pour venir en aide à cette bonne œuvre que M. Antoine Vidal publie l'élégante et instructive brochure dont nous parlons :

La filleule de Louis XIII n'est pas, dans l'église d'Avon la seule chose digne d'attirer l'attention du visiteur. Sous le bénitier, près la grande porte à droite se trouvent sur le sol deux pierres tombales dont la première porte ces seuls mots :

CY GIST MONALDEXI.

La seconde relative au même personnage a été placée de nos jours dans des circonstances que fait connaître la brochure de M. Vidal ; enfin parmi quantité d'autres pierres tombales, on distingue dans cette église les tombeaux de deux savants illustres : Etienne Bezout et Louis Daubenton.

Puissent ces quelques lignes vous inspirer, chers lecteurs, la bonne pensée d'acheter l'élégante et instructive brochure de M. Vidal et l'envie de vous procurer la double satisfaction d'une lecture intéressante et d'une bonne œuvre !

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société Académique de l'Aube. — Séance du 17 janvier 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président, Le Brun, Vignes, d'Arbois, Pron, Vaudé, de Cossigny, Bouquet de la Grye, d'Ambly, Coffinet, Lalore, Baltet, Huot, Dosseur, Carteron, d'Antessanty, Briard, Vauthier, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal de la séance réglementaire est lu et adopté. M. Truelle remercie la Société de l'avoir élu président; il offre également ses remerciements à M. Gustave Huot, président sortant, qui a rempli d'une manière si distinguée la haute fonction qui lui avait été confiée.

Correspondance. — M. le maire de Troyes communique une lettre de M. le ministre des Beaux-Arts, l'informant qu'il vient de donner, au Musée de Troyes, le tableau de M. Ronnot, représentant les *aumônes de Ste-Elisabeth* ; cette magnifique toile a obtenu la 1re médaille d'or à la récente exposition. M. le ministre y a joint un bronze remarquable, et un buste en marbre, onyx et bronze doré de M. Bellard ; jamais le Musée de Troyes n'avait reçu un don aussi important. M. Le Brun se plaint, à cette occasion de l'insuffisance du local consacré aux Musées de sculpture et de peinture ; beaucoup de tableaux intéressants sont forcément mis de côté et compromis ; quand le tombeau de La Moricière sera installé au Musée de sculpture, il n'y restera plus de place. La commission du Musée s'entendra, à ce sujet avec le conseil municipal, et M. le président est prié d'en écrire à M. le maire. Les échanges des mémoires avec les Sociétés savantes augmentant considérablement, la Société décide que le tirage des *Annales* sera porté au chiffre de quatre cent cinquante exemplaires.

Dons au Musée. — M. Dormont offre une pièce en argent du règne de Louis XIV; un autre donateur fait hommage d'un fer à cheval ancien trouvé à Belley.

Le président de la Société académique de Brest communique le programme d'un concours sur deux questions importantes : 1° contribution de la Bretagne au mouvement scientifique en France depuis 1830, 2° étude sur Emile Souvestre.

Ouvrages reçus. — *Les Mémoires de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres d'Aix*, contiennent la nomenclature franco-provençale des plantes de la Provence. Renvoyé à M. Briard, M. Vignes, membre résidant offre son travail sur l'*usure*. Article de M. l'abbé Etienne Georges sur la suppression du prieuré de Notre-Dame, à Rosnay-l'Hôpital. X. Raspail, *histoire naturelle des Merles* ; *bulletin de la Société d'agriculture*, article sur le *puceron Lanigère*, qui nuit aux pommiers et aux arbres fruitiers. L'auteur indique

Digitized by Google

comme moyen de le détruire des chairs crues que l'on dépose au pied du pommier et qui se décomposent par la putréfaction animale; M. Baltet indique un moyen aussi sûr et moins répugnant, c'est l'emploi de la chaux, ou de la suie. Le *Bulletin du comice agricole*, article sur l'élevage du dindon. M. Emile Taillebois communique un travail sur la revendication des Archives françaises qui sont à Londres; plusieurs volumes des Archives de Troyes se trouvent à la tour de Londres. M. Léon Landet publie le compte-rendu des fouilles qu'il a opérées dans le local des Carmélites de la rue d'Enfer; il a trouvé un buste en bronze de l'empereur Néron, une inscription en l'honneur des dieux mânes et beaucoup de médailles.

M. Vignes lit un rapport sur l'ouvrage de M. Mannequin intitulé: le *Problème monétaire et la distribution de la richesse*. Ce travail est rempli de recherches et d'études approfondies. L'auteur signale la dépréciation de l'argent monnayé; suivant lui, le double étalon en matière de monnaie est une mauvaise chose; il est regrettable qu'une loi ait fixé le rapport entre la valeur de l'or et celle de l'argent. Il faudrait en revenir à l'étalon unique de l'or, la monnaie d'argent ne serait plus conservée que comme monnaie d'appoint. M. Mannequin voudrait aussi la liberté du monnayage.

M. d'Arbois lit un curieux et savant travail sur *le dieu de la mort*.

M. Baltet propose à la Société de fonder un prix pour encourager l'enseignement du dessin. Renvoyé au conseil d'administration.

M. Le Brun annonce que la Société d'horticulture a dû se dissoudre, par suite de la retraite d'un certain nombre de jardiniers et d'horticulteurs. Il eut voulu que les fonds disponibles fussent remis à la Société académique, mais il n'a pu l'obtenir. L'argent sera remis au département pour distribuer des prix aux horticulteurs; la bibliothèque sera donnée à l'Ecole normale, sauf les ouvrages de luxe, offerts à la bibliothèque de la ville.

Le travail de M. d'Arbois est renvoyé au comité de publication

La séance est levée à cinq heures un quart. ***

* * *

Le musée de peinture de l'hotel-de-ville de reims. — L'installation du musée de peinture à l'Hôtel-de-Ville est à peu près terminée. Ce musée est ouvert au public.

La salle affectée aux tableaux a environ quarante mètres de longueur sur dix mètres de largeur. Elle est flanquée d'une galerie communiquant avec le musée d'histoire naturelle. La salle étant insuffisante pour recevoir tous les tableaux que la ville possède, cette galerie a été réservée à l'exposition spéciale des œuvres des peintres et dessinateurs rémois. C'est une heureuse et intelligente disposition.

La salle principale sera garnie de quelques statues et d'un vase décoratif entouré d'un divan.

Les tableaux sont en place. Ils sont disposés dans l'ordre chronologique.

Digitized by Google

A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouvent les écoles allemande, hollandaise et flamande. Elles se continuent sur les murs latéraux. Les écoles italienne et française arrivent à la suite.

Le musée est en possession d'une trentaine de tableaux, provenant d'un legs fait par M. Jeunehomme et qui témoignent d'une connaissance élevée de l'art chez le généreux donateur. A droite de la porte d'entrée se trouvent deux petits tableaux de Brammer, de la collection Jeunehomme, qui contiennent plusieurs têtes remarquables.

La série des portraits de Kranach l'aîné et de Kranach le jeune, et la *Tête de grand'père*, d'Holbein, constituent de véritables richesses artistiques.

La peinture religieuse est représantée par un assez grand nombre de tableaux. Le musée possède entre autres une *Descente de croix* de Van Moll et quelques paneaux du XVIe siècle.

Deux vues de Reims au XVIIe siècle et un tableau fort curieux du siége de Mons, par Louis XIV, représentant les travaux d'attaque et de défense de la ville, les campements du temps, sont placés dans cette galerie.

Une troisième salle, séparée de celle du musée par un vestibule également garni de tableaux, est destinée à recevoir une exposition archéologique.

Elle n'est pas terminée et l'ouverture n'en sera faite que dans quelque temps.

La salle du musée de peinture est éclairée par des vitrages situés à la partie supérieure du plafond et par des baies latérales. Le plafond est formé de caissons assez profonds, qui s'étendent de travée en travée. La décoration a beaucoup de relief, mais reste un peu isolée des autres parties de la salle.

Il n'est pas douteux que le nouveau musée de peinture, voisin du musée d'histoire naturelle, ne soit l'objet de visites nombreuses. C'est une excellente chose que de mettre l'art à la disposition du public.

En même temps qu'il réjouit les yeux, il fortifie l'esprit et les distractions qu'il procure élèvent toujours la pensée et le cœur de ceux qui se livrent à lui.

N'oublions pas la part d'éloges due à M. Charles Loriquet pour les soins qu'il a donnés à la bonne installation de notre musée municipal.

L'école paysagiste allemande figure au musée avec deux tableaux de Hackert. C'est bien le paysage de l'ancienne manière soigneusement étudié et fouillé et dont chaque détail est reproduit avec une science scrupuleuse.

La comparaison est intéressante à faire avec les tableaux de l'école moderne française. Le *Troupeau au bord de la Mer*, de Schenk, vigoureusement peint, ouvrant à l'œil, à la pensée un horizon infini ; les *Bords de l'Anio*, d'Achille Denouville, avec leurs plans solidement et largement étagés, forment un contraste heureux avec les paysages de Hackert.

Digitized by Google

Le musée possède aussi quelques grands tableaux d'école, qui ont toutes les vertus et tous les défauts de leur genre.

Dans la galerie consacrée à l'exposition des artistes rémois se trouvent quelques études à la plume, quelques études à l'encre de Chine et à la sépia très curieuses. Elles proviennent de la grande école de dessein qui existait à Reims avant la Révolution. Les exemplaires du musée portent encore l'estampille. (*Indépendant Rémois.*)

* * *

Un souvenir du vieux Reims. — Un vitrail de l'ancienne église de Saint-André, conservé depuis longtemps dans une caisse, vient d'être restauré, agrandi et replacé dans la nouvelle. Honneur à ceux qui ont eu la pensée de sauver de l'oubli ce souvenir, qui rappelle une des plus célèbres institutions de la cité : celle des ***Arbalétriers***, créés au moment où les Anglais envahissaient la Champagne.

Le vitrail est très beau : il fait pendant à la verrière des Colbert, provenant de la même église. — Dans le haut, sur des nuages d'où émergent des anges, sont assis le Père-Eternel en mître et son Fils ; entre les deux personnes divines plane le Saint-Esprit sous forme de colombe. — Le reste de la verrière est occupé par des archers qui décochent des flèches sur un personnage debout, les bras liés après un arbre. C'est saint Sébastien, le patron des arbalétriers de Reims. — Au-dessous on lit ces mots : « L'an mille cinq cent-soixante, les « arciers (archers) de Saint-André-les-Bourgs m'ont offert à l'église... « Priez Dieu pour eux... 1560. »

Au xve siècle, les arbalétriers avaient deux compagnies ; chacune avait son jardin : l'un était situé au banc Saint-Remi, l'autre entre les deux portes Cérès ; c'est ce qui explique cette dénomination ; Arciers de Saint-André-les-Bourgs. Quand Reims était fortifié, la porte Cérès était double, ou plutôt il y avait deux portes : la plus éloignée de la ville était précédée d'un pont-levis jeté sur les fossés ; entre les deux portes se trouvait un terrain carré clos de murs, planté d'arbres, qui servait aux arbalétriers : c'est celui qui est indiqué, sur le plan de Colin, 1665, sous le nom : Jardin de la Couronne-Muiron.

La date de 1560 rappelle-t-elle un souvenir historique ? C'est probable. Dans tous les cas, elle concorde à peu près avec celles de la construction de l'église de Saint-André et de l'érection du quartier en paroisse. On voyait, dans cette église, des vitraux de la même époque, un de Saint-André portant sa croix, ayant un moine à ses pieds, avec cette légende : ***Deus meus propitius esto, Multum peccavi, 1560.***

Quand on parcourt la liste des principaux arbalétriers de Reims, on y retrouve des noms bien célèbres : plusieurs Colbert : Jehan, apothicaire, 1526 ; Pierre, marchand ; 1559 ; Jean le jeune, 1572 ; Pierre, bostier, dit Trompette, 1588. On y voit les noms des de ***Bohan***, seigneurs de Damery ; de ***Bignicourt***, Nicolas Dérodets, Maillefer, Lacourt, Pussot, ainsi que ceux de plusieurs archevêques et chanoines de Reims.

Digitized by Google

Les arbalétriers devaient jurer « solemnellement par Dieu et par la foy, la croix et la noix de l'arbaleste, de tenir touttes les dites ordonnances, et encores mieux s'il puet, et de multiplier ledit jeu le plus qu'il pourra. »

Qu'en cette place
Jures la croix et la noix
Que le jeu doux et courtois
Maintiendras par bonnes mœurs,
Maintenant comme autrefois
Ont fait nos prédécesseurs.
Viens, jure loyallement
Que la couronne de France
Serviras entièrement,
De ta force et ta puissance
Ton corps mettras en défence
A Reims, contre ses ennemis
Desquels tu auras connaissance.

C. C.

* * *

Le journal la *France* inaugure sa revue du Salon de 1879 par ces lignes consacrées à l'œuvre d'un artiste de Reims :

Nous conduirons tout droit nos lecteurs, dès la première visite devant l'œuvre qui nous a semblé la plus remarquable, devant celle qui frappe les yeux sans « tapage », qui émeut sans désordre et qui laisse une profonde impression dans l'âme du spectateur. Je veux parler du *Génie gardant le secret de la tombe*, par M. R. de Saint-Marceaux.

Elle est placée en face de l'entrée du palais, derrière le grand sujet central de la nef.

Sur une stèle rectangulaire, un génie, a demi étendu, enveloppe de ses deux bras une urne funéraire. La hardiesse du mouvement est ce qui frappe tout d'abord. L'harmonie de l'ensemble retient l'attention. L'aspect mystérieux de la figure, ces draperies lourdes qui flottent, la légèreté naturelle du corps, et jusqu'à cette teinte grise du marbre, tout concourt à dénoncer d'abord une œuvre profondément conçue, harmonieusement exécutée, dont les beautés apparaissent ensuite de toutes parts.

Les parties nues sont irréprochables. Il faudrait tout signaler dans ce corps, depuis l'épaule, violemment creusée par le jeu des muscles, jusqu'aux jambes, dont l'une pend à terre, et dont l'autre est relevée presque au niveau du siége, par un double mouvement, plein de grâce sans laisser-aller.

Nous estimons qu'il n'y a pas de trop haute récompense pour l'auteur d'une telle œuvre, tout à fait remarquable, de quelque point qu'on l'examine. Il ne manque même pas à la composition de M. de Saint-Marceaux ce léger défaut dont la découverte enchante la critique et fait mieux ressortir toutes les beautés environnantes. Le visage, si

Digitized by Google

on l'examine de profil, présente un type dont on peut contester l'appropriation au sujet : Esclave plutôt que Génie. Mais n'est-ce point encore un trait voulu de cette figure?

C'est assurément là l'œuvre maîtresse du Salon de sculpture.

* * *

M. André Cazaux vient enfin, de dire le dernier mot du procès intenté au Père Loriquet, à propos de la fameuse phrase qu'il n'a jamais écrite. M. André Cazaux nous adresse une lettre, dans laquelle il démontre surabondamment comment naissent et se perpétuent les légendes et combien il faut peu de chose pour dénaturer une question. Il fait enfin justice de cette ineptie qui, depuis tant d'années, a cours dans les journaux républicains.

Voici cette lettre :

Reims, le 4 mai 1879,

Monsieur le Rédacteur,

La *Champagne*, dans son numéro du 2 mai, déclare de nouveau que la fameuse phrase attribuée au P. Loriquet est apocryphe. Je crois, au contraire, que cette phrase se trouve dans la première édition de cette trop célèbre Histoire de France.

Voici, selon moi, le passage où vous pouvez la découvrir si vous possédez l'édition de 1816 :

« Bonaparte pouvait tenter pour Louis XVIII la révolution que le « général Monck, cent cinquante ans auparavant, avait si heureuse- « opérée en faveur de Charles II, roi d'Angleterre. Il se trouva des « hommes généreux qui ne lui laissèrent pas ignorer ce que la France « et l'Europe attendaient de lui dans ces conjonctures. On fit briller « à ses yeux l'éclat d'une action qui mettrait sur son front une cou- « ronne plus durable que celle qu'il paraissait ambitionner. Il ren- « contra jusque dans sa famille des conseillers assez sensés pour l'y « exhorter. Un jour que, revêtu des marques de la dignité consulaire, « il se regardait avec complaisance, il demanda à l'une de ses sœurs « ce qu'elle pensait de son costume. Il vous sied parfaitement, répon- « dit-elle, mais pourtant il vous manque encore quelque chose. — « Eh ! quoi donc? demande Bonaparte. — Ce qui vous manque, reprit « sa sœur, c'est l'épée de connétable et le titre de *marquis de Buo-* « *naparte, lieutenant-général des armées de Sa Majesté Louis* « *XVIII*. En effet, quels titres, quels honneurs eussent été refusés au « général qui eût eu le cœur assez généreux pour employer son pouvoir « à replacer sur le trône le roi légitime ? »

(Tome II, 5e édition 1819. Pages 296 et 297).

Voilà, très certainement, l'endroit où se trouvait, dans la première édition, cette phrase phénoménale. On n'a donc pas calomnié le P. Loriquet en lui attribuant une phrase qui est écrite, pour ainsi dire, à chaque page de son Histoire de France.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes salutations. ANDRÉ CAZAUX.

Digitized by Google

M. Cazaux est un homme à l'esprit trop profond, pour ignorer le sujet même du débat; aussi n'est-ce pas pour lui que nous le rappelons. On sait qu'on a accusé le Père Loriquet d'avoir dit, dans son histoire de France, que Napoléon avait été lieutenant-général des armées du roi Louis XVIII jusqu'en 1815, supprimant ainsi l'Empire; on sait qu'on accusait la Restauration d'avoir donné cette histoire ainsi modifiée à apprendre dans les écoles; M. André Cazaux nous renseigne enfin. Il s'agit d'un simple propos adressé par une sœur à un jeune général, alors en passe de devenir maréchal, lieutenant-général de toutes les armées, connétable si la Monarchie eût été rétablie.

(*La Champagne*).

* * *

Jeudi, 29 mai, à Sermaize, sur le terrain de la sucrerie, ont eu lieu de nouvelles expériences de labourage électrique, en présence de savants venus du dehors et des notabilités de l'arrondissement de Vitry.

M Tresca, le suvant technologiste français, membre de l'Institut, dont la compétence est si bien reconnue au Conservatoire des arts-et-métiers, dirigeait les essais de la machine de MM. Gramme, Fontaine et Félix, avec M. Dureteste, inspecteur des ponts-et-chaussées, dont le nom est bien connu dans notre département.

La société des sciences et arts de Vitry avait aussi tenu à honneur d'être représentée à ces expériences.

Le résultat obtenu est assurément satisfaisant.

* * *

Le dernier numéro de la *Semaine Religieuse* de Reims, contient un savant article sur le bienheureux Urbain II, mentionnant un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles, fonds Bourgogne, n° 8016, renfermant à propos du catalogue des saints trouvé dans le monastère de la Cava, la mention « 29 juillet, fête du bienheureux Urbain II pape » : le travail que nous mentionnons est excessivement curieux et démontre surabondamment la possession du rang de notre illustre compatriote dans l'église.

* * *

Nous signalons aux nombreuses personnes qui s'intéressent aux questions militaires la brochure que vient de publier notre compatriote M. le commandant Wyts, de l'état-major, sous ce titre : ***Etude critique du projet de loi de M. le comte des Rois sur le recrutement et l'avancement des officiers de l'armée.***

* * *

M. le comte Foucher de Careil, sénateur et président de la Société archéologique de Seine-et-Marne, a fait don au musée de Melun de cinq médailles gauloises en argent, frappées par les Allobroges du lac Léman et par les Séquanes. Une d'elles porte le nom de ***Dunarcos***, chef gaulois qui prit part à la lutte contre Arioviste ; sur une autre, on lit ***Togirix***, nom d'un chef des Séquanes qui se rendit redoutable à César.

Digitized by Google

* * *

Les travaux de la cathédrale de Reims. — Nous croyons intéressant de coutinuer à placer sous les yeux de nos lecteurs les diverses pièces du procès soulevé en ce moment au sujet des réparations à faire à la cathédrale de Reims. Nous les insérons sans commentaires :

RÉPARATIONS A LA CATHÉDRALE

Paris, le 16 avril 1879.

Lettre de Monsieur le Ministre de l'Intérieur à Monsieur Leblond, sénateur.

Monsieur le sénateur,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la question soulevée par l'Académie nationale de Reims au sujet des travaux de reconstruction de la galerie de la façade sud de la Cathédrale de cette ville, exécutés sous la direction de M. l'architecte Millet.

Pour répondre à votre désir, Monsieur le sénateur, je me suis occupé sans retard de cette affaire, et j'ai chargé MM. les inspecteurs généraux des édifices diocésains de se rendre à Reims pour examiner sur place l'état des choses et m'adresser ensuite leur rapport.

Ce rapport m'a été remis et j'ai l'honneur de vous adresser une copie de la décision que je viens de prendre à la date de ce jour.

J'espère, Monsieur le sénateur, que cette décision, appuyée sur l'autorité d'hommes d'un savoir et d'une expérience incontestables, aura pour résultat de rétablir les faits sous leur véritable aspect et de calmer l'émotion qui s'était produite à la suite de l'intervention de l'Académie de Reims.

Agréez, Monsieur le sénateur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le ministre de l'intérieur et des cultes,
Pour le ministre :
Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,
Signé : Ed. Laferrière.

Paris, le 16 avril 1879.

Rapport présenté à Monsieur le Ministre de l'intérieur et des cultes.

Monsieur le Ministre,

L'Académie nationale de Reims vous a adressé un rapport contenant diverses critiques sur les travaux de reconstruction de la galerie de la façade sud de la Cathédrale de cette ville, travaux exécutés jusqu'à l'année dernière sous la direction de M. l'architecte Millet.

Ces critiques ont ému la population rémoise ; la presse locale est intervenue, et pour éviter de passionner davantage les esprits, autant que pour être fixée sur une question d'une incontestable

Digitized by Google

importance, l'administration a dû s'occuper sans retard de cette affaire.

Vous avez, en conséquence, Monsieur le ministre, chargé les inspecteurs généraux des édifices diocésains de se rendre à Reims, à l'effet d'examiner sur place si, contrairement à l'opinion émise par l'Académie, M. Millet avait eu raison de restituer à la galerie couronnant la façade sud de la Cathédrale son caractère primitif et de l'harmoniser ainsi avec le style de cet édifice.

Messieurs les inspecteurs généraux se sont conformés à vos instructions, Monsieur le ministre, et j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux les points principaux du rapport qu'ils ont rédigé à la suite de leur mission.

Il est résulté d'un examen attentif des parties supérieures du monument la certitude que la galerie élevée après l'incendie de 1481 a été conçue sans qu'il ait été tenu compte du caractère général de la Cathédrale, sans documents positifs sur la disposition première et avec une rapidité qui se traduit, d'ailleurs, d'une façon très sensible dans l'exécution.

L'architecte chargé au commencement du XVIe siècle de cette reconstitution, paraît s'être inspiré des restes qui existent encore sur l'un des contreforts de la tour septentrionale ; en ce qui concerne l'écartement des arcatures et leur hauteur, il a adopté leur forme générale, mais il a modifié considérablement le caractère primitif et ajouté de nombreux détails que rien ne justifie.

Cette galerie du XVIe siècle, qu'on veut aujourd'hui considérer comme une reproduction exacte de celle du quatorzième, est d'une infériorité de tracé, d'appareil et d'ornementation telle qu'elle ne peut servir de guide pour la réfection de cet important couronnement de la cathédrale.

Après examen des traces du passé et une étude complète des parties déjà refaites par M. Millet, il a été constaté que, si cet architecte n'avait pas reproduit, comme on doit lui en savoir gré, la galerie du XVIe, il ne s'était pas non plus astreint à copier servilement les restes des arcatures du XIVe siècle, conservées sur la tour du Nord, et cela par des raisons majeures. En effet, si cet architecte retrouvait des traces d'arcatures d'ailleurs discutables, il n'avait aucune donnée sur les pinacles correspondant aux arcs-boutants, c'est-à-dire sur la partie essentielle de la combinaison. Aussi a-t-il tenu compte surtout, pour les reconstituer, des parties inférieures sur lesquelles ils reposaient, et qui existent encore jusqu'au chéneau du XIIIe siècle inclusivement. Il a dû admettre que ces pinacles étaient de section rectangulaire ; si, influencé par la vue de la galerie du XVIe siècle, il avait adopté la forme triangulaire, comme le demande l'Académie de Reims, il serait entré dans une voie regrettable, attendu qu'il eût été obligé de modifier le pied des pinacles et amené ainsi à détruire des parties incontestablement anciennes pour y

Digitized by Google

substituer un motif plus ou moins ingénieux de son invention, sur lequel il eût replacé une galerie discutable à tous les points de vue.

On doit d'ailleurs déclarer que M. Millet a respecté les lignes principales, les écartements des arcatures et leur hauteur en prenant pour modèles les vestiges du XIVe siècle qui devaient correspondre à la galerie primitive. Il a adopté dans les détails un caractère plus ferme, et, pour donner une grande solidité à la construction, il a supprimé le meneau subdivisant en deux chaque arcatnre, ainsi que les lancettes ou pointilles qui n'existaient pas dans le principe.

En définitive, le motif tout particulier qui couronne les faces de la Cathédrale de Reims, et qu'a fait exécuter M. Millet, n'a rien perdu de sa richesse, de son importance ni de sa majesté ; et les changements apportés dans certains détails sont à l'avantage de l'harmonie générale, en même temps qu'ils assurent à cette partie de l'édifice une solidité et une durée que n'offrait pas, à beaucoup près, la galerie du XVIe siècle.

A ce résumé, Monsieur le Ministre, je dois ajouter un fait qui n'est pas sans importance. La Société des Sciences et Arts de Châlons s'est également préoccupée de la question en litige, et son rapport, qui vous a été adressé par M. le préfet de la Marne, diffère essentiellement de celui de l'Académie de Reims

Loin de blâmer l'œuvre de M. Millet, la Société des sciences et arts de Châlons s'associe aux motifs qui l'ont inspiré, en reconnaissant que l'architecte de 481 n'est pas sorti des regrettables habitudes de son temps ; qu'au lieu de restituer les parties endommagées du monument dans leur style primitif, il s'en est, au contraire, écarté, comme l'on fait tous ses successeurs, et qu'il n'y a aucune raison, ni architecturale, ni archéologique, pour faire admettre les conclusions du rapport de l'Académie de Reims. Elle demande donc que la galerie de la Cathédrale soit rétablie dans le style de la nef qu'elle est appelée à couronner, et elle émet d'ailleurs le vœu que l'Administration s'appuie, pour se prononcer, sur la grande autorité des inspecteurs généraux.

On ne pouvait, en effet, choisir des hommes plus compétents pour résoudre une question de cette nature.

Aussi, Monsieur le Ministre, je n'hésite pas à vous proposer d'adopter leur jugement et d'inviter M. Ruprich-Robert, architecte actuel de la Cathédrale de Reims, à poursuivre la construction des galeries concernant cet édifice, telle qu'elle a été commencée par son regretté prédécesseur.

Le conseiller d'Etat, directeur général des cultes,

Signé : ED. LAFERRIÈRE.

—

Digitized by Google

RESTAURATIONS A LA CATHÉDRALE

Reims, 27 avril 1879.

Monsieur le Rédacteur du *Courrier de la Champagne*,

Lorsque MM. les inspecteurs généraux des édifices diocésains sont venus examiner les galeries de la Cathédrale, les membres de la commission de l'Académie leur ont remis une note complémentaire de leur rapport, répondant à quelques critiques nées de la discussion et s'appuyant sur la tradition des restaurations (le respect des œuvres d'art du passé), d'après laquelle nos monuments historiques ont été restaurés avec leur caractère propre par tous les gouvernements successifs qui ont voté les fonds.

C'est en vertu de cette tradition rationnelle que la seconde République a fait restaurer si religieusement le vieux Louvre, et notamment la somptueuse galerie de Louis XIV, dite d'Apollon, que le château de Fontainebleau a conservé toutes ses originalités, etc.

La suppression de la galerie du XIVe siècle isolera du reste du monument le splendide portail que l'Europe nous envie avec raison.

Aussi, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, de vouloir bien publier dans votre prochain numéro cette note précitée, sous ma responsabilité personnelle, car l'Académie ne se réunit que tous les quinze jours.

Recevez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma considération distinguée. ALPHONSE GOSSET, *Rapporteur*.

Académie nationale de Reims

SÉANCE DU 28 MARS 1879.

Considérations à l'appui de sa demande à M. le Ministre des cultes pour la conservation de la façade latérale septentrionale avec sa galerie de couronnement.

Cathédrale de Reims. — Note remise à MM. les Inspecteurs généraux diocésains, lors de leur visite à la Cathédrale, le 23 mars dernier).

La commission nommée par l'Académie outre les raisons générales exposées dans le rapport qui a précédé la demande, croit nécessaire, après les objections nées de la discussion, de compléter plusieurs d'entre elles.

Comme il s'agit d'un travail dit de restauration, l'Académie s'est crue autorisée à demander que les façades latérales de la Cathédrale de Reims ne soient réellement soumises qu'à une *restauration* et non à une *transformation*, conformément à la doctrine constante de tous les gouvernements.

But général des restaurations

C'est dans le but de conserver intactes à l'admiration des générations à venir les œuvres remarquables du passé que l'Etat, surtout depuis un siècle, fait partout tant et de si louables efforts, et qu'à

Digitized by Google

Reims, en particulier, nous lui devons les crédits qui permettent d'exécuter sur les deux points les plus menacés les travaux indispensables actuellement en cours d'exécution.

L'Académie, qui était témoin journellement de ce délabrement, en a été très-heureuse entre tous.

Témoignages

Le 29 janvier 1877, un député de la majorité, M. Antonin Proust, caractérisait ainsi, avec l'assentiment de M. le ministre des cultes, l'esprit qui doit présider aux restaurations :

« Dans toutes choses, il faut distinguer entre la conception et l'exécution ; mais en matière de restauration, cette distinction est plus utile qu'en toute autre circonstance. Ce que l'on se propose, en effet, lorsqu'on restaure un monument, c'est non pas de faire une traduction du monument qu'on est chargé de restaurer, mais de faire une restauration qui respecte autant que possible ce qui existe. On tient surtout, et c'est là ce que la commission des monuments historiques a cherché à faire prévaloir en matière de restauration, on tient surtout à respecter la ligne et la couleur de l'édifice que l'on tient à conserver, ce que l'on appelle la patine du temps. (*Journal Officiel* du 30 janvier 1877).

« Cette doctrine d'administrateur de la fortune publique de la France en œuvres d'art, qui oblige l'Etat aux charges d'entretien, lui a toujours fait éviter d'assumer la responsabilité de modifications de nature à être blamées par les générations suivantes, c'est ainsi trouvée d'accord avec celle des artistes, des archéologues et des hommes de goût.

« Il est fort périlleux d'entrer dans la voie des modifications lorsqu'on restaure un monument, » a dit Viollet-le-Duc.

« Une restauration n'est pas une création, c'est un souvenir : la conscience et l'amour du vrai doivent primer l'amour du beau » Ch. Garnier. — Citations empruntées à la *Semaine des Constructeurs.* — 3 mars 1877).

Cas particulier de la galerie de la Cathédrale

La Cathédrale de Reims, qui est considérée comme la merveille de l'art français au Moyen-Age, fait bien partie de la fortune artistique de la France. Sa façade latérale est aussi inventoriée comme telle avec sa galerie de couronnement (ainsi qualifiée par M. Arveuf, architecte du monument pendant vingt ans, dans un rapport adressé à M. le Ministre à l'appui d'un projet de restauration avant 1858) : « Une galerie ajourée, haute de 5 mètres, borde le toit à l'entrée de la nef. Reconstruite au xve siècle, après l'incendie, elle se compose d'une suite de lancettes ajourées, portées par des fûts sur des chapiteaux et couronnées de frontons, clochetons et pinacles. Chaque arcature contient un trèfle porté par un meneau nervé formant doubles lancettes trilobées ; à l'endroit de chaque arc-boutant et portant sur

Digitized by Google

le trop-plein du chéneau, cette combinaison de lancettes prend la forme d'un plan triangulaire au-dessus duquel s'élève un clocheton ou obélisque d'une hauteur égale à celle de la balustrade.

« En contemplant cette grande découpure, *qui est un des plus beaux ornements de la Cathédrale*, on croit voir la cîme d'un beau chêne en fleur, ou la riche dentelle brodée qui borde un vêtement précieux. »

L'Académie est donc fondée à demander son intégrité, d'autant mieux qu'elle ne s'appuie pas seulement sur une habitude consacrée, mais sur des documents authentiques encore visibles sur la tour.

Ce respect de l'Etat pour les œuvres du passé s'est même étendu quelquefois dans les restaurations jusqu'à consacrer des désaccords presque étranges dans l'architecture de certains monuments, comme la conservation de la coupole élevée sous Louis XIV sur une tour gothique de la Cathédrale de Bayeux, qui est du xve siècle.

Sans aller aussi loin, c'est en vertu de ce principe que notamment M. Viollet-le-Duc, dans sa belle restauration de Notre-Dame de Paris, a conservé le portail latéral du xive siècle, et que M. Lassus, bien qu'il ait pris cette devise : « L'électisme est la plaie de l'art » (concours de Notre-Dame de la Treille, à Lille), en restaurant l'extérieur de la Sainte-Chapelle, a conservé religieusement le portail du xve siècle

Nécessité de conserver le caractère de la galerie du XIVe siècle

Ce premier point admis, en l'appliquant à la Cathédrale de Reims, nous disons que : *La galerie qui couronne encore la façade septentrionale a son origine au XIVe siècle;* elle n'est donc pas étrangère au reste du monument ; loin d'y former une coupure à part, elle a été destinée par ses premiers auteurs à compléter, avec les motifs des têtes de contreforts, les traits d'union entre les façades latérales et le portail, si admiré de tous.

Sa suppression aurait, entre autres conséquences fâcheuses, celle d'isoler celui-ci du reste du monument.

Avant d'entrer dans l'examen de ses mérites et de leur relation *avec le caractère décoratif particulier que les architectes du XIVe siècle ont voulu imprimer à toute la décoration de la Cathédrale*, parce qu'elle était la basilique des fêtes du couronnement, nous demandons à établir par les dates connues que les façades latérales n'ont jamais eu d'autre galerie que celle du xive, même sur les travées élevées au xiiie siècle.

Dates de la construction de la Catrédrale

Ainsi que le constatent, dans leurs travaux historiques sur la Cathédrale, nos honorables collègues MM. les abbés Cerf et Tourneur, il est notoire, dit ce dernier, « qu'à la fin du xiiie siècle, le transept n'était terminé qu'à peine, qu'on ne commençait les trois dernières

Digitized by Google

travées de la nef qu'au XIVe, et qu'à cette même époque, on élevait le portail, qui n'arrivait en 1381 qu'au premier étage, et en 1391 à la galerie des Rois. »

C'est-à-dire que les façades latérales n'ont été terminées qu'au XIVe siècle, et que ce n'est que *dans la seconde moitié de celui-ci qu'on a pu édifier la galerie de couronnement*, qui sert en même temps d'entourage au comble de la nef, côté nord.

Fragment authentique

Or, les trois arcatures encore visibles sur la base de la tour, et qui servent de départ à toute la galerie actuelle, sont bien de cette belle époque et dans le caractère particulier à la Cathédrale de Reims.

L'académie de Reims est donc fondée à dire que ces fragments sont des restes de la galerie conçue, élevée par les architectes du XIVe siècle pour couronner les façades latérales; qu'il n'y en a jamais eu d'autre, et par conséquent à demander, au nom des règles établies pour la restauration des monuments historiques, que celle de la façade septentrionale soit faite en tenant compte en toutes choses du modèle *imposé* par ces trois arcatures.

L'architecte qui, après l'incendie de 1481, a refait la galerie actuelle, a bien respecté cette œuvre d'art en la réédifiant avec ses proportions, se contentant d'en modifier les ornements dans le goût du temps et d'en ajouter quelques-uns.

La légèreté et l'élégance reprochées à ses arcatures par ceux qui méconnaissent l'esprit général du programme décoratif de ces façades en vue des fêtes du sacre, ne sont pas la cause de la destruction actuelle de la galerie, ainsi que tout le monde peut le voir ; elle résulte de la mauvaise qualité de la pierre et d'une exécution hâtive, surtout dans les joints, excusable après un désastre comme celui de 1481. Quoique vieux de près de quatre siècle, les colonnettes et les meneaux déliés sont encore debout.

Depuis la discussion ouverte à ce sujet, les critiques ont porté sur plusieurs parties importantes du motif, entre autres sur les élégants meneaux, sans voir le rôle important qu'ils jouent dans cette composition architecturale, car, sans eux, la galerie devient banale ; puis sur les pinacles de crête destinés par leurs auteurs à faciliter les transitions d'amortissements.

Justification des pilastres posés sur la diagonale

L'ordonnance de notre galerie ayant été ainsi composée, il nous reste à examiner celle des motifs de pilastres et à rechercher si l'architecte du XIVe siècle les avait ainsi posés sur la diagonale.

Les dates de l'achèvement des diverses parties de la cathédrale, citées précédemment, prouvent que celle du couronnement des façades latérales a coïncidé avec la construction du portail jusqu'à la galerie des Rois ; or, dans cette seule partie, nous trouvons seize petits mo-

Digitized by Google

tifs de pilastres posés sur la diagonale, ainsi qu'on le faisait au XIVe siècle, pour amortir la brusquerie des saillies.

On en trouve des exemples dans plusieurs églises importantes de cette époque.

Cette disposition de pilastres prismatiques n'est donc pas aussi insolite qu'on le dit ; aussi nous comprenons son emploi par l'architecte en raison de tous les avantages qu'elle lui a procurés pour l'effet d'ensemble.

Ces pilastres n'interrompent pas l'ordonnance des arcatures ; ils lui donnent par intervalles réguliers un mouvement saillant suffisant pour éviter la sécheresse monotone d'un nu continu sur une aussi grande longueur ; le clocheton qui les surmonte a ainsi une forme plus dégagée, plus amortie pour les yeux, à la base de la toiture sur laquelle il se détache.

Grâce à cette forme prismatique, les pilastres de la galerie peuvent à la fois être en proportion avec celle-ci et avec les légers motifs d'amortissements des contreforts qu'ils couronnent si délicatement sans écraser la statuette terminale qui porte un léger ressaut du larmier.

La colonnette formant sous la pointe l'intersection des deux arcades ne constitue pas un surplomb inquiétant sur ses jolies statuettes.

Sans doute, cette colonne, comme celle des motifs semblables du portail, ne repose que sur un corbeau dont la saillie sur le glacis de la corniche n'est pas raccordée. *Quoique ce système d'encorbellement soit conforme à l'esprit même de l'architecture au Moyen-Age*, cette absence de raccordement, conséquence de la précipitation et de l'économie avec lesquelles il a fallu rebâtir après l'incendie désastreux de 1481, peut être facilement réparée avec les nombreuses ressources que présente l'architecture ogivale en profitant du mouvement de la statuette qui porte un ressaut du larmier.

C'est un problème comme il s'en rencontre souvent et dont la solution sera facile pour l'habileté de M. l'architecte diocésain de la Cathédrale. Son honorable prédécesseur, M. Millet, a bien su ajuster la saillie de son pilastre carré sur une gargouille renflée *ad hoc*.

Demande de restauration

La commission de l'Académie a déclaré dans le cours de son rapport que la restitution demandée ne s'étendait pas jusqu'à celle des ornements et détails particuliers de l'an 1500, qui y sont figurés, qu'ils pouvaient facilement être rétablis dans le style du fragment du XIVe siècle, et qu'ainsi toute la façade rentrerait dans l'unité du style primitif, ce qui est très-facile, puisque les modèles existent sur place.

Sur ce premier chef, le reproche de superfétation ne peut se comprendre, car il ne peut s'étendre à l'œuvre des architectes éminents du XIVe siècle qui étaient bien en possession de l'esprit du Moyen-Age, et, en combinant ces arcatures à meneaux surmontées de fron-

Digitized by Google

tons découpés, se sont préoccupés de l'harmonie avec la façade qu'ils terminaient. Ils étaient meilleurs juges que nous de ce qu'il fallait faire. Leur œuvre mérite notre respect.

Confiante dans la justesse de sa demande, au point de vue des règles établies par l'Etat en matière de restauration et de l'archéologie nationale, l'Académie de Reims doit espérer qu'elle sera entendue à temps pour sauver une belle œuvre unique en son genre de l'art français au XIVe siècle.

Pour la Commission :
Alph. Gosset, *rapporteur*.

* * *

Deux églises du diocèse de Reims viennent d'être consacrées par S. Exc. l'archevêque pendant sa tournée pastorale : celle de Matton, près de Sedan, et celle de Brevilly, près de Mouzon, reconstruite de fond en comble.

* * *

Voir dans le dernier numéro de la *Revue historique et nobiliaire*, la suite du travail de M. Mannier sur les ordres de S. Lazare et du Mont-Carmel. Cet article donne par diocèse l'état des maladreries de l'ordre réunies en 1693 aux hôpitaux. Nous y trouvons tous les détails pour ceux qui nous concernent Sens, Troyes, Châlons, Reims, Soissons.

* * *

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* renferme une note de M. Nozot, sur la commune de Verpel et l'abbaye de Bonnefontaine. De celle-ci il ne reste que des ruines et quelques débris de tombes des sires de Rumigny : la commune de Blanchefosse a hérité d'une cloche datée de 1569 ; son église bâtie en 1543, par Michel Deshey et Jean Bousseux, tailleurs de pierres à Aubenton, possédait un vitrail de Saint Jean-Baptiste, que le curé Jean de Chauny, avait fait faire à Reims, en 1545 par le verrier Regnauld de Martin.

A Verpel, est la tombe de Louis-René de Joyeuse, baron de Verpel, mort le 18 mai 1633.

* * *

On vient de commencer les travaux de reconstruction du château de Louvois, près de Verzy (Marne). Le nouveau propriétaire, M. Frédéric Chandon de Briailles, s'est décidé à le refaire tel que l'avait bâti le célèbre ministre. Nous le félicitons vivement de cette pensée qui va rendre à la Champagne un beau monument. Nous ferons sous peu connaître l'histoire de Louvois en donnant des détails sur son état actuel. Non loin de là M. René Chandon de Briailles vient de doubler son beau château de Romont dont le parc, détail peu connu croyons-nous, a été dessiné par Isabey qui venait souvent en villégiature chez son ami, M. Moët-Romont.

Digitized by Google

* * *

Mgr l'évêque de Châlons a béni, le 8 mai, en l'église Sainte-Clotilde de Paris, l'union de M. le vicomte de Brocas de la Nauze, attaché d'ambassade, avec Mlle de Barthélemy, fille du comte de Barthélemy, membre du conseil général de la Marne.

La famille de Brocas est une des plus anciennes de la Guyenne où existe le village de ce nom : son premier auteur accompagna Guillaume à la conquête de l'Angleterre et un de ses descendants forma une branche qui y a subsisté et a longtemps possédé la charge de grand veneur héréditaire du royaume. La branche aînée demeura en France et possèda les baronnies de Brocas et de Montpouillan. Colin de Brocas fut un des serviteurs les plus dévoués de Henri IV, et ses descendants figurèrent dans l'armée jusqu'en 1789.

La famille Barthélemy est toute champenoise. Son premier auteur connu, Lambert de Barthélemy, était, en 1376, procureur général de l'évêché de Langres. Au siècle dernier on trouve le comte de Barthélemy d'Hastel, chevalier de S. Louis, major du régiment d'Alsace, puis gouverneur de Bourg-en-Bresse et le chevalier de Barthélemy de Coursillon, dernier ministre de la monarchie à Mayence. Le grand-père de la future a été préfet de l'Aube et conseiller général de la Marne : par sa grand mère paternelle, Mlle Deu de Vieux-Dampierre, Mme de Brocas tient à toute la noblesse du Châlonnais. Enfin par sa mère elle descend des ducs de Saulx-Tavanes et de Choiseul, dont deux membres se succédèrent sur le siège de Châlons : le cardinal de Saulx, grand aumônier de France, évêque de Châlons, de 1728 à 1734 et Mgr de Choiseul-Beaupré de 1734 à 1763 ; il était frère du cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon. Pas n'est besoin d'ajouter que la maison de Choiseul est toute champenoise.

* * *

Nous mentionnerons trois autres mariages qui intéressent la Champagne. Mlle de la Tullaye, fille de M le baron de la Tullaye et de Mlle de Sainte-Suzanne, épouse le comte de Caqueray, qui appartient à une ancienne famille de l'Anjou comme la maison de la Tullaye. La famille Bruneteau est originaire de Normandie où elle fut maintenue dans sa noblesse en 1697 en Champagne où elle possédait le vicomté de Chouilly. Après l'incendie du château de ce nom, les Bruneteau acquirent la motte de Sainte-Suzanne dans l'Aube. Le chef de la maison, créé comte et pair de France, était lieutenant-général et mourut en 1830. Son fils épousa l'héritière de la vieille maison champenoise des Capy, et fut l'aïeule maternel de la jeune mariée.

Mlle de Brimont, fille du comte Adrien de Brimont et de Mlle de Sesmaisons, a épousé, le 17 mai, M. Charles de Bryas, marquis de Royon, dont la famille appartient à la plus ancienne noblesse de Flandre : la branche aînée porte le titre de comte de Bryas et marquis de Molinghem. On sait que la famille Ruinart de

Digitized by Google

Brimont, qui possède encore la terre de ce nom, est une des plus notables du pays rémois à laquelle appartenait le savant bénédictin, dom Thierry Ruinart : le bisayeul de la jeune mariée, maire de Reims, a été créé vicomte lors du sacre de Charles X.

Mlle Camusat de Riancey a épousé M. d'Estremont, lieutenant-colonel de cavalerie : elle est fille du comte de Riancey, député en 1849 et directeur de l'*Union*.

Les Camusat sont d'ancienne noblesse champenoise ; les seigneurs de Riancey-Barberey étaient la branche aînée de cette famille, qui a produit des hommes de grand mérite, entre autres le célèbre chanoine Denis-François Camusat, auteur du « Promptuarium, » des « Mémoires historiques et critiques, » ami de Ménage, de Du Chesne, et de la plupart des savants de son temps.

D'un document curieux et précieux, conservé à la Bibliothèque nationale, il appert que noble homme Jacques Camusat avait « fait prest à Sa Majesté (Henri IV) de quarante livres, pour subvenir à ses grans et urgens affaires. » On voit que le Béarnais ne se plaignait pas sans motifs d'avoir son pourpoint troué et sa marmite renversée.

* * *

La chronique de gui de bazoches. — M. le Dr van Werveke, membre de l'Institut de Luxembourg, vient de trouver, dans deux manuscrits de la bibliothèque de cette ville, dont l'un provient de l'abbaye d'Orval, des parties considérables de la grande chronique de Gui de Bazoches, que M. le comte Riant avait retrouvée à Paris dans un manuscrit anonyme provenant de saint Médard de Soissons. La copie d'Orval est très-intéressante en ce qu'elle porte en tête de la chronique le nom de l'archidiacre de Châlons. (*Polybiblion*).

* * *

M. Edmond Biré publie dans la *Revue du Monde catholique* une intéressante série d'articles : « Journal d'un bourgeois de Paris sous la Terreur. » Passant en revue les républicains ci-devant royalistes, il a trouvé la preuve du zèle monarchique de Brissot, dans un *discours sur les moyens d'adoucir la rigueur des lois pénales*, couronné en 1780 par l'Académie de Châlons-sur-Marne et ou il célèbre la bienfaisance de Louis XVI « son auguste monarque. » Nous y releverons seulement ce passage au sujet des attentats contre la monarchie. « A la tête de cette classe de crimes, on doit placer ceux qui tendent directement à la subversion de la forme du gouvernement reçue en France et qui attaquent la personne sacrée de nos rois. C'est pour les régicides surtout qu'il est permis d'être implacables .... Ma plume se refuse à calculer la peine due à ces forfaits. »

* * *

On restaure en ce moment l'église de Villiers-sur-Marne (Aine). Plusieurs dalles tumulaires y existaient et on en retire les deux plus

Digitized by Google

Pierre Tombale en l'Eglise de Villiers sur-marne (Aube)

Digitized by Google

Digitized by Google

belles contre les murs intérieurs. Notre obligeant collaborateur, M. Ad. Varin a bien voulu graver la plus importante pour la *Revue*. Nous croyons que la famille de Ravenel existe encore dans l'Aisne, ce qui donne plus d'intérêt encore à ce monument, le dalle, à ce que nous mande M. Varin, est de moyenne grandeur, en pierre blanche.

Villiers-sur-Marne est un village de 550 habitants, du canton de Charly, non loin de Château-Thierry. Sur son territoire se trouve le château de Nienwerkerque où est né l'ancien directeur général des musées sous l'empire.

* * *

Notre collaborateur, M. Morel, est nommé receveur particulier à Nyons (Drôme). C'est un brillant avancement dont nous le félicitons, mais une grande perte pour la science archéologique de Champagne. Espérons qu'il nous reviendra un jour et pourra poursuivre ses fructueuses recherches.

La *Champagne Souterraine* ne sera pas interrompue car son auteur emporte des notes pour continuer sa publication malgré son éloignement du théâtre de ses explorations.

* * *

Le 25 mai un concours de 112 sociétés de musique a eu lieu à Châlons. Le temps a été superbe et la fête a parfaitement réussi. Le dimanche matin le canon en a annoncé le commencement. Les rues étaient pavoisées et ornées élégamment, surtout la rue de Marne, avec trois arcs de verdure. Une foule énorme circulait avec peine et des torrents d'harmonie débordaient de tous côtés. Le soir il y a eu illuminations des édifices publics, bals sur les places du Marché et de la Haute-Mère-Dieu et feu d'artifice au Jard, qui n'aurait provoqué que des applaudissements si on n'avait pas dû l'attendre pendant deux heures. Les trois quarts des spectateurs se lassèreut et ce fut dommage, car il a été très-beau. Nous ne pouvons donner le nom de toutes les sociétés récompensées. Nous nous en tiendrons au concours d'honneur : Orphéon : *Les Enfants de Saint-Remy* (Reims) ; *L'Alsace-Lorraine* (de Nancy) ; — Harmonie : *La Sainte-Cécile* (de Verzy) ; — Fanfare : *Les Régates* (de Reims) ; *La Vigneronne* (de Verzenay).

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES SUJETS TRAITÉS DANS LA TROISIÈME ANNÉE DE LA

REVUE DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

A

ABBAYE de Huiron, par M. A. de Barthélemy : page 18, tome 5.
AGRICULTURE (L') de la Marne à l'Exposition : 82, t. 5.
AKAKIA : 66, t. 6.
AMOURS du sire de Beaulieu : 418, t. 5.
ANNUAIRE de la Marne : 389, t. 6.
ANOT DE MEZIÈRES (nécrologie) : 213, t 6.
ANTIQUITÉS et monuments du département de l'Aisne : 215, t. 6.
ARCHÉOLOGIE (L') champenoise à l'Exposition de 1878, par M. H. A. Mazard : 312, 451, t. 5 ; 38, t. 6.
ARCHIVES bibliographiques du département de la Marne : 482, t. 5.
ARTISTES champenois : 152, t. 6.
ART (Œuvre d') rappelant le souvenir de Saint-Bernard : 59, t. 6.
ATELIERS monétaires de Châlons-sur-Marne et de Sainte-Menehould, par M. de Saulcy, de l'Institut : 321, 402, t. 6.
ASTIER (nécrologie) : 70, t. 5.
ATTIGNY, découverte d'une statue équestre : 410, t. 5.
AUBERIVE, la maison de l'abbaye d', par M. le cte de Marsy : 262, t. 5.
AUBRIET (Xavier) son poëme sur les mois républicains : 139, t. 6.
AUTEL gallo-romain : 81, t. 5.
AUXERROIS (Histoire de l') : 73, t. 5.
AVENTURE d'un savant allemand : 394, t. 6.

B

BANGE (Maximilien de) (nécrologie) : 457, t. 5.
BANQUET des anciens élèves de Jully : 419, t. 5.
BAR-SUR-SEINE (Le comté et le doyenné de) : 502, t. 5.
BASSE-FONTAINE, cartulaire de l'abbaye de : 71, t 5.
BEAUFFREMONT, famille de : 391, t. 6.
BEAUVOIR, (Chartes de) : 71, t. 5.
BECQUEY (nécrologie) : 70, t. 5.
BERRU, le calice de l'église de : 66, t. 6.
BESANCENET et le concours de Milan : 167, t. 5.
BEUREY et Vendeuvre (Recherches sur les origines de), par M. l'abbé Chouiller : 338, t. 6.

Digitized by Google

Billet du marquis de Thuisy à Mme Balleroy : 239, t. 5.
Blerzy, membre de la Légion-d'honneur : 167, t. 5.
Bossuet et l'offrande royale à Meaux, par M. Lhuillier : 184, t. 5.
Bourbonne, fouilles faites dans un jardin : 226, t. 5.
Bourée (Jean-Baptiste) : 457, t. 5.
Bouyn de Perreuse (marquis) (nécrologie) : 328, t. 5.
Brandien (nécrologie) : 132, t. 6.
Budget du Presbytère ; 220. t. 6.
Bulletin bibliographique : 512, t. 5 ; 170, 240, 319, t. 6.
— de la Société des sciences historiques de l'Yonne : 463, t. 5.
— de la Société d'archéologie de Seine-et-Marne : 478, t. 5.
— de la Société des sciences historiques de l'Yonne : 392, t. 5.

C

Cahier des vœux du baillage de Chaumont-en-Bassigny, par M. A. Millard : 362, t. 5.
Camp de Châlons : 85, t. 5.
Canons en fer trouvés à Melun ; 396, t. 6.
Capitation de la noblesse de Champagne en 1787 : 434, t. 5 ; 15, t. 6.
Carnandet (Une lettre de M.) : 79, t. 5.
Carrelage (Un) émaillé du XIIIe siècle : 151, t. 6.
Catalogue de la bibliothèque de Troyes : 341, t. 5.
Cathédrale de Reims : 157, t. 6.
Caty (Jean-Louis) : 224, t. 5.
Cervantès et les religieux du diocèse de Meaux : 156, t. 6.
Cazotte (Jacques) : 232, t. 5.
Centenaire de Jeanne d'Arc : 227, t. 5.
— (Les) du département de la Marne : 233, t. 6.
Cerf (Article de M. l'abbé) 342, t. 5.
Chalons au XVIIe siècle, par M. E. de Barthélemy (gravure sur acier) : 177, t. 5.
Champagne (La) au salon de 1878 : 90, t. 5.
— (La) résumé historique depuis le premier temps des Gaules : 396, t. 5.
Champagne et Brie à l'Exposition universelle, par M. Arthur Daguin : 53, 144, 211, 289, 444, t. 5 ; 114, t. 6.
Champagne souterraine : 214, t. 6.
Chausses de Jehan Soudron : 355, 427, t. 6.
Chalons-sur-Marne, archives des actes de l'état-civil, par M. le comte David de Riocour : 219, 385, t. 5 ; 288, 380, 443, t. 6.
Chateau de Donchery (Ardennes) : 414, t. 5
Chateau-Thierry, annales de la Société historique : p. 449, t. 6.
Choiseul, famille de : 390, t. 6.
Chronique de l'abbaye d'Orbais : 101, t. 5 ; 195, 263, t. 6.
Confrérie entre avocats au XVIIIe siècle, par M. Lenfant de Bange : 241, t. 5.
Commanderies de l'ordre de St-Jean de Jérusalem dans la province de Champagne : 318, t. 6.

Digitized by Google

Concours de l'Académie de Reims : 405, t. 5.
— de la Société académique de Châlons : 408, t. 5.
Constant (Pierre), opuscule : p 448, t. 6.
Correspondance inédite de M. de Dinteville, par M. Edouard de Barthélemy : 45, 286, 378, 462, t. 5 ; 206, 288, t. 6.
Crécy, notice sur le prieuré, par M. Octave Gueilliot : 401, t. 5.
Curé janséniste de Vitry-le-François : 151, t. 6.

D

Dallet, Charles (nécrologie) : 160, t. 5.
Darras (L'abbé) (nécrologie) : 476, t. 5.
Delaunay, Charles-Eugène (bibliographie) : 399, t. 5.
Denizot, Jules : 477, t. 5.
De Précy (nécrologie) : 53, t. 6.
De Roucy, (Mlle Adélaïde) (nécrologie) : 476, t. 5.
Descendance de Racine en Champagne, par M. de Besancenet : 87, t. 6.
Déclaration royale de l'année 1687 : 429, t. 5.
Découverte de statuettes à Reims : 163, t. 5.
— d'un fragment de statue à Reims : 83, t. 5.
Documents inédits relatifs à la ville de Troyes et à la Champagne méridionale : 383, t. 6.
Documents fournis par M. Max, Quantin, d'Auxerre : 56, t. 6.
Domrémy : 164, t. 5.
Dons au Musée de Châlons : 347, t. 5.
Douay (le général) (nécrologie) : p. 44, t. 6
Doyen (Mme) (nécrologie) : 70, t. 5.
Durand de Villegaignon (Le chevalier), par M. L. Pingaud : 353, 445, t. 5.

E

Ecrivains champenois de la Congrégation de St-Maur, par M. Henri Jadart : 97, t. 5.
Escriennes (Mme Henri d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Etablissement des chanoinesses du St-Sépulcre à Charleville, par M. le comte de Marsy : 81, t. 6.
Etat des protestants en 1791 : 432, t. 5.
Excursion archéologique dans le département de la Marne : 412, t. 5.

F

Famille Pontier de Sone : 483, t. 5.
Fondation de Vitry-le-François : 510, t. 5.
Fouilles à Marcilly-le-Hayer : 509, t. 5.
— à Sommepy · 499, t. 5.

G

Gaignière, Constant (nécrologie) : 212, t. 6.
Gainet, curé de Cormontreuil et son ouvrage les vestiges du déluge : 222, t. 6.

Digitized by Google

Garnier, Jean, évêque de Montpellier, par M. Louis de La Roque : 5, t. 6.
Gendarmerie de France en Champagne sous Louis xv : 136, t. 5.
Gobelins (Les) : 80, t. 5.
Godet (Les) en Champagne, (notice généalogique), par M. Edouard de Barthélemy : 426, t. 5.
Graveur (Le) des cavernes préhistoriques : 351, t. 5.
Gravure de Jean Cousin : 395, t. 5.

H

Hauterive (Le comte d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Hautvillers (Marne) : 316, t. 6.
Henriquet (nécrologie) : 53, t. 6.
Héloise et Abélard, par M. Etienne Georges : 5, t. 5.
Histoire de Châlons, par M. de Barthélemy ; 483, t. 5.
Houssaye, (Arsène), à St-Germain : 89, t. 5.
Hotel-de-Ville de Châlons : 81, t. 5.
Huart (La baronne d') (nécrologie) : 70, t. 5.
Huot, de Saint-Albin : p. 445, t. 6.

I

Imprimeur (Un) inconnu : 316, t. 6.
Inauguration d'un établissement viticole à Reims : 83, t. 5.
Infanticide à Bazancourt en 1347 : 504, t. 5.
Intendants (Les premiers) de Champagne, par M. d'Arbois de Jubainville : 162, t. 6.

J

Jacques d'Arc (Lieu de naissance de) : 420, t. 5.
Jean de Vienne : 312, t. 6.
Jeanne d'Arc, différents documents : 225, t. 5.
— n'était pas Lorraine : 165, t. 5.
Jeune magistrat (Un) au temps de Louis xiii, par M. Fernand Labour : 131, t. 5.
Jobert, Narsale, poëte champenois : 481, t. 5.
Joches, nouveau cimetière mérovingien : 351, t. 5.
Justice (Une) de village avant la Révolution, par M. Fernand Labour : 414, t. 5 ; 32, t. 6.

L

Lafontaine (épître) ; 89, t. 5.
Lalore (Appréciation sur les travaux de l'abbé) : 340, t. 5. 446, t. 6.
Languillah (nécrologie) : 212, t. 6.
Latilly (Pierre de) : 422, t. 5.
Legros (Famille) en Bassigny : 181, t. 6.
Lescuyer, de Saint-Dizier et ses travaux scientifiques : 417, t. 6.
Le Tellier, Charles-Maurice, archevêque de Reims, par M. Jules de Vroil : 115, 270, 371, 440, t. 5 ; 126, 270, t. 6.
Lettres de cachet de 1713 : 430, t. 5.

Digitized by Google

LETTRE de M. Varin, graveur : 235, t. 6.
— de Mme de G. : 415, t. 5.
— de Henri de Lorraine : 411, t. 5.
— du chancelier Voysin à Mgr de Noailles : 237, t. 5.
— du secrétaire d'Etat d'Armenonville à Mgr de Noailles: 237, t. 5
LÉGENDE de l'an 1000, par M. A. de Besancenet ; 142, t. 5.
LÉPINE (Les anciens usages de l'église de) : 65, t. 6.
LIMANET (nécrologie) : 160, t. 5.
LINGUET au Pays-Bas : 216, t. 6.
LISTE des fugitifs religionnaires de la généralité de Châlons en 1710 450, t. 5.
LIVRES curieux pour le collectionneur champenois . 345, t. 5.
— de Mgr l'évêque de Châlons : 338, t. 5.
LONGNON (M. Aug.), obtenant le prix Gobert : 167, t. 5.
LONGPRÉ, par M. l'abbé Chauvet : 28, t. 6.
LORIQUET (Le P.) : 168. t, 5.
LOUIS BARBIER du Metz : 408, t. 5.
LOUIS XVII en Champagne : 221, t. 6.
LUDRE, famille de : 390, t. 6.
LUTON, docteur de Reims : 85, t. 5.

M

MABILLON (Lettres de) : 236, t. 5.
— monument commémoratif : 349, 497, t. 5.
MAGNE, Alfred (nécrologie) : 70, t. 5.
— (nécrologie de Mlle) : 160, t. 5.
MAISON de l'imprimeur Garnier, de Troyes : 505, t. 5.
MANUSCRIT de M. de Vaveray sur Vitry : 83, 35 t. 5.
— du IXe siècle : 167, t. 5.
MASSIAC (Marquise de): 53, t. 6.
MARMIER, famille de : 391, t. 6.
MARÉCHAL, Marie (nécrologie) : 212, t. 6.
MELUN, Société d'archéologie, sciences, lettres et arts : 85, t. 5.
MÉMOIRES de la Société d'agriculture, des sciences et arts de l'Aube : 387, t. 6.
MÉRIOT, découverte de l'âge de la pierre : 79, t. 6.
MICHEL Pinolet dit Montéclair : 219, t. 6.
MILLARD (nécrologie) : 224, t. 5.
MOBILIER (Le) des chanoines de St-Etienne de Troyes du XIVe au XVIe siècle, par M Albert Babeau : 241, t. 6.
MONTANGON, famille de : 390, t. 6.
MONTCHARVOT, découvertes de monnaies : 226, t. 5.
MONTIÉRENDER, polyptique de l'abbaye de : 71 t. 5.
MONTIGNY-LENCOUP, la fontaine Trudaine : 170, t. 5.
MUSÉE de peinture, de l'Hôtel-de Ville de Reims : p 454, t. 6.
MUSSY-L'EVÊQUE : 134, 449. t. 6.

N

NINVAU (Le), par M. Arthur Dagu:n : 265, t. 5.

Digitized by Google

Noché d'Aulnay (nécrologie) : 133, t. 6.
Nogent et la coutellerie dans la Haute-Marne : 331, t. 5.
Nogent (Haute-Marne). Les Prussiens en 1870 : 234, t. 5.
Note sur la famille du Hamel : 431, t. 5.
— sur le village de St-Cheron : 499, t. 5.
— d'un curé de Villiers-St-Georges : 499. t. 5.
— chronologiques sur le village et la famille de Nettancourt : 89, t. 6.

O

Objets d'art qui ornaient en 1764, les édifices religieux de la ville de Châlons-sur-Marne : 67, t. 6.
Ordres hospitaliers et militaires de St-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel : 63, t. 6.
Origine des receveurs généraux Champenois : 234, t. 6.

P

Perrier, Charles (nécrologie) : 53, t. 6.
Perrier (Eugène) (nécrologie) : p. 447, t. 6.
Perrier de Savigny, (nécrologie): p. 447, t. 6.
Pierre (Une) du vieux Reims : 231 : t. 6.
Pinteville-Cernon (Baron de) : 328. t. 5.
Point (pour un). Martin perdit son âne : 156, t. 6.
Porigny en Brie, ferme faisant partie de l'apanage de Monsieur : 227, t. 5.
Portail de la cathédrale de Reims, gravé par M. Delaunay : 483, t. 5.
Portrait du colonel Joppé, de Châlons : 158, t. 6.
Possessions des comtes de Champagne dans l'Auxerrois et le Nivernais, par M. Challe : 332, t. 6.
Prêtre déporté (un) par Mgr Meignan : p. 450, t. 6.
Prilly (Mgr de), Correspondance intime : 337, t. 5.
Prix (Le) général de l'arquebuse de Châlons en 1754 : 251, 366, 432, t. 6.
Procès (Un) châlonnais au xviie siècle : 393, t. 6.
— (Un) sous l'ancien régime, par M. Fernand Labour : 7, t. 6.
Prophéties (Les) messianiques : 402, t. 5.
Puits funéraire à Aix-en-Othe : 231, t. 6.

Q

Querry (l'abbé) (nécrologie) : 328, t. 5.

R

Rabaudy (Charles de) (nécrologie) : 223, t. 5.
Raudot, (Claude-Marie) (nécrologie): p. 445, t. 6.
Reaulx Marin (vicomte des) (nécrologie) : 316, t, 5.
Registres de la paroisse Saint-Nicolas de Châlons : 418, t. 5.
— paroissiaux : 397, t. 6.
Reims, Séance de l'Académie : 229, t. 5.
Reims (souvenir du vieux) p. 456, t. 6.
Restauration de la cathédrale de Reims : 406, t. 5. 226, 460, t. 6.
Réception d'un maître d'école : 238, t. 6.
Révolution (Une) industrielle : 317, t. 6.
Roserot (Une lettre de M.) : 79, t. 5.
Rousseau-Marquant, (nécrologie) : p. 446, t. 6.

Digitized by Google

Royer-Collard, anecdote : 392, t. 6.
Rues (Sur les) de Troyes ; 409, t. 5.
Ruinart (Lettres de dom) : 286, t. 5.
Ruines de Provins : 352, t. 5.

S

Saint-Jean-sur-Tourbe, découverte d'une tombe : 80, t. 5.
Saint-Quentin, Société académique de : 80, t. 5.
Sarry, où séjourna le cardinal du Retz : 67, t. 6.
Sedan et Jametz, épisode de l'histoire de ces villes : 174, t. 5.
Seigneurs (Les) de Château-Porcien : 63, t. 6.
Scieries (Les premières) mécaniques en France : 404, t. 5.
Société académique de l'Aube : 161, 404, t. 5 ; 143, 144, 314, 453, t. 6.
— d'agriculture, sciences et arts de la Marne : 346, 485, t. 5.
Souscription à la *Revue* du conseil général de la Marne : 346, t. 5.
Statistique intellectuelle : 349, t. 5.
Suippes, résultat de fouilles à : 348, t. 5

T

Tapisserie (La) en Champagne ; 142, t. 6.
Testament, de Jean Meslier : p. 448, t. 6.
Testament de Saint-Remy : 235, t. 5. 315, t. 6.
Tissandier, Gaston, d'Anglure : 229, t. 5.
Toile (Une) de Mignard : 233, t. 6.
Tombeau du cardinal de Bouillon à Cluny : 338, t. 5.
Tradition de charité dans le Rethélois : 462, t. 5.

U

Urbain II : 80, t. 6.
Uzès (Le duc d') : 476, t. 5

V

Vallée (La) de l'Ardusson : 509, t. 5.
Valmy, une lettre écrite quelques jours après la bataille de : 168, t. 5.
Varin, (un extrait de lettre de M.) : 79, t. 5.
Vaulabelle (M. de) : 395, t. 6.
Vente d'autographes : 84, t. 5.
Vétault, archiviste : 82, t. 5.
Vibraye (Marquis de) (nécrologie) : 328, t. 5.
Villemaure, notice historique, par M. Alp. Roserot : 412, t. 6.
Vitry-en-Perthois, mémoire sur les habitants, de par M. Hérelle : 177, t. 5.
Vitry-le-François, Société des arts : 230, t. 5.
— Société des sciences : 405, t. 5.
Voltaire à Châlons : 416, t. 5.
Vouziers (Ardennes), topographie, histoire, statistique médicale de l'arrondissement 458, t. 5.
Voyage (Un) à Sens en 1844 : 146, t. 6.
— littéraire de dom Guitton en Champagne : 438, t. 5.

Digitized by Google

REVUE
DE CHAMPAGNE ET DE BRIE

Digitized by Google

ARCIS-SUR-AUBE. — IMPRIMERIE LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE

ET

DE BRIE

HISTOIRE — BIOGRAPHIE
ARCHÉOLOGIE — DOCUMENTS INÉDITS — BIBLIOGRAPHIE
BEAUX-ARTS

TOME SEPTIÈME

QUATRIÈME ANNÉE. — PREMIER SEMESTRE

PARIS
HENRI MENU, LIBRAIRE-ÉDITEUR, 30, RUE JACOB, 30

1879

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

CHAMPAGNE ET DE BRIE

LA RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205 PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS, A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

La précieuse relique donnée à la cathédrale de Châlons par l'un des cinq évêques de la IVe croisade, Nivelon de Chérizy, est un *cubitus* du protomartyr saint Etienne, patron de cette église. Cette relique, dont les riches et gracieux ornements en argent ciselé et doré nous révèlent déjà l'antique origine, faisait partie des dépouilles religieuses conservées à Constantinople jusqu'au moment où la capitale de l'empire grec allait tomber une seconde fois, et d'une manière définitive, au pouvoir des Latins, qui avaient pris la croix, non pour aboutir misérablement au renversement de l'ancienne dynastie des successeurs de Constantin, mais pour marcher, selon le vœu ardent d'Innocent III, à la conquête des saints lieux sur les oppresseurs du nom chrétien.

Nous avons donc d'abord à jeter un coup d'œil général sur les dépouilles sans nombre destinées à quitter les sanctuaires et les palais de Byzance pour prendre, de 1204 jusqu'au milieu du XIIIe siècle, le chemin de nos cathédrales et de nos abbayes d'Occident.

Nous indiquerons, en second lieu, comment nous avons été amené à nous occuper spécialement de celle de ces pieuses

Digitized by Google

dépouilles qui est venue, dès l'année 1205, enrichir le Trésor de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, où elle existe encore, mais non sans avoir eu à traverser des périls de plus d'une sorte, comme nous le verrons. Cette dépouille constantinopolitaine, c'est notre *Cubitus*, vers lequel convergent les différentes parties de ce travail. Après avoir esquissé l'histoire de cette relique, considérée dans ses dernières phases, nous nous rendrons compte de la place que lui avait faite, dans le culte public, l'antique liturgie diocésaine; et nous examinerons les circonstances qui ont valu à Châlons le privilège de la posséder, alors qu'elle était naturellement appelée à suivre jusqu'à Soissons son illustre porteur. Il ne nous restera plus, pour terminer, qu'à commenter les principaux passages de sa charte de donation, un des documents les plus intéressants de ce genre parmi les sources historiques de la IVe croisade nées de la translation des reliques byzantines durant les cinquante premières années qui suivirent la seconde prise de Constantinople par les Latins, ce grand évènement si diversement apprécié dans ses causes [1].

Pour une grande partie de cette tâche, notre guide sera le beau travail récemment publié par M. le comte Riant, qui, aux deux volumes dont l'œuvre devait se composer, se voit obligé d'en ajouter un troisième, rendu nécessaire par de nouveaux documents que l'auteur a pu se procurer depuis [2]. Nous ne nous bornerons point à interroger ce livre, « fruit de longues, patientes et consciencieuses recherches, » selon le mot de M. Miller [3], l'un des juges les plus compétents, nous nous servi-

1. Voir *Innocent III. Examen des causes qui modifièrent le plan primitif de la IVe croisade*, par le comte Riant.

2. *Exuviæ sacræ Constantinopolitanæ. Fasciculus documentorum minorum, ad byzantina lipsana in Occidentem sæculo XIIIe translata spectantium, et Historiam quarti belli sacri imperiique gallo-græci illustrantium*, par le comte Riant. Genevæ, 1878, deux vol. in-8° de CCXXIV-196 et de XX-399 pages. L'ouvrage a été tiré à 421 exemplaires numérotés, dont un nous est échu, grâce à l'obligeance de l'auteur. Nous lui en exprimons ici toute notre gratitude. — Une chose capitale dans cette œuvre, et que tous les critiques ont jugée avec la même faveur, c'est la préface étendue dans laquelle l'auteur discute la valeur des documents qu'il a réunis, grâce à des efforts persévérants et à une érudition, en archéologie liturgique notamment, dont un lecteur attentif et versé dans les matières traitées ici peut seul se rendre compte. — Ce qui rehausse encore la valeur de l'ouvrage, c'est le *Calendrier* des fêtes instituées pour les reliques constantinopolitaines du XIIIe siècle en différents diocèses. — Que dire enfin de l'*Index nominum et rerum*, un chef-d'œuvre de patience, de clarté et d'exactitude?

3. *Journal des Savants* (mai 1878), p. 294.

Digitized by Google

rons souvent des paroles mêmes de l'écrivain, seul moyen, du reste, de se faire conduire par un critique chez qui, « les analyses sont si bien faites, le raisonnement si serré, l'enchaînement des idées si bien combiné, les déductions si justes et si naturelles, qu'on ne sait comment lui emprunter une idée ou une phrase, sans regretter de ne pas prendre aussi celle qui suit ou celle qui précède [1]. »

Pour l'histoire spéciale de notre grande relique nivelonienne, depuis son arrivée à Châlons, au commencement du XIIIe siècle, jusqu'à nos jours, c'est à des sources locales, la plupart inédites, que nous puiserons en grande partie nos renseignements.

I

Le livre de M. Riant se range parmi les savants travaux dont l'histoire des croisades est depuis longtemps l'objet en France et en Allemagne. Quand on l'a étudié attentivement, on comprend parfaitement que M. N. de Wailly, le maître sous les auspices de qui nous le présente l'auteur, l'ait offert à l'Académie des inscriptions et belles-lettres comme « un de ceux dont l'érudition française pourra se faire honneur. » Mais, pour l'histoire de la IVe croisade, cet ouvrage est d'un intérêt tout particulier. Il met en lumière des documents relégués jusqu'à ce jour loin des regards de la critique historique. Ces documents ont ce caractère d'originalité qu'ils sont nés de la translation en Occident des trésors religieux de l'Orient, à la suite des évènements, qui amenèrent la fondation du premier empire latin sur les ruines de l'empire grec, au lendemain de la seconde prise de Constantinople, en 1204.

Pour se faire une idée de ces sources nouvelles, mi-partie historiques, mi-partie religieuses, il suffit, au moyen d'un « pélerinage accompli à rebours, » comme dit M. Riant, d'accompagner dans leur voyage d'Orient en Occident les saintes reliques enlevées à la ville impériale par les nouveaux maîtres de Byzance. A qui voudrait l'entreprendre, cette série de pélerinages ne présenterait aucune difficulté, tant M. le comte Riant nous en a tracé avec soin l'itinéraire ! Le voyage se borne d'ailleurs, comme les envois officiels et les apports privés de tant de richesses pieuses, aux limites géographiques des pays d'où étaient partis les croisés : Venise d'abord,

1. *Journal des Savants* (juillet 1878), p. 403.

Digitized by Google

puis la Picardie, la Champagne, les deux Bourgognes, les états de Louis de Blois, les Flandres, les diocèses du Rhin, et Halberstadt [1].

Plus loin, nous aurons à interroger un de ces documents, à propos de la relique de Châlons. Pour le moment, contentons-nous de rappeler que si les reliques, en général, ont tenu, au Moyen-Age, une très-large place dans la vie publique, comme dans la vie privée, de toutes les reliques, les plus vénérées étaient celles qui provenaient de l'Orient. Il y avait, toutefois, une circonstance dont les croisés, pour estimer la valeur d'une relique, tenaient un aussi grand compte que de son origine orientale : c'était la nomination au canon de la messe du saint martyr auquel elle avait appartenu.

Après la Vraie Croix, c'étaient les reliques de l'Enfance et de la Passion de Notre-Seigneur, celles de la Vierge, des Apôtres, de saint Jean le Précurseur, du *protomartyr saint Etienne*, de saint Laurent, de saint Georges et de saint Nicolas que les Latins recherchaient avec le plus d'avidité. Une idée dont les croisés paraissent avoir été pénétrés, nous dit M. Riant, c'est l'intérêt que pouvaient avoir certaines grandes églises de l'Europe à posséder des reliques considérables et authentiques des saints *orientaux*, sous le vocable desquels elles avaient été dédiées. C'est ainsi, ajoute l'auteur, que les cathédrales de *Châlons-sur-Marne* et de Langres, qui reçurent chacune, pendant le temps des croisades, trois envois successifs des restes de saint Etienne et de saint Mammès, leurs patrons respectifs, furent redevables à la prise de Constantinople des plus importants de ces envois : témoin, pour Châlons, le *Cubitus*.

On peut le penser avec M. Riant, pendant toute la durée des croisades, ces riches trésors de l'Orient, reliques et autres objets sacrés, ont été considérés par les Latins qui avaient

1. Des pays qui avaient pris la croix, un seul est excepté, « la Lombardie, » sans qu'aucun texte contemporain puisse rendre raison de ce fait anormal, nous dit M. Riant, « tandis que l'on a la preuve écrite » que c'est seulement par suite de circonstances tout-à-fait accidentelles, que des points placés hors des limites indiquées plus haut, — comme Gênes, Cortone, Bromholm, — ont pu recevoir des reliques provenant de la IVe croisade, et que le corps de saint Germain de Constantinople a pu venir s'égarer à Bort, en Auvergne (*Acta SS.* Mai, III, 678), et peut-être aussi le frein de Constantin, à Carpentras (v. Rohault de Fleury, *Instr. de la Passion*, 172 et suiv., et Mgr Terris, *Le S. Mors*). — *Des dép. relig. enlevées à Constantinople*, par le comte Riant (Paris, 1875), p. 72.

Digitized by Google

pris la croix, « comme une part immense de la conquête à faire. »

Ce culte, nous dirions volontiers cette passion des Latins pour les reliques orientales était allée toujours croissant ; mais, de toutes les villes de l'Orient, sans excepter la Terre-Sainte, c'était encore Constantinople qui, à ce point de vue, offrait le plus grand intérêt à nos pères.

« C'était là que, pour les soustraire aux outrages des Infidèles, les empereurs grecs avaient centralisé les reliques les plus précieuses, auparavant disséminées dans toutes les provinces asiatiques de l'empire. »

Entre les deux sièges que subit la ville pendant la IVe croisade, les Latins y avaient fait un séjour de courte durée; mais, si rapide qu'il eût été, cela leur avait permis de se rendre un compte exact de tant de richesses religieuses [1]! Cet examen avait dépassé de beaucoup leur attente. Naturellement, ils se crurent en présence d'une immense « collection » préparée pour eux et prédestinée « au futur approvisionnement des trésors, encore presque vides, des basiliques occidentales. » On ne saurait douter que l'appât exercé alors sur les croisés par la vue de tant de pieuses merveilles, n'ait pesé « d'un grand poids » sur la détermination qu'ils prirent, sept mois plus tard, de tenter une attaque définitive contre Byzance, alors que subsistait toujours la défense expresse « de toucher aux Grecs » que Nivelon de Chérisy, deux ans auparavant, avait été chargé par Innocent III de leur porter au camp de Zara [2].

1. D'autres richesses encore les avaient frappés. On le voit dans ce que raconte Günther de Pairis : « Invenerunt passim et copiose tantam auri argentique pecuniam, tantum splendorem gemmarum ac vestium, tantam preciosarum mercium exuberantiam,..... ut omnes repente, de advenis et pauperibus, cives ditissimi redderentur. » — *Histor. Constantinop.*, n° 18.

2. Nous n'avons pas à expliquer ici en quel sens Innocent III accepta le fait accompli. On peut relire, sur cette question, la lettre adressée par le grand pape aux évêques, abbés et autres clercs de l'armée des croisés, dans Migne, t. 215, p. 455 et suiv., et une autre lettre du même aux mêmes, *ibid.* p. 523 et suiv. — Pour la défense en question, voir, *ibid. ep.* 101, l. VI. — Si l'on veut être juste, il faut reconnaître que les embarras inextricables où se trouvaient les croisés, et que nous dépeignent Günther de Pairis et l'Anonyme de Soissons étaient de nature à forcer les Latins de tenter pour la seconde fois le siège de la ville impériale. « Cum nec mare sine mortis imminentis periculo intrare possent, nec in terram morari diutius propter victualium et rerum suorum ingruentem egestatem. » (*Anonymus Suess.*).

Digitized by Google

Cette supposition ne trouve-t-elle point une confirmation irréfragable dans l'ardeur, plus que voisine du sacrilège, avec laquelle nous voyons les Latins se ruer avant tout sur les reliques en pénétrant dans la ville prise d'assaut ? C'est plus que de la passion, c'est de la fureur ! Et cela dura les trois jours de pillage proprement dit. « Quand li Latin, dit Ernoul, orent « prise Constantinoble, il avaient l'écu Dame-Dieu enbracé, « et, tantost come il furent dedens, ils le geterent jus, « et enbracerent l'escu au diable : il corurent sus à sainte « Iglise premierement, et briserent les abbaïes et les robe- « rent[1]. » On connaît le mot foudroyant d'Innocent III : « Vous avez enlevé les tables d'argent des autels, enfoncé les « sacristies, volé les croix, les images et les reliques[2]. » Les Allemands, entre autres, même les clercs, allèrent si loin dans cette besogne, que le moine Günther, écrivant sous la dictée d'un témoin oculaire, Martin de Pairis, s'ingénie à trouver un mot capable tout à la fois d'exprimer la vérité et de l'amnistier. Sous sa plume, cela s'appelle un « *saint brigandage*, » et, grâce à ce singulier euphémisme, l'abbé de Pairis, dont Günther est le moine et le scribe, se voit décerner le titre de « *prædo sanctus*, » qu'il semble accepter.

Nous dirons la même chose de la « spoliation régulière et méthodique » substituée au pillage de la première heure, et qui dégénéra bientôt « en une sorte de chasse aux reliques[3]. » Il y a là, aussi bien que dans le pillage des trois premiers jours, la preuve manifeste que la certitude de retrouver dans les sanctuaires de la ville impériale les trésors religieux entrevus naguère avait fini par l'emporter sur le respect des injonctions pontificales en faisant taire les derniers scrupules qui avaient empêché les chefs de l'armée de consommer plus tôt l'attentat projeté contre Byzance. En faisant prêcher, comme cela avait eu lieu précédemment[4], la légitimité de la tentative,

1. Ernoul l. c.; *Eracles* l. c.

2. *Innoc.*, *Gesta*. L. 8, *ep.* 133.

3. Est-il nécessaire de faire observer, avec Rohrbacher, que la profanation des reliques stigmatisée ici par Innocent III, n'a rien à voir avec la profanation systématique des reliques dont l'hérésie, au XVIe siècle, et l'impiété révolutionnaire, en 1793, ont eu seules le secret ? — L'or, l'argent, les pierreries, tel était l'objet de la sacrilège rapacité des profanateurs dans l'armée des croisés : *ipsas vero reliquias pro nihilo reputabant*, dit le chanoine anonyme de Langres (*Liber de Translat. reliq. S. Mamantis in Gall.*).

4. « Et... disent que che n'estoit mie péchiés, ains estoit grans aumosnes, car puisqu'il avaient le *droit oir*, qui deserités estoit, bien li pooient aidier à son droit conquerre, et de ses ennemis vengier. » Clari, p. 33.

Digitized by Google

on avait agi moins puissamment sur l'esprit des croisés, qu'en leur montrant, dans la prise de la ville, la conquête assurée des plus grandes richesses religieuses de la chrétienté, dont elle était la dépositaire depuis des siècles.

Le pillage proprement dit et la spoliation postérieure produisirent deux sortes bien distinctes d'objets sacrés, fait observer M. Riant : « les reliques avec ou sans leurs reliquaires, et le mobilier ecclésiastique. » Ce sont ces deux classes de dépouilles religieuses que l'Europe Occidentale devait recevoir de Constantinople jusqu'au milieu dn XIIIe siècle[1], les unes, « parties avec l'attache officielle de l'empereur, des évêques, légats et abbés de l'armée et, postérieurement, du clergé latin de Romanie; » les autres, « apportées par des clercs ou des pélerins isolés, qui se les étaient procurées, soit par voie d'achat, soit de tout autre façon encore moins avouable. » Aujourd'hui, les antiquaires en sont à se demander comment un petit chevalier des environs de Trèves, Henri d'Ulmen, a pu, à lui seul, apporter de Sainte-Sophie dans les villes du Rhin, une aussi prodigieuse quantité de dépouilles saintes, à en juger par ce qui reste encore[2].

C'est maintenant que nous pourrions assister au partage des reliques conquises, suivre ces reliques dans leurs translations d'Orient en Occident, en nous rendant compte des envois officiels et des apports privés. Ce serait aussi le moment de passer à l'examen des nombreux documents auxquels ont donné naissance, comme nous l'avons dit, les translations de tous ces trésors religieux : 1° documents agiographiques ; 2° documents liturgiques ; 3° lettres, actes et chartes relatifs à ces translations ; 4° documents divers, comprenant tous les textes

1. D'après l'important document récemment découvert par M. Miller et mis par ce savant au service de M. Riant pour le troisième volume promis des *Exuviæ*, on peut fixer définitivement les divers apports des reliques de la passion à Paris (Sainte Chapelle) comme il suit : 4 départs de Constantinople, 3 arrivées seulement en Europe.

1239. Sainte Couronne, (1er départ, 1re arrivée à Paris ;
1239 (peut-être avant) : Grande Croix (arrivée en Syrie) ;
1240 environ : Saint Sang, etc., (3e dép. de Const. pour la Syrie) ;
1241. Grande Croix, Saint Sang, etc., (2e arrivée à Paris) ;
1241 (après) : Sainte Lance, etc., (3e arrivée à Paris) ;

Chose extraordinaire, aucune trace n'est restée de la susception finale de la grande croix (1241 ou 1242), ni dans les bréviaires, ni dans les chartes, ni dans les comptes de saint Louis ! (*Journal des Savants*, mai 1878, p. 302).

2. M. Riant appelle quelque part cet Henri d'Ulmen « le dévastateur de Sainte-Sophie. » — *Exuviæ*, I, XXXIV.

Digitized by Google

dont il n'aurait pas été fait mention dans les trois classes précédentes.

Mais nous avons hâte d'arriver à la « grande relique » de Châlons, ainsi que l'appelle Nivelon de Chérizy.

II

Fermons un instant le livre de M. Riant, et ouvrons les lettres que l'auteur avait bien voulu nous adresser au sujet de la relique en question au moment où il se préparait à publier son Mémoire sur les dépouilles religieuses de Constantinople, le savant prélude des *Exuviæ*.

Dans une de ces lettres, M. le comte Riant nous posait, entre autres, les questions suivantes :

1° « En 1205, Nivelon de Chérizy apportait à Châlons le « *Cubitus* de saint Etienne. — Cette relique existe-t-elle en- « core ? — A-t-elle été décrite quelque part ? — 2° Au cas « contraire, à quelle époque a-t-elle disparu ? — 3° Le reli- « quaire a-t-il eu le sort de la relique ? — 4° A-t-on conservé « l'original de la charte de donation relative au *Cubitus*, dont « la copie se trouve dans la *Gallia Christiana ?* »

Un instant nous avions désespéré de pouvoir répondre à ces importantes questions.

« On ignore ce qu'est devenue la relique dont se préoccupe « M. Riant, le *Cubitus* de saint Etienne..... Il ne nous en « reste absolument rien, ni fragment, ni dessin, ni descrip- « tion. Notre vieil annaliste Rapine ne nous en parle aucune- « ment. Cette relique aura disparu à la Révolution. »

C'est en ces termes formels que nous écrivait M. l'abbé Lucot, aujourd'hui archiprêtre de la cathédrale de Châlons, un érudit de premier ordre, un investigateur familiarisé avec nos antiquités diocésaines, à qui nous nous étions naturellement adressé, en premier lieu, pour avoir quelques renseignements de nature à nous guider dans nos réponses à faire aux questions de notre savant correspondant[1].

Cependant, nous nous étions mis à l'œuvre, décidé à tout tenter pour arriver, s'il était possible, à retrouver la trace de la précieuse relique de 1205 et de sa charte de légitimation. Nos

1. On verra plus loin, page 20, note 1, que M. le chanoine Leydier, très-versé, lui aussi, dans la connaissance de nos antiquités châlonnaises, formule une crainte analogue à celle de M. le chanoine Lucot, au sujet de l'existence de notre *Cubitus*.

Digitized by Google

recherches furent couronnées de succès, et bientôt, en réponse à nos premières communications, M. le comte Riant nous témoignait le plaisir qu'il en éprouvait. « Si j'avais, ajoutait-il, « sur les différentes reliques constantinopolitaines dont j'ai à « m'occuper, des notes aussi précieuses que celles que vous « me transmettez, mon travail serait bientôt terminé. »

Ainsi, grâce à Dieu, ni la relique constantinopolitaine, ni sa charte d'authentique n'étaient perdues, et c'est du premier coup qu'il nous avait été donné de pouvoir dire, en présence du *Cubitus* de saint Etienne, ce que le pape saint Léon IX, consacrant la cathédrale de Besançon (1051) disait devant le « Bras » du glorieux premier martyr : « Propriis oculis cons- « peximus os quassatum ictibus lapidantium Judæorum [1] ! »

Notre jugement sur l'identité de la relique dont la seule vue nous avait inspiré presque la joie d'une découverte, avait rencontré ailleurs une hésitation partie d'un scrupule que nous avions respecté sans le partager. Cette dépouille sacrée était-elle réellement un os cubital, et ne prenions-nous pas pour le *Cubitus* du glorieux patron de notre église cathédrale ce qui était la *Costa* du même protomartyr, dont l'*Adventus* a sa fête solennelle marquée au 9 septembre dans les *Ordo* de la cathédrale des XIIIe et XIVe siècles? Telle était la question que se posait M. l'abbé Lucot. Mais après avoir résisté quelque temps, — un jour, du haut de la chaire de la cathédrale, M. l'archiprêtre, dans un discours éloquent, rappela lui-même aux fidèles réunis devant les châsses de la ville, exposées chaque année à leur vénération, le lundi et le mardi de la Pentecôte, qu'ils avaient là, sous les yeux, « la précieuse relique de saint Etienne (le *Cubitus*), rapportée de Constantinople, en 1205, par un évêque de Soissons, Nivelon de Chérizy. » Nous étions ravi d'entendre l'orateur nous donner jusqu'à ce point raison et en aussi solennelle circonstance. Toute hésitation avait disparu pour lui devant la constatation médicale de la sainte relique[2].

Le précieux *Cubitus*, rapporté de Byzance à Châlons-sur-Marne, il y aura bientôt 700 ans par l'illustre croisé que nous avons dit, existe donc toujours dans la cathédrale de cette ville, qui ne s'en est séparée en 1793 que pour en confier la

1. *Bullarium*, I, 605.

2. Nous avions, fait constater par la science que la relique est bien un *os cubital*. Le médecin chargé de cette vérification, le docteur Grisou, de Châlons, avait caractère officiel à cet effet, délégué qu'il avait été récemment par Mgr l'évêque, avec le docteur Delacroix, pour une autre vérification du même genre.

Digitized by Google

garde à des mains dignes et pour le soustraire aux profanations. C'est en 1805, que la relique a été placée pour la première fois dans le reliquaire de cristal désigné sous le nom de « Châsse de S. Etienne » et où se trouvent en même temps, renfermées dans un petit médaillon, deux parcelles du « Chef » du même saint[1].

Il restera toujours inexplicable comment le silence le plus profond s'est fait tout-à-coup, à partir d'une certaine époque, sur la présence du *Cubitus* dans la châsse que nous venons de dire. Ce qui nous étonne encore davantage, c'est que le bréviaire châlonnais de 1840, voulant mentionner cette châsse se soit contenté de reproduire une phrase empruntée textuellement à un bréviaire antérieur (1736) qui évidemment visait une autre châsse, aujourd'hui disparue, où se trouvaient réunies deux reliques de saint Etienne : celle *de Capite* que nous possédons toujours, et l'antique *portio sanguinis* dont nous n'avons pu encore retrouver la trace.

Voici la phrase en question, telle que le bréviaire de 1840 l'a prise, mot pour mot, nous le répétons, dans le bréviaire de 1736, donné par Mgr de Choiseul :

« Habetur in Ecclesia catalaunensi capsula inaurata, in qua quædam portiones capitis et *sanguinis* beatissimi protomartyris Stephani religiose asservantur. »

Une telle indication, revêtue d'un caractère officiel, était de nature, il faut bien le dire, à dérouter plus les intrépides recherches[2]. Comment aller demander la « grande relique » du

1. Ces deux parcelles, nous nous en sommes assuré, n'ont constitué primitivement qu'un seul et même fragment : la relique *de parte capitis superioris S. protom. Stephani ad modum unius unciæ*, etc., rapportée de Rome à Châlons, en 1253, par Pierre de Hans, qui la donnait à sa cathédrale la même année. Nous avons sous les yeux l'original de sa charte d'authentique (Rome, 28 décembre 1253). — Plus tard, en 1309, il y a eu la donation d'une autre parcelle » *du chief de mon signeur saint Estève*, » faite par « Jehans sires de Joinville » qui avait reçu cette relique de « li prince de Antioche, » comme il résulte de la charte originale dont nous devons la copie à l'obligeance de M. Vétault, l'ancien et savant archiviste du département de la Marne, document que nous nous proposons de publier plus tard avec d'autres instruments du même genre.

2. Au moment où nous recevions la première lettre de M. Riant, paraissait à Châlons, une brochure publiée par un vénérable chanoine, M. Boitel, sur les différentes reliques que possèdent les églises de la ville. Malheureusement le paragraphe intitulé : *le Trésor de la cathédrale*, se tait absolument sur la présence de notre *Cubitus* dans ce Trésor, et se borne à reproduire en abrégé la mention incomplète et inexacte du bréviaire de 1840. Grande avait été notre déception à la lecture de ces pages qui ne pouvaient qu'ajouter à notre crainte de ne pouvoir mettre la main sur aucun vestige de la précieuse relique de 1205!

Digitized by Google

patron de la cathédrale à une châsse si clairement désignée comme étant exclusivement consacrée à deux autres reliques du même glorieux protomartyr, très-précieuses, mais d'une importance relativement secondaire ?

C'est à l'erreur dans laquelle on était tombé en copiant, sans contrôle, et en introduisant dans le bréviaire de 1840 l'indication fournie par le bréviaire de 1736, qu'est dû le silence qui a continué, à partir de cette date, à régner sur la présence du *Cubitus* dans la châsse dite « de saint Etienne. »

Somme toute, c'est un silence de plus de soixante ans, si l'on compte les années qui ont précédé 1840, car il nous a fallu remonter jusqu'à 1805 pour rencontrer la première pièce authentique constatant qu'au commencement de ce siècle le *Cubitus* du patron de la cathédrale de Châlons existait dans le Trésor de cette église, accompagné de sa charte originale donnée en 1205 au chapitre par Nivelon de Chérizy.

Cette pièce est un *Vidimus* rédigé en bonne et due forme par un homme compétent dans la matière, M. l'abbé Becquey, délégué par l'évêque de Meaux de qui relevait alors le diocèse de Châlons, pour procéder à la vérification des reliques de « l'église de Saint-Etienne » au moment où le culte venait d'y être rétabli.

La première partie de cette pièce nous a donné la description complète de la précieuse relique, description dont nous avons nous-même constaté la parfaite exactitude avant d'en envoyer copie à M. le comte Riant en réponse à l'une de ses questions. Ouverture faite « d'un petit sac de damas vert [1], » portant cette inscription : « Relique de saint Etienne, » on avait trouvé, dit le *Vidimus*,

« Un os de bras, le *Cubite* (sic), de la longueur de trois pouces sur un pouce et demi de circonférence, enchassé aux deux extrémités par un ornement d'argent vermeillé, de la longueur d'un pouce à l'une de ses extrémités, et de six lignes à l'autre : ledit ornement en vermeil, den-

1. Combien il est regrettable que ce « petit sac de damas vert » n'ait pas été conservé ! C'est sans doute dans ce sac que le précieux *Cubitus* a été placé par une main pieuse lors du pillage de la cathédrale en 1793. Nous avions souvent entendu dire autrefois à notre vénérable ami M. Martin de Noirlieu, mort curé de St-Louis d'Antin (Paris), qu'il était à sa connaissance qu'on avait soustrait les reliques de la cathédrale aux profanations de la Révolution. Le nom de la personne à qui l'on doit la conservation de notre *Cubitus*, en particulier, était sorti de notre mémoire. Nous l'avons retrouvé dans des documents authentiques que nous donnons plus loin.

Digitized by Google

telé et ciselé, et les deux bouts terminés par un petit morceau de même matière, que traverse un fil de laiton. »

Dans la seconde partie du *Vidimus*, on lit :

« On nous a présenté une authentique de parchemin, en bonne forme, de la donation de cette relique de l'os *cubite* d'un des bras de saint Etienne, premier martyr, faite à l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne le [1]... de l'an mil deux-cents-cinq, par Charles de Novelo [2], passant à Châlons, à son retour de la Terre-Sainte [3]. Laquelle précieuse relique, renfermée dans un vase de cristal... »

Le reste de la pièce ne fait que traduire le texte de la charte, sauf l'observation concernant « le sceau de cire verte attenant à l'authentique par un cordon de soie jaune [4]. »

La Providence veillait sur les destinées de notre précieux *Cubitus*. Le voilà vidimé à un moment où il se trouve encore là des témoins du culte public dont il a été l'objet jusqu'à la Révolution. Plus tard, ces témoins allaient disparaître, pour ne pas être remplacés ! M. Becquey avait été précédemment chanoine de la cathédrale de Châlons. C'est ce qu'il a soin de rappeler en procédant d'office à la reconnaissance de la relique, ajoutant qu'en cette qualité d'ancien membre du chapitre de cette église,

« Il déclare être à sa connaissance que ladite relique est la même qui, possédée par ledit chapitre de Châlons, était portée à toutes les processions solennelles et exposées avec les autres reliques dont cette cathédrale était enrichie, sur l'autel des châsses, les lundi et mardi

1. La charte de Nivelon n'indique pas le jour de l'*Adventus* de la relique. Nous suppléerons plus loin à cette omission.

2. C'est ainsi que se trouve écrit le nom de l'évêque de Soissons également dans l'*Inventaire* que possède l'évêché de Châlons. La *Table chronologique* de Cocquault (Reims, 1650) écrit « Nivel. »

3. Nous rectifions cette inexactitude historique dans le commentaire que nous donnons plus loin de la charte de l'évêque de Soissons.

4. Ce sceau de Nivelon de Chérizy existe toujours, avec le contre-sceau dont a omis de parler le *Vidimus*. Ce silence étonne de la part de M. Becquey, ordinairement si complet dans les authentiques qu'il délivre, où figurent tous les détails de nature à intéresser. Le sceau a la forme ogivale que nous offrent presque tous les sceaux d'évêques à compter de la fin du XIIe siècle et pendant les deux siècles suivants, dit M. de Wailly. Le prélat est représenté debout, en habits pontificaux, donnant la bénédiction de la main droite et tenant la crosse de la main gauche. On lit sur le sceau : *Sigill. Niv* [elonis...] *epi suessionensis*. Le contre-sceau est orbiculaire. L'empreinte porte une colombe en marche, autour de laquelle on lit, en majuscules, les unes romaines, les autres gothiques : *Signum Nivelon. epi.* C'est un curieux exemple du mélange de l'alphabet romain et de l'alphabet gothique. Voir, sur cette question paléographique, le Dict. de Diplomatique (Migne), col. 363, 364.

Digitized by Google

de la Pentecôte; ce que MM. Vallois et Meunier, témoins, anciennement attachés à la même église cathédrale, ont reconnu avec lui, » ajoute-t-il.

Nous avons vu, il y a un instant, comment le reliquaire actuel « de saint Etienne » a été confondu par les rédacteurs du bréviaire châlonnais de 1840 avec le reliquaire mentionné au bréviaire de 1736 (fête du 3 août). Le *Vidimus* de 1805 nous donne la preuve évidente que le reliquaire d'aujourd'hui, loin d'être le même que celui qui est visé dans le bréviaire de 1736 ne remonte pas au-delà de 1805, époque à laquelle on y a placé, pour la première fois, le *Cubitus* récemment vidimé.

Cette preuve nous est fournie surabondamment par les pièces authentiques que nous avons sous les yeux :

« Nous déclarons, dit d'abord le *Vidimus* déjà cité, que la dite relique (le *Cubitus*) est munie de tous les témoignages d'authenticité, qui permettent qu'elle soit exposée, comme par le passé, à la vénération des fidèles, *et qu'elle soit placée*, à cet effet, dans une châsse que lui *destine* la paroisse de Saint-Etienne, ainsi qu'à la relique *ex capite S Stephani*, enfermée dans un médaillon en argent doré, enrichi de *filagrammes* (filigranes) et d'ornements gravés, long d'environ un pouce et demi, large d'un pouce....., fermé par devant par une glace bombée, laquelle laisse apercevoir deux portions d'ossements de la tête, non assujetties[1]. »

C'est le 1er juin 1805 que la relique est déposée officiellement, et devant témoins, dans la châsse « destinée » à la recevoir, châsse qui n'est autre, comme nous en avons acquis la certitude, que la pyxide précédemment suspendue, au-dessus du maître-autel de la cathédrale, au ciel du baldaquin et où l'on conservait les saintes Espèces[2].

Le procès-verbal du « placement et de la déposition » est formel à ce sujet :

« Nous avons placé, y dit le délégué (toujours M. Becquey) au milieu d'un reliquaire de cuivre doré d'or moulu, de forme circulaire, haut d'un pied, ayant environ sept pouces de diamètre, surmonté d'un

1. Il importerait souverainement de réunir ces deux portions en un seul fragment, et d'assujettir la relique dans le médaillon en question.

2. La poulie qui servait à la suspension existe encore au ciel du baldaquin surmontant le maître-autel, et au-dessous de la pyxide se trouve un fort anneau de cuivre doré caché aujourd'hui dans le socle de bois du reliquaire. L'anneau supérieur a disparu. Mais la boule de cuivre qu'il traversait est restée sur le dôme dont parle le *Vidimus*. Il n'est pas jusqu'au deux pitons de fer doré, l'un à boucle, l'autre à crochet, où était fixée la chaîne de suspension, qui ne se voient encore à la base de l'une des colonnes du baldaquin. — *Pyxis ad hostias deputata desuper majus altare pendere solebat.* Du Cange.

Digitized by Google

dôme que supportent six consoles enrichies de têtes de chérubins et de divers ornements, lesquelles consoles entourant un globe de cristal, une tige au haut de laquelle nous avons fixé un médaillon.... où sont renfermées deux parties d'ossements du Chef de saint Etienne, et à laquelle tige nous avons lié avec un fil en soie rouge un os du bras, le *cubite*, du même saint martyr. Les pièces authentiques ont été déposées au même instant dans la base du dit reliquaire[1] »

Comme on le voit, ce reliquaire est désormais à l'abri de toute méprise semblable à celle dont les rédacteurs du bréviaire châlonnais de 1840 ont été victimes, pour avoir copié trop fidèlement le bréviaire de 1735. On ne confondra plus la châsse de saint Etienne avec une châsse disparue sans avoir laissé de traces, du moins que nous sachions.

Mais où la protection d'en haut se manifeste avec le plus d'évidence, en faveur de notre relique byzantine, c'est dans l'heureux concours de circonstances auquel nous devons sa miraculeuse conservation.

Comme toutes les autres reliques de la cathédrale de Châlons, le *Cubitus* de saint Etienne avait couru le plus grand danger de disparaître dans l'incendie de cette église, le 21 janvier 1668, où se trouva brûlé le « Bras » de saint Alpin. Lors de l'ouverture de la châsse de ce saint, par Mgr de Choiseul, on ne rencontra plus qu'une portion « assez notable de cette précieuse relique » perdue au milieu « d'ossements réduits en charbon[2]. »

Echappée à ce péril en 1668, la relique constantinopolitaine devait, en 1793, trouver un abri sûr à l'Hôtel-Dieu de Châlons, entre les pieuses mains de l'une des religieuses de cet établissement, dont le nom béni : la sœur Maupas, doit être associé, à celui d'une autre « sœur hospitalière, » la sœur Areintz, qui, de son côté, dans les mêmes conjonctures, sauvait les reliques de saint Quentin, de saint Louvent et de saint Lumier. C'est « au moment de la mort » de la sœur Maupas, que l'on trouva chez elle « les précieuses reliques du Chef et du *Bras* de saint Etienne. » Au lendemain de son décès, elles furent recueillies par la belle-sœur de la religieuse,

1. Nous avons constaté qu'elles y sont toujours renfermées. — Voir le *Procès-verbal du placement des reliques de S. Etienne, premier martyr, de S. Alpin et de S. Lumier, év. de Châl., de S. Louvent, de S. Saturnin, martyrs, et des martyrs de Trèves*, aux Arch. de la cath. de Châlons.

2. Voir le *Procès-verbal de la reconnaissance des reliques de S. Alpin*. par M. Becquey, aux Archives de la cathédrale.

Digitized by Google

la « dame veuve Maupas, » d'Allemant (Marne), qui les remit à M. Hurault, alors curé de la paroisse de Saint-Etienne [1].

Comme on le voit, notre « grande relique » byzantine a son histoire, et cette histoire qui, pour nous, commence en 1205 par la translation du *Cubitus* de Constantinople à Châlons, traverse une de ses phases les plus émouvantes en 1793, sous la tourmente révolutionnaire, pour prendre une nouvelle vie, en 1805, dans les documents authentiques dont nous avons voulu faire passer quelques extraits sous les yeux du lecteur.

Curieux rapprochement ! La relique constantinopolitaine est apportée à Chalons en 1205, et c'est en 1805, juste à six siècles de distance, année pour année, qu'après un court exil, qui devait la sauver à l'heure du pillage [2], qu'elle rentre triomphalement chez elle et reprend sa place sur l'autel où l'avait déposée Nivelon de Chérisy en en confiant la garde au chapitre de la cathédrale.

III

L'histoire de notre *Cubitus* compterait une page importante de plus, si le bréviaire châlonnais de 1840 avait mentionné sa présence dans la nouvelle châsse que la paroisse de Saint-Etienne lui avait « destinée » et où il fut placé en 1805. Le nouveau Propre diocésain, déposé naguère aux pieds de sa sainteté Léon XIII par Mgr l'évêque de Châlons, suppléera à cette omission, si Rome agrée, dans la teneur du projet, l'addition proposée et destinée à faire suite à la ve leçon de l'office de l'Invention de saint Etienne. Grâce à cette mention, due à l'initiative de l'éminent prélat qui s'efforce de ramener, dans le nouveau Propre, tant d'autres précieux souvenirs du glorieux passé de l'Eglise fondée par saint Memmie, Châlons ne saurait oublier, dans l'avenir, que le Trésor de sa cathédrale pos-

1. Voir le *Procès-verbal de la reconnaissance des reliques de S. Alpin*, par M. Becquey, aux Archives de la cathédrale de Châlons (1805, 19 mars). Inutile de faire observer que les reliques en question, du *Chef* et du *Bras* de S. Etienne ne sont autres que les deux parcelles *de Capite* et le *Cubitus*.

2. Voir Barbat. *Histoire de Châlons*, pp. 80, 81. — Cf. La *Déclaration* de Pierre Meunier, piéton de la préfecture de la Marne, chargé du transport (novembre 1793) à l'Hôtel-de-Ville des objets mobiliers de la cathédrale. Cette déclaration, faite en présence de MM. Meunier-Clauzet, Jayen et Mélinet, est du 13 août 1806. Pièce manuscrite, aux Archives de la cathédrale.

Digitized by Google

sède toujours l'antique palladium si cher à nos pères, cette relique dont le culte a occupé, durant de longs siècles, une si large place dans son ancienne liturgie, ainsi que l'on peut s'en convaincre en se reportant aux monuments liturgiques contemporains de sa susception [1].

Il existe à Châlons quatre de ces vieux témoins des premiers honneurs décernés, dans cette cité, à notre précieux *Cubitus*. Ce sont d'abord les trois exemplaires de l'*Ordo* suivi à la cathédrale, notamment au XIIIe et au XIVe siècle, et l'*Ordo* de Toussaints [2]. Ces quatre manuscrits, parfaitement conservés, sont la propriété, l'un de Mgr l'évêque, le deuxième du chapitre, le troisième du grand séminaire, auquel il a été donné par M. le chanoine Leydier. Pour le dire en passant, nous félicitons vivement M. Leydier de la pensée qu'il a eue de compléter ce manuscrit, comme il l'a fait, tant à l'aide de l'*Ordo* de la cathédrale que de celui de Toussaints [3]. Ce dernier est aux Archives de la Marne [4].

Le manuscrit de la cathédrale, consulté isolément par un éminent critique, avait d'abord laissé dans l'esprit de ce savant un doute sur la nature des reliques contenues dans le *philaterium* dont parle l'*Ordo*, et que l'on plaçait sur l'autel, entre deux cierges, à la messe de l'*Adventus cubiti* ? Etait-ce réellement le *Cubitus* que renfermait ce reliquaire ? Le manuscrit

1. Aux différentes raisons qui nous avaient fait craindre un instant que le *Cubitus* ne fût plus en notre possession, nous aurions pu ajouter ce que dit M. le chanoine Leydier dans une note sortie de sa plume en 1853, et que nous avions consultée : « On possédait, dit cette note manuscrite, au Trésor de la cathédrale de Châlons..., l'*os du coude* et une côte de saint Etienne, etc. Ces reliques, ajoute la note, *ont été sans doute perdues* pendant la Révolution. » — Voir l'*Ordo* du XIIIe ou XIVe siècle de la biblioth. du grand séminaire de Châlons.

2. Un cinquième manuscrit du même genre et de la même époque nous a été signalé par M. le chanoine Lucot. Nous l'avons consulté à la Bibliothèque nationale. Cet autre *Ordo* châlonnais, de la fin du XIIIe siècle (anc. fonds latin, n° 10,579) se trouve catalogué sous le titre inexact de *Rituel de Châlons*.

3. M. le chanoine Leydier aura été l'un des premiers à relever la note marginale qui, dans l'*Ordo* du grand séminaire et dans celui de Toussaints, indique, aux secondes vêpres de S. Barthélemy (24 août) la mémoire *de sancto Ludovico*, note du plus haut intérêt qui, en nous permettant d'assigner à ces deux manuscrits leur vraie date à quelques années près, nous montre combien l'Eglise de Châlons mit d'empressement à faire entrer dans sa liturgie le culte de ce saint roi, canonisé « vers le milieu de 1297. »

4. Voir l'analyse des deux premiers documents dans l'*Usuaire de la cath. de Châlons*, publié par M. le comte Ed. de Barthélemy (1878).

Digitized by Google

de la cathédrale ne l'indique en aucune façon [1]. Mais les trois autres exemplaires, que nous avons sous les yeux, tranchent formellement la question dans le sens de l'affirmative. Chacun des trois désigne expressément le « philaterium *Cubiti* » comme étant celui que l'on plaçait sur l'autel à la fête du 11 octobre. Evidemment, ce reliquaire n'était autre que celui dans lequel Nivelon de Chérizy avait rapporté de Constantinople à Châlons la sainte dépouille du glorieux protomartyr. Dans ce reliquaire se trouvait le « vase de cristal » dont parle la charte d'authentique, ainsi que nous le verrons plus loin, et où était renfermée la relique.

Quant à la date de la fête de l'*Adventus Cubiti*, elle nous est certifiée par tous les monuments contemporains de son institution. Tous portent, comme date de cette fête : *Quinto Idus octobris*. Nos bréviaires des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles la placent également au 11 octobre.

Dom François, dans son Histoire manuscrite de Châlons, fait observer que cette date manque dans la charte de Nivelon ; mais le savant bénédictin a soin d'ajouter que selon « l'ancien calendrier manuscrit de la cathédrale, cela se passa au mois d'octobre : *Quinto Idus octobris* [2]. »

Dans l'une des lettres que nous avait adressées M. le comte Riant et dont nous parlions précédemment, se trouvaient posées les questions suivantes : — « L'arrivée de la relique (le « *Cubitus*) a dû donner lieu à l'institution d'une fête de sus- « ception avec ses offices complets. — Pourrait-on rechercher « cet office dans les livres liturgiques du diocèse, imprimés « ou manuscrits (entre 1205 et 1550, mais pas plus tard) ? »

A quelque temps de là, M. Riant, à qui nous avions fait connaître le résultat des recherches dont, à notre prière, le savant M. Lucot avait bien voulu s'occuper, nous répondait que « Grâce aux indications liturgiques qu'il en recevait, Châlons « allait combler bien des lacunes dans son travail [3]. »

Plus tard, M. Riant se mettait en relation directe avec M. le chanoine Lucot et en recevait de nouvelles lumières [4].

1. Il se borne à dire : « Ad missam, ponitur philaterium beati Stephani super altare cum duobus cereis. »

2. C'est à l'obligeance de M. le chanoine Lucot que nous devons l'indication de ces renseignements. Cf. le *Kalendarium* des *Exuviæ*, II, 299.

3. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur.

4. M. le comte Riant s'est montré reconnaissant, et surtout bon juge, en consacrant à M. l'abbé Lucot les lignes que voici, dans une note du 1er vol.

Digitized by Google

Toutefois, si l'arrivée du *Cubitus* a donné lieu à la fête solennelle de susception que présida l'illustre croisé, porteur de la relique, cet *Adventus* mémorable, qui a laissé des traces si profondes dans tous les monuments liturgiques de l'époque, n'a pas fait naître d'offices spéciaux. Du reste, ce n'est point dans les cathédrales, non plus que dans les abbayes de premier ordre, par exemple Saint-Denis, Corbie, Clairvaux, Citeaux, qu'il faut s'attendre à trouver des offices particuliers à la susception des reliques constantinopolitaines. La raison en est que longtemps avant la IVe croisade les grands sanctuaires de l'Occident étaient déjà pour la plupart richement pourvus de reliques orientales.

« Au contraire, nous dit M. Riant, plus un sanctuaire était isolé des grands centres chrétiens, plus il était pauvre avant l'arrivée de la relique byzantine, plus aussi cette arrivée était jugée digne d'un long office annuel, à leçons nombreuses et étendues[1]. » C'est peut-être à la richesse de notre *Armariolum reliquiarum* d'alors, selon le mot employé dans nos *Ordo* châlonnais du temps, que se rattache la cause de cette absence de leçons particulières dans l'office de la nuit de l'*Adventus Cubiti*.

L'office indiqué au bréviaire châlonnais du XIIIe siècle[2] et aux différents exemplaires de l'*Ordo* de la même époque est du rite *tertium dupleæ*, qui correspond à notre « double de seconde classe, » au romain[3]. Cet office est le même que celui de l'Invention de saint Etienne (3 août), sans rien de propre. Les missels du XVe siècle renvoient, pour la messe de la même fête, à celle de l'*Adventus reliq. sancti Stephani*, qui est, à peu de chose près, la messe du 26 décembre : *In natali sancti Stephani*.

A quelle époque précise a disparu la fête de l'*Adventus Cubiti*, fixée, sans aucun doute, comme nous venons de le voir, au 11 octobre, dès le premier moment de son institution, quoique la charte de Nivelon ne prescrive ni ne dise rien sur ce point?

de ses *Exuviæ* (p. CCXIX) : « Je dois ici, dit-il, remercier M. le chanoine Lucot, dont la compétence exceptionnelle dans toutes les matières d'archéologie liturgique m'a permis de rectifier un certain nombre d'erreurs. »

1. *Exuviæ*, I, CXIV.

2. Voir le *Breviarium cathal.*, de la *Bibliothèque nationale*. C'est un Bréviaire *totum* ou plenier, noté, mais incomplet (ancien fonds latin, n° 1269). — Cf. le *Missale Confratriæ charitatis cathal.* de la même Biblioth. (anc. fs lat., n° 885).

3. L'indication de ce rite a été postérieurement ajoutée au Calendrier du *Breviarium cathal.* de la Bibliothèque nationale que nous avons sous les yeux.

Digitized by Google

C'est en 1665 que nous voyons, sous Mgr Vialart, disparaitre du même coup du bréviaire chalonnais et la fête de l'*Adventus Costæ Sancti Stephani* (9 septembre), et celle de l'*Adventus Cubiti*, que nos bréviaires et nos missels des xve et xvie siècles, et même le bréviaire publié en 1636 par Mgr Henri Clausse, avaient maintenues religieusement, après les avoir empruntées aux bréviaires et aux missels contemporains de leur institution.

Le bréviaire de Mgr Vialart laissait toutefois subsister une autre fête relative aux reliques de notre glorieux protomartyr, celle de l'*Adventus reliquiarum*, tombant le 20 juin, et plus ancienne que celles des deux autres « Arrivées[1]. » Ce troisième *Adventus* ne devait pas trouver grâce devant un nouveau bréviaire, celui de Mgr de Choiseul (1736) où fut introduite, à la fête de l'Invention de saint Etienne, la mention des reliques de ce saint si malencontreusement reprise par le bréviaire de 1840, alors que l'une des deux reliques en question avait disparu, la *portio sanguinis*, et que depuis 1805, le reliquaire nouveau renferme le *Cubitus* avec les deux parcelles *de capite* du premier martyr.

De ce que nous venons de voir, il résulte que Châlons, à l'instar, notamment de Saint-Victor et de Paris, compte parmi les Eglises qui, durant la grande diffusion des reliques constantinopolitaines dans les sanctuaires d'Occident, ont attesté leur culte pour les saintes dépouilles venues de Byzance à la suite de la ive croisade, « en instituant autant de fêtes commémoratives qu'elles avaient reçu de fois de fragments du corps de leurs patrons. » De plus, c'est dans notre province ecclésiastique que se célébrait la fête centrale, en quelque sorte, de l'*Adventus* général de toutes les reliques apportées de Byzance, après 1204, dans le nord de la France. Nous voulons parler de la grande fête des reliques instituée à Soissons, la ville par excellence des reliques niveloniennes jusqu'à la Réforme.

Durant les six siècles qui nous séparent de la ive croisade, dit M. Riant, les livres liturgiques ont changé bien des fois dans leurs détails, surtout aux époques de la Renaissance et

1. Il y a dans l'*Ordo* manuscrit de la cathédrale de Châlons la trace d'une fête de l'*Adventus reliquarum sancti Stephani* tombant le 11 octobre. Le titre, à l'exception des deux premiers mots, a été gratté et on a substitué le mot CUBITI au mot *reliquiarum*.

Digitized by Google

du Jansénisme. Or, parmi « les rares séries ininterrompues de bréviaires qui nous présentent la liturgie d'un diocèse dans ses transformations successives depuis le XIIIe siècle jusqu'au XIXe [1], » Châlons tient sa place entre Langres et Amiens, en ce qui regarde le point que nous traitons. Seulement, si Châlons a eu à regretter de voir disparaître de son Calendrier local, notamment la fête commémorative de la susception de sa « grande relique, » le *Cubitus*, il peut se consoler d'une certaine façon à la pensée que les leçons de l'office de cette fête n'ont jamais eu qu'un caractère général, sans relation avec le document officiel, la charte de Nivelon, qui eût été cependant si propre à fournir un texte de leçons appelées à mériter le rang de « sources historiques » au cas où la charte, ni en original ni en copie, ne fût point parvenue jusqu'à nous.

Mais comment expliquer que la relique de 1205 soit venue directement de Constantinople à Châlons, apportée par un des cinq évêques de la IVe croisade qui, nous le répétons, l'avait très-probablement destinée, en premier lieu, à Soissons, sa ville épiscopale ? Telle est la question qui s'offre actuellement à notre examen.

(*A suivre*).

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. *Exuviæ*, I, XIX.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

Cruce et aratro

CHAPITRE I

ANCIENNE ABBAYE D'IGNY

Le XIIIe siècle, cet âge héroïque de la chevalerie et des croisades, fut aussi remarquable par la ferveur religieuse qui couvrit de nouveaux ordres et de nouveaux monastères la France catholique. La règle de Saint-Benoît, à laquelle saint Bernard devait donner un si vif éclat en embrassant la réforme de Cîteaux, prit une part active à ce grand développement de la vie monastique. Notre pays de Reims, si chrétien, fut dignement représenté dans ce mouvement religieux, et vit bientôt se former dans son sein de nombreuses communautés. C'étaient Igny (1126), qui devait bientôt, en prenant de l'extension, voir deux de ses filles, Signy (1135) et Laval-Roy (1148), affirmer sa vitalité énergique et féconde ; Chéhéry (1147) ; Elan (1148), et Bonne-Fontaine (1152).

Déjà cependant, le pays rémois avait donné asile, dans les siècles précédents, à plusieurs maisons de la même règle, mais non de la même observance.

Saint Remi, saint Basle, saint Nicaise, Hautvillers, saint Thierry, de la congrégation de saint Maur ; Mouzon et Novy, de la congrégation de saint Vanne, fruits de la piété de nos archevêques, de nos rois, de nos seigneurs, et monuments de la libéralité des habitants, attestaient la vivacité et l'énergie de la foi pratique de nos pères.

§ 1

FONDATION D'IGNY. — RÉSUMÉ HISTORIQUE

Igny (*Igniacum*) fut fondé en 1126, par Renauld II de Martigné des Prés, XLIXe archevêque de Reims. Cette abbaye qui devait, dans la suite, prendre de si grands développements, était la quatrième fille de Clairvaux et suivait la réforme de Cîteaux. Saint Bernard, à qui notre diocèse est redevable de

Digitized by Google

si grandes obligations, qu'on voulut le choisir en 1138 pour succéder à Renauld, prit à cette fondation une part active. Ce grand saint avait conçu pour ce monastère une si vive affection qu'il aimait à le visiter souvent, et son souvenir s'est conservé dans le nom d'une fontaine située dans l'enclos du monastère[1], et qui, de nos jours encore, s'appelle Fontaine de saint Bernard.

Le site d'Igny, dans un endroit désert, en fait un lieu bien propre à porter au recueillement et à la méditation. Aussi vit-on, dès les commencements, nos archevêques aimer à y venir passer plusieurs jours, afin de se retremper dans la prière et au contact de la piété des religieux. L'exemple des premiers pasteurs du diocèse fut bientôt suivi par les membres les plus illustres du clergé de Reims, et Igny devint alors la Thébaide chérie de nos ancêtres.

Les trois premiers siècles de l'existence de cette abbaye sont une période de gloire et de splendeur. Peu de temps après son établissement, nous la voyons fonder Signy et Laval-Roy, fournir des abbés à ces monastères et même à celui de Clairvaux, posséder dans son sein des hommes aussi distingués par leurs connaissances variées que par leur profonde piété, et compter dans les XIIe et XIIIe siècles jusqu'à trois cents religieux.

Après cette ère de prospérité vint la décadence, qui ne fut pas, comme dans beaucoup d'autres communautés, le résultat du relâchement des religieux, mais la funeste conséquence des modifications apportées dans le gouvernement du monastère, par l'introduction des abbés commendataires. Cette décadence fut telle qu'en 1744, au moment où D. Guyton visitait Igny, cette communauté ne comptait plus que cinq religieux[2].

1. Voici en quels termes les Annales de Cîteaux rapportent la fondation d'Igny : « Anno J. C. M. C. XXVII, Cisterciij XXX. — Quo tempore Ebracum Morimundus, plùs minùsve, Claravallis Igniacum generavit in diœcesi Remensi noto et celebri satis fundatore Rainaldo a Pratis Archiepiscopo Remensi, qui Philippum Ludovici Crassi filium Remis in regem Francorum consecravit; sed abbate notissimo sanctissimoque nempè Humberto, Priore Claravallis, quem S. Pater Bernardus sibi substractum, mittendis filiis proposuit, sicut seipsum. « Non ulla domus sanctiores abbates habuit; non ulla sancto Patri fuit dilectior. » (Ann. Cisterc.)

2. Le voyage littéraire de D. Guyton en Champagne a été publié dans la 1re année de la *Revue de Champagne et de Brie*, 10e livraison, p. 278. Nous nous écarterons souvent dans ce travail des notes de D. Guyton, surtout pour la succession des abbés, parce que son opinion est contraire aux données historiques des auteurs modernes et surtout du *Gallia christiana*.

Digitized by Google

Ce régime de l'abbaye en commende fut très-nuisible à l'essor des vocations religieuses. En effet, l'abbé commendataire jouissait de la partie la plus considérable des revenus et réduisait les religieux au strict nécessaire. Ces abbés, nommés par le roi, n'avaient aucun pouvoir sur les religieux, le gouvernement intérieur et spirituel était confié à un supérieur qui prenait le titre de Prieur claustral ; leur autorité était donc purement temporelle. La perception des revenus, l'acquittement des charges de l'abbaye et la distribution des aumônes étaient de leur ressort. Il est facile de voir combien ce funeste état de choses entravait la prospérité des maisons religieuses, en leur retirant toute autorité sur le fruit de leur travail, et en les forçant à la plus rigoureuse parcimonie dans les dépenses du culte. Le devoir de la charité, si en honneur dans l'ordre de saint Benoit, ne pouvait pas non plus s'exercer aussi librement : le manque de ressources restreignait les aumônes et privait les religieux de cette consolation à laquelle ils attachent un si grand prix.

Ces inconvénients, que nous signalons ici, n'étaient pas particuliers à l'abbaye d'Igny. La situation était la même dans toute la France : aussi constate-t-on, à cette époque, une décadence générale dans tous les monastères soumis à ce régime. Il y eut, nous le savons, de nobles exceptions parmi les abbés commendataires, et c'est pour nous un bonheur véritable d'en constater une bien honorable pour notre diocèse. C'est durant la prélature de M. Charles de Coucy, vicaire-général de Reims, qu'eut lieu la construction, en 1787, de la nouvelle chapelle. C'est à lui aussi que l'on doit les réparations importantes qui furent exécutées à cette époque dans les bâtiments. Ce double fait nous permet de conjecturer, sans crainte de nous tromper, le désintéressement dont fit preuve M. de Coucy qui, trente ans plus tard, en 1817, devait monter sur le siége de Reims, auquel il appartenait déjà par sa naissance [1].

II. — BIENFAITEURS D'IGNY. — POSSESSIONS DE L'ABBAYE

La liste des bienfaiteurs d'Igny serait trop longue à dresser, bornons-nous à citer les principaux.

Le vallon dans lequel se trouve situé le monastère était la

1. Monseigneur de Coucy (Jean-Charles), était né au château d'Ecordal, village des Ardennes, canton de Tourteron. Il mourut à Reims, le 9 mars 1824, dans sa 78e année.

Digitized by Google

propriété de Renauld. Ce prélat l'abandonna à la nouvelle communauté, fit construire les bâtiments, et attribua en outre au nouvel établissement tous les biens qu'il possédait aux environs, ainsi que la terre et le fief de Montaon, situé à Bagneux, canton d'Anglure. Ces libéralités, confirmées en 1130 par le même prélat, et ratifiées en 1128 par le roi Charles-le-Gros, méritèrent au pieux archevêque le titre de premier fondateur, *primi fundatoris*, comme le mentionne la pierre que les religieux posèrent sur son tombeau, lors de la construction de la nouvelle chrpelle [1].

Samson de Mauvoisin, son neveu et son successeur sur le siége métropolitain de Reims, continua à l'abbaye la même bienveillance et mérita d'en être appelé le second fondateur. On lui est surtout redevâble de manuscrits précieux dont il enrichit la bibliothèque du monastère.

A leur suite et à leur exemple, nous voyons les seigneurs du voisinage rivaliser de munificence. Ainsi, ceux de Braine, dans la personne d'André de Baudiment, et d'Agnès de Champagne, sa femme, du consontement de leurs fils Guillaume et Guy, donnèrent la ferme de Ressons avec le vallon contigu ; Henri de Châtillon renonça en faveur de la nouvelle maison aux dîmes de Montaon, et Gaucher de Nanteuil, par son testament, lui laissa de nombreuses propriétés territoriales.

Ponsard, seigneur d'Arcis, donna aux religieux, à son départ pour la Terre-Sainte, la ferme de Raroy ou Raray ; et de plus, sur le bord des bois qui entouraient leur vallée, un terrain qui ne devait avoir de limites dans toute sa longueur que la portée d'une flèche lancée par un bras vigoureux. Cette fixation indécise fut la cause de fréquentes discussions qui se renouvelèrent en 1786 ; et le terrain contesté se nomme encore aujourd'hui le *Différend*, bien que le peuple ait pris ce nom dans un autre sens, et en ait fait une espèce de lien neutre entre le territoire d'Arcis-Ponsart et celui de Lagery.

« L'abbaye d'Igny, après quelques années d'existence, dit M. Mercier, possédait de beaux et vastes domaines, comprenant, outre les dotations que nous venons d'indiquer, les belles fermes de Party, commune de Coulonges, dont elle était en possession en 1134, par suite de la dotation qui lui avait

1. Confer 1° Charta fundationis monasterii Igniacensis, anno 1126. — 2° Confirmatur fundatio monasterii Igniacensis, anno 1130. Pièces justif. A. B.

Digitized by Google

été faite par Raoul, prieur de Saint-Thibaut, et Gauthier de Bazoches; la ferme de Villardel, commune de Courmont, construite par les moines sur l'emplacement d'un grand bois qu'ils défrichèrent, ce bois leur avait été concédé en 1172, par Guillaume, abbé d'Essommes, et Thibaut IV, comte de Champagne, moyennant 300 livres de Provins ; la ferme de Rosoy, commune d'Aougny; la ferme de Montazin, dépendant de Savigny-sur-Ardre; la ferme de Voisins, commune de Breuil, remarquable par sa cuisine antique et sa grange légendaire ; l'ancien moulin des Venteaux, dépendant de Montigny-sur-Vesle, aujourd'hui transformé en une filature importante, et environ deux mille arpents de bois, provenant de donations diverses. Sa taxe en cour de Rome était de 500 florins : ses revenus, en 1789, s'élevaient encore à la somme de 27,000 livres [1].

« Cette abbaye est en commende, dit le Pouillé, de l'abbé Bauny, elle est estimée aux décimes 18,000 livres, et paye de taxe 4,791 livres 12 sols.

La communauté est ordinairement composée de dix religieux et d'un Prieur. Elle est du Parlement de Paris, du bailliage royal de Reims, du Doyenné de Fismes, de la Généralité de Châlons, de l'Election des eaux et forêts de Reims.

« Les religieux de l'abbaye d'Igny, dit D. Guyton, font toutes les fonctions de curé dans leur paroisse, même baptisent sans visite d'évêque. Ils disent avoir été maintenus dans les fonctions par deux arrêts du grand conseil du huit octobre 1646 et deuxième may 1674. » Ces droits devaient être de simple tolérance, car le curé d'Arcis-Ponsart était à la nomination de l'abbé de Saint-Denis de Reims, et avait son curé qui n'était pas un religieux de l'abbaye. En 1790, ce curé était M. Fouquet, qui était titulaire depuis 1774.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

1. Précis historique sur Arcis-Ponsart et Igny, p. 71.

Digitized by Google

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE IV

COMMENT DAMOISELLE JACQUETTE LA FINAUDE OBTINT HUICT ESCUS AU SOLEIL POUR SA COTTE ET COUEFFE DE NOEL ET UNG LIVRE DE PATENOSTRES

Maitre Jehan Finaud demeurait, comme nous l'avons dit, rue des Cordeliers, à l'entrée de la rue près du pont des Juifs appelé plus tard pont des Cloutiers, puis des Poissonniers ; il avait dans la ville la réputation d'un homme habile, retors, fin matois, âpre au gain et avare. Il plaidait souvent au bailliage les causes véreuses, il les perdait souvent mais il les gagnait quelquefois. Au fond, peu lui importait, puisque les unes et les autres lui étaient également payées par le client.

Maître Finaud était en 1536 le conseil de Claude Thibault au sujet de son affaire d'anoblissement. Il lui avait indiqué et énuméré les détails de la procédure à suivre, devant qui il fallait évoquer, où il faudrait se pourvoir, quel pourrait être le montant approximatif des frais d'actes, requêtes, consignations, dépôts, ratifications, confirmations, registrements, droits de scel etc, toutes choses sur lesquelles il comptait prélever de beaux honoraires et un certain bénéfice, car il savait, qu'en pareil cas, un bourgeois ne lésinait pas.

— Si vous pouviez retrouver les lettres de noblesse octroyées à votre aïeul Hugues Thibault, avait-il dit à Claude, la chose serait bien simplifiée et le succès plus certain, car au lieu de se pourvoir en matière d'anoblissement, ce ne serait plus qu'un cas de dérogeance ; mais à défaut d'icelles il faudra du temps, des démarches et surtout de l'argent.

— On fera tout ce qu'il faudra avait répondu Claude Thibault.

Et maitre Finaud y comptait bien.

Quelques jours après la visite de Babolet, le procureur étant en son cabinet, aperçut les chausses que ce dernier y avait laissées et il ne put se défendre de les examiner.

* Voir page 427, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

— C'est chose étonnante, fit-il en tournant le vêtement en divers sens, chose très étonnante que ce raccomodage opéré avec un parchemin, idée fort drôle en vérité.

Puis, l'examinant de plus près, la beauté de l'écriture du parchemin parut l'intéresser.

— Quelle peut être cette pièce? se dit-il, une vieille Charte? Quelque donation? ou quelqu'autre grimoire comme tous gens de loi sont appelés à en écrire.

Et il se mit à la lire.

Dès les premiers mots il reconnut qu'il venait de faire une découverte importante. — En effet sur ce parchemin était écrit ce qui suit :

CHARLES par la grace de Dieu ROY DE FRANCE. A tous qui ces présentes orront ou veiront, Salut. Scavoir faisons que sur l'humble remonstrance et relation a nous faicte par nostre amé conseiller grand baillif de Vermandois, des mérites et actions vertueuses de messire Hugues Thibault, bourgeois de Chaalons, lequel auroit despensé partie de son bien donné soins et peines pour l'entretenement, réparations et mise en force des murs et fortifications de nostre ville de Chaalons, notamment la tour dicte Sallace et jouxte les avoisinantes qui ont esté menez à forte haulteur, garnies en machecoulis, crénaulx, merelonzet touttes choses nécessaires à bonne deffence. le tout faict en solide et bonne symmétrie à ses frais et despens — N'y ayant auculne chose plus juste que recognoistre et récompenser nos fidèles et amez qui ont bien mérité de nous et le mieulx faict pour le bien du royaume.

Avons par ces présentes anobli comme de faict nous anoblissons notre amé Hugues Thibault — bourgeois du dict Chaalons — l'autorisons a acquérir fief, terres et seigneuries nobles et en prendre le tiltre et pour le présent lui donnons à porter comme honorable et bien tenant, le nom de Thibault des Murs, pour d'iceluy jouir sans empeschement ny contraincte aulcune luy et ses descendans masles et user de tous privilèges, franchises, libertèz, préeminences, exemptions et immunitéz dont sont accoustumez de jouir les anciens nobles de nostre royaulme tant qu'il vivra noblement et ne fera acte de dérogeance.

Et pour que ce soit chose ferme et stable à toujours avons aux présentes fait mettre notre scel de cire verde avec lacs de soye verde et rouge.

Donné au chasteau de Sarry-lez-Chaalons au mois de may l'an de Nostre Seigneur 1445 et de nostre règne la ving troisièsme.

Le procureur ne s'y trompa point, et bien que le sceau ne fut plus appendu et fixé à la lettre, il la jugea bonne, valable et authentique.

Digitized by Google

du fond des chausses que Babolet lui avait apportées, mais ledit parchemin nettoyé, lavé, séché et replié avec tant de soin et d'art qu'on l'eut cru tiré à l'instant, d'une liasse où il aurait dormi pendant vingt ans.

Claude Thibault le prit, le lut attentivement et, visiblement satisfait, il alla vers sa cassette dont il tira une certaine somme et compta à maitre Finaud les vingt écus promis.

Racontons ce qui se passait au logis de maitre Finaud pendant son absence.

Le procureur était depuis une vingtaine d'années marié à Jacquette, que l'on appelle dans le quartier : Jacquette la Finaude, non qu'elle fut plus fine qu'une autre, mais simplement parce qn'elle était la femme du susdit Finaud. — Pendant un très long temps elle avait patiemment supporté les incroyables traits d'avarice de son mari, attendu qu'elle ne lui avait apporté que peu de bien en mariage, mais depuis qu'il lui était échu certains héritages dont Me Finaud encaissait les revenus elle était devenue plus exigeante et n'entendait plus être traitée de la même façon. — Aussi, chaque fois qu'elle se trouvait dans la nécessité de recourir à la bourse dont le procureur était le sévère gardien, était-ce des scènes plus ou moins violentes, exaspérée qu'elle était par le vice incurable de son mari.

Depuis plusieurs jours Jacquette réclamait la somme nécessaire à l'achat d'une cotte, d'un corsage et d'une coiffe neuve pour la Noël prochaine, époque à laquelle on avait coutume de se vêtir de neuf si on ne l'avait fait à la St-Martin précédente. Quelques jours à peine la séparaient de cette fête solennelle et elle n'avait pu encore obtenir les vingt-quatre livres qu'elle réclamait et dont elle comptait faire pour sa toilette ce judicieux emploi. Dans le but de renouveler sa demande, car Me Finaud ne se rendait jamais en première instance, elle entra dans le cabinet ; le procureur était sorti.

— Tiens ! dit Jacquette après avoir jeté un coup dans l'appartement, qu'est-ce que cette paire de chausses ?

Elle l'examina et aperçu au fond deux trous que ne bouchaient plus le parchemin.

— Cet homme là est d'une telle avarice, fit-elle, qu'il va avec des chausses percées. S'il osait il ne porterait pas de chemise, par économie.

Puis elle fouilla dans le gousset et elle en tira le petit papier

Digitized by Google

dont nous avons parlé dans notre chapitre II, elle le déplia et y lut ce qui suit :

La Chevaulchée
Est commencée
Ah que Dieu gard
Mon doulx seigneur
De tout malheur
Qu'il ne s'espare
De son giron
Et ne s'esgare
En lieu félon
Dieu le ramène
Sans nulle peine
En son logis
Où dame au cœur
Toujours espris
.....

Le reste était effacé par le temps.

— Oh! Oh! dit Jacquette, comment se fait-il que Me Finaud ait dans ses poches des bergerades de cette sorte, est-ce que par hasard, à son âge, il se mettrait en tête d'avoir deux ménages? — S'il en était ainsi je lui ferais bien voir que je suis la femme légitime et il n'aurait qu'à bien se tenir. — Mais non, reprit-elle après un silence, ce n'est pas possible, cet homme ne peut aimer et n'aime qu'une chose : l'argent. — Néanmoins cette roucoulade me servira à obtenir ma robe ou je me trompe fort.

Et elle le replaça soigneusement où elle l'avait pris.

Nous pouvons faire connaître au lecteur l'origine de ce petit papier. — La dame de Soudron se piquait de poësie et elle s'essayait à aligner quelques rimes dans l'occasion. — Lors d'un voyage que fit Jehan de Soudron elle rima cette petite pièce et la présenta à son seigneur et maître lors de son retour — Depuis plus de dix ans que la dame était morte, Jehan de Soudron n'avait pas manqué un seul jour de se rendre sur la tombe de son améé femme où il disait une prière, puis il dépliait ce petit papier, lisait les quelques vers qu'il contenait, puis le repliait religieusement et le replaçait dans le gousset de ses chausses jusqu'au lendemain.

Me Finaud rentra bientôt et n'avait pas encore eu le temps de serrer dans son coffre les vingt écus qu'il venait de recevoir de Claude Thibault, que Jacquette, qui était aux aguets, fit irruption dans son cabinet. — Il ne fut pas surpris de sa visite puisqu'une affaire d'intérêt était en instance entre eux.

Digitized by Google

— Je reviens pour vous dire, fit Jacquette, que la Noël s'approche et que si vous y allez de ce train pour vous décider je risque fort de manquer de tout pour ce jour-là.

— Encore de l'argent, n'est-ce pas, toujours de l'argent! exclama Finaud, heureux ceux qui n'ont point de femme, car c'est ruineux.

— Ruineux? Ah! vous ne dites pas cela quand vous recevez le fermage de ma cense de St-Germain et celui du pré de Coolus, ni quand vous touchez le loyer de ma maison de la rue Chambrault, mais vous êtes de ceux qui pensent que ce qui est bon à prendre est bon à garder.

— Heureusement, oui fort heureusement que je garde et que je veille, que j'ai soin et souci de votre avoir, car il est avéré que la femme n'a point d'économie.

— Bien, bien, cette chanson est connue, je l'entends souvent, mais si je suis privée de tout, rien ne prouve que ce qui me revient n'est pas dissipé ailleurs.

— Eh! que dites-vous Jacquette?

— Je dis que si je manque de toutes choses, que si je suis obligée de mendier mon dû, que si l'on fait maigre chère en votre logis, que si la femme d'un procureur va plus mal accoutrée qu'une servante, c'est que vous portez ailleurs l'argent qui est dû à la femme légitime.

— Sur ma parole, je ne comprends pas un mot de ce que vous dites, devenez-vous folle? en vérité.

— Si vous ne comprenez pas je vais me faire comprendre, reprit Jacquette en faisant un pas vers les chausses d'où elle tira le papier. — Comment se fait-il qu'un homme qui dit avoir autant de souci de son bien et le désir de s'enrichir, ait dans ses chausses des chansons et miévreries qui lui sont certainement adressées par quelque nigueuse — hé vrai! le nierez-vous? dit-elle en brandissant le papier d'un air courroucé.

— Finissez Jacquette! pour Dieu, donnez ce papier qui n'est point à moi non plus que ces chausses, c'est pièce de conviction, pièce de procès que je pourrais perdre faute de ce, dit Finaud en se précipitant vers sa femme.

— Vous l'aurez, répliqua celle-ci en cachant le papier, vous l'aurez quand j'aurai reçu l'argent qui m'est nécessaire — Vous ne pouvez me refuser une juste part de mes revenus.

Maitre Finaud voyant l'action engagée de telle sorte qu'il fallait que quelqu'un céda, sûr d'ailleurs que Jacquette ne

Digitized by Google

céderait point et qu'elle allait encore débrider plus d'un mauvais propos, crut prudent de faire des offres. — Ne venait-il pas, au reste, de recevoir vingt écus de Claude Thibault, bonne aubaine à laquelle il ne songeait point la veille.

— Eh bien! fit-il, finissons; quelle somme vous faut-il au juste?

— Pour la cotte, le corsage, la coiffe, la ceinture et l'aumonière trente livres, plus pour le livre de patenotres un écu au moins.

— Comment vous allez dépenser trente livres d'un seul coup, sans compter, sans en rien rabattre?

— Est-ce que vous allez recommencer vos jéremiades? est-ce que tout n'est pas dit sur ce sujet? voulez-vous ou ne voulez-vous pas — si c'est non, je saurai vous y contraindre, j'emploierai au besoin la justice et l'on saura comment vous traitez votre femme légitime.

Alors maitre Finaud compta en silence, l'un après l'autre huit écus sur la table, les empila un à un; — le dernier était à peine placé que Jacquette se précipita sur l'argent et se sauva en l'emportant car elle craignait un retour du procureur et de nouveaux débats; elle s'enfuit après lui avoir jeté le papier.

— Voleuse! voleuse! vociférait Finaud.

(A suivre). L. GRIGNON.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

II. COMTES DE CHAMPAGNE

Janvier 1152. — HENRI Ier, dit le LIBÉRAL, mort le 16 mars 1181.

1181. — HENRI II, mort le 10 septembre 1197.

1197. — THIBAUT III, mort le 24 mai 1201.

1201. — THIBAUT IV.

Vers 1222 BLANCHE DE NAVARRE réunit cette châtellenie à son douaire, par échange et par suite d'arrangement avec son fils [1]. Elle mourut en mars 1229..

1229. — THIBAUT IV, ci-dessus, mort le 14 juillet 1253.

1253. — THIBAUT V, mort le 4 décembre 1270.

1270. — HENRI III, dit LE GROS, mort le 22 juillet 1274.

1274. — JEANNE DE NAVARRE, fille d'Henri III. Elle épousa le 16 août 1284 Philippe de France, qui devint ainsi comte de Champagne, et monta sur le trône de France le 6 octobre 1285 sous le nom de PHILIPPE LE BEL. Jeanne de Navarre mourut le 2 avril 1305 (n. st.).

III. ROIS DE FRANCE

1305. — LOUIS DE FRANCE, fils aîné de Philippe-le-Bel et de Jeanne de Navarre, devint par la mort de sa mère roi de Navarre et comte de Champagne et de Brie. Par un accord du mois de janvier 1310 (n. st.), fait en présence de Philippe-le-Bel, les deux frères de Louis, Philippe (le-Long) et Charles (le-Bel) réglèrent avec lui le partage de la succession de leur mère [2]. Le 9 novembre 1314, Louis succéda à son père comme roi de France, sous le nom de LOUIS X, et l'histoire lui a donné le surnom de HUTIN ; il mourut le 5 juillet, ou suivant certains auteurs, le 5 ou le 8 juin 1316.

1316. — Louis-le-Hutin laissait une fille, JEANNE DE FRANCE, née de son mariage avec Marguerite de Bourgogne,

* Voir page 412, tome VI, 3e année de la *Revue de Champagne*.

1. Idem, Catalogue des actes, n° 1508.

2. Secousse, *Mémoires pour servir à l'histoire de Charles-le-Mauvais*.

Digitized by Google

sous la tutelle de son oncle, Eudes IV, duc de Bourgogne. Ce dernier réclama pour sa pupille la couronne de France ; mais la loi salique était contraire à ses prétentions, et par un traité du 17 juillet 1316, il fut convenu que Jeanne et la fille qui naîtrait de Clémence de Hongrie, seconde femme et veuve de Louis-le-Hutin, auraient droit au royaume de Navarre et au comté de Champagne et Brie, en abandonnant leurs prétentions au royaume de France. Mais Philippe (le-Long), qui s'intitulait alors Régent du royaume, stipula que ces conventions seraient nulles si la reine Clémence accouchait d'un fils : or, elle mit au monde un fils qui fut JEAN Ier, roi de France et de Navarre, comte de Champagne et de Brie. Il mourut le 19 du même mois, et Philippe-le-Long fut couronné roi le 6 janvier 1317 (n. st.).

On voit par ce qui précède que Villemaur ne cessa pas de suivre le sort du comté de Champagne et continua d'avoir pour seigneur le roi de France.

1317. — PHILIPPE-LE-LONG n'était pas rassuré sur les dispositions du duc de Bourgogne agissant au nom de sa nièce ; aussi, pour empêcher une guerre civile imminente (le duc s'était déjà ligué avec les nobles de Champagne), il conclut avec lui le 27 mars 1317 un traité par lequel le duc renonçait à perpétuité, au nom de sa nièce, à ses prétentions sur le royaume de France, et aussi à ses droits sur le comté de Champagne et Brie, mais seulement pour le cas où Philippe-le-Long aurait des enfants mâles. En même temps on conclut le mariage de Jeanne de France avec Philippe d'Evreux, fils aîné de Louis, comte d'Evreux ; enfin, le duc de Bourgogne et les nobles de Champagne renoncèrent aux alliances qu'ils avaient faites et Philippe-le-Long leur en accorda le pardon.

Le roi de France mourut sans enfants mâles dans la nuit du 2 au 3 janvier 1322 (n. st.), et par suite Jeanne de France rentra dans ses droits sur le comté de Champagne.

1322. — CHARLES-LE-BEL, frère et successeur de Philippe-le-Long, prit les mesures nécessaires pour conserver à la couronne les comtés de Champagne et Brie et vers 1324 il obtint de Jeanne de France, alors mariée à Philippe d'Evreux, un traité par lequel elle renonçait de nouveau à ses droits sur la Champagne et la Brie ; mais le caractère de cette renonciation ne nous est pas connu.

Charles-le-Bel mourut le 1er février 1328 (n. st.) sans laisser de postérité masculine.

Digitized by Google

IV. DUCS DE BOURGOGNE DE LA PREMIÈRE RACE

1328. — A son avènement au trône PHILIPPE-DE-VALOIS se hâta de restituer à Jeanne le royaume de Navarre, auquel le duc de Bourgogne avait renoncé pour elle par le traité du 27 mars 1317 et l'on ne voit pas qu'elle ait renouvelé ses prétentions au comté de Champagne.

Mais d'autres réclamations avaient été faites par EUDES IV, duc de Bourgogne, qui demandait, cette fois au nom de sa femme, JEANNE DE FRANCE, la restitution de certains biens ayant appartenu en propre à Philippe-le-Long, père de la duchesse de Bourgogne. Pour mettre fin à ces réclamations Philippe-de-Valois accorda à la duchesse de Bourgogne 3,333 livres de rentes à asseoir d'abord sur la châtellenie de Villemaur, et subsidiairement sur d'autres. L'estimation de ces revenus fut faite le 2 octobre 1328 ; la châtellenie de Villemaur y figurait pour un revenu de 1,797 livres, 14 sols, un denier tournois [1].

La duchesse mourut en 1347 [2] et le duc en 1349 [3].

V. COMTES DE FLANDRE

1350. — MARGUERITE DE FRANCE, comtesse de Flandre, Artois et Bourgogne, autre fille de Philippe-le-Long, veuve de Louis II, dit de Crécy, comte de Flandre, avait eu des difficultés, avec sa sœur Jeanne de France, duchesse de Bourgogne, concernant le partage des biens ayant appartenu en propre à leur père. Elle en obtint la concession de 4,000 livres de rentes à asseoir par moitié sur des terres d'Artois et de Champagne, et notamment sur Villemaur. La prisée des rentes assises sur Villemaur eut lieu le 10 avril 1350 et jours suivants [4]. La comtesse de Flandre mourut le 9 mai 1382 [5].

1382. — LOUIS III, dit le MALE, comte de Flandre, son fils [6], mort le 9 janvier 1384 (n. st.).

1. Prisée de 1328, copie du XVIe siècle, appartenant à M. le duc d'Estissac.
2. P. Anselme, I, 94.
3. D. Plancher, II, 203.
4. Prisée de 1350, même registre que la prisée de 1328.
5. Art de vérifier les dates.
6. Arch. dép. Aube, 7. E. 9.

Digitized by Google

VI. DUCS DE BOURGOGNE DE LA MAISON DE VALOIS

1384. — MARGUERITE, COMTESSE DE FLANDRE, fille du précédent, femme de PHILIPPE-LE-HARDI, duc de Bourgogne[1].

Marguerite de Bourgogne, leur petite-fille, fille de Jean de Bourgogne, comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne sous le nom de Jean Sans-Peur, ayant été fiancée à Louis, dauphin de France, duc de Guyenne, fils de Charles VI, le duc et la duchesse de Bourgogne lui constituèrent en dot, avec d'autres biens, par son contrat de mariage du 5 mai 1403, la châtellenie de Villemaur, pour en jouir à compter du jour du décès de la comtesse de Flandre, duchesse de Bourgogne[2]. Mais ce don ne paraît pas avoir été suivi d'effet, car nous voyons que l'année même de la mort de la duchesse de Bourgogne, arrivée le 21 mars 1405[3], le seigneur de Villemaur était son fils, Philippe, comte de Nevers, ci-après. Or, le mariage de Louis de France fut consommé seulement en 1409[4].

VII. COMTES DE NEVERS DE LA MAISON DE BOURGOGNE

1405. — PHILIPPE, COMTE DE NEVERS, 3e fils des précédents[5], mort le 25 octobre 1415, à la bataille d'Azincourt. Il était attributaire des terres de Champagne appartenant à sa mère, suivant partage du 27 novembre 1401, pour en jouir à compter du décès de cette dernière[6].

1415. — CHARLES, COMTE DE NEVERS, fils du précédent[7]. Il mourut, sans enfants, en mai 1464[8].

L'attribution de la seigneurie de Villemaur paraît avoir donné lieu à des difficultés après son décès, car c'est à la suite d'un arrêt rendu par le Parlement de Paris, en 1466, que la veuve du comte de Nevers, Marie d'Albret, obtint la constitution de son douaire sur plusieurs terres de Champagne, provenant de son mari, parmi lesquelles figurait Villemaur[9].

1. Arch. dép. Aube, 7. E. 9 et 10.
2. D. Plancher, III, preuves, n° CCXIV.
3. D. Plancher, III, 217.
4. P. Anselme, I, 113.
5. Arch. dép. Aube, 7. E. 10 et 33. E. 13.
6. D. Plancher, III, preuves, n° CCI.
7. Arch. dép. Aube, 7. E. 9.
8. P. Anselme, I, 252.
9. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, Bib. nat. cinq-cents de Colbert, n° 281, p. 63.

Digitized by Google

L'assiette des revenus destinés à fournir le douaire fut faite le 10 octobre 1466 [1].

1466. — Marie d'Albret, comtesse douairière de Nevers. Nous ignorons la date de sa mort. Elle testa le 4 janvier 1485 [2] (v. st.) et mourut avant 1488, époque où Françoise d'Albret, ci-après, était déjà dame de Villemaur.

Entre 1485 et 1488. — Françoise d'Albret, 3e femme et veuve de Jean de Bourgogne, comte de Nevers et de Rethel, frère de Charles, usufruitière [3]. La nu-propriété appartenait à Hélène et Charlotte d'Albret [4] petites-filles et héritières de Jean, comte de Nevers, par représentation de leur mère, Charlotte de Bourgogne, qui était issue du mariage de Jean avec Paule de Brosse, sa seconde femme. Françoise d'Albret mourut le 20 mars 1522 [5].

VIII. MAISON DE FOIX

1522. — Hélène d'Albret étant morte avant Françoise d'Albret, sa sœur, Charlotte d'Albret, mariée en 1520 [6] à Odet de Foix, comte de Comminge, maréchal de France, succéda seule à la comtesse de Nevers comme dame de Villemaur [7].

Nous ignorons la date de sa mort ; Odet de Foix mourut le 15 août 1528 [8].

Dès 1532. — Gaston et Henri de Foix, seigneur de Lautrec, enfants des précédents, leur succédèrent [9]. Gaston mourut en bas âge ; Henri lui survécut, et mourut, sans avoir été marié, le 20 septembre 1540 [8].

1540. — Claude de Foix, sœur de Gaston et d'Henri [10]. Elle épousa : en premières noces, en 1535 [11], Guy, comte de Laval, mort sans enfants en 1547, et en secondes noces, la

1. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, Bib. nat. cinq cents de Colbert, n° 283, p. 2230.
2. P. Anselme, VI, 213.
3. Arch. dép. Aube, G, 2737, et Inv. de Nevers, n° 283, p. 3162.
4. Arch. dép. Aube, 7 E. 13.
5. Art de vérifier les dates.
6. Inv. des tit. de Nevers, Extraits publiés par M. le comte de Soultrait, p. 7.
7. Inv. de Nevers, n° 283, p. 2375.
8. P. Anselme, III, 380.
9. Arch. dép. Aube, 7. E. 12.
10. Arch. dép. Aube, liasse E, 44 bis, et Inv. de Nevers, n° 283, p. 2238.
11. Inv. de Nevers, cinq cents de Colbert, n° 281, p. 31.

Digitized by Google

même année 1547 [1], CHARLES DE LUXEMBOURG, vicomte de Martigues. Elle serait morte en 1553, ayant eu de ce second mariage : Henri de Luxembourg, mort en bas-âge [2].

Cependant, dès l'année 1549 [3], le seigneur de Villemaur était François de Clèves, dont on va parler.

IX. MAISON DE CLÈVES

Dès 1549. — FRANÇOIS Ier DE CLÈVES, premier duc de Nevers, était cousin-germain de Claude de Foix par sa mère Marie d'Albret, sœur de Charlotte ci-dessus. Il mourut le 13 février 1562 [4] (n. st.).

1562. — JACQUES DE CLÈVES, second fils du précédent, seigneur d'Orval, marquis d'Isles, duc de Nevers en 1562, après la mort de son frère aîné. Par son testament, du 24 mars 1560, le duc de Nevers, son père, l'institua légataire du marquisat d'Isles dans lequel était compris Villemaur [5]. Il mourut sans postérité le 6 septembre 1564 [6].

1564. — Villemaur resta alors indivis entre les sœurs de Jacques de Clèves qui étaient : 1° HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, mariée le 4 mars 1565 à LUDOVIC DE GONZAGUE ; 2° CATHERINE DE CLÈVES, comtesse d'Eu, alors femme de CHARLES DE CROY, comte de Porcien ; 3° et MARIE DE CLÈVES, mineure, sous la tutelle du cardinal de Bourbon, son oncle.

1566. — Suivant partage du 1er mars 1566, fait entre les trois sœurs sus-indiquées, le marquisat d'Isles, comprenant Villemaur, fut attribué à MARIE DE CLÈVES [7], qui épousa en juillet 1572 HENRI Ier DE BOURBON, prince de CONDÉ. Elle mourut le 30 octobre 1574 [8].

1574. — CATHERINE DE BOURBON, fille des précédents, marquise d'Isles, sous la tutelle de son oncle le cardinal Charles de Bourbon [9]. Elle mourut, sans alliance, le 30 décembre 1595 [10].

1. Inv. Nevers, IV, 155.
2. P. Anselme, III, 380.
3. Arch. dép. Aube, 7. E. 8 et 10.
4. P. Anselme, III, 451.
5. Arch. dép. Aube, 142/7, fol. 5, r°.
6. P. Anselme, III, 451.
7. Cte de Soultrait, Invent. de Nevers, etc., p. 15, et Arc. dép. Aube, 7. E.
8. P. Anselme, III, 451.
9. Arch. dép. Aube, 33, E. 13 et 7, E. 8 et 10.
10. P. Anselme, I, 335.

Digitized by Google

1595. — Villemaur fut de nouveau indivis entre les deux tantes de Catherine de Bourbon, ses seules héritières, HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, veuve de LUDOVIC DE GONZAGUE, et CATHERINE DE CLÈVES, comtesse d'Eu, déjà mentionnée, veuve en secondes noces d'HENRI DE LORRAINE, duc de GUISE [1], jusqu'au partage de sa succession qui eut lieu le 4 février 1596.

1596. — Par cet acte, Villemaur fut attribué, avec le marquisat d'Isles, à HENRIETTE DE CLÈVES, duchesse de Nevers, veuve de LUDOVIC DE GONZAGUE [1].

(*A suivre*).

ALPH. ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Comte de Soultrait, Invent. de Nevers, par l'abbé de Marolles, p. 16.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Du roi. Saint-Maur. 16 juin.

Au sujet de la jalousie des ennemis des Français qui sont dans Cambray, « lesquels se sont jetés entre les bras de la reyne madame ma mère qui les a voulu embrasser et recevoir » ; ordre de veiller plus soigneusement que jamais aux frontières et de forcer les gouverneur et commandants à la résidence.

Du roi. Spoy (maison à lui), 17 juin.

Ordre d'envoyer sa compagnie pour le 10 juillet en Flandres.

Du roi. 25 juin.

La faire partir tout de suite.

Au roi. Theuillières, 30 juin.

Qu'il a envoyé à chaque commandant de place l'ordre de s'y tenir ; que le sieur de Bourlémont, gouverneur de Montigny, demande des réparations.

De M. de Villerry. Lagny, 3 juillet.

Que M. de Mondreville [1], gouverneur de Sainte-Menehould est forcé de rester à Paris pour « affaires urgentes de son particulier jusques aux vacances du Parlement. »

Du roi. Fontainebleau, 10 juillet.

Qu'il a réuni au gouvernement de Champagne toutes les places qui en avaient été « éclipsées, pour faire l'apanage du duc d'Anjou (Lettres patentes du 7 juillet). »

Du roi. Même date.

Qu'il assigne 4,000 livres pour travaux aux fortifications des places des frontières ; pousser le départ de sa compagnie.

* Voir page 294. tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

1. Jacques du Val, seigneur de Mondrevilie, gouverneur ligueur de Ste-Menehould, près de laquelle il possédait le château de Hans.

Digitized by Google

Du roi. Même date.

Qu'il autorise le sieur de Mondreville à rester absent de son gouvernement.

Règlement fait par le roi après la mort du duc d'Anjou, touchant les gouverneurs qui estoient de son apanage.

Le gouvernement d'Allanson et ce qui est en Normandie, M. de Joyeuse. — De Touraine, le Mayne et ce qui estoit du Perche, M. du Boschage; lieutenant, les sieurs des Arpentis en Touraine et de Fargue en ce qu'il tenoit. — D'Anjou, M. de Puygaillard. — De l'Isle de France, ce qui pouvoit y avoir, remis à M. de Villequier. — Ce qui estoit de la Champagne et de la Brie, remis à M. de Guise et à M. de Dinteville, lieutenant: — le chasteau de Losches, M. d'Espernon. — D'Angers, M. de Brissac. — Le baillage de S....on, au sieur de Renty. — La moitié de la compagnie au sieur de Racain, l'autre à M. de Raigny. — La grosse tour de Bourges annexé au gouvernement du Berry à M. de la Chastre.

Du roi. 4 juillet.

Qu'il y a lieu de licencier la garnison devenue inutile et coûteuse, de Saxefontaine et y mettre seulement une personne capable « avec un ou deux hommes qui soient bien soigneux de tenir la porte fermée. »

(Il va aux eaux).

Du roi. Saint-Germain, 26 novembre.

Qu'il apprend qu'il passe souvent 5 ou 6 soldats ensemble armés seulement d'une épée, sans savoir où ils vont. Qu'il y avise.

Du roi. 21 novembre.

Qu'il est bien aise de le savoir en meilleure santé, « ayant esté assez excusé de vostre mallady si longue que j'ay beaucoup regretté, si vous n'y avez vacqué aultant que de coustume. »

De la reine mère. Saint-Germain, 23 novembre.

« Monsieur, j'ay esté fort marrye de vostre indisposition comme aussi a esté le roi, Monsieur mon fils, et sommes fort aisées d'entendre que vous recommencez à reprendre vostre pristine santé qui vous donnera plus moyen de continuer vostre bon et fidèle service accoustumé, estant bien plus requis que les bons serviteurs ayent l'œil ouvert sur l'occasion de plusieurs mauvais bruits que l'on fait courir journellement

Digitized by Google

de quelques remuements qui se brassent dont n'y a aucune apparence en vos quartiers ainsy que le mandez. C'est chose qu'avons entendu fort volontiers, et en cet endroit faisant fin, je suppliey le Créateur, etc. »

Au roi. Troyes, 18 novembre.

Que ses deux mois et demi de maladie l'excusent assez; que depuis qu'il est mieux il a envoyé des gens pour le renseigner sur la situation du pays où il a entendu dire qu'il se brassait quelque chose et qui l'ont assuré que tout était très-tranquille, que dès qu'il pourra, il montera à cheval et verra les choses par lui-même.

Au Roi, 2 décembre.

Réponse à la dépêche du 26 novembre. Qu'il va y aviser. — Il a appris qu'il y avait quelques levées en Rethelois. Y a dépêché le jeune Grandpré, enseigne de sa compagnie, qui lui mande qu'elles se font sous prétexte de l'évêque de Cologne.

De M. Brulart. Saint-Germain, 17 décembre.

Congé pour venir à la cérémonie du Saint-Esprit.

Au Roi. Troyes, 26 décembre.

Qu'une légère rechute l'empêche de se rendre à la cérémonie.

De M. Brulart. Paris, 20 janvier.

Regrets à ce sujet. — « J'avois leu au roy la lettre qu'avez envoyée de M. de B....., comme celle qu'il écrivoit à la reyne, mais S. M. n'estoit point de volonté de rien faire pour luy. J'ay entendu que depuis Dieu y a pourveu estant décédé, et pense que sa mort aura rendu sa condition meilleure quant aux biens et à la condamnation que s'il feust demeuré vivant. »

Du Roi, 1er janvier 1585.

Qu'il l'a désigné pour servir près de lui en novembre et décembre prochains « avec aucuns autres des commandeurs de mon ordre du Saint-Esprit. »

Au Roi. Troyes, 13 mars.

Avis qu'il se prépare des mouvements « ne pouvant encore donner aucune certitude ni voir assez clair, » mais que cependant il faut s'attendre à tout. (Il trouve cela assez grave, pour envoyer son secrétaire et donner des détails verbaux).

Digitized by Google

Du duc de Guise. Joinville, 14 mars.

Envoi de deux lettres du roi du 26 février et 8 mars pour attirer son attention sur les menées qui se préparent. — P. S. du duc. « J'eusse bien désiré qu'eussions fait Caresme prenant ensemble, quand vous ne scaurez que faire, vous me le manderez. »

Du Roi. Paris, 1er mars.

Même lettre qu'au duc de Guise, avec ordre sévère contre les levées. Qu'il a écrit aux villes de Reims, Troyes et Châlons.

Du Roi. Paris, 10 mars.

Que sa compagnie fera montre et ira tenir garnison à Provins.

Du Roi. Paris, 12 mars.

Qu'il avise sévèrement et prévienne toutes les villes « voyant que le mal commence décidément et que le masque est quasi levé. »

(Il était renseigné toujours par le doyen de Langres). Envoi d'une instruction sur la conduite à tenir en cette occasion. Qu'il ait à s'assurer de Reims, Troyes, Châlons, Montereau, Langres et Sens « qui sont les principales et particulièrement menacées. »

Au Roi. Troyes, 18 mars.

Qu'il est nécessaire d'appliquer un bon et prompt remède. Qu'il a reçu seulement le 12 l'instruction dont il avoit grand besoin estant demeuré en grande perplexité de n'avoir sur ce aucun commandement, « jugeant assez qu'il ne m'estoit licite en chose si chotoilleuse rien entreprendre de moy-mesme. » Qu'il n'y a pas encore de compagnies levées, mais beaucoup d'allées et venues, « de personnes montrant bien qu'elles ne veullent pas demeurer les mains attachées à la ceinture. » Qu'il a prévenu la noblesse et la ville; qu'ici chaque jour il y a un notable qui veille à chaque porte; qu'il a mandé qu'on fasse de même à Châlons et à Reims où il a envoyé un gentilhomme expres. Qu'il partira le lendemain avec 15 ou 16 gentilshommes pour Châlons, et qu'il mande moitié de sa compagnie. Qu'il a envoyé le sieur de Chamoy à Montereau « qui est de fort grande conséquence » et qu'il y restera.

Mémoire remis au sieur de la Bussière, pour remontrer au Roi.

Comme le sieur de Dinteville est demouré par beaucoup de

Digitized by Google

jours en perplexité grande de n'avoir aucun commandement de S. M. de ce qu'il avoit à faire sur les remuements qui sont en cette province ; les lettres de S. M. du 1er de ce mois, ont esté apportées par ledit de la Bussière, le 16e et suivant, qui estoit parti seulement le 12 d'auprès de S. M.

Qu'il est impossible au sieur de Dinteville de s'acquitter de son debvoir, sans estre assisté de quelques forces pour en ordonner ce qu'il plaira à S. M.

Qu'il a remply les lettres de S. M. à ceulx de sa noblesse des sieurs de Plivot [1] (Nicey), Piepappe, Saultour, et autres à peine de voir interprêter leurs actions afin de marcher d'autant plus retenus. — Que le jour de prendre les armes avait esté fixé au jour que ledit sieur de la Bussière sait, après s'estre saisi des places dont la dépêche de S. M. fait mention, et le corps de l'armée se devait assembler au lieu de Vitry comme lieu très-avantageux pour fortifier, et commode, tant de rivière que d'abondance de tous vivres.

Se souvenir de M. de Saint Phalle. — Le bruit est que les frères se doivent remuer à Arzillières.

Du duc de Guise. Joinville, 17 mars.

« Ce porteur lieutenant du grand prévot des mareschaulx à Troyes vous fera entendre la belle prise qu'ils ont failly. Toutefois le voyage n'a pas été sans fruit. »

Du Roi. Paris, 16 mars.

Monsr de Dinteville, oultre ce que je vous ay cy-devant fait entendre de mon intention sur l'occasion des remuements d'armes qui se préparent mesmement du costé de mon pays de Champagne, je vous diray que je veulx et entens pour le plus agréable service que me scauriez faire que vous vous en alliez à Chaalons pour maintenir et conserver la ville en seureté soubs mon obéissance, sans qu'elle en puisse estre distraicte, en sorte du monde, empeschant à vostre possible toutes pratiques et menées qui se pourroient faire au contraire, selon que je m'en fye et repose entièrement sur vous.

(*A suivre*). ED. DE B

1. M. de l'Hopital, sieur de Plivot, mestre de camp d'infanterie en 1589, frère de M. de Castel, capitaine royal de Châlons.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1470. Le 23 aoust 1711, née Marie-Magdeleine, f. de Messire Jean Hocart, Esc. S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel.

1471. Le 3 septembre 1711, née Marie-Anne-Thérèse, f. de Messire Claude Deya, Esc. S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1472. Le 22 septembre 1711, né Claude-François. f. de Messire Claude Fagnier, Sgr de Breuvery et de d. Louise le Lorain.

1473. Le 28 septembre 1711, née Charlotte, f. de M. Nicolas Godet et de d. Marie-Anne Josteau.

1474. Le 27 octobre 1711, née Marie-Anne-Francoise, f. de Jacques-Francois Menault de Chatillon, Esc. baron d'Oger, S. de Lettrec et Bussy et de d. Françoise Cappy. P. Jean-François Cappy, Esc. S. d'Athis et Oiry, Comm. gén. et ordonnateur des guerres. M. Marie de Beaufort, veuve de Francois de Chastillon.

1475. Le 27 décembre 1711, né Jean-Claude-Benjamin Remy, f. de Messire Jean Rosnay de Villers, Esc. et Sgr de Montin et de d. Anthoinette de Bourgogne.

1476. Le 31 décembre 1711, ep. M. Jean Delcour, Recepv. au gr. à sel de Rocroy, f. de M. Jean Delcour, C. du R. Tr. de l'Extr, des g. et de d. Anne Charlier, et dlle Louise-Anthoinette Coquart, f. de Messire Nicolas Coquart, un des cent gentilsh de la maison du R. et de d. Charlotte Brice.

VIIe REGISTRE (1712-1719)

1477. Le 4 febvrier 1712, ep. Mr Pierre-François l'Escuyer, Ec. S. de Mondrepuys, C. du R. f. de Jean l'Escuyer, Esc. S. de Mondrepuys et de d. Francoise Guyot, et dlle Nicolle le Poivre, f. de M. Nicolas le Poivre, S. de Muire et de Nicolle Taillet.

1478. Le 8 febvrier 1712, ep. Nicolas Deu de Rapsecourt, f. de M. Louis Deu, Sgr de Montcetz et de d. Françoise Ogier, et dlle Marie-Magdeleine-Cecile Guiot, f. de M. Pierre Guyot et de d. Marguerite Very.

1479. Le 2 mars 1712, née Marie, f. de Mre Jean-Baptiste Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

* Voir page 443, tome IV, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

1480. Le 31 mars 1712, née Anne-Magdeleine, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gérard. P. Messire Zacharie Hocart, Esc. S. de Felcourt, colonel d'un régiment d'infanterie.

1481. Le 16 avril 1712, dec. M. Joachim Chaalons, Contr. des fin. bois et dom. de Champ. 67 ans. Inh. en cette Egl.

1482. Le 8 aoust 1712, née Charlotte-Henriette, f. de Messire Louis-Emile d'Ernecourt, Chev. baron de Montreuil, Sgr de la Neuville-au-Bois, Fresne, Conrcelles, et de d. Marie - Jeanne Hyonnet, P. Messire Henry de Nettancourt, chev. baron de l'Eschelle, Sgr de Fontaine-Denis. M. Charlotte de Forge, ep. dud. Nettancourt.

1483. Le 10 septembre 1712, née Marie-Anne-Ursule, f. de Messire Jacques-Joseph Deu, Esc. C. du R. et de d. Marie-Anne le Vautrel.

1484. Le 8 octobre 1712, dec. Pierre du Molinet, Sgr de Loisy et de Coolus, 56 ans. Inh. en cette Egl.

1485. Le 14 octobre 1712, dec. d. Marguerite le Gorlier, 66 ans, f. de Edme Horguelin, Esc. S. de Nuisement.

1486. Le 26 novembre 1712, dec. Edme Horguelin, S. de Nuisement. Inh. en l'Egl. des P. Jacobins.

1487. Le 22 décembre 1712, née Elizabeth, f. de M. Charles Bechefer et de dlle Perrette Uttier.

1488. Le 25 décembre 1712, dec. M. Charles de Parvillez, C. du R. Prest juge et mesurage des sels à Ghaal. 92 ans. Inh. en cette Egl.

1489. Le 6 febvrier 1713, dec. d. Anne Fagnier, f. de M. Edouard Mathé de Vitry, Esc. Major des ville et citadelle de Sainte-Menehould. Inh. en cette Egl.

1490. Le 27 mars 1713, née Antoinette-Perrette, f. de M. Jean Rosnay, Esc. S. de Villers. P. Prest au Pres. de Chaalons et de d. Antoinette Bourgogne. P. Messire Antoine Morel, C. du R. au Pt de Metz.

1491. Le 7 juillet 1713, née Marie-Anne-Marguerite, f. de M. Claude Gallien, C. au Pres. de Chaal. et de d. Louyse Ytam.

1492. Le 22 juillet 1713, dec. dame Catherine d'Origny, aagée de 75 ans. Elle étoit ep. de def. Francois Raunet, sec. du R. recepv. des tailles. A été inh. le 23 dans cette Egl.

1493. Le 24 aoust 1713, né Jean-Baptiste-François-Claude, f. de Francois-David et de Claude Hermant.

1494. Le 11 septembre 1713, née Elizabeth-Therese, f. de Claude-George Fagnier, Esc. S. de Breuvery, C. du R. Comm. gén. et Thres. de Fr. et de d. Louise le Lorain.

(*A suivre*).

Cte D. DE R.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le docteur Paul JOLLY est mort à Paris dans le courant de mai. Il était né à Châlons-sur-Marne en 1790. Il fut reçu docteur en médecine à Paris en 1821, secrétaire général de l'Académie de médecine en 1825 et membre de l'Académie de médecine en 1839. Il a écrit : *Essais sur la Topographie physique et médicale de Châlons-sur-Marne* (*1820*) ; — *Propositions de physiologie médicale, d'hygiène*, etc., thèse (1821) ; — *De l'état sanitaire et des moyens d'assainir les landes de Bordeaux* (*1834*) ; — *De l'imitation dans ses rapports avec la morale et la médecine* (*1845*) ; — *Remarques sur la prophylaxie et le traitement du choléra (1844)* ; — *Hygiène publique. Question des eaux de Paris* (*1861*) ; — *Rapport sur les épidémies qui ont régné en France pendant l'année 1859* (*1861*) ; — *Question des eaux potables ; Discours prononcé à l'Académie de médecine* (*1863*) ; — *Etudes hygiéniques et médicales sur le tabac* (*1865*) ; — *Etudes hygiéniques et médicales sur l'alcool et ses composés* (*1867*) ; — *Le Tabac et l'absinthe, leur influence sur la santé publique, sur l'ordre moral et social* (*1875*).

POLYBIBLION.

***

Nous avons le regret d'apprendre la mort d'un artiste de talent, qui aimait beaucoup Provins, où il comptait aussi de nombreux amis.

M. Prieur (Romain-Etienne-Gabriel), peintre français, né à la Ferté-Gaucher (Seine-et-Marne), vers 1805, est décédé à Paris.

Il étudia le paysage sous Victor Bertin, et remporta le grand prix de Rome, en 1833. De retour d'Italie en 1836, il a ensuite exploré les contrées les plus pittoresques, et a surtout exposé depuis ses débuts. en 1831 : Métabus, roi des Volsques (paysage historique) ; la Récolte des Foins (1831-33) ; la Voie des Tombeaux, près de Rome (1836) ; les Ruines de Sassenage ; Moïse protégeant les filles de Jéthro ; la Porte aux Vaches ; la Fontaine-Désirée, dans la forêt de Fontainebleau (1837-39) ; le Parc de Versailles ; Souvenir d'Italie (1840) ; les Murs de Rome ; Bougival ; la Tour des Esclaves ; le Moulin de Saint-Ouen (1842-1845) ; l'Approche de l'Orage ; la Statue de Demosthène ; le Mont-Palatin ; la Moisson ; Chevaux de halage (1846-48) ; la Fête des Loges ; Ruines d'un Tombeau antique (1849-53) ; le Nid de l'Aigle ; les Gorges d'Apremont (1855) ; le Marché des Innocents (1857) ; Vue prise sur les bords du Grand-Morin ; Villeneuve-les-Avignon ; Vue prise près de Cannes ; Vue près de Narni (1861) ; Vue de la Porte Saint-Jeau, à Provins : la Moisson (1863) ; le Dépiquage du Blé (1864) ; Vue du Tréport ; Vue de Provins (1865) ; Vue d'Interlaken (Suisse 1866) ; la Marée montante, à Tréport ; Environs de Provins (1868) ; Jeune Fille à la Fontaine ; Intérieur de Forêt (1869).

Aux expositions, M. Prieur avait obtenu une 3e médaille en 1842, et une 2e en 1845.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Dom Mabillon (1632-1707), étude suivie de documents inédits, par M. Jadart, juge au tribunal de Reims, 1 vol. in-8°. Reims, Deligne, 1879.

Voilà un des meilleurs travaux historiques que nous ayons lus depuis longtemps et il serait à souhaiter que la librairie parisienne, si dédaigneuse des savants de province, en ait souvent comme celui-là à son actif. Seul jusqu'à ce jour Dom Ruinart avait écrit la vie de son célèbre compatriote, mais M. Jadart a su composer un travail tout-à-fait nouveau et plus complet dans lequel il montre en mêmes temps de sérieuses qualités d'écrivain. M. Jadart a bien choisi le moment de faire paraître son livre, l'année même où un monument commémoratif était élevé à la mémoire de Mabillon par le généreux concours de l'Académie de Reims et du clergé du diocèse.

La vie du savant bénédictin est racontée dans les plus grands détails. Né à Saint-Pierremont, le 23 novembre 1632, d'une honnête et surtout chrétienne famille, il entra à 22 ans dans l'ordre de Saint-Benoît et se fit de bonne heure remarquer par son goût pour les travaux d'érudition. Après avoir travaillé au *Spicilegium* de dom d'Achery, il reçut de Colbert une mission scientifique en Allemagne, puis une autre en Italie. Le reste de sa vie se passa à Saint-Germain-des-Prés où il travailla constamment et mourut le 27 décembre 1707. Nous n'avons pas à énumérer ses ouvrages. Tels sont les traits principaux d'une vie en apparence obscure, et sur laquelle M. Jadart a trouvé le moyen d'écrire des pages nombreuses et constamment intéressantes. Nous ne signalerons pas comme moins importante toute la partie du volume consacrée à réunir les pièces les plus diverses et les plus importantes, souvent les plus curieuses. C'est un véritable monument que M. Jadart a élevé à la mémoire de Mabillon et nous lui adressons nos plus vives félicitations. E. de B.

* * *

Un poète champenois. — M. Charles Brunet vient de rééditer les œuvres poétiques d'un de nos compatriotes, assurémment peu connu parmi nous et qui méritait bien cette bonne fortune [1]. Amadis Jamyn obtint dans son temps une assez grande célébrité et on le désignait même comme le digne émule de Ronsard ; il est même moins emphatique, mais aussi il a moins de verve et d'imagination.

Né à Chaource en 1538 ou 1540, Amadis Jamyn appartenait à une famille de bonne bourgeoisie : son père était prévôt du bourg. Après de fortes études, il vint à Paris où Ronsard, dit un contemporain, « le nourrit page et le fit instruire, » puis lui procura une charge de

1. Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn, 2 vol. in-12. Paris, Willem, 1879.

Digitized by Google

secrétaire et lecteur du roi. Il rentra à Chaource après la mort de son protecteur et y mourut vers la fin de 1592, où il créa par testament un collège qui subsista jusqu'en 1789.

Ses poësies nous apprennent que Jamyn voyagea souvent. Colletet qui a écrit la vie du poète, loue hautement sa valeur et le met au rang des meilleurs auteurs du XVIe siècle. M. Brunet a eu une excellente idée en reproduisant les œuvres de Jamyn, car la dernière édition remonte à 1579. Le premier volume ne contient que des vers amoureux ou à la louange de personnages de la cour. Dans le second, Jamyn sans abandonner son sujet favori, se rapproche d'idées plus sérieuses et aborde plus souvent les sujets religieux. M. Brunet ajoute que notre compatriote a également traduit en vers une partie de l'Iliade. Il eut un frère, poëte comme lui, qui mourut à Châtillon-sur-Seine, sans avoir rien fait imprimer.

Ajoutons que cette édition est exécutée avec un goût typographique parfait. Elle va certainement figurer dans toutes les bibliothèques champenoises. E. DE B.

* * *

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES DE L'YONNE, année 1878, deuxième semestre.

Les sciences naturelles occupent une plus large place que les sciences historiques dans ce volume qui, du reste, renferme peu de documents relatifs aux annales de la Champagne. L'intéressant résumé de la *Çorrespondance d'un Mousquetaire* par M. Demay, retraçant le tableau de la vie militaire au siècle dernier, se rattache à la ville de Joigny, l'une des importantes localités de notre province. L'auteur de la correspondance y naquit d'un ancien capitaine au régiment de Vassé, Etienne Piochard de la Brûlerie, qui, en 1714, avait obtenu de la comtesse Marguerite de Gondy la charge de maître des eaux et forêts du comté de Joigny. Les bonnes études qu'il fit au collége de Sens expliquent comment il sut manier habilement la plume et l'épée, mérite qui n'était pas très-commun parmi les militaires de son temps.

Le laborieux M. Demay nous dit que, si la ville de Joigny offrait alors des ressources intellectuelles digne d'être appréciées par les amateurs d'étude, elle était, de plus, le point de réunion de la noblesse des environs ; cette noblesse, prodigue de son sang sur les champs de batailles, ne l'était pas moins de son patrimoine pendant les loisirs de la paix qu'elle charmait par des fêtes splendides. Il y avait entre Joigny et Auxerre un magnifique manoir que la nature et l'art s'étaient plu à embellir. C'était Régennes, maison de plaisance de l'évêque d'Auxerre ; le janséniste M. de Caylus affectionnait beaucoup cette résidence ornée de jardins qu'avait dessinés le célèbre Le Nôtre ; il aimait à y faire les honneurs aux gentilshommes de la contrée et aux nobles dames de leur société.

Les lettres qu'analyse M. Demay portent l'empreinte d'un esprit observateur, quelque peu minutieux peut-être, mais exact et précis

Digitized by Google

dans ses informations ; ce qui donne de la valeur à ces lettres d'une lecture attrayante, c'est qu'elles ne sont pas entachées de ces lieux communs qui constituent le fond ordinaire de bien des correspondances. Les événements du jour, les troubles causés par la promulgation de la bulle *Unigenitus*, les fameux miracles du diacre Pâris, les incidents du siége de Philipsbourg, principal épisode de la guerre de succession de Pologne, tels sont, avec quelques anecdotes où se trouvent dépeintes les mœurs de la cour et de l'armée, les faits saillants que Jean Etienne Piochard de la Brûlerie, mousquetaire dans la compagnie grise commandée par Louis de Melun de Mauportuis, relate dans un style facile et toujours soutenu ; tout en adressant ces lettres à sa femme, il pensait satisfaire la curiosité de ses amis de Joigny; aussi les écrivait-il longues et très-circonstanciées. Il est à présumer que cette ville comptait un nombre assez considérable de jansénistes ; car les lettres du mousquetaire abondent en renseignements sur les troubles religieux ; cette hypothèse n'est-elle pas confirmée par ce fait que le curé de Saint-Jean de Joigny et son confrère Edme Chaudot, curé de Saint-André, furent persécutés pour leurs opinions jansénistes et relégués au grand-séminaire de Sens par ordre de l'archevêque Languet, un des plus énergiques défenseurs de la bulle pontificale? Aujourd'hui les querelles de cette nature resteraient sans écho ; il n'en était pas de même à cette époque où l'Eglise et l'Etat étaient unis par les liens les plus étroits ; le jansénisme montrait d'autant plus d'ardeur dans la lutte qu'il avait pour lui la majorité du Parlement et un certain nombre de prélats recommandables par leur vertu et leur savoir.

Nous ne voulons pas terminer cette esquisse sans accorder une mention honorable à l'étude de M. Challe sur la Ballade funèbre composée par le barde aquitain Angelbert à la suite de la sanglante et terrible bataille de *Fontanetum*. Dans ce combat affreux aurait été détruite la noblesse de la Champagne ; ce désastre, selon certains auteurs, serait la date de la vieille coutume champenoise qui voulait que la mère anoblit les enfants nés d'un père roturier, sans toutefois que ces enfants pussent s'élever par leur naissance au titre de chevalier. La ballade attribue la défaite du malheureux Lothaire à la trahison de quelques chefs francs ; on y trouve d'incontestables qualités, un style fortement coloré et plein de mouvement, des pensées d'une sombre énergie et d'un pathétique entraînant. E. G.

* * *

M. le comte Riant vient de publier un travail considérable pour démontrer qu'une lettre de l'empereur Alexis Ier Comnène à Robert Ier le Frison, comte de Flandre ne présente aucun caractère d'authenticité ; (1) cette thèse, qui nous semble satisfaire à toutes les exigences de la critique la plus sévère a un intérêt tout particulier puisqu'elle ne tend à rien moins qu'à nier les appels réitérés faits, disait-on, par la cour de Byzance, aux souverains occidentaux pour lui fournir

Digitized by Google

des secours contre les musulmans. Suivant M. le comte Riant, la prétendue lettre d'Alexis Ier est une pièce composée en langue latine à l'aide de renseignements latins, d'un catalogue des reliques impériales et de fragments de sermons du pape Urbain II; le faussaire lui a attribué la date de 1093, mais elle n'a pu être composée qu'entre 1098 et 1099 pour provoquer le zèle des croisés retardataires attendus par l'armée des Latins. — Mais un fait qui nous touche particulièrement et qui, jusques à ce jour n'a pas encore été mis en évidence, c'est que ce document a été fabriqué ou au camp des croisés, ou *aux environs de Reims* par un clerc du nord de la France, peut-être par Robert-le-Moine, abbé de Saint-Remy. M. le comte Riant fait remarquer que Reims semble avoir été le centre, pour le nord de la France et les pays rhénans, de la prédication générale et des informations venues d'Orient avant et après la première croisade ; l'archevêque Manassès de Châtillon aurait été l'intermédiaire de ce double mouvement. Nous espérons que le savant historien traitera un jour, sous toutes ses faces, ce point d'histoire sur lequel nous appelons aussi l'attention de nos lecteurs.

* * *

Histoire de Vandières, par J.-B. Legras. Un volume in-8° ; à l'imprimerie coopérative de Reims. A Epernay, chez Fiévet, libraire.

Vandières est un joli petit village, situé dans un vallon, un peu au-dessus du niveau de la Marne, entouré de côtes assez élevées, la plupart plantées de vignes. « Les habitants de ce pays, disait jadis « M. le docteur Rémy, sont presque tous propriétaires-vignerons ; ils « sont laborieux, très intelligents, jouissent d'une honnête aisance et « mettent tout leur amour-propre à bien cultiver leurs propriétés. Les « femmes sont également laborieuses, bonnes ménagères ; leur carac- « tère est enjoué, et l'on remarque qu'elles sont en général assez « gaies. Leurs vêtements, comme ceux des hommes, sont simples et « propres ; leur habillement est, d'ailleurs, le moindre de leurs soins...

Voilà certes, un village privilégié : bien situé, peuplé d'habitants laborieux, économes, ne renfermant que d'aimables femmes, d'un naturel vif et enjoué ; que manque-t-il donc à Vandières ? Entre nous je crains que les joyeuses vigneronnes de cette bourgade champenoise ne prennent point assez de souci de leur ajustement... Mesdames, il faut veiller à cela : le docteur Rémy, de bienveillante mémoire, vous adresse là un reproche qui ternirait à jamais, s'il était mérité, l'éclat d'un pays dont vous devriez faire le plus bel ornement !...

Quoi qu'il en soit, Vandières peut invoquer d'autres titres, et peut-être plus sérieux, pour mériter l'attention publique : c'est l'un des plus anciens villages de notre antique Champagne : « quelques-uns « prétendent, d'après une vieille tradition, que le nom de Vandières,

1. Alexii ! Comneni, Romanorum imperatoris ad Robertum ! Flandriæ comitem epistola spuria. Genève, 1879, in-8° de 145 pages.

Digitized by Google

« qu'on écrivait autre fois Vendière, provient de deux mots latins, « *Vinum dare*, indiquant que, dans les premiers temps, il existait « déjà sur ces coteaux des vignes excellentes, et que le pays produi- « sait du vin avec abondance. »

Vers l'an 530, Thierry, fils aîné de Clovis, était roi d'Austrasie : sa capitale était Metz, bien que certains historiens, la plupart Rémois, aient soutenu qu'il résidait habituellement à Reims. En tout cas, au moment où se passe l'aventure que je veux citer, Thierry était à Metz, et sa fille, la plus chère et l'aînée de ses filles, y tomba dangereusement malade. Thierry envoya aussitôt un exprès à saint Rémy, évêque de Reims, afin de le prier de venir voir la princesse et de lui rendre la santé, par l'imposition des mains. Saint Rémy était déjà fort âgé, très infirme : il manda à son fidèle disciple, Thierry, l'abbé du Mont d'Hor, de se rendre en sa place auprès du roi d'Austrasie : « Thierry s'en défendit d'abord par modestie ; mais Rémy lui *réitérant* que c'était la volonté du Seigneur qu'il s'intéressât pour la santé de la princesse, le saint abbé obéit et se mit en chemin. Cependant Dieu le permettant ainsi pour faire éclater davantage son pouvoir et le mérite de l'obéissance de son serviteur, la princesse se trouva plus mal, et fut emportée en peu de jours par la violence de la maladie, en sorte que Thierry la trouva morte à son arrivée. » Tout autre que le saint homme eût éprouvé, à ce moment, quelque défaillance ; mais lui sûr d'avoir accompli la volonté de Dieu, se mit résolument en prière ; et, à peine avait il achevé ses oraisons, que « la princesse donna des marques d'une vie nouvelle et revint bientôt en un état de santé parfait... » Le roi fut si sensible à cette grâce, qu'il donna au monastère de Thierry la ferme de Gaugi, ou de Gueux, qui était sur le territoire de Reims ; et à l'Eglise de Reims, la belle ferme de Vandières-sur-Marne, près Châtillon.

On le voit : Vandières ne date pas d'hier, et nous comprenons que l'histoire de cette vieille et importante commune ait tenté l'esprit curieux d'un de ses anciens maires, M. J.-B. Legras. Nous devons aux recherches patientes de cet érudit une monographie aussi intéressante qu'instructive ; il serait à souhaiter que chacune de nos cités trouvât ainsi un historien dévoué, un savant panégyriste. L'histoire générale de notre pays deviendrait alors facile à faire pour nos descendants ; et bien des erreurs, qui ont encore cours aujourd'hui, seraient évitées : l'esprit public y gagnerait.

A un autre point de vue, l'*Histoire de Vandières* offre encore, à l'heure présente, un certain intérêt d'actualité. En effet, jadis, nul ne l'ignore, la ville de Châtillon était l'apanage d'une noble famille, qui joua un rôle important dans notre histoire depuis le IXe jusqu'au XVIIIe siècle ; or Vandières, soit dit sans l'offenser, dépendait de Châtillon, dont il était le simple fief ; donc, le village vassal et la ville suzeraine peuvent tous deux revendiquer la gloire d'avoir donné naissance aux mêmes grands hommes ; l'un et l'autre peuvent s'enorgueillir d'avoir

Digitized by Google

eu les mêmes illustres enfants. C'est peut-être en la ferme épiscopale de Vandières et non dans le château féodal de Châtillon que naquit Eudes ou Othon, cet abbé de Cluny, que le conclave de Terracine nomma pape en 1088, et qui prit le nom d'Urbain II. Lorsqu'en 1095, Urbain II vint prêcher la première croisade au concile de Clermont-en-Argonne; quand, après avoir poussé pour la première fois, en compagnie de Pierre l'Ermite, le cri fatidique de : *Dieu le veult* ! le saint pontife parcourut les principales villes de France, qui nous dit qu'il ne vint pas chercher un moment de repos et le silence dans sa bonne ville de Châtillon ou plutôt dans la ferme tranquille de Vandières ? Si je ne me trompe, le maire actuel de Vandières, l'honorable M. Desrousseaux, partage quelque peu mon sentiment; car il est président du comité nommé par Mgr Langénieux, et chargé actuellement de recueillir les fonds destinés à élever une statue à ce grand pape qui illustra la France sur le trône de Saint Pierre, et que la Champagne, fière de l'avoir vu naître sur son sol béni, veut honorer enfin d'une marque éternelle de sa reconnaissance.

Certes, je serai heureux de voir s'élever bientôt, à Châtillon-sur-Marne, ce pieux monument consacré à l'un des plus remarquables pontifes de l'Eglise ; mais je ne puis oublier, en cette occasion, un autre grand archevêque de Reims, Gerbert, qui fut pape sous le nom de Sylvestre II. Cet homme, qui fut, au dire de Richer, l'un de ses élèves, *magni ingenii et eloquii*, eut beau se rendre célèbre dans l'étude des mathématiques, de l'astronomie, de la musique, de la mécanique même ; il eut beau inventer la table à calcul, les orgues hydrauliques, les horloges à balancier, et bien d'autres choses extraordinaires pour le temps où il vivait ; son plus beau titre de gloire sera toujours pour moi d'avoir le premier émis la pensée d'une croisade pour la délivrance des Lieux-Saints ; et sa plus belle œuvre sera cette lettre, datée de 999, et adressée à la chrétienté tout entière dans laquelle Jérusalem s'écrie en s'adressant à l'Eglise : « O épouse « immaculée du Christ, tant que tu seras forte, toi dont je suis un des « membres, une grande espérance me reste de pouvoir bientôt relever « ma tête aujourd'hui presque écrasée. Comment n'aurai-je pas « confiance en toi, ô maîtresse du monde, si tu me reconnais comme « tienne ? Lève-toi donc, soldat du Christ ! prends ton étendard et tes « armes ! *Enitere ergo, miles Christi, esto signifer et compugna-* « *tor* ! »

Mais ces temps, où la foi faisait des merveilles, sont loin de nous. Les hommes de ce jour traversent la vie sans guide et sans soutien : nous marchons au hasard vers un avenir inconnu... Le livre honnête et consciencieux de M. Legras, en soulevant le voile qui couvre encore l'image vraie de l'ancienne société française, ne peut avoir qu'une influence féconde et salutaire. En somme, il nous apprend à connaître et à aimer une partie, peu considérable peut-être, mais riche en souvenirs, du sol de la patrie ; or, c'est en ravivant sans cesse au fond des cœurs l'image du pays et le culte de Dieu, et non en surex-

Digitized by Google

citant les passions malsaines de la politique, que l'on pourra refaire de grands citoyens et retrouver la tradition des gloires et des splendeurs du temps passé. Maurice Pujos.

***

La dernière livraison du *Bulletin de la Société historique* de Langres est très-intéressante. Elle contient une notice sur Nicolas Lescornel, sculpteur langrois, d'un réel talent, mort le 4 février dernier ; une autre sur l'enseignement de dessin à Langres depuis l'organisation d'une école des Beaux-Arts en 1782 ; une liste des principaux artistes langrois : Jean Duvet, graveur, né en 1485 ; les deux Chalochet, graveurs, nés en 1671 et 1673 ; Claude Gillot, peintre et graveur, 1673-1782, fils d'un peintre brodeur du chapitre, et maître de Watteau, membre de l'Académie en 1775 ; Robert, peintre de fleurs, né vers 1610 ; les trois peintres Tassel, 1588-1668 ; Camus, architecte, né vers 1647 ; Forgeot, architecte, XVIIe siècle ; Besançon, sculpteur, XVIIe siècle ; Henri Bertrand, sculpteur, 1759-1834 ; Ziégler, 1804-1856, peintre ; Joseph Lescornel, 1799-1872 ; Nicolas Lescornel, tous deux sculpteurs ; Pierre Petitot, 1760-1840, sculpteur ; Louis Petitot, son fils, 1794-1862, sculpteur, né à Paris ; Victor Thirion, graveur, mort en 1878.

***

On lit dans la 1re livraison du tome VII des *Nouvelles Archives* de l'Art français, une pièce fort curieuse pour la Champagne, publiée par M. J.-J. Guiffrey. C'est le texte d'une lettre de rémission accordée en novembre 1526 à Hance de Camps, « tailleur d'ymaiges à Chaalons. » Cet artiste, demeuré jusqu'ici inconnu, étant à Châlons, vendit quelques pierres de Bouillon à Jean Bazelat, maître maçon de Sézanne, pour les travaux de l'église de Barbonne. On alla au cabaret cimenter le marché et Baselat invita un nommé Pierre de Reims, après que celui-ci eut chargé les pierres sur sa charrette. Tout se passa amicalement, quand à propos de rien, Pierre de Reims insulta Hance de Camps et l'aurait battu sans l'intervention du maçon de Sézanne, mais il continua et Hance pour se défendre lui donna un coup de « courte dague, » dont Pierre mourut peu après « par faulte d'appareil, bon gouvernement ou autrement. » Le meurtrier s'enfuit hors de France, mais presque aussitôt le roi l'amnistia « comme chargé de femme et d'enfants, » et « voulant miséricorde préférez à rigueur de justice. »

***

Notre collaborateur, M. Herelle, vient de publier chez l'éditeur Champion un volume excessivement important : *Documents inédits sur les Etats généraux (1482-1789), tirés des Archives de Vitry-le-François*, avec une introduction toute locale du plus haut intérêt. Nous signalons seulement ce travail, comptant y revenir prochainement.

Digitized by Google

CHRONIQUE

NOTES DE MAURICE LE TELLIER, ARCHEVÊQUE DE REIMS, SUR LE CURÉ JEAN MESLIER. — La récente édition d'Amsterdam du *Testament de Jean Meslier* donne un nouvel intérêt aux détails biographiques sur ce personnage. Sa vie ne sera bien élucidée et ses œuvres ne seront par la même équitablement appréciées, qu'à l'aide des témoignages authentiques de ses contemporains. En voici un fort curieux, émanant de ce prélat observateur et zélé, qui rédigea durant un demi-siècle la chronique du clergé rémois.

Les mentions de Maurice le Tellier précisent plusieurs points fort importants : 1° la date de la naissance de Jean Meslier à Mazerny, le 23 juin 1664 ; 2° son éducation au séminaire de Reims ; 3° son ordination sacerdotale à Châlons-sur-Marne, aux Quatre-Temps de Noël en 1683, vraisemblablement parce qu'à cette date il n'y eut point d'ordination à Reims ; 4° le nom de sa paroisse et de sa succursale ; et enfin l'attestation de la satisfaction qu'eut de sa conduite l'autorité diocésaine jusqu'en 1707, c'est-à-dire jusqu'à sa 44e année. Je transcris ci-dessous ces deux mentions intégralement :

« Le samedi 18 décembre 1683, j'ai fait ordonner prêtre à Chalons :

(Suit la liste des 22 premiers ordonnés)

.....

23. M. Jean Meslier, de Mazerny[1] du 23 juin 1664, curé de Trépigny.

.....

« Saint Julien de Trépigny[2] a pour secours Saint Pierre de Balève[3] à la présent de l'abbé d'Eslan. 70 comm. à Trépigny. 100 au secours où le curé Bine. (Revenu) 400 liv. — (venu) à Charleville, 17 juillet 1698.

Me Jean Meslier prêtre de mon diocèse, âgé de 25 ans, il a été élevé dans mon séminaire. C'est M. Callon qui l'a choisi. Il est de Mazerny.

En 1698, j'en suis content. — En juillet 1703, fait bien. — Id. en octobre 1704. — Le 26 octobre 1706, id. — Le 26 octobre 1707 id. »

Extrait de la copie que possède M. l'abbé Tourneur, vicaire général de Reims, du registre de Maurice le Tellier, aux archives Nationale, Reg. 10413, p. 370. Henri JADART.

1. Mazerny, commune du canton d'Omont, arrondissement de Mézières, (Ardennes).

2. Aujourd'huy Etrepigny, canton de Flize, arrondissement de Mézières, (Ardennes).

3. Aujourd'huy *Balaives et Butz*, à 2 kil. d'Etrépigny, même canton. — L'abbaye d'*Elan*, était située au village de ce nom à 2 kil. de ces localités.

Digitized by Google

* * *

M. Marchal, juge de paix à Bourmont, a reconnu la trace d'une voie romaine inédite sur la rive gauche de la Meuse, près de Saint-Thiebaut.

* * *

On a retrouvé à Bourbonne le fronton du château aux armes des Montmorency-Luxembourg. Ce château fut démoli en 1651 par ordre du roi pour faire cesser les désordres causés dans les environs par les guerriers lorrains qui y étaient entretenus.

* * *

La foudre vient malheureusement de détruire la belle flèche de l'église de Marle (Aisne) : l'incendie a dévoré en même temps toute la charpente du chœur et du transept nord et fondu les cloches. Le corps du monument a pu être conservé intact et les voûtes elles-mêmes seront facilement réparées. Cette flèche remontait aux années 1684-1696, — cette dernière date était gravée sur le coq et elle avait été élevée à la suite de l'incendie du 8 avril 1684. L'église de Marle, appartient au style ogival primitif elle est classée comme monument historique.

* * *

Encore un mariage champenois. Le baron de Pinteville-Cernonet, capitaine de cavalerie, vient d'épouser à Besançon, Mlle Puissant de Lédo, petite fille du marquis de Dion. Nous avons récemment parlé de la maison de Pinteville, une des premières de la noblesse du Châlonnais. Nous rappellerons seulement qu'elle remonte au XIVe siècle dans le Verdunois, d'où elle vint en Champagne avec Colin de Pinteville, écuyer, seigneur de Bussy, mort avant 1505. Pierre de Pinteville devint en 1650, par son mariage avec Marie du Fayot, baron de Cernon et maréchal héréditaire de l'évêché de Châlons. Cette maison forma plusieurs branches et possèda les seigneuries de Germinon, Isles, Bussy-la-Mothe, Vaugency, Saint-Quentin, Dommartin, Monceltz, Ecury, etc. Le baron de Cernon fut député de la noblesse du baillage à Châlons aux Etats-Généraux de 1789. Le château de Cernon existe encore dans ce village avec un parc très-remarquable. La charge de maréchal à l'évêché, attachée à cette terre, obligeait le titulaire, quand un nouveau prélat venait prendre possession de son siège, à lui présenter l'étrier du cheval sur lequel il faisait son entrée et à marcher à ses côtés, l'épée nue à la main. Le cheval et son équipement lui revenaient après la cérémonie.

* * *

Au moment où l'on parle de déboulonner la statue de Louis XV à Reims, nous croyons intéressant de reproduire la note suivante :

Ce monument de la place Royale a une curieuse histoire remplie des péripéties les plus émouvantes.

Digitized by Google

La première statue de Louis XV fut l'œuvre du célèbre statuaire Pigalle. Erigée en 1763, au milieu du plus grand enthousiasme, elle n'était pas destinée à une longue existence.

« Le jour de l'Assomption 1792, dit un historien, la foule soulevée par les anarchistes se précipite sur le monument que, peu d'années avant, elle saluait de ses vivats. La couronne et l'écu de France sont brisés. Avec des cordes, le peuple l'arrache de sa base ; elle tombe aux acclamations de ces mêmes hommes qui pleuraient de joie en la voyant inaugurer : brisée en mille morceaux, elle est envoyée dans les fonderies nationales et convertie en pièces d'artillerie ; on sauva les statues de la France et du Commerce. Sur les marches qui entouraient encore le piédestal, le député de la Convention, Rulh, brisa la sainte Ampoule.

« La place Royale, devenue la place Nationale, vit succéder aux fêtes de la monarchie celles de la République. Sur la base de l'ancien monument, on éleva d'abord une pyramide à la mémoire des défenseurs de la patrie : une statue de la Renommée en décorait le sommet.

« Bientôt une déesse de la Liberté, en plâtre, prit sa place ; elle disparut à son tour quand, au mois d'août 1803, le premier consul et sa femme vinrent visiter la ville de Reims ; un brillant trophée, des armes, des drapeaux, succédèrent à l'effigie républicaine. Le Consulat s'évanouit devant l'empire, et notre place devint une place Impériale.

« Quand Marie-Louise d'Autriche vint épouser le conquérant qui faisait trembler le monde, la ville de Reims fit poser sur la base un globe bleu de ciel, orné de fleurs et de chiffres ; au-dessus brillait la couronne de l'empire.

« Louis XVIII revint ; les idées monarchiques se ranimèrent, et la ville de Reims décida qu'on relèverait la statue de Louis XV.

« Cartellir, le statuaire membre de l'Académie des beaux-arts, fut chargé de faire la statue du roi. Elle a la même hauteur et le même costume que la première. Elle fut achevée en 1819 et inaugurée le 25 août de la même année, le jour de la saint Louis. »

En 1830, la statue de Louis XV fut menacée. On la sauva en hissant au-dessus d'elle un drapeau tricolore. Néanmoins, il fallut cacher pour quelque temps les fleurs de lys de l'écusson ; celles de la grille furent brisées.

En 1848, une proposition fut faite au Conseil tendant à remplacer la statue du roi par celle de la République. Il s'agissait, paraît-il, de faire économiquement les choses et un homme d'esprit proposa de décapiter tout simplement le bronze et de surmonter d'une tête de femme le corps de Louis XV vêtu, comme on le sait, à l'antique. On rit et l'on fut désarmé. La statue resta. (*Courrier de Champagne*).

* * *

Le monument d'Urbain II. — Nous avons souvent entretenu nos lecteurs, dit le *Bulletin du Diocèse*, de cette grande œuvre qui

Digitized by Google

jusqu'aujourd'hui, n'était encore qu'un projet, mais ce projet entre désormais dans sa période d'exécution : les travaux vont commencer incessamment ; le Comité espère même pouvoir inviter prochainement Mgr l'Archevêque à bénir solennellement la première pierre du monument destiné à couronner la plate-forme du vieux donjon des Châtillon. Suivant toutes les probabilités, cette bénédiction aura lieu le dimanche 3 août prochain.

Le monument, comme on sait, sera exécuté sur les dessins d'un Ardenais, M. Deperthes, architecte de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; l'exécution de la statue, en granit de Bretagne, a été confiée à M. Rombaud, auteur de plusieurs œuvres remarquables, spécialement de la statue colossale de Sainte-Anne d'Auray.

Le jeune artiste rémois qui vient d'obtenir au Salon un si brillant succès veut bien, lui aussi, apporter sa part de concours à l'érection du monument. Un jury artistique a été formé pour recevoir et approuver le plan d'ensemble et les détails d'exécution de la statue et du monument tout entier ; M. de Saint-Marceaux a gracieusement accepté de faire partie de ce jury.

Le jury se compose de MM. Louis Rœderer, président ; de Saint-Marceaux ; Elisée de Montagnac ; Guillaume, l'un de nos premiers artistes français, et le comte de Laborde, membre de l'Institut.

Nous continuerons à tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui intéresse l'œuvre d'Urbain II.

* * *

La mise en vente du domaine de Chapelaine, près Somsois (Marne), donnera peut-être quelque intérêt aux détails historiques qu'il nous a été possible de recueillir, de ci de là, sur cette importance seigneurie.

La baronnie de Chapelaine (autrefois *Capellania*) appartenait dès l'an 1200 à la maison des Chavanges. On ne connaît pas de plus anciens possesseurs de ce fief.

Aimée ou Edmée de Chavanges, dame de Chapelaine, épousa en 1560 Jean-Saladin, baron d'Anglure, et mourut en 1590.

Leur fils aîné, Etienne dit Saladin, fut baron d'Anglure et de Chapelaine ; il épousa Cléophie de Béthume, dont il eut quatre enfants.

Les trois premiers étant morts sans postérité, leur fille Marie-Charlotte d'Anglure apporta Chapelaine en mariage à Thomas Cauchon, seigneur de Neuflize et de Courlandon.

De cette union naquit Cléophie Cauchon qui épousa Nicolas de Bourdin, marquis de Villènes.

Anne-Claire de Bourdin prit alliance vers la fin du XVIIIe siècle avec Jean-François de Chassepot, marquis de Pissy.

Aimé-Jean-François de Chassepot, leur fils aîné, préfet de l'Ariége, sous la Restauration, possédait Chapelaine en 1820,

(*Courrier de Sézanne*).

Digitized by Google

***

La Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne a tenu, lundi dernier, sa séance générale annuelle, dans la grande salle du Palais-de-Justice, à Provins. Le public Provinois, que les conférences littéraires ou scientifiques ont toujours eu le don d'attirer, s'y est rendu en foule et a paru s'intéresser aux travaux de la société.

Celle-ci avait fait gracieusement les choses. Sachant que s'ils aiment les dissertations archéologiques, les Provinois ont surtout un goût prononcé pour la bonne musique, la société avait demandé leur concours à plusieurs artistes-amateurs de notre ville. Un sextuor a donc été improvisé, qui a exécuté deux morceaux ravissants de Bertini et de Fesca, une jolie valse de Metra, et ce n'a pas été, nous devons le dire, le moindre attrait de la solennité. Nous adressons ici à nos virtuoses les plus sincères compliments. On trouve rarement dans une ville de province les éléments d'une bonne musique de chambre comme la leur, et ceux des Provinois pour lesquels cette musique a le charme exquis que ressentent les oreilles délicates, sauront gré à l'archéologie de lui avoir procuré l'occasion rare d'entendre nos musiciens amateurs.

M. Maury, membre de l'Institut, présidait la séance. Parmi les archéologues étrangers, nous avons remarqué MM. Boquet-Liancourt, Torchet, Le Blondel, Bouvier, de Meaux ; MM. Lhuillier et Eymard, de Melun ; M. Bourges, éditeur de l'*Abeille*, à Fontainebleau ; M. Benier, géologue distingué, d'Egreville. Sur l'estrade avaient pris place M. le Sous-Préfet, M. le Maire, M. le colonel, M. le Procureur de la République, plusieurs Magistrats et Fonctionnaires et un grand nombre de Conseillers municipaux. Les dames que les dissertations historiques et archéologiques du programme n'avaient pas effrayées, brillaient presque en majorité dans cette réunion qu'elles embellissaient.

Le discours de M. Maury — improvisation remarquable — a été écouté avec un vif intérêt. L'honorable président a parlé du rôle des associations archéologiques et de l'utilité des études auxquelles elles se consacrent, en termes à la fois élevés et spirituels. Il a montré d'une manière éloquente que l'histoire est remplie d'enseignements applicables aux graves questions qui s'imposent aux sociétés modernes, ainsi que celle qui a trait à la crise que subit actuellement notre agriculture française. Remontant dans le passé de la Rome impériale, M. Maury a rappelé que Tibère et le Sénat romain avaient dû se préoccuper de la situation que créait à ceux qui cultivaient la terre, et dont le nombre allait sans cesse décroissant, la concurrence des blés étrangers comme ceux qui provenaient de la Sicile et des Gaules. Cette allusion palpitante à l'une des plus graves questions actuelles, a produit sur l'auditoire une vive impression et elle a été très-applaudie.

Digitized by Google

M. Maury qui avait commencé son improvisation en parlant en termes élogieux de notre compatriote Félix Bourquelot, son ami et l'un des fondateurs de la Société d'Archéologie, l'a terminée en rappelant la mémoire des membres qu'elle a perdus depuis l'an dernier.

Le secrétaire général, M. Lhuillier, après avoir exprimé les regrets de M. le comte d'Harcourt, empêché, par une forte bronchite, d'assister à la réunion, a lu l'allocution que le président de la section de Provins se proposait de prononcer, et qui contenait des détails historiques intéressants sur les divers locaux où la justice s'est rendue à Provins, et sur les Cordeliers dont l'ancien couvent sert d'emplacement au tribunal actuel. En rappelant les hardiesses de langage des prédicateurs cordeliers, M. d'Harcourt a eu des mots heureux, habilement soulignés par le lecteur et saisis par l'auditoire. Quand il a rappelé la récente décision du conseil général qui a doté notre ville d'un Palais-de-Justice digne d'elle, M. d'Harcourt aurait pu ajouter qu'il fut, en cette circonstance, dans l'assemblée départementale, un de ceux qui soutinrent avec le plus de dévouement, d'énergie et de persévérance, les intérêts de notre pays.

M. Michelin a raconté ensuite, avec beaucoup de finesse et d'esprit, le grave conflit que souleva entre le Bailli et le lieutenant général de police, à Provins, une représentation théâtrale donnée en notre ville pendant la maladie de Mgr le Dauphin. Les tribulations du malheureux *impresario*, dont le théâtre fut deux fois démoli, qui alla en prison et fut obligé de se sauver pour échapper à des mesures plus rigoureuses ; la grande colère des magistrats et la bonne humeur de M. le marquis de Paroy, donnent à ces pages d'histoire d'une petite ville de province, au siècle dernier, un cachet de piquante originalité. On voit revivre toutes ces juridictions aujourd'hui oubliées, toutes ces fonctions dont ceux qui en étaient investis étaient si jaloux de sauvegarder les prérogatives. M. Michelin a été fort applaudi.

Notre ville doit de la reconnaissance à M. Boquet-Liancourt, président de la section de Meaux, pour le soin avec lequel il a reconstitué, avec des matériaux éparpillés un peu partout, l'histoire des arquebusiers de Provins. Nous espérons être à même d'apprécier plus tard et beaucoup mieux qu'à une rapide audition, tout le mérite du travail de M. Boquet-Liancourt qui, aux détails exacts et fort complets qu'il a donnés sur l'institution de l'arquebuse à Provins, sur les fêtes auxquelles elle a pris part et sur les succès qu'elle y a remportés, a ajouté des remarques fines, ingénieuses et fort spirituellement exprimées.

Une étude biographique sur l'abbé Pasques, lue par M. Lenoir, et vivement applaudie par les auditeurs, a terminé la séance. Aprés avoir raconté la vie du personnage, qu'incidentèrent les événements de la Révolution et de l'Empire ; après avoir analysé les principaux ouvrages restés manuscrits de cet écrivain, rappelé sa grande querelle avec M. Christophe Opoix, et apprécié l'œuvre littéraire de

Digitized by Google

l'abbé, M. Lenoir s'est demandé pourquoi un si complet oubli s'était fait autour de sa mémoire. Deux causes principales ont été données : M. Pasques n'a rien pu ou rien voulu faire imprimer ; en second lieu, c'est qu'avec beaucoup d'esprit, trop d'esprit peut-être, il a manqué des qualités essentielles qui lui eussent gagné les sympathies, tout au moins l'estime de ses concitoyens.

La séance commencée à deux heures et demie, s'est terminée à quatre heures et demie. Elle a paru fort intéressante au public, qui a accueilli les communications littéraires qui lui ont été faites avec une attention soutenue et de légitimes applaudissements. X.

* * *

Nous avons reçu cette semaine l'intéressante communication suivante, nous la publions avec empressement :

Monsieur l'Editeur,

Vous avez donné, dans votre dernier numéro, le compte-rendu de la séance qui a eu lieu, le lundi de la Pentecôte, à Provins, de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département : je l'ai lu avec intérêt. Mais j'ai rapporté de là, à propos d'un incident inaperçu, une impression toute particulière que je désire communiquer à la savante société, par votre intermédiaire.

Dans l'étude biographique sur l'abbé Pasques, qu'a si bien débitée M. Lenoir, il a eu l'occasion d'évoquer un nom qui n'a certainement ému personne autant que moi dans l'auditoire, c'est celui du personnage qu'il a justement appelé le *doux Evêque d'Orange*, prisonnier à Provins sous la Terreur.

Au moment où trop de gens crient haro sur le clergé, je me demande si pour faire contraste au portrait peu sympathique de l'abbé Pasques, il ne serait pas intéressant de faire des recherches, puis de publier une notice où serait retracé la noble figure d'un illustre prélat que peut à juste titre renvendiquer notre localité : car Mgr du Tillet, dernier évêque d'Orange, ville qui a pieusement conservé sa mémoire en lui érigeant d'abord un monument dans son église cathédrale, et, plus récemment, en donnant son nom à l'une de ses rues ; Mgr du Tillet, dis-je, est né au château de Montramé, sur la commune de Chalautre-la-Petite, où ses parents ont résidé jusques à la Révolution ; il était doyen du chapitre de Saint-Quiriace de Provins, lorsqu'il fut promu à l'évêché d'Orange, dont il devait être le dernier titulaire ; et quand le flot révolutionnaire qui fut très-sanglant à Orange, le força à quitter son diocèse, ce fut encore près d'ici qu'il se réfugia, sur une terre qui lui appartenait, à Blunay, hameau de la commune de Metz, où il fut arrêté pour être incarcéré, mais où on le laissa venir mourir, et où il repose, ignoré lui aussi, dans l'humble cimetière de ce petit village et sous un tertre tout nu.

En quittant Orange, où il espérait revenir, le saint évêque ne se laissa suivre que d'une seule personne, un enfant de la ville, élève

Digitized by Google

du séminaire alors fermé, qui fut son fac-totum jusqu'à ce qu'il lui fermât les yeux. Ce séminariste, obligé par les circonstances à renoncer à l'état ecclésiastique auquel il s'était cru destiné, se maria à Melz, béni par son maître, et il eut quatre enfants dont je suis le dernier. Vous avez par là l'explication de mon émotion en entendant rappeler le *doux Évêque d'Orange.* J'ajoute que je suis en mesure de fournir quelques renseignements à celui qui voudrait se livrer à une étude biographique sur Mgr Guillaume du Tillet.

Recevez, Monsieur l'Editeur, l'assurance de mon parfait dévouement.

G. Gautier,

A Close-Barbe, près Provins.

*
* *

Nous trouvons dans le *Journal de Seine-et-Marne*, à propos de la séance de la Société d'archéologie, une appréciation tellement flatteuse pour notre ville, dit la *feuille de Provins*, que nous nous faisons un vrai plaisir de la reproduire :

A Provins, la Société d'archéologie de Seine-et-Marne était dans sa véritable patrie. Quelle ville ! Saint-Quiriace, Saint-Ayoul, Sainte-Croix, la Grange-aux-Dîmes, l'Hospice, l'Hôpital, la grosse Tour de César, autant de bijoux archéologiques. Et quelles imposantes fortifications ! Devant ces ruines grandioses, cette ligne majestueuse de tours et de murailles, on répète instinctivement :

Trojæ sub mœnibus altis

On se croit transporté devant les ruines de Sagonte, de Troie, de Jérusalem, et en réalité on est en présence de vestiges d'une grandeur éclipsée. Les chroniqueurs nous font des récits presque fabuleux de l'importance, du commerce, de la population de Provins au moyen-âge. Les murs de Provins attestent la vérité de leurs récits. Ajoutons que ces ruines pittoresques sont enchâssées dans un paysage charmant. On va souvent chercher bien loin des spectacles moins dignes d'admiration, et nous croyons rendre service à nos lecteurs en les engageant à partager notre plaisir. Provins est digne d'être visité par les amis de belle nature aussi bien que par les antiquaires.

B.-L.

*
* *

Plus d'une fois, nous avons donné à entendre aux érudits Champenois, qu'en feuilletant les registres d'avant la Révolution de 1789, les amateurs d'histoire locale y découvriraient des renseignements utiles ; c'est précisément ce qui vient d'avoir lieu pour nous à Rosnay-l'Hôpital où nous avons trouvé l'acte de naissance du général Louis Estienne Dulong, natif de Rosnay même, mais dont la famille, du côté paternel, était originaire de Troyes ; en voici la copie textuelle :

« Le douze septembre 1780 est né ; et, le lendemain, a été par moy bâchelier en droit canonique et civil, doyen rural du Doyenné de Margerie, prêtre curé soussigné, baptisé *Louis Estienne*, fils du

Digitized by Google

légitime mariage du sieur Claude Louis Dulong, chirurgien, et de demoiselle Suzanne Félicité Nicolle Jeunnold ; il a eu pour parrain sieur Guillaume Estienne Neuville, marchand chandelier à Troyes, et pour marraine dame Marie Thérèse de Collonia, épouse du sieur Louis Claude Dulong, aïeul paternel, marchand tapissier aussi demeurant à Troyes, qui ont signé avec nous. Desguerrois, curé de Rosnay. »

Cette pièce originale rectifie deux erreurs commises : l'une par les géographes qui font naître le général Dulong à Méry-sur-Seine où il ne séjourna que momentanément ; l'autre, par les biographes qui lui donnent les prénoms de Louis Henri. Le portrait de ce personnage a été peint sur toile ; il est appendu avec honneur dans la grande salle des délibérations du conseil municipal, comme pour faire le pendant d'un autre guerrier célèbre, Berbier du Metz, également né à Rosnay dans le château des comtes, ses ancêtres. Le portrait de ce dernier aussi peint sur toile avec cadre doré figure dans la même salle. On sait que Louis XIV professait une particulière estime pour Berbier du Metz qui poussa la perfection de l'artillerie au point où l'illustre Vauban porta le génie. L'éminent officier avait reçu en 1657 un coup de canon au visage, cette blessure dont il resta marqué toute sa vie donna lieu à une réplique bien flatteuse de la part du grand monarque ; comme la Dauphine, en parlant de Berbier du Metz, disait : voilà un homme bien laid ! — Moi, répondit Louis XIV, je le trouve bien beau, car c'est un des hommes les plus braves de mon royaume !

Le général Louis Estienne Dulong entendit le même glorieux témoignage rendu en sa faveur par une bouche souveraine. On se rappelle que les actes de courage par lesquels il se signala de 1799 à 1809 sur les champs de bataille de l'Italie et de l'Espagne lui méritèrent d'être nommé baron de l'Empire ; un jour, après la fameuse victoire remportée en 1813 par Napoléon sur les alliés à Dresde, le conquérant montra le général Dulong au roi de Saxe, en disant : — C'est un des plus braves officiers de l'armée française ! Rapprochement qui frappe ; deux vaillants généraux, natifs d'un même village de l'Aube, ont été appréciés presque dans les mêmes termes par les deux plus grands monarques des temps modernes !

L'abbé Etienne Georges.

* * *

On ne connaît guère du vin de Champagne, dit le *Journal des Débats*, que son goût et la douce gaieté qu'il procure. Mais ce vin a une histoire pleine d'épisodes intéressants qui ne peuvent manquer de plaire à bien des lecteurs. D'après notre confrère, voici les plus curieux :

Les chroniqueurs font remonter la renommée de ce vin à la fin du onzième siècle. Ainsi, c'est sous le règne du pape Urbain II, élu en 1088 et mort en 1099, que le vin de Champagne aurait acquis une grande renommée. Toutefois le vin d'Aï, que le pape Urbain préférait

Digitized by Google

à tous les vins du monde, était un vin rouge. Saint-Remy légua, par testament, dix champs plantés de vignes à son neveu, à des prêtres et à des diacres de l'église de Reims. Au sacre de Philippe de Valois, en 1328, le champagne valait 6 livres la pièce ; à l'époque du sacre de Charles IX, en 1560, deux pièces valaient 34 livres. Pendant longtemps, les vins du marquis de Puisieux, seigneur de Sillery et de Verzenay, étaient les plus estimés à la cour de France ; on ne les buvait qu'à la table des rois.

Chose que l'on ignore à coup sûr, le champagne n'a pas toujours été un vin mousseux. Ce n'est guère qu'en 1714 que ce vin, „ sortant impétueusement du flacon, " fit fureur. Quelques années après, on fit courir le bruit que l'effervescence de ce vin était due à la présence de drogues, à la verdeur du liquide lui-même et à l'influence de la lune. Mais le goût des amateurs pour le vin mousseux n'en augmenta pas moins.

C'est un bénédictin, dom Pérignon, qui découvrit le secret de rendre le champagne mousseux. Il était originaire de Sainte-Menehould et remplissait les fonctions d'économe et de sommelier dans son monastère d'Hautvillers.

Voici ce secret qui est encore un mystère pour beaucoup de gens : Le champagne devient mousseux lorsqu'il est mis en flacons depuis la récolte jusqu'au mois de mai, et, si l'on veut avoir du vin qui ne mousse pas, il faut le mettre en flacons un an après la récolte. Tel est le secret du bénédictin.

Au siècle dernier, l'engouement pour le champagne mousseux était tel, qu'on le vendait à Reims même 3 livres 6 sols la bouteille ! C'était en 1737.

On lui donnait pour noms : (Flacon pétillant, flacon mousseux, saute-bouchon !)

Voltaire, qui aimait beaucoup le saute-bouchon, s'exprime ainsi dans sa satire du ***Mondain***, qui parut en 1736 :

> ..... Ils me versent de leur main
> Du vin d'Aï dont la mousse préssée,
> De la bouteille avec force élancée,
> Comme un éclair fait voler son bouchon.
> Il part, on rit : il frappe le plafond ;
> De ce vin frais, l'écume pétillante
> De nos Français est l'image brillante !

Le maréchal de Montesquiou, comte d'Artagnan, maréchal de France, écrivait en 1725 :

„ Jamais homme n'a fait tant parler de lui que dom Pérignon le bénédictin. "

Enfin en 1735, le commandeur Descartes, un Brillat-Savarin renommé de l'époque, écrivait à Bertin du Rocheret, auteur d'œuvres diverses, président et grand-voyer de l'élection d'Epernay : — Je voudrais

Digitized by Google

De ce vin blanc délicieux
Qui mousse et brille dans le verre,
Et qu'on se sert jamais à la table des dieux,
Ou des grands, pour en parler mieux,
Qui sont les seuls dieux sur la terre.

* * *

La fête de Saint-Ayoul vient d'avoir lieu à Provins, la procession par les rues de la ville des reliques du bienheureux abbé de Lérins, est un des plus antiques usages de notre cité.

Saint-Ayoul, né à Blois sous Clotaire II, environ en l'an 600, est mort martyr en 664 ; son corps, transporté claudestinement à Provins, fut enterré au milieu des bois à l'endroit où existe actuellement l'église ; il fut découvert en 996, en présence de Thibaut II.

La châsse de Saint-Ayoul, que l'on promenait autrefois était un buste d'argent doré, dans les proportions ordinaires et même un peu fortes. Le chef était couvert d'une mître ; le travail en était estimé. Cette châsse fut enlevée à l'époque de la Révolution, par le gouvernement.

Aujourd'hui, l'image du saint est en bois doré ; mais la matière ne fait rien à la vénération des fidèles, et on a vu, comme toujours, un grand nombre de bonnes femmes venues de la campagne, faire *passer sous la châsse* leurs petits enfants, cela doit les protéger, selon une croyance populaire, contre une infinité de maux et maladies.

* * *

Le *Moniteur de l'Armée*, dans sa revue du salon de 1379, apprécie en ces termes le tableau de notre compatriote M. Navlet :

L'aquarelle de M. Navlet, *le Cuirassier victorieux*, (n° 4264), est un véritable tableau et d'un beau coloris ; c'est aussi un souvenir militaire de la grande armée : Un cuirassier qui a pris un drapeau à l'ennemi, est ramené blessé, mais victorieux et tenant serré dans ses bras le trophée qu'il a conquis. Il y a beaucoup de mouvement, et le peloton qui suit le blessé est excellent de vérité et de couleur.

* * *

M. Edouard Fourdrignier, l'habile archéologue, qui explore avec tant de succès nos contrées, vient de faire au Musée de la ville de Châlons un don très important, dont nous ne pouvons donner, pour le moment, que la courte description suivante :

Sépulture d'une jeune femme de l'époque gauloise IIIe siècle avant l'ère chrétienne. Le mobilier funéraire se compose d'un collier dit torques, encore adhérent au cou, d'une armille sise au bras gauche, de deux bracelets ornementés de stries circulaires à chacun des poignets, d'une fibule ayant servi à maintenir les vêtements sur la poitrine. Ces ornements sont en bronze.

Digitized by Google

On remarque des fragments de fer oxydé sur le côté gauche ; au côté droit, sont quatre vases en terre : l'un d'eux, sorte de gobelet à boire, était placé dans la main droite.

Cette sépulture a été trouvée par M. Edouard Fourdrignier, sur le territoire de Saint-Etienne-à-Arne, limitrophe de la commune de Somme-Py (Marne). Sur la vitrine qui contient cette sépulture, M. Fourdrignier a retracé des ornements gaulois peints en rouge qui semblent l'idée première de la lettre S. Ces ornements, dessinés d'après un module typique exclusivement gaulois, se trouvent reproduits sur certains vases de la même époque, découverts dans notre région.

On ne saurait trop remercier M. Fourdrignier de sa générosité. Le don qu'il a fait au Musée rappelle sa brillante exposition de l'an dernier, au Trocadéro, qui a été particulièrement remarquée parmi tant d'objets d'un haut intérêt.

* * *

Il y a quelques jours, M. Charpentier (Jean-Baptiste), de Cumières, creusant à environ cinquante centimètres dans sa cour, trouva un cercueil en pierre parfaitement conservé, non couvert, et renfermant un squelette.

En 1870, au moment de l'invasion, il creusait pour y faire une cachette, un trou dans sa grange, et découvrait également un cercueil en pierre, mais brisé ; ce cercueil renfermait, outre le squelette un vase antique.

Enfin, plusieurs personnes affirment que lorsqu'on creusa les fondations de la maison actuelle du sieur Charpentier, laquelle n'est pas bien ancienne, on trouva plusieurs squelettes, des armes et des vases.

Ces trouvailles indiqueraient-elles l'existence d'un ancien cimetière ? Il est permis de le croire.

* * *

Excursion botanique dans le canton de Verzy. — Partis par le premier train du matin, de Châlons, nous quittions la gare de Germaine, à 8 h. 11, pour explorer, sous la conduite de M. Doutté, la partie nord de la forêt de la Montagne de Reims.

A Germaine, nous débutons par la récolte de quelques bonnes espèces fournies par un taillis longeant la ligne ; ce sont : l'Ail des ours (Allium ursinum), aux feuilles larges et aux fleurs blanches ; l'Ortie jaune (Galeobdolon luteum) ; Phyteuma spicatum, plante de la famille des campanules, qui, desséchée, répand une assez forte odeur de vanille ; Ornithogalum pyrenaicum ; Arum maculatum ; Vicia sepium. Dans un champ, avant le passage à niveau, se trouvent les Geranium dissectum et Columbinum ; Veronica serpylli folia ; Thlaspi perfoliatum ; Arabis thaliana.

Digitized by Google

Nous gravissons le coteau, et, à notre entrée sous bois, cueillons en fleurs l'Airelle (Vaccinium myrtillus), sous-arbrisseau à fruits acidules, jadis employés pour colorer le vin et même fabriquer, avec divers ingrédients, des vins débités comme naturels. Ces fruits ne sont pas sans action contre la diarrhée, la dyssenterie ; puis, Sarothamnus scoparius, ou genêt-à balais ; Rhamnus frangula, ou Bourdaine ; Viburnum lantana ; Luzula maxima ; Convallaria maialis, ou Muguet, et Polygonatum multiflorum, ou Sceau de Salomon ; Polygala vulgaris ; Viola sylvatica.

Les chemins sont boueux, et sur le faîte du coteau, dans les ornières remplies d'eau, nous remarquons un batracien, d'un genre voisin des crapauds, au ventre jaune-orange, maculé de noir, connu pour son cri, sous le nom de Sonneur (Bombinator igneus).

Nous traversons un champ sablonneux dans lequel deux forts bœufs traînent une charrue et nous nous dirigeons sur Ville-en-Selve. Sous bois, M. Doutté signale Maianthenum bifolium, espèce voisine du muguet, en compagnie duquel elle se trouve ; plus loin, c'est la Reine des bois, ou petit Muguet (Asperula odorata), que l'on cultive dans les jardins ou en pots, pour appartements, et dont les tiges desséchées communiquent au linge une odeur des plus suaves ; nous ramassons encore Stellaria glauca, dans les ornières ; Pedicularis sylvatica ; Scorzonera humilis.

Ayant atteint Ville-en-Selve, nous prenons la direction du Craon-de-Ludes, où nous espérons trouver le trèfle d'eau (Menyanthes trifoliata), plante officinale de la famille des gentianes, ayant les mêmes propriétés que ses congénères.

A la sortie du pays, nous voyons, dans un champ, Saxifraga granulata ; à mi-côte, nous cueillons l'élégant Equisetum sylvaticum, qui, d'après le catalogue de M. de Lambertye, ne se trouve dans le département qu'à Ludes, où il est abondant, bien qu'étroitement cantonné. Nous retrouvons, et du reste jusqu'à Verzy : Muguet, Ortie jaune, Myrtille, Phyteuma spicatum à fleurs bleu-foncé, tandis qu'à Germaine elles étaient d'un bleu presque blanc. Nous trouvons quelques pieds d'Aquilegia vulgaris (Ancolie) ; au Craon-de-Ludes abondent, ainsi qu'au pâtis de Mailly, l'Anemone pulsatilla (herbe au vent), alors en fruits ; Orchis mascula ; Genista tinctoria et G. Anglica ; le Polygala calcarea forme d'admirables touffes d'un bleu intense Nous nous arrêtons quelques instants pour contempler le splendide panorama qui s'étend devant nous à plus de six lieues. Le temps, incertain au matin, s'est éclairci, et la chaleur est forte ; en même temps, nous ramassons quelques fossiles fournis par le calcaire de Ludes (Paludina, Cytherea, Cerithium, Ostrea, etc.)

Nous descendons aux mares que nous apercevons au pied du coteau et cherchons en vain le Menyanthes. Sauf les plantes aquatiques que l'on trouve partout, elles ne nous offrent rien de particulier.

Digitized by Google

Près de la tuilerie se trouve l'Equisetum telmateya ; au Craon-de-Ludes, sur un mur, Hieracium auricula et Rumex acetosella.

Nous nous engageons dans un chemin étroit, qui d'abord couvert, conduit directement à Verzy, par le pâtis de Mailly. Sous bois nous cueillons Sanicula europæa, aujourd'hui délaissée malgré ce distique de l'Ecole de Salerne :

Qui a la bugle et la sanicle,
Fait aux chirurgiens la nique.

Neottia nidus-avis, que nous avons retrouvé à Verzy. Au pâtis nous trouvons, Polygala austriaca, aux fleurs bleu-pâle, un seul pied de Globularia vulgaris ; mais en revanche, le Pied-de-Chat (Antennaria dioica), qui, faiblement aromatique, est ordonné contre les affections catarrhales chroniques surtout contre la toux, existe en abondance. Dans les parties marécageuses pousse Cirsium anglicum ; dans les bois, le Sorbus aria (alouchier) aux feuilles entières et blanchâtres en dessous

Malgré une course déjà longue (il est plus de 3 h.) nous nous décidons à prolonger notre excursion jusqu'aux curieux Faux de Verzy (Fagus sylvatica), dont les branches tortueuses affectent les formes les plus bizarres. Le jardin du Jard, à Châlons, possède un spécimen d'assez belle taille de ces Faux.

Quoique les sujets existant aujourd'hui dans les bois de l'ancienne abbaye de Saint-Basle, de Verzy, aient jusqu'à 7 et 8 mètres de hauteur et couvrent le sol sur une étendue de près d'une quinzaine de mètres, en diamètre, il est certain que des Faux de plus grande taille vivaient sur ces coteaux pierreux. Du reste, il y a, dans les galeries de botanique du Muséum de Paris, une table faite d'un seul morceau, autour de laquelle peuvent s'asseoir une douzaine de personnes ; la plaque de cuivre qu'elle porte, atteste qu'elle a été tirée du tronc d'un des Faux de Saint-Basle. Malgré leurs plus faibles dimensions, les Faux actuels permettent à plus de douze convives de faire sous leur feuillage un gai repas et d'examiner tout à l'aise les curieuses dispositions de leurs branches, qui s'entrelacent, se greffent, se contournent de cent façons.

Après avoir admiré les plus beaux de ces arbres, nous les quittons d'autant plus facilement qu'il est près de 4 heures et demie et que notre estomac affamé réclame vivement que nous nous mettions à table. Aussi à quatre heures trois quarts, faisons-nous honneur au déjeuner-dîner qui nous est servi à l'hôtel d'Anvers, à Verzy.

A 6 heures 20, nous prenions, à Thuisy, le train pour Châlons, très-satisfaits de notre récolte et de cette course de plus de 8 lieues, à travers les sites charmants qu'offre cette partie de la forêt de la montagne de Reims. *(Journal de la Marne)*.

* * *

Digitized by Google

LES

ARTISTES DE LA CHAMPAGNE ET DE LA BRIE

AU SALON DE 1879

Aviat (Jules), né à Brienne-le-Château (Aube).

Salle 8 ter. — Sainte Elisabeth de Hongrie, pansant avec des bandelettes la tête d'un jeune enfant.

Bareau (Emile), peintre, né à Reims.

141. — Une rue de village en Bretagne.

142. Souvenir de Normandie.

Bayard (Emile), peintre, né à La Ferté-sous-Jouarre. (Seine-et-Marne)

177. — Le matin d'un premier debut.

Beauvais (Armand), né à Bar-sur-Aube.

189. — Novembre. La rentrée.

190. — Le soir. Retour des champs. (Berri)

Berthault (Claude-Alexandre-Lucien), né à Coulommiers.

239. — La Fille de Jepté... Laissez-moi aller sur les montagnes.

Bligny (Albert), peintre, élève de Bonnat, né à Château-Thierry.

309. — Le retour de la revue.

310. — Portrait de M. F. C....

Bouché (Louis-Alexandre), né à Lusancy (Seine-et-Marne).

355. — Le Hameau.

356. — La neige sur le chemin de peupliers.

Bouliau (Mlle Aline), peintre, née à Bourmont (Haute-Marne).

381. — Seule !

382. — Portrait de Mlle Marthe P***

Briois (Georges-Jules), sculpteur, né à Provins (Seine-et-Marne).

4827. — Un dragon. Statuette en plâtre.

Cadoux (Marie-Edme), sculpteur, né à Blacy (Yonne) élève de M. Jouffroy.

4839. — Portrait de M. Lepère, ministre de l'intérieur. Buste plâtre.

4840. — Portrait « de ma mère. » Buste plâtre.

Chavaillaud (Léon-Joseph), né à Reims.

4884. — Portrait de M. C.... Médaillon, plâtre.

4885. — Portrait de M. E. W... Portait de M. G. O... Médaillon, plâtre.

Cino (Franck), né à Crecy (Seine-et-Marne).

647. — Le pont de Saint Germain-en-Brie.

Crisenoy (Pierre-Emile de), né à Crisenoy (Seine-et-Marne).

796. — Vaisseau cuirassé attaquépar des vaisseaux torpilleurs. Le vaisseau attaqué, se défend à l'aide de ses Hoskitchs et de ses fusils revolve rs.

Digitized by Google

DELAFONS (Louis-Charles), né à Blérancourt (Aisne), élève de M. Simon.
5632. — Jeune fille à la fontaine, d'après M. H. Burgers.

DAUMONT (Emile), graveur, né à Montereau (Seine-et-Marne).
5630. — Une gravure, à Banalec (Finistère), d'après M. C. Bernier.
5631. — Chemin de Runstefen (Finistère), d'après Desaux.

DAVID (madame Caroline), née à Tonnerre.
3440. La Sérenade. Aquarelle. Gauache.

DAUX (Edmond-Charles), peintre, né à Reims (Marne).
842. — Charmeuse.
843. — Rosina.

DLEPY (Camille-Hippolyte), né à Joigny (Yonne).
920. — La cour du père Lambin, à Brolle (Seine-et-Marne).
921. — Les bords de la Seine, à Bois-le-Roi (Seine-et-Marne).

DEHAUSSY (Mlle Adèle), née à Meaux (Seine-et-Marne), élève de son frère.
868. — La mère de douleurs.

DUPRÉ (Gustave), né à la Borde (Aisne).
1106. — Bois de St-Martin (Aisne).
1107. — Un hameau près de Château-Thierry (Aisne).

DUROIS (Paul), sculpteur, né à Nogent-sur-Seine.
1058. — Portrait de Mme XXX.
1059. — Portrait d'enfant.

DUPRAY (Louis-Henry), peintre, né à Sedan.
1105. — Un capitaliste.

DUSAUTOY (Jacques-Léon), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).
1130. — Portrait de M. H. S... capitaine commandant au 11e régiment de Hussards.

FROMENT (Eugène), graveur sur bois, né à Sens (Yonne).
5658. — Une gravure sur bois. Course d'après W. Small.

GAILLART (Arthur), peintre, né à Chaumont (Haute-Marne)
1291. — Portrait de M. E. H...

GRUCHY (Gabriel), peintre, né à Epernay (Marne).
1453. — Un portrait de femme assise.
1454. — Les Bulles de Savon.

GUERARD (Amédee), né à Sens (Yonne).
1463. — Le petit écrivain de Village.
1464. — La Toilette du Bébé.

GUILLOT (Gabriel-Paul), peintre, né à Reims (Marne).
1484. — Ensevelissement d'un martyr.

GUIOT (Hector), peintre, né à Langres (Haute-Marne).
3782. — Portrait de Mlle Guiot. Pastel.
3783. — Chapelle du Sépulcre, à l'église St-Jean-Baptiste de Chaumont-en-Bassigny (xve siècle). Aquarelle.

GUYOT (Clair), peintre, né à Melun (Seine-et-Marne).
1493. — Portrait de mon père.

Digitized by Google

HENRIET (Frédéric), né à Château-Thierry.
3810. — Les bords de la Marne. Aquarelle.
3811. — L'église du prieuré de Binson (Marne) Aquarelle.
1541. — Le chemin du port, à Mézy (Aisne).

HUE (Charles-Désiré), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).
1588. — On ne badine pas avec l'amour.
. — Chevaux de Halage au Relais, d'après M. Veyrassat.
3834. — Chacun son tour. Aquarelle.
3835. — Japonaise. Aquarelle.

JACQUIN (Georges-Arthur), peintre, né à Fère-Champenoise (Marne).
1625. — ... Et l'Alambic distillait.
1626. — Brulage de Chaume en Champagne.
3858. — L'église du Treport (Seine-Inférieure). Aquarelle.

JANSON (Louis-Charles), sculpteur, né à Arcis-sur-Aube.
5116. — L'espérance. Statue, plâtre.

JOUAS (Edouard-Etienne), né à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
1661. — Au hameau de la Morinière (Eure).
1662. — Au hameau de la Morinière (Eure).

JOURDAIN (Gaston), né à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne).
3877. — Marguerite à la Fontaine. Dessin qui appartient à Mme la duchesse de la Roche-Guyon.

JUGLAR (Victor-Henri), peintre, né à Châlons-sur-Marne. (Marne).
1676. — Le mercredi des cendres.
1677. — Le Colin-Maillard.

A. LÉON L'HERMITTE, peintre, né à Mont-St-Père (Aisne).
. — Le Pardon de Ploumanach.

MASSARD. (Léopold), né à Croucy-sur-Ourcq.
5746. — Une gravure. Portrait de Victor Hugo, d'après Bonnat.

MONTGINOT (Charles), né à Brienne (Aube).
2169. — Le Paon revestu.

MOREAU (Louis), né à Dammartin (Seine-et-Marne).
2182. — Gibier.

MOREAU (Adrien), peintre, né à Troyes, élève de Pils.
2177. — Une répétition de la Tragédie de Mirame, chez le cardinal de Richelieu.
2178. — Les Noces d'argent.

MORLOT (Alphonse), peintre, né à Isômes (Haute-Marne).
2193. — Soleil couchant.

NAVELET (Victor), né à Chalons-sur-Marne.
2235. — Intérieur de la salle des Grands Chanceliers, ou du livre d'or, au palais de la chancellerie de la Légion d'honneur.

NAVELET (Joseph), né à Châlons-sur-Marne.
2233. — Bataille de Reischoffen , le 6 août 1870; charge des Cuirassiers.

Digitized by Google

2234. — Bataille de St-Quentin. Episode de la ferme de Neuville. Saint-Amand en janvier 1871.

Noel (Paul), peintre, né à Charleville (Ardennes).
2255. — Portrait de M. L. N...
2256. — Portrait de M. C...

Pinta (Amable-Louis), peintre, né à Ervy (Aube).
2435. — L'automne.
2436. — Jardin des plantes de Paris.

Pron (Louis-Hector), né à Sézanne (Marne).
2482. — Les voisins. Une mare en Brie.
2483. — Un coteau dans l'Orne.

Pille (Charles-Henri), né à Essourmes (Aisne).
2429. — Don Quichotte, chez lui dans sa stalle.

Rosier (Amédée), peintre, né à Meaux (Seine-et-Marne).
2593. — Le grand canal à Venise, le soir.
2594. — Les jardins à Venise, le matin.

Rozier (Roch-Prosper), né à Dampmart (Seine-et-Marne).
2638. — Portrait de l'auteur.
2639. — Etude.

de Saint-Marceaux (René), scupteur, né à Reims (Marne).
5352. — Le Génie gardant le secret de la Tombe. Sculpture, décorative.

Saint-Aubin (Mme Jeanne), peintre, née à la Fère (Aisne).
2664. — Souvenir de Madrid.
2665. — Souvenir d'Yport (Seine-Inférieure).

Saint-Aubin (Mme Jeanne), aux Dessins.
4558. — Portrait de Mlle M. C...
4559. — Portrait de Mlle J. M... Pastels.

Seillière (Frédéric), né à Reims (Marne).
4589. — En carnaval. Aquarelle.

Thieblin (Mlle Reine-Joséphine), née à Méry-sur-Seine.
2830. — Grenades. Oranges, etc.

Titeux (Eugène), né à Aiglemont (Ardennes).
2856. — Portrait du général Lewal.

Suchelet (Auguste), sculpteur.
5374. — Portrait de Mme T. G... Buste, terre cuite.

Varin (Pierre-Adolphe), né à Châlons-sur-Marne (Marne).
5841. — Trois gravures, portraits : Delongueil, Choffard, Eisen.
5842. — Deux gravures, portraits : de M. Garinet, chalonnais, de Auguste Borget, peintre d'histoire.

Varin (Eugène-Napoléon), né à Epernay (Marne).
5839. — L'enfant aux fleurs, d'après Bouguereau. Gravure.
5840. — Pèlerinage à Naples, d'après Dalbono. Gravure.

Les divers journaux du 6 et 7 juin donnent la liste des récompenses

Digitized by Google

et médailles d'honneur accordées aux artistes, peintres et sculpteurs qui ont exposé leur œuvre, au palais des Champs-Elysées à Paris

Les jurys des diverses sections du Salon, de cette année 1879, se sont réunis et ont décerné 2 médailles d'honneur (chacune de 4,000 francs) et le prix du Salon. Ce sont les plus hautes récompenses décernées.

Dans la section de sculpture, la médaille d'honneur a été obtenue par 32 voix: par M. de Saint-Marceaux (René), né à Reims (Marne), élève de M. Jouffroy. Hors concours. Il a exposé, sous le n° 5,352 du Livret: *une Figure décorative*, en marbre: *Le Génie* gardant le secret de la Tombe. C'est un morceau de mérite que je recommande a l'attention. VARIN.

* * *

Le samedi 14 juin, a eu lieu, au Cercle de l'Union artistique, un grand dîner offert aux deux médaillés d'honneur du Salon de cette année, MM. Carolus Duran et de Saint-Marceaux par leurs collègues des Mirlitons.

Dans la grande salle des fêtes étaient installées dix tables en fer à cheval entrecroisées et chargées de corbeilles de fleurs et de candélabres. Au fond le théâtre, avec un décor de jardin, était occupé par les Tziganes qui, dissimulés dans des toufles de *vrais* rhododendrons en fleurs, exécutaient leurs plus entraînantes czardas.

Au dessert, arriva la série des toasts.

Après quelques mots dits par notre sympathique peintre de batailles, M. Protais, vice-président du Cercle, qui a rappelé les diverses médailles obtenues à l'Exposition de cette année et aux précédentes, par des membres du Cercle; le président, général comte Alfred de Gramont, a ensuite remercié en termes charmants les deux triomphateurs de l'honneur qu'ils venaient de faire rejaillir sur le Cercle tout entier.

M. Carolus Duran a improvisé un toast très chaleureux, dont voici la fin :

Il n'est pas un artiste parmi nous qui, dans sa jeunesse n'ait rêvé la gloire. Beaucoup d'entre nous ne sont pas artistes, mais aiment l'art et le prouvent chaque jour.

La gloire à ses déceptions: l'amitié n'en a pas.

Je bois, messieurs, à l'amitié, aux jeunes, à leur succès, à leur avenir et à tout ce qu'ils espèrent.

La sympathique improvisation, dite d'une voix très émue, a été suivie d'un tonnerre d'applaudissements et d'un triple hip! hip! hurrah!

Une fois le silence rétabli, notre confrère Gaston Jollivet s'est levé et a lu une pièce de vers d'où nous détachons les quatrains suivants :

Messieurs, félicitons tout d'abord la médaille,
Un aussi beau coup doublé est son lot rarement.

Digitized by Google

Dût-elle désormais ne faire rien qui vaille,
D'avance un coup pareil l'amnistie amplement.

Sur ce sol champenois, où la cuve bouillonne,
L'art dora Saint-Marceau de ses rayons divins.
Salut à son berceau, messieurs, puisqu'il nous donne,
Le premier des sculpteurs et le premier des vins.

L'autre, regardez-le : c'est l'Espagnol des Flandres,
Songeur, fier, respirant les combats hasardeux.
Ses yeux noirs tour à tour perçants, profonds et tendres,
Ont le feu des mousquets qu'armait Philippe deux.

Ses cheveux sont bouclés ; il a des mains de race
Où le pinceau se joue, où vibre le fleuret,
Il a... mais pardonnez mon incroyable audace,
Au nez de Vélasquez, j'allais faire un portrait.

Puis, après un dernier toast de reconnaissance, porté par le comte de Seraudy, aux commissaires de la fête, pour les remercier de leurs peines et les féliciter de leur réussite, a commencé un défilé qui est devenu une véritable ovation pour les deux héros de la fête.

Deux cent-neuf collègues, allant donner l'accolade aux triomphateurs, Carolus Duran pleurant, Saint-Marceaux pâlissant, et le défilé se faisant aux sons de la superbe marche de Szvarady par les Tziganes enthousiasmés eux-mêmes.

* * *

La statue de M. de Saint-Marceaux attire et s'impose tout d'abord par une exécution très remarquable, plus que par le sujet, dont l'idée, un peu abstraite, ne saurait, en raison même de son élévation, être comprise, à première vue, de la masse du public.

Elle représente un génie, gardant le secret de la mort, et destiné dans l'esprit de l'auteur, à figurer sur le côté d'un tombeau, en pendant avec un autre génie qui symboliserait l'éternelle résurrection de la vie dans la mort.

Il faut espérer que nous verrons un jour le monument complété par cette seconde allégorie ; en attendant, la figure isolée qu'expose aujourd'hui M. de Saint-Marceaux, constitue a elle seule une œuvre parfaite.

Voilà véritablement du grand art et du plus bel art. Pas d'exagération, pas de supercherie ; c'est simple, tranquille et ferme, comme tout ce qui est beau. Regardez à droite et à gauche : que de choses, à côté de cela, paraissent molles, et font l'effet de baudruche soufflée !

Au contraire, dans cette figure élégante et jeune, pleine de force, pleine de distinction, le sang circule et les chairs palpitent soutenues par une solide charpente osseuse. En un mot, c'est la vie, et Mlle Sarah Bernhardt, dans sa nouvelle incarnation, a bien raison de s'écrier, en parodiant le refrain d'une chanson connue :

« C'est pas du marbre, ça c'est d'la chair ! »

Digitized by Google

M. de Saint-Marceaux est né à Reims. La première œuvre importante par laquelle il se fit connaître appartient à notre histoire locale : c'est le monument de notre infortuné et héroïque compatriote l'abbé Miroy, curé de Cuchery, fusillé par les Prussiens, le 12 février 1872, en plein armistice.

* * *

Un concours régional d'agriculture vient d'avoir lieu avec une grande solennité à Charleville. Les primes d'honneur ont été décernées à MM. Lhotelain, père et fils, de Reims et Lequeux, de Châlons. Les principaux lauréats champenois sont ensuite : le marquis de Montmort (dix prix), Lageze et Nouvion, Chemery, de Moiremont ; Herment-Bidaut, de Jussecour ; Lecomte, de Possesse ; Chevalier, de Braux ; Varin d'Epensival ; Guerault, de Fère-Champenoise ; Guillot, de S. Amand ; les Frères de la doctrine Chrétienne de Reims.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

TROIS SCEAUX INÉDITS

1217, 1231, 1239

En Septembre 1230, Thibault IV, comte de Champagne, donna à la ville de Troyes une charte de commune. Cette charte mettait à la tête de l'administration communale un maire et des jurés. Antérieurement la ville de Troyes, sans avoir une administration communale complète, paraît avoir possédé une partie des éléments de cette administration. Ainsi une charte de l'année 1215, antérieure par conséquent de quinze ans à l'établissement de la commune, débute par la suscription de Guerry, prévôt, et des échevins de Troyes; le titre de prévôt représente l'autorité du comte, le nom d'échevin appartient au vocabulaire du droit communal auquel le terme de prévôt est étranger. La situation mixte qu'exprime la justaposition du mot prévot et du mot échevin apparaît également dans le premier des documents dont nous allons nous occuper ici.

1217.

Digitized by Google

Ce sceau est suspendu à une charte de l'année 1217 [1]. Sa légende est ainsi conçue : S[IGILLVM] PREPOSITI ET BVRGENSIVM TRECAR[VM]. Girard Méletier, prévôt de Troyes, dont la suscription est en tête de la charte, y annonce le sceau en ces termes : *presentibus litteris sigillum* CENSIVE NOSTRE *feci apponi*. Ainsi en 1217, treize ans avant l'institution de la commune, les bourgeois de Troyes, ayant à leur tête le prévôt nommé par le comte, formaient une personne morale appelée *censiva* et qui avait un sceau. *Censiva* est le terme reçu pour désigner l'être débiteur d'un cens, c'est-à-dire d'une redevance annuelle fixe et invariable. La redevance annuelle fixe, que les villes ou bourgs de Champagne payaient souvent au comte à la fin du XIIe siècle et au commencent du XIIIe, était le résultat de l'abonnement des amendes de justice. Ces amendes étaient cédées aux habitants, constitués en une sorte de corporation ou de personne morale qui n'était pas la commune, mais qui s'en rapprochait ; et cette corporation payait chaque année au comte une somme préalablement déterminée une fois pour toutes par une convention arrêtée entre ce prince et les habitants. Cette somme portait le nom de cense [2]. De là le nom de censive donné en 1217 à la personne morale qui payait cette somme, c'est-à-dire à la corporation formée par les bourgeois de Troyes groupés sous la présidence du prévôt.

En septembre 1230 une charte de Thibane IV organisa la commune de Troyes. Un exemplaire du sceau de la commune créée par cette charte est conservé aux archives nationales au bas d'une charte de l'année 1232, et M. Boutiot en a publié un dessin au tome II de son *Histoire de Troyes*. Le maire avait son sceau distinct de celui de la commune. Deux sceaux des maires qui ont administré la ville de Troyes en vertu de la charte de septembre 1230 sont conservés aux archives de l'Aube dans le carton provisoirement côté 33. E. 1. L'un est Girard Méletier, le prévôt de 1217, qui avait été chambellan du comte de Champagne en 1230 [3]. La légende de son sceau est : S[IGILLVM] GIRART[I] MEL[LETARII MAIORI]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS].

1. Archives de l'Aube, G. 3542.
2. *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, t. III, p. 223.
3. *Ibidem*, t. IV, p. 505, 731.

Digitized by Google

1231.

Ce sceau est suspendu à une charte de décembre 1231. L'autre maire dont nous avons à parler est Bernard de Montcuq. La légende de son sceau est : S[IGILLVM] B[ER]NARDI DE MONTECVCO [MAIORI]S COM[M]VNIE TRECEN[SIS].

1239.

Ce sceau est suspendu à une charte de l'année 1239. Je dois le dessin des sceaux à l obligeance de M. Louis Leclert et la copie des chartes à M. Alphonse Roserot, archiviste - adjoint du département de l'Aube. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE.

Digitized by Google

I

Novembre 1217

Ego Girardus Meletarius, prepositus Trecensis, notum facio omnibus presentes litteras inspecturis quod Ugo de Logia, filius quondam Jacobi Faymeri et domine Aelidis de Logia, dimisit et tenere concessit imperpetuum quamdam plateam suam, in Vico Magno juxta voutas de Foissiaco sitam, totam sicut protenditur a vico in vicum, dilecto suo Colino, aurifabro, et heredibus suis, per quatuor libras censuales annuatim in duobus terminis solvendas, videlicet in singulis nundinis sancti Johannis Trecensis quadraginta solidos, et in subsequentibus nundinis sancti Remigii Trecensis alios quadraginta solidos solvere tenentur. De hiis autem solutionibus in assignatis terminis dicto Ugoni et heredibus suis firmiter tenendis et bene solvendis assignavit eidem Ugoni Colinus quamdam domum suam cum cellario, in Vico Magno juxta domum Sancti Lupi sitam, pro dictis solutionibus in responsam. Et sciendum est quod si idem Colinus vel heredes sui in dicta platea aliquam facerent emendationem et hanc talem per quam Ugo vel heredes sui suas quatuor libras censuales possent annuatim plenarie habere, domus Colini de dictis conditionibus responsalis a dicto Ugone et heredibus suis quitaretur. Preterea Colinus et heredes sui poterunt dictam plateam et superedificata ingagiare, vendere vel donare secundum usus et consuetudines Trecenses, salvo censu nominato et salvo jure censoris. Quod ut ratum sit et omnibus manifestum, presentibus litteris sigillum censive nostre feci apponi ad voluntates utriusque partis. Actum anno gratiæ M° CC° septimo decimo, mense novembri.

CIROGRAPHUM.

(Original, arch. de l'Aube, G. 3542).

II

Décembre 1231

Ego Gerardus Melletarius, major communie Trecensis, notum facio tam presentibus quam futuris quod, cum discordia verteretur coram Maugero, ballivo Trecensi, inter dominum Guillelmum de Maisseio, milite, et Colinum, fratrem ejus, ex una parte, et magistrum et fratres Domus Dei comitis ex altera, super eo quod dicti Guillelmus et ejus frater petebant a dictis magistro et fratribus quamdam partem decime de Clareio, quam dicti magister et fratres emerant a domino Hugone de Fraisneio, milite, ut dicebant, dicto vero Guillermo et fratre ejus dicentibus dictam partem decime movere de feodo suo ; tandem, pro bono pacis, amicabiliter compositum fuit inter eos, videlicet : quod dicti magister et fratres de bonis dicte Domus dederunt dicto Guillermo quindecim libras legalium pruviniensium, et idem Guillermus pro se et fratre suo Colino dictis magistro et fratribus dictam partem decime et feodum imperpetuum quitavit, promittens quod contra dictam

Digitized by Google

quitationem nec per se nec per alios in posterum aliquatenus contraibit et quod quitationem dicte decime et feodi coram illustri comite Campanie laudabit et laudari faciet a Colino, fratre suo. Super dictis autem conventionibus bene et firmiter adimplendis, sicut superius est expressum, dominus Milo de Liriaco, miles, pro dictis Guillermo et Colino, fratre dicti Guillermi, erga dictos magistrum et fratres se plegium constituit. In cujus rei testimonium ad peticionem parcium presenti scripto sigillum meum apposui. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo primo, mense decembri.

(Original, arch. de l'Aube, carton 33 E. 1.)

III

26 Avril 1239

Gie Bernarz de Montcuc, maires de la commune de Troies, faz savoir à toz cels qui ces presantes letres verront que en ma presance furent establi Jehanz de Champgilart et Hermanjarz, sa fame, et reconurent par devant moi que il ont vendu à mon seignor Bartremiau, chanoine de Nostre-Dame-Sainte-Marie de Troies, à toz jors à tenir XL s. de provenisiens à prendre chascun an, en la foire saint Jehan, sor sa maison qui siet en l'entrée de la Corderie à Troies, en la quele maison li drapier d'Ypre vendent aus foires de Troies, delez la maison feu Claret ; en tel maniere que quicunques tenra cele maison sera tenuz à paier chascun an à cel Bartromiau ou à son commandement en la foire saint Jehan, dedenz droit paement XL s. Et ceste vendue fu faite par l'acort et l'assentement de Pierre Contesse, citoien et borjois de Troies, qui estoit sires censiers de cele maison. Et cil Bartromiaus ne porra riens demander ne reclamer aus los et aus ventes de cele maison, se il avenoit qu'ele fust vendue. Et si ont vendu cil Jehanz et sa fame sanz force et sanz contreignement à cel devant dit Bartromiau XX s. et X d. et obole de cens à parcevoir et à tenir à toz jors chascun an ; et les los et les ventes, se avenoit que les teneures por coi an doit ce cens fussent vendues, et ces XX s. X d. obole de cens li ont il vendu avec les XL s. devant diz por XL l. et XV s. de boens provenisiens forz et leauls, desquels il se tiennent por bien paié. Et ce sunt cil qui doivent le cens, si cum il dient et si cum cil Jehanz et sa fame ont reconeu par devant moi et m'ont fait entendant : li anfant feu Jehan Saymet II s. ; Haymeriz li tisseranz XXXII d. por ses maisons devant Saint-Remi à rendre chascun an à la feste saint Remi ; Brices li barbiers XI d. por la place Aveline la rousse ; la fame feu Garnier de Mez Robert VI d. por sa chambre de la Maceclerie ; li anfant feu Godefroi le Petit VI s. de lor porpris ; Jehanz li ferpiers XII d. por la place Tierri Cornet ; la fame feu Angerbert Oreillart XII d. ; Felis li Cocons VI d. d'une part et IX d. d'autre part por la maison feu Climent ; Garins li Noirs VI d. por la terre Moron ; Guillaumes Restez XII d. por son vergier aux Molins Osmont ; Duins

Digitized by Google

XII d. à la Saint-Jehan à rendre por son porpris de Torvoie ; la fame feu Gilart III d. por son vergier ; Symons de Champgilart XXXIII d. obole. Et si ont fiancié cil Jehanz et sa fame quod de ces vendues il porterunt à cel Bartromiau garantie à toz jors envers totes genz, et que par auls ne par autrui il ne procureront que ces vendues soient rapelées, et que ces choses que il ont vendu ne sont enliées à nul autre home ne fame par gaigerie ne par autre maniere ; et en ce ont il mis peinne de X l. : en tel manière que se ces vendues estoient rapelées par aucun en aucune manière, et cil Bartromiaus en avoit ou encorroit aucuns domaiges ou deperz, cil Jehanz et sa fame par lor foi fiancée en ma main ou lor oir seroient tenu à rendre à cel Bartromiau sanz difficulté et sanz contredit ces devant dites X l. et les deperz. Et de ces covenances à tenir ont mis en response cil Jehanz et sa fame à cel devant dit Bartremiau la maison sor coi il li ont assignez les XL s. devant diz. En tesmoignance de ceste chose je ai mis à ces présantes letres mon seel. Ce fu fait en l'an de grâce M.CC. et XXXIX, ou mois d'avril, le mardi en lendemain de feste saint Marc évangélistre.

(Original, Arch. de l'Aube, carton 33 E. 1.)

Digitized by Google

SUR UN ÉVANGÉLIAIRE CAROLINGIEN

DE LA BIBLIOTHÈQUE D'ÉPERNAY[1]

La ville d'Epernay, sur la demande des commissaires de la section des Beaux-Arts, vient d'envoyer à l'Exposition universelle un manuscrit dont l'intérêt, sans égaler celui de la Bible de Théodulfe, si bien exposé par M. Léopold Delisle dans notre dernière séance, est encore assez grand pour mériter d'attirer l'attention de l'Académie. C'est un grand in-4° autrefois couvert de plaques d'ivoire. Il a été exécuté dans la première partie du IXe siècle, à la prière du fameux Ebbon, archevêque de Reims, sous la direction de l'abbé d'Hautviller, nommé Pierre.

On sait qu'Ebbon occupa le siège de Reims de 817 à 834, et qu'après avoir été soumis à une pénitence publique, il fut privé de son siège, juste châtiment de l'appui qu'il avait donné dans les quatre années précédentes à la révolte des trois fils de l'empereur, Louis le Débonnaire, contre leur père. En 826, avant d'avoir compromis sa crosse métropolitaine dans de coupables intrigues, Ebbon, constamment préoccupé de l'administration de son diocèse, avait demandé à l'évêque de Cambrai un *Pénitentiaire* ou *Guide du confesseur* ; et ce fut apparemment dans le même temps qu'il dut charger Pierre, abbé d'Hautviller, de mettre à profit les talents d'un de ses religieux en lui faisant exécuter le bel et riche *Évangéliaire* que nous avons sous les yeux.

De la première à la dernière page, le volume est écrit en lettres d'or d'une parfaite régularité : c'est déjà sous ce rapport un précieux témoin de ce qu'était alors, je ne dirai pas l'écriture ordinaire, mais au moins la calligraphie. Les ornements, les quatre figures enluminées, les grandes initiales doivent également frapper l'attention de ceux qui veulent se rendre compte de l'état des arts du dessin à cette intéressante époque.

Le premier feuillet, le seul qui soit écrit sur deux colonnes, est occupé par une *Dédicace* de quarante-six vers léonins, à l'archevêque de Reims. Quoiqu'elle risque de paraître un peu longue, je demande la permission de la lire. C'est l'abbé Pierre qui semble y parler :

Ebo, Remense decus, praesul pastorque coruscus,
Celsa et clara farus, sanctis per saecula carus,
Ordinis omnis honos pariterque piissimus heros,
Atque sui compos, quin noster ad omnia custos,
5 Pontificum culmen seu dulce et nobile lumen.

1. Ce mémoire a été lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Digitized by Google

Cunctorum specimen nostrumque optabile tegmen
Et cleri norma et vulgi pia famine forma,
Doctor evangelicus, præcelsi regis amicus,
Hunc in honore Dei Petrique in amore beati
10 Librum jussit agi, plenus spiraminis almi ;
Cujus ad imperium accelerans velociter illum,
Abba humilis noster Petrus placidusque magister
Cœpit anhelanter, perfecit et ipse flagranter.
Hunc auro interius Christi decoravit amicus,
15 Atque ebore exterius pulchre decompsit opimus.
Sic et ut ornavit, domino Petroque dicavit,
Culmine apostolico, deitatis munere primo ;
Sicque jubente illo mox paruit hic quoque dicto.
Præcepit dominus, perfecit vernula fidus,
20 Edixitque sacer celeberrimus atque magister,
Effecitque alacer fidissimus atque minister.
Jusserat immo pater, prolesque peregit amanter.
Tertius hos inter Christus sit postulo semper.
Hic enim evangelici retinentur bis duo libri,
25 Mathei ac Marci Lucæque Johannis et almi ;
Hic quadriga pii micat et nitet inclita Christi.
Quin etiam medici patet hic medicina corusci
Huc vos, o cuncti, properate ardentius, ægri :
Quærite hic Domini ex animo suffragia summi
30 Et rapite altithroni hinc passim medicamina Christi.
Namque hic langores poscentum diluit omnes,
Hic facit incolumes citius remeare potentes,
Insuper et flentes regredi dat celsus ovantes,
Hic est omnipotens necnon super omnia clemens,
35 Hic dabit et vobis optatæ jura salutis
Supplicibus votis illum quicumque petetis ;
Ad quem delictis pro vestris quique venitis,
Carmen et hoc legistis, Dominum deposco petatis
Lucis ut in celsæ hoc arce rependat utrique,
40 Donet et eximiæ pacis diadema perenne
Eboni almifico, quin Petro corde pudico,
Scilicet eximio dulci cum prole magistro,
Sitque illis solio Christus retributor in alto,
Ipsorum studio quod hic liber emicat auro.
45 Et simul ætherio jugiter potiantur Olympo
Cum patre seu nato nec non cum flamine sancto.

Mabillon, en faisant mention de ce manuscrit dans ses *Annales bénédictines*, a pensé qu'il fallait reconnaître dans le 12e vers, non-seulement le nom de l'abbé Pierre qui avait fait exécuter le volume, mais encore celui du maître Placide qui l'avait exécuté. Ce qui semble justifier l'opinion du savant bénédictin, c'est dans les vers suivants la mention alternativement répétée de celui qui commanda et de celui qui exécuta ce somptueux Évangéliaire. Mabillon donne à Placide le titre d'Écolâtre ou maître des écoles de l'abbaye d'Hautviller ; il est donc permis de reconnaître en lui ce Warin Placide qui vers 825 avait demandé à Paschase Radbert, pour l'instruction de ses écoliers,

Digitized by Google

un traité des Vertus théologales. Mais en ce cas-là, l'écolâtre aurait plus tard quitté Hautviller pour aller gouverner en Saxe une autre abbaye bénédictine de nouvelle fondation, la nouvelle Corbie ou Corvey ; et c'est là que le même Paschase Radbert lui aurait encore dédié son beau livre du *Sacrement de l'autel.*

Après les vers de présentation, nous trouvons ici la lettre de saint Jérôme au pape Damase, dont les éditions imprimées de la Bible n'ont reproduit que la première partie, la seconde se rapportant exclusivement à l'intelligence des tables de Canons, dont on a cessé de faire usage. Puis au fol. 3 v° le *Prologus quatuor Evangeliorum*, que n'a pas conservé la grande Bible de Sacy. En voici les premiers mots : « Plures fuisse qui Evangelia scripserunt, et Lucas in evangelista testatur..... quæ adversis auctoribus edita diversarum hæresium fuere principia : ut est illud juxta Ægyptios, et Thomam et Matthiam et Bartholomeum, duodecim quoque apostolorum et Basilidis atque Appellis ac reliquorum quos enumerare longissimum est..... » Au fol. 6 est une seconde épître de saint Jérôme au pape Damase : *Sciendum etiam ne quis ex similitudine nume error involvat.*

Au feuillet suivant commencent les *Canons*, c'est-à-dire la table comparative des concordances des quatre évangélistes. D'abord l'indication des passages qui s'accordent dans les quatre récits, puis ceux qui s'accordent dans trois, puis dans deux, puis enfin ceux qui se trouvent dans le seul saint Jean. Ces canons n'ont rien qui les distinguent des mêmes tables contenues dans la plupart des Évangéliaires carolingiens. Ils sont ici, comme ailleurs, renfermés dans une sorte de portique soutenu par deux colonnes. Mais ces colonnes et la corniche qu'elles appuient ont une élégance particulière et la plupart des personnages posés à la double base des corniches sont dessinés et campés avec une grande finesse et même une certaine grâce.

Après les tables des canons vient la table des chapitres, puis le texte précédé de la représentation des quatre évangélistes, et chacun d'eux écrivant son livre, les yeux levés vers le rouleau que lui montre, pour saint Matthieu, l'ange, pour saint Marc, le lion ailé, pour saint Luc, le bœuf et l'aigle, pour saint Jean. Tous les quatre sont assis, le premier sur un tabouret garni d'un coussin de pourpre, les autres sur une sorte de chaise curule garnie de même.

Le visage expressivement exagéré des évangélistes ; les plie multipliés de l'ample tunique ou *camisia* jetée sur leur nudité ; le livre ou grand rouleau sur lequel ils écrivent ; deux plumes, l'une en exercice, l'autre reposant dans l'encrier en forme de cornet, tout est d'une belle et puissante facture. Ajoutons que les grandes initiales qui ouvrent chacun des quatre livres sont d'une beauté qui ne semble pas avoir été surpassée.

Mais comment ce volume destiné à l'archevêque Ebbon, qui l'avait demandé, ne lui fut-il pas présenté ? Comment était-il resté dans l'abbaye où il avait été exécuté ? Les commissaires de la première ré-

Digitized by Google

publique, en 1791, chargés de recueillir le mobilier de toutes les maisons religieuses, n'auraient-ils pas dû le retrouver dans le trésor de l'église de Reims? On peut donner la raison de cette difficulté en se reportant à la déposition et à l'exil d'Ebbon. Un certain temps avait dû s'écouler du jour où Pierre avait commencé son œuvre à celui qui l'avait vu parachever. Quand le moment vint de la présenter, le prélat faisait défaut ; il allait subir ou il venait de subir le jugement qui lui enleva ses honneurs et le réduisit à la nécessité de quitter furtivement la France. Ainsi le volume avait assurément été mis en état d'être présenté avant l'année 834, probablement même quelques années en deçà, car dès 830 Ebbon avait dû cesser d'être en communauté de sentiments avec le clergé de sa province. En 826, après son retour de Bavière où il était allé prêcher l'Évangile à des nations encore à demi païennes, nous le voyons réclamer de l'évêque de Cambrai le traité que nous avons mentionné ; et ce fut, on peut le conjecturer, à peu près dans le même temps qu'il aura demandé notre Évangéliaire à l'abbé d'Hautvillers. Le volume fut achevé avant que l'archevêque se fût rendu indigne des éloges poétiques qui lui sont prodigués ici. Mais quand le moment vint de lui remettre le volume, Ebbon n'était plus assis sur le siège de saint Remy : il avait été remplacé par Hincmar, l'adversaire personnel d'Ebbon, qui sans doute eût assez mal accueilli un livre qui parlait de son prédécesseur en termes si magnifiques. L'abbé Pierre aura donc jugé à propos de ne pas présenter son Évangéliaire en se résignant à n'en recevoir aucune récompense. Et c'est ainsi qu'il serait demeuré dans une abbaye dont les religieux se distinguèrent toujours par les soins qu'ils donnaient à l'instruction des enfants de la contrée.

Mais nous permettra-t-on d'ajouter ici que les moines d'Hautviller ont un second titre non moins recommandable à la reconnaissance de la postérité, titre peut-être moins étranger au premier qu'on ne le pense, et que ne le pensait Horace :

Fecundi calices quem non fecere disertum ?

C'est un de leurs économes, dom Perignon, qui, dans les dernières années du XVIIe siècle, trouva le secret de profiter des résultats particuliers de la fermentation des raisins d'Ay, d'Hautviller et de Sillery pour obtenir ce vin mousseux, source inépuisable de richesses non-seulement pour une province, mais pour la France entière. Si donc les opulents propriétaires et marchands de vin de Champagne voulaient faire preuve d'un cœur reconnaissant, ils élèveraient devant l'ancien cellier d'Hautviller, aujourd'hui propriété de la célèbre maison Moët et Chandon, la statue de celui auquel ils doivent l'origine de leur opulence et de leur incomparable renommée, la statue de dom Perignon.

PAULIN PARIS,
de l'Institut.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR*

X. FAMILLES DIVERSES

1598. — Le 8 avril 1598 Henriette de Clèves vendit cette baronnie à JACQUES DE VILLEMOR, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi, seigneur de Nogent-sur-Aube [1]. Il mourut en 1612. Charles Ier de Gonzague, duc de Nevers, fils d'Henriette de Clèves, lui intenta un procès, vers l'année 1607, pour faire annuler la vente, comme ayant été faite avec lésion d'outre moitié du juste prix [2]; mais il ne paraît pas avoir réussi dans ses prétentions.

1612. — PIERRE DE VILLEMOR, frère de Jacques, aumônier du roi, conseiller au parlement de Paris [3].

1615. — JACQUES VIGNIER, baron de Jully-le-Chatel et des Riceys, conseiller d'Etat, intendant des Finances, acquit cette seigneurie de Pierre de Villemor en 1615. Pour mettre l'acquisition hors de contestation, (le procès du duc de Nevers était encore pendant), il se fit adjuger la baronnie de Villemaur par décret volontaire, au châtelet de Paris, du 10 janvier 1618 [4]. Il mourut au château de Ricey le 24 avril 1631 [5].

1631. — NICOLAS VIGNIER, baron de Ricey, conseiller d'Etat, et CLAUDE VIGNIER, baron de Jully-le-Châtel, intendant de Champagne en 1636 et de Poitou, Saintonge et Angoumois en 1637, tous deux fils du précédent [6].

1633. — CLAUDE VIGNIER. ci-dessus [7].

1647. — PIERRE SÉGUIER, chancelier de France, se rendit acquéreur de Villemaur par sentence des requêtes du Palais du 11 avril 1647 [8]. Par lettres patentes de janvier 1650 il

* Voir page 38, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Arch. dép. Aube, 142/7, fol. 5, re, et 7 E. 10.
2. Comte de Soultrait, Inv. de Nevers, p. 552.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 9.
4. Arch. dép. Aube, 7 E. 2, 9, 10 et 142/7, fol. 9.
5. Palliot, *le Parlement de Bourgogne*. p. 263.
6. Arch. dép. Aube, 142/7.
7. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 10.
8. Hist. de Villemaur, par M. Chèvre de la Charmotte, Bib. de Troyes, ms. 2254. — Cfr. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 13.

Digitized by Google

obtint l'érection de Villemaur, St-Liébault (Estissac) et dépendances, en *duché-pairie* sous le nom *de Villemaur*, titre transmissible à ses descendants, tant mâles que femelles [1]. Il est mort le 28 janvier 1672 [2].

1672. — MADELEINE FABRY, veuve du chancelier Séguier [3], morte le 6 février 1683 [4].

1683. — MARIE-MADELEINE SÉGUIER, leur fille [5], mariée : 1° le 5 février 1634 à CÉSAR DU CAMBOUT, marquis de COISLIN [4]; 2° en 1644, à GUY, marquis de LAVAL et de Sablé. Elle mourut le 31 août 1710 [6].

1710. — HENRI-CHARLES DU CAMBOUT, duc de COISLIN, évêque de Metz, petit-fils de Marie-Madeleine Séguier et de son premier mari [7], mort le 28 novembre 1732 [8].

1732. — MARIE-HENRIETTE D'ALOIGNY-DE-ROCHEFORT, petite fille de Marie-Madeleine Séguier et de son second mari, par sa mère Madeleine de Laval-Boisdauphin. Elle épousa CHARLES DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, comte de Blanzac dont elle devint la seconde femme [9]. Morte le 18 septembre 1736 [10].

1736. — LOUIS-ARMAND-FRANÇOIS DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAULT, fils des précédents [11], dit : le *comte de Marthon*, puis : le *comte de Roucy* [12]. Par lettres patentes du mois d'août 1758 il obtint l'érection de la baronnie de Villemaur et St-Liébault en *duché*, sous le nom *d'Estissac* [13]. Il vivait encore en 1776 [14].

Dès 1786. — FRANÇOIS-ALEXANDRE-FRÉDÉRIC DE LA ROCHEFOUCAULT, duc de LIANCOURT, fils du précédent [14]. Il était encore seigneur de Villemaur en 1789, lors de la convocation

1. P. Anselme, V, 863.
2. P. Anselme, VI, 564.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 10.
4. P. Anselme, VI, 567.
5. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 13.
6. P. Anselme, IV, 806.
7. Arch. dép. Aube, 7 E. 9 et 12.
8. La Chesnaye des Bois, Dict. de la noblesse, III, 448.
9. Arch. dép. Aube, 7 E. 9.
10. La Chesnaye, dictionnaire de la noblesse, I, 199.
11. Arch. dép. Aube, 7 E. 10.
12. P. Anselme, IV, 434.
13. Arch. dép. Aube, C. 2241, fol. 55.
14. La Chesnaye, dictionnaire de la noblesse, XII, 209.

Digitized by Google

des nobles du bailliage de Troyes pour l'élection de députés aux Etats-Généraux [1].

Droits seigneuriaux et autres

Les habitants de Villemaur, suivant la condition commune des populations au temps de la féodalité, étaient soumis à diverses charges et impositions envers le seigneur.

Nous avons des renseignements peu anciens sur la taille, impôt levé sur les roturiers et proportionné à leur fortune. Après avoir été supprimée en 1231 par la charte de commune et remplacée par la jurée, elle fut de nouveau remise en vigueur. En 1677 elle était de 2,029 livres, 10 sous, et due par 154 contribuables ; en 1770, 131 seulement étaient tenus de la payer, bien qu'elle fût de 2,037 livres, 10 sous [2]. Les bourgeois de Villemaur payaient au duc de Bourgogne, leur seigneur, en 1394, un droit de résidence appelé *droit de remanence* qui était de 12 deniers par personne pour les célibataires, et de 2 sous par ménage, moyennant quoi ils étaient considérés comme franches personnes [3].

En payant au seigneur le droit de banalité les habitants fesaient cuire leur pain au four banal, et nous voyons qu'en 1394 ils avaient droit d'y faire cuire seulement 14 pains par personne, à l'exception des clercs, des nobles et des habitants de la rue des Bordes qui avaient droit à la cuisson de 24 pains par tête [3].

Le droit de minage, levé sur la mesure de blé appelée *mine*, était aussi un droit seigneurial. Il est croyable que les seigneurs de Villemaur le cédèrent à des particuliers dès les temps anciens. Nous savons, en effet, que ce droit appartenait en 1172 à *Rembaud* qui déclarait le tenir en fief du comte de Champagne, seigneur de Villemaur [4]. En 1338, il appartenait aux Templiers, qui avaient une maison et des biens près de Villemaur, au Mesnil-Saint-Loup [5].

1. Boutiot, la Noblesse du bailliage de Troyes aux Etats-Généraux de 1789. (Annuaire de l'Aube, 1875).

2. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. Somm. des arch. de l'Aube*, C. 1993.

3. Garnier, *Invent. Somm. des arch. de la Côte-d'Or*, B. 3869.

4. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne*, n° 2987.

5. Mannier, *le Grand Prieuré de France*, p. 324.

Digitized by Google

Juridiction seigneuriale

PRÉVOTÉ

Le principal représentant du seigneur était le *prévôt*, officier investi d'attributions diverses, et notamment du pouvoir judiciaire. Il exerçait ce pouvoir sur tout le territoire de la seigneurie où était établi le siège de sa juridiction. Ce fonctionnaire était temporaire et amovible.

Le plus ancien prévôt de Villemaur que nous connaissions était Evrard (Ebrardus, præpositus domini castri de Villamauri), dont il est fait mention en l'an 1154 [1]. Lors de la concession d'une commune faite en 1231 par le comte de Champagne aux habitants de Villemaur la municipalité fut investie de l'autorité administrative et judiciaire du prévôt.

Si l'on en croit M. Chèvre de la Charmotte [2] la prévôté de Villemaur aurait été réunie au bailliage de Troyes en vertu de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Quoi qu'il en soit, par lettres patentes données à Paris, au mois d'août 1665 Louis XIV, à la demande du chancelier Séguier, réunit toutes les justices particulières de la châtellenie de Villemaur et en établit le siège à Saint-Liébault (Estissac) sous la présidence d'un seul juge-bailli-gruyer, assisté d'un lieutenant [3].

Vicomté

A côté du prévôt était *le Vicomte*, fonctionnaire héréditaire et admis dans les rangs du baronnage féodal [4]. Vers 1172 il est fait mention du vicomte de Villemaur [5]. Au XVIe siècle cette charge était déjà entrée dans la famille Acarie qui la possédait encore dans le siècle suivant. Ainsi, l'on trouve avec la qualité de vicomte de Villemaur : en 1552, *Simon Acarie* [6], conseiller au Parlement de Paris [7]; en 1600, *Pierre Acarie*, maître ordinaire en la chambre des comptes de Paris, seigneur de la Mothe-de-Paisy [8] ; en 1619, *Nicolas Acarie*, grand-maître enquêteur et général réformateur des Eaux-et-Forêts au département de Champagne et de Brie, seigneur de Ronce-

1. Gallia christiana, XII, Instr. p. 269 ; Troyes, n° XXXIV.
2. Loc. cit.
3. Arch. dép. Aube, 7 E. 6.
4. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, II, 430.
5. Longnon, *Livre des Vassaux du comté de Champagne*, n° 2960.
6. Invent. des tit. de Nevers, par l'abbé de Marolles, III, 2270.
7. A. Roserot, *Les Marisy*, p. 25.
8. Arch. dép. Aube, registre E, 41, fol. 74.

Digitized by Google

nay et de Montberault (commune de Piney [1]). Mais dès 1635 il n'est plus question de la famille Acarie, et le vicomte est *Jean Violette*, commissaire ordinaire des guerres, demeurant à Paris, qui achète à cette époque la seigneurie de Brevonne du duc de Luxembourg [2].

Charte de commune. Administration communale

En 1231, Thibaut IV, comte de Champagne, seigneur de Villemaur, donna une commune aux habitants de ce village. La charte, datée du mois de juin, et dont il nous reste une une copie du XIVe siècle [3], est d'une grande importance pour l'histoire de Villemaur.

Jusque là les habitants étaient à la merci de leur seigneur ; dès lors ils acquéraient des droits et obtenaient un engagement écrit destiné à les sauvegarder contre l'usurpation du comte lui-même ou de ses successeurs.

Ce document renferme des dispositions très diverses ; pour mieux en faire apprécier l'importance, nous les avons classées suivant leur nature.

Le conseil communal sera composé de 13 *jurés* nommés annuellement par le comte. Dans la quinzaine qui suivra cette élection les jurés devront choisir l'un d'eux pour *maieur* ou *maire*. S'ils ne l'ont élu dans ce délai, le comte le choisira.

Ce corps municipal est investi des attributions administratives et judiciaires du prévôt, pour toute l'étendue de la prévôté, en exceptant Vauchassis. En conséquence, il prononcera les condamnations emportant le paiement des amendes, et, chose digne de remarque, le produit de ces amendes appartiendra, pour la plus grande partie du moins, à la commune. En échange de ce droit les habitants paieront au comte 170 livres par an, à la Pentecôte. Cette somme équivalait à 3,444 francs 84 centimes de notre monnaie actuelle [4].

Si les jugements rendus par le conseil de la commune semblent susceptibles d'être réformés, ils le seront par les soins du comte, en se conformant aux us et coutumes de Villemaur.

1. Arch. dép. Aube, registre E, 42, fol. 3.
2. Recueil de pièces manuscrites appartenant à Mme Thiesset, intitulé : *Cartulaire*.
3. Arch. nat., K. 1153, reg. K. 1153[1], pp. 26-28.
4. H. d'Arbois de Jubainville, *Comtes de Champagne*, IV, 724.

Digitized by Google

Le produit des amendes infligées à des personnes non soumises à la juridiction de la commune de Villemaur appartiendra à la commune jusqu'à 20 sols, et au comte pour le surplus.

Quant aux crimes de meurtre et de rapt, le comte se réserve de les réprimer. Il se réserve également les condamnations pour fausse mesure, sur le produit desquelles il aura 40 sols, et la commune 20. Le comte se réserve encore la justice et la garde de ses clercs, de ses chevaliers, de ses gens fiévés et de ses juifs.

Si aucun des jurés, après l'expiration de ses pouvoirs, est encore en procès ou en guerre pour l'intérêt de la commune, les jurés et le maire alors en fonction devront prendre le fait comme leur, à l'imitation de leurs prédécesseurs.

En outre, la taille, impôt vexatoire par excellence, puisqu'il était arbitraire, cessera de peser sur ceux des habitants de Villemaur qui y étaient soumis, et aussi sur ceux qui viendront y demeurer dans la suite ; elle sera remplacée par la *jurés*, impôt de quotité, de 6 deniers par livre (ou un quarantième) du capital mobilier, et 2 deniers par livre (ou un centvingtième) du capital immobilier. Ne seront pas compris dans le capital mobilier les armes, les vêtements, ni les meubles meublants. Cet impôt, payable chaque année à la Saint-André, sera établi sur les déclarations par serment des intéressés, et perçu par les soins des jurés. Ces derniers pourront augmenter, dans la proportion qu'ils jugeront équitable, la somme à payer par ceux dont les déclarations leur paraîtront mensongères, pourvu que trois jurés au moins soient de cet avis. Le maximum de l'impôt sera de 20 livres par personne.

Plusieurs clauses sont relatives à la sauvegarde des personnes. Si aucun des hommes ou des femmes du comte va demeurer à Villemaur, il n'y pourra rester sans son assentiment, quand bien même les habitants voudraient le retenir, à moins qu'il n'ait charte du comte ou de ses prédécesseurs. S'il a l'assentiment de son seigneur il y demeurera « franchement et sauvement, » et lorsqu'il en voudra sortir il sera protégé par lui contre toute attaque. Si le comte refuse de le reconnaître pour un de ses hommes ou femmes il en sortira, mais avec sauf-conduit garanti pour quinze jours.

Lorsqu'un habitant de Villemaur sera retenu comme garantie d'une obligation contractée par le comte, celui-ci sera tenu de le délivrer ainsi que ses biens ; et s'il est retenu pour

Digitized by Google

d'autres motifs il devra néanmoins faciliter « à bonne foy » sa mise en liberté.

D'autres dispositions concernent les faits de guerre.

Tout habitant possédant 20 livres vaillant devra avoir chez lui une arbalète et jusqu'à 50 carreaux.

Le comte continuera d'avoir droit au service militaire pour son ost et sa chevauchée, mais jusqu'à l'âge de 60 ans seulement, à moins que l'habitant soumis à ce service n'ait le moyen de fournir un remplaçant; auquel cas il y sera tenu.

En cas d'appel le changeur ou marchand qui sera à une foire pourra fournir un homme en état suffisant pour le remplacer.

Le service militaire ne sera dû que pour les besoins personnels du comte.

Aucun cheval « à chevauchier » ni aucune arme ne pourront être saisis sur les habitants pour cause de dettes ni de « pleiges[1], » et si le comte ou ses gens ont besoin de chevaux ou de charrettes de Villemaur, la demande en sera faite au maire, qui les procurera moyennant rémunération. S'il arrivait mésaventure au cheval il sera remboursé des deniers du comte.

Enfin, les habitants devront faire cuire et moudre aux fours et aux moulins du comte à Villemaur.

Le maire le plus ancien dont le nom nous soit connu est *Jean Bourez*, mort en 1324, dont l'inscription tumulaire se voit encore au milieu du chœur de l'église de Villemaur.

L'état de choses institué par Thibaut IV dura jusqu'en 1372. A cette époque les finances de la commune étaient dans une situation déplorable par suite des guerres qui ruinaient depuis longtemps la Champagne, et les habitants devaient plusieurs années arriérées de leur rente de 170 livres à Guillaume de Dormans, chancelier de France, qui s'en était rendu propriétaire par acquisition. Désespérant de pouvoir jamais faire face à ses engagements la commune ne vit d'autre moyen de se libérer qu'en abandonnant les privilèges accordés par le comte de Champagne et dont la rente de 170 livres était le prix. C'est ce qui fut fait en son nom par *Nicolas du Mesnil*, maire, le 9 mars 1372 (n. st.)[2]. Cette renonciation faisait perdre aux habitants de Villemaur la commune, son droit de

1. Caution judiciaire.
2. Archives de l'Aube, 7. E. 10.

Digitized by Google

juridiction sur la prévôté, les droits de four et de péage de la ville, le droit d'usage du bois de Saint-Luc, pour lequel elle payait au duc de Bourgogne en 1371 une rente appelée *géline du bois* [1]. La comtesse de Flandre ratifia cet abandon, et par une convention du mois d'avril suivant elle se substitua aux droits de Guillaume de Dormans en lui cédant, à titre d'échange, les terres et seigneuries de Luzarche et de Coye (Oise) [2].

Foires et Marchés

Il est fait allusion, dans la charte de commune, aux foires qui se tenaient à Villemaur ; les lettres de 1598, dont nous allons parler, disent que de toute ancienneté un marché s'y tenait le lundi de chaque semaine.

En novembre 1598, le roi de France, sur la demande du seigneur, Jacques de Villemor, donna à Montceaux des lettres-patentes portant réorganisation des foires et marchés de Villemaur. Ils avaient été interrompus entre 1496 et 1502, période pendant laquelle la ville avait cessé d'être habitée à cause d'une épidémie qui y avait fait de grands ravages. Par suite on avait perdu l'habitude d'y venir, et les villages voisins avaient profité de cette circonstance pour établir des marchés qui se tenaient presque tous les jours de la semaine, en sorte qu'il n'y avait guère que le jeudi où il n'y en eût pas. Ce jour fut désigné par les lettres-patentes comme devant remplacer le lundi, et les foires, qui avaient lieu anciennement le jour des saints Jacques et Philippe (1er mai) furent transférées au lendemain, 2 mai [3].

Les marchandises étaient mesurées à la *mesure de Villemaur ;* il en est fait mention dans une charte de l'an 1128 [3]. Estissac ayant supplanté Villemaur au XVIIIe siècle, la mesure en usage à Villemaur fut remplacée par le boisseau d'Estissac qui pesait 40 livres [4].

Exploitations métallurgiques

Le terrain de la contrée d'Othe, dans laquelle est située Villemaur, contient du minerai. Ce minerai faisait autrefois l'objet d'une exploitation. En 1380, Geoffroy de « Pigny, » écuyer,

1. A. Garnier, *Invent. des arch. de la Côte-d'Or*, B. 3855.
2. Arch. dép. Aube, 7. E. 10.
3. Arch. dép. Aube, 7. E. 5, et cart. de Montier-la-Celle.
4. Arch. dép. Aube, C. 1994, liasse 3.

Digitized by Google

demeurant à Villemaur, vendit à la comtesse de Flandre, pour 40 francs d'or, sa maison des forges, sise à Villemaur [1]. Nous voyons qu'en 1392 le duc de Bourgogne y avait des forges [2].

Juridictions diverses

ELECTION

Villemaur était au XVIIe siècle le siège d'une élection particulière relevant de celle de Troyes. En 1604 il est fait mention de Nicolas Thiénot, élu pour le roi à Villemaur [3]. Un arrêt du Conseil d'Etat, rendu sur la requête du chancelier Séguier le 9 janvier 1665, enleva à l'élection de Villemaur la connaissance des contestations auxquelles donnaient lieu les rôles de cette élection et donna pouvoir aux élus de Troyes de juger ces contestations [4].

En novembre 1685 un mandement du roi supprima une charge d'élu en l'élection particulière de Villemaur [5].

GRENIER A SEL

Le grenier à sel de Villemaur paraît être un des plus anciens qui furent établis ; il est mentionné dès l'an 1485 [6]. Suivant M. Chèvre de la Charmotte il aurait été supprimé en vertu d'un édit de 1683 [7] ; nous voyons en effet qu'en cette même année il fait mention pour la dernière fois dans les rôles des tailles du *Président* au grenier à sel, et que dès l'année 1691 il n'est plus parlé que du *Receveur* [8]. D'autre part, en novembre 1685 un mandement du roi prescrivit la suppression et le remboursement des charges de Président, d'avocat du roi et de procureur du roi au grenier à sel de Villemaur [9]. Courtalon [10] dit qu'il aurait été transféré à Estissac en 1774.

(*A suivre*). ALPH. ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du départ. de l'Aube.

1. Inv. des tit. de Nevers, Cinq Cents de Colbert, n° 283, p. 2140.
2. Garnier, *Inv. des Arch. de la Côte-d'Or*, B. 3868.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Inv. des arch. de l'Aube*, G 516.
4. Arch. dép. Aube, C. 2232.
5. Arch. dép. Aube, C. 2234.
6. Ord. des rois de France, XIX.
7. Bib. de Troyes, ms. n° 2254, p. 24.
8. Arch. dép. Aube, C. 1993.
9. Arch. dép. Aube, C. 2234.
10. Top. hist., III, 180.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

III

ABBÉS RÉGULIERS. — ABBÉS COMMENDATAIRES

Depuis sa fondation jusqu'à sa suppression en 1790, par le décret de l'Assemblée constituante, en date du 13 février, l'abbaye d'Igny compta 664 années d'existence, et fut gouvernée par quarante-huit abbés, dont trente-neuf réguliers et neuf abbés commendataires. Nous allons en donner la liste, d'après le *Gallia christiana*, en y ajoutant quelques détails puisés à des sources authentiques [1].

I. — ABBÉS RÉGULIERS

I. Le B. Humbert (1126-1144), appelé à tort Robert, par D. Marlot et d'autres écrivains. D'abord moine de la Chaise-Dieu, il était prieur de Clairvaux, lorsque saint Bernard, qui avait fait l'expérience de sa grande vertu, l'envoya, en 1126, pour présider à la fondation d'Igny, dont il devint le premier abbé. Jocelyn de Vierzy, évêque de Soissons, en 1128, Renauld de Martigné, archevêque de Reims, en 1130, et le pape Innocent II, en 1132, lui accordèrent pour sa maison différents priviléges. Mais Humbert regrettait Clairvaux, sa nouvelle dignité ne lui fournissait plus aussi souvent l'occasion d'exercer son obéissance et son humilité ; poussé par un désir irrésistible, il abandonne Igny en 1138, et retourne à Clairvaux, mais il est bientôt rappelé à son poste par saint Bernard [2]. Enfin, après une administration de dix-huit années, il se démit de la charge abbatiale pour se retirer à Clairvaux, où il mourut en odeur de sainteté en 1148. Ce fut durant sa préla-

* Voir page 25, tome VII, 3e année, de la *Revue de Champagne*.

1. D'après D. Guyton, il a trouvé dans sa visite du 14 juin 1774, un catalogue des abbés d'Igny, écrit en gros caractères sur une grande carte. Ce catalogue qui se trouvait dans le dortoir, près de l'église, à la porte de la chambre du prieur, probablement à la porte de la chambre que Son Excellence Monseigneur Langénieux a choisie pour sa résidence, ne contient que les noms de 31 abbés réguliers ; et encore ces noms sont-ils placés dans un ordre bien différent de celui qui est suivi dans les chronologies. On pourra s'y reporter, 1re année, 10e livraison, pour en établir la comparaison.

2. Pièces justificatives C.

Digitized by Google

ture qu'eut lieu, en 1130, la consécration de l'église du monastère, en présence d'une foule considérable de nobles personnages de la province[1]. Saint Bernard adressa au B. Humbert sa 141e lettre, et fit, dans un sermon sur la mort, son éloge funèbre.

II. Le B. Guerry ou Guerric (1144-1155), écolâtre et chanoine à Tournay, sa patrie, puis religieux à Clairvaux, fut envoyé par saint Bernard pour gouverner Igny après la retraite d'Humbert. C'était, comme disent les Annales de Cîteaux, un saint qui succédait à un saint[2]. Il fit un traité, en 1151, avec les religieux de Sainte-Gemme, au sujet des dîmes de Raray, et passa un acte avec Simon, prieur de Saint-Martin-des-Champs de Paris. C'est aussi de son temps, en 1148, que fut fondée l'abbaye de la Val-Roy, fille d'Igny, au comté de Château-Porcien. D'une science remarquable, ce saint abbé composa plusieurs ouvrages, dont il ne nous reste plus que les sermons qu'on peut lire dans les œuvres mêmes de saint Bernard. Ils furent publiés par F. de Gaigny, et par ordre de François I, sous le titre de : *D. Guerrici Abbatis Ignatiensis sermones antiqui, eruditionis et consolationis pleni*, Paris, 1539, in-8°; Anvers, 1546, avec la traduction en français : Paris, 1547; Ibid., 1563; Lyon, 1630; ils se trouvent aussi dans les grandes bibliothèques des Pères de Cologne et de Lyon ; et les Bénédictins de Saint-Maur en ont donné la nomenclature dans leur Histoire littéraire de la France[3]. Le B. Guerric cessa ses fonctions en 1155, et mourut en 1157, accablé d'infirmités qu'il supporta avec la plus grande résignation. Le Missel de Cîteaux, et D. Ménard, dans ses additions au Martyrologe bénédictin, lui donnent le titre de saint. Il fut inhumé dans la chapelle de l'abbaye, et ses reliques furent transférées dans la nouvelle en 1787[4]. Une tradition conservée

1. « Dedicatur ecclesia Igniacensis anno M.CXXX, convenientibus ex universâ Provincià multis Nobilibus, atque afferentibus plures possessionnes, donariaque super altare Beatæ Mariæ Virginis, ut habet syllabus Clarevallensium. » (Ann. Cisterc.)

2. « Qualiter autem Humberto post cedenti successerit Guerricus, sanctus sancto, sed aureola doctoris præferendus. » (Ann. Cisterc.)

3. Ed. de Victor Palmé. Paris, 1869, tome XII, p. 454 et suiv.

4. Voir aux pièces justificatives l'éloge que font du B. Guerric les Annales de Cîteaux. D.

La date de la mort du B. Guerric a été fixée par des historiens, et en particulier par les religieux d'Igny, en 1787, à l'année 1144, mais elle est certainement inexacte. Le nécrologe de Cîteaux la fixe au 19 août, sans indiquer l'année.

Digitized by Google

par les religieux rapporte que sur la fin de l'épiscopat de Mgr de Mailly, qui mourut le 7 septembre 1721, sous le prioriat de D. Eustache Malfillâtre, docteur de Paris, par suite de travaux de réparations, on creusa la terre à l'endroit où reposait le corps du Bienheureux, et que l'on découvrit des vêtements complètement intacts. Prévenu de cet incident, le prieur défendit de creuser plus profondément, et sans vérifier la vérité du fait, ordonna de remplir l'excavation. A cette nouvelle Monseigneur de Mailly regretta la promptitude avec laquelle on avait agi ; il conçut le projet de faire exécuter de nouvelles fouilles afin de dresser, si besoin était, un procès-verbal qui pourrait servir à la canonisation du B. Guerric ; la mort seule l'empêcha de réaliser ce projet. Nous donnons ce fait sous toutes réserves, regrettant que les constatations nécessaires n'aient pas été faites à cette époque.

III. Geoffroi I (1155-1162), d'abord disciple d'Abailard, puis moine de Clairvaux et secrétaire de saint Bernard, devint abbé d'Igny par suite de la démission du B. Guerric. Après avoir dirigé le monastère pendant six ans environ, il devint abbé de Clairvaux en 1162. C'est lui qui fut chargé de la rédaction des actes du Concile de Reims en 1148. En 1175, il quitta Clairvaux pour se retirer en Italie, où il mourut sur la fin du XIIe siècle, abbé de Hautecombe. C'est à Geoffroi que l'on doit le troisième livre de la vie de saint Bernard. Il a aussi composé des discours sur les paroles de saint Pierre avec Notre-Seigneur : un ouvrage sur le Cantique des Cantiques ; la vie de saint Pierre de Tarentaise, et plusieurs autres écrits qui n'ont pas été imprimés. Le cardinal Baronius nous a conservé une lettre de Geoffroi à Henri, cardinal-évêque d'Albane, contre Gilbert de la Porée. La liste des ouvrages de cet abbé se trouve dans la bibliothèque de Cîteaux. D'après quelques auteurs, il aurait refusé la dignité épiscopale.

IV. Bernard ? premier abbé de Signy fut, après avoir gouverné cette abbaye pendant vingt-deux ans, transféré à Igny, pour remplacer Geoffroi. Mais après quelques années il revint à son ancien monastère, où il mourut dans un âge avancé [1].

1. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le rang chronologique de cet abbé. Voici ce que dit D. Marlot : « Bernardus, ex abbate Signiacensi Igniacum transfertur, et per aliquot annos Abbatis perfunctus munere, ad proprium redit monasterium. » M. Fisquet, dans la *France pontificale*, et M. Mercier, dans son *Précis historique*, l'ont confondu avec le *Renardus* indiqué plus bas par Marlot, mais cette confusion vient de ce que ce dernier auteur place Bernard avant le B. Guerric (Marlot, p. 869, 870). Aussi ces auteurs avouent que ce Renard est d'ailleurs inconnu.

Digitized by Google

V. Hugues? L'existence de cet abbé ne nous est révélée que par une lettre du pape Alexandre III, publiée par D. Martène [1], et adressée aux abbés de Saint-Remy et de Château-Thierry, ainsi qu'à Léon, doyen de l'église de Reims, à l'occasion d'un différend entre l'abbé d'Orbais et celui d'Igny; ce qui ferait supposer qu'il était abbé avant 1166, mais il est difficile de concilier cette date avec les années du gouvernement de Bernard.

VI. Pierre, surnommé le Borgne (Monoculus) (1169-1179?), de famille noble, et parent par sa mère de Louis VII [2], d'abord abbé de la Val-Roy, puis d'Igny, qu'il gouverna pendant dix ans, d'après certains auteurs. Elu abbé de Clairvaux en 1179, il mourut à Foigny, le quatrième jour des calendes du mois de novembre 1189. Il fut inhumé à Clairvaux, presqu'à l'entrée de l'église, à côté de Gérard, un de ses prédécesseurs qui, sous sa prélature, fut essassiné à Igny, en 1176, par Hugues de Bazoches [3]. La pierre qui recouvrait leurs restes portait cette inscription :

Hic requiescunt venerabiles viri bonæ memoriæ digni; D. Girardus VI et D. Petrus Monoculus VIII, Claræ vallenses abbates, quorum prior post laudabilem vitam, pro justitia et zelo ordinis innocens occisus est; alter vero paupertatis et humilitatis ferventissimus æmulator mutis in vita sua virtutibus claruit. Hos apud Deum patronos habere mereamur. Amen.

La chronique d'Autun fait le plus grand éloge de Pierre Monoculus, et le donne en grande réputation de sainteté. Les annales de Cîteaux l'appellent *Sanctus Petrus Monoculus*. Le pape Alexandre III en parle de la manière suivante, dans une lettre adressée à Louis VII, en 1170 : « *Licet venerabilis vir Igniacensis abbas non sit adeo litteratus, cùm tamen Dominus per eum frequenter miracula operari dignetur, de sanctitate ejus non est quomodolibet dubitandum.* »

VII. Videbatius? On trouve son nom dans un catalogue manuscrit déposé à la bibliothèque nationale de Paris, mais sans aucune indication de date.

VIII. Hervée (1171), d'après le même catalogue, était abbé d'Igny en 1171.

IX. Geoffroi II (1182-1190). Une charte de Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, dont l'original se trouve

1. Amplissima Collectio, II. p. 701.
2. Pièces justificatives E.
3. Ibid. F.

Digitized by Google

dans les archives de l'Archevêché, et qui est datée de 1182, atteste la renonciation faite par Enguerran, chevalier, Isabelle, sa femme, Raoul et Guillaume de Lagery, ses frères, d'une rente de dix-sept livres que leur devaient les religieux d'Igny pour la ferme de Baslieux, puis, la vente faite à l'abbaye, par Guillaume de Baslieux, d'une redevance de seize setiers de blé; enfin la vente faite par les lépreux de Binson, à la même abbaye, d'une redevance de cinq setiers d'orge et d'avoine [1].

X. Julien (1190-1205), se démit de sa charge pour cause de vieillesse, après avoir siégé pendant quinze ans. Son tombeau était dans le chapitre.

XI. Nicolas I (1205-1232), reçut. en 1211, de Richard, abbé de Compiègne, six journaux de bois situés entre Igny et Lagery; il gouverna l'abbaye pendant vingt-sept ans. Sous sa prélature, en 1212, une charte d'Haimard de Provins concilie le différend qui s'était élevé entre les religieux d'Igny et ceux de Chartreuve, au sujet de quelques terres; une autre charte de Guillaume de Joinville, archevêque de Reims, en 1222, approuve la fondation d'une rente de trente livres faite à l'abbaye d'Igny, par Gaucher de Nanteuil et Aélide sa femme, à la condition que vingt livres seraient affectées à l'achat de pelisses pour les religieuses de Longueau, et que les dix autres seraient employées à acheter du drap pour faire des tuniques aux lépreux. Ces sommes devaient toujours passer par les mains de l'abbé ou du prieur d'Igny.

XII. Gilbert (1232-1237).

XIII. Anschère (1238-1239) figure dans des chartes de cette époque.

XIV. Pierre II de Bar (1239-1246), d'abord prieur de Clairvaux, ensuite abbé de Mores, près de Bar-sur-Seine, puis d'Igny, et enfin cardinal en 1244 ou 1245. Il mourut en 1252.

XV. .... E... (1254), d'après le manuscrit cité plus haut, siégeait à cette époque.

1. Si toutes les dates énoncées ci-dessus sont véritables, il est nécessaire que la démission de Pierre Monoculus ait eu lieu avant l'année 1171. Il se serait alors écoulé un certain intervalle entre sa résignation d'Igny et son élection à Clairvaux. D. Marlot se contente de dire qu'il gouvernait en 1166 et 1170 (t. II, p. 870). Dans l'absence de documents positifs, nous nous sommes bornés à adopter la chronologie la plus universellement suivie. Peut-être y a-t-il une erreur de chiffres dans le catalogue qui place Hervée en 1171? Si on lisait 1181, l'ordre serait rétabli. Ce dernier sentiment parait assez probable, puisque les Annales de Cîteaux fixent à plusieurs années le gouvernement de Pierre : « Si quidem *aliquot annos* præfuit illi abbatiæ. »

Digitized by Google

XVI. Jean I (1254-1257). Les Bollandistes font mention d'un Jean, moine de Saint-Denis, puis de Cîteaux, devenu ensuite abbé d'Igny, puis archevêque de Mithylène[1]. Avant d'être abbé d'Igny, il l'avait été à la Grâce de Dieu ; il fut élu abbé de Clairvaux en 1257, et mourut le 1er août 1261.

XVII. Pierre III (1257-1270), exerça la charge pastorale pendant treize ans. Il avait été d'abord prieur de Clairvaux, puis abbé de Mores. Il est cité comme abbé d'Igny dans une charte de Trois-Fontaines de l'an 1270.

XVIII. Gérard (1270-1284), abbé d'Igny pendant quatorze ans, fut transféré à Clairvaux en 1284.

XIX. Jean II de Pontoise (1284-1299). Abbé de Mortemer, au diocèse de Rouen, fut élu abbé d'Igny en 1284. Il remplit cette charge jusqu'en 1299, époque à laquelle il fut transféré à Clairvaux. C'est sous son gouvernement, en 1289, que Gaucher de Châtillon fit don de la ferme de Montazin, commune de Savigny, au monastère d'Igny[2].

XX. Guerric II (1299-1307).

XXI. Jean III (1307-1315), fit en 1315 une transaction avec l'abbaye de Marmoutiers.

XXII. Pons de Wasigny (1315-1332), appelé aussi Ponsart ou Ponchart. était abbé de Signy depuis cinq ans quand il fut transféré à Igny. Il fit en 1330 une transaction avec les seigneurs de Gueux et mourut en 1332, d'après son épitaphe dont on possède un fragment : il fut inhumé dans le Chapitre[3].

XXIII. Alard (1332-1345), d'après le catalogue de S. Remi de Reims. Il est cité dans le Tabulaire de S. Denis en 1333.

XXIV. Jean IV de Cohan (1345-1355), prêta serment à l'Eglise de Reims en 1347.

XXV. Jean V Oiselet (1355-1360), siégeait d'après un acte en 1356 ; il signa, en 1359, l'acte de visite des reliques de S. Nicaise. Marlot attribue cette signature à son prédécesseur;

1. Avril, tome II, p. 744.

2. « Terram de Monthaizon Galcherus de Castellione abdicat, consenti que ut dominio Igniacensi uniatur. » Marlot, II, p. 870.

3. Voici ce fragment :

De Wasigniaca jacet hic heu ! Poncius a quo
Grex fideliter iste.....
Anno M. CCC. trigenta duo rapit æther
Sexta præ festo Simeonis.

Digitized by Google

peut-être a-t-il été induit en erreur par la ressemblance des noms [1].

XXVI. Arnoult [2].

XXVII. Laurent (1360-1390).

XXVIII. Oger de Sedan ou de Sézanne.

XXIX. Guillaume

XXX. Jacques (1399-1419), gouverna l'abbaye pendant vingt ans.

XXXI. Nicolas II d'Unchair (1419-1445), fut abbé pendant vingt-six ans. Marlot le cite en 1419. Il fut enterré dans le cloître près de l'église.

XXXII. Thibault de Luxembourg (1445-1460), fils de Pierre de Luxembourg et de Marie de Braux, était frère de Louis de Luxembourg, comte de S. Paul. Engagé d'abord dans les liens du mariage, il perdit Philippe de Melun, son épouse. Il abandonna alors tous ses biens, quitta le monde, embrassa la règle de Citeaux et prit l'habit religieux à Igny en 1437. Ses progrès dans la piété furent tels, qu'il fut choisi, en 1445, pour gouverner le monastère d'Igny. Transféré plus tard à celui d'Ourscamp, près de Noyon, il le quitta, en 1468, par suite de son élévation à l'évêché du Mans. Il avait été désigné pour le cardinalat par le pape Sixte IV, et il se rendait à Rome pour recevoir les insignes de sa nouvelle dignité, quand il fut surpris par la mort, le 14 septembre 1477. Il fut inhumé dans la cathédrale du Mans [3].

XXXIII. Jean VI de Montigny (1460-1476), dirigea pendant seize ans l'abbaye d'Igny, et fut ensuite transféré à Elan, près de Sedan. Quelques auteurs le font rester seule-

1. « Johannes præstitit obedientiam Ecclesiæ Remensi anno 1347, subscripsitque publico iustrumento visitationis Reliquiarum sancti Nicasii anno 1359 (Marlot II, p. 879).

2. On ne connait que le nom de ces quatre abbés ; les chronologistes en font mention, non-seulement à des époques indéterminées, mais encore dans un ordre différent.

3 « Theobaldus, filius Petri de Luxemburgo, Ludovici sancti Pauli comitis frater, et Armenteriæ Regulus, matrimonii vinculis solutus, relictis omnibus, Cisterciensium institutum, vestemque amplexus est Igniacum anno 1457, tantumque profecit in stadio virtutis, ut ob animi decora primum Igniacenses Monachos rexerit; dein Cenomanensem Ecclesiam, cujus infulis ornatur anno 1468; inter Purpuratos deinde adscriptus, sed priusquam ea fulgeret dignitate mors ipsum vivis eripuit. » (Marlot II, p. 870.)

Nous nous sommes un peu écartés de la chronologie de Marlot, pour adopter celle qui est la plus généralement suivie.

Digitized by Google

ment quatre ans à Igny, et disent qu'il passa ensuite au gouvernement de l'abbaye de Morimond, mais ce fait n'est pas suffisamment établi,

XXXIV. Nicolas III de Suippes (1476-1488), abbé d'Igny pendant douze ans, passa ensuite à Signy, où il mourut en février 1514.

XXXV. Oger de la Grange (1488-1498), auparavant abbé de Cheminon, fut ensuite transféré à Igny. Quelques auteurs pensent que c'est le même qu'Oger de Sézanne, 28e abbé.

XXXVI. Nicolas IV (1498-1501).

XXXVII. Jean VII Regnard ou Regnault (1501-1504), après avoir gouverné pendant trois ans l'abbaye d'Igny, fut transféré à celle de Villers, au diocèse de Namur.

XXXVIII. Denis (1504-1506), ne gouverna que pendant deux ans. Il avait eu pour compétiteur Oger de Dijon, élu par le chapitre général sur la fin de l'année 1503.

XXXIX. Jean VIII de Sépeaux (1506-1550), fut le dernier abbé régulier. D'abord moine de Savigny, au diocèse de Lyon, puis abbé de Clermont, au diocèse du Mans, il fut transféré à Igny en 1506. Il assista, en 1523, au sacre de Jacques Joffrin, abbé de S. Nicaise de Reims, et mourut en 1550, après quarante années de prélature. Il fut inhumé dans le Chapitre.

II. — ABBÉS COMMENDATAIRES

I. Louis I de Foligny (1550-1556), premier abbé commandataire, était protonotaire apostolique.

II. Louis II de Brézé (1556-1589), évêque de Meaux, mourut le 15 septembre 1589.

III. Alexandre de la Marck (1589-1625), fils de Charles-Robert de la Marck, duc de Bouillon, et d'Antoinette de la Tour-Limeuil, était en même temps abbé de Braine.

IV. Louis III de la Marck (1625-1661), fils naturel de Louis de la Marck, marquis de Mauny, et d'Elisabeth Salviati, succéda à son oncle dans les deux abbayes de Braine et d'Igny.

V. Paul Godet des Marais (1661-1709), évêque de Chartres et confesseur de Madame de Maintenon, mourut le 26 septembre 1709. Avant sa mort, il avait résigné l'abbaye d'Igny en faveur de son neveu.

VI. Charles-François des Moustiers de Mérinville (1709-1746), succéda à son oncle sur le siège de Chartres et dans la dignité d'abbé d'Igny. Il mourut le 10 mai 1746.

Digitized by Google

VII. François-Jérôme de Montigny (1746-1759), doyen et vicaire-général de Chartres, fut nommé abbé d'Igny en 1746, il mourut à l'âge de soixante-huit ans, le 5 octobre 1759.

VIII. Justinien de Boffin de Puyzignieux (1760-1776), ancien vicaire-général de Lyon, nommé le 1er février 1760, mourut à Grenoble le 9 septembre 1776 ; il était aussi abbé de Foresmoutiers, au diocèse d'Amiens.

IX. Jean-Charles de Coucy (1777-1790), vicaire-général de Reims, obtint l'abbaye d'Igny le 31 août 1777, devint, en 1789, evêque de la Rochelle, et mourut archevêque de Reims, le 9 mars 1824.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

Digitized by Google

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON*

CHAPITRE V

COMMENT LESDICTES CHAUSSES SONT TENUES POUR HÉRÉTIQUES PAR LE FRÈRE GUARDIEN DES CORDELLIERS DE CHAALONS

Lorsque l'émoi de Me Finaud fut quelque peu calmé, il songea, qu'après tout, c'était Claude Thibault qui, pour cette fois, fournissait à la toilette de Jacquette et qu'il lui restait encore douze beaux *escus-sol*, bien légitimement à lui, qu'il pouvait insérer dans son coffre quand il voudrait. — Somme toute, la journée n'était pas mauvaise puisqu'on avait satisfait Jacquette sans bourse délier, laquelle bourse se gonflait encore d'une somme assez ronde.

Le procureur compta et recompta ses douze écus; il se gaudit en les voyant, les caressa du regard, les fit sonner un à un, gémit ensuite que de vingt ils fussent réduits à douze, et, enfin, poussant un soupir de regret, les mit en sa bourse.

— Maintenant, dit-il, il faut aviser à remettre les chausses dans leur état primitif.

Et il chercha dans le fatras de ses procédures, une pièce de parchemin qui put remplacer celle qu'il avait enlevée. — Après avoir fait choix d'une feuille bien usée, bien effacée, il se demanda par qui il la ferait coudre. — Confier une telle opération à Jacquette eut été imprudent, car c'eut été ébruiter la chose; elle eut certainement demandé des explications, fait des suppositions vraies ou fausses et finalement le secret n'eut point été gardé.

Mais tout venait à point à Me Finaud, car il apprit qu'un compagnon chaussetier, disant se diriger sur Troyes, était logé pour quelques jours dans l'auberge voisine qui portait la cavalière enseigne de: *La plume au vent*, et que le dit compagnon travaillait pour se faire quelque argent avant de reprendre son voyage. — Les frères Cordeliers, dont le couvent était proche, lui avaient du reste donné quelque aumône, en échange de certains raccomodages de robes et capuchons monastiques qu'il exécutait pour eux.

* Voir page 30, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Me Finaud après avoir soigneusement plié les chausses et mis en sa poche le parchemin qui devait y être fixé, fut trouver le compagnon et l'ayant pris à part, il lui demanda de le lui coudre à l'endroit voulu, l'informant en outre que le lendemain il viendait lui-même les reprendre, lui promettant du reste un salaire suffisant, ce qui fut accepté.

Après le départ de Me Finaud, le compagnon acheva le travail qu'il avait en mains pour les pères Cordeliers, puis il examina les chausses et le parchemin qui lui avaient été apportés par le procureur. — L'avarie était grave et il pensa que le parchemin était bien usé et n'offrait pas une résistance suffisante. Pour y remédier, il chercha dans l'unique meuble qui garnissait le cabinet où il était logé et il y trouva un parchemin plus récent et surtout plus solide qu'il jugea convenable de coudre aux chausses, au lieu de celui qui lui avait été apporté par Me Finaud.

En procédant à cette opération il entendit résonner au fond du gousset les pièces de monnaie que Babolet y avait laissées, il vida la poche et pensant que ces seize sols, six deniers lui étaient offerts comme rétribution de ses peines, il se les appropria.

Puis il se mit en devoir de reporter aux pères Cordeliers les robes et autres vêtements qui leur appartenaient et auxquels il avait fait diverses réparations; mais par un hasard singulier les chausses se trouvèrent confondues au milieu de ces vêtements encombrants et remises avec le tout chez le frère portier du couvent.

Le compagnon après avoir reçu du religieux le salaire convenu, compta que, y compris les seize sols, six deniers qu'il avait trouvés dans les chausses, il avait autant qu'il fallait pour se remettre en route, surtout s'il ne payait pas la dépense qu'il avait faite à l'auberge, — paiement qui aurait presque vidé sa bourse et l'aurait forcé de travailler encore pour amasser un pécule qui lui permît de continuer son voyage. — Dès lors son parti fut pris. Au lieu de rentrer à l'auberge où d'ailleurs, il ne laissait rien, ni vêtements, ni nippes d'aucune sorte, il se dirigea vers la porte de Marne, franchit le pont St-Sulpice, le pont Rupé et marcha d'un pas relevé. — A la chûte du jour il était loin.

Occupé d'autres soins, ce ne fut que le lendemain que le frère portier procéda à la répartition des robes rapportées par le compagnon, et qu'il trouva au milieu d'elles les chausses au

Digitized by Google

fond desquelles le parchemin avait été recousu ; — l'aspect de ce vêtement lui parut singulier et il en référa au frère Jérôme Barbin, gardien du couvent.

Le frère Jérôme entendit les explications du frère portier et reçut le vêtement qu'il examina attentivement. Le parchemin ne tarda pas à attirer son attention. L'écriture qui y était apposée était très-nette, l'encre très-noire ; il en commença la lecture. — A la deuxième ligne, il fit un geste de surprise et d'indignation. Il mit ses bésicles pour mieux voir, car il avait la vue basse à cause de son grand âge. — Il lut le tout, puis, poussant un soupir, il dit au portier :

— Frère Sylvestre, sonnez sur le champ pour assembler nos frères, nous allons avoir à délibérer sur un sujet important.

Cinq minutes après, les douze cordeliers étaient réunis chez le frère gardien.

— Mes frères, dit Jérôme Barbin en élevant les chausses pour les mieux faire voir, nous vivons en des temps bien difficiles et l'on ne peut prévoir où s'arrêtera la malice des hommes. — Le royaume est empoisonné d'écrits destinés à propager les funestes doctrines des hérétiques. Jusqu'alors ces pamphlets, libelles et autres écrits détestables et pernicieux étaient répandus claudestinement parmi les fidèles ; ils restaient cachés, faisaient leur chemin par des voies détournées ; ils n'arrivaient que par ruse et par fraude et autres moyens semblables. Mais aujourd'hui, mes chers frères, les propagateurs de cette abominable doctrine, fauteurs de désordres, semeurs de divisions et de discordes, ne connaissent plus de mesure, et pour nous braver, ils font franchir à leurs écrits pervers, le seuil, jusqu'alors respecté, de nos saintes demeures. — Et voyez le moyen qu'ils emploient ! Cette paire de chausses qui paraît de prime abord aussi inoffensive q'usée, est revêtue d'un parchemin diabolique. — Il y est dit qu'ils aboliront la confession, le jeûne et l'abstinence, les vœux monastiques, qu'ils renverseront les autels, détruiront les images, et autres choses horrifiques et damnables.

Je vous ai donc réunis pour aviser sur ce ; nous ne pouvons décider sur un aussi grave sujet, mais je crois qu'en cette occurrence, nous devons prouver notre zèle et notre vigilance en envoyant ces chausses hérétiques à Paris, en la manière accoutumée, c'est-à-dire qu'après les avoir mises sous notre scel, elles seront portées à notre maison de Sézanne qui les fera porter à notre maison de Coulommiers, qui les fera porter

Digitized by Google

à notre maison de Lagny, qui les fera porter à Paris, où le Chapitre général prendra, sur cette matière importante, telles mesures qu'il jugera à propos pour la plus grande gloire de notre ordre, et au besoin en fera sorbonificalement délibérer.

Cette proposition du frère gardien fut unanimement approuvée et il fut décidé, séance tenante, que le frère Laurent, quêteur et pourvoyeur du couvent, homme robuste et capable de longues courses, serait chargé du voyage.

Le frère portier opina que le compagnon qui avait apporté ces chausses, était logé à l'auberge voisine, et que pour plus amples renseignements sur une affaire de cette gravité, il était peut-être nécessaire de le mander.

— L'avis était bon, mais tardif ; car malgré l'empressement que mirent le dit frère portier et le frère Laurent à se rendre à l'auberge, bien décidés à ramener le compagnon de gré ou de force, ils n'y trouvèrent plus l'homme qu'ils cherchaient, et n'eurent pas besoin d'employer les moyens de rigueur ; on leur apprit que le susdit compagnon n'avait pas été revu depuis la veille et qu'il était parti sans payer son écot.

Cette démarche infructueuse eut pour effet d'ébruiter l'affaire. Bientôt Me Finaud connut le fait et il trembla que l'on ne vint à savoir que c'était lui qui avait donné ces chausses à raccommoder, que c'était lui qui avait fourni le parchemin accusateur, car il ne pouvait se douter de la substitution qui avait été faite par l'ouvrier. — Son inquiétude redoubla lorsqu'il sut que les chausses et le parchemin seraient envoyés à Paris ; une enquête prouverait bien vite que ce parchemin était sorti de ses mains, il serait acusé, il y aurait chez lui perquisition, interrogation, il se justifierait sans doute, mais il pouvait être arrêté et emprisonné.

— Maudites chausses, disait-il, n'est-ce pas Satan lui-même qui a poussé Babolet à les déposer chez moi.

Il chercha le moyen de rentrer en possession de ce vêtement. — Mais la chose était difficile, sinon impossible. Cependant il eut quelque espoir lorsqu'il sut que c'était le frère Laurent qui était chargé du transport. C'était un homme facile, bon vivant, avec lequel on pourrait peut-être s'entendre.

Aussi, pendant les jours qui suivirent, rechercha-t-il le frère Laurent qu'il comblait d'offres et de présents, générosités auxquelles celui-ci n'était pas habitué. — Aujourd'hui c'était un jambon pour les bons frères Cordeliers ; demain six bouteilles de vin vieux, et comme il savait que le frère avait certain pen-

Digitized by Google

chant pour un bon ordinaire, et qu'en attendant l'heure du diner, il rompait volontiers le jeûne à l'aide de quelques reliefs ou d'une demi-volaille accompagnée d'un ou de deux pots de vin, chaque don était doublé d'une offre personnelle, et le frère Laurent, qui ne savait pas refuser, s'asseyait à table sans façon pour causer des choses du jour.

Malgré ces libéralités et certaine intimité qui s'était établie entre lui et le bon frère, Me Finaud n'osait pas aborder la question qui le préoccupait, et lorsque le frère Laurent lui annonça son départ pour le lendemain, il n'avait encore pris aucun parti, mais il jugea prudent d'aviser au plus vite, bien résolu qu'il était à rentrer en possession desdites chausses par tous les moyens licites, et même par les voies illicites s'il en était besoin.

CHAPITRE VI

DE LA MALE PAOUR DE MAITRE FINAUD ET DE CE QUI LUI ADVINT EN L'OSTELLERIE DE LA FLEUR DE LYS

Le frère Laurent ayant appris à Me Finaud qu'il partait le lendemain pour Sézanne où il portait les précieuses chausses, celui-ci pensa qu'il fallait se hâter s'il voulait réussir dans le projet qu'il avait formé. — Il fallait à tout prix que ce vêtement ne fut pas envoyé à Paris car informations faites, cet envoi pouvait avoir pour lui, les plus funestes conséquences.

Depuis deux jours il avait remarqué dans le bourg St-Sulpice, deux bonnes figures d'hommes portant rapières, partisans, soldats, servant tantot d'un côté tantot de l'autre, selon le prix offert à leurs services et se faisant détrousseurs de grand chemin à l'occasion. Il en passait du reste de temps en temps à Châlons. Ceux-ci étaient logés à l'auberge de la Fleur de Lys et Me Finaud pensa que ces deux hommes pourraient lui rendre un service signalé dans la circonstance pressante où il était, il jugea nécessaire d'entrer en relations avec eux,

Vers le soir il se rendit en la dite hotellerie, où il trouva ces deux hommes devisant tranquillement en attendant l'heure du souper.

— Camarades, leur dit-il, vous siérait-il d'accepter quelque rafraichissement dans la salle voisine pour causer à l'aise ?

— Comment donc, bourgeois, fit l'un d'eux, mais de tout cœur ; nous n'avons, Dieu merci, jamais repoussé une invitation, surtout quand elle est faite par une honnête personne.

Digitized by Google

Et Me Finaud, enchanté de ces dispositions favorables, commanda à l'aubergiste d'apporter deux bouteilles de bon vin et quelques menues victuailles nécessaires à une collation légère, histoire de passer quelques moments avec ces honnêtes garçons et gens-d'armes.

Puisque Me Finaud commandait, c'est qu'il devait payer, aussi fut-il servi promptement.

L'on but un peu et la conversation s'engagea. Le temps pressait, et le procureur arriva sans ambages à la proposition qu'il voulait faire.

— Etes-vous gens à rendre un service à un homme dans l'embarras, leur demanda-t-il.

— Mais pourquoi pas, répliqua celui qui avait déjà pris la parole, quand la chose est possible nous ne refusons pas.

— En payant?

— Cela s'entend.

— Le service que j'ai à vous demander est bien simple, il n'exige ni embuscades, ni coups, ni estocades, c'est le plus honnête office que l'on puisse demander à de braves gens.

— Tant mieux, la réussite n'en sera que plus sûre. Dites-nous donc de quoi il s'agit.

— Oh! tout simplement de faire dire une messe, de manger un paté et de partir après.

— La chose est en effet bien facile et ne peut attirer de méchante affaire à personne, par conséquent nous acceptons. Mais dites nous, maître, pour qu'il n'y ait aucune erreur, n'avez-vous pas quelques détails plus précis à nous donner?

— Si fait, si fait mes amis, voici en détail ce que vous aurez à faire. — Vous partez demain m'a-t-on dit —

— Oui, demain. —

— Et pour quel lieu? si ma question n'est pas indiscrète?

— Nous allons du coté de la commanderie de Barbonne où nous comptons nous engager.

— C'est à merveille. — Ne pouriez-vous offrir à un frère Cordelier qui se rend à Sézanne de le prendre en croupe, ce serait une œuvre de charité qui lui épargnerait une grosse fatigue.

— C'est encore possible et nous ferons cela volontiers, d'autant mieux que les Cordeliers sont généralement bons vivants et joyeux compères.

Digitized by Google

— Vous n'aurez pas à vous plaindre de celui-ci, je l'espère. — Donc voici l'affaire dans son menu. Je viens demain matin vers sept heures avec un frère Cordelier. Vos chevaux sont prêts et sellés, nous entrons et vous venez prier le frère de vous dire une messe moyennant finance pour le succès de votre voyage ; — il la dira certainement à l'église St-Sulpice que nous apercevons en face ; faites toutefois qu'il laisse sa besace ici pendant son absence, j'y appuierai.

— C'est tout ?

— C'est tout, et vous lui proposerez de le prendre en croupe jusque près de Sézanne puisque vous suivez la même route, il regagnera ainsi, et même au-delà, le temps perdu.

— Demain maître, à l'heure dite nous serons à notre poste.

Me Finaud paya la dépense et prévint l'hotesse que le lendemain dès le matin il comptait offrir quelque chose à ces honnêtes garçons, et qu'elle tint prêts un paté et quelques bouteilles de bon vin, ce qu'elle promit en faisant la révérence ; car chose étonnante Me Finaud, dont l'avarice était connue, faisait dépense à l'auberge ; il payait comptant et sans marchander ; ce fait si rare valait bien une révérence.

La nuit le procureur ne dormit guère, et le peu de sommeil qui lui fut accordé fut visité par des rêves peu rassurants — Il se vit appréhendé, conduit aux cachots entre deux archers, accusé véhémentement et convaincu d'avoir introduit un écrit condamnable au couvent des révérends pères Cordeliers avec circonstances aggravantes — Puis il aperçut dans le lointain, certain bois planté au haut duquel pendait une corde solide qui semblait attendre le patient, tandis qu'en face étaient clouées au pilori les chausses au fond desquelles il avait fait placer ce malencontreux parchemin ; lorsqu'il se réveilla la sueur froide de l'angoisse lui perlait au front ; il reconnut combién il était nécessaire qu'il réussit dans son projet c'était là le seul moyen d'échapper aux inquiétudes à venir ; l'occasion était unique, il ne fallait pas la laisser échapper.

Il se leva, fit tous ses efforts pour reprendre le sang-froip indispensable dans l'exécution d'une aussi délicate entreprise et bien avant l'heure, il se mit en route pour le faubourg Saint-Sulpice.

Arrivé là il prit un poste d'observation d'où, sans être vu, il pouvait surveiller la sortie de la porte de Marne qui lui apparaissait coiffée de son toit à quatre égouts et flanquée de ses deux tourelles.

Digitized by Google

Sept heures sonnèrent mais il s'écoula encore de bien longues minutes avant que le frère Laurent apparut. Son inquiétude était extrême.

Enfin il aperçut le Cordelier sortant de la porte, le vit franchir le pont Levis et l'estacade des moulins de l'Evêque — et il remarqua qu'il était porteur d'une besace passée en bandoulière et qu'il avait à la main un bâton, signe de voyage.

Quittant son posted'observation il se porta à la rencontre du religieux qu'il salua respectueusement.

— Ah! mon cher frère, lui dit-il, vous voici en route de bon matin.

— Eh! il le faut, répliqua le Cordelier, la traite sera longue et il ne faudra pas perdre de temps; mais vous Me Finaud, quelle est donc l'affaire importante qui vous amène au faubourg à cette heure matinale?

— Je sors de l'église St-Sulpice, répondit le procureur, où tous les lundis je viens entendre la messe qui se dit en l'honneur de madame Sainte-Cyre; vous savez du reste que c'est à St-Sulpice qu'est le siège de cette confrérie.

— C'est très méritoire, Me Finaud, cette pieuse coutume ne peut attirer sur vous et les vôtres que des grâces infinies.

— Il faut bien songer à son salut, et je n'y vois pas de meilleur moyen. Toutefois je vous dirai, frère Laurent, que cette course matinale m'a quelque peu ouvert l'appétit, et comme nous serons probablement quelques jours sans nous voir, vous plairait-il de prendre votre part de certain paté que prépare fort bien l'aubergiste de la Fleur de Lys, en l'arrosant bien entendu de quelques verres de bon vin.

Me Finaud connaissait le faible du frère quêteur auquel une invitation était toujours agréable, il était sans exemple qu'il l'eut jamais refusée, cependant il fit quelques objections.

— Hélas, maître, je suis bien pressé, répliqua frère Laurent, je m'attarde à causer et je devrais être déjà loin.

— Bah! bah! vous avez bon pied, bon œil, un quart d'heure sera vite rattrapé, puis un estomac quelque peu lesté vous donnera des jambes et vous fournirez ensuite une longue traite. Nous mangerons au galop, sur le pouce, nous boirons de même, le vin est bon, le paté parfait, que vous en semble?

— Allons, dit le frère Laurent qui se laissait visiblement gagner, par considération pour votre honnêteté, j'accepte, mais nous ferons vite.

Digitized by Google

— Aussi vite que vous voudrez, mais il ne sera pas dit que j'aie laissé partir un digne religieux de mes amis sans lui avoir offert quelque chose.

Et il l'entraîna vers l'auberge de la Fleur de Lys, où les deux bons compagnons équipés aussi pour le départ, attachaient leurs chevaux en attendant le moment de se mettre en selle.

Entré dans l'auberge, frère Laurent se débarrassa de sa besace, la déposa sur une table et prit place pendant que Me Finaud prévenait l'hotesse. Celle-ci apporta bientôt un paté à croute ferme et à couleur dorée qui fut éventré sur le champ — L'odeur appétissante de cette préparation, la vue des verres et de deux bouteilles d'un vin soigneusement bouché amena la belle humeur sur la figure du Cordelier.

Au moment où le procureur s'asseyait en face du religieux, les deux hommes d'armes entrèrent, et le plus disert s'adressant au frère lui dit :

— Pardonnez-moi, mon révérend père, de troubler votre premier repas, mais nous nous rendons à la commanderie de Barbonne pour affaires importantes et nous voudrions bien que vous nous disiez soit une messe, soit une prière pour le succès de notre voyage, en vous faisant bien entendu notre offrande.

— Ah ! mes amis, répondit le Cordelier, je suis bien pressé pour me charger de cette commission, j'ai un long voyage à faire et chaque minute est précieuse.

— Mais mon cher frère, objecta Finaud, est-ce que ces braves garçons ne disent pas qu'ils vont à Barbonne, à cheval sans doute, si j'en crois ces deux montures attachées au dehors ?

— Oui nous allons à Barbonne, à cheval.

— Eh bien, reprit Finaud, ne pourriez-vous pour épargner à ce digne frère qui se rend à Sézanne du temps et une grande fatigue, le prendre en croupe jusqu'à Fère-Champenoise ou Connantre, de cette façon son trajet à pied serait fort abrégé et il gagnerait du temps.

— Comment donc ! mais volontiers, répondit le soudard, nos chevaux sont bons et bien en point car ils se reposent depuis deux jours et nous irons bon train.

— Alors mes amis j'accepte, dit frère Laurent en se levant, tout ira pour le mieux et je rattraperai et au-delà le temps employé ici. — Venez donc avec moi jusqu'à St-Sulpice où je

Digitized by Google

réciterai les litanies de St-Bonaventure spécialement écrites pour le succès des voyages, navigations et négociations importantes, vous y répondrez. — Me Finaud, ajouta-t-il, je laisse ma besace sous votre garde, mais vous n'aurez pas ce souci pendant longtemps, un quart d'heure au plus nous suffira.

— Soyez sans inquiétude, répliqua Finaud, je ne bougerai pas d'ici avant votre retour.

Dès que le Cordelier eut franchi le seuil de l'hotellerie, Me Finaud qui se tenait sur le qui vive mit la main sur la besace du Cordelier et l'ouvrit. Il y vit, au milieu de diverses choses, un paquet soigneusement enveloppé dans une toile et pensa avec raison que cette enveloppe contenait les chausses qui étaient l'objet principal du voyage du frère Laurent. Il put enlever cette première toile qui n'était retenue que par des boutons, mais il vit que l'objet lui-même était encore renfermé dans une seconde enveloppe maintenue par une large écharpe de fil sur laquelle était appliqué le sceau du couvent.

C'était là un obstacle sur lequel il n'avait pas compté et qu'il fallait absolument écarter. — Il remarqua que le paquet était fait en forme de rouleau et que ce rouleau n'était pas rigide; il put sans rien avarier, infléchir une des extrémités du rouleau et écarter l'écharpe qui passait sur cette extrémité, dès lors le paquet glissa dans l'écharpe qui l'entourait et il put enlever la seconde enveloppe, alors les chausses lui apparurent pliées et roulées sous une longue et solide ficelle.

Me Finaud en combinant son projet avait songé à tout, il avait apporté sous son manteau une autre paire de chausses également ornée d'un parchemin, mais cette fois parfaitement inoffensif, il en avait la certitude — Il les plia et les roula de telle façon que la dimension du paquet fut la même que celle du rouleau qu'il venait de défaire, les mit sous la même ficelle, plaça ce nouveau rouleau dans la seconde enveloppe, replaça l'écharpe avec précaution, remit le tout dans la première enveloppe et enfin dans la besace qu'il referma — Cette substitution avait été opérée avec hâte, mais avec une adresse rare, le scel restait parfaitement intact.

Il déplia alors les chausses qu'il venait de retirer de la besace du Cordelier et les reconnut pour celles qui lui avaient été apportées par Babolet; de crainte d'une nouvelle alerte il enleva prudemment le parchemin suspect et le mit dans sa poche la plus secrète.

Ces diverses opérations, exécutées avec une réelle habileté,

Digitized by Google

n'avaient demandé que quelques minutes et tout était fait et parfait lorsque rentra le frère Laurent qui ne s'aperçut et ne pût s'apercevoir de rien.

L'on se mit à table; Me Finaud débarrassé du poids qui l'oppressait et désormais exempt de toute inquiétude, fit au paté autant d'honneur que le Cordelier qui avait pourtant un large appétit; les deux compagnons en prirent aussi leur part et l'on songea bientôt à se mettre en route.

Le frère Laurent qui ne voulait pas être vu en croupe dans le faubourg, bien qu'à cette époque ce ne fut pas un spectacle rare, prit le devant jusqu'au pont Rupé après avoir reçu du procureur les souhaits de bon voyage les plus chaleureux.

Il ne s'agissait plus que de régler avec les deux routiers.

Le procureur pour être plus à l'aise dans ses mouvements pendant cette œuvre de conciliation et n'ayant plus à craindre les suppositions que le Cordelier aurait pu faire en voyant une paire de chausses, sortit les dites chausses de dessous son manteau et les posa sur la table.

— Tiens, fit le plus hardi des deux compagnons en s'en emparant, voici une paire de chausses qui fera bien notre affaire, avec un morceau de basane au fond elle sera encore en état de rendre quelque service à un cavalier.

— Mon ami, objecta Me Finaud, laissez je vous prie cette chausse, elle n'est pas à moi et elle m'est fort nécessaire.

— Il nous importe peu qu'elle soit ou non à vous, reprit le soudart, puisqu'elle nous convient nous l'emportons.

— Laissez-moi cette chausse, dit Finaud avec instance, je vous dédommagerai.

— Ça dépêchons, dit le bon compagnon, règlons car il est temps de nous mettre en selle, le Cordelier nous attend et puisque nous avons promis il faut tenir.

— Eh bien mon ami quel prix mettez-vous au petit service que vous m'avez rendu? un écu au soleil me paraît une offre convenable.

— Un écu? Est-ce que vous croyez que nous travaillons pour ce prix.

— Cependant, le service ne vous à causé ni grand peine ni grand dérangement.

— Cela ne fait rien, offrez mieux si vous voulez qu'on s'entende, et faisons vite je vous prie.

Digitized by Google

— Allons, je mettrai deux écus, dit Finaud en tirant sa bourse.

Au moment où la bourse apparaissait, le routier, d'un mouvement adroit et rapide, l'enleva des mains de Finaud qui resta interdit.

— Trève de discussions, fit-il en palpant le contenu. — C'est réglé. — Et tout à votre service dans une autre occasion.

Et il se dirigea vers la porte.

— C'est indigne, exclama le procureur, c'est dépouiller un honnête homme, vous êtes donc...

— Hein! fit l'autre en se rapprochant, bouche close s'il vous plait, car si vous faites scandale, le camarade va courir vers le Cordelier et lui raconter le tripotage que vous avez dû faire dans sa besace pendant notre absence — Et tenez vous pour content que nous réglions à l'auberge au lieu d'un endroit écarté, car nous aurions eu encore votre manteau et le pourpoint.

Ils sortirent tous deux, détachèrent leurs montures qu'ils enfourchèrent, et prenant une allure rapide ils furent bientôt loin.

Le procureur faisait une triste figure. La bourse qui lui était enlevée contenait non seulement les douze écus restant de la somme qu'il avait reçue de Claude Thibault, mais encore une dizaine de livres de son propre argent et quelque menue monnaie. Il restait sans un sol pour payer la dépense de l'auberge où il dut demander crédit.

— Chère matinée! maudites chausses! disait-il en retournant, où diable ai-je été me mettre à la merci de ces tire-laine et détrousseurs de grand chemin.

Quatre jours après il eut toutefois une compensation; frère Laurent était revenu de Sézanne avec un reçu en bonne forme dans lequel il était dit que le paquet envoyé, était arrivé intact, revêtu du scel du couvent. Personne ne s'était donc aperçu de la substitution et si l'opération lui avait couté cher il était du moins à l'abri de toute inquiétude pour l'avenir.

(A suivre). L. Grignon.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754*

CHAALONS

Cette ville a donné dans tous les temps des preuves glorieuses de sa fidélité envers nos rois, le roi Henri IV voulant immortaliser la fidélité de la ville de Chaalons, fit frapper une médaille en 1591, avec cette légende : *Cathalaunensis fidei monumentum.*

Les chevaliers de l'arquebuse ont dans leurs armes une fleur de lis, avec cette devise : *Ne m'oublies mie*, c'est ce que nous apprennent les lettres de Charles VII. « Les arbalestriers de Chaalons nous ayant bien servi au siége de Montereau, et travaillé grandement jusqu'à ce que par l'aide de N. S. nostredite ville a été recouvrée par assaut sur nos ennemis, en quoi lesdits Chaalons se sont bien et vaillamment employez chacun en son endroit, nous, voulant aucunement reconnaître lesdits services des susdits envers, *afin qu'il en soit mémoire au temps avenir*, avons donné et octroyé, donnons et octroyons de grâce spéciale par ces présentes, congé de porter dorénavant et à toujours en leurs robes, tuniques ou jupons, les couleurs que faisons à présent porter en nos livrées aux gens de notre Hôtel, c'est à sçavoir les robes et tuniques de drap vermeil, avec une fleur de lys et la devise : *Ne m'oubliés mie*, par dessus. Si donnons en mandement, etc., le 17e jour d'octobre, l'an de grâce 1437. »

4 Officiers. 50 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus, paremens rouges, vestes écarlates, boutonnières et galons d'argent, chapeaux brodés en argent.

Dicton. — LES MARANDEURS

Les mérites des Marandeurs
Ne sont choses problématiques ;
Tant de leur foi que de leurs mœurs
Les monuments sont authentiques.

* Voir page 432, tome VI, 3e année, de la *Revue de Champagne.*

Digitized by Google

N° 1. — SAINT-DENIS

Ville célèbre par l'abbaye de Saint-Denis et la sépulture de nos rois. C'est dans cette ville qu'était en dépôt l'*Oriflamme*. Ce mot est dérivé du latin *aurea flamma*, qui fait allusion aux langues de feu peintes ou brodées en or sur la bannière qu'un saint Hermite remit entre les mains de Clovis comme un gage de la victoire dont il serait redevable à son zèle pour la religion chrétienne qu'il avait embrassée. Dans la suite, les fleurs de lis furent substituées aux flammes d'or, mais la bannière de France ne changea point de nom, et fut toujours appelée Oriflamme. Les chevaliers de l'arquebuse de Saint-Denis, où l'Oriflamme était en dépôt, ont le privilége de porter un drapeau qui lui ressemble avec le cri de France : *Mont-joie Saint-Denis*.

3 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, agrémens blancs, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LE CRI DE FRANCE : MONT JOIE SAINT-DENYS

Des plus heureux succès nos rois à Saint-Denis
Des mains de la victoire allaient prendre le gage,
Et leur drapeau d'azur semé de fleurs de lis
Aux travaux, aux combats, aux jeux nous encourage.

N° 2. — VITRY-LE-FRANÇOIS

Le nom de François lui a été donné par son fondateur François Ier, qui la fit bâtir sur la fin de sa vie, l'ancien Vitry ayant été entièrement détruit lorsque l'empereur Charles-Quint entra en Champagne avec son armée, l'an 1544. Il n'est pas fait mention de Vitry avant le Xe siècle.

3 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, agrémens d'or, chapeaux brodés d'or.

Dicton. — LES GASCONS

Cent fois une ardeur signalée
Nous porta jusqu'au firmament.
Quelque soit un événement
Notre âme n'en est pas troublée :
Pour les vignes tant seulement,
Nous craignons un peu la gelée.

Digitized by Google

N° 3. — GUIGNES-EN-BRIE

Le comté de Coubert comprend aujourd'hui quatre paroisses : Coubert, Hyebles, Guignes et Sagnolle. Guignes ne renferme que cent feux. Il n'a été érigé en paroisse qu'en 1747. Par brevet du 5 décembre 1733, M. Bernard, comte de Coubert a été nommé par Sa Majesté colonel de l'arquebuse de Guignes. La place de colonel et celle de lientenant-colonel ne peut-être remplie que par les seigneurs du lieu, ainsi qu'il a été jugé par arrêt.

3 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus galonnés en argent, vestes rouges galonnées en argent, chapeaux grands bords d'argent, plumets bleus et blancs.

Dicton. — GUIGNES-LA-PUTAIN

Quand la force et le goût accompagnent l'adresse,
Quand le myrte est joint au laurier,
Il ne manque rien au guerrier
De ce qui peut charmer et bergère et princesse.

N° 4. — PROVINS

Cette ville, l'une des plus considérables de la Brie, était connuë du temps de Charlemagne. Les comtes de Champagne et de Brie firent bâtir un palais à Provins, où ils tenaient leur cour. Ce fut dans la grande salle de ce palais que Thibaut IV fit écrire avec un pinceau les chansons qu'il avait composés pour la reine Blanche.

2 Officiers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes de même, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES CONSERVES

De Provins, voici les douceurs :
Daignés en agréer l'hommage
Mesdames, vos regards vainqueurs
Nous ont réduit au vasselage.

N° 5. — REIMS

C'est une des plus anciennes et des plus belles villes de France, célèbre par le baptême de Clovis et par le sacre de nos rois. Ceux qui ont le plus sérieusement examiné le caractère d'esprit qui domine à Reims, conviennent sans peine qu'il est

Digitized by Google

peu de villes qui donnent une plus juste idée du gouvernement et des mœurs de l'ancienne Rome. Rien n'est plus ingénieux que l'application de ces paroles de Claudien à l'hôtel de ville de Reims : *Antiqui species Romana Senatus*. L'amour de la gloire et le zèle du bien public, ont toujours animé les magistrats.

3 Officiers. 38 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, paremens et vestes bleus, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES MANGEURS DE PAIN D'ÉPICE

Autant les graves Rémois
Sont mangeurs de pain d'épice,
Autant ont-ils tout à la fois
Et faim et soif de la justice.

N° 6. — COULOMMIERS-EN-BRIE

C'est une des plus considérables villes de la Brie : elle est située dans un terroir gras et fertile. Cette ville était de l'ancien domaine du comté de Champagne, dont elle n'a été séparée entièrement que lorsque Charles VI, l'an 1404 donna cette ville avec plusieurs autres à Charles III roi de Navarre en pleine propriété.

2 Officiers. 6 Chevaliers.

Uniforme. — Habits d'écarlate, boutons et boutonnières d'or, vestes de velours noir, boutons et boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES MANGEURS-DE-DAGOURMIAUX

Dans la ville de Valentin,
Des dagourmiaux, chacun mange
Ce mets est-il grec ou latin,
Ami lecteur, voyez Du Cange.

N° 7. — EPERNAY

Cette ville, est de l'ancien domaine de l'église de Reims. Elle fut aliénée vers l'an 1023, par Elbes archevêque de Reims en faveur de Thibaut, comte de Champagne, qui en fit hommage, jusqu'à la réunion de la Champagne à la couronne. Cette ville a été cédée aux ducs de Bouillon en pleine propriété.

3 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, vestes et parements bleus, agréments d'argent, chapeaux unis plumets blancs.

Digitized by Google

Dicton. — LES BONS ENFANTS

Le thirse de Bacchus, le tonnerre de Mars,
Dans leurs mains tour à tour éclate,
Et dans leur manière tout flate,
L'esprit, le cœur, les regards.

N° 8. — MELUN

Ville du gouvernement de l'Isle-de-France, elle porte ce nom depuis plus de 600 ans. Marie comtesse de Troyes en fait mention dans une lettre au roi Louis VII son père. Henri IV a fait fortifier Melun où il avait un château. Il y a un éperon appelé l'hirondelle parce que le roi y allait tirer ces oiseaux. La rivière est très-abondante en anguilles.

3 Officiers. 10 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes jaunes, paremens bleus, agrémens d'or, chapeaux unis, plumets blancs et aurores.

Dicton. — LES ANGUILLES

Combien sont de gens par le monde
De qui l'ignorance profonde
Avec privilége du Roi
Fait crier ou taire la loi
Et combien voit-on de filles
Qui de Melun font les anguilles

N° 9. — CORBEIL

Ville de la province de l'Isle de France située sur la rivière de Seine : elle est divisée en deux. Le vieux Corbeil est du côté de la Brie, et le nouveau est dans l'Hurepoix. Cette ville a été possédée par des comtes dès le temps de Hugues Capet, elle a été ensuite réunie au domaine. La reine Ingéburge fut enterrée l'an 1236 dans le prieuré de Saint-Jean, où l'on voit son épitaphe.

2 Officiers. 3 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris-de-fer, agrémens d'or, plumets verts et blancs.

Dicton. — LES PÊCHES DE CORBEIL

Des pêchers que nous cultivons,
Nymphes acceptez les prémices ;
Si de nos tendres cœurs vous faites vos Pantons,
Nous dirons que les dieux ont payé nos services.

(*A suivre*).

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Du Roi, 17 mars.

Réponse à la lettre du 13. Apprend que M. de Dinteville doit aller à Troyes pour garder cette ville, mais le presse de nouveau de s'acheminer sur Châlons.

Au Roi. Châlons, 21 mars.

Sire, ayant receu la lettre qu'il vous a pleu m'escrire du 16 de ce mois portant commandement exprès de m'acheminer en ceste ville de Chaalons et autres de ce gouvernement pour recongnoitre ce qui estoit nécessaire et pourveoir à la seureté d'icelles, je party le lendemain et me suis le jour ensuivant rendu en ce lieu comme fut aussy au mesme instant Monseigneur le duc de Guyse qui envoya aussitost devers moy le sieur de Piedpape me prier de sa part de l'aller trouver, ce que je fis : estant par devant luy les propos qu'il me tint furent qu'il pensoit avoir assez tesmoigné jusques icy la fidélité qu'il avoit toujours rendue au service de V. M. et de vostre couronne, suivant en cela les vestiges des siens, qu'ils en avoient laissés aux yeux et à la mémoire d'un chascun du marques très notables et insignes, de sorte qu'il ne pouvoit juger qu'avec fondement et raison on en peult tirer aucun doubte et scrupule de quelque part que ce feust. Néantmoins à son très grand regret et desplaisir on estoit encore en des soupçons, en défiances si estranges de ses actions, et use de traitements si extraordinaires en son endroit, que pour la conservation de sa personne il auroit esté contraint comme la première loy de nature l'enseignoit à ung chascun, prendre le party auquel il se trouvoit reduit qui luy estoit d'aultant plus grief qu'il se rencontroit soubs vostre règne, auquel et à V. M. spécialement oultre l'obligation générale qui lye et astraint tout subject envers son prince et roy légitime, il avoit voué en particulier ce qui se

* Voir page 45, tome VII, 4e année, de *la Revue de Champagne*.

Digitized by Google

peult de zèle et de dévotion, et désiroit pour son plus grand contentement et comme chose qui luy estoit plus chière que sa propre vye, pouvoir *vivre* et laisser en héritage et droit successif aux siens. Mais que ce sien désir, qui seroit néantmoins toujours approuvé et de Dieu et des hommes, n'avoit pu parvenir à aulcun fruit, ce qu'il jugeoit bien ne procéder de l'inclination naturelle de V. M., laquelle s'estoit toujours monstrée pleine de toute droiture et équité, mais de l'artifice de ses malveuillants. — Je luy feis response que je ne pouvois aucunement imaginer qu'une si parfaite fidélité que la sienne envers V. M. et au vif imprimée en son cœur et en l'oppinion d'un chascun, feust pour aucunement s'altérer, d'aultant principalement qu'il estoit né vostre subjet de race si illustre et insigne et attouchant de si près à V. M., et à la confirmation que ses prédécesseurs y avoient apportés par tant de remarquables et signalés services ; d'ailleurs que le lieu qu'il tenoit méritoirement ès premiers estats de vostre couronne et en cette province où Dieu l'avoit fait naistre, et qui attendoit de luy très bon offices, tesmoignent assez la bienveillance que V. M. luy portoit. Sans vouloir mettre en jeu infinies autres marques qu'il en avoit, que je jugeai cette altération de telle et si grande conséquence et traynoit après soy tant de misérables et calamiteux effets que luy apporteroient et à tous les autres bons serviteurs de V. M. ung si extresme regret que s'il se trouvoit bon je serois bien si.... et croirai aussy qu'il ne déplairoit à V. M. d'oser luy représenter tout ce long discours, dont il m'a pryé instamment comme désireux sur autre chose du bien de vostre service, et de se perpétuer en vostre bonne grace, de laquelle tant qu'il luy demeurera quelque espérance, il n'estoit pour remuer ny entreprendre aucune chose qui vous déplut. A ce que j'ay peu congnoistre, Sire, du tour de sa marche, il me semble que le seul et unique remède est que la Reyne vostre mère interpose en cela sa médiation et autoricté. Je n'ay entrepris cette charge que sur l'appuy d'une très-ardente affection que j'ay à vostre service, laquelle V. M. recevra, s'il lui plaict, en bonne part. Au surplus congnoissant que ledict seigneur pourvoiera toujours suffisamment à ce qui dépend de vostre service en ce lieu, et que ma présence n'y est aucunement nécessaire, je me suis délibéré d'en partir présentement.

Copie de l'instruction donnée à M. de Tourteron[1] pour représenter au Roi.

Le lundi 18e mars à 8 heures du matin un commis dépesché

1. M. de Chartongne.

Digitized by Google

de S. M. arriva en la ville de Troyes devers le sieur de Dinteville avec une lettre du roi datée du 16 dudict moys, portant commandement audit sieur de Dinteville de s'acheminer ès villes de Chaalons et de Reims pour les asseurer sous l'obéyssance de S. M. sur le bruit des remuements et entreprises qui se faisoient en la province de Champagne. Ce commandement receu le sieur de Dinteville délibera aussitost de son dict voyage, mais parcequ'il estoit fraichement arrivé en la ville de Troyes, capitalle de cette province qui ne courroit moindre danger que les autres, il fut contrainct aviser les officiers et maire de ladite ville à la seureté d'icelle et se trouva par le rapport du président et maire d'icelle qu'il y avoit près de 200 hommes incongnus et vagabonds en ladite ville, pour se deffendre desquels le sieur de Dinteville fait à l'instant faire ung commandement à tous ceulx de cette qualité qu'ils eussent à vuider incessamment la ville sous peine de la haye et fait emprisonner quelques ungs pour donner terreur aux autres et nettoyer cette ville de ladite ordure.

Le commandement de S. M. ne se pouvant effectuer sans quelque assistance, ledit sieur de Dinteville à l'heure de la réception de la dépesche, défaillant de toutes autres forces, escrivit à aucuns de ses amys de le venir trouver.

Cependant par ce que le valet de chambre La Bussière et le courier estoient arrivés coup sur coup au sieur de Dinteville et que les allées et venues de ceulx qui sont dépeschés de la part de S. M. sont à ceste heure diligemment observées, ledit sieur de Dinteville pour cacher le subjet de celles qui le concernoient, s'advisa d'envoyer ung gentilhomme devers Monseigneur de Guise au sujet d'une dépesche du 1er, recue le 17 seulement, recommandant d'avoir l'œil à la conservation de cette province.

Il dépescha immédiatement ung gentilhomme à Châlons et à Reims pour prévenir les échevins de se tenir sur leurs gardes.

Il partit le 30 après dîner et s'achemina en sa maison de Thenelières à une lieue, et pour cacher son dessein n'en partit que peu avant l'arrest de la nuit et vint coucher à Arcys, à 6 lieues de Troyes, tirant audit Chaalons.

Le 21 il part dudit Arcys et poursuit son voïage, de sorte que entre 3 et 4, il arrive audit Chaalons qui est distant de 14 lieues.

Descendant de cheval on luy vient dire que M. de Guyse estoit à la porte de ladite ville, et à l'instant le sieur de Piepape le vint trouver de la part d'iceluy seigneur et le pria

Digitized by Google

d'aller jusques à son logis qu'il avoit pris en la maison du receveur général de Champagne pour conférer ensemble des affaires qui se présentoient.

Sur cette semonce, le sieur de Dinteville se trouva infiniment perplexe parce que de tous ceulx qu'il avoit amenés, il ne pouvoit avoir plus de 20 bons hommes de main, et n'avoit le temps de recongnoistre l'intencion de ceulx de ladite ville. D'aultant que le capitaine Champagne qui savoit la venue de M. de Guyse, avoit disposé les principaulx d'icelle d'aller au devant de luy. Ils estoient encore engagés auprès de sa personne. En cette extrêmité, iceluy sieur de Dinteville ne jugea aultre meilleur expédient que de satisfaire à la prière dudit sire de l'aller trouver.

Estant près de luy il fut accueilli fort benignement et parce que les propos qu'il luy tint d'entrée importent grandement au service du roy, iceluy sieur de Dinteville en a icy voulu représenter la substance.

— M. de Dinteville (en ryant), vous soyez le bien venu, vous ne direz pas que vous avez fort dextrement pris une occasion de me faire une dépesche pour me déguiser vostre voïage par deçà, mais je veulx bien vous advertir que ce mardy dernier j'ay eu advis de la substance de la dépêche qu'avez receu du roy et d'autres choses qui avoient esté délibérées, sçavoir de tirer quelques troupes de gens d'armes de Metz et Marsal pour venir à moy à Joinville, et vous de vous rendre en cette ville avec le plus de forces que vous pourriez pour me fermer la porte si je venois et par ce moyen me mettre aux toilles. Je m'estois résolu sur la prière que M. de Lorraine m'avoit faite d'attendre le retour de Maillane qu'il avoit envoyé devers le roy, de ne bouger de ma maison jusques alors, mais sachant cette délibération, elle m'a fait changer d'advis pour venir en ce lieu. Il y a plus, Monsieur de Maintenon m'estant venu trouver à Victry sur le disner de la part du roy, et instamment requis et protesté de ne me rendre en cette ville, cela m'a fait encore plus soigneusement penser qu'il y avoit quelque chose de caché qui m'a induit à doubler le pas et m'y rendre tant plus tost.

M. de Dinteville à des parolles si expresses luy répond : — Monsieur, vous avez bien rencontré de dire que j'ay receu lettres du roy pour venir pourveoir à la seureté de cette ville et de celle de Reims, car il est vray que c'est l'occasion qui m'a fait acheminer icy ; mais quant à vous fermer les

Digitized by Google

portes, je veulx perdre mon honneur que je tiens plus cher que ma propre vye, si jen ay aucun commandement, et si j'avois par devers moi les lettres du roy, je ne ferai difficulté de vous les représenter pour lever ce faux rapport qui vous a esté faict ; d'ailleurs vous debvez bien penser que je ne suis si dépourvu de sens que je feusse icy si peu accompagné pour exécuster ung tel dessein, sachant à qui j'avois à faire.

Cela dit ledit sieur vient à ses plaintes et doléances des impostures qu'on lui avoit mises sus envers V. M. et des indignités qu'elle a receues, et parce qu'ils sont rapportées tout au long en une lettre que ledit sieur de Dinteville escrit à S. M. sur l'occasion qu'il jugera par icelle, il n'en fera icy autre redite.

Cette entrevue et communication dura plus de trois heures, et jugeoit assez ledit sieur de Dinteville qu'elle tendoit à gaigner temps pour de plus en plus s'asseurer de ladite ville, et l'empescher de communiquer avec les habitants dudit lieu, dont ledit sieur de Dinteville se feust à quelque prix que c'eust esté départi, mais il jugeoit bien qu'il estoit impossible de juger en si peu de temps, que l'affaire requeroit une bonne résolution pour rapporter tant de pièces séparées que celles d'une communauté dont il n'avoit encore la volonté. Au moyen de quoi il s'en déporta et dissimula cette manière.

Ceulx de marque qui estoient venu avec mondit sieur de Guise sont : Saint-Belin, maistre d'hostel du roy, Baelle, son frère, Nicey, Piépape, Hautefort, Dampierre, Montarby, baron de Saint-Amand, Saint-Cheron, Malateste, le gouverneur de Villefranche et plusieurs autres gentilshommes, dont les noms ne sont congneus ; en ceste troupe y estoit aussy ung ingénieur, le capitaines Joannes et les gardes dudit sieur duc.

Le lendemain matin aulcuns de la ville vinrent trouver ledit sieur de Dinteville lui dire qu'ils cognoissoient bien à quelle extrémité ils estoient réduits et neantmoins que ce n'estoit de leur faulte et négligence, parce que suivant les lettres de S. M. et les miennes, ils s'estoient acquittés de la garde de leur ville aussy soigneusement qu'on eust sçu désirer, qui estoit tout le commandement qu'ils avoient receu. Au surplus ne leur estant apparu de la révocation du pouvoir de leur gouverneur, ils n'avoient sçeu ni ozé se comporter en son endroict que comme ils avoient fait du passé. Je leur feis response que je ne pouvois encore rien juger de l'intencion de Monseigneur de Guyse, mais que je les pouvois bien asseurer que S. M, ne leur défauldroit aucunement de sa protection.

Digitized by Google

Après cette invitation le sieur de Dinteville ayant dressé la lettre qu'il avoit promise audit sieur de Guyse d'escrire à S. M., alla trouver ledit sieur, lui remontrer que puisque l'occasion pour laquelle luy estoit venu là n'avoit plus lieu, d'aultant que ledit sieur par sa présence pourvoieroit suffisamment à ce qui surviendroit pour le service du roy, et que M. le cardinal de Guyse estant à Reims le déchargeoit de mesme peine d'y aller, il estoit délibéré de reprendre son chemin par deçà pour donner ordre aux dits lieux de sa charge, ce qu'il a fait une heure après, s'estant rendu en cette ville le jour en suivant environ les 9 heures.

S. M. jugera assez par le récit de ces déportements en quels estats les choses sont réduictes, sur quoy le sieur de Dinteville se gardera bien d'entreprendre de luy donner avis, comme chose qui ne lui convient aucunement, néantmoins pour la fidélité dont il est tenu envers S. M. comme son subjet, naturel ministre et serviteur en la charge dont il a plu à S. M. l'honorer il est contraint leur dire qu'indubitablement le sort en est jeté et le Rubicon passé, de sorte que sans la grâce spéciale de Dieu qui tient toujours la plupart de ses efforts hors de la cognoissance des hommes, la décision ne se peult faire que par la voye des armes ; au moyen de quoy S. M. considérera en quelle extrêmité est réduite cette province en laquelle il n'y a ung seul homme de guerre pour son service, l'estonnement qu'ont pris les autres villes de l'estat de celle de Chaalons qui est tel qu'après mon partement et n'en estant encore esloigné de 2 lieues, ung personnage d'auctorité demeurant audit lieu me vint dire qu'il venoit de l'évesché où ung quidam estoit venu trouver Monsieur de Chaalons et luy dire : — Monsieur, ne vous estonnez point si cette nuit il entre 200 hommes de pied en garnison en cette ville. Car ce n'est pas pour vous en faire..... et plaisir à nous-mesme ; je me rendray vostre hoste pour vous en garantir. A ce qu'il plaise à S. M. faire rendre quelques forces par deçà le plus promptement que faire se pourra pour lever cet estonnement du peuple et luy montrer le soing qu'elle a à sa conservation qui est chose tant et tant nécessaire au service de S. M. pour éviter une ruyne totale au pays. Parce que selon que ledit sieur de Dinteville a peu comprendre, le desseing est si tôt que les forces estrangère qu'il attend seront venues de se mettre en campagne et exécuter ses desseings que ledit sieur de Dinteville remet à juger à ung chascun.

Digitized by Google

Qu'il a appris par un gentilhomme qu'il a dépêché exprès à la frontière qu'il y avoit 6,000 reistres auxquels on avoit baillé à chacun 5 écus, savoir : 2,000 sous Bassompierre, 2,000 sous Hotto-Pelotte, autant sous un autre ; un régiment de lansquenets sous le comté de Wissembourg ; de plus qu'on a retenu par deçà les régiments de Forian, Boucq, Saint-Pol et Summas.

Hier en ung village nommé Mailly my chemin de Chaalons en cette ville, je rencontray le capitaine Joannes le jeune avec deux autres, qui tiroient audit Chaalons ; ceulx dudit village me dirent après leur partement qu'ils avoient courru toutes les contrées des environs pour lever soldats.

Le gentilhomme revenu d'Allemagne dit qu'estant à Andelot-sous-Monteclair, il y trouva ung ingénieur qui se disoit à M. de Guyse et tout ouvertement se déclaroit avoir charge de la part dudit sieur de dessiner ung bastion audit Monteclair du costé de Rimaulcourt, et de là aller à Saint-Dizier en composer ung autre en ladite ville du costé des Près pour l'agrandir et battre ladite prairie.

Le sieur de Dinteville se trouve encore en plus grande peine des places qui regardent les frontières de Flandre, aucune desquelles il ne faut douter qu'elles ne demeurent en la disposition dudit sieur, mais que l'on y entre de toutes parts, et que celui qui a charge de Villefranche se trouve déjà auprès de lui.

Au roi. Troyes, 21 mars.

Qu'il a reçu la lettre que le roi lui a envoyé par le baron de Lux et qu'il pense inutile qu'il aille à Reims, « cette ville estant réduicte en l'estat où elle est maintenant, » mais plustôt qu'il s'achemine sur Chaumont, Langres, « qui sont encore en leur entier » pour les asseurer en leur constance, ce qu'il a fait pour gagner de là Dijon. Qu'il vient de visiter les murailles de Troyes où il y a plusieurs brèches où 60 hommes pourroient monter de front ; demande d'y affecter 3 ou 4,000 livres levés sur la ville ; que M. de Luxembourg a refusé énergiquement de s'associer à aucune entreprise contre le roi.

Du roi. Paris, 22 mars.

Qu'il rassemble sa compagnie. Envoi des compagnies du sieur de Rambouillet à Montereau, du sieur de Maintenon à Château-Thierry. — Approbation de sa conduite.

Digitized by Google

Du roi. 25 mars.

Accusé de réception de sa dépêche et de son mémoire. Approbation de sa conduite; qu'il mette à Troyes sa compagnie; qu'on prenne 1,000 livres pour réparer les murailles de cette ville; envoi d'un blanc seing pour lever une compagnie de gens de pied.

De M. Brulart. Même date.

Monsieur, ces mouvements sont bien estranges et hors de ce que l'on se doubtoit; pour ma part, je ne l'eusse jamais creu. Mais il faut faire du mieulx que l'on pourra pour en empescher le cours. Car il est tout certain que si ce que l'on vient commencer se forme, nous entrerons en la plus périlleuse et lamentable désolation qui se void jamais. Le roy a grand contantement de la façon dont vous vous estes comporté on toutes ses affaires, comme aussi est-elle très-prudente et advisé.

Du duc de Guise. Châlons, 22 mars.

Monsieur, j'ay prié M. de Nicey vous aller porter de mes nouvelles que vous trouverez très-vraisemblables à ce que je vous ay dit estant très-véritable, vous le croirez, s'il vous plaît, et ferez estat de moy semblable à mes parolles pour vous aymer et honorer, en me remettant sur luy, je me recommande très-affectueusement à vostre bonne gâce. — P. S. J'ay ung très-grand regret que n'estes icy et que je ne vous priay y demeurer; je crains merveilleusement l'amitié de M. de Maintenon, veu son estrange partement.

Au duc de Guise. Troyes, 23 mars.

Compliments très-élogieux.

Au roi. Troyes, 26 mars.

Rendu compte de cette correspondance qu'il communique au roi, en ajoutant que le duc a chargé M. de Nicey de l'assurer qu'il n'entreprendra rien sans y être forcé. Qu'il a répondu audit sieur de Nicey « que je n'estois point si mal appris et aveugle de la raison de dire ou faire aucune chose pour offenser le duc et toucher à son honneur, attendu que je ne congnoissois point qu'il fut entré en aucune altération de son debvoir. » Que le baron de Lux vient d'être très-malade et que changeant son projet, il est parti la veille pour Reims et Châlons, pour voir notamment s'il pourrait dégager les poudres qui sont à Châlons dont une bonne partie était déjà en batterie à l'arrivée du duc de Guise. — Que samedi dernier il a assisté à

Digitized by Google

une assemblée de la maison de ville où l'on a juré de continuer au roi la fidélité. Qu'il s'est décidé avec le baron de Lux à suspendre l'impôt de 4,000 livres à cause des dispositions inquiétantes de la population « prêtant facilement l'oreille aux beaux et spécieux termes qui se publient. » Que le dimanche il a visité tous les remparts avec les échevins. — Que le capitaine Picart, capitaine de la garde du duc occupe Vendeuvre avec 200 hommes. Qu'on dit que le sieur de Villiers, de Sézanne, avoit dans sa maison et sa terre 500 hommes. — Envoi du vicomte de Saconnay pour en dire plus long.

Au roi. Troyes, 29 mars.

Qu'il a reçu lettre de M. de Lux [1] datée de Vitry... « Il me mande avoir passé audit Chaalons et veu Mgr de Guise et qu'il avoit esté fort bien receu, mais après avoir fait entendre sa charge qu'il avoit de faire savoir à ceulx de la ville la volonté de V. M., ils se sont trouvés en quelque contrariété parce que ledit seigneur l'a interpellé de s'en déclarer à luy pour rendre luy-mesme ce service au nom de V. M.; ledit sieur de Lux n'a eu faulte de répliquer, car il a fait entendre audit seigneur qu'il avoit commandement exprès de s'acquitter de cette charge. Toutefois puisqu'il luy plaisoit d'en prendre la peine qu'il ne faisoit doubte que la ville estant de tout disposée à recevoir le commandement de V. M., elle n'apportas encore beaucoup plus de soing à la tuition d'icelle, le recevant de si bonne part, mais qu'il le supplioit de permettre qu'il fut présent à cette déclaration pour en faire le rapport à V. M. ainsy qu'il luy estoit commandé. Iceluy srigneur replicqua audit sieur de Lux qu'il ne se meslat de rien parce qu'il y satisferoit bien tost : aussy qu'il ne se mist en peine d'aller à Reims, d'aultant que peut-estre luy-mesme iroit faire cette commission ou bien y envoieroit ; iceluy sieur de Lux lui repliqua encore qu'il luy sembloit que ledit seigneur ayant tant d'affection à vostre service comme il disoit, il ne debvoit l'empescher en la charge qu'il avoit, mais parce qu'il en jugeoit autrement pour le moins qu'il luy permict de le faire entendre à V. M. — Vous me ferez plaisir, dit-il, de le faire, car là S. M. cognoistra que je lui suis très-humble serviteur. » — Que le duc de Guise a retenu la poudre et le commissaire de l'artillerie Saulnier. — Que de Chaumont et de Langres lui sont

1. Edme de Malain, baron de Lux, lieutenant général et commandant en chef en Bourgogne, tué en duel par le chevalier de Guise en 1613.

Digitized by Google

parvenues les meilleures nouvelles. Qu'il a fait prévenir les gens de Coiffy de mettre une garnison de 50 à 60 hommes à la Faulche. — Que plusieurs gentilshommes protestants (Pontville, Chevrosse, Vauchonvilliers, Saint-Mars, etc.) sont venus lui offrir leurs services : que le sieur de Baujeu lui a écrit de même, qu'il n'a voulu rien décider.

Du roi. Paris, 29 mars.

Réponse à la dépêche du 26 mars. Approbation.

M. Brulard, 30 mars.

« ... Je vous diray bien en respondant à celle que vous avez bien voulu m'escrire, que je croy que nous sommes au plus malheureux et misérable temps que nous feusmes jamais. »

Au roi. Troyes, 1er avril.

Que le neveu de Mgr de Senlis, venant de Chaumont où il a été envoyé, dira au roi comme cette ville se comporte bien pour son service. Que Troyes est toujours très-fidèle, les remparts assez bien réparés, et que la veille il a commencé la montre générale, « deux des quatre quartiers ès quels on a trouvé 2.000 hommes, dont 800 feroient un bon service, sans compter les chefs des principales familles, mais qu'il faut un noyau de garnison. » Que cette nuit ayant appris qu'on voulait surprendre Méry, il n'a pu, faute de force, y envoyer qu'un gentilhomme pour reconforter les habitants. Qu'il a reçu deux officiers du duc de Guise envoyés pour examiner sous prétexte de lui apporter une lettre de compliments, mais qu'il les a fait surveiller sans les perdre un moment de vue et les a renvoyés ce matin avec sa réponse. Que à Pont, vers Sézanne, il y a 4 compagnies sous les capitaines Mallaton, Geresme, Barbe Grillon et Mainvivre le jeune. Redemande l'envoi de personnages de qualité à Méry, à Sainte-Menehould, Roucy, etc., parce que l'envoi du seul baron de Luz ne suffit pas, n'y passant même pas. — P. S. Pour remercier de l'envoi de quelques forces.

Du roi. Paris, 30 mars.

Pour sévir contre les levées de gens de guerre. — P. S. « Je vous advise que le jour que ceulx de la Ligue doivent monter à cheval et prendre les armes est le 6e de ce moys; partant vous prie de prendre garde plus que jamais à la seureté et conservation des villes et places de votre gouvernement. »

Digitized by Google

Du roi. Paris, 1er avril.

Approbation de sa conduite. Qu'il a bien fait de défendre qu'on remette les deniers des impôts au receveur général de Champagne qui avait envoyé un sergent à Troyes pour le transporter à Châlons. Qu'il a bien fait d'accueillir et d'entretenir gracieusement les gentilshommes protestants.

De Brulard, 2 avril.

« ... Si Dieu n'a pitié de nous et qu'il ne nous destourne d'aller en ce malheureux jeu où il semble qu'on veuille nous précipiter de tous costés, cet Estat est perdu, pour le moins divisé en tant de pièces que sa force demeurera du tout abattue, n'y ayant aucune providence humaine qui nous en puisse garentir, quelque chose que nous fassions. La reyne couche cejourd'huy à Charly et sera jeudy à Eparnay où la compagnie est invitée pour faire quelque bonne négociation de paix à laquelle je croy qu'il sera plus aisé de parvenir à ce commencement que si la chose s'eschauffe, dont Dieu en sa grâce nous veuille garder[1]... »

Du roi. Même date.

Le conjure d'envoyer immédiatement sa compagnie à Provins.

Au roy. Troyes, 3 avril.

Qu'il sait que le duc de Guise prépare une attaque contre Troyes et en attendant y multiplie ses intrigues. Qu'il apprend que le duc est à Reims, où le conseil s'est prononcé pour lui et a décrété la levée de 300 hommes de pied pour y tenir garnison, et laisse lever 100 hommes pour la garde du cardinal de Guise qui y demeurera. Qu'il y a à Châlons 1,500 hommes, « gens ramassés », sauf 200 gens de marque. Qu'à Vitry, le capitaine Stephen qui y commande pour le duc de Guise, a fait défendre sous peine de la hart, d'exporter des blés. Que ceux de Méry tiennent fermes pour le roi et que le baron de Plancy semble vouloir faire de même.

Du roi. 5 avril.

Réponse à la précédente. Qu'il emploie donc les trois com-

1. Le roi, manquant de tout, voulut alors faire la paix; sa mère vint chercher vainement Guise à Reims, où il s'excuse très-légèrement de ne l'avoir pas attendu; elle vint à Jâlons, à Châlons, où elle fut reçu avec de grands égards : elle dut céder à toutes les exigences et la paix de Némours, signée le 5 juillet 1585, fut la conséquence de cette démarche. Les lettres de Pinart, insérées plus loin, sont excessivement importantes à ce sujet.

Digitized by Google

missions de 200 hommes chacune et prépare 1,200 hommes des village à rappeler en cas de siége à Troyes et aux fauxbourgs. Approbation. Envoi de cette dépêche par Largentier.

Au roi. Troyes, 8 avril.

Réponse à la précédente. Qu'il ne redoute pas un siége en règle, mais une attaque ou surprise, et des efforts pour diviser le peuple de la ville et que même on y travaille activement depuis 2 jours, en exploitant les compliments faits aux protestants sur leurs offres de service. « On a semé parmy le peuple que tout estoit plain de huguenots et prit en occasion du jour de dimanche pour esmouvoir le peuple oisif et ayant le vin en corne, » exploitant aussi la levée des compagnies faite par le sieur de Chamoy et le sieur de Saconnay, son frère, cependant gentilshommes catholiques et connus. Qu'on assure qu'il y a 5,000 hommes et 3 à 400 chevaux à Feligny. « Il y a quelques jours que ceulx du party ont presque enlevé à vostre obéissance le château de Coiffy par une escalade qu'ils y avoient dressé, et n'eust esté la prévoyance et diligence du sieur de Choiseul, capitaine dudit lieu qui y avoit mis sur sa bourse un bon nombre de soldats, la place estoit perdue.» Qu'il a mis 60 hommes avec le sieur d'Anglure pour garder le passage de la Seine à Nogent et à Méry, mais qu'il y faut d'autres forces. Qu'il y a bonne garnison à Monteclair et Joinville qui battent l'estrade sans cesse aux environs et viennent jusques à Chaumont dont les habitants commencent à s'*estonner*, et à faire transporter leurs meubles à Langres. Qu'il a ici Vauhardy, receveur général qui a envoyé un homme au général Poltrenot qui est à Châlons pour savoir où en sont par là les finances de Sa Majesté, et ce qu'il y a à faire pour les assignations.

(*A suivre*). ED. DE B

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Nouvelles grottes sépulcrales découvertes a Avigny, près de Mousseaux-les-Bray (Seine-et-Marne), par M. le docteur **Ch. Mauvezin**, ancien interne des hôpitaux de Paris.

Nous avons déjà dit quelques mots de cette découverte, faite il y a quelques mois aux confins de notre département.

Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le journal illustré *la Nature*, revue hebdomadaire des sciences, dans le compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes des départements à la Sorbonne. C'est le résumé très succint d'une communication faite d'abord à la Société d'archéologie de Sens, au nom de M. le docteur Mauvezin, puis à la section d'histoire naturelle du congrès littéraire et scientifique de la Sorbonne, le 18 avril dernier.

« Dans le courant du mois de mars, des carriers occupés à extraire de la craie sur le plateau d'Avigny, près de Mousseaux-les-Bray, mirent à découvert deux grottes sépulcrales, chacune de quelques mètres cubes, où se trouvaient entassés les os de trente squelettes appartenant à l'époque de la pierre polie : dix-huit dans la première grotte, douze dans la seconde. Malheureusement, l'ignorance des ouvriers ne comprenant pas l'importance de leur trouvaille, amena la dispersion des ossements de la première cavité ; mais ceux de la seconde ont été recueillis avec soin par le docteur Ch. Mauvezin, de Bray (Seine-et-Marne). Il a lui-même pratiqué des fouilles, le 8 mars dernier, et ce n'est qu'après huit heures d'un travail opiniâtre qu'il est parvenu à retirer les crânes et autres ossements incrustés dans la craie. Il y avait trois squelettes d'enfants, ce qui montre qu'on a affaire à une sépulture de famille, et non à des guerriers ensevelis après une bataille. Il retira en même temps différents ustensiles ou instruments en silex, des haches en pierre polie, des couteaux ou grattoirs taillés, des pointes de flèches, des poinçons en os, un os de bœuf perforé de part en part de deux trous ronds et rayé à la surface, des débris de poteries, rouges au dehors, avec des marques noires de fumée, des morceaux de charbon.

« Toute la charpents osseuse des squelettes paraît caractériser une race robuste, athlétique même.

« Les neuf crânes d'adultes appartiennent au groupe des sous-dolichocéphales, du docteur Broca, et trois avaient été trépanés, deux après la mort, un pendant la vie, probablement à la suite de quelque coup, et l'opération avait été suivie d'une régénération osseuse. On voit donc que les hommes de cette époque savaient pratiquer la trépanation. D'après les objets recueillis, les grottes appartiennent évidemment à l'époque néolithique ou de la pierre polie.

« Dr Maurice Girard. »

Digitized by Google

* * *

Histoire populaire de la ville de Reims, par M. l'abbé Hannesse. — Reims, Imprimerie coopérative, rue Pluche, 1879.

Raconter simplement les faits importants de l'histoire de Reims, berceau de la nation française, en laissant de côté les points douteux ou controversés ; représenter l'état de cette métropole de la Champagne septentrionale au point de vue religieux, politique, militaire, communal, industriel, commercial, artistique ; relater les transformations topographiques, les fortifications, les monuments, les rues de l'antique cité gallo-romaine ; faire connaître ses établissements civils et ses institutions ecclésiastiques ; ses écoles et ses académies ; enfin esquisser la biographie des hommes célèbres qui naquirent dans son sein, tel est le but que, dans l'ardeur studieuse de son patriotisme, le docte abbé s'est proposé d'atteindre, afin de populariser les glorieux événements dont son pays natal a été le théâtre dans les temps anciens comme dans les temps modernes ; c'est ce que, dans une courte préface, l'auteur a déclaré lui-même pour mettre la critique en garde contre les malentendus et les mécomptes.

Ainsi donc il ne faut pas chercher dans l'œuvre de vulgarisation généreusement entreprise par M. l'abbé Hannesse le mouvement dramatique, l'effet pittoresque, les caractères en saillie, les figures dessinées à grands traits, les conceptions hardies, les rapprochement imprévus, la généralisation systématique, le vaste coup-d'œil sur la marche des événements, tout ce que la philosophie contemporaine appelle la pensée humanitaire. Le consciencieux historien s'est préoccupé, avant tout, de ne pas dépasser la limite du vrai ; il n'a rien épargné pour y arriver ; il s'est refusé, pour ne point la franchir, les faciles ressources que donnent toujours la phrase, la déclamation, l'enflure, l'exagération et tous les artifices menteurs de la mise en scène : il lui a semblé qu'il existait une façon de résumer les annales d'une ville, quelque importantes qu'elles fussent, c'était de les dérouler sous une forme toute simple, toute naturelle, sans rien d'arbitraire et de contestable, selon l'ordre des temps et le cours des faits, avec exactitude, précision et clarté.

Pour donner une idée de la lecture non moins attachante qu'instructive de son *Histoire populaire de la ville de Reims*, où se pressent tant de détails d'un vif intérêt, nous sommes placés entre l'inconvénient de trop multiplier les pages, et celui de tomber dans la sécheresse d'une table des matières ; aussi nous bornerons-nous à dire en général que l'auteur, dans un style d'une élégante simplicité et avec un remarquable talent d'analyse, parcourt les différentes phases de la brillante et longue existence de la population rémoise ; il y retrouve toutes les transformations politiques, religieuses et sociales de la France ; les institutions de la féodalité, les franchises communales, les progrès multiples de la civilisation ; toutes ces périodes historiques se

Digitized by Google

développent, sous sa plume pleine d'esprit et de bon sens, en seize chapitres très-substantiels que termine un tableau chronologique des rois de France, des archevêques de Reims et des lieutenants de cette ville.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Recherches historiques et chronologiques sur les villages de l'arrondissement de Vitry-le-François, par M. L. Moulé, médecin-vétérinaire. Typographie Pessez. 1879.

On sait que, vers la fin du neuvième siècle, sous le règne de Charles-le-Chauve, il n'y avait plus guère en France que des fiefs ; toute terre relevait d'une autre terre, tout homme dépendait d'un autre homme ; car le fief était la concession, faite par un propriétaire appelé suzerain, à une personne dite vassale, d'un bien territorial à charge de service militaire et avec rétention de seigneurie directe. Plus tard, la révolution féodale s'accentua d'avantage ; alors on vit les grands feudataires, notamment les comtes palatins de Champagne, relever du domaine royal qui, pendant des siècles, ne se composa que d'un petit nombre de territoires échappés à l'avidité insatiable des grands dignitaires de la couronne ; toutefois la dépendance de ces vassaux du trône était plutôt nominative que réelle ; ils jouissaient de droits presque régaliens dans toute l'étendue de leurs comtés ou de leurs duchés ; ils contrebalancèrent même, plusieurs fois, le pouvoir royal ; au-dessous d'eux, les seigneurs de moindre importance n'avaient pas une autorité moindre que les suzerains dont ils étaient vassaux dans leur circonscription seigneuriale ; ils taillaient les serfs à merci, s'emparaient de leurs biens, les tenaient en prison suivant leur bon plaisir, sans avoir de comptes à rendre qu'à Dieu.

Dans le cours du douzième siècle, les chartes octroyées adoucirent les duretés féodales ; elles devinrent des lois qui réglaient les rapports du suzerain avec le vassal ; il est vrai que beaucoup de ces droits réciproques tombèrent en désuétude ; mais les chartes qui en constituaient les pièces justificatives ne furent pas toutes perdues ; vers le milieu du dix-septième siècle, alors que la France, fatiguée des guerres civiles, eut retrouvé le calme, les nobles s'empressèrent d'exhumer ces chartres poudreuses et de les collectionner avec un soin scrupuleux ; ils tentèrent de ressusciter certaines redevances laissées dans le cimetière de l'oubli et s'efforcèrent ainsi de jouir de certaines prestations serviles stipulées dans les anciens titres. La plupart réussirent dans leur tentative, tant ils conservaient encore de prestige ; mais d'autres se heurtèrent contre l'obstination de leurs vassaux ; ils furent obligés de terminer leurs différends devant les tribunaux où presque toujours les magistrats donnaient droit au suzerain. Le vassal acceptait forcément les conditions qu'il ne pouvait refuser ; d'autres fois il avait le courage assez rare d'interjeter appel.

Le procès survenu entre les habitants de Changy, Merlot, Outrepont,

Digitized by Google

et leurs seigneurs, fournit un remarquable exemple de ce qu'entreprenaient ces derniers pour réduire leurs vassaux à l'obéissance et démontre quels moyens ils employaient pour leur estorquer le peu de liberté dont ils pouvaient jouir. Le laborieux et intelligent médecin-vétérinaire M. L. Moulé, a découvert, dans les archives municipales de Vitry-le-François, le dossier de ce procès soutenu, vers 1665, par M. de Saint-Blaise, seigneur de Changy, Merlaut, Outrepont, contre les habitants de ces trois anciennes communes. Il eut d'abord l'idée de restreindre son étude historique à l'examen de ce conflit féodal ; mais la lecture des pièces lui révéla bon nombre de faits antérieurs que nous le félicitons d'avoir groupés dans un ordre chronologiques ; il est à désirer qu'il poursuive avec la même patience et avec la même sagacité ses recherches sur les autres villages de l'arrondissement de Vitry-le-François. E. G.

* * *

L'Abbaye d'Avenay. Un vol. in-8°. — Reims, Deligne. Paris, A. Picard.

Nous avons déjà mentionné la publication du premier volume de cet important travail de M. Louis Paris, si justement couronné par l'Académie nationale de Reims. L'abbaye d'Avenay est l'un des monastères les plus anciens et les plus intéressants du diocèse de Reims. Le bourg qui entourait l'abbaye de Sainte-Berthe est situé dans un étroit vallon de la Champagne dont les hauteurs sont couronnées d'un côté par de vastes forêts et de l'autre par de riches vignobles. Ce vallon fut d'abord habité par saint Trésain, contemporain de saint Remy, frère de pieux hermites écossais qui vinrent, suivant Flodoard, en pèlerins au pays de saint Sixte et de saint Memmie et y demeurèrent en se disseminant sur les bords de la Marne. Cent cinquante ans après apparaît sainte Berthe qui, issue de race royale, sans qu'on sache le nom de ses parents, épousa saint Gombert, petit-fils d'un maire du palais d'Austrasie. Ces deux vertueux personnages s'unirent, mais pour vivre sous l'œil de Dieu et se consacrer à lui. Gombert, frère à saint Nivard, fonda un monastère à la Porte-Basée de Reims, pendant que Berthe établissait une abbaye au Val-d'Or d'Avenay en y amenant miraculeusement l'eau de la fontaine de Vertuel, qui existe encore près de Louvois. Après elle, on ne trouve pendant près de deux siècles, plus de détails sur Avenay, mais le monastère reparaît avec éclat quand, en 849, la crosse abbatiale fut remise à une autre Berthe, fille de l'empereur Lothaire Ier. Le xe siècle nous fait retomber dans l'obscurité, et il est probable que le monastère eut cruellement à souffrir des guerres violentes dont le pays fut alors le théâtre. Mais depuis l'installation de l'abbesse Alix, en 1050, les annales d'Avenay peuvent être régulièrement suivies par son savant historien. M. Louis Paris prend successivement chacune des abbesses et range suivant cet ordre les chartes qui concernent le monastère et pour la plupart mentionnent de riches et fréquentes aumônes. Alix se

Digitized by Google

mit résolument à l'œuvre pour restaurer le temporel de sa maison, et, avec l'aide de l'archevêque, elle obtint de nombreuses restitutions de la part des seigneurs voisins.

Ce premier volume nous présente depuis sainte Berthe jusqu'à madame de Boufflers (1776), quarante trois abbesses; la plupart appartenaient aux familles les plus considérables, surtout depuis le XVIe siècle, et nous trouvons les noms de mesdames de Bossut, de Linange, de la Marck, de Lévis, de Beauvilliers, de Gonzague, de Sillery, etc. Quelques-unes offrent aux curieux les éléments de la plus intéressante biographie. Pour sa situation, d'ailleurs, Avenay jouait nécessairement un rôle dans l'histoire de la Champagne et, pour en juger, pendant la Ligue, madame de Beauvilliers mérite entre toutes une mention particulière. Elle arriva en 1605 à Avenay après un séjour de deux mois à Montmartre auprès de sa tante pour se former exactement à l'habitude de la règle de la réforme. Elle était en effet résolue à l'appliquer dans sa nouvelle résidence et elle s'en acquitta résolument. Sa réputation lui mérita de laborieux travaux, elle fut appelée par Mme de Vaudemont à organiser un couvent de bénédictines à Nancy, à s'occuper de la réforme de l'abbaye de Poulangy-en-Bassigny et à fonder la maison des Filles-de-Saint-Joseph à Châlons. Elle ne négligea point pour cela l'administration de sa maison ; tout au contraire ; et le pape Paul V voulut lui donner une preuve de sa satisfaction en lui envoyant des reliques des saints Antonin et Eusèbe et de sainte Justine, qui furent solennellement déposées dans l'église en 1620. Elle assura encore plus solidement l'avenir de l'abbaye en y recevant la plus jeune fille du duc de Nevers, qui devait avoir sa survivance et lui succéder. Les relations de madame de Beauvilliers avec la maison de Nevers fournissent à M. Paris les éléments d'un chapitre excessivement intéressant et que nous avons le regret de ne pouvoir qu'indiquer dans cette rapide étude. Nous nous arrêterons cependant encore sur un fait unique. Madame de Beauvilliers installa à Avenay une imprimerie confiée à Jean Charpentier, d'où sortirent quelques livres de prières aujourd'hui absolument rarissimes.

Nous attendons avec impatience le second volume de cet excellent travail, qui mérite à M. Louis Paris les plus sincères éloges[1].

E.

* * *

M. Le Clerc, comte de Bussy, vient de publier un Armorial très-curieux et très-important pour notre province. C'est un Armorial de la fin du XVIe siècle de Waignart, imprimé pour la première fois d'après l'original manuscrit qui appartient à M. le comte de Louvencourt[2]. Waignart est un historien et un héraldiste qui a laissé les manuscrits

1. Nous lui signalons une faute typographique répétée plusieurs fois dans le courant du chapitre de la XXVIe abbesse. Le texte mentionne le village de Perthes-les-Hullus ; c'est Hurlus qu'il faut écrire.

2. Un vol. in-4°. Amiens, Delattre, 1879.

Digitized by Google

les plus considérables pour l'historien de nos provinces septentrionales. Cet Armorial représente les armes peintes de France et de Navarre avec le collier des ordres du Roi ; il comprend les armoiries des princes de la famille royale, de deux pairs de France, des ducs et connétables depuis Clotaire Ier, des divers grands-officiers de la couronne. M. de Bussy a négligé ces divers articles pour reproduire seulement la partie de manuscrits comprenant les gentilhommes de Ponthieu, de l'Isle-de-France, du Boulonnais, de la Champagne, et des bourgeois d'Abbeville, en y ajoutant d'excellentes notes et deux planches fac-simile qui font véritablement illusion. L'Armorial de Champagne comprend les noms suivants : Comtes de Champagne, de Rethel, de Portian, de Grandpré, de Roussy ; les sieurs Descare, de Chastillon, de la Rocheguyon, de Noyse, de Chateauvilain, Conflans, Anglure, Merlan, Plansy, Lors, Aigremont, Trely, Bellehen, Breugny, Garloz, Passeliere, Chiteaux, Loges, Genlis, Blaisy. Ajoutons que l'exécution typographique est parfaite.

E. B.

* * *

M. l'abbé Aubert, curé de Remaucourt (Ardennes) met la dernière main à la publication prochaine du *Pouillé* du diocèse de Reims, dressé en 1784, par l'abbé Bauny. Un exemplaire de ce Pouillé manuscrit, véritable merveille calligraphique exécutée par J. Perceval, de Sacy, est conservé dans la bibliothèque de l'archevêché de Reims : on en trouve un second exemplaire à Paris, à la Bibliothèque Nationale.

L'abbé Bauny, attaché à la maison de Mesdames de France, à Louvois, était né à Rethel. Il mourut à Châlons-sur-Marne, au commencement du siècle.

* * *

Une bonne nouvelle pour les amateurs de notre province est le commencement d'une « Bibliothèque Champenoise, » éditée avec un véritable luxe chez M. Rouquette. Cette première plaquette, due aux soins de M. le docteur Bougard, de Bourbonne-les-Bains, déja connu par d'excellents travaux historiques, continue la réimpression d'une partie des œuvres en vers et et en prose, de Pierre Constant, jurisconsulte et poète langrois du XVIe siècle. Toutes ces pièces sont rarissimes et présentent le plus grand intérêt au point de vue de l'histoire de la Ligue en Bassigny. Leurs titres sont : *La Grande cacade de Guyonvelle et ses adhérents devant la ville de Châteauvilain* (1589) ; — *Le cœur royal du Langrois ;* — *Examen de l'entreprise du Lorrain sur la ville de Langres* (1591) ; — *Exhortation à Messieurs les habitans de la ville de Langres ;* — *Invective contre l'abominable parricide attenté sur la personne de Henri IIII.*

Malgré ses recherches, M. Bougard n'a pu retrouver aucun détail sur la vie de son poète, sinon qu'il était natif de Langres, docteur en droit,

Digitized by Google

avocat au Parlement et enquêteur au siége royal de cette ville. Pierre Constant, a composé d'autres œuvres, également en prose et en vers, dont son éditeur y donne les titres. Nous souhaitons que cette Bibliothèque champenoise se continue et se hâte de reproduire toutes les plaquettes rares qui font l'envie et le désespoir des bibliophiles, nous en savons quelque chose. E. B.

* * *

M. Jullien, vice-président du tribunal de Reims, déjà connu par une savante *Histoire de la Chasse*, vient de publier le *Plaisir des Champs*, poëme en quatre parties selon les quatre saisons de l'année, de Claude Gauchet, aumônier des rois Charles IX, Henri III et Henri IV, prieur de Beaujour près de Villers-Cotteret. La publication, faite par la maison Didot, à 150 exemplaires, en deux volumes in-4°, est magnifique. M. Julien a ajouté à ce curieux poëme, dont la dernière édition date de 1583, une excellente introduction et de nombreuses notes.

* * *

Dans le dernier numéro de la *Revue archéologique*, M. Anatole de Barthélemy a publié une très-curieuse note sur l'une des sculptures du menhir de Kernuz. Il propose d'y reconnaître une déesse Aerecura, ce qui constaterait le fait intéressant d'une représentation mythologique, en Armorique, dont on n'avait encore trouvé de traces que dans le midi et dans l'est de la Gaule.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Académie nationale de Reims. — La séance annuelle de l'Académie de Reims a eu lieu dans la grande salle de l'Archevêché, en présence d'un auditoire toujours empressé de s'associer aux travaux de l'assemblée et aux récompenses décernées par elle à ceux qui prennent part à ses concours.

M. Jullien, président de l'Académie, a prononcé le discours d'ouverture, qui est en même temps, comme on sait, un discours d'adieu. Il a fait une curieuse et intéressante biographie de l'abbé de Lattaignant, un de ces types curieux de la société railleuse et sceptique du XVIIIe siècle, qui s'est acheminée vers l'époque révolutionnaire en chantant avec insouciance :

J'ai du bon tabac dans ma tabatière.

Nous publierons prochainement cet intéressant travail.

M. Loriquet a donné connaissance des travaux de l'année. On connaît son talent d'analyse et avec quel esprit enjoué il aborde les différents sujets scientifiques ou littéraires que lui imposent les différentes occupations de ses savants confrères.

Après lui, MM. A. Barbat, L. Demaison et Leseur ont été écoutés avec intérêt, le premier en rappelant quelques personnages originaux de la société rémoise qui, en 1830, se réunissait dans les salons de M. Andrieux, le maire de Reims ; le second en analysant les travaux historiques soumis au concours de l'Académie, et le dernier en rendant compte des pièces de poésie. Il a trouvé moyen, en parlant des découvertes de la science, parmi lesquelles figurent les allumettes chimiques, de faire allusion, en parlant de la façon dont elles sont fabriquées par le monopole, de démontrer les avantages de la concurrence pour entretenir le feu dans les cœurs et ne pas éteindre l'esprit national. L'allusion a été comprise et a flambé instantanément.

Les prix ont été ensuite proclamés dans l'ordre suivant :

Concours de 1879. — PRIX ET MÉDAILLES. — *Histoire.* — 1re question. — Etude sur la vie et les travaux des deux frères Lévesque de Burigny et Lévesque de Champeaux, et sur Jean-Simon Lévesque de Pouilly.

Le prix de 300 fr. est décerné à M. l'abbé Genet, chanoine honoraire à Charleville, lauréat du concours sur Lévesque de Pouilly père et membre correspondant de l'Académie.

Question au concours de chaque année. — Monographie d'une commune importante du diocèse de Reims.

Le prix n'est pas décerné.

Digitized by Google

Une mention honorable est accordée à M. A. Thénault, de Reims, ancien instituteur, pour son *Histoire du prieuré et du village de Chaudefontaine*.

Poésie. — Le prix de 200 fr. est décerné *ex æquo* et sans être partagé, à M. le colonel Chabert, de Paris, lauréat d'un précédent concours, auteur de la pièce intitulée : *Le Bon Chemin*, et à M. Pierre Nieusset, de Besançon, également lauréat d'un précédent concours, auteur de la pièce intitulée : *Le Progrès par la science*.

Médailles hors concours. — Une médaille d'or de 100 francs est décernée :

1° A M. Poinsignon, membre honoraire de l'Académie, pour l'Atlas cantonal du département de la Marne, publié pas ses soins.

2° A M. Lescuyer, membre correspondant de Saint-Dizier, pour ses travaux sur les oiseaux.

3° A M. Frédéric Moreau père, pour les fouilles qu'il a exécutées à Caranda et à Sablonnière, et pour la publication des mêmes fouilles.

Une médaille de bronze est décernée à M. Mercier, membre correspondant à Versailles, pour sa topographie ecclésiastique des diocèses de Reims, Châlons et Soissons.

* * *

Société académique de l'Aube. — Séance du 21 février 1879. — Sont présents : MM. G. Truelle, président ; Albert Babeau, secrétaire, Le Brun, Vignes, d'Arbois, Pron, Pigeotte, d'Ambly, Bouquet de la Grye, Deheurles, Baltet, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Petit, Dosseur, Socard, Ray, Nancey, membres résidents, et un membre associé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Correspondance. — M. le ministre des Beaux-Arts annonce la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, qui doit avoir lieu les mercredi, jeudi et vendredi de la semaine de Pâques ; la Société délègue plusieurs de ses membres pour y assister. M. Gréau fait part de la mort de son beau-frère, M. Dumesnil ; il donne des détails sur le givre qui a brisé un très-grand nombre d'arbres dans les environs de Nemours et de Fontainebleau ; les arbres qui ont le plus souffert sont ceux de quinze à cinquante ans ; c'est un véritable désastre. Cependant, pour la consolation des artistes, il peut dire que les beaux arbres du *Bas-bréau* ont été épargnés. M. Truelle-Saint-Evron offre à la Société plusieurs lettres et brevets : 1° une lettre de Juvénal des Ursins au roi Charles VI ; il y dépeint la triste situation de la ville de Troyes, à l'occasion de la guerre des Armagnacs ; 2° une lettre de Pierre Pithou, adressée à M. de Surmont, à Rome ; 3° une lettre de Camusat relative à la généalogie de la famille de Dinteville : 4° un brevet sur vélin signé par Louis XIV, conférant une pension à un chanoine de Troyes ; 5° l'ordre d'écrou de Danton ; 6° un rapport de Fouché à la Convention, en date du 10 juillet 1793 ; 7° une lettre de

Digitized by Google

M. Corrard de Brébant relative à la châsse de Nesle-la-Reposte. Des remerciements sont votés au donateur et les pièces sont renvoyées au Comité de publication.

Ouvrages reçus. — *Dictionnaire topographique du département de l'Eure*, par M. le marquis de Blosseville. Les *comptes-rendus de l'Académie des sciences*, renvoyés à M. d'Ambly. Le *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Toulouse* contient plusieurs travaux intéressants sur l'entomologie; renvoyé à M. l'abbé d'Antessanty.

M. Deheurles lit un rapport sur les statistiques cantonales. Seize travaux ont été envoyés; tous sont consciencieux et montrent que la pensée de la Société a été comprise. Les conclusions de M. Deheurles sont adoptées. La liste des travaux récompensés a été publiée dans les journaux de la localité. Le rapport sera imprimé dans l'*Annuaire*. Le délai pour la présentation de nouveaux travaux est prorogé jusqu'à 1881.

M. Lebrun lit une notice sur les œuvres d'art remarquables dont le Musée vient de s'enrichir. Elle est renvoyée au comité de publication.

M. d'Arbois communique un travail sur *Sennekan* poète irlandais ; il est destiné à être lu à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

M. Truelle annonce que le prix d'honneur, au concours d'animaux gras, a été décerné à M. Blondont pour un jeune bœuf de race charolaise ; il signale plusieurs habitants de l'Aube qui ont été récompensés au concours de Paris.

M. Dosseur parle des inquiétudes de l'agriculture en présence de la mauvaise récolte de l'année dernière et de celle de cette année qui s'annonce mal. Les agriculteurs de Seine-et-Marne demandent le rétablissement d'un droit protecteur. M. Dosseur exprime le désir que la Société nomme une commission pour étudier cette question si importante. La Société, accédant à son désir, charge de cette mission la section d'agriculture à laquelle elle adjoint MM. Vignes, Bouquet de la Grye, Fontaine et Petit.

M. Bouquet de la Grye rend compte d'une brochure sur le reboisement des montagnes; l'auteur lui paraît avoir peu étudié la question.

M. le Président proclame une vacance dans la section d'agriculture, par suite du décès de M. Jules Benoît. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

M. Le Brun signale la découverte d'un tableau de Mignard dans l'Orne. C'est une question à éclaircir.

* * *

Un concours régional d'agriculture vient d'avoir lieu à Charleville (Ardennes). Malgré le mauvais temps, l'affluence des visiteurs était nombreuse et l'on remarquait le progrès marqué de l'élevage des

Digitized by Google

Durham ; il y avait en 1867, au concours de Nancy, 19 sujets ; cette année, 33 à Charleville ; les lauréats ont été MM. Huot, Lamiable et le marquis de Montmort. La race bovine vosgienne était représentée avec succès par MM. Lageze et Nouvion, de Béthenville, Hermen-Bidault et Chemery. La race hollandaise, particulièrement acclimatée dans les Ardennes, avait des produits superbes chez MM. Loumage, de Vaux, Brocquet, Michel et Lecomte. Les races croisées étaient les plus curieuses à examiner et elles ont mérité des récompenses à MM. Lamiable, Bourguin, Dimanche, Cheret, Drapier, Guenin, Lagèze et Nouvion. L'espèce ovine n'était pas aussi nombreuse qu'on pouvait l'espérer en Champagne ; il y avait cependant encore de beaux specimens, notamment en mérinos ; récompensés : MM. Chevalier, de Braux ; Varrin d'Eparnival, Battelier, Namur, Huot, Pajot, Jean-Jean, Reglot. L'espèce porcine a triomphé pour les éleveurs de la Marne : MM. Guerault, de Fère, de Montmort, Guillot, de Saint-Amand. Le même M. Guillot a obtenu huit prix pour ses volatiles de basse-cour. On ne comptait pas à Charleville moins de 1382 numéros de machines et instruments agricoles. MM. Etienne, de Givry, ont eu une médaille d'or pour une locomobile. Citons encore les médailles accordées à M. l'abbé Henon, sériciculteur à Aussones, à Mme Fajot, pour ses beurres ardennais.

La prime d'honneur de fermiers est enfin à M. Jean-Jean Lorain, de Carignan ; le premier prix à M. Fajot, de Mazerny. N'oublions pas la médaille d'or décernée à l'exposition agricole des Frères de Reims.

* * *

M. le docteur Bougard, de Bourbonne, fait imprimer en ce moment chez Dallet, à Langres, un ouvrage bien important pour la Haute-Marne : Le « Journal de ce qui s'est passé de mémorable à Langres et aux environs depuis 1628 jusqu'en 1658, » par Clément Macheret, curé d'Hortes. Ce sera pour le Bassigny un pendant au *Journal de Cocquault*, récemment publié par l'académie de Reims.

* * *

On annonce le mariage de M. le marquis de Louvois avec Mlle de Maulde. M. de la Salle, marquis de Louvois a été adopté par le dernier le Tellier de Souvré, marquis de Louvois, pair de France, mort en 1844 sans enfants.

* * *

On découvre des particularités locales inédites qui ne manquent pas d'un certain intérêt ; il importe d'autant plus de les reproduire, que bien des souvenirs historiques ne sont pas restés dans la tradition des an-

Digitized by Google

ciennes familles du pays. Les Conventionnels, du reste, pour abolir toute trace du passé, ne rendirent-ils pas un décret d'après lequel on devait livrer aux flammes les vieilles archives? Heureusement ce décret ne fut pas exécuté dans toute sa rigueur ; une partie des monuments écrits a été conservée et les données suivantes, échappées à ce vandalisme, ne seront peut-être pas inutiles aux monographes des villages de l'Aube, qui recueillent tous les faits de la génération précédente. Donc, le 13 juillet 1778, Alexandre Etienne Géhier, subdélégué de l'intendance de Champagne, et de messieurs les prévôt des marchands et échevins de la ville de Paris, vu le procès-verbal de la délibération du conseil des notables de Trannes et la requête adressée par le syndic et les habitants à Louis Rouillé d'Orfeuil, écrivit à ce haut fonctionnaire qu'il était de sa connaissance particulière : que la nef de l'église, les murs du cimetière et surtout la maison curiale se trouvaient dans le dernier état de dégradation ; il ajoutait que, depuis plusieur années, on avoit été obligé d'étayer le presbytère avec des échaffaudages pour en empêcher la chute ; en conséquence, il estimait qu'il y avait lieu de nommer un expert pour examiner les réparations à faire et pour en dresser les plans et devis estimatifs.

Le subdélégué Alexandre-Etienne Gehier, conseiller du roi, avocat en la prévôté royale de Bar-sur-Aube, possédait à Vernonvilliers, canton de Soulaine, par moitié avec sa sœur Marie-Charlotte Gehier, veuve de l'écuyer Germain Fautrière, prévôt des maréchaux de France, cent neuf articles de terres en franc alleu que leur avait laissés, Jean Baptiste Gehier leur père, époux de Nicole Maizières, descendante de la noble famille Maizières-Véricourt dont le manoir subsiste encore avec sa porte cintrée, ses fenêtres géminées et ses vieux murs lézardés à l'extrêmité occidentale de la rue dite d'Eclance ou d'Enfer. Il était, par ses fonctions, plus encore que par son titre de gentilhomme propriétaire forain de Vernonvilliers, l'un des personnages les plus influents de la région barsurauboise. D'après ses renseignements officiels, une ordonnance de l'intendant de Champagne chargea, le 17 juillet 1778, Nicolas Louis Maillot, sous-ingénieur des ponts et chaussées, de procéder à la visite des ouvrages à effectuer pour la réparation de l'église de Trannes et la reconstruction du presbytère. Le 11 novembre de la même année, il se transporta sur les lieux et convoqua, au son de la cloche, l'assemblée des notables. Louis du Val de Thâas, abbé de Beaulieu ; Nicolas Claude Bizet, curé de la paroisse ; le chevalier François Marcel, baron de Bossancourt, seigneur de Trannes ; Pierre Fleuri, syndic ; Claude Quinot, Charles Pâté, Claude Devoltz, Jean Gautrot, Charles Larmarange, Nicolas Huot, Pierre Champiat, Jean Souillard, Antoine Frincenet, et autres notables, comparurent pour donner leur avis.

Il paraît qu'à la sollicitation des habitants, le curé de Trannes avait été imposé d'une manière exorbitante à propos des frais de construction du presbytère. « Lorsque j'eus l'honneur de vous voir à Brienne, l'an passé, écrit-il le 19 octobre 1779 au subdélégué Gehier, vous avez

Digitized by Google

eu la bonté de me dire que vous vous chargiez de tout ce qui me regarde, auprés de monsieur l'intendant de Champagne, au sujet de la reconstruction de mon presbytère ; vous avez eu aussi la bonté, en écrivant à mademoiselle votre sœur, de lui marquer que vous feriez pour moi tout ce qui dépendrait de vous. En conséquence, j'ai l'avantage de vous exposer que Monsieur Maillot, ingénieur au département de Troyes, a été chargé par ordonnance de monsieur l'intendant d'en faire la visite ; il aurait l'intention, d'après la volonté de mes paroissiens, de m'attribuer bien des réparations dont je sais que je ne dois pas être tenu. Il est bon de vous faire observer que, depuis l'année 1733, que j'ai pris possession de ma cure, j'ai toujours entretenu la maison, des réparations tant à ma charge qu'à la charge des habitants ; dès ce temps-là, elle était fort caduque ; aujourd'hui elle ne se trouve pas susceptible de réparation ; il est absolument nécessaire de la reconstruire. Monsieur de Montrocher, prédécesseur de monsieur Maillot, a été chargé de faire pareilles visites dans nos cantons ; lorsqu'il s'agissait de reconstruction, il ne chargait les curés d'aucunes réparations, ni usufruitières, ni locatives. Les lois sont aujourd'hui les mêmes. Je ne crois pas hors de propos de vous faire observer que je suis chargé de deux autels séparés par la rivière d'Aube et que, par le pont le plus voisin, j'ai une grande demi-lieue et de mauvais chemins en hiver pour aller à mon annexe. C'est pourquoi une écurie me parait absolument nécessaire ; ce que M. Maillot n'a pas remarqué dans sa visite ; je vous prie instamment de vouloir bien lui écrire au sujet de ce que j'ai l'honneur de vous faire observer, et de lui faire souvenir que je ne suis point décimateur, mais seulement portionnaire, pour mes deux paroisses. Il est possible de me loger aussi bien qu'aucun de mes confrères et à moins de frais, vu qu'on tire les matériaux sur les lieux et que la paroisse de Jessains doit y contribuer pour un tiers ; ainsi j'espère que, par votre moyen, je ne paierai presque rien des réparations et que mes successeurs vous auront comme moi une obligation éternelle de la commodité et solidité de la maison curiale. J'ai l'honneur d'être, avec la plus respectueuse estime, votre très-humble et très-obéissant serviteur. »

Les frais de réparation à la charge du curé de Trannes montaient à la somme de sept cent quatre-vingt trois livres ; ce chiffre relativement énorme explique les plaintes de l'abbé Nicolas-Claude Bizet. Le 18 janvier 1780, Alexandre Géhier, en adressant à l'intendant de Champagne le procès-verbal de visite que le sieur Maillot, sous-ingénieur au département de Troyes, avait rédigé le 12 octobre de l'année précédente, parla des grosses réparations nécessitées par le défaut d'entretien de la maison curiale ; son rapport ne fut sans doute pas suffisamment motivé au gré du prêtre de la paroisse ; car celui-ci, le 22 avril 1780, écrivit au subdélégué pour récriminer contre l'adjudication des travaux du presbytère ; il profita de l'occasion pour lui recommander le *placet* d'un maréchal, de Trannes, qui désirait obtenir l'entrée gratuite de son fils à l'école royale.

Digitized by Google

L'achèvement de la demeure presbytériale était à peine effectué, quand éclata la Révolution.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

J'ai vu à Bruxelles, nous écrit M. Varin, dans le grand vestibule du bel hôtel-de-ville de cette capitale, un tableau peint sur toile et de de grande dimension ; il représente la bataille et défaite de l'armée d'Attila dans les plaines de la Champagne en l'an 451. Ce tableau peint par un artiste belge, M. Joseph Coomans, a été, il y a 30 ans, reçu au Salon de Paris (1848 ou 1849) ; je l'ai revu avec plaisir; cette mêlée prodigieuse de combattants qui se heurtent avec rage, est bien rendue, et exprime l'énergie que commandait le sujet. Je regrette qu'il n'y ait pas une reproduction lithographiée ou photographiée de cette page de notre histoire locale et gauloise.

* * *

L'inauguration du nouvel Hôtel-Dieu de Château-Thierry (Aisne) a eu lieu le samedi 19 juillet.

Le préfet et tous les fonctionnaires assistaient à cette fête, ainsi que M. Turquet, député de l'Aisne, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et les chefs du service des établissements de bienfaisance du ministère de l'intérieur.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler de ce nouvel hôpital, dont les plans ont été très remarqués au moment de l'Exposition universelle et qui est l'œuvre de M. Eugène Rouyer, architecte, né en 1822 à La Neuville-au-Pont près de Ste-Ménehould (Marne).

Adolphe Varin.

* * *

Un Louis XVII inconnu. — En feuilletant des liasses des Archives modernes administratives de la Marne contenant les rapports de police de la Restauration, nous avons trouvé un dossier relatif à un prétendu Louis XVII. L'aventurier mérite d'être signalé.

Le 27 mars 1821, M. de Bréville, sous-préfet de Vitry-le-François, écrivait à son préfet que la gendarmerie venait d'arrêter à la Chaussée un vagabond se disant Louis XVII. Le sous-préfet, en relatant ce fait, le présente comme un homme de petite taille, à la tournure militaire, disant avoir servi, mais il refusa tout d'abord de fournir aucun renseignement personnel. Seulement à peine incarcéré, il adressa des lettres à la duchesse de Berry, au duc d'Orléans, à la duchesse de Saint-Leu et au chef du Gouvernement français. On saisit sur lui une proclamation au peuple français, conçue dans les termes les plus violents contre Louis XVIII. Il s'empressa aussi d'écrire au général Braun, commandant de Landau, pour lui réclamer les arrérages de son dernier trimestre, en y joignant quittance datée du 11 août et signée : « Simon Loritz, capitaine, à la suite. »

Digitized by Google

L'interrogatoire permit, en y ajoutant les renseignements particuliers de l'administration, de reconstituer la biographie de ce bizarre prétendant (15 mai).

Il serait né le 31 avril 1756 à Paris et les révolutionnaires l'auraient fait enlever deux jours après, sans même qu'il fut baptisé ; il aurait été déposé à Landau devant la porte du sieur Loritz, musicien au régiment de Deux-Ponts, dans un berceau contenant mille louis, des bijoux ayant appartenu à la reine et autres objets précieux. Loritz l'adopta et lui donna son nom. Devenu aide de camp de Kellerman, il plaça l'enfant à l'école militaire de Liancourt d'où il passa successivement à celles de Saint-Cyr et de Fontainebleau pour sortir en 1806 comme sous-lieutenant au 1er régiment d'infanterie légère. Il servit pendant tout l'Empire ; devint capitaine au 8e de la même arme et fut décoré sur le champ de bataille de Leipsick. Le retour des Bourbons l'exaspéra ; il chercha à entrer dans un bataillon colonial et fut incorporé au dépôt du 62e à Blaye. Le premier à Bordeaux, il arbora la cocarde tricolore aux Cent-Jours et alla après Waterloo réjoindre son frère, François Loritz, officier en garnison à Dieppe. Alors commença une véritable vie de vagabondage. Loritz songea d'aller se battre dans l'Amérique du Sud, puis par haine pour la France, il parvint à se faire nommer capitaine à la suite dans l'armée bavaroise. C'est à Munich qu'il rédigea son manifeste au peuple français pour revendiquer la couronne. Il résida successivement dans plusieurs villes de nos départements de l'Est et se montra tellement exalté qu'à deux reprises il fut enfermé dans l'asile des aliénés de Nancy. Mis en liberté en 1820, il erra quelque temps en Alsace parlant hautement de son projet et prit enfin le chemin de Paris. C'est alors qu'il fut arrêté à La Chaussée. Le sous-préfet en transmettant ce résumé à son chef hiérarchique, insiste sur son exaltation, sur « sa férocité, » et il résume sa pensée par ces mots : « Si c'est un fou, c'est un fou à la manière de Louvel. C'est un fanatique qui n'attend qu'un vieux de La Montagne. »

Dans un interrogatoire plus détaillé, Loritz dit nettement qu'il fut enlevé par les agents de la Révolution qui, dès 1786 songeaient à détruire la monarchie en supprimant ainsi le Dauphin ; il y décrit l'un des objets contenus dans son berceau : un collier fait avec des cheveux du roi et de la reine, fermé par une agraffe d'or à leurs chiffres ; il le portait au cou, mais il lui fut volé, à Vérone, dans une malle en 1807. Il y raconte aussi qu'un jour rencontrant Louis XVIII dans sa voiture, place Louis XV, il porta la main à son chapeau, entraîné par le mouvement de la foule, mais s'arrêta : « Je portait, ajouta-t-il, un chapeau de feutre blanc que j'avais fait faire exprès pour venir à Paris. »

Le 22 mai, le sous-préfet insiste vivement sur le danger qu'il pourrait y avoir à laisser un pareil maniaque en liberté. Le directeur général de la police partagea complètement ses vues. Le tribunal de Vitry avait rendu dès le 24 avril, sur la demande de la famille, un jugement d'interdiction et l'administration décida que Loritz serait

Digitized by Google

pour la troisième fois renfermé à la Malgrange près Nancy, en recommandant une surveillance exceptionnellement sévère, reconnaissant qu'il y avait tout à craindre d'un maniaque aussi dangereux. (4 juin 1821). B.

* * *

Bonne note à relever dans le *Polybiblion* sur la signature B. de F. qui dissimule un des plus savants collectionneurs champenois : — « Bedigis (François-Nicolas), né à Servon (canton de Ville-sur-Tourbe), le 1er avril 1738, mort à Paris le 12 mars 1815. Son corps fut par suite de l'occupation de Paris par les armées alliées, cinq jours sans pouvoir être inhumé. Son portrait dessiné par C. L. Desrais a été gravé par Draper, in-folio. Il était professeur de l'Académie Royale d'écriture et juré expert des actes contestés en justice.

« Bedigis a publié : *L'Art d'écrire démontré par des principes approfondis*. Paris, Jean Bâtard, 1768, in-folio. — *Les agrêments de l'écriture ou l'exposition du goût des Français sur l'art d'écrire*. Paris, 1770, in-folio. — *La fille philosophe*, conte moral, 1772, in-12. — *Discours lu à l'ouverture et séancep ublique de l'Académie royale d'écriture*, Paris, 1774, in-12.

« J'ai lu quelque part qu'un éloge de Bédigis a été fait après sa mort au bureau académique d'écriture.

« On peut consulter sur Bédigis l'*Almanach historique de la Marne*, 1861, par Guérard (article Servon) ; et la *Statistique historique du département de la Marne*, par le même. Bédigis reliait lui-même ses livres qu'il rognait avec un canif ; il les couvrait de parchemin et ornait ensuite la couverture de dessins à la plume qui sont très-réguliers et originaux. Ses livres portent sur la marge des annotations de sa main.

« Je possède un ouvrage en trois volumes qui porte son *ex-libris* et des notes de sa main : chacun des trois volumes est couvert en parchemin et orné de curieux dessins à la plume, remarquables aussi par son uniformité. L'un des dessins mériterait d'être reproduit comme curiosité bibliographique.

« La famille Bédigis existe encore en Champagne. Un prêtre de ce nom doit habiter Châlons. »

* * *

M. Depeyre, ancien garde des sceaux, vient de prononcer à Paris, dans une réunion populaire un discours très-applaudi dans lequel se trouve ce remarquable passage sur le bienheureux de la Salle et son Institut de Frères :

« Un jour, il y a deux siècles de cela, un prêtre de l'église de Reims,

Digitized by Google

dont le cœur débordait de tendresse pour les misères humaines, appela auprès de lui quelques jeunes gens dont il connaissait le dévouement et la charité. Voulez-vous, leur dit-il, vous consacrer avec moi à l'instruction gratuite des enfants du peuple ? Si vous consentez à me suivre, voici ce que je vous propose :

Vous quitterez, pour ne plus y revenir, le foyer domestique ; vous renoncerez à toutes les joies, à tous les plaisirs, à toutes les affections de ce monde ; vous vous dépouillerez, comme je l'ai fait moi-même, des biens que vous pouvez posséder, en les abandonnant à vos parents ou en les distribuant en aumônes ; vous entrerez ici pauvres et vous y demeurerez toujours pauvres ; vous abdiquerez jusqu'à votre nom de famille pour mieux marquer que vous ne vous appartenez plus ; vous revêtirez une robe de bure grossière qui excitera peut-être les railleries de la foule jusqu'à ce que la foule ait appris par vous à la connaître et à la respecter ; vous resterez à jamais les plus humbles serviteurs du peuple et vous consacrerez toute votre vie à aimer ses enfants et à les instruire. La pauvreté, l'obéissance, le renoncement, les humiliations, les sacrifices, voilà ce que je vous offre ; mais Dieu est au bout !

Les disciples s'inclinèrent devant la parole du maître ; l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes était fondé.

A peine l'abbé de la Salle avait-il commencé à Reims sa généreuse entreprise que le bruit s'en répandit au dehors. On disait des merveilles de ces nouvelles écoles, du dévouement des maîtres, de leur habileté, du succès de leurs méthodes, et bientôt un curé de Paris, le curé de Saint-Sulpice, suppliait l'abbé de la Salle de venir tenir dans sa paroisse ce qu'on appelait alors une école de charité.

Nous sommes ici, messieurs, sur le terrain des premières conquêtes de l'abbé de la Salle. Les premières écoles qu'il a fondées à Paris, vous pouvez voir d'ici où elles se trouvaient : l'une était dans la rue du Bac, l'autre dans la rue Saint-Placide, la troisième un peu plus loin, rue Princesse ; enfin, le premier noviciat qu'il a ouvert était à quelques pas de l'enceinte où nous sommes, aux premières maisons de Vaugirard. Et il semble que les hommages rendus ce soir à une mémoire vénérée empruntent quelque chose de plus aux souvenirs qui nous entourent.

A peine ces premières écoles étaient-elles fondées que les Frères eurent à soutenir une lutte redoutable.

Il y avait à Paris pour l'instruction primaire des maîtres d'école et des maîtres écrivains qui formaient une double corporation. Longtemps ils s'étaient fait la guerre, les maîtres écrivains prétendant que les maîtres d'école n'avaient pas le droit d'apprendre à écrire. Mais, dès que les Frères eurent ouvert leurs écoles, les vieilles hostilités cessèrent entre les deux corporations rivales, elles se réunirent pour expulser les nouveaux venus, et aussitôt commença contre l'abbé de la Salle une longue série de persécutions. Les maîtres d'écoles et les

Digitized by Google

maîtres écrivains avaient comme corporation toute une charte de privilèges, ils saisirent les tribunaux de leurs plaintes ; le Grand Chantre de l'église de Paris qui avait sur les écoles une juridiction spéciale, le Châtelet, le Parlement, furent plusieurs fois appelés à rendre des arrêts.

Comme les élèves affluaient de toute part chez les Frères, leurs adversaires disaient à ceux-ci : « Vous recevez dans vos écoles de charité des enfants dont les familles ne sont pas véritablement pauvres. » Cela voulait dire : Vous avez trop d'élèves !

Les adversaires ajoutaient : « Vous enseignez trop de choses aux enfants des pauvres, vous leur donnez des connaissances que leurs pères n'ont pas, et, ce que les pères ignorent, les enfants n'ont pas besoin de le savoir. » Cela voulait dire : Vous enseignez trop bien !

Et pour que vous ne doutiez pas de mes paroles, voici, messieurs, entre autres documents judiciaires, une sentence du Châtelet, du mois d'août 1704, qui condamne Jean-Baptiste de la Salle, prêtre, docteur de Sorbonne, se disant Supérieur des écoles chrétiennes, en cinquante livres d'amende, et qui lui enjoint « *de ne recevoir dans les escolles de charité que des enfants dont les pères sont véritablement pauvres, auxquels enfants il ne sera enseigné que des choses proportionnées à la qualité de leurs pères.* »

***

Châtillon-sur-Marne est une de ces petites villes dont le nom a jeté un grand éclat au Moyen-Age, en raison de la célébrité du nom de ses anciens seigneurs. La famille des seigneurs de Châtillon, remontant aux temps carlovingiens, a fourni à l'Eglise, à l'armée, à l'Etat, durant plusieurs siècles, des hommes distingués.

Plusieurs de ses membres ont été revêtus de charges et dignités des plus élevés ; l'épiscopat, la pourpre romaine ou plutôt le pontificat suprême, et les autres dignités ecclésiastiques ont été le partage des uns ; les titres de vidame, de chevalier, de capitaine, et même celui de connétable, ont été portés par d'autres ; enfin des alliances ont eu lieu avec des familles souveraines, qui ne jugeaient pas indigne d'elles de s'unir avec de simples possesseurs de fiefs, tenant honorablement un rang distingué dans la société de ce temps.

La châtellenie de Châtillon, ainsi que l'a dit un ancien chroniqueur, comprenait plus de 800 fiefs ; plus tard, une prévôté royale y fût établie ; ensuite un bailliage royal assez étendu, puisqu'il comprenait plus de soixante villages, bourgs et même plusieurs villes des environs.

Jusqu'à l'époque de la Révolution française de 1789, la ville de Châtillon jouissait donc d'une certaine célébrité, tant en raison de l'étendue de son bailliage que de la réputation de ses juges, procureurs et avocats, magistrats, officiers publics ou royaux ; des notaires et tabellions, et des différents employés fiscaux, seigneuriaux et autres.

Digitized by Google

Les marchands et artisans devaient aussi tirer profit de l'aisance de la magistrature et de la bourgeoisie qui l'entourait.

La Révolution avec ses mesures, les unes salutaires, les autres moins équitables, vint changer le sort de la prospérité de cette ville, en quelque sorte privilégiée, de trente à quarante titulaires d'offices, de judicature ou autres, qui y résidaient, il ne restait en fonctions qu'un simple juge de paix, son greffier, un ou deux huissiers, deux notaires et un receveur d'enregistrement.

La réputation et la position de ces anciens magistrats, de ces jurisconsultes, de ces fonctionnaires, ne pouvaient se soutenir longtemps. Les noms des Moreau, des Neveux, des Godinot, des Féval, Delacroix, Forzy, Héloin, Hocquet, Ledieu, Frontigny, Petit ; les Lemaître, Lesueur, Le Blanc, Haiquart ; les Langevin, Rousset, et tant d'autres ; plus tard encore, dans l'armée, les généraux Gaussart, Verrier, les capitaines Gaudron, Verrier, etc. ; dans l'Eglise, les vénérables abbés Legivre, Camiat et Bouquignaud, sans compter leurs prédécesseurs. Ces noms disons-nous, quoique conservés avec un soin respectueux dans la mémoire des habitants de la cité, ne pouvaient plus refléter qu'un faible souvenir de la célébrité passée. C'était un regret pour ceux qui aiment à voir revivre et honorer les hommes utiles à leur pays, et à constater la marche et le progrès du labeur et de l'intelligence de chacun.

L'auteur de l'*Histoire de Vandières*, recherchant dans le passé glorieux de Châtillon des renseignements pour son ouvrage, rapporte une aphorisme ancien ainsi conçu : « Chastillon est moult noble chose, et des plus noble nom, etc., etc. (*Histoire de Vandières*, page 20). Il se demanda ensuite ce qu'il reste de cette splendeur, de cette ancienne célébrité, sinon des souvenirs un peu vagues.

Nous venons d'indiquer, pour l'époque qui nous précède, quelques-uns des noms dont s'honore le pays.

Aujourd'hui que ceux qui, comme nous, ont souci de conserver ce que le passé renferme de bon et d'honorable se rassurent ; qu'ils se réjouissent !

Le nom de Châtillon va retentir au loin, et aussi les grandes qualités de l'un de ses plus illustres enfants seront mieux connues, non-seulement dans le pays, mais dans la contrée et dans toute la nation française.

A l'appel éloquent et aux démarches actives de Mgr Langénieux, le culte rendu près de Rome au bienheureux Urbain II sera, nous l'espérons, rétabli dans la contrée qui a vu naître ce grand pape, tout Français de cœur et Châtillonnais par droit de naissance.

L'œuvre pour la statue monumentale qui va s'élever à côté des ruines de l'ancien château est en cours d'exécution : une première solennité l'apprendra sous peu à un public attentif à l'action du comité formé dans ce but.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas anticiper sur les faits, ni entrer dans d'autres détails ; à d'autre reviendra ce soin.

Il ne paraît pas douteux que la ville de Châtillon ne se joigne avec empressement aux nombreux souscripteurs qui veulent consacrer, par un monument digne du sujet et remarquable par sa position, un souvenir durable du glorieux promoteur et du ferme appui des faits les plus importants de l'histoire du moyen-âge.

Il n'est pas croyons-nous, un habitant de cette ville et des localités environnantes qui ne veuille apporter son obole et son concours à une œuvre plus patriotique encere que religieuse, et qui, si Dieu le veut, déjà revêtue des plus hautes approbations, bénie par le Saint-Père, sera le présage d'une nouvelle prospérité pour le pays. LEGRAS.

(*Courrier de la Champagne*).

* * *

L'ÉGLISE DE MOURMELON-LE-GRAND, SA CHAIRE ET SON AUTEL. — L'église de Mourmelon-le-Crand est un des beaux monuments religieux du diocèse. Elle a été restaurée et agrandie du temps de l'Empire, avec autant de soin que de science par M. Poisel, architecte à Châlons-sur-Marne. Elle domine au loin par sa flèche aussi belle que hardie, et semble le point de ralliement de ces nombreuses phalanges de soldats qui s'exercent au noble et dur métier des armes.

Ceux qui l'ont visitée ont pu admirer la beauté de sa nef, la légéreté et l'élégance de ses colonnes. Dans l'ensemble rien ne heurte le regard, tout y est pur. correct. Les caractères généraux du style gothique du XIIIe siècle se retrouvent jusque dans les moindres ornements de cet édifice et le sentiment religieux vous saisit sous ce magnifique abri de la foi.

Dans cette délicieuse église qui s'embellit tous les jours par les soins de M. l'abbé Gérardin, dont la modestie n'a d'égal que son zèle éclairé, on s'arrête agréablement surpris devant une chaire monumentale, en pierre, placée entre deux colonnes. Avec son double escalier monolithe, ses sculptures variées, cette chaire apparaît comme une resurrection de ces merveilleux jubés, barrière admirable entre le Saint des Saints et le peuple fidèle, que le vandalisme moderne a trop souvent fait disparaître.

On quitterait à regret ce bijou d'architecture, si les yeux ne se reposaient aussitôt sur un beau travail justement apprécié et faisant le plus grand honneur aux artistes qui l'ont exécuté, MM. Forgeot, de Bar-le-Duc. C'est le nouveau maître-autel érigé naguère et dont l'impérieuse nécessité se faisait sentir. Nous ne louerons pas cette merveille de bon goût et d'une grande richesse de sculpture. La blancheur de la pierre est si pure et si éclatante que l'œil le plus exercé s'y tromperait. On se croirait en face d'un monument en marbre de Carrare. Il faut le voir cet autel surmonté de ses trois flèches splendidement ouvragées. D'une proportion parfaitement harmonisée avec l'édi-

Digitized by Google

fice, elles sont reliées entre elles par une galerie à jour d'un effet ravissant. Les flèches de côté, moins élevées que leur sœur aînée du du milieu, abritent les statues des apôtres Pierre et Paul, colonnes de l'Eglise romaine. Le tombeau est orné de trois excellentes statuettes polychromées, celles de saint Laurent, patron de la paroisse, et des deux évêques qui sont venus apporter la foi dans nos contrées, saint Memmie et saint Remi. Deux anges debout aux extrémités, et soutenant chacun un candélabre à sept branches, complètent l'ornamentation et ajoutent encore à sa beauté. La porte du tabernacle, de cuivre doré, offre, en relief, la douce image du bon pasteur chargeant sur ses épaules la brebis égarée. Au-dessus de la grande exposition, chef-d'œuvre de hardiesse, qui domine le tabernacle, figurent les quatre Evangélistes avec leurs attributs. Ils forment une garde d'honneur au pied d'une statue du Sacré-Cœur de Jésus, qui, les mains étendues, invite les hommes à venir à lui.

Pour ne rien oublier, il est utile d'indiquer que les gradins sont une heureuse imitation de ceux de l'autel principal de Notre-Dame de Châlons. Leurs sculptures présentent avec une vérité saisissante la gerbe de blé et les pampres chargés de raisin, symbole de l'auguste sacrifice de l'Eucharistie.

Je ne saurais terminer sans avouer que les verrières du fond de l'abside m'ont paru peu dignes de la petite basilique du camp de Châlons. Elles donnent aussi une lumière trop diffuse. L'autel gagnerait singulièrement à être vu dans le jour mystérieux que laissent à nos anciens sanctuaires leurs vitraux, si riches de ton et si harmonieux d'ensemble. (*Journal de la Marne*).

* * *

L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ « LA FRATERNELLE RÉMOISE. » — Dimanche a eu lieu l'excursion organisée par la Société philantropique *la Fraternelle*.

Trente membres, sous la direction de M. le docteur Doyen, sont partis à cinq heures du matin et se sont dirigés vers le mont de Berru, principal but de la promenade.

La conférence a commencé au sortir de Cernay. M. le docteur Doyen fit remarquer en cet endroit que la couche crayeuse se trouvait immédiatement sous la terre végétale, et qu'au fur et à mesure de l'élévation de l'altitude, les couches sableuses, ligniteuses, argileuses et marneuses se trouveraient successivement superposées. En effet, la conformation géologique des différents monticules a pu être examinée et les excursionnistes ont pu se rendre compte de la composition des tertains secondaires et tertiaires. Il a été facile de préciser par l'étude des couches et des teintes qu'elles possédent les périodes marines, lacustres et encore marines pendant lesquelles le mont de Berru s'est trouvé submergé. Pendant la période lacustre, ce n'était qu'un îlot, et par suite de l'écoulement des eaux, il a formé un vaste plateau, recouvert ensuite par les eaux pendant la seconde période marine et enfin est arrivé a prendre la configuration actuelle.

Digitized by Google

Les ressources que l'industrie a pu tirer de l'exploitation de ces terrains crétacés, ligniteux, sableux et marneux ont été démontrées. Le phénomène de la combustion instantanée par la transformation des sulfures en sulfates a été expliqué d'une manière complète et les produits de cette combustion ont été examinés.

La pluie, qui a commencé à tomber vers neuf heures, n'a empêché ni l'excursion, ni la constatation. M. Doyen devait relier entre elles ces diverses constatations et les expliquer au mont Trio, point culminant du mont de Berru, l'un des plus beaux points de vue qui existent autour de Reims. La brume n'a permis aucune observation.

Les différents spécimens de la flore du bois de Berru ont été également étudiés dans leurs caractères et dans les ressources qu'ils offrent soit à l'agriculture, soit à la médecine.

M. Bostaux a fait remarquer aux excursionnistes un fossé assez profond, creusé vers 1550, d'après les ordres de MM. Godinot et de Pouilly, qui avaient l'intention d'y établir un réservoir d'eau pour l'alimentation de la ville de Reims.

L'essai fut, non pas infructueux, mais le résultat insuffisant, la quantité d'eau obtenue dans la saison pluvieuse ne s'élevant qu'à 280 ou 300 hectolitres par jour et se trouvant de beaucoup amoindrie pendant les grandes chaleurs.

Les excursionnistes sont ensuite descendus à Nogent. A la suite d'un frugal déjeuner, M. le docteur Doyen a résumé la conférence faite sur le terrain ; puis, passant à l'étude de l'époque antidiluvienne, il a rappelé les travaux de vulgarisation de M. Figuier et soumis des ossements d'animaux antédiluviens et ceux d'animaux de même espèce qui existent actuellement. Les proportions si différentes de ces deux races ont étonné l'auditoire. Des pétrifications de plantes et ligneux ont été soumises et entre autres un bel échantillon de lignite.

M. Bostaux a prix ensuite la parole et donné connaissance d'un travail très-remarquable qu'il a fait au point de vue des mœurs, des armes et des habitations de la race celtique.

En faisant faire des fouilles dans ses propriétés, M. X... a trouvé des fragments de poteries celtique, de haches en silex brut et en silex poli, de cailloux polis à l'exception d'une face plate qui ont dû servir à broyer le grain à une époque où l'on avait que des procédés fort primitifs.

Par l'étude des restes de ces habitations, M. Bostaux a pu reconstituer leur forme et leurs dimensions, décrire l'intérieur, expliquer même certains usages des premiers habitants de notre contrée.

Ce travail, fait par M. Bostaux, témoigne, de la part de son auteur, de la persévérance, une volonté de s'instruire et le désir de mettre à jour de nouvelles richesses. Il se propose de faire de nouvelles fouilles et a promis de tenir la Société au courant du résultat de ses recherches.

Digitized by Google

Cette excursion, qui n'a été qu'un essai, promet par le résultat obtenu, d'être suivie d'autres, dirigées sur d'autres points des environs de Reims, et qui seront aussi agréables et instructives que la première. (*Courrier de la Champagne*).

***

En labourant chaque année, un champ qui lui appartient, situé à Rigny, canton de Marcilly-le-Hayer, lieu dit le chemin de la Fosse, près les Vignes-d'Enfer, M. Paulentru avait remarqué que le sol, à un certain endroit, résonnait et sonnait le creux. Cette année, il eut l'idée de fouiller à cet endroit, avec une bêche. Après avoir creusé à un mètre de profondeur, et enlevé 66 centimètres de terre labourable et 34 centimètres de craie, il découvrit une sorte de tombe, en forme de fosse entourée moitié de craie et moitié de pierres sèches. Au centre se trouvaient des débris d'ossements. Après avoir enlevé la terre qui les entourait, il dégagea deux os d'avant-bras minces, délicats et fluets, ayant une longueur de 12 à 13 centimètres.

A peine M. Paulentru eut-il palpé ces deux avant bras que trois bracelets (au total six) en cuivre vert de grisé, s'échappèrent de chaque avant-bras. Ces bracelets qui paraissent appartenir à l'époque mérovingienne, ont chacun 7 centimètres de longueur et 3 centimètres 50 millimètres de largeur. Il y a tout lieu de croire qu'ils ornaient des bras de femme. Sur le côté extérieur de chaque bracelet sont gravées douze séries de chacune six striures séparées les unes des autres par un trait placé à égale distance de chaque série. Les deux bracelets les plus éloignés de chaque poignet sont de forme arrondie, tandis que chaque bracelet le plus rapproché du poignet, est sensiblement équarri aux angles, pour contenir les deux autres. La dénomination de chemin de la Fosse, affectée à la portion du territoire de Rigny-la-Nonneuse, où a été faite la fouille en question, semble indiquer qu'un cimetière existait jadis en cet endroit.

***

M. Dursus, fils de M. Dursus qui habite près de Sézanne et de Mlle Daru, vient de mourir à Paris ; lieutenant-colonel du 20e chasseurs et officier de la Légion-d'honneur, il allait passer au mois d'août à la tête d'un régiment. Il laisse deux sœurs, l'une mariée au vicomte de Villiers, membre du Conseil général de la Marne; l'autre, veuve du baron de l'Espée, préfet de la Loire, assassiné à Saint-Etienne dans une émeute peu après la Commune. Son corps a été transporté à Sézanne.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FARMOUT.

Digitized by Google

LES

OPÉRATIONS ÉLECTORALES DU TIERS-ÉTAT

DANS LE BAILLIAGE DE VITRY-LE-FRANÇOIS POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE 1789.

(Documents inédits tirés des Archives communales de Rethel).

Le Bailliage de Vitry-le-François était l'un des plus considérables de la province de Champagne puisqu'il embrassait un territoire s'étendant de Rocroi dans les Ardennes à Saint-Dizier dans la Haute-Marne. L'origine de ce vaste ressort, ses bizarres morcellements, ses démembrements successifs, intéressent au plus haut point l'histoire judiciaire et administrative de la province ; mais il s'agit ici de retracer l'ensemble des opérations électorales qu'y provoqua la réunion des Etats généraux dans les derniers jours de son existence : ce fut en effet la dernière fois qu'il apparut comme division du royaume, quand s'ouvrit cette mémorable année de 1789.

Les grandes recherches de M. Léonce de Lavergne et de M. Alexis de Tocqueville sur cette période de notre histoire, les laborieuses études qu'y consacre actuellement M. Taine, ont surtout pour base les pièces originales. L'appel de ces savants a provoqué de toute part la publication de pièces inédites concernant les préliminaires, le mouvement et les suites de la révolution. En 1869, M. Henri Paris mit au jour les cahiers du Bailliage de Reims, en les accompagnant d'une introduction historique et des notes les plus curieuses [1] ; — en 1872, parut à Laon un recueil analogue pour le Bailliage de Vermandois, contenant les procès-verbaux, doléances, cahiers et documents divers, publiés par la Société Académique de cette ville et annotés par M. Edouard Fleury [2]. Le Bailliage de Vitry mérite une semblable publication, dont les éléments épars sont d'autant plus difficiles à réunir que son étendue était des plus considérables : où retrouver par exemple les cahiers rédigés par ses 660 paroisses rurales et par ses onze villes dans leurs as-

1 *Les Cahiers du Bailliage de Reims aux Etats-Généraux de* 1789, par Henri Paris, avocat. In-8°, Reims, Dubois, 1869.

2. Un fort volume in-8° de 495 pages. Laon, Impr. H. de Coquet, 1872.

Digitized by Google

semblées primaires? M. Hérelle[1] indique aux Archives de Vitry la présence de 150 procès-verbaux seulement, relatifs aux réunions du bailliage particulier de Vitry, mais où sont déposés les cahiers de doléances des communautés comprises dans les bailliages secondaires de Sainte-Ménehould, Epernay, Saint-Dizier et Fismes? Comment reconstituer la liste des députés élus en des pays si éloignés les uns des autres? Leurs noms ont été souvent défigurés et leurs titres omis, graves irrégularités que les pièces originales pourraient seules rectifier. Enfin, quel intérêt n'offrirait pas un tableau d'ensemble résumant les vœux émis dans le dernier village, portés à l'assemblée secondaire, ratifiés à Vitry, et transmis à Versailles par les élus des trois ordres. Ces élus eux-mêmes ne sont pas suffisamment étudiés : nous savons qu'ils furent Messieurs David *de Ballidart*, syndic de la noblesse à Vitry, et le comte *de Failly*, demeurant au château des Conardins près Epernay, pour l'ordre de la Noblesse ; pour le Clergé, Messire *Nicolas Dumont*[2], curé de Villers-devant-le-Thour (Ardennes), et Messire *Jacques-Antoine Brouillet*, curé d'Avize (Marne) ; et enfin pour le Tiers-Etat, *Dubois de Crancé*, ancien mousquetaire et seigneur de Balham (Ardennes) ; *Pierre-François Barbier*, lieutenant général de Vitry, *Remy Lesure*, lieutenant au siége de Sainte-Ménehould, et *Poulain de Boulancourt*, maître de forges près Mézières. Ces huit personnages, élus à trois degrés par une vaste région, porteurs des vœux d'une partie de la Champagne, sont presque des inconnus dans nos biographies locales ; et cependant leurs antécédents, leur rôle, leurs actes pour-

1 M. Hérelle a bien voulu m'indiquer, dans une lettre du 23 juin 1878, les pièces des Archives de Vitry qui se rapportent aux élections de 1789 : ces pièces originales et authentiques se composent des procès-verbaux et des cahiers des trois ordres ; les papiers de M. de Torcy s'y trouvent. — La *Revue de Champagne* (juillet 1879, p. 59) annonce que M. Hérelle vient de publier, chez l'éditeur Champion, les *Documents inédits sur les Etats généraux de* 1482 *à* 1789, *tirés des Archives de Vitry-le-François*. Cet ouvrage répond au vœu exprimé plus haut, et sa publication intéressera vivement l'histoire politique et judiciaire, si longtemps inexplorée, de l'antique bailliage : rien n'est plus curieux que ces textes et plus instructif que leur analyse.

2. Ce curé, docteur en théologie de l'Université de Reims, était né dans cette ville le 21 février 1732, et obtint sa paroisse en 1761. Il acquit une grande popularité dans le clergé des campagnes, due suivant les notes manuscrites de M. Lacatte-Joltrois à l'opposition qu'il fit à l'archevêque de Reims. — Il fut élu simultanément dans les bailliages de Reims et de Vitry, mais opta pour ce dernier dont dépendait sa paroisse. Il prêta serment à la Constitution civile du Clergé le 3 janvier 1791. Il mourut à Reims le 21 uillet 1806, après avoir quitté sa cure en 1794.

Digitized by Google

raient éclaircir bien des détails de l'histoire de cette époque si mouvementée et si ardente. Cette grande époque on ne l'approfondira, on ne l'appréciera équitablement qu'en la faisant revivre par ses documents originaux.

Il faut citer, comme sources imprimées, quelques pages de l'*Histoire de Vitry*, par l'abbé Boitelle [1], de l'*Histoire de Sainte-Ménéhould*, par M. Buirette [2], des *Recherches sur la Champagne* par M. de Torcy [3]; et surtout les *Archives Parlementaires* de MM. Mavidal et Laurent [4], qui ont publié les listes des comparants et les cahiers des trois Ordres du Baillage de Vitry. Les récits que ces auteurs ont consacrés aux élections de 1789 et les textes qu'ils ont mis au jour forment la base du travail, qu'il faudrait poursuivre maintenant dans les archives de chaque localité. Comme contingent des plus précieux, les chercheurs devront consulter les registres des municipalités, où se retrouvent, avec leurs détails authentiques, et pour ainsi dire avec leur physionomie propre, les comptes-rendus des opérations électorales. Un exemple en fera saisir l'intérêt et pourra provoquer partout des recherches analogues: voici les documents contenus dans le registre des Délibérations du Conseil de Rethel en 1789 [5].

Ce registre contient les procès-verbaux de quatre séances relatives aux Etats généraux; les trois premiers ont surtout un intérêt local, le quatrième au contraire renferme une pièce du plus haut intérêt, offrant un résumé succinct des réunions de Sainte-Menéhould et de Vitry, et qui, à raison de cette importance historique, mérite d'être intégralement réproduit.

I

Le 18 Février 1789, le Conseil est convoqué pour solliciter du gouvernement une députation spéciale de Rethélois aux Etats généraux; un mémoire fort intéressant est rédigé dans ce but, et il est décidé que le maire sera député à Paris pour en assurer la réussite. — Les Lettres de convocation voulaient

1. In-12, Châlons 1841, p. 215 à 218.
2. In-8°, Sainte-Menéhould, 1837, année 1789, p. 525 à 528.
3. In-8°, Troyes, 1832, p. 407 à 486.
4. In-4°, Paris, volume paru en 1870, p. 195 à 234 et p. 714 à 720.
5. *Archives communales de Rethel*, à l'Hôtel-de-Ville. Délibérations du Conseil. 35e registre allant du 19 Février 1784 au 1er Mars 1790. — Pièces sur les Elections du folio 81 au folio 88.

Digitized by Google

en effet que le Clergé et la Noblesse du Rethélois se rendissent à Vitry directement, et le Tiers-Etat à Sainte-Ménehould d'abord et à Vitry ensuite : la décision royale fut maintenue, mais le bailliage entier obtint une double députation.

II

Le 27 Février suivant, le Bureau délibère sur la convocation de la réunion primaire : ce jour même, Moulin, huissier à Ste-Menéhould, avait apporté aux officiers municipaux une assignation, par un exploit de son ministère, d'avoir à procéder aux différentes opérations préliminaires à la tenue des Etats, et de comparaître, le 10 mars suivant, au bailliage secondaire de Sainte-Menéhould. L'huissier avait remis les pièces officielles : Lettres du roi du 24 janvier 1789 avec le Règlement y joint, Ordonnance du Bailli de Sainte-Menéhould ; en outre, il avait laissé « *des projets de délibérations des corporations, des projets de procès-verbaux d'assemblée du tiers état, des notions pour servir d'instruction pour les cahiers des villes, bourgs et communautés.* » — Il est décidé que toutes les formalités seront remplies et l'assemblée générale des habitants de Rethel convoquée pour la rédaction des doléances et le choix des mandataires.

III

Le 7 Mars suivant, assemblée générale de la commune convoquée tant au son de la cloche que par des avertissements particuliers; elle se compose de 78 personnes présidées par le Maire assisté des échevins, du Subdélégué de l'Intendant, et du Procureur syndic, — Les principaux comparants sont les officiers du Bailliage et de l'Election, les avocats, les médecins, chirurgiens, apothicaires, huissiers, négociants, fabricants et bourgeois ; puis viennent les délégués des différentes corporations et communautés : boulangers, chapeliers, aubergistes, brasseurs, cordiers, cordonniers, couvreurs, jardiniers, maréchaux, tailleurs, tisserands, teinturiers, laboureurs, etc.[1] — Aussitôt que lecture fut donnée des pièces officielles, neuf commissaires furent désignés pour rédiger *le cahier de doléances, plaintes et remontrances;* ils vaquèrent à ce travail pendant deux jours et le firent signer ensuite par tous les assistants :

1. En 1790, la population de Rethel était de 5288 habitants. Les *corporations des gens de métiers* y étaient fort nombreuses et bien organisées.

Digitized by Google

il n'y eut de réserves que de la part des officiers du seigneur, le duc de Valentinois, pour lors possesseur du duché de Mazarin. — On élut ensuite à la pluralité des suffrages cinq mandataires pour porter le cahier à Sainte-Menéhould ; ce furent MM. Biarnois, maire, Le Roy, négociant, Vuillemet, avocat, Bournel, avocat, Bataille Grégoire, marchand, et Billaudel l'aîné, bourgeois. L'assemblée donna à ces députés « pouvoirs généraux et suffisants de proposer, remontrer, aviser et consentir tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume, et le bien de tous et de chacun des sujets de Sa Majesté. » Les six élus acceptèrent ladite commission et promirent de s'en acquitter fidèlement.

IV

Trois semaines après, les députés rendirent leurs comptes en ces termes à leurs concitoyens :

« *Conseil général dans lequel Monsieur Biarnois maire a rendu compte de la députation à Sainte-Menéhould, et de là à Vitry bailliage principal, pour la nomination des députés à Versailles pour la tenue des Etats généraux ; et de la dépense que cette députation avoit occasionnée.* »

Du Mardi 31 Mars 1789 les trois heure de relevée, le Conseil général de l'hôtel-de-ville convoqué en la manière accoutumée

. . . . . .

M. Biarnois maire a dit :

« Messieurs, nous vous avons priés de vous assembler pour vous rendre compte de la députation dont nous avons été chargés.

Nous avons été nommés par la commune de cette ville MM. Vuillemet, Bournel, Le Roy, Billaudel, Bataille et moi pour être ses représentans à l'assemblée du Bailliage de Ste Menhould, en execution de la lettre du Roy pour la Convocation des Etats généraux en datte du 24 Janvier dernier. Une indisposition survenue à M. Vuillemet l'a empêchée à remplir sa mission, les Cinq autres se sont rendus à Ste Ménéhould, l'assemblée générale ayant été convoquée le Mardi 10. Après la verification des pouvoirs de tous les Députés, il a été question de procéder à la réduction en un seul de tous les cahiers des différentes communautés formant le ressort du Bailliage,

Digitized by Google

mais le nombre des Députés qui se montoient à plus de 700 ne permettant pas de travailler en commun, M. le Président de l'assemblée a proposé de former sept Bureaux, et en même temps pour rendre le travail plus uniforme et mieux ordonné, il a été convenu que chaque bureau seroit composé à peu près du même nombre de paroisses prises dans un même canton, et dont les demandes seroient supposées avoir le même interest ; les sept arrondissements proposés ont été *Ste Ménéhould*, *Rethel*, *Vouzy*, *Mézières*, *Rocroy*, *Buxancy* et *Chateau-Porcien*. J'ai été nommé Président du Bureau de Rethel qui s'est trouvé composé d'environ quarante paroisses des plus voisines, en sorte que la plus grande partie des demandes portées dans les cahiers se trouvoient renfermées dans celui de la ville qui a servi de baze à notre travail. Les Bureaux ayant fini leur réduction, trois commissaires de chaque Bureau se rendirent chez M. le Président de l'assemblée à l'effet de réduire en un seul le cahier de chaque bureau ; cette seconde opération fut un peu plus difficille que la première, les interest se trouvant plus divisés, et quelque fois même opposés ; par exemple, Ste Ménéhould et Rocroy demandoient l'impôt territorial en nature, qui étoit rejetté par les autres Bureaux ; heureusement que toutes les propositions ont été décidées à la pluralité.

Le Règlement annexé à la lettre de convocation portoit que dans le Bailliage secondaire le nombre des Députés seroit réduit au quart, et que ce quart seulement se rendroit à l'assemblée du Bailliage principal ; avant de procéder à l'élection de ces Députés, on observa que chaque bureau étant formé des paroisses d'un même arrondissement, les Députés qui le composoient étaient sensés se connoître tous, et qu'il convenoit de laisser à chaque bureau le choix de ses Députés, en le proportionant au nombre des paroisses dont chaque Bureau étoit composé ; on observa de plus que les villes ayant de plus grands intérest à défendre que les communautés de campagne, il étoit juste que toute leur députation fut comprise dans le quart choisi pour être envoyé au Bailliage principal. Le Bureau de Rethel nomma 20 Députés et nous avons été tous les cinq de ce nombre. La députation totale du Baillage de Ste Ménéhould au Baillage de Vitry étoit de 179 Députés [1].

M. le Président convoqua l'assemblée généralle pour enten-

1. On trouve dans les *Archives Parlementaires*, *loco citato*, la liste des 176 députés du Bailliage de Ste-Menéhould, mais leurs noms sont en partie étrangement défigurés.

Digitized by Google

dre la lecture du cahier qui fut approuvé unanimement et signé de tous les Députés; chaque paroisse y trouva ses demandes et ses interests conservés ; les deux objets les plus importans pour la ville de Rethel étoient la conservation ou l'indemnité de son privilége relativement au sel et l'établissement d'un siege présidial. L'article concernant le privilège du sel qui se trouvoit commun à toutes les paroisses du Duché est entierement copié sur le cahier de la ville; l'établissement de Baillages Présidiaux par arrondissements de deux cent paroisses a été généralement demandé, et la petition particulière de notre Bureau a été que la ville de Rethel soit le siège des nouveaux Baillages demandés.

L'assemblée généralle des trois ordres s'est réunie à Vitry le 16 et après avoir entendu le discours de MM. les Présidents qui ont été tres applaudis, et qui tous tendoient à inspirer aux trois ordres l'union et la concorde, chaque ordre a procédé en son particulier à la vérification des pouvoirs de ses députés. Le lendemain on a prêté le serment et il a été célebrée une messe du St Esprit à laquelle les trois ordres réunis ont assistés. A l'issüe de la messe, le Tiers Etat s'étant retiré particuliérement, on annonça MM. les Députés de l'ordre de la Noblesse qui ayant M. le grand Bailly a leur teste vinrent déclarer que leur ordre renonçoit à tous privilèges pécuniaires et qu'il s'engageoit à contribuer en proportion de ses faculté aux charges de l'Etat [1]. Peu d'instants après, MM. du Clergé sont venus annoncer l'abandon de leur priviléges pécuniaires, le tiers état sensible comme il devoit l'être à ces preuves non équivoques du dévoüement et du patriotisme des deux premiers ordres de l'Etat a applaudi avec enthousiasme. Un grand nombre des Députés ont reconduits le plus loin possible MM. du clergé et de la noblesse et sur l'instant il a été délibéré qu'il seroit fait une députation à ces deux ordres pour lui exprimer la reconnoissance du tiers état, et lui témoigner combien il est touché de l'affection qu'ils viennent de lui montrer; cette députation fut présidée par M. le lieutenant général du Baillage de Vitry, Président de l'Assemblée : enfin le tiers état retiré dans sa chambre, on nomma 12 commissaires pour travailler à la réduc-

2. Les *Recherches* de M. de Torcy, p. 416, contiennent un récit et des procès-verbaux qui peuvent servir de contrôle à la relation du maire de Rethel. Ce dernier dit que la Noblesse rendit la première une visite au Tiers, le procès-verbal de la Noblesse porte que ce fut au contraire le Tiers qui la visita le premier.

Digitized by Google

tion en un seul des cahiers des cinq Baillages de *Vitry*, *Ste Menehould*, *Epernay*, *St Diziers* et *Fismes*. J'ai été nommé commissaire pour le Baillage de Ste Menéhould avec MM. Le Sure lieutenant général, Crancé de Balham, et Davanne de Buzancy; étant passé dans un Bureau particulier avec MM. les Députés des autres baillages, nous avons essayés de travailler à la réduction, mais après avoir entendu la lecture des cinq cahiers nous avons trouvés les demandes qui y étoient portées pour la plus grande partie très différentes et souvent même contradictoires; d'ailleurs MM. les Commissaires tenant beaucoup à la rédaction et au style de leurs cahiers et aucuns ne voulant faire le sacrifice de leurs phrases nous avons reconnus l'impossibilité de faire un ouvrage qui eut de la liaison, de l'ordre et de la clarté; aussi le cahier informe que nous avons présentés à l'assemblée rempli d'idées incohérentes et de contradictions a excité des reclamations généralles. Différents membres firent des motions touttes tendantes à la réformation du cahier, en proposant des moyens d'y procéder, mais la crainte de retenir plus longtemps les Députés des campagnes, dont la dépense étoit extrêmement onéreuse aux communautés, et le désir que l'assemblée avoit de faire cesser les réclamations des Députés des différents baillages qui annonçoient ne pouvoir rien changer aux termes de leurs cahiers, ont fait prendre une détermination plus simple, et il a été décidé à la pluralité que les cinq cahiers des cinq baillages seroient transcripts à la suite les uns des autres et qu'ils seroient signés par les commissaires, qu'il seroit pris acte de cette délibération dans le procès verbal qui seroit pareillement signé de MM. les commissaires, ce qui a été executé; il est vrai que par cet arrangement le veu du reglement n'a pas été rempli, mais aussi chaque Baillage est assuré de voir ses demandes portées à l'assemblée des états sans avoir été dénaturées [1].

1. Ce récit du maire de Rethel est confirmé par le procès-verbal de la séance du 20 mars 1789 rapporté à la page 465 des *Recherches* de M. de Torcy. Il demeure certain qu'on ne put fondre en un seul les cahiers des cinq bailliages. Toutefois les *Archives Parlementaires* ont donné (p. 211) le *Cahier général du Tiers état de Vitry*, d'après un manuscrit des *Archives Nationales*, portant la date du 30 mars 1789. A dix jours d'intervalle, après le départ des députés venus de loin, s'est-on ainsi déjugé plus facilement, ou bien a-t-il fallu bon gré mal gré obtempérer à la règle d'un cahier unique par bailliage? C'est là un problème que l'examen approfondi des papiers originaux pourrait seul élucider. Au surplus, dans ce document les vœux de Vitry, d'Epernay et de Sainte-Ménéhould sont énoncés séparément lorsqu'il y a divergence entre eux. Voir p. 257, le volume de M. Hérelle, qui explique ce point.

Digitized by Google

On procéda ensuite à la nomination des Scrutateurs qui devoient vérifier les scrutins, et à la nomination des députés : le choix tomba sur MM. *Le Sure* lieutenant général du Baillage de Ste Menéhould, *Crancé* seigneur de Balham, *Barbier* lieutsnant général du Baillage de Vitry, et *Poulain de Boutancourt* maître de la forge des Mazures.

Voici, MM., le compte que nous avons à vous rendre de notre députation, nous croyons avoir remplis l'objet de notre mission en conservant les intérests que vous nous aviez confiés, et en faisant insérer dans le cahier général les demandes qui vous étoient particulières ; il eut peut être été flatteur pour la ville d'avoir un député aux Etats, mais vous ne pouviez pas l'espérer, et cette seconde députation vous eut occasionné une dépense considérable ; celle que vous venez de faire est déjà forte, mais elle étoit indispensable. Il avoit été arrêté entre nous qu'il ne seroit rien passé aux députés mais que voiageant tous ensemble, je serois chargé de la Dépense, je l'ai faite de la manière la plus œconomique, elle se monte à 479 livres 18 sols pour les frais de poste et de voitures et à 510 livres 6 sols pour les dépenses d'auberge, au total à 990 livres 4 sols dont j'ai fait l'avance. »

Sur quoi, ouï le precureur sindic, a été délibéré que MM. les Députés sont remercié des peines et soins qu'ils se sont donnez pour les interests de la ville et que mandement sera tiré au profit de M. le Maire pour le rembourser des avances qu'il a eu la bonté de faire. »

Tels sont, analysés ou reproduits dans leur texte, les documents que recèlent sur les élections de 1789 des registres municipaux longtemps inexplorés ou méconnus. De semblables et plus complets renseignements se trouveraient aux archives communales de Sainte-Menéhould, de Saint-Dizier, d'Epernay, d'Ay, de Fismes, de Mézières [1], de Rocroi, de Charleville, de

1. Voir l'*Inventaire des Archives de Mézières*, par Ed. Senémaud, in-4°, Mézières, 1873. — Série AA. 23. (Actes constitutifs et politiques de la commune). Voici les principales mentions reproduites dans l'analyse : Procès-verbal de l'assemblée du corps de ville relativement à l'élection des députés chargés de présenter le cahier de la commnnauté à l'assemblée de Ste-Menehould ; sont nommés : Nicolas-Sebastien Renotte, Pierre-Louis Prudhomme, Jean-Augustin Lescuyer et Jean-Louis Duvignault. — Lettre adressée aux maire et échevins par les députés de la ville ci-dessus nommés, relative : à leur arrivée en bonne santé à Ste-Menehould le Dimanche ; à leurs visites le Lundi ; à l'ouverture de l'assemblée le Mardi à 8 h. du matin, ladite assemblée présidée par M. Le Sure, lieutenant général, qui s'y est fort

Digitized by Google

Château-Porcien, et de tant d'autres bourgs et villages du ressort de Vitry. Au point de vue juridique, agricole, social et politique, une vaste enquête, embrassant l'examen de ces vœux individuels ou collectifs, donnerait un précieux contingent aux matériaux de notre histoire ; on parle beaucoup de 1789, de ses réformes et de ses tentatives, de ses résultats et de ses bienfaits ; que ne gagnerait-on en impartialité pour les juger, si toutes les manifestations de cette mémorable époque étaient connues et approfondies? En dégageant les idées de progrès qui se manifestèrent alors des utopies qui s'y mêlèrent plus tard, on saurait mieux ce que voulut la France dans une révolution qui n'eût dû enfanter aucun crime ; en appréciant dans les détails ce qui s'est fait de généreux en ces jours d'enthousiasme et d'espérance, on apprendrait à ne point maudire le passé et à ne point haïr le présent, mais à les reconcilier l'un par l'autre. C'est donc vers un but d'apaisement et de patriotisme que tend la noble et utile curiosité de l'histoire.

HENRI JADART.

Villers-devant-le-Thour (Ardennes), le 25 Juin 1879.

distingué par ses opérations et autres beaux discours, qui a fait la clôture de cette même assemblée composée de 700 ou 800 personnes, députés de 350 communautés sans qu'il en manquât une, à l'exception de Charleville et son territoire. (Cette ville, arguant de son ancien titre de terre souveraine, refusa de comparaître aux élections, « mais, ajoute le récit des députés de Mézières, ses députés seront remplacés pour l'assemblée de Vitry par une nomination que feront ici les Bureaux. ») La lettre poursuit en donnant des détails qu'il serait intéressant de relier à ceux que donne le maire de Rethel.

Il faudrrait continuer partout des recherches analogues à celles de M. Hérelle, en s'inspirant de la hauteur de ses vues et des commentaires qui accompagnent ces documents, les plus vivants de nos annales.

Digitized by Google

LA DÉCADE HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES

On connaît l'important manuscrit ainsi intitulé et qui présente une si grande importance pour l'histoire de la ville et du diocèse de Langres. La Bibliothèque nationale possède l'original de la main du savant P. Vignier et une copie contemporaine : le premier est d'une lecture très-difficile à cause de la finesse de l'écriture de l'auteur ; la seconde, à cause de la mauvaise transcription d'un copiste évidemment assez ignorant. La *Revue* a déjà donné quelques chapitres de la Décade relatifs à des doyennés ruraux du diocèse de Langres. Nous voudrions continuer cette publication au moins pour sa partie la plus intéressante. Nous donnons cette fois les chapitres Ier et III du premier livre, relatant seulement l'intitulé du second qui n'offre réellement pas une importance suffisante; plus le chapitre XXVIII du livre second. Si les lecteurs de la *Revue* paraissent partager notre opinion, nous continuerons ce travail.

M. Jolibois a publié en 1849 une table détaillée des chroniques du Père Jacques Vignier. H.

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE DE LA VILLE, DE L'ÉVESCHÉ, DU DUCHÉ ET DE L'ARCHIDIACONNÉ DE LANGRES, ET DU PAYS ET ARCHIDIACONNÉ DE BASSIGNY

LIVRE Ier

De la grande antiquité et puissance de la ville et principauté de Langres

CHAPITRE 1er

De la situation, des limites, de l'estendue et des divers peuples de l'ancienne république et principauté de Langres, et si elle a esté de la Celtique ou de la Belgique.

La terre estant cette immense mère du sein de laquelle tous les hommes sont sortis, non tout à coup comme un essaim d'abeilles de sa ruche, mais par succession de temps et de générations, et les peuples estant ceux qui ont eslevés sur elle les

Digitized by Google

maisons et basty les villes qui s'y voyent ; entreprenant comme je fais l'histoire d'une des premières, l'ordre de nature et d'ancienneté m'oblige d'en représenter la situation et les bornes avant de parler de ses habitans et des villes qui sont leur ouvrage.

Pour commencer nous dirons avec le grand géographe Ptolomée en son IIe livre, chapitre 4, que le pays des peuples appelés anciennement Lingons et selon luy Langons prend au regard du ciel du 26° au 27° de longitude comme l'on parle en termes d'astrologue et de géographe et qu'il s'étend entre le 46e et le 48e de latitude d'élévation polaire, dans un climat assez tempéré, bien que les endroits montueux ne soient ordinairement plus froids que cette élévation ne requiert, et que les plaines, notamment celle qui prend de Dijon jusqu'à la Saône en souffrent parfois des chaleurs qui devraient estre de la Provence ou de l'Italie.

Les limites de l'ancienne république ou principauté de Langres n'ont point donné jusqu'où le panégyrique de Thomassin la fait aller, scavoir jusqu'à Montbéliard et bien avant dans la Lorraine. C'est en parler en orateur ou en poëte, et non pas en historien. Elles estoient sans doute les mesmes que celles de sa juridiction ecclésiastique d'à présent, celle-cy ayant esté formée sur le modèle de celle-là, comme c'est arrivé en tous les autres diocèses qui sont de vieille institution, hors par aventure quelque petite altération du costé des diocèses de Bezançon, de Châlon et d'Autun. Ainsi généralement on peut dire que ses terres ont esté et sont encore bornées de la rivière de Saône du costé du levant, celle d'Ousche vers le midy, du Serain tournant à l'occident, tirant peu après un demi cercle depuis Tonnerre et Ligny près d'Auxerre jusqu'à la source de la Meuse passant par dessous quantité de rivières pour achever l'enceinte.

Les diocèses confinans sont du costé de la Saône, celuy de Bezançon, celuy de Chalon avec partie de celuy d'Autun, lequel avance d'un costé jusqu'à la Seine et de l'autre est repoussé au-delà de l'Armençon et du Serain qui font l'une et l'autre une lizière à celui d'Auxerre, d'où il cotoie ceux de Sens, de Troyes et de Chaalons pour venir s'apparier à celuy de Toul duquel il est plus parallèle que d'aucun autre, le même estant leur canal commun en quelque endroit.

La longueur est de plus de 30 lieues à le prendre depuis Saint Jean de Losnne jusque au delà de Bar-sur-Aube et la

Digitized by Google

largeur en croisant n'est guère meindre, tirant une ligne en travers depuis Chablis jusqu'à Champlitte ou à Dampierre-sur-Salon, ce qui ne fait pas un petit espace. Il y avait autrefois dix ou douze petits peuples ou pays moindres compris en ceste étendue, auxquels se rapportent les archidiaconnés et doyennés ruraux qui composent le diocèse ; nous avons la connaissance de la pluspart, nous nommerons les autres par conjecture.

Le premier a esté appelé en latin Territorium suburbanum Lingonense, puis à la rigueur autrement le doyenné de Langres, commençant depuis le pied de la montagne où est la ville jusqu'à la rivière d'Aujou, et que l'on pourrait fort bien nommer la montagne de Langres au regard et par la comparaison de laquelle ce qui est au bas du costé du levant et du nord est appelé le Moge et le Bassigny.

Le Moge faisait le second pays, comme il est le second doyenné, entre lequel et la continue de la montagne est la ville, commandant au haut et au bas et se faisant voir de tous les costés à l'un et à l'autre.

Je ne crois pas que les cinq doyennés de l'archidiaconé de Dijon aient fait autrefois chascun pays et peuple à part. Mais je tiens pour certain que celuy de Fonvent et celuy de Champlitte, celuy de Vese et partie de Montsaujolnois ont composé l'ancien comté d'Alloar ou des Alloiriens qui notoirement a esté de grande estendue comme nous le justifierons.

Le Dijonnois et le comté d'Ousche me semblent n'avoir fait qu'un pays bien que Dijon ne soit pas du temps du premier César.

Ce que l'on nomme le doyenné de Saint-Seine a esté le comté de Mémons, lorsque ce comté subsistait.

Le Tonnerrois a toujours esté grand et je ne doute point que d'ancienneté il n'ait esté compris avec ce qui est de son particulier doyenné, ceux de Saint Jean et de Saint Vimmer; mai j'ay opinion que grande partie de celuy de Molesme a appartenu avec Laussine et Montbard au pays de Lassois, et le reste au Duchénois, quelques uns de ses villages, comme Ampilly et autres estans encore aujord'huy surnommés en Duchénois.

Je tiens donc que le Duchénois ou Duniois, en latin Dusmissus ou Dusmissum, diffèrent des Mandubiens contre l'avis du sieur Samson, a été tout entier on en partie de l'ancienne do-

Digitized by Google

mination de Langres et qu'il comprenait Grancey qui n'est pas loin de Duesme et tout ce qui en approche. Mais par un accomodement s'estant fait une division de ce petit estat et ce qui approchait plus près de Langres lui est demeuré sous le titre de doyenné de Grancey ; une autre partie ayant esté donnée ou laissée à l'évesché d'Autun sous lequel elle fait aujourd'huy un doyenné ou ministère comme on parle en ce diocèse, et porte le nom de Duesme. Le reste est demeuré uni au doyenné de Molesme.

Le pays Lassois ou Laussois est si vieux que son nom est presque usé. Il se faut bien garder de le confondre avec le pays d'Auxois qui appartient à Autun, celui-cy ayant esté formé de la fameuse Alexia ou Alise, et leur ayant tiré son origine ou de Latiscum, ancienne ville ruinée près de Poithiers, ou de Laussium, autrefois cité semblablement démolie, au-dessus de Molesme ; il comprend sous le titre d'archidiaconé deux doyennés : celuy de Chastillon et celuy de Bar-sur-Seine. Mais je montre ailleurs qu'il estoit avant la juridiction ecclésiastique des appartenances des Ambarrois et qu'il y pouvait faire un pays subalterne, comprenant oultre le doyenné de Chastillon et partie du baillage de la Montagne quelques paroisses de celles qui sont présentement du doyenné de Molesme qui est sous l'archidiaconné du Tonnerrois.

Le doyenné et comté de Bar-sur-Seine faisoient partie des anciens Ambarrois mentionnés dans César et dans Tite-Live, comme nous le prouverons en leur histoire.

Le Barrois langrois est un archidiaconné fort grand ayant sous soy deux doyennés dont l'un qui est celui de Bar-sur-Aube faisait anciennement partie avec celuy de Bar-sur-Seine des Ambarrois desquels il était pays subalterne, érigé depuis en comté. L'autre intitulé doyenné de Chaumont a, ce me semble, d'ancienneté mesme appartenu plustost au Bassigny qu'aux Ambarrois, faisant toutefois sous luy contrée particulière, et ayant en quelque siècle porté le titre de comté de Bologne, ce que nous éclaircirons autre part.

L'archidiaconé de Bassigny n'a fait autrefois qu'un pays qui semble avoir esté duché, ou qui du moins a esté un très grand comté enfermant en cloz quantité de chasteaux célèbres, et ayant esté pour la commodité des archidiacres divisé en deux doyennés surnommés de Pierrefaite et l'autre ayant retenu le surnom de Bassigny.

Digitized by Google

Voilà les 12 pays particuliers, *pagi* en latin aux termes mesmes de César aussi bien que de nos chroniqueurs, compris sous le mot général de Lingons et faisant comme douze membres de l'ancienne république ou principauté de Langres. Ainsi autrefois estoit divisée la Toscane en douze contrées qui avaient chacune leur petit roy ou prince. Ainsi les Helvétiens ou vieux Suisses partagèrent leur estat en douze bourgades ramassées en quatre cantons, nommés *pagi* par César, chacune ayant sous soy 400 villages. Ainsi eurent les Eduens ou Autunois sous eux mesme nombre de pays et de petits peuples d'une partie desquels César fait mention.

Ce qu'estant déclaré, reste à vider le débat que quelques uns ont eslevé pour scavoir à quelle des provinces de la Celtique ou de la Belgique Langres et son ressort appartenaient. Pline et Ptolomée et après eux Aimoin, Yves de Chartres, André du Chesne et autres logent les Langrois entre les Belges par une mauvaise application des limites. Mais le reste des autheurs les fait partie des Celtes ou vrais Gaulois, sur quoy je trouve si peu de difficultés que je m'estonne que de si grands hommes se soient partagés là dessus, et que le sieur Gaultherot pour les accorder ait fait tenir le pays de la Belgique et de la Celtique.

Langres a toujours esté et est encore de la province Lyonnaise qui est tellement celtique qu'elle luy a communiqué son nom. César partageant en son livre les Gaules par luy conquises en trois, pose la Belgique entre la rivière de Marne prise non à sa source, mais du lieu où elle commence à devenir navigable, la rivière de Seine considérée depuis la Marne jusqu'à la mer et le bord du Rhin, rapportant le haut de ces trois fleuves à la Celtique, en y faisant mesme entrer Bezançon avec la province Sequanoise et la Suisse, ce que Beotius, un des scavants géographes de nos temps a fort bien remarqué. Auguste reformant la division de César n'a point changé les limites, mais seulement estendu jusqu'à la Loire que son prédécesseur avait reserré entre les Pyrénées et la Garonne, retranchant de ce costé quelque chose de la Celtique par luy nommée Lyonnaise. Strabon également historien et géographe s'est attaché au règlement de ces deux provinces, comme a fait également Ammien Marcelin, Ausone et l'autheur ancien de la notice des cités des Gaules, en attribuant chaque ville capitale à son quartier, met très bien Langres avec Autun dans la première Lyonnaise sous Lyon qu'Antonin et Théodore en leurs

Digitized by Google

itinéraires qualifient de capitale de la Celtique. Et certes il n'y a point d'apparence du contraire, n'y ayant dans la Belgique que deux métropoles, Reims et Trèves, sous pas une desquelles Langres n'a jamais esté.

Ce qui a trompé quelques autheurs, c'est qu'ils ont pris les rivières de Seine et de Marne selon tout leur cours pour bornes de la Belgique contre le sens et l'intention des empereurs qui ont fait un partage des Gaules conforme aux anciennes divisions.

Pour ce qui est de décider si Langres et son diocèse est ou a toujours esté de la Bourgogne ou de la Champagne, cela dépend de diverses distinctions qu'il n'est pas à propos de faire icy. Seulement je diray que présentement Langres, Mussy, Chaumont, Bar-sur-Aube et le Tonnerrois et tout le Bassigny à la réserve de quelques places qui y sont enclavées, appartiennent au gouvernement de Champagne et que le reste est du gouvernement de Bourgogne.

CHAPITRE II.

Qualités du territoir Langrois et des rivières qui en sortent.

CHAPITRE III

De l'origine et de la noblesse tant du peuple Langrois que de la ville capitale et s'il faut reconnaître un roy Longo pour son fondateur.

La noblesse d'une république ou d'une ville consiste en son antiquité et son autorité. Cette antiquité se connaît par l'éloignement et l'obscurité de son origine, par la vieillesse de ses bâtiments et par les autres marques d'un grand âge ; l'autorité vient de sa puissance, de ses alliances ou de ce que nous dirons plus bas.

L'origine du peuple de la ville de Langre est de si vieille date, qu'il n'y a livre ni tradition qui nous en puissent donner aucun renseignement assuré. L'auteur du sacré texte de la Genèse faisant venir toutes les nations de la terre des trois fils de Noé, et nos interprètes tirant les Européens de Japhet le puisné, connu par les profanes eux-mêmes sous le nom de Japetion, donnent par conjecture à Gomer, fils aîné de Japhet, la découverte des premières habitations de l'Italie et des Gaules. Ce que l'on a ajouté jusqu'après pour venir à la fondation de nos anciennes cités d'Autun, de Sens, de Paris, de Reims, de Langres et des autres n'est que fable.

Le prétendu livre de Berose, chaldéen, intitulé *De floratione*,

Digitized by Google

est l'abrégé des chroniques données au public par Jean Annius de Viterbe sur la fin du xve siècle par les curieux de vieilles histoires avec tant d'applaudissement et de bon accueil qu'ils le tinrent pour le plus rare trésor des bibliothèques et pour un présent du ciel. Les Italiens, les Flamans, les Anglais, les François et les Espagnols y rencontrèrent ce qu'ils cherchaient de leur origine ; ils s'attachèrent à toutes ses paroles comme à des articles de foy divine, en voyant des choses conformes à nos livres de la Genèse ; or le commentateur Annius assurant qu'il luy avait esté mis en mains avec celui de Manithon et 3 ou 4 autres livres d'autheurs grecs par un vénérable personnage qui venait d'Arménie, il ne vint en la pensée d'aucun d'eux de le supçonner de faux. Néanmoins l'ardeur avec laquelle on avait d'abord reçu cet ouvrage s'estant refroidie et les doctes de toutes les nations de l'Europe l'ayant mis à examen avec celuy de Manethon et des autres allégués par le seul Annius de Viterbe, le jugement de la plupart fut que tous ces livres estoient supposés, que leur texte et leurs commentaires venaient de la mesme fabrique, qu'Annius seul en estait l'autheur et l'inventeur, estant tous en effet chaldéens, égyptiens et grecs de mesme langue et de mesme style ; que le latin du commentateur qui suit les noms des peuples et des villes principales dont parlent Ptolémée et Diodore et autres avaient forgé des noms de roys auxquels ils avaient attribué leur fondation. Ce qui est évident en quelques uns, particulièrement en Lugdus que l'on fait avoir esté le XIIIe roy des Gaules et fondateur de Lyon, 1680 ans après le déluge, bien qu'il soit certain par la véritable histoire que la ville de Lyon n'ait esté fondée qu'au temps d'Auguste par Lucius Munatius, Plancus et nommée du mot gaulois *Dun* qui signifie une montagne ou un rocher et de son prénom *Lucii dunum* et par abregé *Ludunum* et enfin *Lugdunum*. On confronta encore les fragments du vieux et véritable Berose rapportés par Joseph, il se trouva que le nouveau n'en avait pas un trait et qu'il estoit de mesme en quelques points essentiels où il parle de Sémiramis contraire à l'ancien : outre que l'on jugea peu croyable que Berose et Manethon eussent fait les annales d'autre nation que de la leur et spécialement de nations si éloignées. Si bien que les Italiens, entr'autres Scaliger, furent des premiers à les condamner. Varcerius en fit mesme imprimer à Rome une espèce de censure. Les Allemans traitèrent Annius d'imposteur. Toutefois Lagius, Aventinus, soutinrent sa réputation. Melchior

Digitized by Google

Comnes, évesque de Canarie, et Augustinus, archevesque de Tarragone, le descrivent en Espagne : ce dernier, le plus curieux et le plus scavant critique des Espagnols, ayant appris en Italie de ceux qui avaient connu cet Annius que c'estoit un fourbe qui sous ombre de chercher de véritables antiquités en contrefaisait ; qu'il composait des inscriptions grotesques, des mots inconnus à tout autre qu'à luy qu'il faisait graver sur des pierres et sur du marbre et les allait mettre en terre parmi les champs, puis les faisait déterrer et se vantait d'estre le seul qui les put expliquer, ayant, à ce qu'il disait, la parfaite connaissance de l'ancien langage étrusque ou toscan. Français, Anglais et Flamands furent partagés. Louis Vives, l'un des scavants de son siècle, Genebrand, non moins docte que luy et autres parmy nous, se désabusèrent et en désabusèrent d'autre ; celui-cy ne parlant jamais en sa chronographie de Berose, de Mestastheves, et du Manethon d'Annius que comme d'ouvrages supposés. Mais il y en eut d'autres. Belleforest, Corvozer, Taillepied et grand nombre de semblable qui non seulement leur donnèrent créançe, mais qui les défendirent. Certains anglais et des autheurs des Pays-Bas en embellirent leurs ouvrages, tandisque Junius et autres hollandais les décrièrent. Enfin presque tous les scavants de notre siècle qui ont escrit depuis l'an 1600, histoire, chronologie ou géographie, ont renvoyé telle monnaie au billon, ayant estimé en contes de rois fabuleux et serait ridicule aujourd'huy qui les voudrait ranger parmi ceux des histoires approuvées.

Ce qu'estant establi un peu au long par raison, je me déclare maintenant contre l'opinion populaire introduite à Langres depuis que frère Jean La Vigne, jacobin, les deux Roussats, Jean et Valérian, les deux Facenostre, l'oncle et le neveu, et quelques autres scavants langrois se trouvant flattés par le Berose d'Annius et par tous ceux qui l'avaient approuvé, ont adopté Longho, sixiesme roy des Gaules, fils de Bardus le père, inventeur de la musique et père de Bardus le jeune, pour père et fondateur de leur ville. Ensuite de quoy s'estant fait un avant-poste dans Langres avec un corps de garde et ravelin du costé du nord en l'an 16.. (*sic*), les magistrats de la ville firent représenter sur le frontispice l'effigie d'un roy à l'antique avec des trophées autour de luy, consacrant par cette figure le roy Longho. Cette agréable feinte trouve un appui en ce que l'ancienne porte qui est plus intérieure du costé de la ville et est le reste d'un double arc de triomphe, avait le nom

Digitized by Google

de Longe-porte, n'est point, par la raison que le sieur Gautherot allègue. fondée sur une vieille inscription qu'il dit signifier la porte de Longo, *Longoni porta*, mais parce que cette vieille arcade triomphale estait autrefois merveilleusement haute, l'estant encore beaucoup, quoique diminuée de moitié par la maçonnerie qu'on a faite déposer. Aussi ailleurs justifierons-nous par titre de plus de 300 ans qu'elle s'est appelée d'ancienneté *Longa porta* et non pas *Longoni porta*, ne s'estant jamais parlé du roy Longo avant Jean Annius de Viterbe.

Il n'y a pas plus de fondement à reconnaître le prince Batsiennus d'où l'on tire le mot de Bassigny pour père des Langrois que Longo pour roy, ou Trebala que Jean Thomassin en son panégyrique de la fin de l'antiquité de Langres a volé à ceux de Trèves pour nous l'attribuer, de mesme qu'une partie de leur territoire et de leur domaine.

Ce n'est donc pas de ces fabuleux princes, qui jamais ne furent, qu'il faut tirer l'antiquité de Langres; outre qu'il fallait chicaner sur les mots, j'aurais à opposer que le texte de Berose ne dit rien de cette fordation, mais seulement que du temps d'Armatrite, 9e roy de Babylone, Longho régna parmi les Celtes, sur quoy Annius ajoute qu'il fut grand père et fondateur de Lombard, nommé en latin Longobardi comme issu de Bardus et de Longo, sans rien dire de Langres. Mais Le Maire, Belleforest, des Rues, Claude Champier, fils de Symphorien, Bergier et autres ont cru avoir beau sujet de tirer de ce Longo l'origine de la ville de Langres, de mesme qu'ils ont encore fait sortir Montbar en France et Montbardon en Italie de l'un ou de l'autre Bardus, desquels il aurait esté plus naturel de faire venir Bar-sur-Aube et Bar-sur-Seine, de quoi je m'estonne que pas un d'eux ne se soit avisé.

C'est de l'obscurité mesme de la fondation de Langres que je tire son ancienneté comme la longueur de certains fleuves de l'ignorance de leurs sources, c'est de la peuplade qui sortit de son sein dès le 11e siècle de la naissance de Rome, dont nous parlerons plus bas ; c'est de ses beaux restes qui s'y voyent et qui parlent quasy et ses arcs triomphaux, et ces débris de vieux temples, et ses sépultures antiques, et ses médailles, et ses pavés de marqueterie, et ses colonnes et ses chapitaux à porter idéoles et mille autres semblables marques d'une infaillible antiquité et rare magnificence.

(*A suivre*).

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE SUR VILLEMAUR

Ecoles

Au XIIe siècle Villemaur avait une école qui relevait de l'archevêché de Sens, et une charte que l'on peut dater de l'an 1169 à 1176 nous apprend que le préchantre de l'église cathédrale de Sens avait la qualité d'écolâtre et comprenait Villemaur parmi les localités soumises à sa juridiction [1]. Le maître d'école avait en 1787 cent cinquante livres de gages [2].

INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Doyenné, Cure, Chapitre

L'église de Villemaur est sous le vocable de Notre-Dame et la fête se célèbre le jour de l'Assomption.

Cette église était le chef-lieu d'un doyenné de l'ancien diocèse et de l'archidiaconné de Troyes [3]. Le titulaire de ce doyenné était appelé *doyen de la chrétienté* de Villemaur. C'était un délégué de l'évêque et ses fonctions étaient en conséquence amovibles. Dès avant l'an 1221 il y a un doyen de la chrétienté appelé Etienne [4]. On le trouve encore avec cette même qualité en 1224, et après lui, Robert, en 1244 [5], Jean, en 1260 et 1266 [6].

Il y avait en outre le *doyen du chapitre* de Villemaur, dont l'office, à la différence de celui de doyen de la chrétienté, était inamovible, car il était attaché à la possession d'un bénéfice ; il remplissait les fonctions de curé, en sorte que la cure était à la présentation du chapitre [7].

Dans l'église il y avait deux chapelles *ad majus altare* à la nomination du chapitre. La chapelle de Saint-Jean était à la nomination de l'évêque de Troyes [8].

* Voir page 91, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, II, 211.
2. Arch. dép. Aube, C. 1994.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Pouillé du diocèse de Troyes*.
4. Lalore, *Cartulaire de St-Loup*, p. 260.
5. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 733.
6. Arch. dép. Yonne, Fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
7. H. d'Arbois de Jubainville, *Pouillé etc.*, n° 139.
8. Eodem loco, n° 118.

Digitized by Google

Le revenu ordinaire de la fabrique s'élevait, en 1716, à 170 livres par an, y compris le produit des fondations. Elle prélevait sur cette somme 25 livres, 6 sols, pour les services que le doyen et le chantre du chapitre acquittaient à sa décharge.

Le chapitre de Villemaur est d'institution ancienne, car dès 1176 nous voyons la mention d'un doyen du chapitre nommé Renaud [1]; il est encore cité en 1179 [2] et en 1205 [3].

Le doyen, le chantre et les prébendes, étaient à la nomination de l'évêque suivant le pouillé du diocèse de Troyes de l'an 1407 [4].

Outre ces deux dignitaires il y avait un *chambrier*; l'office de *diacre* et celui de *marguillier* étaient de plein droit à la nomination du chapitre [5].

En outre de la cure de Villemaur le chapitre présentait aux cures de Messon, Paisy, St-Liébault (Estissac) et Thuisy, sa succursale [6].

La moitié des dîmes de Villemaur appartenait au chapitre dès l'an 1716, par suite de la cession qui lui en avait été faite antérieure et par le prieuré de St-Flavit, propriétaire de l'autre moitié [7].

Le chantre, dès l'an 1428, percevait les coutumes de Pouilly (commune de Troyes) dues en froment le jour des morts [8].

En 1656 plusieurs habitants se plaignirent de ce que le service divin, curial et canonial, n'était plus fait comme par le passé. Le doyen et le chantre, « *seuls résidans*, » répondirent qu'à la vérité le chapitre était de neuf chanoines et d'un curé, lors de sa fondation, mais qu'il n'y avait plus, avec eux, que trois ou quatre chanoines, pourvus de prébendes et non résidants, leurs menses capitulaires ayant été diminuées à cause des logements de troupes que le pays avait dû supporter et du passage des troupes lorraines, irlandaises et autres, qui s'arrêtaient sans ordre dans les localités où il leur plaisait, et pre-

1. Arch, dép. Yonne, Fonds Dilo, liasse 1. (Communiqué par M. l'abbé Lalore).
2. Lalore, *Cartulaire de St-Loup*, p. 93.
3. H. d'Arbois de Jubainville, *Hist. des comtes de Champagne*. Catalog. n° 644.
4. N° 117.
5. Arch. dép. Aube, G. 965.
6. Pouillé de 1407, n°s 128, 131 et 137.
7. Arch. dép. Aube, G. 965.
8. H. d'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 1463.

Digitized by Google

naient le meilleur des revenus des chanoines, comme à Plantis, Savières, Messon et autres localités voisines, en sorte que les chanoines n'avaient pas perçu de revenus depuis sept ou huit ans. Aussi en l'année 1650, sur la demande des habitants et sur les injonctions de l'évêque, le doyen avait dû rester à Villemaur, afin que le pays ne fût pas privé de pasteur.

En 1713, il n'y avait toujours de résidants que le doyen et le chantre. Ils remplissaient alternativement chacun pour une semaine les fonctions de curé, et étaient continuellement en hostilités, en sorte que l'un détruisait ce que l'autre avait fait. En 1716, le doyen demeurait à Troyes où il était vicaire de l'église de Saint-Jean, fonction qui devait lui donner plus de satisfactions morales et matérielles ; le chantre, curé alternatif avec lui, demeurait seul à Villemaur.

Depuis longtemps la cure avait été réunie au chapitre par suite de la diminution des revenus, et le doyen et le chantre étaient dès lors les seuls titulaires [1]. En présence de cet état de choses, l'évêque de Troyes, par décret du 30 avril 1716, supprima la chantrerie et les prébendes et réunit les revenus du chapitre au doyenné-cure [2].

Suivant M. Chèvre de la Charmotte, un incendie qui éclata le 21 mai 1613 détruisit notamment la maison du chapitre et ses archives [3].

Prieuré de Saint-Flavit

Le prieuré de Saint-Flavit de Villemaur dépendait de l'abbaye de Montier-la-Celle. Sa fondation est bien antérieure à l'an 1154, ainsi qu'on le verra tout-à-l'heure.

Suivant Desguerrois [4], Saint-Flavit ayant été enterré en son oratoire ses reliques furent transportées dans la suite au château de Villemaur où aurait été construite une église érigée en prieuré. Ces reliques étaient, de son temps, conservées dans une chasse de bois.

Vers le milieu du XIIe siècle, le seigneur de Villemaur, comme cela arrivait souvent alors, s'empara des biens du prieuré et les donna à des chanoines séculiers. En 1154, Hilduin, seigneur, et sa mère Hélia, touchés de repentir, probablement sur les remontrances de l'évêque de Troyes, abandonnè-

1. Arch. dép. Aube, G. 965.
2. Arch. dép. Aube, G. 51 et 965.
3. Bib. de Troyes, ms. 2254, p. 15.
4. Sainteté chrétienne, fol. 139, v.

Digitized by Google

rent les droits qu'ils avaient usurpés pour la collation des prébendes. Les chanoines, reconnaissant également leurs torts, consentirent à restituer les prébendes qu'ils avaient indûment reçues moyennant qu'on leur en laissât la jouissance leur vie durant. Ces injustes détenteurs des prébendes étaient : Manassès, archidiacre ; Manassès de Pougy, Thibaut, Itier, Milon de Chanloth, Rahaud, Herbert le Roux.

L'évêque Henri en s'adressant à Pierre de Celle, abbé de Montier-la-Celle, parle ainsi de l'église de Saint-Flavit : « Hanc [ecclesiam] siquidem monasterium tuum *antiquitus* jure possiderat[1]. »

En 1178, Mathieu, évêque de Troyes, sur la demande de Girard, abbé de Montier-la-Celle et de l'avis et du consentement de Manassès de Villemaur, archidiacre, décida pour terminer un différend que le curé de Villemaur devrait célébrer la messe en l'église de Saint-Flavit pour les soldats du château, leurs femmes et leurs serviteurs, comme les chapelains de ce prieuré, et que les oblations et legs mobiliers faits à l'église de Saint-Flavit seraient partagés par moitié entre les religieux et le curé[2]. Faut-il conclure de ce qui précède que l'église de Saint-Flavit était située dans l'enceinte du château ? Aucun document ne confirme cette hypothèse. Une pièce de l'an 1661 nous apprend seulement que l'église du prieuré était située dans un enclos tenant d'un bout aux murs de la ville et d'un autre bout à une ruelle et à une cour communes[3]. Enfin, il résulte d'un document de l'année 1563 que cet enclos était appelé de toute ancienneté *le cloître*[4]. M. Chèvre de la Charmotte dit que de son temps (fin du XVIIIe siècle) l'église de Saint-Flavit existait encore, mais qu'il n'y avait plus de traces de la maison prieurale ; elle avait été réparée vers 1732[5].

Ce prieuré avait anciennement la totalité des dîmes de Villemaur, mais il en céda la moitié au chapitre[6] antérieurement à 1497[7]. Vers le XIIe siècle il levait déjà la moitié de la taille des

1. Gallia christiana, XII, Instr. p. 269 ; Troyes, n° XXXIV.
2. Invent. général des titres de Montier-la-Celle, I. f° 77, n° 88. (Arch. dép. Aube, 7, H. 1).
3. Arch. dép. Aube, Inventaire général des titres de Montier-la-Celle, T. II, folio 110, pièce n° 12.
4. Loc. cit. II, fol. 109, n° 8.
5. *Loc. cit.* II, fol. 113, n° 48.
6. Arch. dép. Aube, G. 965.
7. Inv. de Montier-la-Celle, cité, II, fol. 110, n° 13.

Digitized by Google

habitants de Saint-Flavit, village voisin de Villemaur; il y avait alors un prieur, deux moines et un convers [1].

Dès l'an 1178 (v. st.) le comte de Champagne avait donné au prieuré tout ce qu'il possédait à Surançon (commune de Villemoiron), et nous voyons qu'en 1563 le prieur en était seigneur en droit de haute, moyenne et basse justice [2]; mais à la date de 1760 il n'en avait que la moitié et l'autre appartenait à l'abbé de Montier-la-Celle [3].

Enfin, la seigneurie de Bellevillotte, (commune de Bourdenay), était la propriété du prieuré de Saint-Flavit dès 1473 [4].

Ce prieuré suivit le sort de l'abbaye dont il dépendait et un brevet royal du 10 août 1777 autorisa sa réunion au Grand-Séminaire de Troyes [5].

Hopital

L'hopital consistait en une petite maison tenant d'un bout aux murs de la ville et d'autre bout à la grande rue, ainsi qu'il résulte d'une estimation faite au XVIe siècle et dans laquelle il est prisé 60 livres tournois [6]. Brûlé par cas fortuit à la fin du XVIe siècle [7], il fut réuni aux hopitaux de Troyes [8] en vertu de l'édit de 1672 [9]. Il y avait un administrateur qui était à la nomination des habitants de Villemaur [10].

Maladrerie

La maladrerie était sous l'invocation de Sainte-Madeleine. Le 27 juin 1673, Charles de Bucy, ci-devant homme de chambre de feu le chancelier Séguier, qui avait été nommé administrateur de la maladrerie le 12 mars 1658 par le cardinal Antoine Barberini, grand-aumônier de France, en fit la remise à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare-de-Jérusalem, pour y être réunie en exécution de l'édit de décembre 1672 [11]. Suivant M. Chèvre de la Charmotte elle aurait été réunie aux hopitaux de Troyes par édit de mars 1693 [12].

1. *Eodem loco*, II, fol. 109, n° 1.
2. Arch. dép. Aube. G, 965.
3. Invent. Montier-la-Celle, II, fol. 289, n° 1 et fol. 109, n° 8.
4. *Eodem loco*, II, fol. 109, n° 4.
5. Courtalon, *Top. hist.* II, 313.
6. Arch. dép. Aube, G. 965.
7. Arch. dép. Aube, 7. E. 10 (Lettres de 1598 concernant les foires).
8. Pouillé, p. 308.
9. Courtalon. *Top. hist.* III. 179.
10. Arch. dép. Aube, G. 965.
11. Arch. Nat. S. 4909.
12. Bib. de Troyes, ms. 2254, p. 61.

Digitized by Google

Eglise

S'il faut en croire M. Chèvre de la Charmotte un incendie de l'an 1446 brûla l'église, dont il ne resta que les gros murs. Elle fut reconstruite avec les aumônes des fidèles, mais elle ne se trouva en état d'être dédiée qu'en 1519, ce qui fut fait par Guillaume Parvi, évêque de Troyes, le 14 du mois de juin. Les verrières étaient dues aux libéralités de plusieurs particuliers. On y voit encore les armoiries des Largentier, dont un Nicolas, seigneur de Nogent-sur-Aube et Magnicourt, fut contrôleur à Villemaur [1].

Suivant le même auteur, au-dessus de la croisée était un petit clocher, en forme de dôme, couvert en plomb artistement travaillé. Il fut renversé par un orage en 1572, puis relevé et réparé de nouveau en 1636 et 1669. A cette époque on transporta les cloches dans la tour pour mettre fin à de ruineuses réparations [2]. Néanmoins le petit clocher ne fut pas encore supprimé. En 1697 un architecte et un charpentier furent chargés de constater les réparations que réclamait l'église; ils déclarent que le grand clocher attenant à l'église est à moitié découvert; que le petit clocher menace de tomber. Les réparations furent adjugés en 1698, mais on supprima le petit clocher comme étant inutile [3].

En 1772 les habitants remontrent à l'intendant que l'église menace ruine; que le chœur n'est pas assez grand pour célébrer les offices et qu'il est nécessaire de supprimer la cloison de la sacristie et de reculer le maître-autel jusqu'au mur du levant. Le tabernacle, en bois, est vermoulu; la couverture du clocher est en mauvais état [4]. Le 29 mai de l'année suivante le sieur Lechangeur, architecte du feu roi de Pologne, chargé par l'intendant de visiter l'église, établit les réparations à faire au chœur et à la nef; mais le 11 juin 1774 le syndic lui écrivit que les habitants n'ayant d'autre ressource que la coupe d'un bois, insuffisante pour les dépenses prévues, renonçaient à remettre l'église en état [5].

Si l'église offre peu d'intérêt, au point de vue architectural, à cause des nombreux incendies dont elle fut victime, on n'en saurait dire autant du mobilier qu'elle renferme,

1. Bib. de Troyes, ms. 2254, pp. 45-47.
2. Idem, p. 48.
3. Arch. dép. Aube. (C. 1995 ou 1996).
4. Arch. dép. Aube, C. 1995.
5. Arch. dép. Aube, C. 1996.

Digitized by Google

Outre une chasse en cuivre émaillé du XIIIe siècle environ, un superbe reliquaire en argent du XVIe, et un autre en vermeil paraissant être de la même époque, que l'on voit dans la sacristie, il y a au milieu du chœur un lutrin en bois sculpté, de forme triangulaire, aussi du XVIe siècle, surmonté d'un aigle posé sur un demi-globe et tenant dans ses serres un serpent expirant.

On peut remarquer aussi une jolie Vierge en pierre, de la Renaissance, placée sur le couronnement du lambris qui couvre les murs du chœur.

Mais la chose la plus remarquable est, sans contredit, le jubé en bois sculpté qui ferme l'entrée du chœur ; œuvre d'un très grand intérêt pour l'histoire de la sculpture sur bois au XVIe siècle, digne de rivaliser avec les plus belles productions de cette époque si féconde en travaux d'art. Il se compose d'une tribune soutenue par une balustrade qui est à claire-voie à partir d'un mètre environ du sol et dont les moindres parties sont couvertes d'ornements du meilleur goût. Au milieu de cette balustrade une porte à deux battants donne entrée dans le chœur. La partie située derrière la chaire du curé s'ouvre à hauteur de la main, en sorte que le pasteur peut adresser directement la parole à ses ouailles sans quitter sa place. Quant à la tribune, elle est ornée d'une suite de panneaux sculptés, au nombre de onze sur chaque face, et en outre d'un à chaque extrémité. Chacun de ces panneaux représente une scène de la vie de la Sainte-Vierge à laquelle l'église de Villemaur est dédiée. « Les sujets ont un relief considérable ; chacun d'eux est surmonté d'un dais formé de trois parties saillantes, avec le dessous en coquille, porté sur un arc trilobé soutenu par deux colonnes torses, écaillées, rubanées, et supportées elles-mêmes par des culs-de-lampe à feuillages variés. Au-dessus des arcades on voit des oiseaux dont le corps est terminé en queues de serpents enlacés, puis en feuillages roulés. La retombée des arcades se termine aussi par des culs-de-lampe ornés de figures de docteurs, d'anges et d'animaux, supportant des colonnettes fuselées en balustre, surmontées de figures d'oiseaux et de monstres ailés [1]. »

La plupart des objets d'art dont nous venons de parler ont été reproduits par l'habile crayon de M. Fichot, dans le Portefeuille archéologique du département de l'Aube.

1. Arnaud, *Voyage archéologique dans le départ. de l'Aube*, p. 210.

Digitized by Google

Nous avons un inventaire des richesses mobilières de l'église de Villemaur datant du dix-huitième siècle ; il a été fait en 1716 par M. Vinot, archiprêtre de la cathédrale de Troyes, délégué par l'évêque pour procéder à une enquête sur les motifs qui pouvaient déterminer la suppression de la chantrerie et des prébendes du chapitre et leur réunion à la cure. Il n'est pas sans intérêt de voir comment ce digne ecclésiastique en a consigné la description. Il a remarqué entre autres choses :

Au-dessus du rétable du maître-autel, « un image de pierre » représentant la Sainte-Vierge, et près de cette statue une petite chasse que les habitants ont déclaré contenir les reliques de Saint-Flavit.

Au chœur, « un aigle de bois » servant de lutrin, une balustrade de bois séparant le chœur du reste de l'église, « au-dessus de laquelle (balustrade) est une tribune, avec un crucifix à côté duquel sont deux images de bois, l'une représentant la Sainte-Vierge et l'autre Saint-Jean-l'Evangéliste, le tout d'une très-belle sculpture[1]. »

Il faut avouer que M. Vinot traitait les questions d'art d'une façon un peu sommaire.

SOMMAIRE DE L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE VILLEMAUR

Guerres, Incendies, Protestantisme

Nous avons dit que la population de Villemaur avait été décimée par les guerres et que de nombreux incendies et des occupations de troupes prolongées avaient ruiné ce village.

La guerre de Cent Ans, qui eut la Champagne pour l'un de ses principaux théâtres, n'épargna pas Villemaur. En 1360 il fut occupé par des compagnies anglo-navarraises[2], et c'est à cause de cette occupation et des désastres qui en furent la conséquence nécessaire que les habitants durent renoncer, en 1372, aux privilèges communaux qu'ils tenaient du comte de Champagne, Thibaut IV. Les Anglais étaient encore à Villemaur en 1380[3]. En 1431, Barbazan, gouverneur de Champagne pour Charles VII, assiégea Villemaur[4] qui appartenait à l'un des fils du duc de Bourgogne, Charles, comte de Nevers. Nous ne savons s'il parvint à s'en emparer. Quoiqu'il en soit, les anglais étaient encore maîtres de Villemaur en 1433, car au

1. Arch. dép. Aube, G. 965.
2. Siméon Luce, *Histoire de Duguesclin*, I, 465.
3. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 335.
4. Courtalon, *Top. hist.* I, 89.

Digitized by Google

mois d'août de cette année ils arrêtent des charpentiers que le receveur de la terre épiscopale d'Aix-en-Othe faisait venir de Troyes et de Saint-Lyé pour la réparation des fortifications d'Aix, et les emmènent à Villemaur où ils les rançonnent sans merci [1]. Au mois de septembre suivant la ville de Troyes, qui suivait le parti de Charles VII, fait mettre le siège devant Villemaur [2]. Nous ignorons le résultat de cette tentative ; mais quel qu'il ait été, cette ville fortifiée n'en continua pas moins à subir l'occupation ruineuse de troupes en état de guerre ; nous constatons leur présence à Villemaur en février 1438 [3].

Aux désastres causés par la guerre vinrent s'en ajouter d'autres non moins cruels : un incendie, qui prit une grande extension, éclata en 1446 et brûla notamment l'église toute entière [4]. Un autre, dû à un cas fortuit, serait arrivé vers 1450 [5] ; ce dernier ne fait peut-être qu'une seule et même chose avec celui de 1446.

Enfin, l'épidémie, conséquence ordinaire des guerres, acheva de ruiner ce malheureux pays ; elle fit son apparition en 1496 avec une telle violence que la ville fut abandonnée par les habitants pendant six années consécutives [6].

La ville commençait à se relever des désastres nombreux qui avaient compromis jusqu'à son existence, lorsqu'un nouveau ferment de discorde vint diviser les français et leur mettre aux mains des armes fraticides. Des doctrines religieuses nouvelles s'étaient répandues et avaient recruté de nombreux adeptes, et bientôt la lutte des idées allait se transformer en guerre civile. Dès 1550, un prêtre du diocèse de Rouen, nommé Langlat, était venu s'établir à Villemaur où il tint des écoles publiques. L'officialité de Troyes l'accusa d'avoir enseigné à ses auditeurs les livres de Clément Marot, écrits en français, et surtout la prière avant et après le repos composée *en langue vulgaire* [7].

1. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 366.
2 Boutiot, *Hist. de Troyes*, II, 581-582.
3. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, Introduction, p. LVI.
4. Chèvre de la Charmotte, Bib. de Troyes, ms. 2254, p. 10.
5. Idem. p. 11.
6. Arch. dép. Aube. 7. E. 10. (Lettres des foires, de 1598).
7. Chèvre de la Charmotte. — Un recueil de pièces manuscrites de la bibliothèque de la ville de Troyes, (n° 1291), renferme une chanson sur ce que les huguenots avaient, dans l'église de Villemaur, baptisé un âne avec de l'eau bénite.

Digitized by Google

Ces enseignements portèrent rapidement leurs fruits car le 3 avril 1551 le chapitre de la cathédrale de Troyes se plaignit de plusieurs habitants de Villemaur qui avaient adressé « des questions trop curieuses » à un prédicateur cordelier sur la prédestination et le purgatoire, et qui lisaient les livres condamnés [1]. Les idées nouvelles continuèrent à se propager et gagnèrent notamment des partisans dans la contrée d'Othe où est situé Villemaur. Le 22 août 1562 les habitants de Troyes, dont la grande majorité avait résisté à l'invasion de la Réforme, obtinrent du Parlement de Paris un arrêt autorisant des poursuites contre les sectateurs de la nouvelle religion ; Villemaur est désigné dans cet arrêt parmi les villes qui se faisaient remarquer par leur attachement à ces croyances.

Un nouvel incendie, qui éclata le dimanche 27 janvier 1574, détruisit la ville et le faubourg de Vanne ou des Bordes. Ce triste évènement était rappelé par une inscription placée dans l'église, à la croisée du midi, vis-à-vis de l'hôtel de St-Jean ; on la voyait encore dans la seconde moitié du XVIIIe siècle [2].

Lorsqu'Henri de Navarre fut appelé à succéder au roi de France Henri III, Villemaur semble avoir embrassé avec ardeur la cause de ce prince protestant ; ainsi, nous apprenons qu'en mai 1589 cette ville était occupée par une garnison dévouée au prétendant [3]. Cette garnison ne dut pas tenir longtemps contre les efforts de la Ligue car le 5 août suivant Olivier de la Roëre, seigneur de Chamoy, l'un de ses dévoués partisans, reprenait sur les royaux le château-fort de Saint-Liébault, et pendant le siège de cette ville il jetait une garnison dans Villemaur [4]. L'année suivante la ville suivait le même parti que celle de Troyes, c'est-à-dire qu'elle était au pouvoir des Ligueurs, car le 5 février, les habitants de Villemaur écrivirent à ceux de Troyes qu'on leur laissât le capitaine La Châtre et ses soldats [5].

Vers 1596 le maréchal de Biron s'en empara après l'avoir assiégée et la mit à feu ; les archives de la ville périrent dans cet incendie qui consuma plus de soixante maisons [6], entre autres l'Hôtel-Dieu [7]. Un autre incendie, qui éclata le 2 mai

7. Bib. de Troyes, ms. 2254.

1. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 1284.
2. Chèvre de la Charmotte, p. 13.
3. Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, 176.
4. Boutiot, *Hist. de Troyes*, IV, 193.
5. Arch. de la ville de Troyes, registre A. 23.
6. Lettres de réorganisation des foires ; *Vide suprâ*.

Digitized by Google

1613, réduisit en cendres la maison du chapitre et ses archives[1].

Malgré les difficultés que le gouvernement royal opposait à l'exercice de la Religion Réformée ces doctrines continuèrent à rencontrer dans la contrée d'Othe des partisans acharnés et Villemaur ne cessa pas de leur fournir des adeptes convaincus. En 1614 le curé de Saint-Mards adressa au clergé de Troyes, à l'occasion des Etats-Généraux qui venaient d'être convoqués, une requête dans laquelle il disait que les seigneurs de Saint-Mards faisaient faire le prêche deux ou trois fois par semaine et qu'on y venait des baillages de St-Florentin, de Villemaur et de Troyes[2].

La translation à Saint-Liébault (Estissac) des juridictions qui avaient leur siège à Villemaur (1665) acheva de dépeupler cette ville, car les principaux officiers durent transférer leur domicile à Estissac. Malgré ces diverses causes de décadence Villemaur ne cessa pas d'être considéré comme important au point de vue militaire, sans doute à cause de sa position sur une grande route, entre Sens et Troyes, et en 1719 il était désigné parmi les localités où il y avait lieu de construire une caserne pour le logement des troupes de passage[3]; mais cette ville avait subi de trop nombreux désastres pour jamais reprendre son ancienne situation.

ALPHONSE ROSEROT,
Archiviste-Adjoint du département de l'Aube.

1. *Eodem loco*, p. 15.
2. D'Arbois de Jubainville, *Invent. des arch. de l'Aube*, G. 855.
3. Boutiot, *Histoire de Troyes*, IV, 570.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

MÉMOIRES DE JEAN FOULQUART

Procureur de l'Échevinage à Reims *

1479 — 1499

Le mardi 5e janvier 1486, frère Antoine prescha bien estrangement, présent le cappitaine, et hors mesure au gré dudict Foulquart, disant que M. de Reims estoit le grand larron, le capitaine le prince des larrons, dont ledict Foulquart fut fort scandalysé en luy tant pour l'honneur de prélature que pour ce qu'il est seigneur de Reims et de grand lieu.

Le 3 février, M. le bailly statua que on n'usa plus que de poids à 16 onces la livre à peine de 60 sols d'amende.

Mercredi 7 mars. Loys de Villers apporta lettres de Mre Gratien Daguerre par lesquelles il demandoit une bombarde pour battre la muraille d'Yvoy et de la poudre, et offrit de donner gages d'or et d'argent. La bombarde fut prisée à 500 livres, et Mre Gratien envoya deux chaînes d'or pour gages.

Jean Moet, apothicaire, fut nommé ce jour receveur.

Mercredi 14, assemblée des 12 en l'Eschevinage : on y conclud que les chaînes seroient visitées par toute la ville, qu'on remettroit celle de la porte des Augustins, qu'on ordonnera à 2 ou 300 des plus riches habitants d'avoir chacun une bonne arbaleste et une bonne couleuvrine. Le mesme jour, le capitaine du Chastel en Porcien écrivit par Ph. de Rodes la venue des Autrichiens devant Aubenton ; il demandait à la ville 12 arbalestes et 12 couleuvrines pour Chatel.

Mardi 20. Messire Jehan de Reims écrivit au lieutenant et à moi des nouvelles qui furent lues et publiées en l'église de Reims en grande assemblée faite au son des grosses cloches, et pour ce qu'il y avoit copie des lettres du roy à M. le bailly de S.-Pierre le Moutier, faisant mention de sa prospérité et de l'obéissance qu'il a en Guyenne ; en fin de ladicte lecture fut chanté solennellement à orgues le cantique *Te Deum*.

M. d'Orval, estant pourveu par le roy pour estre gouverneur de Champagne, fit son entrée en la ville de Chaalons le 23e mars

* Voir page 289, tome III, 2e année, de *la Revue de Champagne*.

Digitized by Google

1486, et furent au devant de luy envyron 60 habitans à cheval et ne voulut avoir harangue, mais ung léger salut que fit Cocquilleray leur cappitaine, et luy fut présenté 6 poinssons de vin, 16 grands septiers avoyne et 100 brochets et carpes dont il n'avoit pas faict grand compte.

Le lundy 2 apvril audict an, ledict s^r fit son entrée en la ville de Reims où furent au devant grand nombre d'habitans et estoient bien en tout 214; et furent à la porte à son entrée les arbalestriers et archiers en bon nombre dedans le boulevard de Portechacre, et luy fut faict présent de 6 poinssons de vin, 32 septiers avoyne, une demy toille fine et deux douzaines de serviettes fiynes : le doyen de la grande église fit ledict présent au nom de la ville comme il avoit esté conclud le mercredy 28 du mois précédent, et que M. le lieutenant feroit la proposition aux champs audict gouverneur pour conjoye de sa bienvenue : lesdictes toiles et serviettes coûtèrent 37 escus.

Le jeudy X^e dudict moys de may 1487, MM. du chappitre de l'église de Reims marchandèrent à Jehan Arnault, Pierre de la Forest et leurs compagnons charpentiers, de relever et fortifier la charpenterie couverte faicte par Colard Lemoyne, et de la mettre et adiuster par dehors à l'équipolent de la leur, quy cedict jour fut visitée et trouvée bonne et bien faicte, en baillant par lesdicts du chappitre aux susdicts la somme de 300 livres.

Et le mardy précédent ils avoient marchandé à Jehan Royer, plombier, de la couverture qui restoit à faire sur ladicte église en ramures, tant devant le clochier qui se fera en tirant aux tours comme ès croisées et derrière ledict clochier, jusques au tournant du chevet, moyennant la somme de 30 livres, et pour chacune ramure à les faire comme celles qui jà estoient faictes, et se doibt fondre et jetter le plomb qu'il faudra pour ce faire après que celuy qui est jà jetté pour ce à ladicte église sera pour luy alloué à ladicte couverture, en tant qu'il le trouvera bon à la loyauté, et faire mettre et dorer les fleurs de lis et treffles comme celles qui y sont faictes.

Le samedy 22e octobre 1487, MM. du chappitre marchandèrent à Oudin l'organiste de faire le gros jeu d'orgues de 2000 tuyaux sonnans, dont les trompes devoient avoir 24 pieds de hauteur au-dessus de la lumière à ton de chappelle, moyennant pour la façon la somme de 500 livres.

May. On faict procession et des feux pour la prise de S.-Omer.

Le jeudy 14e jour de juin, feste du Saint-Sacrement y eust débat entre les officiers du roy et les orphevres pour porter leurs torches devant ou derrière, et fit Philippe de Bézannes, lieutenant du bailly de Vermandois, mener Gabriel du Bois en prison pour ce qu'il ne vouloit souffrir la torche de leur mestier d'orphevre aller devant celle desdicts officiers, duquel emprisonnement M. le procureur de M. de Reims appella en Parlement.

Digitized by Google

Le 19 juin 1487 fut achetté du prieur de Belval pour la ville 60 grosses pièces de bois sommiers de 24 pieds de long au moins et au-dessus jusques à 30 et 32 pieds, dont y en debvoit avoir 12 de largeur en face de 14 poulces et les autres d'environ 11 pouces, moyennant la somme de 10 livres, pris au bois sur le pied et sy fut marchandé à ung Ardennois de le faire abattre et esquarir moyennant la somme de 8 livres.

Le lundy 20e aout fut conclud de faire commandement à tous ceulx qui avoient chevaux à ladicte ville et ès village des environs, d'aller au bois à corvées quérir ledict bois et qu'ils seroient quittes desdictes corvées toute l'année, et se souvenir que c'estoit aux bois de Ste Coraille.

Le 28e dudict mois il passa par la ville de Reims ung convers chartreux de la grande Chartreuse, portant grande barbe, allant à St-Quentin pour frère Richard, que Loys Lestrac avoit retenu prisonnier, disant qu'il est marchant, et lequel convers dict audict Foulquart que de bref en l'église de Reims se commencera la réformation de l'Eglise universelle *in capite et membris*, et que le concile général se tiendroit en ladicte ville et qu'il le savoit infaillible, et sy dict que Maximilien s'estoit faict couronner roy des Romains, cuidant estre empereur, mais qu'il ne le seroit pas et qu'il ne feroit pas ce qu'il avoit entrepris.

Janvier 1487, information contre 3 chanoines bretons accusés d'intelligence avec l'ennemi.

6 janvier. En l'église de Reims fut joué le mystère des Trois Roys entre l'offertoire et la préface, qui dura bien deux heures, et y furent M. de Tours, M. le bailly de Vitry, son frère, et M. le protonotaire de Lénoncourt, leur cousin.

1er mars. Jean de Poilly, boulangier, me montra deux pièces de monnoie, dont l'une estoit des gros que feu messire Guill. de la Marche fit forger, et l'autre une pièce ayant une tête d'un côté et deux images de l'autre, qu'il disoit que Jacques Popehan avoit baillé en son hotel et taverne, et me demanda s'ils avoient cours, et je lui dis que non et qu'il ne les prend pas, car il se mettroit en danger et l'autre aussi. Philippe de Bézannes tint lesdictes pièces et dict qu'il les mettroit en la main du roi et cependant ne le fit pas.

Le 3e jour de mars 1487, ledict Foulquart vit rehaulser la première charpenterye du comble de Notre-Dame du costé du palais, bien de trois doigts.

Le dimanche 8e dudict mois, jour de Pasques flories, par les paroisses on défendit de par M. de Reims, des vicaires et officiants à tous ses subjets in spiritualibus, que nul n'alast le jour du grand vendredy oyr prescher la passion, sinon à la Cousture, à S. Remy, à S. Nicaise et aux Cordeliers, sur peyne d'excommuniement aux laïcs et d'interdit aux ecclésiastiques, dont fut grand bruit, et di-

Digitized by Google

soit-on que c'estoit affin qu'on n'alast oyr Me Anthoine Farem (sic), cordelier, mais ce jour-là il eust, comme on dict, plus de gens qu'il n'avoit jamais eu.

Les vicaires, bailly, procureur, registreur, secrétaires et aultres officiers de M. de Reims avoient esté vers ledict frère Anthoine en sa chambre le blasmer d'aucunes choses par luy preschées touchant ledict sieur et aultres, et avoient pris le prieur des Augustins pour leur harangue, dont plusieurs estoient mal édifiés.

Le lundy dernier jour du mois d'apvril 1487, le lieutenant ayant pris 12 hommes pour son guet ne luy en ayant esté ordonné que six par les 12 députés de la ville pour régler les gardes, mais pour le danger de la ville et des gens d'armes, ledict Foulquart luy en avoit accordé encore six aultres, lesquels ledict lieutenant demandoit à toujours, il fut sur ce conclud que tant que dureroient les guerres que ledict lieutenant auroit les 12 hommes de son guet, sans préjudice aux droits de la ville du consentement du conseil quy en pourra ordonner aultrement quand bon luy semblera.

Le lundy 14e apvril 1488, M. le cappitayne de Reims deffendit de par le roy au bailly de Reims et au procureur de l'archevesché, de prendre congnoisance de cause d'une bature faicte au contempt de la semonce du guet ny d'aultres semblables, à peyne de 30 marcs d'argent, dont le procureur appella.

En apvril 1488, l'anneau de bois se vendoit 4 sols parisis.

Le mardy 6e mai 1488 fut conclud ès chappitre de faire faire la charpenterye de ladicte église qui restoit faire, savoir le chevet et moitié de la creisce à la journée par les charpentiers qui y travailloient, et debvoit avoir les quatre maistres 2 sols 4 deniers par jour, et les 12 serviteurs chacun 2 sols 5 deniers.

Le mardy 6e jour de juin 1488, Guillaume le Vergeur fut déchargé de ta taille à Reims par le moïen qu'il fit apparoir par quittance qu'il avoit payé la taille à Trigny et après avoir prouvé par trois tesmoins qu'il y estoit dans les premiers jours de janvier.

Frère Régnier du Val, prescheur, fut envoyé hier prisonnier à M. le gouverneur de Champaigne le 17e du mois d'août 1488 et dict avant son partement qu'il avoit ouy dire à Dijon à des coustelliers d'illecq que la guerre quy se faisoit estoit pour ce que M. d'Orléans vouloit estre roy et quant même il seroit prisonnier et que le roy le tiendroit en une cage, sy trouveroit ses gens fasson de bailler de la poison au roy affin de le faire mourir, et que ledict duc d'Orléans fut roy, disant qu'il le debvoit estre.

Le lundy 1er jour de septembre, fut rapporté par le doyen d'Iwin et le lieutenant du cappitayne de Luxembourg que le roy leur avoit faict veoir la reyne laquelle avoit 52 pouces de hauteur du sommet de la teste jusques en terre, et que allant en Bretaigne, il avoit esté veoir la reyne laquelle l'avoit moult honorablement salué et après l'avoir embrassé et baisé en pleurant, luy avoit dict qu'on luy

Digitized by Google

avoit dict qu'il s'en aloit en Bretaigne pour épouser une aultre femme. A quoy le roy lui respondit que feu son père luy avoit baillé pour femme, et qu'elle fut sure que tant qu'elle seroit vyve, il n'en aura point d'aultre ; et sur ce, elle le requit qu'il la menast doncques avec luy, dont il fut content et depuis par l'advis de son conseil, quand il l'eut mené aux Montils les Tours, là il la laissa sans la mener au delà.

Neuf cent 25 villages bruslés par les Allemans en Flandres dont les Flamands demandoient réparation à Maximilien d'Autriche, roi des Romains.

Du samedy 4e octobre 1488, M. de Gueux venant de Vasse (?) dict audict Foulquart que le mardy précédent, les Estats de Bretaigne commencent à seoir pour adviser quy ce seroit le duc, et que ceulx du pays ne vouloient avoir à duc que le roy, et que s'ils concluoient néanmoins d'avoir M. de Rohan qui y prétend droict, et que l'appointement est faict entre le roy et luy que le conté de Rennes, Rennes et les villes et places par luy conquises lui demeureroient, et auroit ledict Rohan le surplus, qu'il reprendroit du roy en foy et hommaije-lige, et y auroit le roy austorité comme en Champaigne s'il y avoit conte, aussy que depuis la mort du duc de Bretaigne, le conte d'Albret avoit pris ses filles, mais ceulx du païs s'estoient mis sus et lui avoient rescores en Dieu, et les garde le maréchal de Rieux qui ne demande qu'à les mettre ès mains du roy et faire ses appointements, et que ledict conte d'Albret avoit esté en Espaigne pour avoir secours et avoit dict au roy d'Espaigne que jamais ne pourroit plus facilement recouvrer Perpignan et le conté de Roussillon que audict temps, à quoy lui fut respondu par le roy d'Espaigne que quand il voudra il est assez puissant pour le recouvrer, mais qu'il ne daigneroit lors, veu que le roy de France estoit jeune et que tous ceulx qui luy faisoient mal estoient faulx traistres et desloyaulx, et qu'il leur en prendroit mal, et pour ce ne baillera point d'argent contre luy, et que s'il y en avoit que d'eulx-mesmes le vouloist faire, il s'en rapporteroit à eulx; luy dict aussy que le prince d'Orange estoit en cour et avoit ses appointements.

Le lundy 6e dudict moys, la journée pour la confirmation ou infirmation de l'eslection faicte de Mre Loys de Villiers, frère de Mr de l'Isle Adam et evesque de Beauvais, se tint en la chapelle du Palais par Mre Jehan Labbé, prévost, licencié en decret, Jacques de Thuisy et Maurice de Champaigne, licenciés en lois, chanoines de Reims, présent ledict Esleu et son frère, Mre David Chambellan, son avocat et plusieurs aultres de sa part, à laquelle eslection les deulx Mres Jehan Cauchon s'opposèrent pour le roy, Georges de Rouan comme procureur de XI dignités et chanoines dudict Beauvais, et Mre Jehan Charpentier, procureur de Mre Antoine du Bois, nepveu de M. d'Esquerdes à quy le Pape avoit donné ledict evesché à la requeste du roy, et ung nommé Bredouille, chanoine de Beau-

Digitized by Google

vais, en personne, et y avoit grande multitude de gens à escouter, et n'y eut des juges que ledict Mre Maurice quy entendict à donner audience aux dicts Cauchon pour le roy, lequel fict lire les lettres du grand Cauchon et l'institution de ses instructions avec la substitution dudict petit Cauchon qui estoient datées du temps du roy Loys.

Le lundy 1er décembre, ung nommé Pierre, cordelier, rapporta que le roy avoit défendu aux filles du duc de Bretaigne de se nommer duchesses de Bretaigne, et qu'elles avoient faict le contraire ; partant le dégast se devoit faire de bref.

Le lundy 17e décembre, MM. du Chappitre marchandèrent à Mre Blannet.... de la chappelle de S. Paul, moyennant la somme de 12 livres tournois.

Le dimanche 6e janvier 1488 fut joué le mistère des Trois Roys en l'église de Reims entre l'offertoire et la préface, qui dura deux heures et y furent M. de Tours, M. le bailly de Vittry, son frère, et M. le protonotaire de Senoncourt, leur cousin.

Au 16e febvrier 1488 ledict Foulquart rapporte que Raulin Vilot luy avoit dict que depuis 3 semaines avoir esté pris à Bourges ung cordelier de l'Observance qui avoit esté en habit séculier, la dague à la ceinture, à Lesignan pour cuider parler au duc d'Orléans de par le conte d'Albret et aultres estant en Bretaigne, et sy avoit esté en d'aultres lieux parler à d'aultres, et avoir esté découvert par son hoste audict Bourges, quy luy avoit oy dire aulcunes choses du roy et l'avoit le lendemain signifié à la justice quy l'avoit pris et examiné, et mis sa confession par escript et envoyé à M. d'Aubigny, maistre dudict Raulin et bailly de Bourges, quy incontinent l'avoit faict porter à M. de Bourbon et à Madame pour ce que aucuns grands personnaiges d'entour du roy soit chargés par icelle d'intelligence avec ceulx quy sont en Bretaigne, et y en a quatre, l'ung desquels il preint pour enseigne par le petit doigt, et me dict qu'on doit fort prendre garde que passent soit religieux, et ladres et aultres, car plusieurs choses se font aujourd'hui par telles gens ; et en connoit ung des nostres quy en habit de Belistre est allé en Suisse et quérir 4 à 6000 pour venir servir le roy ; dict aussi audict Foulquart qu'il y a eu ambassade du Turc vers le roy luy prier qu'il retienne toujours son frère prisonnier, en ce faisant luy offre mettre en sa main le royaume de Cicile, Jérusalem et toutte la Terre saincte, lui donner le fust de la lance dont Sainct Longis persa le costé à notre Saulveur et Rédempteur Jésus-Christ, et quatre corps saincts entiers moult dignes, et du poil de la barbe de N. S. qui luy fust tiré et arraché au prétoire de l'ung des princes et evesques de la loy au temps de la passion, et sy luy offre avec ce grand finance, ensemble la pierre sur laquelle J.-C. fut mist despendu de la croix et le voile de la glorieuse vierge marye.

Digitized by Google

Du 18 mars 1489 est rapporté que Charles de Pavenay, cappitayne de Chasteau-Thierry avoit dict audict Foulquart que le jeudy précédent, M. Desquerres, lieutenant général pour le roy en son armée de Flandres estant à Paris, avoit reçeu lettres du roy faisant mention que ses gens en Bretaigne avoient rué sus et tué le comte d'Arundel et 500 Anglois de chevaulx avec luy, et qu'il estoit descendu en Bretaigne 14000 Anglois dont y en avoit seulement environ 1600 des plus de gens de bien de chevaulx, du nombre desquels estoient les cinq cents dessus dicts, et que les roys des Romains, d'Espaigne et d'Angleterre sont d'alliance avec ceulx de Bretaigne contre : dict encore plus que la duchesse de Bretaigne a faict sommer ceulx de Dynant où sont 400 lances d'ordonnance, 1200 arbalestriers et 500 Suisses, dont sont chefs les srs de Rohan, messire Gaston du Lyon et le vicomte Daunoy avec aultres gens quy luy ont faict response que toutefois qu'il luy plaira les aller voir, ils luy feront bonne chyère et festoieront bien ses gens s'ils y vont, dict aussy que le sr de la Tremoille est chef de l'armée en Bretaigne, comme l'an passé ; dict que les Bretons ont repris toute la basse Bretaigne excepté une ville qu'il n'a sceu nommer; dict que le conte de Dunois mène l'avant-garde des Anglois; dict que le roy d'Angleterre dict dernièrement à l'archevesque de Sens et autres ambassadeurs du roy quy estoient allez vers luy que le roy est roy des François, mais luy ne l'est point des Anglois, et que le maire de Londres tient en garde en la tour de Londres l'ung des fils du roy Edouard, dont il le menasse souvent de le faire roy si il ne faict ce que la commune vouldra ; dict que les Anglois dirent auxdicts ambassadeurs, présent leur roy, que Bretaigne est la petite Angleterre et que quand leur dict roy ne vouldroit le faire, sy bailleront, ils seront en ayde aux Bretons pour y mettre jusques au dernier homme d'Angleterre; dict qu'il a trouvé les instructions que avoit eu le conte de Nassau de par Maximilien, qu'on avoit rompu et jetté en une retraicte, et les a rassemblées et veu et portant que ledict Maximilien requiert premièrement que le roy restitue la duchesse de Bretaigne en son entier de toutes ses terres, villes et seigneuries et l'en laissant jouir paisiblement. Item qu'il mette en playne délyvrance et faire retourner au sien franchement le duc d'Orléans, le conte d'Albret et de Dunois, le sr de Lescur et autres qui sont en Bretaigne. Item que le roy le laisse venger à son plaisir de ceulx de Flandres quy luy ont faict outrages de tout temps, que le roi tienne le traité de paix faict à Arras par le feu roy Loys. Item qu'il fasse décider et vuider les différents du duché et conté de Bourgongne par gens clercs et entendus, et est contant qu'il se fasse par tels gens que le roy vouldra prendre et choisir, excepté la cour de parlement ; auxquels articles et demandes le roy a répondu touchant la Bretaigne qu'il est content que tout soit mis entre les mains de Maximilien et du duc de Bourbon comme neutres et gardiens jusques à ce que luy et la duchesse... en leur droit, il en soit dict par

Digitized by Google

justice, et que à celuy que faire se devra soit délyvré; et en regard des autres points, que ledict Maximilien envoye gens clercs et entendus à Cambray, et le roy y enverra des plus grands de son royaume, afin que par eux les matières soient débattues à la raison pour parvenir a paix. Dict que le conte d'Albret a cuidé coucher avec la duchesse par le moïen de la douairière de Laval, disant qu'elle estoit sa femme espousée par procureur, mais il a esté jetté hors la chambre par les cheveulx, et a dict la duchesse que combien qu'elle eust esté constrainte de l'épouser par procureur, sy ne luy avoit-elle rien promis à luy et ne le tenoit pas à mari, ne l'auroit jamais dict; qu'il a parlé à celuy qui a esté pour le duc de Lorrayne en cour quy lui a dict qu'il avoit offert au roy de le servir comme devant envers et contre tous, en luy rendant sa compagnie de 100 lances, la pension qu'il avoit en certaine chose et lui baillant son scel et les princes d'entour luy de le secourir si ses ennemis l'assailloient, ce que le roy lui accordoit, hors excepté lesdicts scels bien estoit content de luy promettre, mais d'en bailler scellés, et luy reportoit ces choses et crioit qu'il en seroit content.

M. le duc d'Orléans ayant esté pris prisonnier de guerre à la journée de Saint-Aubin en Bretaigne, fut mené à Lesignan, et de là à Bourges: le capitayne qui l'y avoit acconduit et qui avoit charge de le mener à Carlat fut menacé par ledict duc d'Orléans, luy disant qu'il ne bougeroit dudict lieu de Bourges, et que s'il y avoit homme, fust ledict cappitayne ou aultres, qui s'advisat de mettre la main à luy pour l'en tirer hors, il le tueroit; et fut mis en la tour de Bourges.

Jean Briet fit le devis d'une tour neuve derrière les Augustins et dit que si on vouloit marchander, Jehan Collebert et Jehan Chalon seroient ses compagnons. Le 12 mai, l'ouvrage fut mis au plus ravalant prix, et le 1er juin donné à faire auxdicts massons pour la somme de 300 livres.

Mercredi 22 juillet, les compagnons de la pratique jouèrent une moralité du genre humain contre les halles et une farce en fin bien déshonnête.

Le 1er jour de septembre 1489 fut conclud en une petite assemblée en l'eschevinage de mettre sus le mistère de la passion et d'envoyer vers M. le bastard pour avoir celle que le feu roy de Sicile fit faire et jouer à Saumur, et furent aucuns députés pour en avoir la charge et conduitte et vouloit le lieutenans que Jehan Foulquart s'obligeasse comme les aultres personnes à faire tenir ce que les députés ordonneroient, mais il ne le voulut pas faire, bien offrit-il à y servir et faire le possible, mais de s'obleiger à la volonté d'aultruy sans savoir de quoy, ni comment aultrement, nihil: ledict lieutenant en parloit simplement et y faisoit commettre aucuns quy ne sembloient pas propres à ce, et auxquels ledict Foulquart ne se vouloit soubmettre à son pouvoir, les uns peu sachant,

Digitized by Google

et les autres voulontifs et voulant jouer plusieurs personnages comme batteleurs.

Le capitaine Julyan dict audict Foulquart qu'il avoit escript audict bastard de Bourgoigne pour avoir ladicte passion.

Ledict Foulquart en escrivit aussy au maistre d'hostel de M. de Reims pour avoir ladicte passion.

Ledict Foulquart avec Pierre Boulet et Pioche promirent ensemble les uns aux autres de prendre la charge de fournir de personnages la chambre de Jésus-Christ et d'en jouer, et debvoient requérir quelle leur fut commise et distribuée pour leur part de la passion.

Le 20e dudict moys fut conclud que la passion seroit mise sus pour estre jouée à la Penthecoste suyvant.

Le samedy 3e octobre 1489 on receut lettres du roy par lesquelles il donnoit advis de la paix faicte entre luy et le roy des Romains, son beau-père, et son frère et cousin, l'archiduc d'Autriche, lesquelles lettres furent ouvertes par M. Charles de la Ramée, capitaine de Reims, au lieu du chapitre, où fut conclud de sonner les grosses cloches pour assembler le peuple en l'église, pour lire et dire que les feux s'en fissent ce jour et le lendemain, et ledict lendemain, procession générale aux Cordeliers, ce quy fut faict et en fut chanté le Te Deum.

Le 8e novembre en une assemblée fut advisé d'assigner plusieurs personnages de la passion et fut content ledict Foulquart de prendre la charge avec M. Blondel et deux autres de conduire et mener le jeu, et ne pouvoir jouer.

Lundi 7, assemblée en l'eschevinage en laquelle le lieutenant Guill. Coquillard et, en son absence, Mr Guillaume son neveu, Mre Robert Blondel, Pierre Boulet et moy furent commis à la distribution des roles de la passion, prendre les congés et faire ce qu'il faut faire.

Le mercredi 9e décembre, Mr Jehan Cauchon, lieutenant du capitayne, print le congié du bailly de Reims de jouer la passion, qui fut octroyée et registrée avec autorité d'y prendre pour les comys du jeu tous délinquants pour délyvrer à la justice dont ils seront subjects : pareil congé fut pris de MM. du chappitre en leur chappitre, et de là ledict sr Cauchon avec ledict Foulquart, Jehan Bourguet, Robert Blondel et Guillaume Coquillart et Mre Gilbert Perart allèrent vers M. de Tours, abbé commandataire de S. Remy et M. de S. Nicaise quy en furent tous bien contents.

Le dimanche 13e, on publia par les paroisses que quy vouldrait avoir des rôles de la Passion et se tirast vers les comis qui les distribueroient.

Le 3e janvier 1489, on commença à recorder la Passion en la maison de Jehan Moet à Courcelles.

Digitized by Google

Le septier de seigle valoit lors six sols et 3 seulement le septier avoyne.

Le 11 février, ledict Foulquart fut commys procureur du mistère de la passion qui se debvoit jouer à la Pentecoste.

Le mercredy 3e jour de mars 1489 d'après les Brandons, assemblée fut tenue à l'escolle de thélogie pour la rénovation des officiers de la ville de Reims, en laquelle assemblée lesdicts officiers remirent leurs charges entre les mains du peuple et furent de nouvel continué et esleu auxdictes charges. Mre Jehan Cauchon, lieutenant, auquel fut ordonné bailler en don pour ses paynes et services de l'an précédent la somme de 50 livres; Jehan Foulquart, procureur, Jehan Passot, clerc et greffier du conseil; Jehan Chinoir et Jehan Jacquemin, maistres des œuvres; Jehan Lescot et Thomas Jacquemin, maistres de l'artillerye; Jehan Moet, recepveur; Jacques de Thuisy et Jehan Bourget, commissaire des aydes et Anthoine de Rebondy et Jehan Richier, sergents de la forteresse, et fit ledit lieutenant serment ès mains de Philippe de Bézannes, lieutenant du bailly de Vermandois, et tous les aultres officiers ès mains dupict Cauchon, lieutenant, et fut ordonné en ladicte assemblée que doresnavant chascun an les recepveurs des denyers communs rendront compte le lendemain du jour des Cendres et pour oyr ceulx du passé, furent nommés auditeurs les deux seneschaulx, deux eschevins, Mr Jehan Cauchon l'aisnel, Jehan Coignet pour les nobles, Me Henry le Membru, Jehan Bourguet, Nicolas Noel, Jehan Gonjon pour le commun estat et sy fut ordonné de bailler une fillet de harens aux Cordeliers.

Le jeudy IVe mars, ledict Foulquart fut occuppé pour les roles de la Passion.

L'hostel de Chaudron fut retenu pour le cappitayne et ses gens pour la Passion.

Les commissaires des francs fiefs et nouveaux acquets estant à Reims le 18e dudict moys, demandèrent audict Foulquart si le corps de la ville avoit rien de revenus non amortys: luy fut respondu qu'elle a avec le roy la forteresse de la ville et la grange où on met l'artillerye, et non aultre chose, excepté les aydes que le roy donne, qui n'estoient de sa commission.

Il est faict mention au manuel que le 30 mars audict an, M. le commandeur du Temple bailla les écolles d'illecq pour six ans à M. Rogier le Sacq, ainsy que D. Jehan Havet, prieur de Signy, les tenoit, c'est à savoir en rendant chascun an 7 livres, dont 20 sols se devoient employer en réparations les plus communes, et à ce faire furent présents frère Florent avec frère Jehan Hauet, Mres Pierre de Laval, Thomas Mereau, messire Gilles de Silly, ledict D. Jehan Hauet, Jehan Jacquart, tous maistres des dictes escoles, et le dict Foulquart.

Du 30 apvril 1490, ledict Foulquart dict avoir faict ung registre des arrest touchant les affaires de la ville.

Digitized by Google

Le lundy 3e jour de may 1490, jour de feste de l'invention de la Sainte-Croix, fut faicte une assemblée générale pour la passion, en laquelle Jehan Mallet dict audict Foulquart qu'il jouoit Othoman au desp... du jeu, dont plusieurs furent mal contens et fut désavoué sur le champ, et y en eust plusieurs qui vouloient que on luy ostast sa robe pour ceste cause.

Dimanche 16 mai, par les joueurs de la passion fut avisés et conclu qu'ils se assembleroient dimanche prochain au Temple pour faire la chevauchée de la Montée.

Le 22e may fut achetté deux aulnes de Paris de taffetas changeant de Guillaume le Vergeur, pour faire l'enseigne dudict Foulquart d'Octavien pour la passion, et 12 aulnes de ruban.

La chevauchée de la Passion fut faicte le dimanche 22 dudict mai, qui fut fort belle et honneste : la houssure dudict Foulquart éstoit de drap vert.

MM. du chappitre turent priés de faire chanter matines devant la Passion avec les enfants, une messe de S.-Esprit et pour sonner les cloches et sy leur fut demandé une couronne, ce qu'ils accordèrent.

MM. de Saint-Rémy prestèrent audict Foulquart la couronne de St Loys, le sceptre et la main de justice que eust le roy Charles VII en son sacre, trois coupons de damas blanc battu en or et ung coupon de drap d'or rouge.

Le maistre de Molinet luy presta six grandes tasses, six goblets, ung pot, deux aiguières, trois sallerons d'argent et une coupe d'argent de dedans en dehors.

La vefve Jehan Noel, tante dudict Foulquart, luy presta pour parer son buffet, six tasses, six goblets, une aiguière, une coupe et deux plats d'argent et trois pièces de tapisserie.

Son cousin Jehan Frizon luy presta six tasses et deux pots d'argent, M. le Scelleur luy presta une robe de velours tanne courte et ung pourpoint de satin noir.

MM. de Saint-Rémy lui prestèrent une couverture à chappeau et deulx draps d'or blanc pour tendre son siége de la Passion.

Il fut prendre du satin cramoisy chez Guillaume le Verjeur pour couvrir son chapperon de la Passion.

Le dimanche 30e, jour de Penthecoste, après le service, on commença de jouer le mistère pour venir à la Passion : on présenta du vin de la ville à la femme du capitaine et à sa mère.

Le lundy dès huit heures du matin on joua dudict mistère jusques à 7 heures du soir sans cesser ni reposer.

Le mardy on continua lesdicts mistères et joua bien de 9 à 10 heures.

La mère de la femme Jehan Moet luy fit présenter des cerises en une tasse en son trône.

Digitized by Google

Le mercredy on joua pareillement, mais le lieutenant d'ung des conducteurs fit cesser une heure trop tost.

On fit présent de vin de par les joueurs à ceulx qui avoient buffet au jeu. Jehan Bourguet faisant architichien luy envoya deux pots de vin et six oranges, et Jehan Touart six pommes.

Le jeudy on joua quelque peu : on fut contraint de cesser depuis midy pour la pluye.

Le dimanche 6, on joua le Crucifiement de J.-C., et y eut bien 16,000 personnes regardant et plus.

Le lundy suyvant on joua la Résurrection et Ascension de J.-C. et la Penthecoste, et furent tous en fin dire le Te Deum à Nostre-Dame en bel ordre et fut ledict Foulquart au-dessus de tous les roys et haultes étagères du costé dextre conduict par les soubschantres.

Il fut présenté de la part de la ville tous les jours aux assistans du vin de la ville.

Le 7 septembre, on prêcha une femme hérétique vaudoise au palais, nommée Jehanne, qui était de Vrigny en la Montagne.

Le 8 janvier 149C. nouvelles vinrent audict Foulquart et à messire Guillaume Toignel que le barbier du roy avoit esté décapité pour avoir marchandé au maréchal de Bretaigne de prisonner le Roy, et que le roy des Romains avoit espousé par procureur le fille de Bretaigne, et avoit conclud de faire guerre au roy pour recouvrir le pays qu'il dict appartenir à son fils et que le roy au contraire avoit volonté d'espouser ladicte fille de Bretaigne et de marier la fille du roi des Romains à un seigneur de ce royaume dont il serait bien seur. M. de Colombier a escrit lesdites nouvelles

Le jour de la Chandeleur en l'année 1490 environ les 8 heures du soir, les eaux commencèrent à innonder entre deux ponts et dessus et deporter au long de ceste ville sur la rivière de Vesle dont on ne s'apperceut tant qu'on fut surpris et eurent beaucoup à souffrir la nuit.

Le lendemain ledict Foulquart alla visiter autour la ville les eaux qui estoient fort grandes et avoient abattu maisons et édifices et rendu sur le moulin d'icelle ville et aultres dessus et dessoubs bien 4 lieues sur ladicte rivière. Et on retira les biens de ceulx d'entre deux ponts et leurs corps en la ville, et ne s'estoit point veu de mémoire d'hommes que telles inondations fussent jamais advenues, comme certifièrent les anciens. On convint de lever tout le pont de la Chaussée pour le réparer qui avoit esté esmen de l'eau et on convint de faire ung bastardeau.

Le mercredy après les Brandons, 23e du mois de febvrier 1490 en l'assemblée tenue en l'escolle de théologie, réelection des officiers de la ville et furent tous continués en leurs charges. Et fut ordonné pour le conseil ordinaire : les deux seneschaux, deux eschevins, Mre Jehan Cauchon l'aisnel, Jean Cauchon, Philippe de

Digitized by Google

Bézanne, Jehan Frizon, Jehan Bourguet, Nicolas Noël l'aisnel, Jehan Goujon, Henry le Membre et Robin de Choilly.

Le mardy 1er jour de mars fut conclud d'accorder l'entérinement des lettres royaulx obtenues par M. de Reims contre la vefve et héritiers de feu Jehan Noel, pourveu qu'il n'y articule choses qu'il ayt aultre fois articulé directement ni indirectement, et que on y puis respondre et faire enqueste à ses despens.

Le mercredy 9e mars audict an, ledict Foulquart partit pour aller en cour et fut de retour le 8e may suivant, depuis lequel jour plusieurs assemblées ont esté tenues, et choses nouvelles survenues dont il dict n'avoir rien escript sur son manuel pour le descouragement qu'il avoit pris d'aulcuns jeunes montant ès biens de fortune par divers moyens, qui cuident que toutes leurs volontés doibvent estre accomplies en tout, ne sachent ni entendent que très peu, et ne tiennent compte de travailler pour le publique, s'ils ne le ayment pour aultre cause et leur semble que tout doibt bransler soubs eulx, et dict ledict Foulquart qu'il ne sauroit donner à leur dance, n'ayant esgard qu'au bien public sans acception de personne, et par ainsy qu'il avoit tout cessé ledict registre jusques au mercredy 10 aoust 1491, qu'il a commencé à rescrire à l'occasion du très-grand miracle dont cy après sera faict mention digne d'estre mis en mémoire et divulguée ce but tout chrestienne.

Ledict Foulquart dict que le mercredy 10 aoust 1491 estant au chappitre avec Mre Jehan Cauchon, lieutenant, lesdites sieurs du chappitre délibérèrent aux susdicts la venue d'un homme et d'une femme du pais de Hollande, du diocèse d'Utrecht, qui avoient apporté leur enfant, belle fille, qu'ils avoient certifié par serment solennel par eulx faict aux saintes Evangiles de Dieu, avoit esté née abortive (?) et sans vye aucune huy (?) a ung an et que elle née après que par deux heures entières ils l'eurent gardé sans y apercevoir aucun signe de vye, iceluy homme qui en estoit le père par grande dévotion, pria et requesta la très-glorieuse vierge Marie, mère de Jésus-Christ, pour faire rendre la vie à sadicte fille, et ly vona et promist qu'il la viendroit visiter et saluer en son église de Reims, armé d'un hauberjon sur sa chère nue pour tout le voyage et l'y feroit illecq trois offrandes, après lequel vœu par luy faict, ladicte fille avoit eu vye et avoit esté baptisé au lieu de sa nativité, et en avoient esté illecq les cloches sonnées, et grandes louanges rendues à Dieu, et environ 5 sepmaines, et estoient partis avec leur dicte fille qu'ils avoient apporté vive et en bon poinct de leur dict pais, et estoient venus et arrivés et ceste dicte ville pour accomplir ledict vœu et promesse, dont ils requeroient avoir lettre et certification, sur quoy lesdicts sieurs demandèrent auxdicts Cauchon et Foulquart leurs advis et opinions, selon quoy ils firent tinter et carillonner les grosses cloches de ladicte église pour assembler le peuple et en la fin du service divin, lesdicts pellerins et leur enfant furent mis au bout dessus des chaises du costé senestre

Digitized by Google

du mur de ladicte église, le doyen d'icelle, afin que le peuple les peult voir et regarder, et là fut briefvement et honnestement exposé ledict cas par M. Guillaume Cocquillart, prestre, chanoine de ladicte église et advocat au parlement à Paris, et enfin fut chanté pour ce en grande dévotion le cantique de *Te Deum laudamus* aux petites orgues et enfin les prières et oremus par messire Jean Gossart, prestre chanoine et sepmainier de ladicte église, au commencement dudict canticque lesdicts pellerins et leur fille furent menés devers le grand autel faire leur prières et oraisons, et enfin furent menés par Mre Pierre Ladur..., chanoine et escollâtre de ladicte église et l'ung des maistres de la fabricque, en l'hostel de ladicte fabricque pour y disner, auquel voïage ledict Foulquart dict qu'il vit plusieurs hommes et femmes baiser ladicte fille laquelle s'en ryoit et asmeusoit comme sy elle eust en aage de discrétion.

Lundy, 15 aoust, les Carmes jouèrent ung mystère en leur cloitre.

Le 21 aoust 1493, on receut la nouvelle de la mort de M. de Reims à Angiers, les entrailles duquel furent enterrées à Saint-Nicolas hors d'Angiers.

Le 28e dudict mois, Mr Charler Guillart, docteur en loi, conseiller en parlement, apporta plusieurs lettres du roy leues aux habitants leur mandant que Mre Robert Briçonnet est et demeure archeveque de Reims, selon le bon plaisir du roy et la provision de notre Saint-Père.

Mardy, 17 septembre, le maréchal de Beaudricourt arrive en cette ville qui témoigne la satisfaction du roy.

Le 11, arrivèrent le président Gannay et M. de La Motte.

Le 25e septembre audict an ledict Briçonnet arryvé en ceste ville fust esleu en chappitre pour l'archevesché.

Jehan Amet, dict Savary, fils de Hubert Amet de Reims, revenant de Châlons le VIe janvier 1493, trouvant les portes de la ville de Reims fermées, entre en icelle par dessus les remparts avec l'aide d'une eschelle qu'il prit à une ornyère : il fut consitué prisonnier le 11e dudict moys, après plusieurs informations faictes le 14 dudict mois, estant interrogé du faict, confessa librement, et le 16e dudict mois le père dudict Amet alla luy-mesme quérir une rémission et pardon pour son dict fils.

Le pénultième dudict mois, Jacques Popehan execute ladicte commission sur ledict pardon, et luy fut entérinée du consentement du lieutenant de la ville, à la charge de faire retoupper le trou par lequel ledict Amet avoit entré et de payer les dépens du procès.

Dimanche, 29 avril 1494, fut Lœtare Jerusalem, et joua-t-on une moralité aux marché aux chevaux.

Digitized by Google

Lundy, 27 mai, M. le gouverneur renvoya le procès achevé des prisonniers de Mouzon, et fut délibéré par les deux Cauchon, Ph. de Bezanne et moy de leur faire trancher la teste et les bras et les jambes, mettre les deux testes aux deux principales portes de la ville sur deux lances, les bras et les jambes à diverses potences et en divers lieux sur les chemins et les corps en deux sacs au gibet, et les biens confisqués.

Au mois de juing 1494, Nicolas Grossayne, Pierre Quatresols, Jehan de Champs et aultres obtindrent du roi Charles VII affranchissement des tailles pour 10 ans, et le 8e du vin vendu en détail remis au 4e, en payant au roy pour chascun an la somme de 2,000 livres. Lesdicts Quatresols et Jehan des Champs en rapportèrent les nouvelles le 4e juillet, en disant qu'il convenoit envoyer 300 escus pour lever les lettres et fournir aux promesses faictes pour ceste cause.

Les lettres dudict affranchissement furent expédiées au conseil du roy donné le 1er jour de juillet audict an au bois de Vincennes, où estoient les comtes de Clermont et de Saint-Pol, les gens de ses finances et aultres seignèrent pour le roy et son conseil, et plus bas, Primauday.

Il fut conclud de faire présent de 6 poissons de vin à M. le général Hubert, et une douzaine de serviettes à sa femme, et deulx douzaines de fines serviettes à Mme la comtesse de St-Pol.

Fust aussy achepté une nappe à fleurs de lys des chanoines de St-Symphorien, 16 escus 1/2 pour faire présent.

Le dimanche 8e aoust fut faict procession générale pour remercyer Dieu de l'obtention dudict octroy d'affranchissement et fut la prédication faicte en la salle du Palais par M. Abel, suffragant.

Ceulx de la feste Saint-Pierre joutèrent sur des haquetaux sur le marché au blé.

Le mercredy XIe dudict moys d'aoust, fut faicte la feste de la Dédicace de Ste-Hilaire et se faisoit cedict jour un roy de la feste, lequel fut ung nommé Petit Jehan, serviteur à Gobin le Voirier, et fut ledict roy et ses compagnons à la procession, et puis s'en allèrent quérir la reyne et ses filles et les amenèrent à l'église, et allèrent honorables et en bel ordre à l'offrande, et y mena le lieutenant du roy la reyne, les instrumens sonnans mélodieusement et en fin de la messe, le roy prit la reyne et les compagnons et filles et menèrent en l'hostel du père de la reyne, nommé Thomassin Mortier.

Le jeudy XIIe, ceulx de la feste Saint-Hillaire furent le matin sur chevaux oyr messe à St-Nicaise, et après diner de pied à Ausson, excepté le roy et la reyne, et les gouverneurs et maistres d'hotel qui furent sur chevaux.

Charles de la Ramée, maistre d'hostel de M. de Beaujeu, capi-

Digitized by Google

taine de Reims après Ranel Cochinart, avoit grand crédit en cour, et s'employoit fort pour les habitans, ledict de la Ramée avoit épousé la fille de Nicolas Lescot.

Les esleus pour conseillers des affaires de la ville pour l'année 1496 estoient : Mre Jehan Chardon, Philippe de Bezannes, Jehan Cauchon l'aisnel, Jehan Bourguet, Henry le Membre, Guillaume Toignel, Nicolas le Membre, Guillaume Cocquillart, Jacques Collet, Claude de Molinet, Jacques Cauchon, Thomas Jacquemin, avec ceulx de l'église.

Et fut advisé de mettre à chascune porte six habitans laïs et deux hommes d'église pour la garde.

Le lundy 18e mai 1495, Oudard Thierry revenant de Paris dict audict Foulquart des nouvelles de Rome, c'est à savoir que 8 gentilshommes du roy ayant pris congé de lui à Naples pour seu aller rafraichir et refaire à Rome, et que estant près de Rome, ils avoient trouvé le cardinal de Valence chassant, et avoit l'ung de ses chiens morts ; l'ung des laquais desdicts gentilhommes qui avoit tué ledict chien, et à ceste cause ledict cardinal les avoit faict suivre jusques à leur logis, où il estoit venu et avoit faict détrancher en pièces ledict valet qui avoit tué son chien, et sy avoit faict tuer lesdicts gentilshommes, dont le roy ayant esté averty fut très fort desplaisant, et avoit envoyé M. d'Aubigny avec 400 lances et 8000 Suisses et les Coulonnois pour y faire pugnition, lesquels de pleine arayne pour où lesdicts Coulonnois les avoient acconduit, commencèrent à tuer et mettre le feu, et avoient bruslé et mis à sang bien la moitié de la ville de Rome, et assiégé le pape et ledict cardinal de Valence dedans le chasteau Saint-Ange, et ne cessèrent de tirer et combattre, et dict ledict Oudard avoir sceu lesdictes nouvelles de M. Jacques Georges, chanoine de Reims, qui les avoit asseurées estre véritables.

Ledict Foulquart dict que le mardy 19, il receut lettres de son cousin Jehan Gordier, portant les nouvelles que Oudard Thiery luy avoit dictes, mais aultrement, et les avoit sceu de Mre Nicolas Gilet.

8 juin 1495, on commença à jouer en la Couture l'Assomption de Notre-Dame et les vers des SS. Jacques le majeur et le mineur.

Le 2e jour d'aoust 1495 ung religieux de Haynault, de l'ordre de Premontré, dict audict Foulquart revenant de Rome qu'il estoit retourné par les Allemaignes et avoit veu et sceu que le roy des Romains avoit envoyé 20 à 24,000 hommes allemans à l'ayde du sr Ludovycq, soubs ombre de garder Milan, mais toutefois leur intention, et du pape, des Vénitiens, des Florentins, des Genevois et de tous leurs alliés, estoit de faire morir le roy, et l'avoit cuidé faire à la journée ou rencontre qu'il a eu lez Fournone, où il m'asseura estre cheu par mort 4 ou 600 hommes des ordonnances du roy nostre dict sire, et bien 8,000 desdicts alliés et ennemis qui

Digitized by Google

enrageoient pour ce qu'ils s'estoient descouvers et n'avoient pu exécuter leur maudite entreprise et disoit que plusieurs gens de bien doubtoient fort que ne deussions avoir la guerre, veu que le roy des Romains et le roy d'Espaigne, quy avoient accordé et juré gardé la paix avec le roy, s'estoient aussy alliés et avoient conspiré contre luy, comme dict est, luy dict encore qu'il avoit sceu à Rome que le pape avoit ung très maulvais vouloir contre le roy, quelque promesse qu'il luy eust faict.

Ung Suisse venant de l'armée du roy raconta audict Foulquart de la susdicte journée au vray, et entre aultres choses dict que le roy s'y estoit porté aussy vaillamment que jamais homme fit et avoir fort longtemps tenu par le collet, et battu ung grand personnage qui s'estoit venu jetter sur luy, et qu'il y fut tué sept comtes, ung duc et 2,500 hommes d'armes des ennemys et que après qu'ils furent tués, le roy alla luy 3e visiter son avant-garde où estoient les Suisses et leur donner courage, et que les ennemis cuydèrent encore charger sur luy et y vinrent 600 hommes d'armes qui tournèrent incontinent qu'ils virent que c'estoient des Suisses.

Le 17e octobre 1495, Jehan Gigaut dict audict Foulquart que soubs ombre de faire appoinctement, le roy et M. d'Orléans, accompagnés de plusieurs seigneurs et gens de bien en armes estoient allés pour eulx trouver au lieu convenu entre eulx, le sieur Ludovicq, le Vénitien et aultres, mais auprès de ladicte ville estoit venu d'icelle ung page de M. d'Orléans, qui l'avoit adverty que dedans les caves, celliers et greniers estoient pleins de gens mieux en poinct et armes que n'estoient ceulx du roy ; dont ledict sieur d'Orléans avoit adverty le roy qui ce nonobstant y avoit voulu aller, et y avoit envoyé devant M. de Vendosme qui y avoit esté tué et plus que 1,000 gens de bien avec luy, et y avoit-on cuydé encabler le roy, M. d'Orléans et toute leur compagnie, mais ils s'estoient saulvés et retournés diligemment et qui n'y avoit aucun traité.

Le mercredy 24e febvrier 1495 fut faict marché de 200 muids de sel rendu au grenier de Reims, franchement à mesure à deux doigts sur bord, moyennant le prix de 20 livres tournois le muid à payer à faict qu'il se vendra, et aux charges que s'il y a marchand qui le vueille ravaller de 10 sols par muid, qu'il y seroit receu jusques à la my-caresme, et le 14e de mars ladicte marchandise de sel fut délivrée au recepveur de Soissons à 19 liv. 10 s. le muid.

M. de Reims s'efforce de faire arriver dans cette ville une université et une drapperie.

Mercredi 6 avril 1496 furent nommés Nicolas Noël l'aisné, F. de Paris, F. Robelet et P. Roze, P. Solet drappiers, avec deux foulons, 2 tisserans et 2 tinturiers pour aviser les moyens de mettre sus une bonne draperie en cette ville.

Digitized by Google

Lettre du roy du 26 mars pour emprunter à la ville 1000 escus pour deux ans pour résister à l'entreprise du roi d'Espagne.

23 mai. Election pour l'assemblée des Etats à Laon : Guillaume Coquillart, chantre, pour le clergé ; J. Cauchon, médecin, pour les nobles ; J. Frizon, pour le tiers.

21 juin. Pussot m'apporte à signer les coutumes de la ville et je signe.

18 juillet. Robert de la Marche loge à Pontfaverger avec 5 à 6,000 hommes fuyant devant le duc de Lorraine. Le lieutenant ordonna de garder, on remit le canon au rempart : il passa quelques jours après l'Aisne.

20 septembre. M. P. Grossayne fut attaché par les carrefours, excommunié par Me Robert Dauvet, grand archidiacre. — Ordre de pourvoir aux frais des malades de la maladie de Navarre.

5 juillet 1497. Le maréchal de Baudricourt arriva en cette ville.

26. M. de Lodève fut reçu chanoine et prévôt de l'église de Reims. Neuf ou dix chanoines étaient contraires à ce que le roy avoit écrit pour l'élection de M. de Saint-Malo à la place de l'archevêque de Reims trépassé. Je fus averti qu'il y avait de grandes brigues.

11 août. M. de Saint-Malo fut postulé archevêque par 67 chanoines présens et un par procureur ; 5 autres contumax et un enfant n'y ayant voix, font le nombre de 72. MM. les commissaires, le maréchal de Belleville, président de la Mothe, et M. Marc avec le bailly de Vitry et notre capitaine, furent remercier MM. du chapitre.

Avril 1498. Préparatifs du sacre. Samedi, 28, M. Coquillart, chantre ; C. Barat, chanoine, et moi, fumes visiter les lieux pour faire les fictions à l'entrée du roy. Le dimanche, MM. les échevins m'ordonnèrent d'envoyer quérir Jean Hanse à Châlons et P. Burrier à Metz pour besoigner auxdictes fictions.

4 mai. Les commis à la grosse chair achetèrent 8 bœufs et 48 moutons.

16. Conclut à l'assemblée et l'échevinage que le vidame proposera devant le cardinal à sa venue, et M. le doyen devant le roy : qu'on bailleroit audict cardinal du linge pour cent escus. Je donnay à M. Jean Cauchon, médecin, quatre lignes en rime que dira la fille de Cœur du roy.

Digitized by Google

LES ARCHIVES DES ACTES DE L'ÉTAT-CIVIL

DE

CHALONS-SUR-MARNE

1495. Le 14 septembre 1713, dec. dame Marie de l'Hospital, dame de Vraux et la Chapelle, veuve de déf. Etienne de Corvisier. 74 ans. Inh. en cette Egl.

1496. Le 5 novembre 1713, né Anthoine, f. de Messire Jean-Bte de Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

1497. Le 6 décembre 1713, née Marie-Anne, f. de Messire Louis Taverne de Morvillier et de d. Marie Deya.

1498. Le 9 décembre 1713, dec. Hiérosme de Mercy, Esc. aagé d'environ 25 ans.

1499. Le 15 fevrier 1714, dec. Pierre Jourdain, 66 ans. Inh. en cette Egl.

1500. Le 24 fevrier 1714, né François-Joseph, f. de Messire Daniel Hocart, Esc. C. du R. et de d. Anne Gérard.

1501. Le 16 mars 1714, dec. d. Magdeleine Cuny, veuve de f. M. Dubois. 64 ans. Inh. en cette Egl.

1502. Le 23 may 1714, b. dans la Chap. du Séminaire par Mgr l'évêque, Gaston-Jean-Zacharie Hocart, né 28 mars, f. de Jean Hocart, Esc. S. de Renneville et de d. Magdeleine le Vautrel.

1503. Le 31 may 1714, né Pierre-Nicolas, f. de Pierre-François Lécuyer, S, de Mondrepuis, 1er Lt de la Maréchaussée gén. de Champ. et de dame Nicole le Poivre.

1504 Le 3 juin 1714, dec. Mre Jean de Vige, C. du R. Grenetier au Grenier à sel de Chaal. 51 ans. Inh. en cette Egl.

1505. Le 7 juin 1714, née Marie-Jeanne-Joseph, f. de M. François de Forceville et de Marie-Françoise de Vige.

1506. Le 23 aoust 1714, née Perrette-Charlotte-Marguerite, f. de Mre François-Xavier Jourdain et de d. Catherine Jourdain.

1507. Le 15 septembre 1714, marié Jean-Thierry Fagnier, S. de Breuvery, f. de f. M. Jean Fagnier, Esc. S. de Breuvery, comm. gén. Trés. de Fr. et de d. Agnès de Papillon et d. Agnès Lorain, f. de Mre Nicolas Lorain, Esc. S. de Beuville et de d. Marie Jacquesson.

1508. Le 14 octobre 1714, dec. Maître Pierre Deu, S. de Vieux Dam-

* Voir page 50, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

pierre, C. du R. hon. et veteran au B, et S. P. de Chaal. Bailly de Chaal. Inh. en cette Egl.

1509. Le 17 novembre 1714, né Hector, f, de M. Charles Grossart de Virly, C. du R. au Pr. de Chaal. et de d. Marie-Anne Deya.

1510. Le 1er décembre 1714, marié M. Jacques de Foigny, f. de f. Nicolas de Foigny et de f. Marie Bruge et dlle Madeleine Jourdain, f. de Mre Pierre Jourdain et de d. Marie-Madeleine Le Queux.

1511. Le 4 décembre 1714, dec. d. Marie le Gorlier, veuve de f. M. Jacques Dubois, Esc. S. de Faremont. 75 ans. Inh. en cette Egl.

1512. Le 26 janvier 1715, marié Joseph Charuel, av. en Part, f. de Jean Charuel, major commandt pour le R. de la ville d'Haguenau, gentilh. de S. A. R. Monsieur, et de f. d. Marie-Augustine Aulent, et dlle Marguerite Huat, f. de Mre Noel Huat, C. du R.

1513. Le 30 mars 1715, ep. en l'Egl. Cath. de Chaal. M. Pierre Deu, S. de Vieuxdampierre, C. du R. Lt gén. au B. et S. P. de Chaal. et de d. Elizabeth-Thérèse de Papillon, et dlle Marie-Jeanne Mathé de Malmy, f. de f. Messire Pierre-André Mathé, Chev. S. de Malmy et de f. de Jacquette Des Forges.

1514. Le 5 mai 1715, né Augustin-Zacharie, f. de M. Jacques-Joseph Deu, Trés. gén. des fin. et d. Marie-Anne le Vautrel.

1515. Le 27 juin 1715, né François, f. de Jean Rosnay de Villers, Esc. S. de Montain et de d. Antoinette Bourgogne.

1516. Le 1er juillet 1715, dec. Louis-Hierosme-Joachim Lallemant de Lettrée, 6 ans.

1517. Le 9 juillet 1715, dec. J.-Claude-Joachim-Remy Rosnay, 3 ans.

1518. Le 1er septembre 1715, dec. Pierre Gaudet de Breuvery, 8 ans.

1519. Le 4 septembre 1715, ep. François de Vivens, Cap. au Rt de la Fère, Inf. f. de M. Jean de Vivens et de f. d. Galienne de Quatrefages, et dlle Madeleine Jourdain, f. de f. Pierre Jourdain et de d. Charlotte Bourgeois.

1520. Le 22 septembre 1715, né Jean-Charles, f. de Messire Claude-George Fagnier et de d. Louise le Lorain.

1521. Le 11 octobre 1715, née Anne, f. de Jean-Bapt. de Parvillez et de d. Marie-Anne Paris

1522. Le 7 janvier 1716, ep. M. Memmie de Bar de Bussy, Esc. f. de Claude de Bar, aussy Esc. S. de Vitry-la-Ville, Cheppes et a l. Prt des Trés. de Fr. et de d. Marie-Catherine Pinteville et dlle Marie-Louise-Francoise-Xavière de Corvisier, dlle f. de Paul de Corvisier, Esc. S. de la Chapelle Vraux et a. l. et de d. Marie-Louise Beschefer.

1523. Le 22 janvier 1716, dec. Mre Claude le Gentil, C. du R. au B. et S. P. de Chaal. Inh. en cette Egl.

Digitized by Google

1524. Le 4 mars 1716, né Claude Fabio, f. de M. Fabio Beschefer, Off. de S. A. R. Madame et de d^lle Jeanne le Pescheur.

1526. Le 25 aoust 1716, né Jacques, f. de Jean Varin et d'Augustine Colleret.

1527. Le 11 septembre 1716, dec. d^lle Anne le Gorlier de Verneuil, 36 ans, de la P. St-Germain. Inh. en cette Egl.

1528. Le 14 octobre 1716, née Marie-Anne, f. de M. Claude Deya, Esc. S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1529. Le 20 octobre 1716, dec. d^lle Elizabeth Beschefer, 86 ans. Inh. en cette Egl.

1530. Le 8 novembre 1716, née Marie-Therèse-Remiette, f. de Jean Rosnay, Esc. de Montain, 1er et ancien, P^t au Pr. de Chaal. et de d. Antoinette Bourgogne.

1531. Le 25 novembre 1716, née Louise-Agnès-Catherine, f. de Claude-George Fagnier, Esc. et de d. Louise Lorain.

1532. Le 15 décembre 1716, dec. M. Joseph Braux, Esc. S. de St-Valery. Inh. en cette Egl.

1533. Le 18 may 1717, ép. M. Antoine de la Goille, Esc. porte-manteau Ord. du R. f. de M. Jacques de la Goille, C. Sec. du R. et de d. Marie le Franc de la Par. St Denis de Reims et de d^lle Marie-Magdeleine Jourdain, f. de f. M. Claude-Memie Jourdain et de d. Anne Dubois, en l'Egl. par. de Juvigny.

1534. Le 20 may 1717, née Marie-Anne, f. de M. Pierre Bertin, S. de Marquivillé en partie et de d. Agnès le Clerc.

1535. Le 21 may 1717, né Louis, f. de M. Louis de Morvillier, Comm. des g. au dép. de Champ. et de d. Marie Deya.

1536. Le 24 juillet 1717, dec. d. Perrette de Parvillez, ep. de M. des Noyers. 35 ans. Inh. en cette Egl.

1537. Le 20 septembre 1717, née Anne, f. de Jean-Baptiste de Parvillez, Esc. recep. des tailles et de d. Anne Paris.

1538. Le 6 décembre 1717, dec. Messire Claude Chrestien d'Alençon, chev. Cte de Beaufremont, f. de Mess. Louis-François d'Alençon, chev. Cte de Beaufremont, 1er pair et Baron de l'Evesché et Comté de Verdun et de d. Marie-Anne Gerard, demeurant à Verdun.

1539. Le 16 janvier 1718, née Marie-Nicole, f. de M. Charles Grossart, S. de Virly, et de d. Marie-Anne Deya du Frêne. P. Messire Thomas de Napier, chev. gent. ord. de la Ch. du R. d'Angleterre.

1540. Le 10 mars 1718, née Perrette-Catherine, f. de Messire Nicolas Godet, C. du R. et de d. Marie-Anne Josteau.

1541. Le 13 mars 1718, dec. d. Marie Jacquesson, ep. de M. Lorain. Inh. en cette Egl.

1542. Le 5 avril 1718, dec. Elizabeth-Thérèse, f. de M. Deu de Vieuxdampierre. 2 ans. Inh. en cette Egl.

Digitized by Google

1543. Le 4 may 1718, née Marie-Anne, f. de M. Antoine la Goille, cy-devant porte-manteau du R. et de d. Marie-Magdeleine Jourdain.

1544. Le 15 may 1718, dec. Marie-Madeleine Jourdain, ep. de M. la Goaille.

1545. Le 19 may 1718, née Geneviève-Françoise, f. de M. Louis Deu de Montcetz, chev. lieut.-colonel de dragons et de d. Geneviève de Maisonville.

1546. Le 27 may 1718, dec. d. Geneviève de Maisonville, ep. de M. Deu de Montcetz, chev. lieutenant-colonel de dragons. Inh. en cette Egl.

1547. Le 2 juillet 1718, née Marie-Madeleine, f. de Jean Rosnay, Esc. Sgr Montin et Villers et de d. Antoinette Bourgogne. P. François-Jean-Marie Morel.

1548. Le 18 juillet 1718, née Geneviève-Marguerite, f. de Bernard le Coq d'Acy de la Touche, Esc. et de d. Jeanne Bonvouloir.

1549. Le 22 aoust 1718, née Blanche-Louise, f. de M. Jean-Bte Braux, Esc. S. de Vaux et de d. Marie-Louise Doulcet.

1550. Le 1er septembre 1718, né Antoine, f. de Jacques Chezy et de Marie Bernard.

1551. Le 3 octobre 1718, née Jeanne-Françoise de Sales, f. de M. Jacques-Joseph Deu et de d. Anne le Vautrel.

1552. Le 4 janvier 1719, né Claude Quentin, f. de M. Claude Deya, S. de Germinon et de d. Marie-Anne-Thérèse Jacquesson.

1553. Le 11 janvier 1719, dec. d. Angelique-Eléonor Nacquart, ep. de Mess. Louis-Guillaume de St-Eulien, Chev. S. dud. l. Lieut. de Nosseigrs les Mareschaux de Fr. à Chaal. 31 ans. P. St-Alpin. Inh. en cette Egl.

1554. Le 3 mars 1719, né Jean-Faustin, f. de Mess. Jean-Baptiste de Parvillez, C. du R. et de d. Marie-Anne Paris.

1555. Le 11 avril 1716, née Magdeleine-Emilie, f. de Jean Hocart, Esc. S. de Renneville, et de d. Magdeleine le Vautrel.

1556. Le 3 juin 1719, née Marie-Magdeleine-Jeanne, f. de M. Fabio Beschefer, Offic. de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur.

1557. Le 27 Juin 1719, née Marie-Jeanne, f. de M. Claude Galien, C. du R. au Pr. de Chaal. et de d. Louise Ytam.

1558. Le 9 septembre 1719, dec. dlle Catherine Milleson, veuve de M. Joachim Chaalons, Contr. du bur. des fin. Inh, en cette Egl.

1559. Le 15 septembre 1719, née Marie-Catherine, f. de Mess. Daniel Hocart et d. Anne Gerard.

1560. Le 17 octobre 1719, né Pierre-François, f. de Mess. Pierre-Francois le Gorlier, Esc. S. de la Grandcour et Verneuil et de d. Madeleine Grossetête.

Digitized by Google

1561. Le 3 décembre 1719, dec. Mre Pierre Lescuyer, Esc. S. de Mondrepuis, C. du R. et 1er Lieut. de la Marech. gén. de Champ. 63 ou 64 ans.

VIIIe REGISTRE (1720 - 1731)

1562. Le 6 janvier 1720, né George-Gaspard, f. de Messire Claude-George Fagnier, Esc. Trés. gén. de Fr. et de d. Louise Lorain.

1563. Le 9 janvier 1720, dec. Marie - Agnès Lorain de Beuville, 15 ans. Inh. en cette Egl.

1564. Le 26 janvier 1710, dec. Antoine-Memie Fagnier, S. de Breuvery, 27 ans. P. de la Trinité. Inh. en cette Egl.

1565. Le 4 mars 1720, dec. Perrette-Françoise le Lorain, 49 ans. Inh. en cette Egl.

1566. Le 24 juin 1720, dec. Mr Nicolas Godet, Prevost de la Maréchaussée, âgé de 66 ans.

1567. Le 14 août 1720, née Marie - Charlotte, f. de M. Fabio Beschefer, Officier de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur. P. Roger Beschefer, S. de Launois, Esc. Gentilhomme de la grande fauconnerie de France.

1568. Le 26 août 1720, dec. Marie Deya, ep. de Louis Taverne de Morvillier, Ec. Comm. des g. Inh. en cette Egl.

1569. Le 25 septembre 1720, dec. dame Madeleine de Bar, ep. de M. Lallemant, Cons. d'honnear au B. et S. P. de cette ville, agée de 35 ans. P. St-Alpin. Inh. en cette Egl.

1570. Le 31 octobre 1720, Inh. en cette Egl. Louise du Moulinet morte Par. de la Trinité.

1571. Le 26 novembre 1720, b. Jean-Baptiste-Marie, fils de Jean Rosnay, Ec. S. de Villers et de dame Anthoinette Bourgogne.

1572. Le 27 janvier 1721, dec. M. Louis Deu, S. de Montcetz, Chev. de St L. Lieutenant-Colonel de Dragons, 50 ans. Inh. en cette Egl.

1573. Le 11 février 1721, née Marie-Claude, fille de M. Pierre - François le Gorlier, S. de la Grandcour et de Verneuil, et de dame Madeleine Grossetête.

1574. Le 6 avril 1721, dec. M. Louis Taverne de Morvilliers, Ec. ancien comm. des g. 80 ans. Inh. en cette Egl.

1575. Le 27 avril 1721, né Jean - Baptiste, f. de Jacques Braux et de dlle Antoinette Pierre. P. Jean-Baptiste-Antoine de Bar de St-Martin. M. dlle Francoise-Louise Cappy.

1576. Le 24 may 1721, dec. Messire Francois-Joseph Cappy, Esc. S. des grandes et petites écuries, Mareschal des camps et armées du Roy, Command. pour le Roy dans les Prov. de Picardie, Soissonnois et Champagne, agé de 63 ans ou environ et le lendemain son corps a esté transporté en notre présence en son chateau d'Ecuries où il a été inh.

Digitized by Google

1577. Le 4 juillet 1721, dec. d. Madelaine le Vautrel, ép. de Mre Jean Hocart, S. de Renneville, 40 ans. Inh. en cette Egl.

1578. Le 30 aoust 1721, né Pierre, f. de M. Fabio Beschefer, Officier de S. A. R. Madame et de d. Jeanne le Pescheur.

1579. Le 17 septembre 1721, dec. M. Charles des Noyers, Cap. de cav. et pensionnaire du R. Inh. en l'Egl. de Dampierre au Temple.

1580. Le 23 septembre 1721, né Memmie, fils de M. Jean-Baptiste de Parvillez, C. du R. et de d. Anne Paris.

1581. Le 18 octobre 1721, dec. d. Marie-Madeleine le Queux, veuve de f. M. Jourdain, 72 ans.

1582. Le 7 novembre 1721, dec. d. Agnès Vernier, ép, de M. de Morvilliers. Inh. en cette Egl.

1583. Le 3 fevrier 1722, née Louise, f. de Messire Nicolas Deu, S. Rapsecourt et de d. Anne Guyot.

1584. Le 26 fevrier 1722, marié Mr Augustin Baudoin, receveur des Gabelles à Chaalons, f. de f. M. Joseph Baudoin et de d. Anne Cordelois, et dlle Madelaine Rapinat, f. de Mre Louis Rapinat, Gt au grenier à sel de Chaal. et de d. Anne Dubois.

1585. Le 26 fevrier 1722, dec. d. Françoise Boileau, ep. de Mr Baugier, S. d'Ante, 33 ans. Inh. en l'Egl. des Cordeliers.

1586. Le 13 mars 1722, dec. d. Marie-Louise Beschefer, ép. de Paul de Corvisier, Ec. S. de Vraux et la

(*A suivre.*) Cte D. DE R.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

§ IV

SAINTS DE L'ABBAYE D'IGNY. — SÉPULTURES

I

Saints

Durant les siècles de son existence, surtout au commencement, alors que l'esprit de S. Bernard était plus vivant parmi les religieux qu'il aimait à encourager et à diriger lui-même dans les voies de la perfection, Igny compta au nombre de ses membres un grand nombre de personnages recommandables par leur sainteté et par la pratique des vertus monastiques. Il est facile de le conjecturer d'après les Annales de Citeaux qui rapportent qu'Igny *florebat viris sanctissimis*. Mais l'humilité, qui est le caractère distinctif du véritable trappiste, nous a dérobé le secret de la plupart de ces actes de vertu. Cependant les Annales Cisterciennes nous ont conservé le souvenir et le nom de quelques-uns de ces saints religieux, trop rares monuments de l'esprit de foi de nos ancêtres. Nous allons essayer d'y cueillir quelques fleurs, en prenant pour guide l'historien de l'ordre.

Citons d'abord et comme simple souvenir, puisque nous en avons déjà parlé, les bienheureux Humbert et Guerric, premiers abbés, et Pierre Monoculus, sixième abbé ; nous reviendrons cependant sur ce dernier à propos de son élection.

I. — LES LIS D'IGNY

Du temps où le bienheureux Guerric gouvernait Igny, *non ignobile monasterium*, dit le chroniqueur, ce saint abbé eut une nuit la vision suivante. Le cimetière de l'abbaye lui apparut couvert de lis d'une éclatante blancheur, et il aperçut en même temps deux anges descendus du ciel qui coupèrent quatre de ces fleurs, et se préparèrent ensuite à retourner au séjour des bienheureux. A cette vue, il leur adressa la parole : « Pourquoi, leur dit-il, coupez-vous nos lis ? — Cessez de vous étonner, mon frère, lui répondirent-ils, car ils nous ap-

* Voir page 100, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

partiennent. Nous n'en prenons que quatre, parce qu'ils nous suffisent pour le moment, mais quand il en sera temps, nous cueillerons les autres ; nous n'en laisserons pas un seul, car nous sommes chargés de les emporter tous. » En disant ces paroles ils disparurent.

Bientôt après moururent dans la maison quatre religieux d'une conduite exemplaire. C'était leur mort que les anges étaient venus annoncer par ces lis qu'ils avaient coupés dans le cimetière. Quant à la parole des messagers célestes, qu'ils n'en laisseraient pas un seul sans l'emporter, elle était bien consolante, et pour les frères qui venaient d'être ravis à l'affection de la communauté, et pour les autres religieux qu'elle servit merveilleusement à encourager dans la pratique de leur règle. L'écrivain de Citeaux qui rapporte ce fait ajoute en terminant : « L'auteur du Ménologe de l'Ordre aurait bien pu y insérer le nom de ces quatre religieux, puisqu'il en a inscrit d'autres, dont la sainteté n'est pas prouvée avec une certitude plus évidente. »

II. — ÉLECTION DE PIERRE MONOCULUS

Le récit suivant est une preuve de la sainteté de cet abbé [1]. Après la mort de Bernard, cinquième abbé, et durant la vacance du siège abbatial d'Igny, Pierre, abbé de la Val-Roy, se rendit à ce monastère pour procéder à l'élection du nouveau titulaire. C'était en effet la coutume que les abbés des monastères dépendant de l'abbaye principale dont ils étaient issus, se réunissent pour l'élection de leur Père. Pierre se rendait donc à Igny, accompagné d'un religieux de ce monastère qu'il aimait à avoir avec lui, et avec lequel il s'entretenait souvent pour sa propre édification. Ce religieux qui avait reçu une certaine instruction s'appelait Robert. Dans ses prières, le saint abbé de la Val-Roy avait souvent demandé à Dieu de lui faire connaître à quel religieux il devait donner son suffrage. Tandis qu'il était préoccupé de cette pensée, et qu'il priait le Seigneur à ce sujet, il entendit une voix qui lui disait : « Quand tu seras parvenu à tel endroit, tu trouveras ce que tu cherches. » Arrivé à l'endroit qui lui avait été indiqué, le saint abbé pria Dieu avec plus de ferveur encore de vouloir

1. Nous lisons en effet dans les Annales : « Ordine sequitur Igniacensis abbatia, quæ sanctis ab initio sueta pastoribus, Humberto, Guerrico et Godefrido, non ullum admissura foret, nisi sanctissimum. Sanctus Petrus Vallis-regiæ abbas suffectus est, qui, si quis alius anteiret, quos subsequebatur. »

Digitized by Google

bien accomplir sa promesse. La voix se fit alors entendre de nouveau : « Interroge, dit-elle, le moine qui t'accompagne, et il te dira quel est celui qui doit être élu. » Faisant alors approcher le religieux, Pierre lui dit : « Nous nous rendons à Igny, et je crois que l'élection dépendra en grande partie de moi. Vous, qui connaissez par expérience les sentiments de vos frères, indiquez-moi celui que vous jugez le plus digne de remplir cette charge ? » Immédiatement le religieux, soit qu'il fut inspiré de l'esprit de Dieu, soit qu'il desirât l'élection de Pierre parce qu'il l'aimait, lui répondit sans hésiter : « Je ne puis en indiquer un plus digne que vous, aussi je vous prédis que vous serez élu. » Le saint homme de Dieu réfléchit, et bien qu'il lui fût impossible de douter de ce qui allait lui advenir, il interrogea de nouveau son compagnon : « Je sais, mon frère, je suis certain que vous désirez ma promotion, mais elle ne dépend pas de vous, je veux que vous en nommiez un autre que moi, et qui soit digne de cette dignité. — Je n'en nommerai pas d'autre, reprit le frère, vous serez abbé d'Igny, c'est le vœu de toute la communauté. » On arriva ensuite à Igny, et Pierre fut choisi d'un consentement unanime. Son élection fut aussi prédite d'une autre manière, comme nous allons le dire.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. **Année 1877-1878, chez Auguste Denis, libraire de la Société à Châlons-sur-Marne.**

La Société académique de Châlons-sur-Marne se distingue entre toutes ses émules par ses travaux archéologiques ; les découvertes faites par les patientes investigations de MM. Nicaise, Morel et Fourdrignier ont ressuscité tout un monde préhistorique dont on n'avait jusqu'à ces derniers temps qu'une bien faible notion. Dans son discours d'ouverture à la séance solennelle du mercredi 21 août 1878, M. le Préfet de la Marne a justement félicité ces éminents archéologues d'avoir révélé les trésors en ce genre que renferme le sol de notre antique Champagne.

Les mémoires de cette Société savante pour les années 1877-1878 viennent à l'appui de la précédente appréciation ; ils suggèrent pourtant une observation ; bien des fois les amateurs de choses locales ont regretté de voir les volumes des académies provinciales trop souvent envahies par des travaux fort judicieux sans doute, mais complètement étrangers au pays qu'elles ont adopté pour foyer de leur mouvement intellectuel ; c'est précisement cette réflexion qui se présente à l'esprit quand on parcourt la publication qu'il s'agit d'analyser ; trois ou quatre articles seulement intéressent la circonscription départementale où siége la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne.

Une photographie d'une ***Vierge de Boulancourt***, statue en bois de 1535, conservée en l'église de Montierender, accompagne l'instructive et attachante notice composée par M. le chanoine Lucot dont la plume élégante donne une gracieuse description de cette œuvre d'art qui rappelle le moyen-âge par l'archaïsme de ses figures et la renaissance par la souplesse ondoyante des draperies.

Dans l'***Essai sur le type de la monnaie de Provins***, M. Werly dit que, pendant près d'un siècle, dans la province de Champagne, le monnayage en faveur présente, comme singularité, l'inscription dans les légendes de deux noms de villes ; par exemple, on rencontre sur une même pièce les noms réunis de Sens et de Provins, de Meaux et de Troyes ; quelques auteurs ont cru pouvoir les considérer comme des produits d'une convention monétaire destinée à faciliter les transactions si importantes qui, chaque année, s'opéraient à ces grands marchés du moyen-âge connus du monde entier sous la dénomination fameuse de ***Foires de Champagne***.

Il existe à l'extrêmité nord-est de Margerie, bourg limitrophe des départements de la Marne et de l'Aube, au sud-est du hameau de

Digitized by Google

Hancourt, une élévation de terrain dont la formation naturelle a dû être modifiée par le travail de l'homme ; elle porte le nom vulgaire de *Tumoy*, dérivé de tumulus ou tombelle ; les habitants racontent qu'un guerrier fameux y fut enterré ; cette tradition n'est point fantaisiste, car M. Auguste Nicaise, en 1872, y a découvert des débris de vase en terre noire à peine cuite au feu, semblables à ceux qu'on rencontre dans les gisements gaulois primitifs, ainsi que plusieurs squelettes, de forte stature, offrant le type dolichocéphale assez accusé. Deux ans plus tard, il trouva, par suite de fouilles intelligemment dirigées, les traces d'un cimetière franco-mérovingien situé dans les mêmes conditions que celui de Dormans.

Enfin le même M. Auguste Nicaise, dans une *Note sur une coupe en terre de l'époque de bronze*, décrit une coupe de forme évasée qu'il a trouvée, près de Châlons-sur-Marne, au lieu dit le Salage ; elle offre un des types les plus purs de la céramique de l'âge de bronze rencontrés dans les Palafittes de la Suisse ; elle gisait dans une excavation circulaire avec du charbon, des cendres et une phalange d'un doigt de la main. E. G.

* * *

La librairie Liseux vient de réimprimer un fac-simile, avec une excellente notice de M. Paul Lacroix, le rarissime volume de Jehan de Brie, berger, intitulé « le Bon Berger, » au sujet duquel nous avons donné ici même une assez longue notice. C'est une très-curieuse publication, très-bien faite et exécutée avec un succès complet au point de vue typographique.

* * *

M. le docteur Aubrion vient de publier un excellent volume sur l'Histoire du Gault et de ses hameaux, avec plusieurs dessins dus au crayon de M. Gastebois. (Sézanne, in-18, Patoux). Il commence son récit à la période préhistorique et après s'être consciencieusement occupé du Gault jusqu'à ces derniers temps, il reprend chacune des dépendances de la paroisse : les fiefs de Garlande, de Désiré, les prieurés du Gault et de Montvinault, le manoir de Dajone la Haute-Tour du Reconde. Un chapitre est consacré à l'école. Nous voudrions que chaque commune importante rencontrat son historien comme M. Aubrion. Le Gault est situé dans le canton de Montmirail (Marne) : son église est un intéressant monument en partie roman.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 21 mars 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Le Brun, Vignes, Pigeotte, de Cossigny, Bouquet de la Grye, Baltet, Huot, Paillot, Drouot, Fontaine, Carteron, d'Antessanty, Petit, Briard, Bacquias, Socard, Ray, Nancey, Babeau, membres résidants, Chanoine, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. le ministre de l'instruction publique annonce qu'un prix de 1000 francs est accordé à la Société académique de l'Aube. Il demande une énumération des travaux et des œuvres de la Société. Plusieurs sociétés savantes adressent des communications au sujet du libre échange. Ces pièces sont renvoyées à la commission nommée pour étudier cette question.

Ouvrages reçus. — Les comptes-rendus de l'académie des sciences sont renvoyés à M. de Cossigny. On y cite avec éloges un travail de M. Tanret, sur deux alcaloïdes, celui du seigle ergoté et celui de l'écorce de grenadier. Un prix a été accordé à M. Tanret pour ce savant travail.

Le secrétaire de la section d'agriculture lit son rapport sur l'élection d'un membre résidant, en remplacement de M. Jules Benoit ; M. Adolphe de Launay, de Courcelles, présenté par la section, est nommé membre résidant. M. Babeau dépose sur le bureau la notice sur les tableaux du musée de Troyes, rédigée par M. Le Brun, et deux travaux historiques destinés au concours ouvert par la Société, l'histoire de Spoix et celle de Méry-sur-Seine ; ces travaux sont renvoyés à la section des lettres ainsi qu'une pièce de vers intitulée : *Strophes au poignard.*

M. Le Brun lit quelques fragments de son remarquable travail sur les pierres gravées du trésor de la cathédrale de Troyes. Ces pierres représentent des divinités païennes, Mars, Vénus, Cupidon, Bacchus ; des sybilles, des personnages mythologiques, Promothée, Persée, des faunes, Lyda, Triptolème, la Victoire, la Fortune, Pégase, Diomède et Ulysse, un char de triomphe, un navire, des esclaves, des animaux, des personnages du bas empire. Plusieurs représentent même des caricatures fort curieuses. Ces précieuses pierres gravées viennent du trésor des empereurs de Constantinople. Un certain nombre d'entre elles faisaient partie du trésor de la collégiale de Saint-Etienne. Le renvoi de cet intéressant travail au comité de publication est prononcé.

Digitized by Google

On pourra appliquer la photographie à la reproduction des planches ; les dessins ont été très-habilement exécutés par M. Royer.

La séance est levée à 5 heures. ***

* * *

Le 3 août une très-belle cérémonie a eu lieu à Châtillon-sur-Marne. Il s'agissait de la pose de la première pierre du monument qui va être élevé en l'honneur du pape Urbain II. Mgr Langénieux présidait naturellement la fête entouré d'un nombreux cortège de prêtres, les autorités locales était accourue sans exception, avec la société de musique, la gendarmerie et la compagnie de pompiers : une affluence immense y assistait avec les chatelains de tous les alentours : en tête le comte de Rougé, représentant de l'illustre famille du grand pape. Le curé-doyen a salué la bienvenue à l'archevêque et après lui M. Desrousseaux de Vandière, conseiller général du canton et président du comité. Aux vêpres, l'abbé Péchenart, supérieur du petit séminaire de Reims, a prononcé le panégyrique d'Urbain II. Le cortége s'est rendu ensuite sur le haut de la butte où s'élevait jadis l'important château de Châtillon, dont il ne reste plus debout qu'un fragment de haute tour qu'on découvre de toute la vallée.

On ne saurait trop applaudir à un projet qui va rendre entière justice à l'un des plus illustres enfants de la Champagne, car, ainsi que l'a dit si bien M. Desrousseaux de Vandière, « en ces jours de luttes et parfois de défaillances, cet ami a reporté son esprit vers un grand caractère des siècles passés, vers ceux qui, à des époques encore plus troublées que la nôtre, ont su remplir vaillamment la mission qu'ils tenaient de Dieu. Urbain II était un de ceux-là. Son nom vivra autant que les croisades, et c'est la gloire de Châtillon de pouvoir le compter au nombre de ses enfants. »

* * *

Une autre cérémonie religieuse, non moins intéressante, a eu lieu mardi 6 août à Châlons-sur-Marne. Il s'agissait de la bénédiction de la nouvelle église du faubourg de Saint-Memmie, dédiée à l'apôtre de la Champagne. C'est un vaste édifice du style de la transition qui remplace fort heureusement le trop modeste temple existant antérieurement. Mgr l'archevêque de Reims présidait la cérémonie accompagné de cinq évêques suffragants de la province. Tout s'est passé dans un ordre parfait, au milieu d'une foule énorme et avec une pompe véritablement grandiose. Un immense banquet a été offert par Mgr l'évêque de Châlons, auquel ont pris part toutes les autorités, le préfet, le maire, les généraux et un certain nombre de notables personnes des environs.

* * *

Encore un mariage champenois : M. de Meckenheim d'Artaize, ancien zouave pontifical, officier de l'armée territoriale, épouse Mlle Gos-

Digitized by Google

selin de Bompart. La famille de Meckenheim, originaire de Bonn, est venue dès le XVIIe siècle se fixer en Ardennes où elle acquit par mariage la seigneurie d'Artaize. Elle a fourni de nombreux officiers à notre armée, des chevaliers de Malte et de Saint-Louis : cinq de ses membres servaient dans la dernière guerre où deux ont été tués.

* * *

Le *Figaro* raportait dernièrement un touchant usage ardennais. Dans certains villages, la mariée reprend à la messe les vêtements de deuil si elle a perdu son père ou sa mère, quelque éloignée que soit la date de l'événement. Tout récemment, dans un mariage aristocratique célébré à Paris, la fiancée a voulu respecter ce vieil usage : n'osant pas revêtir une robe noire, elle a du moins mis deux bracelets de velours noir, cela au grand étonnement des assistants, dont presque aucun n'avait la clef de l'énigme.

* * *

Le pape Léon XIII vient de conférer le titre de marquis à M. Gérard de Naurois, descendant de Racine. M. Jacobé de Naurois appartient à une ancienne famille de Perthois qui a formé de nombreuses branches : Naurois, la Franchecour, Rambercourt, Soulanges, etc.

Marie-Catherine Racine, fille aînée de notre grand poète, après avoir songé longtemps à entrer au Carmel, se décida à épouser M. Colin de Morambert, directeur des termes de Paris, le 7 janvier 1699. Racine, en parlant d'elle, écrivait à Mme Rivière : « C'étoit de tous nos enfants, celle que j'ai toujours la plus aimée et dont je recevois le plus de consolation. » Veuve en 1746, Mme de Morambert mourut le 6 décembre 1751, laissant deux filles : l'une se fit religieuse, l'autre épousa M. Jacobé de Naurois. Naurois est une commune de l'arrondissement de Vitry-le-François, dont la seigneurie, en partie, appartenait dès le commencement du XVIIIe siécle à la famille Jacobé d'Ablancourt par achat du sieur de la Vefve.

* * *

La mort de Pierre-Edouard Lévesque de Blives rappelle, dit l'*Aube*, quelques souvenirs historiques du département de l'Aube. On sait que *Blives*, autrefois *Blivez*, n'est plus qu'un domaine rural qui dépend de Savières, une des communes les plus agréablement situées dans la vallée de la Seine, en aval de Troyes. C'était, avant la tourmente révolutionnaire de 1793, un fief de la mouvance d'Anglure et de la châtellenie de Payns. En l'année 1861, au lieu dit la Voie-de-Saint-Gilles, on découvrit des tombes en pierres et une vieille épée ; on montre, dans le voisinage, une terrasse où se dressait un ancien donjon féodal ; la charrue a passé sur les ruines de cette demeure qui n'est plus.

Il paraît que les comtes palatins de Champagne avaient certains droits sur le hameau de Blives dont les seigneurs, dans la suite des

Digitized by Google

siècles, appartinrent à trois principales familles : la famille Hennequin, dont un membre, Pierre Hennequin, fut évêque de Troyes, et un autre, Nicolas Hennequin, fut doyen de l'église collégiale de Saint-Urbain ; la famille d'Argilliers dont les membres possédaient, en outre, les seigneuries de Rhèges, de Montceaux et de Saint-Mesmin ; la famille du Bourg qui descendait d'Etienne du Bourg, frère d'Antoine, chancelier de France sous François Ier, et père du conseiller Anne, mis à mort en 1559, pour avoir pris ouvertement la défense du calvinisme au sein du Parlement de Paris.

Dans le commencement du dix-huitième siècle, le château de Blives ayant été incendié, ses propriétaires, Charles et Alexandre du Bourg, fils de Jean du Bourg, maréchal des logis dans l'escadron de la noblesse champenoise, adressèrent à l'intendant de Champagne une demande en décharge d'impôt. Blives ne comprend plus aujourd'hui qu'une maison bourgeoise et une ferme, avec des bois et des marais que traverse le ruisseau de Fontaines. Les armes de la famille du défunt étaient : *D'azur, à trois tiges d'épines d'argent*,

* * *

Un souvenir du vieux Reims. — A l'entrée de la rue des Anglais, entre le jardin de Mlle Guérin et la maison occupée par M. Wendeling, se trouve une habitation de bien modeste apparence. Le propriétaire, M. Maille, veut la réduire encore en la mettant à l'alignement. Qui dira jamais l'édifice dont elle occupe la place ?

En démolissant le dessus de la cave, les ouvriers viennent de mettre à jour *une suite d'arcatures en pierre*, à doubles parements, percées à jour, encore ornées des bases, fûts, chapiteaux primitifs, ayant tous les caractères de la fin du XIIe siécle. Dans quelques gorges des arcatures, on retrouve de la peinture rouge. Les colonnes portent de hauteur, 96 centimètres ; les chapiteaux, 25 centimètres ; les arcatures, 90 centimètres sur 60 centimètres de largeur. L'ensemble de ce reste d'architecture représente environ 4 mètres 50 de face et 2 mètres 20 d'élévation, mais ne dépassant que de 30 à 35 centimètres le niveau de la rue.

Plusieurs archéologues distingués, voire même des architectes, ont visité ce souvenir du vieux Reims ; nous espérions trouver dans les journaux de la localité un mot qui pût nous renseigner sur cette découverte. Puisqu'ils n'ont pas cru devoir parler, c'est témérité à nous de hasarder quelques conjectures. N'importe, pour sauver de l'oubli ce document, essayons d'exprimer notre opinion.

Dans cette rue des Anglais, il y avait autrefois une maison dite de *Longueau*, servant, à Reims, d'asile aux religieuses des Longueaux, qui avaient un monastère près de Châtillon-sur-Marne. En temps de guerre ou en cas de maladies, les religieuses se retiraient dans ce refuge, qui prit le nom de la Maison-Mère, et qui donna son nom à la rue. Il serait facile d'apporter en témoignage des documents cités par

Digitized by Google

Il y avait donc des chevaliers du Saint-Sépulcre à Troyes et François Grosley était du nombre. Cet ordre passait pour très-ancien; mais il était tombé en discrédit par la facilité avec laquelle on y recevait tous ceux qui s'y présentaient; souvent, dit un contemporain, ce sont gens sans aveu, sans bien. sans religion et sans mœurs. Cependant en 1765, les syndics et administrateurs inscrivirent sur leurs registres les noms de madame Elisabeth et du comte d'Artois. Les chevaliers du Saint-Sépulcre portaient une croix à peu près semblable à celle des chevaliers de Malte[1], qui, fiers de leur richesse et de leurs possessions, n'avaient que du mépris pour eux.

François Grosley laissa trois enfants, deux filles et un fils. Sa veuve, qui lui survécut onze ans, mourut en 1772, et ce fut l'académicien Jean-Pierre Grosley, qui fut chargé de la tutelle des orphelins. Le compte qu'il leur rendit en 1778 prouve qu'il s'acquitta avec régularité de ses fonctions; il contient aussi quelques détails dignes d'être notés sur la vie bourgeoise à cette époque et sur l'éducation qu'on donnait alors aux enfants[2].

Mme Grosley de Lamurotte avait une fortune modeste; elle possédait une ferme, un gagnage et quelques vignes et oseraies aux environs de Troyes, qui lui rapportaient environ 1,200 liv. par an; elle avait aussi quelques créances, mais qui étaient compensées par des emprunts ou des dettes contractés sans doute du vivant de son mari. Mme Grosley habitait dans la rue des Filles une maison, dont le loyer annuel était de 280 fr.; elle possédait le jardin de Lamurotte, qui devint après sa mort la propriété de son beau-frère. Malgré la modicité de ses revenus, que l'incurie ou de mauvais placements avait pu restreindre, elle avait une argenterie, qui fut vendue 891 livres, et des boucles d'oreilles en diamant, sans doute très-belles, puisqu'elles furent cédées au prix de 1,200 livres après sa mort.

Les frais funéraires à cette époque étaient assez considérables; ils montèrent à 267 livres 17 s. pour la dame Grosley; le prix des billets d'invitation était à part. Il fut payé 16 livres au sieur Garnier, imprimeur, pour l'impression de 400 billets.

1. Notes écrites de la main de l'abbé Tremet.

2. Bref état de compte à rendre par Me Pierre-Jean Grosley au nom et comme tuteur des... enfants mineurs de François Grosley et Jeanne-Marthe Lefebvre... 1778.

Digitized by Google

Ce qui était moins cher, c'étaient les honoraires de médecin. M. Jeannard reçut 24 livres pour les visites faites à Mme Grosley pendant sa dernière maladie ; M. Thiesset 12 livres « pour visites pendant les maladies de feu M. et Mme Grosley ; » M. Thiesset n'était pas pressé dans ses réclamations puisque, lorsqu'il fut payé, il y avait douze ans que M. Grosley était mort. La maladie de Mme Grosley avait peut-être été des plus courtes, car le compte de l'apothicaire Gentil ne s'élève qu'à 7 livres 8 s.

Mme Grosley n'avait pas négligé l'éducation de sa fille aînée ; mais elle négligeait de payer régulièrement son maître d'écriture et de calcul. Elle devait six années de leçons au Sr Bazin, maître d'écriture, à raison de 50 livres par an. Elle faisait donner des leçons de danse à sa fille par le sieur Blondot des Ardilliers [1], ainsi que des leçons de clavecin ; elle lui avait acheté un clavecin. Les leçons et la fourniture du clavecin furent payées 500 livres, après sa mort, au sieur Jolly, organiste. Il y avait à cette époque deux frères Jolly qui enseignaient le clavecin ; l'aîné demeurait au cloître Saint-Etienne ; le plus jeune, habitant la rue Moyenne, donnait aussi des leçons de flûte [2].

Après la mort de leur mère, les deux filles, Marie-Jeanne-Françoise et Louise, furent mises en pension chez les Ursulines. Leur tuteur paie pour chacune d'elles 200 livres par an. Leur pension et leur entretien montent à environ 400 livres. La supérieure des Ursulines fait pour elle des avances que le tuteur rembourse ; elle leur achète des robes de toile d'orange et d'autres objets. Il faut payer aussi les notes de la fe Lagesse, couturière, et pour chacune d'elles le prix d'un *corps* de 24 fr. au Sr Forfer. Il n'est plus question de danse ni de clavecin pour l'aînée ; mais la cadette, qui avait sans doute des dispositions pour le chant, prend en 1774 des leçons du Sr Nerat, musicien, à raison de 6 livres par mois ; elle s'accompagne sur une guitare, qu'elle loue 21 livres au Sr Aubert.

En 1777, les deux sœurs furent placées au couvent de Notre-Dame-des-Prés, près de Troyes, où la pension était de 75 livres par trimestre. L'aînée, qui avait éprouvé une maladie grave en 1772 [3], se maria peu de temps après son entrée à

1. Il lui fut payé 68 livres pour solde de son mémoire.

2. *Almanach de la ville et du diocèse de Troyes* pour 1776, p. 91.

3. Il fut payé cette année pour son compte 72 livres au sieur Bergerat, chirurgien ; à M. Jeannard, médecin, 18 livres et au sieur Gentil, apothicaire, 32 livres 9 s.

Digitized by Google

Notre-Dame-des-Prés ; elle épousa Jean-Edme Houzelot, avocat au Parlement, qui alors habitait Troyes.

Il nous reste à parler du frère, Louis-François Grosley. Il était sans nul doute moins âgé que ses sœurs, et fut mis en pension chez une demoiselle Simon, moyennant 75 livres par trimestre ; quelque jeune qu'il fut, on lui fit faire une perruque du prix de 10 livres. En 1774, on le plaça chez le Sr Olivier, maître de pension ; en 1776, il était au collège. Le P. Merlet, supérieur, recevait le prix de sa pension et lui faisait des avances. Le jeune Grosley avait des dispositions pour la musique ; on lui fit donner des leçons par Nérat ; il apprit à jouer de la basse [1]. Peut-être peu assidu, il avait sans nul doute l'intelligence développée, et il obtint en rhétorique, en 1778, le premier prix d'amplification française *ex æquo* avec André Guibout de Malville [2].

Ce fut vers la même époque que Grosley rendit ses comptes à ses pupilles. Outre leur patrimoine, qui avait dû être l'objet d'un partage antérieur, il revenait à chacune des sœurs environ 1,000 livres, à Louis-François 500. Leur tuteur les conserva. Il continua à pourvoir aux frais de l'éducation de son neveu, qui se destina d'abord à l'artillerie, puis au barreau ; en 1784, sa conduite fut telle, ses actes furent si étranges que son tuteur Grosley, de concert avec plusieurs membres de sa famille, le fit enfermer dans une maison de correction chez les frères de Saint-Yon à Rouen.

J'ignore si l'oncle s'était beaucoup occupé de son neveu pendant qu'il faisait ses études à Troyes ; mais il est certain qu'il chercha à le faire engager parmi les recrues que Beaumarchais levait pour les *insurgents* d'Amérique [3]. Louis-François fut-il assez extravagant pour donner dans le piège qu'on essaya de lui tendre ? Nous le retrouvons à Troyes en 1781, se livrant à la musique, jouant la comédie dans les salons et publiant dans le journal local des articles en prose et des poésies qu'il signe Grosley neveu [4].

Son oncle ne lui avait pas pardonné. Il le lui prouva, en instituant pour légataire universel un des petits-fils de son ami Sourdat. Il déshéritait en même temps ses nièces, qui avaient

1. Au sieur Aubert pour loyer de basse, cy 16 livres 5 s.
2. *Almanach de Troyes pour* 1779, p. 158.
3. *Lettres inédites de Grosley et de quelques-uns de ses amis*, p. 184.
4. *Journal de la ville de Troyes*, 1784, p. 3 et 40.

Digitized by Google

peut-être eu à ses yeux le tort de prendre le parti de leur frère. L'homme d'esprit, qui avait fait un legs en faveur de ses chats, oubliait totalement sa famille. Avait-elle mérité cet oubli ? Nous ne connaissons pas assez les griefs que Grosley pouvait avoir contre elle pour les juger. Dans tous les cas, il est fâcheux que Grosley n'ait point été à même de développer les dons heureux de l'intelligence de son neveu. Celui-ci avait l'esprit littéraire, il écrivait assez facilement en prose[1] et quelques-uns des vers qu'il a laissés ne sont ni sans grâce, ni sans délicatesse. En 1785, il disait dans des couplets adressés à Mme de Neuville :

Fleur de jeunesse, hélas, est tôt passée.
Charme d'esprit empêche de vieillir ;
Laissons la rose, élevons la pensée,
Dans tous les temps nous pourrons la cueillir[2].

Sa sœur Louise s'était mariée : elle eut un fils en 1787. Grosley adressa à sa sœur d'agréables couplets à cette occasion. Il lui disait, en commençant :

Ma Louise, te voilà mère !
De ton ivresse je jouis :
Moi-même je crois être père ;
Dans tes bras je presse ton fils.

Et plus loin, s'adressant à l'enfant, il ajoutait :

C'est par elle, que ta jeunesse
D'un doux éclat doit s'animer.
Cher enfant ! ma vive tendresse
T'apprendra comme il faut l'aimer[3].

Louis-François était certes un bon frère ; quels que fussent ses torts comme neveu, il respecta la mémoire de son oncle en n'attaquant pas son testament, comme le fit sa sœur Mme Houzelot[4], et par cette réserve, non moins que par ses dispositions littéraires, il eût mérité, ce nous semble, de ne pas être entièrement déshérité par le spirituel érudit dont il portait le nom. Il eut même le bon goût de lui consacrer une notice biographi-

1. Le journal de Troyes du 7 janvier 1784, contient sous le titre Beaux-Arts, une appréciation faite par lui du *Te Deum* de M. Savart, et celui du 7 février 1787, une lettre au *Rédacteur* sur un sujet de polémique locale.

2. *Journal de Troyes*, 1785, p. 196. Ces couplets sont signés Grosley.

3. *Journal de Troyes* du 14 février 1787, p. 28.

4. Grosley publia aussi dans le même journal (n° du 7 septembre 1785) des vers adressés à M. Charbonnet, après son discours prononcé à la distribution des prix de l'école de dessin.

Digitized by Google

que, à l'époque de sa mort, dans le *Journal de Troyes*. « Je n'entreprends pas son éloge, disait-il ; c'est quand je lui ressemblerai que j'essayerai de le peindre. Le souvenir des soins qu'il a pris de mon éducation a laissé dans mon cœur un respect inaltérable que rien ne m'obligerait à peindre, si je ne le ressentais plus. Cette gratitude et le respect que tous les talents m'inspirent : voilà les motifs qui m'invitent à rendre cette notice publique. D'autres écrivains feront mieux ; mais ne seront pas plus désintéressés que moi. » Il y avait là une allusion à sa mésaventure, sur laquelle François Grosley ne s'appesantit point. Il retrace rapidement les titres littéraires de son oncle, qui ne lui « parut jamais plus grand que lorsqu'il partagea les lauriers du Philosophe de Genève, en obtenant l'accessit du prix remporté par Jean-Jacques sur la fameuse question de l'influence des sciences sur les mœurs. » Il termine en parlant des bustes donnés à la ville de Troyes par son oncle. « Ces bustes, dit-il, deviennent le monument immortel de la générosité d'un citoyen qui obtiendra sans doute le même honneur [1]. » Peut-être le neveu de Grosley, qui semblait avoir l'ambition d'une carrière littéraire, qu'il ne lui fut pas donné de remplir, voulait-il s'abriter sous la renommée de son oncle? Il eut en tout cas le mérite d'oublier ses rigueurs pour ne se souvenir que de ses bienfaits et de ses talents.

ALBERT BABEAU.

1. *Journal* du 16 novembre 1785.

Digitized by Google

LA

RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205 PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS, A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

IV

Pour procéder avec ordre, nous avons à reprendre l'histoire des reliques constantinopolitaines, en 1204, au point où nous l'avons laissée il y a un instant.

Les dépouilles religieuses, résultat du premier pillage de la ville impériale et des spoliations ultérieures, suivirent-elles le sort du butin général, où était entré tout ce qui, pendant un an, avait dû, sous peine d'excommunication, être rapporté à la masse commune?

En ce qui regarde le « mobilier ecclésiastique, » il n'en faut point douter, nous dit M. Riant. Quant aux autres richesses, elles paraissent bien avoir été centralisées, mais non dans les lieux où le butin général avait été commis à la garde de dix Latins et de dix Vénitiens [1].

Quoi qu'il en soit, il y eut de nombreux détournements. On avait eu beau faire pendre, l'écu au col, plus d'un croisé pris en flagrant délit d'infracton à l'ordre général de rapporter tout ce que l'on s'était soi-même approprié, plus de la moitié du butin resta en dehors des lieux désignés pour recevoir les reliques durant la période de centralisation.

Un fait d'un réel intérêt pour l'histoire de la Champagne à la IVe croisade, c'est que les croisés de 1204 choisirent un évêque champenois pour lui confier le soin de réunir, dans la maison qu'il occupait dans la ville saccagée, ces trésors pieux dont il se trouva ainsi le premier gardien et presque le possesseur en titre. On a nommé Garnier de Trainel, l'évêque de Troyes.

* Voir page 5, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. « Et furent nommés li leu en trois Iglises, » dit Villehardouin (n° 252). — « Tous li avoirs des wains fut apportés à une abéïe, » selon Clari (p. 64).

Digitized by Google

Que Garnier se soit considéré comme le possesseur titulaire des reliques conquises avec la ville impériale, cela semblerait presque résulter des plaintes formulées contre le vieil évêque, notamment par un des plus grands personnages du moment, Pierre Capuano, qui, parlant de la charge confiée au prélat, ne se fait pas faute de dire que les reliques lui furent « abandonnées, » *in manibus resignatæ*.

Nous voyons ensuite Garnier disposer des trésors dont il est le gardien officiel, et en disposer sans contrôle, fixant lui-même la destination future de chaque objet sacré.

La mort vint très-promptement relever Garnier de Trainel du poste d'honneur où l'avait placé le choix des croisés, pour la « protection » des reliques, regardées à bon droit comme le « bien de l'Eglise, » et non pour leur distribution facultative et anticipée [1].

L'évêque de Troyes avait été en correspondance tant avec le clergé de son diocèse qu'avec plusieurs des prélats voisins [2], — du 12 avril 1204, date de la seconde prise de Constantinople, au 14 avril, époque de sa mort, — et cependant il ne nous reste aucune trace de ses relations avec l'Europe. « Rien n'empêche de penser, dit M. Riant, que des recherches attentives dans les dépôts de Champagne n'amènent à retrouver quelques-unes des pièces émanées de lui. » Il serait du plus haut intérêt, au seul point de vue où nous nous plaçons, de rencontrer quelques récits de l'arrivée à Troyes des envois considérables faits par cet évêque et qui avaient pour porteurs Jean l'Anglois et Pierre, chanoine de Saint-Martin de Troyes. C'est dans ces récits que nous aurions chance de ressaisir plus d'une trace importante de la manière dont Garnier de Trainel a géré, pendant près d'un an, sa charge de gardien général des reliques de Byzance avant le partage officiel et définitif.

A l'évêque de Troyes succéda, dans la charge de gardien du précieux trésor, Nivelon de Chérizy. Un tel choix, fait par les Latins, ne nous intéresse pas moins que le précédent, puisque l'évêque de Soissons devait être le porteur et le donateur de notre insigne relique en faveur de la cathédrale de Châlons.

D'après une des quatre chartes relatives aux donations de reliques faites par Nivelon de Chérizy, la charte qu'il envoie à

1. « *Ad ea recipienda quæ* pertinebant ad Ecclesiam *deputato*, » dit Richard de Gerberoy (*l. c.*).

2. En particulier avec l'archevêque de Sens, Pierre de Corbeil.

Digitized by Google

Philippe de Namur, on voit que le prélat, officiellement préposé à la garde des reliques dont la centralisation touche à sa fin, fut bien, un peu plus tard, le grand distributeur en Occident de ces richesses pieuses, puisque c'est à lui que s'adresse, pour en obtenir, le frère même de Baudouin Ier, Philippe de Namur, qui ne fut que plus tard l'objet d'un envoi impérial direct [1].

Quoi qu'il en soit, Nivelon de Chérizy ne conserva pas longtemps non plus la charge qui lui avait été confiée à la mort de Garnier de Trainel. Nous le voyons, en effet, partir pour Rome le 14 juin 1205, chargé par les chefs de l'armée des croisés d'aller demander des secours à Innocent III, puis en France et dans toute l'Europe en faveur du nouvel empire [2], réduit à un état déjà précaire au lendemain de ce désastre d'Andrinople dont le maréchal de Champagne nous a retracé un si émouvant tableau.

Dans le court espace de temps qui sépara son départ pour Rome de la mort de Garnier de Trainel, Nivelon était entré en possession des reliques qui lui étaient échues dans la répartition officielle, plus ou moins rigoureuse, que l'on en fit entre : 1° les évêques de l'armée, 2° l'empereur, et 3° Venise. Si, aux nombreuses reliques échues au prélat en vertu du partage on ajoute celles qui lui étaient revenues de la part offi-

1. « Noverit universitatis vestre discretio, » dit Nivelon, dans la charte en question, « quod pretiosum et sanctum Christi sanguinem,... ad petitionem principis illustris, Philippi marchionis Namurcensis,... de mera liberalitate et sana dispensatione contulimus. » *Exuviæ*, I, CLIX. — La relique du précieux sang de N.-S. donnée au comte de Flandre par Nivelon est toujours, à Bruges, l'objet d'une grande vénération. C'est, croit-on, un sang sorti miraculeusement d'une image du Sauveur. Parmi les reliques de Constantinople, nous trouvons celle dite *Sanguis Christi in imagine*. « Adservatur pauxillum pretiosiss. Sanguis Chr. in Imag. Salvat. *sedentis in trono*, et *latus apertum digito monstrantis*, ubi adoranda illa particula latet inclusa. » Voilà la nouveauté de la *dévotion* au *Sacré-Cœur!* — Cette relique avait été apportée de Byzance par Villehardouin, selon Marlot (*Remensis Eccl. Hist.*, I, 639), et cédée aux religieux de Saint-Nicaise de Reims. Quant à l'antiquité reculée de l'image, elle ressort du *Libellus de munificentia Constantini magni* (*lib.* 2. *Concil.*).

2. « Lors pristrent li barons un conseil entr'els, et distrent qu'il envoieroient à l'apostole de Rome et en France et en Flandres et par toutes les autres terres, pour querre secors. Là furent envoyés, par ce message fornir, Nevelons, l'évêque de Soissons, et Nicolas de Mailli, et Jehans Bliaus. » Villehardouin, n° 150.

Digitized by Google

cielle de l'évêque de Troyes [1], dont il semble se constituer l'héritier sous ce rapport, on s'explique la longue liste des dépouilles sacrées rapportées à Soissons par l'illustre croisé dont une des dernières étapes, avant d'arriver à sa ville épiscopale, avait été Châlons-sur-Marne.

Cette liste, bien capable d'exciter notre envie, nous la trouvons dans l'Anonyme de Soissons dont la narration, par la place qu'elle occupe dans le *Rituale suessionense*, composé sous les yeux mêmes de Nivelon, doit être rangée parmi les comptes-rendus officiels, caractère qu'elle porte d'ailleurs à un autre titre. Mais nous n'avons pas à nous occuper des grandes reliques de Soissons qui, hélas! pour la plupart ne devaient pas survivre aux fureurs de la Réforme! Nous n'avons qu'à suivre Nivelon, rentrant dans sa ville épiscopale avec le titre d'archevêque de Thessalonique que lui avait conféré Innocent III, tout en le maintenant sur le siége de son premier diocèse.

Nivelon est à Châlons. C'est à Châlons que se concentre toute notre attention. La vieille cité comptait déjà, à cette époque, dans son histoire religieuse, plus d'une journée mémorable. Il y avait 58 ans à peine, elle avait vu un auguste exilé, le pape Eugène III, consacrer sa nouvelle cathédrale, construite sur les ruines de l'ancienne que le terrible incendie de 1138 avait détruite de fond en comble. Le 11 octobre 1205 n'en est pas moins une des dates les plus glorieuses dont Châlons conservera chèrement le souvenir.

Il ne nous appartient pas de nous faire nous-même l'historien de la réception solennelle de la grande relique nivelonienne. Le véritable historien ici, c'est le porteur et le donateur de cette insigne dépouille. Laissons donc parler l'évêque de Soissons et essayons de nous rendre compte de ce que nous dit sa charte, dont nous offrons à nos lecteurs le texte soigneusement collationné par nous sur l'original. C'est à ce texte qui, en plus d'un point, diffère de la copie insérée dans la *Gallia christiana* [2], qu'a bien voulu se référer l'éminent auteur des

1. Nous ne parlons pas, bien entendu, des reliques déjà envoyées de Byzance à Soissons par Nivelon, non plus que de celles qui lui furent données par l'empereur, après le couronnement, comme il sera dit plus loin.

2. X, 129. — Cf. Gousset, *Actes de la prov. de Reims*, II, 337, 338. — Nous n'avons rien changé à l'ortographe de la charte originale. On y remarquera les terminaisons *e* au pluriel.

Digitized by Google

Exuviæ constantinopolitanæ, ainsi qu'il a soin de l'indiquer lui-même [1].

Voici le texte de cette charte avec les variantes que nous signalions, en 1874, à M. le comte Riant, en réponse à l'une de ses questions, et dont nous avons cru devoir faire connaître la plus importante au R. P. dom Piolin, l'éminent critique à qui est confiée la réimpression de la *Gallia*.

« Nevelo, Dei gratia, etc. Noverit universitas vestra quod, « cum nos crucem Domini suscepissemus, et Constantinopolim « cum Gallicis et Venetianis profecti, captioni civitatis cum « primis ingredientibus humiliter per Dei gratiam interfuisse- « mus, et, Balduino [2] comite Flandrensi, facto imperatore, mo- « ram ibi diu fecissemus, date fuerunt nobis reliquie de « corpore beatissimi prothomartiris Stephani, quas cum debita « devotione et veneratione susceptas, dignissime reservavimus. « Postea vero, capto ipso imperatore, missi fuimus a princi-

1. « *Cum charta originali..... a dom.* Deschamps..... *collatum.* » (*Exuviæ*, II, 65). — Selon M. le comte Riant (*Exuviæ*, I, CLIX), notre charte aurait été délivrée en double exemplaire : un très-petit, destiné à être enfermé dans le reliquaire ; ce serait l'exemplaire que nous avons sous les yeux (21 c. de largeur sur 22 c. de longueur) ; l'autre, plus grand, d'une rédaction un peu différente, réservé aux archives de la cath. de Châlons, d'où les auteurs de la *Gallia christiana* auraient tiré le texte qu'ils ont donné. Moins heureux que le premier, ce second exemplaire aurait disparu. Tout en nous inclinant devant cette hypothèse, nous ferons observer que notre exemplaire est une charte *scellée*. Nous l'avons vu dans la première partie de ce travail. Le sceau suspendu à la charte a 10 c. 1/2 de hauteur et 6 c. 1/2 de largeur au milieu. Il a assez d'épaisseur pour porter au dos l'empreinte très-profonde du contre-sceau. (Voir ce qui a déjà été dit du sceau et du contre-sceau de Nivelon de Chérizy). M. le comte Riant trouvera, tout le premier, que notre exemplaire étant une charte scellée, il est moins facile de supposer qu'elle n'a été rédigée que pour être renfermée dans le reliquaire dont elle est l'authentique. « Etait-ce une petite pièce pliée destinée à entrer dans un reliquaire ou une *charte scellée ?* Le point serait très-important pour mon travail. » Voilà ce que nous écrivait l'auteur en 1874 (1er mai). A la question ainsi posée nous pourrions répondre affirmativement pour l'une et pour l'autre partie de la disjonctive. Notre charte, en effet, semble conserver encore la trace des anciens plis de son parchemin, bien que depuis longtemps elle ne soit plus pliée. — Notons en dernier lieu qu'on lit au dos de la charte, 1° au milieu du verso : *Nevelo suessionensis eps. Privilegium* LXXXVIII, double indication qui appartient manifestement à la rédaction de l'instrument ; 2° au bas du verso : *C*[aro] *lus Nevelo eps Suessioniensis dedit nobis Cubi*[tum] *sancti prothomartiris Stephani*, en écriture du XIIIe siècle. Ce doit être le premier *Vidimus* de la relique, si ce n'est le témoignage de l'acceptation du chapitre.

2. Les *Exuviæ* (II, 66) portent B[alduino], mais le mot « Balduino » est écrit en toutes lettres dans l'original de notre charte.

Digitized by Google

« pibus exercitus ad dominum papam et ad regnum Franco
« rum, propter succursum ejusdem terre, per quam [1] heredi-
« tatem Domini orientalem, a paganis obsessam, recuperari
« credebamus, et ita prosperum et properum iter agentes, Ca-
« thalaunum, Domino ducente, pervenimus, ubi, ab Hugone de-
« cano et universo capitulo ecclesie predicti beati prothomar-
« tiris Stephani honorifice recepti fuimus. Nos autem honorem
« et reverentiam nobis, non nostris meritis sed intituitu divine
« pietatis exhibitam, considerantes, quum [2] ipsa major ecclesia
« fundata erat in honorem ipsius prothomartiris, de reliquiis
« quas nobiscum deferebamus, *cubitum* [3] ipsius gloriosi primi
« martiris, quem veraciter, sicut ex testimonio Grecorum et
« litterarum [4] perpendi poterat, de corpore suo assumptum
« credebamus, ecclesie dedimus, et super altare cum vase
« crystallino publice ac solemniter obtulimus, et illum statim,
« cum multa cleri et populi devotione et gratiarum actione re-
« cipi vidimus. Unde universitatem vestram monemus atten-
« tius [5] et exhortamus in Domino, ut, ecclesiam illam [6] ob reve-
« rentiam tantarum reliquiarum causa peregrinationis adeuntes,
« eleemosynas vestras conferatis, quarum medietatem ad
« opus ipsius ecclesie, et medietatem ad pontem civitatis edi-
« ficandum instituimus expendi, de consensu et voluntate
« capituli. Nos igitur, de Dei misericordia, et gloriose Virginis
« Marie, et ipsius prothomartyris meritis et interventione con-
« fisi, omnes Cathalaunensis ecclesie sepedicte [7] benefactores,
« crucis dominice quam gerimus et [8] peregrinationis ad quam,
« ipso Domino permittente, reversuri sumus, confratres et
« participes esse concedimus [9], ut Deus et Dominus noster,
« propter devotionem vestram, vobis et vestris, animarum et
« corporum salutem et vitam eternam conferre dignetur. Amen.

« Actum anno incarnati Verbi MCCV. »

1. « Quem » dans la *G. chr.*

2. « Quod » dans la *G. chr.*

3. C'est nous qui soulignons le mot. Pour le dire en passant, jusqu'ici nous avons constamment souligné ce mot dans notre travail, bien que, sous sa forme latine, il soit reçu dans notre langue.

4. « Latinorum » dans la *G. chr.*

5. « Attentius » manque dans la *G. chr.*

6. « Illam » manque dans la *G. chr.*

7. « Prædictæ » dans la *G. chr.*

8. « Et » manque dans la *G. chr.*

9. « Confidimus » dans la *G. chr.*

Digitized by Google

V

Dans cette page émouvante, trop courte à notre gré, se reflètent puissamment les grands événements de la IVe croisade. Ces événements, dont quelques-uns furent si inattendus, nous les voyons se dérouler devant nous de l'année 1201 à l'année 1205, c'est-à-dire du moment où Nivelon de Chérizy prend la croix à Soissons, la ville choisie pour le lieu des conférences entre les chefs des croisés, jusqu'au jour où nous le rencontrons à Châlons donnant à la cathédrale, en présence du chapitre et des fidèles réunis, l'une des plus précieuses reliques dont il était le porteur officiel [1].

Les premières lignes de la charte nous apprennent que l'illustre croisé pénétra dans la ville prise d'assaut au premier moment du sac. En les lisant, on se rappelle naturellement comment au début de l'attaque, qui avait lieu du côté de la mer, parmi les galères dont quelques-unes étaient liées deux à deux pour permettre de dresser les échelles, s'avançait au premier rang celle de Nivelon, la *Pélerine*, allant de conserve avec le *Paradis*, monté par l'évêque de Troyes. Un vent favorable l'avait portée tout à coup vers une tour au sommet de laquelle on vit bientôt flotter un étendard. C'était celui de l'évêque de Soissons. Cet assaut si audacieux est représenté dans une fresque du Tintoret que nous avons remarquée, à Venise, au Palais des Doges. Le peintre n'a pas oublié l'étendard de Nivelon [2].

Mais pourquoi Nivelon dit-il ici « *humiliter*? » Ce mot ne semble pas s'accorder beaucoup avec ce qui précède. Entrer dans une ville assiégée à la tête de l'armée victorieuse et informer la postérité d'une telle circonstance, ces deux faits n'appellent guère l'adverbe qu'on vient de lire. C'est un tout autre sentiment qui se trouve exprimé dans les comptes-rendus officiels de la prise de Byzance. Celui de l'Anonyme de Langres,

1. Parmi ces reliques, il y a celles que Nivelon destine à sa nièce, Helvide de Chérizy, abbesse de Notre-Dame de Soissons. « Corona b. Virginis, et imago ipsius, et de camisia ejusdem; caput Jude seu Thadei apost.; brachium s. Eustachii mart.; de fascia qua involutus fuit Dominus puer Jesus: de sandalio Domini et Sindone munda: de ligno mirifice Crucis; de s. Clemente; de lecto b. Virginis: de capillis s. Gregorii; de s. Pantaleone; de s. Basilio; de pellicio Helie prophete. » — Dormay, *Hist. de Soiss.*, II, 577; — D. Germain, *Hist. de N.-D. de Soiss.*, I, 445; — Marlot, *Hist. Eccl. Remensis*, III, 458; Comte Riant, *Exuviæ*, II, 67, 68.

2. On peut voir la gravure de cette fresque dans le volume publié par Didot : *Vie militaire et religieuse au Moyen-Age*, p. 129.

Digitized by Google

notamment, nous dépeint les Latins pénétrant dans la ville impériale avec la joie des vainqueurs que la victoire a rendus maîtres des plus riches dépouilles [1]. D'un autre côté, l'Anonyme de Soissons, dont le récit, avons-nous vu, appartient à la catégorie des comptes-rendus officiels, ayant pris place dans un recueil liturgique, le *Rituale suessionense*, rédigé par les ordres de Nivelon, nous paraît lui-même donner tort au mot « *humiliter* » par le soin qu'il a de mettre en relief le nom du croisé André Dureboise qui, du haut des machines posées sur les galères, sauta le premier sur les remparts de la ville [2]. Malgré « les efforts tentés par des savants belges pour faire de ce personnage un Flamand, seigneur de Jurbise, » il est désormais démontré, par le passage qui le concerne ici, que Dureboise appartient, « sinon à la famille, au moins aux gens de Nivelon. »

Quoi qu'il en soit de la convenance du mot « *humiliter*, » à la place où nous le lisons aujourd'hui dans la charte de Nivelon, une chose est incontestable pour quiconque jettera les yeux sur le texte de la pièce originale, c'est que ce mot y a été substitué, postérieurement, à un autre mot. La preuve en est dans les traces manifestes laissées sur le parchemin par le grattage du mot primitif, dicté ou accepté par l'auteur de la charte. Et nous ne parlons pas de l'encre avec laquelle est écrit « *humiliter*, » encre toute différente de celle du contexte. En outre, l'ancien adverbe a dû tenir, dans la ligne, un peu plus de place que n'en occupe l'adverbe actuel, le *t* final n'arrivant pas jusque sous le signe abbréviatif de la terminaison *er*, vestige accusateur de la substitution en question.

Chose remarquable, autant Nivelon semble s'être complu à rappeler le rôle brillant qu'il a eu dans l'assaut définitif donné à la capitale de l'empire grec, autant il glisse rapidement sur le grand événement qui fut la conséquence du succès des assiégeants. L'élection du nouvel empereur, Baudouin, comte de Flandre, n'est de sa part l'objet d'aucune réflexion. Que de choses, cependant, du plus haut intérêt pour l'histoire de ce

1. « Cum capta esset Constantinopolis, exultabant victores Latini capta preda, sicut qui invenerant spolia multa. » Cité dans les *Exuviæ*, I, 28.

2. « Machinas in navibus erectis et super muros urbis applicatis, Dei annuente clementia, quidam miles, Andreas Dureboise nomine, *de familia Nivelonis*, de machinis super muros exiluit. » — *Anonymus suessionensis*. — Le hardi croisé n'est pas nommé dans Günther de Pairis qui se borne à dire : « Postquam unus inventus est qui *primus* muros insiluit, etc. » — *Guntherus parisiensis*. — Voir *Exuviæ*, I, 6, 7, 100.

Digitized by Google

grand épisode de la IVe croisade, l'évêque de Soissons aurait pu, dans sa charte, raconter alors au chapitre de Châlons ! De quel prix n'eût pas été pour le futur historien de la IVe croisade, au point de vue du récit définitif des circonstances qui accompagnèrent l'élection du comte de Flandre, d'apprendre de Nivelon lui-même quelle part il y avait eue au juste ! Nous pourrions avoir là le vrai mot du mystère qui plane encore sur la cause la plus efficace de l'échec de la candidature de Boniface à l'empire. Mais l'évêque de Soissons a voulu s'en tenir à l'indication pure et simple de l'élection de Baudouin : *Balduino facto imperatore.*

Comme on le sait, le pacte anticipé de partage avait prévu l'élection au nouvel empire, qui devait, au lendemain de la victoire des Latins, compléter la ruine de l'ancien.

Le pacte avait prévu en même temps douze électeurs à cet effet, six Vénitiens et six Latins, dont quatre étaient Français. La partie se disputait entre Boniface, marquis de Montferrat, et Baudoin, comte de Flandre. Hurter place Philippe de Souabe au nombre des candidats officiels ; mais rien ne vient appuyer cette conjecture. Vint le jour de l'élection (9 mai) : « Les six Vénitiens, obéissant à un mot d'ordre, votèrent tous pour Baudouin : Jean Faicete, chancelier de Hainaut, et Pierre, élu de Béthléem, délégué du pape, ne pouvaient être favorables au marquis ; l'évêque de Troyes devait partager les sentiments que Boniface inspirait aux Champenois de l'armée. Le marquis n'avait donc pour lui que Conrad de Krosigk, évêque de Halberstadt, l'abbé de Locedio, et, peut-être, Nivelon de Chérizy, dont la nomination postérieure à l'archevêché de Thessalonique et les plaintes contre Baudouin, portent à préjuger ici l'opinion. A trois voix contre neuf, Boniface fut écarté : il se soumit en apparence, et, quinze jours après, lui qui, tout à l'heure, se voyait investi de la dignité de chef suprême des croisés, portait humblement la couronne impériale au sacre de son rival victorieux[1], » chaussé de la bottine de pourpre et revêtu du costume des successeurs de Justinien.

Il n'est pas impossible, pour qui sait y lire, que tout cela se trouve entre les lignes dans la mention si sommaire que fait ici Nivelon de l'élection du premier empereur latin, et, à ce titre, la charte donnée au chapitre de Châlons par Nivelon

1. « Et li marchis li porta sa coronne. » (Clari, p. 75).

Digitized by Google

de Chérizy rentrerait assez bien dans les documents appelés à jeter quelque lumière sur les préférences du prélat pour Boniface [1].

Quoi qu'il en soit, parmi les douze électeurs, c'est à Nivelon qu'échut la mission d'annoncer à l'armée assemblée devant le palais de Bucoléon, que le choix était tombé sur le comte de Flandre.

Notre charte nous fixe sur le moment où l'évêque de Soissons entra en possession des reliques du protomartyr, dont l'une allait s'arrêter à Châlons quand Nivelon de Chérizy, député par les barons vers le pape Innocent III et les autres princes de l'Europe, profiterait de cette haute mission pour revoir son diocèse.

Quelles furent les reliques de saint Etienne que reçut le prélat après le couronnement de l'empereur avec cette dévotion et cette vénération dont nous parle la charte? Une seule est indiquée dans l'Anonyme de Soissons, le « Chef » du protomartyr, qu'il avait envoyé, au premier moment, de Constantinople à sa ville épiscopale, avec d'autres grandes reliques [2], par les deux porteurs déjà mentionnés. Etait-ce, comme on l'a dit, « pour calmer le mécontentement de ses ouailles, qui allaient bientôt apprendre la nouvelle que leur évêque acceptait de Boniface l'archevêché de Thessalonique? »

Il nous semble probable qu'à son passage à Châlons, Nivelon ne possédait de reliques de saint Etienne que le Cubitus offert par lui au chapitre de la cathédrale. Quant au second Cubitus mentionné parmi les reliques byzantines de notre glorieux patron, nous savons le chemin qu'il a pris en Occident en quittant Constantinople et nous en connaissons le porteur. C'est l'Anonyme de Halberstadt qui nous le signale dans le riche trésor de dépouilles pieuses que rapporte chez lui un autre évêque de la croisade, Conrad de Krosigk. Comme

1. Il y a une lettre de Nivelon au chapitre de Soissons qui montre le prélat mécontent de la manière dont l'empereur avait récompensé ses services. Les termes dont il se sert, donnent évidemment à penser qu'il s'attribuait alors le mérite de l'élection de Baudouin Ier, ce qui contredirait ce que nous disons plus haut de ses préférences pour Boniface de Montferrat. — V. *Ennv.*, I, CLVI.

2. « Digitum b. Thome apost. quem posuit in latus D.; corona b. Marci evang.; una spina de corona D.; pars magna pepli b. Virginis Marie; pars panni quo Dominus precinxit se in cena; cingulum b. Virginis; brachium Johannis Baptiste. » *Anonym. suess.*

Digitized by Google

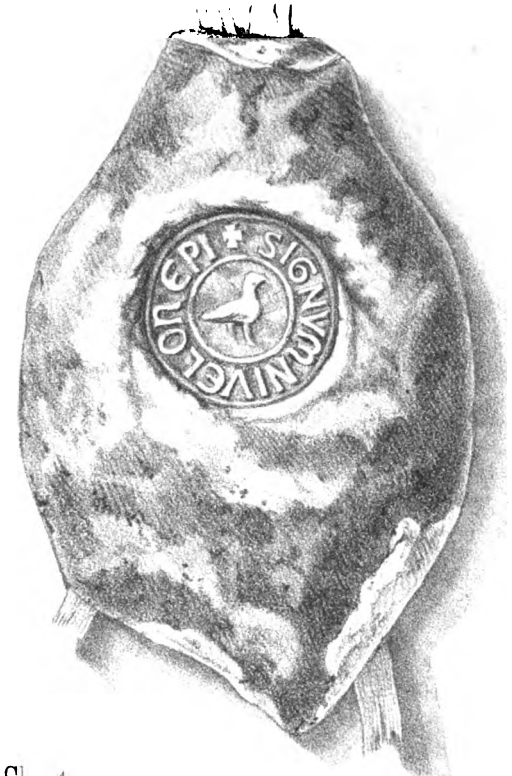

Sceau et Contre-Sceau de la Charte

relative au Cubitus de Saint Étienne, donnée, en 1205, au Chapitre de Châlons-sur-Marne,

par NIVELON DE CHÉRIZY. (Cire verte avec attaches de soie jaune).

LITH. BARBAT, CHÂLONS S/M.

Digitized by Google

Digitized by Google

Nivelon de Chérizy, Conrad de Krosigk, en devenant propriétaire d'un cubitus du protomartyr, avait hérité d'une partie du « Chef » du diacre lapidé, avec cette différence que l'évêque de Halberstadt n'avait reçu de la tête de saint Etienne qu'une partie du crâne [1]. Pour le dire en passant, le *Cubitus* de Halberstadt ne s'est pas vu décerner, comme celui de Châlons, les honneurs d'une fête spéciale destinée à rappeler son « Arrivée. » Il n'a eu que sa part dans la fête générale de l'*Adventus reliquiarum* (*constantinopolitarum*) ordonnée pour tout son diocèse par Conrad et fixée par lui au 17 août [2]. Ce qui avait fait la fortune de la relique nivelonienne, c'est que son porteur avait su en doter une cathédrale placée sous le vocable du glorieux martyr auquel cette sainte dépouille avait appartenu.

Si nous possédions les inventaires (*Brevia*) des sanctuaires de Constantinople, il nous serait facile de recomposer l'état exact de tant de richesses pieuses qu'y rencontrèrent les croisés de 1204 et de dresser la liste précise des reliques de saint Etienne reçues dans ses églises et dans les chapelles de ses palais, à diverses époques, de même que d'autres se trouvèrent de fort bonne heure transportées en Afrique [3] où nous sommes en train, aujourd'hui, de découvrir leurs traces dans ces monuments déjà mentionnés par saint Augustin, où le *loculus* du protomartyr porte le nom de *memoria* [4].

Malheureusement aucun des inventaires en question n'est parvenu jusqu'à nous, et « les rares mentions que les chroniques bizantines consacrent aux reliques et aux reliquaires sont tout-à-fait insuffisantes pour combler cette regrettable lacune. » Nous voyons toutefois qu'il y avait à Constantinople, au moment du sac, avec le Chef et les deux Cubitus du premier

1. « De craneo S. Stephani prothom. cum *cubito* ejus. » — *Anonymi Halberst. Libellus.*

2. « Hunc autem adventus reliq. diem dominus episcopus statuit per dyocesin universum, videlicet 16 Kal. sept. annua revolutione esse celebrem ac solemnem. » *Loc. cit.* — Nous parlons plus loin des neuf leçons propres de l'office de l'*Adventus Cubiti* que nous avons rencontrées dans un manuscrit châlonnais consulté par nous en dernier lieu, à la Bibl. de l'Arsenal et que M. le vicomte Henri de Bornier, avec une obligeance singulière, a bien voulu mettre à notre disposition, ce dont nous le remercions ici.

3. V. Surius, t. IV. p. 501-2 (*die* 3 *aug.*).

4. C'est à propos des reliques du premier martyr que S. Augustin dit : « Episcopus *memoriam* martyris, populo præcedente atque sequente, portabat; » et un peu plus loin : « *Memoriam* suprad. martyris Possidius illo advexit episcopus. » — (Aug. *De civit. Dei.* XXII, c. 8, n, 11, 12. — « Un fait que constatent l'histoire ecclésiastique, les écrits de S. Au-

Digitized by Google

martyr, 1° dans l'église dédiée à notre glorieux diacre, le « Cranium, lapidibus confractum, sed resartum, » dont parle Antoine, archevêque de Novgorod [1]; 2° le « digitus visibilis, cum vase argenteo miri decoris » que Guillaume de Seignelay laissa à Autun lors de sa translation au siége de Paris [2]; 3° les « tre Sassi cogolegni tiensi, che siano de quelli di quali fù lapidà S. Stefano, » retrouvés dans la basilique de Saint-Marc, à Venise, en 1468. A propos de ces trois pierres de la lapidation (*tre Sassi*) du premier diacre de la sainte Eglise, notons en passant que la cathédrale de Châlons a eu l'insigne honneur de posséder, elle aussi, dans son Trésor, une relique *de Lapidibus de quibus fuit lapidatus beatus Stephanus*, ainsi que nous le voyons dans un très-ancien inventaire manuscrit placé à la fin de l'*Ordo* châlonnais de la Bibliothéque nationale, déjà mentionné [3].

Plus heureuse que celle de Châlons, la cathédrale de Nancy, — d'après de précieux renseignements que nous devons à l'obligeant intermédiaire de Mgr Foulon, — conserve toujours « l'anneau de saint Gauzelin, » sur lequel, dit une tradition, saint Mansuy, un des disciples de saint Pierre, avait fait sertir une pierre de la lapidation du premier martyr, apportée par lui

gustin et d'autres Pères, c'est, dit M. le command. de Rossi, la distribution des reliques de S. Etienne aux églises d'Afrique. J'ai démontré, ajoute l'illustre historien des catacombes romaines, que le *loculus* des reliques du protomartyr était appelé *memoria* en Afrique. En voici un monument épigraphique.....» — Voir *Bull. arch.* (1878), p. 28. — Cf. *Bull. arch.* (1877), p. 117. Au moment où nous écrivions cette partie de notre travail, nous recevions de M. de Rossi une copie du Bref si élogieux et si mérité que venait de lui adresser Sa Sainteté Léon XIII en lui conférant le titre de Conservateur du « Musée chrétien » adjoint à la Bibl. vaticane.

1. *Liber Peregrinus*. — L'*Alexii Comneni Epistola ad Robertum*, récemment publiée par M. Riant nous offre aussi des listes de reliques conservées à Byzance parmi lesquelles figurent des reliques de S. Etienne.

2. *Historia episc. autissidior.*(1593). — Voir *Exuviæ*, II, 239.

3. C'est le *Rituale* (titre inexact) n° 10,579. Voir p. 106, la *Declaracio preciosiss. reliq. honorific. in auro et argento in eccl. b. Steph. Cathal. reconditarum*. Cet inventaire contient 52 mentions de reliques possédées autrefois par la cathédrale de Châlons, parmi lesquelles cinq sont de S. Etienne, mentionnées dans l'ordre suivant : 15° *de Sanguine b. proth.*, 16° *de Capite ejusdem*, 17° *de Lapidibus, etc.*, 18° *de Costa*, 19° *de Cubitu*. Il suivrait de cet ordre que l'arrivée du *Cubitus* a été postérieure à celle de la *Costa* et des trois autres reliques indiquées en premier lieu. Mais nous ne saurions admettre cette preuve, la relique *de Capite* ayant été positivement donnée, à Rome, à Pierre de Hans, le 28 déc. 1233. Quant à la relique du *Chief de saint Estève* (S. Etienne), c'est seulement en 1309 que le sénéchal de Champagne, Jean, sire de Joinville, la donnait à la cathédrale,

Digitized by Google

dans les Vosges quand il fut envoyé à la ville des Leuquois. Cet apport est mentionné, à la ve leçon de l'office de la fête de saint Gauzelin, dans le Livre d'Heures des Dames de Bouxières. Dans cette même leçon, il est dit que Gauzelin, pour obtenir d'Adalbéron, évêque de Metz, la propriété du sol où il voulait fonder l'abbaye de Bouxières, offrit au prélat, entre autres reliques précieuses, « la moitié d'un caillou qui avait servi au martyre de saint Etienne. » Metz, croyons-nous, partage avec Nancy la faveur de posséder encore sa pieuse relique [1].

Pour revenir au commentaire de notre charte, Nivelon nous dit bien que les reliques venant du corps de saint Etienne lui furent « données, » mais il n'indique pas le donateur. Sous ce rapport, le bréviaire de Paris de 1778 vient à notre secours. Il nous indique formellement que le « Chef de saint Denis l'Aréopagyte » fut octroyé au prélat par l'empereur et nous voyons ailleurs, dans le bréviaire de Soissons de 1676, que là ne s'arrêta pas la munificence impériale dont Nivelon fut l'objet sous ce rapport [2]. Nous pouvons donc supposer que notre Cubitus lui aura été donné par le fondateur de la dynastie latine au moment du couronnement.

Dans cette hypothèse, les possesseurs officiels de la grande relique de Châlons auraient été jusqu'à ce jour, après le sanctuaire de Constantinople où elle a été vénérée durant un temps dont la durée nous échappe : — le premier, Baudouin, proclamé empereur par les Latins ; — le deuxième, Nivelon de Chérizy ; — le troisième, qui en sera le dernier et perpétuel dépositaire, nous l'espérons bien, le chapitre de Châlons.

priant et requérant le « doyen et chapitre que il willent faire (son) anniver- « saire chacun an, dou sainct Espir, tant comme (il) vivra, et après (son) « décès de requien, pour l'âme de (lui), de (son) père, de (sa) mère et de touz « (ses) autres amis. » — Charte déjà citée. — A quelle époque l'obit en question est-il, comme tant d'autres, tombé dans l'oubli ?

1. En nous fournissant ces données sur « l'anneau de S. Gauzelin, » Mgr l'évêque de Nancy et de Toul nous a rendu un service d'autant plus grand que le livre de M. Auguiz, d'où Sa Grandeur les a fait extraire, est encore inédit. C'est un travail sur la cath. de Nancy. Mgr Foulon a bien voulu, du même coup, demander au savant antiquaire de Toul, M. Guillaume, à notre profit, ce qu'il était advenu d'un autre caillou de saint Etienne, « venu de Metz à Toul au temps de S. Gérard. » Mais il est difficile aujourd'hui de retrouver les traces de ce silex de la lapidation du protomartyr, placé le 20 avril 1540, avec la *Costa* de S. Etienne, dans le soubassement d'un magnifique reliquaire en vermeil, représentant en pied le premier diacre avec la dalmatique, le livre et la palme. Mentionnons aussi le caillou de Somsois.

2. « Facillime (Balduini) opera impetravit Nivelo aliquot sanctar. reliquiarum ex quibus Suess. alias misit, alias ipse attulit. »

Digitized by Google

La manière dont la charte parle de l'empereur « fait prisonnier » prouve clairement que ce document a été rédigé fort peu de temps après le 11 octobre 1205, époque du passage de Nivelon de Chérizy à Châlons et de la réception du Cubitus. Quand l'ambassadeur de l'armée des croisés parle ainsi au chapitre de la captivité de Baudouin, il était loin de se douter du drame lugubre que contenaient en germe les deux mots de notre charte. Chargé de chaînes et conduit à Ternova, Baudouin ne devait être tiré de son cachot que pour être précipité dans une fosse, horriblement mutilé. S'il faut ajouter foi à ce que l'on raconte, le crâne de la victime, enchassé dans de l'or, devint la coupe du farouche vainqueur qui voulut continuer de la sorte, jusque dans ses festins, ses sauvages représailles.

Avec la charte, nous arrivons à la mission confiée à Nivelon de Chérizy par les barons. Cette importante mission, que le grand âge du prélat ne devait pas l'empêcher d'accomplir, nous l'avons mentionnée plus haut. Muni de lettres et d'instructions, il retourna en Italie et intéressa le pape à cet empire d'Orient qui prenait déjà le nom de « nouvelle France, » et où, en effet, les croisés Francs, grâce surtout au merveilleux contingent fourni par la Champagne, étaient supérieurs en nombre au reste de l'armée latine.

Nivelon, comme il était dit dans les lettres qu'il portait à Innocent III, « avait travaillé aussi fidèlement que constamment « pour l'aide de la Terre-Sainte et les intérêts de l'Eglise ro- « maine, » quoi qu'il eût été, à Rome, dans le temps, le défenseur du pacte de Zara. Il retrouva le pape plein de bonté pour lui, mais douloureusement ému. Le pontife avait enfin tout appris, « tant des aveux de l'évêque de Halberstadt, que de ceux du légat. » Nivelon ne pouvait que confirmer toutes ces graves informations. Il n'y avait plus aucun espoir à entretenir à l'endroit de la Terre-Sainte : la défense du nouvel empire, — la mission de Nivelon en était un des témoignages les plus convainquants, — absorbait, et au-delà, toutes les forces de la croisade. Les lettres dont était porteur l'évêque de Soissons ne faisaient pas mystère, du reste, de la nécessité que les événements de Constantinople créaient au nouvel empire de voir revenir Nivelon dans le plus court délai[1].

1. « Cujus absentia plurimum nobis esset damnata, nisi cogens rei necessitas et ipsa negotii arduitas nos ejus præsentia ad tempus carere compellerent (juin 1205). » — Voir *Gesta Inn. III*, n° 105. — Cf. *Historiens des Gaules et de la France*, t. XVIII, p. 526.

Digitized by Google

C'est pour correspondre à ce désir exprimé par les Latins assiégés à leur tour dans Constantinople qu'Innocent III demanda au roi de France et au chapitre de Soissons de trouver bon que Nivelon repassât à Constantinople où « sa présence, disait-il, était fructueuse en beaucoup de choses » et y demeurât encore trois ans pour l'accomplissement de son *vœu*. « Il reviendra vers vous, Dieu aidant, ajoutait le pape ; et il rapportera du champ de ce monde les mandragores spirituelles qui ont déjà exhalé à nos portes la plus suave odeur [1]. » Au nombre de ces « mandragores, » selon une expression bien connue dans le symbolisme du Moyen-Age, se trouvait la relique précieuse que l'illustre ambassadeur allait laisser dans nos murs, à son passage à Châlons.

Seulement notre charte ne nous dit rien de ce voyage, si long pour l'époque, si ce n'est qu'il fut « heureux et rapide. » La lettre écrite de Constantinople, quelques mois auparavant (mars ?), au chapitre de Soissons, par Nivelon, nous montre qu'au milieu de ses pérégrinations répétées, il avait toujours eu devant les yeux l'image de son Eglise absente et qu'il avait souvent soupiré après l'heure où il pourrait revoir ses ouailles [2]. Toutefois la célérité de sa marche ne l'empêche nullement de faire à Châlons une station assez longue pour procéder, à la cathédrale, à la grande cérémonie dont nous parle la charte.

(*A suivre*).

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. En parlant de ce nouvel espace de trois ans que Nivelon pourra consacrer, loin de son diocèse, aux intérêts de l'empire latin, le pape a soin de le dire au chapitre de Soissons, l'évêque croisé continuera à percevoir « les revenus de sa mense épiscopale. » C'est une faveur analogue qu'il demande au roi pour le prélat absent : « Serenitatem tuam exhortamur attente, » lui écrit-il, « quatenus,... absentiam patienter sustineas et devote, *episcopales proventus* eidem cum integritate faciens assignari. » *Gesta Inn. III*, l. VIII (Migne, t. II, col. 638, 639).

2. « O qui tam procul a vobis susternimur,.... quam libenter apud vos vobismet vacaremus, cum propheta dicentes: *Quis dabit mihi pennas*, etc.... O qui dia pro Lia serviviamus cum remotis, quam libenti animo pro Rachele vobiscum serviremus ! » Lettre de Nivelon au chapitre de Soissons (1205).

Digitized by Google

LA DÉCADE HISTORIQUE

DU DIOCÈSE DE LANGRES

LIVRE II

CHAPITRE XXVIII

Du comté et des comtes laïques de Langres; de leur puissance et juridiction; si ces comtes et la ville relevaient des ducs de Bourgogne, et par incident de quelques autres comtés du diocèse du voisinage peu connus.

Que les ignorants s'imaginent que les choses humaines sont toujours allées comme elles sont; que les royaumes et les empires n'ayent jamais esté altérés; que les provinces et les villes ayent de toute éternité esté gouvernées comme ils les voyent et que les enfants ayent peine de croire que leurs pères ayent esté ce qu'il sont, je ne m'en estonne pas. Ils ont un nuage et un bandeau sur les yeux qui les empesche de voir plus loin que leur nez. Mais que des hommes qui ont quelque teinture de lettres en viennent quelquefois à cette faiblesse de raisonnement et qu'ils se scandalisent quand on leur fait voir des vérités qu'ils n'avoient pas attendues et mille changemens d'Estats dans le cours des siècles, c'est ce qui me fait pitié. Tel dans Langres s'est persuadé qu'il n'y avaient jamais de comtes autres que les évesques; et que ceux-cy mesmes de tout temps ont estés appelés ducs et pairs; que tels titres sont inséparables de la mitre et de la crosse, et que ce soit grotesque d'entreprendre de représenter la liste de ces vieux gouverneurs. Je leur accorde pourtant quelque chose! je ne promets pas de pouvoir les représenter tous, mais j'espère bien venir à bout d'en faire revivre quelques uns par le moyen de ce chapitre.

Il faut commencer par une supposition déjà acquise et vérifiée, qu'il y a eu d'une haute antiquité un titre de comte estably à Langres : d'en vouloir justifier la première institution ce serait témérité. Pourtant nous pouvons dire qu'apparemment le roi Pepin, père de Charlemagne, est celuy qui a mis plus que personne en vogue ce titre et cette sorte de magistrature pour les villes et pour certains petits pays, ayant retranché après l'anéantissement des patrices et des maires de Palais ce grand nombre de ducs et de duchés qui estoient sous les rois de la

* Voir page 171, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

première race et n'ayant réservé cet honneur que pour bien peu de provinces et de testes. Cela se peut remarquer par la lecture attentive des autheurs de leur temps, et chacun peut observer sans beaucoup d'application d'esprit que dans leurs capitulaires et dans leurs traités il n'y a point de plus hautes qualités parmi les grands et leurs cours que celle de comte ; qu'il ne s'y parle point de gouverneur de grandes provinces, c'est à dire de ducs ; que pour ce sujet les comtes sont quelquefois appelés pairs, et que les provinces s'y voyent toutes repartagées et divisées en petits pays ou estats appelés *pagi* et *comitatus*, se rapportant aux baillages établis depuis sous les rois de la troisième race.

L'honneste et raisonnable curiosité des lecteurs se contentera que dans la disette des mémoires je marque seulement les noms de quelques uns de ceux qui ont gouverné la ville de Langres depuis le règne de Pépin. Mais il me fasche qu'il faille que les romans viennent icy au secours de la véritable histoire, et que celui que j'ai à produire pour le premier et plus ancien nous soit fourni par des écrivains fort suspects.

C'est Salomon que l'on fait un des preux du temps de Charlemagne et camarade de Samson, duc de Bourgogne, duquel on doutait si peu il y a 2, 3 ou 11 ans que un procureur général du roi Louis VI et un autre parlant pour le roi Charles VIII au sujet du duché de Bourgogne, posèrent pour assuré et notoire ce qui se trouvait escrit, et quoique je ne soit pas disposé à cautionner tels escrivains, ayant dans leurs escrits beaucoup de choses fabuleuses, estant certain qu'il y avait alors un comte de Langres, le comté estant estably, et ne s'en trouvant point d'autres, nous pouvons passer celui-cy pour véritable, jusqu'à ce qu'un autre mieux justifié prit sa place.

L'histoire romanesque attribuée à l'archevêque Turpin au lieu de Salomon nous substitue un Itulfied que la cronique de Grancey appelle Esturdus (du moins dans les exemplaires que j'ai vus) et le fait sortir de Eudes ou Heudos, semblablement comte de Langres, auquel un livret escrit à la main et intitulé « l'Ordonnance appartenant aux blasons » donne pour armorie, au moins à Estoux, comte de Langres (XIe entre ses pairs) un escusson champ d'or à deux fasces de sinople à la bordure d'azur. Mais tout cela est moins vraisemblable que ce qui a a esté dit de Salomon. On veut néanmoins que cet Etulfus ait esté enterré à Arles avec le duc Samson, et cette chronique de Grancey que nous esclaircissons ailleurs, assure que de luy

Digitized by Google

sont sortis les autres comtes de Langres, les comtes de Tonnerre et les seigneurs de Grancey et de Saulx et beaucoup d'autres semblables.

Je tiens pour probable que Hildégus a esté comte de Langres aussi bien que du pays d'Attouar sur la fin du règne de Charlemagne et au commencement de celuy de son fils, puisque l'évêque Becto lui demanda justice pour l'abbaye de Beze l'an 816, comme nous l'avons rapporté cy-dessus, et que son vicomte Balastier l'estait également de Langres et des Attouariens. Si l'on fait difficulté de m'allouer celui-cy, il faut m'en trouver un autre, parceque enfin il y en avait un lequel je ne pense point estre le nommé Richard, qualifié comte et gardien des maisons royales, et employé comme intendant ou *missus dominicus* avec l'évêque Albane l'an 823. De cet Hildegar vient peut-estre Adalgar, comte en 837.

Il faut ensuite avouer pour comte de Langres, entre l'an 850 et 860, l'un de ceux qui avec les évesques Thibaut et Jonas furent députés par Charles le Chauve l'an 853 et 854 pour aller faire la visite des pagis ou comtés de la Bourgogne dedeça la Saône, qualifiés depuis duchés, ou pour estre visités ou réformés eux-mesmes. Isembard qui est nommé *missus dominicus* dans l'article du Capitulaire qui en parle constamment, a esté comte d'Autun et d'Auxois selon le manuscrit du sieur Mugnier, et probablement de Mascon, Chalon, Beaune et Dijon, au moins par commission, le comte Varin ou Guerin qui les avait, estant occupé en Guyenne pendant ce temps. Mais je ne crois pas qu'il l'ait esté des Attouariens, non plus que du Tonnerrois, lesquels pays avec le Langrois, le Bassigny et le Lassois, je pense, avoir esté les comtés ou gouvernements du comte Milon qui y est aussi dénommé, bien que le pays de Langres, le Bassigny, le Lassois, non plus que l'Auxois n'estaient pas spécifiés en la liste des comtés. Mais il les faut sous-entendre aussi bien que d'autres déjà institués dès lors par l'analogie des autres articles, où tous ceux d'un quartier sont nommés séparément, ce que l'on verra non inutilement dans les preuves latines qui répondent à ce chapitre. Suivant cela le pays de Mémont aura esté avec le Dunois de la juridiction du comte Attila ou Attala. Quant à moy, après y avoir bien pensé, je tiens cette répartition pour la plus vraisemblable de toutes et je me persuade qu'elle sera justifiée et éclairée de ce que je m'en vais ajouter.

Il faut donc savoir : 1° Que ces comtés n'estaient point de

Digitized by Google

la nature et condition des comtés et des marquisats d'à présent; que ce n'estait que dignités, gouvernement, magistrature ou judicature et non pas domaines, ni terres, et plustost commissions à vie et quelquefois pour moins, selon la volonté du prince, que vrais offices, n'estant point héréditaires, quoique souvent les enfans de ceux qui avaient exercé honorablement telles charges ou commissions en fussent pourveus à leur mort, ou s'y maintinssent par la force des armes; 2° qu'un seul seigneur pouvait en tenir plusieurs, principalement quand ils n'estaient pas fort esloignés ou que les uns estaient comme dépendans des autres : ainsi montrons nous ailleurs que Girard de Rossillon en tenait plusieurs, ainsi que le comte-duc Richard, le comte Manassès de Vergy, etc., et sans aller plus loin nous voyons dans le Capitulaire de Charles le Chauve que Donat et Odon, l'un comte de Sens et l'autre de Troyes, furent commis au gouvernement et à la formation des pays et comtés de Sens, du Gastinois, de Melun et de Provins, de Troyes, d'Arcis, de Brienne et de Villemor, en latin *Morvisus*, justifié par un titre qui en fait dépendre Marigny, comme aujourd'hui encore il en relève, qu'ils possédaient : ainsi des autres; 3° Quand bien même on ne m'advouerait pas que Milon eut gouverné lesdits cinq pays que je lui ay attribués, si faudrait-il au moins demeurer d'accord de deux ou de trois, spécialement de Langres, de Tonnerre et du Lassois, ces deux derniers estant coutumièrement en ce dit siècle là sous un mesme seigneur, et le nom de Milon ayant passé à celuy que j'estime avoir esté son fils et qui les a encore gouvernés tous trois ensemble; 4° j'esclairciray fort divers endroits obscurs et embarassés, si je fais icy un dénombrement des divers comtés de ce diocèse ét du voisinage peu connus. Les chroniques de Dijon, de Beze et d'autres abbayes nous apprennent qu'entre le pays d'Attouar et le Bassigny il y a eu un comté nommé *Portensis*, *Portuensis* et par un mot tout à fait barbare ou bien corrompu *Decolatunse*, que j'estime avec le P. Pierre François Chifflet, fort intelligent en cette sorte de science, avoir eu pour lieu capitale Port sur Saône, et avoir compris les terres, villes et villages qui sont depuis là jusques à Montsaujon qui probablement estait encore une partie du Montsaujonnois d'à présent, comme aussi Chamelite, Fovvent et autres lieux. Quant aux Attouariens et au Bassigny, nous en traitons ailleurs bien au long. Nous faisons un « lieu entier » du Barrois que nous appelons partie des Ambares et là nous découvrirons un comté qui y est enclavé, nommé Bologne, esteint et inconnu depuis 4 à 600 ans, comprenant ce

Digitized by Google

qui est autour de Chaumont, Saxefontaine, Vignory et autres lieux. Andelot se trouve dans un seul titre de l'an 935 qualifié comté. L'Ornois était un comté voisin dont Risnel a pendant quelques siècles esté le lieu capital et dont nous avons dressé ailleurs l'histoire entière.

Le comté de Bar-sur-Seine faisait autrefois partie du pays du Lassois et des Ambares, à quoy nous donnons plus loin un livre séparé. Le Tonnerrois aura son discours assez ample. Le Dunois, dont Duesme est la capitale, est du diocèse d'Autun, pourtant quasi tout enfermé en celuy de Langres, si bien que apparemment il a fait avec l'Auxois ce que César a appelé les Mandubiens. Le comte Attela dont il est parlé dans ce capitulaire, qui le possédait en propre ou le gouvernait en juge, est peut-estre le nommé Attila que peu d'années auparavant fit don à l'église S. Benigne de Dijon du bien qu'il avait à Perrigny et je soupçonne que son vrai nom estait plutôt Attala ou Attale que Attèle ni Attila, descendu par degré du comte Attala dont nous avons parlé cy-dessus. Il eut probablement pour fils ou pour gendre Tunfridus, comte après lui, de qui et la comtesse Berte, sa femme, sera venu Milon, comte de Dunois, différent de Milon, comte de Langres, et mentionné comme décédés dès l'an 501 avec sa femme la comtesse Attila bienfaitrice de l'abbaye de S. Benigne. D'elle et de son mari Milon sortit Renitrude, mariée à Girbard ou Guibaud, comte, comme je crois, de Memont et puis de Duesme nommé comme témoin d'un don du duc Richard entre l'an 890 et l'an 900 et en l'an 901 comme approbateur du douaire de sa belle mère, lequel a esté probablement l'origine de la fondation du prieuré de Duesme. Aimond de Vergy fut encore comte d'Auxois et de Duesme en 990, et laissa deux fils, Valo et Gothier, l'un desquels fut semblablement comte de Duesme et de Dunois après lui, et puis Hugues fils de Valo. Il s'en trouvera encore d'autres par cy par là qui pourront arrester cette liste, et parceque plusieurs ne savent pas qu'il y a un Duesme au monde, je diray que cette petite ville est un peu à quartier du chemin de Chanceau à Saint Mamès, à quelques dix lieues de Dijon ; que c'a esté un apanage d'un fils de Bourgogne; que l'on dit encore Fontaines, Vilaines et autres lieux en Dunois. Entre ce comté là et celui de Dijon a esté autrefois celui de Mémont comprenant S. Seine, Sonbernon, Grancey, si je ne me trompe, et autres places, mais j'en parleray ailleurs exprès. Ceux de Dijon et de Locheray ou de l'Ouche et d'Attouar ou des Attouariens auront

Digitized by Google

leurs chapitres séparés dans notre 2e partie, ayant dû estre distingués une fois pour toutes.

Je retourne à notre propre comté et je n'hésite pas à nommer pour comte entre l'an 850 et 890 un Milon II, premier fils de Milon Ier. Le titre où il en est parlé qui est de 887, porte expressément que le village de Bourg qui est à une lieue et demy de Langres, sur le chemin de Dijon, estait de son comté à la façon de parler de ce temps là, si bien qu'il ne faut douter aucunement de celui-cy. Je ne puis pas directement prouver que le même ait esté encore comte de Tonnerre. Mais se trouvant un comte de Tonnerre du même nom, fondateur sur la fin de ses jours de l'abbaye de S. Michel en 921, je conjecture que ce n'a esté qu'un mesme personnage ou que l'un a esté père de l'autre, ce qui n'affaiblirait pas ce qui j'en ay avancé. L'auteur de la chronique de Grancey a eu quelque lumière de ceci quand il a feint que son Estalfus eut deux fils dont l'un fut comte de Langres et le premier comte de Tonnerre à condition de reprendre de son frère. Ce comté relève de la crosse de Langres et d'une très haute antiquité dont cet auteur rapporte l'origine à cette filiation, ce qui n'est pas tout à fait improbrable.

Il y en a encore qui croyent ou qui s'imaginent que le comte Samson qui eut d'un Empereur de Constantinople la sainte lance de Constantin, environ l'an 900, dont il fit présent à Rodolphe II, roi de la haute Bourgogne, estait encore comte de Langres, mais comme ils n'en apportent ni preuves ni autorité, je ne compte rien sur cette simple imagination.

On ne peut pas douter que Hugues le Noir n'ait esté comte de Langres, non seulement par supériorité comme duc de Bourgogne, mais comme seigneur foncier ou comme gouverneur particulier soit de force ou de droit, je m'en rapporte; enfin il en estait en possession lorsqu'il y fut assiégé en 937, et la ville ayant esté rendue au roi Louis d'Outremer en conséquence de quoi il s'est fait un remarquable partage du duché de Bourgogne entre les deux Hugues le Noir et le Blanc : Langres demeura à celui-là qui vécut jusqu'en 951.

S'il a laissé postérité, fils ou fille, c'est ce qui n'est pas encore seulement éclairé. Plus probablemen il ne laissa point d'enfans, mais un neveu sur lequel Gislebert de Vergy, incontinant après le décès de ce duc de qui il avait espousé la sœur Ermengarde, s'empara du duché de Bourgogne, de Dijon et encore du comté de Langres, qu'il tint jusqu'en l'an 956 qu'il mourut dans

Digitized by Google

Langres mesme à ce qu'à escrit un vieil auteur rapporté par A. du Chesne, laissant deux filles, l'une mariée à Othon II, fils de Hugues le Blanc, l'autre à Robert, comte de Troyes.

Les deux gendres ayant esté en débats à qui le duché tomberait avec les villes qui y estaient enfermées, le comte Robert se saisit promptement de Dijon, mais le roi Lothaire estait pour Othon qui avait épousé l'aînée et qui estait plus avant en ses bonnes grâces. Il vint en Bourgogne l'an 959 ou 960 avec une armée qui força Robert à rendre la place et à donner des otages, l'un desquels fut Odalric, comte d'Ornois ou de Risnel qui eut la teste tranchée à ce qu'aucun escrivent pour avoir été convaincu de trahison. Le roi confirma le duché et ses dépendances à Othon et le remit à l'hommage, si bien qu'il gouverna 5 ou 6 ans depuis assez tranquillement la Bourgogne et fut assuremment comte de Langres comme on le jugera de ce que je vais dire.

Estant décédé le 22 février 963, suivant le Martyrologe de l'Eglise S. Estienne d'Auxerre, ou plutost l'an 965, comme l'écrit Floard, autre contemporaine, Eudes son frère puisné succéda à ses charges et à ses honneurs et estant venu à mourir l'année suivante sans enfans de même que son frère, l'évêque Achar alla trouver le roi Lothaire et employa le crédit de la reine et de Gibuin, évêque de Chaalons pour le faire le comte de Langres afin de le réunir à son siége épiscopal; ce que entre autres choses le roi lui accorda l'an 967, estant à Dijon, si bien que le duc Henri, frère des ducs précédents et de Hugues Capet qui recueillit le duché de Bourgogne ne fut point comte de Langres, ni ne pourvut personne de cette administration.

Nous devons donc croire qu'Achar et Guideric furent les deux premiers comtes ecclésiastiques de Langres, et après eux Brunon que nous verrons dans son histoire avoir esté de l'espée aussi bien que de la crosse, et lequel nous conjecturons néanmoins avoir establi un comte titulaire sous lui de profession laïque, afin d'exercer les fonctions de police, de judicature, de conduite des gens de guerre, défense de ville et autres qui ne s'accordait pas avec la condition d'un homme d'église.

Je ne puis pas déterminer entre l'an 950 et l'an 1000, quand, ni en faveur de qui cette première nomination fut faite. Mais je puis dire sans témérité, quoique par conjecture que quelqu'un de la maison de Saulx fut choisi pour cela, et que comme alors le seigneur qui possédait ce château estait un redouté

Digitized by Google

chevalier nommé Guillaume, j'ai opinion que ce fut lui. J'ajoute que cette charge et dignité probablement fut attachée à sa terre et que lui et ses successeurs par là devinrent les hommes et les barons de l'évêque de Langres.

Guy de Grancey ayant probablement épousé la fille ou petite fille de Guillaume devint conséquemment seigneur de Saulx et comte de Langres [1]. Je suis fondé sur ce qu'en un titre de l'an 1038 lui ou son père n'est qualifié que seigneur de Grancey, et qu'en un autre de l'an 1079 ou 1080, outre la qualité de seigneur de Grancey il prend celle de comte de Saulx qui est à dire comte de Langres. Je préviens la pensée que quelqu'un pourrait avoir que la terre de Saulx estait peut estre érigée en comté, ce qui n'est point, les seigneurs de Saulx n'ayant esté appelés comtes qu'à cause qu'ils l'estaient de Langres. Voilà pourquoy Guy III de nom, comte de Saulx, ayant vendu environ l'an 1170 cette comté de Langres à Hugues duc de Bourgogne pour estre rendu à l'évêque Gauthier son oncle en 1178, depuis ce temps là ni lui ni ses descendants ne portèrent plus le titre de comte. Il faut donc nécessairement en inférer que ce titre ne leur venait que de là, ce qui me paraît sans réplique.

Guy de Grancey laissa du moins deux fils dont l'aîné Hugues porta au moins pour un temps la qualité de comte de Langres, étant ainsi appelé dans l'histoire du P. Le Baud, laquelle il quitta ou cèda soit en mourant, soit par accord à Guy son frére, ce titre ne marquant, dès lors, qu'une judicature et un gouvernement, et retint pour son partage la terre de Grancey qui était de bien plus grand revenu et grande estendue que la terre de Saulx. Le second donc nommé Guy II de nom, eut la terre de Saulx et le titre de comte, et en cette qualité comme intéressé, il ratifia l'an 1135 la fondation de l'abbaye d'Aulberive et parut en d'autres actions, estant partout qualifié comte.

Ebale ou Eble, son fils ou son frère, fut comte de Saulx et de Langres après lui, par titres de 1150 et autres.

De luy vint Guy III, comte de Langres et seigneur de Saulx, lequel échangea ou vendit environ l'an 1170 cette comté de Langres à Hugues III, duc de Bourgogne, qui en prit possession et conséquemment fut comte de Langres ; puis la rétrocéda à Henri, comte de Bar-le-Duc, son cousin, à condition

1. D'où est issue directement la maison des ducs de Saulx-Tavanes.

Digitized by Google

d'en relever de lui, duquel l'ayant enfin retiré l'an 1178 ou 1179, il en fit présent ou plutôt la rendit comme par restitution à l'évêque de Langres qui estait Gautier de Bourgogne son oncle, pour lui et ses successeurs à perpétuité.

Nous verrons plus tard comme ce prince évêque ou l'un de ses successeurs supprima ce titre de comte pour estre plus glorieusement relevé, puis après institua un bailli en sa place et pria le roi Louis VII de prendre de là en avant la ville de Langres en sa protection et sauvegarde et d'ordonner par décret irrévocable que jamais elle ne fût séparée de la couronne de France.

De ce que dessus on peut satisfaire à une question plusieurs fois proposée et toujours débatue, par laquelle on demande si Langres est de Bourgogne ou de Champagne, et à une autre qui doit estre faite auparavant, savoir si les anciens comtes de Langres ont relevé immmédiatement des comtes de Champagne, des ducs de Bourgogne ou seulement des rois de France. Je répond donc : 1° Qu'ayant lu ce que nous avons rapporté en tant d'endroits des rois de Bourgogne de la 1re, 2e et 3e race, on ne peut douter que la ville de Langres et son domaine n'ayent esté de leur couronne; 2° que le duc Richard et ses successeurs ducs de Bourgogne n'ayent prétendu droit et pouvoir sur les comtes et sur son gouvernement, et partant que jusques à la réunion du comté à la crosse, les ducs de Bourgogne n'ayent eu autorité dans Langres, quoique ces mêmes ducs de l'autre costé fussent en beaucoup de choses, de même que les comtes de Champagne, vassaux des évêques de Langres; 3° que les grandes conquestes que les comtes de Troyes et de Champagne firent au siècle de l'évêque Gauthier et auparavant sur certaines terres qui avaient esté autrefois du royaume de Bourgogne, sans que leur ambition parut en vouloir demeurer là, donnèrent telle défiance et telle crainte à ce prélat qui tost ou tard son esglise n'en souffrit sous ombre de protection, et que cette ville qui estait à leur bienséance comme aussi des ducs de Bourgogne, ne fût la proie des uns et des autres alternativement, que par un trait de politique et de grande prudence il persuada au duc son neveu d'acquérir les droits des comtes, puis de les lui céder avec toutes ses prétentions et de trouver bon qu'il se mit avec la ville et son église sans milieu et irrévocablement sous la puissance royale et que Langres n'eut jamais autre avoué, protecteur ou vidame que le roi. Ainsi la ville fut soustraite à la Bourgogne, et ne fut pas

Digitized by Google

toutefois donnée à la Champagne, ni annexée à son domaine. Mais par succession de temps le comté de Champagne ayant esté réuni à la couronne et le Parlement des Pairs ayant esté fixé à Paris, Langres et son ressort, duché et pairie a esté soumise à ce Parlement et a fait et fait encore partie du général gouvernement de Champagne, nonobstant que les gouverneurs de Bourgogne se soient quelquefois efforcé de la tirer à eux. Et voila comme les débats proposés sur ce sujet se peuvent accorder.

Fin du deuxième livre : 1697.

(*A suivre*).

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

III. — LE BIENHEUREUX NICOLAS

Il y avait alors, à Igny, un saint religieux qui remplit longtemps les fonctions de chantre, il s'appelait Nicolas. C'est lui-même qui nous rapporte que, durant la vacance de la dignité abbatiale, il avait l'habitude de prier Dieu à ce sujet, et de le supplier de mettre à leur tête un abbé capable de les diriger. Un jour qu'il priait ainsi, il entendit une voix lui dire : « Nicolas, tu auras un abbé, et il saura bien te diriger. Oh! quel homme admirable ce sera ! Il s'appellera Pierre et sera le digne imitateur du Prince des Apôtres. » Et c'est à juste titre que le Seigneur lui rendit ce glorieux témoignage. Car Pierre Monoculus enseigna, non-seulement au religieux Nicolas et à toute la communauté, mais encore aux personnes du dehors qui accouraient de toutes parts en foule pour le voir et l'entendre, les règles de la piété chrétienne la plus éclairée. Durant les quelques années qu'il gouverna Igny, il se rendit célèbre par sa sainteté, et répandit dans le monde la bonne odeur de ses vertus.

Le même auteur continue en disant que le moine Nicolas qui, d'après les conseils du nouvel abbé, essayait d'atteindre à une perfection extraordinaire, et qui éprouvait des scrupules sur sa manière d'agir, entendit une seconde fois la voix qui lui dit : « Nicolas, ne crains pas de faire pénitence, d'après les conseils et les exemples du saint abbé qui te dirige. »

Ce saint religieux écouta cet ordre, et devint célèbre par ses miracles. Philippe Séguin le loue dans ses ouvrages sur les hommes illustres de l'ordre de Citeaux. Chrysostôme Henriquez, en l'inscrivant au Nécrologe de cet ordre, l'indique comme bienheureux; de la Saussay le compte seulement au nombre des hommes pieux. Le martyrologe des Gaules fixe sa mort précieuse devant Dieu au 9 février.

Le peu que nous venons de dire, suffit pour montrer quelle ferveur régnait alors à Igny. Peut-être ces faits que nous venons de raconter paraîtront-ils puérils au scepticisme moderne

* Voir page 215, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

mais il n'en sera pas de même pour les âmes vraiment chrétiennes qui, après les avoir lus, ajouteront certainement avec nous : « Il est bien regrettable qu'un plus grand nombre de ces pieux récits ne soit pas parvenu à notre connaissance; nous aurions pu y puiser de salutaires leçons, et nous édifier la lecture et à la méditation des vertus de ces saints religieux. »

II

Sépultures

Beaucoup d'illustres personnages tinrent à honneur de reposer à l'ombre des cloîtres de l'abbaye qui leur était redevable des bienfaits matériels, et qui leur assurait en retour le concours si précieux des prières et des bonnes œuvres des habitants de cette sainte maison.

Une grande partie des inscriptions qui recouvraient ces sépultures ont disparu; quelques-unes ont servi de dalles pour paver des bâtiments de l'abbaye; la faute en est à l'incurie de ceux qui ont procédé à la démolition de l'ancienne église sur la fin du siècle dernier. Il leur aurait pourtant été facile de les conserver et de leur donner une place honorable. Quand on voudra, comme on en a l'intention, faire cette œuvre de réparation, il faudra un temps bien long pour réunir tous ces débris épars, et on se trouvera sans doute en présence de lacunes bien regrettables.

Nous allons essayer de restituer, d'après les anciens historiens, quelques-unes de ces épitaphes.

1° Renauld de Martigné des Prés fut inhumé en 1138, dans l'église du monastère, près de l'autel, du côté du siège du célébrant au midi, avec cette inscription :

Ego Raynaldus a Pratis quondam
Archiepiscopus Remensis
Presbyter
Credo quod Redemptor meus vivit
Et in novissimo die de terra surrecturus sum,
Et in carne mea videbo Salvatorem meum.
Obiit M. C. XXXVIII, XIX kalend. januarii.

Par suite de l'injure du temps, si nous en croyons D. Guyton, ce tombeau aurait eu besoin de réparations; on y aurait alors incrusté un retable d'autel en pierre, couvert de sculptures représentant la mort de Notre-Seigneus et les figures de

Digitized by Google

l'Ancien Testament symbolisant la Passion, et l'inscription aurait été reproduite sur un tableau fixé à la muraille.

D'après dom Marlot, il existait dans l'église une autre inscription qui. à son avis, rappelait plus exactement le jour de la mort de Renauld, la voici :

Anno milleno centeno terquoque deno
Octavoque simul, cum Jani dicitur Idus,
Remensis Præsul memorandus obiit Raynaldus,

Après la destruction de l'église, au XVIIIe siècle, les restes du fondateur furent transportés dans la nouvelle chapelle à l'entrée du chœur, avec cette inscription :

Sub hoc lapide
Reconduntur cineres
Domini Raynaldi
Archiepiscopi Remensis
Hujus cœnobii
Primi fundatoris
Translatæ
Anno Dni M. D. CC. LXXXVII.

Il est regrettable que, tout en conservant le souvenir de cette translation, les religieux n'aient pas jugé à propos de reproduire l'épitaphe ancienne ; c'est une omission à réparer, et elle sera facile, grâce aux historiens qui nous en ont conservé le texte.

2° Samson des Prés, neveu du précédent et son successeur sur le siège de Reims, fut inhumé en 1160, sous une arcade, près du chœur, du côté de l'évangile : Voici son épitaphe :

Hic jacet præclaræ memoriæ reverendus Pater Dominus
Sanson des Prets, Archiepiscopus Remensis
Alter hujus Monasterii Fundator
Domni Raynaldi primi Fundatoris ex fratre nepos.
Obiit dei decima Augusti, anno M. C. LX.

D'après Dom Marlot, on lisait une autre épitaphe à la mémoire de ce prélat, sur une tombe placée dans le chœur. Nous la reproduisons aussi :

Culminis oblitus Remensis pontificatus
Hæc loca sortitus, Samson hic jacet tumulatus,
Sacrum spiramen sibi vita sit atque juvamen,
Vindicat hic horum pia vota sibi monachorum.
Hunc vocet Auctoris Genitrix ad culmen honoris,
Nostraque sit..... advocata omnibus horis.

3° Le B. Cuerric, deuxième abbé d'Igny, avait été inhumé dans l'ancienne église, près de la porte du cloître. Nous n'a-

Digitized by Google

vons pas retrouvé son épitaphe qui, probablement, n'a pas été conservée. Ses restes furent transportés en même temps que ceux de l'archevêque Renauld, dans la nouvelle chapelle avec cette inscription :

Anno Dui M. D. CC. LXXXVII
Ab antiquiori claustro
Translatæ sunt Reliquiæ
Beati Guerrici
2° Igniaci abbatis
Obiit anno M. C. XLIV[1].

4° Le souvenir de Geoffroi I, troisième abbé, avait été conservé par l'inscription suivante :

Igniaci pastor Gaufridus legis amator
Quatuor hic annis claruit, atque fuit
Præsulis electus, virtutum nomine clarus,
Noluit hoc fieri dignus amore Dei.

Cette inscription viendrait confirmer le sentiment des auteurs qui disent que Geoffroi aurait refusé la dignité épiscopale.

5° Il y avait aussi dans le cloître les sépultures de plusieurs personnages appartenant au diocèse de Reims. Citons les deux Baudoin, dont le premier, Baudoin II (22° prévôt de l'Eglise de Reims), mourut, d'après le nécrologe de S. Timothée, la veille des ides de septembre (12 septembre 1206), et fut inhumé dans le cloître d'Igny; le deuxième, Baudoin III (24e prévôt). dont le même nécrologe fait mention au 3 des calendes de février (30 janvier), et qui mourut en 1226; il fut inhumé dans la salle capitulaire. — Thibault de Perthes, archidiacre, et Valerand, fils d'André de Baudiment, abbé d'Qurscamp, près de Noyon, qui mourut à Igny, le 27 juin 1142, à son retour du chapitre-général; c'était un homme éminent, recommandable par sa piété et ses vertus.

6° Parmi les sépultures des bienfaiteurs, on remarquait celles de Gauthier de Châtillon, connétable de France, de Guy, son fils, qui avait contribué à l'édification de la première église; de Gaucher de Nanteuil, d'Hélvide, sa mère, et d'Aëlide, son épouse. Voici l'épitaphe de ces derniers :

Galcheri de Nantolio lapidi qui subjacet iste
In cæli solio requiescat munere Christi.
Igniaci cineres, cæli sit spiritus hæres,

1. Voir au sujet de cette date la note 2 de la page 18.

Digitized by Google

Hic jacet Helvidis domina de Nantolio,
Mater Amborum.
Hic jacet domina Aelidis de Nantolio.

7° Enfin, nous avons rapporté page 23, note 1, le fragment qui nous a été conservé de l'épitaphe de Pons de Wasigny, 22e abbé d'Igny, mort en 1132.

§ V

ÉGLISE, CHAPELLE. — BATIMENTS. — BIBLIOTHÈQUE D'IGNY

I

Eglise et Chapelle d'Igny.

Le premier soin des religieux après leur arrivée à Igny, fut de se construire une église, afin de pouvoir remplir dignement leur grand devoir de la prière. Cet édifice qui était, dit-on, d'un style élégant et de proportions assez vastes, se trouvait à la place qu'occupent maintenant les bâtiments qui servent de dépendances au corps principal du monastère. On retrouve encore deux arcades enclavées dans la maçonnerie de ces bâtiments, et on peut voir dans le souterrain qui traverse la cour d'honneur et vient aboutir à un des celliers de la façade du jardin, des assises de piliers de cette ancienne église. La date de sa consécration est fixée à l'année 1130, par les Annales de Citeaux[1], et sous le gouvernement du B. Humbert. Elle a été détruite en 1780 pour faire place aux nouvelles constructions.

« On remarquait, dit D. Guyton, dans la nef près de la chapelle, derrière la place de l'abbé, une sainte Vierge placée contre un pilier de pierre, de grandeur extraordinaire, tenant l'enfant Jésus. » Cette statue avait été transportée, soit au moment de la nouvelle construction par les religieux, soit dans la suite par le propriétaire de l'abbaye, dans le clos du monastère, sur le monticule qui fait exactement face à l'entrée principale de l'abbaye. Cette statue, pieuse offrande de reconnaissance filiale des nouveaux religieux d'Igny à son Excellence Monseigneur Langénieux, se trouve maintenant à Reims.

Un monument commémoratif du meurtre de Gérard, sixième abbé de Clairvaux, était placé près de l'église, à l'endroit même où on avait trouvé ce saint abbé expirant.

(*A suivre*). J. CHARDRON.

1. Voir note 2, p. 17.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

N° 10. — MÉZIÈRES

Le feu roi Louis XIV a fait fortifier cette ville lorsqu'elle n'avait que ses anciennes murailles. Elle soutint l'an 1521 un grand siége contre l'armée de Charles-Quint qui fut contraint de le lever. Cette place ayant été vaillamment défendue par le chevalier Bayard,

3 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, collets blancs brodés en or, vestes blanches, gibernes aux armes de France, banderoles blanches.

Dicton. — LA PUCELLE

Quatre pantons de ma devise
Composent le corps triomphant.
Dont l'âme est : l'envieux n'a prise
Sur ce que la gloire défend.

N° 11. — NOGENT-SUR-SEINE

Bourg très-connu par la proximité de Paris. Les annales de Saint-Bertin nous apprennent que l'an 1359, dans le temps des incursions des Danois, les reliques des saints-martyrs Denis, Rustique et Eleuthère furent transférées à Nogent-sur-Seine, dans le Hurpoix, et qui appartenait au monastère de Saint-Denis.

2 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes bleues, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES VIVANS

Sçavoir rire, ce n'est pas peu :
A ce sujet, qui ne s'égare?
Et combien à la table, au jeu
Vivent d'une façon barbare.

* Voir page 121, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne et de Brie.*

Digitized by Google

N° 12. — MAGNY

Bourg du Vexin François dans le gouvernement de l'Isle de France.

1 Officier. 1 Chevalier.

Uniforme. — Habits rouges galonnés en or avec la boutonnière, chapeaux unis avec plumets blancs.

Dicton. — LES FOIREUX

Sans astringeuse médecine
De la foire nous guérirons,
Par les secours que nous tirons
De la cave et de la cuisine.

N° 13. — BRIE-COMTE-ROBERT

Ville dans la Brie parisienne : ce nom est corrompu de celui de Braye, qui se trouve dans les anciens actes. Braye signifie terre grasse et bourbeuse, comme est le territoire de cette ville, dont le fondateur est Robert fils de France comte de Dreux.

5 Officiers. 5 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, paremens de velours noir bordés d'or, vestes d'écarlate galonnés, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LA QUEUE DE VÉNUS

Cet attribut, dont on ignore l'origine fait allusion au refrain d'une vieille chanson indiquée dans un manuscrit gothique, où se trouvent quantité de sujets tirés de l'écriture sainte, auxquels on a donné la forme dramatique. Un des acteurs s'exprime en ces termes :

C'est pour néant ! Vienne qui plante
Le monde ainsi comme l'on chante
Ne tient plus qu'à la queue d'un veau.

N° 14. — ESTAMPES

Cette ville dont Frédégaire fait mention était déjà fort connue vers l'an 600. Elle est de l'ancien domaine des rois ou des ducs de France, qui l'ont toujours possédée, jusqu'à ce que Philippe le Bel la donna, en 1307, à son frère Louis comte d'Evreux. De baronnie, elle a été successivement érigée en comté et en duché qui ont été possédés par droit d'hérédité par les maisons de Vendôme, des ducs de Bourbon-Condé et de Conty. Ce duché appartient à M. le duc d'Orléans.

Digitized by Google

4 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits, vestes rouges, paremens et collets bleus, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES SALLES D'ESTAMPES

Le sable, de stérilité,
De toute part est le symbole ;
Entre nos mains, sur ma parole,
Il désigne fertilité.
Certes la Marne sur sa rive
N'en peut autant compter les grains
Que la beauté qui nous captive
Donne à nos cœurs de souverains.

N° 15. — DORMANS

Petite ville du diocèse de Soissons, sur la rivière de la Marne, entre Epernay et Château-Thierry. La châtellenie qui était autrefois mouvente de Château-Thierry, relève aujourd'hui du Louvre. Le roi Louis XIV, l'a érigée en marquisat. Jean de Dormans, cardinal de Beauvais, précepteur et chancellier du roi Charles V donna ses armes à la ville, qui sont deux léopards à causes des services signalés que rendit à ce roi la milice bourgeoise, et en particulier une compagnie qui subsiste encore aujourd'hui en Arquebuse. Cette petite ville placée avantageusement sur les bords de la Marne, est très-utile par son commerce de bois et d'avoine.

3 Officiers. 22 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens écarlate, brandebourgs d'or, vestes écarlates brodées d'or des deux côtés, chapeaux bordés d'or. Officiers plumets blancs.

Dicton. — LES COQS

Le coq est l'oiseau du soleil,
Et l'attribut de vigilance
Prétendez-vous lui trouver un pareil
Venez nous voir en habits d'ordonnance

N° 16. — SAINT-QUENTIN

Ville capitale du Vermandois : les comtes à qui elle avait donné son ancien nom furent très-puissans. Elle a pris ensuite son nom d'un martir dont elle possédait les précieuses reliques. L'an 852 Charles invita Lothaire son frère de se rendre en cette ville et il le reçut avec une magnificence royale.

Digitized by Google

1 Officier. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens de velours noir, vestes rouges, agrémens d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets noirs et blancs.

Dicton. — LES CANONIERS

Citoyens de cette ville frontière,
Nous sentons la poudre à canon
Notre allure est galante et fière ;
Militaire notre dicton,
Et dans une marche guerrière
Jamais nous n'eûmes le renom
D'avoir fait des pas en arrière.

N° 17. — CHARLEVILLE

Elle a été bâtie près de Mézières l'an 1609 par Charles de Gonzagues, duc de Nevers et de Retelois, et depuis duc de Mantoue. Il y avait en ce lieu un village nommé Arches connu du temps des carlovingiens. Elle est située sur la Meuse et bien bâtie. Louis XIV en a fait démanteler les fortifications en 1687.

5 Officiers. 14 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières d'or, collets noirs bordés d'or, vestes ventre de biche galonnées, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES BRULEURS DE NOIR

Il est certain noir à noircir,
Dont nous maudissons tous l'usage ;
Mais l'honneur avec le plaisir
Ont pour un autre noir pressé notre voyage.

N° 18. — CONDÉ-EN-BRIE

Condé en ancien langage signifiait confluent, et on l'a donné comme celui-ci à plusieurs lieux situés en des endroits où deux rivières se joignent.

1 Officier. 2 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus célestes, vestes et paremens rouges, agrémens d'argent, plumets blancs, chapeaux bordés d'argent.

N° 19. — BAR-SUR-AUBE

Petite ville du diocèse de Langres, l'une des plus anciennes

Digitized by Google

de la province : elle est située sur la rivière d'Aube, dans un bon pays fertile en bled et en vin. Elle a eu autrefois des seigneurs particuliers qui relevaient de l'Eglise de Langres.

3 Officiers. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'argents, vestes de soye blanche, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — L'ŒIL TOUJOURS OUVERT

Sur les secrets de l'art, sur ceux de la nature
Un œil toujours ouvert, sçait porter la clarté,
Dans les replis de l'imposture
Il démêle la vérité.

N° 20. — LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE

Autrefois la Ferté au col : elle a changé de nom à cause de l'abbaye royale de Jouarre. Cette abbaye est située sur une montagne qui domine la ville. Elle a ce glorieux avantage que parmi les personnes du sexe, la virginité et la chasteté, qui en sont le plus bel appanage, y ont été dans tous les temps singulièrement en recommandation. Telle est l'origine de la poupée habillée en blanc, symbole de ces vertus.

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris-blanc, boutonnières d'argent, vestes cannelées citron, agrémens d'argent, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LA POUPÉE

A faire galante équipée
D'illusion porte le vent ;
Et l'amoureux, le plus souvent
N'est épris que d'une poupée

N° 21. — SAINT-DIZIER

Cette ville est très-célèbre dans l'histoire moderne par le siège qu'elle soutint contre Charles-Quint, l'an 1544. On attribua le salut de la France à la vigoureuse résistance de cette petite ville, où l'Empereur perdit beaucoup de monde, et entr'autres, Réné de Nassau prince d'Orange.

1 Officier. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes bleuës, agrémens d'argent, chapeaux unis bordés d'argent.

Dicton. — LES BRAGARS

Soit chez Bacchus, soit dans le champ de Mars,

Digitized by Google

Par tout enfin où l'on nous vit paraître
Nous nous fîmes toujours connaître
Pour de brages gens ou Bragars.

N° 22. — AVISE

Vignoble qui produit d'excellens vins. Le voisinage de Cramant contribue beaucoup à la réputation que ce vignoble s'est acquis depuis quelques années.

1 Officier. 4 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris, boutons d'or, vestes bleuës, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or.

Dicton. — LES GOAILLEURS

Les jeux, les ris et les bons mots,
Sont, vous dit-on au fond des Pots;
De ce rendent bon témoignage,
Ceux qui de ces traits badins, que redoutent les sots,
De Bacchus aprirent l'usage.

N° — 23. MEULAN-SUR-SEINE

Ville du gouvernement de l'Isle-de-France. Meulan signifie en langue Teutonique terre sablonneuse. Elle avait autrefois des Comtes très-puissans. Les lettres de Philippe Ier, roi de France données en 1076, font mention de Hugues, comte de Meulan.

2 Officiers. 6 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, vestes blanches, boutons d'or, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LES HIBOUX

Ne méprisez pas les Hiboux,
Ce sont des oiseaux de Minerve,
A qui la déesse réserve.
La gloire de quelques beaux coups.

N° 24. — JOINVILLE

Ville de Champagne: Henri II érigea la Seigneurie de cette ville en Principauté, l'an 1552, en faveur des princes de la maison de Guise. Mademoiselle de Montpensier, petite-fille et héritière de Marie de Lorraine, duchesse de Guise sa tante donna cette principauté à Philippe, fils de France, duc d'Orléans; elle est encore aujourd'hui dans cette Maison.

1 Officier. 8 Chevaliers.

Digitized by Google

Uniforme. — Habits rouges, vestes blanches, agrémens d'argent, chapeaux unis, plumets blancs.

N° 25. — AVENAY

Ce lieu est célèbre par le pélerinage de Ste-Berthe; Saint-Guntberg son mari, fonda, vers l'an 660 l'abbaye des religieuses d'Avenay, ordre de St-Benoît.

Charles-le-Chauve donna en 867, cette abbaye à Teutberge qui était séparée de Lothaire, son mari, roi de Lorraine. Les femmes mariées, par un abus assez commun, possédaient alors des abbayes. Ce monastère qui tombait en ruine, avait été réparé en 1526. Les Calvinistes brûlèrent l'église et l'abbaye en 1567. Tout fut réédifié en 1576. L'église et l'abbaye ont été une seconde fois réduites en cendre la nuit du samedi au dimanche, premier septembre 1754. Mde Charlotte-Julie de Boufflers, abbesse, a déjà pris les plus justes mesures pour la reconstruction de cette célèbre abbaye.

1 Officier. 1 Chevalier.

Uniforme. — Habits gris, paremens et vestes bleuës, agrémens d'or, chapeaux bordés d'or.

N° 26. — TROYES

Cette ville a été la capitale et le plus ancien titre des comtes de Champagne, et est encore aujourd'hui estimée la première ville de la province; elle a pris son nom des peuples *Celtes Tricasses* qu'Auguste a dû établir en corps de cité, puisque c'est lui qui est le fondateur de leur principale place, à laquelle il donna son nom en l'appelant *Augustobona*, nom qu'elle a retenuë jusqu'au ve siècle. On ne sçait point la suite de ses évêques jusqu'à St-Loup, qui dans le ve siècle a été un des plus illustres prélats des Gaules dans le temps qu'elles furent ravagées par Attila.

3 Officiers. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'or, vestes blanches, boutons d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

N° 27. — ROSOY-EN-BRIE

Petite ville en Brie de la province de l'Isle-de-France. Les seigneurs de ce nom ont servi autrefois dans les Croisades, et portaient pour armes trois roses. On voit leur écusson sur une des portes de la ville, chef-lieu d'élection.

2 Officiers. 13 Chevaliers.

Digitized by Google

Uniforme. — Habits rouges, vestes et paremens bleus, agrèmens d'or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES MANGEURS DE SOUPE CHAUDE

La soupe, autrement le potage
Réhabilite la raison;
Quand Hypocrate en fait leçon
On ne doit en blâmer l'usage.

N° 28. — MANTE

Cette ville est connuë il y a près de huit cents ans. Les comtes de Vexin l'ont possédée jusqu'au règne de Philippe Ier. Le comte Gautier étant mort sans enfants, Mante fut réunië à la couronne. Mante dans le temps de la Ligue se rendit à Henri IV. Le maire en présentant au roi les clefs de la ville, le harangua et lui exprima le désir que les citoyens avaient de se rendre à un si bon maître. Henri IV lui répondit: *Un bon chien est toujours fidèle à son maître.*

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris blanc bordés d'argent, deux rangs de boutons et galons d'argent, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — LES CHIENS

L'attribut de la fidélité
Convient à cette compagnie:
Ma muse vous en certifie
La force, la prudence et la dextérité.

N° 28. — SAINTE-MANEHOULD

Cette ville avait ses seigneurs particuliers dès le XIe siècle: elle appartenait à Manassès, comte de Rethel vers l'an 1070. Les châtelains de Vitry étant devenus comtes de Rhetel, furent aussi seigneurs de Sainte-Manehould: et le tout a été réuni au domaine de Champagne. Il n'y a dans cette ville qu'une paroisse qui a eu autrefois de très-sçavants hommes pour Pasteurs. Malgré le goût dominant que les habitants de Sainte-Manehould ont pour la chasse, les charges de magistratures sont très-bien remplies. A l'ancien dicton: *Nul ne s'y frote*, on a cru devoir substituer le suivant:

3 Officiers. 15 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières d'or, vestes blanches, chapeaux bordés d'or.

Digitized by Google

Dicton. — LES CHASSEURS

Moins à Diane qu'à l'amour
Croyés ces chasseurs redevables
De ce qui les rend tour à tour
Galans, adroits et redoutables.

N° 30. — CRÉCY-EN-BRIE

Crécy et son comté appartenaient autrefois aux comtes de Champagne. En 1240, il a été réüni à la couronne. M. le chancelier Seguier et M. le duc de Béthune-Charot ont été seigneurs-engagistes de ce comté. La ville a pour gouverneur M. le marquis de Torcy.

4 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, agrémens d'or, vestes rouges, agrémens en or, chapeaux bordés d'or, plumets blancs.

Dicton. — LES ROGNEURES DE MOLUES

Rien n'est dédaigné par le Sage,
Et si d'un poisson les lambeaux
Ne sont point à son gré d'inutiles morceaux :
Jugé si du laurier, il néglige l'usage.

N° 31. — LAGNY-SUR-MARNE

Ville de la province de l'Isle-de-France. On y voit un très-ancien monastère de Bénédictins, fondé du temps des Mérovingiens, par S. Fercy de Péronne, et rétabli depuis par Héribert, comte de Troyes et de Meaux sur la fin du xe siècle. Au milieu de Lagny, est une très-belle fontaine.

5 Officiers. 11 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de fer, paremens de velours noir, agrémens en argent, vestes de drap, couleur de chamois, galons et boutonnières d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets bleus et blancs.

Dicton. — COMBIEN VAUT L'ORGE

A Lagny, combien dites-vous
L'orge vaut-elle? Alte, silence,
Ou par un compliment plus doux
Flatés notre réminiscence.

N° 32. — CHASTEAU-THIERRY

Ville ancienne située sur la Marne, elle a pris dans la suite des temps le nom de Château-Thierry, dont il n'est fait mention

Digitized by Google

que dans le xe siècle. L'arquebuse a été érigée par lettres patentes du roi Henri II. Au milieu de la principale allée du jardin, est un très-beau canal rempli d'eau, sur laquelle réfléchit, comme dans une glace, le panton de la butte, lorsque de la fenêtre de la chambre des armes on tire au panton réfléchi dans le canal, la balle par ricochet vient frapper le panton de la butte au même point réfléchi dans l'eau. L'explication de ce phénomène est aisé, la balle touche l'eau assez obliquement pour se réfléchir, et l'angle de réflexion doit être égal à celui d'incidence.

2 Officiers. 12 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, boutons d'or, vestes bleuës, boutonnières d'or, chapeaux bordés d'or, avec une feuille de houx.

Dicton. — BOUQUET DE FEUILLES DE HOUX, AVEC LES MOTS :

Nul ne s'y frotte

Quand sur nos pas victoire trotte,
Aussi fiers que des Ecossois,
Nous arborons le jolibois,
Et nous crions, nul ne s'y frotte.

N° 33 — RETHEL-MAZARIN

Les premiers comtes de Rethel ont été très-illustres. Ils furent vassaux des comtes de Champagne qui les mirent au nombre de leurs pairs ; car les comtes de Champagne avaient leurs pairs comme les rois.

Le comté de Rethel a été érigé en duché-pairie en faveur de Ludovic de Gonzagues qui avait épousé Henriette, fille de François de Cleves, duc de Nevers et comte de Rethel. L'an 1663 ce duché a été acheté par le duc Mazarin, en faveur de qui il fut érigé par Louis XIV en duché-pairie sous le titre de Mazarin.

2 Officiers. 10 Chevaliers.

Uniforme. — Habits rouges, paremens de velours noir, boutonnières d'argent, vestes rouges avec les mêmes boutonnières, plumets noirs.

Dicton. — LES MANGEURS DE GAUDICHONS

De Gaudium vient Gaudichon,
Et ce Gaudichon met en joie
Ceux à qui l'ombre d'un bouchon
Epanouit la rate et rafraîchit le foye.

Digitized by Google

N° 34. — VERTUS

Cette ville est connüe par son comté, et en particulier par ses vins rouges. Guillaume III, roi d'Angleterre en faisait ordinairement sa boisson. Les eaux de cette ville sont très-salutaires et d'une extrême légèreté.

1 Officier. 16 Chevaliers.

Uniforme. — Habits petit gris, vestes et paremens bleus, boutons d'or, chapeaux unis, plumets blancs.

Dicton. — LES GENS DE VERTUS

Nous sommes des gens de Vertus
Toujours disposés à bien faire,
Mais principalement, quand aux dons de Bacchus
Du père des saisons, la course est salutaire.

N° 35. — MEAUX

Ville capitale de la Brie, située sur la rivière de Marne, elle est du gouvernement de Champagne, ayant toujours appartenu aux comtes de ce pays. Ils estimaient tant la ville et le comté de Meaux que quelques-uns ont préféré le titre de comtes de Meaux, à celui de Troyes. Aussi le comté de Meaux est très-considérable par sa situation près de Paris et par la fertilité de son terroir.

3 Officiers. 9 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleu-céleste, brandebourgs festonnés d'argent, vestes noire d'argent, boutonnières d'argent, chapeaux bordés d'argent, plumets blancs.

Devise. — *Ludit mox lædit.*

Dicton. — LES CHATS

Nous sommes doux à qui nous flate,
Mais qui ne sçait nous ménager,
Ou qui nous pique, est en danger
De recevoir un coup de patte.

N° 36 — MONTDIDIER

Ville de Picardie, elle a pris son nom de son fondateur, homme peu connu dans l'histoire. Philippe-Auguste s'en rendit le maître, il y avait un palais et y tenait sa cour. Elle fut donnée par le traité d'Arras à Philippe, duc de Bourgogne.

4 Officiers.

Uniforme. — Habits rouges, boutonnières en argent, vestes blanches, chapeaux unis, plumets blancs.

Digitized by Google

Dicton. — LES PROMENEURS

Les Philosophes du vieux temps
Se promenaient sous le portique
Et déclamaient contre les sens,
L'opinion, la politique,
Nous promeneurs de Montdidier
Exerçons le même métier
D'un air moins grave, moins austère,
Et nous mêlons dans nos propos,
Cytheron, Falerne, Paphos,
Amatonte, Guide et Cythère.

N° 37. — LE MESNIL

Vignoble à six lieues de Châlons au couchant. Les vins en sont très-bons. Ils ont l'avantage de supporter le passage de la mer sans altération de qualité.

3 Officiers. 3 Chevaliers.

Uniforme. — Habits gris de souris, boutons d'argent, vestes blanches, chapeaux bordés d'argent.

Dicton. — LES BUVEURS

Ce serait mal user des dons
D'une région plantureuse,
Si cohortes de vignerons
Ne se piquait d'être buveuse.

N° 38. — SOISSONS

Cette ville, l'une des plus considérables de la Belgique, était la seconde après Reims qui en est la métropole. Ce fut après la prise de Soissons que Clovis demeura le maître de la partie des Gaules où les Français s'étaient établis. Depuis le règne de Clotaire II, la ville de Soissons obéit aux rois de Neustrie, dont elle était la capitale.

L'arquebuse de Soissons est une des plus belles du Royaume, les vitres peintes méritent toute l'attention des voyageurs.

2 Officiers. 8 Chevaliers.

Uniforme. — Habits bleus, vestes blanches, chapeaux petit bord d'or, plumets rouges.

Sans employer l'enluminure,
Leur droiture, leur fermeté
De la Gauloise antiquité

Digitized by Google

Représentent encor l'allure :
De l'art ils n'ont rien emprunté,
Tout en eux est d'après nature.

FÈRE-EN-TARDENOIS

Gros bourg de Champagne, où il y a un château : c'est une ancienne dépendance de Braine. *Gaucher de Châtillon* qui en était seigneur, la vendit l'an 1394, à *Louis*, fils de France, duc d'Orléans, qui en fit hommage, comme ses successeurs, aux comtes de Braine. François Ier donna l'an 1529, cette terre à *Anne de Montmorency*. C'est par cette raison que *Fère* vint à *Henri de Bourbon*, prince de *Condé* qui avait épousé *Charlotte de Montmorency*. Enfin elle a été donnée en partage au prince de *Conty*, cadet de la maison de *Condé*.

Uniforme. — Habits bruns, boutons d'or, chapeaux bordés d'or; plumets blancs.

Dicton. — LES BRULEURS DE FER

Brûler le fer au figuré
C'est triompher de tout obstacle,
Et dans le Tardenois, quel cœur n'est préparé
Sous les yeux de *Louis*, à faire ce miracle.

BEAUMONT-SUR-OISE

Petite ville de l'Isle-de-France :

Uniforme. — Habit rouge, paremens et veste jaune, boutonnières et boutons d'or, chapeau bordé d'or, portant un sifflet de chaudronnier à la boutonnière.

Ciere Voluptas Are viros, bellique sonos sociare cachinnis.

Dicton. — LES CHAUDRONNIERS

A battre, à façonner l'airain,
Dans la boutique de Vulcain
Nous eûmes une adresse insigne :
Le sifflet qu'on nous voit en main
Dit au moins que de Tubalcaïn
Nous descendons en droite ligne.

VILLENAUXE

Petite ville située dans la Champagne et vignoble assez considérable.

Uniforme. — Habit rouge, boutonnières d'or, chapeau bordé d'or.

Digitized by Google

Dicton. — LES JEAN-FESSES DE VILLENAUXE

D'un sobriquet qu'en sa rancune
Nous donna jadis la fortune,
Ne serons nous pas bien vengés,
Si deux prix nous sont adjugés?

Des arquebuses de Fère-en-Tardenois, Beaumont et Villenauxe, il n'est venu aucun chevalier au prix général, mais seulement un officier de chaque compagnie.

Unité ne fait pas nombre,
Mais un peu vaut quantité,
Quand on le provigne à l'ombre
D'honneur et de probité.

Vous vous apercevez, monsieur, que dans la description abrégée de chaque ville ou bourg, je me suis appliqué à vous en donner les époques les plus célèbres; et que je me suis servi indifféremment de ces deux dénominations, ville ou bourg. Je n'ai point en cela prétendu préjudicier au droit des parties. On me fait un crime d'avoir dit, en parlant de Nogent-sur-Seine, *bourg très-connu*, et on a raison. M. Valois, dans la notice des Gaules pag. 383, s'exprime ainsi: *Novigentum ad Sequanam in Tricassibus*, Nogent-sur-Seine, *Opidum non ignotum*. On sçait jusqu'à quel point *Civitas et Opidum* sont synonymes. *Urbem atque opidum unam, rem esse constat: tametsi quidam Urbem majus aliquid opido esse arbitrantur.*

Heureux si c'est la seule faute qui me soit échappée dans ce journal.

Encore un coup de plume, et la relation du prix général de l'arquebuse à Chaalons est achevée.

Le trait qui me reste est seul capable de donner autant de relief à mon ouvrage, qu'il donne d'éclat à la fête dont je vous rends compte. Si vous connaissiez moins le génie de la nation française, peut-être serais-je obligé pour satisfaire votre curiosité de mettre encore quelque temps votre patience à l'épreuve. Rassurez-vous, monsieur, peu de mots vous indiqueront des transports de joie en quelque sorte inexprimables. *Un duc de Berry* vient de naître: personne ici ne se souvient d'avoir vu rendre à Dieu des actions de grâces pour un événement de cette conséquence, avec un appareil plus militaire, plus pompeux et plus imposant. Tout ce qui caractérise une nation guerrière, galante, ingénieuse, enjouée, sensible, reconnaissante et fidelle, éclate de la manière la plus vive et la plus intéressante. Les

Digitized by Google

transports dont je suis témoin me rappellent ceux dont furent agités les chevaliers de l'arquebuse rassemblés à Compiègne pour le prix général qui y fut rendu le trois septembre 1729, lorsque la nouvelle de la naissance de Mgr le Dauphin y fut apportée le jour suivant. J'ai fait des tentatives pour trouver quelqu'un de cette ville qui les eût éprouvés, ces heureux transports, mais, le croiriez-vous, monsieur, la Compagnie qui ouvrait aux autres la carrière en 1729, n'est plus en état d'y paraître en 1754.

Qu'est-elle donc devenuë? Le continuateur du *journal amusant* de M. François Hutier vous répond:

A Compiègne, où s'élève un temple à Saint-Corneille,
A l'ombre d'un Cyprès, l'arquebuse (*a*) sommeille,
Et l'on a beau carillonner
Les vigiles de la bouteille
Et la Chamade bourdonner
Rien aujourd'hui ne la réveille.

L'arquebuse de Laon qui fut en quelque sorte l'arbitre des jeux séculaires le 20 juin 1700, n'assiste point à ceux que l'on célèbre ici. A peine a-t-elle pu montrer au Hérault d'armes qui l'invitait à y prendre part, des vestiges de son ancienne gloire.

De Laon, jadis (*b*) les glorieux
Portaient leur tête dans les cieux
Plus haut que montagne superbe;
Hélas! au retour de (*c*) *Raflin*
Nous apprenons que le destin
Les a mis au niveau de l'herbe.

Seges est ubi Troja fuit

Ne croyez pas, monsieur, que je laisse échapper l'occasion qui se présente si naturellement de me servir de l'Epigraphe qui commence ma lettre pour la finir en m'écriant:

Damnosa quid non imminuit dies! Eh! que n'altèrent point les temps impitoyables?

Je me flate cependant que vous mettrez mes sentimens pour vous dans l'exception de la règle.

Le baron de WAN-WERT.

A Chaalons le 15 septembre 1754.

(*A suivre.*)

(A) Dicton: *les Dormeurs.*
(B) Dicton: *les Glorieux*
(C) Le Hérault d'armes de l'arquebuse de Chaalons.

Digitized by Google

LES CHAUSSES DE JEHAN DE SOUDRON

CHAPITRE VII

COMMENT LA CORPORATION DES DRAPPIERS ET CHOSSETIERS DE CHAALONS EST INTERVENANTE AU PROCEZ ET INSTANCE

Plus de trois mois s'étaient écoulés sans que le sieur de Soudron entendît parler des chausses perdues à Châlons — Il avait dit à maitre Robillart, ainsi que nous l'avons fait connaître dans notre premier chapitre, de les lui faire tenir en sa maison de Soudron lorsqu'elles seraient retrouvées, mais les recherches faites par le drapier n'ayant amené aucun résultat celui-ci ne put rien faire reporter. — Maitre Robillart était, il est vrai, tout prêt à réparer le dommage causé à cet honnête seigneur, mais quand à lui rendre ses propres chausses cela était de toute impossibilité car nul ne savait ce qu'elles étaient devenues.

Après ce délai de trois mois, Jehan de Soudron pensa qu'il avait assez attendu, il sollicita et il obtint un permis d'assigner maitre Robillart en restitution du vêtement essentiel qui lui manquait.

Sur ces entrefaites, le drapier qui était déjà d'un certain âge, car il comptait depuis longues années parmi les doyens de la corporation, mourût subitement et deux jours après on l'enterrait dans le cimetière de l'église St-Alpin sa paroisse.

Le lendemain il fut chanté conformément au règlement de la corporation, un obit en la chapelle des pères Augustins. — Après la cérémonie les maitres drapiers et chaussetiers se rendirent à l'hôtel du Gantelet pour le repas des funérailles, selon l'antique usage.

La réunion était presque au complet. Il y avait [1] maitre Pierre Daoust le doyen, Jehan Fievé et Nicolas Beschefer maitres jurés, Claude Dorigny le porte-bannière, Nicolas Godet, Guillaume Legoix, Pierre Lallement, Claude Maquart, Nicolas Vassé, Michel Dalfeston, Jehan Aubelin, Christophe Varin et

* Voir page 109, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Ces noms de maitres drapiers et de veuves de maitres sont authentiques — ils figurent en 1537 sur le registre de la corporation.

Digitized by Google

tant d'autres, au total quarante-huit maitres sauf deux ou trois empêchés pour cause majeure.

Les veuves de maitres avaient été conviées à la réunion à la condition ordinaire de payer demi-part dans l'écot. On y voyait la Gourlière, la Michaude, la Gonesse, puis la veuve de Jehan Sagnier que le peu de soin avec lequel elle tenait sa maison fait avait surnommer, Marie Cochonne; puis celle de Jehan Lestache plus connue sous le nom de Margot Tintin.

Le menu du repas comportait six patés d'une respectable dimension, un quartier de porc rôti et des fruits à profusion, le tout arrosé d'innombrables pots de vin. L'hôtelier savait seul le nombre de ceux-ci, et dans la crainte d'avoir commis quelque erreur à son préjudice il ne manquait jamais d'en compter cinq ou six en plus, sachant que les drapiers était fort capables de les avoir bus.

On se mit à table et l'on commença par le vin du cru, récolté sur le coteau du Mont Hévy par les confrèresde St-Vincent de la paroisse St-Loup. — On continua par des vins plus estimés et plus chauds et bientôt les produits renommés de Monthelon et de Cramant furent versés tour à tour.

Il y eut bien au début du repas quelques mots de regret à l'adresse de défunt Robillart auquel on attribua toutes les vertus, même celles qu'il pratiquait le moins, mais on but de façon à établir que ceux qui pleuraient sur un mort étaient bel et bien vivants. Deux heures après, l'assemblée était en si belle humeur que Jacques Jocelin, le jeune maitre drapier récemment marié à Claudine Laguille, entonnait à pleine voix une chanson alors en vogue:

Le bon vin le matin
Sortant de la tonne
Vaut bien mieux que le latin
Que l'on dit en Sorbonne

chanson dont Margot Tintin, un peu ébriolée, accompagnait le refrain en frappant en cadence avec sa fourchette sur la poterie d'étain qui était à sa portée.

C'est au moment où le festin prenait des proportions tout à fait Rabelaisiennes que le sieur Etienne Piten, sergent assermenté près du bailliage du comté de Châlons, se présenta pour remettre ès-mains du doyen de la corporation, l'exploit destiné à feu Robillart que six pieds de terre recouvraient déjà.

Le sergent choisissait assez mal son temps, une visite d'huissier survenant au milieu d'un repas fut de tout temps

Digitized by Google

considérée comme désagréable, et il fut accueilli avec un visible mécontentement. Il avait, il est vrai et ce pour cause majeure, trouvé fermée la boutique de maitre Robillart, mais comme il fallait que l'exploit fut signifié à quelqu'un, il avisa à ce propos le doyen des drapiers.

Cet acte fut considéré comme audacieux en un tel jour — On reçut l'exploit puisqu'il n'y avait pas moyen de s'en défendre, mais Jacques Jocelin, chaussetier d'autant plus plein de fougue et d'ardeur que de copieuses libations y aidaient, déclara, verre en main, que l'honneur de la corporation exigeait impérieusement qu'il fut pris fait et cause pour le défunt qui de son vivant avait toujours servi d'exemple, pratiqué la vertu et la chausseterie et défendu avec énergie les droits et privilèges de la communauté — que l'on devait cet hommage à sa mémoire, que les drapiers se trouvaient dès lors engagés à soutenir le procès et à fournir aux frais.

Un hourrah général accueillit cette proposition qui fut votée d'acclamation.

Dès le lendemain l'on fit rédiger une requête en intervention qui fut déposée au bailliage et signifiée au sieur de Soudron. — Il y eut opposition à l'ajournement; l'assignation fut attaquée, non point en nullité, mais comme tombant en action posthume, le cité étant défunt; et la corporation déclara être prête à soutenir toute action institoire, confessoire, négatoire, en compensation, en revendication, d'occasion, de dépôt et généralement toute action qu'il plairait au demandeur d'intenter.

Bientôt les requêtes, mémoires, factums, dits, contredits, conclusions, congés, cédules, se mirent à pleuvoir dru comme grêle — de mémoire d'homme on n'avait vu tant de papiers et de grimoires échangés entre maitre Beschefer procureur des drapiers et maitre Pierre Salmon procureur de la partie adverse, et au bout de peu de temps cette affaire si simple devint tellement enchevêtrée, obscure, embrouillée, qu'il était douteux qu'aucun tribunal put jamais la dénouer; aussi n'avançait-elle guère.

Pourtant il fut prescrit une enquête, des témoins furent cités et de l'information résulta la preuve que les chausses avaient été portées chez Claude Thibault, de chez celui-ci chez Babolet et de chez ce dernier au domicile de maitre Finaud. — On perdait leur trace à partir de cette dernière mutation, car le procureur était fin et madré et dans les interrogatoires il se tenait sur ses gardes et n'abandonnait rien.

Digitized by Google

Le frère Jérôme Barbin gardien des Cordeliers intervint en la cause poussé par un bon sentiment ; il pensa que les chausses qui lui étaient comme tombées de la lune pouvaient être celles de Jehan de Soudron — Au surplus il n'était pas fâché de s'en défaire car il était convaincu qu'il avait dans cette affaire quelque chose de surnaturel et de satanique, et tout en effet justifia cette opinion ; n'avait-il pas envoyé à Paris sous son propre scel ces chausses auxquelles était fixé un parchemin notoirement hérétique ? eh bien le chapitre général lui en avait fait le renvoi avec une lettre qui lui indiquait qu'il avait fait preuve d'un zèle inconsidéré et que le parchemin incriminé ne contenait rien que de parfaitement orthodoxe ; et pourtant il avait lu, bien lu ; il se souvenait même d'avoir chaussé ses bésicles pour procéder à cette lecture importante, car il ne se fiait plus guère à ses yeux affaiblis par l'âge.

D'autres complications surgissaient encore : Claude Thibault actionnait la corporation des drapiers pour lui avoir envoyé une paire de chausses dont il n'avait que faire, ce qui était cause de son intervention au procès, source de tracas et de frais élevés dont il la déclarait responsable. — Babolet suivant la même voie citait Claude Thibault aux mêmes fins et en paiement de la somme de huit livres pour trente-deux leçons de chant et de luth. — Le procureur Finaud attaquait Babolet pour le dépôt inconsidéré qu'il avait fait chez lui et en paiement d'une consultation judiciaire à lui donnée ; et le menetrier attaquait reconventionnellement celui-ci en restitution de seize sols six deniers contenus dans les dites chausses, somme importante que maitre Finaud passait sous silence dans la procédure échangée.

Bref cette affaire suscitait bien des troubles — Pour y échapper, et comme si elles se fussent donné le mot, bien que cependant elles ne se fussent point concertées, chacune des parties déposa au greffe une paire de chausses imitée autant que possible de celle du sieur de Soudron laquelle avait passé sous leurs yeux, et ils avaient pris soin de l'orner de l'indispensable parchemin.

Avec celle des Cordeliers cela faisait cinq paires de chausses pour une seule réclamée et bien que le bailli fut étonné que la perte d'une chausse put en faire retrouver cinq, il jugea à propos de mander le procureur du sieur de Soudron pour que celui-ci fut prié de venir examiner les chaussses déposées, reconnaitre les siennes et les reprendre, ce qui eut terminé le différent.

Digitized by Google

— Il serait bien surprenant, disait-il, que sur cinq paires de chausses la vraie n'y fut pas.

Après quelque délai Jehan de Soudron se rendit à l'invitation qui lui était faite ; il procéda à l'examen attentif des vêtements qui lui étaient présentés et il déclara, au grand étonnement du bailli, que pas une des chausses n'étant sienne il n'en pouvait accepter aucune.

Il y eut alors nouvelle requête, nouveaux témoignages, nouvelles procédures et les choses n'avançaient point ; lorsqu'au commencement de l'an 1538 Jehan de Soudron mourut. L'on crut que cet événement allait éteindre l'affaire et mettre fin au débat. — Il n'en fut rien, la corporation des drapiers ne l'entendait pas ainsi ; elle se disait atteinte dans sa réputation et requérait à cet égard une sentence ample, suffisante et motivée et la procédure fut dès lors dirigée dans ce sens.

CHAPITRE VIII

DE LA PLAYDOIRIE DE L'ADVOCAT GRANGULE ET DE LA SAIGE ET MIRIFIQUE SENTENCE RENDUE PAR MESSIRE CLAUDE ROLLET, BAILLIF DE CHAALONS EN CHAMPAIGNE

Ce fut le dix novembre 1538, qu'après plusieurs remises, la cause vint enfin à l'audience du bailliage. On remarquait dans l'auditoire les deux maîtres jurés des drapiers-chaussetiers, Jehan Moyne et Nicolas Linage ; puis maître Conort, leur conseil, maître Beschefer leur procureur. — On voyait aussi Claude Thibault, le ménétrier Babolet, le procureur Finaud, le frère Jérôme Barbin, gardien des Cordeliers, assisté du frère Laurent, quêteur et pourvoyeur du couvent, tous intervenants et intimés audit procès.

Lorsque midi sonna à l'horloge de l'église Notre-Dame, horloge sur laquelle, depuis nombreuses années, se réglaient toutes les séances publiques, l'avocat Eloy Grangule arriva soufflant et fit une entrée bruyante comme il convient à un personnage important et dont la réputation est pour jamais établie ; aussitôt le bailly, précédé de deux sergents et suivi du procureur fiscal et du greffier, entra solennellement et prit place sur son siége habituel.

A l'appel de la cause, l'avocat se leva et prit la parole. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le remarquable morceau d'éloquence qu'il prononça dans cette occasion.

Digitized by Google

« *Extremum hunc*, dit-il après avoir toussé trois fois et relevé ses manches, selon la coutume ordinaire des avocats. — *Extremum hunc, arethusa, mihi concede laborem.* — Eloquence, inspire-moi encore dans ce dernier ouvrage. »

« Au début, ajouta-t-il, *in principio*, vit-on jamais cause plus belle et plus claire, — limpide comme eau de roche, comme lumière du soleil, alors que ni brumes, brouillards, nuages flottants ni aulcunes choses généralement quelconques le puissent cacher et obscurcir?

— Dequoi s'agissait-il, en effet? — De chausses.

— Quelles? — D'homme.

— En quel nombre? — Une, bien appairée.

— Qu'est-elle devenue? — Perdue, adirée.

— Par violence, fraude, emport subreptice, vol? — Non, par incurie, évènement fortuit.

— Peut-on retrouver icelles? — Non; — Toutes recherches ont esté infructueuses...

— Par qui perdues? — Par Jehan Robillart, en son vivant drapier-chaussetier en ceste ville de Chaalons, tenant bouticle où pend l'enseigne: *à l'ymage Saincte Anne.*

— Où est-il? — *Défunctus*!

— Et le complaignant, Messire Jehan de Soulderon *Dominus Johannes Soulderonensis appellatur*? — *Ibidem défunctus*, — *In pace Domini requiescat.*

— Pourquoi portoit-il chausses? — Article très-important — Voire!

Adam nostre premier père, se voyant nud, requit-il chausses? Non, il n'eut garde, crainte de les perdre; il n'avait du reste personne pour condescendre à son vouloir.

Noé, dit l'escripture, se mit en sa nauf, qu'il avoit deument gouldronnée en dedans et en dehors.

— *Linivit eam bitumine*, — mais il n'est dict qu'il eut chausses.

Alexandre se voulant baigner dans le Cydnus comme le rapporte Qunitus-Curtius, portoit-il chausses? — Non. — *Itaque veste déposita... levi ac parabili cultu corporis se esse contentum.* — Il n'en est question.

Et Miltiade, Aristide, Thémistocle, Alcibiade et aultres grands hommes, dont a relaté la vie Cornélius Nepos, portaient-ils chausses? — Non; on ne le peut découvrir ni supposer.

Et Plato, et Thalès, et Diogène, et Pythagoras?

Digitized by Google

— Point, en vérité. — Et Melissus, Zenon, Leucippe? — Aulcunement; cestui-cy ne connaissoit que trois objets : les astomes, l'espace et le mouvement; et non les chausses. — Et Aristotélès, notre maistre en tout? — Non d'advantage; car il en eut parlé comme il a parlé des chapeaux en son chapitre : *De Caponibus.*

Et César, et ses légions, et tous les grands conquérants nommés en l'histoire romaine? — Non; on ne le saurait dire.

Messire Jehan de Soulderon en a jugé aultrement; il portoit chausses, comme il appert, car s'il n'en eut porté, il ne les eut perdues.

Celui qui n'a rien, rien ne peut perdre

Ceci est mon premier poinct.

Le Porter chausses est-il action excusable, méritoire ou nécessaire? — C'est mon deuxième poinct.

D'oud vient ceste habitude et coustume? — La chausse est savons nous, invention gallique, comme en témoigne Joanninus de Barranco en son livre *de Copiositate reverentiarum.* — païs où est plus qu'en aulcun aultre, décence, bonnes mœurs, modestie, galanterie aux dames, menus propos, bonne amitié, fréquentation de gens de bien et aultres tirant à bonne complexion en un Estat où toutes choses sont bien et deument ordonnez, comme chascun peut soubhaiter.

On porta chausses dès l'an 630, sous le règne du défunct roy Dagobert, tant bien secondé et soubtenu par le glorieux sainct Eloy, mon patron, et lors commença le monde attacher les chausses au pourpoinct et non le pourpoinct aux chausses : car c'est chose contre nature, comme amplement a déclaré Bergerin, en son livre : *Des chausses du bas et du hault,* — où il ajoute que les porter à l'envers peut faire perdre la mémoire.

Donc il peut estre dict et conclud que Messire Jehan de Soulderon, qui portoit chausses par décence, bonne mœurs, habitude et crainte de froydure est excusable.

Mais ayant perdu les dictes chausses, feut-il fondé à les requérir pendant deux ans et ce, par voie de justice, ne voulant accepter nulle compensation, c'est-à-dire bonne et loyale paire de chausses, qu'un homme sage n'eust dédaignée. *Et vir sapiens non abhorrebit eam.*

Ceci est mon troisième poinct.

Omnes sibi melius esse quàm alteri, comme a dict Térence. — Chascun mieux aime son propre bien que cestuy d'ung

Digitized by Google

aultre. — Il est vray. — Mais si ce bien est perdu totalement et sans retour ne doibt-on pas soy contenter de l'équipollence, et faut-il clamer et brayre deux ans durant pour une paire de chausses? — *Vaccarum uno die alterove mugitus auditur*, a dict Sénèque. — « La vache qui a perdu son veau ne gémit pas plus de deux jours. »

Ceste présente cause a aussi ung côté merveilleux et surnaturel qui faict croyre à quelque magie, cabbale, sorcellerie ou toute aultre diablerie. — Comment dire et expliquer pourquoi les dictes chausses ne se retrouvent en aulcun lieu, comment elles ont esté changées et substituées dans leurs voyages et migrations, comment chargées d'un escript dict hérétique, ledict escript s'est mué en prose orthodoxe? — Ici l'entendement me fault et n'y vois plus que manquement de lumière et obscurité.

L'affaire a muri à loisir; elle a esté bien et deument estudiée, comme il convient, afin de ne prononcer légèrement, selon cet adage : *Si judicas, cognosce.*

Or estant en pleine maturité, à poinct et parfaicte concoction, il peut estre résolu sur icelle, sans reproche de haste ou défaut de cognoissance. — Mais elle a grandement troublé et perturbé la corporation des drapiers et chaussetiers de ceste ville; celle-ci requiert et demande qu'il soit baillé sentence qui dise, déclare et afferme que les maistre de la dicte communauté sont, comme par le passé, honnestes et loyaulx, bons à fidèlement servyr le public, et surtout gens de bien, et ils ont espoir qu'ils ne seront déceus. »

Ayant si bien dit, maitre Eloy Grangule prit place sur son siège et s'essuya le front, bien qu'aucune goutte de sueur n'y vint perler, mais c'était l'usage. Il s'assit avec un air de visible contentement, car la cause lui semblait gagnée.

— Il est nécessaire, dit le bailly, de donner lecture du contenu des parchemins attachés aux chausses jointes au procès, afin de juger définitivement et en parfaite connaissance.

Le greffier remit à chacun des intervenants et intimés la paire de chausses qu'il avait déposée au greffe et maitre Jehan Moyne, juré de la corporation, élevant le fond à une hauteur suffisante, lut ce qui suit :

— *Venite, exultemus Domino; jubilemus Deo salutari nostro; præoccupemus faciem ejus in confessione et in psalmis jubilemus ei. Venite...*

— Bien, dit le bailly en l'interrompant, nous savons le reste; à un autre.

Digitized by Google

Claude Thibault prit également les chausses qui venaient de lui être remises et il lut à haute voix :

— *Dominator Domine Deus, misericors et clemens, irruerunt super nos mala, gladius judicii, pestilentia et fames; tu propitius exaudi nos...*

— Passons au suivant, dit le bailly.

Et Jacques Babolet élevant ses chausses, lut ou plutôt chanta, car le chant était noté et le ménétrier était musicien.

... *Propter hoc sciet populus meus nomen meum in die illà, quia ego ipse qui loquebar, ecce adsum. Tu autem, Domine, miserere nobis.*

— Bien, bien ! fit le bailly, ne revenons plus aux matines et passons.

Le procureur Finaud, dont le tour était arrivé, prit également la paire de chausses, offerte par lui en compensation; mais depuis son aventure, il ne se fiait plus au latin et voyait de l'hérétique partout. Il avait eu soin de coudre aux chausses qu'il avait déposées au greffe, un écrit inoffensif et de tout point inattaquable. C'était copie d'un bail de trois fauchées de pré, sis au terrage de Juvigny, avec indication des tenans et boutans, moyennant la somme de vingt-deux livres douze sols par an, plus une paire de poulets vifs et bien en plumes, de sorte que la lecture qu'il fit n'eut aucun intérêt liturgique.

Nous devons dire que pendant le cours de l'audience, les maitres de la corporation des drapiers et chaussetiers ayant hâte de connaître quelle serait l'issue de leur procès, étaient entrés un à un dans la salle d'audience et qu'au moment où il était procédé à ces diverses lectures, l'auditoire était presque rempli tant par les maitres que par les femmes qui n'avaient pas été les dernières à accourir.

Il ne restait plus à lire que le parchemin fixé aux chausses apportées par les Cordeliers; le frère Laurent se leva et, d'une voix forte et bien timbrée, il lut les litanies ci-après, composées spécialement en 1481, par ordre de Monseigneur illustrissime et révérendissime Evêque comte de Châlons, pair de France, pour fléchir la justice divine dans les calamités, ainsi que cela était écrit en belles majuscules en tête du parchemin

— *Sancte Petre*, — *ora pro nobis*

— *Sancte Paule*, — *ora pro nobis*, — dit-il; mais lorsqu'il arriva à *Sancte Jacobe*, il entendit les femmes présentes dans l'auditoire, répondre: *ora pro nobis*, qu'il se dispensa alors de

Digitized by Google

prononcer. — Puis il prit un ton de voix plus élevé et chanta les litanies, comme on le faisait aux processions ordonnées dans les circonstances malheureuses pour lesquelles elles avaient été composées.

— *Sancte Stephane*, chanta donc le frère Laurent de sa forte voix.

— *Ora pro nobis*, répondirent non-seulement les femmes, mais encore une notable partie des maitres drapiers.

— *Sancte Vincenti*. — *Sancte Lupenti*. — *Sancte Memmi*. — *Sancte Domitiani*, — continua le Cordelier.

— *Ora pro nobis*, chantèrent chaque fois, non-seulement les personnes qui avaient pris place dans l'auditoire, mais encore les intervenants au procès, les procureurs et l'avocat.

— *Sancte Alpini*. — *Sancte Elaphi*, — *Sancte Remigi*, — reprit le frère Laurent.

Auxquels noms répondit toute l'assistance y compris le greffier, le procureur fiscal, le bailly et le sergent ; — de sorte que le tribunal fut subitement transformé en un lieu de prière.

Les litanies allèrent ainsi jusqu'à la fin, et le frère Cordelier ayant dit l'oraison, les assistants répondirent — *Amen*. — et se signèrent.

— Greffier, dit le bailly, consignez au plumitif que les maitres drapiers et chaussetiers ont pieusement et dévotement répondu aux litanies chantées par le frère Cordelier et que nous les tenons pour bons chrétiens et fidèlement attachés à la religion catholique, apostolique et romaine.

Ce qui fut fait.

— Aussi bien, il me semble que ce que nous venons d'entendre est emprunté à la liturgie orthodoxe et que l'on ne peut y trouver à reprendre, ajouta le bailly en s'adressant au frère Jérôme Barbin et au procureur fiscal qui firent tous deux un geste d'assentiment.

— Dès lors, mettons l'ecclésiastique hors de cour et passons au prononcé de la sentence.

Il se fit alors un silence complet dans l'auditoire, et chacun tendit l'oreille pour mieux entendre le dispositif du jugement.

— « Ayant esté requis, » dit le bailly, « par la corporation et communauté des maistres drappiers et chossetiers, de ceste ville de Chaalons, qui nous ont remonstré humblement combien il importoit que sentence feut rendue sur ceste affaire, et de ne la point laisser éteindre par forclusion. »

Digitized by Google

« Voulant faire droict à ceste requeste ; la cause entendue et ouye, ensemble les requestes, enquestes ; informations témoignages, dicts, contre-dicts, explications, plaidoyers et tous aultres jugés nécessaires et bon estre à l'advancement et perfection du procez en instance. »

« Attendu que les recherches faictes pour retrouver les chausses du sieur Jehan de Souderon, sont restées sans résultat. »

« Attendu que nulle personne ou chose ne peult et ne doibt eschapper à la justice en quelque lieu qu'elle soit éparse ou transportée. »

« Donne défaut contre les dictes chausses ; Et pour le profict. »

« Attendu que le corps et communauté des maistres drappiers et chossetiers demandent et requièrent sentence qui établisse que c'est contre leur gré et volonté que les dictes chausses n'ont point esté retrouvées, et qu'il y a en ceste rencontre quelque chose de surnaturel et d'inexplicable qui est hors de leur pouvoir. »

« Attendu qu'ils ont offert et offrent encore une compensation suffisante à la perte subie par le sieur de Soulderon qui n'a voulu l'accepter. »

« Dict et déclare que rien dans ceste affaire ne peult et ne doibt porter atteinte à la juste considération, dou joui et à toujours joui ladicte corporation et communauté ; que rien ici ne peult porter préjudice à l'honneur et loyaulté des maitres ni aux priviléges, droits et immunités escriptes en leurs statuts, à eux concédés par lettres patentes de feu Roy Louis XI, en l'an 1467, qui les a tenus pour aptes et idoines, propres à servyr fidèlement le public et pour gens de bien, comme ils le sont et le seront à l'advenir. »

« Dict et ordonne que les cinq paires de chausses remises au greffe du bailliage, par les intimez et intervenans au procèz, seront attribuées aux pauvres des hospitaux de ceste ville de Chaalons. »

« Dict et ordonne aussy qu'ung service pour le repos et remède de l'âme de noble homme Jehan de Soulderon, sera dict et célébré en l'église des Cordeliers dudict Chaalons, aux frais et despens de ladicte corporation et communauté des drappiers et chossetiers et qu'ils donneront aumosne, pain et

Digitized by Google

vin pour offrande en la manière acoustumée, et que les maistres jurez seront tenus d'y assister. »

« Faict, rendu et ordonné le dixiesme de novembre l'an mil cinq cens trente et huict. »

Les drapiers se retirent enchantés et satisfaits; de mémoire d'homme ils n'avaient entendu plus sage plus admirable et plus judicieuse sentence; et ils s'empressèrent de la faire signifier au logis de messire Jehan de Soudron. — Lorsque la vieille Brigitte reçut ce papier qui lui fut lu par le curé de sa paroisse, car à cette époque on n'avait guère le temps d'apprendre à lire, elle ne put s'empêcher de verser des larmes abondantes.

— Le cher homme, dit-elle, est pourtant mort sans recouvrer ses chausses. — Après tout ajouta-t-elle en essuyant ses yeux, est-il besoin de chausses pour entrer en paradis?

L. Grignon.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au roy. Troyes, 12 avril.

Qu'on a procédé à une visite générale par ordre du conseil ; que tous sont fort bien disposés, les aisés consentant à loger à leurs frais 1 à 2 soldats et qu'on n'a trouvé ni un protestant ni un étranger douteux; prière d'écrire au maire et au clergé pour les reconforter. Qu'il a logé sa compagnie et ses trois levées au Pont-Ste-Marie et dans 3 petits hameaux aux environs pour couvrir la ville ; qu'il a envoyé le sieur de Grignan avec 50 hommes à Nogent-sur-Seine; qu'il en faudrait dans toutes les villes sur cette rivière ; qu'en attendant le payement de ces compagnies, il a fait avancer à chaque capitaine 100 écus par le receveur des tailles et pourvoir à la fourniture des vivres par étapes. Qu'hier le marquis de Renel est venu à Troyes promettant de lever 100 chevaux-légers sous peu de jours, et le sieur de Bettancourt, 50; prière de leur envoyer commission; que les sieurs de Chevroche, St-Mars, La Neuville, protestants, offrent 150 harquebusiers et 45 à 50 chevaulx; que les gouverneurs de Rocroy, Maubert, Villefranche et Sainte-Menehould garantissent leurs villes; demande deux commissaires d'artillerie et 4 canonniers. Qu'un gentilhomme lui offre de prendre aisément Vitry.

Du roi. Paris, 12 avril.

Réponse à la lettre du 8. Approbation. Mettre en général les dépenses pour la garde des villes à la charge des villes.

Au roi, 17 avril.

Que la population est complètement revenue de ses agitations; qu'on a mis en état toute l'artillerie pour laquelle il a avancé 400 livres.

* Voir page 126, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Du roi, 18 avril.

Réponse à la lettre du 12. Approbation. Qu'il a fait prévenir toutes les villes sur la Seine de veiller, parce qu'il n'aurait de quoi payer de garnison; consent aux 300 livres avancées, mais pour ceste fois, et qu'à l'advenir il ne soit plus touché à ses finances, à cause des assignations fixées depuis le commencement de l'année. Que les protestants restent seulement chez eux sans s'émouvoir. Envoi de 3 canonniers. Qu'il voye pour Vitry si la chose est sérieuse.

Au roi. Troyes, 1er mai.

Qu'un échevin de Troyes va en cour et qu'il ne peut que confirmer les bonnes résolutions de cette ville, et à cause de cela appeler toute sa bienveillance sur elle. Bonnes nouvelles de Nogent, Pont et Bray; que faute de forces il ne peut rien faire aux champs.

Du roi, 5 mai.

Réponse. Pour que Troyes aye 8 ou 10 capitaines de compagnies au lieu de 4.

Du roi, 26 avril.

Avis de la trahison d'un consul qui a failli livrer Marseille aux ennemis. Que les meneurs commencent à tout saccager. L'autre jour il ont assailli Châtillon-sur-Marne et massacré 5 ou 6 catholiques. Veiller et faire connaître aux villes ce péril.

Au roi, 5 mai.

Réponse. Qu'il a lu aux principaux de Troyes cette dépêche; demande pour les capitaines de la ville les franchises des villes où sont établies garnisons. Que les sieurs de Nettancourt et de Brissy le jeune demandent à servir le roi.

Du roi.

Réponse. Qu'il demande des éclaircissements pour les capitaines, tout en croyant qu'il suffit qu'ils aient les franchises des capitaines de Paris. Que ses finances ne lui permettent plus d'autoriser de nouvelles compagnies pour MM. de Nettancourt et de Brissy.

Au roi, 16 mai.

Supplie de le mettre à même de payer les gens de pied qu'il a levés par son ordre.

A suivre). ED. DE B.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Provins a vu disparaître, à la fin du mois dernier, un de ses enfants, M. Amable-Denis Thomassin, qui avait repris de ses ancêtres et continué l'exploitation d'une des importantes tanneries qui fabriquaient des cuirs jadis très-recherchés sur les marchés de Paris, et qui avaient fait un renom mérité à cette localité.

La famille Thomassin est une des plus anciennes du pays. Les archives nous apprennent que déjà en 1592, un capitaine de ce nom, commandant la milice bourgeoise, paya de sa vie la résistance qu'il fit au roi Henri IV, en défendant contre lui la ville de Provins qu'il assiégeait.

En 1465, 1466, 1468 et 1470, Nicolas Thomassin, écuyer, était lieutenant à Provins de noble homme Regnaut de Giresme, bailli de Meaux.

En 1555, 1569 et 1570, Jean Thomassin, Nicolas Thomassin et Pierre Thomassin figurent sur la liste des échevins.

Claude Haton raconte dans ses Mémoires « qu'en 1567, pour se « garder de la surprise des Huguenots, quatre capitaines citoyens de « Provins, tous hommes bien estimés pour vrais citoyens, loyaux et « fidèles, comme aussi bons catholiques et bien affectionnés au roi et « à leur ville et patrie, furent élus et choisis par les habitants. »

Le premier était Nicolas Thomassin, marchand, pour la porte et quartier Saint-Jehan. « Ce capitaine, par sa vaillance et prudence, « empêcha une sédition de la *turbe* provinoise, suscitée par Jehan « Alleaume, bailli de Provins. »

En 1590, un autre Nicolas Thomassin, marchand, qui était capitaine de la porte de Changis, termina sa vie d'une façon tragique. Soupçonné d'avoir voulu livrer son poste au duc de Mayenne, il fut pendu sans autre forme de procès sur l'ordre du baron de Montglas, gouverneur de la ville.

En 1660, Jacques Thomassin était greffier du grenier à sel, et en 1765, le même nom se retrouve sur la liste des notables.

Plus près de nous, en 1810, Amable-Antoine Thomassin, né en 1784, était maître-tanneur au quartier de Changis ; c'était le père de M. Amable-Denis Thomassin qui vient de mourir.

Ce dernier laisse un fils actuellement capitaine au 57e de ligne, à Livourne (Gironde), et deux filles, l'une mariée à un provinois, médecin à Melun, et l'autre veuve récemment d'un jeune docteur enlevé prématurément à la science qu'il honorait de son savoir.

Le vieux nom honorable des Thomassin n'est plus représenté à Provins que par des femmes :

Mme veuve Thomassin, Mme veuve Charles, Mmes A. Arnoul et E. Bourgeat. (*Feuille de Provins*).

***

M. l'abbé Prudent, chanoine honoraire de Langres, curé de La Ferté-sur-Aube, vient d'y mourir à l'âge de 88 ans. Il était à la tête de cette paroisse depuis son ordination en 1816. Son prédécesseur, M. de Cachet, l'avait administrée depuis 1770. La Ferté a donc eu, exemple assez rare, deux curés en 109 ans.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Le Plaisir des Champs, poëme en quatre parties selon les quatre saisons de l'année, par Claude Gauchet, aumônier des rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Edition nouvelle d'après le texte original de 1583. Introduction et Notes par Ernest Jullien, vice-président du tribunal civil de Reims. — 2 volumes in-4°. Paris, librairie Firmin Didot, 1879; le premier tome de LVI-338 pages, le second de 306 pages, tirage à 150 exemplaires sur papier de choix.

Epoque de recherches et d'impartialité, notre temps aime à remettre au jour tous les monuments littéraires du passé, et à les offrir aux lettrés érudits avec toute leur parure native, c'est-à-dire en leur vrai texte original. Au delà de l'élégance du dernier siècle, au delà du classique XVIIe siècle, nous connaissons actuellement les œuvres merveilleuses des prosateurs et des poëtes du Moyen-Age et de la Renaissance: depuis les chansons de Gestes et les récits de Joinville jusqu'aux productions de Rabelais et de Montaigne, nos vieux auteurs s'offrent tour-à-tour à nous avec leur caractère propre et leur langage expressif, en des éditions pleines d'attraits artistiques, enrichies de commentaires aussi exacts que savants. En présence de cette résurrection des chefs-d'œuvre de notre littérature nationale, le goût public s'épure, et à défaut de créations contemporaines, va trouver des modèles dans ce fonds inépuisable des richesses de la France.

L'un des poètes de la Renaissance qui plaît le mieux aux amis de la nature, Claude Gauchet, vient d'avoir cette bonne fortune d'être publié avec un soin parfait quant au texte et une rare perfection quant à l'exécution typographique : son grand poëme, le *Plaisir des Champs*, revit pour nous sous le plus séduisant aspect. M. Ernest Jullien, l'auteur de l'*Histoire de la Chasse*, président de l'Académie de Reims en 1879, s'est consacré avec une patience et un zèle rares, au travail de restitution du poëme, aux recherches biographiques et géographiques de nature à éclaircir le récit ou la vie des personnages mis en scène; il a confié son édition à la maison Didot pour revêtir son œuvre de ce cachet de noble simplicité qui augmente le charme du lecteur. Soins vigilants, correction scrupuleuse, rien n'a été épargné pour donner à ces deux volumes une valeur durable, un intérêt sérieusement littéraire, et ce mérite intime qui fait mieux comprendre et goûter la poésie. A tous ces titres, la *Revue de Champagne*, qui s'intéresse naturellement aux travailleurs de province, ne peut manquer d'attirer l'attention de ses lecteurs sur cette magnifique publication : elle doit leur exposer brièvement ce qu'est l'édition en elle-même, ce qu'est le poëme en lui-même.

Digitized by Google

I

L'EDITION DE CLAUDE GAUCHET, *par M. Ernest Jullien.*

Au début du premier volume, une dédicace, datée de Saint-Thierry le 29 octobre 1878, associe M. Alfred Werlé à l'honneur de cette réédition d'un poète cher aux érudits par son style, non moins que curieux à consulter pour les chasseurs. Puis vient une large introduction qui expose l'origine et la famille de Gauchet [1], dépeint sa vie et ses divers séjours, résume le caractère de ses œuvres et le mérite de leurs éditions. Il y a dans ces quarante pages une étude biographique, un tableau littéraire et une notice géographique, travaux également précis, dûs aux documents originaux et à d'intéressantes visites sur les lieux. Aussi, comme tout y est vivant, clair, animé et instructif! Né vers 1540 à Dammartin (arrondissement de Meaux, Seine-et-Marne), Claude Gauchet eut une tante nourrice de Marguerite de Valois, la première femme de Henri IV ; cette circonstance nous le montre élevé dans cette cour des Valois, intelligente autant qu'amie des plaisirs ; formé aux lettres par Daurat, il devint aumônier de Charles IX, puis de Henri II, archidiacre de Bayeux et enfin chanoine de Senlis ; il mourut vers 1620 en possession d'une renommée littéraire. L'œuvre qui avait signalé Claude Gauchet dans la pléïade des poètes de la Renaissance, et fait sa réputation, c'est le *Plaisir des Champs*, imprimé en 1583 par Nicolas Chesneau, poëme dédié au célèbre Anne de de Joyeuse et lu avidement par toute l'élégante noblesse. L'auteur en l'écrivant répondait aux sentiment intime de son époque ; c'est un joyeux compagnon, ami de la nature, allant volontiers

« ...Vers les bois pour voir et pour apprendre,
« Et pour aussi tascher à quelque chose prendre. »

Qui ne se serait intéressé à ces épisodes de chasse décrits en style pittoresque, avec les détails du métier, en de vers inspirant et respirant le plaisir? Ces belles fêtes se donnent en la forêt de Retz, à la suite du mariage royal célébré à Mézières le 22 octobre 1570 ; un de leurs rendez-vous est le prieuré de *Beau-jour* :

« Basty dessus le bord de l'humide rivage
« De Marne, qui foisonne en riche pasturage.
« Le lieu (bien que petit) est basti proprement
« Dessus un tertre hault.....»

Quel était donc ce séjour favori, situé à trois lieues de Villers-Cotterets? Grâce à M. Jullien, il n'y a plus à s'y méprendre : le poète a donné ce nom charmant au prieuré bénédictin de N.-D. d'Autheuil-en-Valois, placé au milieu du plus ravissant pays de chasse qui se puisse rencontrer ; ce coin de terre préféré des élégants seigneurs du

1. Des recherches aux archives de l'état civil de Meaux, dans les registres de Dammartin, donnent cette orthographe au nom du poète, et non celle de *Gaucher* ou *Gauchier*, comme on l'écrit quelque fois.

Digitized by Google

temps de Gauchet conserve encore quelques traces de son ancienne destination. (Oise, arrondissement de Senlis, canton de Betz).

Le *Plaisir des Champs* fut de nouveau édité par son auteur en 1604 et dédié au duc de Montbazon, grand veneur de France. Il revit le jour deux siècles et demi après, quand M. Prosper Blanchemain fit paraitre chez Franck, en 1869, un volume in-12 contenant ces vieux chants dont les vers sont toujours jeunes dans leur vivante réalité. Depuis Gauchet, la vie sociale s'est transformée, la chasse a revêtu d'autres allures, mais le sentiment de la nature et les réalités de l'existence sont les mêmes que de son temps : un vrai poète écrit pour tous les âges. Outre son admirable impression, l'édition que donne M. Jullien a cet avantage sur celle de M. Blanchemain, de nous rendre le texte original de 1583; tandis que ce dernier avait arrangé le poëme en entremêlant le texte de 1583 à celui de 1604, la nouvelle publication restitue la version du poète, telle qu'il l'avait conçue dans son premier mouvement, en pleine maturité de son savoir et de son inspiration. M. Jullien n'omet pas pour cela les retouches opérées plus tard, mais il les offre en notes à titre de variantes ; il ajoute au grand poëme de 1583 deux œuvres parues en 1604, la *Chasse du Cerf* et le *Discours du Chasseur et du Citadin*.

Voilà les œuvres profanes de Claude Gauchet, les plus curieuses assurément, car on ne rééditera point le *Livre de l'Ecclésiastique*, mis par lui en stances françaises, ni ses *Cantiques spirituels* pleins d'allusions à la vie d'Henri IV. Les derniers jours du poète, passés dans le calme et le recueillement, ne pouvaient ressaisir la gaieté et la verve qui avaient inspiré son enfance : Gauchet restera l'un des plus vivants interprètes de la nature joyeuse et animée, l'un des écrivains, parfois trop libres, dont Rabelais a dit :

« Mieulx est de ris que de larmes escripre,
« Pour ce que rire est le propre de l'homme.»

En dehors de l'introduction, l'un des côtés caractéristiques de l'édition de M. Jullien, c'est l'annotation abondante du texte : au bas de chaque page des deux volumes se trouvent des explications, parfois de véritables dissertations sur le sens, l'origine et la portée des mots. L'analyse de ce travail est impossible ; il faut lire (t. I, p. 91) les notices sur Beau-Val et Saint-Sanson, (p. 260) sur l'arbalète, (p. 143) sur la paume, (p. 243) sur les lévriers d'estrique, (p. 231) sur l'épieu, et sur bien d'autres sujets de la vénerie ou de la vie rustique.

Les marges offrent des mentions correspondant au texte, en leur style original soigneusement revu. Chaque feuillet, chaque ligne a demandé un méticuleux travail de correction : aussi, M. Jullien tient-il en terminant à associer à sa tâche personnelle le mérite intrinsèque du typographe M. Georges Chamerot et celui du correcteur M. Joseph Boulmier, deux artistes dignement associés à la fortune des Didot. Tant de soins, tant de recherches et de persévérance nous ont valu ces deux volumes d'une splendeur et d'un prix malheureusement trop

Digitized by Google

élevés pour le commun des amateurs ; il faut souhaiter une nouvelle édition plus accessible, augmentée de la seule chose qui manque à la première : une table analytique des noms de lieux et de personnes.

II

Le Poème de Claude Gauchet.

On doit lire en leur style et tout au long les vieux poètes français, si l'on veut en apprécier la saveur et le charme : l'aperçu ou le plan de leurs œuvres n'offrira qu'un tableau décoloré. Claude Gauchet a divisé son poëme en quatre parties distinctes, selon les quatre parties de l'année, et dans toutes il distingue les genres de chasses qui y correspondent, en même temps qu'il peint l'aspect de la nature et les travaux champêtres propres à chacune d'elles. Ce cadre est harmonieux et vaste : il rappelle ces peintures décoratives des salons d'autrefois, qui offraient aux yeux des mondains les scènes variées de l'hiver et du printemps, de l'automne et de l'été. — En lisant le poète, on parcourt ce cercle de l'année, témoin de nos douleurs et de nos plaisirs, et associé par conséquent à tous les souvenirs de la vie.

Claude Gauchet débute par la plus douce des saisons, le printemps, et par la description du prieuré de Beau-jour (Auteuil-en-Valois) entouré de jardins fleuris et de vergers odorants. La chasse du renard, celles du blaireau et du lièvre au lévrier, la pescherie, la fête du village, forment une série de tableaux où se retrouvent peintes sur le vif les mœurs et les coutumes du XVIe siècle; le récit abonde en vives et naïves descriptions. — L'été amène les moissons, la chasse du lièvre à force, celles du loup, du cerf et du sanglier; on retrouve l'activité du travail :

« On void scier les bleds et faulcher les adveines
« . . . . . .
« Cependant des glanneurs la bande laronnesse
« Le talon du scieur importunément presse,
« Qui (s'ils le peuvent faire) empliront leurs deux bras
« D'une javelle ou deux et ne le diront pas. »

Avec l'automne reviennent les vendanges, la plus gaie des besognes de l'année, celle qui inspire au poète ce souhait :

« J'estime bien heureux celuy qui, sans danger,
« Aux vignes et aux champs peult le sien mesnager,
« Et qui loing du tumulte et debat populaire,
« Manie, non oiseux, doucement son affaire. »

Tandis que la récolte mûrit, le chasseur court sus aux sangliers :

« Pour avoir ravagé l'espoir des vignerons,
« Il nous les fault chasser. »

Les différents vols sont ensuite racontés tout au long : le vol pour rivière, le vol pour pie, le vol pour milan. Puis viennent les chasses

Digitized by Google

au loup sans chien à l'eau, le foliot, la pipée et le vol pour champs. — L'hiver, « ce grison sevère, » comme l'appelle Claude Gauchet, ne tient pas cependant le chasseur emprisonné ; au contraire, il parcourt nuit et jour soit la plaine, soit les glaces, soit la forêt dépouillée : le traineau, la chasse aux ramiers de jour, le vol avec des tiercelets, la tonnelle, la huée aux alouettes, la darue, la chasse aux furets, la chasse au héron, voilà autant d'exercices animés et pleins d'entrain qui transforment la morte saison en une joyeuse époque. La description d'une « chasse de loup faicte au bois de Rouvre soubs Dampmartin » termine la série des plaisir d'hiver et clotûre le poëme.

L'édition ajoute au *Plaisirs des Champs* deux œuvres de moindre dimension : la première « *La chasse du Cerf faicte en la forest de Halouse,* » la seconde, qui comporte cinquante pages, le *Discours du Chasseur et du Citadin, par lequel est disputé laquelle est la meilleure ou la vie des champs ou celle de la ville, et par lequel on pourra apprendre la condition du gentilhomme champestre et celle du païsant aisé.* Ce discours dialogué, répond parfaitement au titre : il offre le parallèle de la vie mondaine et de la vie active ; il peint au naturel les habitudes, les occupations, le logis, la fortune du gentilhomme campagnard ; il nous apprend les dictons, les maximes qui avaient cours alors, les recettes d'économie rurale, les sages conseils comme celui-ci :

« . . . . . Celuy qui ne faict cas
« De peu, tant peu que soit, ne s'enrichira pas. »

Enfin, le poète retrace l'existence des laboureurs, en des termes qui attestent sa connaissance intime de leur condition :

« Ils sont heureux, s'ils n'ont une indigence extresme. »

Les gens de guerre sont le fléau des campagnes, dans lesquelles la paix seule assure l'abondance et la prospérité : le ménage se suffit aisément avec les ressources qu'il entretient ; on se nourrit de choux, de lard, de cotelettes ; les fruits, les légumes, surtout les pois et les fèves, sont une grande part de l'alimentation :

» Faisans par ce moyen, fort legere despence,
« Et vivans toutesfois avecques suffisance. »

Les labeurs sont rudes à la moisson, mais le reste de l'année se passe sans grands risques ni soucis : l'hiver a ses longues veillées, l'été ses fêtes, fêtes religieuses et fêtes populaires :

« Les festes que l'on chomme, après avoir prié
« Le puissant Dieu, sans qui rien n'est approprié. »

Sans vouloir faire de Claude Gauchet un historien, on lira non sans profit ses tableaux pour connaître en détail les mœurs du XVIe siècle. S'il a peint nos pères sous des couleurs trop gaies, La Bruyère ne les a-t-il pas montrés sous un jour trop sombre? Le laboureur n'a connu jamais sur notre sol les bienfaits de l'âge d'or, mais il n'a pas subi,

Digitized by Google

d'une façon constante et générale, les excès de l'abaissement : du temps de Gauchet, comme aujourd'hui, où tant de progrès ont amélioré son sort :

« On le void travailler et jamais n'est lassé ;
« Et en tous ces travaux et peine journallière,
« Il y marche gayement sans reculer jamais. »

La lecture des poètes charme l'esprit, le rapproche de la nature, et souvent le rend meilleur. Souhaitons beaucoup de lecteurs au poète des travaux et des plaisirs champêtres : son œuvre, vieille de trois siècles, est si bien rajeunie qu'elle vivra longtemps encore.

Henri JADART.

* * *

L'ELECTION DE VITRY-LE-FRANÇOIS, manuscrit de M. de Vaverey, publié par la Société des sciences et arts de cette ville.

Les recherches locales ont pris de nos jours un grand développement, sous la vigoureuse et salutaire impulsion que donnent à ces travaux les académies provinciales. Autrefois, les chroniqueurs ne s'occupaient que des grands faits historiques intéressant la France entière, ou tout au moins l'une des provinces qui la composaient; aujourd'hui, chaque ville a son historien spécial, et bientôt chaque village aura le sien. Nous l'avons déjà dit ailleurs et nous voulons le répéter ici : on ne saurait trop encourager les travaux de ce genre; car, en nous faisant mieux connaître notre pays, ils nous apprennent à l'aimer et à nous y attacher davantage.

Au moyen-âge, il est vrai, les savants Bénédictins recueillaient soigneusement tous les faits civils, politiques, militaires ou religieux pour en transmettre le récit aux générations futures par la voie de leurs précieux manuscrits. Plus tard, ces patients et laborieux chercheurs trouvèrent d'autres imitateurs qui enrichirent également nos archives du récit des événements dont ils avaient été les témoins ; mais il était réservé à notre époque de mettre en lumière, par une publicité effective et sérieuse, tous ces documents inédits, restés jusque là à l'état de lettres mortes. C'est ainsi que la Société des sciences et arts de Vitry-le-François vient d'éditer un précieux manuscrit dont la Bibliothéque de cette ville possède l'exemplaire unique, et dont le titre original, détaillé ci-après, fait suffisamment connaître l'importance et l'objet : *L'Election de Vitry-le-François, divisée par paroisses, en ordre alphabétique, avec un état des feux qui les composent, les différentes impositions auxquelles leur situation les rend sujettes ; l'explication de la nature et des qualités du territoire, par rapport aux différents fruits qu'il produit ; le détail des habitants, soit pour leurs qualités personnelles, soit pour leurs facultez et leur commerce ; avec les noms des seigneurs, des décimateurs ; le juste produit de la dixme, sa quotité et l'état de produit des bénéfices qui sont enclos dans lesdites paroisses ; commencé en 1738 ; les*

Digitized by Google

CHRONIQUE

M. Alex. Bertrand a présenté, à l'une des dernières séances du Comité des Travaux historique, un rapport sur diverses communications relatives au département de la Marne : dans l'une, M. Morel, fait connaître la découverte à Kœury, près Sampigny-sur-Meuse, d'un squelette recouvert d'un tronc d'arbre creusé : ces ensevelissements sont très-rares et remontent à une époqne gauloise très-ancienne. Il signale aussi à Vadenay l'existence d'une excavation remplie de terre noire et de charbons mêlés de fragments de poterie grossière : deux de ces vases étaient munis d'anses, particularité rare, dit M. Bertrand, dans la céromique gauloise de la Marne : ils rappellent la céramique des dolmens et des habitations lacustres. Ces excavations sont évidemment des sousbassements de cavernes. — M. Nicaise a présenté une note sur « une coupe offrant les caractères de la céramique de l'époque de bronze trouvée à Châlons, lieu dit le *Salaye*. » Cette coupe de couleur brune, très-évasée (23c de diamètre en haut), est ornée à son bord supérieur d'une ornementation « de dents de loups. » M. Nicaise ajoute que « l'ornementation de cette coupe provenant d'une tombe à incinération apporte un nouvel élément de conviction en faveur de l'existence d'un âge de bronze dans la région de l'Est de la France. » Le savant conservateur du Musée de Saint-Germain ne partage nullement cette opinion. La dent de loup n'est nullement pour lui un type de *décoration métallique*. « Y voir, ajoute-t-il, un des signes caractéristiques de l'âge de bronze est, à nos yeux une erreur dangereuse. » D'ailleurs des vases tout-à-fait analogues ont été découverts au Mont-Beuvray, par M. Bulliot dans des substructions très-rapprochées de l'époque impériale. — M. de Baye, a récemment fouillé un nouveau cimetière mérovingien à Joches (canton de Montmort) : trente tombes ont fourni trente vases très-soignées, deux sont en verre : comme à Caranda il a également trouvé bon nombre de silex travaillés, ce qui inspire à M. de Baye les réflexions suivantes auxquelles M. Bertrand donne tout son assentiment : « Si nous exceptons trois silex qui portent des traces d'oxyde de fer et dont un présente des traces évidentes de percussion, tous les autres posent la question relative aux silex des sépultures mérovingiennes sous un aspect tout différent qu'à Caranda. Près de Joches se trouve la station néolithique si importante de Razet. Or la nature de la colline est crayeuse et exerce sur le silex un effet particulier produisant une patine spéciale. C'est précisément cette patine blanche spéciale qui distingue les silex trouvés dans les tombes mérovingiennes. Cette patine ne pouvant se produire dans les tombes et sans que les silex aient fait un long séjour à la surface du sol, il devient évident que les silex

Digitized by Google

apporter un élément de plus à la question tant controversée qui divise nos érudits, à savoir si les objets de bronze, trouvés sur le sol de l'ancienne Gaule, sont le produit de l'art indigène, ou simplement des importations italiennes, grecques ou orientales.

A ce point de vue la découverte de Courtisols est doublement intéressante, puisqu'elle permettra d'éclairer d'un jour nouveau le problème encore si obscur de nos origines nationales.

***

On vient de poser de très-beaux vitraux dans la chapelle récemment restaurée du Sacré-Cœur en la cathédrale de Reims. Ils sortent de la maison Didron, de Paris. Ces verrières sont au nombre de trois : L'une renferme l'image de scènes tirées de l'ancien Testament : Adam et Eve recevant la promesse d'un Rédempteur ; la Vierge portant l'Enfant-Jésus terrassant le serpent avec la hampe d'une croix ; Abel offrant des victimes au Seigneur ; Noë recevant la colombe dans l'Arche ; Abraham béni par Melchisedech ; Joseph sur un trône appelant ses frères ; Moïse et le serpent ; les Hébreux recevant la manne ; trois sybilles portant les instruments de la passion ; Ruth et Booz ; Nathan et David ; l'Agneau pascal. — Dans la seconde : S. Jean prêchant dans le désert ; la naissance du Christ ; SS. André, Paul, Pierre, Jean, Jacques le Mineur, Jacques le Majeur, Thomas, Philippe, Jude, Mathias, Barthélemy ; la multiplication des pains ; la guérison du paralytique ; la résurrection de Lazare ; l'enfant prodigue ; le bon Samaritain ; l'adultère pardonnée ; la Cène. — La troisième fenêtre présente les saints qui ont eu une dévotion marquée au Sacré-Cœur : SS. Etienne, Constantin et sainte Hélène ; saint Augustin, sainte Monique ; Urbain II, S. Bernard, S. François d'Assises, Ste Claire, S. Dominique, Ste Catherine de Sienne, S. Jean Chrysostôme, S. Antoine de Padoue, Ste Thérèse, S. Ignace, S. Vincent de Paul, S. François de Sales, l'apparition à Marguerite-Marie. Les verrières ont été données par M. et Mme Rœderer et par Mlle Gomet.

***

Le 24, a eu lieu la seconde journée des courses à Reims ; le temps était charmant ; l'hipppodrome est superbe ; les courses de chevaux et d'hommes ont été très réussies. Mais le public élégant ou du moins bourgeois de Reims faisait à peu près absolument défaut. C'est inouï de voir une ville de cent mille âmes montrer si peu d'entrain pour un genre de sport qui passionne toutes les villes en France.

***

On réédite, en ce moment-ci, dans la *Revue de Champagne et de Brie*, la *Décade historique du diocèse de Langres*. C'est un manus-

Digitized by Google

crit important ; il renferme des documents précieux sur la vieille cité de Langres et les petits peuples qui s'y rattachaient ; mais il est difficile à lire, et la seule copie qui se trouve à la *Bibliothèque nationale*, est pleine d'inexactitudes. M. H... s'est donné la mission de faire disparaître ces fautes et de mettre le manuscrit à la portée de tous les lecteurs. C'est une louable entreprise ; nous l'en félicitons. Et nous allons, nous aussi, profiter de l'occasion pour relever quelques erreurs qui se sont glissées dans le travail du P. Vignier.

1re ERREUR. — « Le pays Lassois ou Laussois estoit avant la juridiction ecclésiastique des appartenances des Ambarrois et il y pouvait faire un pays subalterne, comprenant oultre le doyenné de Chastillon et partie du baillage de la Montagne, quelques paroisses de celles qui sont présentement du doyenné de Molesme qui est sous l'archidiaconné du Tonnerrois. » (*Revue de Champ.*, septembre 1879. 3e liv., 4e an., p. 174).

Jamais le Laçois n'a fait partie des *Ambarres*. Il a toujours appartenu *au pays de la Montagne* (pagus de Montanà), ainsi appelé du grand nombre de ses montagnes [1].

Ce pays, du temps de Jules-César, était divisé en trois cantons : l'un d'eux dépendait de la cité de Langres (civitas Lingonensis) ; un autre de la cité d'Autun ou de Bibracte (Augustodunum), et le troisième, des peuples appelés *Mandubii* (Mandubiens), dont la fameuse Alise était la capitale. Le Laçois relevait de ce dernier canton qui eut successivement trois chefs-lieux : 1° Laonsuine : 2° Latiscon, d'où est venu *Latscum*, *Latsco*, *Laçois* ; 3° Châtillon [2].

Quand les Barbares envahirent l'Empire romain, la *Montagne* fit partie de l'ancien royaume de Bourgogne (Burgundi), duquel dépendaient aussi les villes de Langres, Sens et Troyes ; et ce royaume ayant été démembré par les enfants de Louis-le-Débonnaire en 842, *La Montagne* fut comprise dans la Basse-Bourgogne appelée le *Duché* qui fut uni au royaume de France et que Charles-le-Chauve eut en partage [3].

Alors, *La Montagne* fut divisée en trois comtés : 1° *La Montagne* proprement dite ou comté de Laçois (pagus Laticensis) ; 2° le comté de Duesmois (pagus Dusmensis) ; 3° le comté de Mesmont (pagus Mesmorensis) [4].

2e ERREUR. — « Le Barrois langrois est un archidiaconné fort grand ayant sous soy deux doyennés dont l'un qui est celui de *Bar-sur-*

* Nous accueillons avec le plus grand plaisir les rectifications de M. Chauvet. C'est un excellent travail qui complète utilement l'œuvre de don Vignier. (Note de la Réd.).

1. Delamotte. man. Bibl. de Châtillon. — Origine du comté de la Montagne, chap. V.

2. Delamotte. Ibid., chap. V, p. 6.

3. Delamotte. ibid., p. 6 et 7.

4. Delamotte. Ibid.

Digitized by Google

Aube faisait anciennement partie avec celui de *Bar-sur-Seine* des *Ambarrois*.....»

Jamais *Bar-sur-Seine* n'a fait partie des *Ambarres*. Il est vrai, des auteurs très-anciens mentionnent *deux Barrois*[1], et tout le monde convient que l'*un* est *Bar-sur-Aube*; mais Vignier, et tous ceux qui l'ont suivi, comme H. de Valois[2], d'Arbois de Jubainville[3], et en général, tous les écrivains contemporains, sont dans le faux quand ils prétendent que l'*autre* est *Bar-sur-Seine*. Les habitants de la ville d'*Arc-en-Barrois*, fondés sur une tradition constante, sont persuadés que c'est *Bar-le-Duc*, et que leur pays, dans le XIIIe siècle, a passé au comté de la Montagne, en vertu d'un échange entre le duc de Bourgogne et le comte de *Bar-le-Duc*. Les preuves de cet échange sont à la *Chambre des comptes* de Bar-le-Duc[4].

Cette partie du *Barrois* qui a été réunie au *pays de la Montagne* avait environ 7 lieues de long sur autant de large. Elle était située entre les villes de Langres, de Chaumont en Bassigny et Châtillon. Elle comprenait outre la ville et le marquisat d'Arc-en-Barrois, Latrecey, Aprey, Bricon, Buxiers, la partie de la terre de Choiseul qui est en Bourgogne, la Ferté-sur-Amance et ses dépendances, Chameroy, Cour-l'Evêque, Créancey, Giey-sur-Aujeon, Leflon, Montribourg, Vésure, Grancey, Pralay, Richebourg, Rochetaillée, Rouelle, Semoutier, Villey-sur-Saize, Tourelle-sur-Aujon, Creney-sur-Saize, Epilan, La Lusine, Marat, Mormant, Tarnac, le prieuré de Vauclerc, Valbruant, Ville-au-Bois et autres hameaux[5].

La ville et le marquisat d'Arc-en-Barrois et ses dépendances, ressortissent, du comté de la Montagne jusqu'en 1703; mais, à cette époque, ils en sont détachés pour former le duché-pairie de Châteauvillain, en faveur de M. le comte de Toulouse[6].

3e ERREUR. — « Le *doyenné* et *comté* de Bar-sur-Seine faisaient partie des anciens Ambarrois mentionnés dans Jules-César et dans Tite-Live. » (*Revue de Champ.*, ibid.).

Bar-sur-Seine, avant le XIIe siècle, a toujours fait partie du *pays de la Montagne* et du *comté du Laçois*; ce n'est qu'au XIIe siècle qu'il fut érigé en *comté* et en *doyenné*, ayant sous sa juridiction les pays d'alentour et toute la vallée de la Seine jusqu'à Mussy.

Pour la première partie de notre assertion, nous renvoyons aux *Anciens Pouillés* de M. Lalore (p. 21), et à un article de la *Revue de Champagne* intitulé *Comté et doyenné de Bar-sur-Seine*. (Décembre 1878, 3e année, p. 502).

1. *Utrosque Barrenses*. Prudent. Annal. Bertin, an 837. — *Ambo Barri*. Nithard, l. I, c. VI.
2. Notitia Galliarum, p. 75.
3. Note sur les deux Barrois.
4. Delamotte, pages 1, 2, 3.
5. Delamotte. Ibid., p. 1 et 3.
6. Delamotte. Ibid., p. 1 et 147.

Digitized by Google

La seconde partie est confirmée par un vieux manuscrit de l'abbaye de Pothières [1]. Il nous apprend qu'*avant* le XIIe siècle, le comté du Laçois était bien plus étendu qu'*après*, au nord, à l'*orient* et au *couchant* [2]. Au nombre des pays qui en faisaient partie, il cite *Bar-sur-Seine*, Viviers, Lantages, etc.[3] Il ajoute « qu'au XIIe siècle, le Tonnerrois s'agrandit aux dépens du Laçois et que le comté de *Bar-sur-Seine* fut formé du Tonnerrois [4]. » Enfin les religieux de Pothières nous disent, à l'occasion de plusieurs procès, « que Gérard de Roussillon, leur fondateur, leur avait donné la terre jusqu'au *ruisseau Augustine* qui dans le XIIe et le XIIIe siècle servait encore de limite entre le duché de Bourgogne et le comté de Champagne [5]. Et par *Augustine* on a mal à propos entendu la ville d'Autun (Augustodunum). Augustine est une vallée arrosée d'un ruisseau qui est entre Mussy et le prieuré de la Gloire-Dieu, et qu'on appelle plus communément le *Goulot*.

En 1189, continue le manuscrit de Pothières, il y eut un traité entre le duc de Bourgogne et l'abbé de Pothières. Ce traité est altéré de vétusté ; mais il en reste encore assez pour voir qu'il établit un *droit de parcours*. Il y fut convenu que si l'homme du duc se retirait dans une dépendance de Pothières pour y résider, il deviendrait par là même homme de l'abbé, et réciproquement. Le pont d'*Etrochez* est la limite entre les hommes du duc et ceux de l'abbé ; les hommes du duc sont *en deça* et ceux de l'abbé *au-delà*. Les hommes du duc ne pouvaient passer le pont sans cesser d'être ses sujets ; le duc ne pouvait même suivre son homme ni le réclamer au-delà du pont, et vice-versâ. C'*était la loi du parcours*. Il suit de là que le duc renonce à tout le territoire qui se trouve au-delà du pont d'*Etrochez*, et ne se réserve que les villages de Montliot, Etrochez et Cerilly qui sont en deca du pont [6].

Ce traité est éclairci par un autre de 1245.

Il paraît donc qu'en 1245 il y eut quelques difficultés entre le duc de Bourgogne et Hugues, évêque de Langres, au sujet des hommes qu'ils avaient chacun à Mussy, réputé être en Champagne. Ce différend s'arrangea à l'amiable. La distinction et le partage des hommes furent faits d'un commun accord, et de plus, le duc voulant témoigner à l'abbé de Pothières une marque de sa bienveillance, fit don à l'abbaye de sa portion de Mussy. Et pour ne point laisser planer de doute sur sa volonté et sur les libéralités des premiers fondateurs de l'abbaye, aussi ducs de Bourgone, il renonça expressément à toute autorité, à tout droit de justice sur les hommes de l'abbé qui seraient établis dans les

1. Cité par Delamotte, manus. Bibliot. de Châtillon, p. 148.
2. Delamotte. Ibid., p. 365 et 431.
3. Delamotte, ibid.
4. Delamotte, ibid.
5. Delamotre, ibid.
6. Delamotte, ibid.

Digitized by Google

lieux à prendre depuis *le pont d'Etrochez* jusqu'au ruisseau *Augustine*. Il céda tout le domaine, tout le territoire compris entre ces deux points : « *a Ponte praedicto usque ad dictum Rivulum* Il s'interdit même la faculté de pouvoir posséder des hommes entre ces deux confins. Enfin le duc ratifia les lettres de 1189, même celles qui permettaient à l'abbé de Pothières de construire des forteresses dans les lieux cédés : « *in locis suis vel villis suis ubicumque voluerit et placuerit.* » Le pont d'*Etrochez* fut fixé pour limite de la donation et de la renonciation. Le duché de Bourgogne finissait au pont d'Etrochez et le domaine de l'abbaye de Pothières s'étendait *depuis ce pont* jusqu'au *ruisseau Augustine*, où commençait le comté de Champagne. Pour qu'il n'y ait point de doute à cet égard, le duc se restreint aux villages de Montliot, Cerilly et Etrochez, et retient la garde des biens de l'abbaye de Pothières qui y étaient situés [1].

La charte de 1245 fut comme renouvelée et fortifiée par une autre du mois de septembre 1247. Cette dernière ne diffère de la précédente qu'en ce que le duc se réserve un homme appelé *Jaïr* et ses descendants, sur lequel le titre porte que le duc avait droit d'ancienneté [2].

En conséquence de ces traités, le duc abandonne les villages de Vix, Bouix, Pothières et son abbaye, Obtrée, Villers-Pâtras, Charrey, Noiron, Isle, Coméville, *Mussy* [3] et *Plaines* [4], qui tous se trouvent entre le pont d'*Etrochez* et le *ruisseau Augustine* [5].

Quoique Essoyes soit au-delà d'*Augustine*, qu'il ne fût pas compris dans ce que les ducs avaient cédé par les chartes de 1189 et de 1245, et qu'il fût conséquemment d'une aliénation antérieure, le duc de Bourgogne n'en voulut pas moins obliger le seigneur de Chappes à le reconnaître pour suzerain du bourg d'Essoyes. Mais ce seigneur se pourvut aux Grands-Jours de Champagne [6] et il fut enjoint par la Cour

1. Delamotte, man. de Pothières, ibid.
2. Delamotte, ibid.
3. Au XIIe siècle, Mussy appartenait à différents seigneurs, notamment à la maison de Châtillon. Dans la suite, les religieux de Pothières en ont eu la seigneurie avec l'évêque de Langres, jusqu'à ce qu'ils l'aient échangée avec ce que cet évêque possédait à Bouix. (Delamotte, chap. XVII. Alién.).
4. Au XIIe siècle, la seigneurie de Plaines appartenait à l'évêque de Langres et aux religieux de l'abbaye de Pothières. (Delamotte, ibid).
5. Malgré cela, Pothières, Courcelles et Vannerre, en deça de la Seine, et en dehors de la ligne du terrain qui fut accordé à l'abbaye de Pothières depuis le ruisseau d'*Augustine* jusqu'*au pont d'Etrochez* : Obtrée qui est une dépendance de Pothières, et tous les villages et territoires que contient cette vallée, n'en sont pas moins des *arrière-fiefs* du duché de Bourgogne, comme on peut le voir par l'extrait de tous les dénombrements fournis par les barons de Laignes, tant au bailliage de la Montagne qu'à la Chambre des comptes de Dijon. Et l'évêque de Langres ayant acquis en 1331 ce que le comte de Nevers possédait à Mussy et dépendances, ce prélat prit des lettres de ratification du duc de Bourgogne, du fief duquel relevaient les choses vendues. (Delamotte, ibid.).
6. Delamotte, ibid.

Digitized by Google

au bailli de Chaumont de garder de toute violence de la part du duc le seigneur de Chappes, au regard des choses qu'il avouait tenir de M. de Champagne. Ce jugement était sans doute fondé sur ce que les ducs avaient mis hors de leurs mains Essoyes et beaucoup d'autres pays situés tant aux environs que bien au-delà. Mais le droit du duc était fondé sur ce que son duché, par la loi expresse ou tacite des apanages, devait retourner à la couronne de France dans le même état qu'il en avait été distrait, ou du moins qu'il ne pouvait se démembrer sans en retenir la suzeraineté [1].

Tels sont les documents fournis par le manuscrit de Pothières, ils concordent parfaitement avec l'histoire. Et en effet, on lit dans dom Plancher [2] et Brussel [3] « que vers le milieu du XIIe siècle, les comtes de Champagne commencèrent à reculer les bornes de leur territoire. Par suite d'achats, de concessions que leur firent les ducs de Bourgogne, et en particulier Eudes III, gendre de Thibaut-le-Grand, en 1143 et 1189, ils prirent pied dans le Laçois et devinrent possesseurs de toutes les terres et seigneuries depuis Bar-sur-Seine jusqu'à Mussy et au-delà. »

Il est donc évident qu'au XIIe siècle, les bourgs de Plaines, Mussy, Gyé, Neuville, Courteron, etc., sont détachés *du Laçois* et du duché *de Bourgogne* pour relever *de la Champagne* et former un nouveau *comté* dont Bar-sur-Seine, ville populeuse et plus au centre, devient le chef-lieu.

Toutefois nous observerons que, nonobstant ces renonciations, les ducs de Bourgogne conservent encore ici et là quelques châteaux, quelques portions de territoire qu'ils cherchent même à agrandir; ils retiennent la suzeraineté et se font rendre *hommage* pour les fiefs cédés aux comtes de Champagne jusqu'en 1313, époque du mariage du fils de Philippe-le-Bel avec l'héritière de Bourgogne, d'où s'ensuivit, de plein droit, la réunion de ces pays à la couronne de France. On en a une preuve en 1143, où Eudes se fait rendre hommage, à *Augustine*, par Thibaut-le-Grand, son beau-père, pour les villes et comtés de Troyes, Saint-Florentin, la garde de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, et autres terres et seigneuries qu'il tenait en fief comme mouvantes du duché de Bourgogne [4].

Cet *hommage* fut réitéré en 1214. Eudes III reconnaît par des lettres du mois de septembre de la même année, qu'il ne pourra tirer aucun avantage pour l'avenir de ce qu'il vient de recevoir, en l'abbaye de *Fontenay*, où il était dangereusement malade, l'*hommage* de Thibaut, comte de Champagne, qui ne lui devait rendre qu'à *Augustine*.

1. Delamotte, ibid.
2. Tome I, p. 134.
3. Tome I, p. 344.
4. Brussel, ibid. — Dom Plancher, ibid. — Delamotte, chap. XVII. Alién.

Digitized by Google

En 1299, Robert, duc de Bourgogne, promet en mariage à sa fille Marguerite, à la condition qu'elle épousera le fils aîné de Philippe-le-Bel, la *terre de Gyé*, ainsi que les *fiefs et hommages* qu'il possède à *Vitry et à Essoyes*. Voici l'acte en latin, ainsi que nous l'avons trouvé dans Pérard :

« Robertus, dux Burgundiæ, notum facimus universis tam præsentibus quam futuris, quod inter excellentissimum Principem Dominum Philippum Dei gratiâ Franciæ Regem illustrissimum karissimum Dominum nostrum, ex unâ parte, et nos ex alterâ, initæ conventæ et bona fide firmatæ sunt conventiones quæ inferius subsequuntur; videlicet quod ipse Dominus noster Rex, pro parte sua, et nos pro parte nostra curabimus et faciemus quod Ludovicus ipsius Domini Regis primogenitus et Margarita filia nostra secundogenita statim cum ipsi ad annos nubiles pervenerint, obtento super hoc primitius assensu et dispensatione Sedis Apostolicæ, matrimonialiter simul copulentur. Nos verò convenimus et promisimus prædicto Domino nostro Regi pro dicto filio suo et ad opus ipsius, quod nos eidem filio suo dabimus in maritagium cum prædicta filia nostra..... *item terram quam habemus apud Giiacum* in quantum sufficere poterit ipsa terra. *Item feoda et homagia* illarum rerum quas dominus Campaniæ tenet à nobis, et *similiter feoda et homagia* illarum rerum quæ apud *Vitriacum et apud Essoy* tenentur à nobis.....» (Pérard. Recueil de plusieurs pièces..., p. 585. Bibliot. de Troyes).

Enfin, la même année, Robert, duc de Bourgogne, achète à Béatrix, dame de Coulans, la *terre de Courteron*, avec ce qui *lui restait de la terre de Gyé*. Le contrat de vente, dont l'original se trouve à la Chambre des comptes de Dijon, est transcrit par dom Plancher [1].

CHAUVET.

* * *

Nous recevons quelques courtes notes qui intéressent plusieurs localités de la Marne : L'auteur s'était proposé de visiter Montmort et Hautvillers ; chemin faisant il ne négligea pas ce qui était à voir :

« En quittant Châlons, je pris la route de Montmirail et arrivais à Thibie, village important et connu depuis les premiers temps de l'époque mérovingienne. J'y ai vu une église du XIIe siècle ; l'intérieur est assez ordinaire, mais il n'en est pas de même de la tour qui lui sert de clocher : elle est carrée et percée sur chaque face de deux croisées séparées par un faisceau de cinq colonnettes. Chaque croisée est formée de deux arcs surhaussés portant sur les tailloirs des chapiteaux ornés de têtes humaines d'une expression bizarre et séparés par une seule colonne. Ces deux arcs sont encadrés dans un cintre de plus grande dimension, au-dessus duquel règne un cordon de billettes sur trois rangs. La tour est recouverte d'un toit à batière et dans un parfait état de conservation. Plus loin on traverse à Chaintrix qui possé-

1. Dom Plancher. Histoire de Bourgogne, tome II, n° XCIX. Bibliothèque de Troyes, travée HH. 2-692.

Digitized by Google

dait jadis un riche prieuré dont il ne reste plus de vestiges et avant d'arriver à Congy où je devais établir mon quartier général, on passe au pied du Mont-Aimé qui figure bien souvent dans l'histoire : une ville y existait du temps de Saint-Alpin, évêque de Châlons (409-455); les Anglais s'en emparèrent au commencement du xve siècle, reprise en 1431, elle fut abandonnée peu-à-près et on acheva d'en faire disparaître les ruines qui servaient de refuge à des bandes de routiers (1443); on sait aussi qu'en 1815, le Mont-Aimé servit de centre d'opération à l'empereur de Russie. Le soir j'étais à Congy. Le château en est vaste et ancien et était jadis entouré de fossés et flanqué d'énormes tours défigurées aujourd'hui; il n'en reste plus rien pour l'archéologue, mais un fait intéressant s'y rattache : Henry IV s'y arrêta lors de son voyage à Epernay et y coucha dans une chambre où le propriétaire actuel, M. le baron de Chaubry, a eu le soin de placer une inscription pour en conserver le souvenir.

« J'avais hâte de voir Montmort, un des plus beaux des châteaux forts qui soient encore debout : c'est un massif carré flanqué de quatre grosses tours garnies de creneaux et recouvertes en pointe, presque tout en briques : le donjon est percé, à peu près également de quarante fenêtres à revêtements. Il est établi sur une terrasse carrée de 40 mètres de face et haut de vingt-cinq à trente mètres sur les flancs et du côté du village, car le côté opposé est de plein pied avec le parc; d'immenses fossés l'entourent, et le pont-levis est encore défendu par deux tourelles. Un énorme bastion carré défend la partie septentrionale et renferme un double escalier, l'un à rampe douce, voûté et pavé en briques sur champ, par lequel les chevaux pouvaient arriver à l'esplanade, et l'autre, à marches, fait dans l'intérieur de la spirale du premier. Le grand escalier du château, jusqu'au belvedère, appellé la Fileuse, compte cent trente-deux marches, de sorte que la hauteur totale de l'édifice est d'environ soixante mètres. L'intérieur n'est pas moins intéressant : le rez-de-chaussée est entièrement voûté; au premier étage sont les salons et une immense salle des gardes qui a été restaurée par notre habile peintre Ciceri. Je veux encore citer la cuisine où se trouve une immense cheminée soutenue par quatre piliers; une des dernières de ce genre, je crois, qui existent encore de nos jours.

« Pour faire l'histoire de Montmort il faudrait un volume; on en fait remonter l'origine aux premiers siècles de notre ère. Les fortifications datent du xiie siècle. Quand au donjon il fut construit pendant les guerres de religion vers 1577, par Jeanne de Hangest, femme de Claude Daguerre, baron de Vienne-le-Château. Après elle, le domaine passa aux familles de Créquy, de Bethune, et en 1700 à Pierre Raymond de Bréviandes et est possédé par son arrière petit-fils qui le conserve avec un soin et une intelligence que l'on ne saurait trop louer, car Montmort est un véritable joyau pour l'archéologue. Ce village possède également une église du xiiie siècle avec porche et

Digitized by Google

renfermant de très-beaux vitraux. Le chœur est percé de cinq fenêtres ogivales dont quatre ont des verrières en très-bon état et représentant celle du milieu, Notre Seigneur sur la croix ; la seconde, en commençant par la gauche, douze scènes de la vie de J.-C., entr'autres : la Résurrection de St-Lazare, la Pêche Miraculeuse, la Multiplication des Pains, J.-C. au Temple, le Paralytique guéri, la Descente de la Croix, l'Ensevelissement, etc., la troisième, huit Scènes de la Passion ; dans les compartiments du bas les armes de France et de Bretagne et au-dessus le donateur et la donatrice, leur écusson, d'argent à la croix de gueules, chargé de cinq coquilles d'or, au lambel de trois pendants d'azur ; enfin la quatrième représente l'Adoration des Mages, la Fuite en Egypte, la Vierge et Ste-Anne, l'Annonciation, etc. Toutes ces verrières ont des inscriptions qui expliquent ces diverses scènes. Dans la chapelle du transsept on voit encore quatre fenêtres garnies de vitraux moins curieux et surtout moins bien conservés : on y revoit les armes que je viens de décrire. Avant de sortir de l'église, je veux copier ici une inscription qui s'y trouve et produit à la première vue un singulier étonnement : « Cy gît le cœur de haute et puissante « dame Françoise de Nargonne, duchesse d'Angoulême, veuve de « Charles de Vallois, fils légitime du roi Charles IX, morte le 10 août « 1713, à 93 ans, veuve depuis 68 ans. » On conviendra qu'il est permis d'être surpris en voyant une belle-fille mourir cent trente-quatre ans après le père de son mari.

« Après Montmort, je visitai Etoges, qui renferme un vaste et magnifique château du XVIIe siècle ; le corps central du bâtiment est prolongé par deux ailes, flanqués de quatre tours rondes et baignés par des fossés remplis d'eau ; on arrive dans la cour qui s'étend entre les ailes par un pont-levis, et une vaste esplanade conduit à la grille de la cour extérieure. On voit à l'intérieur une galerie unique dans son genre : on y a peint, lors de la construction du château, tous les grands hommes connus, en les accolant deux à deux en parallèle avec des inscriptions explicatives et des dévises. Le haut de la salle et le plafond sont couverts par les généalogies des familles de Conflans, d'Anglure, de Bellay et de Savigny, qui se succédèrent par alliance dans la possession du comté d'Etoges, et une quantité prodigieuse de blasons accompagnent ces généalogies ou forment des colonnes pour séparer les médaillons. Ce beau monument est malheureusement menacé d'une prochaine démolition.

« En revenant je me suis arrêté à Hautvillers, près d'Epernay et où existait une riche abbaye de Bénédictins, bâtie par S. Nivard, vers 650 ; on voit encore quelques fragments d'un cloître bâti au XVIIe siècle : l'intérieur est dans un état assez médiocre ; l'on y remarque sept grands et beaux tableaux qui datent du commencement du siècle dernier et des stalles en bois remarquablement travaillées, de la même époque environ. Le portail est de beaucoup plus curieux ; il forme trois étages : au premier, une porte cintrée avec un cordon d'archivalte en tête de clous ; au second, une rosace à quatre feuilles et à

Digitized by Google

labes circulaires ; à droite et à gauche une ogive énergique avec un tour d'archivalte porté par des colonnes à chapiteaux romans ; au troisième étage enfin, un pignon percé d'une baie cintrée et sans moulure ; c'est à mon avis un beau specimen de l'architecture XIIe siècle. »

Nous ajouterons que des sept tableaux d'Hautvillers, quatre sont très-remarquables : représentant St-Pierre guérissant le Paralytique, St-Paul secouant les vipères dans le feu, St-Nivard considérant la place du monastère et St-Benoit s'entretenant avec Ste-Scholastique. Ces grandes toiles ont été peintes à Nancy par Claude Charles, directeur de l'académie ducal de peinture et peintre du duc Léopold ; placés à Hautvillers en 1715, ils coutèrent 720 livres. Les quatre autres tableaux, un peu plus anciens, sont consacrés deux à des scènes de la Passion, deux à des scènes de la vie de Sainte-Hélène.

* * *

Le dernier numéro de la *Revue des Sociétés savantes* contient plusieurs articles très-intéressants à noter au moins ici :

M. Nozot, de Sedan, a envoyé au Comité un certain nombre d'ordonnance des XVIe et XVIIe siècles émanant des souverains de Sedan et concernant l'administration et le palais de la principauté. L'une d'elles mérite d'êtrs signalé : Le 13 novembre 1652, Frédéric-Maurice de la Tour enjoignait à son Conseil souverain de prendre en son absence et en son nom la direction de toutes les affaires de ses Etats. Or, depuis le 5 septembre, le maréchal de Fabert avait pris possession de la principauté au nom du roi par suite de la cession exigée de Frédéric-Maurice pour prix de son pardon après avoir été arrêté pour participation à la conspiration de Cinq-Mars. Cet acte semble indiquer ou l'espoir de redevenir souverain un jour, ou le désir de donner une apparente satisfaction à des sujets peu satisfaits de leur annexion forcée.

* * *

Nous trouvons dans le *Moniteur universel* la note suivante sur les nouvelles fortifications de notre province :

« La ligne de ceinture des forts de Langres, dont les fortifications étaient jusqu'ici bornées au voisinage immédiat de la ville, s'étend maintenant sur un front de plus de 50 kilom. de développement.

Le camp retranché s'étend sur la rive droite de la Marne. On y construit les forts Saint-Menge (au sud-ouest de Langres), Dampierre, Plenoy et Cognelot, et un autre ouvrage est projeté à Montlandon. Sur la rive gauche, les fortifications paraissent ne pas dépasser, en somme, la ligne Bonelle-Buzon.

Pour le reste, il y a à mentionner la conservation de Vitry-le-François comme petite place commandant le passage du chemin de fer ; les premiers travaux d'agrandissement de Laon et La Fère, par l'érection d'un nouveau fort à chacune de ces places ; enfin, le com-

Digitized by Google

mencement des travaux de fortificaton de Reims. On construit. en outre, un fort au nord de cette dernière ville, à Brimont, qui en est distant de 9 kilomètres ; les ouvrages de Montbré au sud, et de Saint-Thierry au nord-ouest de la ville, sont fort avancés. Ceux de Berru et Nogent sont presque terminés. »

* * *

Nous devons reproduire un extrait du procès-verbal de la séance du conseil municipal de Reims du 20 août. Il témoigne, de la part de la municipalité rémoise, d'un mouvement auquel nous ne saurions trop applaudir :

« M. le maire expose que le Conseil avait, en 1874, inscrit à son budget une somme de 2,000 fr. pour la création d'une Société.

Le but de cette institution était de recueillir tous les documents de nature à intéresser l'histoire locale et particulièrement celle de l'art rémois.

Cette commission n'a, malheureusement, eu qu'une existence éphémère.

Nous avons repris son œuvre interrompue d'abord, en employant une partie des crédits qui étaient voté sans emploi, à l'acquisition de dessins très intéressants de M. Reimbeau sur la cathédrale de Reims et en chargeant un architecte archéologue d'un grand talent, M. Leblanc, de faire des études sur d'anciens monuments et habitations de notre ville.

Nous avons groupé, pour être mis sous vos yeux, les travaux de M. Leblan, qui ont porté successivement :

1° Sur la maison, aujourd'hui démolie, de M. Brion, au numéro 14 de la rue de l'Arbalète ;

2° Sur les anciens bâtiments du lycée, aujourd'hui disparus ;

3° Sur une des arcatures, actuellement modifiées, de l'hôtel de la Douane, à la place Royale ;

4° Sur l'ancienne habitation des dames d'Avenay, rue Sainte-Marguerite ;

5° Sur la maison de la rue de Mars, numéro 2;

6° Sur une autre maison, rue de Mars, numéro 4 ;

7° Sur la place Saint-Timothée ;

8° Sur l'ancienne halle de cette place ;

9° Sur l'entrée et les anciennes portes de la cour du Chapitre ;

10° Sur la maison d'un fabricant rémois, au XIVe siècle ;

11° Sur la maison de la rue des Anglais, numéro 18.

Enfin, les derniers travaux, et de beaucoup les plus importants exécutés par M. Leblan, sont une monographie de notre Hôtel-de-Ville.

Cette étude magistrale comporte neuf dessins, dont quelques-une de grande dimension.

Digitized by Google

C'est un travail honorable à la fois pour notre palais municipal et pour l'artiste qui l'a exécuté.

Sur ce dernier travail, M. Leblan a reçu seulement un à-compte de 400 fr., l'épuisement du crédit voté par le conseil ne nous permettant pas de lui verser davantage.

D'après l'estimation des hommes les plus compétents, tenant compte du talent de l'artiste et du temps qu'il y a dépensé et qui est de plus de six mois, la valeur de ces dessins peut être estimée à 1,500 fr., il resterait donc, de ce chef, 1,100 fr. à lui payer.

Il a entrepris actuellement la reproduction et l'étude de la plus ancienne et la plus curieuse des rues de Reims, la rue de Tambour, qui exigera un assez long travail, bien que moins importants que celui de l'Hôtel-de-Ville.

Nous vous proposons de voter, pour continuer à marcher dans cette voie de reconstitution des monuments et des habitations du passé, un crédit de 2,000 fr. dont la majeure partie sera employée à solder les travaux sur l'Hôtel-de-Ville, et dont le restant servira à rémunérer les travaux déjà commencés.

Le conseil vote le crédit demandé.

* * *

L'Académie de Reims a récemment annoncé un travail de M. l'abbé Genet, de Charleville; son frère, un champenois notable, dignement représentée aujourd'hui par l'arrière petit-fils de l'un d'eux, M. Lévesque de Champeaux, vicomte de Verneuil. Le rapporteur de l'Académie, M. Domaine, a brièvement relaté la vie de ce personnage, et nous sommes heureux de reproduire ce passage :

« Lévesque de Burigny naquit à Reims en 1692. Après avoir fait ses premières études à l'Université si florissante de cette ville, il se rendit à Paris, à l'âge de vingt-et-un ans, pour se livrer tout entier à son goût pour l'étude. Son frère, Lévesque de Pouilly, qui cultivait lui-même les belles-lettres avec ardeur, l'avait déjà précédé dans la capitale, et le mit en relation avec un grand nombre d'érudits et d'écrivains en renom. L'un de ces derniers, Saint-Hyacinthe, fondateur du journal l'*Europe savante*, l'attira en Hollande vers 1718. Il y consacra tout ce qu'il avait de temps libre à visiter les bibliothèques, et y composa son premier ouvrage, le *Traité sur l'autorité des Papes*. Son séjour dans ce pays et ses relations épistolaires avec lord Bollingbroke exercèrent sur ses opinions religieuses une influence que l'auteur du mémoire constate à regret, et dont on trouve des traces dans plusieurs de ses écrits, imbus des idées de rationalisme qui avaient cours alors.

A son retour de Hollande, il fut reçu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, et publia dans les mémoires de cette compagnie un grand nombre de dissertations sur les sujets les plus variés. Outre divers écrits, il a laissé les *Vies de Grotius et d'Erasme*,

Digitized by Google

et quelques autres ouvrages qui ont été, de la part de l'auteur du mémoire, l'objet d'études sérieuses et d'analyses étendues. Cette partie de son travail témoigne de connaissances variées, de recherches patientes et consciencieuses, enfin d'une intelligence apte à saisir et à s'assimiler toutes les choses de l'esprit; elle suffisait à elle seule à justifier les conclusions de la commission.

C'est aussi à Reims qu'est né Gérard Lévesque de Champeaux, et dans l'université de cette ville qu'il fit ses premières études. Il alla lui-même rejoindre à Paris ses deux frères Lévesque de Pouilly et Lévesque de Burigny. Tous trois vivaient en commun, et, dans le gouvernement de ce triumvirat, Lévesque de Champeaux obtint le département des relations extérieures, manifestant ainsi déjà ses dispositions pour les affaires et les négociations qui dévaient lui ouvrir bientôt la carrière diplomatique. Il s'y prépara par des études spéciales et de hautes protections qu'il sut habilement se ménager, et particulièrement celle du comte d'Argenson, ministre des affaires étrangères. Il fut successivement commissaire du commerce de France à Cadix, puis chargé d'affaires du roi, et bientôt son ambassadeur à Madrid. Mais ayant eu le malheur de tomber en disgrâce près de la cour d'Espagne, il dut rentrer en France. L'année suivante, il était nommé résident de France à Genève, et, après avoir occupé ce poste pendant onze années, il obtint, sur sa demande, le même poste à Hambourg, où il demeura jusqu'en 1758. Là se termina sa carrière diplomatique, à laquelle il avait consacré trente-deux années de sa vie. Elle ne fut marquée par aucun succès ni par aucun service signalé, et il y trouva, en somme, plus de mécomptes que de satisfaction.

A la différence de ses frères, Gérard de Champeaux n'a, sauf quelques lettres, laissé aucun écrit, moins sans doute faute de talent, car ses contemporains s'accordent à lui en reconnaître, que faute de temps. La partie littéraire fait donc défaut dans cette biographie, et l'auteur a dû se borner à des détails purement anecdotiques et diplomatiques, d'un caractère souvent assez vulgaire, qu'il aurait pu, suivant l'avis de la commission, abréger ou même supprimer entièrement.

C'est encore à Reims, berceau de toute la famille, que naquit Jean-Simon Lévesque de Pouilly, fils de Louis-Jean Lévesque de Pouilly dont la vie et les travaux ont été l'objet d'un mémoire couronné par l'Académie, en 1876. Privé de bonne heure de son père, il fut recueilli par son oncle Lévesque de Champeaux, alors résident de France à Hambourg.

Le goût des lettres était héréditaire dans cette famille ; le jeune Lévesque s'y adonna avec la même ardeur que son père et ses oncles, et, à l'âge de 23 ans, il composa une vie de Michel de l'Hopital, qui le classa de suite au rangs des écrivains distingués de cette époque et lui valut des lettres de felicitations de la part de ceux qui étaient alors les arbitres de l'opinion. La réputation que lui attira cet ouvrage contribua sans doute à lui ouvrir les portes de l'Académie, où il fut reçu en 1768, et dans laquelle il lut plus tard deux dissertations sur la

Digitized by Google

naissance et les progrès de la juridiction temporelle des Eglises depuis l'établissement de la monarchie en France jusqu'au commencement du XIVe siècle. On lui doit aussi une *Vie de Charles Bonnet*, naturaliste de Genève, et un ouvrage philosophique, la *Théorie de l'Imagination*, que lui avait suggéré la lecture de la *Théorie des sentiments agréables*, œuvre de son père.

Ce livre, d'un caractère psychologique, a fourni au biographe l'occasion de montrer une fois de plus son talent d'analyser et son aptitude à aborder et à exposer les sujets les plus variés : belle-lettres, histoire, sciences et jusqu'aux problèmes les plus abstraits de la métaphysique. »

* * *

Dans l'*Histoire de l'église Saint-Loup de Châlons*, que publie en ce moment notre collaborateur, M. Grignon, dans le *Journal de la Marne*, nous relevons le curieux fait suivant :

« On dit que dans le siècle dernier l'église possédait un orgue, que la fabrique vendit pour se procurer quelque argent dont elle avait besoin. Cet orgue, ajoute-t-on, est celui qui est maintenant placé dans l'église de Lépine.

Les comptes de la fabrique, antérieurs à 1792, ayant depuis longtemps disparu, il n'est pas facile de vérifier le fait avancé ; nous pouvons au contraire démontrer, à l'aide d'autres documents, que l'on ne doit attacher aucune créance à cet « on dit, » et que l'église Saint-Loup n'a possédé d'orgue que dans le siècle préseent.

Nous trouvons dans une déclaration des revenus et des charges de la fabrique, faite à l'Evêque en 1704, par maître Louis Brachet, curé de Saint-Loup, l'indication de toutes les dépenses habituelles qu'elle avait à supporter. Sur cet état figurent les gages du maître d'école, du choriste, des sonneurs, mais il n'est fait aucune mention du traitement d'un organiste.

On peut, il est vrai, objecter à ceci que, s'il n'existait point d'orgue en 1704, il pouvait en avoir été placé un depuis. — A cette objection nous répondrons :

Que la confrérie des vignerons, qui célébrait annuellement sa fête le 22 janvier, a des comptes en règle depuis l'an 1712 jusqu'en 1791, et que, pendant cette longue période, il n'est dit nulle part que la confrérie ait payé une somme quelconque à l'organiste pour le jour de la fête. — Les dépenses faites y sont bien détaillées : — on payait 2 livres 10 sols au curé, 22 sols au clerc et au choriste, aux sonneurs 22 sols, etc... Et s'il n'est pas question d'organiste, c'est qu'il n'y avait point d'orgue.

Il est certain que si l'église eût possédé un jeu d'orgues, les vignerons, formant une grande majorité dans la paroisse et une confrérie importante, eussent demandé qu'on le fît *sonner*, comme on disait autrefois, le jour solennel de la Saint-Vincent. — Toutes les corporations de la ville, les drapiers-chaussetiers, qui célébraient leur fête

Digitized by Google

au couvent des Augustins ; les merciers, qui célébraient la leur aux Dominicains, demandaient que l'orgue se fît entendre ce jour-là, ce qui est établi par leurs comptes, qui mentionnent le payement d'une rétribution à l'organiste.

Il est à croire que cette fable fut imaginée et mise en circulation en 1838 et 1839, époque à laquelle se dessina, dans le conseil de fabrique, l'intention de faire placer un orgue dans l'église. Les paroissiens n'approuvaient pas ce projet. — Ils étaient d'avis qu'un orgue était un meuble parasite dont l'entretien serait une lourde charge pour la paroisse, qu'au surplus leurs pères s'en étaient bien passés, puisqu'ils n'y en avait jamais eu à Saint-Loup.

Cet « on-dit, » aida certainement à vaincre certaines résistances, car l'instrument qui ne devait d'abord être qu'un orgue de chant « déposé provisoirement dans l'église, » se transforma bel et bien en un orgue de tribune définitif, qui, achevé vers la fin de septembre 1840, fut inauguré solennellement le 24 octobre suivant.

* * *

Dans ses séances des 5 et 12 mars dernier, la Société nationale des antiquaires de France a longuement discuté la question de la conservation de la galerie qui couronne la face septentrionale de la cathédrale de Reims. Après avoir entendu un rapport présenté par M. Guillaume, architecte du gouvernement, et les observations de M. Jules Quicherat, Léon Palustre, Egger, Corroyer et l'abbé Balestra, la Compagnie a décidé, à une grande majorité, qu'elle est *opposée en principe à toute restauration*, lorsque la solidité de l'édifice n'est pas menacée.

* * *

Travaux en cours d'exécution, de restauration et entretien de plusieurs monuments historiques de la Champagne et de la Brie en l'année 1879.

Aisne. — Ancienne cathédrale de Laon	100,000
— — Château de Coucy (gardien)	525
Ardennes. — Ancienne église abbatiale de Mouzon	40,000
Aube. — Eglise Saint-Urbain, à Troyes	80,000
— — Eglise de Lhuître	48,000
— — Eglise Saint-Pierre, à Bar-sur-Aube	3,958
(Cette dernière est une entreprise nouvelle).	
Haute-Marne. — Eglise de Blécourt	25,000
Yonne. — Vezelay (Rempart et ancienne église abbatiale)	2,150

* * *

L'abbaye de Beaulieu, située sur le territoire de Trannes, aux bords de la rivière d'Aube, canton de Vendeuvre, diocèse de Troyes, appartenait à l'ordre des Prémontrés ; elle avait été fondée à l'extrémité occidentale du comté de Brienne-le-Château par quelques prêtres dé-

Digitized by Google

sireux de vivre en communauté sous la règle de saint Augustin, vers le commencement du douzième siècle, époque où l'illustre Norbert, ami des comtes palatins de Champagne, s'occupait précisément de la réforme des Prémontrés. Les comtes de Brienne, religieux et chevaleresques vassaux des Thibaut-le-Grand et des Henri-le-Libéral, ne cessèrent de combler de leurs faveurs les moines de Beaulieu ; anssi ces derniers devinrent-ils d'opulents propriétaires ruraux, comme le prouve la pièce inédite suivante que nous avons trouvée :

« Nous possédons, dit le prieur Desmaisons, dans un titre de 1736, trois cent trente six arpents de terres labourables et quarante huit fauchées de prés au finage de Blignicourt, le tout affermé pour neuf ans à Pierre Lavigne, Louis Besançon, Claude Saupas et Pierre Dorez, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 9 janvier 1725 devant Me Hemard, notaire à Rosnay, pour la somme de six cent cinquante livres payables en deux termes : à la Saint-Martin et à Noël.

« Treize journaux de terres labourables au finage de Bossancourt, affermés pour neuf ans à Antoine Charles, habitant dudit lieu, par bail passé le 27 décembre 1727 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, pour la somme de treize livres dix sols payables à la Saint-Martin.

« Cent quatre vingt journaux de terres labourables, huit fauchées de prés et une maison sise au finage de Jessains, lieu dit la ferme des Bouley, affermés pour neuf ans à Louis Darnet par bail passé le 14 mai 1727 devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour en rendre annuellement la quantité de seize setiers de froment, mesure de Brienne, huit setiers d'avoine, huit livres de cire jaune et quarante livres en argent ; le froment se vend seize livres le setier et l'avoine quatre livres, suivant l'évaluation commune du pays ; total trois cent trente six livres.

« Soixante journaux de terres labourables et dix sept fauchées de prés au finage de Brevonne, de nouvelle acquisition, et dont les droits sont dus à Mgr le duc de Luxembourg, affermés pour neuf ans à Jean et Claude Beaufils, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 26 décembre 1728 devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour la somme de deux cents livres payables chaque année à la Saint-Martin.

« Trois journels de terres labourables au finage de Crépy, affermés pour neuf ans à Claude Parigot, laboureur au dit lieu, par bail passé, le 26 décembre 1728, devant Me Hardy, notaire à Dienville, pour sept boisseaux de froment mesure de Brienne, et autant d'avoine, payables par an à la Saint-Martin ; le dit froment se vend vingt sols le boisseau et l'avoine cinq sols ; total huit livres quinze sols.

« Trois cent cinquante jonrnels de mauvaises terres à seigle, dont la plupart ne sont point estimées, et trois fauchées de prés avec une maison et un accin, au finage de Braux-le-Comte, laissés au sieur Marc Antoine, chanoine de Bar-sur-Aube, pour en jouir sa vie durant, par acte passé le 9 janvier 1692 devant Me Hennequin, notaire à

Digitized by Google

Brienne, pour la redevance de cent quatre vingt dix livres par an, payables à la Saint-Martin.

« Vingt-sept journels de terres labourables au finage de Dienville, affermés à Louis Roussel, Nicolas Plumey et Jean Gosmand, laboureurs au dit lieu, pour six ans par bail passé le 9 février 1725 devant Me Delaistre, notaire à Dienville, pour la quantité de vingt boisseaux de froment, autant de méteil, mesure de Brienne, et quarante boisseaux d'avoine, payables à la Saint-Martin ; total quarante quatre livres. En outre, seize fauchées de prés situés au même finage et que la maison dépouille pour son usage ; elles peuvent produire par an douze voitures de foin extimées dix livres chacune ; total cent vingt livres.

« Quatre vingt dix journels de terres à orge et quatre fauchées de prés, partie au finage d'Yèvre, partie au finage de Braux-le-Comte, affermés pour neuf ans à Joachim Pron et à Louis Doré, laboureurs à Pars, pour moitié, et à Nicolas Denert, laboureur à Braux, pour l'autre moitié, par bail passé le 18 mars 1728 devant Me Hémard, notaire à Rosnay, pour deux cents boisseaux de seigle, mesure de Brienne, payables à la Nativité, et cent boisseaux d'avoine, même mesure, payables avec quarante livres en argent à la Saint-Martin ; le seigle se vend dix sols le boisseau, l'avoine cinq sols ; total cent soixante cinq livres.

« Trente cinq journels de terres labourables et quatre fauchées de prés au finage de Hancourt, affermés pour neuf ans à Antoine Balthasar, laboureur au dit lieu, par bail passé le 24 juin 1727 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour cent livres par an payables à la Saint-Martin.

« Quarante deux journels de terres labourables au finage de Jessains, affermés pour neuf ans à la veuve Bourgois, demeurant au dit lieu, par bail passé le 2 juin 1721 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour soixante huit boisseaux de méteil et autant d'avoine payables chaque année à la Saint-Martin ; le méteil au prix de quatorze sols, et l'avoine au prix de cinq sols le boisseau ; total soixante quatre livres douze sols.

« Treize journels de terres labourables et trois fauchées de prés au finage de Juvanzé, affermés pour neuf ans à Charles Gosmand et à Louis Lorgerat, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 20 février 1725 devant Me Delestre, notaire à Dienville, pour quarante deux livres payables chaque année à la Saint-Martin. En outre, quatre boisseaux de froment et autant d'avoine dus par la seigneurie et qu'on estime cinq livres. Dans le même finage, un petit bois dit les Courtgains contenant dix huit arpents de taillis dont l'on coupe tous les ans un arpent qui peut valoir trente livres, non compris trente arpents de broussailles dont on ne tire rien.

« Deux cent cinquante journels de terres labourables, la plupart en friches, et deux fauchées de prés avec une maison appelée la Fosse-

Digitized by Google

Marceline, au finage de Jessains, affermés pour neuf ans à Claude Verpy et à Claude Le Cerf par bail passé le 24 mars 1726 devant Me de La Salle, notaire à Unienville, pour la somme de cent cinquante livres. En outre vingt arpents de mauvais taillis situés au même finage, et non compris dans le bail ; on en coupe tous les ans un arpent qui peut valoir dix livres.

« Soixante journels de terres labourables et dix-huit fauchées de prés avec une maison et un accin au village de Lassicourt, nouvelle acquisition dont les amortissements et autres droits ont été payés, affermés pour neuf ans à Vincent Rompant par bail passé le 17 novembre 1727 devant Me Laurent, notaire à Brienne, pour la somme de deux cent quarante livres par an payables à la Saint-Martin.

« Quarante journels de terres labourables et douze fauchées de prés au finage de Sompsois et de Lignon, affermés pour neuf ans à Pierre Gautier, laboureur à Lignon, par bail passé le 27 octobre 1720 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, pour la somme de cent vingt livres payables à la Saint-Martin.

« Vingt huit journels de terres labourables au finage de la Rothière, affermés pour neuf ans à Claude Pernet et à Jérôme Daine, laboureurs au dit lieu, par bail passé le 26 avril 1724 devant Me Charbonnier, notaire à la Rothière, pour quarante quatre boisseaux de méteil, et autant d'avoine, mesure de Brienne ; total quarante et une livres seize sols.

« Trente six journels de terres labourables et quatre fauchées de prés au finage de Thil, affermés pour neuf ans à Jacques Chrétiennot, laboureur au dit lieu, par bail passé le 24 avril 1728 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, pour la somme de soixante seize livres payables à la Saint-Martin.

« Vingt sept journels de terres labourables au finage de Trannes, affermés pour neuf ans à François de La Salle, laboureur au dit lieu, par bail passé le 29 décembre 1727 devant Me Renaudot, notaire à Bar-sur-Aube, moyennant vingt boisseaux de froment, vingt boisseaux de méteil et quarante boisseaux d'avoine ; total quarante quatre livres payables par an à la Saint-Martin.

« Trente livres de rente au principal de quinze cents livres sur les tailles de la généralité de Champagne, élection de Troyes, suivant la quittance-finance du Trésor royal en date du 31 mars 1723, payables au premier janvier. Six livres dix sols de rente au principal de cent trente livres remboursables à volonté sur Pierre Engenard et sa femme demeurant à Vauchonvilliers, suivant le contrat passé le 14 juin 1704 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables à la Saint-Jean. Neuf livres de rente au principal de cent quatre-vingt dix livres remboursables à volonté, suivant le contrat passé le 4 décembre 1671 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à la Saint-Martin. Dix sols de cense perpétuelle sur une maison sise à Trannes, occupée par Nicolas Laurent et ses consors, en vertu d'un titre du 10 octobre 1241.

Digitized by Google

Sept livres de rente au principal de cent quarante livres remboursables à volonté sur Didier Blondeau, habitant de Trannes, par contrat passé le 27 avril 1721 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables le 20 du même mois. Cinq livres de rente au principal de cent livres remboursables à volonté sur Etienne Joffrin, demeurant à Jessains, suivant le contrat passé devant Me Mariette, notaire à Dienville, payables à la Saint-Martin. Huit livres de rente au principal de cent soixante livres remboursables à volonté sur Pierre Loré, habitant de Jessains, suivant le contrat passé le 15 fevrier 1652 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à Noël. Huit livres dix sols de rente au principal de cent soixante cinq livres remboursables en trois paiements sur Antoine Gosmand, de Jessains, suivant le contrat passé le 9 décembre 1720 devant Me de Vaucelle, notaire à Dienville, payables le dit jour. Douze livres de rente de cense perpétuelle sur une maison sise au village de Donnement, vendue à Jean Delaine, y demeurant, par contrat passé le 19 fevrier 1671 devant Me Bridon, notaire à Trannes, payables à la Saint-Remi. Quarante livres de rente dues par Martin et Claude Duprez de Brevonne pour deux maisons sises au dit lieu, suivant bail amphythéotique du 15 mars 1714, non valeur, attendu la banqueroute et la destruction de ces maisons par l'un de ces deux débiteurs banni du royaume par justice.

« Quatre hommes de vignes, au finage de Bossancourt, que la maison fait valoir par ses mains et qui peut produire par an deux muids de vin, mesure de Bar-sur-Aube, à vingt livres le muid, total quarante livres.

« Plusieurs pièces de mauvaises vignes situées au terroir de Jessains, contenant trents six hommes que la maison fait valoir et qui peuvent produire dix muids ; à douze livres par muid, total cent vingt livres.

« Une pièce de vigne de nouvelle acquisition, sise en la contrée dite Montdefloy, paroisse de Saint-Leger-sous-Brienne, contenant vingt denrées que la maison fait valoir et pouvant produire huit muids de vin par an ; à douze livres le muid, total quatre-vingt seize livres. »

Il est vrai que, de tous ces revenus, il faut déduire plusieurs charges relatives à l'entretien de l'abbaye, aux gages des domestiques, aux frais d'exploitation des terres ; mais ces charges elles-mêmes démontrent qu'une certaine opulence leur avait été acquise par les libéralités des comtes de Brienne, leurs puissants protecteurs.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Notre collaborateur M. Jadart continue dans la *Semaine religieuse* de Reims ses études sur les églises du diocèse de Reims. La dernière qu'il décrit est celle de Thugny (Ardennes), bel édifice du xve siècle. Une inscription indique que le reste a été terminé en 1555 par Jehan Godart, maçon à Thugny.

Digitized by Google

*
* *

L'Académie de Reims met au concours de 1880 les sujets historiques suivants : Histoire du Chapitre Notre-Dame jusqu'à la Révolution. — Statistique des principaux édifices de Reims. — Et pour 1881 : Histoire du collége des Bons-Enfants de Reims ; — Étude historique et littéraire sur les mémoires de Joinville. De plus l'Académie chaque année décerne un prix à la monographie d'une commune importante du diocèse ancien ou nouveau, et à la description des monuments d'un des cantons de l'arrondissement.

*
* *

On peut dire que les fêtes ne chôment pas dans le département de la Marne ! Nous avons vu en septembre la fête du comice à Reims, à Châtillon, celle du comice à Sezanne, celle du comice central, le 21, à Châlons, celle-ci très-brillante et très-réussie. Il y a eu une fête très-intéressante dite de Notre-Dame-de-l'Usine à l'église Saint-Remy de Reims, fête toute religieuse et où assistait un nombre considérable d'ouvriers. Il y a eu la fête communale d'Epernay toujours très brillante, le 3 septembre. Le 21 encore le grand concours orphéonique de Fismes avec des véritables cascades d'harmonies. Enfin la ville de Reims a organisé cette année des fêtes par quartier qui amènent une grande animation. Qu'on dise ensuite qu'on ne s'amuse pas. Rome ferait triste figure avec son « *panem et circenses*, » en présence du mouvement dans lequel nos Champenois sont lancés.

*
* *

Un jeune champenois, des plus distingués, M. Louis-Achille Wallon, né à Vert-la-Gravelle, ingénieur des mines, bien connu pour ses exploration dans la partie jusque là inconnue des Européens, de l'île de Sumatra, vient, par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, d'être chargé d'une mission à l'effet d'étudier différentes parties de la Malaise, au point de vue scientifique et industriel.

M. Wallon partira incessamment ; il sera accompagné, dans son nouveau et lointain voyage, par un de ses amis d'enfance, M. Guillaume, naturaliste d'avenir, originaire de Vertus.

*
* *

Un *Journal Amusant* vient d'être créé à Reims, Souhaitons-lui la bienvenue. Il paraît chaque semaine, par numéro de 8 pages in-folio, avec de très drolatiques caricatures. Il annonce une série de champenois célèbres. Nos vœux de bon succès à M. Jonchères.

*
* *

M. Barbat de Bégnicourt, vient de publier dans la *Champagne* une très curieuse étude intitulée : *Un Salon à Reims en 1832* ; il s'agit du salon de Mme Andrieux, sa grand'mère. Ce travail est intéressant, piquant souvent, et présente un tableau vivant d'une société déjà bien loin de nous.

Digitized by Google

* * *

M. Ed. de Barthélemy vient de publier dans les *Mémoires de l'Académie de Reims* deux cartulaires également curieux : celui de l'abbaye royale de Signy (Ardennes), abrégé rédigé au siècle dernier, conservé à la Bibliothèque nationale d'après le gros cartulaire des archives des Ardennes copié en 1652 sur l'original et formant 1000 feuillets in-folio ; — et celui, absolument inédit et retrouvé par lui aux archives de la Marne, du prieuré Saint-Oride de Senuc (Ardennes). Ce document présente le plus grand intérêt. Ces cartulaires ont été tirés à petit nombre. (In-8°. Paris, Menu).

* * *

Mentionnons aussi du même auteur le *Cartulaire de l'église de Sainte-Menéhould* (in-8°, Paris, Champion et Menu), document découvert également dans les archives de la Marne par M. de Barthélemy et qui fournit de curieux détails sur les familles de ce pays, dont les principaux membres tenaient naturellement à avoir leurs services et obits à Sainte-Menéhould.

* * *

Nous devons à M. Jadart une brochure sur l'*Eglise et le prieuré de Novy* (Ardennes) au point de vue archéologique et artistique. Nous n'avons plus à faire l'éloge des travaux de notre savant collaborateur. M. Jadart est heureux de constater que l'église a été réparée grâce à la sollicitude dévouée des habitants hors de proportion avec les ressources d'une commune rurale.

* * *

M. le comte de Gourcy vient de publier dans la *France illustrée* une très-belle gravure représentant la nouvelle église de Saint-Memmie, à Châlons.

* * *

Le Conseil général de la Marne a accordé encore cette année, sur le rapport du comte de Barthélemy, un nouveau crédit de 500 francs pour la continuation des travaux de restauration de la belle église d'Orbais. Mais le Conseil a cru devoir réduire de 400 fr. la subvention départementale accordée à la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne et de 200 fr. celle de 1,200 fr. donnée à l'Académie de Reims. Ces deux compagnies méritaient plus de faveur, précisement au moment où elles se sont distinguées par de remarquables travaux. MM. de Barthélemy et Desrousseaux ont vainement défendu leur cause.

Le Secrétaire Gerant,

LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

LES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE
CHARLEVILLE

Dans le tome V du Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, publié par les soins du ministère de l'Instruction publique, nous trouvons les catalogues des manuscrits conservés dans deux dépôts qui intéressent directement notre province, Verdun et Charleville. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que de cette dernière bibliothèque.

Ce dépôt contient 305 manuscrits formant un total de 391 volumes, provenant des diverses abbayes de la région, notamment de celle de Signy qui y entre pour un tiers et dont la bibliothèque était particulièrement importante, comme nos lecteurs ont put en juger par le récit de dom Guitton. Après Signy, Belval, de l'ordre de Prémontré, fournit le plus large contingent ; puis il faut citer les chartreux de Mont-Dieu ; après cela on trouve quelques ouvrages provenant des capucins de Charleville, de la collégiale Saint-Pierre de Mézières, etc. Plusieurs manuscrits en ont été récemment retirés, pour être très-judieusement placés aux archives départementales : entr'autres les deux cartulaires de Signy, l'un du XIIIe siècle, l'autre du XVIIIe, celui de Saint-Pierre de Mézières (XIIIe siècle), les registres capitulaires de cette collégiale, etc.

Nous allons indiquer les manuscrits les plus intéressants de la bibliothèque de Charleville :

Rupertus de divinis officiis (Belval), exécuté, d'après une pièce de vers latins placée à la fin, en 1157.

Liber evangeliorum (Belval) du XIIe siècle.

Recueil contenant l'éloge de la charité par saint Augustin, son épître sur les morts à S. Paul de Noles, son traité sur la foi (Belval), du XIe siècle.

Le manuscrit coté 25, contenant la somme de Raimond (Belval), XIVe siècle, renferme une note très-curieuse sur les livres acquis pour cette bibliothèque par les soins de l'abbé Baudoin : elle comprend vingt volumes.

Digitized by Google

Une bible (Belval) du XIIIe siècle avec miniatures dans les initiales.

Un rituel à l'usage de Prémontré (Belval), exécuté, d'après une note contemporaine, en 1232, par le frère Etienne de ce monastère.

Un volume du XIVe siècle, contenant la chronique des prieurs de la grande Chartreuse, l'histoire de la fondation de la Chartreuse du Mont-Dieu, etc.

L'itinéraire de la vie éternelle (Mont-Dieu), XIVe siècle, à la fin duquel on trouve ces vers assez bizarres :

Ordo tres episcopos dat Carthusi
Primus Antelmus est presul Belic
Medius episcopus est Lincolni
Ultimus est Stephanus pontifex Di
Horum vitas transtulit Mediolan.
} ensis.

« Ars Prisciani grammatica » (Signy), XIIe siècle.

Une autre Bible en deux volumes in-folio, provenant de Belval, XIIe siècle, très-belle exécution à deux colonnes, avec grandes lettres peintes dans le style romain et titres à encre de diverses couleurs.

Recueil composé des vers d'Avitus, des centons de Proba Falconia, de l'églogue de Theodolus, le « libellus gestorum viæ nostri temporis Hierosolimitanæ » (XIIe siècle). Ce manuscrit tracé à la pointe, longues lignes, les initiales de chaque vers peintes en cinabre, ainsi que les rubriques, est un des plus précieux de la bibliothèque de Charleville.

Dans un recueil du XIVe siècle contenant le colloque de saint Ambroise avec Notre-Seigneur et l'horloge de sagesse, se trouve sur la première garde, en écriture de la même époque la mention du don fait à la Chartreuse du Mont-Dieu par Jean *de Salicibus*, seigneur de Cernon, inhumé dans ce monastère où il avait fait exécuter trois statues de la Vierge en pierre, de S. Jean-Baptiste et de S. Jean-l'Evangéliste. Cette note constate que pendant de longues années Jean de Saux porta sur lui une croix de fer avec trois clefs de façon qu'elle entrassent dans sa chair chaque fois qu'il se frappait la poitrine : elle raconte qu'au moment de rendre le dernier soupir, il vit un ange tenant un crucifix entouré de flammes. Son don consistait en des héritages valant douze francs le revenu ; une somme de cent francs et un livre de la morale de S. Grégoire.

Un recueil de vie de saints (Signy), du XIIe siècle avec gran-

Digitized by Google

des lettres en miniature, commençant par le curieux récit de la conversion d'un mauvais prêtre de la province de Flandre.

Les Heures de psaumes, XIIe siècle. — Plusieurs recueils de diverses œuvres religieuses, provenant de l'abbaye de Signy, datant de la même période, sous les numéros 158-165 du catalogue.

Un commentaire de la règle bénédictine, XIIIe siècle.

Les lettres de S. Bernard (Signy) XIIIe siècle.

Les épîtres de S. Jérôme, en trois tomes (Signy) XIIe siècle.

Les sermons de S. Bernard (Signy) en deux vol., XIIIe siècle.

Une collection vraiment magnifique des œuvres de saint Bernard, en 18 volumes (Signy), XIIe siècle. Le tome V a malheureusement disparu.

Les œuvres d'Origène en 6 v., exécutées à Signy, XIIe siècle.

Plusieurs recueils de vies de saints (Mont-Dieu), XIIIe siècle.

La chronique française de choses advenues depuis le commencement du monde jusqu'à la naissance de Jésus-Christ, par Jean de Courcy, XIVe siècle.

Le sermon de Pierre Chrysologe, archevêque de Ravenne, avec la préface de Félix, archevêque de la même ville, superbe exemplaire exécuté à Signy, XIIe siècle.

« Petris Rigæ aurora, » origine du monde, manuscrit sur papier parchemin, composé par Pierre Rigot, chanoine de Reims, est daté de 1339.

L'exposition des psaumes de S. Hilaire, XIIe siècle, avec le titre tracé et orné par lignes alternées vertes et rouges.

Les homélies d'Origène en deux tomes (Belval), XIIe siècle.

Les épitres de S. Augustin en deux tomes (Belval). XIIe sièc.

Le traité du même sur l'évangile de saint Jean en deux tomes (Belval). Une note finale indique que ce manuscrit fut exécuté en 1147.

Plusieurs traités du même, provenant de Belval, tous du XIIe siècle, numéros 245-251. L'un d'eux daté de l'année 1157 également, par l'ordre de Thierry, abbé.

Le livre des étymologies d'Isidore (Belval), superbe manuscrit du XIIe siècle.

Nous le répétons, nous n'avons indiqué que les principaux manuscrits de la Bibliothèque de Charleville. Nous ajouterons seulement que parmi ceux que nous passons sous silence, un grand nombre, du XIIe siècle, seraient dignes de figurer dans les plus riches dépôts. B.

Digitized by Google

LA

RELIQUE DE SAINT ÉTIENNE

APPORTÉE DE CONSTANTINOPLE A CHALONS-SUR-MARNE EN 1205 PAR NIVELON DE CHÉRIZY, ÉVÊQUE DE SOISSONS, A LA SUITE DE LA IVe CROISADE

VI

Cette station de Nivelon de Chérizy dans la cité châlonnaise n'avait pas été prévue dans son itinéraire dont le point final était sa ville épiscopale. Le grand accueil fait à l'illustre croisé par Hugues, doyen du chapître, et par le chapitre tout entier, en fut le motif. La charte du moins nous le donne à entendre.

Nivelon, il faut l'avouer, sut admirablement reconnaître la pieuse courtoisie du chapitre, qui, grâce aux nombreux Champenois, clercs et chevaliers, déjà de retour de Constantinople, ne devait pas ignorer le rôle immense dont le prélat n'avait cessé de se trouver investi depuis le commencement de la croisade. Ce fut, en effet, pour donner aux chanoines de la cathédrale, — la charte est formelle à ce sujet, — le plus grand témoignage possible de sa gratitude pour l'accueil dont il était l'objet, qu'ouvrant le trésor destiné par lui en grande partie à son diocèse, il y choisit le Cubitus du glorieux patron de leur église, « qu'il avait reçu, dit-il, avec vénération et dévotion, et qu'il avait conservé précieusement. »

La reconnaissance d'ailleurs est une des grandes vertus de Nivelon. C'est ce noble sentiment qui respire, non moins que dans notre charte, à tous les mots de la belle lettre qu'il adresse de Constantinople à son chapitre et où il se déclare le premier obligé de son propre diocèse [1].

* Voir page 231, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

1. « Je reconnais, dit Nivelon, dans cette lettre, que tout ce que j'ai dé« pensé en ces régions éloignées, ne vient point de mes parents ni de mon « patrimoine, mais de celui du Crucifix et de l'Eglise de Soissons, qui m'a, « pour ainsi dire, reçu dès le berceau, m'a formé le corps et l'esprit durant « ma jeunesse et m'a élevé jusqu'au point où vous me voyez. C'est pourquoi « j'ai résolu de ne point laisser à mes parents tous les biens que j'ai acquis « en ces pays (il s'agit notamment des reliques dont il va devenir le pos« sesseur officiel), lesquels sont sans doute forts grands, si l'on me fait jus« tice (allusion au prochain partage des *reliques* et du *mobilier ecclésiasti« que*). Je me propose de les léguer à la Mère-Eglise de Soissons à qui je « dois tout ce que je suis. » Lettre de Nivelon au chapitre de Soissons. — Dormay, *Hist. de Soiss.*, II, 158 et suiv.

Digitized by Google

Nous appelons d'une manière particulière l'attention du lecteur sur les deux mots dont Nivelon va se servir dans sa charte de légitimation pour certifier devant le chapitre de Châlons de l'authenticité de la « grande relique » dont il le fait dépositaire.

On dirait que « le grand distributeur des reliques constantinopolitaines en Occident » a voulu donner tort d'avance à la critique peu réfléchie d'un très-savant historien qui, selon nous, ne s'est pas assez rendu compte des soins minutieux que l'on mit, durant tout le temps de la translation des dépouilles bizantines dirigées vers les sanctuaires de l'Europe occidentale, à en authentiquer, comme nous le verrons plus loin, les « envois officiels » et les « apports privés [1]. »

« Voulant, d'une part, dit le prélat, donner une marque de « notre reconnaissance au chapitre de Châlons et à Hugues, « son doyen, de l'accueil qu'ils nous ont fait à notre passage « dans cette ville ; considérant, d'une autre part, que saint « Etienne est le patron de leur église cathédrale, nous avons « donné à cette église un Cubitus du glorieux premier martyr, « que nous savions pertinemment avoir été pris du corps de ce « saint, ce dont on avait pu juger (à Constantinople) d'après « le témoignage des Grecs et de l'inscription : *ex testimonio « Græcorum et litterarum.* »

Nous sommes donc en présence d'un double témoignage d'authenticité : 1° le témoignage des Grecs, c'est-à-dire des moines grecs, possesseurs de la relique jusqu'au pillage de la ville impériale ; 2° le témoignage des *litteræ*, c'est-à-dire de l'inscription grecque qui devait se lire sur le reliquaire, — que ce reliquaire ait été une châsse consacrée, dans un sanctuaire de Constantirople, à plusieurs reliques du protomartyr, ou une châsse spéciale ne contenant que notre Cubitus, renfermé dans le « vase de cristal » mentionné par Nivelon.

Or la copie de notre charte, dans la *Gallia christiana* [2], porte *Latinorum* au lieu de *litterarum* qu'on lit dans l'original.

Cette variante, *Latinorum*, offrant un sens si différent de celui du texte original que nous avions pu enfin nous procurer, nous avait naturellement frappé. C'est la première fois, croyons-

1. L'historien en question est M. Henri Martin. Voir son *Hist. de Soiss.*, p. 76. — L'auteur pense que la « prodigalité » avec laquelle Nivelon « distribuait » des reliques, à son retour de Byzance, « aurait paru suspecte dans un siècle moins dévot. »

2. T, X, col. 129.

Digitized by Google

nous, que cette différence aura été signalée. Nous nous sommes reporté, en premier lieu, à l'*Inventaire* dont l'évêché de Châlons possède un exemplaire [1]. Nous avons trouvé là un commencement de lumière, l'*Inventaire* traduisant l'*ex testimonio Græcorum et litterarum* de la charte originale par la phrase : « Suivant le témoignage des chrétiens grecs et des *gens lettrés*. » Cette dernière expression montre qu'on avait lu le mot *litterarum* du texte authentique, mais, toutefois, sans en comprendre le sens [2]. C'était M. le comte Riant qui devait nous faire connaître toute l'importance du mot *litterarum* pris au sens des authentiques de reliques du genre de notre charte. — « Les « variantes que vous me signalez dans la charte originale de « Nivelon, comparée à la copie donnée par la *Gallia christiana*, nous écrivait le futur auteur des *Exuviæ*, sont « très-importantes, celle surtout qui concerne l'*ex testimonio* « *Græcorum et litterarum*. Cette formule doit se traduire par : « d'après le témoignage des Grecs et des inscriptions. Ce « témoignage épigraphique se voit souvent invoqué ailleurs [3]. »

Il faut dire, cependant, que la formule : « par le témoignage des *Latins* et des *Grecs* anciens » se rencontre aussi dans quelques chartes, par exemple dans celle que donne Du Cange, où nous trouvons : « Et por ce que nous creons que ce soit « voir, par le tesmoignage des *Latins*, qui en l'yglise ont esté « et sont, et des *Grecs* anciens, nos li donasmes ces lettres « sceellées de nos seaux [4]. »

Mais il faut bien remarquer à quelle date on emploie ici cette formule. C'est en 1245. Il y a longtemps, par conséquent, que les reliques qui n'ont pas encore quitté les sanctuaires de Constantinople à cette époque sont sous la garde et en possession du clergé latin. Le témoignage des *Latins* est donc à invoquer ici au même titre que celui des *Grecs*, « anciens » possesseurs, « anciens » gardiens des reliques en question.

Il en est autrement pour la charte de Nivelon. Rédigée en 1205, on comprend qu'elle ne parle nullement du témoignage des *Latins*, si on interroge l'original, mais seulement de celui

1. Déjà cité. Un autre exemplaire est aux Arch. de la Marne.

2. M. l'abbé Pécheur, dans son excellente *Hist. de Soiss.*, en cours de publication, s'en est tenu au texte de la *Gallia*. L'authenticité de la relique donnée au chapitre de Châlons par Nivelon « lui avait été garantie, dit l'historien, par le témoignage des Grecs et des Latins. » — T. III, p. 15 (1875).

3. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur (1874). — Cf. *Des dép. rel. enlevées à Const.*, l. c.; — *Exuviæ*, I, p. 55.

4. *Constantinop. christiana*, II, 93.

Digitized by Google

des *Grecs*, auquel elle associe le témoignage de l'inscription qui devait se lire sur le reliquaire.

Quant à ce témoignage « épigraphique » dont nous parlait M. le comte Riant dans la lettre déjà citée, nous en trouvons un exemple du plus haut intérêt dans la manière dont on procéda à la vérification du « Chef de saint Mammès » que Galon de Dampierre devait rapporter à la cathédrale de Langres (1209). C'est à l'inscription grecque (*litteræ*) gravée sur un cercle d'argent que les Grecs, moines et clercs, reconnurent et attestèrent l'authenticité de la précieuse relique.

Seulement, autant était grand le rôle des inscriptions grecques pour l'authenticité des reliques constantinopolitaines dépourvues de toute autre indication extérieure, autant le déchiffrement et la lecture de ces inscriptions offraient de difficulté aux Latins, surtout quand ils se trouvaient en présence de trésors pieux dont la découverte était le résultat d'une industrie ou d'une bonne fortune personnelle. C'est ainsi que Walon de Sarton dut déployer une patience héroïque à épeler le grec sur les fresques des églises [1] pour arriver à lire : « Agios Ioannis Prodromos » sur l'une des reliques découvertes par lui d'une façon si inattendue et par suite de la curieuse circonstance que l'on sait, *felici casu et sorte*, lit-on aujourd'hui, au Propre d'Amiens, dans la leçon IV du nouvel office récemment autorisé par Rome, à la demande de Mgr Bataille, de sainte et regrettable mémoire [2].

Les *latiniers* ou interprètes grecs attachés à la personne des évêques étaient chargés de suppléer à l'ignorance des clercs latins. Toutefois les prêtres occidentaux paraissent être arrivés assez vite à pouvoir constater l'authenticité des reliques byzantines tombées dans leurs mains. M. Riant cite, entre autres, « le pauvre prêtre châlonnais Marcel » qui, ayant trouvé le Chef de saint Clément, fut de force à en déchiffrer sans aide l'inscription : « Ὁ Ἅγιος Κλημεντίος. » Nous avions à Byzance, à

1. « Et ayant trouvé soubs les images de S. Jean Baptiste ceste intitulation, il cognut par cela que c'était le chef de S. J. B.; par cela vaut autant que qui diroit S. J. le Précurseur. » — Du saccagement de Const., dans le *Recueil de la vie, mort*, etc., de S. J.-B., par Viseur, traduit de Gerberoy. *Exuviæ*, I, 35 et suiv.

2. « Aujourd'hui la fête de l'*Adventus faciei S. Johannis* a disparu du propre du diocèse d'Amiens, » écrivait M. Riant dans ses *Exuviæ* (I, CXXXVII), sans se douter qu'Amiens était alors en instance à Rome pour en solliciter le rétablissement. — Voir la *Lettre circulaire* de Mgr Bataille *sur le rétabliss. de la fête et de l'office de la Récept. de la Face de S. Jean-Baptiste* (1879).

Digitized by Google

la même époque, un docte Champenois, Angermer de Courbetault (Marne), qui se donnait comme très-versé dans la langue grecque. Mais l'imagination, chez lui, était beaucoup trop maîtresse de l'helléniste. La preuve en est dans sa Vie de sainte Hélène d'Athyra qui avait fourni le texte des leçons de l'office de la Sainte au bréviaire troyen. Ce bréviare devait être victime pendant des siècles (du XIIIe au XVIIIe) des élucubrations fantaisistes de notre excellent compatriote [1].

Pour revenir à ce que nous disions, il y a un instant, des garanties données par Nivelon de Chérizy au chapitre de Châlons de l'authenticité du Cubitus, on ne saurait se figurer à quelles précautions multipliées le prélat fait allusion par la formule que nous venons d'expliquer. Dans cette étonnante diffusion en Occident des dépouilles religieuses de Byzance, le grand point était pour l'Eglise d'empêcher la mise en circulation d'un grand nombre de reliques d'une origine douteuse. Ces précautions, toutefois, ne concernaient en aucune façon les présents impériaux qui « provenaient, pour la plupart, des chapelles des Blachernes et de Bucoléon, où aucun pillage n'était venu interrompre la tradition de leur authenticité. Ces reliques, pour être admises aux honneurs du culte, n'avaient besoin, aux yeux de l'Eglise, que de « formalités très-simples. »

Quant aux trésors pieux rapportés par les prélats de l'armée, en personne, les porteurs en étaient les garants naturels. Les évêques croisés, nous dit M. Riant, n'eurent à délivrer des « chartes de légitimation » qu'aux objets qu'ils distribuèrent à d'autres sanctuaires qu'à leurs cathédrales et à leurs abbayes respectives. Mais ces donateurs officiels ne s'étaient pas crus dispensés de s'assurer, avant leur départ de Constantinople, « au moyen d'enquêtes approfondies, » de l'authenticité des présents qu'ils se proposaient de faire, de retour dans leurs diocèses, ou qu'ils devaient, comme Nivelon de Chérizy le fit à Châlons, laisser à quelques-unes de leurs stations dans le voyage. C'est l'enquête précédemment faite à Constantinople par l'évêque de Soissons, en particulier sur l'authenticité de

1. *Exuviæ*, I, CLXXI. — Cf. Desguerrois, *Sainteté chrét.*, p. 333. — On sait dans quel embarras les inscriptions grecques de la châsse de cette Ste Hélène avaient jeté les chanoines de Troyes (1205). Ils se doutèrent qu'ils n'avaient point affaire à Ste Hélène impératrice. C'est à Constantinople même qu'ils envoyèrent demander des éclaircissements sur l'identité de la relique. C'est à ce sujet que leur messager, Jean l'Anglois, se mit en rapport avec l'helléniste de Courbetault qu'il avait rencontré dans la capitale de l'Orient. Angermer était alors lecteur de Chalcédoine.

Digitized by Google

notre Cubitus, qui se reflète dans la formule que nous avons discutée [1].

Après avoir ainsi affirmé l'authenticité de la relique, la charte de Nivelon passe au récit de la tradition solennelle des restes sacrés de celui que l'Eglise honore à la fois comme son premier diacre et comme son premier martyr.

VII

On sait avec quelle solennité on procédait, au Moyen-Age, à la réception des reliques. L'hagiographie latine nous en offre de nombreux exemples pour l'Occident. Mais y rencontre-t-on un cérémonial spécial aux translations des reliques de Constantinople en Europe? On pourrait d'une certaine façon répondre affirmativement. Si, en Orient, ces fêtes nous offrent un caractère plus solennel encore, il est à supposer, cependant, que l'influence byzantine a été pour quelque chose dans l'éclat

1. La première partie de notre travail était publiée quand se sont présentées à nous les neuf leçons propres de l'office de la nuit de la fête de l'*Adventus Cubiti* que donne notamment le splendide manuscrit in-fol., latin, n° 595, de la Bibl. de l'Arsenal, de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, selon l'opinion de M. le vicomte Henri de Bornier, et comme on en peut juger, du reste, par l'addition, placée en marge, aux secondes vêpres de S. Barthélemy, de la mémoire de S. Louis. L'existence de ces leçons ne contredit pas sérieusement ce que nous avons précédemment avancé au sujet de l'office en question. En réalité, elles n'ont aucune valeur en elles-mêmes. Elles sont tirées de la relation (*Scriptura de transl. S. Steph.*) consignée dans l'App. du t. VII des Œuv. de S. Aug. (Migne, p. 817 et suiv.), (*cujus*) *falsitas produnt pluria*, dit l'*Admonitio* des Bénédictins. — Chose assez curieuse, nous en retrouvons le fond dans la belle tapisserie (fin du XVe siècle) du Musée du Louvre (1re salle Sauv., Faïenc. ital.) dont l'inscript. dit « Comment la femme de Alexandre Sénateur « de Constantinoble, cuidant transportez le corps de son feu mary de Iérusa- « lem à Constantinoble, prit le corps S. Etienne, et comment ilz vindrent à « Byzance où le corps S. Etienne fut reçu par Eusèbe, évêque du lieu. » — Mais si ces leçons n'appartiennent nullement à celles qui peuvent servir à l'histoire de la IVe croisade et que recherche l'auteur des *Exuviæ*, elles n'en ont pas moins une certaine importance à nos yeux comme reflet de la pensée qui a présidé, au XIIIe ou au XIVe siècle, à leur introduction dans les matines de l'off. de l'*Adv. Cubiti*. Cette introduction a eu pour cause, selon nous, le désir de faire mieux ressortir le fait de l'origine constantinopolitaine de notre relique. Ces leçons voulaient exprimer, pour Châlons, ce qui, dans la crypte de la basilique de S. Laurent hors les murs, à Rome, est formulé ainsi :

« Quem Syon occidit, nobis Byzancia misit. »

Ces paroles ne figureraient pas mal sur notre châsse du protomartyr. — C'est en 557 que les reliques de S. Etienne, déposées dans la basilique de S. Laurent, où nous les avons souvent vénérées, furent envoyées de Constantinople à Rome, et reçues par le pape Pélage I (v. le Mart. rom. 7 mai).

Digitized by Google

extraordinaire donné en Occident à quelques-unes des susceptions des reliques constantinopolitaines. « Le tableau tracé par les biographes de saint Louis de l'entrée de la Sainte Couronne et de la Grande Croix peuvent donner une idée de cette pompe ; leurs récits, dit fort bien M. Riant, rappellent ceux de Constantin Porphyrogénète[1]. »

Mais, sans aller jusqu'à ces fêtes hors ligne, n'en rencontrons-nous pas plus d'une marquées à un cachet particulier de solennité et de saint enthousiasme dans les diocèses où arrive un porteur officiel ou privé d'une relique byzantine? On se rappelle, notamment, la cérémonie dont Amiens offrit le grand spectacle, le 17 décembre 1206, lors de la réception de la Face de saint Jean-Baptiste[2].

A Châlons, un an auparavant, les choses devaient se passer autrement. Ici, il n'y avait point, comme cela avait eu lieu à Amiens, à se transporter au-devant de la relique. Son arrivée n'avait pu être annoncée. Ce fut par un coup de la Providence, fort inattendu, que le précieux Cubitus s'arrêta dans les murs de cette ville pour s'y fixer.

Aux termes de notre charte, c'est à la cathédrale, dans l'enceinte du temple encore inachevé, que se concentrent les grandes cérémonies accomplies sous la présidence de l'illustre donateur de la pieuse dépouille. C'est sur l'autel que Nivelon la remet au chapitre, publiquement et solennellement, dans le « vase de cristal » extrait de son reliquaire pour la circonstance. La foi vive du grand évêque éclate, ici, à chaque mot de sa charte. Avec quelle dévotion, avec quelles actions de grâces la glorieuse relique fut reçue par le clergé et par le peuple,

1. Nous avons déjà mentionné le document de premier ordre récemment découvert par M. Miller, un manuscrit de la fin du XIIIe siècle, contemporain de S. Louis, pour ainsi dire, contenant l'histoire de la translation de la Couronne d'épines et des autres reliques de la Passion. Dans ce nouveau récit qui vient s'ajouter d'une façon si inattendue à celui de Gauthier Cornut, on lit : « Congregatis ad urbem Parisiensem universis fere regni presulibus et prelatis, ipsa Civitas quasi altera Jherusalem tantis opigneranda magnalibus cum omni apparatu et decentia adornatur.... » *L. c.*

2. Au diocèse d'Amiens, la fête de cette réception solennelle vient d'être heureusement rétablie, avec office, messe et préface propres. « C'est un fait considérable, dit avec raison Mgr Bataille, et qui comblera de joie tous les cœurs fidèles. » Par là Rome reconnait définitivement l'authenticité de l'insigne relique, « ce qu'elle avait paru hésiter à faire jusqu'ici. » On trouve l'anc. off. indiqué, comme un semi-double, sur tous les anc. livres liturg. d'Amiens depuis le XIIIe s., et notamment sur l'*Ordin. liber Eccl. Amb.*, ms. daté de 1291 (Bibl. d'Am., n° 113) ; sur un brév. ms. du même s. (Bibl. de l'évêché) ; et sur tous les impr. du XVIe s. et des siècles postérieurs.—*Ibid.*

Digitized by Google

c'est Nivelon, ému tout le premier devant un tel spectacle, qui a soin de nous le dire.

Nous aurions maintenant à nous demander ce qu'est devenu le « vase de cristal » sur lequel Nivelon, dans sa charte, appelle si particulièrement l'attention du chapitre. Il aura sans doute eu le sort du reliquaire destiné à le renfermer. Et ce reliquaire, ce *philaterium cubiti* que l'on plaçait sur l'autel chaque année, au jour anniversaire de « l'Arrivée du Cubitus, » comme nous l'avons vu[1], où en retrouver aujourd'hui la trace? A quelle époque a-t-il disparu du Trésor de la cathédrale?

En 1736, le curé de Saint-Alpin, de Châlons, demande par acte notarié à se faire remplacer pour le port, aux processions, de l'une des reliques de ce Trésor, et il indique deux de ses confrères, ceux de la Trinité et de Saint-Germain, qui remplissaient la même fonction avec lui. C'est en 1769 qu'en vertu d'une délibération capitulaire du 4 mai, motivée sur le petit nombre des chapelains appelés à remplir cet office, que nous voyons cesser l'usage de porter solennellement la relique de saint Etienne sous un dais à la procession du lundi de la Pentecôte[2]. Le « vase de cristal » et sa châsse existaient-ils encore à ces deux dates? Rien, que nous sachions, n'empêche de le supposer[3]. Nous reviendrons ailleurs sur ce point.

1. Nous ne voyons pas que la fête commémorative de l'Arrivée du Cubitus ait donné lieu à aucune particularité du genre de celles que mentionnent nos Cérémoniaux du XIIIe et du XIVe s. pour la fête de S. Etienne (26 déc.). « A la procession des secondes vêpres de Noël, les archidiacres et diacres « étaient en chapes avec des palmes à la main. Les répons des matines de S. « Etienne étaient chantés par des prêtres ou des diacres en chapes avec des « palmes à la main. » Voir les *Ordo* mss. déjà cités.

2. V. les notes de M. le chan. Leydier, déjà cit.; — Cf. le document déposé aux Arch. de la Marne (arm. 1re, liasse 22 des Arch. du chapitre de Châl.). Nous reparlerons de cet usage à propos de la châsse de Somsois.

3. En 1874, nous avions adressé quelques questions à M. le curé de S.-Loup, de Châlons, sur les reliques de S. Etienne, religieusement conservées dans son église et qui ont été vidimées en 1805 par M. Becquey, en même temps que notre Cubitus. Voici ces questions et les réponses de M. l'abbé Chapiteau. 1° « En quoi consistent ces reliques? » — « En trois pe- « tits ossements. Le procès-verbal n'indique pas à quelle partie du corps ils « appartiennent. » 2° « Depuis quand sont-elles à l'église de S.-L.? » — « Depuis la Révolution. M. Remy, curé de S.-L. les tenait de la Mère L. M. de Beaujeu, Carmélite (de S.-Denis-en-France). 3° « Etaient-elles déjà reconnues authentiques? » — Dans sa réponse affirmative, M. le curé de S.-L. nous donne les détails les plus intéressants sur la manière dont ces précieux restes du protomartyr furent authentiqués de nouveau après avoir été extraits de leur châsse afin d'être plus facilement soustraits à la profa-

Digitized by Google

En parcourant les musées de l'Europe, en particulier le Musée du Moyen-Age et de la Renaissance, au Louvre, on ne trouve, hélas ! que trop explicable qu'il y ait autant d'insignes reliques dépourvues de reliquaires remontant à l'époque de leurs translations ou de leurs fêtes de réception. Que de splendides châsses séparées de leurs reliques à jamais perdues nous disent, avec une éloquence qui leur est propre, combien il faut encore s'estimer privilégié de posséder des reliques veuves de leurs reliquaires, surtout quand ces reliques, d'une haute valeur religieuse et historique, ont eu, comme notre Cubitus, la chance de trouver plus tard un abri sûr dans une châsse nouvelle, digne de les renfermer !

VIII

Au point où nous sommes arrivé du commentaire de notre charte, une chose nous frappe : c'est que dans la cérémonie du 11 octobre ne figure nullement l'évêque de Châlons. C'était cependant à Gérard de Douay qu'il appartenait de recevoir des mains de l'évêque de Soissons la grande relique apportée de Byzance par l'ambassadeur des croisés [1].

Sans chercher à donner la raison précise de l'absence du prélat au moment du passage de Nivelon de Chérizy à Châlons, voici ce que nous pouvons dire. Elu en 1203 pour le siège de Châlons, Gérard avait été désigné, avant son sacre, conjointement avec l'abbé de Trois-Fontaines, par le pape Innocent III, pour examiner et juger un litige de juridiction qui s'était élevé entre l'évêque de Meaux et l'abbaye de Jouarre. Ce n'était là que le commencement des hautes et nombreuses missions, y compris celle de prêcher la croisade, que devait lui confier le grand pape [2]. D'un autre côté, et nous sommes là

nation qui pouvait suivre le départ des Carmélites de S.-Denis. Elles avaient reçu ordre de quitter leur monastère en vertu d'un décret de l'Ass. nationale. — Dans les pieuses précautions de ce genre, prises dans un but si louable, nous avons l'explication d'un grand nombre de reliques aujourd'hui privées de leurs reliquaires.

1. Cela est si naturel qu'on a écrit et imprimé cette phrase (dépourvue, nous avons le regret de le dire, de tout élément historique) : — « Gérard « éprouve, en 1205, la plus douce consolation ; il préside à la réception « solennelle des reliques de saint Etienne dans son église cathédrale. »

2. Voir, dans Jager, VIII, 433, la part prise par Gérard dans l'appel au pape, conjointement avec les archevêques de Sens et de Bourges, et les évêques de Paris, de Meaux, de Châlons et de Nevers. Est-il allé à Rome dans cette circonstance ? Cela est assez plausible, comme on s'en convaincra *loc. cit.*

Digitized by Google

presque à la date de la réception solennelle du Cubitus, dans une lettre du 5 octobre 1205, adressée à l'évêque de Châlons, à l'abbé de Toussaints et à l'archidiacre de Châlons, nous voyons Innocent III leur donner commission d'examiner un différend pendant entre le couvent de Boulancourt et les religieux de Beaulieu [1].

Mais, si la charte nivelonienne se tait complètement sur le rôle de Gérard de Douay, comme de son côté la *Gallia christiana*, cependant invoquée à l'appui de son dire par le vénérable historien dont nous avons indiqué la méprise, nous sommes bien dédommagés d'un mutisme aussi absolu par les détails pleins d'intérêt que nous donne notre précieux instrument sur les résultats d'utilité publique et d'utilité religieuse dont la relique byzantine allait être pour la ville de Châlons et pour la cathédrale la cause efficace.

Ce fait d'une si haute importance et d'un si grand intérêt historique a frappé l'éminent auteur des *Exuviæ* qui l'avait déjà mis en lumière dans son *Mémoire* que nous avons souvent cité [2]. « A partir du IXe siècle, dit ici M. Riant, les preuves écrites de l'importance matérielle des reliques pour la prospérité des lieux où elles avaient été déposées se lisent à chaque page de l'histoire ecclésiastique [3]. Sans discuter la question de savoir quels abus se glissèrent dans la perception et l'emploi de ces ressources [4], je constaterai simplement qu'au commencement du XIIIe siècle la possession d'une relique insigne semblait une garantie si certaine de futurs revenus que l'on voit, en 1205, Nivelon de Chérizy hypothéquer d'avance, moitié pour l'achèvement de la cathédrale de Châlons-sur-Marne, moitié pour la construction du pont de cette ville, le concours, attendu par lui avec confiance, des pèlerins appelés à venir vénérer la relique dont il avait récemment enrichi cette ville. »

1. *Cartul. de Boulancourt*, n° 144, dans la *Collect. des Cartul. du dioc. de Troyes*, t. IV, p. 290, ce beau travail de M. l'abbé Lalore.

2. *Dépouilles relig.*, etc., p. 4 et 5. — Cf. *Exuviæ*, I, CLIX.

3. « Quand les affaires de l'abbaye de Montierender étaient en désarroi, lit-on dans l'ouvrage de M. l'abbé Lalore déjà cité, les religieux confiaient les deux glorieux Chefs de S. Berchaire et Ste Hélène à des *Questains* qui parcouraient les villes et les campagnes implorant la charité publique pour l'abbaye, au nom de ses patrons. » — *Collect. des Cart. du dioc. de Troyes* t. IV, pp. XXXIV-XXXV.

4. Abus contre lesquels nous voyons s'élever Guibert de Nogent. — Guib. Novig. l. I. cap. 4, (d. Bongars, I, 476).

Digitized by Google

Il y a, dans la charte, un mot qui ne doit pas échapper à notre attention, c'est le mot : pour l'*Œuvre* de la cathédrale, « ad *Opus* ecclesiæ, » comme nous disons, nous : « l'*Œuvre* du tombeau de saint Memmie » en parlant de ce qu'il reste encore à faire après la construction de l'église qui s'élève aujourd'hui radieuse sur la pierre — désormais glorifiée, mais encore nue, hélas ! — de l'apôtre de ce diocèse, et dont la consécration solennelle avait lieu au moment où nous allions écrire ces lignes. Que l'on s'arrête au sens particulier que nous donnerions volontiers au mot de notre charte, ou que, par ce mot, on entende simplement les travaux d'achèvement dont la cathédrale de Châlons était l'objet lors du passage de Nivelon de Chérizy dans notre cité, on ne se rappelle pas moins qu'à la même époque, les trésors religieux envoyés de Constantinople par Garnier de Trainel permirent au chapitre de Troyes de rebâtir la cathédrale incendiée en 1188[1]. Sans la générosité du Flamand Warin, archevêque de Thessalonique, l'abbaye de Thalempis, dotée par lui, en 1215, d'une relique « venue de Constantinople, » n'eût pu se relever de ses ruines. Un peu plus tard, un autre trésor pieux « de même origine » transforme en un somptueux monastère les bâtiments du petit prieuré anglais de Bromholn. Ailleurs encore de nombreux documents nous montrent, « comme à Châlons, » l'emploi des oblations des fidèles « réglé d'avance, » et, pour ainsi dire, « au moment même de l'arrivée des reliques, en l'honneur desquelles ces oblations devaient être déposées[2]. »

Mais ce sont les dispositions relatives à la construction du pont de Châlons, prises par Nivelon, « avec l'agrément du chapitre, » que des écrivains, plus dégagés de préjugés que l'auteur de l'*Histoire de Soissons*, déjà cité ici (pour ses scrupules sur l'authenticité des reliques niveloniennes[3]), devraient bien relever pour mettre mieux en lumière le double rôle de l'évêque du Moyen-Age, tel que nous le retrace notre charte

1. *Comptes de l'Eglise de Troyes*, par Assier, p. 41, cités par M. Riant.

2. *Dépouilles relig.*, etc., p. 4 et suiv. — Quant aux aumônes secrètes destinées à l'Œuvre des croisades, Innocent III, dans une lettre spécialement adressée au clergé de France « en forme de constitution apostolique, » avait prescrit qu'elles fussent reçues dans un tronc spécial placé à cet effet dans les églises et fermé « à trois clefs, » l'une à la garde de l'évêque, une autre confiée au prêtre supérieur ou titulaire de chaque Eglise, et une troisième déposée entre les mains d'un laïque reconnu homme de bien. — V. Jager, VIII, 423.

3. M. H. Martin, t. II, p. 76.

Digitized by Google

d'une façon si naturelle, comme s'il s'agissait du fait le plus ordinaire. N'est-ce pas là l'un des plus grands intérêts qu'elle nous offre au point de vue historique ?

Ce soin avec lequel, de passage à Châlons, Nivelon de Chérizy porte son attention sur le pont de la ville, qui était encore à construire, nous remet en mémoire deux choses : la première, la sollicitude de l'Eglise se faisant elle-même, à cette époque, la haute surveillante des nécessités du peuple, notamment par ses religieux *pontistes*, ces ingénieurs des ponts et chaussées qu'elle préparait dans le cloître à un genre de mission d'utilité essentiellement publique, ayant pour objet de créer des voies de communication en faveur du pauvre monde.

La seconde chose que nous montrent les dispositions de la charte de Nivelon, concernant le pont à construire au profit de la ville, c'est que l'évêque du Moyen-Age était tout à la fois et le pontife et l'édile de la cité, une main étendue sur les grands intérêts spirituels de ses ouailles, l'autre protégeant les intérêts matériels du citoyen.

Nivelon n'avait pas trop présumé des futurs revenus dont la précieuse dépouille allait être la source grâce au pèlerinage nouvellement inauguré par lui dans le sanctuaire où l'on vint en foule vénérer le Cubitus et se placer sous la puissante protection du premier martyr. En effet, la construction du pont de Châlons, dont les frais furent couverts en très-grande partie par les oblations des pieux visiteurs de la « grande relique, » était déjà achevée en 1217 ! Le moyen pris par l'évêque de Soissons de venir en aide aux habitants de Châlons pour la construction de leur pont avait été au moins aussi prompt, aussi efficace que l'impôt des centimes additionnels, sans compter que le passage du pont ne fut pas soumis au droit de péage. La chose avait été, en tout cas, beaucoup moins onéreuse pour le peuple. S'en souvient-on aujourd'hui ?

L'âme de l'évêque pieux et du vieux croisé, aussi plein d'ardeur que le premier jour à la pensée de recommencer une noble entreprise qui avait fini par se tourner contre elle-même, cette grande âme respire dans les dernières lignes de la charte.

Selon que l'on a sous les yeux le texte de la *Gallia* ou la charte originale, on se trouve en présence d'une espérance exprimée par Nivelon ou d'un privilège qu'il accorde. « Pleins « de confiance en la miséricorde de Dieu et de la glorieuse

Digitized by Google

« Vierge Marie, ainsi que dans les mérites et l'intercession du « protomartyr, nous accordons, dit-il, à tous les bienfaiteurs « de ladite église de Châlons d'être désormais confrères et « participants de la croix du Seigneur que nous portons et du « pèlerinage que nous devons recommencer, si Dieu le permet. »

Nivelon, comme on le voit, ne croyait pas sa tâche achevée. Dans sa jeunesse il avait croisé le fer et manié la lance. Toute sa vie avait porté « comme l'empreinte » de cette première vocation. Nous ne savons pas au juste jusqu'où peut aller le mot de M. H. Martin quand l'historien nous dit que l'ancien chevalier, devenu évêque, « se servait souvent de sa crosse épiscopale comme d'une arme offensive [1]; » ce qu'il y a de certain, c'est que, comme le dit fort bien le même écrivain, Nivelon avait été toute sa vie possédé du désir de voler au secours des chrétiens d'Orient et de combattre pour « la cause de la justice et de la vérité [2]. » Mais Nivelon avait déjà vieilli quand il fut à la veille de voir se réaliser ce vœu ardent de son âme, à la suite du *parlement* tenu dans le jardin de Notre-Dame de Soissons. Le sentiment qu'il a de sa vieillesse et de sa caducité au moment où il dicte sa charte est manifeste dans ce *Domino permittente* qui précède son *reversuri sumus* destiné à ne pas s'accomplir.

Cependant il prépare activement son retour à Constantinople. Après avoir mis les Châlonnais à même de « prendre la croix » et de « participer » à son second voyage vers l'Orient, c'est dans toute la France que, fidèle à la mission qu'il avait reçue des chefs de l'armée latine en détresse dans Byzance, il recrute un grand nombre de croisés, clercs, moines, chevaliers « qu'il avait enflammés du zèle de la foi. » Il repart donc, au printemps de l'année 1206, pour porter secours à cette ville de Constantinople, qu'on avait, au début de la croisade, regardée, dit-il avec une profonde mélancolie aux premières lignes de la charte, comme devant aider les Latins à reconquérir sur les ennemis de la croix « l'héritage du Seigneur en Orient. » On séjourna près d'un mois à Viterbe, première grande étape des

1. Ce fut, non par l'usage violent « de sa crosse, » mais par la haute sagesse de ses conseils, que Nivelon amena Philippe-Auguste à se soumettre à l'autorité du S.-Siège en éloignant Agnès de Méranie pour recevoir en reine Ingelburge. C'est l'auteur de l'*Histoire de Soissons* qui fait lui-même remarquer ce procédé pacifique chez un évêque noté cependant par lui comme un « esprit bouillant. »

2. Ouvr. cité, t. II, p. 51.

Digitized by Google

nouveaux croisés conduits par Nivelon. Mais le vieil évêque tomba malade dans la Pouille. Il mourut à Bari le 13 septembre 1207, un peu moins de deux ans après son passage à Châlons. Il avait été élevé sur le siège de Soissons en 1175.

Dans une des lettres que nous adressait M. le comte Riant en 1874, et qui, nous le répétons, ont été la cause déterminante de nos recherches sur le Cubitus et sa charte de légitimation, le futur auteur des *Exuviæ* nous félicitait d'avoir pu conserver, depuis plus de six siècles, notre glorieuse relique et son authentique de 1205. — « Que ne puis-je, ajoutait notre « savant correspondant, en dire autant de Soissons qui, à la « même époque (1204-1205), reçut, pour les distribuer à la « France entière, mais garda pour les voir disparaître au temps « de la Réforme les plus précieux trésors religieux de Cons- « tantinople ! Châlons a conservé tout ce que Nivelon de Ché- « rizy lui a donné. A Soissons, au contraire (de tout ce qu'on « a reçu du grand évêque à la suite de la IVe croisade), il « ne reste, pour ainsi dire, qu'obscurité et silence[1] ! »

Bien entendu, il n'est pas question ici de l'une des plus précieuses dépouilles constantinopolitaines données à son diocèse par Nivelon, le « Chef de saint Denis l'Aréopagite, » dont il a été parlé précédemment. Renfermée dans une châsse, « fort curieuse, » œuvre du XIIe siècle, paraîtrait-il, la relique, ainsi que voulait bien nous le confirmer tout récemment Mgr l'évêque de Soissons, existe toujours à Longpont, sous la garde d'une pieuse et noble famille. Pour authentique, elle nous présente son témoignage épigraphique — *testimonium litterarum* — en caractères grecs, qui nous dit son origine.

Que Châlons tienne compte de ce grand privilège qu'il a de conserver toujours la sainte dépouille du glorieux patron de sa cathédrale, ainsi que la charte originale placée dans nos archives par l'illustre donateur. La « grande relique » du généreux martyr qui le premier a scellé sa foi de son sang est le précieux héritage que de siècle en siècle se sont religieusement transmis nos pères depuis plus de 600 ans ! A ce titre seul elle s'imposerait déjà à notre vénération et à notre sollicitude. De son côté, la charte de Nivelon est incontestablement une des pages les plus importantes et les plus intéressantes dans les fastes de notre histoire locale.

A. Deschamps,
Vicaire général de Châlons.

1. Lettre de M. le comte Riant à l'auteur (mai, 1874).

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Au bas, écusson entre deux lauriers, qui porte trois chandeliers, surmontés au milieu d'une crosse en dehors. C'est apparemment un parent de nos messieurs Largentier, Denys et Claude, oncle et neveu, abbés l'un après l'autre immédiatement de notre maison de Clairvaux. On voit encore ses armes à la voute du cloitre près de l'église, et à un pillier boutant de l'église au septentrion et au couchant, au pied de cette chapelle, deux tombes l'une au dessus de l'autre. De l'autre côté au septentrion, on voit de grandes, vieilles armoires ferrées dans lesquelles sont plusieurs boëtes longues formées d'une planche coulisse, qui contiennent les tiltres de l'abbaye.

Deux tombes ; une pierre élevée sur quatre petites pierres, c'est une dame dont la tête sur un coussin, un ange de chaque coté ; aux pieds, lyon et chien ; une tombe, qui fait le perron d'un tiers de l'escalier (bien grossier) de l'église au dortoir. Le dortoir est passable, mais les cellules sont mal meublées, et il n'y a pas de lieux nécessaires. Le prieur est assez commodément ayant jours au levant et au midy par une fenestre qui descend à fleur de terre et a une avance en saillie au dehors, ornée d'un grillage de fer à hauteur d'appuy. Il communique par un escalier de bois aux chambres d'hotes, qui sont peu de choses, d'un simple plancher sur la cuisine, la dépense, la salle et une autre salle, où il y a une petite armoire où l'on voit quantité de vieux linge dont on fait grand usage. Deux volumes in folio du Dictionnaire de la bible par le R^d^ père Calmet, abbé de Senones, bénédictin congrégation de saint Vanne.

Deux autres supplémens, in-folio, au dit dictionnaire par le même autheur ; trois volumes in-4° qui sont des dissertations ou prolegomens sur l'Ecriture sainte par le dit R^d^ abbé de Senones ; autre in-4°, style criminel. Les degrés du dortoir au cloitre sont partie nouveaux, et partie anciens. On voit au bas sur la gauche sous la petite école une longue et large tombe sur laquelle une longue crosse, y est écrit : *Johannes Morel*

* Voir page 438, tome IV, 2e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

de Celliis, abbas de Moris, anno M°. D°. XXX. Dans le même endroit, il y a encore quatre tombes, dont deux en long, deux en travers ; on lit sur l'une qui porte une figure de moine : *Sistet.... Bertrandus in isto sepulcro.*
Icy la tombe est rognée par le bas... *Prioris, anno* 1534. *Requiescat in pace.* Sur l'autre : *Cy gist frère Jehan Rouz, en son vivant prieur et moine de l'abbaye de céans et fut mort, etc.*, sans figures.

Les cloitres sont jolis, voutés, hors d'œuvre, soutenus par de bons pilliers, un puits au milieu du preyhaut, ou il y a plusieurs amandiers. Le chapitre est joly, vouté à deux pilliers. On en a fait une vignée ; il est plein de cuves et de fourneaux. Dans le cloitre de collation est une tombe vers la place du milieu, qui a une figure de moine qui joint les mains. On lit au tour : *Ci gist vénérable personne Damp Jehan Joban, religieux et procureur de céans, lequel trépassa l'an M. D. XX. VII.*

Au sortir de l'église, dans le cloitre, au commencement de l'allée de la collation, est un tombeau sous arcade dans la muraille. Au bout de la dite allée, autre tombeau sous arcade dans la muraille, au devant et sur lequel est sculpté une figure de moine, en buste. Le reste du tombeau n'a pû être vû à cause d'une pille de planches qui le bouchent à moitié. Au sortir de l'église daus l'allée du cloitre au chapitre, sur la gauche, autre tombeau sous arcade dans l'épaisseur de la muraille ; tous sans inscription. L'armoire où anciennement les religieux conservoient leurs livres pour leur lecture qui se faisoit en commun dans le cloitre est un endroit vouté, dont on a fait une dépense, d'ou on entre dans un cabinet, bien obscur, qui a une petite lucarne sur le cloitre.

Les religieux de Mores conservent encore plus de six cent pièces de vin dans différentes caves de M^r le commendataire, toutes belles et bien voutées, dans lesquelles on voit les armes d'un abbé en 1618. Au haut d'une grande porte d'une des cours de M. le commendataire, on lit : *Non mihi sed posteris*, avec des armoiries surmontées d'une crosse. Dans leur jardin ils ont un colombier, un grand et un petit réservoir. A l'entrée de la maison près le cabaret est une belle eau de fontaine, où on puise pour les religieux. Plus bas et près de leur moulin on construit un pont de pierre, qui leur reviendra, dit-on, à plus de mille écus. La communauté de Mores a droit et est dans l'usage de députer un d'entre eux, c'est ordinairement

Digitized by Google

le prieur, aux états de la province de Bourgogne, qui se tiennent tous les trois ans dans la ville capitale, Dijon.

Il y a du linge fort propre, même damassé pour la table des hôtes, trois services complets, mais le grand et le seul autel de l'église en manque, même du commun aussi bien que de propreté.

Le mécredy quinzième juillet 1744, fête de nos saints martyrs Eutrope, Zozime, Bonoze, et un quatrième dont on n'a jamais sçu le nom, nous partîmes sur les cinq heures du matin, monsieur l'abbé de Marcilly et moy, suivis de son domestique, de l'abbaye de Mores, et nous rendismes en celle de Clairvaux sur les dix heures et demie, en sorte qu'en étans partys le onzième may, nous avons employé dans nôtre tournée, deux mois et quatre jours.

AUTRE VOYAGE

Le jeudy premier jour de septembre mil sept cent quarante-six, je partis de l'abbaye de Clairvaux pour me rendre à l'abbaye de Vauluisant [1], diocèse de Sens, afin d'en retirer quelques papiers, monumens d'antiquité, chronique de Clairvaux, que dom Claude Maillet, homme fort entendu et fort laborieux, profès dudit Clairvaux, et premier prieur du dit Vauluisant après la réforme introduite en l'an mil six cent trente-huit, y avoit transporté, la quelle chronique et autres monumens étoient gardés audit Vauluisant par les soins du vénérable et très-estimable dom Hierôme Marguaisne, natif de Chalons sur Marne, ancien abbé de la Piété-lez-Rameru [2], diocèse de Troyes, lequel par un principe d'humilité s'est excusé auprès du roy Louis quatorze pour vivre en simple et exemplaire religieux dans l'abbaye de Vauluisant, sa maison de profession, où il est considéré et dans le pays, comme un homme de bénédiction, selon que me fit l'honneur de m'en écrire le vénérable dom Hamel,

1. Vauluisant, abbaye cistercienne, fondée au diocèse de Sens, en 1127, par Artaud, 1er abbé de Pruilly. Vauluisant fait partie du département de l'Yonne, arrondissement de Sens, canton de Sergine, commune de Courgenay.

2. Abbaye fondée en 1229 par Philippe de Meringes.

Digitized by Google

prieur du dit Vauluisant le 31 décembre 1743, que Dieu a depuis affligé par la perte de la vuë et dont il le remercie chaque jour avec autant de soumission qu'il a embelly avec piété l'église et le sanctuaire du dit Vauluisant, qui est un des plus beaux qui se voye, au dépens de plus de quarante mille livres qu'il y a employé dans un excellent goût, des mieux exécuté. Lesquels papiers, recueils, monumens et chronique commencée de Clairveaux, m'ont été remis fort honnêtement, par le dit dom Hierosme Marguaisne et le père souprieur et communauté du dit Vauluisant, comme je le diray dans la suite.

Le dit jour premier du mois de septembre je pris ma route pour la ville de Châtillon-sur-Seine, où j'arrivay le soir et y séjournay le lendemain, logé à la Croix-Blanche. J'y visitay l'église de saint Vorle paroissiale, au chateau, lequel saint étoit il y a 1,200 ans, natif de Marsennay[1], puis curé de la même église et paroisse sçituée à deux lieues du dit Chatillon sur le chemin de Leignes[2]. On y montre le corps du dit saint Vorle et son chef qui est séparé et déposé dans un riche buste. Je l'ay vû à nud et découvert. On y montre aussy du bois de la vraye croix, et de l'éponge présentée à Notre Seigneur, des reliques de sainte Magdeleine. Au dessus de l'autel, à droite est une sainte Vierge que l'on tient être apparuë à notre père saint Bernard, qui y alloit fréquemment faire ses prières. Dans la chapelle où elle est déposée, qui est basse et obscure, il y a plusieurs cartouches et portraits de saint Bernard. On y lit sur un tableau, en lettres d'or, Miraculi gloriam A. D. M.C.XIX.

Lignea christiparæ spectas hic Virginis ora
Lauretanæ habitu rite dolata Deæ,
Bernardi triplici gutta quæ sparsit amictus
Dum precibus matris comprimit ille sinum :
Fortunata nimis tanto Burgundia partu
Quam proprii lactis pignore virgo tulit.

Le dit château, où est l'église de saint Vorle, est fort élevé. On y monte de la ville cent marches de pierre. Dans le commencement de cette montée, il y a une table d'autel au dessus de laquelle est peinte la sainte Vierge sur la muraille, et au bas :

Si votre corps languit par des maux incurables
Venés icy, chrétiens, vous serés soulagés ;
Je suis l'appuy des misérables
Et le secours des affligés. 1717.

1. Marcenay, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Laignes.

2. Laignes, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

Il y a dans Chatillon une petite maison occupé par les Pères feuillans au nombre de trois, qui ont une petite église. J'allay leurs rendre visite, et le Père prieur vint à mon logis m'en remercier, lequel se dit avoir presché avents et caresmes en plusieurs églises notables du royaume, et souhaiteroit prescher la saint Bernard à Clairvaux. L'église de saint Nicolas est fort propre, toujours ornée de belles tapisseries. Il y a un candélabre sur l'entrée du chœur et de sa largeur, soutenu par deux petites colonnes, qui en partagent l'étenduë en trois vuides, une croix et christ au milieu, et de côté et d'autre, des chandeliers, le tout en cuivre bien propre et luisant. La haute vitre du croison qui est de ces belles et anciennes peintures, représente l'arbre généalogique de Jessé par les portraits des anciens patriarches jusques et compris la sainte Vierge et Notre Seigneur Jesus Christ. Il y a une autre vitre près la sacristie qui est aussy belle, et entière.

Monsieur Lenet [1], abbé de l'abbaye de messieurs les chanoines réguliers, a fondé dans l'église de saint Nicolas, six prébendes, chacune de six cent livres, bien payées. On voit ses armoiries appliquées au banc de Mrs les marguilliers. Un grand tableau qui est dans cette église, à main gauche, y entrant par la grande porte, représente qu'en l'an 1639, le 4 juillet, trois cent cinquante personnes allèrent en procession de Chatillon à l'abbaye de Pontigny [2] chef d'ordre, visiter les reliques de saint Edme, accomplir leur vœu, afin d'appaiser l'ire du seigneur, pour la contagion qui y régnoit. Je fis aussy visite aux Pères capucins. Ils me la rendirent en la personne du Père gardien et autre religieux; ils ont une bibliotèque assez jolie et garnie. On y lit un ordre du Père provincial par lequel, vû la perte faite de plusieurs, par complaisance, les chanoines réguliers ont été établis à Chatillon par les soins de notre Père saint Bernard, qui en a fait bastir l'église comme celle de Fontenet près la ville de Montbard [3]: elles sont l'une et l'autre sans charpente, les thuiles creuses posent immédiatement sur la voute. Un jubé ou tribune joly et propre entre le

1. Philibert-Bernard Lenet, chanoine régulier de Sainte-Geneviève, ancien abbé du Val-des-Ecoliers, né à Dijon le 24 août 1671, mort en 1748. Auteur de plusieurs ouvrages.

2. Pontigny, abbaye cistercienne fondée en 1114 au diocèse d'Auxerre. — Pontigny fait partie du département de l'Yonne, arrondissement d'Auxerre, canton de Ligny-le-Châtel.

3. Montbard, département de la Côte-d'Or, arrondissement de Semur, chef-lieu de canton.

Digitized by Google

chœur et la nef; il est vouté; deux chapelles dessous; une orgue dessus. Dans la sacristie il y a une bonne argenterie; pour reliques une coste de saint Pierre et une dent de saint André; de saint Benigne un buste. Une bibliotèque assées remplie, salles voutées, beaux jardins. Dans une chapelle près le sanctuaire au midy, on voit le mausolée en pyramide du dit Mr Lenet, abbé prédécesseur de Mr l'abbé Guyet, qui a eü pour successeur monsieur l'abbé Gagne de Dijon, abbé moderne, lequel a fait retoucher le portail de l'église sur lequel on lit en dehors : *Amatus Cl. Franciscus Geganius Perignius add. portic. Basil.*

Ce portail est devancé d'une belle avenuë d'arbres à trois allées. Il nomme à plusieurs bénéfices et cures, notamment à celle du dit Chatillon, et toujours un chanoine régulier, lequel a son logis au presbytère près de son église paroissiale.

Il y a dans Chatillon un hopital bien fondé pour trente licts, par Guyot de Montbard.

Il y a un père Hierosme, capucin, en réputation d'habile prédicateur qui désireroit prescher nôtre saint Bernard. Le Père Gardien des cordeliers vient de la prescher dans Clairvaux avec applaudissement. Je ne l'ay pas trouvé dans son couvent. Le Père vicaire m'a dit comme bonne nouvelle pour eux qu'ils ont une bulle du Saint Père qui leurs permet de posséder des fonds, des rentes, d'acquérir des biens et d'en recevoir, laquelle bulle reçuë en France homologuée ou régistrée dans les parlemens.

(*A suivre*).

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE MARGERIE

A l'extrémité du département de la Marne, dans l'arrondissement de Vitry-le-François, sur un mamelon isolé au pied duquel coulent, à l'est le ruisseau de la Sois, au midi le Meldanson, faible cours d'eau qui sépare l'Aube de la Marne, s'élève le village de Margerie, autrefois nommé Sainte-Marguerite, (Sancta Margarota) et par corruption, Sainte-Margerie[1].

Ce village qui faisait autrefois partie du diocèse de Troyes, et a été le siège d'un doyenné assez important, bien que dans les derniers temps le doyen ait résidé à Chavanges, possédait, avant la révolution, un prieuré de l'ordre de Cluny, qui a jetté lui aussi un certain éclat sur la région ; et si nous ne pouvons que déplorer la fatale résolution du dernier prieur l'abbé Brueys qui avant son départ pour l'émigration, a voulu, en brûlant tous les papiers du prieuré, enlever aux acquéreurs de biens nationaux, tout titre de propriété, il nous est permis toutefois d'admirer ce qui nous reste de ce prieuré, l'Eglise de Margerie.

Le voyageur qui traverse Margerie est loin de se douter que ce village possède comme église un véritable monument. Cachée un peu à l'écart sur un monticule isolé, elle n'attire point les regards par un clocher s'élevant à perte de vue dans les airs, ou par un portail à magnifiques décorations. Il faut chercher l'église de Margerie pour la trouver : c'est cette modeste fleur des champs qui se dérobe aux regards et qui pour obtenir les honneurs d'une monographie a besoin de tomber sous l'œil de l'amateur.

A première vue l'église de Margerie ne paraît être qu'un modeste édifice. On ne voit devant soi qu'un porche sans caractère, à porte carrée, construction vulgaire appliquée à une grande muraille sans fenêtres.

Si nous visitons tout d'abord l'intérieur de l'édifice nous trouvons, après avoir reconnu des reprises en sous-œuvre dans les murailles maintenues et liées ça et là par des chaînes

1. On lit dans la charte de fondation de la chapelle Sainte-Marguerite de Gigny : « ... en notre maison de Giny assise au doyenné de Sainte-Margerie en l'éveschiez de Troyes. » Charte de fondation par Ogier de Saint-Cheron, en 1372. Archives de l'Aube, G. 654.

Digitized by Google

de fer, nous trouvons, dis-je, une seule partie vraiment digne d'intérêt : c'est le sanctuaire.

Sept fenêtres geminées à ogive obtuse attirent notre attention par les ornements qui les accompagnent. Elle sont surmontées d'une rose à 6 lobes et les pieds droits de ces fenêtres sont ornés d'une tore à scotie profonde et s'appuyant sur des têtes malheureusement brisées en grande partie, supportent par une autre tête formant chapiteau une archivolte du même genre. Trois ou quatre de ces figures subsistent encore intactes : elles symbolisent, sans nul doute, dans la pensée du sculpteur quelque défaut saillant de l'humanité, mais le manque de caractère bien tranché et d'attributs empêche de se prononcer ouvertement.

Il est à remarquer que les gros contreforts qui soutiennent les angles du chœur paraissent avoir été faits après coup. Ils sont mal liés avec la muraille à laquelle deux n'adhèrent même point par le bas et leur largeur est supérieure de 15 à 20 centimètres à l'intervalle qui sépare les fenêtres voisines ; mais pour ne point masquer ces fenêtres on a taillé en biseau de chaque côté les faces du contrefort.

Nous trouvons au nord, adossée à l'extrêmité du transept, une tourelle hexagone que donne accès sur les voutes de l'église.

On remarque également, toujours à l'extérieur, dans les murailles du transept, à gauche et à droite, quelques ouvertures des portes, à plein ceintre ou à arc surbaissé qui paraissent fermées depuis longtemps. Une de ces ouvertures est même située à 5 mètres au-dessus du sol. Il n'y a pas lieu de s'étonner de cette particularité, puisque cette église étant la chapelle du prieuré qui existait à Margerie avant la Révolution, faisait partie des bâtiments du prieuré ; les moines et le prieurs entraient directement dans la chapelle en sortant de leur cloître. Une tradition veut que le prieur entrait par l'ouverture située à 5 mètres au-dessus du sol. J'imagine qu'il y avait alors à l'intérieur comme une tribune à son usage ; mais on ne voit nulle trace d'une construction de ce genre.

Entrons maintenant dans l'église. Nous traversons le porche au-dessus duquel s'élève modestement un simple clocher revêtu cette année (1877) d'une armure de zinc. Rien n'attire l'attention que quelques chapiteaux du XIe siècle couchés en guise d'assises sous les poteaux de bois qui supportent la charpente du clocher. Un d'entre eux a pour ornementation une

Digitized by Google

petite nervure longitudinale envoyant à droite et à gauche comme des petites branches. Sous un autre poteau est un autre chapiteau dont il ne reste que quelques nervures. Ce sont là les seuls debris subsistants de l'ancienne église paroissiale démolie en 1772. Pauvres pierres ! Quelle destinée est la leur ? Ils surmontaient autrefois, œuvre de quelque maître-maçon, un pilier tout fier d'un couronnement qui avait eu les honneurs du ciseau. Aujourd'hui, informes debris, ils gisent là, bases vulgaires d'une simple poutre de bois !

Du porche on entre dans l'église par l'unique porte à plein ceintre et sans aucune ornementation. L'église de Margerie n'a point de portail, quoique nous ayons constaté l'existence de deux petites portes, également à plein centre, de chaque côté de celle dont nous venons de parler, mais il semble que jamais elles n'ont été ouvertes, et on ne peut constater leur existence que par le ceintre marqué dans la muraille.

Au premier pas fait dans l'intérieur de l'église on se trouve pénétré d'admiration. L'église, c'est vrai, ne représente que le chevet d'une église, point de nef ; rien que l'abside et le transept, mais quelle harmonie de lignes, quelle largeur et quel développement, comme les voûtes sont hardies et les colonnes élancées.

Tout d'abord nos yeux se jettent de chaque côté sur deux énormes piliers monocylindriques dont la hauteur atteint près de 7 mètres, les bases en sont complètement emprisonnées dans les bans. Un peu plus loin nous avons devant nous, toujours un de chaque côté, deux autres piliers bien plus forts sur les flancs desquels se dressent 16 colonnettes petites et grosses d'un joli effet. Nous avons traversé le transept, voilà le sanctuaire.

Le sanctuaire, large et profond, séparé du transept par une grille en fonte d'assez bon goût, est à 7 côtés, dont l'impaire forme le fond. Sur tout son pourtour, au-dessous des fenêtres, le sanctuaire est orné d'arcades en ogive obtuse appliquées à la muraille. Elles sont réunies deux à deux dans chaque pan coupé, ce qui donne 14 baies, ayant pour pieds droits et pour séparation de mignonnes colonnettes supportant par un gracieux chapiteau à crochets une archivolte qui a pour moulure un tore à scotie profonde. Une de ces arcades géminées du côté de l'épître a été dégagée assez profondement pour servir de piscine.

Au-dessus de ces arcades simulées et séparées d'elles par

Digitized by Google

un simple jet d'eau qui ne contourne pas les colonnes, se dressent les 7 fenêtres du sanctuaire. Chaque baie mesure près de 5 mètres de hauteur sur 1 de largeur. Les baies sont séparées par un énorme meneau. Au-dessus de chacune de ces fenêtres géminées et la complétant, s'ouvre une rose d'assez grande dimension dans laquelle s'épanouissent 6 lobes arrondis, comme nous l'avons déjà remarqué.

Ce sanctuaire mesure 8 m. 25 de longueur sur 7 m. 50 de largeur. Ces dimensions sont considérables pour une église de village et je dirai même que vu de la grille le sanctuaire paraît vaste. La lumière y est répandue avec trop de profusion et il serait à désirer que des verrières tempérassent par leurs vives couleurs cette clarté éblouissante.

Cette profondeur de l'abside et cette largeur, tout en donnant au sanctuaire un cachet particulier de majesté, prête facilement au développement et à l'ampleur des cérémonies religieuses.

Le transept est formé de trois travées. La plus rapprochée du chœur a une largeur triple de la largeur du sanctuaire ; de de chaque côté se trouvent les autels latéraux : à droite celui de sainte Marguerite, à gauche, celui de la Sainte Vierge. Les bras du transept, dont la disposition est identique, comprennent les mêmes ornements que le chœur ; nous trouvons le cordon au jet d'eau qui séparait au chœur les arcades du bas et les fenêtres. Ces fenêtres sont à trois baies. Une de ces fenêtres est au-dessus de l'autel, l'autre à l'extrêmité de la travée. La baie du milieu est d'un mètre environ plus élevée que ses deux sœurs et lance son ogive dans l'espace presque jusqu'à la naissance de la voûte. Aussi nous ne retrouvons pas ici la rose qui surmonte les fenêtres du chœur.

Un arc doubleau sépare la première travée de la seconde, tandis qu'une nervure qui lui est parallèle divise en deux cette dernière et va de même que les nervures diagonales des voûtes soutenir au faîte une couronne formant le trou de cloche. Cette nervure parallèle à l'arc doubleau repose de côté et d'autre, *pour la grande nef*, sur une tête sculptée dans le chapiteau du gros pilier monocylindrique que nous avons remarqué en entrant dans l'église, et pour les *nefs latérales* sur un cul de lampe appliqué à la muraille. Cette dernière travée a 3 mètres en plus de chaque côté que la travée qui la sépare du chœur. Ainsi donc à chaque travée, en avançant vers le sanctuaire, il y a un retrait qui diminue la largeur de l'église. Cette der-

Digitized by Google

nière travée, la plus rapprochée de la porte d'entrée, est moins riche en ornements que les autres. Elle n'a point le long de la muraille ces arcades geminées, ni aucunes fenêtres, ce que lui donne un cachet sévère. S'il est difficile d'assigner au XIIe ou au XIIIe siècle le reste de l'édifice, il est certain que cette travée date du commencement du XVIe siècle.

Les voûtes de l'église comme les bases de tous les piliers ont subi un remaniement presque complet au XVIe siècle. Les voûtes primitives ne subsistent plus que dans les deux chapelles où se trouvent les autels latéraux. Les nervures diagonales ont comme un tore avec scotie ; l'appareil est composé de forts moellons dont le parement fort dégradé a revêtu, comme celui de toute l'église, il y a 30 à 40 ans, une couche de blanc à la chaux qui se détache par plaques et laisse à nu la craie rongée par le salpêtre.

Le voûtes du sanctuaire sont du XVIe siècle ; de chaque angle formé par la jonction des pans coupés, s'élèvent trois colonnes inégales en grosseur. Les deux latérales, d'un diamètre moindre, vont rejoindre par dessus les fenêtres, au sommet de l'ogive, celles de l'angle voisin, tandis que la médiane plus forte s'élance dans l'espace et vient à son point de jonction avec les sept autres soutenir un écusson de ? à 3 étoiles de ? 2 et 1 au chef de ?

L'arc doubleau qui sépare le sanctuaire du transept est du XVIe siècle, mais celui qui sépare la première de la seconde travée et les deux arcs formerest qui s'élèvent au-dessus de l'entrée des chapelles sont du XIIIe siècle. Les arcs formerets qui lient le pilier monocylindrique d'un côté au gros pilier, et de l'autre au pilier adossé à la muraille de chaque côté de la porte d'entrée, présentent cette particularité que sortant en quelque sorte du chapiteau qui couronne le pilier monocylindrique, ils s'élèvent en droite ligne pour commencer seulement à s'incliner à 2 mètres au-dessus du chapiteau. L'architecte a voulu par là donner à cet arc la forme ogivale obtuse qui se fait remarquer aux fenêtres. S'il ne l'eut point disposé de cette façon, il eut été forcé de donner à l'arc, pour conserver la même élévation sous voûtes, la forme ogivale aigüe.

Entrons maintenant dans quelques détails de sculpture. Les chapiteaux des piliers principaux sont d'une grande richesse. Ceux des piliers monocylindriques représentent des enroulements, des feuillages bizarres avec roses du milieu desquels et vis-à-vis l'une de l'autre se détachent deux têtes d'une

Digitized by Google

bonne exécution à cheveux frisés, qui supportent la nervure séparant en deux la travée la plus rapprochée de la porte. Ces deux chapiteaux paraissent être du XVIe siècle.

Presque sur tous les autres chapiteaux, qui sont du XIIIe siècle, et dans quelques uns desquels on remarque des retouches, se montrent des feuilles d'acanthe, des enroulements capricieux, le tout d'une grande finesse d'exécution. Le plus curieux de ces chapiteaux est celui de gauche à l'entrée du sanctuaire. Au milieu des feuillages un jardinier, en blouse serrée autour des reins par une ceinture, la tête appuyée sur le manche de sa bêche s'endort en tenant de la main droite en guise de support un des crochets du chapiteau. A sa gauche s'allonge un oiseau fantastique à figure de chien, corps d'autruche, queue en spirale ; de l'autre côté du chapiteau deux autres oiseaux fantastiques se livrent bataille. Un d'eux a saisi de son bec en forme de gueule le long cou de son adversaire qui, une patte appuyée contre une colonnette, essaye, mais en vain, de se dégager de cette terrible étreinte.

Dans un autre chapiteau se promène comme un lézard au corps menu et allongé dont l'échine est on ne peu plus saillante.

Nous avons remarqué dans un chapiteau de la chapelle Ste-Marguerite un écusson de ? à 3 chevrons de ?

Mais la partie la plus curieuse des sculptures de l'église de Margerie, ce qui en fait comme le cachet particulier, c'est la présence à la base de chaque pied droit et de chaque meneau des fenêtres d'une figure ou tête symbolique. Ces figures se trouvaient déjà, nous l'avons dit, à l'extérieur.

Chacune de ces bases merite un examen attentif ; cependant nous nous contenterons de signaler les plus curieuses.

Dans la chapelle de Ste-Marguerite on voit en premier lieu, du côté droit, une espèce d'être humain doué d'une bosse des mieux arrondies ; plus loin ce sont deux figures, l'une mâle et énergique, l'autre douce et jeune qui sont comme soudées l'une à l'autre par les oreilles. Ici est une tête à gueule immense ; dans un coin de la bouche est rejettée la langue, dans l'autre ce personnage introduit la main. Cette autre tête au regard piteux qui, la tête appuyée sur le bras droit, a le bras gauche replié sous l'aisselle droite, une espèce de manteau à mailles serrées rappellant les armures des anciens chevaliers lui encapuchonne complètement la tête et ne lui laisse à découvert que les yeux, le nez et la bouche.

Digitized by Google

A côté nous remarquons le buste d'une femme nue dont la poitrine est complètement occupée par un sein tellement volumineux que des deux mains il lui faut le supporter. Dans cet angle, près du pilier de l'arc formeret, deux lézards à figures de chiens se poursuivent autour de la colonne.

Au sanctuaire nous trouvons 3 ou 4 têtes des plus bizarres ; les une ont les yeux fort grands, démesurement ouverts et emprisonnés dans une orbite triangulaire profondements sculptée. Trois têtes présentent une bouche fendue d'une oreille à l'autre, et des coins de la bouche naissent des branches de feuillages qui s'élèvent de chaque côté de la tête qui ressemble dès lors à une tête d'âne ornée d'immenses oreilles.

Ici une tête à lèvres épaisses, front déprimé ; là un autre personnage avance la tête sur la colonne, vous regarde, part d'un grand éclat de rire et montre à vos yeux deux rangées de dents magnifiques.

On voit un peu plus loin un animal qui se mord la queue, un autre la patte ; des figures grimaçantes, fantastiques ; une petite vieille larmoyante aux narines épatées, dont les cheveux coupés à ras du front sont retenus par un bandeau.

Un sanglier supporte sans plier le dos le meneau d'une fenêtre. Enfin à gauche, à la première fenêtre, le meneau est supporté par une sainte face au regard paisible, les cheveux séparés à la nazaréenne. On repose volontiers sur ce visage calme et empreint d'une véritable grandeur, les yeux fatigués de la vue de tous ces diables, de toutes ces têtes grimaçantes.

Une petite visite à l'autel de la Vierge nous fait voir également des têtes curieuses toujours dans le genre fantastique et ridicule. Seule une agréable tête de jeune homme, à la mine rejouie, semble contente de son sort. Il se trouve toutefois en fort peu rejouissante compagnie.

Nous terminerons cette étude en appelant l'attention sur trois statues qui se trouvent adossées l'une au meneau, les deux autres aux pieds droits de la fenêtre qui forme le sommet de l'abside. De ces cariatides, celle du milieu représente Ste-Marguerite foulant aux pieds un dragon ; de la main gauche elle tient un livre, de la droite une palme.

A sa droite est un abbé mitré qui, la main droite sur le cœur, tient de la gauche un livre ou évangéliaire à fermoir. Il porte sur la soutane une aube à plis très-simples ; un bandeau pris sous la mitre ou calotte échancrée lui passe sous le menton.

Digitized by Google

La troisième statue à gauche représente encore un abbé en soutane qui tient aussi un livre La tête malheureusement avait disparu ; un artiste de village lui en a replacé une de plâtre sur les épaules.

Les draperies de ces statues sont aussi simples que leur habillement. On trouverait à critiquer la pose des membres dont les proportions sont loin d'être gardées.

Malgré ces défauts, ces statues, qui paraissent dater du XIIIe siècle, sont assez belles et mériteraient d'être polychromées. Elles sont comme une grande partie des sculptures taillées dans la craie. Le reste de l'édifice est en craie et savonnières.

Telle est l'église de Margerie, qui par son ensemble appartient à la fin du XIIIe siècle.

Il y a encore dans l'église de Margerie plusieurs petites statues en bois représentant sainte Marguerite ou des anges, mais leur valeur est fort médiocre. On doit en dire autant d'une grande statue en bois représentant un saint en extase qui se trouve encore dans l'église tout entier peint en bois de chêne, et de plusieurs statues de bois aux couleurs vives rouges et bleues que M. le Curé a reunies dans son jardin.

Je n'ai vu aucune inscription dans l'église de Margerie.

L'Eglise de Margerie possède une relique de Sainte-Marguerite, vierge et martyre. C'est un petit ossement emprisonné dans un petit coffre en cuivre jaune, logé dans *un bras* en bois recouvert d'une lame d'argent. Ce reliquaire date probablement du XIIIe siècle.

L'église du prieuré de Margerie était dédiée à sainte Marguerite. L'ancienne église du village qui se trouvait fort rapprochée était dédiée à la sainte Croix, et en 1772, quand on démolit l'église du village, l'église du prieuré fut dédiée également à la sainte Croix.

A. MILLARD.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Au roi, 22 mai.

Instances plus pressantes et envoi de son secrétaire.

De M. Pinart. Epernay, 5 mai.

Monsieur, je suis bien marry que je ne vous puis encore écrire les bonnes nouvelles que je veois que vous désirez de la paix pour laquelle la reyne, mère du roy, notre bonne maîtresse, faict ce qu'elle peut depuis cinq semaines qu'il y a que nous sommes partis de Paris pour cet effect et en intention que nous y aurions bien plutôt faict quelques bonnes résolutions que n'avons, ne voyant pas jusque à cette heure que la choses soient en si bon train que je désirerois. Toutefois j'espère qu'enfin Dieu qui a toujours montré aymé le roy et ce royaume, nous aydera et qu'il s'en fera quelque bonne résolution. Ladite dame reyne-mère a cependant accordé soubs le bon plaisir du roy avec Messieurs le cardinal de Bourbon, le cardinal de Guise et duc de Guise, une formelle suspension, à savoir que de 15 jours qui escheront le 15 de ce mois; les forces des ungs et des autres ne pourront s'approcher l'une de l'autre de 25 lieues près et que les estrangers du duc de Guise et de ses collègues ne pourront entrer en ce royaume. Cependant que l'on advisera à ce qui se debvra faire pour le point de la religion mesme pour la révocation de l'édit de pacification qui est ce qu'ils demandent et aussy pour les seurettés pour lesquelles le duc de Guise prendra cependant charge de sesdits collègues. Estant ce que je puis vous escrire que je vous supplie garder à vous sans que cela soit divulgué, car nous ne savons ce que le roy sur cela nous mandera et voudra faire, vous baisant, etc. — P. S. Il est besoing que vous ayez soigneusement l'œil ouvert à Troyes, Langres, Chaumont, car il semble que ces princes en fassent estat et que la plupart de ceux qui sont dedans soient à leur dévotion.

* Voir page 388, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Du même. Epernay, 17 mai.

Rien de nouveau. Que le roi évidemment ne voudra prendre les 3,000 reistres et les 3,000 lansquenets levés par le duc et qui sont aux environs de Verdun. — « Nous sommes icy venu à la suite de la Reyne-Mère du Roi nous remettre à couvert pour 8 jours que l'on a accordé quelque forme de suspension qui est principalement sur ce que les estrangers n'entreront en France, mais demeureront à 4 lieues de Beaulieu [1] sans se pouvoir avancer ny estendre de delà. Voilà en quel état nous avons laissé le duc de Guise et que nous sommes icy. Ladite dame reyne mère a esté quasy depuis près de deux mois qu'elle est partye de Paris toujours malade. mais maintenant elle se porte bien. »

A la Reine-Mère.

(Il ne lui avait encore écrit que par M. de Vauhardy).

Troyes, 24 mai.

Que l'avant veille on a changé l'ordre ancien qui plaçait les gens de Troyes capables de s'armer sous 4 capitaines, qu'on en a élu 32. Qu'il est assuré de la ville.

Aux Echevins de Nogent-sur-Seine, 23 mai.

Au sujet d'une rixe qui a eu lieu aux faubourgs entre les habitants et les soldats de sa compagnie dont le chef n'avait nullement ordre d'approcher de cette ville. Excuses. — Envoi de 100 livres de salpêtre. — Encouragement.

Au Roi. Troyes, 25 mai.

Il avoue que quand il est arrivé icy « je me suis veu mainteffois en peine et doubte de cette ville. » Avis de ce qu'il y a obtenu pour les 32 capitaines, qu'il croit ce qui est seul possible en ce moment.

De la Reine. Epernay, 26 mai.

Réponse à sa lettre et compliments.

De M. Pinart. Epernay, 26 mai.

« . . . Ladite reyne mère envoye prier ledit sieur de Guise de venir icy suivant ce qu'ils avoient promis faire du mardy au mercredi dernier, afin de s'assembler et regarder sur ce qu'a apporté M. de Villequier de la part du roy sur leurs demandes s'il y aura lieu pour faire quelque bonne paix, dont je ne scay encore que vous dire sinon que je prie Dieu qu'il nous en fasse

1. Beaulieu-en-Argonne (Meuse).

Digitized by Google

la grâce ; lesdits princes font difficulté de rentrer en conférence si le roy ne faist arrester à la place les Suisses, comme aussy doibvent-ils faire leurs estrangers, mais ils ne devroient pas laisser de venir, car par la dernière résolution de notre conférence de Sarry[1] près Chaalons, il fut dit que lesdits estrangers ne pourroient entrer plus avant que la ville de Beaulien et ne fut nullement parlé de nos Suisses. Il est vray qu'ils disent qu'ils ne pensoient pas que nous en deussions avoir, ayant ung merveilleux regret du bon nombre qui vient à S. M., qui est à ce que l'on tient oultre iceulx fort de 10,000 hommes de pied et 2,500 chevaulx. Il n'en ait pas tant. »

A la Reyne-Mère. Troyes, 30 mai.

« Madame, ce matin le cappitaine Angravac est arrivé en ce lieu dépeché par le sieur de la Veriere devers le roy pour luy faire entendre que nonobstant une très-périlleuse entreprise qui s'estoit tramée et quasy exécutée pour surpendre la ville de Metz, ladite ville a esté par la grace de Dieu et la diligence des bons serviteurs du roi de tout asseurée en son obéissance. Les chemins d'icy à Metz sont si soigneusement gardés et observés que ledit Angravac a esté contraint de passer en habit de charetiers. Le pauvre gentilhomme estoit si abattu du travail et d'un mestier qui ne lui estoit pas accoustumé qu'il a esté contrainct de séjourner un demy jour pour reprendre ses esprits, mais les bonnes nouvelles qu'il porte luy font redoubler le courage afin de se rendre le plutost qu'il pourra par devers le Roy pour rendre à S. M. le contantement qui dépend d'un si heureux succès dont je n'ay voullu faillir d'advertir V. M. »

Au Roi. Troyes, 2 juin.

Sur l'excellent esprit de la ville et de la tristesse que cause à Troyes le nouvel impôt sur les vins, et qu'il espère que le roi exaucera leur réclamation. Qu'il apprend qu'on va transférer l'artillerie (16 pièces en batterie) de Châlons à Vitry où M. de Guise dresse son armée, qu'il y a quelques compagnies autour de Bar-sur-Aube, Arcis, qu'on a fait venir à Châlons, 4 chariots de piques et 17 de corsellets venus de Lorraine.

De M. Pinart. Epernay, 1er juin.

« Monsieur, je suis bien marry que je ne vous puis escrire de bonnes nouvelles, mais jusques à présent je ne scay encor que vous dire de notre négociation, car il semble que nos gens icy

1. Village aux portes de Châlons où l'évêque avait un château.

Digitized by Google

augmentent tous les jours leurs demandes en interpretant leurs premiers articles, sur lesquels M. le 1er médecin Myron s'en retourne devers le roy duquel nous attendons l'intention, mais je n'estime pas qu'il veuille accorder tant de choses... »

De la Reine-Mère. Epernay, 2 juin.

Réponse à la lettre du 30 mai... « Je renvoyai encore hier le sieur médecin Miron [1] devers le roy mon seigneur et fils sur les réquisitions que font les princes et leurs associés ; je ne scay encore ce qu'il luy plaira d'en résouldre pour le bien de la paix pour laquelle je fais tout ce qu'il m'est possible, mais aussy je vous diray que je ne sais encore qu'en espérer, estant très-nécessaire que vous vous teniez sur vos gardes... »

De M. Pinart. Même date.

« ... Ces princes s'en retournent à Chaalons et nous demeurons icy en attendant la réponse du roy... »

Du Roi. Paris, 2 juin.

Réponse à la lettre du 22 mai. Qu'il fera pour le mieux pour payer les compagnies levées. Que le duc veut faire marcher ses forces vers Troyes pour couper les Suisses venant de Bourgogne. (Brulart aoujte : Je suis après à combattre pour le paiement de vos compagnies).

Du Roi, 7 juin.

Dépêche analogue. Il voudrait bien faire payer la compagnie sur le pays.

(*A suivre*). ED. DE B.

1. Marc Miron, souvent employé par Henri III dans la négociation difficile ; mort en 1608.

Digitized by Google

MONOGRAPHIE DE L'ABBAYE D'IGNY

Pour remplacer leur église, les religieux d'Igny bâtirent une chapelle suffisante pour le nombre des habitants de la maison, qui ne se composait alors, comme nous l'apprend l'abbé Bauny dans son Pouillé, que de dix religieux et d'un prieur.

Cette chapelle, construite dans l'aile du sud, a intérieurement la forme d'une rotonde, au milieu de laquelle se trouvait l'autel; elle reçoit le jour, non-seulement par deux belles grandes fenêtres pratiquées dans le mur d'enceinte, mais encore par un dôme élégamment disposé dans la charpente des bâtiments, et par trois rosaces établies dans la coupole. Cette chapelle est aussi remarquable par son élégance que par la richesse des sculptures qui la décorent, et qui représentent, d'un côté les attributs de l'Ancien Testament, et de l'autre, ceux du Nouveau. Les stalles que les religieux occupaient pendant l'assistance aux offices, étaient adossées au mur circulaire. On les voyait encore, au commencement de 1876, telles que les avaient laissées les anciens propriétaires.

Cette chapelle est précédée d'un parallélogramme tenant lieu de nefs et de bas-côtés, dans lequel se trouvaient les autels collatéraux, dont l'un, à droite était placé sous le vocable de la Sainte-Vierge, et l'autre, à gauche, sous celui de S. Bernard. Trois portes donnent accès dans l'édifice ; l'une, qui s'ouvre dans l'intérieur de la maison, sous le cloître, au pied de l'escalier et qui communique avec la sacristie, et les deux autres qui donnent entrée dans le cimetière des religieux et dans le clos qui entoure le monastère. C'est dans cette chapelle que furent transférés les tombeaux de l'archevêque Renauld et du B. Guerric.

II

Bâtiments du Monastère

L'état de vétusté dans lequel se trouvaient les bâtiments habités par la Communauté, nécessita leur reconstruction presque totale à diverses époques, mais dont les plus importantes se firent sur la fin du XVIIIe siècle (1779-1789). Il serait

* Voir page 256, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

injuste d'accuser les religieux d'Igny d'avoir cédé, pour la reconstruction de leur maison, à une pensée d'embellissement et de vanité, ils y ont été forcés par la nécessité de remédier à l'état déplorable dans lequel elle se trouvait. L'ensemble des bâtiments est assurément bien remarquable, toutes les dispositions sont d'une symétrie rigoureuse; mais ce qui frappe plus encore, c'est la simplicité de l'architecture, c'est la pauvreté de chaque cellule, c'est l'absence de tout ornement superflu. Il n'y a que la chapelle pour laquelle on se soit dispensé de cette rigoureuse simplicité.

L'abbaye d'Igny, telle qu'elle nous apparait aujourd'hui, présente la forme d'un parallélogramme régulier avec deux ailes en retour, et que relie une belle galerie extérieure voûtée et adossée au bâtiment principal, dont la façade sur le jardin est admirable. En face de cette galerie, et par conséquent du côté opposé au jardin, se trouvent les bâtiments qui servent de dépendances à la maison; ils affectent la même forme que le corps principal. L'espace qui se trouve entre ces deux bâtiments forme la cour d'honneur.

III

Bibliothèque d'Igny

Nous consacrons un article spécial à l'ancienne bibliothèque d'Igny, à cause de son importance. Elle était très-considérable. Dom Marlot l'appelle *insignis et prædives*[1]. Le P. Sirmond en fait souvent mention dans ses *Notes sur les Conciles de la Gaule*. D. Martène et D. Durand justifient ces éloges et disent, qu'entre autres raretés, ils y avaient compté plus de deux cents manuscrits précieux donnés par l'archevêque Samson.

Si maintenant on consulte le catalogue qui en a été dressé par la municipalité d'Arcis-le-Ponsart, le 30 avril 1790, on trouve qu'elle ne comprenait que 774 volumes, parmi lesquels ne figuraient, ni livres rares, ni manuscrits, mais seulement quelques Pères de l'Eglise, divers ouvrages historiques concernant l'ordre de Citeaux, l'Histoire ecclésiastique de Fleury, l'Encyclopédie méthodique, l'Histoire naturelle de Buffon et un certain nombre de livres ascétiques de peu de valeur.

Comment concilier la pauvreté de ce catalogue avec les éloges qu'ont fait de cette bibliothèque les auteurs que nous ve-

1. Marlot, II, p. 869.

Digitized by Google

nons de citer ? Il faut probablement faire remonter la cause de la disparition des manuscrits et des ouvrages rares, aux ordonnances de Louis XV qui a dépouillé de leurs richesses un grand nombre de monastères, pour en enrichir les bibliothèques nationales. Ne faudrait-il pas aussi peut-être, l'attribuer en partie à la rapacité de certains abbés commendataires qui, peu soucieux de l'instruction de leurs religieux, se seraient approprié les livres qu'ils trouvaient à leur convenance. C'est sans doute à cette double cause que l'on doit la dépréciation de cette bibliothèque qui avait fait l'admiration des savants.

§ VI

Suppression de l'abbaye. — Vente des biens. — La famille Raison.

I. — SUPPRESSION DE L'ABBAYE

Avec l'année 1790, nous trouvons l'abbaye d'Igny en complète décadence; elle ne comptait alors que six religieux et était, à cause du manque de vocations, menacée d'une ruine prochaine et inévitable. Mais la tourmente révolutionnaire vint hâter la chûte de ce monastère que nous avons vu si florissant.

Nous allons maintenant raconter simplement les faits de cette suppression, renvoyant aux pièces justificatives les extraits des procès-verbaux de la municipalité d'Arcis, qui offrent le plus d'intérêt pour notre histoire [1].

Les six religieux dont se composait la communauté étaient :

1° *Antoine Thiriot*, âgé de 55 ans, né à Bar-le-Duc, diocèse de Toul, le 6 juin 1735, prêtre et prieur d'Igny ; il avait fait profession à Clairvaux le 3 janvier 1754, pour l'abbaye de Montiers-en-Argonne.

2° *Toussaint-Joseph-Benjamin Hufty*, âgé de 42 ans, né à Estreungt, diocèse de Cambrai, le 2 novembre 1748, prêtre, sous-prieur et receveur d'Igny, ayant fait profession à Clairvaux le 27 mars 1769, pour l'abbaye d'Igny.

1. Nous avons recherché à la municipalité d'Arcis-Ponsart les pièces concernant la suppression et la vente des biens. Ces pièces ont disparu et sont devenues la propriété de particuliers. Il est bien regrettable que nos archives locales, malgré les règlements de l'administration, soient ainsi livrées au pillage. Nous renvoyons pour ces documents au Précis historique sur Arcis-Ponsart.

Digitized by Google

3° *Louis Sautel*, âgé de 29 ans, né à Saint-Pierville, diocèse de Viviers, le 8 décembre 1761, prêtre et procureur d'Igny ; ce religieux avait fait profession pour l'abbaye de Clairvaux, le 9 février 1783.

4° *Nicolas-Marie Saudemont*, âgé de 23 ans, né à Prouville, diocèse de Cambrai, le 30 juillet 1766. Ce religieux, non encore dans les ordres, avait fait profession à Clairvaux, le 9 août 1789, pour l'abbaye d'Igny.

5° et 6° deux religieux stabiliés, mais non de communauté. MM. *Truet*, âgé de 68 ans, et *Desprez*, âgé d'environ 40 ans.

L'assemblée nationale ayant porté, les 19 et 20 janvier 1790, le décret qui laissait aux religieux la faculté de continuer la vie monastique, ou de renoncer à la vie commune et de rentrer dans le monde, moyennant une pension qui leur serait accordée, les religieux d'Igny adoptèrent ce dernier parti. Alors la suppression de l'abbaye fut prononcée par un décret de l'assemblée, du 13 février 1790.

En vertu d'un décret de la même assemblée, du 20 mars 1790, il fut procédé par la municipalité d'Arcis, à l'inventaire du mobilier. Cette opération, qui dura quatre jours, fut accomplie en présence des religieux, les 27, 28, 29 et 30 avril.

Le 27, la municipalité arrêta sur les registres, les recettes et les dépenses de la communauté.

Le 28, elle constata, d'après les registres, que les revenus de l'abbaye s'élevaient, tant en argent, qu'en blé, avoine, faisances et bois, à la somme de 27,171 livres, 15 sols et 5 deniers.

Le 29, elle procéda à l'inventaire de tous les objets mobiliers.

Et enfin, le lendemain 30, elle dressa le catalogue de la bibliothèque, s'occupa des affaires intérieures de la communauté, et plaça les scellés sur les titres et les papiers concernant les biens de l'abbaye.

Ayant ainsi rempli leur mission, les officiers municipaux établirent, comme gardiens des scellés, les religieux qui s'engagèrent à les représenter, « tant et quantes fois qu'ils en seraient requis. »

Une année presqu'entière s'écoula ensuite, laissant encore les religieux possesseurs de l'abbaye ; mais le 20 mars 1791, la même municipalité d'Arcis, en vertu d'une commission de M. Jouvant, procureur-syndic du district de Reims, procéda à l'estimation des objets compris dans l'inventaire de l'année

Digitized by Google

précédente. Cette estimation s'éleva à la somme de 22,791 liv., 10 sols, 6 deniers. Parmi ces objets étaient compris : l'argenterie et les vases sacrés estimés 1,723 livres, 5 sols, 6 deniers; la bibliothèque, estimée 700 livres, et les quatre cloches qui pesaient ensemble 3,000 livres, estimées à la même valeur en numéraire.

Ensuite les officiers municipaux, à la demande des religieux, sollicitèrent de l'administration du district, l'abandon du mobilier garnissant leurs chambres respectives, du linge à leur usage, de la vaisselle et de la batterie de cuisine, de la bibliothèque, et de chacun deux couverts d'argent. Cette demande qui leur fut accordée, était motivée sur « la considération des services qu'ils avaient constamment rendus au pays, sur leur bonne conduite dans tous les temps, et sur leur zèle pour le bien public. »

Enfin, le 5 avril 1791, MM. Clément et Saguet, administrateurs du district de Reims, assistés de MM. Bonde et Pilloy, notaires à Fismes, levèrent les scellés, et en donnèrent acte aux religieux qui avaient été chargés de les garder.

Le sacrifice était consommé. L'abbaye d'Igny n'existait plus. Les religieux quittèrent alors cette sainte maison pour rentrer dans le monde, auquel ils croyaient avoir dit un éternel adieu.

M. Thiriot se retira quelque temps en Allemagne, puis, quand le calme commença à renaître, il revint dans sa famille, à Bar-le-Duc, pour y reprendre l'exercice de ses fonctions ecclésiastiques, il mourut frappé d'apoplexie vers 1812.

M. Hufty, infidèle à ses devoirs de prêtre et de religieux, se retira à Arcis-Ponsart, où il se maria avec Marguerite Noël. Il mourut dans ce village, le 24 septembre 1826.

Quant aux autres religieux ils se retirèrent dans leurs familles.

II. — VENTE DES BIENS DE L'ABBAYE. — LA FAMILLE RAISON

L'abbaye d'Igny ayant été déclarée propriété nationale, les archives et les quelques objets d'art qui restaient furent transportés à Reims. Les archives furent déposées pour la plupart à la bibliothèque de la ville; quant aux objets artistiques, nous ignorons leur sort, à l'exception d'un seul. La chapelle du lycée de Reims reçut deux candélabres représentant des anges de bronze portant des tiges de lys[1]. On a pu les admirer

1. Trésors des Eglises de Reims, par Tarbé, p. 271.

Digitized by Google

en 1876, à l'exposition rétrospective de Reims, sous le numéro 1317. Pour le reste du mobilier, il fut vendu à différentes reprises.

Bientôt l'abbaye elle-même fut mise en vente avec tous les biens qu'elle possédait [2] L'estimation de ces biens dans l'arrondissement de Reims avait été fixée à la somme de 326,546 livres, et ils furent adjugés aux enchères pour la somme de 482,930 livres.

M. Raison, directeur des douanes à Reims, se rendit, le 14 avril 1791, adjudicataire des fermes de la Vallée-aux-Bois, de Bailleul et de la Grange, situées toutes les trois sur le territoire d'Arcis-Ponsart, pour la somme de 154,100 livres, et le 9 mai de la même année, de la maison conventuelle d'Igny, pour la somme de 36,200 livres.

Depuis cette époque jusqu'à l'année 1876, ces propriétés restèrent dans la famille Raison, et en dernier lieu, M. Pierre-Henri-Antoine Raison, petit-fils de l'acquéreur, en était propriétaire.

Durant ce long espace de plus de quatre-vingt ans, cette estimable famille sut conserver intact le dépôt qui lui avait été confié. La physionomie extérieure de l'abbaye ne fut pas changée, elle resta telle qu'elle était avant la Révolution, le nom même d'abbaye d'Igny lui fut conservé par les propriétaires et par les populations. Il y a dans ce fait matériel une marque évidente de la Providence de Dieu, qui conservait aux enfants de S. Benoit l'héritage de leurs pères. Honneur aussi à la famille qui s'est montrée le fidèle instrument des dessins de Dieu à l'égard de cet ordre illustre.

Appendice

La tâche que nous nous étions fixée est terminée. Nous avons raconté brièvement l'histoire de l'abbaye d'Igny, un des plus beaux fleurons de notre diocèse, autrefois si riche en maisons religieuses. Mais Dieu, dans ses desseins de miséricorde sur notre pays ayant fait renaître de ses cendres cet antique monastère, il nous faudrait maintenant retracer l'histoire du prieuré d'Igny succédant à l'abbaye, en attendant que le nombre des religieux s'augmentant, on puisse bientôt lui rendre son ancien titre.

Cette histoire qui ne fait que commencer n'entre pas dans notre plan, elle comporterait trop de développements, surtout à

Digitized by Google

cause de la transformation nouvelle qui s'opère actuellement par l'établissement d'un orphelinat agricole. Cependant, pour ne pas passer complètement sous silence ces faits contemporains, dont nous avons été les heureux témoins, nous allons résumer brièvement les actes principaux de cette restauration.

L'année 1876 marquera dans les annales d'Igny. Grâce à la généreuse initiative de son Excellence Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, les enfants de S. Benoit et de S. Bernard purent, après une absence de plus de quatre-vingts ans, rentrer dans l'ancienne abbaye qui avait abrité tant de vertus. Successeur de Renauld de Martigné et de Samson de Mauvoisin, Monseigneur Langénieux a voulu restaurer leur œuvre, et si la reconnaissance des premiers religieux a donné à ces deux archevêques le nom de premier et de second fondateur, la gratitude des derniers donnera sans doute à leur imitateur le titre de troisième fondateur ou de Restaurateur.

Nous ne décrirons pas ici le retour de ces religieux, après le marché conclu avec le petit-fils de l'acquéreur, ni l'aide bienveillant qu'ils ont trouvé, soit dans le clergé, soit parmi les familles chrétiennes dont s'honore notre Champagne, nous voulons seulement constater les principales dates avec les faits qui s'y rattachent.

Dix religieux de chœur, dont trois prêtres, dix frères convers et trois oblats [1] vinrent, sous la conduite du R. P. Nivard, prieur, former le noyau de la nouvelle communauté. Les deux autres prêtres étaient : le P. Gérard, sous-prieur et le P. Louis de Gonzague.

Cette colonie, détachée à la demande de Monseigneur l'archevêque de Reims, de l'abbaye de Sainte-Marie-du-Désert, au diocèse de Toulouse, et troisième fille d'Aiguebelle, au diocèse de Valence, venait renouer à Igny, la chaîne interrompue des anciennes traditions monastiques. Le R. P. Etienne, abbé de Sainte-Marie, voulut installer lui-même ses enfants.

Le 2 février 1876 fut la date choisie pour le rétablissement solennel du monastère de Notre-Dame d'Igny, dont les religieux avaient pris possession au mois de janvier. La croix de fondation portée par le R. P. Prieur que suivait une partie de

1. On appelle ainsi de jeunes enfants qui viennent s'essayer à la vie du cloître, et pour lesquels la rigueur de la règle admet quelques tempéraments. Quand ils ont atteint un âge suffisant, on les fait passer novices, afin de les soumettre complètement à la règle ; et le temps venu, on les admet à prononcer leurs vœux, si telle est leur intention.

Digitized by Google

la communauté, et derrière laquelle marchait le R. P. Etienne, revêtu de son costume abbatial, fut solennellement bénite dans la cathédrale de Reims par Son Excellence Monseigneur Langénieux. Nosseigneurs les évêques de Châlons et de Beauvais, acceptant l'invitation de leur métropolitain, rehaussaient par leur présence l'éclat de cette cérémonie. Le même jour, par une lettre pastorale, Monseigneur Langénieux annonçait à son clergé et aux fidèles de son diocèse la nouvelle de cette heureuse restauration.

Sous l'intelligente direction du P. Nivard et par ses soins, des travaux d'aménagement s'opérèrent rapidement dans les diverses parties du bâtiment, et bientôt les lieux réguliers étant constitués, il fut possible aux religieux d'observer complètement leur règle. La chapelle fut l'objet d'une pieuse sollicitude ; grâce au précieux concours apporté par M. Bulteau, de Reims, la communauté put quitter la chambre où se faisaient les offices, et livrer au culte l'édifice, dont nous avons donné la description. La cérémonie de la consécration solennelle pouvait avoir lieu, on était prêt.

Mais Dieu, dont les desseins sont impénétrables, éprouva bientôt par une perte bien sensible la nouvelle fondation. Le 4 mai 1876, après une assez longue agonie, le P. Louis de Gonzague, succombant à une maladie de cœur, s'éteignit vers huit heures du soir, entouré des soins dévoués de ses frères. C'était la première fleur que le divin Maître venait cueillir dans le jardin d'Igny, après une si longue interruption.

Il nous fut donné alors d'assister à cette cérémonie si imposante, de l'inhumation d'un religieux trappiste. Le corps du défunt, revêtu de ses habits de chœur fut, après la célébration de la messe et la cérémonie des absoutes, porté processionnellement dans l'ancien cimetière, situé auprès de la chapelle. Lorsque le R. P. Prieur eut fini les longues prières de la bénédiction de la tombe, quatre religieux descendirent lentement le corps dans la terre, car les trappistes sont enterrés sans cercueil. Alors le P. Simon, qui remplissait les fonctions d'infirmier, sortant des rangs, se dépouilla de sa coule, et descendit lui-même dans la fosse, pour rendre au défunt un dernier service. Avec un soin maternel, il en arrangea la tête et les vêtements, afin de lui donner dans la tombe l'attitude la plus convenable.

Quand la fosse fut recouverte, toute la communauté tomba à genoux, penchée vers cette terre qui venait d'engloutir un

Digitized by Google

des siens. Tout-à-coup, au milieu d'un silence sépulcral, une voix, que dis-je ? un cri perçant s'élève : c'est le chantre qui, sur les trois plus hautes notes de la gamme qu'il descend ensuite, s'écrie : *Domine*, le chœur continue en descendant la gamme : *Miserere super peccatore*. Trois fois, la même voix reprend sur le même ton : *Domine*... Trois fois le chœur répond les mêmes paroles sur les mêmes notes : *Seigneur, faites miséricorde à un pauvre pêcheur*. Ce chant est d'un effet prodigieux qui saisit l'âme et la remue profondément. Telle fut cette cérémonie de l'inhumation du P. Louis de Gonzague, qui a laissé dans l'esprit de ceux qui en ont été les témoins un souvenir ineffaçable.

Dieu, qui venait ainsi d'éprouver ses enfants, leur réservait une consolation bien grande, en comblant enfin leurs vœux. Le 21 septembre de la même année eut lieu la dédicace solennelle du nouveau monastère. Cette fête fut présidée par Monseigneur l'archevêque de Reims, prélat consécrateur, assisté des évêques de Soissons, de Châlons, de Verdun et de l'évêque de Sébaste *in partibus*. Neuf abbés mitrés de l'ordre de Citeaux, ayant à leur tête le Révérendissime Père Dom Timothée, abbé de la Grande-Trappe de Mortagne, au diocèse de Séez, et général de l'ordre, formaient une couronne imposante de prélats.

Le discours de la messe fut prononcé par M. Tourneur, vicaire-général de Reims. Inutile d'en faire ici l'éloge ; tout le monde connait le talent d'orateur et d'écrivain de M. Tourneur, talent auquel il joint une parfaite connaissance de l'histoire locale[1].

L'après-midi eut lieu la translation solennelle des reliques du B. Guerric, apportées en 1787, comme nous l'avons dit, de l'ancien cloître dans l'église actuelle. La reconnaissance canonique en avait été faite par le R. P. Etienne, quelque temps après la prise de possession d'Igny[2], et après la reconnaissance solennelle qui en fut faite par Monseigneur Langénieux, on procéda à leur translation et les reliques furent déposées dans l'église, auprès de la statue du bienheureux couché sous l'autel.

Maintenant, par une disposition admirable de la Providence, qui permet aux ordres religieux de se modifier selon les be-

1. Ce discours se trouve dans le Bulletin du diocèse de Reims, 9e année, n° 40, p. 525.
2. Pièce justificative.

Digitized by Google

soins de l'Église, les religieux d'Igny, non contents de se livrer à la contemplation et au travail manuel, viennent d'entrer dans la vie militante. Sous la généreuse inspiration de leur archevêque, et avec l'aide de chrétiens charitables et dévoués, un orphelinat agricole est venu s'abriter sous les murs de l'antique abbaye. Son but est d'enlever au vagabondage tant d'enfants orphelins ou abandonnés, et de préparer ainsi à l'Eglise de fervents chrétiens et à notre France chérie, de bons travailleurs. Œuvre vraiment chrétienne et patriotique, à laquelle nous souhaitons un véritable succès, mais dont l'histoire appartient à l'avenir.

Pièce justificative

Reconnaissance canonique des reliques du bienheureux Guerric, deuxième abbé d'Igny, et exhumation des restes de Renauld de Martigné des Prés, premier fondateur de l'abbaye.

Un des premiers soins des religieux d'Igny, après leur rentrée dans cette abbaye, au mois de janvier 1876, fut de s'assurer si les reliques du bienheureux Guerric et les restes de l'archevêque Renauld avaient traversé heureusement la période révolutionnaire.

Monseigneur Langénieux, archevêque de Reims, avait résolu de donner à cette cérémonie la plus grande solennité. Mais comme des bruits, qui avaient cours dans le pays, faisaient craindre qu'on eût ouvert les tombeaux auparavant, le R. P. Etienne, abbé de Sainte-Marie-du-Désert voulut, avec l'autorisation de Son Excellence Monseigneur Langénieux, s'assurer de l'état dans lequel ils se trouvaient.

Le 16 juin 1876, accompagné des religieux du monastère, et assisté des témoins désignés dans le procès-verbal que nous donnons plus loin, le R. P. abbé fit cette reconnaissance.

Vers deux heures de l'après-midi, tous les assistants se réunirent à la chapelle. Là, après avoir invoqué le nom de Dieu, on se mit en devoir de desceller les pierres sépulcrales.

On commença par le tombeau de l'archevêque, dont la pierre présentait à un angle des traces évidentes d'effraction. Quand on l'eut enlevée, on se trouva en présence d'un sable jaune qui paraissait apporté récemment. On trouva ensuite une couche de terre peu épaisse, puis on arriva à une véritable excavation, dans laquelle se voyaient pêle-mêle des restes de bois consommé et des ossements. Evidemment une violation avait eu lieu du temps des anciens propriétaires. La cupidité ou la curiosité avait fait probablement espérer à quelqu'un la rencontre d'un joyau de prix. Cette excavation avait 0,50 de longueur, 0,35 de largeur et 0,36 de profondeur.

Quand on eût ouvert le tombeau du bienheureux Guerric, dont la pierre ne présentait aucune trace d'effraction, on se trouva en présence

Digitized by Google

d'une plaque noire formée par l'humidité qui, ayant détaché la partie inférieure de la pierre tombale, en avait pour ainsi dire fait une seconde, preuve évidente que le tombeau n'avait pas été ouvert. On trouva ensuite une couche de mortier durci, et quand on l'eut enlevé avec précaution, on découvrit une boîte encore entière, complètement pourrie, mais conservant sa forme, elle renfermait les reliques du bienheureux. L'excavation avait les mêmes dimensions que la précédente. On dressa ensuite le procès-verbal suivant :

« Nos frater Maria Stephanus, abbas Monasterii B. Mariæ de Deserto, et Pater immediatus Monasterii B. M. de Igniaco, in archidiæcesi Remensi, idem monasterium invisentes, ad hunc finem ut R. R. D. Maria Benedicto, ejusdem Archidiæcesis Archiepiscopo, præsente, unâ certiores fieremur de existentia et authenticitate reliquiarum, B. Guerrici, secundi Abbatis Igniacensis, necnon cinerum, Raynaldi Archiepiscopi Remensis, hujus monasterii primi fundatoris ; cùm ex gravi causâ, prænominatus Pontifex D. Benedictus adesse non posset, de ejus consensu et propria nostra auctoritate ad hanc recognitionem faciendam processi sumus. Ambo tumuli ab anno Domini millesimo septingentesimo septimo in hunc locum translati videbantur. Beati Guerrici tumulus ad cornu Epistolæ situs erat, lapide marmoreo nigro hâc inscriptione ornato designatus :

Anno Dni M. D. CC. LXXXVII,
Ab antiquiori claustro
Translatæ sunt Reliquiæ
Beati Guerrici
2i Igniaci Abbatis
Obiit Anno M. C. XLIV.

Raynaldi autem tumulus lapide eadem forma et eodem colore, ad cornu Evangelii, cum hâc inscriptione :

Sub hoc lapide
Reconduntur cineres
Domini Raynaldi
Archiepiscopi Remensis,
Hujus cænobii
Primi fundatoris,
Translatæ
Anno Dni M. D. CC. LXXXVII.

Iis prænotatis, die sexta decima mensis junii anni millesimi octingentesimi septuagesimi sexti in ecclesiâ ad gradum presbyterii, adstantibus R. D. Nivardo, priore hujus Monasterii, necnon D. D. G. Neveux, parocho de Arcis-Ponsard, et J. Chardron, parocho de Lagery, et D. Ferdinand Riant, Dna Valentina Riant, Dna Léon Riant et Dna Margarita Riant subsignatis, oratione præmissâ, ambo tumuli aperti sunt.

Digitized by Google

Ad primum tumulum, id est beati Guerrici, inventa est theca lignea integra quidem, sed jam vetustate et humore fere consumpta in quâ, testante inscriptione supradictâ, ossa præclarissimi abbatis condita erant. Insignes reliquias de ligneâ in plumbeam thecam positas, sigilloque nostro munitas sub altare majori ejusdem ecclesiæ transtulimus. Ad secundum, id est Raynaldi, sublato lapide, ossa quidem inventa sunt, thecæ autem tantûm minima fragmento. Hæc omnia de cornu Evangelii ad medium gradûs presbyterii ejusdem ecclesiæ et in arcam plumbeam deposuimus.

In quorum fidem, nos subscripsimus cum aliquot testibus.

F. Maria Stephanus,
Abbas S. M. de Deserto.

De mandato R. R. Abbatis.

F. Gerardus,
secretarius.

N. M. Nivardus,
prior Igniacensis.

G. Neveux,
curé d'Arcis.

J. Chardron,
parochus de Lagerio.

Signa communitatis.

F. D. Riant, M. Riant,
Marguerite Riant, Valentine Riant.

Monseigneur Langénieux, en apprenant ces dispositions, fit remettre les caisses de plomb à la place des anciennes en bois, afin de pouvoir en faire la translation plus tard. Cette cérémonie se fit, comme nous l'avons dit, au moment de la consécration de la chapelle et de la bénédiction du monastère, le 21 septembre suivant.

J. Chardron.

Digitized by Google

LE PRIX GÉNÉRAL DE L'ARQUEBUSE

A CHALONS EN 1754 *

LOUIS DE BOURBON, COMTE DE CLERMONT, PRINCE DU SANG, PAIR DE FRANCE, GOUVERNEUR ET LIEUTENANT GÉNÉRAL POUR LE ROI DES PROVINCES DE CHAMPAGNE ET DE BRIE.

VU PAR NOUS l'acte de l'Assemblée générale de la Compagnie de l'arquebuse de Nogent-sur-Seine, et sa délibération du onze Août mil sept cent cinquante-quatre, dans laquelle il a été arrêté, que les officiers et chevaliers d'icelle qui ne se rendraient point au prix général de Chaalons, seraient tenus de payer chacun la somme de vingt-quatre livres entre les mains du trésorier de la Compagnie. Nous avons confirmé et confirmons ladite délibération : Ordonnons en conséquence, que tous les officiers et chevaliers de ladite Compagnie qui ne se rendraient pas à Chaalons pour tirer audit prix, seront contraints de payer chacun la somme de vingt-quatre livres entre les mains du trésorier, le tout pour contribuer aux dépenses faites et à faire pour ledit prix général : Voulons que lesdits chevaliers, au cas que lesdites vingt-quatre livres ne soient pas suffisantes pour lesdites dépenses du prix général, payent chacun leur cotte part par augmention ; de même que si sur le mémoire qui sera représenté au retour des chevaliers, les sommes reçuës ne sont pas employées, il en sera fait état à chaque chevalier, à charge que si lesdits officiers et chevaliers gagnent quelque prix à Chaalons, ils seront partagés au profit de la Compagnie, sans que les gagnans en puissent prétendre autre chose que leur cotte-part.

ORDONNONS que tous les chevaliers qui se seraient retirés de la Compagnie, sans que leur retraite ait été arrêtée par icelle, ainsi que ceux qui s'en seraient retirés depuis la réception du Mandat pour le prix général, seront contraints de payer lesdites vingt-quatre livres, et de contribuer comme les autres aux dépenses faites ou à faire pour ledit prix, à peine d'y être contraints par exécution militaire.

MANDONS à tous les officiers de ladite compagnie, de s'y conformer et de tenir la main à l'exécution de la présente Ordonnance, en foi de quoi nous l'avons signée de notre main, icelle fait contre signer par le conseiller-secrétaire de nos commandemens et de notre gouvernement, et y apposer le sceau de nos armes.

Fait et donné à Paris le sept septembre mil sept cent cinquante-quatre.

Signé : LOUIS DE BOURBON.

Par Son Altesse Sérénissime, LAUJON.

* Voir page 261, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

Collationné sur l'original, à l'instant rendu par nous, écuyer, Conseiller-Secrétaire du Roi Maison Couronne de France et de ses Finances.

LETTRE D'UN CHEVALIER DE L'ARQUEBUSE DE CHAALONS-SUR-MARNE, POUR SERVIR DE SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE DU BARON DE WAN-WERT.

Monsieur,

Le baron de Wan-Wert n'est rien moins qu'un être imaginaire. Le temps ne me permet pas de vous en démontrer aujourd'hui l'existence : je vous prie seulement de la croire sur ma parole, et de prendre la peine de consulter les lettres de Sorbière, où le caractère du signor Gacomo Maria Favi-Marescotti (a), gentilhomme de Boulogne pourra vous donner une juste idée des goûts, des inclinations, des vues, des projets, des désirs, des espérances de notre voyageur philosophe. Il partit mercredi dernier pour Paris, à la suite du roi de Pologne, duc de Lorraine, après m'avoir confié les mémoires qu'il me pria de rédiger et de compléter, en me laissant la liberté de publier ceux que les conjectures pourraient rendre utiles, soit au public soit aux particuliers.

En qualité de cosmopolite, le baron n'a rien de plus à cœur que ce qui lui paraît propre, tantôt, à multiplier les connaissances, tantôt à varier les plaisirs de ses concitoyens.

D'abord je trouve dans ses papiers une description très-exacte de la parade de toutes les compagnies assemblées dans le jard au passage du roi Stanislas, qui par l'approbation dont il les honora, rendit plus vive et plus brillante l'ardeur martiale dont elles sont animées. Cette description (que je supprime à raison de l'équivalent que vous offrent les lettres imprimées) est accompagnée d'une liste des compagnies dans l'ordre que le sort les avait assigné pour tirer au prix général. Cette liste est d'autant plus intéressante, qu'elle renferme les noms, titres, qualités et dignités des capitaines, des officiers et des sujets les plus distingués de chaque compagnie d'arquebusiers.

On transmet à la postérité les noms de ceux qui ont remporté les prix.

Par le soin que l'on a pris de distinguer les différents coups de noir, on facilite au lecteur l'appréciation de l'expérience et de l'adresse des tireurs.

On trouve ensuite un détail curieux des devises dont sont enrichis les drapeaux, étendards, et guidons de chaque compagnie, avec plusieurs remarques historiques qui servent à perfectionner les notices des villes.

(A) Illustre voyageur du dernier siècle. Favi-Marescotti avait formé un projet digne d'un vrai savant dont les délices doivent être de se rendre utile à la société civile. Il passa successivement en France, en Pologne, et en Allemagne ; de retour à Paris, il voulait se reposer quelque temps, mais il mourut, en 1670.

Digitized by Google

Enfin, on ne laisse rien échapper de ce qui paraît mériter l'attention du public en l'instruisant de ce qui peut donner tant aux nationaux absens qu'aux étrangers, l'idée la plus juste d'une fête dont l'ordre, la décence et la magnificence ont causé la surprise, l'admiration et la joie de tous ceux qui en ont été témoins.

Liste des compagnies dans l'ordre que le sort a assigné pour tirer au prix général

N° Premier. — SAINT-QUENTIN

Messieurs: Joseph Maroteau, capitaine-lieutenant; Quentin-Conte, roi et sergent; Antoine Fouchon; Louis Maroteau, député; Joseph Douet; Jean Courrier; Pierre David; Louis Thomas; Nicolas Cardon, député.

N° 2. — BRIE-COMTE-ROBERT

Messieurs: Greban, capitaine en chef; D'Auvergne, capitaine-lieutenant; Visier, capitaine-enseigne; D'Auvergne, guidon; Besnard, major, député; Petit; Masson; Nouëtte.

N° 3. — MEULAN

Messsieurs: Nicolas Chevremont, capitaine-enseigne; Veteüil; Le Fèvre; Maheux.

N° 4. — CHAALONS

Messieurs: Messire André Descolines, chevalier, seigneur de la Fauconnerie de Vez, ancien officier d'infanterie, capitaine en chef de l'arquebuse; De Gaulle, trésorier; Laurent, secrétaire, Collet, député; Farochon, apotiquaire; Roze; député: Rogier: Collard, père; Sergent, député.

N° 5. — MAGNY-EN-VEXIN

Messieurs: Bouteille, capitaine en chef; Petit, capitaine-enseigne.

N° 6. — EPERNAY

Messieurs: De Partelaine, élu en l'élection, et grenetier au grenier à sel d'Epernay, capitaine en chef; de la Faux de la Barre, procureur du roi au grenier à sel d'Arcis-sur-Aube, empereur et lieutenant; Germont, de Sancy, élu en l'élection d'Epernay, capitaine-enseigne; Lochet de Buisson, empereur, secretaire; Cazin de Saint-Antoine, greffier au baillage d'Epernay, ancien; Chertemps, de Mardeüil, écuyer, porte-manteau de la grande écurie du roi, député; Lochet, de Belnault, inspecteur des poudres et salpêtres, député; De la Faux, de Saint-Mard; De la Faux, des Vasseux; Hugues Défessard.

N° 7. — AVENAY

Monsieur: Merlin de Moncel, capitaine-lieutenant.

(*A Suivre*).

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Gabriel Glépin, — Gabriel Glépin est né à Chaumont-en-Bassigny en 1817. C'était le fils d'un artisan, qui lui fit faire ses premières études au collége du chef-lieu de la Haute-Marne, dont il fut un des élèves distingués. Reçu à l'Ecole des mines de Saint-Etienne, il en sortit le premier de sa promotion et fut aussitot appelé en Belgique par M. Emile Rambeaux ; il y prit la direction du plus vaste établissement houiller de la Belgique, le Grand-Hornu.

En 1843, les sociétés industrielles du couchant de Mons, placées sous le patronage de la Société de commerce de Bruxelles, le chargèrent d'une mission en Angleterre pour y étudier les principales opérations de l'exploitation de la houille.

Au retour de ce voyage, il fit paraître en collaboration avec MM. Guibal et Boty, un rapport détaillé dans lequel se trouve exposé le résultat de ses recherches, de ses explorations et de ses études. Cet ouvrage contient surtout une description exacte des appareils en usage dans les mines de Newcastle et de Sunderland.

En 1844, M. Glépin publia un travail considérable sur la *Ventilation des mines*. D'importants extraits de cet ouvrage sont reproduits dans le traité de la chaleur de Péclet, dans le traité d'exploitation de Combes, dans celui de Ponson et enfin dans le Dictionnaire des arts et des manufactures, où ils sont l'objet d'appréciations très-élogieuses de MM. Combes, Grouvelle, Vigneron, etc. Ce mémoire fut présenté à l'Académie royale de Belgique et le roi fit remettre à M. Glépin, en témoignage de sa satisfaction, une médaille d'or grand module.

En 1855, M. Glépin collabora à l'Exposition universelle de Paris, où il reçut, avec la médaille de 1re classe la croix, de la Légion-d'honneur pour ses machines propres à l'extraction de la houille. Son installation au puits n° 12 du Grand-Hornu fut reconnue par M. Catton, rapporteur de la classe n° 1 du jury international, comme la plus belle qui existât dans les divers bassins houillers, et ce témoignage fut confirmé par les membres des jurys anglais et allemand qui vinrent à Hornu avant de rentrer dans leurs pays.

Voici ce que dit le rapport officiel :

« Cette installation comprend une grande machine d'extraction de 150 chevaux, à deux cylindres verticaux, munie de tous les accessoires nécessaires à une manœuvre prompte et facile, un système de cages à 4 étages convenablement guidées, élevant 32 hectolitres à la fois dans plusieurs wagons, et enfin les agencements extérieurs pour le tirage et le chargement. On s'est assuré qu'on pouvait tirer 1,000 hectolitres par heure. L'exposition de M. Glépin est une des plus intéressantes et on peut affirmer qu'aucun puits, dans aucun bassin, ne présente un outillage supérieur. »

Digitized by Google

En 1866, le gouvernement belge conféra à M. Glépin l'Ordre de Léopold. Voici ce qu'écrivait dans un journal de la Haute-Marne l'auteur de ces lignes : « M. Glépin est un de ces ingénieurs qui, joignant la science à la pratique, doivent nécessairement obtenir dans leurs spécialités de grands résultats. Nous apprenons en effet que d'importants travaux qu'il dirige à Marles, dans le Pas-de-Calais, viennent d'être terminés avec un éclatant succès. Ces travaux, considérés comme impraticables, avaient été abandonnés, lorsque notre compatriote en prit la direction. Il s'agissait de creuser un puits de mine de fort diamètre, à travers des nappes d'eau très-puissantes, et dans des terrains crétacés et sans consistance. M. Glépin a su accomplir cette tâche difficile devant laquelle avaient échoué la science et la pratique de plusieurs ingénieurs, et, retenant l'eau des niveaux supérieurs, il a atteint le terrain houiller à plus de 80 mètres de profondeur. On aura une idée de ces travaux gigantesques et inconnus jusqu'à ce jour, lorsqu'on saura que la quantité d'eau enlevée chaque heure, à 70 ou 80 mètres, atteignait jusqu'à douze cent mille litres. »

Cette fosse fonctionna pendant dix ans et les ingénieurs des mines constatèrent qu'elle ne donna jamais lieu à la plus minime réparation.

Le 29 avril 1869, M. Glépin fut prévenu par l'ingénieur de la Compagnie qu'un fort mouvement s'était dessiné dans le cuvelage. Il se rendit immédiatement à Marles et trouva malheureusement le puits dans des conditions qui le rendaient tout à fait inabordable pour y exécuter un travail sérieux. L'attaque trop tardive des points endommagés, et l'application faite la veille de mesures de consolidation insuffisantes qui devaient forcément rester inefficaces, avaient aggravé la situation. Une catastrophe était inévitable. Lorsqu'elle se produisit, M. Glépin fit preuve du plus grand sang-froid et du plus grand courage. Sa périlleuse descente, racontée par les journaux de l'époque, est relatée dans l'ouvrage de M. Simonin sur les Mines et les Mineurs.

A la suite de ce désastre, M. Glépin fit paraître son beau travail sur l'établissement des puits de mines dans les terrains meubles et aquifères.

M. Burat, dans son traité d'exploitation, lui consacre tout un chapitre. Il donne cet ouvrage comme un véritable traité sur la matière, et qui en résume tous les détails. Il ajoute que ce travail est un manuel classique pour tout ingénieur qui aurait à entreprendre l'établissement d'un puits cuvelé par les procédés en usage dans le Nord (Page 169).

M. Tresca, en présentant cet ouvrage à la Société d'encouragement, s'exprime ainsi : « Cet ouvrage constitue une monographie d'un grand intérêt sur les conditions diverses et exceptionnellement difficiles de ce travail de fonçage. Il sera consulté avec fruit par tous les ingénieurs qui auront à s'occuper de travaux de ce genre. M. Rivot déclare que « cet ouvrage est bien complet, parfaitement net dans ses conclusions et qu'il fait le plus grand honneur à son auteur. »

Digitized by Google

Enfin M. Callon, dans son cours d'exploitation professé à l'Ecole des mines de Paris, recommande tout particulièrement cet ouvrage à ses élèves, et leur parle de l'auteur dans les termes les plus élogieux.

Au moment où la mort le surprit, M. Glépin s'occupait d'intéressantes expériences sur le grisou, à l'aide de ventilateurs Lemielle, très-puissants, *de grande hauteur et de faible diamètre*, à l'inverse de ce qui existe dans les anciens ventilateurs de ce système. J'ouvre sans regret à nos camarades cette nouvelle voie de recherches. Je crois l'idée féconde, et cette modification des appareils Lemielle peut, si elle est mise en pratique, avoir une sérieuse influence sur l'aérage des mines.

Je n'ai rien à ajouter à ces détails qui me semblent instructifs pour rendre hommage à un de nos compatriotes distingués.

J. Carnandet.

* * *

Le 29 septembre est mort à Reims Jean-Louis Gonzalle, qui y était né en 1815. Pauvre, il dut embrasser un état pour vivre ; il se fit cordonnier, mais de bonne heure il s'adonna à la poésie. Après de rudes épreuves, il obtint un modeste emploi dans l'administration des hôpitaux et put dès lors donner un libre cours à ses goûts littéraires. Il publia alors les *Poèmes et Satyres*, l'*Euménide*, la *Muse prolétaire*, le *Vin de Champagne*, les *Coups de fouet*, *A bas les masques*, etc. Dans les dernières années de sa vie, Gonzalle composa une histoire des hôpitaux de Reims, demeurée inédite et il a rassemblé des notes précieuses sur la dernière invasion. Il a légué ses manuscrits à la Bibliothèque de Châlons. Très-républicain dans ses œuvres, Gonzalle n'en a pas moins publié en 1860 deux odes adressées à l'Impératrice Eugénie et à Napoléon III.

* * *

Henri Tombeck, mathématicien et géologue. — Que le nom de Tombeck vienne ou ne vienne pas de saint Thomas Becket, c'est un point que nous ne saurions éclaircir ; mais cette croyance est, dans la famille, une antique et constante tradition. Lorsque l'archevêque de Cantorbéry vint en France, pour se soustraire à la persécution de Henri II, il reçut aide et secours d'un fidèle chrétien du Sénonnais. Ce martyr de la discipline ecclésiastique, pour témoigner sa reconnaissance, permit à son fidèle serviteur de porter son nom, et le brave chrétien, incorporant dans son nom patronymique le souvenir de sa bravoure, s'appela Tombeck.

Henri-Etienne Tombeck naquit à Joinville, le 2 février 1827. Son père était principal de collége de Wassy et s'était occupé avec succès de la géologie. Le collége de Saint-Dizier lui vit commencer des études qu'il devait terminer brillamment au collége royal de Charlemagne. Elève de l'Ecole normale supérieure de 1848 à 1851, il en sortit agrégé des sciences mathématiques. D'abord professeur de mathématiques au

Digitized by Google

lycée de Mâcon, puis au lycée d'Amiens, il fut appelé, avec ce même titre, en 1853, au lycée Bonaparte.

En dehors de sa classe, Henri Tombeck, consacrait son temps aux sciences mathématiques et physiques, spécialement à la géologie.

On doit à ses généreux efforts, pour l'enseignement *primaire* : 1° l'*Arithmétique des commençants*, par demandes et réponses ; 2° la *Solution des problèmes proposés dans l'arithmétique* ; 3° des *Eléments d'arithmétique*, théorique et pratique, à l'usage des écoles primaires et des classes de lettres des lycées, avec sept cents problèmes résolus ou proposés.

Pour l'enseignement *secondaire*, l'intellient professeur a publié :

1° *Traité d'arithmétique*, à l'usage des élèves des classes de sciences des lycées et des candidats au baccalauréat ès-sciences.

2° *Traité de géométrie élémentaire*, à l'usage des mêmes élèves.

3° *Traité d'algèbre.*

4° *Cours de trigonométrie rectiligne.*

5° *Eléments de géométrie descriptive.*

6° *Précis du lever des plans et du nivellement.*

7° *Cours de cosmographie.*

L'objectif que s'est proposé le professeur dans ces travaux, c'est, outre la lucidité de l'exposition, la simplification des preuves. Pour un homme de sens droit, il n'est pas difficile d'apprendre les mathématiques ; mais tout le monde a remarqué avec quelle facilité déplorable s'oublient, non pas les résultats de la science, mais les démonstrations qui l'appuient. Notre professeur s'est donc appliqué à préciser les définitions, à simplifier les démonstrations, de manière que ses élèves se souviennent, non-seulement des propositions pratiques, mais des preuves à l'appui, ce qui constitue proprement la science.

En dehors de ses études mathématiques, à ses rares moments de repos, Henri Tombeck s'est aplique aux études géologiques, et il a publié une série de notes sur les terrains jurassiques supérieurs, notamment sur le Corallien et l'Oxfordien de la Haute-Marne, publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, de 1866 à 1876 ; il a également collaboré à la *Description géologique et paléontologique des étages jurassiques supérieurs de la Haute-Marne*, (par MM. de Loriol, Royer et Tombeck, un gros volume in-quarto, avec planches.

Ces différents travaux ont eu pour effet d'éclaircir un grand nombre de points restés douteux sur la constitution des terrains jurassiques supérieurs et de rendre la Haute-Marne un pays *classique* en ce qui concerne ces terrains, de même que les travaux de Cornuel l'avaient rendue un terrain classique pour les terrains crétacés inférieurs.

A ses moments perdus, Henri Tombeck avait fait une collection géologique, dont il donna une partie au musée de l'Ecole des mines, et, bibliophile expert, réuni quelques volumes du meilleur goût. Mais il

Digitized by Google

ne put mener de front ses compositions et ses recherches sans employer son temps avec usure et sans prendre souvent sur ses nuits. L'intensité du courage et la vigueur de la constitution suffirent assez longtemps à cette vie surmenée ; à la fin, la fatigue se porta sur les organes vocaux, ceux dont le professeur a le plus besoin, et il fallut prendre congé de la chaire.

Tombeck lutta longtemps vainement contre le mal. En octobre 1878, la mort le frappait à Marseille, où il s'était retiré, pour éviter pendant l'hiver, les rigueurs de nos froides contrées.

Justin Fèvre,
Protonotaire Apostolique.

* * *

Jean-Baptiste Carnandet était né, à Baigneux-les-Juifs, Côte-d'Or, en 1820, d'une humble famille. Au sortir de l'école primaire, où il avait donné des marques de précoce talent, il fut envoyé au Séminaire de Plombières-les-Dijon. A Plombières, il eut, entre autres, condisciples, Chauvelot, de l'Univers et Emile Bougaud, vicaire général d'Orléans. Deux hommes influèrent diversement, mais puissamment sur sa destinée : l'abbé Poinsel, mort doyen du Chapitre de Saint Bénigne, et l'abbé Morlot, depuis cardinal. De l'un, il reçut l'impulsion ; de l'autre, la mesure ; des deux, cet esprit de foi et de rectitude dont il ne se départit jamais. Après avoir pris ses deux diplômes et étudié la médecine, il préféra la plume au scalpel et vint à Chaumont, en 1851, comme journaliste. Pendant vingt années, il rédigea l'Union seul, avec autant de talent que de succès. Au journal bi-hebdomadaire, il joignit successivement différentes revues, savoir : la Revue du mouvement catholique, l'Ecole de Nazareth, la Semaine Religieuse ds Langres, le Bulletin des Comices, la Revue Nationale, l'Exposition, le Bulletin des Forges de la Champagne et les Annales de l'Archiconfrérie Réparatrice. En même temps, bibliothécaire de la ville et fouilleur infatigable des archives départementales, il mit au jour, une dissertation sur S. Hiro, une Vie et passion de M. S. Didier, 3me évêque de Langres, un Trésor de pièces rares et curieuses de la Champagne et de la Brie, une notice sur le Bréviaire d'Abeilard, une autre sur les livres liturgiques conservés à Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, les lettres du P. Barbe, une étude sur les Périodiques de la Haute-Marne, plus quelques biographies, notamment celles de MM. de Lespérut, Godard, Darboy et Morlot, biographies rédigées d'après les journaux du temps et les souvenirs personnels de l'auteur.

A sa sortie de Chaumont, en 1869, M. Carnandet, retiré à Aisey-sur-Seine, mais toujours actif, établissait une imprimerie pour l'éducation professionnelle des jeunes personnes et leur accession à la composition typographique. Il fonda, pour les occuper, l'Indépendant de Châtillon-sur-Seine, et publia un volume pour l'abbé Migne. En 1873, après les malheurs de l'invasion, le typographe d'Aisey venait à Saint-Dizier, avec son matériel, et, fidèle à lui-même, fondait immédiatement le Courrier de la Haute-Marne, aujourd'hui l'Impartial, dirigé par M. Lucas.

Digitized by Google

Au terme de sa carrière, M. Carnandet, qui avait toujours joint, aux travaux du journalisme et de l'érudition, le souci des œuvres, entrait résolument dans l'œuvre des Congrès et des Cercles Catholiques. Sans se préoccuper spéculativement des théories du système corporatif, du système individualiste et de ce qu'on appel aujourd'hui le collectivisme, il recherchait avec d'autres bons chrétiens, les misères à soulager, les plaies à guérir, les besoins auxquels il fallait répondre et les aspirations qu'il était nécessaire de diriger. Ce fut son dernier ouvrage, un travail de charité, dont le fruit se garde, après les grandes assises du dernier jugement.

M. Carnandet est mort en levant son drapeau ; à nous de le recueillir et de le défendre. M. Carnandet était chevalier de l'ordre de Pie IX.

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

* * *

M. Uhrich, Jean-Baptiste, intendant général en retraite, grand officier de la Légion-d'honneur, est mort le 2 octobre courant, en son château de Saint-Blaise, commune de Mesnil-Saint-Père (Aube). Il était âgé de 69 ans.

M. Uhrich avait longtemps exercé à Châlons, dit le *Journal de la Marne*, les fonctions d'intendant de la 4e division militaire. Il était frère du général Uhrich, ancien gouverneur de Strasbourg, et laisse un fils actuellement capitaine d'état-major.

* * *

Le comte Josseran de Raguet Brancion vient de mourir à 61 ans, dans son château de Royaumeix, près de Toul. Il était fils du comte de Brancion, ancien officier supérieur, et de Amélie de Barthélemy. Sa perte sera vivement ressentie en Lorraine où il donnait l'exemple d'une vie noblement remplie et consacrée constamment au bien. Il laisse un fils et a eu deux filles : la comtesse de Saint-Cricq et la vicomtesse de Plainval, — dont le mari appartient à une famille champenoise des environs de Montmirail, — morte pendant la guerre. La maison de Brancion est une des plus illustres de la Bourgogne où ses chefs possédaient dès le XIe siècle le château de ce nom : l'un d'eux périt aux côtés de Saint-Louis à la bataille de la Massoure. Dans ces derniers temps il faut citer le colonel de Brancien tué devant Sébastopol : le père du comte Josseran avait été lui-même laissé pour mort dans les rues de Leipsick.

* * *

La *Revue catholique* de Troyes annonce la mort de M. Lobry, curé de Lagesse, âgé de 54 ans, auteur de différents ouvrages religieux : une traduction de l'ouvrage du cardinal Bona sur la *Liturgie*, en 2 vol. in-8° ; l'*Art de prêcher* ; une édition des *Méditations* d'Hayneuve, en 8 v. in-8° ; la traduction de plusieurs ouvrages de S. Augustin, dans l'édition publiée chez L. Vivès ; enfin, un *Cours d'instructions populaires*, où sont reproduites les instructions, remarquables de simplicité et d'onction, publiées par M. Lobry dans la *Semaine du Clergé*.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Chronique de l'abbaye de Huiron

« Habent sua fata libelli. »

Peu s'en est fallu que ce livre ne vît pas le jour. Si mes souvenirs ne me trompent, le manuscrit appartenait à des cultivateurs ; la saison des travaux des champs approchait, et l'infortuné devait disparaître feuille par feuille, quand M. le docteur Mougin, de Vitry, l'aperçut. Un fort volume in-4°, d'une belle écriture, trés-régulière et très-nette, ainsi sacrifié, n'était-ce point une profanation ? Ainsi pensa le docteur et il eut raison. Grâce à lui, nous possédons maintenant les Annales de l'abbaye qui domina pendant des siècles le monticule au pied duquel se groupent Glannes et Courdemange.

Remonter à la fondation de ce monastère sur le *Mons Oriens* depuis Gui-à-la-Barbe, qui en fut le principal bienfaiteur avec son frère et sa sœur ; suivre son développement jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, tel est le travail que s'est imposé dom P. Baillet, moine de cette abbaye.

Fidèle aux obligations du titre qu'il donne à l'ouvrage, *Annales de Huiron*, il prend par ordre chronologique toutes les pièces qui peuvent intéresser son monastère, note tous les changements survenus sous chacun des abbés, les améliorations qui ont été faites, les donations qui ont agrandi le domaine de Huiron et par lesquelles tels seigneurs se sont départis d'un droit, d'une propriété, en faveur des *Aumôniers de Dieu*. Car, en dehors de la question religieuse que nous n'avons point à étudier ici, les abbayes étaient les nourricières du pauvre peuple, et lorsque de puissants feudataires sacrifiaient volontairement une partie de leurs biens pour doter un couvent, ils travaillaient, à leur insu, peut-être, à la grande œuvre de l'unité française, aussi bien que les hommes d'Etat dont l'histoire a consacré le nom.

L'ouvrage de dom Baillet est précieux pour la Champagne surtout, parce qu'il nous donne une foule de chartes et de diplômes de nos anciens comtes, des évêques de Châlons, des abbés de Montiérender, etc. Ainsi, pour en fournir un seul exemple, il cite une donation faite à l'abbaye par Gui de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier au XIIe siècle; or, jusqu'à présent, on ne connaissait l'existence de ce seigneur que par un titre du monastère de Saint-Faron à Epernay, en 1135 ; encore n'avons-nous que la mention de ce titre.

Avec et sous l'abbaye, nous voyons se développer les villages voisins de Glannes et Courdemange jusqu'à ce que, suffisamment forts par eux-mêmes, ils vivent de leur propre vie et se dégagent petit à petit de la tutelle de Huiron.

Enfin, au XVIIIe siècle, l'abbaye, appauvrie sans doute, ou peu ca-

Digitized by Google

pable de se maintenir dans sa primitive vigueur, demande à la congrégation de Saint-Vannes, de Verdun l'appui que longtemps elle put donner à d'autres.

Huiron n'a pas eu sans doute le retentissement et l'importance de Cîteaux, de Morimond ou de Clairvaux ; son rôle était plus modeste et sa position moins favorable. Néanmoins sa Chronique intéresse au plus haut point l'arrondissement de Vitry ; de plus, c'est une pierre dans l'édifice de notre histoire générale, et l'on ne saurait trop encourager la pensée qui nous a valu cette restitution. Honneur donc à l'éditeur qui n'a point reculé devant un labeur souvent ingrat pour agrandir le trésor de la science ! Il faut, pour arriver à bienconnaître nos institutions anciennes, savoir les étudier dans le détail ; il faut lire les annales particulières pour comprendre les lents développements de la société.

Devrons-nous cependant imposer silence à la critique? Nous manquerions à la vérité, cé nous semble, et nous enlèverions toute valeur à nos éloges, si nous cachions le côté défectueux de l'œuvre que nous annonçons.

L'éditeur, tout heureux de sa découverte, ne s'est pas cru le droit de corriger son auteur, et pourtant il le devait prendre. Quand il s'agit d'un monument littéraire, d'un Joinville, d'un Montaigne, d'un Bossuet, respecter l'orthographe de celui qu'on édite, c'est faire œuvre d'artiste et de lettré ; c'est initier le lecteur au lent et curieux travail de la formation d'une langue, du développement et de la marche d'une littérature ; mais au XVIIIe siècle, quand dom Baillet écrivait, la langue était fixée, tous nos grands classiques avaient paru : fallait-il tenir aux caprices d'une plume pressée, sans doute, impatiente parfois et peut-être distraite ? Telle n'est pas notre opinion, et nous regrettons que l'éditeur ait poussé le scrupule jusqu'à ne corriger point les fautes évidentes du manuscrit. Dans les chartes latines et françaises du moyen-âge, dans le cérémonial de Huiron particulièrement, cela produit une obscurité regrettable que M. le docteur Mougin, nous n'en doutons pas, fera disparaître dans l'édition que lui demanderont prochainement tous les hommes curieux de notre histoire champenoise. Car son ouvrage, tiré à petit nombre d'exemplaires, aura peine à satisfaire la légitime avidité des amateurs.

Enfin, pourquoi M. Mougin a-t-il été si sobre de notes explicatives ou complémentaires? Nous respectons sa modestie ; mais, dans un pareil travail, donner ce que l'on sait pour débrouiller un texte douteux, pour le compléter, si possible, c'est rendre service à la vérité, c'est bien mériter des lettres. Or tel est le but que se sont proposé l'éditeur et l'imprimeur des *Chroniques de Huiron*.

A. Fourot.

* * *

Les Manuscrits des Bibliothèques de France. — M. Ulysse Robert entame une publication considérable autant qu'utile, et qui lui vaudra toutes les félicitations des érudits (*Inventaire sommaire des manuscrits des bibliothèques de France dont les catalogues n'ont pas été*

Digitized by Google

imprimés. Premier fascicule : Agen, Aire, Aix, Ajaccio, Alençon, Alger, Arbois, Argentan, Arles, Arsenal (à Paris) (Paris, A. Picard et H. Champion, 1879, grand in-8° de XXXVI-128 p. Prix : 9 fr.) Cette publication, dit-il en tête de son *Introduction*, « a été entreprise pour suppléer, dans une certaine mesure, à l'insuffisance des catalogues des manuscrits des bibliothèques de France qui ont été imprimés jusqu'à ce jour, et qui ne répondent pas, il faut bien en convenir, au nombre et à l'importance de nos bibliothèques. » Le zèlé et excellent travailleur a bien raison d'oser espérer que son *Inventaire* remplacera avantageusement le recueil de Haenel (*Catalogi librorum manuscriptorum*, etc., Leipzig, 1829, in-4°), et celui de l'abbé Migne (*Dictionnaire des manuscrits*, dans la *Nouvelle Encyclopédie théologique*, 2 vol. in-4, 1853). D'abord, il embrasse un plus grand nombre de dépôts, et, dressé d'après des inventaires relativement récents, il est plus complet, puisqu'il comprend les acquisitions ou les accroissements postérieurs à 1830 ; ensuite, il est sans comparaison plus exact, parce que les divers catalogues dont il est formé sont dus à des travailleurs qui n'avaient pas de peine — je reproduis les expressions de M. Robert — à connaître mieux les manuscrits que leurs devanciers du commencement du siècle. Malheureusement, si plusieurs bibliothécaires ont dignement répondu au pressant appel que leur avait adressé leur jeune confrère, il en est quelques-uns qui ont méconnu leur devoir au point de garder un silence que l'on ne saurait trop sévèrement condamner. C'est avec une spirituelle modération que M. Robert parle (p. VII) des refus par lui essuyés, refus « d'autant plus pénibles qu'ils s'adressent moins à nous qu'aux érudits auxquels cette publication est destinée. Le public savant regrettera comme nous de ne pas voir figurer dans ce travail les inventaires de certains dépôts qui ont une importance notoire et renferment de véritables trésors que l'on pourrait croire la propriété de ceux qui en ont la garde, tant ils les conservent avec un soin jaloux. » On voudrait espérer que ces égoïstes conservateurs ne laisseront pas définitivement incomplet le beau travail de M. Robert ; mais s'ils persistaient jusqu'au bout dans leur inqualifiable abstention il serait bon de les montrer d'un doigt vengeur au public indigné. Il n'ont pas, du reste, de temps à perdre pour se repentir, car l'activité avec laquelle va être imprimé l'*Inventaire sommaire* nous consolera de la majestueuse lenteur avec laquelle s'imprime le *Catalogue général* publié aux frais de l'Etat, et nous jouirons de tous les fascicules du recueil qui honorera tant le nom de M. Robert, bien avant qu'ait paru le tome VII du recueil officiel. Nous n'ajouterons qu'un mot : le savant directeur du *Cabinet historique* a fait précéder le premier fascicule d'une nouvelle édition, fort augmentée et fort améliorée, de l'*Etat des catalogues des manuscrits des bibliothèqnes de France* (p. XIII-XXXVI), et l'on peut dire que mieux que jamais il montre, dans la publication que nous annonçons, combien il a profité des leçons et des exemples de son vénéré chef et maître, l'éminent administrateur général de la Bibliothèque nationale. (*Polybiblion*).

Digitized by Google

*
* *

Le Diocèse de Langres, par M. l'abbé Roussel, tome IV et dernier, in-4°. Langres, Dallet, 1879.

M. l'abbé Roussel vient de terminer l'important travail auquel il a consacré si utilement une partie de sa vie. C'est un ouvrage considérable, plein de faits et de détails et qui peut servir de modèle pour tous ceux qui voudraient écrire les annales d'un diocèse. Le dernier volume comprend les Chapitres, — avec une liste très-importante des chanoines de Langres et des prébendiers ; — les archidiaconés, les diverses offices de ce Chapitre, les doyennés : puis une série d'additions, de rectifications et de *varia* qui sont précieux à consulter. Nous signalerons une note étendue sur la vente des biens nationaux dans la Haute-Marne ; M. Roussel a eu l'ingénieuse idée de donner un résumé des documents réunis sur le diocèse de Langres, par le frère Asclépiade, de la Doctrine chrétienne. Ce savant religieux n'a rien négligé pour rendre ses notes complètes et on en aura l'idée en sachant qu'elle forment 25 volumes in-8°, sans lesquels il est difficile de rien écrire sur la Haute-Marne. M. l'abbé Roussel a rendu un service considérable aux amateurs de l'histoire locale, en écrivant ce grand ouvrage, qui demeurera comme un témoignage de saine et profonde érudition. E. de B.

*
* *

Notre savant collaborateur M. l'abbé Fèvre, protonotaire apostolique, prépare un ouvrage important, qui est appelé à un grand succès dans toute la Champagne : *le cardinal Gousset, sa vie, ses œuvres, son influence*. L'auteur sollicite le concours de toutes les personnes qui pourraient lui procurer des documents. Nous sommes certain qu'il sera entendu et que chacun voudra participer au monument élevé à la mémoire de l'illustre prélat.

*
* *

La seconde livraison de la *Renaissance en France*, par Léon Palustre, vient de paraitre chez Quantin. Cette magnifique publication, obtient un grand et légitime succès ; citons entre autres chefs-d'œuvre d'eau forte, les vantaux de la porte méridionale de Beauvais, gravés par Sadoux ; cette livraison, consacrée à l'Ile-de-France, nous donne un spécimen, intelligemment choisi, des plus beaux morceaux de l'art de la Renaissance dans l'Oise ; le texte est des plus intéressants. L'œuvre entière de cette grande publication ne comptera pas moins de trente livraisons.

*
* *

La librairie Oudin vient de publier dans sa collection des *Châteaux historiques de la France*, par M. Paul Perret, la description, ornée de belles eaux-fortes, des châteaux de Chastellux (Yonne) et d'Epoisse (Côte-d'Or), appartenant à M. le comte de Guitaut.

*
* *

Il vient de paraitre, réunies en une intéressante brochure, les diver-

Digitized by Google

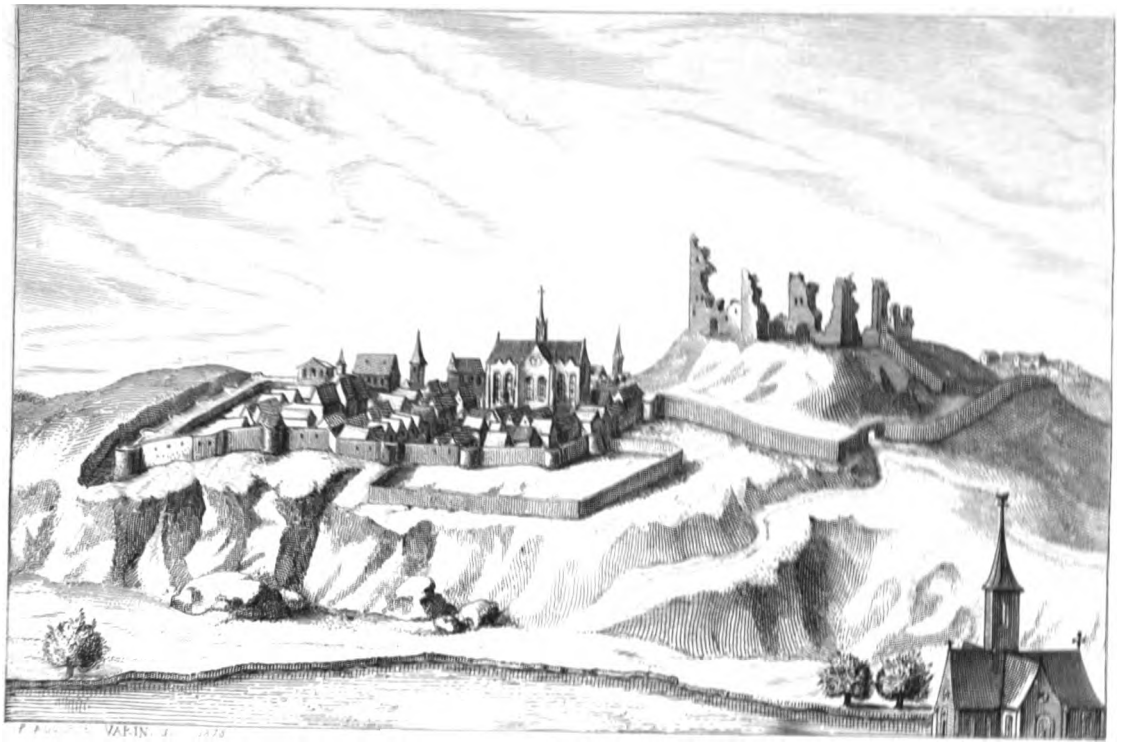

C[illegible] SUR MAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

ses pièces concernant les Fêtes religieuses de Saint-Memmie qui ont eu lieu au mois d'août dernier[1]. Nous y trouvons la relation de la consécration de l'église et de la translation des reliques ; celle des fêtes, écrite par M. l'abbé Lucot ; les discours de Mgr l'évêque et de M. l'abbé Guittan ; plus une délicate poésie de Mme Ségalas. On y a joint le croquis de la fête publié dans la *France illustrée*, par le comte de Gourcy et le dessin de la dalle tumulaire de Saint-Memmie.

1. In-8°, Châlons, Martin, 1879.

* * *

Parmi les plus récentes publications, nous relevons les suivantes : *Œuvres de Saint-Alfonse de Lignori*, nouvelle édition revue par l'abbé Peltier, chanoine honoraire de Reims ; la *Tolérance religieuse*, réponse à une lettre adressée par le R. P. X..., de l'ordre des Carmes, par M. Cahen, rabbin à Reims ; *Recherches sur les ossements fossiles des terrains tertiaires inférieurs des environs de Reims*, par M. Victor Lemoine, professeur à l'école de médecine de Reims.

* * *

Panégyrique du bienheureux Urbain II, prononcé par M. l'abbé P. L. Péchenard, procureur fiscal en la cause dans l'église de Châtillon-sur-Marne à l'occasion de la bénédiction de la première pierre de son monument. — 1879, Imprimerie coopérative de Reims, rue Pluche, 24.

Qui ne se rappelle, parmi les populations du diocèse de Châlons et de Reims, la patriotique et religieuse fête célébrée le 3 août 1879 à Châtillon-sur-Marne pour la pose de la première pierre du colossal monument élevé au bienheureux pape Urbain II qui fut, pour la Champagne septentrionale, ce que fut pour la Champagne méridionale le pape Urbain IV, l'une des gloires les plus éclatantes et les plus pures? Debout, dans sa muette majesté, les ruines du vieux manoir de l'ancienne et noble famille des Châtillons, comme un témoin des siècles qui ne sont plus, semblaient relier le présent au passé. M. l'abbé Péchenard, promoteur de la cause pour l'extension du culte de l'immortel pape champenois, prononça, au milieu d'une brillante et nombreuse assistance, un éloquent panégyrique ; il montra ce que fut Urbain II pour les peuples de l'Europe dans le gouvernement des choses temporelles ; ce qu'il fut pour les nations chrétiennes dans le gouvernement de l'Eglise universelle, et ce qu'il fut pour lui-même dans l'observation des règles de la perfection évangélique. Certes, ce n'a pas été sans charme pour les esprits, ni sans émotion pour les cœurs, que l'orateur sacré rappela comment au onzième siècle, en ces temps si mal appréciés, le spiritualisme catholique sut lutter victorieusement contre le matérialisme de la barbarie et de la féodalité. Après avoir peint à grands traits, dans Urbain II, le profond politique, le pape intrépide et le saint homme, il exprima le vœu qu'un jour notre illustre et vénérable compatriote figure dans le catalogue des saints auxquels les fidèles de l'univers religieux rendent un culte public. E. G.

* * *

Digitized by Google

Portail de la cathédrale de Reims, surélévation des flèches, rapport relatif au dessin fait par Eugène Leblanc, architecte, et reproduit par M. Borderia, photographe à Reims. — 1878. Librairie E. Deligne, E. Renart, gérant., rue du Cadran-Saint-Pierre, à Reims.

La cathédrale actuelle de Reims, édifiée sur l'emplacement de l'ancienne au commencement du XIIIe siècle, devait avoir des proportions colossales, comme le prouve l'épaisseur des constructions qui en forment la base. Robert de Coucy, célèbre architecte qui en conçut le vaste plan, éleva rapidement le monument jusqu'à la hauteur des corniches du chœur, à l'exception du portail et des quatre premières travées de la nef; sa mort n'interrompit pas les travaux, qu'on poursuivit, autant que possible, d'après le projet primitif; aussi est-ce à Reims qu'il faut aller pour se faire une idée d'une cathédrale conçue à l'époque la plus savante de l'art ogival; et cependant combien ce bel édifice ne subit-il pas de modifications importantes; et, tel qu'on l'admire aujourd'hui, combien est-il loin des projets de Robert de Coucy, et même de ce qu'il fut avant l'incendie de 1481 ! Avant ce désastreux incendie, quatre tours, surmontées de flèches en bois et en plomb, se dressaient aux quatres angles des bras de la croix ; une flèche centrale d'une hauteur prodigieuse, placée sur quatre gros piliers de la croisée, et une autre flèche de plomb couronnant le poinçon de la croupe du chevet, donnaient beaucoup de grâce et de majesté au plus splendide monument de l'art gothique ; or, pour compléter ce magnifique ensemble, il faudrait ajouter les deux flèches qui devaient se dresser au-dessus des tours du portail principal; peut-être un jour se rencontrera-t-il un architecte assez heureux pour présenter sur le papier l'aspect général que devait offrir la superbe cathédrale ; quant à l'architecte Eugène Leblanc, il déclare être forcé à ne s'en tenir qu'au portail avec les flèches qui devaient en surmonter les tours érigées en 1260. Nous souhaitons que son dessin de surélévation de ces flèches soit bientôt réalisé. E. G.

* * *

Guide du voyageur dans Reims, avec notice sur les monuments religieux, par M. l'abbé Cerf, nouvelle édition augmentée. — Deligne, libraire de l'Académie, rue du Cadran-Saint-Pierre, 5; Ernest Renard, gérant, 1878.

On sait que Reims n'est qu'un chef-lieu de sous-préfecture ; mais elle n'en est pas moins une des principales villes de France par l'importance de sa position stratégique, par la grandeur des souvenirs historiques, religieux et littéraires qu'elle rappelle, par l'étendue de ses relations industrielles et commerciales. Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'un docte chanoine, M. l'abbé Cerf, auteur de plusieurs études très savantes relatives à l'illustre cité des sacres, ait cru devoir accepter de la part des membres de la commission de l'exposition retrospective de 1876, le soin de rédiger un guide pour les étrangers qui voudraient visiter tout ce que renferme de remarquable l'ancienne capitale des Rèmes; et nous le félicitons du zèle infatigable qu'il a déployé et du plan ingénieux qu'il a tracé pour conduire, en obligeant Cicérone, les touristes par le chemin le plus court et le plus agréable dans toutes

Digitized by Google

les directions de la ville ; à l'aide de son petit livre, très-portatif, rempli de notices très substantielles, on peut suivre commodément l'itinéraire qu'il indique avec précision et clarté. D'ailleurs le livret se trouve enrichi d'un plan de Reims, très-raccourci, sans doute, mais suffisamment étendu pour permettre aux voyageurs un coup d'œil d'ensemble sur les quartiers les plus curieux à voir. Il se termine par l'annonce détaillée d'un petit in-octavo intitulé : *Cazin, sa vie et ses éditions, par un casinophile* ; ce casinophile n'est autre que le libraire Brissard-Binet, studieux chercheur qui a su présenter dans un format restreint tous les renseignements les plus précieux sur la vie et les éditions de son confrère rémois. Quelle est la bibliothèque d'amateur, sur les rayons de laquelle ne devra figurer ce charmant volume, merveille de fidélité typographique et de gracieuse reliure ? E. G.

***

La France africaine, colonisation de l'Algérie, conférence d'hiver, par A. L. Leroy, membre du Comité rémois de la Ligue de l'enseignement. — Reims, impr. J. Justinart. Vouziers, librairie A. Bosquette, 1879.

Cette étude d'économie sociale, sous sa forme vive, spirituelle, légère même, renferme d'excellentes idées qu'il importerait de faire passer de la théorie dans la pratique au point de vue des intérêts présent et futurs de la France. Comme M. Leroy, beaucoup d'esprits sérieux se disent intérieurement : plus je regarde la carte des continents terrestres, plus augmente en moi cette crainte que notre pays ne disparaisse bientôt perdu comme une goutte d'eau au milieu des océans humains anglais, slave, américain, allemand, dont les eaux montent avec une effrayante rapidité. En attendant qu'on ait trouvé le moyen d'apporter remède à ce danger, l'auteur rémois a voulu indiquer ce qu'on pouvait obtenir par l'émigration en Algérie ; selon lui, la peupler rapidement serait pour la France un énorme et multiple avantage : immense débouché commercial, relèvement de l'industrie française, gage futur de puissance politique et d'indépendance nationale, tels sont les résulats qu'entrevoit l'intéressant conférencier du Comité rémois de la Ligue de l'enseignement par suite d'une prompte et efficace colonisation de la plus belle et de la plus riche de nos possessions d'outre-mer. L'Algérie, ajoute-t-il dans son langage plein de verve, est le meilleur atou de notre jeu industriel ou politique, ne le perdons point. Les différents chapitres de sa brochure sont intitulés : Ce que coûte l'ignorance de la géographie ; — une grave question, ou la population en France et en Europe ; — le Français est-il colon ? — l'Algérie est-elle colonisable ? — le climat ; — point de paroles, des faits ; — les moyens : liberté, action, capitaux. M. Leroy donne à ces divers problèmes une solution qu'on peut adopter, sauf quelques modifications dont l'exposé n'entre pas dans le cadre de la *Revue de Champagne et de Brie*. E. G.

***

Les Héroïnes de la vie privée : Clémentine Hervé, Marguerite de Chancenay, par Ernest Rignier. — Verdun, Charles Laurent, imprimeur-éditeur, rue des Gros-Dégrés, 1879.

Digitized by Google

On voit encore, à quelques centaines de mètres de la route de Bar-sur-Aube à Troyes, les restes d'une abbaye de Bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne. En 837, un prêtre champenois, Arrémare, désirant se retirer dans la solitude, obtint d'Aledran, comte de Troyes, un terrain de la forêt du Der pour le défricher et s'y établir avec des religieux. Léon IV accorda au fondateur quelques reliques de saint Pierre et de saint Paul et plaça le monastère sous la protection spéciale du Siège apostolique en 847. Cette communauté naissante, appelée d'abord Nouvelle-Celle, reçut plus tard le nom de Montier-d'Arrémare d'où, par corruption, Montieramey qui a donné le jour au village couché à ses pieds. L'endroit était marécageux et exhalait des miasmes délétères ; les moines, décimés à chaque instant par un travail surhumain, par la maladie et les privations, parvinrent à le rassainir et à le fertiliser, et il devint la rustique bourgade actuellement existante entre Vendeuvre et Lusigny, au confluent de la Boderonne et de la Barse ; cette dernière entourait de ses ondes poisonneuses une partie des domaines de l'abbaye dont elle traversait même l'enceinte. Ce qui subsiste des bâtiments claustraux forme encore une jolie maison bourgeoise entourée de vastes jardins avec de plantureuses prairies. Mais, à l'époque où se passait l'émouvant récit de M. Ernest Rignier, on remarquait une magnifique église où officiait pontificalement l'abbé de Chauvelin, ancien magistrat au parlement de Paris ; à peu de distance s'élevait une plus petite église sous le vocable de saint Victor, paroissiale du lieu. Tout près de cette église apparaissait une modeste maison aux contrevents peints en vert et garnie d'une jolie treille de chasselas; au bout du jardin, une porte donnait sur la campagne en face d'un petit sentier qui de là s'élançait tout droit sur Montreuil, annexe de Montieramey ; durant son trajet, ce rustique chemin s'amusait à se ramifier çà et là dans la prairie du côte d'un lieu dit *les Echelles*, vers le moulin, la forêt voisine ou les vignes du côteau. C'était en 1777, Armand de Chancenay, curé de Montiéramey, vivait en bons termes avec dom des Jardins, procureur de l'abbaye. M. Ernest Rignier raconte d'une manière très-dramatique le projet de mariage entre la sœur du curé et le neveu de l'abbé ; c'est le plus bel épisode de son livre. E. G.

*
* *

LA TOLÉRANCE RELIGIEUSE DE PRÊTRE A RABBIN, par Emille Cahen, rabbin de Reims, gradué grand-rabbin. — Paris, Jandoz et Fischbacher, libraires-éditeurs, rue de Seine, 33, 1879.

Ce volume, écrit avec l'accent d'une conviction profonde et dans un style très-correct, ne se rattache qu'indirectement aux questions historique et littéraires traitées par la *Revue de Champagne et de Brie*. M. Emile Cahen remplit les fonctions de rabbin à Reims, l'une des villes les plus importantes de la région septentrionale du territoire champenois ; c'est principalement à ce titre qu'une mention est due à son ouvrage de controverse politico-religieuse. Le savant auteur expose avec franchise les circonstances qui l'amenèrent à composer son livre : la haine du nom de juif, dit-il, peut revêtir deux caractères, consé-

Digitized by Google

quemment se manifester sous deux formes diverses. D'une part, elle éclate vive, brusque, impétueuse, émanant, croirait-on, d'un esprit léger, irréfléchi, enclin à nous calomnier bien plutôt par ignorance des choses que par une malignité naturelle ; au fond, cependant, il y a véritable préméditation. D'autre part, ajoute-t-il, nous avons affaire à certaines élucubrations froidement conçues, savamment combinées, dont le but est de démontrer victorieusement que parler des descendants d'Israël, c'est faire à ces derniers beaucoup d'honneur. C'est cette dernière méthode dont usa un aumônier militaire dans une lettre à l'un de ses amis, ex-officier israélite pendant la guerre franco-allemande de 1870. Cette lettre affirme que, si les Juifs ont été pendant le moyen-âge les parias de la société chrétienne et que s'ils sont, aujourd'hui encore, exposés à la haine des peuples, la faute en est aux doctrines du Talmud.

L'officier israélite souffrait de ne pouvoir personnellement donner le combat singulier qu'il aurait été heureux de livrer pour défendre la cause de sa foi et réfuter les arguments dont se servait le prêtre, son aumônier, pour lui faire apprécier les beautés de la réligion catholique au détriment de la religion juive ; il crut devoir s'adresser au directeur d'un journal publié sous le titre de *Archives Israélites*. Le directeur confia au rabbin de Reims la mission de défendre le judaïsme traditionnel fort maltraité et de résoudre, par la même occasion, toutes les questions relatives à la tolérance religieuse. M. Emile Cahen accepta ; il se mit à l'œuvre avec une courtoisie, une verve, une science, une logique que ne peuvent s'empêcher de reconnaître ceux mêmes qui ne partagent pas ses croyances ; il s'appliqua consciencieusement à prouver que les grands principes dont s'énorgueillit la civilisation moderne : unité de l'espèce humaine, fraternité universelle, égalité de tous les hommes entre eux, liberté de conscience et des cultes, se trouvent avantageusement représentés dans le texte du Talmud ; son travail apologétique semble vraiment dicté par un désir sincère de contribuer, suivant son langage, à l'extinction des luttes et des haines interconfessionnelles. On dirait que l'écrivain s'est inspiré de cette réflexion d'un célèbre prélat de la Champagne méridionale, Pierre-Louis Parisis, évêque de Langres : « Dieu nous fait la grâce de sentir que nous apportons à cet examen une âme calme, désintéressée et désireuse uniquement de voir ce qui est vrai, de défendre ce qui est juste, de faire ce qui est opportun. »

E. G.

*
* *

Mémoires de tante Gertrude, par Saygé ; un volume in-12 de 314 pages ; Paris, Calmann-Lévy, éditeur, 3, rue Aubert ; 1879.

Ce livre est le simple récit de la vie réelle ou imaginée d'une honnête fille qui, née presque sans fortune d'une famille honorable et ayant reçu une excellente éducation, veut ne demander qu'à son travail le supplément de ressources nécessaires à son entretien et à celui d'une fidèle et dévouée servante, son ancienne nourrice, qui l'accompagne. Elle vient, dans ce but à Paris où elle se consacre à l'ensei-

Digitized by Google

gnement du dessin au cachet. Rien de bien saillant sans doute dans cette humble existence qui se passe exclusivement dans le sentiment et l'accomplissement du devoir, mais pour n'être pas une héroïne de roman et pour rentrer dans le lot ordinaire de l'humanité, Gertrude n'en est pas moins aux prises avec les difficultés, les dangers et les souffrances dont personne n'est exempt ici-bas. Grâce à son énergie, à sa vertu, à son amour du travail, elle surmonte les uns et supporte les autres assez philosophiquement, et, si elle ne trouve pas le bonheur parfait dont elle est digne, c'est qu'il n'est pas de ce monde, et elle est loin d'en accuser le sort.

En résumé, ce livre, écrit sans prétention, mais avec une grande sincérité et une grande pureté de style, est très-intéressant, très-moral et même très-attendrissant. Sa lecture repose et console de celle des romans invraisemblables et fortement pimentés au mauvais goût du jour. Du reste, si l'exemple de la vertu peut-être contagieux comme l'est celui du vice, il est bon de chercher à réagir par de tels exemples, contre le funeste entraînement, qui, dans les villes surtout, conduit tant de jeunes filles pauvres à leur perte par les sentiers fleuris des plaisirs faciles et menteurs.

ARSÈNE THÉVENOT.

* * *

Chronique d'un village de Champagne, Vallant-Saint-Georges, par M. Ernest Choullier, mmbre des Sociétés académiques de l'Aube et de Seine-et-Marne. — Arcis-sur-Aube, Léon Frémont, imprimeur-éditeur, 1878.

Certains historiographes ne se sont pas toujours assez mis en garde contre eux-mêmes, quand ils ont entrepris le grave et solennel jugement du passé ; ils ont trop souvent introduit l'imagination dans le domaine de l'histoire et parfois substitué le côté le plus poétique, le plus pittoresque des choses au côté le plus réel ; ils se sont laissés aller à vouloir produire de l'effet aux dépens de la simple vérité ; ils n'ont pas constamment échappé au danger d'apporter dans leurs récits les préoccupations de la génération actuelle. Un des moyens les plus efficaces de réparer ces fautes commises par des historiens trop enclins à contempler les vieux siècles à travers les couleurs de l'époque où ils vivent, c'est de reprendre en sous-œuvre, pièce à pièce, l'histoire générale, à l'aide des chroniques locales puisées aux sources.

L'histoire de Vallant-Saint-Georges, consciencieusement composée par M. Ernest Choullier, membre des Sociétés académiques de Seine-et-Marne et de l'Aube, contribuera, nous l'espérons, à cette reconstitution de l'édifice historique sur des bases plus solides. L'auteur a recueilli soigneusement les épaves du passé de ce modeste village auquel le rattachent des liens de parenté, de gratitude et d'affection. « Le travail que nous offrons, ajoute le laborieux M. Ernest Choullier, est le résultat de recherches longues, patientes, faites avec un scrupuleux amour du sujet, dans les dépôts publics, notamment aux riches Archives de l'Aube, parmi les anciens titres de l'église Saint-Pierre de Troyes. »

Digitized by Google

L'introduction renferme des recherches intéressantes sur les lieux de la fameuse bataille d'Attila et semble pencher du côté des antiquaires qui placent le champ de cette gigantesque lutte dans les vastes plaines de Méry-sur-Seine. Le premier chapitre raconte l'origine de Vallant-Saint-Georges qui remonterait avant l'invasion des Normands. Le second chapitre montre les habitants de ce village, d'abord soumis aux rigueurs du régime féodal, acquérant à force de travail des terres et même une certaine liberté. Le troisième chapitre expose les revenus des chanoines de Saint-Pierre de Troyes, seigneurs temporels et spirituels de Vallant. Dans le chapitre quatrième, on voit ce malheureux village subir les désastres de l'invasion anglaise. Le chapitre cinquième parle des seigneurs viagers auxquels les chanoines ont transporté leurs droits. Ces droits se trouvent mentionnés avec de curieux détails dans le chapitre sixième. La statistique des droits du roi dans le chapitre septième apprend qu'au XVIIe siècle Vallant était habité par diverses familles nobles. Le chapitre huitième constate que l'administration municipale était confiée à un syndic élu dans une assemblée générale des habitants au sortir de la messe, le premier dimanche de mai. Le chapitre neuvième donne l'état religieux de la paroisse qui dépendait du doyenné de Marigny, archiprêtré de Troyes. Dans les chapitres X, XI, XII, l'auteur s'occupe du fief de Bury dépendant de la célèbre abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains ; il retrace les vicissitudes du prieuré de Saint-Georges-en-Gaonnay ; il termine par un tableau rapide des faits accomplis depuis la Révolution jusqu'à nos jours.

E. G.

*
* *

LE SAINT JOUR DU DIMANCHE, *son obligation et sa pratique*, suivi de l'*Œuvre dominicale de France*, par Mgr Cortet, évêque de Troyes. — Lyon, Josserand ; Paris, Vic, 1879, in-32 de 121 p. — Prix : 40 c.

Au moment où la loi sur le dimanche est menacée, dans son principe surtout, et par la législation et par un fâcheux courant de mœurs, nous croyons devoir signaler tout ce qui peut éclairer les esprits sur cette capitale question, aussi importante au point de vue social qu'au point de vue religieux. M. Josserand vient de publier, en brochure de propagande, une lettre pastorale de Mgr Cortet, faisant connaître aux fidèles en quoi consiste le précepte de la sanctification du dimanche, comment il doit être accompli, qu'il est une obligation personnelle, et ce qu'il faut faire pour réparer les transgressions de la loi du Seigneur. Elle est suivie de l'exposé de l'Œuvre dominicale de France, avec tous les renseignements pour l'établir. Quelques pages de l'abbé Servais disent par demandes et par réponses ce qui est permis et ce qui est défendu. Nous pouvons rapprocher de cette brochure un opuscule de M. J. J. P. publié chez Briquet à Saint-Dizier, et qui, sous le titre de *La seule planche du salut ou le respect du dimanche*, donne, après des considérations générales, toute l'organisation de l'archiconfrérie réparatrice du dimanche établie dans le diocèse de Langres.

(*Polybiblion*).

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 25 avril 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Bouquet de la Grye, Drouot, Huot, Dosseur, Baltet, Vignes, d'Arbois, Pron, d'Ambly, Fontaine, Briard, d'Antessanty, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal est lu et adopté. M. de Launay est proclamé membre résidant dans la section d'agriculture.

Correspondance. — M. Antoine Le Grand, agent voyer en chef du Cher, annonce qu'il vient d'envoyer pour le musée une collection de mousses d'Europe contenant cent cinquante espèces. Le concours régional de Charleville demande que la Société envoie un délégué ; M. Drouot est désigné.

Ouvrages reçus. — Les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Savoie* contiennent des *Recherches historiques sur le décanat de Saint-André de Savoie*, renvoyé à M. l'abbé Lalore ; un autre volume de la même Société renferme une *Etude historique sur la Révolution et l'Empire, en Savoie ; Mémoires de la Société des antiquaires de France*, article sur le *sculpteur Crétois*. *Société d'archéologie de Bordeaux*, étude sur *l'église archipresbytérale et la paroisse de Moulis* (Médoc), renvoyé à M. l'abbé d'Antessanty. Le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris*, renvoyé à M. Ray. *Mémoires de la Société des arts et belles lettres de Clermont-Ferrand*, *Bullaire de l'Auvergne jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*. Comptes-rendus de l'Académie des sciences, renvoyés à M. d'Ambly. M. Emile Taillebois offre un travail intitulé : *la vérité sur le trésor de Lehit* et des *Notes sur le monnoyage de Dax*. M. Choulier envoie son travail sur *Vallant-Saint-George et le prieuré de Saint-Georges*.

Dons faits au musée. — M. le prince de Lucinge offre une reproduction en plâtre d'une remarquable statue de sainte Barbe, du XVIe siècle.

M. le président donne lecture du rapport à la suite duquel une médaille a été décernée à la Société académique de l'Aube. MM. d'Arbois de Jubainville, Babeau, Lalore et Boutiot y sont cités honorablement. M. Socard a reçu la somme de 1,000 francs allouée à la Société. M. Baltet propose de capitaliser cette somme pour un prix à décerner, mais on pense qu'il vaut mieux l'employer à la publication des *documents inédits* et du livret du musée, et à l'installation du monument de La Moricière. M. Baltet fait part de la mort de M. Bourquin, membre honoraire, qui fut professeur de rhétorique et de philosophie dans différents colléges, entre autres celui de Troyes, et enfin au lycée de Rheims ; il se retira ensuite à Ay où il est mort. M. Plonquet, qui a envoyé des *Recherches sur la culture de la vigne*, demande à être nommé membre correspondant ; il est proposé à ce titre.

Digitized by Google

M. d'Arbois lit l'introduction à un travail qu'il prépare sur l'administration des intendants. Il y fait ressortir l'imprudence dont, selon lui, Louis XVI se serait rendu coupable en renforçant les priviléges de la noblesse, ce qui lui attira l'animadversion du tiers-état, en n'admettant au grade de sous-lieutenant que ceux qui prouvaient quatre quartiers de noblesse, en employant les bénéfices de l'Eglise à l'entretien de la noblesse pauvre, en faisant peser sur le tiers-état les impôts pour l'entretien des chemins, etc.

M. Babeau offre à la Société la copie du journal manuscrit de Nicolas Darre qui a été maire de Troyes; cette pièce pourrait trouver place dans la collection des documents inédits. Le musée de peinture possède un beau portrait de Nicolas Darre dont on retrouve l'écusson dans les verrières de Linard Gonthier. M. Babeau lit quelques extraits intéressants de ce manuscrit qui est renvoyé au comité de publication pour paraître dans le second volume des documents inédits.

M. Dosseur dit que la question du libre échange a fait de grands progrès ; elle a été étudiée à fond, et l'opinion publique se déclare d'une manière éclatante pour la protection de l'agriculture. Les engrais, les impôts, la cherté de la main d'œuvre, le prix d'achat ou de location du sol surchargent l'agriculture en France; en Amérique, la terre est à très-bon marché, on la paie 12 ou 13 fr. l'hectare ; il y a même des concessions gratuites; la non-division du territoire permet l'emploi des machines dans une mesure impossible en France ; le sol est vierge et ne demande point d'engrais, les transports sont beaucoup améliorés et l'exportation du blé ne peut qu'augmenter sensiblement; il faut donc, pour qu'elle puisse supporter une pareille concurrence, donner à l'agriculture française la protection qu'on accorde aux autres industries.

M. Bouquet de la Grye, président de la section d'agriculture, répond que cette section étudie activement la question soulevée par M. Dosseur; elle n'est pas encore en état de formuler ses conclusions ; il demande donc l'ajournement de la discussion.

Après quelques observations de M. Huot et de M. Vignes, la séance est levée.

Séance du 16 mai 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président ; Le Brun, Vignes, Pron, Lapeyrouse, Gayot, d'Ambly, Deheurles, Baltet, Huot, Drouot, de Launay, Paillot, d'Antessanty, Bacquias, Socard, Ray, Nancey, Babeau.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. Léon Palustre demande à la Société de souscrire à la publication intitulée *la Renaissance ;* renvoyé au bureau. La Société industrielle de Rouen communique le programme des prix qu'elle distribuera en décembre 1879.

Ouvrages reçus. — M. Arthur Daguin offre à la Société, avec plusieurs autres brochures, un travail intitulé : *les Prussiens à Nogent-le-Roi en 1870*, Le *Bulletin de la Société agricole d'Agen* contient

Digitized by Google

un travail sur le mouvement commercial de la France pendant les huit premiers mois de l'année 1878. Les *Comptes-rendus de l'Académie des sciences* et le *Journal des Savants* sont renvoyés à M. d'Ambly. *Bulletin de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron*, article sur le cadastre. *Mémoires pour servir à l'histoire des fossiles de Dax*; renvoyé à M. Ray.

M. le président annonce la mort de M. Raudot, membre correspondant, ancien député. M. Baltet dit qu'il a remarqué à Dijon, sur l'emplacement de la collection de vignes brûlées par le sulfure de carbone, une abondante végétation de morilles et de lycoperdons ; il en offre des échantillons au musée.

M. Socard lit un travail sur le traité de donation de la bibliothèque du docteur Jacques Hennequin au couvent des Cordeliers de Troyes ; il a trouvé une copie du traité définitif, de la main du chanoine Breyer. C'est à la fin de l'année 1656, que les Franciscains de Troyes furent mis en possession du don de Jacques Hennequin. Ces livres ont composé le premier fond de la bibliothèque de Troyes.

M. Babeau donne lecture d'un fragment d'un ouvrage qu'il prépare et qui a pour titre : *Les villes sous l'ancien régime.* Ce chapitre traite des *hôtels-de-ville*. C'est surtout à la fin du xve siècle qu'on les voit apparaître. Jusque là les habitants se réunissaient sur les places pour traiter des affaires publiques. A partir du règne de Louis XI, on vit s'élever en grand nombre des édifices municipaux ; ils se multiplient davantage encore à partir du règne de Henri IV. Le savant auteur décrit avec un grand intérêt l'intérieur de ces édifices, les assemblées qui s'y tenaient pour les élections, etc. Cet ouvrage complétera dignement celui que tout le monde a entre les mains et qui traite *du Village sous l'ancien régime*.

M. Baltet offre une brochure dont il est l'auteur et qui a pour titre : *Les meilleures pommes à cultiver*.

M. Plonquet est nommé membre correspondant. Le travail de M. Socard est renvoyé au comité de publication et la séance est levée à cinq heures vingt minutes. ***

* * *

La *Revue critique*, dans son n° du 21 juin 1879, a donné le passage suivant, extrait par M. A. Gazier d'un manuscrit de la bibliothèque de feu M. Amable Pâris, contenant la biographie de Nicolas Colbert, évêque d'Auxerre. Ce texte fait connaître quelques détails, jusque là inédits, sur les origines de la famille Colbert :

« Messire Nicolas Colbert, premièrement évêque de Luçon, ensuite d'Auxerre, naquit à Reims l'an 1628. M. son père n'était pas d'une famille si déchue qu'elle ne conservât une ancienne sépulture dans l'église des Cordeliers, et n'eût plusieurs alliances avec la noblesse du pays. Un Colbert avait possédé, il n'y avait pas fort longtemps, la charge de lieutenant-général au présidial ; on en a la preuve dans les premiers registres de l'Université. Un autre avait été capitaine pour

Digitized by Google

le roi de la terre et ville de Fimes. Un troisième était en cour aumônier du roi, chantre et chanoine de l'église métropolitaine ; c'est ce qu'apprennent les registres des conclusions du chapitre. L'un des oncles paternels de notre prélat a rempli les deux charges de président au même présidial ; c'est le père de M. André Colbert, successeur de Nicolas dans le siège d'Auxerre. Un second a été maire des habitants; c'est Colbert de Torcy, père de celui qui a été intendant à Soissons, etc. La famile de Mme sa mère, nommée Bachelier, a donné en divers temps sept maires à la ville par l'élection des habitants ; Marlot, dans *Metropolis remensis*, en fournit la preuve, et elle a rempli par des bons sujets les premières charges dans plusieurs tribunaux. Notre prélat eut trois frères et quatre sœurs : l'un de MM. ses frères est Jean-Baptiste marquis de Seignelay, fait contrôleur général des finances. Secrétaire d'Etat avec le département de la marine, sur le bon témoignage qu'en avait rendu le cardinal Mazarin, qui s'en était longtemps servi, et sur celui qu'en portait M. Le Tellier, mort chevalier de France. Aussi le feu roi, après avoir reconnu ses grands talents, le fit-il depuis ministre d'Etat. — Le second est Charles, marquis de Croilly, d'abord intendant de la généralité de Paris, puis successivement ambassadeur extraordinaire en Angleterre, et l'un des plénipotentiaires au congrès de Nimègue, enfin ministre et secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères. C'est le père de M. l'évêque de Montpellier et de M. le marquis de Torcy qui lui a succédé dans ces derniers emplois, à la satisfaction de Louis XIV et avec l'estime du public et la confiance des étrangers. — Le dernier est M. le comte de Montbrin-Colbert, lieutenant général des armées du roi, honoré en 1689 par S. M. du cordon de chevalerie de ses ordres, qui produisit uniquement par devant M. de Louvois, chevalier de l'Ordre, le brevet de capitaine de la terre de Fimes, donné à quatre de ses ancêtres, pour toute preuve de sa noblesse, comme on l'a ouï dire à M. Le Tellier, archevêque de Reims.

« L'une des quatre sœurs de notre prélat fut mariée à M. des Marais, et elle s'est vu mère d'un contrôleur général des finances et ministre d'Etat, et de deux évêques : M.... de Riez, depuis archevêque d'(Auch) et (M.) de St-Malo. — Les trois autres ont été religieuses dans le couvent des Cordelières urbanistes de Reims, dont le roi a tiré une en la nommant abbesse du Lys. Les deux autres qui y sont retirées ont été souvent élevées par leur communauté abbesses triennales.

« L'auteur de cet écrit s'est vu dans cette maison.

« Nicolas Colbert fit ses premières études à Reims dans le collége des Jésuites ; M. Callon, chanoine de Reims et premier supérieur du séminaire, l'a raconté à l'auteur. Mais M. son père s'étant établi à Paris, avec toute sa famille, marchand à la maison qui a pour enseigne le *Long-Vêtu*, son fils, jeune homme d'une heureuse physionomie, les poursuivit dans l'Université de cette capitale du royaume, et y reçut le degré des docteurs dans la faculté de théologie. »

Digitized by Google

* * *

Nous trouvons dans la dernière livraison du ***Bulletin de la Société historique de Langres*** une très-bonne note sur ***La Ferté-sur-Amance***, par M. l'abbé Briffault. La Ferté est une localité ancienne qui doit évidemment son origine au château-fort qui parait remonter au temps des vainqueurs de la Gaule, d'après les nombreuses substructions romaines qu'on y a retrouvées. Dès le IXe siècle y avait une forteresse féodale : le château a été démoli au XVIIIe siècle. Le premier seigneur connu est un Renaud, *comte* de La Ferté, vassal de Renier de Choiseul, qui paraît comme donateur de l'abbaye de Molesme en 1080. Sa dernière descendante, Elisabeth, *comtesse* de La Ferté — elle est ainsi dénommée sur son sceau — épousa vers 1200 Gauthier de Vignory. Au commencement du XIVe siècle, La Ferté appartenait au comte de Bourgogne, d'où elle passa à la maison de Joinville ; par mariages également à la maison de Neufchâtel (1375), à celle de Ray (1395), de Choiseul (1528) et de la Tour-du-Pin (1721). Antoine de la Tour-du-Pin, dernier baron de La Ferté, mourut sur l'échafaud en 1753. Il y avait dans ce bourg un prieuré fondé par le premier seigneur connu du lieu.

* * *

TABLEAU DES FIEFS TITRÉS DE LA PROVINCE DE CHAMPAGNE

Principauté de Château-Porcien (Saint-Menéhould).
Duchés de Choiseul (Troyes).
— de Beaufort (Montmorency), id.
— Château-Vilain (Chaumont).
— Villemor (Séguier), Troyes.
— de Rethel (Saint-Menéhould).
Marquisats de Chapes (Aumont), Troyes.
— Dampierre, id.
— Plancy (Guenegaud du Plessis), id.
— Saint-Phal (Dauvet des Marets), id.
— Villacerf (Colbert), id.
— Bonnecourt (de Bologne), Langres.
— Inteville (le Goux de la Berchère), Bar-sur-Aube.
— Vandœuvres (Mesgrigny), id.
— Esternay (de Fabert), Epernay.
— Esternay (de Quelus), id.
— Pleurre, id.
— Louvois (Colbert), Reims.
— Olisy (Larcher), id.
— Sillery (Bruslart), id.
— Thuisy (de Goujon), id.
— Rénel (de Clermont), Chaumont.
— Ville-sur-Tourbe (Joyeuse), Saint-Menéhould.
— Montcornet, id.
Comtés d'Ambonville (Choiseul), Bar-sur-Aube.

Digitized by Google

— Autry (de Goujon), Saint-Menéhould.
— Bourlemont (d'Anglure), Langres.
— Brienne (de Loménie), Bar-sur-Aube.
— Clermont-en-Argonne.
— Dampierre-le-Château, Saint-Menéhould.
— Dormans (de Broglie), Epernay.
— Etoges (de Savigny-Bellay), id.
— Grandpré (de Joyeuse).
— Joigny (Lesdiguières).
— Rosnay, Troyes.
— Roucy.
— Sézanne (de Fabert, de Beuvron).
— Vaubecourt (de Nettancourt), Saint-Menéhould.
— Vertus.
— Vignory, Chaumont.
— Villemaur (Seguier), Troyes.
— Asfeld, Sainte-Menéhould.
Baronnies d'Aigremont (Luxembourg), Langres.
— d'Anglure.
— de Baye, Epernay.
— Beaupré (Choiseul),
— Bonnet (du Châtelet), Chaumont.
— Blaise (de Renel).
— Bourbonne (des Marets), Epernay.
— Boursault. id. id.
— Bussy-le-Châtel (d'Amboise), Châlons.
— Cirey (du Chatelet), Chaumont.
— Chaumont-en-Porcien (des Ayvelles), Rethel
— Choiseul (de Nettancourt), Langres.
— Colombey, Bar-sur-Aube.
— Cornay.
— Escot, Chaumont.
— La Fauche (de Mouy), id.
— La Ferté-d'Amance (Choiseul), Langres.
— Jouvent-le-Châtel (Choiseul), id.
— Grancey (de Médavy), id.
— Mezières (Raguier de Coussi), Troyes.
— Moulins, Méry-sur-Seine, id.
— Montsusin (du Wouldy).
— Rameru (de Luxembourg).
— de Rimaucourt (d'Anglure).
— de Rorté (des Salles), Chaumont.
— de Saxe-Fontaine (Rolain), id.
— Saint-Just (de Guenegaud), Sézanne
— Somme-Py (Luxembourg), Saint-Menéhould.
— Saint-Jean-sur-Tourbe (de Joyeuse), id.
— Thermes, id. id.
— Trichatel (du Housset), Langres

Digitized by Google

— de Tour (Colligny), id.
— Troissy (Castille), Epernay.
— Vesilly (de Conflans), Reims.
— Chapelaine (de Vitry), Sézanne.
— Cernay (le Dannois), Saint-Menéhould.
— Minaucourt (de Joyeuse), id.
— Rumigny, id.
— Verpeil (de Joyeuse), id.
— Vienne-le-Château, id.

* * *

Nous citerons deux courts passages de la correspondance de Diderot avec Mlle Vollant, son amie — deux champenois — que vient de rééditer M. Paul Albert à la librairie Jouaust : il sont datés de 1770 :

« Bourbonne est un séjour triste, le jour par la rencontre de malades, la nuit par le tracas de leur arrivée; et puis nulle promenade, un pavé détestable, des environs arides et déplaisants : des habitants que 50,000 écus ne peuvent enrichir tous les ans, parce que les denrées de consommation en emportent les deux tiers au loin; point de vivres, même pour de l'argent; des logements très-chers, des hôtes qui regardent les malades comme les Israëlites regardent les cailles et la manne dans le désert. J'ai passé là une partie de mon temps à m'instruire des eaux, de leur nature, de leur ancienneté, de leur effet, de la manière d'en user, des antiquités des lieux, et j'en ai fait une lettre à l'usage des malheureux que leurs infirmités pourraient y conduire. »

« Me voila donc à Châlons chez M. Duclos (12 octobre). J'y ai passé le samedi et le dimanche. Le dimanche c'était la cloture du théâtre; nous allâmes à la comédie. Celui qui fit le compliment me savait au spectacle et me régala d'un compliment qui n'était pas trop mal fait. Vous me connaissez : jugez de mon embarras. Je m'étais baissé, baissé, baissé dans la loge : peu s'en fallait que je ne fusse perdu, par pudeur, sous les cotillons des dames. »

Du reste, cette correspondance mentionne assez souvent des petits faits concernant notre province. Diderot y parle souvent de Langres, où demeuraient son frère et sa sœur, originaux de la belle espèce qui inspirent parfois se verve. Puis au château de Lisle, près de Vitry, sa belle amie, Mlle Vollant, passait ses étés avec sa mère. On voyait, ce semble, nombreuse compagnie. Diderot y vint à diverses reprises. Il parle souvent aussi dans sa lettre de Legendre le célèbre architecte, auquel on doit la place Royale de Reims, à l'inauguration de laquelle cette Mlle Vollant, de M. et de Mme de Blaey et de diverses autres personnes des environs de Vitry et de Châlons.

* * *

La chaine de montagnes, hautes et boisées, qui sépare la Meuse de la Marne, courant du sud au nord, et que l'on appelle l'Argonne, est coupée dans le sens de sa longueur, de Brizeau à Vienne-le-Château,

Digitized by Google

par l'étroite et profonde vallée de la Biesme. Cette vallée faisait encore au xve siècle la limite des terres de France et d'Empire.

C'est à une lieue de l'ouverture de cette vallée, vers le sud, dans une échancrure de la montagne, que se trouve le pèlerinage de Saint-Rouin.

Rodingus, dont la vénération populaire a francisé le nom en l'appellant *Rouin*, était un des moines missionnaires du viie siècle venus d'outre-monts dans les Gaules. Il pénétra jusqu'au sein des forêts sauvages et montagneuses qui depuis furent l'Argonne, et dont certaines parties n'avaient peut-être jamais été foulées par le pied de l'homme.

Sur un plateau magnifiquement situé à l'extrémité sud de la chaîne des Argonnes et dominant au loin les vastes plaines qui se déroulent et s'étendent vers la Champagne et le Barrois, le saint Apôtre de ces contrées fonda la célèbre abbaye de Beaulieu, de laquelle il ne reste plus que des ruines insignifiantes, mais qui a donné son nom au village qui s'est élevé comme à son ombre.

Mercredi 17 septembre, était le jour anniversaire de la mort et la fête du saint patron de l'Argonne.

De tous les villages et villes de la contrée étaient venus cinq à six cents pèlerins se grouper autour de la modeste chapelle leur rappelant le souvenir du moine bienfaiteur qui a apporté à leurs ancêtres la civilisation en même temps que la foi chrétienne.

Monseigneur l'évêque de Verdun avait bien voulu faire coïncider son retour d'un voyage entrepris pour des intérêts religieux avec la fête de l'un des des premiers apôtre de son diocèse, fête dont sa présence réhaussait la solennité.

* * *

Le dernier numéro de la *Semaine religieuse* de Reims contient un intéressant manuscrit donnant la suite du catalogue de l'abbaye de Saint-Pierre, de Reims, depuis le travail de Marlot.

* * *

On vient de placer dans le Musée de Langres les tableaux et les marbres légués à cette ville par M. N. Lescornel.

* * *

D'importantes manœuvres de guerre viennent d'avoir lieu à la fin du mois de septembre dans les Ardennes entre Attigny, Grandpré, Jametz et Dampviller. Exécutées par les troupes de la 12e division militaire, elles ont duré six jours, dont trois consacrés aux opérations de brigade, et trois aux attaques par la division représentant un corps d'armées, contre une position désignée. Le général de Fontanges commandait et les deux brigades comprenant 4 régiments d'infanterie, 2 bataillons de chasseurs, 4 batteries et 3 escadrons de chasseurs étaient sous les ordres des généraux baron Berge et comte de Boisdonemetz.

* * *

Digitized by Google

M. A. Massoulle, sculpteur, né à Epernay, qui avait exposé au dernier Salon deux bustes, l'un en plâtre, l'autre en terre, vient de recevoir la commande de la statue allégorique de la ville de Nancy, qui doit décorer le nouvel hôtel-de-ville de Paris.

La ville de Provins lui a également demandé deux copies en bronze et en marbre du buste en plâtre du bienfaiteur de Provins, M. Garnier, qu'il avait exposé au Salon.

*
* *

Nous croyons qu'on ne lira pas sans intérêt le rapport sommaire présenté au Comité central de la Marne pour les trois fermes qui y ont été jusqu'ici dignes des trois premières récompenses. Il est bon de signaler les efforts faits par nos agriculteurs en dépit des difficultés qui entravent de plus en plus les exploitations rurales. Une médaille d'or a été encore accordée à M. Person-Debar, pour sa ferme de Châlons-sur-Marne et à M. d'En Montel, de Courtisols.

Exploitation de M. Vigy-Brémont, fermier a Vitry-la-Ville. — M. Vigy exploite 150 hectares, dont quelques pièces de hautes terres naguère assez médiocres, mais améliorées par lui, donnant des récoltes presque équivalentes à celles de ses meilleures.

138 hectares sont couverts de belles céréales, de prairies artificielles et naturelles, de racines industrielles et fourragères ; il ne reste en jachère que ce qui est nécessaire pour attendre et pour recevoir les fumiers au fur et à mesure de leur production.

Le bétail représente 75 grosses bêtes, soit une demi-tête par hectare. Tous les animaux, très-bien entretenus, sont élevés à la ferme, dans le sens d'une amélioration croissante.

Avec ses fourrages abondants, mais qui pourraient l'être plus encore, M. Vigy trouve dans l'élevage une spéculation rémunératrice.

Les travaux, sagement ordonnés, sont exécutés avec des instruments perfectionnés.

M. Vigy sait profiter des moyens de transport et de communication que lui présentent les voies vicinales, ferrées, fluviales, postales et télégraphiques.

Ses produits prennent le chemin des grands centres et de la capitale. C'est ainsi que, grâce à l'intelligente direction de Mme Vigy, un parti très avantageux est tiré de la basse-cour, trop dédaignée ailleurs, et qui pourtant alimente le fonds roulant de la ferme,

La commission accorde à M. Vigy la première médaille d'or.

Exploitation de M. Jacquy-Vitu, propriétaire a Saint-Memmie-lez-Chalons. — Cette exploitation porte sur 65 hectares de terres calcaires en bon état de culture : 44 sont emblavés de céréales d'hiver et de printemps ; 14, en prairies artificielles et plantes sarclées fourragères ; 7, en jachère, nécessitée par l'ameublissement de la terre, la destruction des herbes et l'emploi du fumier.

La commission a vu 6 bons chevaux, 20 belles vaches à produit,

Digitized by Google

155 bêtes à laine. Le bétail de vente, confié à un marcaire intelligent, est remarquablement beau et bien entretenu. Le tout représente 44 bêtes ou 2/3 de tête par hectare.

Les fumiers, le premier objectif de tout bon cultivateur, sont confectionnés en vue de leur abondance et d'un aménagement rationnel qui peut être donné en exemple

Outre la pompe à purin, système Lenoël, une pompe foulante et aspirante, mue par le manége de la batteuse, remplit en vingt minutes un bassin de 28 hectolitres qui sert aux diverses usages de l'exploitation.

Installation générale modèle, ordre et propreté scrupuleuse partout, distribution intelligente et bonne tenue des places habitées, rendues confortables et agréables pour les maîtres comme pour les gens de service, qui en témoignent par leur fidélité. Adjonction à la ferme d'un bon potager, d'arbres fruitiers et d'un jardin d'agrément où se trouvent réunis l'utile et l'agréable. Bonne comptabilité.

Le lait en nature se vendant à raison de 100 litres par jour à 0 fr. 15, il se propose d'augmenter son bétail pour arriver à 150 litres. Encouragé par le produit de cette source de revenus qui grossit la recette journalière, et surtout sachant combien le consommateur urbain redoute le mélange et le baptême du lait qui lui est servi, il vient d'innover et se sert de vases de la contenance d'un litre, fermés hermétiquement, qui matin et soir reçoivent le lait aussitôt tiré de la mamelle et passé au tamis avec tous les soins possibles de propreté. Le contenu de chaque récipient est garanti par une marque de fabrique, c'est-à-dire par un plomb qui n'est rompu que par le destinataire. Cette fourniture est payée 25 cent. le litre, prix inférieur à celui des grandes villes et de Paris.

La commisssion a accordé la seconde médaille d'or.

Ferme du chateau de Villers-aux-Corneilles, exploitée par M. Alfred Lequeux. — La première exploitation que la commission ait été visitée est celle de M. Alfred Lequeux, à Villers-aux-Corneilles, qui, en raison de ses fonctions de secrétaire du comice central, tenait à rester hors concours.

On sait que cette propriété, acquise depuis six ans seulement par M. Lequeux, appartenait de temps immémorial à des familles de l'aristocratie nobiliaire ; ainsi qu'en témoignent les titres et un château du XIIIe siècle, avec parc de 19 hectares, aux arbres séculaires, entouré d'eau et de murs.

C'est à côté de ces vénérables témoins des siècles passés que se trouve la belle ferme de 140 hectares d'un seul gazon, avantage si précieux et si rare aujourd'hui, que M. Alfred Lequeux a sauvée et préservée de la division.

M. le rapporteur cite un mode de jouissance depuis longtemps mis en pratique en d'autres lieux, mais encore ignoré dans nos contrées, *le métayage*. A l'exception des chevaux, des harnais et du mobilier

Digitized by Google

de cuisine, tout appartient au propriétaire, qui fournit les terres, les bâtiments, le matériel et le bétail sur pied. L'entretien est à la charge du métayer.

Toutes les céréales sont vendues, les foins et pailles consommés sur place et les produits partagés dans des proportions convenues.

Le propriétaire conserve le droit de tout diriger en s'entendant toutefois avec le métayer. En d'autres termes, celui-ci fournit son travail, sa main-d'œuvre, son intelligence, et le propriétaire, le capital et la direction générale.

Comme on le voit, il y a là un pacte, une association qui, comme dans l'industrie et le commerce, permet à l'ouvrier, à l'employé, de prendre intérêt à l'œuvre commune et de se créer un avenir plus sûr que par la domesticité ou le fermage.

M. le rapporteur signale l'exactitude, la précision et l'ordre avec lesquels est tenue la comptabilité de la ferme. Cette terre, acquise par M. Lequeux dans un complet état d'abandon, de stérilité, d'épuisement dû à de mauvais procédés de culture, commence à donner un rendement sérieux.

La commission a décerné à M. Lequeux un diplôme d'honneur.

***

Des dons assez importants viennent d'être faits au Musée de Châlons.

M. Isidore Cerf, au nom de son oncle, M. Félix Cerf, a fait don d'un tapis ancien en damas de fil blanc et bleu avec les figures de David et de Goliath.

Mme Toupry-Charpentier a donné un corsage en soie grise brochée de soie jaune de l'époque de Louis XV.

M. M... a donné une étoffe de soie brodée de la même époque.

A l'occasion de ces derniers dons, M. le maire, en remerciant ses concitoyens de leur empressement et de leur bonne volonté, a décidé la création au Musée d'une section des étoffes et tissus précieux, qui n'existait pas encore.

***

Le volume que vient de publier la Société des Antiquaires de France contient la description des bronzes antiques trouvés en 1878 dans un terrain que possèdent MM. de Tassigny au faubourg de Laon.

Cette découverte des plus importantes se compose de statuettes et de figurines d'un rare mérite au point de vue de l'art, et fort intéressantes pour l'étude de mythologie gallo-romaine.

Nous ne pouvons, dans un article de journal, donner la description complète qu'en a présentée M. Edmond Guillaume, membre résident de la Société, et les savantes déductions que l'auteur a pu en tirer ; elles sont cependant de nature intéressante pour l'histoire du culte

Digitized by Google

général de la nation gallo-romaine, mais aussi pour celle de notre vieille cité rémoise.

Quelques personnes ont été admises à visiter cette découverte, et, en la voyant partir pour Paris, ont regretté qu'une démarche officielle n'ait pas été faite près des heureux possesseurs pour en obtenir l'acquisition au profit du futur musée de la ville ; car il est bien permis d'espérer que, dans un avenir qui ne se fera pas trop attendre, la ville de Reims possédera un musée digne de sa vieille réputation et de son importance dans les siècles passés.

En terminant cette étude sur ces bronzes rémois aussi beaux qu'intéressants, M. E. Guillaume ajoute : « Nous sommes heureux « d'annoncer qu'ils resteront en France, dans une de nos grandes « collections publiques. Convoités par le *British Museum*, ils sont « acquis aujourd'hui, grâce au patriotisme de M. de Tassigny, pour « le cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale. »

Nous ajouterons, comme Rémois, qu'au patriotisme se serait joint un peu d'amour du clocher qui aurait été bien accueilli, car des antiquités n'ont de valeur bien réelles qu'autant qu'elles sont conservées dans les localités où elles ont été découvertes. — D.

(Courrier de la Champagne).

* * *

Sermaize-sur-Saulx. — 13 octobre. — Une solution de la question sociale ! Les deux cent cinquante ouvriers des hauts fourneaux et fonderies de Sermaize-sur-Saulx, étaient en fête hier. Mgr Meignan, évêque de Châlons, était venu au milieu de cette intelligente population, pour bénir une chapelle et des écoles de garçons et de filles que les propriétaires de l'usine, MM. L. Denonvilliers et fils viennent de faire construire dans leur établissement. Un aumônier et deux sœurs de la Providence, attachés à cette fondation, seront chargés de distribuer aux ouvriers et à leurs enfants les secours de la religion et les lumières de l'instruction. Une fête de famille, comme celle d'aujourd'hui, qui unissait patrons et ouvriers dans une commune pensée de confiance et d'affection, ne vaut-elle pas beaucoup mieux que les déclamations de ceux qui promettent tout sans jamais rien tenir !

* * *

Bibliothèque et Musée de Provins. — Dans sa dernière réunion, le conseil municipal a reçu communication de la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« En mémoire de mon père, qui sous la bienveillante administration de M. Pierre-Louis Bourqueiot, alors maire de la ville de Provins, a formé la bibliothèque actuelle et en a été pendant vingt-un ans bibliothécaire de 1837 à 1858, je viens offrir à la ville divers écrits, divers livres et objets soigneusement recueillis par mon père, par ma famille, et des plus intéressants pour l'histoire de la localité.

« La majeure partie des lettres et manuscrits provient de papiers

Digitized by Google

jadis achetés au poids par mon grand-père autrefois commerçant à Provins, et fut mise plus tard en réserve par mon père.

« Si, comme je l'espère, Monsieur le Maire, cet envoi vous est agréable, veuillez bien m'en donner avis, je dois aller très-prochainement à Provins et je me ferai un plaisir de vous remettre moi-même ces livres, ces papiers auxquels mon père tenait beaucoup, auxquels je ne tiens pas moins et dont je me décide à me dessaisir en faveur seulement de ma ville natale.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Maire, mes civilités empressées l'assurance de ma considérstion très-distinguée.

« Signé CHARDON. »

Le conseil, après avoir entendu la lecture de cette lettre, déclare accepter avec reconnaissance l'offre fait à sa ville natale par M. Félix Chardon, fils de l'ancien bibliothécaire de Provins, qui a organisé la bibliothèque municipale avec zèle et intelligence, a dressé les catalogues, classé les objets d'art et s'est toujours acquitté de ses fonctions de la façon la plus louable.

Au nombre des objets d'art donnés par M. F. Chardon, figure le tête peinte et dorée d'une statue en pierre qui, d'après une tradition, se trouvait dans l'église Notre-Dame du Châtel, à la ville haute, église détruite à la Révolution et dont il ne reste aucune trace aujourd'hui.

On doit regretter que cette statue de madone ne nous soit pas parvenue entière, toutefois, il faut encore se féliciter que la tête ait été conservée presque intacte. C'est un specimen fort intéressant de l'art du xve siècle. La coiffure surtout offre les dispositions les plus curieuses, nous n'en avons rencontré aucun exemple dans les dessins et les descriptions du *Dictionnaire du Mobilier*, de Viollet-Le-Duc. Les traits ont la régularité un peu sèche qui caractérise les sculptures et les peintures religieuses du moyen-âge. Mais on est frappé de l'expression de calme et de suavité qui règne sur ce pur visage ; on dirait une vierge du Pérugin reproduite par le ciseau du sculpteur.

Les couleurs dont la figure est ornée, ont été discrètement et habilement distribuées. La dorure qui recouvre les cheveux dont les nattes gracieusement sur le cou, les perles du collier et certaines parties de retombent la coiffure, est encore assez bien conservée.

En résumé, on peut considérer comme le joyaux de notre musée naissant, ce précieux fragment de sculpture.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE

DOM THIERRY DE VIAIXNES

Introduction

I

On se soucie peu aujourd'hui des querelles dogmatiques que souleva la trop fameuse bulle *Unigenitus*. Il nous importe médiocrement de savoir quelles modifications elle apportait à la tradition de l'Eglise, si les cinq propositions se trouvaient dans l'*Augustinus*, si le P. Quesnel était ou n'était pas hérétique. Ces longs et confus débats, qui mirent la France en feu, qui tourmentèrent les consciences pendant un demi-siècle, qui inquiétèrent et exaspérèrent le gouvernement, ont, dans la lointaine perspective de l'histoire, changé de couleur et de physionomie; l'élément théologique ne réussit plus à provoquer notre intérêt; par un revirement imprévu, c'est le côté politique et moral qui se présente au premier plan; de ce vaste conflit entre l'autorité pontificale et la société du XVIIIe siècle, nous n'étudions volontiers que les péripéties dramatiques et les conséquences utiles; nous voulons discerner dans le passé les origines de la situation présente, les échecs du principe gallican, les progrès des idées ultramontaines : bien que la théorie abstraite de la prédestination et de la grâce n'ait plus le privilége de nous émouvoir, il nous plaît d'observer les passions qui s'agitèrent autour des doctrines, les intrigues qui s'ourdirent à l'ombre des dogmes, les jeux de la scène, l'habileté des acteurs, les crises, le dénouement. Il en est de cette tragédie religieuse comme de certaines œuvres littéraires : la postérité y remarque des qualités et des défauts auxquels l'écrivain lui-même n'attachait qu'une importance secondaire. Certes, en 1720, Molinistes et Jansénistes auraient été bien incrédules, si quelqu'un leur eût prédit qu'au bout de cent cinquante ans on serait plus curieux de leurs menées que de leurs écrits. Pour nous, l'histoire est un drame, un drame vécu, un drame sans fin, où il y a des héros et des traîtres : nous applaudissons les héros, nous condamnons les traîtres, sans examiner de trop près si les discours qu'ils prononcent sont exactement fidèles aux règles du rudiment.

Digitized by Google

L'auteur de la *Correspondance* que nous publions n'eut qu'un second rôle dans la pièce, mais un rôle utile et honorable, qu'il sut tenir avec talent et courage. Agent dévoué de son parti, fort bien renseigné sur les faits et gestes du clergé contemporain, en relations suivies et journalières avec plusieurs évêques, ami intime du célèbre auteur des *Réflexions morales*, homme de science et d'action tout à la fois, il parut à ses adversaires assez redoutable pour mériter leurs persécutions, fut emprisonné plusieurs fois, et mourut en exil. Quelqu'opinion que l'on ait sur les principes dont il s'était constitué l'intrépide défenseur, il faut reconnaître et estimer en lui un caractère respectable, une croyance sincère, une énergie vaillamment employée au service de la foi et du devoir. Si l'on ajoute que dom Thierry de Viaixnes est notre compatriote, qu'il est né[1] dans la ville de Châlons, qu'il y a longtemps vécu, qu'il y a toujours conservé de durables attaches et de chères amitiés, nous ne pourrons plus refuser ni notre sympathie à sa personne, ni notre attention bienveillante aux documents qui le concernent.[2]

1. Le 17 mars 1659. Son père, Thierry Fagnier de Viaixnes, secrétaire du roi, gouverneur municipal de Châlons, pouvait justifier de sa noblesse depuis 1484. Dom Thierry, élevé chez les Jésuites, entra dans la congrégation de Saint-Vannes en 1677; il y continua de fortes études; futé levé au sacerdoce par M. de Noailles; se fit connaître dans plusieurs diocèses par ses prédications; fut une première fois exilé à l'abbaye Saint-Michel (1689), puis envoyé à Saint-Airy de Verdun, où il se lia avec M. de Béthune; prit parti pour les Jansénistes avec une âpre conviction; fut, par ordre du roi, détenu à Vincennes pendant six ans et demi; aussitôt relâché, recommença la lutte avec ardeur; fut de nouveau exilé à Saumur; protesta néanmoins contre la Bulle *Unigenitus* en motivant audacieusement son appel; fut enfermé de nouveau à Vincennes (1714) et n'en sortit qu'après la mort de Louis XIV (septembre 1715). Des controverses renaissantes lui valurent bientôt un troisième exil, suivi d'une expulsion définitive du territoire français. Dom Thierry quitta le royaume en mai 1721, se retira à Saint-Guslain en Hainaut, puis à Bruxelles, puis chez les Bénédictins de Wlierbeck, puis à Anvers et enfin en Hollande. Il mourut à Rinwych, près d'Utrech, le 31 octobre 1735. — Pour de plus amples détails sur sa vie et sur ses ouvrages, voir l'article du Dictionnaire de Moréry, l'article de la Biographie Universelle de Michaud, l'article de la Biographie Châlonnaise de Lhôte.

2. Il existe à la Bibliothèque Nationale (cabinet des estampes, n° 3, Louis XV), une planche gravée, sans nom d'auteur, représentant la rentrée des Jansénistes en 1715. Le jeune roi est de face, assis sur son trône, entouré de quatre groupes de personnages, disposés de gauche à droite dans l'ordre suivant : les Docteurs exclus de Sorbonne, les Fugitifs, les Exilés, les Prisonniers. Au nombre des prisonniers on remarque dom Thierry de Viaixnes, placé de trois quarts, dans le costume de son ordre. La physionomie, à la fois douce et forte, est empreinte d'une énergique fierté. Le portrait du P. Quesnel se trouve de l'autre côté de l'estampe, dans le groupe des Fugitifs.

Digitized by Google

II

Les originaux des *Lettres* de dom Thierry de Viaixnes appartiennent à la riche bibliothèque de feu M. Jean Bertrand. Ils forment un petit volume in-4°, sous une couverture de parchemin, au dos de laquelle on lit : « Ce présent portefeil appartien « à Monsieur Longé, très-digne prêtre, et chapelin de la Cha- « tédrale de Chaalons en Champagne. 1721. » Le même recueil contient en outre des extraits de l'*Explication de la Règle de saint Benoît*, et des extraits avec commentaire des *Lettres spirituelles* de Varet.

Cette correspondance inédite est relative aux années 1715-1721, période courte, mais féconde en incidents et en manœuvres. On sait que le P. Quesnel avait publié à Châlons [1] la première édition de ses *Réflexions* [2], et que M. de Vialard avait approuvé l'ouvrage. En 1695, M. Louis-Antoine de Noailles, approuva encore dans son mandement du 23 juin une autre édition considérablement augmentée. Puis, lorsqu'il fut appelé à l'archevêché de Paris et que la cour de Rome l'eut revêtu de la pourpre, il regretta, paraît-il, que son approbation fût considérée comme un acte d'hostilité à l'égard du Saint-Siège, et revint sur son premier jugement [3], mais non pas d'une façon si simple et si franche qu'il ne se fît beaucoup d'ennemis et ne s'engageât dans de longues et fâcheuses disputes. Enfin, le 8 septembre 1713, parut la celèbre bulle *Unigenitus*, où 101 propositions du P. Quesnel étaient expressément condamnées, comme attentatoires au dogme, à la morale et à la discipline. — Ce fut le signal d'une extraordinaire émotion dans le monde religieux ; et le diocèse de Châlons, où les *Réflexions* étaient très-répandues, fut un des premiers à s'inquiéter de l'initiative prise soudainement par le pape. M. Gaston de Noailles, successeur de son frère au siège épiscopal de cette ville, se joignit à huit autres évêques et archevêques pour déclarer (12 janvier

1. Chez Pralard, in-12, 1671.

2. Voir sur la publication de ce livre l'*Histoire du Livre des Réflexions morales*, I, p. 15, et l'*Histoire de la Constitution*, de Lafiteau, I, p. 34 et suivantes.

3. C'est à cette occasion que dom Thierry de Viaixnes fit imprimer sans nom d'auteur le *Problème ecclésiastique proposé à M. l'abbé Boileau : à qui l'on doit croire, de Mr Louis-Antoine de Noailles, évêque de Chaalons en 1695, ou de M. Louis-Antoine de Noailles, archevêque de Paris en 1696*. Voir sur ce pamphlet l'*Histoire de la Constitution*, I, p. 61, où on l'attribue faussement à Gerberon.

Digitized by Google

1714) qu'il se séparait des évêques acceptants ; puis, peu après (17 juillet), il envoya aux opposants une circulaire secrète où on lit l'expression de ses intimes sentiments : « Nous nous attirerons l'indignation du pape et du roi, écrit-il, si nous n'acceptons pas la Constitution. Mais ne devons-nous pas craindre davantage celle de Jésus-Christ ?... De plus, nous avons beau faire ; on nous fera toujours passer pour Jansénistes ; l'on y a trop d'intérêt. Nous ne sommes pas hommes, ni les uns ni les autres, à accepter le système de Molina ou à favoriser la mauvaise morale. Nous ne sommes pas non plus disposés à regarder comme Jansénistes tous ceux qu'il plaît aux Jésuites d'accuser[1]. »

Désormais l'affaire prenait un tour plus grave. Ce n'était plus un simple prêtre et son livre qui se trouvaient en cause ; le pouvoir pontifical, en intervenant dans la lutte, avait détourné sur lui-même toutes les attaques. Pour éviter l'équivoque, les opposants s'empressèrent d'abandonner ou de censurer les *Réflexions morales ;* le cardinal de Noailles retira son approbation et proscrivit l'ouvrage ; M. de Châlons n'en parla que comme d'un livre dangereux, et le condamna. Mais, en changeant le champ de bataille, on n'avait pas mis fin aux hostilités : au contraire, la lutte recommença plus ardente et plus générale ; il s'agissait maintenant de faire échec au chef de l'Eglise. Le clergé se divisa en deux camps ; les uns, ultramontains résolus, s'efforçaient de faire recevoir la Constitution nouvelle ; les autres, fidèles à la tradition gallicane, prétendaient empêcher l'enregistrement de la Bulle et en appelaient au futur concile. Néanmoins, jusqu'en 1717, il n'y eut point de rupture ouverte, et, de part et d'autre, on feignit de chercher un accommodement. Mais, le 5 mars de cette année, les quatre évêques de Mirepoix, de Montpellier, de Senez et de Boulogne se décidèrent à notifier leur acte d'appel. Ils eurent aussitôt de nombreux imitateurs.

Dans le diocèse de Châlons, le chapitre de la cathédrale, le chapitre de la Trinité, le chapitre de Notre-Dame, les chapelains de Saint-Etienne, les bénédictins de Saint-Pierre-au-Mont, les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève, un grand nombre de curés et d'ecclésiastiques adhérèrent dans le courant du mois (16-20 mars). M. Gaston de Noailles appela quelques jours plus tard, le 3 avril[2] ; mais il ne publia point d'abord son acte

1. Histoire manuscrite des évêques de Châlons, par l'abbé Gagney, 2 vol. Bibl. de Vitry, Mss. cotés 98 et 99, fol. 191.
2. Ms. 99, f°s 208 et 209.

Digitized by Google

d'adhésion, persuadé qu'en de certaines circonstances il peut être plus utile de temporiser[1]. Toutefois il crut devoir renoncer à cette réserve, lorsque parurent en France les lettres *Pastoralis officii*, du 8 septembre 1718, qui frappaient d'excommunication tous les opposants[2]. En même temps, il prenait des mesures de rigueur « contre les semeurs de zizanie. Les Jé-« suites et tous les Mendians, qui regardent le pape comme « infaillible, cherchoient de toutes parts à indisposer les fidèles « contre les appellans. Il se trouva obligé de les interdire « presque tous; et le dépit de se voir inutiles pour la prédica-« tion et pour la confession, joint à leurs préjugés, les excitoit « à parler encore plus haut[3]. »

Ce n'est point le lieu d'entrer dans le détail des difficultés qui surgirent à cette occasion. D'ailleurs M. Gaston de Noailles mourut bientôt (20 septembre 1720), et fut remplacé par M. de Saulx-Tavannes, évêque acceptant.

III

Il ne nous reste que quelques mots à dire du correspondant de dom Thierry. M. Longer de Saint-Jean, partisan actif du P. Quesnel et tout dévoué à la politique de M. Gaston de Noailles, avait obtenu, par la faveur de ce prélat, la place de sacristain de Saint-Etienne. Aussi fut-il tout d'abord suspect à M. de Tavannes. Le 13 août 1721, Mr d'Ermenonville écrivit à l'intendant de Champagne qu'il fallait que Messieurs de la cathédrale se défissent « de Salmon Longer, esprit remuant, « qui travaille journellement à séduire les ecclésiastiques pour « leur faire renouveler leur appel[4]. » Le chapitre, désireux de prouver son obéissance à son Altesse Royale, renvoya le prêtre disgracié; mais Longer était aussi chapelain de cette église, de sorte qu'il ne quitta point Châlons dans le moment même. Peu après, M. de Tavannes vint prendre possession de son évêché; le chapelain, selon le privilège de sa charge, devait porter le dais à la cérémonie de réception; mais M. de Tavannes lui défendit de remplir cet honorable office[5]. Dès lors, Longer n'eut que des déboires, et bientôt il sortit du diocèse. Depuis cette époque, nous n'avons point retrouvé sa trace.

G. Hérelle.

1. Ms. 99, f° 210, lettre de M. de Châlons.
2. Ms. 99, f° 213.
3. Ms. 99, f° 222 v°.
4. Ms. 99, f° 233.
5. Ms. 99, f° 240.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE DE DOM THIERRY DE VIAIXNES

I

Copie du Mémoire donné à Monsieur de Saint Sauveur, lieutenant de Roy de Vincennes, par le soussigné, dans sa prison de Vincennes, le 7 avril 1715.

Soli Deo honor et gloria.

I. Je prie très humblement Mr de Saint-Sauveur, lieutenant de Roy du château de Vincennes, de réitérer à Monseigneur de Pontchartrain, ministre et sécrétaire d'état, qui a signé la lettre de cachet en vertu de la quelle j'ay été enfermé dans cette prison, de réitérer, dis-je, à ce ministre la demande que je pris la liberté de luy faire l'année dernière par écrit, de vouloir bien m'accorder pour confesseur le R. P. D. Réné Massuet, religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, qui demeure en l'abbaye de Saint-Germain des Prez, où il a succédé au R. P. Mabillon pour continuer ses ouvrages, afin que je puisse faire mes Pâques ; et de supplier encore ce ministre de me donner la permission de dire la sainte messe dans la chappelle des prisonniers de Vincennes. J'espère ces deux grâces de l'équité et de la charité de Monseigneur de Pontchartrain, et je prieray Dieu avec ardeur de l'en récompenser.

II. Je prie en 2e lieu M. de Saint-Sauveur de ne donner aucune connoissance de ce présent mémoire à pas un Jésuite, non pas même au R. P. Tellier. Ces pères sont mes parties déclarées et publiques; ils ne peuvent avoir aucune inspection ni juridiction sur moy, et personne n'est en droit de leur en donner. Je suis depuis longtemps leur accusateur devant le tribunal de l'Eglise et du public, et ils sont depuis devenus les miens au tribunal du Roy.

Je les ay accusés publiquement dès l'an 1701, et je les accuse de nouveau d'être pélagiens sur certains chefs, et demi-pélagiens sur d'autres, corrupteurs de presque tous les principes de la morale de l'Evangile, et destructeurs de quantité de points très importans de la discipline ecclésiastique. Je suis plus que jamais en état, en pouvoir et en résolution de les convaincre juridiquement, canoniquement et démonstrativement de tous ces chefs devant les tribunaux ecclésiastiques.

Dès l'an 1693, je convainquis de Pyrrhonisme en matière de religion le P. Honoré Carascouet, jésuite, professeur de théologie à Caen, qui y avoit enseigné publiquement que la religion chrétienne n'étoit pas évidemment vraye, non plus que les mi-

Digitized by Google

racles de J. C., ny les prophéties qui regardent ce divin Sauveur, et qu'il n'y avoit que la prudence qui fît embrasser le christianisme. Ce fut sur ma dénonciation et mon écrit imprimé sous le titre d'*Impiété reconnue*, etc., que feu Mr Bossuet, évêque de Meaux, engagea M. de Bayeux à censurer la thèse de ce Jésuite et à le faire retracter.

En 1697, j'écrivis pour la défense de l'ordonnance de feu M. Le Tellier, archevêque de Reims, contre les hérésies de Molina, et je réfutay la remontrance que les Jésuites, par la plume de leur père Daniel, publièrent contre cette ordonnance pastorale, digne des évêques les plus savans et les plus zélés des premiers siècles. Il est vray que mon ouvrage, qui faisoit l'*anatomie* de la remontrance des Jésuites, ne fut pas imprimé; mais ces pères en eurent connoissance, et ils en ont la minute avec mes autres papiers.

En 1699, je me crus obligé de donner avis au même archevêque de Reims de la conduitte et des sentimens du P. Flavet, jésuite, autheur de deux thèses que ce prélat avoit successivement condamnées, l'une par l'ordonnance de 1697, parce qu'elle renouvelloit les hérésies de Molina, et l'autre l'année suivante touchant le Nestorianisme, qu'il obligea le P. Flavet de retracter. Ce ne fut que sur les ordres par écrit de feu M. de Reims que je lui écrivis une fort longue lettre au sujet de ce père, dans la quelle j'avois enfermé un des portraits de Molina gravés par ordre des Jésuites, et au bas du quel il y avoit quatre vers très insultans à ce prélat. Il lut ma lettre au Roy, et sa Majesté, ayant voulu lire elle-même les quatre vers, en fut si choquée qu'elle ordonna que le P. Flavet iroit à son exil de Pontarlier en Franche-Comté. Mais M. de Reims fut obligé par ordre du Roy de lire ma lettre au P. de la Chaise, et les Jésuites connurent par là que j'étois leur accusateur en ce point, comme en bien d'autres.

Ce fut moy qui, en 1700, envoyay au même M. de Reims, à l'assemblée du clergé où il présidoit, et selon ses ordres par écrit, les Dictées ou Cahiers de la *Théologie morale* que le P. Moncervelle, jésuite, venoit d'enseigner en pleine université du Pont à Mousson. Outre quantité de propositions très mauvaises et très corrompuës, j'y avois fait particulièrement remarquer celle où il enseignoit qu'un Roy, en sûreté de conscience, pouvoit en faire assassiner un autre, pour cela seul qu'il savoit que celuy-cy préparoit une armée ou une flotte pour luy faire la guerre. Le Roy, ayant eu connoissance de

Digitized by Google

cette doctrine, en eut horreur, et ce fut cette proposition qui fut la principale cause de la condamnation faite, dans l'assemblée de 1700, de tant de propositions de morale corrompuë, presque toutes tirées d'autheurs jésuites. Ces pères sceurent la part que j'avois eue à cette condamnation par le 1er interrogatoire que je prêtai dans ma prison précédente, le 8e novembre 1703.

Je pourrois ajouter ici quantité d'autres faits. Mais, outre que je pardonne aux Jésuites de tout mon cœur tout ce qui m'est purement personnel, ce que je viens de marquer suffit pour faire voir à Monseigneur de Pontchartrain et à Mr de Saint-Sauveur combien il est notoire et public que je suis l'accusateur des Jésuites. Ma seule préface de Lémos à la tête de ses Actes des Congrégations *de Auxiliis* en est une preuve sans réplique. Que si dans la suite ils sont devenus les miens, je suis en droit de dire que ce n'est que par récrimination, pour ne rien ajouter de plus dur. Par où il est évident que pas un d'entre d'eux, non pas même le R. P. Tellier, ne peut avoir aucune juridiction ny inspection sur moy, et que personne, non pas même le Roy, n'est en droit de leur en donner. J'attend même de la justice de Monseigneur le comte de Pontchartrain qu'il ne les consultera en aucune manière sur rien de ce qui me regarde.

Je voudrois de tout mon cœur pouvoir rendre la paix à l'Eglise, et ce seroit avec joye que je verserois tout mon sang pour y contribuer. Mais ce ne sera jamais aux dépends de la Religion, de la vérité, de la foy, de la pureté de la morale, que les Jésuites attaquent et tâchent de corrompre en tant de manières. Il ne faut pas même espérer cette paix, jusqu'à ce que la doctrine de Molina, de Suarez et de leurs sectateurs, sur les matières de la prédestination et de la grâce et sur les principes de la morale, ayt été solemnellement condamnée et juridiquement proscritte de toute l'Eglise catholique, et qu'on n'y ayt donné un système ou corps de doctrine sur toutes ces matières : système qui soit tiré de saint Paul, de saint Augustin et de saint Thomas, qui sont les trois docteurs qui ont le plus approfondi les dogmes que l'on agite présentement avec tant de chaleur, et que l'Eglise nous donne pour nos principaux maîtres.

III. Je prie en 3e lieu Mr de Saint-Sauveur de représenter à Monseigneur de Pontchartrain, sur le fait du confesseur, que je représente très humblement : 1° que la confession doit être libre pour le choix d'un confesseur ; 2° que sans cette liberté on ne peut avoir en sa personne la confiance si nécessaire pour

Digitized by Google

recevoir la grâce du sacrement ; 3° qu'on ne doit pas être surpris, après ce que je viens d'exposer, si je ne choisis point de jésuite pour mon directeur, comme j'eus le malheur de le faire bien malgré moy dans ma prison précédente ; le mal qui m'en arriva, tant selon Dieu que selon l'homme, m'est un puissant préservatif pour l'avenir ; 4° les mêmes raisons ne me permettent pas d'avoir confiance à l'un ny à l'autre des deux confesseurs des prisonniers, que l'on m'a offert, savoir M. Bochard de Saron, trésorier de la Sainte-Chapelle de Vincennes, et M. Vérité, son chanoine. Je les crois fort gens de bien, et je n'ay qu'à m'en louer personnellement ; mais comme ma principale et unique affaire est celle de la Doctrine, je les sçay trop dévoués aux Jésuites et trop enfoncés dans leur party pour me mettre sous leur conduitte ; 5° je suis religieux, et il est naturel de me donner un religieux du même ordre pour conduire ma conscience ; 6° le religieux que je demande est mon confrère, il est vray, mais d'une autre congrégation ; nous n'avons jamais demeuré ensemble, et je ne le choisis que sur la réputation où je scay qu'il est dans son corps d'être un prêtre fort sage, fort éclairé, fort modéré et bon Bénédictin.

IV. Je prie 4ment M. de Saint-Sauveur, au sujet de la sainte messe que je demande de pouvoir dire dans la chappelle des prisonniers, d'exposer à Monseigneur de Pontchartrain, 1° que, grâces au Seigneur, il n'y a jamais eu aucune sentence ecclésiastique qui m'ayt dégradé du sacerdoce depuis plus de 32 ans que j'en suis revêtu, et qu'ainsi la cour n'est pas en droit de me réduire à la communion laïque ; 2° que le R. P. Bourdaloue, l'un de mes confesseurs, m'avoit abtenu dans ma prison précédente la permission par écrit de dire la sainte messe ; 3° que cela se peut faire aisément, sans rien troubler pour les autres prisonniers.

Je prie enfin M. de Saint-Sauveur d'envoyer le présent Mémoire à Monseigneur le comte de Pontchartrain, ou du moins de le luy faire lire en original ; ce sera une continuation de ses bontés à mon égard, dont luy sera éternellement redevable son très humble, très obéissant et très obligé serviteur,

D. Thierry de Viaixnes,
Religieux bénédictin de la congrégation de St-Vanne.

Dans la Tour de Vincennes, le dimanche de la Passion, 7e avril 1715.

Je soussigné, certifie que cette copie est entièrement conforme à mon original. Fait en l'abbaye de St-Vanne de Verdun, le 29e février 1720. D. Thierry de Viaixnes.

(*A suivre*).

Digitized by Google

BOURBONNE-LES-BAINS

La ville et les eaux thermales de Bourbonne-les-Bains ont droit par les souvenirs qui s'y rattachent à une notice dans la *Revue de Champagne*. Deux hommes distingués ont bien voulu nous engager à l'écrire sur des documents qu'ils nous ont fournis et que nous allons analyser rapidement, renvoyant les lecteurs curieux d'antiquités aux ouvrages que les infatigables chercheurs ont publiés. L'un d'eux, M. le docteur Renard, ancien député de la Haute-Marne, médecin inspecteur des eaux a donné dans les *Mémoires de la Société historique de Langres*, une étude détaillée sur la ville au temps des romains et des seigneurs. Cette étude est ornée de planches où sont reproduites les inscriptions latines, les autels, les ex-voto trouvés dans les fouilles faites dans les thermes. L'autre, M. le docteur Bougard, médecin consultant des eaux a publié un volume in-8° de 700 pages où il a réuni tous les documents et renseignements que de longues et patientes recherches ont pu lui procurer.

Bourbonne fut une station thermale très-fréquentée par les Romains ; les ex-voto que les fouilles ont mis à découvert ne laissent aucun doute à cet égard. Mais dans sa savante étude, M. le docteur Renard se demande ce qu'ont été les bains depuis l'occupation romaine jusqu'à l'année 1570, car il n'a trouvé aucun document qui en fasse mention pendant cette longue période. C'est seulement à cette date qu'un ouvrage à peu près introuvable, fut publié sous ce titre : *Traité des admirables vertus des eaux chaudes de Bourbonne, mis en lumière par Hubert Jacob, maître en chirurgie au lieu d'Anrosey*.

En 1590, Jean-le-Bon, qui prend le titre de médecin du roi, publie une notice où il est dit que les bains sont installés sur les anciens récipients fondés par les Romains.

En 1603, un édit d'Henri IV institue des intendants généraux chargés de surveiller l'administration des eaux minérales.

On possède aussi à la date de 1658, le petit *traité des eaux et bains de Bourbonne*, par Nicolas Thibault. Il distingue trois sources : l'une *jaillissant d'un réservoir d'environ quatre pieds en carré et autant de profondeur avec une telle abondance qu'on pourrait y prendre deux cents muids d'eau par jour sans l'épuiser*.

Digitized by Google

L'autre, à laquelle il donne l'ancien nom de *Bain Patrice*. Enfin, la troisième qu'il appelle : *la Principale*.

En 1716, une nouvelle notice est publiée par un sieur Gauthier, qui se dit architecte, ingénieur des ponts-et-chaussées du royaume. Le grand incendie qui faillit détruire la ville entière arriva un an plus tard le 1er mai 1717 ; aucun établissement public ne fut sauvé; le clocher fut brûlé et le château en partie détruit.

Le curé de Bourbonne avait alors dans une lettre au prince de Talmond, raconté les désastres de sa paroisse et les misères de ses ouailles ; on connaissait des fragments de ce document curieux, mais l'original manquait. M. le docteur Bougard, fut assez heureux pour le retrouver dans la bibliothèque d'un médecin ; il s'est empressé de le publier dans un petit format de luxe elzévirien.

Louis XV exempta les habitants de tout impôt pendant douze ans et bientôt après l'hôpital militaire fut fondé sur l'emplacement du *Bain Patrice*.

Bourbonne fut non-seulement une station thermale, mais aussi une seigneurie importante. Son château d'après Aimoin remonterait à 612. Cet auteur raconte que Thierry II, pour combattre son frère Thécdebert, assembla une armée à Langres et marcha sur Toul en passant par le château de Bourbonne.

Pourtant la plus ancienne charte que l'on possède où il soit fait mention de Bourbonne porte la date de l'an 1,000. Le seigneur y figure comme fondateur du prieuré de Serqueux.

Mais le premier seigneur dont le nom soit prononcé est Roscelin, que l'on trouve comme témoin dans une donation de 1126, faite à l'abbaye de Morimond par Odolric, seigneur d'Aigremont et Adeline, sa femme.

L'ouvrage de M. le docteur Bougard, nous fournit sur cette époque des renseignements que nous copions :

« Hugues, fils de Roscelin, est témoin d'une donation faite à Morimond par Cono, seigneur de Choiseul vers 1145.

« Environ 15 ans plus tard, Regnier Ier, Guy Ier et Hugubert, les trois frères et probablement les fils de Hugues, figurent parmi les fondateurs de l'abbaye de Vaux-la-Douce.

« Regnier nous est encore connu par une donation faite à l'abbaye de Morimond, par Gillebert de la Porte et par une ratification à l'hôpital de Grosse-Saulve dans laquelle Hugues

Digitized by Google

« Entre les enfants de Jean Ier de Vergy, seigneur de Fouvent, de Champlitte, de Mirebeau et de Fontaine-Française, sénéchal de Bourgogne et de Marguerite de Noyers, sa femme, Guillaume de Vergy fut le second en ordre de naissance. Il porta les armes de Vergy brisée d'une bordure d'argent et eut en partage la terre et seigneurie de Mirebeau ; avec une partie de celle de Fontaine-Française, qui lui demeura entière après la mort de Jeanne de Vergy, dame d'Annonay, sa sœur.

« De son mariage avec Ysabeau de Choiseul-Bourbonne, naquirent deux enfants, Jean et Ysabeau, au nom desquels il reprit en fief-lige de Philippe de Valois, les fiefs donnés en garde à Charles-le-Bel par son beau-père ; savoir : le château de Bourbonne avec quatre cents livrées de terre assises en la chastellenie d'iceluy, etc.

« Guillaume de Vergy fut au nombre des chevaliers bannerets qui accompagnèrent Eudes IV, duc de Bourgogne, dans son expédition contre Robert d'Artois... »

Ce Guillaume mourut en 1360 ; comme plusieurs des seigneurs de Bourbonne il était enterré à Morimond. Son fils est connu sous le nom de Jean Ier. Il fut en même temps seigneur de Mirebeau et de Bourbonne ; sa femme était fille du seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne, il mourut en 1370, laissant la seigneurie de Bourbonne à son fils Guillaume II. Nous empruntons à M. le docteur Bougard les détails biographiques qui suivent sur ce seigneur et ses héritiers :

« La femme de Guillaume II, fut Agnès de Joinville, fille de Philippe, seigneur de Joinville et de Guillaume de Charny. Il mourut jeune en 1374 laissant trois enfants : Jean II de Vergy, Jeanne et Marguerite. Sa veuve se remarie l'année suivante à Philibert de Beauffremont, avec lequel elle eut à soutenir un procès pour la succession de Jean II de Vergy, son fils, contre Jean de Vergy, seigneur de Fouvent.

Jean II de Vergy avait été après la mort de son père, placé sous la tutelle de Pierre de Bar, seigneur de Pierrefort, son oncle à la mode de Bourgogne, lequel en sa qualité de tuteur tient à foi et hommage du roy Charles V le château de Bourbonne et ses dépendances par acte passé le XXIe jour de septembre an MCCCLXXVI. »

La seigneurie de Bourbonne ne devait pas rester longtemps dans la famille de Vergy. Jean II étant mort à l'âge de 13 ans, sa sœur Jeanne devint son héritière et réunit sur sa tête les fiefs de Mirebeau, Bourbonne, Chézeaux, Soilly et Choix. Son

Digitized by Google

tuteur Jean de Vergy, seigneur de Fouvent, la marie à Henri de Beauffremont. Cette famille conserve la seigneurie de Bourbonne jusqu'en 1477.

Henri de Beauffremont était chambellan du duc de Bourgogne ; c'était un homme puissant et un capitaine habile. En 1409, il fait le siège du château de Villexon et s'en empare après quatre jours de tranchée ouverte, mais pendant ce temps le duc de Lorraine s'est porté sur Bourbonne qu'il a rançonné.

De son mariage avec Jeanne de Vergy, il avait eu six enfants. Celui qui reçut en héritage le château de Bourbonne se nommait Jean. Il fut homme de guerre comme l'avait été son père ; on le trouve au siège de Bourges avec le duc de Bourgogne ; puis à l'attaque du château de Nogent en 1417. C'est lui qui, en 1457, fut commis par la noblesse à la rédaction des coutumes bourguignones. On ne sait pas exactement la date de sa mort, mais il dut parvenir à un grand âge, car il figure encore dans un acte de 1467. Il avait épousé Marguerite de Châlon, fille de Jean de Châlon et de Jeanne de la Trémouille. Il n'eut qu'une fille nommée Jeanne, mariée à son cousin Pierre Ier de Beauffremont, sire de Vauvillers et baron de Sauvecey. Mais après lui, la seigneurie de Bourbonne passa à la famille de Livron, par le mariage de sa fille Françoise avec Bertrand de Livron. La célébration eut lieu le 18 août 1477.

Bertrand, fils d'Antoine de Livron et de Marguerite de Noailles, était seigneur de Larivière et capitaine du roi à Coiffy ; il mourut le 2 septembre 1501 et fut enterré près de sa femme, dans l'église de Bourbonne.

« Le tombeau nous dit M. le docteur Bougard, placé contre la muraille avait 0,80c de hauteur, y compris l'entablement, 2 mètres de longueur et 1 mètre 15c de large. Les figures de belles formes représentaient le seigneur, armé de pied en cap, le casque en tête et sa femme habillée en religieuse et les mains jointes comme son mari. A ses pieds était un écusson aux armes de Beauffremont. »

M. Bougard donne le dessin de ce tombeau qu'il a trouvé à la bibliothèque nationale.

Pendant que Bertrand possédait le fief de Bourbonne, il fut attaqué et vaincu en 1498 par Guillaume de Vergy, qui, à la mort de Charles-le-Téméraire, soutint les droits de l'héritière de Bourgogne ; Bourbonne fut pris ainsi que Coiffy,

Digitized by Google

Aigremont et Montsaugeon ; mais les Français arrivant au secours, Guillaume dut abandonner ses conquêtes.

Bertrand, en mourant, laissait un fils désigné dans les chroniques sous le nom de Nicolas Ier. Il fut marié deux fois ; on trouve dans le contrat de son second mariage avec Odette Luillier, passé le 20 mai 1529, qu'il se qualifie du titre de baron de Bourbonne. Il devait avoir alors plus de cinquante ans, puisque sa mère était morte en 1477.

Un dénombrement du domaine de Bourbonne qu'il fit faire en 1538, nous apprend qu'il existait alors à Bourbonne deux seigneuries, l'une particulière lui appartenant, l'autre « partable pour moitié avec le roi et pour moitié au déclarant. »

Nicolas mourut le 29 janvier 1552 ; il devait avoir plus de 75 ans ; on l'enterra dans l'église de Bourbonne.

Son fils né du premier mariage avec Claude de Bay lui succéda comme baron de Bourbonne ; il porte aussi le titre de seigneur de Torcenay. Son mariage avait été célébré du vivant de son père en 1541, avec Bonne du Châtelet, quatrième fille d'Erard du Châtelet, seigneur de Vauvillers.

Son tombeau dont M. Bougard donne le dessein et la description fixe sa mort au 20 mai 1565 et celle de sa femme au 20 juillet 1573.

« Ce tombeau, nous apprend M. Bougard, le plus rapproché de l'autel (dans l'église de Bourbonne), à droite contre le mur était un des plus remarquables. François de Livron et sa femme étaient représentés à genoux sur un coussin, les mains jointes, devant un prie-Dieu à leurs armes. Sur le côté de la table étaient les armoiries des deux familles et de leurs alliés : au-dessus sur le mur on lisait : Cy gist haut et puissant seigneur François de Livron, chevalier, seigneur de Bourbonne, Parnot, Torcenay, Aussey, Chesseaux, Vort, Larivière et Aniac, lequel décéda le 20e jour du mois de may 1565. — Et cy gist dame Bonne du Châtelet, dame du dit Bourbonne et fême du dit messire François, laquelle décéda le 20e jour du mois de juillet 1573. »

François eut pour successeur à Bourbonne son fils aîné Nicolas, qui fut tué à Montcontour. Nous emprunterons encore au livre de M. Bougard l'inscription qui se lisait dans la chapelle des seigneurs :

« Cy gist, haut et puissant seigneur messire Nicolas de Livron, en son vivant chevalier, seigneur de Bourbonne et sei-

Digitized by Google

gneur souverain de Vauvillers, etc., gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, guidon de la compagnie de M. le marquis de Mayenne, lequel décéda à la bataille de Montcontour et fut tué d'un coup de canon, le lundy 3e d'octobre l'an 1569, à l'âge de 20 ans et n'a laissé aucun enfant. »

Nicolas laissait un frère, Erard, qui hérita de ses titres et biens ; il devint *chevalier de l'ordre du roi*, *conseiller en ses conseilles*, *gentilhomme ordinaire de sa chambre*, *capitaine de cinquante hommes d'armes*, etc.

Cet Erard joua un singulier rôle après l'assassinat du roi Henri III. On sait que Mayenne avait fait proclamer roi sous le nom de Charles X le cardinal de Bourbon : Le duc de Lorraine qui semblait avoir pris parti pour ce roi des ligueurs eut tout-à-coup l'idée de faire son fils, le marquis du Pont, roi de France. Les députés de la Champagne s'étant réunis à Chaumont, ce fut Erard, baron de Bourbonne, qui proposa de donner la couronne au jeune prince Lorrain.

Jean Roussat, maire de Langres, dans une lettre au duc de Nevers, à la date du 3 septembre 1589, donne des renseignements curieux sur cette tentative du duc de Lorraine qui ne devait pas se borner là, car le 20 août 1591, il tente avec une armée de surprendre Langres ; il échoue et revient sur Coiffy et Bourbonne. Il paraît qu'Erard avait déjà tourné du côté du Béarnais, car M. de Dinteville, gouverneur de Langres, s'exprime ainsi : « Le duc de Lorraine se retira avec toute son armée à Rollentpont et villages environnants. Ceux de Chaumont tenaient si asseuré la prinse de Langres qu'ils avaient amené quantité de chariots pour en remporter le butin ; le duc de Lorraine voyant son entreprise manquée, tâcha d'en renouer une sur Coiffy et voyant le baron Erard de Livron sur ses gardes, il prit le chemin de La Motte, etc... »

Mais il semble que l'année suivante, Erard prend de nouveau parti pour le duc de Lorraine, car on dit qu'il livra Coiffy au marquis de Pont à la suite, il est vrai, d'un long siége. Les ligueurs se trouvèrent donc maîtres de presque tous les châteaux voisins de Langres ; mais, en 1593, ils firent leur soumission à Henri IV.

Erard était marié à Gabrielle de Bassompierre, il fut enterré près d'elle, dans l'église de Bourbonne. Voici la description du tombeau donnée par M. Bougard : « Aux deux extrémités étaient deux piédestaux d'environ 0,85c de hauteur, 0,83c de

Digitized by Google

longueur et 0,64c de largeur, sur lesquels étaient représentés à genoux sur un coussin, les mains jointes, le mari armé de pied en cap, ayant à ses genoux le bâton du commandement, et sa femme Gabrielle de Bassompierre... »

Erard eut beaucoup d'enfants ; de son vivant, il fit don par acte du 27 mars 1618, de la seigneurie de Bourbonne à son fils Charles ; grand-guidon, puis enseigne des gardes de Marie de Médicis, commandant plus tard d'un régiment d'infanterie, puis gouverneur pour le roi de Coiffy et de Montigny, il fut très-probablement créé marquis par Louis XIII, car nous voyons que « le marquis de Bourbonne en récompense de son zèle, succède à M. d'Andelot, dans la lieutenance de Champagne, et fait son entrée solennelle à Chaumont, le dimanche après la St-Martin en 1630. »

Enfin, le 14 août 1633, il est fait chevalier de l'ordre royal du Saint-Esprit. Il mourut à Chaumont le 26 avril 1672, âgé de 82 ans. — « Son corps couvert du manteau de l'ordre du Saint-Esprit avec le collier et les autres insignes, resta exposé pendant plusieurs jours dans l'église Saint-Jean, puis on le descendit aux flambeaux dans le caveau de la chapelle de Baudricourt...

« Il avait épousé, le 19 août 1623, Anne d'Anglure de Savigny, fille de Charles Saladin d'Anglure de Savigny, vicomte d'Estanges, et de Marie Babon de la Bourdaisière, de laquelle il eut : François de Livron, abbé d'Ambronay ; Erard-Chrestien, mort jeune ; Henri-Charles, chevalier de Malte ; Charles de Livron qui lui succéda dans la seigneurie de Bourbonne ; Henri et enfin Nicolas, que Turenne avait nommé *le brave Bourbonne* et qui fut tué à la bataille de Seneffe, le 11 août 1674.

« Losne a publié le portrait de la marquise de Bourbonne ; elle mourut à Chaumont le 19 septembre 1682 et fut enterrée à l'église de Bourbonne dans la chapelle des seigneurs. »

Charles comme nous venons de le voir avait reçu de son père la seigneurie de Bourbonne et le titre de marquis. On raconte qu'il enleva Claude de Sallenove et l'épousa. Elle mourut et il se fit prêtre. Bien qu'il eût un fils nommé Joseph-Remy, le titre de marquis de Bourbonne passa à son frère Nicolas, qui fut tué comme nous l'avons dit à la bataille de Seneffe et son oraison funèbre fut prononcée à Chaumont à l'église St-Jean par le père Vallon de la Compagnie de Jésus. Il était marié à Anne Galland dont il n'avait qu'une fille Anne

Digitized by Google

Marie que sa vocation conduisit à s'enfermer dans un cloître. La seigneurie de Bourbonne retourne alors à Charles, devenu abbé d'Ambronay à la mort de son frère aîné François. Il la vendit en 1680 à Charles Colbert, seigneur de Terron, intendant de la marine à la Rochelle.

Ce Charles Colbert avait déjà acquis de M. Gymbert, qui, lui-même l'avait achetée du roi en 1674, la seigneurie partable de Bourbonne ; ainsi la totalité de la terre de Bourbonne, partable avec le roi depuis le XIVe siècle, se trouva réunie dans la famille des Colbert de Terron.

A partir de cette époque, la seigneurie qui s'était jusqu'ici transmise par héritage est constamment vendue, et ne reste qu'un temps limité aux mains de ses propriétaires.

Charles Colbert marié à Marie Hannequin, laisse quatre filles. L'aînée apporte en dot la terre de Bourbonne au marquis de la Rochecarbon. Il meurt ; elle se remarie au prince de Compiègne qui la vend en 1711 à Nicolas Desmarets, marquis de Maillebois.

Le père de Nicolas Desmarets était fermier de l'abbaye d'Orcamp, il avait fait une grosse fortune dans le commerce des blés. Colbert alors employé dans les bureaux du magasin, fit épouser sa sœur à ce fermier, et devenu lui-même intendant des finances, lui permit d'acheter une charge de trésorier à Soissons.

Nicolas Desmarets était donc le neveu de Colbert et devint intendant des finances ; mais il fut accusé de nombreuses malversations et le roi Louis XIV donna ordre à Pelletier, contrôleur général de le chasser *et de lui faire une honte publique.*

Il resta éloigné de la cour jusqu'en 1703 ; il fut rappelé grâce au crédit de Chamillard et surtout de Mme de Maintenon et bien que le roi lui témoignât une froideur des plus blessantes, il redevint intendant, puis contrôleur des finances et enfin ministre d'Etat. La mort du roi fut la fin de sa fortune ; le Régent lui ôta toutes ses charges et sa femme en eut un tel désespoir qu'elle devint folle ; elle était fille du surintendant des finances Béchameil.

Saint-Simon qui n'est jamais bienveillant est particulièrement dur pour Nicolas Desmarets ; pourtant il était charitable et fut bon pour les habitants de Bourbonne ; c'est à ses démarches qu'après l'incendie de 1717, ils durent d'être déchargés de tout impôt pendant dix ans.

Digitized by Google

Il eut pour fils Jean-Baptiste-François Desmarets, marquis de Maillebois, grand d'Espagne, lieutenant-général en 1731, maréchal de France en 1741. C'est lui, qui, en 1745 battit les Autrichiens réunis aux Piémontais près d'Alexandrie. Mais l'année suivante il fut battu à Plaisance. Il fut gouverneur de l'Alsace en 1748 et mourut en 1762. Son fils avait pris le titre de comte de Bourbonne, mais le maréchal vendit la terre en 1731 à Mme de Chartraire.

Cette dame avait deux fils, l'aîné hérita d'abord de la terre de Bourbonne : il se nommait François-Gabriel-Bénigne et était président au parlement de Dijon : sa mort arrivée en 1740, fit passer la seigneurie à son frère Marc-Antoine-Bernard, président-à-mortier, également au parlement de Dijon ; il mourut le 23 juillet 1781, âgé seulement de 44 ans et Bourbonne passa à sa fille Reine-Claude qu'il avait mariée à Paris, le 14 juillet 1777, au vicomte de Mesme d'Avaux. On voit d'après le contrat passé chez Me Bro, notaire, que la mariée avait 13 ans. Est-ce pour cela que cette union fut malheureuse ?

La Révolution vint, abolissant la seigneurie ; mais la terre resta la propriété de Reine-Claude de Chartraire, *épouse divorcée* de M. d'Avaux. Elle mourut en 1810, laissant tous ses biens à sa mère, qui, le 12 juin 1812, vendit à l'Etat les bains civils. Enfin, à la mort de Mme de Chartraire, sa fortune passa à MM. de Ségur et d'Ogny ; Bourbonne échut par licitation au comte d'Ogny, qui vendit en 1822 les terres, les bois et ce qui restait du château, car il avait été en partie démoli en 1783, par M. d'Avaux, qui avait fait servir les matériaux à la reconstruction des bains civils.

M. le docteur Bougard n'a trouvé aucun document qui lui permettent d'établir que les familles de Vergy et de Beauffremont eussent habité d'une manière continue le château de Bourbonne. Il fut restauré au XVIe siècle par les Livron, qui en firent leur résidence. La grosse tour ne fut abattue que par Desmarets en 1713. L'élégante reconstruction faite par les Livron fut détruite par l'incendie de 1717. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une poterne et une tourelle qui la flanque à droite. Les traces des écussons se trouvent encore dans l'écurie.

M. Bougard a trouvé dans *les Mémoires de la province de Champagne*, publiés par Baugier en 1721, une notice curieuse sur l'ancienneté de Bourbonne ; nous la lui emprunterons comme épilogue de notre article :

Digitized by Google

« La baronnie de Bourbonne, dit Baugier, de l'élection de Langres, appartient à M. Desmarets, ci-devant ministre et secrétaire d'Etat ; on prétend que dans l'enceinte du château il y avait un temple des payens que les chrétiens renversèrent et qu'ils jetèrent dans un puits les têtes des idoles qu'ils avaient brisées et cassées, qui y ont été retrouvées depuis quelques années...

« On voit dans le château une ancienne colonne qui a autrefois servi au temple des payens dont nous venons de parler et une pierre où sont écrits ces mots : *Vorvoni thermarum deo Mansmonæ Catalinius Romanus in Gallia pro salute Cociliæ uxoris voto erexit.* Les deux têtes trouvées dans le puits, qui sont de marbre, représentent, l'une la tête d'une déesse couronnée d'une branche de laurier, avec deux tresses annelées pendantes du derrière des oreilles sur le haut des épaules, l'autre est apparemment de celui qui fit le vœu. On tient qu'il y avait à Bourbonne une colonie de Romains dont on a trouvé des tombeaux dans la forêt de Coiffy, dite vulgairement le cimetière des Sarazins. Le château a été commencé à bâtir l'an 612 ou 613, par Thierry, roi de Bourgogne, fils de Childebert et petit-fils de la reine Brunehauld. On appelait autrefois Bourbonne *Vorvona.* »

Chaque jour on découvre des débris de l'époque romaine ; il en est de fort curieux. Deux petites figurines en bronze tenant une espèce de serpe dans la main droite ont fait croire à des statuettes des Druides allant à la recherche du gui sacré.

Disons enfin que la légende attribue la découverte des eaux chaudes à des pourceaux. Mais cette légende n'est pas particulière à Bourbonne. La ville de Lunebourg en Hollande, celle de Batte en Angleterre, doivent dit-on la découverte de leurs sources aux mêmes animaux. Dans tous les cas il y aurait bien longtemps de cela.

Nous terminons ici ce rapide aperçu, résumé trop court des travaux de MM. Renard et Bougard sur cette vieille cité gauloise, car le mot Bourbonne vient du mot celtique *Vorvone* qui signifie bouillant.

ALFRED DE BESANCENET.

Digitized by Google

VOYAGE LITTÉRAIRE

DE DOM GUYTON EN CHAMPAGNE

Abbaye de Molesme

Le samedy 3e de septembre je me rendis à l'abbaye de Molesme[1], ou je ne trouvay pas, contre mon attente, le Père prieur dom Boquet, natif d'Ambournay, qui souhaite aussy prescher nôtre saint Bernard, mais j'y trouvay dom Clément, procureur, et deux autres religieux faisans bien le service divin, chantans en nottes fort pausément, l'un à l'autel ; au chœur, un de chaque coté, avec beaucoup d'édification ; je les y ayday le dimanche à la grand'messe, petites heures et vespres. L'église en est belle et d'un gout singulier. Le portail est fait depuis peu d'années. L'autel est à la romaine, c'est à dire le chœur au chevet de l'église, le maître autel plus bas et au dessus de la nef. Le corps de notre Père saint Robert est dans une chasse placée au dessus des siéges du chœur dans le milieu. Son tombeau élevé de terre dans la partie du levant renferme seulement quelqu'un de ses ossemens. Son chef est dans une tête d'argent, ayant une mitre sur la tête, qui est posé sur un buste de bois d'ébène, ou façon. La dite église et le dortoir sont au nord. Il y a dans l'église des orgues, une cheminée près d'une chapelle du côté de l'évangile, une autre cheminée, du côté de l'épitre, dont les tuyaux pratiqués dans les pilliers ne paroissent pas au dehors. Ils ont deux commits, dont l'un apoticaire qui a une belle pharmacie, propre et bien garnie. *Primus lapis hujus ecclesiæ Molismensis positus fuit ad instantiam R. P. D. Anthonii de Vienna, episcopi Cabilon., abbatis hujus monasterii per R. P. D. Claudium de Nicey, sacræ paginæ doctorem, abbatem Caroli loci, cellerariumque hujus monasterii, die XXIIII. mensis septembris anno Domini M. CCCCC. XXXIIIIo.*

Dans la bibliotèque de Molesme ils ont quelques mss. en papier et en velin. Sur un ms. de papier j'y ay lû : *Vie de*

* Voir page 338, tome VII, 4e année de la *Revue de Champagne*.

1. Fondée en 1173 par saint Robert, au diocèse de Langres. — Molesme fait partie du département de la Côte-d'Or, arrondissement de Châtillon-sur-Seine, canton de Laignes.

Digitized by Google

saint Pierre, prieur de Jully, tirée d'un ms. de Vauluisant ; un autre ms. en velin, où j'ay lu : *Incipit prologus in vitâ B. Roberti abbatis Molismensis. Quoniam Jesu sacerdote magno per proprium sanguinem in sancta semel ingresso, propalata est via sanctorum*, et à la fin : *Sit nobis ipse possessio, si seculum relinquamus, si possessioni terrenæ renunciemus, si hereditatem caducorum respuamus, si viventes de seculo exeamus. Tu autem, Domine. Explicit.*

Scriptori sit pax anime, sint gaudia celi. Amen. Anno Domini 1568, *die* 2 *mensis februar, domus Molismensis ab hæreticis incendium passa est.*

Inscription sur l'aigle du chœur de Molesme :

Ex dono fratris Elionis Damoncourt, abbatis B*ullencuriæ et prioris de Fulcheriis*, 1573. Ils ont un bedeau pour le chœur et l'autel.

Les armoiries de Molesme sont trois fleurs de lys, au dessus des quelles est l'église de Molesme, au dessous l'église de Cisteaux. A côté, il y a des mitres ; au haut crosse et mitre. Le révérend Père Claude Nolson, de Dijon, bénédictin, de communauté au dit Molesmes a bien voulu me donner par extrait de leurs livres du chœur, ce qui suit :

Commemoratio sancti patris nostri Roberti. AD VESPERAS *Antiphona : sancte Roberte, Molismensium ac Cisterciensium pater gloriosissime, ordinis sancti Benedicti reformator per orbem, ut sanctæ nobis spiritum regulæ a Domino impetrare digneris humiliter deprecamur.*

AD SAUDES.

Ave, pater Roberte, nobis præsens corpore fac ut in sanctæ regulæ te sequamur tramite.

VERS. *Confessor Christi, Roberte, pastor egregie.*

RESP. *Ora pro nobis Deum.*

OREMUS. *Deus, qui per electum famulum tuum Robertum in ecclesia spiritum tuum sanctæ regulæ suscitasti, concede ut cujus corpus amplectimur, ipsius informemur et spiritu. Per Dominum, etc.*

De l'abbaye de Molesme à notre abbaye de Quincy[1] il y a six lieues ; j'en partis le lundy cinquième septembre, passant et m'arrestant au chateau de Larrey, où Mr André, receveur

1. L'abbaye de Quincy, fondée en 1132 ou 1133, dans l'ancien diocèse de Langres.

Digitized by Google

pour monseigneur le comte de Charolois me donna à diner. J'y vis le chateau qui est beau. Il y a une belle plate forme ; terrasse large et spacieuse ; belle chapelle en rotonde, desservie par deux chanoines, Mr Thomassin, avec lequel j'ay diné, parent du Rd père Thomassin, prêtre de l'Oratoire, et Mr Chiquet qui étoit absent. Ils ont chacun 400 livres de revenu, leur maison au chateau, jardin, verger et vigne. Aux cinq grandes et principales fêtes de l'année, ils font solennellement l'office entier, chantent matines, la grande messe et vêpres à diacre et soudiacre. Ils ont d'anciens ornemens, de belle étoffe, chappes à chaperons, chasubles à grelots pandans au bord d'en bas, fermée partout, sinon au bout pour passer la tête, ainsi que les dalmatiques, dont les manches sont fermées. Ils font remarquer qu'elles sont comme la chasuble moitié rouges, moitié bleues ; le rouge toujours du côté du cœur pour signifier l'amour dont le célébrant et les ministres doivent brusler pour Dieu qui s'immole, le bleu, pour marquer l'espérance de voir Dieu, dont le chrétien doit se nourrir ; donné par Milesius Grancey, dont le nom est sur un calice, avec un lyon pour armoiries. Ils ont une figure d'argent, qui représente Hérodiade tenant un plat qui porte la teste de saint Jean-Baptiste, sous laquelle il y a une relique du saint, un soleil de vermeil d'un gout singulier ; croix ancienne autour de la chapelle à hauteur d'environ douze pieds. Sont en grand les figures de Notre Seigneur Jésus-Christ et ses douze apotres, en pierre, qui paroissent bonnes même dans la draperie, et sont estimées par les fameux sculpteurs Bouchardon, père et fils, de Chaumont en Bassigny. On dit que les pères bénédictins de Molesme ont proposé d'achepter les dits anciens ornemens, que nous n'avons pas trouvé rangés ny proprement pliés. Nous les avons plié avec le dit Mr Thomassin, auquel nous aurions demandé que sont devenus les grelots d'argent qui pandoient à la chasuble et depuis quand ils y manquent ; et nous auroit répondu que depuis peu son confrère les auroit pris, en auroit fait présent à des dames et demoiselles, qui en auroient garni les colliers de leurs chiens. Je partis après diner, passay par le village de Bugny, et j'arrivay à l'abbaye de Quincy sur les deux heures et demie. Le prieur dom Petitjean, dom Hébert sousprieur, dom Vertot cellerier et dom Beauvisage dépensier, composans la communauté étoient absens. On sonna les vêpres et les complies sans les dire à l'église, où je remarquey qu'il n'y avoit pas de lumière devant le saint sacrement. L'église n'est pas finie, elle est belle ; l'extrémité de la croisée de

Digitized by Google

chaque côté est en oval, composée de chaque côté de sept chapelles. Les cloitres ne sont point voutés. Au lieu de la petite école il y a eû une chapelle, où Mr de St-Laurent, leur procureur fiscal, qui m'entretenoit en attendant leur retour, me dit avoir entendu la messe; point de chapitre, il sert de halle et magazin, de dépense et garde manger.

Il y a, m'a t'on dit, des manuscrits que je n'ay pû voir; la sacristie est assez rangée; il y a en reliques une vertèbre de saint Antoine; *de capite s. Honorati episcopi, s. Secundæ virginis*; deux ossemens revêtus de peau, de longueur de sept à huit poulces, enveloppés dans une étoffe de soye, brodée aux bords, sur laquelle est un écrit qui porte : *de brachio sancti Basilii magni*, le tout enfermé dans un coffret de bois fait en forme d'église ayant un clocher, couvert de lames d'argent ouvragé, fermant à visses. Dans la croisée de l'église, au nord, il y a un tombeau élevé de terre qu'ils disent renfermer le corps d'un St Gauthier religieux et abbé de Quincy [1], elû évêque d'Auxerre qui fut martyrisé faisant chemin pour aller s'y mettre en possession. Ils en font l'office le vingtième janvier sous le rit commun d'un martyr pontife, et pour cela renvoyant au lendemain l'office de saint Sébastien. Ils ont pour abbé commendataire Mr de la Bastide, qui reçoit d'eux la somme de 1400 livres, les religieux ayans charge de tout. Il est conseiller au parlement de Toulouse. Dans Quincy il y a une belle salle, belle cuisine, les femmes et enfans y entrent par les cloitres; il y a des tombeaux et figures; le préhaut est joly; au milieu une grande pierre; huit chambres au dortoir qui est beau et grand. Le prieur y est bien logé et meublé pour l'été et pour l'hyver, sur le jardin qui est spacieux, presque entouré d'eau; au bout il y a un pont qui se termine au bois, ou il y a des promenades. On voit à l'entrée de la maison un grand étang, au dessous duquel un moulin, le logis de Mr l'abbé.

Je partis de Quincy le six^e septembre après midy pour Tonnerre où je croyois seulement m'arrester quelque temps, mais la pluye et le mauvais temps m'y firent passer la nuit, ce qui n'empescha pas que je n'allasse voir l'hôpital dont on m'avait parlé. L'église qui servoit cy devant de salle pour les malades, est fort longue, fort large car on y voit les poutres qui traversent, qui ont soixante pieds. Dans le sanctuaire est un

1. Saint Gautier II, 12e abbé de Quincy, mort en 1244.

Digitized by Google

tombeau ou mausolée de bronze, sur lequel est la figure couchée de la fondatrice. On lit au tour : *Hic jacet illustrissima domina, vitæ morumque floribus decorata, domina Margareta quondam regina Jerusalem et Siciliæ, filia incliti domini Odonis comitis Nivernensis, filii nobilissimi ducis Burgundiæ, fundatrix istius hospitalis de propriis bonis, et dotatrix, humilitatis speculum, caritatis refugium, puritatis vestigium, quæ obiit anno Domini* 1308, *die* 5. *mensis septembris. Oretis pro anima ejus.*

Cette fondatrice étoit belle sœur du roy de France saint Louis. Ses armoiries sont d'Anjou et de Bourgogne. Cette grande salle étant incommode aux malades à cause de la grande humidité, on les a transferés et placés dans des salles hautes. Tant pour les hommes que pour les femmes il y a vingt cinq lits.

Les malades sont soignés par douze religieuses, portans la robbe et le voile noirs, la guimpe blanche. Elles et leur dite église, nommée Notre Dame de Fontenilles sont desservies par huit chanoines à la banderolle par la fondation, réduits aujourd'huy à quatre chanoines ; lesquels font chaque jour le service divin, chantans matines, grand messe et vêpres selon le bréviaire et rit de Paris dont nous avons vûs les antiphonaires et psautiers sous le nom de Mgr de Vintimille, archevêque de Paris [1]. Le maître supérieur n'est pas chanoine, cette première place étant selon la fondation au choix du nominateur, de la donner à tel prestre qu'il jugera à propos selon sa conscience. Celui qui a cette place est Mr Cerveau ; il nous fit honnêteté, nous conduisant dans son logis qui est grand, propre et commode, il nous y offrit un lict. Il est enfant de la ville de Tonnerre. Les supérieurs majeurs sont Mr l'Archidiacre de la ville de Paris, Mr l'abbé de Poultiers lez Chatillon sur Seine, et Mr le doyen de l'église de Nevers. Le dit maître supérieur ne prend pas visa de l'évêque de Langres diocésain. Mr le curé y est qualifié de doyen. Il y a un tapis devant lui à sa place du chœur de la messe. On dit que la cure lui rapporte 2,500 livres. Il y a dans Tonnerre une commanderie du Saint Esprit, qui vaut 1500 livres. Le commandeur doit nourir la dessûs quatre à cinq pauvres. Je visitay les Rds pp. minimes qui sont dehors de la ville, sur ce que j'avois appris qu'ils conservoient

1. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille du Luc, 6 septembre 1729 — 13 mars 1746.

Digitized by Google

de l'écriture de la main de nôtre Père abbé saint Bernard. Je n'y trouvay point le superieur, ny même le lendemain matin. Deux religieux m'introduisirent dans leur bibliotèque, où rien ne se présenta pour ma satisfaction, sinon le catalogue des livres, sur lequel le père visiteur marque chaque année qu'il fait sa visite; qu'il trouve le nombre des livres qu'il a trouvé l'année précédente ou que tel livre manque, et ordonne de le remplacer au plutôt et signe, pratique qui me paroit judicieuse que nous devrions adopter. Ces Pères m'ajoutèrent qu'ils croyoient que l'écriture de saint Bernard étoit dans un coffre à trois clefs, dont l'une est toujours entre les mains du Père visiteur. Je logeay au Lyon. Il m'en couta pour souper, couchée, un valet, un cheval trois livres douze sols. La nuit fut fort interrompue par la garde qui se faisoit à Tonnerre, jour et nuit, des prisonniers de guerre, faits à la prise de Mons, de Charleroy, Saint-Guillain, etc.

(*A suivre*).

Digitized by Google

L'ABBAYE DE SAINT-BASLE DE VERZY

PENDANT LA RÉVOLUTION

L'abbaye de Saint-Basle, à Verzy, dans le diocèse de Reims, remonte au VIe ou au VIIe siècle, suivant qu'on fait mourir le pieux gentilhomme limousin qui en jeta les bases, en 567 ou en 624, date qui paraît plus vraisemblable. Quand Basle arriva au bas de la montagne de Reims, il y trouva une douzaine de religieux vivant en commun. Il se retira vers la fin de ses jours sur le haut de la côte, dans les bois, et c'est là que saint Nivard, archevêque de Reims, transféra le monastère au milieu du VIIe siècle. Nous ne prétendons pas raconter l'histoire de l'abbaye qui avait dès lors adopté la règle bénédictine et qui eut beaucoup à souffrir dans les temps anciens des invasions des barbares [1]. Son nom est devenu célèbre dans l'histoire de l'Eglise et du royaume par le grand concile qui s'y tint au mois de juin 991, où fut condamné et déposé Arnoul, archevêque de Reims, dans lequel Gerbert, — depuis Sylvestre II, — joua un rôle si considérable et où assista Hugues-Capet.

L'abbaye prit un large développement durant le moyen-âge et ses biens formaient une riche dotation. Ses annales présentent peu de détails d'un intérêt historique réel. La Révolution surprit nos bénédictins dans un calme profond, mais l'exécution du décret de suppression des ordres religieux causa un profond mécontentement dans le pays. Nous avons retrouvé à ce sujet un document manuscrit inédit excessivement curieux, d'autant plus utile à imprimer que depuis le temps où nous avons eu l'authographe entre les mains, il n'a pu être retrouvé malgré les plus actives recherches. Un habitant de Verzy qui était attaché à l'abbaye, Jean-Baptiste Protart ajouta les notes que nous allons reproduire avec ses incorrections de style, à la suite d'une *Vie de Saint-Basle, ermite*, « par dom ***, ancien procureur d'icelle » ; nous en avons eu communication par l'obligeance de sa respectable fille, morte en 1875, à un âge très-avancé, et auprès de

1. Voir notre étude dans l'*Histoire du canton de Verzy*, 1 vol. in-8. Paris, Aubry, 1867. — *Histoire de l'abbaye de Saint-Basle*, par M. le docteur Maillart, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

laquelle nous avons pu recueillir plus d'un utile renseignement sur notre vieille abbaye.

Nous aurions voulu ajouter à cet article une gravure peu connue du célèbre artiste rémois Edme Moreau, dont la planche appartenait à M. le vicaire-général Querry, mais elle n'a pu être retrouvée jusqu'à présent, malgré les actives recherches de M. l'abbé Tourneur. Elle représente saint Basle, debout auprès de l'un de ces arbres qui sont une des curiosités du pays, les faux (*falci*) de saint Basle. Dans la partie supérieure de la montagne de Reims, entre Verzy ou plutôt l'emplacement de l'abbaye et la pointe de Villers-Marmery, on rencontre ces hêtres qui ont à juste titre attiré l'attention des sylviculteurs, sans qu'on ait encore pu expliquer la cause de leur extraordinaire conformation. Ces arbres, — il y en a une vingtaine de gros, — âgés de plusieurs siècles évidemment, affectent des contorsions étranges et dont véritablement aucune description ne peut être essayée : le tronc présente des torses contournés dans tous les sens sous un dôme immense de branches d'une étendue horizontale anormale ; tout à l'entour on en voit de petits disposés de même, mais ces arbres étranges croissent exclusivement sur une étendue de 1,000 à 1.500 mètres ; même à côté d'eux on trouve des hêtres parfaitement droits. Les auteurs du *Voyage littéraire de deux bénédictins* les mentionnent en ces termes : « On voit dans la forêt des arbres dont les branches descendent jusqu'à terre, formant naturellement un berceau. »

E. DE B.

TRANSLATION de la châsse de Saint Basle, par les femmes et filles de Verzy, le 8 avril 1791, deuxième année de la République française.

I

Par un décret de l'Assemblée constituante, le couvent de Saint-Basle, qui est à une petite distance de Verzy, sur le haut de la montagne, fut dévasté entièrement de tout son mobilier : il ne resta dans ladite abbaye que la grande châsse de saint Basle, une autre petite et quelques autres reliques [1].

Les habitants de Verzy, particulièrement, et les villages

1. L'affiche d'adjudication dont je possède un exemplaire est datée du 26 mars 1791, fixant la vente au 1er avril : la somme totale de mises à prix s'élève à 35,176 livres.

Digitized by Google

circonvoisins ont honoré saint Basle[1]; Verzy d'un culte particulier, et pour prouver son grand zèle, un certain nombre de femmes et de filles ont résolu de montre au couvent; mais auparavant elles ont prévenu le maire et le procureur de la commune, et ont été prévenir les quatre hommes qui la descendaient ordinairement.

De là elles ont monté de suite à l'abbaye, ont trouvé les portes fermées : le couvent était gardé par le procureur et un domestique dudit couvent qui ont refusé à ces femmes et filles l'ouverture des portes et leur ont demandé ce qu'elles venaient faire ici ; elles ont répondu qu'elles venaient pour emporter les châsses de saint Basle pour les mettre en un lieu de sûreté et qu'il les leur fallait. Le procureur leur a refusé une seconde fois, et malgré sa résistance, elles sont entrées. Le maire et le procureur de la commune étant instruits le matin de cette révolte sont montés au couvent, ont trouvé les mêmes femmes et filles et leur ont défendu de toucher à ces châsses, disant qu'ils allaient écrire au district de Reims pour avoir la permission de les enlever. Les femmes et les filles craignant un refus de la part du district, ont méprisé la défense du maire et du procureur de la commune et leur ont enjoint de se retirer, en ajoutant qu'il était temps. Le maire et le procureur se sont retirés en disant à ces mêmes femmes qu'elles allaient faire une action à faire manger leurs biens. Elles ont répondu que pour faire une action aussi sainte que louable, elles ne craignaient rien. Cependant quelques-unes ont dit : « Il nous faut descendre à Verzy et nous reviendrons l'après-midi. »

II

Les mêmes femmes et filles se sont rassemblées l'après midi à un plus grand nombre et ont fait battre la caisse pour annoncer qu'il fallait monter tout de suite à Saint-Basle pour descendre les châsses, craignant que les communes qui avoisinent le couvent ne viennent pour les enlever.

Elles ont fait monter Jean-Baptiste Protart, comme il était un des quatre hommes qui les descendaient tous les ans, avec

1. On raconte que lors de l'invasion normande, les moines voulurent mettre la châsse en sûreté à Reims : ils s'y rendirent suivis d'une foule énorme, mais ayant fait une halte à Puisieux, près de Sillery, ils ne purent soulever leur précieux fardeau; ils comprirent alors que le saint voulait demeurer à Verzy et en effet ils l'enlevèrent facilement quand ils se décidèrent à reprendre ce chemin.

Digitized by Google

deux autres qu'elles ont rencontré ; elles ont déguisé ces trois hommes et les ont habillé en femmes, afin de n'être pas connus du maire, non plus que du procureur de la commune, vu les menaces qui avaient été faites le matin. De là elles ont monté de suite au couvent, ont trouvé les portes fermées ; une d'entre elles dit : J'ai un passe-partout. — Protart lui a dit : Donnez-le moi, je réponds d'avoir ouverture. — Ce même va ouvrir une porte qui donnait dans le jardin ; de là va faire ouverture de la porte du portail. Voici les femmes, les filles et les déguisés entrés dans l'église ; ils se mirent à sonner les cloches pour avertir leurs camarades, firent mettre une échelle au grand autel où était la grande châsse et firent monter le citoyen Protart pour lier les cordes après la châsse.

Le maire et le procurenr arrivés dans l'église laissent lier les cordes. Le procureur dit aussitôt à Protart : — La châsse n'est pas bien liée. — Le même a répondu : Ne craignez rien, il n'y a point de danger. — Le procureur disait cela pour connaître si c'était une femme ou un homme déguisé en femme.

Le maire et le procureur se sont retirés dans la salle du couvent pour faire leur procès-verbal de rébellion et ont inséré dans leur procès-verbal les trois déguisés et un certain nombre de femmes et filles. Toutes ces menaces n'ont point empêché ces mêmes personnes de dire à Protart après les cordes bien liées : Descendez-nous la châsse sur l'autel. Ledit Protart crie aux hommes qui étaient aux tourniquets : Soulevez un peu ! Ils ont soulevé. Le même leur dit : Lachez doucement.

Enfin voilà la châsse descendue sur le grand autel sans aucun accident. Saint Basle fut sorty de l'église à 4 heures après midi par un certain nombre de femmes et de filles chantant des psaumes et des cantiques, et elles ont fait sonner les cloches de l'abbaye. Les autres habitants, qui étaient restés au village, entendant sonner les cloches de Saint-Basle, ont sonné celles du village et sont montés tous en pleurant de joie d'entendre descendre cette précieuse relique, qu'on a déposé sur des tréteaux, à la place dudit lieu, vis-à-vis la croix, pour y chanter un *Salve* et l'antienne de saint Basle. Et de suite on l'a transporté à l'église de la paroisse et par suite l'on a chanté un *Te Deum*. De là on prévint M. le doyen Pierre Leroy pour dire le lendemain une messe de saint Basle. Il a répondu que : Oui, et faites prévenir ma paroisse que demain je dirai une messe à 10 heures. Le lendemain on a chanté une messe solennelle en actions de grâces pour remercier Dieu de la grâce qu'il venait de nous accorder.

Digitized by Google

Ce bienheureux saint fut exposé pendant neuf jours à la vénération de tous les fidèles et de ses plus zélés serviteurs. Ainsi soit-il.

III

Les femmes et les trois déguisés ne perdirent pas de vue le procès-verbal fait contre eux par le maire et par le procureur de la commune au moment de l'enlèvement de la châsse. Ils ont fait dresser une requête par Me Hédin, notaire à Verzy, 'ont fait signer de tous les habitants pour la porter au district. Le lundi 11 du même mois, on vendait le château de M. d'Autichamp, abbé de Saint-Basle, les vignes et les champs. Les messieurs du district ont fait lecture de la requête et ont répondu favorablement et « vous pouvez aller chercher le reste. »

Il y avait une vingtaine d'hommes qui, depuis l'enlèvement de cette digne châsse, s'étaient détachés de la commune pour garder jour et nuit le restant des reliques au couvent. Les habitants ayant reçu cette bonne nouvelle de la part du district que lesdits habitants de Verzy pouvaient aller, par leur ordre, chercher les restants des reliques qui restaient au couvent, le lendemain 12 avril 1791, la garde nationale s'étant mise sous les armes, l'on a chanté une grande messe. Au sortir de la messe, le clergé et la garde nationale, accompagnés de la municipalité, ont monté en procession. La petite châsse a été descendue par les mêmes personnes qui avaient descendu la grande ; le restant des reliques par le diacre et le sous-diacre. Le restant du jour a été solennisé : on a chanté les vêpres et le salut le soir.

IV

En 1792, le couvent de Saint-Basle fut vendu au district le 27 mars et ensuite démoli.

En 1793, grand malheur en France : le roi Louis XVI fut condamné à mort le 20 janvier et exécuté le 21 du même mois : mort innocent et martyr.

La municipalité ayant reçu un ordre du district pour vendre les ornements servant au culte catholique, l'or et l'argent des fabriques, comme la paroisse possédait ces dignes reliques, ils ont eu le malheur de les voir dégarnies de l'or et de l argent qui les embellissaient : l'on en a tiré tant or que argent 17 livres

Digitized by Google

pesant sur la grande châsse. Quand ces châsses furent despouillées de tous leurs attributs, un Jacobin de la première force et effrontement crie qu'il falloit les brûler. Quel coup fatal pour des chrétiens d'entendre prononcer cette affreuse parole. La municipalité tacha d'appaiser cet homme furieux, et devenu plus tranquille il disait toujours qu'il fallait les brûler ou enterrer. On a été obligé pour conserver ce précieux trésor de le mettre à l'abri des Dioclétiens et des Maximiens et des tirans : il a fallu prendre la résolution de l'enterrer. Les dignes châsses de saint Basle ont été inhumées le 1er décembre 1793 dans le cimetière de ladite commune de Verzy au-devant du portail de l'église, où il y a actuellement quatre tilleuls plantés et un calvaire à la place posé par J.-B. Protart et Marie Franais-Dupressoir, son épouse, le 4 avril 1804.

Les églises ont été fermées après l'enterrement des châsses.

Les cloches de Verzy ont été descendues le 6 octobre 1793.

Saint Rémy, de Reims, patron du diocèse, a été déchâssé le mercredi 23e du même mois, et a été enterré le même jour au soir.

(*A suivre*).

Digitized by Google

CORRESPONDANCE INÉDITE

DE M. DE DINTEVILLE

Lieutenant-général au gouvernement de Champagne.

1579 — 1586 *

Mémoire au Roi, 10 juin.

Que la reine l'a averti de prendre garde à l'attaque des forces du duc de Guise ; la ville de Troyes prend toutes les mesures au mieux. — Les compagnies du sieur de Hautefort sont à Arcis et à Ramerup, celle de la Rochette à Lesmont et Dyenville, Anglure et Part ; celles de Rosne et de Beauvau à Nangis, autres à Brienne. — Que le duc du Mayne a 36 enseignes de pied (4 à 5,000 hommes), 600 chevaux, 4 canons à Léfon, entre Langres et Chaumont, marchant sur Laferté-sur-Aube pour s'avancer sur Troyes. Qu'il prépare tout pour la défense de Troyes, en chargeant le moins possible les habitants, tant est mobile la volonté d'un peuple, mais ce peuple « est le seul et unique remède après la grace de Dieu. » Qu'il a envoyé à Méry le chevalier de Beauprey avec 12 soldats et des lettres pour stimuler les habitants, « encore recommandai-je audit Beauprey de ne se présenter que lui 3e pour ne point les effaroucher, » ce qui ne les empêchat de le garder en joue sans lui dire un mot et d'envoyer à M. de Dinteville réclamer pour ne pas avoir de garnison ; il y fut renvoyé avec les dépêche et ordre de le recevoir, mais ils le couchèrent en joue ; il se retira encore, mais le lieutenant de ville revint s'excuser et enfin reçut le chevalier. « Cette petite histoire fait assez congnoistre combien il est nécessaire qu'il y ait en ceste province quelques forces qui ayent corps. » — Qu'il a écrit à tous les gentilhommes du pays pour les mander ici. Qu'il y a déjà les sieurs de Talleniet, Bazoilles, de Vauchonvilliers, le cap. Sallande, le sieur d'Auvilly, le jeune Grandpré avec plusieurs de ses amis du Rethélois. Il apprend à l'instant que le maréchal de camp de l'armée du duc de Guise est à Rameru avec 28 compagnies.

Au Roi, 13 juin.

Qu'hier soir l'avocat du roi à Pont-sur-Seine vint annoncer

* Voir page 352, tome VII, 4e année, de la *Revue de Champagne*.

Digitized by Google

que le sieur de Nicey est entré lui 4e avec lettre de créance du duc de Guise pour demander le passage de la Seine comme gens auxquels il avait toujours porté une spéciale bienveillance pour estre à Mme de Némours, sa mère, « en promettant de ne causer aucun dommage. Cette harangue fut si fardée et palliée que les maladrois se laissant gagner et emporter aux belles paroles, luy accordèrent sur le champ le passage. Cette nouvelle m'esmeut tellement que je ne peus me contenir que je ne m'en attachasse aigrement contre ledit advocat avec menace de l'en faire respondre de sa personne. » L'avocat répliqua qu'on n'avait osé refuser, mais que le passage n'était pas effectué et qu'il y avait encore moyen de ramener le peuple ; il renvoya de suite l'avocat en le faisant suivre de 60 arquebusiers à cheval pour voir s'ils pourraient entrer. Ce passage est considérable à cause des débordements depuis un mois et ils eussent tout sauvé en rompant leur chaussée en deux ou trois endroits, et à cause des pluies il n'y avait nul part possible ailleurs. — Demande au roi si ce peuple ne revient pas « une froide punition » pour eux. M. de Nicey demeuré à Pont, a envoyé un officier faire même demande à Nogent, mais on ne l'a pas écouté et on a rompu la chaussée, mais on fait prévenir M. de Dinteville que si les ennemis venaient poser leurs canons devant leur ville, ils ne sauroient que faire ; de même à Méry. — Qu'il a rassemblé les gens de Troyes pour les haranguer au sujet de Pont et a été très-satisfait d'eux, quoique le duc de Guise n'y néglige rien par un jacobin envoyé de Châlons au doyen de Saint-Etienne, et qui parla dans la rue pour le duc et causa quelque émotion. M. de Dinteville fit mander ce religieux et se contenta de l'expulser de la ville et représenta vivement au maire qu'il s'était singulièrement oublié en recevant aussi une lettre par le même porteur ; en revanche le roi a « dans le président de la ville un serviteur entièrement affectionné qui n'épargne ni sa personne ni ses moyens, » il n'a parlé que légèrement au petit doyen. — P. S. Le passage de Pont est assuré, car Nicey il y a 120 hommes, le duc de Mayenne avance à son ayse. — Tout tend à Troyes : « belle, grande et pleine de bruit et de richesses, appast singullier à gens de guerre affamés... »

De la Reine. Epernay, 9 juin.

Réponse à la lettre du 5 ;... « Je ne vois pas grande espérance à la paix pour laquelle je suis icy il y a si longtemps, m'ayant

Digitized by Google

lesdits princes entretenue jusque à cette heure sans ne pouvoir rien conclure... »

Du Roi, 11 juin.

Qu'il a ordonné aux gens de Nogent, averti par eux, de résister. Qu'il faut leur envoyer quelques gentilshommes voisins, bons catholiques.

Au Roi, 20 juin.

Qu'il a pu remédier à l'entreprise projetée pour la nuit de lundi dernier, mais qu'il arrive trop de lettres du duc de Guise, et que le maire ne veut même pas laisser loger quelques compagnies dans les faubourgs. Prière de les faire payer ainsi que la sienne n'ayant fait montre depuis 3 mois, tandis que l'armée des sieurs de Guise, Mayenne et Aumale l'a fait le 25.

Du Roi. Paris, 14 juin.

Réponse à la lettre du 10. — Qu'il va aviser au mieux pour le paiement « ce qui est fort raisonnable. » — Approbation de tout ce qu'il a fait.

Du Roi, 17 juin.

Qu'il ne croit pas que les ennemis songent à assiéger Troyes, mais bien à aller au devant des Suisses. Qu'il a pourvu à la garde de Montereau.

Du Roi, 22 juin.

Que les gens de Troyes lui ont écrit le 19 pour le prier de les dispenser de garnisons, les gens levés par M. de Dinteville étant presque tous protestants « ce que je ne peut croire » — Il écrit le même jour aux dits gens pour les remercier de leur fidélité, leur dit qu'il a la plus absolue confiance en M. de Dinteville et qu'il veut qu'on lui obéisse s'il croit devoir y faire entrer ses compagnies. — P. S. Qu'ils reçoivent sans retard s'il faut la compagnie logée à Brebant et menacée d'être enveloppée.

A suivre). ED. DE B.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 17 septembre dernier, mourait à Sermesse M. l'abbé Charles Hannesse, curé doyen de la ville d'Ay.

Ce savant ecclésiastique, qui a rendu les plus grands services au diocèse de Reims, né à Rethel en 1825, fut ordonné prêtre en 1848. Pendant plus de quinze ans il se dévoua à l'enseignement dans le Petit-Séminaire de Reims, où il occupa successivement les chaires de quatrième, de seconde et de rhétorique. Par suite du mauvais état de sa santé, forcé de quitter la carrière de l'enseignement, il fut nommé à la cure de Fismes, dont il prit possession le 30 juin 1864.

Il exerçait dans cette ville avec zèle et dévouement un laborieux ministère, lorsqu'en 1871, au moment de l'occupation allemande, le collége diocésain de Notre-Dame de Rethel, malgré le talent et l'énergie de ceux qui le dirigeaient, fut sur le point d'être abandonné. Monseigneur Landriot se voyait dans la nécessité de laisser tomber la création du cardinal Gousset, devenue pour le diocèse une charge trop lourde.

A cette nouvelle, M. Charles Hannesse se présente à l'archevêché et demande avec insistance l'honneur de soutenir, de relever et de rendre prospère l'œuvre du vénéré cardinal. Son offre acceptée, il donne sa démission de la cure de Fismes, et, secondé par son frère aîné, M. Pierre Hannesse, ancien vicaire-général de monseigneur Gousset, aidé des prêtres vaillants et des savants laïques dont il a fait choix, en quatre années il relève l'établissement, et, en 1876, le rend au diocèse dans un état de prospérité qu'il n'avait jamais connu. Aujourd'hui encore cette institution d'instruction secondaire est une des plus brillantes que nous possédions dans nos contrées.

Forcé de nouveau par sa déplorable santé d'abandonner l'établissement, auquel il avait rendu la vie, l'abbé Hannesse accepta en octobre 1876 la cure d'Ay, qu'il administra avec « un zèle et un dévoue- « ment infatigables jusqu'au moment, dit M. le comte de Mareuil, où « la maladie a trahi son courage [1]. »

Dans une vie presqu'entièrement remplie par les travaux d'un ministère actif, M. l'abbé Hannesse sut encore trouver du temps pour les travaux intellectuels.

En 1861, il publiait en collaboration avec M. l'abbé Cerf, l'*Histoire et Description de Notre-Dame de Reims* [2].

1. Paroles de M. le comte de Mareuil sur la tombe de M. l'abbé Hannesse. — *Bulletin du diocèse de Reims*, 1879, p. 467.

2. *Histoire et Description de Notre-Dame de Reims*, par Ch. Cerf, avec la collaboration de P.-C. H., professeur de rhétorique. — 2 vol. in-8°. P. Dubois imprimeur à Reims, 1861.

Digitized by Google

L'année suivante, 1864, l'Académie de Reims couronnait son important travail sur *Le Sacre*, laissé en manuscrit et qu'on imprimera un jour[1].

Doyen de Fismes, il se fit l'historien de la patronne de sa paroisse, il écrivit l'*Histoire de sainte Macre*[2].

Arrivé à Ay, comme un grand nombre de ses confrères, après les fatigues de ses longues journées de travail, il trouva le temps de fouiller les archives du pays, et il composa l'histoire et la description de cette église d'Ay, si imposante et si curieuse, dont la restauration intelligente, telle que la projetait M. Hannesse, ajouterait un nouveau fleuron à la couronne archéologique de nos contrées. Pour venir en aide à cette restauration, le regretté curé a laissé 1,000 fr.

En 1867, il inséra dans le Bulletin du diocèse une *Note* très-érudite sur le titre d'Excellence que portent les archevêques de Reims[3].

Il laisse en manuscrit, outre son ouvrage terminé sur *Le Sacre*, et sa *Monographie de l'église d'Ay*, des *Discours* prononcés au Petit-Séminaire de Reims et au collége de Notre-Dame de Rethel. Son neveu, l'auteur de l'*Histoire populaire de la ville de Reims*[4], M l'abbé Alexandre Hannesse, se fera un devoir de publier les écrits inédits de son oncle. Ainsi se trouveront comblés les vœux des amis de M. l'abbé Charles Hannesse, et son neveu, en ajoutant ses nouveaux titres à la mémoire de son oncle, accroîtra l'estime et l'affection que lui portent d'anciens condisciples.

On nous dit qu'une notice doit paraître sur M. Charles Hannesse. Nous la désirons, ce sera l'histoire d'un grand cœur et le tableau d'une haute intelligence.

P.-J. Aubert,
curé de Remancourt (Ardennes).

* * *

Le 15 novembre est mort, à Paris, le vicomte Louis de Gauville, ancien sous-préfet de Vitry sous l'empire, puis préfet à Annecy, Auch et Blois, officier de la Légion d'honneur. Il appartenait à une famille

1. Le prix fut partagé avec M. l'abbé Quéant, curé de Saint-Loup (Ardennes), actuellement doyen d'Asfeld. Ce dernier mémoire a été publié par son auteur en un vol. in-8° (Paris, Demoulin, 1868). L'ouvrage de M. Hannesse est plus considérable.

2. *Histoire de sainte Macre vierge-martyre, patronne de Fismes, de Fère-en-Tardenois et de Longueval-les-Fismes*, par Ch. Hannesse, curé-doyen de Fismes, chanoine honoraire de Reims, missionnaire apostolique. — Publié avec l'autorisation de S. Em. le Card. Archev. de Reims. (Reims, P. Dubois, 1866). 1 vol. in-18.

L'année précédente il avait publié : *Confrérie de Sainte-Macre en 1726. son origine, ses statuts, son histoire, membres de la confrérie en 1726.* Broch. in-18 de 36 pages (mêmes éditeurs).

3. Bulletin. Tome 1er, 1867, p. 148.

4. Voir *Revue de Champagne*, VII. 4e année, p. 139.

Digitized by Google

normande, dont le premier auteur connu, Jean Harenc de Gauville, accompagna Guillaume le Conquérant en Angleterre. Une branche s'établit au siècle dernier en Champagne possédant la seigneurie de Coolus, près Châlons. Louis de Gauville, inspecteur général des haras royaux, était capitaine en chef de l'Arquebuse de Châlons, et son frère, vicaire-général du diocèse. Le père du vicomte de Gauville était lieutenant-général.

***

Nous apprenons la mort de S. A. S. Madame la princesse douairière de Monaco, veuve du prince Florestan et mère de S. A. S. Charles III, prince régnant de Monaco. Elle est décédée à l'âge de 87 ans, au palais de Monaco, dimanche 23 novembre, à onze heures du soir.

Cette princesse, d'une piété exemplaire, d'une énergie et d'une intelligence rares, était champenoise.

La mère de la princesse défunte, s'appelait Henriette le Gras de Vaubercey; elle était née au château de Montgenost, près Villenauxe (Aube), et s'était mariée à M. Gilbert de Lametz ; elle était la grand'tante de Madame la princesse de Lucinge, habitant le château de Sainte-Maure, près Troyes, et cousine de M. le comte le Gras de Vaubercey, habitant de Montgenost.

On peut dire que la charité de la princesse lui a été transmise par sa parente, Madame Louise de Marillac, mère de Louis de Marillac, maréchal de France, et de Michel Marillac, garde des sceaux, veuve de M. Antoine le Gras de Vaubercey, secrétaire des commandements de la reine Marie de Médicis. Cette sainte femme avait fondé avec saint Vincent-de-Paul, l'institution des sœurs de la Charité : elle était connue sous le nom de Mademoiselle le Gras.

C'est aussi l'arrière grand-oncle de la princesse de Monaco, Messire Simon le Gras de Vaubercey, évêque de Soissons, qui eut l'honneur de sacrer à Reims le roi Louis XIV.

Glorieuse famille dont nous ne pouvons ici mentionner toutes les illustrations !

Le prince de Monaco, Charles III, a hérité de toutes les qualités de son auguste mère. Sa piété, sa charité et son intelligence lui ont conquis l'amour de ses sujets et aussi l'admiration des nombreux étrangers qui visitent la principauté.

Le gouverneur de Monaco est un de nos compatriotes, M. le baron de Boyer de Sainte-Suzanne, ancien préfet de Troyes, qui sait administrer avec une grande intelligence et un tact parfait ce florissant petit Etat.

Nous sommes tout particulièrement fier de pouvoir rappeler les illustrations de notre Champagne. (*Progrès*).

***

M. de Boullenois de Senuc, ancien garde de corps, vient de mourir

Digitized by Google

en son château de Senuc. Il appartenait à une ancienne famille ardennaise; son fils est officier de cavalerie. M. de Boullenois était un agriculteur de haute valeur : président du comice agricole de Vouzières — fonctions dans lesquelles l'a remplacé cette année son gendre M. de Granr, — ancien membre du conseil général des Ardennes, maire de Senuc depuis 1848 sans interruption, lieutenant de louveterie de l'arrondissement. Il laisse un grand vide dans le pays où il était excessivement aimé.

***

On lit dans la *Gazette de France* du 28 octobre dernier :

« On nous écrit d'Eclaron (Haute-Marne) :

« Une existence précieuse vient de s'éteindre ; la société et les pau-
« vres d'Eclaron font une perte qui se fera vivement et longtemps
« sentir. Mme Henriette de Rauglaudre, née de Salligny, a été enlevée
« presque subitement à sa famille et à ses amis.

« Henriette de Salligny, issue d'une de ces anciennes familles par-
« lementaires qui mettaient au service de l'Etat une science et un dé-
« vouement traditionnels, naquit à la fin du siècle dernier. Elle trouva
» dans sa famille l'exemple et la tradition de ce que la société de cette
« époque, surtout dans les familles restées chrétiennes, avait conservé
« d'exquise urbanité et de véritable distinction.

« Puisant dans la religion largement étudiée et sérieusement com-
« prise la règle de tous ses devoirs, elle se montrait disposée à venir
« en aide à toutes les misères. Elle donnait beaucoup par elle-même ;
« mais un mérite plus grand encore peut-être, c'était de s'associer à
« toutes les bonnes œuvres pour lesquelles on réclamait son concours.
« Personne n'oubliera la grâce et la générosité avec lesquelles elle le
« faisait. »

***

Le 18 novembre est morte à Châlons, à un âge assez avancé, dans une rue qui porte déjà le nom de son aïeul Chastillon, Mlle Jenny de Bontemps de Saint-Cernin.

Elle était issue d'une noble famille de Franche-Comté et Bourgogne, qui a marqué dans sa province dès le temps de Charles-le-Téméraire, et ce sont ses alliances avec les Chastillon et les Cappy, qui l'avaient amenée dans notre Champagne. Sa cousine, Mme la comtesse de Cappy, dame d'honneur de la nouvelle reine d'Espagne, passait le lendemain à Châlons avec sa souveraine madame l'archiduchesse Christine d'Autriche.

***

M. l'abbé Josse, vicaire général du diocèse de Meaux, est mort en cette ville le 15 octobre. Né à Fère-Champenoise le 25 novembre 1811, il avait été nommé grand-vicaire à Meaux par l'évêque monseigneur Allou, son parent.

Digitized by Google

***

Mme Louise Becquey vient de mourir à 21 ans dans son château d'Orbais (Marne). Petite fille du comte de Montbel, ministre de Charles X, elle avait épousé il y a deux ans le représentant d'une vieille et respectable famille champenoise originaire de Vertus. M. Becquey est petit-neveu du ministre d'Etat de ce nom sous la Restauration.

***

Nous apprenons aussi la mort de M. le duc de la Rochefoucauld, chef de cette illustre maison, duc de la Rocheguyon, Damville, Liancourt, Estissac, prince de Marcillac, ancien colonel de cavalerie, commandeur de la Légion-d'honneur. Il habitait le château de Montmirail, entré dans sa maison par le mariage de Mlle Le Tellier de Louvois de Montmirail avec le duc de la Rochefoucauld-Doudeauville, dont la fille épousa le marquis de Chapt de Rastignac. De ce mariage naquit la mère du défunt, morte elle-même, il y a peu d'années, l'une des femmes les plus spirituelles de la vieille Société parisienne et en même temps l'une des plus bienfaisantes. Le duc de Larochefoucauld laisse deux fils.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Documents inédits sur les Etats-Généraux (1482-1789), tirés des Archives de Vitry-le-François et publiés avec une introduction et des notes par G. Hérelle, professeur de philosophie. — In 8°, 262 pages. Vitry-le-François, typ. Pessez et C°; Paris, H. Champion, libraire-éditeur, 15, quai Malaquais, 1879.

L'ouvrage substantiel que M. G. Hérelle vient de consacrer au bailliage de Vitry-le-François est assurément l'un des plus grands services rendus, depuis les travaux de M. de Torcy, à cette partie de la haute Champagne comprise dans les départements de la Marne et des Ardennes. Ce pays, confiné entre la Lorraine et le Vermandois, morcelé irrégulièrement comme ressort judiciaire et enchevêtré avec d'autres juridictions, ne peut espérer une histoire homogène; du moins, un pas immense vient d'être fait pour l'éclaircissement de son passé politique. Patient investigateur des archives du chef-lieu de ce vaste bailliage, M. Hérelle en met au jour les documents relatifs aux Etats-Généraux des quatre derniers siècles, soit en reproduisant les textes importants, soit en analysant les pièces d'un moindre intérêt.

Cette publication, d'une haute portée pour l'histoire générale, nous offre pour l'histoire de la province une collection précieuse, malgré les inévitables lacunes causées par le long abandon des dépôts publics[1]. Sans doute, la part prise par Vitry aux opérations électorales est prépondérante, mais la liste des baillis et lieutenants, les réunions et les cahiers intéressent les villes de Rocroi, Mézières, Vouziers, Rethel, Château-Porcien, Sainte Ménehould, Saint-Dizier, Fismes, Epernay et plus de 600 communautés rurales de la région champenoise. Un simple coup d'œil fait ainsi apprécier l'importance de ce volume, rempli de renseignements et de détails instructifs, contenant une série de noms de lieux et de personnes, qui se rattachent aux annales des moindres localités.

Une introduction de 80 pages, écrite d'un style ferme et nourri, précède les documents inédits qu'elle commente et éclaircit à l'avance. La valeur des titres relatifs aux Etats généraux s'impose : eux seuls, intégralement publiés, pourront rendre à la France politique sa véritable physionomie. Aussi, rien n'est à dédaigner dans les pièces qui ont survécu des réunions de 1789 et des élections antérieures, car i

1. On peut relier au volume de M. Hérelle les pages 397 et 486 des *Recherches sur la Champagne*, par M. Ch. Max. de Torcy, in-8°, Troyes, 1832. Il se relie aussi à la portion des *Archives Parlementaires* de MM. Mavidal et Laurent qui parut en 1870, *Recueil des Cahiers de* 1789, p. 194 à 234 et 715 à 720.

Digitized by Google

résulte de leur ensemble une vue plus claire des destinées et du génie de la nation, une appréciation plus équitable de la mission remplie par la royauté. C'est pourquoi M. Hérelle étudie la part prise par le bailliage de Vitry aux Etats de 1484, 1560, 1576, 1588 et 1614 ; il termine en relatant les préliminaires curieux et peu connus des essais de réunion des Etats en 1649 et 1651. Il donne une suite naturelle à cette première partie en examinant le mouvement qui précède 1789 : il rappelle les paroles sévères de Fénelon et de Vauban sur cet ancien régime, contre les abus duquel s'élevèrent tant de nobles et généreux esprits ; puis, il étudie comment se manifestèrent en Champagne les vœux des cahiers, préludes de réformes dont il serait odieux ou puéril de méconnaitre les bienfaits.

Notre époque doit se tourner vers le passé sans haine ni rancune, si elle veut en comprendre les leçons et poursuivre un progrès réel : le meilleur gage d'impartialité pour tous les temps, c'est l'étude des documents originaux. M. Hérelle en offre aux érudits une suite considérable dans les 140 pages qui complètent son étude, dont un tiers est consacré aux Etats de l'ancienne monarchie et le reste à ceux qui vinrent la clore. Lettres-patentes des rois, ordonnances des officiers royaux, remontrances, plaintes et doléances du Tiers, vœux du clergé et de la noblesse, procès-verbaux des réunions électorales, vérifications des pouvoirs, toutes ces pièces sont éditées en leur texte avec l'indication des sources[1]. Ces documents sont longs à lire en leur vieux langage, mais comme ils sont expressifs malgré leur tournure formaliste, et combien ils font mieux juger leur temps que tous les commentaires ou tous les résumés ! « Il n'est, a dit Montaigne, aucune condition d'hommes qui ait si grand besoing que les Roys de vrais et libres advertissements, » réflexion profonde qui justifie les cahiers du Tiers des xve et xvie siècles : que de vues prévoyantes, que d'éclairs de raison et de bon sens, dans ces pages où se concentrent tant de besoins et de misères, tant d'aspirations au progrès et de patriotisme ! Les vœux apportés aux Etats correspondaient souvent aux termes mêmes des préambules des ordonnances royales qui suivirent les assemblées des trois ordres : la royauté demeurera ainsi jusqu'à Louis XIV en contact avec la nation pour le plus grand bien de la patrie française. Le fatal divorce, qui tint le peuple éloigné du trône pendant un siècle et demi, dura jusqu'au jour où Louis XVI crut ressaisir la tradition en provoquant la rédaction de nouveaux mais trop tardifs cahiers de remontrances.

La partie de l'ouvrage de M. Hérelle qui a trait aux élections de 1789, est d'autant plus utile que la collection des Archives nationales formée par Camus, ne contient pas les documents relatifs au bailliage de Vitry.

1. On y trouve le Cahier du clergé du Bailliage de Troyes aux Etats de 1614, pièce inédite qui se trouve à Vitry, on ne sait comment. (Pages 108 à 139).

Digitized by Google

On trouve donc des pièces ou des indications vraiment nouvelles en parcourant les actes de convocation, les procès-verbaux des assemblées des corporations ou des paroisses, un certain nombre des cahiers de communautés rurales[1], ceux des bailliages secondaires et du bailliage principal. A part des réserves sur l'orthographe des noms propres, les textes colligés avec tant de soins par M. Hérelle forment un ensemble irréprochable et du plus durable intérêt.

A notre avis, cette œuvre est un type pour des recherches analogues; elle est une pierre d'attente pour une collection plus vaste, embrassant tous les actes relatifs aux Etats généraux que recèlent les archives communales des villes et villages de l'ancien ressort du bailliage royal de Vitry. M. Hérelle a le mérite d'avoir repris et poursuivi, avec une méthode sûre et une critique sérieuse, les travaux du regretté M. Charles-Maxime de Torcy, qui laissa aux archives de la Marne ses volumineuses liasses après avoir usé à ce labeur sa petite fortune. Mais les entreprises utiles ne périssent point, et la Champagne voit de nouveau fructifier le grand héritage de son passé historique.

Villers-devant-la-Tour (Ardennes), le 10 novembre 1879.

Henri JADART.

* * *

Nous signalons avec empressement le travail de M. A. Renard publié sur « l'Etat civil de Jeanne d'Arc » dans la livraison de novembre du *Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres*. Il démontre avec une grande clarté un point sur lequel nous avons nous-même insisté dans le numéro du *Journal de la Marne* du mois de juin 1849, à savoir que la Pucelle d'Orléans est bien champenoise et par conséquent française. Les Lorraines soutiennent le contraire avec une rare énergie, et cependant il est absolument certain que Domremy n'est devenu Lorrain que près d'un siècle et demi après Jeanne d'Arc. Les juges d'ailleurs de notre grande héroïne nationale se sont chargés de nous renseigner en écrivant ceci : « *Oriunda in villa de Grus, nutrita in juventute usque ad XVIII annum ætatis ejus in villa de Dompremi, diœcesis Tullensis, in balliviatu de Chaumont et præpositura de Monteclare et d'Andelot.* » Or Chaumont, Montéclair et Andelot sont et ont toujours été terres champenoises. La question est parfaitement élucidée : Jeanne-d'Arc nous appartient.

* * *

Dom Noël, de l'abbaye de Solesme, vient de publier chez notre éditeur une *Notice historique du canton de Mézières*, qui forme un beau volume in-8°, d'autant plus intéressant que l'histoire de cette contrée

1. Les communautés de Sermaize, Matignicourt, Bassuet, Blaize soubs Hauteville, Rarécourt, Villeroy, Sainte-Livière, Charmontois-Le-Roy, Passavant, Dompremy, les Petites-Côtes et Longchamps.

Digitized by Google

est peu connue. Ce canton contient, outre la ville, vingt communes, dont les principales sont : Cons-la-Grandville, Belval, Mohon, Narville, Prix, Warcy, etc. L'auteur consacre d'abord quelques pages au canton en général, puis donne une bonne monographie de Mézières et de chacun des villages. Nous devons déjà au savant bénédictin les histoires des cantons de Châtillon-sur-Marne et de Dormans. Nous l'engageons vivement à continuer.

* * *

Dom Jean Mabillon, étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire, par M. Henri Jadart. — Reims. Deligne et Renart, libraires de l'Académie, rue du Cadran-Saint-Pierre, 1879.

Cette consciencieuse étude historique renferme beaucoup de choses en peu de pages, sans que la précision et l'exactitude des faits nuisent à l'élégance et à la clarté des récits ; elle offre en tête de sa dédicace un beau portrait de dom Jean Mabillon ainsi qu'un fac-simile de sa signature. Dans l'avant-propos, l'auteur déclare avec raison que, si l'on joignait la biographie ardennaise à la biographie rémoise, on verrait apparaître les liens qui unissent tous les grands hommes de cette partie de la Champagne dont la ville du sacre fut le foyer intellectuel et le centre d'activité ; il ajoute que les lieux de naissance de ces personnages dont plusieurs sont devenus, comme notre illustre et modeste Bénédictin, les gloires de la France, s'honoreraient en perpétuant, avec leurs œuvres, les traits de leur noble physionomie, ne fût-ce que par un médaillon qui surmonterait une plaque de marbre encastrée dans la muraille de quelque édifice public ; n'est-il pas ordonné aux sociétés comme aux individus, de vénérer les ancêtres à qui les uns comme les autre sont redevables des bienfaits de la civilisation ?

C'est pour apporter son concours à cette œuvre patriotique et moralisatrice que M. Henri Jadart, juge suppléant au tribunal de Reims et membre de l'Académie de cette ville, a retracé la vie laborieuse de Mabillon ; il analyse les travaux de ce génie de l'érudition catholique et groupe autour de lui, comme une auréole, tous les documents de nature à justifier l'admiration des habitants de sa province natale. Bien que le savant biographe n'ait pas la prétention d'approfondir les immenses ouvrages de notre Champenois illustre, il n'en réussit pas moins à mettre en relief les détails de son édifiante existence et les merveilles de sa science historique. On trouve dans son *Etude*, avec l'indication des sources propres à faciliter de nouvelles recherches, le résumé des éloges qui célébrent, depuis deux siècles, la renommée du plus modeste, mais non du moins glorieux personnage ecclésiastique de la Champagne septentrionale.

En ce temps-là, l'Ordre de Saint-Benoît, rajeuni par une sève plus vigoureuse, voyait pousser sur son vieux tronc deux rameaux pleins d'espérances, la congrégation de Saint-Vannes et celle de Saint-Maur, qui remplacèrent en quelque sorte les défrichements du sol par ceux de l'intelligence sans proscrire le travail corporel ; les membres de ces

Digitized by Google

deux congrégations sauvegardèrent ainsi au dix-septième siècle les annales de notre passé ; car, dans cette période où allaient éclore tant de chefs-d'œuvre littéraires, les esprits studieux, presque exclusivement tournés vers les productions de l'antiquité païenne, méconnurent les traditions nationales. Un de ceux qui remplirent avec le plus d'éffica-cité cette mission providentielle, de concert avec d'autres érudits que M. Henri Jadart appelle excellemment les Bénédictins laïques, fut Jean Mabillon, dont l'Académie des inscriptions et l'Ecole des chartes ne cessent de consulter les œuvres comme des mines inépuisables.

Notre religieux bénédictin, modèle de charité chrétienne et d'activité littéraire, type de la droiture du caractère et de la simplicité des mœurs, naquit le 23 novembre de l'année 1632 à Saint-Pierremont, dans les Ardennes ; son père Etienne Mabillon et sa mère Jeanne Guérin, bien qu'absorbés par les rudes labeurs des champs, songèrent à l'instruction de leur fils et le placèrent tout jeune chez leur frère, curé dans le voisinage, d'où, avec la généreuse protection de Clément Boucher, chanoine vétéran de l'église métropolitaine de Reims, il passa au collége de l'Université de cette ville ; l'étudiant ne tarda pas à devenir clerc du séminaire diocésain, puis novice et profès à l'abbaye de Saint-Remy, qu'avait restaurée magnifiquement un Troyen célèbre, Pierre de Celle. Le jeune profès poussa si loin la ferveur de son âme que son corps, naturellement délicat, ne put suivre toute l'ardeur de son esprit ; il tomba malade ; on l'envoya, pour le rétablissement de sa santé, dans l'abbaye de Nogent où il se fit appeler, comme un ermite, frère Jean de Nogent ; il reçut en 1657, à Soissons, les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat ; il ne fut promu à la prêtrise que le 27 mars 1660 à Amiens ; il se trouvait alors moine à Corbie où ses supérieurs l'avaient chargé de la surveillance des détails domestiques ; quand après sa guérison, en 1663, on l'envoya au monastère de Saint-Denys, l'humble religieux gagna son nouveau séjour à pied, avec toutes ses hardes dans un sac de voyage ; là il garda, durant un an, le trésor abbatial, merveilleux assemblage de richesses artistiques qui l'initièrent à l'archéologie. L'année suivante, dom Luc d'Achery le fit venir à Saint-Germain-des-Prés et l'associa aux grands travaux de l'érudition bénédictine.

Dès cette date, la vie de Mabillon s'écoula loin de son pays natal ; les voyages devinrent pour lui un besoin impérieux dans la composition des *Actes des Saints*, des *Annales bénédictine* et de la *Diplomatique*, ouvrages qu'il écrivit dans ce beau latin qui, de son temps, était encore la vraie langue internationale des savants ; il parcourut en 1672 la Flandre ; en 1680, la Lorraine ; en 1682, la Bourgogne ; en 1684, la Normandie ; ensuite, il explora la Champagne à diverses reprises, ainsi que les monastères de la Picardie et ceux des bords de la Loire ; mais les plus fécondes de ses excursions littéraires furent celles de l'Allemagne et de l'Italie, entreprises sous les auspices du champenois Jean Baptiste Colbert, l'un des plus grands hommes d'Etat des temps modernes. Nous reconnaissons avec M. Henri Jadart que rien ne serait

Digitized by Google

plus intéressant que la traduction de ces itinéraires pour l'histoire, les lettres et les diverses branches de l'archéologie. On y constaterait comment la France tenait alors le sceptre de l'érudition.

De retour à Paris, le 2 juillet 1686, l'infatigable pèlerin de la science consacra sa première visite au berceau de ses tendres années ; il y revint encore en 1690 afin de revoir son père, vénérable vieillard déjà centenaire : il se plut, en cette circonstance, à contempler, non sans émotion, les sentiers témoins des courses de son enfance, les édifices religieux qui avaient abrité les débuts de sa piété naissante, l'église de Saint-Pierremont, la chartreuse de Mont-Dieu, les abbayes de Mouzon et de Belval ; il ne fit qu'une halte au milieu de ces chers souvenirs ; et toujours imperturbable dans sa fidélité à la règle monastique, il rentra bientôt dans sa cellule de Saint-Germain-des-Près ; là il inaugura la vieillesse, qui commençait pour lui par de nouveaux travaux et de mémorables controverses que M. Henri Jadart résume avec un savoir de bon aloi ; sa mort arriva le 27 décembre 1707, jour de la fête de son patron saint Jean-l'Evangéliste.

Dans la seconde partie de son *Etude* sur Mabillon, le patient investigateur s'attache à décrire avec une judicieuse critique les œuvres vraiment gigantesques de ce moine ; et, dans son aperçu bibliographique, il ne laisse échapper aucune des indications nécessaires pour faire apprécier celui que le cardinal Noris considérait comme le Français le plus aimable et le plus docte de son temps. Les *Etudes monastiques*, les *Saints inconnus*, la *Liturgie gallicane*, le *Culte des images*, les *Ordres romains*, la *Réforme des prisons*, la *Chronologie mérovingienne*, les *Itinéraires* sont autant de sujets d'un attrait irrésistible pour les hommes studieux ; quant aux majestueux volumes intitulés : *Traité de diplomatique*, *Actes des Saints*, *Annales bénédictines*, *Œuvres de saint Bernard*, ils sont d'immortels monuments de notre histoire littéraire ; aujourd'hui où l'on se complaît dans les pièces fugitives, journaux, revues et autres recueils éphémères, ces lourds volumes dont dix-huit in-folios et douze in-quartos, avec leurs tables méthodiques, leurs savantes préfaces et leurs notes érudites, nous apparaissent, selon la pittoresque expression de M. Henri Jadart, comme des géants d'un autre âge dont la puissante armure protége les fils.

L'auteur reproduit, dans sa troisième partie, tous les documents relatifs à dom Jean Mabillon ; rien de ce qui a contribué à rendre impérissable la mémoire de ce grand homme ne lui est indifférent : ni les témoignages de vénération qui éclatèrent à ses funérailles, ni les hommages qu'il reçut dans des éloges publics, ni les poésies composées en son honneur, ni les inscriptions gravées au bas de ses portraits, ni les soins pieux prodigués à son tombeau, ni les souvenirs conservés de lui au pays natal. M. Henri Jadart termine sa très-substantielle étude biographique par un recueil de pièces rares ou même inédites ; nous admirons comme lui toutes les illustrations de la Champagne dont l'existence est à elle seule un enseignement pour leurs compatriotes ;

Digitized by Google

comme lui, nous souhaitons ardemment qu'un signe public et permanent de reconnaissance rappelle sans cesse leurs bienfaits aux yeux des populations trop facilement oublieuses.

L'abbé Etienne Georges.

* * *

Toutes Deux, par Yveling Ram-Baud (Frédéric Gilbert). — 1 vol. chez Dentu.

Sous ce titre vient de paraître une étude très-fine, très-dramatique.

L'action se déroule à Paris, à Florence et surtout à Marcilly-sur-Aube.

Au sujet de cette dernière petite ville et de ses environs, où se passent les amours de ses héros: M. Yveling Ram-Baud a donné des documents inédits, puisés dans des chartes et des mémoires du temps, et communiqués par M. Godot de Mauroy, mort aujourd'hui.

Avec l'origine de Marcilly, l'auteur nous donne deux épisodes inconnus, l'un se rapportant à Madame de Maintenon, l'autre aux aïeux de M. le général de Galliffet, auquel le *Figaro* consacrait dernièrement une étude.

Le marquis de Galliffet ignore peut-être lui-même l'anecdote qui touche un des siens.

Nous sommes certains d'être agréables à nos lecteurs, en détachant de *Toutes Deux* le chapitre relatif à Marcilly.

. . . . . .

J'ai hâte d'arriver à Marie-Claude des Champs. Elle fit peut-être un peu parler d'elle, mais, comme dame de Marcilly, elle a droit à tous vos égards.

En deux mots, voici son aventure. Cette jeune personne, dont la famille était de bonne noblesse, mais de fortune médiocre, fut reçue, en 1686, à Saint-Cyr, que venait de fonder Madame de Maintenon pour les jeunes filles qui se trouvaient justement dans le cas de Marie-Claude. Sous l'œil sévère de la femme du grand roi, elle reçut une éducation solide, dont le travail manuel n'était point exclu. Son intelligence la fit bientôt remarquer, si bien qu'elle fut une des demoiselles qui eurent l'honneur de jouer dans la tragédie d'*Esther*.

Le jour de la représentation, un certain Philippe de Valois, premier du nom, seigneur et marquis de Villette, veuf de Marie de Châteauneuf, put obtenir, grâce à sa parenté avec Madame de Maintenon, dont il était cousin, la faveur si recherchée alors d'assister, accompagné de son fils, jeune homme de vingt ans, au fameux spectacle. Le marquis de Villette, protestant converti, comme les Daubigné, était un marin distingué qui, malgré son âge, n'avait rien abdiqué des prérogatives de la jeunesse. La tragédie fut jouée devant le roi. Mlle de Marcilly était chargée du rôle de Zarès. Elle était, paraît-il, faite de grâces charmantes. Sa diction était heureuse, et son costume rehaussait ses charmes, si bien que le jeune de Villette en devint éperdûment

Digitized by Google

amoureux sur l'heure. Après la pièce, il courut chez sa cousine et lui conta sa flamme. Il voulait épouser Mlle de Marcilly ; il lui demanda sa main. Madame de Maintenon lui laissa faire sa confidence sans l'interrompre. Quand il eut fini sa harangue exaltée, la fondatrice de Saint-Cyr fit au jeune amoureux cette simple question :

— Avez-vous demandé le consentement du marquis votre père ?

Le fils se retira, alla trouver son père et lui exposa avec une verve amoureuse et un discours si chaleureux, l'amour qu'il ressentait pour Zarès, que le marquis lui fit observer qu'il serait bon que lui, au moins, la vît quelque temps avant de donner suite à des vœux, peut-être légitimes, mais, dans tous les cas, bien précipités.

La jeune fille lui fut amenée.

Marie-Claude de Marcilly était au-dessus de toutes les descriptions louangeuses que lui en avait faites son fils, si bien que, lorsque celui-ci vint, anxieux, chercher une décision, son noble père lui répondit :

— Vous aviez raison, mon enfant, Mlle de Marcilly est, en tous points et sans flatterie, ressemblante au portrait que vous m'en avez tracé.

Le jeune homme sentit des larmes de bonheur perler dans ses yeux. Son cœur battait à lui briser les côtes. Le marquis continua :

— Aussi, comme je veux lui assurer un mari, j'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que je l'épouse.

Le 3 avril suivant, ceci se passait en 1695, Marie-Claude des Champs de Marcilly, devenait marquise de Villette; son mari avait soixante-trois ans. Ceux qui m'ont raconté cette histoire véridique n'ont point dit si son bonheur fut complet. Dans tous les cas, il fut interrompu par la mort du marquis de Villette; qui s'éteignit en 1707, à l'âge de soixante-quinze ans.

. . . . . .

Marcilly fut vendu.

A la date du 18 juillet 1722, il devint, aux termes de l'acte de vente, la propriété de *monsieur* de Galliffet. La famille de Galliffet garda ce domaine, qui fut détruit et saccagé en 1792. Il ne reste plus rien du château que l'ancienne salle de spectacle sur le bord de la Seine.

La famille de Galliffet le vendit il y a environ quinze ans.

Ce monsieur de Galliffet est bisaïeul du général que le Paris élégant a placé au premier rang dans la chronique mondaine et dont l'armée a eu tant d'occasions d'admirer la valeur chevaleresque. Son ancêtre avait la manie de la noblesse. La préoccupation de sa vie était, de gentilhomme de bonne souche, d'arriver à se faire accepter par la plus grande aristocratie de notre pays.

La vanité mesquine de ce seigneur de Marcilly fut mise à nu par son propre frère, le vicomte de Galliffet, à propos d'un procès de succession. Il y eut échange de lettres aigrelettes dont la galerie s'amusa beaucoup.

Cependant, un jour, le marquis de Galliffet mit les rieurs de son côté. Il avait comme voisin, au petit pays de Pont, le prince de Pont.

Digitized by Google

Ce prince était un original, recevant grandement, autant par besoin du faste que pour lui-même, qui ne cherchait que les occasions de se livrer à son culte par trop païen pour le dieu Bacchus. Un matin, il convoqua le ban et l'arrière-ban de la noblesse des environs. Le marquis de Galliffet se rendit à l'invitation qui lui fut faite. Après un repas magnifique, le Prince de Pont fit à ses hôtes les honneurs d'une nouvelle laiterie qu'il venait de faire construire. Depuis que la reine Marie-Antoinette avait imaginé Trianon et ses bergerades, les grands seigneurs suivaient son exemple.

Quand les invités firent trève à leurs compliments, Galliffet, jaloux par nature, et légèrement vexé d'être en retard, prit la parole et invita, à un mois de date, tous les gentilshommes présents à venir à Marcilly visiter la laiterie de la marquise. Un étonnement mêlé de raillerie accueillit cette invitation. On alla même jusqu'à douter qu'à si brève échéance il pût avoir la fameuse laiterie, qu'on savait n'exister que depuis une demi-heure, et encore à l'état de projet. Ce doute le piqua au jeu ; sans perdre une seconde, il alla à Paris, s'en fut trouver l'architecte qui avait construit Trianon, et lui demanda si, en un mois, il pouvait avoir une laiterie a son château de Marcilly.

Le jour de réception arriva. Les convives furent exacts, stimulés par la curiosité et la joie de jouir de la déconfiture du marquis. Après une visite dans le parc à la Trianon, on arriva enfin pour l'heure du souper devant les portes de la laiterie. La surprise des gentilshommes fut grande quand ils pénétrèrent dans la salle où le repas était préparé. Cette salle, faite de rocailles, avait des coquillages nacrés, des jets d'eau, des cascatelles et de l'eau courante partout, elle était splendidement éclairée. Des tapis de prix ornaient le sol dallé de marbre. D'une grotte où figuraient les armes des Galliffet, s'échappait une petite cascade tombant dans une vasque. Quatre statues placées aux coins complétaient cette ornementation charmante. Le prince de Pont s'avoua vaincu et s'en consola en portant des santés fréquentes au maître de la maison, digne cette fois du titre de prince de Martigues, qui lui avait coûté deux millions. Il faisait si bien les choses !

Cette laiterie fut dirigée quelque temps par la marquise qui s'en fatigua, ce fut une de ses dames, Madame de Serran, qui la remplaça. Aujourd'hui, le château a disparu, c'est à peine si, sous les herbes folles, on découvre les fondations de ce qui fut Marcilly. Seule la laiterie subsiste et conserve sa destination dans une ferme placée derrière les communs du château. Je me trompe :

Marcilly avait une terrasse couverte de splendides orangers.

La nation, en 1793, sauva les arbres et les envoya à Versailles, où ils existent encore avec cette mention inscrite sur leurs caisses : *Orangers de Marcilly, 1793...*

Comme on le voit, il ne s'agit pas seulement d'un roman dont la forme est très-captivante ; l'ouvrage de M. Y. Ram-Baud renferme aussi des renseignements qui, sans appartenir à la grande Histoire, sont cependants fort intéressants. PHILIPPE GILLE.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Société académique de l'Aube. — Séance du 20 juin 1879. — Sont présents : MM. Truelle, président; Le Brun, d'Arbois, Pron, Pigeotte, Nancey, Drouot, Fontaine, d'Antessanty, Desguerrois, Bacquias, Vauthier, Ray, Socard, membres résidants, et M. Edm. Martin, membre associé.

Le procès-verbal est lu et adopté.

Correspondance. — M. Plonquet accepte sa nomination et remercie la Société; il est proclamé membre correspondant. M. le ministre de l'agriculture et du commerce annonce qu'il vient d'accorder à la Société une allocation de 400 fr. pour encouragements à l'agriculture. L'Académie des lettres, sciences et agriculture de Metz envoie le programme des prix qu'elle doit distribuer. La Société d'émulation de Cambray adresse une communication de même nature. M. le préfet annonce que le Conseil général vient d'accorder au musée une subvention de 2,000 francs et désire savoir l'emploi qui sera fait de cette allocation.

Dons faits au musée. — M. Lebon offre un petit vase en bronze de l'époque romaine, trouvé dans les vignes d'Eguilly.

Ouvrages reçus. — Le *Bulletin de la Société académique de Brest* contient un article sur *Une commune rurale de Bretagne au XVIe siècle;* renvoyé à M. Babeau. *Recueil de l'Académie des jeux floraux* pour 1879; renvoyé à M. Nancey. Les *Mémoires de la Société d'archéologie, sciences et arts de l'Oise* renferment un travail intitulé : *Histoire de l'abbaye de Lanoye*; *Bulletin de la Société d'agriculture de l'Ariège*, article intéressant sur la crise agricole actuelle ; il conclut à la protection de l'agriculture à l'aide de droits qui la mettent en état de soutenir la concurrence des nations étrangères ; cette conclusion a été votée à l'unanimité. *Mémoires de la Société académique de Cherbourg, Voyage en zig-zag aux environs de Cherbourg*. Le *Journal des Savants* contient une note sur les monnaies frappées pendant la révolte d'Etienne Marcel ; la ville de Troyes y figure. *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, notice sur l'*Etage sénonien aux environs de Sens*, par M. Jules Lambert; article de M. Cotteau sur les *échinides fossiles du département de l'Yonne*.

M. Drouot rend compte du concours de Charleville ; il annonce le succès prodigieux obtenu par M. Gustave Huot ; d'autres personnes du département ont reçu aussi des récompenses. M. l'abbé d'Antessanty signale une pierre tombale de la fin du XIIIe siècle, qui se trouve dans l'escalier de la maison occupée par M. Huguier, pharmacien, place du Marché-au-blé. Cette pierre, quoique très-incomplète, est remarquable par la pureté de son dessin; peut-être pourrait-on

Digitized by Google

l'obtenir pour le musée, en la remplaçant par une autre. M. d'Arbois est chargé de l'examiner. M. Le Brun dit qu'il y a à la cathédrale beaucoup de fragments de sculptures provenant d'anciennes églises de Troyes ; on y remarqpe surtout de très-beaux chapiteaux romans ; ces sculptures ne sauraient être placées avec celles qui proviennent de la cathédrale ; peut-être l'architecte pourrait-il les donner au musée.

M. le président annonce l'arrivée de deux statues de M. Paul Dubois, faisant partie du tombeau de La Moricière, le Courage militaire et la Charité ; il espère que, dans six semaines, les deux autres arriveont aussi ; alors le tombeau sera complet, moins les colonnes. M. Socard a fait une démarche pour obtenir pour le musée de peinture deux tableaux de la collection de Mlle Cottigny. On espère que M. Charles Blanc voudra bien prendre les intérêts de notre musée.

M. le président lit un travail sur M. Boullanger, décédé membre résidant.

M. Leclert, propriétaire à Epagnes, dessinateur distingué, est proposé comme membre associé.

La séance est levée à 4 h. 1/2. ***

* * *

Les Portraits de famille en Champagne. — Sous cette rubrique nous nous proposons de cataloguer tous les portraits de famille existants encore dans les familles de notre province. Il y a là un inventaire intéressant à dresser. Ces toiles sont exposées à disparaître ; souvent l'indication des personnes qu'elles représentent se perd : il y a là aussi parfois des œuvres de valeur, des portraits inconnus. Nous faisons donc appel à tous pour nous seconder et permettre à la *Revue* de dresser un inventaire complet. Chacun comprendra certainement l'importance de ce catalogue, qui n'a été fait, croyons-nous, nulle part et nous avons la conviction que notre exemple sera suivi. Nous commencerons par le catalogue des portraits conservés aux châteaux de Courmelois et de Rosnay (arrondissement de Reims), pour indiquer le plan que nous croyons devoir indiquer.

I

Château de Courmelois (arrondissement de Reims, canton de Verzy).

La première mention de ce domaine se trouve dans le *Registre des rentes et revenus appartenant au couvent de Saint-Basle pour l'exercice 1455-1500* (Arch. Nat., 9,655), « Marion de Jehan Clariset payant 4 sols et 4 pentes de cens. » Il appartenait au XVIe siècle à la famille Moët. Jeanne Moët, veuve de Pierre Serval et sœur de Claude Moët, écuyer, seigneur de la Sace-Basse, le vendit à Nicolas Barbier, chirurgien à Reims, le 27 janvier 1581, dont le fils le céda les 2 avril et 10 mai 1625 à Louis Willot, écuyer, conseiller du roi, contrôleur au grenier à sel de Reims. Henri Willot, son fils, conseiller au présidial, l'eut dans sa part et augmenta considérablement ce bien et

Digitized by Google

le laissa à son second fils, Henri-Louis Willot, chanoine et écolâtre de la cathédrale de Reims qui fit ériger dans le parc une chapelle par décret archiépiscopal du 10 septembre 1742. A sa mort, arrivée en 1781, Courmelois passa à sa nièce, Marie-Anne Willot, mariée depuis 1720 à Samson Danré d'Armancy.

I. Samson Danré, chevalier, seigneur d'Armancy et Loupeigne, président trésorier de France au bureau des finances de Soissons (1686-1765). — Toile carrée, grande, buste, tête poudrée, veste de velours gris, tenant une tabatière d'or.

II. Marie-Anne Willot, sa femme dame de la Conge. — Buste, manteau vert garni de fourrures, les mains dans un manchon.

III. Samson-Marc Danré d'Armancy, receveur général des fermes à Reims, fils des précédents (1721-1803), fondateur en 1784 de l'Ecole des Frères de la rue Le Tellier à Reims et donateur de la chaire de Pierre-le-Viel, actuellement à la cathédrale. — Buste poudré, habit gris galonné d'or.

IV. Pierre-Samson Danré de Loupeigne, son fils, receveur général des finances à Reims (1751-1827). — Toile ovale, en pied, à l'âge de 15 ans, habit, culottes de taffetas rose, tenant une raquette.

V. Le même, carré, grandeur naturelle, en chapeau, un fusil entre les jambes, appuyé à un arbre, son chien à côté, pastel : peint par Hall en 1784.

VI. Marie-Anne Fillion, bisayeule du précédent, ovale, assise, menaçant du doigt, très-âgée ; mariée en 1658 à Claude Le Doulx, écuyer, receveur général des fermes à Reims.

VII. Pierre-Louis Deu, chevalier, seigneur de Vieux-Dampierre, Malmy, etc., premier président du présidial de Châlons (1715-1792). — Toile carrée, habit de velours rouge, veste d'or, poudré.

VIII. Marie-Eléonore Brulart, fille du marquis de Sillery, abbesse d'Avenay en mai 1666, morte le 3 août 1658. — Buste, les mains jointes : toile carrée.

IX. Pierre de Bourgongne, écuyer, receveur des fermes du roi à Lyon, mort en 1757 ; — Marie-Anne Le Doulx, fille du susdit, sa femme[1] ; — François de Bourgongne, chanoine de Reims, abbé de Sablonceaux, conseiller au parlement de Paris, mort en 1785. — Très-belle toile : les trois personnages assis ; M. de Bourgongne en habit, veste de taffetas vert brodée, tenant sa canne ; sa femme en robe de taffetas rose tenant un cahier de musique ; l'abbé assis en arrière.

X. Claude Godet, mariée en 1668 à Roger Brulart, marquis de Sillery, lieutenant général. — Toile carrée, buste de force, décolleté, corps de drap d'or.

1. Leur fille épousa M. Samson-Marc Danré d'Armancy ; elle a donné au trésor de la cathédrale de Reims deux aubes en points d'Angleterre et des burettes en or qui y sont encore conservées.

Digitized by Google

XI. Anne-Félicite du Bois, femme de Jean-Baptiste de Barthélemy, morte en 1791. — Pastel.

XII. Anne de Barthélemy, supérieure des Annonciades de Langres, morte en 1687.— Carrée, buste de face, tenant un livre d'heures.

XIII. L'abbé de Bourgongne en costume de conseiller de parlement.

XIV. Claude de Barthélemy, écuyer, seigneur de Courcillon, mort en 1752. — Ovale, buste de face, veste de drap gris et galon d'or.

XV. Copie du tableau de la famille Morant (de Soissons) dont l'original est chez M. Baudot, de Reims[1]. — Grande toile à 11 personnages, peint en 1637 par C. Quillet.

XVI. Trois portraits, petits, ovales, de M. de Loupeigne enfant, et de ses sœurs Mmes la baronne des Lyons et L'Escarbotte de Beaufort.

XVII. Marguerite-Antoinette Danré de Loupeigne, fille de M. de Loupeigne, femme de M. Félix Deu de Vieux Dampierre, fils du président, morte en 1853. — Portrait ovale, costume de l'Empire, pastel peint par Perrin.

II

Nous citerons encore aujourd'hui :

Ambonnay (arrond. de Reims, canton d'Ay), chez M. de Monjour.

Portrait à l'huile de Claude Bremont, conseiller du roi, lieutenant général au présidial de Châlons (1767-1789). — En robe, perruque poudrée.

Rilly-la-Montagne (arrondissement de Reims, canton de Verzy), chez M. Bureau.

Portrait d'un M. de la Salle, propriétaire de cette maison au siècle dernier, membre de la famille du fondateur des Frères des écoles chrétiennes.

III

Château de Rosnay (arr. de Reims, canton de Ville-en-Tardenois).

Avant le XVIIe siècle, la seigneurie de Rosnay, appartenait à la famille de Conflans. Marie de Conflans, fille de Pierre, baron de Rosnay et d'Anne de Bossut, la porta par mariage en 1634 à Philippe de Miremont, vicomte de Gueux, page du sacre de Louis XIII ; veuve sans enfant, elle se remaria avec Henri d'Orléans, marquis de Rothelin. Nous voyons ensuite Jacob de Conflans vendre à Reims, le 13 décembre 1660 au marquis de Bridieu, lieutenant général, la baronnie de Rosnay avec le vicomté de Germigny, la forte maison de Rosnay et la seigneurie de Jauvry avec tous les droits de justice, honneur, etc. M. de Bridieu laissa tous ses biens à sa femme, née de Lor et veuve de Jacques de Tristant, seigneur de Muizon ; celle-ci laissa Rosnay à son fils Barthelemi de Tristant, époux de dame Le Poivre, — dont la famille possède la seigneurie de Villers-aux-Nœuds. — Cette dernière après le décès de son mari, vendit Rosnay et ses dépendances à Jacques de Foissy, écuyer, contrôleur de la maison du roi (29 ma

1. Une des plus notables famille de Soissons. On voit sur le tableau Simon Morant, contrôleur du grenier à sel ; Etienne, son fils, conseiller au présidial ; Jean, chanoine du chapitre, etc.

Digitized by Google

1720), lequel s'en défit dès le 24 avril 1723, au profit de Denis Savy, secrétaire du roi. Les héritiers de ce dernier procédèrent à une vente par adjudication le 22 août 1740 et Augustin Bessier, seigneur de Pizanny, maître des comptes se porta acquéreur. Il ne conserva pas longtemps son acquisition, car il s'en désaissit dès le 14 juillet 1752, au profit de M. de Sahuguet, marquis de Termes ; leur arrière petite-fille, Louise-Anne de Sahuguet, épousa Charles-André du Hamel, vi-de Breuil : le château récemment rebâti appartient à son petit-fils le comte vicomte de Breuil, lieutenant-colonel du 46e régiment territorial.

Château de Rosnay (*arrondissement de Reims*).

I. Portrait de Jacques Moët, écuyer, seigneur de Dugny, marié le 7 septembre 1662 à Marie-Anne Moët sa cousine-issue de germaine, fille de Jacques Moët et de Agnès de Bar.

II. Portrait de Anne-Thérèse Moët de Dugny, petite-fille des précédents, mariée à Pierre-François Maillefer de Résigny, écuyer, avocat du roi au présidial de Reims. — Elle est enterrée dans l'église de Rosnay.

III. Portrait de Thérèse-Marguerite Maillefer de Résigny (fille de la précédente), mariée en 1758 à Anne-Gédéon de Sahuguet, marquis de Termes, capitaine au régiment d'Apchon, chevalier de Saint-Louis, vicomte de Germigny, baron de Rosnay, gouverneur de France, seigneur de Quatre-Champs, Norval, Vandy, etc., etc.

Enterrée à l'église de Rosnay ainsi que son mari.

IV. Portrait de Daniel de Sahuguet, seigneur de Termes, Vone, Marquini, Saint-Lambert, etc., lieutenant du roi à Sedan, commandant pour Louis XIV sur toute la Meuse, peint en 1652.

Daniel de Sahuguet a été enterré à Vone où on a retrouvé son tombeau en faisant des fouilles pour rebâtir l'église brûlée par les Prussiens en 1870. — Il était venu en Champagne du Navarrin et y était resté ayant épousé Gabrielle de Pouilly. Il était l'ami de Fabert et eût longtemps le commandement du régiment de ce nom. — Au siége de Stenay il a reçu deux coups de mousquets. Il a logé Louis XIV dans son château de Vone[1].

V. Portrait de Louis Abraham de Sahuguet, marquis de Termes (fils de Daniel et de Gabrielle de Pouilly), grand bailli d'épée de Mouzon, d'abord premier page de Louis XIV. — Capitaine des dragons au régiment de Fimarcon, tué à la bataille de Steinkerque le 9 août 1692, âgé de 27 ans.

VI. Portrait de Mre Berrier, chevalier, conseiller du roi, procureur général de Sa Majesté en son grand-conseil, lieutenant général de police.

VII. Portrait de Anne-Gédéon de Sahuguet, marquis de Termes,

1. Au château de Breuil, chez Mme la comtesse de Breuil, est un fort beau portrait de Gabrielle de Pouilly et de beaucoup d'autres personnages de cette famille.

Digitized by Google

seigneur de Rosnay, Janvry, Quatre-Champs, Nonval, vicomte de Germigny.

VIII. Portrait de Nicolas-René de Sahuguet, marquis de Termes, en mousquetaire gris. — Dernier du nom.

IX. Portrait de Anne-Gabrielle-Marguerite-Thérèse de Coucy qui est en abbesse du Paraclet.

X. Portrait de Mre Valentin de Sugny, seigneur de Quatre-Champs, Noirval, Le Mesnil, Bullon, Vaudy, Vouzières, etc.

XI. Portrait du maréchal de Schulemberg, comte de Montdejeux, gouverneur d'Arras, peint en 1658. (Très-beau portrait).

XII. Portrait de Renée Berryer, femme de Jean-Baptiste de Sahuguet de Termes.

XIII. Portrait de Mlle de Termes, dame de Joyeuse.

XIV. Portrait du dernier maréchal de Broglie. (Mauvaise copie).

XV. Portrait de son frère Charles de Broglie, évêque, comte de Noyon, pair de France. (Original).

XVI. Portrait de la maréchale de Broglie, née de Crozat de Thiers. (Original).

XVII. Portrait de Charles-André du Hamel, vicomte de Breuil, commandant au régiment Dauphin cavalerie.

XVIII. Portrait de Mlle du Hamel de Breuil, comtesse de Saint-Pol.

XIX et XX. Deux portraits de Charles-André-Eugène du Hamel, vicomte de Breuil, officier supérieur des hussards de la garde royale[1].

XXI. Portrait de Henriette-Geneviève-Marie de Murat de l'Estang.

XXII. Portrait du général comte de Saint-Pol, tué devant Sébastopol.

***

Nous trouvons dans le *Figaro* un article trop intéressant pour ne pas trouver place ici : il est consacré au dernier marquis Picot de Dampierre, notre compatriote, mort si bravement pendant la dernière guerre. Comme le dit ce journal ; la France ne doit pas oublier ses glorieux enfants.

Il était petit-fils du général comte de Dampierre, ce guerrier chrétien autant que brave qui, blessé à mort au camp de Famars, voulut, en pleine révolution, avoir recours pour remplir ses devoirs religieux au ministère d'un prêtre catholique non assermenté. Comme on le voit, la piété, le patriotisme, le dévouement sont des vertus de race dans cette famille.

Le père du jeune comte, le marquis Charles de Dampierre, fut élevé à l'école de Brienne avec Napoléon ; il fit toutes les campagnes de l'Empire et soutint dignement, avec son frère, le comte Auguste,

1. Un de ces portraits est par Girardot, l'autre par Mme de La Rochefoucauld.

Digitized by Google

le renom militaire de ses ancêtres. Il épousa, à un âge déjà avancé, Mlle de Sainte-Maure, dont il eut deux fils ; l'aîné mourut fort jeune le second fut élevé avec la plus tendre sollicitude par un père âgé qui se voyait revivre dans cet enfant, et par une mère pieuse qui lui inculqua ces principes religieux qui firent sa consolation et son espoir au moment suprême.

Il connut de bonne heure les douleurs de la vie ; il perdit sa mère étant fort jeune encore, puis, à peine marié à sa cousine, Mlle de Rougé, personne charmante qui, dans sa nouvelle position de châtelaine de Dampierre, sut gagner tous les cœurs par sa gracieuse affabilité ; il la vit languir et s'éteindre, sans que l'art des plus grands médecins, ni les soins les plus assidus parvinssent à la sauver.

Inconsolable de cette perte, il se livra plus que jamais aux exercices violents que son organisation active lui demandait. S'étourdir devint une nécessité pour lui. Sa passion pour les chevaux était une passion de famille. Son grand-père, son père, son oncle furent les plus brillants cavaliers de leur temps. Lui-même ne leur cédait en rien, et sa dextérité, sa légèreté, sa hardiesse dans tous les exercices de voltige étaient surprenantes, effrayantes même. Son père, qui avait presque oublié ses propres prouesses d'autrefois, vivait dans des transes continuelles. — On me le rapportera mort ! — nous disait-il un jour. Il eut en effet des accidents sans nombre ; mais ce n'était pas de cette manière qu'il devait mourir. Une mort plus glorieuse lui était réservée.

Disons cependant que cette noble passion équestre fut quelquefois poussée un peu loin. Il avait vingt-sept chevaux de selle dans son écurie, et un certain jour il fit appeler son régisseur pour payer comptant une célébrité hippique dont j'ai oublié le nom. Le pauvre régisseur compta en soupirant cinquante billets de mille francs, que le comte donna le plus allègrement du monde. Inutile de dire qu'il était membre du Jockey-Club.

Lorsqu'il se présenta candidat au Conseil général de l'Aube, ses concurrents plus âgés lui reprochaient sa grande jeunesse (il avait environ trente ans). Dans sa profession de foi, il répondit par cette phrase charmante : « Le reproche qu'on me fait d'être jeune, je « l'accueille avec bonheur ; c'est un bonheur, en effet, de pouvoir « servir longtemps son pays. » Hélas ! il ne devait pas le servir longtemps.

Malgré certaines oppositions, il fut nommé, non-seulement à cause de sa haute position et de sa richesse, mais parce qu'on reconnaissait en lui un zèle ardent pour toutes les grandes et belles choses, et que cette activité dont il était doué, il allait la diriger vers un but élevé.

Au début de la guerre, il n'hésita pas à faire les plus grands sacrifices pour l'organisation des mobiles de l'Aube. Nous l'avons vu faire manœuvrer sa troupe à Troyes, à Orléans, à Paris. Il commanda à

Digitized by Google

ses frais deux mitrailleuses et n'épargna ni ses forces ni sa santé. A la grande revue des mobiles des départements, qui eut lieu à Paris sur la place de la Concorde, ses forces le trahirent ; il ne put rester à cheval. Cependant, la volonté reprit le dessus, et, à quelque temps de là, nous le voyons se battre et tomber glorieusement à Bagneux le 13 octobre 1870.

Malgré le blocus de Paris, la nouvelle de cette mort parvint très-promptement à Dampierre. Les mauvaises nouvelles vont vite. La consternation fut immense dans la commune, et c'est au milieu des sanglots que M. le curé, d'une voix émue, donna lecture à l'église de la lettre touchante que nous publions ici :

A Monsieur le curé de Dampierre.

14 octobre 1870.

« Monsieur le curé,

« Comme j'ignore en ce moment quels sont les membres de la famille de Dampierre actuellement présents au château et auquel d'entre eux je pourrais avec prudence adresser les détails qui vont suivre, je me sers de votre intermédiaire pour les faire parvenir à ceux qu'ils doivent consoler dans leur profonde et légitime douleur.

« Hier, 13 octobre, au début d'une journée brillante pour nous et glorieuse surtout pour les mobiles de la Côte-d'Or et de l'Aube, le commandant de Dampierre a été frappé à la tête de son bataillon ; je me trouvais en ce moment aux avant-postes sur la route d'Orléans, à gauche du village de Bagneux, vers dix heures du matin, lorsqu'un messager vint en toute hâte chercher un prêtre. Le commandant avait, en tombant, réclamé ce suprême secours. J'arrivai en courant de toutes mes forces, à une petite maison abandonnée où il venait d'être transporté. Le major lui avait déjà donné les premiers soins. Ses chers mobiles l'entouraient avec une émotion et des paroles que je ne saurais mieux rendre qu'en disant qu'on eût cru voir un père mourant au milieu de sa famille éplorée. Ces braves gens ne savaient qu'imaginer pour adoucir ses souffrances. L'un quittait sa vareuse pour la lui étendre sur les jambes, car il faisait froid sur ces hauteurs. Un autre lui soutenait la tête, un troisième lui serrait les mains, ce qui paraissait le soulager, car une sorte de crispation de l'avant-bras lui semblait douloureuse et l'appui d'une main amie lui faisait du bien.

« A mon arrivée, son visage, déjà bien pâle, s'illumina d'une joie céleste. Sans perdre de temps, il récita très-fermement le *Confiteor*, se confessa et reçut l'absolution avec des sentiments dignes d'un héros chrétien.

Je lui demandai plusieurs fois s'il consentait à offrir à Dieu le sacrifice de sa vie ? « Oui, me répondit-il, que sa volonté soit faite ! » Il réitéra cet acte de parfaite charité quatre ou cinq fois, pendant que nous le transportions à l'ambulance d'Arcueil. Il récita de plus très distinctement le *Souvenez-vous*, et répéta souvent : « Jésus, Marie, Joseph ! » Je dus le quitter à mi-chemin d'Arcueil, parce que d'autres blessés réclamaient mon ministère. Je n'ai pu encore, à l'heure où j'écris, retourner jusque-là pour connaître le moment précis de sa sainte mort. Mais j'ai tout lieu de penser, à en juger par l'état dans lequel je l'ai laissé, qu'il ne sera pas arrivé vivant à l'ambulance. J'apprendrai aujourd'hui ou demain quelque chose de positif sur ce point et vous le ferai savoir, mais j'ai hâte de faire connaître à l'honorable et chrétienne famille de Dampierre ces consolants détails, dont je suis le seul à pouvoir rendre un témoignage authentique.

Digitized by Google

« De tels sacrifices, je le répète, sont douloureux, mais pleins d'espérance. Une patrie qui suscite de tels dévouements ne sers jamais ni abattue, ni deshonorée.

« Agréez, monsieur le curé, l'assurance de mon respectueux dévouement en Notre Seigneur Jésus-Christ.

« J. Dufour d'Astafort,
« de la Compagnie de Jésus, 35, rue de Sèvres. »

On remarquera dans cette lettre les accents patriotiques du Père Dufour d'Astafort, l'un de ces religieux auxquels la République veut dénier aujourd'hui les droits et presque la qualité de Français.

Après un service solennel fait à la Madeleine par l'abbé Deguerry, ce futur martyr, le cercueil fut déposé dans les caveaux de l'église. A la signature de la paix, il fut transporté à Dampierre où une foule accourue de toute part l'attendait. Cette foule était la plus belle oraison funèbre que pût avoir le défunt.

Ici se place un incident singulier. On avait tout caché au vieux marquis, plus que nonagénaire, et, chose étrange, il ne parlait jamais de ce fils qu'il idolâtrait. Ce jour-là il s'éveilla de grand matin en disant à son fidèle serviteur qui le soignait depuis de longues années :

« Baptiste, mon ami, il faut me faire beau, mon fils arrive aujour-
« d'hui. »

C'était à l'heure même où le char funèbre approchait de Dampierre.

Par quelle intuition inexplicable, par quelle vision mystérieuse avait-il deviné ce retour qu'on s'efforçait de lui cacher avec tant de soin. Toujours est-il, qu'après cette lueur passagère, il retomba dans son mutisme habituel et acheva de mourir à quelque temps de là, dans une complète ignorance de tout ce qui était arrivé.

Autrefois sa famille avait sa sépulture à l'église, dans une chapelle encore remplie des dalles tumulaires des vieux guerriers, ses braves ancêtres. Le dernier Dampierre qui y fut enterré est le commandeur de Dampierre, de l'Ordre de Malte, mort sous la Restauration.

Aujourd'hui, dans un coin du cimetière communal, une simple pierre recouvre quatre tombes. Le comte André y a été déposé auprès de sa mère et de sa jeune épouse ; le vieux père est venu le rejoindre quelques jours plus tard. Et maintenant la liste est close, la tombe est scellée à jamais. C'est là, en effet, que repose le dernier de sa race, le jeune héros qui a tant aimé sa patrie qui a donné son sang pour elle.

***

La contre-révolution a troyes après le 5 thermidor[1]. — Les mémoires du comte Beugnot ont été publiés en partie en 1866 et 1867,

1. Nous devons à l'obligeance de M. le vicomte Beugnot la communication d'un plaidoyer inédit de son illustre ayeul qui fait connaître un épisode curieux de la Révolution à Troyes. Nos lecteurs le liront avec un réel intérêt certainement et pour le fond et pour la forme. Nous sommes heureux de pouvoir leur promettre d'autres documents inédits provenant également du comte Beugnot, l'un des hommes les plus justement honorés de notre province. (Note de la Rédaction).

Digitized by Google

mais toute sa correspondance est encore inédite, et elle offre les plus curieux détails et des matériaux fort utiles pour l'histoire politique des derniers temps de l'Empire et de toute la Restauration. D'autres pièces, comme le plaidoyer ci-joint, sont la peinture fidèle des mœurs du temps du Directoire ; l'analogie qui existe entre cette époque et celle que nous traversons aujourd'hui est de nature à en rendre la lecture intéressante ; c'est presque une actualité.

M. Beugnot, né en 1761 à Bar-sur-Aube, avait été élu en 1790 procureur général syndic de l'Aube, puis député de ce département à l'Assemblée législative ; il fut emprisonné pendant la Terreur pour avoir fait décréter d'accusation Marat à la Législative, et traduit deux fois devant le tribunal révolutionnaire, il ne dut son salut qu'à un hasard qui le fit oublier en prison. Après le 9 thermidor, il revint en Champagne et il resta quelque temps éloigné des affaires publiques ; c'est pendant cet intervalle de temps qu'il eut l'occasion de défendre devant le jury cinq de ses concitoyens de Troyes accusés de contre-révolution pour avoir fait une manifestation au théâtre de cette ville. C'était quelques jours après le 13 vendémiaire, et l'écrasement de la contre-révolution par Barras et le général Bonaparte sur les marches de Saint-Roch. Cette journée révolutionnaire avait eu son contre-coup en province, et la ville de Troyes avait retenti du tapage de l'émeute ; on en était venu aux mains au théâtre, tout comme on y reviendrait aujourd'hui si l'on y jouait la spirituelle pièce de *Rabagas*, de M. Sardou.

La vieille pièce, « l'*Intérieur des Comités révolutionnaires* » est donc, comme nous le disions, une actualité ; voyons ce qui s'est passé lors de sa représentation à Troyes en Vendémiaire an III. Vte B.

PLAIDOYER pour les citoyens TRUELLE, MONTREUIL, PONSARD, HUTINET *et* EMERY, *accusés et défendeurs, contre le citoyen Commissaire du pouvoir exécutif, plaignant et demandeur.*

Cette cause n'offre rien de nouveau. Le mouvement qui s'est manifesté à Troyes, et dont la représentation de la pièce intitulée : « L'intérieur des comités révolutionnaires, » a été l'occasion, s'est manifesté à Bordeaux, à Bruxelles et dans plusieurs grandes communes de France. Ce serait s'exposer à n'en découvrir qu'imparfaitement la cause, que de la chercher seulement dans des procès-verbaux, des informations, des actes, enfin, où l'esprit de parti joue peut-être le premier rôle. Il faut remonter plus haut pour atteindre la vérité. Il faut examiner quelle était la position de la commune de Troyes et la disposition des esprits, à l'époque où la scène que l'on vous dénonce a eu lieu, et vous verrez alors, Citoyens Magistrats, que ces mouvements divers qui ont troublé en même temps plusieurs points de la France, tenaient à une cause unique, mais à une cause forte, puissante, et dont l'énergie était alors ce qu'elle est aujourd'hui, ce qu'elle sera peut-être encore longtemps, *notre meilleur moyen de salut*.

Digitized by Google

En partant de ce point de vue, tout s'explique de soi-même dans la cause; chaque acteur y prend le masque de son rôle; parle, agit, dénonce, accuse, suivant son caractère, en sorte que s'il reste quelque chose d'étonnant, ce n'est pas que ce qui est arrivé soit réellement arrivé, mais qu'il ne soit rien survenu de plus inquiétant et de plus grave.

Pour remonter à ce point de vue, d'où il est possible de jeter un coup d'œil juste sur la cause, je ne retracerai point le terrible et magnifique tableau de la Révolution ; ce tableau vit dans tous les esprits, et déchire encore bien des cœurs. J'en détacherai seulement quelques particularités relatives à la commune de Troyes.

Cette commune était présidée, en 1789, par un homme vertueux, un magistrat incorruptible, un jurisconsulte éclairé, qui fut arraché de son siége et immolé par les agents d'une faction impie, qui supposait partout des brigands, pour commettre partout des brigandages. C'est dans le sang de l'infortuné Huez, qui teignait le pavé de leur ville, que les habitants de Troyes lurent avec effroi l'histoire des prémices de la Révolution.

Dès lors, cette ville fut partagée en deux partis : entre ceux qui détestaient l'assassinat d'Huez et ceux qui le conduisaient, ceux qui décernaient des couronnes aux assassins, et ceux qui en poursuivaient la vengeance. Ces partis, à travers des fortunes diverses, ont subsisté jusqu'aujourd'hui, et je n'ai pas besoin d'expliquer auquel des deux appartiennent les clients dont j'ai embrassé la défense.

A Troyes, comme partout, les assassins se sont insolemment emparé du titre de patriotes, et ont rejeté dans la classe des aristocrates ceux qui pouvaient aimer leur patrie, parce qu'ils en avaient une ; qui voulaient pour elle une liberté sage et bien ordonnée ; qui regardaient cette liberté dont on a tant parlé et qu'on a si peu définie, comme la mère de toutes les vertus, mais qui refusaient de la reconnaître dans ce monstre à bonnet rouge, ce moderne *Teutatès*, auquel on sacrifiait chaque jour des victimes humaines. Vous savez maintenant, Citoyens Magistrats, ce qu'on entend à Troyes par un *patriote* et par un *aristocrate*.

A mesure que la Révolution a pris un caractère sanglant, les prétendus patriotes de Troyes ont gagné en faveur, en force, en puissance ; enfin, lorsque par leur désastreux ascendant, les liens les plus chers et les plus sacrés furent rompus, tous les rapports furent altérés, toutes les affections et jusqu'aux mots qui les exprimaient furent changés, que la *délation* fut *vertu*, la modération perfidie, la reconnaissance lâcheté, l'ingratitude héroïsme, l'assassinat courage, que tout devint crime enfin, hors le crime même, cet horrible empire eut besoin de bourreaux, et les prétendus patriotes se montrèrent.

Le premier acte de leur puissance fut d'envoyer à la mort quatre citoyens notables dont le crime était de s'être indignés de la mort

Digitized by Google

d'Huez, et d'en avoir poursuivi les auteurs. Les actes, malheureusement trop publics de cette boucherie, qu'on appelait alors Tribunal Révolutionnaire, en font foi.

A l'époque de la mort d'Huez, le Protocole des conjurations n'était pas encore inventé. Il était seulement passé en usage d'accuser d'accaparement ceux qu'on avait égorgés, et ce mot d'accaparement faisait fortune auprès du peuple, qu'une faction affamait réellement. Ainsi, on accusa Huez d'avoir empoisonné le peuple qu'il nourrissait, d'avoir accaparé des grains lorsqu'il répandait en aumônes tout ce qu'il possédait, d'avoir tramé la perte des malheureux, tandis que par son testament il les constituait ses légataires. Ce testament, rapproché de sa mort, lui eût mérité une statue; mais, je viens de le dire, toutes les affections et jusqu'aux mots qui les exprimaient étaient changés, et si, tous ceux qui pleurèrent la mort de ce magistrat ne furent pas immolés sur sa tombe, on les désigna tous sous l'horrible dénomination d'*assassins du peuple*; et disons à la gloire des habitants de Troyes : le plus grand nombre fut gratifié de cette honorable et dangereuse injure.

Il fut alors facile de représenter la ville de Troyes aux yeux farouches des comités de gouvernement comme une ville en état de contre révolution, peuplée d'accapareurs, d'aristocrates, d'assassins du peuple enfin, et toutes les calamités vinrent fondre à la fois sur cette commune infortunée. Si elle n'éprouva pas le sort de Mantes, d'Arras ou de Lyon, elle en est redevable, non pas à l'indulgence des prétendus patriotes, mais à l'indicible patience, à la longanimité, avec lesquelles on souffrit et leurs vexations et leurs brigandages.

Mais il est plus facile de souffrir des injures que de les oublier et la mémoire ne s'étouffe pas comme la voix. Ces vexations, ces brigandages ont laissé des traces profondes qui ne peuvent être effacées que par le temps et la certitude de ne plus voir reparaître ces jours calamiteux. A Troyes plus qu'ailleurs, le simple soupçon de leur retour fait frémir d'horreur.

Voilà, Citoyens Magistrats, quelle était la disposition des esprits à l'époque de la scène qui vous est dénoncée. Elle est dans la nature si on réfléchit aux causes qui l'ont amenée; je dis plus, elle est honorable aux habitants de Troyes; elle dépose de leur horreur du crime, et ce n'est qu'à cette condition qu'on est digne de la liberté.

La pièce intitulée « L'Intérieur des Comités révolutionnaires » est connue : quoique peu recommandable par le mérite littéraire, elle a au moins celui de représenter aux Français une peinture assez vraie de la bassesse, de l'infamie, de la turpitude de ces valets de Robespierre, dont le tyran était si bien servi. Les malheurs dont elle offre le tableau sont les nôtres. Nous en avons été ou les victimes ou les témoins. A ce titre de désastres domestiques, ils excitent un intérêt plus rapproché, éveillent une horreur plus vive, plus pro-

Digitized by Google

fondément sentie que les fables de l'antiquité retouchées par la main du génie. Mais cette indignation est salutaire, car elle est le garant le plus sûr contre le retour de tant et, disons-le à notre honte, de si avilissantes horreurs.

Il était fort simple que la représentation de cette pièce fût ardemment désirée et sollicitée avec vivacité par les victimes de la tyrannie de Robespierre, c'est-à-dire par l'immense majorité des Français ; car, chargé de fers au fond des cachots, ou enfermé au milieu de la cité, précipité sur l'échafaud ou tremblant d'y monter, exilé au sein de la patrie ou jeté sur des plages étrangères, versant son sang ou voyant couler celui de tout ce qui lui était cher, quel est le Français qui ne fut pas alors victime? Mais il était tout aussi simple que la représentation de cette pièce fut repoussée avec non moins de vivacité par les vétérans de Robespierre, par les membres des comités révolutionnaires, par ce sédiment fangeux de la nation que l'on désigne sous le nom de Jacobins.

Cette pièce appartenait au public, elle se jouait à Paris sous les yeux des pouvoirs suprêmes; elle se jouait partout où les autorités constituées appartenaient à l'ordre et non pas à un parti. Il ne s'est établi de lutte que là où il se trouvait d'un côté, la majorité des citoyens forts de l'exemple, de l'opinion et du nombre, et de l'autre, une minorité Jacobite, appuyée par les autorités constituées.

Chaque parti s'est présenté à cette lutte avec les armes qui lui étaient propres, les gens de bien avec les souvenirs du passé et des craintes pour l'avenir; les Jacobins avec des regrets, de l'audace et surtout avec de l'audace. Chaque parti aussi dut attacher au triomphe l'idée de la supériorité sur le parti vaincu; et je le demande à tous ceux qui m'écoutent, où en serions-nous, grands dieux, si l'idée de voir les Jacobins l'emporter de nouveau, n'excitait pas l'indignation, et n'enflammait pas les courages. S'il existe quelqu'un d'assez lâche, d'assez ennemi de son pays et de l'humanité pour ne pas frémir de cette horrible pensée, je le désavoue pour mon client, et ce n'est pas lui que je défends. Fixez, si vous le pouvez, Citoyens Magistrats, cette sanglante et lugubre perspective du triomphe des Jacobins; calculez son effet sur des hommes rassemblés et qui sont en présence, et vous jugerez pourquoi, à l'occasion de cette pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires, la même scène s'est renouvelée à la même époque dans plusieurs grandes communes. Oui! il y avait à ces scènes une cause unique, mais une cause forte et puissante : l'*horreur des Jacobins*, et cette cause, comme je l'ai dit en débutant, a été et sera peut-être encore notre meilleur moyen de salut.

La pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires avait été représentée à Troyes paisiblement, dans l'année qui a précédé la scène qui nous occupe. Alors, la commune de Troyes avait des magistrats, sinon de son choix, au moins désignés par l'opinion

Digitized by Google

publique; mais la mise en activité de la *Constitution de l'an III*, lui fit perdre cet avantage qu'elle aurait dû lui garantir. Les citoyens de la commune de Troyes procédèrent à l'élection des membres de leur administration municipale, et leurs choix tombèrent sur des hommes recommandables par leurs vertus et leurs talents. Mais ces hommes ne convinrent point aux Jacobins, fiers du coup de main de Vendémiaire et de l'espèce de faveur qui en fut la récompense.

Les élections des membres de l'administration municipale furent dénoncées par eux comme irrégulières, et cassées comme telles par le Corps législatif. Le Directoire avait été investi alors du droit étrange de suppléer aux élections du peuple. Il était simple, il était dans l'ordre qu'il usât de ce droit pour réparer les irrégularités qui s'étaient glissées dans l'exécution d'une loi nouvelle et compliquée, mais qu'il rendît au peuple les magistrats qu'il avait librement élus. Sans doute, c'était le vœu du Directoire, à coup sûr c'était son intérêt. Mais les avenues du Luxembourg étaient alors obstruées par les Jacobins, et ceux de Troyes distribuèrent les places dans l'administration municipale à des individus qui leur étaient dévoués. Si on en excepte le Président placé à dessein pour faire supporter les autres membres, et qu'on était sûr de neutraliser par l'ascendant du nombre; le reste de l'administration n'inspirait aucune confiance, elle inspirait même de la terreur, surtout lorsqu'on la considérait comme un instrument dans la main de Bouillé, commissaire du Directoire exécutif.

Ce Bouillé joue le rôle essentiel dans l'affaire ; c'est même à lui que tous les partis en sont redevables et en doivent rapporter la gloire. La susceptibilité de ce commissaire lui a donné naissance, et vous allez voir, Citoyens Magistrats, qu'ici, comme il n'arriva que trop souvent, de grands événements sont produits par de bien petites causes.

« L'Intérieur des Comités révolutionnaires » avait été annoncé à Troyes pour le deux Brumaire, de l'aveu de l'administration municipale, puisqu'elle n'avait encore point rayé cette pièce du répertoire des comédiens et même de son consentement formel. Le public se tient pour prévenu que cette pièce sera représentée. Bouillé était alors absent. Il est de retour à Troyes le 27 Vendémiaire au soir (1795) et le 28, arrêté de l'administration municipale qui raye la pièce du répertoire et en défend la représentation, affiche du même jour à laquelle Bouillé a beaucoup de part et qui annonce pour le deux Brumaire, la *Soirée orageuse* et *Jacquot prévenu*. Le choix affecté d'une pièce intitulée la *Soirée orageuse*, était un épigramme, et c'est ainsi qu'on accumulait dans un même sujet tout ce qui était capable d'irriter les esprits : des actes de despotisme, assaisonnés d'ironie, des jeux d'esprit à côté d'abus de pouvoir.

Mais d'où provenait cette aversion du commissaire Bouillé pour la pièce de « L'Intérieur des Comités révolutionnaires ? » Le voici, et voici réellement le nœud de l'affaire.

Digitized by Google

J'ai dit que vers la fin de l'année 1793, toutes les calamités vinrent fondre à la fois sur la commune de Troyes. Les comités de gouvernement envoyèrent alors à Troyes, pour ordonnateur en chef de ces calamités, sous le nom de commissaire du comité de salut public, le nomme Rousselin, espèce de *Verrès* en miniature, polisson féroce qui, du sein des plus dégoûtantes orgies, commandait l'empoisonnement, la rapine, le désespoir ou la mort d'une foule d'hommes vertueux et de patriotes éprouvés. Ce malheureux eut une cour, car il n'est si vil tyran qui n'en ait une, et Bouillé y jouait le premier rôle; Bouillé n'avait fait qu'un saut des bancs de l'Oratoire sur les tréteaux de la société populaire, où il avait troqué son bonnet carré contre un bonnet rouge. Il offrit ses talents à Rousselin et mérita promptement sa confiance.

Rousselin avait ramassé autour de lui un tas d'hommes perdus qui s'empressaient à qui dévorerait plus vite ce règne d'un moment. On décida dans ce conseil infernal de distribuer au nom de Rousselin des arrière-proconsuls dans les six districts entre lesquels le département de l'Aube était alors divisé, et Bouillé, comme le plus digne, obtint l'arrière-proconsulat le plus important, celui du district de Bar-sur-Aube.

Mais comment s'offrir aux républicains de Bar-sur-Aube avec le nom de *Bouillé*. Ce nom rappelait le souvenir d'un général de l'ancien régime, fameux par son courage, plus fameux par l'abus qu'il avait menacé d'en faire. L'ex-oratorien Bouillé craignit que les doctes du pays ne le confondissent avec le général Bouillé, et il commença sa mission dans cette ville par se faire rebaptiser, au grand scandale de l'immense majorité des citoyens de Bar-sur-Aube. On vit Bouillé s'avancer en habit de néophyte, assisté de parrain et de marraine, précédé par un corps de musiciens, et suivi par des polissons payés *ad hoc*, vers une église catholique, non profanée jusque-là. Arrivé à l'église, Bouillé se fit arroser d'eau lustrale, et prit modestement sur les fonts de baptême le nom de *Démophile*, insultant par cette farce impie à l'acte le plus imposant de la religion pour le plus grand nombre, à l'acte le plus important de la vie politique pour tous, un bal, une orgie, célébrée dans l'église même, signalèrent ce grand jour de la régénération du commissaire Bouillé et l'origine de la profanation des églises, de la persécution des gens de bien et du triomphe de la poignée de Jacobins qu'on avait suscités à grand peine et à force d'argent dans un district qui n'en produit point naturellement.

Bouillé n'a pas échappé du moins au ridicule ineffaçable qu'a répandu sur lui cette cérémonie, et aujourd'hui le beau nom de Démophile lui donne des crispations. Mais outre *Démophile Bouillé* et *Ficelle-Torquatus*, outre *Démophile Bouillé* et *Brutus Toupet*, outre *Démophile Bouillé*, et les arlequins grecs et romains, qui figurent dans l'Intérieur des Comités révolutionnaires, *il n'y a que la main*. La réprésentation de cette pièce amenait naturellement

Digitized by Google

des allusions désagréables, peut-être des applications au Commissaire du Directoire exécutif; voilà ce qui l'irritait si fortement contre l'Intérieur des Comités révolutionnaires. Bouillé la prescrivait hautement. Il n'était pas premier président de l'ancien régime, l'intérieur ne ressemble guère au Tartufe, mais les hommes se ressemblent dans tous les régimes; et Bouillé aussi *ne voulait pas qu'on le jouât.*

L'arrêté de l'administration municipale qui proscrit la pièce a été dicté par Bouillé, qui était alors tellement agité par ses souvenirs et par ses craintes, qu'il n'a pas pu les dissimuler; cet arrêté met à la tête des motifs de cette proscription qu'il y a lieu d'appréhender que la représentation de la pièce ne donne lieu à des *applications personnelles*, expression précieuse et qui justifie tout ce que je viens de dire.

Ces particularités n'échappaient point aux citoyens de Troyes, indignés de voir mettre dans la balance le vœu du plus grand nombre, un engagement pris avec lui, l'assentiment de l'administration municipale d'un côté, et de l'autre le *bon plaisir du commissaire Bouillé et sa frayeur des applications personnelles.*

Voilà ce qui a été l'origine des clameurs qui se sont élevées à la comédie le deux Brumaire.

Ce jour-là, au lever de la toile, l'Intérieur des Comités révolutionnaires fut réclamé avec force par l'immense majorité des spectateurs, repoussé avec non moins de force par la minorité, mais par la minorité audacieuse, armée et forte de la présence de Bouillé, dont elle servait les dispositions et caressait les passions.

Je ne m'appesantirai pas sur les détails de cette première scène. Comme il est avoué par un acte public, par l'arrêté de l'administration du trois Brumaire, que jusqu'au moment où les premiers mots de *la pièce* de l'Intérieur ont été prononcés, tout ce qui s'était passé n'avait consisté qu'en simples clameurs; je me contenterai de dire que ces clameurs repoussées, renaissantes, contrariées, et enfin victorieuses, ont abouti à la représentation de la pièce.

Mais, tandis que ces clameurs duraient, on avait pu s'apercevoir que la minorité manœuvrait d'après un plan arrêté d'avance, qu'elle avait des chefs, des signes de ralliement, et à l'instant où l'acteur commençait les premiers mots de la pièce, les mouvements de cette tactique se laissèrent apercevoir plus clairement. On vit alors les Jacobins serrés les uns contre les autres, adossés à l'amphithéâtre, chapeaux cirés sur la tête, et des bâtons carrés à la main. On les vit écouter les ordres et obéir aux signes de leur chef, du nommé *Garnier*, ancien président d'un comité révolutionnaire, et qui avait mérité de présider encore ce jour-là les comités révolutionnaires réunis à la comédie. Cette bande de Jacobins s'obstinait à garder les chapeaux sur la tête, à troubler le spectacle par des cris de fureur qu'elle entremêlait de menaces. On entendit l'un d'eux, le

Digitized by Google

nommé *Petit*, gendarme de Robespierre, s'écrier qu'il *fallait rétablir les comités révolutionnaires et non les jouer;* un autre répondre qu'il ne fallait que de la patience, et *que dans peu on les verrait rétablis*. A ces propos incendiaires, à ces menaces désespérantes, les Jacobins joignirent l'audace de porter les premiers coups; la patience échappe à la majorité troublée, insultée, menacée, frappée, par une poignée de malheureux. Elle prend le seul parti qui lui convenait; elle les désarme, et les chasse de la salle. Deux fois les Jacobins, qui avaient recruté dans tous les mauvais lieux d'alentour, essayent de rentrer dans la salle, mais en vain marchent-ils sous les ordres de l'un de leurs héros, connu par le glorieux surnom de *Petit Marat*, deux fois ils sont repoussés. Enfin, après cette double victoire, la pièce est jouée sans difficulté, et les citoyens retournent tranquillement chez eux.

Bouillé était ce jour-là au spectacle; il y avait conduit deux membres de l'administration municipale, les citoyens Vivien et Milouy. Le premier ne prit aucune part à la scène et ne parut même pas dans la loge de l'administration. Bouillé y entraîna Milouy, homme faible plutôt que mal intentionné, mais qui, étranger par état aux matières de législation, se laissa persuader qu'il etait là en fonctions; qu'une loge de comédie était un bureau d'administration: que sur lui seul reposaient, et la police administrative et la police judiciaire dans la salle, et qui, à ce double titre, irrita l'assemblée par des imprudences, et s'esquiva avec son conseil quand il la vit irritée.

De retour à l'administration municipale, Bouillé dressa un procès-verbal de ce qui s'était passé à la comédie. Ce procès-verbal serait un rare monument de lâcheté, s'il n'en était pas un de fourberie et d'hypocrisie. Bouillé y part du point de fait qu'il était, ainsi que le citoyen Milouy, en fonctions dans la loge de l'administration. Il y rend compte, très au long, des efforts qu'ont fait les citoyens pour obtenir d'eux la représentation de la pièce, et de la manière dont ils ont cédé à ce vœu fortement prononcé. De là, il passe à la scène qui a troublé cette représentation, et il finit par cette naïveté précieuse, que *les deux membres de l'administration, apercevant des bâtons en l'air, des coups portés, enfin, un bouleversement général, ont pris le parti de sortir de leur loge et de s'échapper.*

Les commissaires de police à qui seuls il appartenait de dresser procès-verbal, parce que seuls ils étaient en fonctions dans la salle, en ont aussi dressé un. Il diffère de celui de Bouillé en ce qu'il ne fait point mention de ce qui s'est passé avant le moment où l'acteur a dit les premiers mots de son rôle, dans la pièce de l'*Intérieur*. Sans doute, parce qu'aux yeux de ces officiers publics en fonctions au spectacle comme à ceux de de l'administration municipale de la commune de Troyes, tout ce qui s'était passé jusque-là se réduisait à des clameurs très-communes dans les salles de comédie, et qui, par cela même ne méritaient pas les honneurs d'un procès-verbal.

Digitized by Google

Au reste, celui des commissaires de police ne contient rien de remarquable, sinon qu'on s'est frappé de part et d'autre et qu'au fort de la mêlée, ils se sont esquivés comme *Bouillé* et *Milouy*. Il est vrai qu'ils ajoutent que c'était pour aller chercher du secours, et qu'ils n'ont pu rentrer dans la salle, parce qu'ils en avaient été repoussés, mais ce *post-scriptum* au procès-verbal ne s'y trouve que pour pallier le départ inopportun de ces officiers publics, car sur 114 témoins entendus, il ne s'en trouve pas un seul qui dépose des voies de fait exercées par qui que ce soit, contre les commissaires de police.

Ces procès-verbaux sont rapportés à l'administration municipale qui prend, le trois Brumaire, un arrêté trop remarquable pour que je ne m'y arrête pas.

L'administration reconnaît que la véritable cause du tumulte est la représentation qui a eu lieu de la pièce intitulée l'Intérieur des Comités révolutionnaires, parce que, jusqu'à l'instant où on a commencé de la jouer, tout ce qui s'était passé n'avait consisté qu'en simples clameurs.

Que les seuls prétendus amis de l'ordre sont cause de ce tumulte, puisqu'ils étaient seuls armés de bâtons courts et carrés qu'ils portaient sous leurs habits, qu'ils étaient au nombre de 200, tandis que ceux qu'ils avaient désignés pour leurs victimes étaient en nombre bien inférieur.

Et de là, l'administration municipale conclue qu'il y a eu violation du respect que l'on doit aux autorités constituées et à leurs arrêtés, par ceux qui ont exigé la représentation de la pièce, en conséquence, l'administration arrête que leur conduite sera dénoncée à l'Accusateur public.

Ce magistrat a provoqué une procédure devant le directeur du jury de l'arrondissement de Troyes qui, sur la réquisition du commissaire du Directoire exécutif, a informé des faits et entendu un grand nombre de témoins.

La procédure allait recevoir son entier développement devant ce tribunal; mais à Troyes, les acteurs de la scène, les membres de l'administration municipale, le commissaire du Directoire, étaient trop connus. On s'est intrigué auprès du Ministre de la Justice, qui s'est inconsidérément rendu le colporteur d'un mémoire anonyme, faux et calomnieux dans tous ses points, et dont l'objet était de faire renvoyer la procédure dans un tribunal éloigné de la commune de Troyes, comme si la vérité et la justice changeaient de nature en changeant de place. Quoi qu'il en soit, ce mémoire, présenté par le commissaire du Directoire auprès du tribunal de cassation, a induit en erreur ce tribunal respectable à tant de titres, et l'a décidé à renvoyer l'instruction commencée par le Directeur du Jury de l'arrondissement de Troyes, par devant celui de Vitry, pour être suivi conformément aux lois.

Digitized by Google

Mais mes clients n'ont qu'à s'applaudir de cette décision même. Ils ne sont point enlevés à leurs juges naturels. Ils reconnaissent pour leurs juges naturels les Magistrats élus par le peuple, dignes de sa confiance et constamment honorés de ses suffrages. Ils les retrouvent ici, et à l'accueil qu'ils ont reçu dans cette cité, à l'intérêt général qu'ils y ont excité, à ce concours de citoyens, dont la présence les honore mieux que ma voix ne les défend, à peine peuvent-ils s'apercevoir qu'ils ne sont plus dans leurs foyers. Grâces soient rendues au Ministre de la Justice: mes clients croyaient avoir de graves reproches à lui faire; mais il les a conduits à Vitry, et ils ne lui doivent que de la reconnaissance.

Déjà le tribunal a signalé son impartialité dans la distribution des mandats d'arrêt; mais, éclairé par les interrogatoires, il a jugé que la cause était susceptible du simple renvoi à l'audience, et c'est sous les auspices heureux de ce premier acte de justice que je vais commencer leur défense.

Je la divise en trois parties.

J'examinerai : 1° Si les membres de l'administration municipale présents au spectacle étaient là en fonctions, et s'il faut regarder les faits dont ils se plaignent comme des insultes faites à des magistrats dans l'exercice de leurs fonctions.

2° Si la réclamation animée de l'immense majorité des spectateurs pour obtenir le deux Brumaire la représentation de la pièce intitulée « l'Intérieur des Comités révolutionnaires », ou si l'on veut, si les clameurs qui se sont élevées à ce sujet sont un délit, et un délit punissable.

3° Si mes clients sont convaincus par l'information d'être les auteurs des voies de fait qui ont été commises au spectacle depuis le moment où a commencé la représentation de la pièce.

TROISIÈME PARTIE[1]

Il y a eu des voies de fait commises au spectacle durant la seconde époque, c'est-à-dire depuis le moment où l'acteur a commencé à paraître dans la pièce de l'Intérieur des Comités révolutionnaires, et il est avéré que les voies de fait avaient pour objet de troubler, d'empêcher la représentation de la pièce, peuvent-elles être raisonnablement imputées à mes clients? J'observe d'abord qu'entre le chef d'accusation que je viens d'examiner et celui-ci, il y a contrariété tellement frappante, qu'on ne peut pas les diriger ensemble sur les mêmes individus. En effet, si mes clients ont ardemment désiré et si vivement sollicité la représentation de la pièce, on ne peut pas supposer un instant qu'ils se soient permis des voies de fait dont l'objet était d'en troubler et d'en empêcher la représentation.

Il est plus simple d'attribuer ces voies de fait à ceux à qui elles appartiennent réellement au parti des Jacobins qui ne voulaient

1. Nous retranchons les deux premières parties comme trop spéciales : c'est une simple, mais très-éloquente discussion de Droit.

Digitized by Google

point de la pièce, par ce qu'ils redoutaient les applications personnelles.

Et il faut être aveugle pour ne pas voir ici, projeter, commencer, exécuter une petite guerre de Jacobins. Cette petite guerre était projetée : on a vu ce jour-là au spectacle des individus qui ne sont pas dans l'habitude de le fréquenter et que leurs travaux journaliers en éloignent. Ce n'est pas que je fasse à la classe laborieuse de la société l'injure de la trouver déplacée dans nos spectacles, mais il est vrai de dire qu'elle cherche et qu'elle trouve ailleurs des plaisirs plus vrais et moins dangereux, et sous ce rapport même, elle n'en est que plus respectable. Au reste, les individus dont je parle, n'appartiennent point à cette classe, ils en sont le rebut, et c'est ce rebut qu'on avait jeté à dessein dans le parterre le jour de la scène

Cette bande avait des armes. Vous avez pu remarquer, Citoyens Magistrats, que six témoins unanimes déposent du fait que les gens adossés à l'amphithéâtre étaient armés de bâtons carrés, dont ils menaçaient le parterre, et aucun témoin n'a remarqué d'armes dans les mains de mes clients.

Elle avait un signe de ralliement : des chapeaux cirés à ganses élargies, qu'elle s'obstinait à garder sur la tête contre la police du spectacle et les règles de la décence; mais pour se reconnaître plus aisément dans la mêlée, elle avait un chef, le citoyen Garnier, ex-président d'un comité révolutionnaire, qui ralliait sa troupe d'un seul mot, et à son gré, hâtait ou ralentissait le tapage.

Elle avait enfin pris une position, et la plus forte du spectacle pour attaquer avec avantage. Toute la bande était rangée en ligne, et adossée à l'amphithéâtre. Je ne m'y connais pas ou voilà bien les apprêts d'une petite guerre.

Et c'est, sans doute, de ces apprêts que Milouy et Bouillé veulent parler par leur procès-verbal du deux Brumaire, lorsque le directeur leur fait part de ses craintes que le défaut de la représentation de l'Intérieur n'excite des troubles, et lorsqu'ils répondent à ce directeur qu'il peut être tranquille, et que les précautions sont prises.

De quelles précautions entendent-ils parler? Ont-ils doublé la garde? Non. Ont-ils commandé un piquet de garde nationale? Nullement. Ont-ils enfin distribué la gendarmerie dans la salle? Pas davantage. Personne n'a vu, personne n'a déposé de dispositions de sûreté extraordinaires, et cependant Bouillé et Milouy disent que les précautions sont prises; or, ces précautions se réduisent à rien, ou elles consistent à s'être reposé du soin du bon ordre sur la bande qui l'a troublé, et on n'en doute plus, lorsqu'on voit avec quelle complaisance menteuse l'administration municipale caresse cette bande par son arrêté du trois Brumaire.

Forte d'un pareil appui, la bande a commencé sa petite guerre contre le public en s'obstinant à garder les chapeaux sur la tête

Digitized by Google

lorsque la toile a été levée et que l'acteur a commencé son rôle dans la pièce de l'Intérieur. Elle insultait au public, contrevenait à la police du spectacle et aux lois de la décence: Bouillé qui avait tant d'empire sur elle, pouvait d'un geste faire finir cette dangereuse insolence, et si un geste eût été fait, le calme était rétabli, mais le calme ne convenait pas à ceux qui redoutaient si fortement les applications personnelles.

Enfin, l'attaque a été exécutée, et il est prouvé qu'elle a commencé par les hommes à chapeaux cirés adossés à l'amphithéâtre, les coups, et les premiers coups ont été portés par eux. La meilleure preuve qu'on puisse en donner, c'est qu'ils conviennent eux-mêmes qu'ils ont été désarmés par des spectateurs de l'amphithéâtre, ce qui était physiquement impossible, à moins qu'ils n'aient levé les bâtons pour frapper, et qu'ils ne les aient levés assez haut pour être aisément atteints par les spectateurs placés à six pieds au-dessus d'eux. Au reste, tous ces faits sont prouvés par les dépositions des témoins qui viennent de paraître.

Deux témoins déposent qu'ils ont entendu dire à *Collot*, menuisier, en sortant de la maison du maître de danse *Antoine:* « Nous » allons donner ce soir sur la gueule aux honnêtes gens. Nous » sommes bien une soixantaine assemblés chez *Antoine*, nous allons » les arranger. »

Cinq témoins déposent qu'ils ont vu les *terroristes* adossés à l'amphithéâtre, conservant le chapeau sur la tête, lorsque la pièce était commencée, et essayant d'en troubler la représentation par des cris, des gestes, des menaces. Deux d'entre eux rapportent ces exécrables propos du gendarme *Petit* : il faut rétablir les comités révolutionnaires et non pas les jouer.

Vingt témoins déposent qu'ils ont vu des bâtons carrés dans les mains de *Pierre Jean*, dit *Dauphiné*, menuisier, du gendarme *Petit*, de *Liolet*, menuisier, de *Guérin*, tisserand, de *Baudot*, charpentier, d'*Acarie*, gendarme, d'*Antoine*, chef de l'état-major de la bande, et de *Garnier*, commandant.

Treize témoins déposent que *Garnier* allait et venait dans le parterre, donnant des ordres qui étaient exécutés; l'un d'entre eux lui a arraché de la main un bâton dont il frappait indistinctement tout ce qui n'appartenait pas à son parti; deux témoins ont remarqué *Guérin*, tisserand, frappant sur ceux qui demandaient l'Intérieur des Comités révolutionnaires; trois témoins imputent le même fait à *Acarie*. Un gendarme de service et un autre témoin déposent qu'ils ont enlevé des mains de *Petit* un bâton ensanglanté; deux autres témoins déposent qu'ils ont arraché avec beaucoup de peine des mains de ce *Petit*, un citoyen qu'il maltraitait de coups. Trois témoins ont vu *Pierre Jean*, dit *Dauphiné*, se faire jour en frappant d'un gros bâton carré, apprêté et affilé, et essayer d'escalader l'amphithéâtre; un autre témoin avec un jeune homme, ébéniste,

Digitized by Google

succombant sous les coups redoublés de ce *Pierre Jean*. *Antoine* a été vu dans la mêlée, aidant dant tout ce qu'il avait de force et de courage le général *Garnier*. Le *Petit Marat* a été entendu à la porte de la comédie ralliant en termes énergiques la troupe épuisée; je ne finirais pas, et je répéterais l'information tout entière, si je voulais rappeler tout ce qui prouve que les Jacobins ont tramé et exécuté un véritable projet d'agression contre les citoyens qui se trouvaient au spectacle le deux Brumaire. Ici, l'évidence doit, en frappant tous les yeux, soumettre tous les esprits, et ce serait courir risque de l'affaiblir, que d'essayer de la faire ressortir davantage. Passerai-je maintenant aux faits particuliers, à ceux dont j'ai entrepris la défense?

Le citoyen Truelle Navarre a, dit-on, lancé une chaise dans la loge des administrateurs municipaux, mais les témoins qui en déposent ajoutent qu'ils n'étaient plus dans leur loge, dès lors où est le délit, et quel motif de blâme peut-on attacher à un fait aussi simple. Le citoyen Truelle Navarre est attaqué par un individu qu'il ne connaît pas. Il reçoit un coup de bâton dans l'estomac ; son premier mouvement est de faire un bouclier du premier objet qui lui tombe sous la main. Il saisit une chaise et l'oppose à l'agresseur qui se trouvait dans la loge de l'administration municipale. La chaise tombe dans cette loge, l'agresseur n'en est même pas atteint. En vain a-t-on voulu détacher cet incident de l'affaire générale par une plainte particulière, les dépositions, les interrogatoires, n'ont offert aucune trace de délit. On ne peut y voir qu'un acte de défense légitime opposé par un homme raisonnable, à l'emportement d'une espèce de fou, du nommé Dubourg, tour à tour curé, père de famille, soldat, poëte, grand clubiste surtout, et dont le parti soudoie la mauvaise tête et la démarche de travers. Et qu'est-ce encore que ce propos qu'on lui prète : je me fais gloire d'*être Chouan*; un seul témoin dépose de ce propos très-insignifiant. Je dis très-insignifiant, car le mot Chouan n'a point d'acception déterminée. Aux yeux des Jacobins, tout ce qui n'est pas Jacobin est *Chouan*. Aux yeux des apôtres de Babœuf, les directeurs de la République sont Chouans, et sous ces deux rapports, il est fort honorable d'être Chouan, et très-permis de s'en vanter. Voilà, à coup sûr, dans quelle acception Truelle-Montreuil a pu dire je me fais gloire d'être Chouan. Si l'on entend, au contraire, par *Chouans*, ces soldats de bandes noires qui vont pillant les campagnes et détroussant les passants, le propos attribué à Truelle-Montreuil ne signifie plus rien, car ce citoyen, paisible habitant de Troyes, qui n'a jamais volé ni détroussé personne, n'est rien moins qu'un Chouan, et s'il se vantait de l'être, il serait tout au plus un fou. Alors, il faudrait le plaindre, mais personne n'aurait droit de faire d'un pareil acte de délire un sujet d'accusation.

Le citoyen Ponsard n'est prévenu d'aucune voie de fait. On lui prête seulement une provocation contre Bouillé, mais comme cette

Digitized by Google

imputation lui est commune avec les citoyens Hutinet et Emery, j'en parlerai dans un instant, en m'occupant de la défense de ces deux derniers.

Un témoin dépose sur le citoyen Hutinet, que lui témoin, buvant chez Theurand avec Fessard, ce dernier lui dit : ma femme en sait plus que d'autres, parce que s'étant trouvée dimanche matin chez Terrier, Hutinet y vint et lui dit : vous ne donnerez donc pas ce soir l'Intérieur des Comités, tant pis, il y va de votre vie.

Voilà une déposition grave, mais seulement en apparence, car le témoin dépose qu'il a entendu dire à Fessard, ce que Fessard avait entendu dire à sa femme, et ce que la fille Fessard avait entendu dire à Hutinet, c'est-à-dire un ouï-dire au troisième degré, ce qui vaut un peu moins qu'un mensonge au premier.

Mais vous avez sûrement remarqué quelque chose digne de toute votre attention à ce sujet; c'est que Fessard a été entendu et n'a dit pas un mot du propos qu'il est censé avoir tenu en buvant chez Theurant avec le témoin; c'est que la femme Fessard a été entendue et ne parle pas davantage du propos qu'elle est censée avoir entendu tenir à Hutinet chez Terrier; en sorte que le rapprochement de ces deux dépositions de la première, prouve évidemment que l'artisan des *ouï-dire* est comme tous ses pareils, un artisan de fables, et qui mériterait d'être puni pour avoir osé les produire dans le sanctuaire de la justice.

Aucun témoin n'impute des voies de fait au citoyen Emery ; seulement, le 23e témoin lui impute d'axoir crié : que l'on tombe sur ce gueux de Bouillé, et le même fait est imputé par le même témoin aux citoyens *Ponsard* et *Hutinet*.

A la vérité, le citoyen Bouillé n'était point en fonctions; à la vérité, il avait tout fait pour exaspérer les esprits. Cependant, de si violentes exhortations ne seraient pas à l'abri de quelque blâme, même quand elles auraient pour objet un simple particulier et un homme tel que Bouillé.

Mais 1° de pareils propos tranchent trop fortement avec l'éducation et les mœurs de ceux à qui on les impute.

2° Le témoin qui en dépose est en contradiction avec huit autres témoins qui constatent que les citoyens Emery, Ponsard et Hutinet se sont bornés à prier, à supplier les administrateurs de la municipalité de descendre au parterre pour essayer d'y rétablir le calme.

3° Ce témoignage unique est détruit par dix-sept autres témoignages d'individus dignes de foi qui n'ont pas quitté un instant le spectacle, qui ont eu assidûment les yeux sur tout ce qui s'est passé; qui n'ont pas perdu un seul des propos qui se sont tenus, et qui déposent unanimement que les administrateurs municipaux n'ont été ni injuriés ni insultés.

Et que l'on ne dise pas que ces témoignages ne doivent point être

Digitized by Google

tirés en ligne de compte, parce qu'ils ne présentent qu'un fait négatif. Sans doute, cent et mille témoins qui déposeraient des faits négatifs n'établiraient point une preuve, c'est-à-dire l'existence matérielle d'un fait, parce qu'une négation n'a rien de réel par elle-même et qui tombe sous les sens, mais si sur le même sujet un fait est affirmé par un témoignage et nié par vingt autres, et que des deux parts on ait eu les mêmes moyens de reconnaître la vérité, pas de doute que la dénégation de vingt individus ne suffise pour détruire l'affirmation d'un seul.

Ici, ce n'est point un fait à prouver, mais un témoignage à détruire; la proposition négative se trouve resserrée dans les bornes d'un certain temps et d'un certain lieu. *Circumscripté* (suivant l'expression du jurisconsulte), *Loco et tempore*. Il s'agit de témoins qui déposent que dans un tel lieu où ils étaient présents, et pendant le temps qu'ils y ont resté, il n'a pas été fait telle ou telle chose, et dès lors, leurs dépositions produisent tout leur effet.

Remarquez encore que la proposition négative se change, dans la circonstance en un fait positif; vous m'accusez de propos insultants, de provocations contre des individus à tel jour, à telle heure, dans tel lieu; je prouve qu'au même jour, à la même heure, au même lieu, je vous ai parlé avec politesse, je vous ai demandé des choses justes; par là, je réduis la proposition négative à des faits positifs, et dont la preuve peut détruire des allégations contraires.

Mais lorsque les dépositions se trouvent ainsi différentes sur le même sujet, que doit faire le juge? Il doit (et c'est ici le savant *Domat* qui parle), il doit « examiner si entre ces témoins qui déposent « différemment, la probité et l'autorité de quelques-uns donnent « plus de poids à leur témoignage; si quelques témoins sont sus- « pects de favoriser une des parties ou de vouloir lui nuire. »

Fort d'une pareille autorité, je demanderai qu'est-ce donc que ce témoin unique qui joue un si grand rôle dans l'information? La nommée Marguerite Boutteville, l'une des tricoteuses du bon temps, présidente-née des sociétés fraternelles, Jacobite ardente, et qui a mérité d'être distinguée entre ses pareilles par le commissaire Bouillé.

Mettra-t-on en balance la déposition d'une femme de cette espèce avec vingt dépositions d'hommes probes, désintéressés et connus par leur amour de la vérité?

L'admettra-t-on contre toute vraisemblance et lorsqu'elle est évidemment dictée par l'esprit de parti?

L'admettra-t-on lorsque cette fille dépose et dépose seule de tout ce que certaines gens voulaient qu'on déposât?

L'admettra-t-on lorsque, comparant sa déposition avec les actes émanés d'un certain parti, on y remarque une conformité frappante, le même esprit, et jusqu'au même style?

Ah! il faudrait d'autres témoins pour faire croire que mes clients

Digitized by Google

sont susceptibles de provocations aussi violentes; il faudrait d'autres preuves que le dire de la fille Boutteville pour faire croire qu'ils étaient venus chercher des victimes au spectacle. Des victimes, quel mot! et comment ose-t-on le prononcer? Ah! n'insultez pas ceux qui l'ont été si longtemps, à ceux qui ne se présentent ici que couverts des honorables cicatrices de la tyrannie, à ceux qui ont encore les mains meurtries des fers dont vous les avez chargés. Des victimes! Ah! vous le savez trop bien, mes clients sont nés pour l'être et non pas pour en faire! Ils ont appris à souffrir mais ils ne savent pas assassiner. Ils n'assassinaient pas quand on les précipitait dans les cachots; quand on vouait à la mort leurs femmes, leurs enfants, leurs proches, leurs amis; quand on y voit ce qu'il y avait de plus vertueux et de plus touchant sur la terre; ils n'assassinaient pas, quand sous leurs yeux on arrachait l'enfant du sein de la mère pour la traîner sur l'échafand, et quand son sang et son lait jaillissaient confondus sur les bourreaux attendris.

Ils n'assassinaient pas, quand à la lueur de nos temples embrasés, et de nos cités fumantes, les fleuves ne roulaient à l'océan épouvanté que des cadavres et du sang. Ils n'assassinaient pas... et vous qui osez aujourd'hui prononcer le mot de victimes! Que faisiez-vous alors?

Pardon, Citoyens Magistrats, pardonnez aux froids et misérables détails où je suis descendu. Je le sens à présent. Ce n'était pas ainsi qu'il me convenait de défendre mes clients. Je devais employer uniquement pour eux cette belle partie de la défense admise chez les Romains et qu'ils appelaient *Laudatio*. Je vais demander pour mes clients quel est donc leur crime et qui sont leurs accusateurs? Leur crime est d'être restés fidèles aux principes sacrés de la morale, d'avoir cru que c'était sur eux qu'il fallait asseoir le trône de la liberté: leur crime est d'avoir détesté la délation, la rapine, la trahison, l'assassinat.

Leur crime est d'avoir élevé un mur d'airain entre eux et les vautours de la Révolution; leur crime est d'avoir désiré qu'ils fussent au moins soumis à la verge du ridicule, peine trop douce pour leurs lâches forfaits; leur crime est d'avoir voulu raffermir au sein de leur patrie, l'amour des lois et de la liberté, par le tableau hideux de la licence et de l'anarchie. Voilà leur crime, et quels sont leurs accusateurs? Ce n'est pas cette administration municipale qui ne prête ici qu'un appui qu'on aurait voulu rendre redoutable, leurs véritables accusateurs sont les Jacobins qui ont créé cette administration, qui l'ont subjuguée, avilie, et qui colorent ici de son nom de méprisables intrigues. Leurs accusateurs sont des valets de Robespierre, des présidents de comités révolutionnaires, des arrières proconsuls de Rousselin, des prosélytes de cette secte de fous furieux, que le génie de la destruction semblaita voir évoqués des enfers pour effacer du milieu de nous jusqu'aux traces de la civili-

Digitized by Google

sation ; leurs accusateurs sont les plus irréconciables ennemis de toute morale, de toute justice, de toute liberté. Vous en êtes, Citoyens Magistrats, les plus fermes appuis. Prononcez. »

* * *

On s'occupe beaucoup en ce moment de la Société des Hospitaliers-Sauveteurs de Brest, qui a pris une si vaste extension et qui rend de si grands services à la marine.

Son fondateur est un de nos compatriotes, M. Henri Nadault de Buffon, né à Chaumont (Haute-Marne), où son père était ingénieur en chef des ponts-et-chaussées ; il fut élevé partie en Champagne et partie au château de Montbard, près de sa grand'tante, la comtesse de Buffon. A seize ans, élève en rhétorique, M. Nadault de Buffon se battit comme un lion aux journées de juin 1848, reçut trois blessures et la croix d'honneur. Il entra de bonne heure dans la magistrature et devint, dès 1866, avocat général à la cour de Rennes. On devine qu'il ne demeura pas inactif pendant la guerre et c'est aux fatigues qu'il y subit qu'il dut cet affreux malheur qui le priva subitement de la vue, comme il travaillait à son bureau. Le gouvernement le conserva encore à son poste et on l'entendit plusieurs fois porter brillamment la parole quoique aveugle. Forcé de se retirer, il voulut utiliser son activité, et c'est alors qu'il créa cette grande société dont le but, largement atteint aujourd'hui, est de placer tout le long de nos côtes de courageux sauveteurs. Il est venu faire ce mois-ci une conférence à Reims qui a brillamment réussi.

* * *

Le Frère Alrich-Julien, attaché aux écoles de Langres, vient de donner au musée de la ville le moulage en plâtre d'une carte en relief du plateau de Langres exécuté avec une grande exactitude.

* * *

M. l'abbé Gélin, curé de Fontaines, poursuit les fouilles du grand aqueduc romain qui amenait l'eau à la ville du Chatelet, à l'aide d'une subvention de 300 fr. votés par le Conseil général de la Haute-Marne. La galerie souterraine est déblayée sur une longueur de 52 mètres à partir du bassin d'opération. Les travaux seront continués, le Conseil général s'étant engagé à continuer son aide pécuniaire.

* * *

M. Loriquet, fils du bibliothécaire de la ville de Reims, ancien élève de l'Ecole des Chartes, vient d'être nommé archiviste du département du Pas-de-Calais.

* * *

Le gouvernement vient d'accorder au musée de la ville de Châlons, sur la demande du maire, une importante collection de bustes et mé-

Digitized by Google

daillons en biscuits de Sèvres représentant tous les membres de la maison de Bourbon depuis Louis XV jusqu'au comte de Chambord et les princes de la branche d'Orléans. Ils sont au nombre de soixante. C'est une très curieuse série.

* * *

M. E. de Barthélemy vient de faire paraître à Paris, chez notre éditeur le septième volume de ses *Variétés historiques et archéologiques sur Châlons et le Châlonnais*. Il comprend entr'autres pièces curieuses le procès avec condamnation à mort de deux ligueurs à Châlons en 1591 ; la relation des fêtes données à Châlons pour la naissance du duc de Bretagne, fils de Louis XVI; une pièce de vers à l'occasion de l'entrée de monseigneur de Choiseul ; la relation de l'entrée de monseigneur de Juigné ; celle de la réception de la Dauphine en 1771 ; enfin le journal de la compagnie de l'Arquebuse pendant la Révolution jusqu'à sa suppression en dépit des services rendus à la cause de l'ordre.

* * *

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — L'Académie vient de soulever un débat qui nous paraît devoir intéresser les archéologues de notre contrée :

Dans la dernière séance, M. E. Desjardins est revenu sur la communication qu'il a faite précédemment sur une borne milliaire trouvée à Paris, et dont l'inscription en grande partie effacée présentait des difficultés de lecture, telles que l'interprétation de M. Longpérier différait sensiblement de celles de M. Desjardins. Ce dernier disait ; R. CV. M. P (*Remos CV. Millia passuum*) ; M. de Longpérier voyait : RO (M) I (*Rotomagum milliarium qrimum*). La pierre est fruste ; il peut subsister des doutes sur la forme des lettres, mais M. de Longpérier fait observer que si on lit :

A CIV(*itate*) PAR(*isiorium*)

sur une borne érigée à Paris même, dans le chef-lieu de la cité des *Parisii*, indiquant la distance qui séparait cette ville de Reims, capitale de Belgique seconde, et en mettant la première de ces deux localités à l'ablatif (à partir de), et la deuxième, c'est-à-dire celle qui se trouverait à l'autre extrémité du parcours, à l'accusatif, on emploierait une formule insolite, au rebours de ce que l'usage a consacré.

Pour répondre à cette objection venant d'une autorité aussi considérable, M. Desjardins a passé en revue la plupart des bornes milliaires de l'*Orbis romanus*, et il a tiré de cette étude comparative une observation nouvelle qui lui semble donner un relief singulier au monument de Paris en question.

M. Desjardins a constaté qu'il y avait quatre sortes de bornes milliaires :

1° Celles qu'on peut appeler les bornes ordinaires, qui jalonnent la route et marquent la distance parcourue ;

Digitized by Google

2° Celles qui ne mentionnent que les noms des empereurs, sans indication de localité ni de distance; ces monuments n'ont de commun avec la borne milliaire que la forme;

3° Celles qui rappellent les travaux de construction et de réparation accomplis par tel ou tel empereur, ou tel personnage, telle province ou telle ville, et sur lesquelles on trouve souvent l'indication de distance, mais généralement sans nom de localité;

4° Enfin, les bornes qu'on peut appeler *bornes milliaires* récapitulatives. Ce ne sont plus de simples jalons posés sur les routes : ces monuments offrent, en bloc, la somme des milles ou des lieues d'une extrémité à l'autre d'un parcours donné. Ils devaient se trouver à la frontière d'une province, et parfois même marquaient la distance entre deux chefs-lieux de cités importantes.

Les bornes récapitulatives sont moins nombreuses que les autres ; mais il en existe qui sont conçues exactement dans les mêmes termes que le milliaire de Paris, du moins tel que M. Desjardins l'explique : c'est-à-dire exprimant à l'ablatif, avec *ab*, le lieu où elles avaient été élevées, et à l'accusatif, la localité qui se trouvait à l'autre extrémité du parcours. M. Desjardins cite un certain nombre de textes à l'appui.

M. de Longpérier fait remarquer que l'endroit où le monument a été trouvé étant assez loin de la route de Paris à Reims, la version qui en fait le premier jalon de la route de Rouen avait plus de vraisemblance. L'essentiel serait de pouvoir lire l'inscription ; pour sa part, il ne distingue pas les lettres CV, et en présence d'un monument en aussi mauvais état, il ne croit pas devoir insister.

* * *

Le *Revue archéologique* du mois de septembre contient un mémoire de M. l'abbé Thédenat sur un cachet d'artiste découvert à Reims au mois de juin dernier. C'est une pierre ardoisière de couleur verte à quatre tranches avec une inscription en croix : MCL . MARTIRI . DI . ACRO . AD . LEV. — M . FILONIANI . PENICILLEAL . — MCL . MARTINI . AVTÆM . L ꝶE . — MCL . I..... Ce petit monument présente donc, d'après M. Thédenat, deux noms de médecins, M. Claudius Martinus et M. Filonianus; un nom de maladie non encore désignée sur les cachets et d'un médicament, *diacholus*, dont on ignorait l'usage. Dans une note, l'autre déclara apprendre seulement à ce moment que notre collaborateur M. de Villefosse avait présenté ce cachet à la Société des antiquaires de France.

* * *

Paris et Champagne. — « Le tombeau d'Héloïse et d'Abélard, au « cimetière du Père Lachaise, à Paris, vient d'être complètement res- « tauré ; sur les propositions de la commission des travaux d'art de la « ville de Paris, le conseil municipal avait voté pour cette restauration « une somme de 12,000 fr. Le monument, dont toute la partie supé-

Digitized by Google

« rieure était démolie, a été reconstruit dans son état primitif avec « son dais, flanqué de quatre clochetons ; les bustes d'Héloïse et « d'Abélard ont été placés sur la façade principale du mausolée. »

L'on sait qu'en 1123 Abélard fonda sur les terres du comte de Champagne, son protecteur, dans une plaine arrosée par un cours d'eau, et près de Nogent-sur-Seine, un monastère de femmes, qu'il nomma Paraclet, dont il confia la direction à Héloïse. Il mourut à Cluny le 21 avril 1142, mais il ne fut inhumé au Paraclet que le 16 novembre 1143, et les cendres de celle qu'il aima ne furent réunies aux siennes qu'après vingt ans. Le Paraclet ne fut d'abord qu'un simple oratoire, puis transformé en abbaye de femmes en 1129, et fut confirmé en cette qualité en 1131 par le pape Innocent II. La révolution de 93 l'ayant supprimé comme tant d'autres, il fut acquis par l'acteur Monvel, puis plus tard il appartint au général Pajol, qui fit construire un fort beau château sur les restes jadis vénérés de ce célèbre monastère, puis dans le caveau si longtemps occupé par les restes d'Héloïse et d'Abélard, il fit restaurer le sarcofage d'où l'on avait, en 1792, extrait les deux cercueils de plomb, lesquels furent transportés à Paris au commencement de 1800.

A propos du Paraclet, on voyait en 1877 au cimetière de la ville de Reims (Marne) le tombeau en pierre blanche sur lequel étaient sculptées les armoiries de Louise-Charlotte de Roucy, dernière abbesse du Paraclet. Ad. Varin.

* * *

Topographie. — « On termine en ce moment l'installation d'un « atelier de photographie au-dessus de la salle de travail des estampes « à la bibliothèque nationale de Paris. Ce service est destiné à assurer « la reproduction des estampes et des plans qui sont le plus fréquem- « ment communiqués au public, lesquels arrivent par la suite à une « détérioration assez rapide. »

On ne peut qu'applaudir à ce nouveau progrès qui facilitera les recherches aux personnes demeurant loin de Paris, qui n'ayant pas le temps nécessaire pour copier tel ou tel plans topographiques, des cartes rares et longues à calquer, ou des estampes à sujets compliqués ayant trait à l'histoire de la contrée que l'on habite, des vues de villes et monuments anciens difficiles à dessiner. La photographie nous donnera des épreuves de tous formats, à des prix sans doute minimes. Quand l'organisation sera complète, les ouvrages de topographie de Claude Chastillon, Tassin, Mériau et autres gravures, qui sont devenues fort rares ou à des prix inabordables, pourrout être ainsi reproduits, sous forme d'album ; chaque département pourrait être représenté par ses monuments, le public y trouverait à s'instruire des richesses architecturales. Ruines romaines, châteaux, églises du moyen-âge, que notre climat fait disparaître graduellement, les archéologues de province pourraient compléter leur collections, et ceux de la Champagne et de la Brie y trouveront leur compte, car les volumes de la Topographie de ces deux

Digitized by Google

provinces (par départements, arrondissements et cantons), à la Bibliothèque nationale, y sont déjà amplement fournis de gravures anciennes et modernes. Ad. VARIN, Graveur.

* * *

Dernièrement, la *Revue Archéologique* annonçait que le célèbre médaillon de la mosaïque d'Autun : *Bellérophon vainqueur de la Chimère*, est enfin restauré et vient d'être placé dans une des salles du rez-de-chaussée du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye. Découvert en 1830 et acheté en 1862 par l'Etat, ce médaillon faisait l'admiration de nos grands maîtres Ingres et Horace Vernet. La restauration, exécutée par M. Poggezi, à la manufacture de Sèvres, a parfaitement réussi.

La salle où se trouve la mosaïque de Bellérophon contient divers moulages représentant les trophées de l'arc d'Orange qui intéressent tout particulièrement notre histoire nationale. Les autres salles qui offrent un intérêt au moins égal, seront très-prochainement ouvertes au public. Dans la salle VII, sont *les cimetières gaulois des départements du N. E.;* salle XIII, *le siége d'Alesia : la Gaule au moment de la conquête romaine* ; salle XVII, *vases romains et bornes militaires* ; salle XVIII, *inscriptions celtiques et romaines concernant les cités, les pagi et le vici de la Gaule ;* salle XIX, *divinités gauloises à l'époque romaine* ; salle XX, *les légions romaines en Gaule*. La salle XXI, qui sera ouverte ultérieurement, comprendra tout ce qui a trait aux arts, aux métiers et au costume des Gaulois du temps de l'empire romain.

Le programme, rédigé en 1867 par les savants les plus compétents, portait que le Musée de Saint-Germain, destiné à devenir le musée des antiquités nationales, avait pour but de « centraliser tous les documents et les monuments relatifs à l'histoire des races qui ont occupé le territoire gaulois, de l'Océan au Rhin, depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne. »

Ce large programme a été suivi et exécuté à la lettre par M. Alexandre Bertrand, directeur du musée, qui a fait appel au concours des plus éminents spécialistes. Les résultats qu'il a obtenus à force de patience et de persévérance, lui assurent une juste notoriété et font honneur à l'érudition française.

* * *

A Versailles, on restaure en ce moment les quatre groupes sculptés qui surmontent les quatre pavillons qui relient la grande grille de la cour du château. Ces œuvres remarquables avaient besoin de réparations. Le groupe qui représente la victoire de la France sur l'Espagne est dû au ciseau de l'illustre Girardon, de Troyes, qui le termina en 1682. Ad. VARIN.

Le Secrétaire Gérant,
LÉON FRÉMONT.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Stanford University Libraries
3 6105 005 782 615

DC
611
C44R5
SER. 1
v. 6-7
1879

DATE DUE			

Digitized by Google

Digitized by Google